BIBLIOTHEQUE DES AUTEURS ECCLESIASTIQUES

Digitized by Google

DISSERTATION
PRELIMINAIRE
OU
PROLEGOMENES
SUR LA BIBLE.

Par Mre LOUIS ELLIES DU-PIN,
DOCTEUR EN THEOLOGIE DE LA FACULTE' DE PARIS,
ET PROFESSEUR ROYAL EN PHILOSOPHIE.

TOME PREMIER,
SUR L'ANCIEN TESTAMENT.

A AMSTERDAM,
Chez GEORGE GALLET, Directeur de l'Imprimerie des
HUGUETAN.

M. DCCI.

PREFACE.

CE n'eſt pas d'aujourd'hui qu'on a fait des Traitez pour donner une connoiſſance generale des Livres ſacrez, & pour en faciliter l'intelligence. Les Anciens Peres de l'Egliſe n'ont pas negligé ce travail, & ont compoſé divers Ouvrages ſur ce ſujet. Euſebe s'eſt appliqué, particulierement dans ſon Hiſtoire Eccleſiaſtique, à recueillir ce que les Anciens avoient écrit des Auteurs & des Livres ſacrez. Les Préfaces & les Lettres de ſaint Jerôme ſur l'Ecriture ſainte, ne ſont autre choſe que des Diſſertations Hiſtoriques & Critiques ſur les Livres de la Bible. Le Traité de la Doctrine Chrêtienne de ſaint Auguſtin eſt un Ouvrage fait exprés, pour ſervir d'introduction à l'étude de l'Ecriture ſainte. Dans les Siécles ſuivans divers Auteurs ont traité differentes queſtions ſur des points concernans les Livres de la Bible, & quelques-uns d'entr'eux ont fait des Traitez pour donner une connoiſſance generale des Livres ſacrez, tels que ſont le Traité des Formules ſpirituelles de ſaint Eucher, l'Introduction à l'Ecriture ſainte d'Adrien, l'Introduction aux Lettres divines de Caſſiodore, le Traité de Junilius des Parties de la Loi divine, les Prolegomenes d'Iſidore de Seville, la Sticometrie de Nicephore, le Traité des Allegories de Raban, & quelques autres. Il eſt vrai que cette étude a été negligée pendant que la Theologie Scholaſtique a regné dans les Ecoles; mais quand on a recommencé de s'appliquer ſerieuſement à l'étude de l'Ecriture ſainte, on a vû bien-tôt paroître un grand nombre de Traitez fort exacts, & fort amples ſur ces matieres. La Bibliotheque de Sixte de Sienne, eſt un des premiers & des plus univerſels. Depuis cet Auteur les Catholiques & les Heretiques, ont comme par une eſpece d'émulation, travaillé fortement ſur ce ſujet, & publié quantité d'Ouvrages ſous le nom de *Clef*, d'*Introduction*, de *Prolegomenes*, *Prologues*, *Préfaces*, *Diſquiſitions*, *Exercitations*, *Critique*, *Apparat*, *&c.* ſur l'Ecriture ſainte. Parmi les Catholiques, Arias Montanus, Salmeron, Serarius, Bonfrerius, André Maſius, Jean Delpieres, le pere Morin, Simeon de Muis ſe ſont diſtingués par leurs utiles & ſçavans Ouvrages en ce genre, ſans parler de ceux du Pere de la Haye, de Mr. Simon, du Pere Fraſſen, & du Pere Lamy, & du Traité de la Demonſtration Evangelique de Monſeigneur l'Evêque d'Avranches, digne de l'érudition ſinguliere de ſon Auteur. Les Proteſtans ont auſſi compoſé un nombre infini d'Ouvrages de même nature; un des plus gros, & peut être des moins utiles, eſt celui de la Clef de l'Ecriture de Flacius Illyricus. L'Antibarbare de Sixtinus Amama eſt plein de beaucoup plus d'érudition. Wittaker, Schickard, Hottinger, & pluſieurs autres Proteſtans, dont il ſeroit long de faire ici le Catalogue, ont fait des Ouvrages de Critique ſur l'Ecriture: mais

ceux qui ont le plus travaillé sur cette matiere, & qui ont mieux réussi parmi les Protestans, sont les Buxtorf, Louis Capelle, Usserius, les Vossius, & le celebre Walton, dont les Prolegomenes sur la Bible, sont l'Ouvrage le plus complet, & le plus general que nous aïons en ce génre. Si l'on veut, on peut joindre à ceux-ci les Auteurs les plus recens, comme Mr. le Clerc & Witsius. Le nombre des Ouvrages separez sur des matieres particulieres qui concernent l'Ecriture, & qui peuvent servir à son intelligence, est infini. Adricomius, Bochart, Samson, le Pere Lubin excellent pour la Geographie: les Buxtorf ont reüssi sur la Langue Hebraïque, & sur les Livres & les Coûtumes des Juifs: Sigonius, Cunæus, Hottinger, Ligfoot, sur les Mœurs & la Republique des Juifs: Scaliger, Loüis Capelle, Vossius le Pere, Usserius, le Pere Petau, & l'Auteur de la Chronologie & des Tables de la Bible de Vitré, sur la Chronologie; sans parler des Nouveaux Livres de Vossius le fils, & du Pere Pezron sur cette matiere, & de quantité d'autres Ouvrages particuliers sur differens sujets.

Il n'est pas necessaire de nous étendre sur l'utilité de ces Ouvrages; elle est évidente: car que peut-il y avoir de plus utile pour l'intelligence de l'Ecriture sainte, que de sçavoir ce qui regarde l'autorité, & l'inspiration des Livres sacrez, leurs Auteurs, le temps qu'ils ont été écrits, l'occasion qui les a fait faire, en quelles Langues ils ont été écrits; quand & par qui ils ont été traduits; quel jugement on doit porter du Texte & des Versions; de quelle maniere il les faut lire & interpreter? Si on ajoûte à cela la connoissance des choses sans lesquelles il est difficile de les bien entendre, comme de la Chronologie & de la Geographie sacrée, des Mœurs, des Coûtumes, des Loix, des Sacrifices, des Fêtes, des Ceremonies des Juifs, des Edifices, des Poids, des Mesures, des Monnoïes, de la maniere de compter les années & les mois, qui étoient en usage parmi eux; des animaux, des plantes, des pierreries, des habits, & des autres choses particulieres, dont il est parlé dans les Livres sacrez: enfin si l'on joint à ces choses l'explication des principales difficultez qui se rencontrent dans le Texte sacré; que l'on examine en particulier les Passages où les Textes originaux sont differens des Versions, que l'on concilie les contradictions apparentes qui se rencontrent en quelques endroits de l'Ecriture sainte; si l'on fait, dis-je, un Traité, où tout ce que nous venons de proposer, soit executé, il est sans doute qu'on facilitera beaucoup l'intelligence de l'Ecriture sainte à ceux qui voudront se donner la peine de le lire avec quelque application. C'est ce que j'entreprens de faire dans cet Ouvrage, dont voici le premier Tome. Quoique la matiere soit tres étenduë, & qu'elle soit assez obscure d'elle-même en plusieurs endroits, j'espere toutefois la traiter d'une maniere si methodique, que sans rien ômettre de ce qui est necessaire à mon dessein, je la reduirai en peu de Volumes, & la rendrai intelligible à tout le monde. Mais afin qu'on ne m'accuse point d'être plagiaire des Ouvrages des autres, j'avouë & je reconnois que la plûpart des choses qui sont dans celui-ci, ont été dites avant moi par ceux qui ont traité de ces matieres. Je ne me vante point d'avoir fait beaucoup de nouvelles découvertes, & je serai parfaitement content si le public est satisfait du choix des matieres que j'ai recueillies, de la methode avec laquelle je les ai traitées, & des sentimens que j'ai embrassés.

TABLE

TABLE
DES TITRES DE CE VOLUME.

CHAPITRE PREMIER

DU Recueil des Livres qui compoſent la Bible. Du Canon des Livres Sacrez. Des Livres Canoniques & Apocryphes en general. Page 1

§. I. *Des Noms que l'on donne au Recueil des Livres ſacrez,* ibid.

§. II. *Ce que c'eſt que Canon des Livres ſacrez. Quels ſont les Livres que l'on nomme apocryphes. Quand le Canon des Livres ſacrez de l'Ancien Teſtament a été dreſſé, & s'il y en a eu pluſieurs,* 2

§. III. *Quels ſont les Livres qui étoient contenus dans le Canon des Juifs.* 6

§. IV. *Des Livres de l'Ancien Teſtament reconnus pour Canoniques par les premiers Chrétiens,* 7

§. V. *Des Livres Deutero-Canoniques en particulier.* 9

§. VI. *Comment les Livres Deutero-Canoniques ont été mis dans le Canon des Livres ſacrez & reconnus pour tels,* 16

§. VII. *Diviſion des Livres de l'Ancien Teſtament, & ordre ſuivant leſquels ils ont été rangés par les Juifs & par les Chrétiens,* 18

§. VIII. *Des Livres de l'Ancien Teſtament perdus, apocryphes & ſuppoſez par les Juifs & par les Heretiques. De quelques paſſages des Prophetes, cités par les Evangeliſtes, qui ne ſe trouvent point dans les Livres d'où ils ſont citez.* 19

CHAPITRE II.

DE l'Autorité de l'Ecriture ſainte, où il eſt traité des differentes ſortes de Revelations, de la Prophetie, de l'Inſpiration, & de l'Infaillibilité des Livres ſacrez, 29

§. I. *Que l'Autorité de l'Ecriture ſainte eſt fondée ſur ce principe: Que Dieu ne peut pas nous tromper.* ibid.

§. II. *Des differentes Revelations que Dieu a faites aux hommes dans l'Ancien Teſtament,* 32

§. III. *De la Prophetie en particulier & de ſes differentes ſortes. De la maniere de diſtinguer les fauſſes Prophéties des veritables,* 34

§. IV. *Succeſſion des vrais Prophetes parmi les Juifs. Refutation du Syſteme de M. Simon touchant les Ecrivains des Regiſtres Prophetes & divinement inſpirés,* 41

§. V. *Créance des Juifs & des Chrétiens touchant l'Inſpiration des Livres Canoniques de l'Ancien Teſtament,* 46

§. VI. *Queſtions que l'on peut former ſur l'Inſpiration des Livres ſacrez. Premiere Queſtion: Si les mots & les termes ſont inſpirés,* 50

§. VII. *Seconde Queſtion ſur l'Inſpiration des Livres ſacrez. De quelle maniere Dieu a inſpiré aux Ecrivains ſacrez les choſes qu'ils ont écrites,* 52

§. VIII. *Troiſiéme Queſtion: Si generalement tout ce qui eſt dans l'Ecriture ſainte, même les faits & les queſtions qui ne regardent point la Religion & les points de Philoſophie, ſont divinement inſpirez,* 53

CHAPITRE III.

DES Auteurs des Livres de l'Ancien Teſtament, 58

§. I. *De l'Auteur du Pentateuque. Preuves que Moiſe en eſt Auteur. Réponſe aux Objections. Nom des cinq Livres du Pentateuque. Dans quel temps ils ont été compoſez.* ibid.

§. II. *Du Livre de Joſué. Pourquoi il porte ce nom. Si Joſué en eſt Auteur. Raiſons pour & contre. Vie de Joſué,* 75

§. III. *Sentimens differens ſur l'Auteur du Livre des Juges, faux ou incertains. Quand il a été compoſé. Autorité des Juges. Chronologie de ce Livre.* 79

§. IV. *Du Livre de Ruth, & de ſon Auteur. Quand cette Hiſtoire eſt arrivée,* 80

§. V. *Des Livres des Rois & des Paralipomenes. De leurs Auteurs, & du temps qu'ils ont été compoſez. Sommaire de l'Hiſtoire qu'ils contiennent,* 80

§. VI. *Des deux Livres d'Eſdras. Eſdras Auteur du premier, & Nehemie du ſecond. Vies de l'un & de l'autre. Chronologie de leurs Livres,* 83

§. VII. *Hiſtoire de Tobie. Quand arrivée. Par qui écrite,* 85

§. VIII. *Hiſtoire de Judith. Quand arrivée. Si elle eſt veritable. Par qui écrite,* 86

§. IX. *Hiſtoire d'Eſther. Examen des conjectures que l'on apporte pour découvrir qui eſt le Roy Aſſuerus mari d'Eſther. Grande incertitude ſur ce ſujet. De l'Auteur de ce Livre. Des Additions qui ne ſont point dans le Texte original,* 89

§. X. *Du Livre de Job. Ce qu'en doit penſer de cette Hiſtoire: & de la maniere dont elle eſt écrite. Qui en eſt Auteur, & en quel temps il a été compoſé. Que c'eſt un Ouvrage Poëtique. Deſſein & Abregé de cet Ouvrage,* 94

§. XI. *Des Titres des Pſeaumes. De leurs Auteurs. De l'Antiquité & de l'uſage des Pſeaumes parmi les Hebreux. Du Recueil des Pſeaumes. De la Poëſie des Hebreux. Du Style & des Argumens des Pſeaumes,* 97

§. XII. *Du Livre des Proverbes. S'il eſt entierement de Salomon. Quand il a été compoſé. Argument de ce Livre. Utilité de ſa methode pour enſeigner la Morale,* 103

§. XIII. *Du Livre de l'Eccleſiaſte. Ce que ſignifie ce nom. Que Salomon eſt Auteur de ce Livre. Réponſe aux difficultez de ceux qui le croient plus recent. En quel temps Salomon a compoſé ce Livre,* 105

§. XIV. *Du Cantique des Cantiques. Que Salomon en eſt Auteur. Argument de ce Livre développé,* 106

§. XV. *De l'Auteur du Livre de la Sageſſe. De la maniere dont il eſt compoſé. Quel eſt ce Philon que l'on en fait Auteur,* 107

§. XVI. *De l'Auteur du Livre de l'Eccleſiaſtique. Quand il a été compoſé. Sujet de cet Ouvrage,* 108

§. XVII. *Des Ecrits des Prophetes en general, & en particulier de la Prophetie d'Iſaïe,* 109

§. XVIII. *Du Prophete Jeremie, de ſa Prophetie, & des Lamentations,* 111

§. XIX. *Du Prophete Baruch, & de ſa Prophetie.* 112

§. XX. *Du Prophete Ezechiel, & de ſa Prophetie.* ibid.

§. XXI. *Du Prophete Daniel. De la verité de ſa Prophetie. Des Chapitres qui ne ſont point dans le Texte Hebreu,* 113

§. XXII. *Vies & Ecrits des douze Petits Prophetes,* 116

§. XXIII. *Des Livres des Maccabées,* 117

CHA-

CHAPITRE IV.

DU Texte Hebreu des Livres de l'Ancien Teſtament. 121
§. I. De l'Origine & de la Diviſion des Langues. Quelle eſt la premiere Langue du monde. D'où vient le nom d'HEBREU. ibid.
§. II. De l'Origine & de l'Invention des Caracteres, de leur diverſité. Des anciens Caracteres Hebreux; de leur variation: des Points voielles: quand ils ont été inventés & mis en uſage, 132
§. III. Que le Texte Hebreu des Livres ſacrez n'a point été perdu pendant la Captivité, & qu'Eſdras ne l'a point refait tout entier mais ſeulement reſtitué & corrigé, 144
§. IV. Que le Texte Hebreu des Livres ſacrez n'a point été corrompu par la malice des Juifs, 145
§. V. Qu'il y a des corruptions dans le Texte Hebreu d'où elles viennent, & de quelle nature elles ſont: qu'elles n'empêchent pas que le Texte Hebreu ne ſoit authentique, & qu'on le doive préferer ordinairement aux Verſions. Regles generales pour connoître quand il faut ſuivre le Texte Hebreu ou les Verſions. 154
§. VI. De la Maſſore du Keri & Cetib, & de la Cabale, 159

CHAPITRE V.

DU Pentateuque Samaritain, 163
§. I. Hiſtoire des Samaritains, ibid.
§. II. De qui les Samaritains ont reçû leur Pentateuque, 165
§. III. Si le Pentateuque Samaritain que nous avons, eſt le même que celui que les Samaritains ont eu autrefois, & qui étoit du temps de Saint Jerôme, 167
§. IV. De quelle autorité eſt le Pentateuque Samaritain. En quoi il differe du Texte Hebreu commun: & ſi on doit le lui préferer ou comparer, ibid.
§. V. De la Langue Samaritaine, & des Verſions du Pentateuque Samaritain en cette Langue, en Grec & en Arabe. 170

CHAPITRE VI.

DEs Verſions Grecques de l'Ancien Teſtament, & principalement de celle des Septante. 171
§. I. S'il y a eu une Verſion Grecque plus ancienne que celle des Septante, ibid.
§. II. Relation de la maniere dont on prétend qu'a été faite la Verſion des Septante ſelon Ariſtée & les autres Hiſtoriens, 173
§. III. Reflexions ſur l'Hiſtoire de la Verſion des Septante. Qu'Ariſtée eſt un Juif: que ſa narration eſt un Roman; & qu'il n'eſt pas Auteur contemporain. Anachroniſmes dans leſquels il eſt tombé. Fable des Cellules refutée. De la maniere dont la Verſion des Septante a été faite, & pourquoi elle eſt ainſi appellée, 176
§. IV. Quels Livres de l'Ancien Teſtament ont été traduits par les Septante, 183
§. V. Des Verſions Grecques de l'Ancien Teſtament, faites depuis J. C. par Aquila Symmaque, Theodotion, &c. 185
§. VI. Des Hexaples & des Tetraples d'Origenes: du nombre des Editions de la Bible qu'ils contenoient, & de leur ordre. Du travail d'Origenes ſur la verſion des Septante; & des differentes Editions anciennes & modernes qui en ont été faites depuis, 188
§. VII. De l'Autorité & de la fidelité de la Verſion Grecque des Septante. Si elle a été divinement inſpirée. Si les Septante ont changé quelque choſe dans leur Verſion. Si elle eſt corrompuë en pluſieurs endroits. Si elle peut paſſer pour authentique. 197

CHAPITRE VII.

DEs Verſions Latines de la Bible & principalement de la Vulgate. 193
§. I. Des Anciennes Verſions Latines avant celle de ſaint Jerôme, & particulierement de l'ancienne Vulgate ou Italique, ibid.
§. II. Des differens travaux de S. Jerôme ſur la Bible. De ſa nouvelle Verſion ſur le Texte Hebreu. S'il a été inſpiré pour la faire: Si elle eſt differente de nôtre Vulgate, & quand elle a commencé à être reçûë dans l'Egliſe Latine, 200
§. III. De la fidelité & de l'autorité de la Verſion Vulgate. En quel ſens elle a été declarée authentique par le Concile de Trente. Si elle doit être préferée à l'Original Hebreu, ou aux autres Verſions. 203
§. IV. Des nouvelles Verſions Latines de la Bible, 209

CHAPITRE VIII.

DEs Verſions Orientales de la Bible, 211
§. I. Des Paraphraſes Chaldaïques, ibid.
§. II. Des Verſions Syriaques de la Bible, 212
§. III. Des Verſions de la Bible en Arabe, ibid.
§. IV. Des autres Verſions Orientales de la Bible, 213

CHAPITRE IX.

DEs Verſions de la Bible en Langue Vulgaire, & de la lecture de l'Ecriture ſainte, 217
§. I. Hiſtoire des Verſions de la Bible en Langue Vulgaire, ibid.
§. II. Si l'Ecriture ſainte a été faite pour être lûë par tous les Fideles, ou ſeulement par les Prêtres & par les perſonnes éclairées dans la Religion, 224
§. III. De l'utilité que tous les Fidéles peuvent tirer de la lecture de l'Ecriture ſainte. Sentimens des Peres ſur ce ſujet, 230
§. IV. S'il eſt vrai que l'Egliſe ait défendu les Traductions de la Bible en Langue vulgaire, & interdit la lecture de l'Ecriture ſainte au Peuple, & quel auroit pû être le motif de cette défenſe. Si elle ſubſiſte encore à preſent. Regles de la Traduction de l'Ecriture ſainte en Langue Vulgaire, & Avis pour la lire avec fruit, 249

CHAPITRE X.

DU ſtyle, des ſens de l'Ecriture ſainte, & des differentes manieres de l'interpreter. 265
§. I. De l'Eloquence de l'Ecriture ſainte, ibid.
§. II. De la clarté & de l'obſcurité de l'Ecriture ſainte. Des cauſes de cette obſcurité en quelques endroits, & des moyens de la ſurmonter, 269
§. III. Des ſens de l'Ecriture ſainte, 273
§. IV. Des differentes manieres d'interpreter l'Ecriture ſainte, & des differentes ſortes de Commentaires ſur la Bible, 278
§. V. Des Regles qu'on doit ſuivre pour bien interpreter l'Ecriture ſainte. 283

CHAPITRE XI.

DE la Diviſion de la Bible en Chapitres, Verſets & autres parties. 287

Fin de la Table des Titres.

APPROBATION DES DOCTEURS en Theologie de la Faculté de Paris.

NOus ſouſſignés Docteurs en Theologie de la ſainte Faculté de Paris, Certifions que par ordre de la ſaine Faculté, Nous avons lû & examiné un Livre qui a pour Titre, *Diſſertation Preliminaire ou Prolegomenes ſur la Bible; Par Meſſire Louis Ellies Du Pin Docteur en Theologie de la Faculté de Paris, & Profeſſeur Royal en Philoſophie*, & que Nous n'y avons rien trouvé de contraire à la Foi Catholique ni aux bonnes mœurs. En foi de quoi nous avons ſigné. A Paris le 10. Decembre 1698.

BLAMPIGNON, Curé de S. Merry. HIDEUX, Curé des SS. Innocens.

Diſſer-

DISSERTATION PRELIMINAIRE SUR LA BIBLE.

LIVRE PREMIER

ſur l'Ancien Teſtament.

CHAPITRE I.

Du Recueil des Livres qui compoſent la Bible. Du Canon des Livres ſacrez. Des Livres Canoniques & Apocryphes en general.

§. I.

Des noms que l'on donne au Recueil des Livres ſacrez.

LE Corps des Livres que nous conſiderons comme le fondement de nôtre Religion, a differens noms. On les appelle les *Livres ſacrez* ou *Divins*, *les Lettres ſacrées*, *l'Ecriture-ſainte* ou ſimplement *l'Ecriture*, *l'Ancien & le Nouveau Teſtament*, *la Bibliotheque ſainte*, & enfin *la Bible*, qui eſt le nom le plus commun à preſent. Il n'eſt pas neceſſaire d'expliquer pourquoi on leur donne les noms de Livres divins ou ſacrez, d'Ecriture ſainte, d'Ecriture divinement inſpirée. La raiſon en eſt évidente: ils ont été écrits par des Perſonnes inſpirées de Dieu; ils traitent de la Religion; ils contiennent les Commandemens de Dieu; rien n'eſt plus Saint; rien n'eſt plus Sacré. On leur donne encore le nom d'Ecriture par excellence *a*, parce qu'aucun Livre n'eſt comparable à ceux-ci. JESUS-CHRIST même & les Apôtres ont cité ſouvent ſous ce nom les Livres de l'Ancien Teſtament.

Mais

a *Le nom d'Ecriture par excellence.*] Nôtre-Seigneur cite ſouvent les Livres de l'Ancien Teſtament ſous ce nom Matt. 21. v. 42. *N'avez-vous point lû dans les Ecritures.* 22. v. 29. *Vous vous trompez & vous ignorez les Ecritures.* 26. v. 54. *Comment ſeront accomplies les Ecritures.* En ſaint Jean ch. 5. v. 39. *Sondez les Ecritures.* Les Apôtres les citent de même. *Act.* 8. v. 32. *Rom.* 4. v. 3. 9. v. 17. &c.

ſacrez ; auquel on a donné le nom de *Canon* a. On leur oppoſe les Livres, qu'on appelle apocryphes b, qui ne ſont point reconnus pour des Livres divins, ou qui ſont

a *Auquel on a donné le nom de Canon.*] Ce mot ſignifie non ſeulement une Loi, une Regle, mais auſſi une Table, un Catalogue, une Liſte & ſe prend en ce ſens dans les Auteurs profanes & dans le Corps du droit. Quelques-uns ont crû que les Livres Canoniques étoient ainſi appellez, parce qu'ils ſont la Regle de la Foi ; mais quoi que cela ſoit vrai, ce n'eſt pas ce qui leur a fait donner le nom de Canoniques, qu'ils n'ont que parce que l'on a nommé *Canon* le Catalogue des Livres ſacrez, comme le Catalogue des Clercs eſt appellé *Canon* dans le Concile de Laodicée Ch. 24. auſſi bien que celui des Evêques & des Fidéles défunts par les Ecrivains Eccleſiaſtiques. Quoi que ce nom ſoit Grec, il eſt plus en uſage chez les Latins que chez les Grecs qui emploient ſouvent ceux de Κανόνες ἐκκλησιαστικοὶ, ἀγράφοι. S. Jerôme eſt un des premiers qui ſe ſoit ſervi abſolument du terme de *Canon* pour marquer le Catalogue des Livres ſacrez. Dans le Prologue general: *Sapientia quæ vulgò Salomonis inſcribitur & Jeſu Filii Sirach Liber, & Judith, & Tobias & Paſtor non ſunt in Canone*, l. contr. Jov. *Nunc nobis de Canone omne certamen eſt.* Ep. 28. à Luc. *Canonem Hebraïca veritatis dedi ſcribendum.* Ruffin dans l'Expoſition du Symbole, aprés avoir rapporté le Catalogue des Livres ſacrez. *Hæc ſunt quæ Patres intra Canonem concluſerunt . . . . ſciendum tamen quod ſunt alii Libri qui non ſunt Canonici.* S. Aug. l. 2. contr. Creſconium. ch. 33. *C'eſt par une vigilance ſalutaire que l'on a établi le Canon Eccleſiaſtique qui contient les Livres des Prophetes & des Apôtres dans nous n'oſons juger, & ſelon leſquels nous jugeons de tous les autres Ecrits des Fidéles & des Infidéles.* Dans le Livre 2. de la Doctrine Chrêtienne. *Tout le Canon de l'Ecriture contient les Livres ſuivans.* Le nom ordinaire dont on ſe ſert pour diſtinguer les Livres ſacrez d'avec les autres, eſt celui de Livres Canoniques, d'Ecriture Canonique. Les Grecs s'en ſont ſervis en ce ſens, & les appellent ἐγκριθέντα, κανονιζόμενα βιβλία : & dans le Concile de Laodicée κανονικὰ : Ils les appellent auſſi ἐσώτερα, *interieurs*, c'eſt-à-dire, qui ſont dans le Canon, pour les diſtinguer de ceux qui ſont ἔξω, c'eſt-à-dire, hors le Canon, qui ſont auſſi nommez dans le Concile de Laodicée ἀκανονιστοὶ non Canoniques.

b *Qu'on appelle apocryphes.*] L'étymologie de ce mot eſt certaine : il eſt derivé du verbe Grec ἀποκρύπτω, qui ſignifie *cacher*. Les Livres des Pheniciens ſont appellez dans Suidas & dans Euſtathe, des Livres apocryphes, c'eſt à-dire, ſecrets & myſterieux. On ne ſçait pas bien pourquoi l'on appelle ainſi les Livres qui ſont hors du Canon, & que quelques-uns conſideroient comme des Livres ſacrez. Saint Auguſtin, livre 15. de la Cité de Dieu, dit qu'ils ſont ainſi appellez, parce que leur origine n'a pas été connuë aux Peres par les mains deſquels l'autorité des Ecritures veritables eſt parvenuë juſqu'à nous par une ſucceſſion trés-claire & tres-certaine. Si ſaint Auguſtin a voulu parler du nom de l'Auteur, cela n'eſt pas toûjours vrai, puiſque l'on connoit les Auteurs de quelques Livres apocryphes : mais s'il parle de leur autorité, cela peut être vrai ; puiſque l'autorité des Livres apocryphes n'a point été reconnuë par les Anciens ; au lieu que l'ancienne Tradition établit celle des Livres Canoniques. C'eſt auſſi de cette maniere que ſaint Auguſtin s'explique, *quoi qu'on trouve*, dit-il, *dans ces Livres apocryphes quelques veritez, toutefois ils n'ont point d'autorité, à cauſe de quantité de fauſſetez qu'ils contiennent.* Et enſuite, *ils ne ſont point dans le Canon des Ecritures qui étoit conſervé dans le Temple du Peuple Hebreu par la diligence des Prêtres qui ſe ſuccedoient les uns aux autres, parce qu'on les a crû ſuſpects, & que l'on ne ſçavoit pas s'ils étoient de ceux dont ils portent le nom, n'étant pas produits par des perſonnes dont on fût aſſuré qu'ils les avoient conſervez en ſe ſuccedant les uns aux autres ; ce qui fait croire qu'ils ne ſont pas de ceux dont ils portent le nom, comme les Heretiques produiſent pluſieurs Ouvrages ſous le nom des Prophetes & des Apôtres que l'on a diſtinguez des Livres qui ont l'autorité Canonique par le nom d'Apocryphes.* Ainſi, ſelon ſaint Auguſtin, un Livre eſt apocryphe, parce qu'il n'a point d'autorité appuiée ſur un témoignage clair, digne de foi. Saint Jerôme *dans l'Ep. 7. à Lata*, dit que les Livres apocryphes ne ſont point de ceux dont les noms ſont dans les Titres, & qu'ils contiennent pluſieurs fauſſetez dangereuſes. En d'autres endroits il ſemble reſtreindre le nom d'apocryphe aux Livres des Heretiques ; & c'eſt en ce ſens que le Pape Gelaſe le prend dans ſon Decret. D'autres prétendent que les Livres apocryphes ſont ainſi appellez, parce qu'ils étoient cachez ; qu'ils ne ſe liſoient pas ordinairement & publiquement. Origenes prend en ce ſens les Livres apocryphes, quand il les oppoſe aux Livres communs & publics dans le Tome I. ſur ſaint *Matt. c.* 13. & dans ſa Lettre à Africanus touchant l'Hiſtoire de Suſanne. L'Auteur de la Synopſe attribuée à ſaint Athanaſe, dit que les Livres apocryphes ſont ainſi nommez, parce qu'ils meritent plûtôt d'être cachez que d'être lûs. Saint Epiphane ſemble avoir un ſentiment aſſez particulier ſur l'origine de ce nom, quand il dit dans le Traité des Poids & des Meſures, que le Livre de la Sageſſe & l'Eccleſiaſtique ne ſont point dans le rang des Livres ſacrez, *parce qu'ils ont été mis dans l'Arche, c'eſt-à-dire dans l'Arche du Teſtament.* Ce qu'il ſemble expliquer dans l'hereſie des Ebionites, où il remarque que l'Evangile de ſaint Jean traduit en Hebreu étoit renfermé dans les Armoires des Juifs avec les Livres apocryphes : ce qui fait entendre que par l'Arche où il dit qu'étoient les Livres apocryphes, il n'a point entendu l'Arche ſacrée, mais des Armoires communes. Les Livres apocryphes n'étoient point dans l'Arche. Quelques-uns prétendent que les Livres ſacrez y étoient & le prouvent par le 24. Verſ. du Ch. 31. du Deuteronome. Neanmoins Moïſe ne commande pas en cet

ſont rejettez comme des Livres heretiques & ſuppoſez *c*.

Le premier Canon ou Catalogue des Livres ſacrez & divins a été fait par les Juifs. Il eſt certain qu'ils en avoient un; mais il n'eſt pas ſi conſtant qui l'avoit fait. On ne peut douter que les cinq Livres de Moïſe n'aient été recueillis en un ſeul corps peu de temps aprés ſa mort; puiſque le Deuteronome, qui eſt comme l'Abregé & la Recapitulation des quatre autres, fut mis dans le Tabernacle proche de l'Arche ſuivant le Commandement qu'il en fit aux Levites chap. 31. v. 24. Ainſi le premier Canon des Livres ſacrez n'étoit compoſé que des cinq Livres de Moïſe: On n'y en a point mis d'autres juſqu'à la diviſion des dix Tribus, puiſque les Samaritains n'en reconnoiſſent point d'autres. Il y eut neanmoins depuis Moïſe pluſieurs Prophetes & autres Ecrivains divinement inſpirez qui compoſerent ou l'Hiſtoire de leurs temps, ou des Livres Prophetiques & Agiographes, ou des Pſeaumes à la loüange de Dieu. Mais on ne voit point qu'avant la Captivité on les ait recueillis en un ſeul corps & compris dans un même Canon. Ce ne fut qu'au retour de la Captivité de Babylone que les Juifs eurent un nombre certain de Livres ſacrez, compris dans un

---

endroit aux Levites de mettre ce Livre dans l'Arche; mais à côté de l'Arche au dehors, & il paroit par le Ch. 8. du 3. Livre des Rois, & le 5. Ch. du 2. Livre des Paralipomenes, qu'il n'y avoit dans l'Arche que les deux Tables de pierre. Dans le ſecond Temple il n'y avoit plus d'Arche ſelon le rapport de Joſeph. Neanmoins les Livres ſacrez étoient ſerrez dans le Temple, & nous liſons qu'avant la Captivité, le Pontife Helcias trouva un Livre de la Loi dans le Temple. Les Livres apocryphes étoient apparemment ſerrez dans une autre Armoire que les Livres Canoniques. Tertullien parlant du Livre d'Enoch dit que quelques-uns ne le reçoivent pas, parce qu'il n'eſt pas enfermé dans l'Armoire des Juifs, *quia nec in Judaicum armarium admittitur.* Et ſaint Auguſtin dans le Paſſage que nous avons cité, tiré du 15. Livre de la Cité de Dieu, dit que les Livres Canoniques de l'Ancien Teſtament étoient conſervez dans le Temple du Peuple Hebreu, par les ſoins des Prêtres qui ſe ſuccedoient les uns aux autres. Ainſi il y a quelque vraiſemblance que les Livres ſacrez étoient conſervez dans le Temple dans quelque armoire, & les apocryphes dans un autre endroit. Quelques-uns ont pris de là occaſion de dire que ceux-ci ſont ainſi appellez ἀπὸ τῆς κρύπτης; parce qu'ils étoient hors de la Crypte, de l'Arche ou du coffre où étoient les Livres ſacrez, mais c'eſt mal deviner. Les Hebreux appellent *Genuſim* terme qui a la même ſignification qu'*Apocryphes*, des Livres plus myſterieux, de la lecture deſquels ils veulent que les foibles & les jeunes gens s'abſtiennent, comme le commencement d'Ezechiel, l'Eccleſiaſte, &c.

c Qui ne ſont point reconnus pour des Livres divins, ou qui ſont rejettez comme des Livres heretiques & ſuppoſez.] Tantôt on donne le nom de *Livres apocryphes* à tous ceux qui ne ſont point dans le Canon, dont on fait deux claſſes, celle des Livres utiles que l'on peut lire pour l'édification des Fidéles, mais douteux & contredits: & celle des Livres ſuppoſez, heretiques & pleins d'erreurs. Quelquefois on reſtreint le nom d'*apocryphes* aux derniers. Origenes appelle apocryphes, tous les Livres qui ſont hors du Canon. Tertullien donne ce nom au Livre du Paſteur qui eſt un Livre utile. Euſebe diſtingue trois ou quatre claſſes des Livres, liv. 3. de ſon Hiſt. c. 25. & 31. La premiere, de ceux qui ſont reçûs de tout le monde & hors de doute: la ſeconde de ceux qui ſont conteſtez & cependant reçûs par pluſieurs: la troiſieme des ſuppoſez & douteux que l'on peut joindre à la claſſe précedente: & la quatriéme de ceux qui ſont tout-à-fait faux, oppoſez à la Foi des Apôtres & fabriquez par des Heretiques ſous leur nom. Euſebe ſemble avoir tiré cette diſtinction d'Origenes, qui parlant dans le 14. Tome ſur ſaint Jean du Livre de la Prédication de ſaint Pierre, dit qu'il faut examiner s'il eſt veritable γνήσιος, ou ſuppoſé νόθος, ou entre les deux μικτός. Pour revenir à Euſebe, il ne ſe ſert point aux endroits que nous avons citez du terme *d'apocryphe*, mais dans le Chap. 22. du Livre 4. il le prend pour les méchans Livres fabriquez par les Heretiques qu'il diſtingue de ceux qui ſont citez par des Ecrivains Eccleſiaſtiques. Saint Gregoire de Nazianze dans le Poëme à Seleucus, ſaint Athanaſe dans l'Epître Feſtale, l'Auteur de la Synopſe, qui porte ſon nom, ſaint Epiphane dans la huitiéme Hereſie, Ruffin dans l'Expoſition du Symbole, Junilius, & la plûpart des nouveaux Grecs ſuivent la diſtinction d'Origenes en trois claſſes, & ne donnent le nom d'*Apocryphes*, qu'aux Livres certainement ſuppoſez & mauvais, & appellent ordinairement *Livres Eccleſiaſtiques*, ceux qui étoient bons & utiles; quoi qu'ils ne fuſſent pas reconnus par toutes les Egliſes pour Canoniques. Au contraire ſaint Cyrille dans la quatriéme Catecheſe, ſaint Epiphane dans le Livre des Poids & des Meſures, ſaint Jerôme dans le Prologue general. Les Peres d'Afrique & la plûpart des Latins, & Antiochus entre les Grecs, donnent le nom d'*Apocryphes* generalement à tous les Livres qui ne ſont pas dans le Canon. Saint Auguſtin diſtingue de deux ſortes de Livres Canoniques; ceux qui ſont reçûs par toutes les Egliſes, & ceux qui ne ſont reçûs que par pluſieurs. Sixte de Sienne les diſtingue auſſi en deux claſſes; les *Proto-canoniques*, qui ont été reçûs de tout temps, & dont on n'a jamais douté, & les *Deutero-canoniques*, dont on a douté autrefois, & qui ont depuis été reçûs dans le Canon. Tous les autres ſont apocryphes ſelon cet Auteur; quoi que ce terme n'ait été quelquefois attribué qu'aux ſeuls Livres heretiques.

d Qui

un Canon qui fut dreſſé vers ce temps-là. Car il ne contient aucun des Livres écrits depuis le temps de Nehemie. On trouve dans le Livre de l'Eccleſiaſtique une preuve, que le Canon des Livres ſacrez étoit déja fait, quand ce Livre fut compoſé: car l'Auteur y faiſant mention au chap. 49. des Hommes illuſtres & des Ecrivains ſacrez des Juifs, aprés avoir parlé d'Iſaïe, de Jeremie & d'Ezechiel, il ajoûte les douze petits Prophetes, qui ſuivent ces trois dans le Canon des Hebreux: Ce qui montre que les Propheties des douze petits Prophetes étoient déja recueillies & compoſoient un ſeul Corps. Il eſt clair que du temps de Nôtre-Seigneur le Canon des Livres ſacrez étoit déja dreſſé, puiſqu'il cite la Loi de Moïſe, les Prophetes & les Pſeaumes, qui ſont les trois ſortes de Livres dont ce Canon eſt compoſé, & qu'il allegue ſouvent l'Ecriture ou l'Ecriture ſainte en general. Ce qui fait connoître qu'alors les Livres ſacrez étoient diſtinguez des autres, & faiſoient un corps à part. Joſeph marque en particulier les Livres reconnus pour Canoniques par les Juifs, & les premiers Chrêtiens en rendent témoignage.

Aprés avoir découvert le temps dans lequel ce Canon a été fait, il en faut chercher l'Auteur. Il n'y en a point à qui l'on puiſſe l'attribuer avec plus de vrai-ſemblance qu'à Eſdras, qui ſelon la Tradition conſtante des Juifs & des Chrêtiens, rétablit, corrigea & fit écrire en nouveaux caracteres les Livres ſacrez. Il faut neanmoins que Nehemie ait ajoûté ſon Livre à celui d'Eſdras pour en faire le dernier Volume du Canon. On peut même croire que Nehemie a eu beaucoup de part à la confection de ce Canon *d*; d'autant plus qu'il eſt remarqué dans la Lettre des Juifs de Jeruſalem écrite aux Juifs d'Egypte, rapportée au commencement du ſecond Livre des Maccabées, que Nehemie avoit recueilli les Livres des Rois, des Prophetes & de David. Quoi qu'il en ſoit on prétend que ce Canon fut alors approuvé par le grand Sanedrim, la grande Synagogue ou Conſeil des ſoixante-&-dix, & publié par ſon autorité. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que ce fut en ce temps-là que l'on fixa parmi les Juifs le nombre des Livres ſacrez par un Canon que toute la Nation Juïve ſuivit & reçût; de ſorte qu'elle ne conſidera plus comme Livres ſacrez & divinement inſpirez, que ceux qui furent compris dans ce Canon.

Il y a des Auteurs qui prétendent que les Juifs ont fait depuis, un ou deux autres Canons *e*, qu'ils ont ajoûté au précedent les Livres de Tobie, de Judith, de l'Eccleſiaſtique, de la Sageſſe & des Macabées; mais cette prétention n'eſt fondée ſur le témoignage d'aucun Auteur digne de foi, & il me paroît certain que les Juifs n'ont point eu d'autre Canon que celui d'Eſdras *f*, ni reconnu d'autres Livres pour ſacrez, que ceux qu'il contenoit. Car que peut-on oppoſer aux témoignages de Joſeph, de ſaint Jerôme & de ſaint Epiphane qui l'aſſûrent poſitivement? Suppoſant donc comme une choſe certaine, que le Canon des

---

d *Que Nehemie a eu beaucoup de part à la confection de ce Canon.*] Voici le Paſſage de la Lettre des Juifs de Jeruſalem, ſelon le Texte Grec.: *Ces mêmes choſes étoient dans les Ecrits & Memoires de Nehemie, & comme en faiſant une bibliotheque, il avoit ramaſſé les Livres des Rois, des Prophetes, & les Lettres touchant les Dons*: Paroles qui ſemblent attribuer à Nehemie le Recueil des Livres Hiſtoriques, Prophetiques, & des Pſeaumes, dont le Canon eſt compoſé. Les Lettres touchant les Dons, dont il eſt parlé en cet endroit, ſont peut-être les Lettres d'Artaxercés pour la reſtitution du Temple, rapportées dans le ſecond d'Eſdras; ce qui deſigneroit encore ce dernier Ouvrage comme étant du Canon. Mais ce Paſſage n'eſt pas précis pour marquer une Collection de pluſieurs Ouvrages ſous un ſeul Titre: Il prouve ſeulement que Nehemie eut ſoin de ramaſſer les anciens Monumens dans une même Bibliotheque. La même choſe eſt remarquée au Verſet ſuivant, de Judas Maccabée, qu'il avoit eu ſoin de ramaſſer les Livres qui avoient été perdus pendant la guerre d'Antiochus. Cela ne prouve point que l'un ou l'autre ſoient Auteurs du Canon.

e *Un ou deux autres Canons.*] Serarius admet deux Canons, l'un fait du temps d'Eſdras par la grande Synagogue; & l'autre plus recent. Genebrard en reconnoît trois, tous trois dreſſez par l'autorité des grandes Aſſemblées du Sanedrim: Le premier dans une Aſſemblée tenuë du temps d'Eſdras, qu'il dit être le cinquiéme Synode: Le ſecond dans l'Aſſemblée qu'il ſuppoſe s'être tenuë quand on delibera pour envoïer des Interpretes à Ptolomée Philadelphe, qu'il appelle le ſixiéme Synode, dans lequel on ajoûta aux Livres contenus dans le précedent Canon les Livres de Tobie, & de Judith avec l'Eccleſiaſtique & la Sageſſe: Le troiſiéme dans une autre Aſſemblée, qu'il feint avoir été tenue pour condamner les Sadduceens, & qu'il nomme le ſeptiéme Synode, dans lequel il dit que l'on ajoûta les Livres des Macabées.

f *Il me paroît certain que les Juifs n'ont point eu d'autre Canon que celui d'Eſdras.*] Les Juifs ni les anciens Chrêtiens n'en ont point connu d'autre. Les Livres qu'on prétend avoir été inſerez dans les autres Canons, n'ont jamais été reconnus par les Juifs. Les deux Aſſemblées de la Synagogue que l'on feint avoir été tenuës pour ce ſujet, ſont chimeriques: aucun Auteur ancien n'en a parlé: Au contraire Joſeph aſſûre poſitivement, que les Livres compoſez depuis le Regne d'Artaxercés, ne ſont point conſiderez comme des

des Livres de l'Ancien Teſtament, qui a été en uſage parmi les Juifs a été dreſſé du temps d'Eſdras, & qu'ils n'en ont point eu d'autre; examinons maintenant quels ſont les Livres qu'il contenoit.

§. III.

Quels ſont les Livres qui étoient contenus dans le Canon des Juifs.

JOSEPH eſt le premier Auteur qui ait marqué diſtinctement les Livres contenus dans le Canon des Juifs. Voici comme il en parle dans ſon premier Livre contre Appion: Nos Livres ſont » écrits d'une maniere irreprehenſible, & comme » par une eſpece de neceſſité: car il n'eſt pas libre à » tout le monde d'écrire, & il n'y a aucune contradiction dans nos Livres, parce qu'ils ont été » compoſez par des Prophetes qui ont écrit nettement ce qu'ils ont appris par l'inſpiration de » Dieu, des choſes qui ſe ſont paſſées autrefois & » dans l'Antiquité, ou ce qu'ils ont vû arriver de » leur temps. Il n'y a donc point parmi nous un » grand nombre de Livres qui ne ſoient pas d'accord enſemble & dans leſquels on trouve des » contradictions. Nous n'en avons que vingt-deux qui comprennent l'Hiſtoire de tous les » temps, leſquels meritent qu'on y ajoûte foi: » cinq ſont de Moïſe, qui contiennent ce qui » regarde l'origine de l'Homme, & la tradition » des generations des Hommes juſqu'à ſa mort. » Ce temps eſt d'environ trois mille ans. Depuis » la mort de Moïſe juſqu'au Regne d'Artaxercés » qui a été Roi de Perſe aprés Xercés, les Pro» phetes qui ont été aprés lui, ont écrit en treize » Livres ce qui s'eſt paſſé de leur temps. Les » quatre autres Livres contiennent des Hymnes » à la loüange de Dieu, & des Préceptes pour la vie des Hommes. On a auſſi écrit ce qui s'eſt « paſſé depuis Artaxercés juſqu'à nôtre temps; « mais on n'ajoûte pas la même foi à ceux qui « l'ont écrit, parce qu'il n'y a pas eu en ce temps- « là une ſucceſſion certaine de Prophetes. Or il « eſt aiſé de voir combien nous avons de créance « & de reſpect pour nos Livres: puiſque depuis « tant de temps perſonne n'a entrepris d'y rien « ajoûter, d'en rien retrancher ou d'y rien chan- « ger: car les Juifs ſont accoûtumez dés leur « enfance de les appeller les Inſtructions divines, « de les obſerver & de mourir s'il eſt beſoin pour « les défendre. Ainſi Joſeph partage les Livres « ſacrez ou Canoniques des Juifs en trois claſſes: la premiere contient les cinq Livres de Moïſe: la ſeconde, treize Livres Hiſtoriques & Prophetiques écrits depuis la mort de Moïſe juſqu'au Regne d'Artaxercés: & la derniere, quatre Livres d'Hymnes ou de Morale. Comme il ne nomme que les cinq Livres de Moïſe qui compoſent la premiere claſſe, il peut y avoir quelque difficulté ſur ceux des autres claſſes, & particulierement ſur les treize qui ſont dans la ſeconde: car pour les quatre qui ſont dans la troiſiéme, il n'y a pas lieu de douter que ce ne ſoient le Livre des Pſeaumes, les Proverbes, l'Eccleſiaſte, & le Cantique des Cantiques. Enfin entre ceux qu'il faut mettre dans la ſeconde claſſe, il n'y en a que deux ſur leſquels il puiſſe y avoir quelque difficulté, ſçavoir ceux de Job & d'Eſther: car il eſt ſans doute qu'il y a mis les Livres de Joſué, des Juges, de Ruth, de Samuël, des Rois, des Paralipomenes, d'Eſdras, les Propheties d'Iſaïe, de Jeremie avec les Lamentations, d'Ezechiel, de Daniel & des douze petits Prophetes. Or comme ces ſeuls Livres font le nombre de treize, on pourroit croire que Joſeph n'en a point reconnu d'autres, & qu'ainſi les Livres de Job & d'Eſther ſont hors du Canon des Juifs ſelon Joſeph: mais auſſi d'un autre côté, comme on ſçait que les Juifs pour ne pas exceder le nombre de leurs

Livres ſacrez; qu'il n'y en a que vingt-deux de reconnus pour tels par les Juifs. Saint Jerôme & ſaint Epiphane ſont témoins de la même choſe ſur l'autorité d'autres Auteurs Juifs. La ſeule objection qu'on peut faire avec quelque ſorte de vrai-ſemblance, c'eſt que Joſeph dans le ſecond Livre contre Appion rapporte comme de l'Ecriture cette Sentence: *Melior eſt iniquitas viri, quàm mulier benefaciens*, tirée du Chap. 42. de l'Eccleſiaſtique, & que les Rabins rapportent dans le Talmud d'autres Sentences tirées de cet Ouvrage. Cela ne prouve pas neanmoins qu'ils l'aient reconnu pour Canonique: Joſeph qui eſt le ſeul dont l'autorité ſeroit de quelque poids ne cite point en particulier l'Eccleſiaſtique, mais rapporte en cet endroit diverſes maximes de Moïſe non dans les propres termes de l'Ecriture, mais en ſes termes, & entr'autres celle-ci, *La femme eſt inferieure à l'homme en tout*, qui a rapport à ces paroles de la Geneſe. *Vous ſerez ſous la Puiſſance de vôtre mari*, & à laquelle quelqu'un comme remarque Mr. Pithou, a ajoûté cette Sentence de l'Eccleſiaſtique, *La malice de l'homme vaut mieux que la femme bien-faiſante*, qui n'eſt point du Texte original de Joſeph. Car outre que ſon deſſein n'étoit que de rapporter en cet endroit, des Loix de Moïſe pour en faire voir l'utilité, ce Paſſage ne ſe trouve point dans l'ancienne Verſion de Ruffin; ce qui fait voir qu'il a été ajoûté depuis le temps de cet Auteur.

a *La*

leurs Lettres, ont joint le Livre de Ruth à celui de Juges, & les Lamentations à la Prophetie de Jeremie, pour n'en faire que deux Volumes au lieu de quatre, les Livres de Job & d'Eſther pourroient bien faire partie des treize Livres que Joſeph met dans la ſeconde claſſe des Livres ſacrez. Mais il y a d'autres raiſons de douter ſi Joſeph a reconnu ces deux Livres pour ſacrez; à l'égard du premier, parce qu'il ne rapporte point l'Hiſtoire de Job dans ſes Antiquitez, ce qu'il n'eût pas manqué de faire, s'il eût tenu cette Hiſtoire pour un Livre ſacré: quoi qu'on puiſſe dire qu'il ne l'a omiſe, que parce qu'elle ne convenoit pas à l'Hiſtoire des Juifs, qu'il s'étoit uniquement propoſé d'écrire: à l'égard du ſecond, parce qu'il met dans ſes Antiquitez l'Hiſtoire d'Eſther ſous le Regne d'Artaxercés, & qu'ici il aſſûre que tous les Livres ſacrez ont été écrits depuis Moïſe juſqu'au Regne d'Artaxercés; ce qui ſe doit entendre excluſivement, puiſqu'il dit que les Livres écrits ſous le Regne de ce Prince, & depuis n'ont pas la même autorité.

Origenes dans l'Expoſition du premier Pſeaume, ſaint Athanaſe dans l'Epître Feſtale, & l'Auteur de la Synopſe qui porte ſon nom, ſaint Hilaire dans ſa Préface ſur les Pſeaumes, ſaint Gregoire de Nazianze dans la 33. Piece Poëtique, ſaint Epiphane dans l'Hereſie 8. & ſaint Jerôme dans le Prologue general ſur l'Ecriture, parlant des Livres reconnus par les Juifs pour ſacrez & Canoniques, diſent que leur nombre eſt égal à celui des lettres de l'Alphabeth Hebreu, c'eſt-à-dire de vingt-deux, & rapportent les vingt-deux Livres que nous venons de marquer en détail, ſur leſquels ils conviennent tous, à l'exception du Livre d'Eſther; car pour le Livre de Job & les Lamentations, ils les mettent tous au rang des Livres compris dans le Canon des Juifs: mais ſaint Athanaſe & ſaint Gregoire de Nazianze ne mettent point celui d'Eſther de ce nombre, & ſeparent Ruth du Livre des Juges; au contraire Origenes, ſaint Hilaire, ſaint Epiphane & ſaint Jerôme ne font qu'un ſeul Livre des Juges & de Ruth, & donnent ainſi place au Livre d'Eſther parmi les vingt-deux Livres reconnus par les Juifs pour Canoniques. Ceux qui ſeparoient Ruth du Livre des Juges & les Lamentations de la Prophetie de Jeremie, en comptoient vingt-quatre comme ſaint Jerome le remarque.

Voici le dénombrement & la diviſion des Livres contenus dans le Canon des Juifs ſelon ſaint Jerôme. Il les diſtribuë en trois claſſes: la premiere comprend les cinq Livres de Moïſe, qu'on appelle la Loi: la ſeconde contient les Livres, qu'il appelle les Livres des Prophetes, qui ſont au nombre de neuf: ſçavoir, le Livre de Joſué, le Livre des Juges, auquel ils joignent, dit ſaint Jerôme, le Livre de Ruth; le Livre de Samuël, que nous appellons le premier, & le ſecond Livre des Rois; le Livre des Rois, qui contient les deux derniers: Ces Livres ſont ſuivis des trois grands Prophetes, Iſaïe, Jeremie & Ezechiel, qui ſont trois Livres differens, & des douze petits Prophetes, qui ne ſont qu'un ſeul Livre. La troiſiéme claſſe comprend les Livres, qu'ils appellent Agiographes ou ſaintes Ecritures, dont le premier eſt le Livre de Job, le ſecond les Pſeaumes de David, les trois ſuivans les Livres de Salomon, qui ſont les Proverbes, l'Eccleſiaſte, & le Cantique des Cantiques; le ſixiéme Daniel, le ſeptiéme les Paralipomenes, le huitiéme Eſdras, qui eſt diviſé en deux Livres parmi les Grecs & les Latins, & le dernier eſt le Livre d'Eſther. Ainſi dit ſaint Jerôme, tous les Livres de l'Ancien Teſtament parmi les Juifs, ſont au nombre de vingt-deux, dont il y en a cinq de Moïſe, huit des Prophetes, & neuf Agiographes. Quelques-uns en comptent vingt-quatre, en ſeparant Ruth, & les Lamentations du Prophete Jeremie, & les mettant au nombre des Agiographes. Ce Prologue de l'Ecriture, ajoûte-t-il encore, peut ſervir comme de tête & de Préface à tous les Livres, que nous avons traduits de l'Hebreu: & nous devons ſçavoir que tout ce qui n'eſt point du nombre de ces Livres, eſt apocryphe; d'où il s'enſuit que la Sageſſe, que l'on attribuë communément à Salomon, l'Eccleſiaſtique de Jeſus Fils de Sirach, Judith, Tobie, & le Paſteur ne ſont point du Canon, non plus que les deux Livres des Maccabées, dont il y en a un Hebreu, & l'autre écrit en Grec, comme le ſtile le marque aſſez. Voilà comme ſaint Jerôme explique nettement le Canon des Ecritures reçûës parmi les Juifs. Joſeph & ſaint Jerôme conviennent du nombre des Livres contenus dans le Canon des Livres ſacrez reçû par les Juifs, mais ſaint Jerôme n'en met que neuf dans la ſeconde claſſe, & huit dans la troiſiéme. Il compte auſſi parmi les Livres Canoniques le Livre d'Eſther que Joſeph ſemble avoir mis hors de ce rang, comme nous l'avons remarqué.

§. IV.

Des Livres de l'Ancien Teſtament reconnus pour Canoniques par les premiers Chrêtiens.

IL n'y a point de doute que l'Egliſe n'ait reconnu pour Canoniques les Livres que Nôtre Seigneur

Seigneur & les Apôtres ont citez comme étant Divins & sacrez. Or la plûpart de ceux qui sont dans le Canon des Juifs sont alleguez plusieurs fois dans le Nouveau Testament, comme des Livres de l'Ecriture sainte *a* & aucun autre n'y est cité de la même maniere *b*. Nôtre-Seigneur JESUS-CHRIST marque lui-même les trois sortes de Livres contenus dans l'Ancien Testament, quand parlant de lui, il dit; qu'*il est necessaire que tout ce qui est écrit de lui dans la Loi de Moise, dans les Prophetes & dans les Pseaumes soit accompli. Luc. 24. v. 44.* Voilà la distribution des Livres Canoniques selon les Juifs, expliquée par Joseph & par saint Jerôme, la Loi, les Prophetes & les Cantiques.

Les anciens Catalogues des Livres Canoniques du Vieux Testament, qui se trouvent dans les Auteurs Chrêtiens Grecs & Latins, sont conformes au Canon des Juifs, & ne contiennent point d'autres Livres: Il est même remarqué dans quelques-uns, que les autres Livres qui ont depuis été admis dans le Canon, n'y sont point compris; que ce sont des Livres Ecclesiastiques propres à édifier les Fidéles, mais qui n'ont pas d'autorité Canonique, quoi qu'ils soient quelquefois citez par les Auteurs mêmes les plus anciens sous le nom d'Ecriture sainte.

Le premier & le plus ancien Catalogue que nous aions des Livres Canoniques dressé par un Auteur Chrêtien, est celui de Meliton Evêque de Sardes, qui a fleuri sous l'Empire de Marc-Antonin: il est tiré d'une Préface qu'il avoit mise à la tête de quelques Extraits qu'il avoit faits des Livres de la Loi, & des Prophetes, & rapporté par Eusebe au Livre 4. de son Histoire Chapitre 26. Il ne compte que vingt-deux Livres de l'Ancien Testament, entre lesquels il ne met point Esther, separant le Livre de Ruth de celui des Juges. Origenes dans un Passage tiré du Commentaire sur le premier Pseaume, rapporté par Eusebe au Livre 6. chap. 25. compte aussi vingt-deux Livres de l'Ancien Testament, mais il y comprend Esther joignant le Livre de Ruth avec celui des Juges, & remarque que les Livres des Maccabées sont hors de ce rang. Le Concile de Laodicée qui est le premier Synode où l'on ait déterminé le nombre des Livres Canoniques, ne compte encore que vingt-deux Livres de l'Ancien Testament, entre lesquels est Esther, & joint à Jeremie Baruch, les Lamentations & les Lettres. Ce Catalogue est suivi par saint Cyrille de Jerusalem dans sa 4. Catechese, par S. Athanase dans l'Epître Festale & par l'Auteur de la Synopse qui porte son nom, ces deux derniers ne mettent point Esther au rang des Livres Canoniques, mais joignent Baruch avec les Lamentations & l'Epître de Jeremie au Livre de ce Prophete, & remarquent que les Livres de la Sagesse, de l'Ecclesiastique, de Judith, de Tobie, & des Maccabées, sont hors du Canon, quoi

---

a *La plûpart de ceux qui sont dans le Canon des Juifs sont alleguez plusieurs fois dans le Nouveau Testament, comme des Livres de l'Ecriture sainte.*] Voici ceux qui y sont citez, les cinq Livres de Moise *en plusieurs endroits*, le Livre de Josué. *Heb.* 13. le second Livre des Rois. *Hebr.* 1. le troisiéme Livre des Rois. *Rom.* 11. Job. 1. *Cor.* 3. Les Pseaumes *en une infinité d'endroits*, les Proverbes, Isaie, Jeremie, Ezechiel *tres-souvent*, un Passage de Daniel, *Matt.* 24. *Marc.* 13. *Luc.* 21. Tous les Petits Prophetes separément à l'exception d'Abdias & de Sophonie. De sorte qu'il n'y a que six ou sept Livres du Canon des Juifs qui ne se trouvent pas citez dans le Nouveau Testament, sçavoir le Livre des Juges, Ruth, l'Ecclesiaste, le Cantique des Cantiques, les Paralipomenes, Esdras, & Nehemie.

b *Aucun autre n'y est cité de la même maniere.*] Il y en a qui prétendent que l'on y trouve quelques-uns des Livres Deutero-canoniques citez, & particulierement le Livre de la Sagesse, dont il semble que saint Paul ait tiré cette Sentence qu'il rapporte dans l'Epître aux Romains, ch. 11. *Quis novit sensum Domini, aut quis Consiliarius ejus?* toute semblable à celle-ci qui se rencontre au chap. 8. de la Sagesse. *Quis enim hominum potest scire consilium Dei?* On peut encore croire que ce que dit le même Apôtre dans le ch. 11. de l'Epître aux Hebreux de la Translation d'Enoch, est pris du 14. ch. de la Sagesse, & que la comparaison qu'il fait de Dieu à un Potier de terre dans l'Epître aux Romains ch. 9. est tirée du ch. 15. du même Livre; sans parler de plusieurs autres maximes morales do N. T. si semblables à divers endroits du Livre de la Sagesse, qu'il est à croire que l'on y a voulu faire allusion. Cependant nous ne trouvons en aucun endroit du N. T. le Livre de la Sagesse, ni aucun autre Livre Deutero-canonique cité comme étant de l'Ecriture, & il n'est pas necessaire que les Sentences semblables à celles du Livre de la Sagesse qui s'y trouvent, aient été prises de ce Livre: Plusieurs Auteurs se rencontrent souvent dans ces mêmes maximes morales sans s'être jamais lûs. Enfin quelques-unes de ces Sentences, qu'on dit être tirées de la Sagesse, se trouvent dans des Livres qui sont du Canon des Hebreux, comme celle de saint Paul qui a été alleguée. *Quis novit sensum Domini, &c.* qui se trouve dans ces mêmes termes dans le Texte d'Isaie. ch. 40. v. 13. d'où Tertullien. l. 5. contr. Marc. c. 14. Saint Basile dans le Livre du Saint-Esprit. c. 5. l'Auteur des Commentaires sur saint Paul attribué faussement à saint Ambroise, Pierre Lombard, & quelques autres remarquent que S. Paul l'a tirée.

a *Qui*

quoique ce ſoient des Livres utiles, propres pour édifier. L'Auteur de la Synopſe remarque auſſi que le Livre d'Eſther eſt mis par quelques-uns au rang des Livres Canoniques. Amphiloque dans l'Epître à Seleucus rapportée par Balſamon, l'Auteur de la Hierarchie Eccleſiaſtique, Leontius de Bizance dans le Livre des Sectes, Anaſtaſe Sinaïte, ſaint Jean Damaſcene, & les deux Nicephores, ſuivent le Catalogue de Meliton: Mais ſaint Hilaire ſuit celui d'Origenes dans ſa Préface ſur les Pſeaumes, & reconnoît le Livre d'Eſther pour Canonique. Saint Jerôme & Ruffin ſont auſſi de même ſentiment, & remarquent que les Livres de la Sageſſe, de l'Eccleſiaſtique, de Tobie, de Judith & des Maccabées ſont hors de ce Canon. S. Epiphane dans l'Hereſie 8. compte vingt-ſept Livres Canoniques de l'Ancien Teſtament: il n'admet neanmoins que ceux qui ſont dans le Catalogue d'Origenes, & il obſerve dans le Livre des Poids & des Meſures que les Juifs le reduiſent à vingt-deux Livres, & quelques Latins à vingt-quatre, qu'ils diſent être figurés par les vingt-quatre Vieillards de l'Apocalypſe: C'eſt la penſée de Victorin, de Primaſius, de Berengaudus, de l'Auteur du Poëme contre Marcion ſous le nom de Tertullien; de Bede, de l'Auteur des Sermons ſur l'Apocalypſe attribués à ſaint Auguſtin, & de quelques-autres, qui diſtinguent le Livre de Ruth de celui des Juges, & les Lamentations de la Prophetie de Jeremie. Dans le Canon Apoſtolique les trois Livres des Maccabées ſont ajoûtez à ceux qui ſont dans le Catalogue d'Origenes, quoique la Sageſſe ſoit rejettée hors de ce Canon: mais il y a lieu de douter s'ils n'ont point été ajoûtés par quelque Auteur, ne ſe trouvant point dans ce Canon rapporté dans la Collection de Jean d'Antioche Titre 50. ni dans aucun des Canons des Auteurs Grecs.

Le premier Catalogue où les Livres de la Sageſſe, de l'Eccleſiaſtique, de Tobie, de Judith, & les deux Livres des Maccabées ſoient mis au rang des Livres Canoniques, comme étant de même autorité, eſt celui du Concile de Carthage III. tenu l'an 397. qui confirme le Decret du Concile d'Hippone de l'an 393. dans lequel ces Livres ſont mis dans le Canon; à condition toutefois que l'on conſultera l'Egliſe d'au delà de la Mer pour le confirmer, comme il eſt porté dans une ancienne Note ſur ce Canon: *De confirmando iſto Canone Tranſmarina Eccleſia conſulatur.* Ce même Canon eſt repeté dans le Concile de Carthage de l'an 419. avec une clauſe ſemblable, qu'il ſera communiqué au Pape Boniface & aux Evêques d'Italie: *Ut fratri & Conſacerdoti Bonifacio, & earum partium Epiſcopis innoteſcat.* Saint Auguſtin ſuivant l'autorité de l'Egliſe d'Afrique, met tous ces Livres au rang des Canoniques dans le Chap. 8. du 2. Livre de la Doctrine Chrêtienne; mais il obſerve qu'entre les Livres Canoniques il y en a qui ſont reçûs par toutes les Egliſes Catholiques, & d'autres qui ne ſont pas reçûs par tout comme Canoniques

L'Egliſe Romaine a été d'accord en cela avec celle d'Afrique; car Innocent I. dans ſa Lettre à Exupere, met les mêmes Livres dans le Canon des Livres de l'Ancien Teſtament auſſi bien que le Pape Gelaſe dans le Concile de l'an 494. Toutefois dans le Canon de ce dernier il n'eſt fait mention que du Livre d'Eſdras & d'un Livre des Maccabées; & même dans quelques Manuſcrits, le Livre de Job y eſt omis: Dans quelques autres les deux Livres des Maccabées y ſont placés; mais tous les Manuſcrits ne portent qu'un Livre d'Eſdras; ce qui eſt fautif; perſonne n'aiant revoqué en doute le ſecond Livre d'Eſdras.

Le Decret du Pape Eugene & le Canon du Concile de Trente ſont conformes au Canon du Concile de Carthage & au Decret du Pape Innocent, & l'on y trouve entre les Livres ſacrez de l'Ancien Teſtament, Tobie, Judith, Eſther, la Sageſſe, l'Eccleſiaſtique & les deux Livres des Maccabées.

§. V.

Des Livres Deutero-Canoniques en particulier.

Les Catalogues dont nous venons de parler nous font connoître en general les Livres de l'Ancien Teſtament qui ont toûjours paſſé pour être indubitablement Canoniques, & ceux dont on a douté dans l'Antiquité. Mais il faut encore parler de ces derniers en particulier; car quoiqu'ils n'aient pas été reçûs dans les premiers temps par toutes les Egliſes, ni mis par tous les Auteurs dans le Canon des Livres ſacrez, ils ont toutefois ſouvent été cités par les Anciens, & quelquefois même ſous le nom d'Ecriture-ſainte.

Les Livres de l'Ancien Teſtament qui ont toûjours été reconnus pour Canoniques par les Juifs & par les Chrêtiens, ſont les cinq Livres de Moïſe, ſçavoir la Geneſe, l'Exode, le Levitique, les Nombres, le Deuteronome, le Livre de Joſué, le Livre des Juges, le Livre de Ruth, les deux Livres de Samuel, que nous appellons les deux premiers Livres des Rois, les deux Livres des Rois, qui ſont, ſelon nous, le troiſiéme & le quatriéme, Iſaïe, Jeremie avec les Lamentations, Ezechiel, Daniel, à l'exception de

l'Hiſtoire de Suſanne & de Bel & du Cantique des trois Jeunes Hommes; les douze petits Prophetes, le Livre de Job, le Livre des Pſeaumes, les trois Livres de Salomon, ſçavoir les Proverbes, l'Eccleſiaſte, le Cantique des Cantiques, les deux Livres des Paralipomenes & les deux Livres d'Eſdras. Les Livres dont on a douté ſont le Livre d'Eſther, quoique pluſieurs tant Juifs que Chrêtiens l'aient reconnu, Baruch, qui eſt dans quelques-uns des Canons des anciens Chrêtiens, & les Livres de Tobie, de Judith, de la Sageſſe, l'Eccleſiaſtique, avec les deux Livres des Maccabées; qui ne ſont dans aucun Canon avant celui du Concile de Carthage, quoiqu'ils aient été cités par les anciens Chrêtiens.

Le Livre d'Eſther étoit compris ſelon quelques-uns dans le Canon des Juifs, mais ſelon d'autres il n'y étoit pas: car il eſt fort vrai-ſemblable, comme nous avons remarqué, que Joſeph ne le reconnoît pas pour Canonique. Cependant ſaint Jerôme & les autres anciens Auteurs Chrêtiens, le mettent au rang de ceux qui étoient du Canon des Juifs. Il n'eſt point dans les Canons de Meliton, de ſaint Athanaſe, de ſaint Gregoire de Nazianze, de l'Auteur de la Synopſe, de Leontius & des deux Nicephores; mais il ſe trouve dans ceux d'Origenes, du Concile de Laodicée, de ſaint Cyrille, de ſaint Hilaire, de ſaint Epiphane, de ſaint Jerôme, & de Ruffin. L'action d'Eſther eſt loüée par S. Clement Romain dans ſon Epître aux Corinthiens, & par ſaint Clement d'Alexandrie dans le troiſiéme Livre du Pedagogue, & dans le premier & le quatriéme des Stromates: ce qui fait voir que ce Livre étoit connu & eſtimé par les premiers Chrêtiens. Les ſix derniers Chapitres, à commencer au Verſet 4. du Chapitre 10. du Livre d'Eſther ne ſont point dans l'Hebreu. Origenes croit qu'autrefois ils y avoient été, & qu'enſuite ils ont été perdus. Mais il eſt viſible que c'eſt une compilation de diverſes Pieces recuëillies apparemment par les Juifs Helleniſtes, qui ont été ajoûtées par l'Auteur de la Verſion Grecque. Saint Jerôme rejette cette partie d'Eſther hors du Canon des Livres ſacrez. Sixte de Sienne a été de ce ſentiment, même depuis le Concile de Trente, & il cite pluſieurs Auteurs Catholiques de ſon ſentiment, comme Hugues le Cardinal, Nicolas de Lire & Denys le Chartreux: Et il répond au Decret du Concile de Trente, que le Canon de ce Concile ne ſe doit entendre que des parties veritables des Livres qui les compoſent en leur entier, & non pas de ces ſortes de Recueils mis à la fin par quelque Auteur inconnu & ſans autorité. Cependant comme ce Concile admet les Livres contenus dans ſon Catalogue pour Canoniques entierement & dans toutes leurs parties, ainſi qu'on a coûtume de les lire dans l'Egliſe Catholique; *Libros integros cum omnibus ſuis partibus, prout in Eccleſia Catholica legi conſueverunt*; il faut en ſuivant ce Decret les mettre dans le Canon des Livres ſacrez de l'Ancien Teſtament, auſſi-bien que le reſte du Livre d'Eſther, quoi qu'ils ne ſoient point du même Auteur, comme nous le ferons voir dans la ſuite.

Les Juifs ne reconnoiſſent point le Livre de Baruch, qui n'eſt point écrit en Hebreu, comme ſaint Jerôme le remarque dans ſa Préface ſur Jeremie: *Librum autem Baruch Notarii ejus, qui apud Hebræos nec legitur, nec habetur, prætermiſimus.* Origenes, Meliton, ſaint Hilaire, ſaint Gregoire de Nazianze, ſaint Jerôme & Ruffin ne mettent point ce Livre dans leur Catalogue des Livres ſacrez de l'Ancien Teſtament; mais dans le Concile de Laodicée, dans ſaint Cyrille, dans ſaint Athanaſe, & dans ſaint Epiphane il eſt joint à Jeremie. Il n'eſt point nommé en particulier dans les Catalogues de ſaint Auguſtin, des Conciles d'Afrique, d'Innocent & de Gelaſe; mais il y a de l'apparence que ces Auteurs Latins l'ont compris ſous le nom de Jeremie, parce que Baruch étant ſon Diſciple, ſa Prophetie étoit jointe à celle de Jeremie, & même citée ſous ſon nom par les Anciens, comme le remarque ſaint Auguſtin dans le Livre 18. de la cité de Dieu, Chap. 33. où aiant cité ſous le nom de Jeremie ce Paſſage du 3. Chapitre de Baruch; *C'eſt ici nôtre Dieu; il n'y en aura point d'autre que lui. . . il a été vû ſur la terre & a converſé avec les hommes*, il ajoûte que quelques-uns ne donnent pas ce témoignage à Jeremie, mais à Baruch ſon Secretaire; mais qu'il eſt plus celebre ſous le nom de Jeremie. Et en effet la Prophetie de Baruch eſt ſouvent citée par les Anciens ſous le nom de Jeremie; comme par ſaint Clement d'Alexandrie dans le premier Livre du Pedagogue Chap. 10. & dans le Livre 2. Chap. 3. par ſaint Cyprien dans le Livre 2. des Témoignages à Quirin & dans le Livre de l'Oraiſon Dominicale; par Euſebe dans ſes Livres de la Demonſtration Evangelique; par ſaint Baſile au Livre 4. contre Eunomius, par ſaint Ambroiſe au Liv. 1. de la Penitence Chap. 8. dans le Livre 4. ſur la Création Chap. 14. & dans le Livre 1. de la Foi Chap. 2. par l'Auteur des Queſtions ſur l'Ancien & le Nouveau Teſtament, qui portent le nom de ſaint Auguſtin, Q. 102. par l'Auteur d'une Homelie de la Trinité attribuée à ſaint Chryſoſtome, & dans une autre Homelie du même citée dans le ſixiéme Concile general Seſſ. 8. par les Papes Felix & Pelage, & par Caſſiodore ſur le Pſeaume 81.

Les autres Livres ſçavoir Tobie, Judith, la Sageſſe,

Sageſſe, l'Eccleſiaſtique, & les deux Livres des Maccabées n'ont jamais été dans le Canon des Juifs, & ne ſe trouvent point dans les anciens Canons des Livres ſacrez, faits par des Auteurs Chrêtiens, à l'exception de ceux des Egliſes de Rome & d'Afrique. Mais il faut examiner plus particulierement ce qui s'en trouve dans l'Antiquité.

Origenes dans l'Epître à Africanus remarque que les Livres de Tobie & de Judith n'étoient point reçûs par les Juifs, & qu'ils ne les mettoient pas même au rang de leurs Livres apocryphes, quoi que les Egliſes s'en ſerviſſent. Dans l'Homelie 27. ſur les Nombres il dit que ce Livre eſt du nombre de ceux qu'on lit aux Catechumenes, parce qu'ils contiennent une doctrine plus ſimple & moins relevée que les autres. On en porte le même jugement dans l'Epître Feſtale & dans la Synopſe attribuées à ſaint Athanaſe. Saint Hilaire dit que quelques Chrêtiens ajoûtoient ces deux Livres aux vingt-deux autres reconnus par les Juifs, & compoſoient ainſi leur Canon de vingt-quatre Livres. Saint Jerôme dans le Prologue general aprés avoir parlé des vingt-deux Livres qui ſont dans le Canon, met Judith & Tobie, auſſi-bien que la Sageſſe & l'Eccleſiaſtique hors du Canon, & au rang des Livres apocryphes: *Quidquid extra hos eſt, inter apocrypha ponendum: Igitur Sapientia quæ vulgò Salomonis inſcribitur, & Jeſu Filii Sirach Liber, & Judith, & Tobias non ſunt in Canone.* Et dans la Préface des Commentaires ſur Jonas, il remarque que, quoi que le Livre de Tobie, ne ſoit pas dans le Canon, il eſt toutefois en uſage parmi les Ecrivains Eccleſiaſtiques. Il étoit étonnant qu'aprés cette déclaration, il eût dit dans les Préfaces de ces Livres, que les Hebreux les avoient mis au rang des *Agiographes*; mais il faut lire dans ces deux endroits *Apocryphes* au lieu d'*Agiographes*, comme le Pere Martianai l'a reſtitué ſur un ancien manuſcrit. Ruffin rejette auſſi ces deux Livres au rang de ceux qui ne ſont point appellez Canoniques, mais Eccleſiaſtiques, & que les anciens ont permis qu'on lût dans l'Egliſe pour l'édification des fidéles, mais qu'ils n'ont pas crû aſſez autoriſez pour établir des Dogmes de Foi. On peut alleguer un témoignage de ſaint Irenée, qui parlant dans le Chap. 34. du Livre premier contre les Hereſies, de la diſtribution que les Gnoſtiques faiſoient des Prophetes en diverſes claſſes qu'ils attribuoient à leurs Aeons, dit qu'ils donnoient à Eloï les Prophetes Aggée & Tobie. Ce qui fait voir que du tems de S. Irenée, le Livre de Tobie étoit déja conſideré, & que Tobie étoit mis au rang des Prophetes. Saint Cyprien cite ſouvent le Livre de Tobie ſous le nom de l'Ecriture dans ſon Livre des Oeuvres de Miſericorde & de l'Aumône: Il eſt auſſi allegué par S. Hilaire ſur le Pſeaume 129. qui s'en ſert pour prouver l'Interceſſion des Anges: *Il y a*, dit-il, *ſelon Raphaël parlant à Tobie, des Anges en la preſence de la lumiere éclatante de Dieu.* Saint Ambroiſe a expliqué ce Livre entier, Comme un Livre de l'Ecriture, & l'a cité dans ſon Commentaire ſur la Création, Liv. 6. Chap. 4. Saint Jerôme qui le met hors du Canon, & entre les apocryphes des Juifs, n'a pas laiſſé de le traduire, & d'en parler avantageuſement dans la Préface de ſa Traduction, où il remarque qu'il ne ſe met pas en peine des reproches des Hebreux qui ſe plaignent que l'on met ce Livre en Latin contre l'autorité de leur Canon; parce qu'il croit qu'il vaut mieux déplaire au jugement des Phariſiens & obeïr aux ordres des Evêques. S. Chryſoſtome dans la treiziéme Homelie au Peuple d'Antioche, & l'Auteur des Conſtitutions Apoſtoliques Liv. 8. Chap. 45. citent encore le Livre de Tobie: Il eſt, comme nous avons remarqué, dans les Canons des Conciles d'Afrique, d'Innocent, de Gelaſe, d'Eugene IV. & du Concile de Trente.

Le Livre de Judith eſt non ſeulement rejetté dans tous les Catalogues anciens des Livres Canoniques, mais il n'eſt pas même cité par les anciens Peres; quoique ſaint Clement Romain dans ſon Epître aux Corinthiens, Saint Clement d'Alexandrie dans le quatriéme Livre des Stromates, Tertullien dans le Livre de la Monogamie & dans le premier Livre contre Marcion Chap. 7. loüent l'action Heroïque de Judith. Ce qui fait voir que ce Livre étoit connu déslors & eſtimé dans l'Egliſe. Nous venons de rapporter ce qu'en ont dit S. Athanaſe, S. Hilaire, S. Jerôme & Ruffin: mais il faut ajoûter touchant S. Jerôme, que ce Pere n'en a pas toûjours parlé comme d'un Livre apocryphe *a*, car dans l'Epître 140. il lui donne le nom de Volume ſacré, & le joint

a *Que ce Pere (ſaint Jerôme) n'en a pas toûjours parlé comme d'un Livre apocryphe.*] Saint Jerôme n'a pas toûjours tenu le même langage touchant les Livres qui ſont hors du Canon des Juifs. Quand il traite exprés du nombre des Livres Canoniques, comme dans les Prologues ſur le Livre des Rois, & ſur les Livres de Salomon, ſur Eſdras, & ſur Eſther dans ſes Epitres 7. & 103. à Paulin, dans ſon Commentaire ſur Ezechiel au Liv. 17. Chap. 43. il rejette toûjours les Livres qui ne ſont point dans le Canon des Hebreux, comme apocryphes, & comme devant être conſiderez comme tels. Mais en d'autres endroits, il cite ſouvent ces mêmes Livres, comme de l'Ecriture ſainte.

joint aux Livres de Ruth & d'Eſther : *Ruth, Eſther & Judith tantæ gloriæ ſunt, ut ſacris Voluminibus nomina indiderint.* Et dans la Préface de la Traduction de ce Livre, aprés avoir remarqué que les Juifs le mettent au rang des Livres apocryphes, & que ſon autorité n'eſt pas jugée ſuffiſante pour prouver les choſes qui ſont en conteſtation ; il ajoûte qu'on lit que le Concile de Nicée l'a compté au nombre des Livres de l'Ecriture ſainte, & que c'eſt ce qui l'a fait acquieſcer à la demande ou plûtôt au commandement qu'on lui a fait de le traduire : *Sed quia hunc Librum Synodus Nicæna in numero ſanctarum Scripturarum legitur computaſſe, acquievi poſtulationi veſtræ imò exactioni.* Ce que ſaint Jerôme ſemble aſſûrer en cet endroit, que le Concile de Nicée avoit fait le Catalogue des Livres ſacrez, & qu'il y avoit mis le Livre de Judith, n'a aucune vrai-ſemblance : car outre que l'on ne trouve rien de ſemblable dans le Symbole, dans les Canons & dans les Lettres du Concile de Nicée, & qu'il eſt trés-probable qu'il n'y a point eu d'autres Actes de ce Concile, eſt-il croïable que s'il eût fait un Canon des Livres ſacrez, aucun de ceux qui y ont aſſiſté, n'en eût fait mention ? Se peut-il faire que ſaint Athanaſe, ſaint Epiphane, ſaint Cyrille qui ne pouvoient ignorer les Déciſions du Concile de Nicée, euſſent rejetté le Livre de Judith, comme un Livre apocryphe, s'il eût été mis au rang des Livres Canoniques par l'autorité d'un Concile qu'ils reveroient ? Enfin ſaint Hilaire ſe fût-il contenté de dire que quelques-uns ajoûtoient ce Livre au Canon ? N'eût-il pas plûtôt aſſûré hardiment en parlant des Livres Canoniques, que l'Egliſe le recevoit. Saint Jerôme lui-même, s'il eût été aſſûré de ce fait, eût-il rejetté ce Livre tant de fois, & n'eût-il pas allegué ce Catalogue du Concile de Nicée, qui eût été la regle infaillible qu'on auroit dû ſuivre ? le Pere Martianai reconnoît dans ſa Note ſur ce Paſſage de ſaint Jerôme, que le Concile de Nicée n'a point fait de Decret touchant les Livres ſacrez ; mais il prétend que ſaint Jerôme dit ceci, parce qu'il avoit trouvé que les Peres du Concile de Nicée avoient allegué quelques ſentences tirées de ce Livre. Saint Jerôme ſemble neanmoins parler d'un Decret du Concile qui contenoit le nombre des Livres Canoniques : *In numero ſanctarum Scripturarum legitur computaſſe :* Et quand on pourroit l'entendre de quelque allegation, il faudroit qu'il y eût eu quelques monumens du Concile de Nicée que nous n'avons plus ; ce qui ne ſe prouveroit pas facilement. Il y a donc plus d'apparence qu'il a allegué ce fait ſur la foi d'autrui, ou ſur quelque opinion commune de ſon temps. Mais ſi le Concile de Nicée n'a pas mis le Livre de Judith au nombre des Livres Canoniques, l'Egliſe Latine l'a fait depuis dans le Concile de Carthage, par la bouche d'Innocent I. dans le Concile de Rome ſous Gelaſe, & dans le Concile de Trente, qui a ſuivi le Decret d'Eugene.

Le Livre de la Sageſſe & l'Eccleſiaſtique ſont mis dans les anciens Catalogues au nombre des Livres utiles & Eccleſiaſtiques qu'on lit dans l'Egliſe avec édification, mais qui ne ſont point Canoniques. Ces Livres ſont toutefois citez ſous le nom d'Ecriture ſainte par quantité d'anciens Auteurs *b*, par ſaint Barnabé, par ſaint Clement Romain, par Tertullien dans le Livre 3. contre Marcion, & dans ſon Livre des Preſcriptions, par ſaint Clement d'Alexandrie, par ſaint Cyprien en

---

b *Ces Livres (de la Sageſſe & de l'Eccleſiaſtique) ſont toutefois citez ſous le nom d'Ecriture ſainte par quantité d'anciens Auteurs.*] Outre pluſieurs alluſions de l'Ecriture qu'on pourroit alleguer, mais qui ne prouvent point qu'ils y aient été citez, ſaint Barnabé cite un Paſſage tiré du chap. 2. verſ. 12. de la Sageſſe & un tiré de l'Eccleſiaſtique ch 4. verſ. 36. Saint Clement Romain dans l'Epître aux Corinthiens en rapporte un tiré du chap. 11. verſ. 22. de la Sageſſe. Tertullien cite la Sageſſe, au Livre 3. contre Marcion vers la fin, & dans les Preſcriptions. Saint Clement d'Alexandrie les cite auſſi pluſieurs fois dans ſes Livres des Stromates, comme Euſebe le remarque, Liv. 6. de ſon Hiſtoire ch. 7. Saint Cyprien cite tres-ſouvent ces deux Livres ; il les attribue même à Salomon. Origenes cite la Sageſſe ſous le nom de l'Ecriture en pluſieurs endroits, comme dans le troiſiéme Livre contre Celſe, & dans l'Homelie 8. ſur l'Exode, & l'Eccleſiaſtique ſur ſaint Matt. Traité 24. Euſebe Livre 6. de ſon Hiſt. ch. 13. dit que, quoi que ſaint Clement cite ces Livres, ils ſont rejettez par la plûpart. Saint Hilaire les cite ſur le Pſeaume 140. Saint Baſile les cite auſſi quelquefois, & particulierement au Livre 5. contre Eunomius. Ils ſont citez dans la Lettre du Concile de Sardique rapportée par Theodoret. Liv. 2. c. 8. de ſon Hiſtoire, par ſaint Ambroiſe tres-ſouvent & même par ſaint Jerôme dans le Commentaire ſur le Pſeaume 73. dans les 2. & 16. Livres ſur Iſaïe, au Livre 33. ſur Ezechiel, & par ſaint Auguſtin en pluſieurs endroits. Ils ſont encore citez par l'Auteur du Livre des Noms Divins, & de la Hierarchie, dans ce dernier Livre au ch. 2. & dans le premier au ch. 4. par Anaſtaſe Sinaïte. *lib. 9. In Exaem. Orat. 2. De incircumſcripto*, & q. 8. & 10. par ſaint Jean Damaſcene au Liv. 4. de la Foi orthodoxe, ch. 16. dans l'Oraiſon 3. de la Nativité, & dans le Sermon des Morts & par d'autres. Mais citer un Livre, comme remarque Gretſer, n'eſt pas le declarer Canonique. Ces Livres ſont rejettez hors du Canon par ceux mêmes, qui les citent ſous le nom de l'Ecriture, & ceux, qui

en plusieurs endroits, par Origenes aussi en plusieurs endroits, par saint Hilaire sur le Pseaume 140. & selon quelques-uns par saint Basile, par saint Ambroise, par saint Jerôme, & par saint Augustin. Mais il ne s'ensuit pas, qu'ils les aient tous reconnus comme Canoniques: au contraire Origenes, saint Jerôme & saint Hilaire les mettent au rang des apocryphes, & saint Basile dit nettement dans la Préface de son Commentaire sur les Proverbes, qu'il n'y a que trois Livres de Salomon, & il marque assez en d'autres endroits qu'il n'a point reconnu les Livres de la Sagesse & de l'Ecclesiastique pour des Livres Canoniques. Philastre & Ruffin les rejettent, aussi-bien que le Prêtres de Marseille, & quelques-autres Gaulois qui rejettoient le Livre de la Sagesse, comme Hilaire le témoigne dans la Lettre qu'il a écrite à saint Augustin *c*. Theodoret est de même avis dans sa Préface sur les Cantiques. On ne peut pas dire tout-à-fait la même chose de saint Cyprien, de saint Ambroise & de saint Augustin, qui les ont reconnus pour Canoniques, comme il a été déterminé dans le Concile de Carthage, par Innocent I. dans le Concile de Rome sous Gelase, par le Decret d'Eugene, & dans le Concile de Trente.

Enfin les deux Livres des Maccabées sont mis hors du Canon des Livres de l'Ecriture dans les Catalogues de Meliton, d'Origenes, du Concile de Laodicée, de saint Cyrille, de saint Hilaire, de saint Athanase, de saint Jerôme, & dans les autres que nous avons rapportez. Dans la Chronique d'Eusebe ils sont opposez aux Livres Canoniques, où il est écrit: *Ce que nous avons rapporté jusqu'ici des Annales des Hebreux, est tiré de l'Ecriture sainte; ce qui suit est pris des Livres des Maccabées, de Joseph, & d'Africanus.* Tertullien rapporte dans son Livre contre les Juifs l'Histoire des Maccabées, mais il ne cite point les Livres des Maccabées, comme des Livres de l'Ecriture. Saint Cyprien les cite très-souvent sous ce nom. Saint Ambroise les cite aussi dans le Livre de Jacob & de la Vie heureuse Chap. 10. & 11. saint Chrysostome avoit composé une Homelie sur les Maccabées, que nous n'avons plus: Il fait encore mention des Maccabées dans l'Homelie 4. sur les paroles d'Isaac & sur le Pseaume 44. Saint Jerôme même, qui les rejette en plusieurs endroits, les cite aussi comme des Livres de l'Ecriture dans le Livre 5. de son Commentaire sur Isaie. Saint Augustin les allegue dans son Livre du soin qu'on doit avoir des Morts, pour prouver qu'on peut offrir le sacrifice pour les Morts: & il assûre dans le Livre 18. de la Cité du Dieu, que quoi que ces Livres ne soient point reçûs comme Canoniques par les Juifs, ils sont toutefois reconnus pour tels par l'Eglise. Mais au Livre premier contre Gaudence, parlant de l'action de Razias qui se fit mourir: Voici ce qu'il dit des Livres des Maccabées:

---

qui les attribuent à Salomon en les citant, le nient formellement en d'autres endroits. Il y en a qui prétendent que le Livre de l'Ecclesiastique est cité par ceux, qui rapportent cette Sentence comme de l'Ecriture, *Ne faites rien sans conseil*, tels que sont saint Basile dans les Regles courtes, *Interrogation* 104. Eusebe *de Prap. Evang. lib.* 12. Cassien *Conference* 2. Boniface *Epist.* 98. le Concile d'Epheſe dans l'Epitre au Synode de Pamphilie. Mais la même Sentence est en substance au Chapitre 13. des Proverbes vers. 16. & elle est mot pour mot au Chapitre 24. vers. 13. de la Version des Septante, d'où ces Peres l'ont prise, aussi-bien qu'Isidore de Damiette, qui s'en sert souvent. Les Proverbes ont été aussi tres-souvent citez par les Anciens sous le nom de la Sagesse, par Meliton dans son Catalogue, *Proverbia qua & Sapientia*, car c'est ainsi qu'il faut traduire, & non pas *Proverbia & Sapientia*; par Origenes, Homelie 17. sur la Genese, sur l'Exode, sur les Nombres. Par l'Auteur, qui a écrit sous le nom de Denis d'Alexandrie contre Paul de Samosate, par l'Auteur des Constitutions plusieurs fois, par S. Basile *Const. Monast.* c. 2. & 16. par saint Gregoire de Nazianze *Orat.* 1. & 26. & par saint Gregoire de Nysse dans le Livre de la Vie de Moïse, & au Livre 7. contre Eunomius; par le Concile *in Trullo*, Chap. 64. par le second Concile de Nicée *Act.* 6. Les Proverbes sont aussi appellez par saint Clement d'Alexandrie, par Hegesippe, & par quelques autres anciens, *magnis*.

c Comme Hilaire le témoigne dans la Lettre qu'il a écrite à saint Augustin.] Ce Pere ajoint allegué ce Passage du 4. Ch. de la Sagesse. *Il a été enlevé de crainte que la malice ne changeât son esprit*, pour prouver son sentiment sur la Prédestination; ceux qui n'étoient pas de son avis dans la Gaule répondoient comme le témoigne Hilaire, qu'on ne devoit pas se servir de ce Passage qui étoit tiré d'un Livre qui n'étoit point Canonique, *tanquam non Canonicum omittendum*. saint Augustin leur replique dans le Livre de la Prédestination des Saints qu'on n'avoit pas dû rejetter le Passage du Livre de la Sagesse qui a merité depuis tant d'années, tam longâ annositate, d'être recité dans l'Eglise de dessus le degré des Lecteurs, & d'être écouté avec la veneratim qui est dûe à un Livre d'une autorité Divine par tous les Chrétiens, à commencer depuis les Evêques jusqu'aux derniers Fidèles Laiques, Penitens & Catechumenes. Il ajoûte que ce Livre doit au moins être preferé à tous les Livres des Auteurs Ecclesiastiques; puisqu'ils l'ont eux-mêmes cité comme un Livre divin. Il dit encore dans le 17. Livre de la Cité de Dieu, que les Livres de la Sagesse & de l'Ecclesiastique ont été reçûs dans les premiers Siécles principalement par l'Eglise d'Occident.

Maccabées : *les Juifs ne reçoivent point les Livres des Maccabées, comme ils font la Loi, les Prophetes, & les Pſeaumes : mais l'Egliſe les reçoit & ils ne ſont pas inutiles, pourvû qu'on les liſe, & qu'on les entende avec quelque ſorte de temperament ; ils ſont même eſtimables, particulierement à cauſe de l'Hiſtoire des ſept Maccabées.* Il les met pourtant dans le Catalogue des Livres Canoniques, qu'il rapporte dans le ſecond Livre de la Doctrine Chrétienne. L'Auteur des Merveilles de l'Ecriture, Ouvrage qui ſe trouve parmi ceux de ſaint Auguſtin, rejette les Livres des Maccabées. Dans le dernier Canon attribué aux Apôtres, on met au nombre des Livres Canoniques trois Livres des Maccabées ; mais il y a quelque apparence que cet endroit eſt ajoûté, parce qu'ils ne ſont point reconnus pour Canoniques par les Nicephores, par ſaint Jean Damaſcene, dans le Livre 4. de la Foi orthodoxe, Chap. 18. mais dans le Livre des fidéles défunts il cite l'exemple des Maccabées pour autoriſer la priere pour les Morts ; & par pluſieurs autres qui reconnoiſſoient l'autorité des Canons Apoſtoliques. Ils ſont reçûs dans le Concile troiſiéme de Carthage, & par Innocent I. Il n'y en a qu'un d'approuvé dans le Concile Romain ſous Gelaſe. Il eſt étonnant qu'aprés ces autoritez ſaint Gregoire le Grand en parle en ces termes au Livre dix-neuviéme de ſes Morales : *Nous ne faiſons rien de déraiſonnable*, dit-il, *en produiſant des témoignages tirez des Livres qui ne ſont point Canoniques, puiſqu'ils ont été publiez pour l'édification de l'Egliſe.* Témoignage qui feroit croire que l'on a douté même dans l'Egliſe Romaine de l'autorité des Livres des Maccabées depuis les Decrets d'Innocent & de Gelaſe. Il ſemble neanmoins plus probable que les Egliſes d'Afrique & de Rome les ont communément reconnus pour Canoniques ; mais on ne peut aſſûrer la même choſe des autres Egliſes, puis qu'il y a quantité d'Auteurs Eccleſiaſtiques Grecs & Latins, qui depuis les déciſions des Conciles de Carthage, & de Rome, & la Declaration d'Innocent I. n'ont compté que vingt-deux ou vingt quatre Livres Canoniques de l'Ancien Teſtament ; comme parmi les Grecs Anaſtaſe Sinaïte, Leontius, ſaint Jean Damaſcene, les deux Nicephores, Antiochus, Philippe, & parmi les Latins, Bede, Iſidore, Berengaudus, &c. ou qui ont diſtingué trois claſſes de Livres de l'Ecriture, comme Junilius, ou qui ont declaré qu'ils ne reconnoiſſoient point pour Canoniques les Livres qui n'étoient point dans le Canon des Juifs comme parmi les Auteurs les plus recens Lyranus dans ſes Commentaires ſur Eſdras & ſur Tobie, Toſtat ſur le Chap. 1. de ſaint Matthieu, Caïetan ſur la fin des Livres Hiſtoriques de l'Ancien Teſtament & quelques autres. Ce qui fait voir que ces définitions n'ont pas été ſuivies de tous les Auteurs & par toutes les Egliſes, juſqu'à ce que cela ait été entierement déterminé par la définition du Concile de Trente.

Aprés avoir parlé des Livres qui ont été rejettez tout-entiers hors du Canon de l'Ecriture ſainte, il nous reſte à faire quelques obſervations ſur une partie du Livre de Daniel que les Juifs ont rejettée, qui comprend l'Oraiſon d'Azarie, & l'Hymne des trois jeunes Hommes dans la Fournaiſe : qui commencent au 24. Verſet du Chapitre troiſiéme, & finiſſent au 91. l'Hiſtoire de Suſanne rapportée dans le treiziéme Chapitre, & celle de l'Idole de Bel, & de Daniel jetté dans la Foſſe aux Lions, dans le quatorziéme & dernier. Ces choſes ne ſont point dans l'Original Hebreu ou Chaldaïque, ni dans la Verſion Grecque des Septante, mais elles ont été tirées de la Verſion Grecque de Theodotion, qui étoit celle dont l'Egliſe ſe ſervoit, dans la Prophetie de Daniel, comme ſaint Jerôme le remarque dans ſa Préface, & dans la Note qu'il a faite ſur ces endroits. Africanus, Euſebe, & Apollinaire ont rejetté ces Narrations non ſeulement comme n'étant pas Canoniques, mais auſſi comme fabuleuſes, & ſaint Jerôme ſemble être de leur avis *d*. Origenes a défendu la verité de cette Hiſtoire

---

d *Saint Jerôme ſemble être de leur avis.*) Dans ſa Préface ſur la Traduction de Daniel ; *Apud Hebræos nec Suſanna habet Hiſtoriam nec Hymnum trium Puerorum, nec Belis Draconiſque fabulas, quas nos, quia in toto Orbe diſperſa ſunt vetus antequiſito eáſque jugulante ſubjecimus, ne videremur apud imperitos magnam partem voluminis detruncaſſe.* Il rapporte enſuite les objections que l'on fait pour montrer que cette hiſtoire eſt fauſſe ſans y répondre, & laiſſe la choſe au jugement du Lecteur, *ſuper qua re Lectoris arbitrio rem relinquens.* Ruffin lui aiant reproché cette conduite dans ſa ſeconde Invective, & l'aiant accuſé d'avoir retranché de l'Ecriture un exemple de Chaſteté que l'Egliſe propoſoit aux Fidéles, & d'avoir effacé une Hymne que l'on chantoit dans l'Egliſe aux jours ſolemnels : *Nam omnis illa hiſtoria de Suſanna quæ caſtitatis exemplum præſtabat Eccleſiis Dei, ab iſto abſciſſa eſt & abjecta atque poſthabita : Trium Puerorum Hymnus qui maximè diebus ſolemnibus in Eccleſia Dei canitur, ab iſto & loco ſuo penitus eraſus eſt :* Saint Jerôme lui répond dans le Livre 2. de ſon Apologie, qu'il n'a fait que rapporter ce que les Juifs avoient coûtume de dire contre l'Hiſtoire de Suſanne, l'Hymne des trois jeunes Hommes, & les fables du Dragon & de Belus, ſans dire ſon ſentiment : *Non enim quid ipſe ſentirem, ſed quid illi contra nos dicere ſolerent explicavi*, & que s'il n'avoit pas répondu à leurs objections

re contre Africanus, ſans aſſûrer neanmoins qu'elle ſoit Canonique *e*.

L'Auteur du Livre des Merveilles de l'Ecriture attribué à ſaint Auguſtin, ne parle point de l'Hiſtoire de Suſanne, & rejette l'Hiſtoire de Bel Liv. 2. Chap. 32. Theodoret expliquant Daniel, ne dit pas un mot de ces Hiſtoires. Nicephore met l'Hiſtoire de Suſanne entre les Livres apocryphes. Neanmoins ce qui eſt rapporté dans ces deux Chapitres, eſt cité ſous le nom de Daniel, & comme faiſant partie de ſa Prophetie *f*, par ſaint Irenée, par ſaint Clement d'Alexandrie, par Tertullien, par Origenes, par ſaint Cyprien, par Didyme, par ſaint Hilaire, par ſaint Baſile, par ſaint Gregoire de Nazianze, par ſaint Ambroiſe, par ſaint Auguſtin, par l'Auteur d'une Homelie ſur Suſanne attribuée à ſaint Chryſoſtome, par ſaint Fulgence, par Avitus, par Bede. Sulpice Severe & l'Auteur de la Synopſe de ſaint Athanaſe rapportent auſſi ces Hiſtoires, comme faiſant partie du Texte ſacré; quoi que le dernier avoüe à la fin de ſon Ouvrage

---

tions dans ce Prologue, ce n'étoit que parce qu'il vouloit abreger, de peur de faire un Livre au lieu d'une Préface, *quorum opiniani ſi non reſpondi in Prologo brevitati ſtudens ut non Prafationem, ſed Librum viderer ſcribere.* Cependant dans la Préface de ſon Commentaire ſur Daniel il traite encore ces Hiſtoires de fables qui n'ont point d'autorité. Il approuve le ſentiment d'Euſebe & d'Apollinaire qui n'avoient point voulu s'engager à les défendre contre Porphyre, parce qu'elles n'avoient point d'autorité Canonique, & oppoſe le témoignage de ces Auteurs à ceux qui avoient trouvé à redire de ce qu'il les avoit retranchées: c'eſt juſtement l'objection de Ruffin: Voici ſon Paſſage, *Cui & Euſebius & Apollinaris pari ſententia reſponderunt Suſanna Beliſque ac Draconis fabulas non contineri in Hebræo, ſed partem eſſe Prophetiæ Habacuc filii Jeſu de Tribu Levi . . . . unde & nos ante plurimos annos cùm verteremus Danielem, has viſiones Obelo prænotavimus ſignificantes eas in Hebræo non haberi, & miror quoſdam παρψιμωμένους, indignari mihi quaſi ego decurtaverim Librum cùm & Origenes & Euſebius & Apollinaris, aliique Eccleſiaſtici viri & Doctores Græciæ has, ut dixi, viſiones non haberi apud Hebræos fateantur, nec ſe debere reſpondere Porphyrio pro his quæ nullam Scripturæ ſanctæ auctoritatem præbeant.* C'eſt pourquoi il n'a point fait lui-même un Commentaire ſur les deux derniers Chapitres, mais ſeulement recueilli quelques Obſervations tirées du dixiéme Livre des Stromates d'Origenes pour défendre la verité de la narration: en ſorte toutefois qu'en finiſſant il ſemble deſeſperer qu'on puiſſe y répondre, *quod ſolvet facile qui hanc hiſtoriam in Libro Danielis apud Hebræos dixerit non haberi. Si quis autem putaverit eam approbare eſſe de Canone, tunc quærendum eſt quid ei reſpondere debeamus.*

e Origenes a défendu la verité de cette Hiſtoire contre Africanus, ſans aſſurer neanmoins qu'elle ſoit Canonique.] Saint Jerôme dans la Préface de ſon Commentaire ſur Daniel met Origenes au nombre de ceux qui ont crû qu'il n'étoit pas neceſſaire de répondre à ce que Porphyre diſoit contre ces Hiſtoires, parce qu'elles n'avoient pas l'autorité de l'Ecriture ſainte. Dans le Commentaire de ſaint Jerôme ſur les deux derniers Chapitres de Daniel tiré du dixiéme Livre des Stromates d'Origenes, la verité de ces Hiſtoires y eſt défenduë, en ſorte toutefois qu'à la fin on avoüe qu'il n'eſt pas certain qu'elles ſoient Canoniques. Dans la conteſtation entre lui & Africanus il s'agit ſeulement de la verité de cette Hiſtoire. Africanus reprenoit Origenes d'avoir allegué dans une Conference l'Hiſtoire de Suſanne, parce que cette partie du Livre de Daniel étoit fauſſe, que c'étoit un conte & une fable nouvellement ajoûtée. Origenes défend cette narration comme une Hiſtoire veritable, & il croit même qu'elle étoit autrefois dans le Texte Hebreu, dont elle a été retranchée par les Juifs. Mais il n'aſſûre point qu'elle ſoit reçûë comme Canonique par toutes les Egliſes: il dit ſeulement qu'on s'en ſert communément dans l'Egliſe. *Quæ in Eccleſiis circumfertur*: Il dit la même choſe dans cette Lettre du Livre de Tobie, qu'il n'a pas mis au rang des Livres Canoniques reçûs de toute l'Egliſe. Elle ſe trouve neanmoins citée comme Canonique dans l'Homelie 8. ſur le Levitique, *ſed tempus eſt nos adverſus improbos Presbyteros uti ſancta Suſanna vocibus, quas illi repudiantes hiſtoriam Suſannæ de Catalogo divinorum voluminum deſecarunt, nos autem & ſuſcipimus & contra ipſos opportunè proferimus.* Mais il y a bien de l'apparence que c'eſt une addition de Ruffin qui attaque directement ſaint Jerôme. Dans le Commentaire ſur ſaint Matthieu Origenes remarque qu'il s'eſt ſervi de l'exemple de Daniel quoi qu'il ſçût bien qu'il n'étoit pas dans l'Hebreu; parce qu'il eſt reçû dans l'Egliſe; *Quoniam in Eccleſiis tenetur.* Il ajoûte que ce n'eſt pas le lieu de traiter de cette matiere.

f Neanmoins ce qui eſt rapporté dans ces deux Chapitres eſt cité ſous le nom de Daniel, & comme faiſant partie de ſa Prophetie.] Saint Irenée l. 4. contr. Hæreſ. c. 11. *Quem & Daniel Prophetam (cum dixiſſet ei Cyrus Rex Perſarum quare non adoras Bel) annuntiavit dicens quoniam non colo Idola. ibid.* ch. 44. *& audient eas quæ ſunt à Daniele Prophetâ voces, ſemen Chanaan & non Juda ſpecies ſeduxit te, &c.* Ce ſont les paroles de Daniel aux Vieillards. *Daniel.* 13. v. 52. Saint Clement d'Alexandrie *Stromat.* 4. aprés avoir loüé Judith & Eſther, ajoûte: *Taceo enim Suſannam & Moſis ſororem: illa verò per ſummam honeſtatem vel ad mortem uſque procedens, cùm ab intemperantibus condemnatur amatoribus, perſtitit firma & conſtans teſtis pudicitiæ.* Tertullien dans le Livre de l'Idolatrie ch. 18. *Statim apparuiſſet Danielem idolis non deſerviſſe, nec Belem, nec draconem colere.* dans le l. des Jeûnes, ch. 7. *Aſpice Danielis exemplum circa ſeminium Regis Babyloniis & ſi Deo miſerabilis. Leonibus in lacu fuerat horribilis,* & ch. 9. *ſicut Danieli in lacum leonum eſurienti prandium*

ge que l'Hiſtoire de Suſanne eſt au nombre des Livres que l'on conteſte. Saint Ambroiſe cite les paroles de Daniel rapportées dans le troiſiéme Chapitre comme étant certainement du Saint-Eſprit, & Ruffin fait des reproches à ſaint Jerôme de ce qu'il a retranché du Livre de Daniel, l'Hymne, l'Hiſtoire de Suſanne & celle de l'Idole de Bel & de Daniel jetté dans la Foſſe aux Lions. Saint Jerôme même en lui répondant eſt obligé de s'accommoder à l'opinion commune, mais il revient à ſon ancien ſentiment dans ſa Préface du Commentaire ſur Daniel. Voilà ce qui ſe peut alleguer pour l'autorité de ces Hiſtoires, nous examinerons dans la ſuite ce qui s'eſt dit touchant leur verité.

§. VI.

Comment les Livres Deutero-canoniques ont été mis dans le Canon des Livres ſacrez & reconnus pour tels.

IL eſt important d'examiner de quelle maniere les Livres qui n'étoient point d'abord dans le Canon des Juifs & de pluſieurs Egliſes, & dont il étoit permis de ne pas recevoir l'autorité, ont pû dans la ſuite devenir Canoniques & acquerir une ſi grande autorité, qu'il n'eſt plus permis d'en douter, ni de ne les pas conſiderer comme des Livres ſacrez & divins. Car il ſemble qu'à l'égard des Livres de l'Ancien Teſtament, on ne devroit reconnoître pour divinement inſpirez que ceux que la Synagogue avoit reçûs, & mis dans ſon Canon. C'étoit à elle à qui Dieu avoit confié les divins Ecrits; c'eſt elle qui les a conſervez; c'eſt par ſon témoignage & par ſa Tradition qu'on les a connus; c'eſt d'elle que les Chrêtiens les ont reçûs. Si JESUS-CHRIST & les Apôtres nous en avoient marqué d'autres comme divinement inſpirez, nous ſerions obligez de les reconnoître; mais ils n'en ont point cité ſous le nom de l'Ecriture ſainte, qui ne ſoient dans le Canon des Juifs. Si toute l'Egliſe en avoit mis d'autres dans le Canon dés les premiers Siécles, on pourroit dire que cela eſt de Tradition Apoſtolique; mais au contraire il paroît qu'on ne les a point mis dans les plus anciens Catalogues des Auteurs Chrêtiens; & que pluſieurs les ont rejettez hors du Canon, ou du moins en ont douté. Or ſi l'on en a pû douter dans le commencement, parce qu'ils n'étoient pas reçûs de toutes les Egliſes, pourquoi n'en peut-on pas douter encore à preſent? Ils ont beau être reçûs dans la ſuite, ce conſentement ſubſequent ne peut pas les rendre Canoniques: car l'Egliſe n'aiant point de nouvelle revelation n'a

dium metentium exhibitum eſt. L. de Cor. c. 4. *Si & Suſanna in judicio revelata argumentum vitandi præſtat.* Origenes Ep. ad Afr. l. 8. contr. Celſum. Homil. 8. in Levit. *Sed tempus eſt nos adverſus improbos Presbyteros uti ſanctæ Suſannæ vocibus, quas illi repudiantes hiſtoriam Suſannæ de Catalogo divinorum voluminum deſecarunt, nos autem & ſuſcipimus & contra ipſos opportunè proferimus.* Comment. in Matt. *Uſi ſumus hoc Danielis exemplo, non ignorantes quod in Hebræo poſitum non eſt, ſed quoniam in Eccleſiis tenetur alterius eſt temporis requirere de hujuſmodi.* Saint Cyprien. Ep. 4. nunc 43. *Ne ætas vos eorum nec auctoritas fallat qui ad duorum Presbyterorum nequitiam reſpondentes, ſicut illi Suſannam pudicam corrumpere & violare conati ſunt.* Ep. 56. nunc 58. *Sic & Daniel cùm compelleretur adorare Idolum Bel in aſſerendum Dei ſui honorem plena fidei libertate præcepit dicens, nihil colo ego niſi Dominum Deum meum qui condidit cœlum & terram.* Le même Pere dans le Traité de l'Oraiſon Dominicale. *Sic Daniel in Leonum lacu juſſu Regis incluſo, prandium divinitus procuratur.* Dans le Livre de l'Exhortation au Martyre. *Daniel Deo devotus & ſancto Spiritu plenus exclamat & dicit: nihil colo ego niſi Dominum Deum.* Dans le Livre des Oeuvres de Miſericorde & de l'Aumône. *Danieli in lacu Leonum ad prædam juſſu Regis incluſo, prandium divinitus apparatur.* Didyme Livre 3. du Saint-Eſprit. *Danieli adhuc puero ſuſcitaſſe dicitur Deus Spiritum Sanctum quaſi jam habitantem in eo.* Et Livre. 3. *Hæc autem fallacia etiam in Presbyteros qui adverſus Suſannam in crudelitatem ſe verterent intravit, &c. ſcriptum eſt enim: venerunt autem & duo Presbyteri plenæ iniquæ cogitationis.* Saint Hilaire ſur le Pſeaume 52. *Sed & Daniel condemnans Presbyteros ita dicit, non ſemen Abraham, &c.* Saint Baſile dans le Comment. ſur le chap. 3. d'Iſaïe. *Si quis fuerit ad exemplum ſapientis illius Danielis corpore quidem juvenculus, canus verò ſenſu, utique poſtis præferendus venit iſtis qui in propoſito flagitioſæ ac petulantis vitæ conſenieſcentes canitiem oſtentant corporis quemadmodum ſenteres illi in Babylone invaſerate dierum malorum, &c.* Le même Homil. 2. des Jeunes, fait mention de l'Hiſtoire de la Foſſe de Daniel. Saint Gregoire de Nazianze Orat. 27. *quandoquidem ut Danielis verbis utar egreſſa eſt iniquitas à Senioribus Babylonicis, &c.* Il y a une Homelie attribuée à ſaint Chryſoſtome ſur l'Hiſtoire de Suſanne, mais elle n'eſt point de ce Pere. Saint Ambroiſe l. 3. du Saint-Eſprit c. 6. Saint Auguſtin dans le Sermon 118. & en pluſieurs autres endroits. Saint Fulgence dans le Livre de la Foi de Pierre, & dans ſes Réponſes à Ferrand, Avitus dans ſa Lettre à ſa Sœur, Bede & pluſieurs autres reconnoiſſent auſſi ces Hiſtoires comme faiſant partie de l'Ecriture & du Livre de Daniel.

a *Mais*

n'a pû ſçavoir ſi ces Livres étoient divins ou non, que par la Tradition. Or puiſque l'ancienne Tradition varie & rend la choſe incertaine, quelque conſentement que l'Egliſe donne ſubſequemment, ſi elle n'a point de nouvelles lumieres, la choſe doit demeurer toûjours dans la même incertitude.

Quelques-uns répondent que ces Livres que l'on appelle Deutero-canoniques, ont été reconnus dans toute l'Egliſe dés les premiers Siécles, comme des Livres divinement inſpirez, qu'ils étoient dans le Canon des Chrétiens, quoiqu'ils ne fuſſent pas dans celui des Juifs; & que c'eſt l'équivoque de ces deux Canons, qui a impoſé à pluſieurs Auteurs: que l'Egliſe d'Afrique les aiant declarez Canoniques, la Tradition des autres Egliſes s'étoit trouvée conforme en ce point; & que depuis ils ont été reçûs generalement, & mis dans tous les Canons qui furent dreſſez dans la ſuite. Pour prouver ce ſiſtéme on allegue l'autorité de ſaint Jerôme dans ſes Prefaces ſur Tobie & Judith, où il marque que quoi que ces deux Livres ne fuſſent pas dans le Canon des Juifs, ils étoient reçûs dans l'Egliſe, & que le Concile de Nicée avoit mis le dernier au rang des Livres de l'Ecriture ſainte. Il dit la même choſe de l'Hiſtoire de Suſanne dans ſa Réponſe à Ruffin. On apporte un Paſſage celebre de ſaint Auguſtin, qui dit dans le Livre 18. de la Cité de Dieu, en parlant des Livres des Maccabées, que quoi que ces Livres ne ſoient pas reconnus pour Canoniques par les Juifs, ils le ſont par les Chrêtiens: *Machabæorum Libri, quos non Judæi, ſed Eccleſia pro Canonicis habet*: & du Livre de la Sageſſe, qu'il y a pluſieurs années que tous les Chrêtiens le liſent, & l'entendent dans l'Egliſe avec le reſpect dû à un Livre Canonique. On ajoûte qu'il eſt ſi vrai que ces Livres ont toûjours été reconnus dans l'Egliſe pour Canoniques, qu'il n'y en a pas un qui n'ait été cité ſous le nom de l'Ecriture ſainte par les plus anciens Auteurs Chrêtiens, comme nous l'avons fait voir.

Il ſeroit à ſouhaiter que ce ſiſtéme fût auſſi ſolide qu'il eſt commode, pour répondre à l'objection propoſée: mais il eſt ſi facile à détruire, que celui qui voudroit s'obſtiner à le défendre contre les Heretiques, ſe trouveroit engagé dans un pas dont il lui ſeroit difficile de ſe tirer. Il paroît au contraire certain que la plûpart des Anciens n'ont point crû que les Livres qui n'étoient pas compris dans les Catalogues qu'ils faiſoient des Livres Canoniques, le fuſſent veritablement, & qu'ils euſſent une égale autorité avec ceux qui y étoient compris. Car premierement ſi ces Livres euſſent été reçûs par toute l'Egliſe, comme des Livres d'une autorité infaillible, eſt-il poſſible que les Conciles & les Peres qui faiſoient le Catalogue des Livres de l'Ecriture, ne les y euſſent pas compris? Pour qui les faiſoient-ils ces Catalogues? Pourquoi les faiſoient-ils? Ce n'étoit pas aſſûrément pour des Juifs; c'étoit pour des Chrêtiens: Ils ne les faiſoient pas pour apprendre quels Livres étoient reçûs dans la Synagogue, mais pour enſeigner aux Chrêtiens quels Livres ils devoient reconnoître pour autentiques, & ſur quels Livres ils devoient établir leur Religion *a*. Cela étant, & les Evêques des Conciles, & les Ecrivains Eccleſiaſtiques n'auroient-ils pas été ridicules, s'ils euſſent ſeulement mis dans leur Catalogue des Livres Canoniques, ceux que les Juifs reconnoiſſoient, & qu'ils euſſent toûjours ômis ceux que l'Egliſe univerſelle avoit admis? On ne peut pas dire que cette ômiſſion ſoit arrivée par hazard, ou par negligence: car outre que dans un ſujet de cette conſequence on ne peut pas préſumer qu'il y ait eu de l'ignorance ou de la negligence de perſonne; s'il y en avoit, il ſeroit impoſſible qu'ils euſſent tous ômis préciſément les mêmes Livres. Secondement, non ſeulement ils ont ômis ces Livres, mais la plûpart ont marqué formellement qu'ils n'étoient point reconnus pour Canoniques par les Chrêtiens mêmes; car les uns leur ont donné le nom d'apocryphes, les autres ont dit qu'ils étoient douteux; quelques-uns qu'ils étoient du nombre de ceux dont les Egliſes ne convenoient pas: la plûpart ont dit qu'on les liſoit bien dans l'Egliſe, mais qu'ils n'y étoient pas reçûs parmi les Ecritures Canoniques: *Legit quidem Eccleſia, ſed eos inter Canonicas Scripturas non recipit*, dit ſaint Jerôme. Remarquez que

a *Mais pour enſeigner aux Chrêtiens quels Livres ils devoient reconnoître pour autentiques & ſur quels livres ils devoient établir leur Religion.*] Aucun d'eux ne dit qu'il ſuit le Canon des Juifs; ils declarent preſque tous qu'ils parlent de ceux qui étoient reçûs dans l'Egliſe que les Chrêtiens devoient lire, & dont ils devoient emploier l'autorité. Ni Meliton, ni les Auteurs du Canon Apoſtolique, ni les Peres du Concile de Laodicée, ni ſaint Cyrille de Jeruſalem, ni ſaint Gregoire de Nazianze ne ſongeoient au Canon des Juifs; leur deſſein étoit de faire le Catalogue des Livres reconnus pour Canoniques dans l'Egliſe. Saint Cyrille parle au Neophyte Chrêtien. *Liſez ces vingt-deux Livres, & ne regardez pas les apocryphes: meditez ſeulement ſur ceux-là.* Le Canon Apoſtolique les propoſe aux Clercs & aux Laïques Chrêtiens. Ce n'eſt pas pour des Juifs, mais pour des Chrêtiens, que le Concile de Laodicée a fait ſon Canon. Saint Hilaire parle des Chrêtiens, quand il dit que quelques-uns comptent 24. Livres y ajoûtant *Tobie & Judith.*

que c'eſt l'Egliſe qui *ne les reçoit pas* au rang des Livres Canoniques. Ils ont ajoûté qu'ils étoient bons & utiles, qu'on pouvoit les faire lire aux Catechumenes; mais qu'ils n'étoient pas de la même autorité que les Livres Canoniques; qu'on ne pouvoit pas s'en ſervir pour établir les Dogmes de la Religion; & qu'il falloit les lire avec diſcernement & avec ſobrieté. Voilà de quelle maniere les Anciens ont parlé de ces Livres dans les endroits où ils ont traité exprés de cette matiere. Tout cela prouve aſſez clairement que ces Livres n'ont pas été reçûs comme Canoniques dans toutes les Egliſes dés les premiers temps, & qu'on a raiſon de les appeller Deutero-canoniques non ſeulement par rapport à la Synagogue, mais auſſi par rapport à l'Egliſe. Mais il faut auſſi que l'on convienne des veritez ſuivantes. 1. Que ces Livres nous viennent des Juifs. 2. Que tous les Chrêtiens les ont reconnus pour des Livres veritables qui ne contenoient aucune hereſie ni aucune erreur. 3. Qu'ils les ont eſtimez & crû tres-utiles pour l'édification & l'inſtruction, qu'ils les ont donnez à lire aux Catechumenes & fait lire publiquement dans quelques Egliſes. 4. Que pluſieurs Auteurs, même des plus anciens, les ont citez ſouvent ſous le nom d'Ecriture ſainte. 5. Que l'Egliſe d'Afrique les a reconnus pour Livres ſacrez dés les premiers tems, comme il paroît par les témoignages de S. Cyprien qui les allegue ſouvent. 6. Que cette Egliſe les a mis dans le Catalogue des Livres ſacrez & au même rang que les autres dés le cinquiéme Siécle avec cette précaution, qu'il falloit conſulter là-deſſus les Egliſes d'Outre-mer. 7. Que l'Egliſe Romaine a approuvé auſſi-tôt le ſentiment des Africaines, & que toutes les Egliſes Latines l'ont depuis embraſſé. Toutes ces raiſons & ces conſiderations jointes enſemble, ſont ſuffiſantes pour établir l'autorité de ces Livres, dont la definition du Concile de Trente ne laiſſe aucun lieu de douter. Car quoi qu'il ne ſe faſſe point de nouvelle revelation à l'Egliſe, elle peut aprés bien du temps, être plus aſſûrée de la verité d'un Ouvrage, qu'elle ne l'étoit auparavant; quand aprés l'avoir bien examiné, elle a trouvé un legitime fondement de n'en plus douter, & une Tradition ſuffiſante, pour le juger authentique. C'eſt la raiſon pour laquelle ſaint Jerôme dit, que l'Epître de ſaint Jude avoit acquis de l'autorité par l'antiquité & par l'uſage, & merité d'être miſe au rang des Livres ſacrez du Nouveau Teſtament. Je finis cet Article par la regle ſuivante de ſaint Auguſtin, tirée du Chapitre 8. du ſecond Livre de la Doctrine Chrêtienne. „ Celui qui veut ſe rendre habile dans l'Ecriture, doit premierement „ la lire toute entiere; mais ſeulement les Livres de l'Ecriture que l'on appelle Canoniques: car pour les autres, il les lira avec plus de ſûreté, quand il ſera inſtruit de la verité de la Foi . . . . . Or pour juger des Ecritures Canoniques, il aura ſoin de ſuivre l'autorité du plus grand nombre d'Egliſes, & particulierement celle des Egliſes Apoſtoliques; & une perſonne équitable préferera les Ecritures qui ſont reçûës de toutes les Egliſes, à celles que quelques-unes rejettent: & entre celles qui ne ſont pas reçûës de toutes les Egliſes, il faudra préferer celles qui ſont reçûës par le plus grand nombre, & par les plus conſiderables Egliſes: & enfin s'ils en trouve quelques-unes qui ſoient reçûës par le plus grand nombre d'Egliſes, & d'autres qui le ſoient par celles qui ont le plus d'autorité, quoi qu'elles ne faſſent pas le plus grand nombre, (ce qu'il ne croit pas toutefois ſe pouvoir trouver) alors les Livres ſeront d'égale autorité. C'eſt ſur cette regle de ſaint Auguſtin, & conformément à ſon principe, que j'ai raiſonnné, & qu'il faut raiſonner touchant les Livres Canoniques.

§. VII.

Diviſion des Livres de l'Ancien Teſtament, & Ordres ſuivans leſquels ils ont été rangez par les Juifs & par les Chrêtiens.

QUOIQUE le partage ou la diſtribution des Livres de l'Ancien Teſtament en certaines claſſes, ſoit une choſe aſſez arbitraire, il eſt bon neanmoins de remarquer celles qui ont été le plus en uſage. La premiere & la plus ancienne eſt celle qui eſt inſinuée par Nôtre-Seigneur en ſaint Luc. Chap. 24. verſ. 44. *Il eſt neceſſaire que tout ce qui eſt prédit de moi* DANS LA LOI, DANS LES PROPHETES, & DANS LES PSEAUMES, *ſoit accompli.* Il ſemble que JESUS-CHRIST veuille rapporter à ces trois claſſes, tous les Livres ſacrez des Juifs: Cela n'eſt pas neanmoins tout-à-fait évident, & il ſe pourroit faire qu'il n'auroit parlé que des cinq Livres de Moïſe, des Prophetes, & du Livre des Pſeaumes; parce que ce ſont ceux qui contiennent le plus de prédictions touchant le Meſſie; mais ce qui nous fait croire qu'il a compris dans cette diviſion tous les Livres de la Loi, c'eſt que les anciens Juifs les partageoient de la même maniere en trois parties & leur donnoient les mêmes noms, comme nous l'apprenons de Philon,

Philon, de Joſeph, de ſaint Jerôme, & de ſaint Epiphane *a* qui aſſûrent que les Juifs font trois claſſes des Livres Canoniques: la premiere de *la Loi*, qu'ils appellent *Thora*, qui contient les cinq Livres de Moïſe: la ſeconde, des Prophetes, qu'ils nomment *Neviim*, qui comprend les autres Livres Hiſtoriques avec les Propheties: & la troiſiéme, des Agiographes, qu'ils appellent *Cetuvim*, qui contient les Hymnes ou Pſeaumes à la loüange de Dieu, avec des Ecrits de Morale. Mais ſelon Joſeph la ſeconde claſſe en contient treize, & la troiſiéme n'en contient que quatre: au lieu que la ſeconde claſſe n'en contient que huit ſelon ſaint Jerôme, & la troiſiéme neuf; parce qu'il met dans celle-ci le Livre de Job, celui de Daniel, qu'il plaît aux Juifs de retrancher du rang des Prophetes, les Paralipomenes, les Livres d'Eſdras & le Livre d'Eſther. Dans cette diviſion le Livre de Ruth eſt joint à celui des Juges, & les Lamentations à la Prophetie de Jeremie. Quelques autres Rabbins, & les Septante comptoient vingt-quatre Livres ſacrez, comme ſaint Jerôme le témoigne dans ſa Préface ſur les Livres d'Eſdras, afin de les accorder avec leur alphabet, & repetoient trois fois la lettre *Iod* en l'honneur du Nom de *Jehova*, que les Caldéens écrivoient par trois *Iod*. C'eſt pour cela que les Juifs d'aujourd'hui ſe ſervent ordinairement du nom de vingt-quatre, pour deſigner l'Ecriture ſainte; parce qu'elle eſt compriſe en vingt-quatre Livres. Enfin quelques-uns en comptoient vingt-ſept, en ſeparant tous les Livres doubles, comme ſaint Epiphane le remarque, & afin de trouver des caracteres, pour les marquer, ils ajoûtoient aux vingt-deux lettres ordinaires, les cinq lettres finales, c'eſt-à-dire le *Caph*, le *Mem*, le, *Num*, le *Phé* & le *Tſadé*, qui ſe figurent autrement à la fin des mots, qu'au milieu ou au commencement.

Dans ce partage des Livres ſacrez en trois claſſes, on donne un rang ſeparé aux Livres de Moïſe, parce qu'il a été leur premier Legiſlateur, & que c'eſt le fondement de la Religion Judaïque. La ſeconde claſſe ſe diviſe en deux parties, chacune de quatre Livres: Ils appellent les premiers, Anciens Prophetes *Neviim Riſconim*, ſçavoir les Livres de Joſué, des Juges, de Samuel, & des Rois, & les ſeconds, les Prophetes plus recens, *Neviim Ahharonim*, qui ſont Iſaïe, Jeremie, Ezechiel, & les douze petits Prophetes. La troiſiéme claſſe comprend non ſeulement le Livre de Job, & les Pſeaumes qui ſont des Ouvrages Poëtiques, & les Livres de Morale, c'eſt-à-dire les trois Livres de Salomon, mais auſſi le Livre de Daniel, que les Juifs ne mettent point au rang des Prophetes, & les Livres Hiſtoriques des Paralipomenes, d'Eſdras & d'Eſther. Ces Livres ſont appellez *Agiographes*, ou comme ils diſent, *hencahh haccodiſch*, c'eſt-à-dire écrits par l'inſpiration du Saint-Eſprit, pour les diſtinguer des premiers, qu'ils appellent Prophetiques. Car les Juifs mettent de la difference entre Prophetie & Inſpiration du Saint-Eſprit, comme le remarque Rabbi Kimhhi dans ſa Préface ſur les Pſeaumes & Maimonide dans le More Nevochin Chap. 45. en ce que la Prophetie eſt une revelation faite aux Hommes en ſonge, ou quand ils ont l'eſprit aliené, ou par quelque viſion & quelque repreſentation, ou enfin par quelque voix; au lieu que l'inſpiration du Saint-Eſprit ſe fait à des perſonnes qui ont l'eſprit ſain & preſent, qui parlent comme les autres; dans leſquels il ne paroît rien d'extraordinaire, mais qui ſont inſpirez du Saint-Eſprit qui les éclaire, qui leur ſuggere des paroles pour loüer Dieu, pour inſtruire, & pour reprendre les Hommes & même pour prédire l'avenir. Si l'on s'arrête à cette difference, on ne voit pas pourquoi l'on a mis dans la claſſe des Propheties les Livres hiſtoriques de Joſué, des Juges, de Samuel & des Rois, qui ſont aſſûrément écrits par des perſonnes qui etoient dans leur ſens, & qui parloient d'une maniere ordinaire, plûtôt que le Livre de Job, les Pſeaumes & Daniel, qui ſont bien plus remplis d'enthouſiaſme & de tranſport Poëtique & Prophetique. Il n'eſt pas même poſſible de rendre raiſon pourquoi ils ont ôté Daniel du rang des Prophetes, lui qui a eu pluſieurs viſions & pluſieurs apparitions en ſonge: car de dire comme fait Rabbi Kimhhi, que c'eſt parce qu'il n'a pas égalé les autres Prophetes dans ſes viſions; c'eſt une ſuppoſition en l'air: j'aimerois mieux dire qu'on lui a ôté cette qualité, parce qu'il a vécu à la Cour plûtôt en homme du monde, qu'en Prophete, ou qu'on a jugé à propos de le joindre à ceux d'Eſdras & de Nehemie pour la ſuite de l'Hiſtoire. Quoiqu'il en ſoit, non ſeulement les Juifs ont mis le Livre de Daniel dans leur Canon, mais ils ont même reconnu que l'on pouvoit dire qu'il y avoit des Pro-

a *Comme nous l'apprenons de Philon, de Joſeph, de ſaint Jerôme & de ſaint Epiphane.*] Philon L. 6. *de Vita contemplat.* Joſeph. L. 1. *contra App.* Saint Jerôme *in Prolog. gal. & Præfat. in Daniel.* Saint Epiphane. *Homil.* 29. *n.* 7.

Propheties dans ſon Ouvrage auſſi-bien que dans les Pſeaumes, comme on peut le voir dans la Préface de Rabbi Kimhhi ſur les Pſeaumes. Les derniers Juifs qui comptent vingt-quatre Livres Canoniques, mettent encore Ruth, & les Lamentations de Jeremie dans le rang des Agiographes. Je ne m'arrête point à rapporter les alluſions que font les Rabbins de ces trois Parties des Livres ſacrez avec les trois Parties du Tabernacle & du Temple, ſuivant leſquelles la Loi de Moïſe, comme la principale partie de l'Ecriture, répond au Saint des Saints, où étoient l'Arche & les Livres de la Loi; les Livres des Prophetes au Saint Lieu, où étoient placez la Table, le Chandelier, & l'Autel d'or; & les Agiographes au Parvis, où étoit l'Autel des Holocauſtes; & quantité d'autres imaginations qui n'ont ni utilité, ni ſolidité.

Cette diviſion des Livres ſacrez de l'Ancien Teſtament, quoi que la plus ancienne, peche, comme nous venons de le remarquer. 1. En ce que l'on met dans la ſeconde claſſe, des Livres qui appartiennent à la troiſiéme, & dans la troiſiéme, des Livres qui ſeroient mieux dans la ſeconde. 2. En ce que l'on met dans une même claſſe des Livres de differente nature, ſçavoir des Livres Hiſtoriques avec des Prophetiques, des Livres d'Hymnes & de Loüanges, avec des Livres de Morale, des Livres Poëtiques avec de ſimples Narrations. C'eſt pourquoi pluſieurs Auteurs les ont partagez d'une autre maniere. Saint Cyrille de Jeruſalem & ſaint Gregoire de Nazianze les diviſent en Hiſtoriques, Poëtiques & Prophetiques: Ils mettent au nombre des Hiſtoriques les cinq Livres de Moïſe avec les Livres de Joſué, des Juges avec Ruth, des Rois, les Paralipomenes, les Livres d'Eſdras, & Eſther, qui ſont douze Livres ſelon les Hebreux; les Poëtiques ſont au nombre de cinq, ſçavoir Job, les Pſeaumes, les Proverbes, l'Eccleſiaſte, & le Cantique des Cantiques: les Prophetiques ſont au nombre de cinq, ſçavoir les douze petits Prophetes, & les quatre grands, Iſaïe, Jeremie avec Baruch, les Lamentations & ſa Lettre, Ezechiel & Daniel. Saint Epiphane en fait quatre ou cinq claſſes. 1. La Loi qui contient les cinq Livres de Moïſe. 2. Cinq Livres écrits en vers, qui ſont Job, les Pſeaumes, les Proverbes, l'Eccleſiaſte, le Cantique des Cantiques. 3. Les Agiographes, qui ſont les Livres de Joſué, des Juges avec Ruth, des Rois, les Paralipomenes. 4. Les Prophetiques, ſçavoir les douze petits Prophetes, & les quatre grands. 5. Les Livres d'Eſther, & d'Eſdras qui ſont ſepatez des autres. S. Auguſtin diviſe les Livres de l'Ancien Teſtament en quatre claſſes: la premiere comprend tous ceux qui contiennent l'Hiſtoire de ſuite depuis la Creation du Monde, c'eſt-à-dire le Pentateuque, Joſué, les Juges avec Ruth, dont l'Hiſtoire appartient au commencement des Rois, les quatre Livres des Rois, & les Paralipomenes qui ſont l'Hiſtoire du même temps. La ſeconde contient les Hiſtoires qui n'ont point de ſuite, ſçavoir les Livres de Job, de Tobie, d'Eſther, de Judith, des Maccabées & les deux Livres d'Eſdras qui ſemblent plûtôt appartenir à l'Hiſtoire ſainte. La troiſiéme contient les Livres que l'on peut appeller Prophetiques, ſçavoir les Pſeaumes, les Proverbes de Salomon, la Sageſſe & l'Eccleſiaſtique qui ſont de même. La quatriéme, ceux que l'on appelle proprement Prophetes, ſçavoir les douze petits & les quatre grands. S. Chryſoſtome dans l'Homelie 36. ſur la premiere aux Corinthiens, inſinuë une diviſion, qui, ſi l'on y ajoûtoit un membre, ſembleroit être la plus juſte; car il y remarque, à l'occaſion d'un paſſage d'Iſaïe que l'Apôtre cite comme de la Loi, que tout l'Ancien Teſtament eſt quelquefois appellé du nom de *la Loi*; que ce mot pris ainſi en general, comprend *la Loi, les Prophetes & les Hiſtoires*, Νόμος, Προφῆται, Γραφαί, marquant par là trois ſortes de Livres de l'Ancien Teſtament, auſquelles ſi l'on ajoûte les Livres qui traitent de Morale, on aura une diviſion exacte des Livres de l'Ancien Teſtament par rapport aux matieres, en quatre claſſes, qui eſt ſuivie par Iſidore de Seville & par Raban. La premiere contiendra la Loi, ou les cinq Livres de Moïſe, qui ſont le fondement de la Religion Juifve: La ſeconde les Livres Hiſtoriques, ſçavoir Joſué, les Juges, Ruth, les quatre Livres des Rois, les Paralipomenes, les Livres d'Eſther, de Tobie & de Judith, les deux Livres d'Eſdras & les deux Livres des Maccabées. La troiſiéme contiendra les Prophetes, ſçavoir les quatre grands avec Baruch & les Lamentations de Jeremie, & les douze petits. La quatriéme, les Livres qui ſont plus de Morale & d'inſtruction que d'Hiſtoire ou de Prophetie, ſçavoir le Livre de Job, les Pſeaumes, les Proverbes, l'Eccleſiaſte, le Cantique des Cantiques, la Sageſſe & l'Eccleſiaſtique.

Pour ce qui regarde l'ordre particulier des Livres dans chaque claſſe, il n'eſt pas uniforme ni parmi les Juifs, ni parmi les Chrêtiens. Neanmoins les cinq Livres de Moïſe tiennent par tout la premiere place, & ſont diſpoſez dans un même ordre. Les Livres de Joſué, des Juges, de Ruth, & des Rois étoient de ſuite dans la ſeconde claſſe des anciens Juifs: mais les derniers ôtent Ruth de cette place, & le joignent au Cantique des Cantiques, aux Lamentations, à l'Eccleſiaſte & à Eſther: ils en font comme un ſecond Pentateuque, qu'ils placent aprés les Proverbes.

Proverbes. L'ordre des autres Prophetes dans l'ancien Canon des Juifs, eſt tel ; Iſaie, Jeremie, Ezechiel, les douze petits Prophetes. Les Talmudiſtes, *Babatra ch.* 1. placent Jeremie & Ezechiel avant Iſaie ; au lieu que les Maſſoretes gardent l'ordre ordinaire : les premiers placent Ruth avant lea Pſeaumes ; ils mettent ordinairement le Livre de Job aprés les Pſeaumes, & avant les Proverbes : Daniel, Eſther, & Eſdras ſont les derniers des Agiographes.

Les Catalogues des Livres Canoniques des anciens Chrêtiens gardent le même ordre juſqu'au Livre des Paralipomenes, à l'exception de ſaint Epiphane, qui inſere les Livres de Job, des Pſeaumes & les trois Livres de Salomon entre le Livre de Ruth qui ſuit les Juges, & les Livres dea Rois ; & de ſaint Jerôme qui range les Paralipomenes parmi les Agiographes : mais ils commencent à varier aprés les Paralipomenes, car quelques-uns mettent enſuite les Livres d'Eſdras, comme Origenes, les Canons des Apôtres & des Conciles de Laodicée & de Carthage, ſaint Cyrille, ſaint Athanaſe, ſaint Hilaire, ſaint Gregoire de Nazianze & Ruffin : d'autres les rejettent à la fin aprés les Livres Prophetiques, comme Meliton, ſaint Epiphane, ſaint Jerôme, Innocent I. & le Pape Gelaſe. Eſther eſt placé dans le Concile de Laodicée aprés le Livre des Juges & de Ruth : Dans le Canon Apoſtolique, dans ſaint Cyrille & dans Ruffin, il ſuit Eſdras qui eſt aprés les Paralipomenes. Origenes, ſaint Hilaire, ſaint Jerôme, ſaint Epiphane, le Concile de Carthage & Gelaſe le placent le dernier de tous. Saint Jerôme & Ruffin ſont les ſeuls des Auteurs Chrêtiens, qui en ſuivant l'ancien Catalogue des Juifs, aient placé les Prophetes avant les Pſeaumes, les Livres de Salomon & les autres Livres Agiographes. Toua les autres ſuivant l'ordre Chronologique ont mis les Prophetes aprés les Pſeaumes & les Livres de Salomon. Le Livre de Job eſt le premier des Agiographes chez les Juifs, dans ſaint Jerôme & dans Ruffin. Il eſt auſſi placé avant les Pſeaumes dans les Catalogues de Meliton, du Canon Apoſtolique, de ſaint Cyrille, de ſaint Gregoire de Nazianze & de ſaint Epiphane ; dans ceux du Concile de Laodicée & de ſaint Athanaſe il ſuit immediatement les trois Livres de Salomon : Origenes, ſaint Hilaire, Innocent I. Gelaſe le rejettent aprés les Livres Prophetiques à la fin. Les Pſaumes de David, & les trois Livres de Salomon, ſçavoir les Proverbes, l'Eccleſiaſte & le Cantique des Cantiques ſont de ſuite dans cet ordre dans tous les Catalogues, à l'exception de ceux d'Innocent I. & de Leontius, qui mettent les Pſeaumes avant les Livres de Salomon. Ceux qui reconnoiſſent la Sageſſe & l'Eccleſiaſtique pour Canoniques, les joignent aux précedens.

L'ordre des Prophetes eſt aſſez different ; la plûpart placent le premier, le Livre des douze petits Prophetes, & il n'y a parmi les Anciens que Meliton, ſaint Jerôme & Ruffin qui le placent aprés les grands Prophetes. Quelques-uns mettent Daniel avant Ezechiel, comme Meliton, Origenes, & ſaint Hilaire : tous les autres le mettent le dernier des grands Prophetes. Saint Jerôme ſuivant les Juifs, le range parmi les Agiographes. A l'égard des Livres Deutero-canoniques, ceux qui les admettent, placent la Sageſſe & l'Eccleſiaſtique avec les Livres de Salomon. Et à l'égard de Tobie, de Judith & des Maccabées, ils les mettoient autrefois à la fin, comme on peut voir dans les Canons d'Afrique, & dans les Decrets d'Innocent & de Gelaſe. Cependant on place à preſent Tobie & Judith avant Eſther & Job, & aprés Eſdras. Voilà la plûpart des differences qui ſe rencontrent entre les Anciens touchant l'ordre des Livres ſacrez. Mais c'eſt trop nous arrêter ſur ces minuties.

§. VIII.

Des Livres de l'Ancien Teſtament perdus, Apocryphes & ſuppoſez par les Juifs, & par les Heretiques. De quelques Paſſages des Prophetes citez par les Evangeliſtes, qui ne ſe trouvent point dans les Livres d'où ils ſont citez.

Outre ces Livres qui ont é é enfin reçûs dans le Canon des Livres de l'Ancien Teſtament, il y en a encore quelques autres, ou qui n'ont point été mis dans le Canon des Juifs, quoi que plus anciens, ou qui aient été compoſez depuis, ont été eſtimez, & citez par quelques Auteurs Chrêtiens, mais n'ont jamais eu place dans le Canon, ou qui enfin ont été ſuppoſez par des Heretiques, & qui par conſequent ont toûjours été rejettez.

Premierement il y a pluſieurs Livres citez dans l'Ancien Teſtament, qui ſont entierement perdus depuis long-temps, & qui n'ont point été mis dans le Canon des Hebreux. Le premier de ces Livres, à ce qu'on prétend communément, eſt le Livre de Guerres du Seigneur, qui eſt cité dans le Chapitre 21. du Livre des Nombres verſ. 14. Mais il n'eſt pas conſtant qu'il ſoit

parlé en cet endroit d'un Livre *a*. Il faut dire la même choſe du Livre de l'Alliance *b*, dont on prétend qu'il eſt fait mention dans l'Exode au Chapitre 24. qui n'eſt autre choſe que les Loix que Moïſe venoit de recevoir de Dieu rapportées dans les Chapitres précedens de ce Livre. Le Livre du Seigneur, dont il eſt fait mention dans le Chap. 34. verſ. 16. d'Iſaie, n'eſt point un Livre particulier *c*. Il n'eſt pas non plus certain que le Livre des Juſtes *d* cité dans Joſué au Chap. 10. verſ. 13. & dans le ſecond Livre des Rois au Chap. 1. verſ. 18. il n'eſt pas, dis-je, certain que ce fût un Livre d'Hiſtoire, au contraire il y a plus d'apparence que c'étoient des Cantiques. Mais l'on ne peut preſque point douter que les Livres de Nathan *e*, de Gad *f*, de Semeias *g*, d'Addo *h*, d'Ahias *i*,

---

a *Le Livre des Guerres du Seigneur . . . . . mais il n'eſt pas conſtant qu'il ſoit parlé en cet endroit d'un Livre.*] L'Hebreu porte Num. 21. v. 14. *Il ſera dit dans le Livre* ou *dans la Relation des Guerres du Seigneur.* Ceci eſt ſuivi d'une Sentence tirée de ce Livre ou de cette Relation. Quelques-uns prétendent qu'il n'eſt point parlé dans cet endroit d'un Livre, car le Texte Hebreu ne porte point ainſi qu'il eſt écrit, mais au futur, *ainſi qu'il ſera dit*, & le mot *ſepher* que l'on a traduit *un Livre*, peut s'entendre de toute ſorte de Relation & de Narration. Ainſi les paroles citées peuvent avoir ce ſens, *comme il ſera dit quand les Iſraëlites raconteront les Guerres du Seigneur.* On les peut auſſi entendre de quelque Cantique qui ſe chantoit en l'honneur de cette victoire, & en effet les paroles citées en cet endroit contiennent des expreſſions Poëtiques qui conviennent à un Cantique en l'honneur de cette victoire. Il y a donc bien de l'apparence que c'eſt d'un de ces Cantiques que parle l'Auteur, ou bien d'un Livre qui contenoit ces Cantiques, qui a depuis été perdu. Il y a des Critiques qui expliquent ceci du Livre des Juges ou du Livre des Pſeaumes; mais on ne peut le leur appliquer, & ce qui eſt rapporté en cet endroit comme du Livre des Guerres du Seigneur, n'eſt ni dans l'un, ni dans l'autre. Dans le Chap. 17. de l'Exode v. 14. Dieu commande à Moïſe d'écrire la défaite d'Amalec dans un Livre; ce que quelques-uns expliquent auſſi de ce Livre des Guerres du Seigneur; mais comme il ne le nomme point, on peut auſſi-bien l'entendre du Livre même de l'Exode que d'un autre, ou plûtôt du Journal ou d'un Memoire dans lequel Moïſe écrivoit les choſes memorables qui lui arrivoient: c'eſt pourquoi il lui eſt ordonné dans le même endroit de lire cette Relation à Joſué qui avoit commandé l'Armée des Iſraëlites, afin qu'il vît ſi cette Relation étoit exacte. Saint Auguſtin Qu. 42. ſur les Nombres, croit que le Livre des Guerres du Seigneur, étoit un Livre profane qui contenoit une Hiſtoire étrangere; en quoi il ſe trompe.

b *Il faut dire la même choſe du Livre de l'Alliance.*] Il eſt dit dans l'Exode Chap. 24. v. 7. *que Moïſe aiant pris le Livre de l'Alliance, le lut en preſence de tout le peuple.* Et trois Verſets auparavant, il eſt dit *que Moïſe mit par écrit tous les diſcours du Seigneur.* Quelques-uns ont entendu ceci d'un Livre particulier, mais la ſuite de la narration fait voir qu'il ne s'agit que des Loix que Moïſe venoit de recevoir de Dieu ſur la Montagne, rapportées depuis le 22. Verſet du Chap. 19. qui contiennent les principales Loix tant Judicielles que Ceremonielles de la Loi de Moïſe.

c *Le Livre du Seigneur dont il eſt fait mention dans le Chap. 34. d'Iſaie, n'eſt point un Livre particulier.*] Iſaïe aiant rapporté dans ce Chapitre les malheurs dont les Nations & l'Idumée doivent être ou ont été affligées, renvoie au Livre du Seigneur. *Cherchez*, dit-il, *dans le Livre du Seigneur & liſez-le, rien n'y a manqué, l'un n'a point cherché l'autre, parce que c'eſt lui qui a ordonné ce qui ſort de ma bouche, & que c'eſt ſon eſprit qui l'a ramaſſé.* Le Livre du Seigneur dont il eſt parlé en cet endroit n'eſt point un Livre particulier: ce ſont les Livres ſacrez où ſont écrits les Jugemens du Seigneur, c'eſt-à dire les vengeances qu'il exerce ſur les Nations par divers châtimens; ou bien c'eſt cette Prophetie même, comme s'il diſoit; quand vous verrez arriver ces malheurs, conſultez cette Prophetie & vous verrez que tout ce qui a été prédit, eſt arrivé.

d *Le Livre des Juſtes.*] Le Livre *de Jaſar*, ou *du Juſte.* Quelques-uns croient neanmoins que Jaſar eſt un nom propre: d'autres diſent qu'il eſt ainſi appellé, parce qu'il contenoit les actions des Juſtes ou des gens illuſtres: d'autres, parce que c'étoit un Livre de Loix: d'autres, parce que c'étoit une Hiſtoire fidele & exacte. Le Paſſage qui en eſt cité dans le Livre de Joſué, eſt Hiſtorique & Poëtique touchant la courſe du Soleil arrêtée. Dans le Livre des Rois il eſt dit en parentheſe à l'occaſion de la mort de Saül & de Jonathas, *que David commanda que l'on enſeignât l'arc aux enfans de Juda, comme il eſt écrit dans le Livre du Juſte.* Il ſemble que l'on peut conclure de cet endroit, qu'il étoit ordonné dans ce Livre des Juſtes que l'on enſeigneroit aux enfans d'Iſraël à tirer de l'arc, ou bien qu'il étoit rapporté dans ce Livre, que David avoit commandé aux Enfans d'Iſraël à apprendre à manier l'arc. Mais quelques-uns par *l'arc*, entendent un Cantique qui étoit dans ce Livre du Juſte.

e *Nathan.*] Prophete de la Ville de Gabath qui reprit David de ſon adultere. Son Livre contenant l'Hiſtoire de David & de Salomon, eſt cité 1. Par. 29. v. 29. & 2. Par. 9. v. 29.

f *Gad.*] Prophete envoié à David, qui avoit écrit l'Hiſtoire de ce Roi citée 1. Par. 29. v. 29. & 30.

g *Semeias.*] Celui-ci eſt different de Semeias Nehelamite faux Prophete, du nombre de ceux qui furent emmenez avec Jonathan en Babylone: Il écrivit une Lettre contre Jeremie dont il eſt parlé *Jer.* 29. 24. & 32. Celui dont nous parlons a vécu ſous Roboam, & lui prédit la cinquiéme année de ſon Regne, que le Temple ſeroit pillé. Il avoit compoſé l'Hiſtoire de Roboam citée 2. Par. 12. v. 15.

h *Addo.*] ou *Iddo* Prophete du temps de Salomon, de

d'Ahias *i*, de Jehu *k*, citez dans les Livres des Paralipomenes en pluſieurs endroits, ne fuſſent des Memoires compoſez par ces Prophetes, ou plûtôt des Propheties qui contenoient une partie de l'Hiſtoire *l*. On doit dire la même choſe du Livre des Journaux des actions des Rois de Juda & d'Iſraël, citez trés-ſouvent dans les Livres des Rois, qui ſont differens des Paralipomenes *m*, où l'on cite auſſi une Hiſtoire des Rois de Juda & d'Iſraël differente du Livre des Rois *n* & qui peut être le même avec les Journaux citez dans ces Livres. Il faut ajoûter à ceux-ci un Livre de Samuel *o* cité au Livre premier des Paralipomenes Chapitre dernier. Les diſcours d'Oſaï *p*, dont il eſt parlé au Livre ſecond des Paralipomenes Chapitre 33. verſ. 29. Les actions d'Oſias écrites

---

de Roboam & d'Abias qui avoit écrit deux Livres, l'un des Viſions contre Jeroboam Roi d'Iſraël, & l'autre contenaot l'Hiſtoire des actions memorables d'Abias Roi de Juda. Le premier eſt cité 2. Par. 9. v. 29. & 30. chap. 12. v. 15. Le ſecond chap. 13. v. 22.

i *Abias.*] Il avoit écrit une Hiſtoire des actions de Salomon ſur la fin de ſon Regne citée 2. *Paral.* 9. v. 29. Ce Prophete étoit de Silo dans la Tribu de Juda. C'eſt celui qui rencontra Jeroboam, & qui déchira ſon manteau en douze parties, dont il lui en donna dix en lui prophetiſant la diviſion du Roiaume de Salomon, & qu'il ſeroit Roi de dix Tribus, comme il eſt rapporté dans le 3. L. des Rois *Chap. 4. v. 29. & ſuivans.* Il faiſoit ſa demeure ordinaire à Silo où il mourut.

k *Jehu.*] Prophete fils de Chanan, qui prédit à Baaſa Roi d'Iſraël ſa défaite, & qui fit reproche à Joſaphat de ce qu'il avoit fait alliance avec Achab. Il avoit fait one Hiſtoire des Rois d'Iſraël juſqu'au Regne de Joram fils de Joſaphat citée 2. *Par.* 20. v. 30. en ces termes, *Le reſte des actions de Joſaphat premieres & dernieres, ſont écrites dans les paroles de Jehu fils d'Anani, qui a écrit le Livre des Rois d'Iſraël.* C'eſt en ces termes que les Septante ont traduit cet endroit auſſi bien que la Vulgate. *Quæ digeſſit in Libros Regum Iſraël.* Le Texte Hebreu porte ſuivaot la ponctuation de la Maſſore. *Qui a été fait monter ſur le Livre*, c'eſt à dire, *dont on a parlé dans le Livre des Rois d'Iſraël.* Mais en changeant les poiots, on peut traduire, *qu'il a fait monter*, c'eſt-à-dire, *qu'il a écrit ſur le Livre des Rois d'Iſraël.* Il eſt dit dans la Vulgate. 3. *Reg.* 16. *v.* 7. qu'il fut tué par Baaſa, mais cela ne ſe trouve point dans le Texte original.

l *Ou plûtôt des Prophesies qui contenoient une partie de l'Hiſtoire.*] Il y a de l'apparence que ces Livres compoſez par des Prophetes n'étoient pas purement Hiſtoriques, mais qu'ils avoient mêlé des Propheties à l'Hiſtoire écrite en ſtile Prophetique. C'eſt pourquoi l'Hiſtoire de Roboam écrite par le Prophete Addo, étoit iotitulée *Viſions contre Roboam*; ce qui ne convient qu'à une Prophetie. Dans le 2 des Paralip. Chap. 9. v. 29. *Le reſte des actions de Salomon premieres & dernieres, ſont écrites dans les paroles de Nathan le Prophete, dans la Prophetie d'Ahias Silonite, & dans les Viſions d'Adde le Voiant contre Jeroboam.* Voilà ces Livres deſignez par les ooms de Viſions & de Prophetie: ce n'étoit pas de ſimples Hiſtoires.

m *Le Livre des Journaux des Actions des Rois de Juda & d'Iſraël, citez tres-ſouvent dans les Livres des Rois qui ſont differens des Paralipomenes.*] La plûpart des choſes ſur leſquelles on renvoie à ce Livre dans les Livres des Rois, ne ſe trouvent point dans les Paralipomenes, comme les Batailles de Baaſa *Lib. 3. Reg. c. 16. v. 5.* L'Hiſtoire de Zambri *ibid.* v. 20. celle d'Amri *ibid.* v. 27. ce qui eſt dit de la maiſon d'ivoire bâtie par Achab. *ibid. c. dernier verſ.* 39. l'Hiſtoire de Jeroboam *L. 4. Reg.* 14. celles des derniers Rois d'Iſraël Phaceia, Phacée, & Oſée, dont il eſt encore parlé dans le dernier Chap. 15.

n *Une Hiſtoire des Rois de Juda, & d'Iſraël, differente du Livre des Rois.*] Ce Livre eſt cité ſouveot dans le 2. des Paralipomenes. Il ne peut pas être le quatriéme Livre des Rois, puiſqu'on o'y trouve point ce qui eſt rapporté dans les Paralipomenes, comme ce qui eſt dit au Chap. 24. des enfans de Joas, & de l'argent qui fut recueilli de ſon temps; ni ce qui eſt rapporté au Chap. 27. des Guerres de Nathao, ni la Priere de Manaſſé, dont il eſt parlé dans le Chap. 33. ni les abominations de Joachim, dont il eſt parlé dans le Chapitre dernier.

o *Un Livre de Samuel.*] Quelques-ons croient que c'eſt celui que les Juifs appellent preſentement Samuel, qui contieot les deux premiers Livres des Rois: mais il y a bien plus de vrai-ſemblance que c'eſt un aotre Livre.

p *Les Diſcours d'Oſaï.*] Cet Auteur eſt cité 2. *Par.* 33. v. 18. & 19. *Les reſtes des actions de Manaſſé, ſa Priere & la maniere dont il a été exaucé, tous ſes pechez, & ſes impietez, les lieux élevez dans leſquels il a bâti des Temples, planté des bois ſacrez & mis des ſtatuës avant que de faire penitence, ſont écrits dans les Diſcours de Chozai.* Les Septaote ont expliqué ce nom de *Chozai*, des Prophetes & traduit, *dans les Diſcours des Prophetes.* Quelques Interpretes prétendeot auſſi que l'on peut donner ceite ſignificatioo au mot Hebreu; mais il eſt plus vrai-ſemblable qu'il eſt parlé en cet endroit d'un Prophete particulier qui eſt appellé Aoan daos le Syriaque & Suphanés dans l'Arabe. Ruban qui eſt l'Auteur des Traditions Hebraïques ſur les Paralipomenes qui ſont attribuées à ſaint Jerôme, rapporte que quelques-uns croieot que cet *Oſias* eſt *Iſaï* qoi eſt appellé du oom de *Chozai* qui ſignifie *ma viſion.* Quelques uns en font un Prophete Arabe. Ces conjectures n'ont point de fondemeot: il eſt plus vrai-ſemblable que c'eſt uo Prophete nommé *Chozai* qui avoit écrit l'Hiſtoire particuliere des crimes & de la Peoitence de Manaſſé dernier Roi de Juda. Il ſe peut faire que l'Oraiſon de Manaſſé que nous avons encore, la fin des Paralipomenes, étoit tirée de cet Ouvrage.

q *Les*

écrites par Iſaïe, dont il eſt fait mention dans le ſecond des Paralipomenes au Chap. 26. verſ. 22 q. Trois mille Paraboles que Salomon avoit écrites, comme il eſt dit au troiſiéme des Rois Chap. 4. verſ. 32. Cinq mille Cantiques, & pluſieurs Volumes ſur les Plantes & ſur les Animaux compoſez auſſi par Salomon, dont il eſt parlé au même endroit. Le Prophete Jeremie parle lui-même dans le Chap. 36. d'un Volume de Propheties qu'il avoit dictées à Baruch ſur l'indignation de Dieu contre les Juifs & la Ville de Jeruſalem, qui fut déchiré & brûlé par le Roi Joachim. Jeremie l'aiant appris fit écrire de nouveau ces Propheties, & y ajoûta de nouvelles maledictions contre le Roi, & contre le Roiaume. Quelques-uns croient que cet Ouvrage n'eſt pas different des Lamentations. Ce Prophete fait auſſi mention dans le Chapitre 51. d'une Prophetie qu'il avoit compoſée ſur la ruine de Babylone qu'il commanda à Seraias, qui alloit à Babylone, d'attacher à une pierre, & de la jetter dans l'Euphrate. Il avoit enfin écrit des Memoires ou des deſcriptions de ce qui étoit arrivé aprés la priſe de Jeruſalem, dont l'Auteur du premier Livre des Maccabées dit qu'il a tiré ce qu'il écrit ſur ce ſujet au commencement de ſon Ouvrage. La Prophetie de Jonas qui eſt perduë. Les Memoires de Jean Hircan *r*, & les Livres de Jaſon *ſ*, dont il eſt fait mention dans le ſecond Livre des Maccabées.

On demande ſi ces Livres citez dans l'Ancien Teſtament étoient Canoniques. Cette queſtion me ſemble aſſez inutile, puiſqu'il ne nous en reſte plus rien à preſent. Il eſt certain qu'ils ne ſont point Canoniques au ſens que nous avons expliqué, c'eſt-à-dire, qu'ils n'ont jamais été dans le Canon des Juifs, ni dans ceux des Chrêtiens. Perſonne ne ſçait s'ils euſſent dû y être mis, s'ils fuſſent reſtez, & que l'on eût été aſſûré de leur antiquité : comme l'on ne ſçait point non plus s'ils étoient écrits par l'inſpiration de Dieu, ou s'ils étoient des Ouvrages des Hommes. Ceux qui tiennent le dernier avec Salmeron, refutent le ſentiment contraire. Premierement, parce que la plûpart de ces Livres aiant été compoſez avant Eſdras, il les eût mis dans le Canon des Juifs, s'il les eût conſiderez comme des Livres divins. Secondement, parce qu'autrement il faudroit dire que l'Egliſe ſeroit privée d'une grande partie de l'Ecriture ſainte. Troiſiémement, parce que les Apôtres n'ont cité que les Livres que nous avons, comme des Livres de l'Ecriture. Quatriémement, parce que les Peres conviennent que ces Livres étoient apocryphes, & mettent même en ce rang le Livre d'Enoch cité par l'Apôtre ſaint Jude. C'eſt le ſentiment d'Origenes, de ſaint Jerôme, de ſaint Auguſtin, & de tous les Peres, à l'exception de Tertullien. Ceux au contraire qui ſoûtiennent que ces Livres ont été écrits par l'inſpiration du Saint-Eſprit, diſent que les Auteurs étant certainement des Prophetes inſpirez de Dieu, dont les Ouvrages ſont citez dans des Livres écrits par l'inſpiration du Saint-Eſprit, comme des Livres dignes de foi & autentiques, dans leſquels on peut apprendre la verité des faits, il eſt à croire qu'ils ſont auſſi écrits par l'inſpiration du Saint-Eſprit. On peut répondre toutefois qu'il n'eſt pas neceſſaire que tous les écrits & les diſcours d'un Prophete ſoient inſpirez du Ciel. C'eſt pourquoi ſaint Auguſtin remarque trés-judicieuſement dans le Chapitre 38. du 18. Livre de la Cité de Dieu, que quoi que ces Livres citez dans l'Ecriture ſainte aient été écrits par des Prophetes que le Saint-Eſprit inſpiroit, il n'eſt pas neanmoins neceſſaire de dire qu'ils ſoient divinement inſpirez. Car, dit-il, ces Prophetes pouvoient écrire tantôt comme des Hommes particuliers avec une fidelité Hiſtorique, & tantôt comme des Prophetes qui ſuivoient l'inſpiration du Ciel: *Alia ſicut homines hiſtoricâ diligentiâ, alia ſicut Prophetas inſpiratione divinâ ſcribere potuiſſe.* Ce n'eſt pas non plus une preuve que ces Hiſtoires ſoient écrites par l'inſpiration du Saint-Eſprit, parce qu'elles ſont citées par des Auteurs & dans des Livres ſacrez, puiſque les Poëtes profanes & les Auteurs profanes y ſont alleguez, qu'il ſuffit que ces Hiſtoires ſoient veritables & dignes de foi, afin que les Hiſtoriens ſacrez y puiſſent renvoier.

On dit encore que les Paraboles de Salomon qui nous reſtent, faiſant partie des trois mille que l'Ecriture attribuë à Salomon, on ne pourroit pas prouver que celles que nous avons ſont divinement inſpirées, ſi l'on ne les ſuppoſoit toutes

---

q *Les Actions d'Oſias écrites par Iſaïe, dont il eſt fait mention.* 2. *Par. Ch.* 26. *v.* 22.] Il eſt dit en cet endroit qu'*Iſaïe écrivit le reſte des Actions d'Oſias tant des premieres que des derniéres.*

r *Les Memoires de Jean Hircan.*] Dans le premier des Maccab. Chapitre dernier, il eſt dit que *les autres actions de Jean Hircan, les Guerres qu'il fit, ſes actions, ſes Vertus, les Bâtimens qu'il conſtruiſit, ſont écrits dans le Livre Journal de ſon Sacerdoce.*

ſ *Les Livres de Jaſon.*] Jaſon Juif Cyrenéen avoit écrit en cinq Livres l'Hiſtoire que l'Auteur du Liv. 2. des Maccabées a mis en abregé, comme il eſt dit dans la Préface de cet Ouvrage. 2. *Macc.* 2. *v.* 24. & 47.

t *Le*

toutes de même nature. Et l'on ajoûte que le Livre d'Addo étoit conſtamment un Livre inſpiré de Dieu, & une Prophetie, puiſqu'il étoit intitulé *Viſion contre Jeroboam*. On allegue auſſi pluſieurs Peres qui ſont de cet avis : Origenes dans la Préface de ſon Commentaire ſur le Cantique des Cantiques, ſaint Chryſoſtome *Homil.* 9. *in Matt. & Homil.* 7. *in* 1. *ad Cor.* Saint Athanaſe ou l'Auteur de l'Abregé de l'Ecriture qui lui eſt attribué, Saint Auguſtin. *Qu.* 42. *in Num.* Theodoret, Oecumenius, ſaint Eucher & quelques autres. Les plus habiles Rabbins Aben-Eſra, Levi-Ben-Gerſon, Abravanel en conviennent; auſſi-bien que les plus ſçavans Critiques, comme parmi les Catholiques Sixte de Sienne, Serrarius, Pineda, Bellarmin, Bonfrerius, &c. & parmi les Proteſtans Beze, Wittaker, Druſius, &c.

Les raiſons que l'on allegue contre cette opinion ne ſont pas entierement convaincantes; la premiere ne peut point être appliquée aux Livres qui étoient perdus avant qu'Eſdras fit ſon Recueil, ni à ceux dont il n'a pas eu de connoiſſance, non plus qu'à ceux, de l'antiquité deſquels il n'avoit pas des témoignages aſſûrez. La ſeconde ſuppoſe que tous les Livres ſacrez & divinement inſpirez ſont abſolument neceſſaires à l'Egliſe, & que Dieu n'a pas pû permettre que quelques-uns periſſent; penſée qui eſt inſoûtenable. Car il n'eſt pas neceſſaire que l'Egliſe ait conſervé toutes les revelations qui ſe ſont faites aux Hommes depuis le commencement du Monde. Combien y a-t'il d'Oracles du Saint-Eſprit, & de paroles de Jesus-Christ dont il ne nous eſt reſté aucune memoire? Combien d'Inſtructions des Apôtres ſont demeurées dans l'oubli? Eſt-on ſûr que nous aions toutes leurs Lettres, ou plûtôt n'y a-t'il pas bien de l'apparence qu'il y en a eu de perduës? La troiſiéme preuve fait voir tout au plus que du temps de Jesus-Christ & des Apôtres ces anciens Livres divinement inſpirez ne ſubſiſtoient plus, & que n'étant point dans le Canon des Juifs, ils n'ont pas jugé à propos de les citer, ou enfin, qu'ils n'ont pas eu occaſion de les alleguer; comme ils ne l'ont pas euë d'alleguer quelques-uns de ceux-mêmes qui étoient dans le Canon. La quatriéme raiſon tirée de l'autorité des Peres qui rejettent le Livre d'Enoch comme apocryphe, quoi qu'il ſoit cité dans l'Epître de ſaint Jude, n'eſt que contre ce Livre ſeul, & ne fait rien contre les autres citez dans l'Ancien Teſtament; outre que quoi qu'un Livre ſoit divinement inſpiré, il peut être mis au rang des apocryphes, au moins des douteux, parce que l'on n'eſt pas entierement aſſûré qu'il ſoit de l'Auteur à qui il eſt attribué, comme ſaint Auguſtin le remarque. Car trois choſes ſont neceſſaires pour établir l'autorité divine d'un Livre. 1. Il faut qu'il ſoit écrit par un Prophete, ou un Auteur divinement inſpiré. 2. Que l'Auteur ait été inſpiré quand il l'a écrit; qu'il l'ait compoſé *inſpiratione divinâ*, & non pas ſimplement *Hiſtoricâ diligentiâ*. 3. Que l'on ſoit certain de l'un & de l'autre. Il peut y avoir eu des Livres de Prophetes, qui ne fuſſent pas divinement inſpirez, & il peut y avoir eu des Livres divinement inſpirez compoſez par des Prophetes, de l'Auteur ou de l'inſpiration deſquels on ne fût pas certain. Il peut y en avoir dont on ait été certain pendant un temps, & dont on ne l'ait plus été dans la ſuite; parce qu'on n'a plus eu la même certitude qu'ils fuſſent de ceux dont ils portoient le nom, ou que ces Auteurs fuſſent des Prophetes; la memoire de l'un ou de l'autre n'aiant pas été fidélement conſervée. Il peut enfin être arrivé que quelques-uns de ces Livres aient été corrompus & falſifiez, comme il y en a eu de perdus. Quand Eſdras a fait le Canon des Livres ſacrez, il n'a pas pû y mettre ceux qui étoient perdus avant ſon temps : il n'a pas dû y mettre ceux qui étoient douteux, faux ou falſifiez: il n'y a mis que ceux qui avoient conſtamment été compoſez par des Prophetes, écrits par l'inſpiration du Saint-Eſprit, & reconnus pour tels d'un conſentement unanime. Mais il n'eſt pas neceſſaire de dire pour cela qu'il n'y avoit jamais eu d'autres Livres divinement inſpirez, & qu'il n'y en avoit pas même encore de ſon temps d'autres, que ceux qu'il a mis dans le Canon: puiſqu'il pouvoit y en avoir de perdus, & que parmi ceux qui ſubſiſtent, & qu'il a rejettez, il pouvoit y en avoir de divinement inſpirez; mais de la verité & de l'inſpiration deſquels il n'étoit pas aſſûré. Ce Canon a fixé le nombre des Livres qu'on doit reconnoître pour ſacrez & divins; mais il n'a pas renfermé generalement tous ceux qui avoient été écrits par l'inſpiration du Saint-Eſprit; au moins ne peut-on pas l'aſſûrer. On ne peut pas non plus aſſûrer que tous ceux qui ſont citez dans les Livres ſacrez, ni que tous les Livres compoſez par des Prophetes ſoient divinement inſpirez. C'eſt le milieu qu'il faut ſuivre & le temperament qu'il faut prendre ſuivant le ſentiment des Peres, qui ont reconnu qu'il pouvoit y avoir des Livres divinement inſpirez, & des Livres humains & apocryphes entre ceux qui ſont citez dans les Livres Canoniques. Voici comme en parle Origenes dans la Préface de ſon Commentaire ſur le Cantique des Cantiques, où aprés avoir remarqué que ce Cantique eſt un des cinq mille que Salomon avoit compoſez, dont il eſt parlé dans le Chap. 4. du troiſiéme Livre des Rois, il ajoûte. Ce ſeroit une grande diſcuſſion « à faire, & qui ne vient point à nôtre ſujet, que « de faire la recherche des Livres, dont il eſt fait « mention

» mention dans l'Ecriture ſainte que nous ne » liſons point, & qui ne ſont pas même en uſage » parmi les Juifs, ſoit qu'il ait plû au Saint-Eſprit » de les ôter, parce qu'ils contenoient des choſes » au deſſus de l'intelligence des Hommes, ſoit » qu'ils fuſſent du nombre des apocryphes, & qu'il » y eût pluſieurs falſifications & des choſes contre » la Foi, & que pour cette raiſon on n'ait pas » voulu les admettre; ni leur donner de l'auto- » rité. Ce n'eſt pas à nous à décider ſur ce ſujet. » Il eſt neanmoins évident que les Evangeliſtes » & les Apôtres ont rapporté pluſieurs exemples » qui ſe trouvent inſerez dans le Nouveau Teſta- » ment, que nous n'avons jamais lûs dans les » Ecritures Canoniques, & qui ſe trouvoient » dans des apocryphes, d'où il eſt viſible qu'ils » ſont tirez. Il ne faut pas toutefois pour cela » donner de l'autorité aux Livres apocryphes, car » il n'eſt pas à propos de paſſer les bornes qui » ont été miſes par nos Peres. Les Apôtres & » les Evangeliſtes qui étoient remplis de l'Eſprit » de Dieu, ſçavoient ce que l'on devoit pren- » dre dans ces Ecritures, & ce qu'on en devoit » rejetter: mais pour nous qui n'avons pas cette » plenitude de l'Eſprit de Dieu, nous ne pourrions » pas ſans danger préſumer une ſemblable choſe.

Saint Auguſtin parlant du Livre d'Enoch dans le Chap. 38 du 18. Livre de la Cité de Dieu, & des autres écrits attribuez à ces anciens Patriar- » ches, dit que leur grande antiquité eſt cauſe » qu'ils n'ont point eu d'autorité ni parmi les » Juifs, ni parmi les Chrêtiens, & qu'elle les a » rendus ſuſpects, dans la crainte que l'on a euë » que l'on n'alleguât de fauſſes Pieces pour de » veritables: que l'on produit des écrits qui leur » ſont attribuez par ceux qui croient ce qu'ils » veulent avec legereté, mais que le Canon ſin- » cere ne les a point reçûs, non que l'on rejette » l'autorité des Hommes qui ont été agreables à » Dieu, mais parce qu'on ne croit pas que ces » écrits ſoient d'eux, & qu'il ne faut pas s'éton- » ner qu'on tienne pour ſuſpects des Ouvrages » que l'on met ſous des noms de perſonnes ſi » anciennes, puiſque dans l'Hiſtoire même des » Rois de Juda & d'Iſraël, qui eſt Canonique, » on fait mention de pluſieurs choſes que l'on ne » rapporte point, & que l'on dit ſe trouver dans » d'autres Livres écrits par des Prophetes, qui » ne ſe trouvent point toutefois dans le Canon » que le Peuple de Dieu a reçû. Saint Auguſtin » avouë qu'il n'en ſçait point la raiſon: *Cujus rei, fateor, cauſa me latet:* mais il croit qu'il ſe » peut faire que ceux-mêmes à qui le Saint-Eſprit » reveloit des choſes qui devoient ſervir de fon- » dement à la Religion, ont écrit quelquefois » d'eux mêmes comme des Hiſtoriens fideles, » & quelquefois par l'inſpiration de Dieu, & que l'on a fait une diſtinction entre ces deux « ſortes d'Ouvrages, en leur attribuant les uns « comme leur Ouvrage, & les autres à Dieu, qui « parle par eux; que les uns pouvoient ſervir à « donner de plus grandes connoiſſances des faits; « les autres, pour établir la Religion: que pour « l'autorité, il s'en faut tenir au Canon, & que « ſi l'on produit ſous le nom d'anciens Prophetes, « des Livres qui n'y ſoient point compris, on n'y « ajoûte point de foi, parce qu'on n'eſt pas aſſuré « qu'ils ſoient de ceux que l'on dit en être Auteurs; « d'autant plus que l'on y trouve des choſes con- « traires à la foi des Livres Canoniques; ce qui « fait voir qu'ils ne ſont pas de ceux à qui on les « attribuë. «

Si l'on demande les cauſes de la perte de ces Livres, ſaint Chryſoſtome explique les principales dans l'Homelie 9. ſur ſaint Matthieu, où il remarque à l'occaſion de ce Paſſage: *Afin que cette Propketie fût accomplie, qu'il ſera appellé Nazaréen*; que l'on a perdu pluſieurs Monumens Prophetiques, comme on peut le prouver par l'Hiſtoire des Paralipomenes. Car, ajoûte-t'il, « les Juifs aiant été dans des temps, negligens, « & dans d'autres, impies, ils en ont laiſſé perir « quelques-uns par leur negligence, & ont brûlé « ou déchiré les autres. Jeremie parle de cette « impieté, & touchant leur negligence nous li- « ſons dans le quatriéme Livre des Rois, qu'aprés « bien du temps à peine pût-on trouver le Vo- « lume du Deuteronome qui étoit enterré dans « quelque lieu, & preſqu'effacé. Or ſi les Livres « ſacrez periſſoient dans un temps de paix, qui « s'étonnera qu'il s'en ſoit perdu pendant les guer- « res & les irruptions des Barbares? S. Chryſoſtome marque en cet endroit trois cauſes de la perte de ces Livres. 1. La negligence des Juifs qui ne les ont pas conſervez. 2. Leur impieté qui les a por- tez à les brûler, ou à les déchirer. 3. Les guerres, les invaſions des Barbares, leur Captivité, l'em- braſement du Temple & de la Ville de Jeruſalem, la Domination des Rois étrangers & Païens, comme Antiochus qui vouloit abolir la Religion des Juifs, & qui fit brûler leurs Livres, ainſi qu'il eſt rapporté dans le premier Livre des Maccabées Chap. 1. verſ. 59. & 60. l'Auteur de l'Abregé de l'Ecriture, attribué à S. Athanaſe, apporte auſſi les deux premieres raiſons de la perte des Livres citez dans l'Ancien Teſtament: *Judæorum incu- riam, & amentiam:* Et S. Eucher apporte la der- niere: il eſt conſtant, dit-il, que nous n'avons « plus des Livres que l'Ecriture ſainte approuve; « car la Judée aiant été ravagée par les Chaldéens « & l'ancienne Bibliotheque brûlée, il ne reſta « qu'un petit nombre de Livres, qui compoſent « à preſent l'Ecriture ſainte, & qui furent re- « cueillis & rétablis par les ſoins d'Eſdras. «

Venons

Venons maintenant aux Livres, qui ſont hors du Canon de l'Ancien Teſtament, que nous avons encore preſentement. En voici le Catalogue: L'Oraiſon du Roi Manaſſés captif en Babylone, citée dans le ſecond Livre des Paralipomenes, où il eſt dit, qu'elle eſt tirée des Diſcours d'Oſaï; ce qui a été traduit en Grec, des Diſcours des Voïans, ou des Prophetes. Elle ſe trouve à la fin des Bibles ordinaires; elle n'eſt point éloquente, mais pleine de tres-bons ſentimens. Les Peres Latins l'ont ſouvent citée. On ne l'a ni en Grec, ni en Hebreu, mais ſeulement en Latin.

Le troiſiéme, & le quatriéme Livre d'Eſdras ſont auſſi en Latin dans les Bibles ordinaires, aprés l'Oraiſon de Manaſſés. Le troiſiéme, dont on a le Grec, eſt une repetition de ce qui eſt dans les deux premiers: il eſt cité par ſaint Athanaſe, par S. Auguſtin, & par S. Ambroiſe. Saint Cyprien ſemble même l'avoir connu. Le quatriéme, qu'on n'a qu'en Latin, eſt plein de viſions, de ſonges & de quelques erreurs. Il eſt d'un autre Auteur, que le troiſiéme; & apparemment d'un Juif converti.

Le troiſiéme Livre des Maccabées contient la délivrance miraculeuſe des Juifs d'Egypte, que Ptolomée Philopator indigné de ce qu'on l'avoit empêché d'entrer dans le Temple, quand il étoit venu à Jeruſalem aprés la défaite d'Antiochus, avoit fait expoſer dans un Amphiteatre d'Alexandrie, à la fureur des Elephans. Joſeph rapporte cette Hiſtoire dans le ſecond Livre contre Appion. Ce Livre des Maccabées eſt dans toutes les Editions Grecques. Il eſt mis au nombre des Livres Canoniques dans le dernier Canon attribué aux Apôtres, mais il y a peut-être été ajoûté; il en eſt fait mention dans la Chronique d'Euſebe, & dans l'Auteur de l'Abregé de l'Ecriture attribué à S. Athanaſe. Cette Hiſtoire eſt arrivée ſous le Pontificat de Simon fils d'Onias long-temps avant les Hiſtoires rapportées dans les deux autres Livres. Il doit donc être le premier, & on l'appelle mal-à-propos, *Livre des Maccabées*, puiſqu'il n'y en eſt point parlé.

Le quatréme contenant l'Hiſtoire d'Hircan, eſt rejetté comme apocryphe par l'Auteur de l'Abregé de l'Ecriture, attribué à ſaint Athanaſe. Il n'en eſt preſque point parlé dans les Anciens. Il peut avoir été tiré du Livre des Actions de Jean Hircan, dont il eſt parlé à la fin du premier Livre des Maccabées. Sixte de Sienne nous aſſûre que ſa narration eſt ſemblable à celle de Joſeph, mais qu'il y a des Idiotiſmes Hebraïques.

Il y a à la fin du Livre de Job dans l'Edition Grecque une Genealogie de Job, qu'on dit être le cinquiéme depuis Abraham, avec les noms des Rois d'Idumée, & des Roiaumes d'Arabie. Cette Addition n'eſt ni dans le Latin, ni dans l'Hebreu. Il y a encore dans le Grec un Diſcours de la Femme de Job, qui n'eſt point dans l'Hebreu, & qui eſt rejetté par Africanus & par ſaint Jerôme. Il y a auſſi à la fin des Pſeaumes dans l'Edition Grecque, un Pſeaume qui n'eſt point du nombre des cent cinquante, fait au nom de David encore jeune, aprés qu'il eut combattu contre Goliath. L'Auteur de l'Abregé de l'Ecriture, attribué à ſaint Athanaſe, le cite & le met même au rang des Canoniques. Enfin l'on trouve enſuite du Livre de la Sageſſe un Diſcours de Salomon tiré du huitiéme Chapitre du troiſiéme Livre des Rois.

Nous n'avons plus le Livre d'Enoch celebre dans l'Antiquité, cité par ſaint Irenée, par ſaint Clement d'Alexandrie, par Tertullien, par Origenes, par Athenagore, par ſaint Jerôme, & par pluſieurs autres Peres; mais nous apprenons par les Paſſages, que les Peres en ont citez, & par ce qui nous en reſte dans le Teſtament des douze Patriarches, & dans la Chronographie de Sincelle, qu'il traitoit des Etoiles & de leurs vertus, de la deſcente des Anges ſur la terre pour avoir commerce avec les Filles des Hommes; des Geans nés de ce commerce, des choſes qui devoient arriver aux Juifs; du Sauveur, de la Ruine de Jeruſalem, de la diſperſion des Juifs, & du Jugement dernier. Il contenoit quantité de fictions ſur ces ſujets: c'eſt pourquoi tous les Peres, à l'exception de Tertullien, l'ont conſideré comme un Livre aprocryphe, qui n'étoit point du Patriarche Enoch. Ce qui fait de la difficulté, c'eſt qu'il ſemble que ce Livre ſoit cité comme étant d'Enoch par l'Apôtre ſaint Jude dans ſon Epître Canonique au Verſet 14. *C'eſt d'eux*, dit-il, *qu'Enoch, qui a été le ſeptiéme depuis Adam, a prophetiſé, en ces termes: Voilà le Seigneur qui va venir, &c.* D'où l'on peut conclure qu'il faut, ou rejetter l'Epître de ſaint Jude, ou croire que le Livre d'Enoch étoit veritablement de ce Patriarche. Saint Auguſtin évite cette difficulté, en diſant que le veritable Livre d'Enoch cité par ſaint Jude, étoit different de celui qui a été connu à ſaint Irenée, à ſaint Juſtin, & aux autres Peres qui ont vécu dans les premiers Siécles de l'Egliſe, mais cela ne paroît guere vrai-ſemblable. C'eſt pourquoi ſaint Jerôme répond aprés Origenes, que ſaint Jude a pû citer un Livre apocryphe, que cela ne doit point empêcher que ſa Lettre ne ſoit Canonique, & qu'il y a même dans d'autres Livres du Nouveau Teſtament, des Paſſages tirez des Livres aprocryphes; ce qui ne doit point diminuer l'autorité des Livres Canoniques, ni en donner

aux Livres aprocryphes. Quelques nouveaux ont prétendu ſe tirer plus facilement de cette difficulté, en ſoûtenant que ſaint Jude ne parle point d'un Livre d'Enoch, mais ſeulement d'une Prophetie de ce Patriarche, qu'il avoit appriſe par tradition, comme ſaint Paul rapporte les noms de Jannez & Mambrez Magiciens de Pharaon, ſur la tradition des Juifs: Mais cette opinion, qui eſt contraire à l'avis de tous les Anciens, me ſemble tres-peu probable, & il vaut beaucoup mieux s'en tenir à la ſolution de ſaint Jerôme.

Le Livre de l'Aſſomption de Moïſe, d'où l'on prétend que ſaint Jude a tiré un témoignage de Michel Archange, diſputant avec Sathan touchant le Corps de Moïſe, n'eſt pas ſi celebre dans l'Antiquité. Il eſt neanmoins cité par Origenes dans le troiſiéme Livre des Principes. Saint Clement rapporte dans le ſixiéme Livre des Stromates *pag.* 679. une viſion de Joſué & de Caleb tirée de ce Livre. Oecumenius dans ſon Commentaire ſur l'Epître de ſaint Jude, rapporte les paroles de l'Ange au Demon, *Dieu te puiſſe Sathan:* INCREPET TE DEUS Ô DIABOLE, tirées de ce Livre. Saint Jerôme aſſûre qu'il eſt difficile de dire d'où ſaint Jude a tiré ce Paſſage. Il remarque qu'il y a quelque choſe de ſemblable dans la Prophetie de Zacharie au Chap. 3. Verſ. 2. L'Auteur de l'Abregé de l'Ecriture, attribué à ſaint Athanaſe, met ce Livre au rang des apocryphes avec un autre ſemblable intitulé, *Teſtament de Moïſe.*

Origenes cite encore un Livre intitulé, *L'Aſſomption, l'Apocalypſe, ou les Secrets d'Elie.* Sincelle prétend aprés lui, que c'eſt de ce Livre aprocryphe, que ſaint Paul a tiré cette Sentence, qui eſt dans l'Epître aux Corinthiens, *l'œil n'a point vû, l'oreille n'a point oüi les biens que Dieu a preparez à ceux qui l'aiment:* Et celle-ci de l'Epître aux Galates; *La Circonciſion n'eſt rien, &c.* Il croit encore que cette Sentence de l'Epître aux Epheſiens; *Levez-vous, vous qui dormez,* eſt tirée d'un Livre apocryphe de Jeremie. Mais il ſe peut faire qu'il ſe rencontre dans deux Livres differens des Senrences pareilles, ſans qu'il ſoit neceſſaire qu'un Auteur les ait priſes de l'autre. Le même Origenes cite un Livre apocryphe, d'où il prétend qu'étoit tirée cette Prophetie rapportée dans l'Evangile de ſaint Matthieu Ch. 27. Verſ. 9. *Ils l'ont eſtimé trente pieces d'argent.* Saint Jerôme fait la même remarque, & dit que les Nazaréens ſe ſervoient de cet exemple.

Quelques Juïfs ont ſuppoſé des Livres, qu'ils ont attribuez aux Patriarches, comme les Livres intitulez, *Les Generations & la Création d'Adam.* Ils croient encore communément qu'Adam avoit fait un Livre de la Pierre Philoſophale: Et il y avoit un Livre de Magie, qu'on attribuoit à Cham, dont parle Caſſien dans la Conference 8. Chap. 21.

L'Auteur de l'Abregé de l'Ecriture qui eſt ſous le nom de ſaint Athanaſe, fait mention d'un Livre de l'Aſſomption d'Abraham: c'eſt apparemment ce même Livre qui eſt cité dans la 35. des Homelies ſur ſaint Luc, qui portent le nom d'Origenes, où il eſt dit que l'on avoit introduit dans ce Livre les Anges & les Démons diſputans enſemble du ſalut ou de la damnation d'Abraham. Les Juifs ont encore un Livre ſous le nom d'Abraham, intitulé *Setſira*, c'eſt-à-dire, de la Création, que quelques-uns attribuent à Rabbi-Akiba.

L'Auteur des Homelies ſur ſaint Luc, attribuées à Origenes, dans l'Homelie 15. & quelques-autres citent le Teſtament des douze Patriarches[t], & la Diſpute ou le Diſcours de Joſeph & de Jacob, qu'Origenes cite avec éloge dans ſes Commentaires ſur la Geneſe & ſur ſaint Jean.

L'Auteur de l'Abregé de l'Ecriture, attribué à ſaint Athanaſe parle de deux Livres aprocryphes, dont l'un eſt la Prophetie d'Habacuc, d'où on prétend qu'eſt tirée l'Hiſtoire de Bel, qui eſt dans Daniel, & l'autre un Recueil de Prophecies qui portoit le nom d'Ezechiel, diviſé en deux Parties. Hermas l'un des plus anciens Auteurs Chrêtiens, dans le Livre du Paſteur Chap. 2. cite la Prophetie d'Eldad & de Medad Prophetes, dont il eſt parlé au Chap. 11. des Nombres. L'Auteur de la Synopſe met cet Ouvrage au rang des Apocryphes.

Origenes & ſaint Ambroiſe citent un Livre de Jannez & de Mambrez Magiciens de Pharaon, qui eſt rejetté par Gelaſe comme un Livre apocryphe. Il y a un Livre du Roi Og, mis auſſi au nombre des Livres apocryphes par Gelaſe.

Les

---

t *Le Teſtament des douze Patriarches.*] Ce Livre a été traduit d'Hebreu en Latin par Robert Evêque de Lincolne: Il contient des Prophecies & des Inſtructions morales que l'on met dans la bouche des Patriarches qui ſe meurent: Il y a des endroits tirez du Livre d'Enoch. Il contient des prédictions des crimes & de la punition des Juifs, de la Mort du Sauveur du Monde, de la Deſtruction, de la Captivité & de la diſperſion du Peuple Juif. Procope cite cet Ouvrage dans ſon Commentaire ſur le Chapitre 38. de la Geneſe.

a *Le*

Les Gnoſtiques avoient ſuppoſé un Livre intitulé *l'Apocalypſe ou la Revelation d'Adam*, dont ſaint Epiphane fait mention. Les Manichéens avoient auſſi feint un Livre intitulé, *De la Genealogie*, ou des fils & des filles d'Adam, dont il eſt parlé dans les Livres de ſaint Auguſtin contre Fauſte, & qui eſt mis au rang des Livres Heretiques par le Pape Gelaſe, avec un autre de la Penitence d'Adam.

L'Auteur du Commentaire imparfait ſur ſaint Matthieu Chap. 2. cite un Livre intitulé *Seth*, qui contenoit une Prédiction de l'Etoile de Nôtre Seigneur.

Les Ebionites avoient ſuppoſé un Livre intitulé, *l'Echelle de Jacob*, témoin ſaint Epiphane, qui fait encore mention *Hereſ.* 40. & 67. de l'Aſſomption de Moïſe, dont il rapporte un Fragment. Saint Jerôme en parle auſſi dans ſon Commentaire ſur le Chap. 64. d'Iſaïe. Enfin il y a eu quantité de Livres ſemblables dans l'Antiquité, faits, ou par les Juifs amateurs de ces ſortes de fictions, ou par des Heretiques, qui s'en ſervoient pour donner du cours à leurs erreurs, dont il ſeroit inutile, & ennüieux de faire un Catalogue exact.

Mais je ne puis pas me diſpenſer de parler de deux Paſſages citez dans le Nouveau Teſtament; comme étant des Prophetes, qui ne s'y trouvent point, & que quelques-uns ont prétendu être tirez d'autres Livres. Le premier eſt en ſaint Matthieu Chap. 2. Verſet dernier. *Jeſus*, dit-il, *habita en Nazareth, afin que ce qui a été dit par les Prophetes, il ſera appellé Nazaréen, fût accompli.* Ces paroles, *il ſera appellé Nazaréen*; ne ſe trovent dans aucun des Prophetes que nous avons; ce qui a fait conjecturer à ſaint Chryſoſtome qu'elles étoient tirées de quelque Prophete que nous n'avons plus. D'autres prétendent qu'elles ſont priſes du Chap. 11. d'Iſaïe Verſ. 1 où il prédit qu'il y aura une Fleur, qui s'appelle en Hebreu *Netker*. Mr. Huet conjecture que ce Paſſage eſt tiré du 13. Chapitre du Livre des Juges Verſ. 5. où il eſt dit: *Il ſera Nazaréen dés ſon enfance.* L'opinion la plus probable eſt celle de ſaint Jerôme, qui ne croit point que ſaint Matthieu cite aucun Prophete en particulier, mais ſeulement tous les Prophetes, qui ont prédit que Jesus-Christ ſeroit Saint, & conſacré à Dieu, comme les Nazaréens.

Le ſecond Paſſage eſt cité dans le même Evangile au Chap. 27. Verſ. 9. *Alors*, dit-il, *s'accomplit ce qui avoit été prédit par le Prophete Jeremie, qui dit: Ils ont pris trente pieces d'argent, qui ſont le prix de celui, que les enfans d'Iſraël ont apprecié, & ils les ont données pour acheter le champ d'un Potier, ainſi que Dieu l'a ordonné.* Cette Prophetie ne ſe trouve point dans Jeremie; mais il y a une penſée ſemblable dans le Prophete Zacharie au Chap. 11. Verſ. 12. Origenes dans le Traité 35. ſur ſaint Matthieu, aſſûre qu'il faut dire que cela eſt tiré du Livre apocryphe intitulé, *les Secrets de Jeremie*, ou qu'on doit avoüer qu'il y a dans l'Evangile le nom du Prophete Jeremie pour celui de Zacharie; ce qui eſt arrivé par la faute des Copiſtes. Quelques autres Auteurs diſent que cette Prophetie a été effacée dans le Livre de Jeremie. Quelques-uns ont recours à la Tradition qui avoit conſervé, à ce qu'ils prétendent, cette Prophetie de Jeremie juſqu'au temps de ſaint Matthieu. Il y a apparence, diſent quelques autres, que cette Prophetie étant compoſée des paroles de Jeremie, & de la penſée de Zacharie, a été citée ſous le nom de Jeremie, comme dans ſaint Marc Chap. 1. Verſ. 2. une Prophetie de Malachie jointe à une d'Iſaïe, eſt attribuée à ce dernier. Mais il eſt encore plus probable, que ſaint Matthieu aiant ſeulement écrit, *comme il eſt prédit par le Prophete*, ſans le nommer, l'on a ajoûté dans le Texte de l'Evangile le nom de Jeremie; car cet Evangeliſte n'a point coûtume de nommer les Prophetes qu'il cite. Cette ſolution qui eſt de ſaint Jerôme, eſt la plus vrai-ſemblable. On peut auſſi s'en ſervir avec plus de raiſon pour la Citation du Chap. 1. Verſ. 2. de l'Evangile de ſaint Marc, parce que dans le Texte Grec il n'y a pas, *Ainſi qu'il eſt écrit dans le Prophete*, comme dans la Vulgate, mais ſeulement *comme il eſt écrit dans les Prophetes:* Et en effet les paroles ſuivantes ne ſont pas tirées d'un ſeul Prophete, mais de pluſieurs, & la plus grande partie d'Iſaïe, quoique les premieres ſoient de Malachie. C'eſt pourquoi, quand on liroit dans le Texte Grec, Iſaïe, comme ſaint-Chryſoſtome l'a lû, on pourroit toûjours défendre cette Citation, en la rapportant aux Paſſages d'Iſaïe qui ſuivent.

CHAPITRE II.

De l'Autorité de l'Ecriture ſainte, où il eſt traité des differentes ſortes de Revelations, de la Prophetie, de l'Inſpiration, & de l'Infaillibilité des Livres ſacrez.

§. I.

Que l'Autorité de l'Ecriture ſainte eſt fondée ſur ce principe; Que Dieu ne peut pas nous tromper.

L'Autorité infaillible de l'Ecriture ſainte étant fondée ſur la créance que l'on doit

à la parole de Dieu, pour l'établir, il nous faut examiner deux Queſtions, l'une de Droit, ſçavoir, ſi la parole de Dieu eſt neceſſairement veritable, & s'il ne peut pas tromper les Hommes par le menſonge: l'autre de fait, ſçavoir ſi les Livres Canoniques de l'Ecriture ſainte ſont veritablement la parole de Dieu, & comment on en peut être aſſûré.

A l'égard de la premiere, il eſt bien aiſé de la décider par les principes de la raiſon naturelle. La ſeule idée que nous avons naturellement de Dieu comme d'un Etre ſouverainement parfait; & par conſequent ſouverainement ſage & ſouverainement bon, nous convainc d'une maniere évidente de ſa veracité. Il peut bien nous cacher quelques veritez par ſageſſe, mais il ne peut pas nous commander de croire des fauſſetez comme des veritez; cela repugne à ſa ſageſſe & à ſa bonté. C'eſt ſur ce principe qu'eſt fondée la certitude de toutes nos connoiſſances même naturelles. Car nous ne ſommes aſſûrez que nous ne nous trompons pas dans les choſes qui nous paroiſſent les plus évidentes, & que nous concevons clairement & diſtinctement, que parce qu'il ne ſe peut pas faire que Dieu nous ait donné une lumiere naturelle qui nous trompe; & qui nous repreſente une fauſſeté comme une verité; qu'étant bon & ſage comme il eſt, il ne peut pas nous avoir fait d'une nature ſujette à nous tromper dans les choſes que nous concevons clairement, comme étant veritables, & nous avoir mis par là dans la neceſſité d'être trompez, & de ne pouvoir jamais diſtinguer la verité d'avec la fauſſeté. Ce raiſonnement eſt encore plus fort à l'égard de la revelation que Dieu nous fait lui-même de quelques veritez, ſoit immediatement, ſoit par le miniſtere des autres; car alors il faudroit dire, qu'il ſeroit lui-même un fourbe & un trompeur, qui prendroit plaiſir à nous jetter dans l'erreur. L'Ecriture ſainte ne nous recommande rien tant que la veracité de Dieu dans ſes Diſcours, & la fidelité dans ſes promeſſes. *Dieu n'eſt pas comme l'Homme capable de mentir, ni comme les enfans des Hommes, ſujet au changement. Il eſt fidele & ſans malice. Il eſt fidele dans toutes ſes paroles, & ſaint dans ſes Oeuvres. Tout Homme eſt menteur; mais Dieu eſt fidele & veritable. Il eſt fidele & ne peut pas ſe nier lui-même. Le Ciel & la Terre paſſeront, mais ſes paroles ne paſſeront point.* Enfin il n'y a rien de certain au monde, ſi Dieu peut nous tromper; ſa bonté, ſa veracité, ſa fidelité ſont le fondement de la certitude de toutes nos connoiſſances. Il n'y a donc que des perſonnes entierement dépourvûës de ſens, qui puiſſent nier ce principe: que tout ce que Dieu a revelé aux Hommes, ſoit par lui-même, ſoit par le miniſtere des Anges ou des Hommes eſt veritable.

La ſeule objection que l'on pourroit propoſer contre cette verité, c'eſt que nous liſons en quelques endroits de l'Ecriture ſainte que Dieu a voulu tromper les Hommes, & s'eſt ſervi de ſes Prophetes pour les induire dans l'erreur. Il eſt dit dans le troiſiéme Livre des Rois Ch. 12. V. 24. que le Seigneur voulant tromper Achab, mit un eſprit de menſonge dans la bouche de tous ſes Prophetes: *Dedit ſpiritum mendacii in ore Prophetarum.* Job remarque dans le Chap. 24. Verſ. 25. que Dieu change le cœur des Rois, & qu'il les trompe; qu'il les conduit dans des deſerts inacceſſibles, qu'il les aveugle & les fait errer comme des ivrognes. Ezechiel Ch. 14. declare de la part de Dieu, que quand des Hommes corrompus & pleins de pechez viendront conſulter le Prophete, Dieu leur répondra ſuivant le nombre de leurs iniquitez; en ſorte que la Maiſon d'Iſraël ſera decûë, parce qu'ils ont ſuivi des Idoles; que le Prophete qui les trompera, aura été le premier trompé par le Seigneur même. Le Prophete Jeremie Ch. 4. dit que le Seigneur a ſeduit le Peuple & la Ville de Jeruſalem, en diſant: *Vous ſerez en paix quoi que la guerre ſoit allumée au milieu d'Iſraël.* Dieu trompa de la même maniere les Iſraëlites, quand il leur répondit par deux fois d'aller attaquer les Benjaminites, & qu'ils furent toutes les deux fois taillez en pieces. *Jud.* 20. Il eſt encore dit, que Dieu fait éloigner les Hommes de ſes voies; qu'il endurcit leurs cœurs, afin qu'ils ne craignent point le Seigneur; qu'il a endurci le cœur de Pharaon: Et dans le Nouveau Teſtament JESUS-CHRIST dit, qu'*il parle en Paraboles, afin qu'en voiant ils ne viſſent pas, & qu'en entendant ils n'entendiſſent pas, & que la Prophetie d'Iſaïe fût accomplie: Vous entendrez de vos oreilles ſans entendre, vous verrez ſans voir.* C'eſt un eſprit de déception & de tromperie. Saint Paul nous apprend que Dieu a livré les Philoſophes Païens à un ſens reprouvé, & qu'il envoiera à ceux qui n'auront pas reçû & aimé la verité, une efficace d'erreur, qui les fera croire au menſonge: *Operationem erroris, ειϱγειαν πλανης, ut credant mendacio.* On pourroit encore ajoûter les exemples des menſonges que Dieu ſemble avoir approuvez & recompenſez, comme ceux d'Abraham, qui dit à ſes ſerviteurs, qu'il reviendroit avec ſon fils, quoi qu'il eût deſſein de l'immoler; de Jacob, qui ſe dit Eſaü; des Sages-femmes qui mentirent à Pharaon pour ſauver les enfans des Iſraëlites. Ce n'eſt pas ici le lieu de traiter à fond ces matieres que nous expliquerons en ſon lieu; en attendant il ſuffit pour répondre à l'objection, de dire qu'en aucun de ces endroits Dieu n'enſeigne par

par lui-même ni par des Prophetes envoiez de ſa part une fauſſeté pour une verité. Il permet que les Hommes ſoient trompez en punition de leurs crimes par de faux Prophetes; ou qu'ils prennent mal les paroles de vrais Prophetes, mais il n'ordonne jamais à ſes Prophetes de leur enſeigner l'erreur. Les Prophetes qu'Achab avoit conſultez, étoient de faux Prophetes. Joſaphat Prince Religieux demande un Prophete du Seigneur; on fait venir Michée: celui-ci voulant rendre raiſon au Roi, de ce que tous ſes faux Prophetes l'avoient trompé, s'explique d'une maniere figurée, & dit qu'il avoit vû le Seigneur aſſis ſur ſon Trône, & toute l'Armée du Ciel debout à droit & à gauche; que Dieu avoit demandé, qui trompera le Roi d'Iſraël, afin qu'il marche contre Ramoth de Galaad? Que les uns avoient répondu d'une maniere, & les autres d'une autre, & qu'un Eſprit s'étoit preſenté, aiant offert de le tromper, & d'être un eſprit de menſonge dans la bouche de tous ſes Prophetes; que c'eſt la raiſon pour laquelle ils étoient tous remplis de l'eſprit de menſonge. Tout cela ne prouve autre choſe, ſinon que Dieu avoit permis pour punir Achab, que le malin Eſprit trompât ſes faux Prophetes, & leur perſuadât de lui prédire contre la verité, qu'il ſeroit vainqueur. Mais l'Eſprit de Dieu parlant par Michée, lui dit la verité, il ne la veut pas croire; les faux Prophetes l'emportent: ce n'eſt pas le Seigneur qui revele une fauſſeté à Achab; ce n'eſt pas lui qui le trompe; c'eſt Achab qui ſe trompe lui-même en conſultant de faux Prophetes, & Dieu ne fait que permettre que ces faux Prophetes ſoient trompez & le trompent. Il permet de même que les Idolâtres qui viennent conſulter le Prophete, ſoient trompez par ce Prophete abuſé lui-même. Mais Dieu fera perir & les Idolâtres qui le ſont venus conſulter, & le Prophete qui a prévariqué dans ſon miniſtere. C'eſt le ſens du Paſſage d'Ezechiel. *Quand un Homme*, dit-il, *de la Maiſon d'Iſraël, ou des Proſelytes qui demeurent parmi les Iſraëlites, s'étant éloigné de moi, aiant dans ſon cœur ſes Idoles & le ſujet de ſa chûte devant ſoi, viendra trouver le Prophete pour me conſulter par ſon miniſtere, je ſuis le Seigneur, & lui répondrai par moi-même: Je regarderai cet Homme avec indignation, le ferai ſervir d'exemple & de Proverbe, & l'exterminerai du milieu de mon Peuple. Vous ſçaurez que je ſuis le Seigneur: & le Prophete qui aura été trompé quand je l'aurai trompé, j'étendrai ma main contre lui, & je l'exterminerai.* Dieu dit en cet endroit qu'il a trompé ce Prophete parce qu'il a permis qu'il ſe ſoit trompé, parce qu'il ne l'a point inſpiré, & que ce Prophete s'étant laiſſé gâgner par ceux qui l'ont interrogé, leur a répondu au nom du Seigneur. Le Prophete conſulté eſt un trompeur; Dieu permet qu'il ſoit trompé pour punir ces Idolâtres. Ils viennent conſulter le Prophete d'un Dieu qu'ils n'adorent pas: eſt-il juſte que ce Dieu inſpire ſon Prophete en leur faveur? ne meritent-ils pas qu'il l'abandonne à ſon propre ſens; & ces gens ſe peuvent-ils plaindre que Dieu les trompe, quand ce Prophete ne leur dit pas la verité? Le Prophete Jeremie ne parle point des Oracles veritables du Seigneur, mais des Diſcours & des Prédictions des faux Prophetes, qui avoient promis & prédit au Peuple par une fauſſe complaiſance, qu'il auroit la paix qu'il ſouhaitoit, & qu'il vouloit qu'on lui prédît. A l'égard de la réponſe que Dieu fit par deux fois aux Iſraëlites ſur l'attaque des Benjaminites: ce fut leur témerité & la fauſſe confiance en leurs forces, qui les jetta dans le malheur: ils ne conſulterent point le Seigneur ſur le ſuccez: ils ne ſe préparerent point pour l'avoir favorable: ils lui demanderent ſeulement ſi la Tribu de Juda marcheroit contre Bethel; s'ils iroient attaquer les Benjaminites. Le Seigneur ne leur répond pas du ſuccés, il leur dit de le faire: ils ſont défaits; mais le Seigneur ne leur avoit pas dit qu'ils ſeroient victorieux: quand ils ſe préparent & qu'ils le conſultent là-deſſus, il leur promet la victoire, & l'évenement répond à la promeſſe. Enfin Dieu n'aveugle, n'endurcit & ne trompe point les Hommes en leur enſeignant poſitivement la fauſſeté & le menſonge; mais en ne leur donnant pas les lumieres & les graces qu'il n'eſt pas obligé de leur donner, & en permettant qu'ils ſe trompent eux-mêmes, ou que des méchans les trompent & les ſeduiſent par de fauſſes Propheties & par de faux miracles, dont il eſt difficile, mais non pas neanmoins impoſſible qu'ils découvrent l'erreur & la fauſſeté. C'eſt en ce ſens qu'il faut entendre le Paſſage de la ſeconde Epître de ſaint Paul aux Theſſaloniciens. L'efficace d'erreur que Dieu envoie à ceux qui ont rejetté la verité, eſt la permiſſion qu'il donne à des méchans de faire tout ce qui eſt plus capable de les ſeduire & de les faire croire au menſonge. Ils ont haï & mépriſé la verité qui leur a été propoſée: c'eſt pourquoi Dieu a permis qu'ils fuſſent trompez & ſeduits: la force de la verité n'a point eu d'effet ſur eux: l'efficace du menſonge, c'eſt-à-dire, tout ce qui eſt capable de ſeduire aura ſon effet, & les entraînera dans l'erreur. Il en eſt de même des Philoſophes Païens que Dieu a livrez, à cauſe qu'ils ne l'ont pas glorifié, à un ſens reprouvé, c'eſt-à-dire, qu'il leur a laiſſé ſuivre leur mauvais ſens, & qu'il les a abandonnez à toutes ſortes de paſſions & de vices.

Quant à la conduite de JESUS-CHRIST qui parloit

parloit en Paraboles, afin que ceux à qui il parloit ne l'entendiſſent pas, on ne peut pas dire que ce ſoit une tromperie ou une ſeduction. Il avoit des raiſons de ſageſſe & de prudence pour ne pas découvrir ſes myſteres clairement à tout le monde, il n'y étoit pas obligé; on peut cacher, on peut voiler une verité, & ne la donner à entendre qu'à quelques-uns ſans tromper les autres. Je n'entre point ici dans la queſtion ſi le menſonge peut être permis aux Hommes en quelque occaſion, & ſi l'on peut excuſer ou non les menſonges des Patriarches. Il me ſuffit que l'on ne puiſſe pas dire que Dieu peut tromper les Hommes en leur enſeignant & les obligeant de croire une doctrine fauſſe. C'eſt ce qu'on ne ſçauroit concevoir, quelque tolerance que l'on ait d'ailleurs pour les équivoques ou pour le menſonge. Car il n'y a aucune raiſon qui pût juſtifier la conduite de Dieu, s'il prenoit plaiſir à tromper les Hommes en leur enſeignant une doctrine fauſſe, & les obligeant de la croire comme veritable, en leur montrant une voie pour être conduits à la verité & au ſalut, qui les conduiroit à l'erreur & à la damnation, c'eſt le comble des abſurditez: c'eſt ſe former une idée de Dieu toute differente de celle que nous en devons avoir: c'eſt renverſer, comme j'ai dit, le premier principe de toutes nos connoiſſances.

§. II.

Des differentes Revelations que Dieu a faites aux Hommes dans l'Ancien Teſtament.

AVANT que d'examiner ſi les Livres de l'Ecriture ſont la parole de Dieu; c'eſt-à-dire, s'il n'y a rien dans ces Livres que Dieu n'ait revelé & inſpiré, il faut expliquer en combien de manieres, quand, comment & par qui Dieu a parlé aux Hommes, ou leur a relevé des veritez.

L'Apôtre ſaint Paul comprend en peu de mots toutes les Revelations qu'il a plû à Dieu de faire aux Hommes: c'eſt par là qu'il commence ſon Epître aux Hebreux: *Dieu a parlé autrefois à nos Peres en diverſes occaſions & en diverſes manieres par les Prophetes, & enfin nous a parlé en ces derniers temps par ſon Fils.* Toutes les Revelations ſe peuvent rapporter à deux temps; celles qui ont été faites en diverſes occaſions, ou par partie & à differentes repriſes (car c'eſt ce que ſignifie le mot Grec πολυμερῶς, dont il ſe ſert) aux Patriarches, à Moiſe, aux Prophetes (car tout ceci eſt compris ſous le nom general de Prophetes) juſqu'à la venuë de JESUS-CHRIST, & celles qui ont enſuite été faites par ſon propre Fils, *qu'il a établi heritier de toutes choſes & par lequel il a fait le monde.* Les premieres Revelations ont été faites à diverſes repriſes en differentes occaſions, πολυμερῶς, & en diverſes manieres, πολυτρόπως, par pluſieurs perſonnes: mais la derniere a été faite tout d'un coup par ſon Fils unique. Les premieres étoient imparfaites; il y manquoit bien des choſes; elles n'étoient que d'un petit nombre de veritez, & il y en avoit quantité de reſervées au temps du Meſſie: mais la derniere eſt complete & parfaite; il n'y manque rien: il n'y a plus rien à eſperer, ni à attendre davantage en ce monde: elle eſt la perfection & la fin des Revelations: comme il n'y en a point eu de ſemblable juſque-là, il n'y en aura plus dans la ſuite, & celle-là ſubſiſtera juſqu'à la fin des Siécles. Voilà les veritez que l'on découvre dans la ſentence de ſaint Paul. Mais comme il nous avertit que Dieu a parlé en diverſes occaſions, ou à diverſes repriſes, & en pluſieurs manieres à nos Peres avant la venuë de JESUS-CHRIST, il faut conſulter l'Ancien Teſtament pour connoître les principales occaſions dans leſquelles il leur a parlé, & les moiens dont il s'eſt ſervi pour s'expliquer à eux.

On peut en general diſtinguer quatre temps des Revelations faites dans l'Ancien Teſtament: le premier depuis la Création du premier Homme juſqu'à Abraham: le ſecond, qui contient les Revelations faites à Abraham, & à ſes Deſcendans juſqu'à Moiſe: le troiſiéme, le temps de la Loi donnée à Moiſe: le quatriéme, depuis la mort de Moiſe juſqu'à JESUS-CHRIST. On peut auſſi diſtinguer quatre manieres dont Dieu s'eſt ſervi pour reveler aux Hommes. 1. par des diſcours de jour. 2. par des viſions de nuit. 3. par une voix. 4. par des inſpirations interieures. Enfin Dieu a quelquefois apparu ſous des formes exterieures, & a parlé lui-même. Il a quelquefois parlé par des Anges, quelquefois par des Prophetes, & d'autrefois s'eſt ſervi d'enigmes, de ſonges, de viſions, & de ſignes pour faire manifeſter aux Hommes ſa volonté. Voilà toutes les manieres dont Dieu a parlé dans l'Ancien Teſtament; l'Hiſtoire ſainte nous en fournira les exemples.

Dans l'état d'innocence Dieu converſoit familierement avec l'Homme en lui faiſant entendre ſa voix: *Cùm audiſſent vocem Domini deambulantis in Paradiſo:* Ce qui eſt dit de nos premiers Peres aprés leur chûte: c'étoit la maniere dont Dieu avoit coûtume de leur parler. Il y a apparence qu'il continua depuis de parler aux Hommes de la même maniere, & que ce fut cette voix qui prononça le jugement d'Adam & d'Eve, qui reprocha à Cain ſon crime, & qui inſtruiſit Noé

Noé de la maniere dont il devoit conſtruire l'Arche pour ſe ſauver du déluge. Quand il en fut ſorti, & reſté ſeul avec ſa famille, Dieu ſe ſervit encore apparemment de la même voix pour lui donner des préceptes, & faire alliance avec lui : Dieu en fit une nouvelle & beaucoup plus ample avec Abraham, à qui non ſeulement il fit entendre ſa voix ; mais à qui il apparut dans la Vallée de Moreh : il n'eſt point dit ſous quelle forme: ſecondement en confirmant avec lui ſon alliance ſous la forme d'un feu: troiſiémement en viſion : & enfin ſous la figure d'un Homme accompagné de deux Anges ſous la même figure. Il apparut en ſonge à Jacob en Bethel, où il vit une échelle dont le ſommet étoit élevé juſqu'au Ciel, les Anges qui montoient & deſcendoient ſur cette échelle, & le Seigneur appuïé ſur le haut. Il lui apparut encore en revenant ſous la forme d'un Homme, qui ſe luta avec lui. La premiere fois qu'il apparut à Moiſe, ce fut ſous la figure d'un Buiſſon ardent, de laquelle ſortit une voix qui l'appella, & l'envoia pour délivrer le peuple d'Iſraël. Il lui parla depuis familierement. Tout le peuple d'Iſraël entendit ſa voix ſur la Montagne de Sinaï à travers de la nuée, des foudres & des éclairs, qui prononça diſtinctement la Loi du Decalogue. Moïſe, Aaron, Nadab, Abiu, & les ſoixante-&-dix anciens du peuple d'Iſraël s'étant approchez virent le Dieu d'Iſraël, & ſous ſes pieds un Ouvrage comme de Sapphir ſemblable au Ciel quand il eſt ſerein. Ils ne virent point pourtant de ſimilitude; mais ils entendirent ſeulement ſa voix du milieu du feu. Moiſe converſa long-temps avec Dieu ſur cette Montagne & y reçût la Loi. Il y vit une partie de la gloire du Seigneur. Quand le Tabernacle fut conſtruit, le Seigneur deſcendoit ſur le Tabernacle en forme de colonne de nuée ou de lumiere, & Moiſe s'approchant entendoit la voix qui ſortoit du Tabernacle, & lui parloit au nom de Dieu. Ce fut en ces manieres qu'il revela à Moiſe tous les préceptes ceremoniaux, judiciaires, & moraux de la Religion des Juifs. Depuis Moiſe, il n'y eut plus en Iſraël de Prophete comme lui, qui parlât à Dieu face à face, comme un ami fait à ſon ami. Dieu leur parloit par des viſions ou en ſonge. *S'il y a quelque Prophete parmi vous, je lui apparoîtrai en viſion*, dit le Seigneur, *ou je lui parlerai en ſonge ; mais non pas comme j'ai fait à mon ſerviteur Moïſe, qui a été le plus fidele de ceux de ma Maiſon, à qui je parle face à face, clairement & ſans enigme, & qui voit la gloire du Seigneur.*

La plûpart des Revelations que Dieu a faites aux Propheres qui ont vécu depuis Moiſe dans le peuple d'Iſraël, ſe ſont faites par inſpiration, par viſion ou en ſonge : par inſpiration, quand remplis de l'Eſprit du Seigneur, ils prophetiſoient l'avenir ; par viſion de jour, quand éveillez, leur imagination leur repreſentoit certains objets, qui étoient des figures de l'avenir : en ſonge ; quand en dormant ils s'imaginoient voir ou Dieu, ou un Ange qui leur parloit, ou que l'avenir leur étoit repreſenté ſous des figures & des préſages. Ils annonçoient enſuite les veritez qu'ils avoient connuës, & l'évenement de quelques-unes de leurs Propheties, étoit une aſſûrance de la verité des autres. Dieu faiſoit encore connoître ſa volonté par l'Ephod, ou le Pectoral du Grand Prêtre, où étoit l'*Urim* & le *Thummim*, c'eſt-à-dire, la lumiere & la verité. Il n'eſt point expliqué dans l'Ecriture de quelle maniere cela ſe faiſoit ; l'opinion la plus commune eſt que c'étoit par un éclat extraordinaire des pierres prétieuſes attachées à cet ornement. Mais je croi qu'il eſt plus probable que le Grand Prêtre revêtu de l'Ephod, conſultoit le Seigneur, en recevoit ſa réponſe du Propitiatoire, ainſi qu'il eſt marqué dans le Chap. 27. du Livre des Nombres Verſ. 21. *S'il y a quelque choſe à entreprendre, le Grand Prêtre Eleazar conſultera le Seigneur : & ſuivant ſa réponſe, le peuple ira & viendra.* Le Grand Prêtre pour conſulter le Seigneur, & pour en recevoir la réponſe, devoit être revêtu de l'Ephod ; c'eſt pourquoi David voulant ſçavoir ſi Saul le viendroit chercher à Ceilo, & s'il ſeroit livré entre ſes mains par ceux du Païs, dit au Grand Prêtre Abiathar de ſe revêtir de l'Ephod, & de conſulter le Seigneur, qui lui répondit qu'il ſeroit livré entre les mains de Saul, s'il demeuroit en cet endroit. C'eſt la raiſon pour laquelle il eſt dit que l'*Urim* & le *Thummim*, la lumiere & la verité ſont dans l'Ephod ; parce que le Grand Prêtre revêtu de cet ornement recevoit de Dieu la lumiere & la verité qu'il annonçoit aux Hommes.

Voilà les moiens dont Dieu s'eſt ſervi pour reveler aux Hommes quelques veritez de Religion dans l'Ancien Teſtament : il les leur a découvertes peu à peu. L'Alliance qu'il fit avec Noé étoit pour tout le Genre-humain, & ne contenoit que la promeſſe de ne le plus faire perir par un déluge general, & la défenſe de manger du ſang avec de la chair, ou d'être homicide. Pour Abraham, il le fit ſortir de ſon Païs plein d'Idolatrie, ſe fit connoître à lui, lui commanda de l'honorer d'une maniere particuliere, lui promit la Terre de Chanaan, & que toute la Terre ſeroit bénie dans ſes deſcendans, & lui ordonna d'obſerver la Circonciſion pour marque de ſon Alliance.

La Loi que Dieu donna à Moiſe & aux Iſraëlites étoit d'une bien plus grande étenduë : elle contenoit quantité de préceptes moraux pour la

conduite de la vie, d'Ordonnances ceremonielles pour la Religion, & de Loix judiciaires pour le gouvernement de ce peuple. Enfin elle formoit le Corps de la Religion & la ſocieté du peuple Juif. Les Prophetes qui ſont venus depuis n'ont point établi de nouvelles Loix; mais ils ont recommandé au peuple Juif l'obſervation des anciennes, leur ont donné divers avertiſſemens de la part de Dieu, & ont prédit pluſieurs choſes qui leur devoient arriver.

Tout ce que Dieu a voulu qui nous reſtât de ces Revelations, eſt compris dans les Livres de l'Ancien Teſtament. Moiſe eſt le premier qui a écrit par l'ordre de Dieu même, non ſeulement les préceptes de la Loi qu'il avoit reçûë, mais encore l'Hiſtoire de la Création du Monde, les principales revolutions, qui y étoient arrivées, & les Revelations que Dieu avoit faites aux Hommes avant lui. Des Hommes inſpirez de Dieu, ont depuis écrit de temps en temps l'Hiſtoire de la conduite de Dieu ſur les Juifs, & quelques-uns des Prophetes ont laiſſé par l'ordre de Dieu les principales & les plus excellentes de leurs Propheties. C'eſt dans ces Ouvrages, que les Juifs ont conſervé avec grand ſoin, & qu'ils ont conſideré comme divins, ſacrez, & écrits par l'inſpiration de Dieu, que l'on trouve les Revelations que Dieu a faites en differentes occaſions & en differentes manieres à nos Peres.

Les Juifs prétendent qu'outre la Loi que Moiſe leur a laiſſée par écrit, il y a une autre Loi orale donnée à Moiſe, qu'ils ont conſervée par tradition, qui leur apprend quantité de choſes qui ne ſont point dans la Loi écrite: mais c'eſt une ſuppoſition ſans fondement: il n'eſt fait mention de cette Loi dans aucun endroit de la Loi écrite, elle n'eſt établie ſur aucun témoignage digne de foi: toutes leurs prétenduës Traditions ne remontent pas au temps de JESUS-CHRIST; le recueil qu'ils en ont fait dans leur Talmud, contient quantité de fauſſetez, de fables, d'abſurditez & de folies. Dés le temps de JESUS-CHRIST les Juifs avoient quelques Traditions; mais leurs Traditions étoient ſouvent contraires à la Loi de Dieu, comme JESUS-CHRIST le leur reproche. Ainſi ce ſeroit ſans raiſon & ſans fondement que l'on voudroit faire paſſer quelques-unes de ces Traditions pour la parole de Dieu. Il ſe peut faire que les Juifs aient retenu quelques anciennes ceremonies, & qu'on puiſſe ſe ſervir de leurs uſages pour expliquer quelques endroits des Livres de l'Ancien Teſtament: mais on ne peut s'aſſurer d'aucune Revelation ſur leur prétenduë Tradition, ou Loi orale. Nous ſuppoſerons donc comme une choſe conſtante que de toutes les Revelations que Dieu a faites aux Hommes en pluſieurs manieres avant JESUS-CHRIST, il n'y en a point d'autres autentiques, & dont nous puiſſions être aſſûrez, que celles qui ſont contenuës dans les Livres ſacrez de l'Ancien Teſtament, & que le ſeul moien d'en être inſtruit, eſt de conſulter & de méditer ces Livres.

§. III.

De la Prophetie en particulier & de ſes differentes ſortes. De la maniere de diſtinguer les fauſſes Propheties des veritables.

LE nom de Prophete en Hebreu *Nabi*, a une ſignification plus étenduë, qu'on ne s'imagine communément. Il y a eu un temps que les Prophetes étoient appellez communément *Voïans*, en Hebreu *Roé*, comme il eſt marqué dans le premier Livre des Rois Chap. 9. Verſ. 9. où il eſt rapporté qu'*on diſoit autrefois en Iſraël, quand on alloit conſulter Dieu: Venez, allons chez le Voïant* (ROE') *car celui que l'on appelle aujourd'hui Prophete* (NABI) *on l'appelloit autrefois* (ROE') *Voïant*. C'eſt une parentheſe qui a peut-être été ajoûtée dans cet endroit, depuis que le Livre a été compoſé; mais quoi qu'il en ſoit, elle fait voir qu'il a été un temps que le nom de *Roé*, qui ſignifie un *Voïant*, étoit le plus commun parmi les Hebreux pour nommer un Prophete. Ce nom ne deſigne autre choſe qu'une perſonne éclairée & clair-voïante, ce qui peut s'appliquer auſſi-bien au paſſé, & au preſent qu'à l'avenir. Mais il s'entend toûjours des perſonnes qui ſçavent des choſes qui ne ſont pas connuës aux autres Hommes, & que Dieu leur a revelées d'une maniere particuliere. C'eſt pourquoi Balaam commence ſa Prophetie en ces termes. *Nomb.* Chap. 24. v. 3. *Voici ce que dit l'Homme qui a l'œil ouvert*, (car c'eſt ainſi qu'il faut traduire ſuivant les Septante & la Paraphraſe Chaldaique.) *Voici ce que dit celui qui entend la parole de Dieu, qui voit la Viſion du Tout-Puiſſant, & qui a les yeux ouverts.* Voilà l'uſage & la ſignification du nom de *Voïant* bien marquée en cet endroit.

Le mot *Nabi* eſt derivé ſelon les uns de *Noub*, qui ſignifie *produire, germer*, & par metaphore *parler*. En ce ſens un Prophete ne ſeroit autre choſe qu'un Orateur, ou un Predicateur: d'autres le derivent de la racine *Naba*, qui ſignifie *Prophetiſer* chez les Hebreux, & parmi les Arabes, *être grand & élevé*. Dans l'uſage le nom de *Nabi*, ou de Prophete, eſt donné à ceux qui parlent au nom de Dieu, auſquels Dieu

fai

fait connoître ſa volonté pour la manifeſter aux Hommes. C'eſt en ce ſens que Moïſe eſt appellé le Prophete de Dieu, & qu'Aaron eſt nommé le Prophete de Moïſe 4. *Exod.* 7. Je vous ai établi le Dieu de Pharaon, & Aaron vôtre Frere ſera vôtre Prophete. Aaron portera la parole en vôtre nom à Pharaon, comme les Prophetes parlent aux Hommes au nom de Dieu. Ainſi la Prophetie n'eſt pas ſeulement la connoiſſance & la prédiction des choſes futures connuës par revelation ; mais auſſi tout ce que Dieu fait connoître & revele aux Hommes par des voies ſpeciales. C'eſt pourquoi Prophetiſer, c'eſt 1. Prédire l'avenir incertain non par des conjectures, mais par une connoiſſance & une ſcience certaine que l'on en a. 2. Découvrir & declarer des choſes paſſées ou preſentes qui ſont obſcures & cachées, comme quand on alloit au Prophete, pour ſçavoir où étoit ce que l'on avoit perdu. C'eſt ainſi que Samuël prophetiſa, quand il apprit à Saül que ſes ânesſes étoient retrouvées; & Eliſée, quand il dit à Giezi ce qui s'étoit paſſé entre lui & Naaman. Il en eſt de même quand Nôtre-Seigneur découvre des choſes cachées qu'aucun Homme ne pouvoit ſçavoir, comme il declare au Centenier que ſon ſerviteur eſt gueri, & aux Apôtres que le Lazare eſt mort. 3. Prophetiſer, eſt annoncer aux Hommes de vive voix ou par écrit des veritez que Dieu a revelées d'une maniere ſpeciale, ſoit que ces veritez ſoient au deſſus de la portée de l'Eſprit humain, ſoit qu'elles puiſſent être & ſoient même déja connuës par d'autres voies ; pourvû que celui qui les annonce, en ſoit aſſûré par viſion ou par inſpiration. En ce ſens tous ceux à qui Dieu revele des veritez pour découvrir aux Hommes, ſont des Prophetes ; tous ceux qu'il inſpire pour annoncer aux Hommes des veritez, qui les prononcent ou qui les écrivent par le mouvement de cette inſpiration, & par une direction particuliere du Saint-Eſprit, qui conduit leur eſprit, leur langue, & leur plume, peuvent être appellez Prophetes, & leurs Diſcours ou leurs Ouvrages, Prophetie. C'eſt en ce ſens qu'Abraham, Moïſe & les autres Patriarches ſont appellez Prophetes dans l'Ecriture. C'eſt en ce ſens que les Chantres qui chantoient & joüoient ſur des inſtrumens, des Cantiques à la loüange du Seigneur, ſont appellez Prophetes. 1. *Reg.* 10. *v.* 5. *Paral. c.* 15. *v.* 24. *&* 27. *&c.* 25. *v.* 1. 2. *&* 3. C'eſt en ce ſens qu'il eſt dit dans les Proverbes Ch. 29. V. 18. Que quand la Prophetie ceſſera, le Peuple ſera diſſipé : *Cùm ceſſaverit Prophetia, diſſipabitur Populus.* C'eſt en ce ſens que Joſeph donne le nom de Prophetes aux Auteurs des Livres ſacrez de l'Ancien Teſtament, quoi qu'il y en ait qui ſoient purement Hiſtoriques. Dans le même ſens les Juifs donnent le nom de Prophetes aux Auteurs des Livres de Joſué, de Samuël, &c. & les Livres mêmes de ceux que nous appellons Prophetes d'une maniere ſpeciale, ne contiennent pas de ſimples prédictions, mais auſſi des narrations de choſes paſſées & quantité d'inſtructions. C'eſt dans ce ſens que Jesus-Christ avertit ſes Diſciples de ſe donner de garde des faux Prophetes : *Attendite à falſis Prophetis*, qui viennent couverts de l'apparence de brebis, & qui au dedans ſont des loups raviſſans. C'eſt en ce ſens que ſaint Jean Baptiſte eſt appellé Prophete, & même plus que Prophete, parce qu'il a été le Precurſeur du Fils de Dieu, qu'il eſt venu préparer ſes voies par ſes Prédications en annonçant aux Hommes ſa venuë que Dieu lui avoit apprîſe, & en prêchant la Penitence. C'eſt en ce ſens que ſaint Luc dit, dans le Ch. 13. des Actes des Apôtres, qu'il y avoit dans l'Egliſe d'Antioche des Prophetes & des Docteurs, du nombre deſquels étoient Barnabas & Simon. C'eſt en ce ſens que ſaint Paul met la Prophetie au rang des dons du Saint-Eſprit. 1. *Cor.* 12. *v.* 10. Car le principal effet de ce don de Prophetie, qu'il préfere à tous les autres dons ſpirituels dans le Ch. 14. eſt de parler aux Hommes *pour les édifier, les exhorter & les conſoler. C'eſt un don qui n'eſt pas comme le don des Langues un ſigne pour les Infideles, mais pour les Fidéles. C'eſt un don par le moien duquel on convainc & on juge un fidele & un ignorant : celui qui a ce don revele aux autres les ſecrets de Dieu. Ces Prophetes doivent parler l'un après l'autre dans l'Aſſemblée & ſoûmettre ce qu'ils diſent au jugement des autres Prophetes. Si quelqu'un reçoit une nouvelle revelation, celui qui parle doit ſe taire, & ce dernier prendre la parole ; afin que tous apprennent & que tous ſoient conſolez.* Voilà de quelle maniere ſaint Paul nous explique le don de Prophetie: il ne le reſtreint pas à la ſeule prédiction des choſes futures, mais il l'étend à la ſcience & à la Prédication de toutes les veritez que l'on ſçait par revelation ou par inſpiration. Enfin c'eſt en ce même ſens que ſaint Pierre dans ſa ſeconde Epître Ch. 1. Verſ. 20. dit que la Prophetie n'eſt point une invention de l'Eſprit de l'Homme, mais que c'eſt l'effet de l'inſpiration de Dieu. Voilà les ſens propres & naturels, dans leſquels ſe prennent les termes de *Prophete*, de *Prophetiſer*, & de *Prophetie*. Il y en a d'autres impropres, comme quand il eſt dit de Saül poſſedé & agité du malin Eſprit au L. 1. des Rois Ch. 18. Verſ. 10. Qu'*il prophetiſoit au milieu de ſa Maiſon, & que David joüoit de la Harpe*, parce qu'il faiſoit des mouvemens extraordinaires & violens ſemblables à ceux que faiſoient quelquefois

les Prophetes agitez de l'Eſprit de Dieu: Quand il eſt dit encore, *que le Corps d'Eliſée prophetiſoit aprés ſa mort*. Eccleſ. 48. Verſ. 16. Parce qu'il faiſoit des miracles: ou quand enfin *Prophetiſer* ſe prend pour deviner par conjecture & au hazard, comme quand les Soldats en frappant Nôtre Seigneur, lui diſoient, *Prophetiſe qui t'a frappé?* ou bien pour prédire & prévoir l'avenir par prudence & par rapport aux conjonctures, aux diſpoſitions & aux apparences, comme il eſt dit dans les Proverbes Ch. 16. Verſ. 10. *Divinatio in labiis Regis, in judicio non errabit os ejus.* Toutes ces manieres de prendre le mot de *Prophetie*, ſont impropres; & ce nom ſelon ſa veritable ſignification doit s'entendre de la declaration que des Hommes font de la part de Dieu de vive voix ou par écrit, des veritez que Dieu leur a revelées ou inſpirées d'une maniere ſpeciale, afin que par leur miniſtere les autres Hommes en fuſſent inſtruits.

Toute Revelation n'eſt pas Prophetie, car les Revelations particulieres que Dieu a faites à quelques perſonnes, des avertiſſemens qu'il leur a donnez une fois ou deux en leur vie, ſoit en ſonge, ſoit par d'autres manieres, ne peuvent être appellez *Prophetie*, & ceux qui les ont eus, ne meritent pas le nom de *Prophetes*. Autrement il faudroit donner ce nom à Abimelech & à Laban, dont l'un fut averti en ſonge de rendre à Abraham ſa Femme Sara. *Gen.* 20. *verſ.* 30. & l'autre de ne point faire de mal à Jacob. *Gen.* 39. *verſ.* 24. Pharaon, Balthazar, Nabuchodonoſor qui eurent des ſonges par leſquels ce qui devoit leur arriver leur fut prédit, pourroient être appellez des Prophetes. Mais la Prophetie eſt une grace que Dieu accorde à certaines perſonnes de leur reveler ou de leur inſpirer des veritez pour la conſolation & l'inſtruction des autres. Ceux à qui Dieu fait cette grace, le conſultent: il leur fait connoître ſa volonté en differentes manieres: ils répondent & parlent en ſon nom, & ſont à cauſe de cela nommez *Prophetes*. C'eſt là proprement ce que c'eſt qu'un Prophete, que ſaint Auguſtin a tres-bien défini, quand il dit, *nihil aliud eſſe Prophetam, niſi annuntiatorem verborum Dei hominibus qui Deum, vel non poſſunt, vel non merentur audire.* q. 19. in Exod.

Les Propheties ſont differentes; premierement par rapport à la maniere dont les veritez ſont revelées aux Prophetes: ſecondement par rapport à la maniere dont ils les annoncent & les apprennent aux autres: troiſiémement par la nature des choſes qu'ils apprennent.

Dieu revele aux Prophetes des veritez ou mediatement ou immediatement; mediatement en ſe ſervant du miniſtere des Anges, de la maniere qu'il annonça à Abraham & à Loth la deſtruction de Sodome & de Gomorrhe. La Revelation immediate eſt exterieure ou interieure; l'exterieure, quand Dieu fait entendre une voix qui apprend au Prophete ce qu'il doit dire, ce qu'il doit faire, ou ce qui doit arriver, ou quand il lui repreſente ce qu'il veut qu'il ſçache, par des ſignes & par des ſymboles: l'interieure ſe fait, ou pendant le ſommeil, ou dans une extaſe & une émotion qui met l'Homme hors de lui-même, ou à des perſonnes qui ſont éveillées & de ſens raſſis. Pendant le ſommeil elle ſe fait en pluſieurs manieres, ou par des repreſentations enigmatiques & ſymboliques, ou par des repreſentations claires, ou quand on ſonge que l'on entend & que l'on voit un Ange, un Homme, ou Dieu même qui dit une choſe. Dans l'extaſe, qui arrive, quand un Homme tombé en défaillance & hors de lui-même voit ou entend des choſes dont il ſe ſouvient, & qu'il recite enſuite; ou quand l'Homme ſe ſent émû & agité violemment par un mouvement extraordinaire qui échauffe ſon imagination, en ſorte que n'étant plus le maître de ſes penſées ni de ſes paroles, il ne fait que prêter ſa langue ou ſa plume à l'Eſprit de Dieu, qui le remplit. Cette ſorte de Revelation a été aſſez commune dans les anciens Prophetes qui étoient remplis ſoudainement de l'Eſprit de Dieu: ce que l'Ecriture appelle *irruit ſuper eum Spiritus Domini*, qui s'emparoit de leur ſens & de leur eſprit, & leur faiſoit prononcer leurs Propheties avec violence & emportement. C'eſt cet état que Jeremie compare élegamment à celui d'un Homme ivre: *Je ſuis ſemblable*, dit-il, Ch. 23. Verſ 9. *à un Homme ivre, à un Homme dont le vin s'eſt rendu le maître, à cauſe du Seigneur & des paroles de ſa ſainteté.* Il en fait un autre portrait dans le Chapitre 20. Verſ. 7. & 8. *Seigneur vous m'avez emporté; j'ai été enlevé; vous avez été plus fort que moi; vous avez pris le deſſus. J'ai dit, je ne parlerai plus au nom du Seigneur, je ne ferai plus memoire de lui: mais il eſt dans mon ame comme un feu ardent enfermé dans mes os; je me laſſe à force de le retenir, & je ne puis plus le porter.* Enfin Dieu découvre des veritez à des perſonnes éveillées & de ſens raſſis, par inſpiration en deux manieres, ou quand il repreſente à leur imagination & à leur eſprit d'une maniere vive & claire les veritez qu'ils ne ſçauroient pas autrement, & les leur fait declarer ou mettre par écrit; par une inſpiration interieure à laquelle ils ne peuvent reſiſter, comme quand Amos dit Ch. 3. de ſa Prophetie: *Le Seigneur a parlé, comment pourroit-on ne pas prophetiſer?* ou quand le Saint-Eſprit conduit & dirige l'eſprit de celui qui parle & qui écrit, en ſorte que quoi qu'il ſçache d'ailleurs

leurs ce qu'il dit & qu'il parle ou écrive naturellement, librement & ſans contrainte, le Saint-Eſprit ne permet pas neanmoins qu'il écrive rien contre la pieté, ou contre la verité. Les Juifs comme nous avons remarqué, diſtinguoient l'Inſpiration de la Prophetie, en ce que la Prophetie ſelon eux eſt une choſe revelée à un Homme en dormant ou dans une défaillance; qui a une viſion dans laquelle ou il apperçoit un Homme qui lui parle, ou il voit des repreſentations & des Images de quelque choſe, ou il entend ſeulement une voix: au lieu que l'inſpiration du Saint-Eſprit eſt quand l'Homme éveillé & tranquile ſe ſervant de tous ſes ſens parle en la maniere ordinaire ſans ſouffrir rien d'extraordinaire, ſi ce n'eſt qu'il eſt excité par l'Eſprit du Tres-Haut qui l'éclaire, met des paroles dans ſa bouche, & lui fait tenir des diſcours de loüanges & d'actions de graces à ſon Dieu, ou d'inſtruction & de correction, ou de prédiction des choſes futures, ſa raiſon & ſon eſprit étant fortifiez par le ſecours divin. Ce ſont les termes de Rabbi Kimhhi dans ſa Préface ſur les Pſeaumes. Le Rabbi Moiſe Fils de Maïmon dans le Moré Nevochin Ch. 45. appelle cette Inſpiration le ſecond degré de Prophetie, & la definit: quand un Homme ſent en lui un pouvoir & un mouvement qui le pouſſe à parler, en ſorte qu'il dit des choſes extraordinaires ſur les Sciences & ſur les Arts, ou qu'il chante des Pſeaumes & des Hymnes, ou qu'il enſeigne des préceptes utiles & ſalutaires pour bien vivre, ou qu'il parle de ce qui concerne la Politique & l'Etat, ou enfin de ce qui regarde la Religion en veillant, & aiant l'uſage de ſes ſens à l'ordinaire, c'eſt, dit-il, ce que l'on appelle parler par le Saint-Eſprit. C'eſt avec raiſon que ces Rabbins mettent les Hymnes & les Cantiques entre les effets de l'Inſpiration du Saint-Eſprit; car Aſaph, Heman, Jeduthun Auteurs de pluſieurs de ces Hymnes ſont appellez Prophetes, & il eſt dit qu'ils prophetiſoient quand ils chantoient des Pſeaumes. 1. *Paralip.* 25. *Verſ.* 1. 2. & 3. Les Cantiques que nous avons dans l'Ecriture ſainte comme dans l'Ancien Teſtament, ceux de Moiſe & de Marie ſa Sœur, de Moiſe ſeul, de Debora, d'Anne, d'Iſaie, & dans le Nouveau Teſtament, ceux de la Vierge, de Simeon, &c. ſont des productions de l'Inſpiration du Saint-Eſprit. Les premiers Chrêtiens chez leſquels le don de Prophetie étoit commun, comme ſaint Juſtin & ſaint Irenée en ſont témoins, recitoient & compoſoient ainſi des Cantiques ſur le champ. C'eſt de ces Cantiques que parle ſaint Paul dans ſon Epître aux Corinthiens Ch. 14. Verſ. 26. *Chacun de vous a ſon Cantique:* Et cet uſage a duré juſqu'au temps de Tertullien, qui remarque dans ſon Apologetique Ch. 39. que les Chrêtiens recitoient des Cantiques & des Prieres qu'ils faiſoient eux-mêmes: Ils avoient auſſi des extaſes, dans leſquelles Dieu repreſentoit à leur imagination les choſes futures, comme ſaint Paul qui fut enlevé en extaſe dans le troiſiéme Ciel. 2. *Corinth.* 12. & S. Pierre qui eut en extaſe une viſion par laquelle il apprit qu'il devoit recevoir les Gentils à la Foi. *Act.* 10. Agabus, Judas, Silas, les Filles de Philippe Diacre, Ammias de Philadelphie, Quadratus ſont comptez parmi les Prophetes du Chriſtianiſme par un ancien Auteur anonyme dans Euſebe Ch. 17. du 5. Livre de ſon Hiſtoire. Mais les extaſes & les viſions de ces Prophetes étoient reglées, & n'étoient pas des emportemens que le même Auteur appelle Παραπλήσια, qu étoient accompagnez d'impudence & d'effronterie, dont le commencement étoit une ignorance volontaire, & la fin une folie involontaire, telles qu'étoient les Prophetes & les extaſes des Montaniſtes qu'il rejette ſur ce principe. Car il faut remarquer que les vrais Prophetes; quoi qu'extaſiez & alienez des ſens, ne diſent point d'extravagances, & ne ſont point d'impertinences. L'Eſprit de Dieu qui les conduit & les gouverne, étant la Sageſſe même, ne les fait point tomber dans des folies veritables & réelles. Miltiade avoit compoſé un Livre exprés pour le prouver contre les Montaniſtes, & ſaint Epiphane remarque dans leur Hereſie, que tout ce que diſent les vrais Prophetes, a de la ſuite & du ſens, & qu'une marque certaine qu'un Homme n'eſt pas vrai Prophete, c'eſt que ce qu'il dit eſt extravagant. S. Chryſoſtome dans l'Homelie 29. ſur la premiere Epître aux Corinthiens, dit que l'on diſtingue les Devins d'avec les Prophetes, en ce que le Devin a coûtume d'avoir l'eſprit aliené, de s'agiter, de ſe remuer, de ſe déchirer, comme un furieux; au lieu que le Prophete a l'eſprit ſain, l'eſprit raſſis & moderé, & qu'il parle avec intelligence. Saint Jerôme fait la même remarque dans la Préface de ſes Commentaires ſur Nahum: Il ne parle point, dit-il, en extaſe, comme Montan, Priſque & Maximille; mais tout ce qu'il prophetiſe eſt l'effet d'une viſion pleine d'intelligence. On ne peut pourtant pas nier que les vrais Prophetes n'aient eu quelquefois des extaſes & des mouvemens extraordinaires, même violens; mais ces extaſes ne les ont jamais portez à faire des extravagances ni à dire ou écrire des folies; en quoi leurs extaſes & leurs Propheties ſont differentes de celles des faux Prophetes.

Il peut y avoir auſſi des Hommes qui prophetiſent ſans le ſçavoir, parce que la Prophetie eſt un don attaché à leur miniſtere. C'eſt ainſi que le Grand Prêtre rendoit quelquefois des oracles ſans y penſer, & penſant même à d'autres choſes.

L'Evangile nous en apporte un exemple en la perſonne de Caïphe, qui prophetiſa ſans y penſer, en diſant dans l'Aſſemblée des Prêtres & des Phariſiens, où l'on prit la reſolution de faire mourir JESUS-CHRIST : *Qu'il étoit avantageux qu'un ſeul Homme mourût pour le peuple* En S. Jean 11. Verſ. 50. & 51. *Ce qu'il ne dit pas de lui-même comme remarque l'Evangeliſte, mais parce qu'étant Grand Prêtre de cette année-là, il prophetiſoit que* JESUS-CHRIST *devoit mourir pour la Nation des Juifs.* Les Juifs prédirent de même ſans y penſer les malheurs qui leur devoient arriver à cauſe de la Mort de JESUS-CHRIST, quand ils s'écrierent: *que ſon Sang ſoit ſur nous & ſur nos Enfans.*

De quelque maniere que les Prophetes aïent appris de Dieu de certaines veritez, ils peuvent les faire connoître aux Hommes par differentes voïes.

La premiere & la plus ordinaire eſt quand ils leur diſent de vive voix les choſes que Dieu leur a revelées. Ils l'ont fait quelquefois par un commandement exprés de Dieu qui leur a otdonné d'aller dire ce qu'il venoit de leur apprendre, à un tel Prince & à un tel peuple; quelquefois ils le font malgré eux, pouſſez & comme forcez par l'Eſprit qui les oblige de parler, & le plus ſouvent volontairement & librement pour enſeigner, pour inſtruire & pour avertir les autres, leur faire part des lumieres que Dieu leur a communiquées, & s'acquitter de leur miniſtere de Prophete.

La ſeconde, eſt quand ils font connoître aux Hommes ce qui arrivera par des ſignes & par des actions qui y ont quelque rapport. On trouve pluſieurs exemples de cette maniere de prophetiſer ſymbolique & enigmatique dans les Prophetes: L'un déchire un manteau en douze parties en ſigne de la diviſion des Tribus: *L.* 3. *Reg.* C. 11. *V.* 30. L'autre prend un joug & des liens en ſigne de la captivité future. *Jerem.* 27. Un autre dépeint ſur une brique le Siége de Jeruſalem. *Ezech.* 4. *Verſ.* 1. Un autre ſe dépoüille tout nû en ſigne de la déſolation de l'Egypte & de l'Ethiopie. *Iſ.* 20. *V.* 3. Un autre prend une Femme de mauvaiſe vie pour figurer le peuple d'Iſraël qui ſe proſtituë. *Oſée* 1. *Verſ.* 2. Dans le Nouveau Teſtament Agabus en ſe liant les pieds & les mains avec la ceinture de ſaint Paul prédit ſa priſon. *Act.* 21. *Verſ.* 11. *&c.* Le plus ſouvent les Prophetes expliquoient eux-mêmes ces ſymboles, & ne s'en ſervoient que pour frapper davantage l'imagination de ceux à qui ils parloient.

La troiſiéme maniere dont les Prophetes ont communiqué aux autres leurs revelations; c'eſt en les mettant par écrit, ſoit qu'ils en euſſent reçû un ordre exprés de Dieu, comme Dieu le commande à Moïſe, *Exod.* 17. *Verſ.* 14. *Deut.* 31. *Verſ.* 19. à Iſaie, *Iſ.* 8. *Verſ.* 1. *&* 30. *Verſ.* 8. à Jeremie. *Jer.* 30. *Verſ.* 2. *&* 36. *Verſ.* 2. *&* 28. & à Habacuc. *Ch.* 2. *Verſ.* 2. Soit qu'ils le fiſſent par une inſpiration ſecrete du Saint-Eſprit, ou par leur propre mouvement, mais qu'ils fuſſent enſuite aſſiſtez du Saint-Eſprit pendant qu'ils écrivoient.

Enfin ſi l'on conſidere les Propheties par rapport aux choſes prophetiſées: Il y en a d'autant de ſortes qu'il y a de differentes natures de veritez qui peuvent être revelées. Si l'on a égard au temps, on peut en diſtinguer de trois ſortes: les Propheties des choſes futures, qui ſont celles que l'on appelle ſpecialement Propheties: celles dans leſquelles on rapporte des choſes paſſées: & celles qui ont rapport au preſent. Si l'on veut les diſtinguer ſuivant la difference des matieres prophetiſées, on en trouvera d'Hiſtoriques, de Dogmatiques, & de Morales, & celles-ci ſont d'inſtruction ou de conſolation ou d'exhortation, ou de ménace. Tout ceci eſt clair, & on en trouvera aſſez d'exemples dans les Livres des Prophetes.

Ce qu'il nous faut examiner preſentement eſt comment on peut diſtinguer les fauſſes Propheties des veritables. Pour connoître ſi une choſe eſt veritablement revelée; il faut premierement que celui qui la dit, ſoit aſſûré que Dieu l'a lui a revelée: ſecondement que l'on ſoit aſſûré que celui qui l'annonce, ou qui l'écrit, eſt un veritable Prophete: troiſiémement, que l'on ſoit aſſûré que ce Prophete a annoncé ou écrit une telle choſe comme revelée.

A l'égard du premier, il n'eſt pas difficile de comprendre comment les Prophetes & les Hommes divinement inſpirez ont pû être aſſûrez que Dieu leur avoit revelé des veritez, quand il l'a fait par des voies exterieures, car elles ſont claires, ſenſibles & faciles à connoître. Un Prophete entend une voix diſtincte, il ne voit perſonne, il ne peut pas douter que ce ne ſoit Dieu qui lui parle: Il voit une figure d'Homme qui lui parle & qui diſparoît: un buiſſon ardent d'où il ſort une voix, &c. Il veille, il eſt dans ſon ſens, cela ſuffit. Les Revelations qui ſe font par des voies interieures ſont plus difficiles à diſtinguer & peuvent être plus ſujettes à l'illuſion. Les ſonges, les viſions, les extaſes peuvent être auſſi-bien des effets naturels que des operations particulieres de Dieu, & l'inſpiration ou l'aſſiſtance du Saint-Eſprit ne ſe ſent pas, ne ſe diſtingue pas: ceux qui l'ont, ne s'en apperçoivent pas le plus ſouvent. Comment donc un Prophete peut-il être aſſûré de la verité de ces ſortes de revelations? Il eſt vrai qu'il y a des ſonges, des viſions & des extaſes qui ſont des effets naturels, & qu'il y en

en a qui ſont des effets d'une operation extraordinaire de Dieu; mais il y a bien de la difference entre les unes & les autres, & ſi les Hommes du commun ne ſont pas capables de la ſentir, les Prophetes qui y étoient accoûtumez, ne pouvoient jamais s'y tromper: ils en étoient convaincus & perſuadez par un ſentiment interieur; ils appercevoient auſſi-tôt le caractere de la Divinité & la main de Dieu dans leurs ſonges, dans leurs viſions, & dans leurs extaſes, comme on ſent en ſoi-même les differens mouvemens de ſon ame, comme on diſtingue tout d'un coup ceux que l'on connoît en voïant leur viſage ou entendant leur parole, quoi que ceux qui ne les connoiſſent pas puiſſent s'y tromper; comme un Homme qui connoît parfaitement la monnoïe, diſtingue tout d'un coup la fauſſe de la veritable, quoi que les autres y ſoient trompez; comme un Expert connoît tout d'un coup la difference d'une ſignature fauſſe d'avec une veritable, que d'autres ne ſçauroient appercevoir; comme un habile Critique connoît la difference du ſtile de deux Auteurs, que d'autres ne ſentent point. Il y a une infinité de choſes de cette nature que le commun des Hommes ne diſtingue pas, & que ceux qui ont de l'habileté & de l'experience connoiſſent auſſi-tôt, plûtôt par une longue habitude & par un ſentiment interieur, que par regles & par principes. Il en eſt de même de l'Inſpiration quand elle eſt ſenſible. Les Prophetes connoiſſoient quand leur cœur & leur ame étoient pleins du Saint-Eſprit: ils ſentoient en eux ſes mouvemens; ils les ſuivoient & s'y laiſſoient emporter. Mais quand l'Inſpiration n'eſt pas ſenſible (comme elle ne l'a pas été dans pluſieurs des Ecrivains ſacrez qui écrivoient avec tranquillité & ſans aucun mouvement extraordinaire les choſes qu'ils avoient vûës ou entenduës) on eſt aſſûré de cette Inſpiration, parce que l'on ſçait. 1. Que l'Auteur qui écrit eſt inſpiré du Saint-Eſprit, dans ce qui regarde la Religion & la Pieté. 2. Que l'Ouvrage qu'il écrit, doit être inſpiré pour ſervir de fondement à la Religion. 3. Que cet Ouvrage a été reçû & reconnu comme divinement inſpiré par une autorité infaillible comme par Jesus-Christ, par les Apôtres & par l'Egliſe univerſelle. Cette derniere Regle qui eſt ſans exception, peut être appliquée à tous les Ouvrages que Jesus-Christ & les Apôtres ont citez comme divinement inſpirez, & par conſequent à tous les Livres que les Juifs conſideroient comme Ecriture ſainte, & à tous les Livres que l'Egliſe de Jesus-Christ a reçûs & admis dans le rang des Livres Canoniques.

Les Regles pour connoître ſi celui qui annonce une verité de la part de Dieu eſt un veritable ou un faux Prophete, ſont marquées dans l'Ecriture: car premierement il eſt dit *Deut.* 13. « *verſ.* 1. & 2. Que s'il ſe leve un Prophete ou « un Homme qui ait des ſonges & qui prédiſe « des ſignes & des prodiges; que quand ces ſi- « gnes & ces prodiges arriveroient, s'il enſeigne « qu'il faut ſuivre & ſervir des Dieux étrangers, « il ne faut point écouter la parole de ce Pro- « phete ou d'un Homme qui a des ſonges. Voilà « la premiere Regle excluſive. Tout homme qui enſeigne un autre Dieu & une autre Religion n'eſt point un vrai Prophete. Quand il arriveroit par hazard que ſes prédictions ſeroient accomplies, quand il feroit des ſignes, il ne faut point le croire. Quiconque dans le temps de l'ancienne Loi enſeignoit ou commandoit de faire quelque choſe contraire aux Préceptes divins de la Loi de Moïſe: quiconque dans la Loi Nouvelle enſeigne une autre doctrine que celle de Jesus-Christ, ou ordonne quelque choſe de contraire à ſes principes, eſt un faux Prophete qu'il ne faut point écouter. Cette Regle ne doit s'entendre que des Préceptes divins & moraux; car à l'égard des Préceptes ceremoniels & judiciaires, il y a des occaſions dans leſquelles les Prophetes enjoignent par ordre de Dieu de ne les pas obſerver. Ainſi la Circonciſion quoi que commandée, ne pût point être pratiquée dans le deſert pendant quarante ans. David mangea des Pains de propoſition, dont il n'étoit permis par la Loi de manger qu'aux ſeuls Levites. Helie érigea un Autel ſur le Mont-Carmel contre la défenſe expreſſe de la Loi, &c.

La ſeconde Regle eſt celle qui ſe trouve dans le 18. Chap. du Deut. Verſ. 21. *Si vous dites en vous-mêmes, comment ſçaurons-nous que le Seigneur n'a point dit une choſe? Quand ce Prophete aura dit quelque choſe au nom du Seigneur, & que ce qu'il aura dit ne ſera point arrivé, le Seigneur n'a point parlé, ce Prophete a parlé temerairement. Vous n'aurez point de reſpect pour lui.* Voilà la ſeconde Regle excluſive. Dieu ne peut ſe tromper dans ſes prédictions, ſi un Prophete prédit une choſe, & qu'elle n'arrive pas, il n'eſt pas un veritable Prophete, Dieu n'a point parlé par ſa bouche. Au contraire une marque qu'un Homme eſt un veritable Prophete, c'eſt quand tout ce qu'il prophetiſe ne manque point d'arriver: c'eſt pourquoi Samuël étoit reconnu conſtamment pour un veritable Prophete, parce que toutes ſes prédictions arrivoient. Cette Regle ſouffre une difficulté en ce que les vrais Prophetes peuvent prédire quelquefois des choſes qui arriveroient, s'il n'y avoit point de changement, & qui n'arrivent pas parce qu'il y en a eu. Dieu n'eſt point tellement aſtreint aux prédictions de ſes Prophetes, qu'il ne change l'ordre des choſes, quand il y a eu du changement de la part de l'Homme.

l'Homme. C'eſt ce qui eſt exprimé d'une maniere toute-à-fait ſublime par le Prophete Jeremie Ch. 18. Verſ. 6. *Maiſon d'Iſraël tu es dans ma main comme la terre d'argile dans les mains du Potier: Je parlerai tout d'un coup contre ma Nation, contre un Roïaume, en diſant que je le renverſerai, que je le détruirai, & que je l'exterminerai, & ſi ce peuple fait penitence du mal qui eſt cauſe que j'ai prédit cela contre lui, je me repentirai auſſi du mal que j'avois la penſée de lui faire. De même quand j'aurai dit d'un peuple & d'un Roïaume que je l'édifierai & l'établirai, s'il fait le mal à mes yeux, & qu'il n'écoute pas ma voix; je me repentirai du bien que j'ai promis de lui faire.* C'eſt ainſi que l'effet de la Prophetie de Jonas, *encore quarante jours & Ninive ſera détruite*, fut arrêté par la Penitence des Ninivites, & que celle du Prophete Iſaïe au Roi Ezechias, qu'il mourroit de la maladie dont il étoit attaqué, fut remiſe par la fervente priere de ce Roi. Mais il eſt à remarquer que ces ſortes de prédictions ne ſont pas abſoluës, mais conditionelles: quoi que cette condition ne ſoit pas toûjours exprimée, elle eſt tacite, & l'on ſçait dans la ſuite la raiſon qui a empêché l'évenement de la Prophetie: ce qui ſert à diſculper le Prophete, & à faire connoître la verité de la Prophetie, qui auroit été accomplie ſi la condition ſans laquelle elle ne devoit pas l'être, n'eût point eu de lieu. Ninive par exemple eût été détruite, ſi les Ninivites n'euſſent pas fait penitence. Leur penitence eſt publique & connuë: c'eſt elle qui empêche la ruïne de leur Ville, on n'en peut pas conclure que Jonas fût un faux Prophete, comme on l'auroit conclu, ſi les Ninivites perſeverant dans leurs deſordres, Ninive eût ſubſiſté.

La troiſiéme Regle pour connoître le vrai Prophete, eſt la bonne foi & la probité des mœurs de celui qui parle au nom de Dieu. Si c'eſt un Fourbe, ſi c'eſt un Homme qui ſe laiſſe gâgner par de l'argent, ſi c'eſt un débauché, ſi c'eſt un Homme intereſſé qui agit par paſſion ou par flaterie, il ne faut point le croire. C'eſt contre ces Prophetes que s'éleve le Prophete Ezechiel. Ces Prophetes qui prophetiſent de leur cœur; *Prophetant de corde ſuo*, qui mettent des oreillers de plume ſous les coudes & ſous la tête, & qui trompent le peuple pour une poignée d'orge, pour un peu de pain. Ces Prophetes, qui comme dit Michée, mangent la chair du peuple, qui l'écorchent, qui le rongent, qui annoncent la paix à ceux qui leur donnent, & qui prédiſent la guerre à ceux qui ne leur donnent rien, *ſanctificant ſuper eos prælium.* C'eſt auſſi par les œuvres, que N. S. nous avertit que l'on peut connoître les faux Prophetes: *A fructibus eorum cognoſcetis eos.* Mais cette Regle n'eſt pas ſi generale qu'elle ne ſouffre des exceptions, particulierement dans les Prophetes qui ne s'écartent point de la Loi & de la doctrine qu'ils doivent enſeigner. Il faut alors ſelon l'avis de JESUS-CHRIST, les écouter & croire ce qu'ils diſent en public, mais ne pas imiter leurs actions. Ce qui a lieu principalement à l'égard de ceux qui ſont en place & chargez de la conduite des autres. Comment eſt-ce, dit ſaint Baſile, que Balaam & Caïphe ont prophetiſé? c'eſt que l'un & l'autre avoient ſous eux des perſonnes dont ils étoient chargez, celui-ci comme Grand Prêtre, & l'autre comme Prophete. Ce ne fut pas la pureté de leur cœur, ni la diſpoſition de leurs eſprits à recevoir leur impreſſion de Dieu qui leur attirerent ces lumieres, mais la parole de Dieu leur fut donnée non ſelon leur merite, mais par œconomie.

La quatriéme Regle pour connoître un Prophete veritable, c'eſt quand Dieu confirme ſa miſſion & ſon autorité par des miracles: comme quand Dieu envoïant Moïſe vers le peuple, lui donna la vertu de faire des prodiges & des miracles, afin qu'on ajoûtât foi à ce qu'il diroit. Au contraire un faux Prophete eſt connu quand il eſt puni pour avoir parlé au nom de Dieu; comme quand le faux Prophete qui vouloit mettre la main ſur le veritable Prophete qui avoit prophetiſé contre Bethel, fut puni ſur le champ en perdant l'uſage de ſon bras. 3. *Reg.* c. 13.

La cinquiéme Regle: quand un Homme eſt reconnu & averé pour Prophete, premierement par la voix publique fondée ſur l'évenement de ſes prédictions, comme il eſt dit de Samuël. 1. *Reg.* 3. *Verſ.* 19. *Tout le Peuple d'Iſraël depuis Dan juſqu'à Berſabée ſçavoit que Samuël étoit un Prophete de Dieu digne de foi.* Secondement par le témoignage d'un autre Prophete, comme quand Moïſe declara au peuple d'Iſraël que Joſué étoit rempli de l'Eſprit de Dieu, & qu'il devoit lui obeïr comme à un Prophete. *Num.* 27. & *Deut.* 34. Troiſiémement par le témoignage de Dieu même, comme quand on entendit une voix du Ciel, qui dit de JESUS-CHRIST, *Celui-ci eſt mon Fils bien-aimé, dans lequel j'ai mis ma complaiſance, Matth.* 17. *v.* 5. ou de J. C. comme quand il dit de S Jean Baptiſte, qu'*il eſt un Prophete & plus qu'un Prophete.* Et quand il allegue l'autorité de la Loi de Moïſe, des Prophetes & des Pſeaumes reçûs par les Juifs; des Apôtres qui citent les Prophetes & les Livres ſacrez. Et enfin par le témoignage de l'Egliſe qui reconnoît un tel Auteur pour un Prophete, un tel Livre pour Prophetique & divinement inſpiré.

Enfin les moiens de s'aſſûrer qu'un Prophete a annoncé ou enſeigné une telle choſe de la part de Dieu, ſont faciles & connus: ſi c'eſt de vive

voix

voix qu'il l'a annoncée, ceux qui l'entendent en ſont certains par eux-mêmes; ceux qui ne l'ont pas entenduë, en peuvent être aſſûrez par la relation des autres dignes de foi, par leurs diſciples, par ceux qui leur ont ſuccedé, par une Tradition conſtante. Si la Prophetie eſt écrite, on eſt aſſûré qu'elle eſt de ce Prophete par les mêmes voies dont on eſt aſſûré que tous les Livres ſont d'un tel ou d'un tel Auteur, c'eſt-à-dire, par le Livre même qui porte ſon nom, par le témoignage des Auteurs anciens contemporains ou dignes de foi, par la reconnoiſſance publique, enfin par le témoignage de la Synagogue & de l'Egliſe, qui nous aſſûrent qu'un tel Ouvrage eſt veritable. C'eſt ce que nous expliquerons encore ailleurs plus amplement.

§. IV.

Succeſſion des vrais Prophetes parmi les Juifs. Refutation du Syſtéme de Mr. Simon touchant les Ecrivains des Regiſtres Prophetes & divinement inſpirez.

Toute l'Ecriture ſainte n'eſt qu'un tiſſu de Propheties, & toutes les perſonnes illuſtres dont il eſt parlé dans leur Hiſtoire ſont autant de Prophetes. Il y en a eu avant la Loi, ſous la Loi & ſous l'Evangile. Adam a été honoré de la familiarité du Seigneur dans l'état d'innocence, & il eſt croiable que depuis ſa chûte il n'a pas été entierement privé de Revelations, puiſqu'il étoit obligé d'inſtruire ſes deſcendans. Entre les Patriarches l'Ecriture nous apprend qu'Enoch le ſeptiéme depuis Adam qui marcha dans les voies du Seigneur, fut doüé du don de Prophetie: *Prophetavit etiam de iſtis ſeptimus ab Adam Enoch.* Noé Homme juſte reçût des avertiſſemens du Ciel pour conſtruire l'Arche & ſe ſauver du déluge univerſel. Dieu continua aprés le déluge de l'inſtruire. En maudiſſant Chanaam il prophetiſa ce qui devoit arriver à ſes deſcendans. Abraham non ſeulement eut des Revelations particulieres, mais Dieu l'honora d'une Alliance ſolemnelle qu'il fit avec lui & avec ſes deſcendans. Jacob mourant fait des Propheties admirables ſur les douze Tribus qui devoient ſortir de ſes douze enfans. Entre ceux-ci Joſeph excelle dans le don de Prophetie. Mais Moïſe ſurpaſſe tous les Prophetes qui l'ont précedé & qui l'ont ſuivi juſqu'à Jesus-Christ. L'excellence de Moïſe au deſſus des autres Prophetes paroît premierement dans la maniere dont Dieu lui a parlé, car il a parlé aux autres Prophetes par des viſions ou en ſonge; mais il a parlé à Moïſe, bouche à bouche, face à face, ſans enigmes, ſans viſion, & c'eſt pour cela qu'il eſt dit, qu'il n'y a plus eu de Prophete ſemblable en Iſraël. *Exod.* 23. *Verſ.* 11. *Num.* 12. *Verſ.* 6. 7. & 8. & *Deut.* 34. *Verſ.* 10. Secondement dans la facilité avec laquelle Moïſe s'adreſſoit à Dieu, car toutes les fois qu'il vouloit, il l'interrogeoit, & Dieu lui répondoit. Troiſiémement par le grand nombre de Revelations, de Loix, de Commandemens, d'Inſtructions qu'il a reçûës du Seigneur. Quatriémement par la qualité de Legiſlateur ou plûtôt de Promulgateur de la Loi de Dieu, qui lui convient privativement à tous les autres Prophetes, qui n'ont point fait ni donné de nouvelles Loix, mais ſeulement expliqué & étendu celles de Moïſe. Cinquiémement par le tître de Liberateur & de Conducteur du Peuple de Dieu. Sixiémement par les prodiges & miracles qu'il a faits, qui ſurpaſſent en nombre & en excellence ceux des autres Prophetes. Cela eſt marqué expreſſément à la fin du Deuteronome Chap. 34. Verſ. 11. *Il n'y a plus eu depuis de Prophete qui ait fait des ſignes & des prodiges ſemblables à ceux que le Seigneur lui envoia faire dans le Païs d'Egypte contre Pharaon, contre ſes ſujets & contre tout le peuple de ce Roïaume, ni qui ait agi avec une main ſi puiſſante, & fait des œuvres ſi redoutables que celles que Moïſe avoit faites à la vûë de tout le peuple d'Iſraël.* C'eſt en cela que conſiſte principalement l'excellence des miracles de Moïſe.

Moïſe a toutes les marques qu'un Homme peut avoir d'un veritable Prophete. Il n'a pas pû ſe tromper dans ſes Revelations; puiſque Dieu lui parloit clairement, manifeſtement, familierement pendant qu'il veilloit. On ne peut pas douter qu'il n'ait dit veritablement ce qu'il apprenoit du Seigneur; ſa probité, les ſignes & les miracles que Dieu faiſoit par ſon miniſtere pour confirmer ſes Loix & ſes Propheties, l'évenement qui a répondu à ce qu'il avoit prédit, la punition de ceux qui lui deſobeïſſoient, & qui ne vouloient pas croire ce qu'il leur diſoit de la part de Dieu, ou qui vouloient s'arroger cette autorité, en ſont des preuves plus que ſuffiſantes. Enfin l'on ne peut ignorer les choſes que Moïſe a enſeignées aux Hommes de la part de Dieu, les Loix qu'il a établies, les actions qu'il a faites: elles ont été publiques, tout le Peuple Juif en a été témoin & dépoſitaire: il les a reçûës & obſervées, comme les aiant reçûës de Dieu par le miniſtere de Moïſe. Enfin Moïſe les a laiſſées par écrit ſuivant l'ordre qu'il en avoit reçû de Dieu, & par ſon inſpiration; ſes Livres ont été conſervez ſo gneuſement par les Juifs, & reconnus de tout temps pour les Livres de Moïſe, comme nous ferons voir dans la ſuite. Jesus-Christ, les Apôtres, l'Egliſe les ont

reçûs comme des Livres divinement inſpirez. Qui peut douter aprés cela que ce ne ſoient des Livres divins & ſacrez?

Depuis Moiſe Dieu a ſuſcité des Prophetes dans Iſraël: Joſué reçût l'Eſprit de Prophetie. Moiſe lui rend ce témoignage, & il fit lui-même aſſez voir dans ſa conduite & par les miracles que Dieu fit en ſa faveur, qu'il étoit un Prophete. Dans le temps qui ſuivit la mort de Joſué & du temps des Juges, les Propheres furent plus rares. Il y en eut neanmoins quelques-uns entre leſquels on remarque principalement la fameuſe Propheteſſe Debora, qui prophetiſoit & jugeoit le peuple ſous un palmier entre Rama & Bethel ſur une Montagne d'Ephraim. *Jud.* 4. *Verſ.* 5. On peut lui joindre l'Homme de Dieu qui parla au Grand Prêtre, & lui prédit le malheur qui lui devoit arriver & à ſa famille. 1. *Reg.* 2. *Verſ.* 27. Samuël fut non ſeulement un Grand Prophete reconnu pour tel de tout le peuple, mais de ſon temps les Prophetes commencerent à être communs en Iſraël, & l'on en vit paroître une grande quantité. Sous le Regne de Saul les Prophetes étoient en ſi grand nombre que l'on en rencontroit des troupes. Nathan, Gad, Aſaph, Hemam, Jeduthun fleurirent ſous le Regne de David qui fut lui-même un excellent Prophete. Sous celui de Salomon qui ne ceda point en cela à ſon pere, il eſt auſſi fait mention de quantité de Prophetes comme d'Ahias, de Semeias, d'Addo, d'Azarie, d'Obed, d'Amonas, de Jehu. L'on vit ſous les Rois de Juda & d'Iſraël Succeſſeurs de Salomon juſqu'à la Captivité, une foule de Prophetes que l'on conſultoit dans les entrepriſes conſiderables qui prédiſoient, qui inſtruiſoient, qui reprenoient, qui exhortoient, qui conſoloient, qui menaçoient les Princes & le peuple de la part de Dieu: Iſaie, Jeremie, & pluſieurs des petits Prophetes dont nous avons les écrits, ſont de ce nombre. Ezechiel & Daniel ont prophetiſé pendant la Captivité, & aprés la Captivité Aggée, Zacharie, Eſdras, Nehemie & Malachie le dernier des Prophetes. Voilà la ſucceſſion conſtante des Prophetes parmi les Juifs: Depuis ce temps-là, il n'y en a point eu de remarquable juſqu'au temps de Jesus-Christ. Il faut ſans doute mettre auſſi au rang des Prophetes, en prenant ce nom dans le ſens general pour tous ceux à qui Dieu a revelé ou inſpiré des veritez, tous les Auteurs de Livres Canoniques, quoi que l'on ne ſçache pas les noms de quelques-uns: puiſqu'il eſt certain, comme nous le ferons voir, que ces Livres ont été écrits par l'inſpiration du Saint-Eſprit.

Mais il n'eſt pas neceſſaire de ſuppoſer ce qu'ava ce Mr Simon, qu'il y a eu toûjours parmi les Hebreux des Prophetes ou des Scribes publics divinement inſpirez, qui tenoient des Regiſtres publics des Hiſtoires & des affaires qui concernoient la Republique, qui ſont auteurs de tous les Livres ſacrez, & qui avoient droit de les rediger comme bon leur ſembloit, d'y ajoûter & d'en ôter ce qu'ils jugeoient à propos. Ce nouveau ſyſtéme n'eſt établi ſur aucun fondement ſolide. Il n'eſt parlé en aucun endroit de l'Ecriture de ces Scribes publics inſpirez de Dieu; ils ne ſont nulle part nommez Prophetes. Entre les Officiers de la Maiſon de David, il eſt parlé de Joſaphat Fils d'Ahilud Commis ſur les Regiſtres. 2. *Reg.* 8. *Verſ.* 16. & de Seraia Secretaire & Scribe. Il eſt encore dit 1. *Paral. Cap.* 27. *Verſ.* 32. que Jonathan oncle de David étoit Scribe; mais ces Hommes ne ſont point appellez Prophetes, & il n'eſt point dit qu'ils fuſſent inſpirez de Dieu pour écrire des Memoires ou des dépêches. On n'eſt point aſſuré que les Journaux de l'Hiſtoire des Rois de Juda & d'Iſraël, dont il eſt parlé dans les Livres des Rois & des Paralipomenes, fuſſent écrits par des Prophetes & par l'inſpiration du Saint-Eſprit: Et quand cela ſeroit, on n'auroit pas droit d'en conclure que tous les Faiſeurs de Regiſtres & de Memoires publics chez les Juifs, fuſſent auſſi Prophetes & divinement inſpirez. Les Livres des Prophetes citez dans les Livres des Paralipomenes n'étoient pas ſuivant les apparences des Livres ſimplement Hiſtoriques, comme nous l'avons remarqué: quand cela ſeroit, perſonne ne doute que des Prophetes ne puiſſent écrire des Livres Hiſtoriques, & qu'ils n'en aient même écrit par l'inſpiration du Saint-Eſprit; mais de vouloir conclure de là que tous les Scribes publics & Faiſeurs de Regiſtres chez les Juifs ont été Prophetes, qu'il y en a toûjours eu depuis Moiſe, ſous qui ils ont commencé, juſqu'à Jesus-Christ, qu'ils ſont les Auteurs de tous les Livres ſacrez; qu'ils avoient droit d'y ajoûter, d'y retrancher, d'y changer ce qu'ils jugeoient à propos, c'eſt encore une fois une trés-mauvaiſe conſequence. Voions ſi elle eſt appuiée ſur quelques autres raiſons ſolides, & pour cela examinons celles que M. Simon allegue pour la ſoûtenir. Il avance ce principe dans la Préface de ſa Critique, mais il n'en donne pas de preuves en cet endroit, auſſi n'étoit-ce pas le lieu. Dans le premier Chapitre de ſa Critique, qui eſt une eſpece de ſeconde Préface, il ſe contente de dire qu'il donne le nom de Prophetes aux Auteurs de la Bible, & de repeter ce qu'il a dit dans la Préface touchant l'utilité de ces Ecrivains publics, en ſuppoſant qu'il y en a eu ſans ſe mettre en peine de le prouver. C'eſt dans le Chapitre ſecond qu'il entreprend de le montrer, voions par quelles raiſons. Il remarque premierement que la Republique

Republique des Hebreux n'a jamais reconnu pour chef, que Dieu ſeul. Il conclud de ce principe, que Dieu lui donna lui-même des Loix par le miniſtere de Moiſe, & des autres Prophetes qui lui ſuccederent. Cette concluſion eſt certaine, il n'étoit pas neceſſaire de la prouver par un principe plus obſcur que la concluſion, qui en eſt tirée. Mais il ne s'agit point de ſçavoir, s'il y a eu des Prophetes parmi les Hebreux, c'eſt une choſe conſtante : il s'agit ſeulement de ſçavoir : Prémierement, s'il y a eu de tout temps parmi les Juifs, des Scribes publics, qui tenoient des Regiſtres des affaires, & des Hiſtoires qui concernoient les affaires de leur Republique. Secondemont ſi ces Ecrivains étoient divinement inſpirez. Troiſiémement, ſi ce ſont eux qui ſont Auteurs des Livres de la Bible. C'eſt à Mr. Simon à prouver ces trois propoſitions, & non pas ſeulement à remarquer en general, qu'il y avoit des Prophetes parmi les Juifs. La ſeconde rematque que fait Mr. Simon, eſt que *dans les Etats bien reglez & principalement dans l'Orient, il y a toûjours eu de certaines perſonnes, qui ont pris ſoin de mettre par écrit les affaires les plus importantes de la Republique*; j'avois crû que Mr. Simon vouloit conclure de cette remarque, qu'il y en avoit donc auſſi parmi les Juifs. Il deſavouë cette conſequence; ainſi cette remarque ne peut paſſer que pour une comparaiſon, & il faut qu'il cherche d'autres preuves, pour montrer qu'il y avoit de ces Scribes publics, parmi les Juifs. *Il y a del apparence*, ajoûte-t-il, *que Moiſe établit dés les premiers commencemens de la Republique cette ſorte de Scribes, que nous pouvons appeller publics, ou divins, pour les diſtinguer des Ecrivains particuliers, qui ne s'engagent d'ordinaire à écrire l'Hiſtoire de leur temps, que par des motifs d'interêt.* Ce n'eſt donc pas une choſe certaine, que Moiſe ait établi des Scribes; ce n'eſt tout au plus qu'une conjecture, *il y a de l'apparence.* Mais ſur quoi Mr. Simon l'établit-il ? Il en rend deux raiſons en parentheſe; la premiere, *parce qu'il avoit été élevé à la Cour d'Egypte, où il y avoit des Prêtres, auſquels ils donnoient le nom de Scribes, ou d'Ecrivains des choſes ſacrées.* Comme s'il étoit neceſſaire, ou même probable, que Moiſe ait ſuivi, & fait executer parmi le Peuple d'Iſraël tout ce qui ſe pratiquoit chez les Egyptiens. Il faudroit apporter quelque raiſon, ou quelque conjecture pour prouver qu'il les a imitez en cela. Or c'eſt ce que Mr. Simon ne fait point. La ſeconde raiſon, qu'il allegue pour prouver que Moiſe a établi de cette ſorte de Scribes parmi les Juifs, *c'eſt qu'il étoit un parfait Legiſlateur.* Eſt-ce qu'un homme ne peut être un parfait Legiſlateur ſans établir cet uſage ? Lycurgue étoit un parfait Legiſlateur; & cependant de l'aveu même de Mr. Simon, il n'établit pas dans ſa Republique, de ces ſortes d'Ecrivains publics. Mais pourquoi Moiſe les auroit il établis parmi les Juifs, puiſqu'il écrivoit lui-même les Loix, & l'Hiſtoire ?

Voions maintenant, s'il eſt plus heureux dans les témoignages qu'il allegue. Le premier eſt celui de Joſeph qui dit : *que parmi les Hebreux, il n'étoit pas permis à chacun d'écrire les Annales, mais que cela étoit reſervé aux ſeuls Prophetes, qui connoiſſoient les choſes futures, & éloignées d'eux par une inſpiration divine, & qui écrivoient auſſi ce qui arrivoit de leur temps.* J'avois dit, pour répondre à cette autorité, *que Joſeph n'a point entendu par ces Prophetes, d'autres perſonnes que Moiſe, & ceux qui depuis lui avoient écrit les Livres de l'Ancien Teſtament.* Mr. Simon répond, *que les raiſons de Joſeph ſont trop vaſtes pour être expliquées avec cette reſtriction.* Mais c'eſt ici un fait dans lequel il ne s'agit point de conjectures, il ne faut que lire le Paſſage entier de Joſeph que nous avons rapporté, pour faire voir qu'il n'entend point parler d'autres Livres que de ceux qui étoient reconnus de ſon temps parmi les Juifs, pour des Livres Canoniques, & que rien n'eſt plus contraire au ſyſtéme de Mr Simon, que ce Paſſage. Mr Simon ſuppoſe qu'il y avoit du temps de Moiſe, des Ecrivains publics qui ont cité les Memoires dont on a compoſé le Pentateuque, & Joſeph dit formellement, que les cinq premiers Livres ont été compoſez par Moiſe. Mr Simon ſuppoſe, que les Livres ſuivans ſont des anciens Memoires écrits de temps en temps par ces Scribes publics, & recueillis depuis par d'autres Scribes publics, & Joſeph ſuppoſe qu'ils ont été écrits en la maniere qu'ils ſont par des Prophetes, qui vivoient du temps que les choſes qu'ils ont écrites ſont arrivées. Mr Simon veut qu'il y ait toûjours eu dans la Republique des Hebreux, de ces Ecrivains publics divinement inſpirez, & Joſeph dit nettement, qu'il n'y a point de ſuite des Prophetes, depuis Artaxercés. Peut-on rien de plus contraire ? Mais d'ailleurs les Prophetes de Joſeph ſont tout differens des Ecrivains publics de Mr Simon : ce ne ſont point des Hommes commis ſur les Regiſtres & établis pour écrire l'Hiſtoire; ce ſont des Prophetes qui de temps en temps ſe ſont trouvez parmi les Juifs, qui ont eu ſoin d'écrire les choſes paſſées de leur temps, & les Livres qu'ils ont écrits, ne ſont nullement differens de ceux que les Juifs reconnoiſſent comme Canoniques du temps de Joſeph. D'où il s'enſuit que ce Paſſage prouve fort bien nôtre ſyſtéme, & qu'il détruit celui de Mr Simon. Car nous ſoûtenons avec Joſeph contre Mr Simon, que Moiſe

eſt Auteur du Pentateuque, & que les autres Livres authentiques du Vieux Teſtament ont été écrits par des Hommes inſpirez de Dieu, ou par des Prophetes qui vivoient proche du temps, dans lequel ſe ſont paſſées les choſes qu'ils ont écrites; quoique leurs noms ne nous ſoient pas connus. C'eſt à ces Livres, & non pas au Pentateuque, qu'il faut appliquer ces paroles de ſaint Gregoire ſur Job, dont Mr Simon abuſe manifeſtement dans le premier Chapitre: *Quis hæc ſcripſerit, valde ſupervacuè quæritur; cum tamen Auctor Libri Spiritus ſanctus fideliter credatur.* Car ce Pere ne dit cela, qu'à l'occaſion du Livre de Job, dont on ne connoît point l'Auteur.

Le ſecond Auteur que Mr Simon allegue dans ſa Critique, pour prouver les Ecrivains divinement inſpirez dont il a parlé, eſt Euſebe de Céſarée: *Euſebe*, dit-il, *confirme ce ſentiment, lors qu'il remarque, que parmi les Hebreux il n'appartenoit pas à toutes ſortes de gens de juger de ceux qui étoient inſpirez par l'Eſprit divin pour écrire les Livres ſacrez.* Il cite en marge, *Euſebe. de Præparatione Evangelica*, c'eſt-à-dire, un gros Livre *in folio*; j'y ai cherché ce Paſſage ſans l'avoir pû rencontrer. Mais quand il y ſeroit, je ne voi pas quel rapport cela peut avoir au ſyſtéme de Mr Simon. Il y a eu parmi les Juifs des Ecrivains divinement inſpirez, qui en doute? Il n'appartenoit pas à tout le monde de juger qui étoient ceux qui étoient divinement inſpirez, cela étoit reſervé à d'autres perſonnes, auſſi divinement inſpirées. Je veux que tout cela ſoit ainſi: s'enſuit-il de là que les Livres de Moiſe ont été faits par des Teneurs de Regiſtres? s'enſuit-il que ceux qui étoient commis pour écrire l'Hiſtoire, ou des Memoires publics, étoient divinement inſpirez? s'enſuit-il que tous les Livres de l'Ecriture que nous avons, ne ſont que des abregez de ces Memoires? Au reſte Mr Simon ne pouvoit pas citer un Auteur plus contraire à ſon ſyſtéme, que l'eſt Euſebe; & encore dans cet Ouvrage de la Préparation Evangelique: car un des grands principes qu'il y établit en pluſieurs endroits, c'eſt l'autorité & l'antiquité des Livres de Moiſe, qu'il ſuppoſe toûjours avoir été compoſez par ce Prophete de la même maniere que nous les avons à preſent. C'eſt ce qu'il renferme dans trois Propoſitions, qu'il avance au commencement du 14. Livre. La premiere, que Moiſe eſt plus ancien, que pas un Auteur Grec. La 2. qu'il a écrit ce qu'il avoit appris de ſes Ancêtres. La 3. que les Juifs n'ont rien ajoûté ni diminué aux Ecrits qu'il leur a laiſſez. Je laiſſe à juger ſi ces principes d'Euſebe s'accordent avec ceux de Mr Simon.

Le troiſiéme Auteur cité par Mr Simon eſt Theodoret. Il eſt vrai que ce Pere a reconnu comme pluſieurs Auteurs, que les Livres des Rois, & des Paralipomenes ont été compoſez ſur des Memoires plus anciens. Mais ce n'eſt point ce dont il s'agit. On avoüe que l'on n'eſt point aſſûré de l'Auteur de ces Livres. On reconnoît qu'ils ſont un Recueil tiré de Memoires plus anciens. Mais on demande à Mr Simon, s'il s'enſuit de là que le Pentateuque & les autres Livres de la Bible ſont de même nature. C'eſt ce que Theodoret n'avoit garde de dire, puiſqu'il reconnoît que Moiſe eſt Auteur du Pentateuque. C'eſt par là qu'il commence ſa Préface ſur les Livres des Rois, dont Mr Simon a tiré les Paſſages qu'il rapporte. *Aprés avoir expliqué les Livres de Moiſe, &c.*

Monſieur Simon ajoûte à ces trois Auteurs, dans ſa Lettre à Mr l'Abbé P. l'Auteur de la Synopſe attribuée à ſaint Athanaſe. Cet Auteur ſuit le ſentiment de Joſeph, & aprés avoir remarqué que les cinq premiers Livres de la Bible, ſont conſtamment de Moiſe, il dit que les Livres ſuivans ne ſont pas toûjours de ceux dont ils portent le nom, mais qu'ils *ont été écrits par des Prophetes, qui ont vécu de temps en temps.* Il remarque enfin en parlant des Paralipomenes, que pluſieurs Livres Hiſtoriques des Prophetes y ſont alleguez. Que fait tout cela au ſyſtéme de Mr Simon? N'avons-nous pas dit la même choſe? Tout le monde n'en convient-il pas? Si Mr Simon s'en étoit tenu là, perſonne ne l'auroit attaqué.

Le dernier Auteur que Mr Simon cite pour prouver ſon ſyſtéme, eſt l'Auteur de la Chronique d'Alexandrie. Cet Auteur dit dans l'endroit décrit par Mr Simon, *qu'il y a eu quelques Prophetes qui ont écrit eux-mêmes leurs propheties, comme David le Livre des Pſeaumes, & Daniel ſa prophetie; & qu'il y en a eu d'autres, qui n'ont point écrit eux-mêmes, mais qu'il y avoit des Scribes dans le Temple qui écrivoient comme dans un Journal, les paroles de chaque Prophete. . . . que les Livres des Rois ont été ainſi compoſez par parties; que l'on a écrit ſous Saül, ce qui s'étoit paſſé de ſon temps, & de même ſous David & ſous les autres Rois; que les Paralipomenes ſont un Recueil des Regiſtres & des Chartres des Rois; que Moiſe a écrit le Pentateuque; que Joſué eſt Auteur du Livre qui porte ſon nom; que les Juges ont été écrits par des Scribes dans le Temple de temps en temps, auſſi bien que le Livre de Ruth; que Salomon a compoſé les Proverbes, le Cantique, & l'Eccleſiaſte.* Le ſyſtéme de cet Auteur eſt bien different de celui de Mr Simon. 1. il ſuppoſe comme une choſe certaine, que Moiſe eſt Auteur du Pentateuque, & il n'attribuë point ſes Ouvrages aux Scribes publics, ni aux Abreviateurs. 2. Il ne dit pas que ces Scribes publics fuſſent inſpirez de

Dieu,

Dieu ; & qu'ils écriviſſent d'eux-mêmes l'Hiſtoire. Il ſuppoſe que les Prophetes la leur dictoient auſſi-bien que leur Prophetie. 3. Il ne croit pas que les Livres des Rois, & des Juges étoient les originaux mêmes des Prophetes, que l'on avoit joints enſemble ; au lieu que Mr Simon croit que ces Livres ſont des abregez.

Je ne m'arrête point à répondre aux Rabbins, & aux autres Auteurs, que Mr Simon allegue dans ſa nouvelle Lettre. Il eſt viſible qu'il n'y a pas un des Auteurs alleguez par Mr Simon, qui ſoit de ſon ſentiment. Car premierement ils reconnoiſſent tous que les Livres du Pentateuque ne doivent point être attribuez à des Scribes ou à des Prophetes divinement inſpirez, mais à Moiſe même. Secondement ils diſent que les Livres ſuivans ont été écrits par des perſonnes divinement inſpirées, à qui ils donnent le nom de Prophetes ; mais ils ne diſent point que ces Prophetes fuſſent des Commis ſur les Regiſtres, ou des Ecrivains publics. Troiſiémement ils reconnoiſſent qu'il y a d'anciens Memoires ou d'anciennes Hiſtoires, qui ſe trouvent citez dans le Livre des Rois, & dans les Paralipomenes. Perſonne ne doute de cela, je l'ai remarqué pluſieurs fois, & j'ai même fait un Catalogue de ces Livres citez dans l'Ancien Teſtament. Mais il ne s'enſuit pas de ce principe, que tous les Livres de la Bible ne ſoient que des abregez de ces Memoires, & qu'ils n'aient été compoſez que long-temps aprés. Mr Simon donne à ces Ecrivains publics, l'autorité de changer, d'ajoûter, de diminuer ce qu'ils jugeoient à propos dans les Livres ſacrez. Il cite ſur cela Dom Iſaac Abravanel ſçavant Juif Eſpagnol, comme ſi nous étions obligez de croire tout ce que diſent les Rabbins comme un mot d'Evangile. Il joint Procope, & Theodoret à ce Juif, qui remarquent que les Livres des Rois, & des Paralipomenes ont été tirez de pluſieurs autres Livres d'Hiſtoire. N'en déplaiſe à Mr Simon, il prend toûjours le change, ce n'eſt pas la queſtion dont il s'agit. On convient avec lui que les Auteurs des Livres des Rois, & des Paralipomenes ſe ſont ſervis pour faire leur Hiſtoire, des Memoires, & des Hiſtoriens particuliers qu'ils ont trouvez ; comme Tite-Live & Mezerey ſe ſont ſervis des Hiſtoriens anciens pour compoſer leur Hiſtoire. Mais on ne peut pas pour cela dire qu'ils ont changé, ou diminué ces anciennes Hiſtoires qui ſont demeurées toûjours dans le même état qu'elles étoient, ni qu'ils ont eu droit de le faire, & encore moins qu'ils aient pû faire des changemens ou des additions conſiderables aux Livres de Moiſe. Mr. Simon apporte enſuite une maxime tres-dangereuſe, qu'il couvre d'une apparente utilité : *Il ſeroit dangereux*, dit-il, *de vouloir corriger un Livre de l'Ecriture par un autre, quand ils ne conviennent pas tout-à-fait entre eux.* Il eſt vrai de dire qu'on ne doit point corriger un Livre de l'Ecriture par un autre : mais il n'eſt pas vrai que deux Livres de l'Ecriture ne conviennent pas tout-à-fait entre eux. Il n'y a point de contradiction veritable entre les Livres de la Bible ; s'il y en a d'apparentes, ce n'eſt point aux Auteurs qu'il s'en faut prendre, c'eſt à nôtre peu de connoiſſance. C'eſt une temerité bien grande de ſuppoſer avec Mr Simon qu'il y a des contradictions veritables dans les Livres de la Bible ; que l'Auteur des Paralipomenes a rapporté des faits autrement qu'ils ne ſont dans d'autres Livres de la Bible ; que les Genealogies & la Chronologie de l'Ecriture ſont fautives, &c. *Jeſaï*, dit Mr Simon, *qu'il eſt expreſſément défendu dans le Deuteronome d'ajoûter ou de diminuer quoi que ce ſoit à la parole de Dieu.* Voilà un témoignage bien formel contre le ſyſtéme de Mr Simon. Il ſemble que pour y répondre il faudroit alleguer quelque autre Paſſage de l'Ecriture qui reſtreignît cette défenſe aux perſonnes privées, ou qui donnât une permiſſion contraire aux Prophetes, & aux Ecrivains publics. Il ſuffit pour Mr Simon d'alleguer l'Auteur du Livre Cozri, qui ſoit de ſon ſentiment ; mais par malheur pour lui, il ſe trouve qu'un Faiſeur de Nôtes met au bas de la page où il allegue ce Livre, *que l'Auteur du Livre Cozri ne parle point de l'Ecriture en elle-même, mais ſeulement de l'explication des Commandemens, qui dépendoit des Juges du Sanedrin, leſquels pouvoient les étendre ou limiter ſelon les temps & les occaſions.* Que deviendra donc la réponſe de Mr Simon? elle étoit uniquement établie ſur l'autorité de l'Auteur du Livre Cozri, & il ſe trouve que cet Auteur même ne dit pas ce qu'il lui fait dire. Enfin Mr Simon allegue pour prouver ſon ſyſtéme, *le ſentiment commun des Peres, qui croient que le Recueil du Vieux Teſtament, tel qu'il eſt aujourd'hui, a été compoſé par Eſdras, qui confirme*, dit-il, *ce que nous venons d'avancer, car Eſdras n'a pû rétablir ces Livres, qui ſelon eux avoient été corrompus pendant le temps de la Captivité, qu'en qualité de Prophete ou d'Ecrivain public ; auſſi eſt-il nommé dans l'Ecriture Scribe ou Ecrivain par excellence.* Je voudrois bien ſçavoir quelle neceſſité il y a qu'Eſdras ait rétabli l'Ecriture ſainte en qualité d'Ecrivain public, ou de Commis des Archives. N'eſt-il pas plus probable qu'il l'a fait, parce qu'il étoit chargé de rétablir les Loix, & la Religion des Juifs, dans leur ancienne pureté, comme étant leur Chef & leur Grand Prêtre? Quand il eſt appellé Scribe, ce n'eſt point dans le ſens de Mr Simon, mais parce qu'il étoit habile dans la Loi du Seigneur.

gneur. Il n'y a qu'à lire le Paſſage 1. Eſd. 7. v. 6. *Eſdras vint de Babylone, il étoit un Scribe prompt dans la Loi de Moiſe que Dieu a donnée à Iſraël:* c'eſt-à-dire qu'il ſçavoit parfaitement cette Loi. Le mot de Scribe eſt pris au même ſens dans Jeremie, Chap. 8. V. 8. Et il ne ſignifie point autre choſe dans le Nouvesu Teſtament, où ce nom eſt donné à tous les Docteurs de la Loi.

§. V.

Créance des Juifs & des Chrêtiens touchant l'Inſpiration des Livres Canoniques de l'Ancien Teſtament.

L'On ne peut douter que les Juifs n'aient été perſuadez que les Livres qui étoient dans leur Canon étoient écrits par des Prophetes divinement inſpirez; que c'étoient des Livres ſacrez, divins & compoſez par l'inſpiration du Saint-Eſprit. Ils conſideroient la Loi de Moiſe, comme la Loi de Dieu-même, & le Pentateuque comme le fondement de leur Religion. Ils ne pouvoient pas ignorer que Moiſe n'eût été envoié de Dieu, qu'il n'eût reçû de lui les Loix qu'il avoit miſes par écrit dans ces Livres; qu'il n'eût converſé familierement avec Dieu; qu'il n'eût été aſſiſté & inſpiré d'une maniere particuliere. Tant de prodiges, & tant de miracles que Dieu avoit faits par ſon miniſtere, ſa preſence continuelle, & ſa protection toute viſible; ce qu'ils avoient vû & entendu ſur la Montagne de Sinaï, la Sageſſe divine & le don de Prophetie qu'ils voïoient en Moiſe, ne leur laiſſoient aucun lieu de douter que les Livres qu'il leur laiſſoit, ne fuſſent écrits par l'inſpiration de l'Eſprit de Dieu, dont il étoit rempli. C'eſt donc avec raiſon que les plus anciens Juifs ont reſpecté la Loi de Moiſe, comme une Loi ſacrée, comme une Loi toute divine, qui ne contenoit rien, qui ne fût tres-certain & tres-veritable, de l'autorité de laquelle il n'étoit pas permis de douter, à laquelle on ne peut rien ajoûter, & dont on ne peut rien retrancher.

A l'égard des autres Livres Canoniques dont le Recueil fut fait du temps d'Eſdras, étant conſtant comme il eſt, qu'il y a eu parmi les Juifs tant de Prophetes & tant d'Ecrits Prophetiques, on ne peut pas raiſonnablement douter qu'Eſdras n'ait choiſi pour mettre dans ſon Canon des Livres ſacrez, ceux d'entre les Livres Prophetiques & divinement inſpirez qui avoient toûjours été reconnus pour tels d'un conſentement unanime parmi les Juifs. La Synagogue a toûjours conſideré tous ces Livres qui étoient dans le Canon, comme des Livres Prophetiques & divinement inſpirez; elle les a diſtinguez de tous les autres Livres qui n'étoient pas de même autorité, parce qu'il n'étoit pas certain qu'ils euſſent été écrits par des Prophetes; comme Joſeph nous l'apprend. Il eſt conſtant que c'eſt le ſentiment general de tous les Juifs, dont le témoignage ne peut être rejetté en cette rencontre, car il s'agit des Livres de leurs Peres qui ont été conſervez parmi eux par tradition, reconnus en tout temps comme des Ecrits divins, ſacrez, Prophetiques, inſpirez de Dieu, le fondement de leur Religion, la Regle de leur conduite & de leurs mœurs; des Livres enfin pour leſquels ils avoient un ſi grand reſpect, qu'ils étoient accoûtumez dés leur enfance, comme dit Joſeph, de les appeller la Doctrine de Dieu, & prêts de mourir pour leur défenſe.

Mais aucun Chrêtien ne peut douter de leur autorité, aprés le témoignage de JESUS-CHRIST & des Apôtres qui les ont reconnus pour ſacrez & divinement inſpirez, & citez comme tels ſous le nom d'Ecriture ſainte qui comprend la Loi, les Prophetes & les Cantiques. C'eſt ſur les témoignages de ces Livres que JESUS-CHRIST établit ſa qualité de Meſſie; c'eſt par eux qu'il confond les Juifs: Il les cite, non comme des Livres communs & humains, non ſeulement comme des Hiſtoires veritables, mais comme des Livres écrits par l'ordre de Dieu & par des Prophetes. Abraham avoit prévû le jour de ſa venuë: David l'avoit vû en eſprit; Moiſe lui avoit rendu témoignage; la Loi, les Prophetes & les Cantiques ſont remplis de Propheties qui le regardent: ſi l'on croioit Moiſe & les Prophetes, on croiroit en lui, parce qu'ils ont parlé de lui; c'eſt en lui que s'accompliſſent leurs Propheties. Leurs Ecrits ne ſont donc pas de ſimples productions des Hommes: Il faut qu'ils aient été remplis du Saint-Eſprit pour voir & pour prédire l'avenir. Quand les Juifs lui oppoſent l'Ecriture ſainte il ne leur répond pas qu'elle eſt faillible; il reconnoît ſon autorité, il l'explique; il leur fait voir qu'ils ne l'entendent point; que c'eſt la cauſe de leur erreur, *erratis neſcientes ſcripturas:* Il leur reproche qu'ils la violent pour obſerver leur Tradition; que toute leur prévarication vient de ce qu'ils n'obſervent pas la Loi. Enfin il en parle par tout comme des Livres divins & ſacrez. Il eſt vrai qu'il perfectionne en quelques endroits la Loi, & ajoûte à ſes préceptes, comme quand il commande l'amour des ennemis & le pardon des injures; mais cette perfection n'eſt pas contraire à l'eſprit de la Loi, qu'il n'étoit pas venu détruire, mais accomplir: *Non veni legem ſolvere, ſed adimplere.*

Les Apôtres ont conſideré & emploié de la même

même maniere les Livres de l'Ancien Teſtament pour prouver que les Prophéties étoient accomplies en la Perſonne de Jesus-Christ, & pour autoriſer l'Evangile qu'ils annonçoient. Saint Paul aſſûre dans ſon Epître aux Romains que les Juifs avoient cet avantage ſur les Gentils, que la parole de Dieu leur avoit été confiée: *Credita ſunt illis eloquia Dei:* Ces Oracles divins confiez aux Juifs, ſont ſans contredit les Livres de l'Ancien Teſtament, qu'il appelle *Eloquia Dei:* ils ne ſont pas l'Ouvrage des Hommes; c'eſt la parole même de Dieu. Le même Apôtre écrivant à Timothée, 2. *Tim.* 3. *V.* 16. l'inſtruit que l'Ecriture ſainte qu'il avoit appriſe dés ſon enfance, eſt divinement inſpirée; car ſoit qu'on traduiſe ces paroles, Πᾶσα γραφὴ, Θεόπνευστος, καὶ ὠφέλιμος, par celles-ci conformément à la Vulgate: *Toute Ecriture qui eſt divinement inſpirée, eſt utile pour inſtruire, pour reprendre, pour corriger & pour conduire à la pieté & à la juſtice*, qui eſt auſſi le ſens du Syriaque, & qui peut même s'adapter aux termes Grecs: ſoit qu'on les explique à la lettre, en ſous-entendant le Verbe ἐστὶ, qui eſt encore plus fort pour l'Inſpiration: *Toute Ecriture eſt divinement inſpirée & utile, &c.* Il s'enſuit que l'Ecriture ſainte de l'Ancien Teſtament eſt écrite par l'Inſpiration du Saint-Eſprit. Car comme remarque ſaint Chryſoſtome ſur cet endroit, cela ſe doit entendre de toute l'Ecriture ſainte dont ſaint Paul venoit de dire: *Je ſçai que dés vôtre enfance vous avez été inſtruit dans les Lettres ſacrées: Toute cette Ecriture eſt donc divinement inſpirée, n'en doutez point.* L'Apôtre S. Pierre rend le même témoignage à tous les écrits des „ Prophetes: Car nous avons, dit-il, 2. *Pet.* 1. *V.* 19. „ les Oracles des Prophetes qui ont encore plus „ de force, que vous faites bien de ſuivre, „ comme une Lampe qui luit dans un lieu obſ„ cur, juſqu'à ce que le jour commence à éclai„ rer, & que l'Etoile du matin ſe leve dans vos „ cœurs: étant d'abord perſuadez que nulle „ Prophetie de l'Ecriture n'eſt point l'Ouvrage „ de l'Eſprit particulier; car ce n'eſt point par „ la volonté des Hommes que la Prophetie nous „ a été apportée, mais ces ſaints Hommes de „ Dieu ont parlé par le mouvement du Saint„ Eſprit. Les Prophéties dont ſaint Pierre parle en cet endroit ne ſont pas ſeulement les écrits de ceux que l'on nomme communément Prophetes; mais tous ceux que les Juifs recevoient comme étant écrits par de Saints Hommes de Dieu, par le mouvement du Saint-Eſprit, c'eſt-à-dire tous les Livres qu'ils reconnoiſſoient pour Canoniques & divinement inſpirez.

L'ancienne Egliſe inſtruite par Jesus-Christ & par les Apôtres a eu le même reſpect pour ces Livres que les Juifs mêmes: mais elle a encore reçû d'un conſentement unanime & par une Tradition conſtante les Evangiles & les Lettres des Apôtres, comme étant auſſi écrits par l'inſpiration du Saint-Eſprit. Il eſt certain que dans ces premiers temps le Saint-Eſprit aſſiſtoit d'une maniere particuliere les Apôtres & leurs Diſciples dans la Prédication. C'eſt pour cela que Jesus-Christ le leur avoit particulierement envoié: Il leur avoit dit que quand ils ſeroient conduits devant les Rois, les Gouverneurs & les Juges, ils n'avoient que faire de ſe préparer auparavant ſur ce qu'ils auroient à dire; que ce qu'ils diroient leur ſeroit donné à l'heure même: *Dabitur vobis in illa hora quid loquamini*; parce que ce ne ſeroient pas eux qui parleroient, mais l'Eſprit de Dieu qui parleroit en eux. Je ne dis pas que les Apôtres fuſſent infaillibles & inſpirez de Dieu dans toutes leurs actions & leurs converſations; mais je ne croi pas qu'on puiſſe douter ſans renverſer les promeſſes de Jesus-Christ, qu'ils ne fuſſent aſſiſtez d'une maniere particuliere pour la prédication de l'Evangile; de ſorte qu'il étoit comme impoſſible qu'ils enſeignaſſent une autre Religion & une autre Doctrine que celle de Jesus-Christ qui avoit dit d'eux: *Celui qui vous écoute, m'écoute; celui qui vous mépriſe, me mépriſe, & celui qui me mépriſe, mépriſe celui qui m'a envoié.* Les premiers Chrêtiens perſuadez de cette verité recevoient avec une entiere ſoûmiſſion la doctrine que les Apôtres leur enſeignoient, & la regardoient comme la parole de Dieu & de Jesus-Christ même. Or ſi c'eſt avec un legitime fondement que l'on ſuppoſe que les Apôtres étoient conduits, inſpirez & dirigez d'une maniere particuliere pour prêcher la doctrine de Jesus-Christ, à combien plus forte raiſon doit-on dire la même choſe de ce qu'ils écrivoient pour l'apprendre aux Fidéles; d'autant plus que leurs écrits devoient ſubſiſter comme des Monumens éternels de la doctrine de Jesus-Christ, & la Regle de la Foi de tous les Chrêtiens. Si Dieu ne les avoit dirigez & inſpirez d'une maniere particuliere, & qu'il les eût laiſſé tomber dans des erreurs touchant la Religion, il auroit pour ainſi dire trompé ſon Egliſe, ou du moins l'auroit laiſſée dans un peril preſque inévitable de tomber dans l'erreur, ce qui ne conviendroit pas à ſa Sageſſe, & au ſoin tout particulier qu'il devoit avoir de cette Egliſe qu'il avoit acquiſe par ſon Sang.

On ne peut donc pas douter que les Evangiles & les Lettres des Apôtres n'aient été écrits par la direction & par l'inſpiration du Saint-Eſprit, & que tous les Chrêtiens ne ſoient obligez d'y ajoûter Foi comme à la parole de Dieu: C'eſt auſſi de cette maniere que l'Egliſe a toûjours conſideré les Livres de l'Ancien & du Nouveau Teſtament, & que les Saints Peres en ont parlé:

Liſez

„ Liſez, dit ſaint Clement dans ſon Epître aux „ Corinthiens, les Ecritures ſaintes, qui ſont les „ Oracles du Saint-Eſprit, & ſçachez qu'elles „ ne contiennent rien d'injuſte, de fabuleux, „ ni de faux. Saint Juſtin dit dans ſa ſeconde „ Apologie contre Tryphon, qu'il ne faut pas „ attribuer aux Prophetes inſpirez du Saint-„ Eſprit, ce qu'ils diſent, mais au Verbe de „ Dieu qui les inſpire: & dans ſon Dialogue „ contre Tryphon, que l'on ne peut pas dire „ qu'il y ait des contradictions dans l'Ecriture „ ſainte, & que s'il y en paroît, il faut plûtôt „ avoüer que c'eſt qu'on ne les entend pas. Le même, que nous croions à preſent être Auteur de l'Exhortation premiere aux Gentils, dit „ dans cet Ouvrage qui porte ſon nom, que les „ Ecrivains ſacrez n'ont pas eu beſoin d'art pour „ compoſer, & qu'ils n'ont point écrit dans un „ eſprit de diſſenſion & d'animoſité, mais qu'il „ a fallu ſeulement qu'ils ſe ſoient purifiez pour „ recevoir l'operation du Saint-Eſprit, qui „ deſcendant du Ciel comme un Archet tout „ divin, s'eſt ſervi des Hommes juſtes, comme „ d'un inſtrument de Muſique pour nous reveler „ la connoiſſance des choſes celeſtes & divines. „ La comparaiſon eſt belle: C'eſt pour cela, „ ajoûte-t-il, qu'ils ont tous dit & enſeigné „ unanimement les mêmes choſes, comme s'ils „ n'avoient qu'une même bouche, & qu'une „ même langue touchant la Nature de Dieu, „ la Création du Monde, la formation de „ l'Homme, l'Immortalité de l'Ame, le Jugement futur aprés cette vie, & touchant toutes les autres veritez qu'il faut que nous ſçachions; quoi qu'ils aient vécu en differens „ lieux & en differens temps.

S. Irenée dans le Liv. 1. C. 46. & 47. de „ ſon Traité contre les hereſies, aſſûre que nous „ ſommes obligez de croire que l'Ecriture ſainte „ eſt parfaite, étant dictée par le Verbe de Dieu „ & par ſon Eſprit: qu'elle eſt toute ſpirituelle, „ & que s'il y a quelque obſcurité que nous ne „ puiſſions pas découvrir, nous ne devons pas „ la vouloir pénétrer. Il nous apprend en un „ autre endroit *Liv.* 3. *c.* 1. que l'Evangile eſt „ venu à nous par les Apôtres qui l'ont prêché „ d'abord, & qu'enſuite Dieu a voulu qu'ils „ miſſent cet Evangile par écrit, pour ſervir „ de fondement & de ſoûtien de nôtre Foi.... „ Que tous ceux qui ne croient pas ce qui eſt „ dans l'Ecriture, comme font les Heretiques, „ ſe mettent en état de damnation.

Saint Clement d'Alexandrie dans ſon Exhortation aux Gentils, dit que c'eſt la bouche du „ Seigneur & le Saint-Eſprit qui ont prononcé „ ce qui eſt dans l'Ecriture; que Dieu eſt nôtre „ ſeul Maître, & que la doctrine de l'Ecriture eſt veritablement divine, comme l'Apôtre „ ſaint Paul l'a dit dans ſon Epître à Timothée, „ où il lui recommande de lire les Lettres ſacrées, nom qu'elles portent, parce qu'elles „ conſacrent & deifient les Hommes, & que „ les Livres compoſez de ces Lettres, ſont appellez par le même Apôtre une Ecriture divinement inſpirée, qui eſt utile pour enſeigner, „ pour reprendre, &c. Dans le ſixiéme Livre „ des Stromates il prouve que l'Ecriture eſt neceſſaire pour démontrer les choſes de la Religion, & que c'eſt le premier principe en matiere de Religion, qui eſt indemonſtrable, & „ qui ſert à démontrer tous les autres. Tertullien fait auſſi voir en pluſieurs endroits de ſes Ouvrages, que les Livres de l'Ancien & du Nouveau Teſtament ſont divins, & écrits par l'inſpiration du Saint-Eſprit. Origenes le prouve expreſſément dans le premier Chapitre du quatriéme Livre de ſes Principes: & il remarque dans le cinquiéme Livre contre Celſe, que les Juifs & les Chrêtiens conviennent de cette verité; que les Livres de l'Ecriture ſont écrits par l'inſpiration du Saint-Eſprit. Enfin un ancien Auteur qui a écrit contre l'Hereſie d'Artemon cité par Euſebe Livre 5. de ſon Hiſtoire ch. 28. dit que ceux qui ne croient pas que les Livres de l'Ecriture aient été dictez par le S. Eſprit ſont des infidéles.

Voilà quelques-uns des Paſſages des Peres des trois premiers Siécles touchant l'inſpiration des Livres ſacrez, qui font aſſez voir quel a été le ſentiment de la primitive Egliſe ſur ce ſujet. La choſe eſt encore plus claire des Peres des Siécles ſuivans: Je n'en citerai que quelques Paſſages, dans leſquels, ils expliquent en particulier la maniere de cette inſpiration.

Euſebe dans le Chapitre 14. du treiziéme Livre de la préparation Evangelique: Les Oracles „ des Hebreux, dit-il, contiennent des prédictions & des réponſes divines, & ont une force „ toute divine beaucoup au deſſus des Livres des „ Hommes; ce qui fait connoître que Dieu en „ eſt l'Auteur. „

Saint Athanaſe dans le Livre de l'Interpretation des Pſeaumes à Marcellin: Toute Ecriture de l'Ancien & du Nouveau Teſtament, „ a été compoſée par l'inſpiration du Saint-„ Eſprit. „

Saint Baſile dit que quand on trouve quelque contrarieté apparente dans l'Ecriture, il „ ne faut pas laiſſer de croire & ne pas en juger „ mal avec hardieſſe & avec temerité. „

Saint Ambroiſe dans ſa Lettre à Juſte, qui eſt la huitiéme de la derniere Edition: Pluſieurs „ nient, dit-il, que nos Auteurs aient écrit par „ art, & nous ne nous éloignons pas de ce „ ſentiment:

„ ſentiment: car ils n'ont pas écrit par art, mais
„ par la grace qui eſt au deſſus de tout art, parce
„ qu'ils écrivoient ce que le Saint-Eſprit leur
„ inſpiroit.

Saint Jerôme dans ſa Préface du Commentaire ſur l'Epître à Philemon rapporte, & rejette l'opinion de ceux qui penſoient que cette Lettre n'étoit pas de ſaint Paul, ou que ſi elle en étoit, elle ne devoit pas être miſe au rang des Livres ſacrez, parce qu'elle ne contenoit aucune doctrine, mais une ſimple recommandation: „ Ceux, dit-il, qui ne veulent pas recevoir „ l'Epître écrite à Philemon, diſent que Jesus-„ Christ n'a pas toûjours parlé par l'Apôtre „ ſaint Paul; que même la foibleſſe de l'Homme „ n'eût pas pû ſupporter continuellement la „ preſence du Saint-Eſprit, & qu'elle n'eût pas „ pû s'accommoder avec les neceſſitez de la „ vie.; qu'il y a eu des momens dans leſquels „ ſaint Paul n'auroit pas pû dire: *Je vis, mais* „ *ce n'eſt pas moi qui vis, c'eſt* Jesus-Christ *qui* „ *vit en moi:* ou comme il dit ailleurs; *Voulez-* „ *vous éprouver* Jesus-Christ *qui parle en moi?* „ Y a-t-il quelque choſe de Jesus-Christ quand „ il dit: *Apportez-moi en venant le manteau que j'ai* „ *laiſſé à Troade chez Carpus:* ou dans l'Epître aux „ Galates: *Plaiſe à Dieu que ceux qui vous troublent* „ *ſoient coupez:* Et dans cette Lettre-ci: *Préparez-* „ *moi auſſi un lieu pour demeurer.* Ils diſent que „ cela n'eſt pas ſeulement arrivé aux Apôtres, „ mais auſſi aux Prophetes. Ils remarquent là-„ deſſus que le ſigne que ſaint Jean Baptiſte avoit „ reçû pour connoître Jesus-Christ n'étoit pas „ ſeulement que le Saint-Eſprit deſcendoit ſur „ lui: mais qu'il y demeuroit: ce qui fait voir, „ diſent-ils, que le Saint-Eſprit deſcend ſur plu-„ ſieurs; mais que la prérogative de Jesus-„ Christ eſt qu'il demeure en lui. Voilà les „ raiſons dont ils ſe ſervent pour montrer que „ l'Epître à Philemon n'eſt point de ſaint Paul, „ ou que ſi elle en eſt, elle n'a rien qui puiſſe ſervir „ à nôtre édification, & que pluſieurs Anciens „ l'ont rejettée; parce qu'elle n'a point été écrite „ pour ſervir d'inſtruction, mais de recommandation. Ceux au contraire qui ſoûtiennent qu'elle a une autorité legitime, diſent qu'elle n'auroit „ jamais été reçûë par toutes les Egliſes, ſi on ne „ l'avoit crûë de ſaint Paul: que ſi les raiſons qu'on „ apporte étoient valables, il faudroit auſſi rejetter „ la ſeconde Epître à Timothée, & celle qui eſt „ adreſſée aux Galates, dont ils ont tiré des „ exemples de la foibleſſe humaine. On diroit „ encore que l'on trouve pluſieurs choſes ſemblables dans l'Epître aux Romains, & dans les „ autres, & principalement dans la premiere aux „ Corinthiens, où il parle plus librement & „ comme dans des converſations familieres, & où il ſe ſert de ces termes: *C'eſt moi qui dis ceci aux* " *autres & non pas le Seigneur:* Il faudroit dire " ſelon leur penſée à cauſe de ces choſes, que " ces Epîtres ne ſont pas de ſaint Paul, ou ſi on " reçoit celles-ci, rien n'empêche qu'on ne re-" çoive auſſi celle qui eſt écrite à Philemon. " Mais ils ſe trompent fort groſſierement, s'ils " croient que c'eſt pecher, que d'achetter dequoi " vivre, de préparer une demeure, de demander " des habits, & que le Saint-Eſprit eſt chaſſé, " quand on ſonge tant ſoit peu aux beſoins corporels. On ne contriſte le Saint-Eſprit que " par les pechez & non pas par des actions de " Charité, qui peuvent nous rendre enfans de " Dieu. Ce n'eſt pas ici le lieu de répondre à " toutes ces difficultez, & même nous n'avons " pas propoſé toutes celles qu'ils font; mais nous " dirons en general que s'ils ne croient pas que " les petites choſes ne peuvent pas avoir le même " Auteur que les choſes les plus élevées, il faut " qu'ils diſent avec Valentin, Marcion & Ap-" pellés, que celui qui a créé les fourmis, les " vers, les poux, & les ſauterelles, n'eſt pas le " Créateur du Ciel, de la Terre, de la Mer & " des Anges. N'eſt-ce pas plûtôt l'effet d'une " même puiſſance de deſcendre juſqu'aux petites " choſes, aprés avoir exercé ſon eſprit dans les " plus élevées? "

Saint Epiphane rapporte dans l'Hereſie des Anoméens, que ces Heretiques ſe voiant preſſez par la force des témoignages de l'Apôtre ſaint Paul, diſoient qu'il avoit écrit ces choſes comme Homme; ce qu'il conſidere comme un blaſphéme. Le même dans l'Hereſie des Demi-Ariens, ſuppoſe comme un principe certain & indubitable, qu'il n'y a aucune contrarieté, ni contradiction dans les paroles de l'Ecriture; quoi qu'il paroiſſe quelquefois y en avoir à ceux qui ne ſont pas aſſez éclairez.

Saint Jean Chryſoſtome dans l'Homelie 37. ſur la Geneſe, dit que tout ce qui eſt dans " l'Ecriture eſt une doctrine toute divine; *Divina* " *ſunt dogmata non humana*; & qu'elle eſt toute " differente des écrits des Hommes. Il dit encore en pluſieurs endroits, que les paroles de " l'Ecriture ſont les Oracles du Saint-Eſprit; " que c'eſt le Saint-Eſprit qui parle dans l'Ecriture; qu'il n'eſt pas permis de douter d'aucune " des choſes qu'elle contient. "

S. Auguſtin établit en une infinité d'endroits l'inſpiration & l'infaillibilité des Livres Canoniques de l'Ecriture ſainte. La ſeule voie, " dit-il, dans l'onziéme Livre de la Cité de Dieu " Ch. 2. & 3. pour nous garantir de toute erreur, " eſt de ſuivre la lumiere du Mediateur. Il a parlé d'abord par les Prophetes; enſuite par lui-" même, & enfin par les Apôtres, autant qu'il "

» a crû qu'il étoit à propos : & il a auſſi compoſé une Ecriture, à laquelle nous ajoûtons foi ſur les choſes que nous ne pouvons pas connoître par nous-mêmes : car ſi nous apprenons par des témoins les choſes que nous n'apprenons pas par nos ſens, & ſi nous ajoûtons foi ſur des choſes corporelles & ſenſibles que nous n'avons pas vûës, à ceux qui les ont vûës, nous devons croire touchant les choſes que l'on ne connoît que par l'eſprit, & qui ſont au deſſus de nôtre intelligence interieure, ceux qui les ont appriſes de la Lumiere ſpirituelle, ou qui les y voient encore. Etant convaincu de ce principe, il dit tres-ſouvent, qu'il rend ce reſpect aux ſeules Ecritures ſaintes & Canoniques, de croire que leurs Auteurs ne ſont tombez dans aucune erreur : au lieu qu'à l'égard de tous les autres écrits des Hommes, il croit qu'il peut y avoir des erreurs, & qu'il a la liberté d'en juger. Il repete pluſieurs fois ce principe, faiſant par là connoître qu'il conſidere tout ce qui eſt dans l'Ecriture ſainte comme l'Ouvrage de Dieu, qui ſeul eſt infaillible, & auquel ſeul nous devons une ſoûmiſſion entiere de creance. C'eſt pourquoi dans ſon Livre de l'Accord des Evangeliſtes, il ſuppoſe comme une choſe certaine, qu'il n'y a aucune contradiction veritable dans la narration des Evangeliſtes, parce que c'eſt JESUS-CHRIST qui eſt leur Chef, & dont ils ſont les membres, qui parle, & qu'ils n'ont écrit que ce qu'il leur » a montré & ce qu'il leur a dit : Car, dit-il, » tout ce qu'il a voulu que nous lûſſions de ſes » paroles & de ſes actions, il leur a commandé » de l'écrire comme par ſes mains. Quiconque » comprendra bien l'accord de cette union & » le miniſtere de pluſieurs membres ſous un » même Chef en liſant dans l'Evangile ce que » les Diſciples de JESUS-CHRIST rapportent, » il le conſiderera de la même maniere, comme » s'il avoit vû la main de JESUS-CHRIST qui » l'écrivit par elle-même.

Theodoret dans ſa Préface ſur les Pſeaumes, remarque que les Livres Hiſtoriques de la Bible ne ſont pas moins Prophetiques que les autres. » Il faut ſçavoir, dit-il, que le propre de la » Prophetie n'eſt pas ſeulement de prédire l'avenir, mais auſſi de raconter les choſes preſentes & paſſées. Ainſi le Divin Moiſe nous a rapporté tout ce que le Dieu de l'Univers avoit » fait dés le commencement, en aiant été inſtruit non tant par les Hommes, que par la » grace du Saint-Eſprit. . . . Le Divin David » a parlé auſſi dans ſes Pſeaumes, des merveilles que Dieu avoit faites pour ſon peuple, & » de celles qu'il feroit à l'avenir. Il y en a qui » diſent que tous les Pſeaumes ne ſont pas de ce Saint Roi, mais qu'il y en a qui ont été faits par d'autres. C'eſt ſurquoi je n'aſſûre rien, & il m'importe peu qu'ils ſoient tous de lui, ou que d'autres en aient fait quelques-uns; puiſqu'il eſt conſtant qu'ils ont tous été écrits par l'inſpiration du Saint-Eſprit. Car nous ſçavons que David a été Prophete, & que ceux dont il eſt parlé dans l'Hiſtoire des Paralipomenes l'ont été auſſi. Or le propre des Prophetes eſt que leur langue ſoit l'organe du Saint-Eſprit, ſelon qu'il eſt écrit dans les Pſeaumes : *Ma langue eſt comme la plume d'un tres-habile Ecrivain.*

Enfin pour ne pas ennuïer en rapportant quantité d'autres Paſſages qui ſeroient inutiles; puiſque c'eſt une verité que tous les Auteurs Catholiques atteſtent, je n'apporterai plus qu'un ſeul Paſſage de ſaint Gregoire, tiré de la Préface de ſon Commentaire ſur le Livre de Job, où il parle ainſi : Il eſt fort inutile de rechercher qui a compoſé le Livre de Job, puiſque les fideles ne doutent pas que le Saint-Eſprit n'en ſoit l'Auteur. C'eſt donc veritablement le Saint-Eſprit qui l'a écrit, puiſqu'il en a dicté les paroles pour le faire écrire. C'eſt l'Eſprit de Dieu qui l'a écrit, puiſqu'il a été Inſpirateur de cet Ouvrage, & qu'il s'eſt ſervi des paroles que nous y liſons pour faire paſſer juſqu'à nous des actions que nous puiſſions imiter. A quoi ce ſaint Pape ajoûte, que c'eſt comme ſi aiant reçû une Lettre d'un excellent Homme, nous nous mettions en peine de ſçavoir de quelle plume il ſe ſeroit ſervi pour l'écrire.

Tout Chrétien & Catholique doit donc croire que tous les Livres Canoniques de l'Ancien & du Nouveau Teſtament ont été écrits par l'inſpiration du Saint-Eſprit, qui a tellement conduit les penſées & la plume de ceux qui les ont écrites, qu'ils ne ſont tombez dans aucune erreur touchant la Religion, la Foi, les bonnes Mœurs, & les faits Hiſtoriques ſur leſquels la Religion eſt établie : De ſorte que tout Chrétien eſt obligé de croire ce qu'ils contiennent, & qu'il n'eſt libre à perſonne de nier ou de douter d'aucune des veritez de cette nature qui y ſont établies.

§. VI.

Queſtions que l'on peut former ſur l'Inſpiration des Livres ſacrez. Premiere Queſtion, ſi les mots & les termes ſont inſpirez.

CE Principe ſuppoſé, on peut faire pluſieurs Queſtions ſur ce ſujet, touchant leſquelles les Theologiens Catholiques ſont partagez.

On

On demande premierement, ſi le Saint-Eſprit n'a pas ſeulement inſpiré les choſes & les penſées aux Ecrivains ſacrez, mais même les mots, les termes, les expreſſions, le ſtile; enſorte qu'ils n'aient fait que ſuivre ſon impreſſion ſans aucune liberté. Il y a quelques Theologiens qui ont pouſſé juſque-là l'Inſpiration des Livres ſacrez; mais il y a plus d'apparence que cela n'eſt pas.

Car 1. C'eſt une ſuppoſition inutile pour établir la verité & l'infaillibilité des choſes contenuës dans les Livres ſaints. Il ſuffit que les penſées ſoient inſpirées, il n'eſt pas neceſſaire que les termes le ſoient.

2. La difference du ſtile qui ſe trouve entre les Ecrivains ſacrez, fait aſſez voir que le Saint-Eſprit n'eſt pas l'Auteur des termes: car comme il n'y a nulle diverſité & nulle contradiction dans les choſes que ces differens Auteurs ont écrites, parce que c'eſt le Saint-Eſprit qui les a inſpirez ſur ces choſes, il ſemble qu'il n'y en devroit auſſi avoir aucune entre les expreſſions des differens Ecrivains, ſi le Sainr-Eſprit en étoit Auteur. Or cette difference eſt ſi ſenſible que perſonne n'en peut douter. Saint Jerôme l'a même remarquée dans les Prophetes: Il dit qu'Amos étoit malhabile dans le diſcours, mais fort éclairé dans la ſcience des choſes: *Amos Propheta fuit imperitus ſermone; ſed non ſcientiâ:* Il parloit d'une maniere baſſe & groſſiere, parce qu'il étoit Berger, au lieu qu'Iſaïe qui étoit un Homme de qualité, parloit d'une maniere noble & élevée, comme remarque le même ſaint Jerôme: & la raiſon qu'il rend de ce que la ſcience étoit pareille dans les deux & non pas le ſtile, c'eſt que c'eſt le même Eſprit qui a parlé par tous les Prophetes: *Idem enim qui per omnes Prophetas in eo Spiritus Sanctus loquebatur.* Il remarque encore ſur le Chapitre troiſiéme de ce Prophete, qu'il a comparé la colere de Dieu à celle des Lions, parce qu'étant Berger, il ne connoiſſoit rien de plus terrible qu'un Lion, & qu'il s'étoit ainſi ſervi de termes de ſon art: *Diximus illum artis ſuæ uſum ſermonibus, ut quia Paſtor gregum nihil terribilius Leone cognoverat, iram Domini Leonibus compararet.* Cette même difference de ſtile a été remarquée par pluſieurs entre les Evangeliſtes & entre les Lettres des Apôtres, où elle ſe trouve viſiblement.

3. Une même choſe eſt exprimée en differens termes dans differens Livres & par differens Auteurs: Par exemple, les Commandemens de Dieu ne ſont pas rapportez dans les mêmes termes dans l'Exode & dans le Deuteronome: Les Evangeliſtes mêmes ne rapportent pas les paroles de J. C. dans les mêmes termes, quoi que ce ſoit le même ſens: les uns ómettent des choſes que d'autres ſubſtituent: les uns ſuivent un ordre, les autres un autre. Tout cela fait voir que les termes, le ſtile, & l'ordre ne ſont pas du Saint-Eſprit, mais de l'Auteur. Il faut lire là-deſſus les reflexions de ſaint Auguſtin dans ſon ſecond Livre de l'Accord des Evangeliſtes: Voici ſes paroles. On ne doit pas dire que c'eſt une « contradiction, de ce qu'un Evangeliſte rap- « porte une choſe, que l'autre paſſe ſous ſilen- « ce. . . . C'eſt ce qu'il faut expliquer en cet « endroit pour les autres ſemblables; afin qu'on « ne s'étonne pas de voir que chaque Evange- « liſte fait ſa narration, enſorte qu'il ne ſemble « pas avoir rien ômis: car aiant paſſé ſous ſilen- « ce ce qu'il ne veut pas dire, il joint ce qu'il « veut dire à ce qu'il a déja rapporté, de ſorte « qu'il ſemble que ces choſes ſont de ſuite. Mais « quand l'un dit des choſes que l'autre a paſſées « ſous ſilence, en conſiderant l'ordre de l'Hiſ- « toire, on peut trouver le lieu, où il les a « paſſées. . . . Ce n'eſt point une contrarieté « entre les Evangeliſtes, de ce que l'un garde « un ordre dans ſes mots, & l'autre un autre, « ni ſi l'un ômet des termes que l'autre rapporte; « car chacun a écrit, comme il s'en ſouvenoit, « & comme il jugeoit à propos; l'un d'une ma- « niere plus abregée; l'autre d'une maniere plus « étenduë: & cependant il eſt évident que c'eſt « la même penſée. Cela même fait connoître « ce qui fait auſſi à nôtre ſujet; que ſi cela ſe « trouve dans la verité de l'Evangile, qui a ob- « tenu le ſouverain degré d'autorité, la parole « de Dieu qui eſt éternelle & immuable, aiant « été diſpenſée par la Créature avec des ſignes « temporels & par la langue des Hommes, nous « ne devons pas accuſer de menſonge des per- « ſonnes differentes, qui rapportent une même « choſe qu'elles ont vûë ou entenduë, en plus « ou moins de paroles, ſoit qu'on change l'ordre « des termes, ou que l'on en ſubſtituë d'autres « de même ſens; ſoit que l'on oublie, ou que « l'on ômette quelque circonſtance, ou que l'on « ajoûte quelque choſe pour ſervir d'éclairciſſe- « ment. Que ſi quelqu'un dit que les Evange- « liſtes devoient au moins avoir reçû du Saint- « Eſprit le don de n'être differens, ni dans les « termes, ni dans l'ordre, ni dans le nombre, « il ne comprend pas l'uſage que l'on peut faire « de cette difference pour mettre à couvert « du menſonge des perſonnes qui rapportent « une choſe de differente maniere: Car étant « défendu de dire ou d'écrire qu'aucun des « Evangeliſtes ait été menteur, quoi qu'il y « ait quelque difference entr'eux dans la ma- « niere de rapporter les choſes, on ne doit « pas dire non plus que celui-là eſt menteur, « à qui il arrive quelque choſe de pareil à « eux,

„ eux ; en rapportant ce dont il ſe ſouvient. „ Ceci nous fait encore entendre que la fidelité de la doctrine ne conſiſte pas à convenir „ des mêmes termes, mais à reconnoître la verité des choſes : étant certain que des Hommes qui conviennent ſur les choſes & les penſées, enſeignent la même verité quoiqu'ils „ parlent differemment..... Il n'importe quel „ ordre chacun garde, ni en quel endroit il ait „ placé une choſe, ſoit qu'il reprenne ce qu'il a „ omis, ou qu'il rapporte par anticipation, ce „ qui n'eſt arrivé que depuis : pourvû que les „ choſes qu'ils rapportent ne ſoient pas contraires ; n'étant pas au pouvoir de perſonne de faire „ qu'une choſe ou une autre lui vienne dans l'eſprit. Ainſi il eſt probable que chaque Evangeliſte a crû devoir rapporter les choſes dans l'ordre que Dieu a voulu l'en faire ſouvenir, dans les „ choſes où l'ordre ne change rien à l'autorité ni à „ la verité de l'Evangile. Quant à la raiſon pour „ laquelle l'Eſprit-Saint qui diſtribuë ſes dons „ comme il lui plaît, & qui ſans doute gouverne „ & dirige l'Eſprit des Saints qui ont compoſé des „ Livres qui devoient avoir tant d'autorité, a permis qu'ils ſuiviſſent un ordre different dans leur „ narration. Ceux qui la voudront rechercher „ avec exactitude pourront la trouver par le ſecours de Dieu..... Enfin S. Auguſtin dit fort „ agreablement qu'il ne faut pas s'arrêter aux termes, mais conſiderer ſeulement la penſée & la „ volonté que les termes doivent ſuivre, & qu'une „ perſonne ne ment point, qui dit la même choſe „ qu'une autre a dite, quoi qu'elle l'exprime en „ d'autres termes ; qu'il ne faut pas être à l'afus des „ mots : *Miſeri aucupes vocum* ; ni croire que la verité „ eſt attachée aux traits des lettres ; puiſque non „ ſeulement dans les paroles, mais même dans „ tous les autres ſignes des penſées de l'Ame, il „ ne faut s'attacher qu'à la choſe même.

4. L'Ecriture ſainte & la Tradition ne nous apprennent rien autre choſe touchant l'inſpiration des Livres ſacrez ; ſi ce n'eſt que ceux qui les ont écrits, ont été dirigez & inſpirez par le Saint-Eſprit ; qu'ils n'ont pû ſe tromper, & que nous ſommes obligez de croire que les choſes qu'ils nous apprennent ſont veritables, & que Dieu les a revelées. C'eſt ce qui leur donne une autorité infaillible. Mais à l'égard des termes, il n'eſt pas neceſſaire qu'il en ſoit de même : une choſe peut être exprimée en differens termes ſans ceſſer d'être la même, & de même nature : L'Ecriture n'eſt pas moins la parole de Dieu dans les Verſions fidéles que dans les Originaux. Quand les Apôtres prêchoient, ils prêchoient la doctrine de JESUS-CHRIST, quoi qu'ils ne ſe ſerviſſent pas des termes même de JESUS-CHRIST. Le Saint-Eſprit dont ils étoient remplis, leur avoit appris toutes les veritez, mais il ne leur ſuggeroit pas à tous momens toutes les expreſſions dont ils devoient ſe ſervir.

5. Je pourrois rapporter ici les ſentimens de pluſieurs Theologiens anciens & modernes qui ſont de cet avis ; mais pour ne me pas arrêter, je me contenterai d'apporter celui d'un Auteur conſiderable du neuviéme Siécle ; c'eſt Agobard Archevêque de Lion, qui dans ſa Réponſe à Fredegiſe, en examinant cette Queſtion de l'Inſpiration des Livres ſacrez, dit que c'eſt une abſurdité de croire que le S. Eſprit ait inſpiré aux Prophetes & aux Apôtres les termes & les mots dont ils ſe ſont ſervis : Pour le prouver il allegue l'exemple de Moiſe, qui dit qu'il a de la difficulté à parler. Il produit les témoignages de ſaint Jerôme, qui reconnoît qu'il y a de la difference de ſtile entre les Ecrits des Prophetes & des Apôtres, dont les uns écrivent plus noblement & plus éloquemment ; les autres avec moins de grandeur & de politeſſe, & quelquefois le même differemment en differens Ecrits. On ne peut pas attribuer cette difference au Saint-Eſprit ; il faut l'attribuer aux Hommes, & par conſequent ce ſont eux, & non pas le Saint-Eſprit, qui ſont auteurs des mots & des expreſſions dont ils ſe ſervent ; quoi qu'il leur inſpire le ſujet & le ſens de ce qu'ils doivent écrire.

§. VII.

Seconde Queſtion ſur l'Inſpiration des Livres ſacrez. De quelle maniere Dieu a inſpiré aux Ecrivains ſacrez les choſes qu'ils ont écrites.

LA ſeconde Queſtion que l'on peut faire, eſt ſur la maniere dont Dieu a inſpiré les choſes qui ſont dans les Livres ſacrez aux Auteurs qui les ont écrites : S'il leur a inſpiré tous les articles immediatement & en particulier, en ſorte qu'il ne les ait pas laiſſez agir ſuivant les connoiſſances qu'ils avoient, ou s'il s'en eſt ſervi, en les dirigeant & rectifiant, afin qu'ils ne tombaſſent dans aucune erreur. Il y a quatre ſortes de choſes dans l'Ecriture ſainte, des Faits, des Dogmes, des Préceptes moraux & des Propheties.

Quelques Auteurs prétendent qu'il n'y a que les Propheties, la Loi, & les Myſteres qui ſoient revelez immediatement aux Ecrivains ſacrez, & que les Hiſtoires & les Exhortations morales que les Auteurs ſçavoient par eux-mêmes, n'ont point été dictées, ni inſpirées par le Saint-Eſprit. C'eſt le ſentiment de Cornelius *à lapide* dans ſon Commentaire ſur le Chap. 3. de la 2. Epître à Timothée : Remarquez, dit ce Jeſuite, " „ que

„ que le Saint-Eſprit n'a pas dicté de la même ma-
„ niere tout ce qui eſt dans l'Ecriture ſainte: car
„ il a revelé & dicté mot à mot la Loi & les Pro-
„ phetes à Moiſe & aux Prophetes; mais pour
„ les Hiſtoires & les Exhortations morales que les
„ Ecrivains agiographes avoient vûës, il n'étoit
„ pas neceſſaire qu'elles fuſſent inſpirées par le
„ Saint-Eſprit, puiſqu'ils les ſçavoient par eux-
„ mêmes. C'eſt ainſi que ſaint Jean *Chap.* 19.
„ *Verſ.* 35. dit qu'il écrit ce qu'il a vû: Et ſaint Luc
„ au commencement de ſon Evangile, dit qu'il
„ écrit ce qu'il a entendu & reçû par Tradition des
„ Apôtres. On peut alleguer pour confirmer cette opinion, qu'il étoit inutile que des perſonnes qui ſçavoient une choſe pour l'avoir vûë & entenduë certainement, fuſſent inſpirées pour l'écrire: que ceux qui copioient ou abregeoient des anciens Memoires, n'avoient pas non plus beſoin de l'aſſiſtance du Saint-Eſprit pour le faire. Or il y a pluſieurs Livres de l'Ancien Teſtament qui ne ſont que des Abregez d'autres Memoires plus amples. Les Evangiles ne ſont que la Relation des Actions & des Paroles de Jesus-Christ, rapportées par ceux qui les avoient appriſes d'eux, comme ſaint Luc le témoigne dés le commencement de ſon Evangile.

D'autres Auteurs vont plus loin, & diſent que les Propheties mêmes n'ont pas été inſpirées aux Prophetes dans le temps qu'ils les écrivoient; mais qu'ils ſe ſouvenoient ſeulement des choſes qu'ils avoient vûës ou entenduës en dormant ou en veillant. Souvent même ce que les Prophetes diſoient naturellement & ſans inſpiration, étoit une veritable Prophetie dans un autre ſens auquel le Prophete ne penſoit point. Il y a des exemples de ceci dans les Pſeaumes, & la même choſe eſt marquée dans l'Evangile, de Caïphe, lequel étant Grand Prêtre prophetiſa contre ſon intention en proferant cette parole touchant Jesus-Christ: *Il eſt expedient qu'un Homme meure pour tout le Peuple*; qui avoit tout autre ſens dans ſa bouche, que celui que l'Evangeliſte y donne, & que le Saint-Eſprit qui ſe ſervoit de lui avoit en vûë.

Il eſt aiſé de reſoudre toutes ces difficultez en expliquant ce qu'on entend par Inſpiration du Saint-Eſprit; car ſi l'on prend ce terme pour la revelation nouvelle d'une choſe qui n'étoit pas connuë auparavant par un ſentiment interieur, il ſera vrai de dire, que la plûpart des Hiſtoires rapportées dans les Livres de l'Ecriture ſainte par ceux qui les avoient vûës, lûës ou appriſes, ne ſont pas inſpirées en ce ſens, non plus que les Préceptes moraux qui étoient connus aux Auteurs par la raiſon naturelle ou par l'inſtruction, ni même les Propheties que les Prophetes avoient eûës auparavant que d'écrire, & qu'ils ne faiſoient que rapporter hiſtoriquement. Il n'y aura d'inſpiré en ce ſens, que les veritez qui auront été revelées aux Prophetes & aux Ecrivains ſacrez dans le moment qu'ils compoſoient. Mais ce n'eſt pas en ce ſens qu'il faut prendre le terme d'Inſpiration, quand il s'agit de tous les Livres ſacrez; il faut ſeulement l'entendre d'une direction & d'une aſſiſtance particuliere du Saint-Eſprit, qui conduit l'eſprit de celui qui écrit; enſorte qu'il ne permet pas qu'il ſe trompe. Deux choſes ſont neceſſaires pour cet effet: La premiere, que la volonté ſoit droite, & que celui qui écrit, veüille conſtamment dire la verité, & ne puiſſe vouloir mentir, c'eſt-à-dire avancer une fauſſeté qu'il connoît pour telle: La ſeconde, que ſon entendement ſoit éclairé, en ſorte qu'il ne puiſſe pas ſe tromper en prenant une fauſſeté pour une verité. Le Saint-Eſprit a operé ces deux choſes dans les Ecrivains ſacrez: Il leur a inſpiré une volonté ferme, conſtante, & infaillible de dire la verité, & il a rempli leur eſprit de lumieres, afin qu'ils ne puſſent ſe tromper en rapportant des choſes qu'ils ſçavoient déja. Voilà une idée aſſez claire de l'Inſpiration, & qui ſuffit pour établir l'autorité infaillible & ſouveraine de l'Ecriture ſainte. Ce n'eſt pas ſeulement, comme quelques-uns ont voulu un ſimple mouvement de pieté de l'Ame, *Pius animi motus*, ſemblable à celui des autres Ecrivains; c'eſt une aſſiſtance particuliere du Saint-Eſprit, qui les rend infaillibles, & fait qu'on ne peut douter en aucune maniere de la verité des choſes qu'ils ont écrites.

§. VIII.

Troiſiéme Queſtion: Si generalement tout ce qui eſt dans l'Ecriture ſainte, même les Faits & les Queſtions qui ne regardent point la Religion & les Points de Philoſophie, ſont divinement inſpirez.

LA troiſiéme Queſtion: Si generalement tout ce qui eſt dans l'Ecriture ſainte, même les Faits & les Queſtions qui ne regardent point la Religion & les Points de Philoſophie ſont divinement inſpirez. Il y a des Auteurs même Catholiques qui n'ont point fait de difficulté d'avancer que le Saint-Eſprit n'avoit point inſpiré ni aſſiſté d'une maniere particuliere les Ecrivains ſacrez dans les choſes qui n'ont point de rapport à la Religion. C'eſt le ſentiment de Henri Holden Docteur de la Faculté de Paris, dont le Livre De l'Analyſe de la Foy fort eſtimé a eu l'Approbation de feu M. Coquelin Docteur de Sorbonne & Cenſeur Roial des

Livres dans la derniere Edition qui en a été faite.
„ Voici comme parle ce Docteur, L. 1. C. 5. pag.
„ 60. La quatriéme choſe, dit-il en parlant de
„ l'Ecriture, eſt que le ſecours ſpecial accordé à
„ l'Auteur de chaque Livre reçû dans l'Egliſe
„ pour la parole de Dieu, ne s'étend qu'aux cho-
„ ſes qui ſont purement doctrinales, ou qui ont
„ un rapport prochain & neceſſaire avec la doc-
„ trine; mais dans les choſes qui ne ſont point du
„ deſſein de l'Auteur, & qui ſe rapportent ail-
„ leurs, nous croïons que Dieu ne les a aſſiſtez,
„ que comme il aſſiſte les autres Ecrivains qui ont
„ beaucoup de pieté. On peut apporter pluſieurs
raiſons pour appuier cette opinion, que quelques-
uns ſoûtenoient dés le temps de ſaint Jerôme,
comme on le peut voir dans le Paſſage que nous
avons rapporté.

On dit 1. Que la fin de l'Ecriture n'étant que de nous inſtruire de la Religion, & non point des veritez humaines & Philoſophiques, qu'il n'eſt pas neceſſaire de ſçavoir, il n'y a pas d'apparence que Dieu ſe mêle de ces choſes.

2. Que comme on ne peut pas dire que les Apôtres n'étoient pas infaillibles dans tout ce qu'ils diſoient, mais ſeulement dans ce qu'ils prêchoient touchant la Doctrine & les Mœurs, on doit dire la même choſe de leurs Ecrits.

3. Qu'il eſt indigne de demander une aſſiſtance particuliere du Saint-Eſprit pour des choſes triviales: telles que ſont celles que ſaint Jerôme a marquées dans ſa Préface ſur l'Epître à Philemon & quantité d'autres.

4. Qu'il y a des contradictions entre les Ecrivains ſacrez dans certains faits de peu de conſequence, comme dans la Chronologie entre les Livres des Rois & les Paralipomenes, & même entre les Evangeliſtes ſur quelques circonſtances des actions de JESUS-CHRIST.

5. Qu'il eſt marqué quelquefois dans les Livres ſaints, que les Auteurs ne ſont pas certains au juſte du nombre, ou du temps: c'eſt pourquoi ils s'expriment par cette façon de parler, *Environ*. Luc 1. V. 56. *Marie demeura avec Elizabeth environ trois mois*. Jean 2. V. 6. *Il y avoit ſix grandes Urnes de pierre qui contenoient chacune deux ou trois meſures*. Ibid. 6. V. 10. *Ils étoient environ cinq mille*: & 19. *s'étant avancez environ vingt-cinq ſtades*. C. 19. V. 14. *C'étoit environ la ſixiéme heure du jour*. Act. 1. V. 15. *Ils étoient environ cent vingt-cinq*. Si ces choſes étoient dictées par le Saint-Eſprit, comme le nombre certain & limité lui eſt toûjours preſent, il n'auroit pas manqué de l'inſpirer aux Ecrivains, & il ne les auroit pas laiſſez dans l'incertitude.

6. Il y a dans ces Livres des opinions Philoſophiques tres fauſſes, ou dont il eſt permis de douter, comme celles-ci, que la Lune eſt un grand luminaire à peu prés égal au Soleil: Que le Soleil s'arrêta: que la Terre eſt ferme: que les Cieux ſont ſolides, &c. On en trouve une manifeſte dans le troiſiéme Chapitre du troiſiéme Livre des Rois, où il eſt dit, que le grand Vaſe qui étoit à l'entrée du Temple, appellé *Mer*, étoit de dix coudées de diametre & de trente de circuit. Les Geometres peuvent démontrer que cette meſure n'eſt pas exacte, car dans un Vaſe rond, dix coudées de diametre, en doivent faire neceſſairement plus de trente & une de circonference.

7. Il y a des fautes de memoire dans les Citations de l'Ecriture ſainte. Saint Jerôme le reconnoît lui même ſur le Chap. 5. du Prophete Michée, où il dit qu'il y a des gens qui prétendent qu'il y en a dans preſque tous les Paſſages de l'Ancien Teſtament, citez dans le Nouveau, où l'ordre des mots eſt changé, où les paroles ſont differentes, & même le ſens, les Apôtres & les Evangeliſtes n'aiant pas pris les Paſſages dans les Livres mêmes, mais ſe fiant à leur memoire qui ſe trompe. C'eſt ce qu'il fait voir au long dans ſa Lettre 101. à Pammachius, de la meilleure maniere de traduire; où il rapporte un tres-grand nombre de ces Citations, dans leſquelles les Apôtres & les Evangeliſtes n'ont pas rapporté les termes, mais le ſens des Propheties, ou dans leſquelles un Prophete eſt quelquefois cité pour un autre, comme en ſaint Matthieu, C. 2. V. 25. *Il ſera appellé Nazaréen*: ce qui ne ſe trouve dans aucune des Propheties: au Ch. 27. V. 9. un Paſſage de Zacharie cité ſous le nom de Jeremie, & un Paſſage de Michée touchant Bethleem, tout different du veritable dans le Chap. 2. du même Evangile. Saint Marc cite auſſi le Prophete Iſaïe pour Malachie. C. 1. V. 2. Le même Evangeliſte dit, que Nôtre-Seigneur a été attaché à la Croix à la troiſiéme heure, & ſaint Jean Chap. 9. à la ſixiéme heure. Saint Luc met un Cainam entre Arphaxad & Salé qui eſt un homme ſuppoſé. Quelques-uns remarquent encore qu'il y a dans les Diſcours de ſaint Eſtienne rapportez dans les Actes, pluſieurs circonſtances contraires à la verité de l'Hiſtoire, que l'on ne peut attribuer qu'au défaut de memoire; ſçavoir, que Jacob fit venir toute ſa famille, qui étoit de ſoixante & quinze perſonnes; au lieu qu'elle n'étoit que de ſoixante & dix, comme il paroît par le Chap. 1. de l'Exode: que Jacob & les Patriarches avoient été enſevelis à Sichem dans le Sepulchre acheté par Abraham, des Enfans d'Hemor Fils de Sichem. Or c'eſt en Hebron qu'Abraham achetta un Sepulchre d'Ephron Fils de Sohar. *Geneſ.* 23. & ce n'eſt pas lui, mais ſon Fils Jacob qui achetta celui des Enfans d'Hemor qui étoit Fils & non

pas

pas Pere de Sichem. *Geneſ.* 33. Pluſieurs habiles Interpretes ſemblent convenir de ce ſentiment: car avant Grotius, Capelle, & Epiſcopius, Eraſme eſt de ce ſentiment dans le ſecond Chap. ſur ſaint „ Matthieu: Voici ſes termes. Saint Jerôme, „ dit-il, ne peut pas ſouffrir que l'on diſe qu'il y „ a quelque fauſſeté dans les Evangeliſtes; mais „ il n'en eſt pas de même des fautes de memoire: „ car l'autorité de l'Ecriture n'eſt pas ébranlée, „ quoi que les Auteurs varient dans les paroles „ ou dans le ſens; pourvû que le fonds des choſes „ dont il s'agit, & deſquelles nôtre ſalut dépend, „ ſoit conſtant: Et comme cet Eſprit qui a gou- „ verné l'eſprit des Apôtres, a permis que les „ ſiens ignoraſſent de certaines choſes, qu'ils „ fuſſent ſujets à l'erreur, & qu'ils pechaſſent, „ ou du côté du jugement, ou du côté du cœur, „ ſans que cela fît tort à l'Evangile; de même „ il a pû ſe faire qu'il ait tellement diſpoſé l'or- „ gane de la memoire des Apôtres, que quand „ quelque choſe lui auroit échapé, cela ne déroge „ pas à la Foi de l'Ecriture divine, mais même „ que cela l'augmente, en ſervant de conviction „ contre ceux qui auroient pû dire qu'ils avoient „ écrit de concert enſemble. Ce qui peut „ arriver en mettant un nom pour un autre, „ comme ſaint Jerôme avouë que cela eſt arri- „ vé, ou ſi une choſe n'eſt pas rapportée dans „ ſon ordre.

8. Les Apôtres reconnoiſſent qu'ils parlent quelquefois d'eux-mêmes. Saint Paul dans la 1. aux Corinth. 7. V. 10. & 12. oppoſe ce que le Seigneur commande à ſon conſeil: *Quant à ceux qui ſont déja mariez, ce n'eſt pas moi, mais le Seigneur qui leur fait ce commandement. Pour ce qui eſt des autres, ce n'eſt pas le Seigneur, mais c'eſt moi qui leur dis.* Saint Baſile ſe ſert de cet exemple dans le cinquiéme Livre contre Eunomius, pour montrer que le Saint-Eſprit eſt de Dieu, parce que les paroles du Saint-Eſprit ſont dites les paroles de Dieu; au lieu que les paroles des Hommes ſont diſtinguées de celles de Dieu. Origenes dans la ſeiziéme Home ſur les Nombres, remarque que le diſcours de Jonas eſt plûtôt de Jonas que de Dieu, & que Moiſe même a fait des Commandemens de ſon autorité, que Dieu n'approuvoit point, comme celui du divorce, qui n'étoit que pour la dureté du cœur des Juifs. Ce qui eſt auſſi remarqué par ſaint Ambroiſe dans le huitiéme Livre de ſon Commentaire ſur ſaint Luc Ch. 16. On peut ajoûter que S. Paul ſe répent dans ſa ſeconde Epître de ce qu'il avoit écrit dans la premiere, & qu'il avouë qu'il par e comme un inſenſé en rapportant ſes Revelations.

9. Les Apôtres ont été ſujets à l'erreur, même depuis la deſcente du Saint-Eſprit. Saint Pierre s'eſt trompé en voulant contraindre les Gentils de judaïſer. Il fallut une Aſſemblée pour décider la Queſtion de l'Obſervation de la Loi; chacun d'eux ſeparément n'étoit pas inſpiré ſuffiſamment pour la décider: L'Egliſe même entiere & le Concile general, de l'aveu de tout le monde, peuvent errer ſur les faits & les matieres qui ne ſont pas de la Religion. Enfin il n'y a que Jesus-Christ qui eſt la verité même, qui n'eſt point ſujet à l'erreur en aucun cas.

Nonobſtant toutes ces raiſons ſpecieuſes en apparence, il eſt plus ſeur & plus conforme à la Tradition, de ſoûtenir que toute l'Ecriture ſainte eſt écrite par la direction du Saint-Eſprit, & qu'il n'y a ni erreur, ni contradiction dans aucun des Livres ſacrez. C'eſt de cette maniere que tous les anciens Peres, dont nous avons rapporté les principaux Paſſages, en ont parlé. Saint Jerôme même eſt de cet avis, & refute en termes exprés l'opinion contraire, & ſaint Auguſtin la combat expreſſément dans le Livre 11. Ch. 5. contre Fauſte, où il declare qu'il n'eſt point permis quand on trouve quelque choſe dans les Livres Canoniques qui nous paroît abſurde, de dire que l'Auteur de ce Livre s'eſt égaré de la verité; mais qu'il faut dire que l'Exemplaire eſt fautif, ou que l'Interprete s'eſt trompé, ou que nous ne l'entendons pas, & qu'il n'eſt nullement permis de douter de la verité de tout ce qui y eſt. Car autrement, dit-il, il n'y aura point de „ Livre pour diriger la foibleſſe de l'ignorance „ humaine, ſi l'autorité ſalutaire des Livres „ Canoniques eſt abolie entierement par le mépris, „ ou ſi l'on y donne atteinte par quelque doute. „ Il remarque même dans le ſecond Livre de l'Accord des Evangeliſtes, qu'il ne peut pas arriver que les Evangeliſtes diſent une choſe pour une autre par défaut de memoire; qu'il eſt à propos que l'Evangile ſoit exempt de toutes fauſſetez, non ſeulement de celles dans leſquelles on tombe en voulant mentir, mais auſſi de celles qui arrivent faute de memoire. On ne nous oppoſe l'autorité d'aucun Pere pour établir l'opinion contraire. Ainſi il reſte à examiner ſi les raiſons qu'on propoſe pour l'appuier, ont aſſez de force pour l'emporter ſur l'autorité.

La premiere n'eſt pas concluante. Il eſt vrai que le principal but de l'Ecriture ſainte eſt de nous inſtruire des veritez de la Religion: mais il ne s'enſuit pas de là qu'il puiſſe y avoir des fauſſetez mêlées avec ces veritez. Au contraire, c'eſt parce qu'elle nous inſtruit des veritez de la Religion, qu'il eſt à propos qu'il n'y ait pas de fauſſetez mêlées parmi ces veritez, parce que ſi cela étoit, le faux ſeroit un préjugé contre le vrai, l'erreur pourroit faire douter de la verité: Des incredules qui verroient dans ces Livres des fauſſetez manifeſtes ſur des choſes Hiſtoriques,

en

en concluroient qu'il y en peut avoir auſſi ſur la Religion, & quelques eſprits forts ſous ce prétexte, ſe donneroient la liberté de douter des faits Hiſtoriques qui ſervent de fondement aux veritez de la Religion. Qui diſtinguera ſi un fait a connexion avec la Religion ou non? Qui décidera ſi une verité eſt de Religion ou de Philoſophie, de Morale Chrêtienne ou d'Oeconomie & de Politique? Il ſeroit donc tres-dangereux pour la Religion qu'il y eût des erreurs dans l'Ecriture, de quelque nature qu'elles puſſent être.

La ſeconde ſuppoſe qu'il en eſt des Ecrits des Apôtres, comme de leurs Diſcours: il y a bien de la difference. Pour être infaillible dans toutes leurs converſations, il faudroit que le Saint-Eſprit, les eût perpetuellement inſpirez & dirigez dans leurs penſées, dans leurs paroles & dans leurs actions: ſi cela étoit ils euſſent été impeccables: ils ne l'étoient pas, comme ils le reconnoiſſent eux-mêmes: il n'étoit pas neceſſaire qu'ils le fuſſent, parce que leurs Prédications étant aſſez diſtinguées de leurs converſations familieres, on ne pouvoit s'y tromper, & les fautes qu'ils pouvoient faire, ou les erreurs qu'ils pouvoient avoir ſur des choſes de la vie, n'avoient aucune liaiſon à leur doctrine. Il n'en eſt pas de même de leurs Ecrits qui ont été compoſez pour l'Inſtruction de l'Egliſe, qui devoient être la Regle de la Foi, & conſiderez dans l'Egliſe comme des Livres divins. Chacun voit de quelle conſequence il étoit qu'il n'y eût aucune erreur.

Saint Jerôme nous a fourni la Réponſe à la troiſiéme Objection qu'il s'étoit propoſée, & pour la reſoudre il ſuffit de dire, qu'il n'eſt point indigne du Saint-Eſprit de diriger l'eſprit des Hommes, en ſorte qu'ils ne ſe trompent point dans les moindres choſes.

Pour réponſe à la quatriéme, on nie qu'il y ait des contradictions réelles entre les Ecrivains & les Livres ſacrez; ce ne ſont que des contradictions apparentes que l'on accorde. Quand on ne trouveroit pas moïen de les accorder, il ne ſeroit pas neceſſaire de dire que l'un d'eux s'eſt trompé: On pourroit ſuppoſer qu'il y a quelque moïen de les accorder, qui ne nous eſt pas connu, ou qu'il y a quelque faute dans le Texte de l'un ou de l'autre, ſurvenuë par la faute des Copiſtes.

La cinquiéme ne fait pas de difficulté. Ce n'eſt point une fauſſeté dans les Auteurs Canoniques de dire, *environ ce temps, ils étoient environ un tel nombre.* C'eſt la maniere de parler ordinaire. Le Saint-Eſprit ſçavoit bien le nombre au juſte; mais il n'a pas jugé à propos de le reveler à l'Ecrivain. Il a jugé qu'il étoit plus naturel de le laiſſer parler comme on parle communément, & comme il eût parlé de lui-même.

On donne une réponſe pareille à la ſixiéme Objection. L'Ecriture ſainte n'aiant point pour but de nous apprendre les veritez purement Philoſophiques, a parlé de ces choſes ſelon la maniere dont on parle ordinairement, & comme les Hommes conçoivent les choſes. C'eſt ce que ſaint Auguſtin remarque dans le ſecond Livre de l'Explication litterale de la Geneſe Ch. 9. où aprés avoir agité cette queſtion, il conclut en ces termes. *Pour le dire en un mot, nos Auteurs ont ſçû touchant la figure du Ciel, ce qui eſt veritable; mais l'Eſprit de Dieu qui parloit par eux n'a pas voulu enſeigner ces choſes aux Hommes, parce qu'elles leur étoient inutiles pour leur ſalut.* Dans le même endroit Ch. 10. il remarque la même choſe du mouvement du Ciel.

Or quoi qu'il puiſſe arriver que les Auteurs ſacrez en parlant comme on parle communément ne diſent pas exactement la verité, on ne peut pas neanmoins dire que leur expreſſion eſt fauſſe, parce qu'elle eſt conforme au ſentiment le plus commun des Hommes: mais de s'en vouloir ſervir pour établir ce ſentiment comme infaillible, ce ſeroit un excés que l'on ne pourroit approuver. Car on ne peut pas dire que le Saint-Eſprit ait revelé là-deſſus à l'Auteur l'exacte verité, quand il n'a fait que laiſſer parler comme l'on parle. Ne voions-nous pas même que les Copernicien & les Carteſiens parlent comme les autres du mouvement de la Terre & de l'Ame des Bêtes dans les Diſcours ordinaires, quoi qu'ils penſent autrement, ſans qu'on les puiſſe accuſer d'erreur ni de menſonge. L'application de cette Regle eſt aiſée à faire aux exemples alleguez.

Il faut diſtinguer deux Parties dans la ſeptiéme Objection. La premiere, que les Apôtres & les Evangeliſtes n'ont pas toûjours cité les propres paroles des Prophetes, qu'ils en ont changé l'ordre, mais qu'ils en ont retenu le ſens, ſoit pour abreger, ſoit parce qu'ils les citoient par memoire & ſans conſulter les Livres. C'eſt ce que ſaint Jerôme prouve dans ſa Lettre à Pammachius, & on en eſt convenu; mais il n'y a aucune fauſſeté en cela, comme le même Pere le remarque, & comme nous l'avons prouvé fort au long dans la queſtion précedente. La ſeconde, que ces Auteurs ſacrez ſe ſoient trompez en citant un Prophete pour un autre, ou en alleguant un Paſſage qui n'y eſt point, ou en rapportant par memoire un fait autrement qu'il n'eſt. Saint Jerôme n'eſt point de cet avis, on n'en convient point, & les preuves qu'on en apporte ne ſont pas concluantes.

Nous avons déja ſatisfait aux Objections que l'on tire des Citations de quelques Propheties par les Evangeliſtes, que l'on ne trouve pas dans les Prophetes de l'Ancien Teſtament qu'ils alleguent:

&

& nous avons fait voir qu'il y a pluſieurs manieres de reſoudre cette difficulté, ſans dire que les Evangeliſtes ſe ſont trompez. Les Interpretes apportent auſſi differentes ſolutions à la difference qui eſt entre les Evangeliſtes touchant l'heure de la Mort de Jesus-Christ. Quand elles ne ſatisferoient pas, il ſeroit plus à propos de dire que c'eſt une faute de Copiſte dans ſaint Marc, qui a mis un chifre pour un autre, comme ſaint Jerôme le croit, que de ſuppoſer de la contradiction entre les Evangeliſtes. Il n'eſt pas certain que Cainam ſoit un Homme ſuppoſé puiſqu'il eſt dans la Verſion des Septante. Il n'eſt pas certain non plus que ce nom ſoit dans la Genealogie de ſaint Luc, & qu'il n'ait pas été ajoûté depuis à ſon Texte ſur la Verſion de l'Ancien Teſtament des Septante. On peut juſtifier auſſi les circonſtances de la narration de ſaint Eſtienne, quoi qu'on n'y ſoit pas obligé, parce qu'il ſe peut faire qu'il y ait des fautes dans les diſcours des Hommes, rapportez dans les Livres ſacrez. Il n'y a que ce que les Ecrivains ſacrez diſent de leur chef, ou ce qu'ils approuvent formellement qui ſoit exempt d'erreur. Saint Eſtienne ſuit la Verſion des Septante dans le nombre de la famille de Jacob. Quand il ſeroit conſtant qu'elle eſt fautive il a pû s'en ſervir ſans ſe tromper, & ce principe peut ſervir à répondre à l'Objection que l'on pourroit faire ſur les Paſſages de l'Ecriture citez dans le Nouveau Teſtament ſelon la Verſion des Septante: On ne peut en conclure que la Verſion des Septante eſt infaillible, ni que les Auteurs ſacrez ſe ſoient trompez en la citant: car ils étoient obligez de les alleguer ſuivant une Verſion commune & autoriſée, ils n'auroient pû la changer, ſans que l'on y eût trouvé à redire: qu'elle ſoit exacte ou non, ils n'en ſont point reſponſables; leur but n'étoit pas de faire une Critique ſur les Paſſages qu'ils citoient; mais de les emploïer utilement pour prouver ce qu'ils avançoient en ſe ſervant d'une Verſion commune & autoriſée. A l'égard de l'autre difficulté que l'on fait ſur la Narration de ſaint Eſtienne touchant le Sepulchre des Patriarches, on peut facilement reſtituer le Texte & l'accorder avec la verité, en ſuppoſant que le mot d'Abraham a été ajoûté, ou bien en ſuppléant celui de Jacob, & en traduiſant ainſi le Texte: *Ils ont été mis dans le Sepulchre que Jacob Fils d'Abraham avoit achetté à prix d'argent des enfans d'Hemor Pere de Sichem:* ou bien en dévelopant la penſée de ſaint Eſtienne qu'il a abregée en cet endroit, de la maniere ſuivante: *Jacob eſt mort, & nos Peres; & ils ont été transferez à Sichem, & ont été mis* (Jacob) *dans le Sepulchre qu'Abraham a achetté* (des Fils de Heth, ou des Fils d'Ephron. *Gen.* 23. & 49.) *à prix d'argent* (& dans celui que Jacob a achetté) *des Enfans d'Hemor* (Pere) *de Sichem. Gen.* 33. Saint Eſtienne faiſant un diſcours ſur le champ, & à la hâte a joint ces deux choſes en une, qu'il eſt aiſé de développer & d'expliquer en les comparant avec l'Hiſtoire de l'Ancien Teſtament. Ainſi ſa narration n'a rien de faux; elle eſt ſeulement un peu confuſe, comme elle pouvoit bien l'être dans les circonſtances où elle a été faite. Enfin ſans entrer dans le détail de ces ſortes d'Objections, dont on peut trouver les ſolutions dans les Commentateurs de l'Ecriture ſainte, on peut dire en general que s'il y a eu de ces ſortes de fautes legeres dans le Texte, il eſt plus croïable qu'elles s'y ſont gliſſées par la faute de Copiſtes, que par l'inadvertance ou l'oubli des Auteurs. Ce parti eſt le plus ſûr à prendre & le plus raiſonnable.

La huitiéme Objection eſt fondée ſur une Equivoque, quoi que le Saint-Eſprit inſpirât les Apôtres dans tout ce qu'ils écrivoient, il y a neanmoins des choſes qu'ils ordonnoient de la part de Dieu, & d'autres qu'ils établiſſoient ou conſeilloient eux-mêmes. Les premieres ſont de Commandement de Droit divin, les ſecondes ſont des préceptes humains ou des conſeils, mais les unes & les autres ſont veritables. Saint Paul diſtingue ainſi dans ſon Epître aux Corinthiens le Commandement de Dieu qui défend aux perſonnes mariées de ſe ſeparer, du conſeil de Virginité qu'il donne aux autres: mais il ne s'enſuit pas qu'il ſe ſoit pû tromper en donnant ce conſeil, & qu'il ne ſoit pas conforme à la verité, ni inſpiré du Saint-Eſprit. Au contraire ſaint Paul dit auſſi-tôt: Or je crois en cela avoir l'Eſprit de Dieu. *Puto autem quòd & ego Spiritum Dei habeam.* C'eſt en ce ſens que les Peres que l'on a citez, ont parlé. Il faut diſtinguer dans l'Ecriture les Loix éternelles de Dieu, des Loix poſitives divines ou humaines: les premieres ſont pour toûjours & ne ſouffrent point d'exception ni de changement: les autres ne ſont quelquefois que pour un temps, peuvent être changées & ſouffrent des exceptions: telle eſt la Loi du Divorce accordée ſeulement pour un temps, à cauſe de la dureté des cœurs des Juifs: mais les unes & les autres ont leur verité & peuvent être dictées par le Saint-Eſprit. Les deux Paſſages de la ſeconde Epître aux Corinthiens n'ont aucune difficulté particuliere. Saint Paul ne ſe repent point à proprement parler d'avoir repris fortement les Corinthiens, mais il eſt fâché & attriſté d'avoir été obligé de le faire. C'eſt un ſentiment humain de bien-veillance pour eux, qui n'a rien de mauvais: & quand il dit qu'il parle en inſenſé, *Quaſi in inſipientia dico*, ce n'eſt pas qu'il diſe une folie, mais c'eſt qu'il agit exterieurement, comme faiſoient des inſenſez

qui ſe glorifioient par une ſotte vanité. Il reconnoît que cette action ſeroit une eſpece de folie en d'autres circonſtances, & s'il n'y étoit contraint pour ſe défendre. C'eſt pourquoi il ajoûte: Je ſuis devenu inſenſé; c'eſt vous qui m'y avez contraint: *Factus ſum inſipiens, vos me coegiſtis:* J'ai fait une choſe qui pourroit paſſer pour une folie, ſi vous ne m'aviez obligé de la faire.

Enfin pour répondre à la derniere, nous ne prétendons point que les Apôtres aient été infaillibles en tout. S. Pierre s'eſt pû tromper, quoique comme a remarqué Tertullien ce ſoit plûtôt une faute de conduite qu'une erreur de doctrine: *Converſationis vitium fuit, non prædicationis.* Enfin on avouë que dans les difficultez qui ſurvenoient, ils pouvoient ſe confirmer & s'éclaircir mutuellement. Le Saint-Eſprit qui a agi en eux d'une maniere naturelle n'a pas voulu leur reveler immediatement certaines choſes, & ſans les ſecours ordinaires: au contraire il a voulu qu'ils s'en ſerviſſent, & c'eſt par cette voie qu'il les a conduits à la verité. Un de ces moiens les plus efficaces étoit de conferer entr'eux ſur les conteſtations ſurvenuës, & de décider enſuite la choſe d'un commun accord: c'eſt ce qu'ils firent, & en la décidant, ils declarerent qu'ils le faiſoient par l'inſpiration du Saint-Eſprit: *Viſum eſt Spiritui ſancto & nobis.*

Il eſt vrai que l'Egliſe & le Concile general peuvent errer dans les faits non revelez; mais il n'en eſt pas de même de l'Ecriture: car l'Egliſe n'eſt que la dépoſitaire de la doctrine qu'elle a reçûë de JESUS-CHRIST & des Apôtres: Elle n'a plus de nouvelle revelation autentique & publique; ainſi point d'autorité infaillible ſur tous les faits nouveaux, & qui ne ſont pas revelez. Mais il n'en eſt pas de même de l'Ecriture ſainte, qui dans ſon origine a été écrite par l'inſpiration de Dieu pour ſervir de regle infaillible de la verité. Il n'y a entre les enfans des Hommes que JESUS-CHRIST qui ſoit infaillible par lui-même: mais les Hommes le peuvent auſſi devenir par grace, par inſpiration & par la direction du Saint-Eſprit: Et c'eſt ce que l'Egliſe a toûjours crû des Auteurs de tous les Livres Canoniques.

CHAPITRE III.

Des Auteurs des Livres de l'Ancien Teſtament.

§. I.

De l'Auteur du Pentateuque. Preuves que Moïſe en eſt Auteur. Réponſe aux Objections. Noms des cinq Livres du Pentateuque: dans quel temps ils ont été compoſez.

DE tous les Paradoxes que l'on a avancez en nôtre Siecle, il n'y en a point à mon avis de plus temeraire, ni de plus dangereux, que l'opinion de ceux qui ont oſé nier, que Moïſe fût Auteur du Pentateuque. Car qu'y a-t'il de plus temeraire, que de nier un fait, qui eſt établi par des Paſſages formels de l'Ecriture ſainte, par l'autorité de JESUS-CHRIST, par le conſentement de toutes les Nations, & par des témoignages autentiques des plus anciens Auteurs? Et qu'y a-t'il de plus dangereux, que de combattre l'antiquité, & ruiner par conſequent l'autorité des Livres, qui ſont comme le fondement de nôtre Religion? Il eſt certain que Moïſe a été le Legiſlateur & le Conducteur des Juifs; c'eſt un fait dont perſonne ne doute. On ne peut pas nier non plus qu'il n'ait mis par écrit la Loi qu'il leur a donnée de la part de Dieu. La queſtion eſt de ſçavoir ſi les cinq Livres du Pentateuque ont été veritablement écrits par Moïſe, ou s'ils ſont l'Ouvrage de quelque Auteur plus recent qui les a compoſez ſur d'anciens Memoires qu'il a ramaſſez & compilez.

Le premier Auteur qui ait formé des doutes ſur ce ſujet eſt le Rabbin Aben Eſra [a], qui vivoit dans le douziéme Siecle de l'Egliſe: car en expliquant ces paroles du Deuteronome: *Voici ce que Moïſe dit aux Iſraëlites au de-là du Jourdain*, non ſeulement il ſe ſert de ce Paſſage pour montrer que ce Livre n'eſt pas de Moïſe, mais il rapporte encore les plus fortes objections qu'on puiſſe faire pour prouver que le Pentateuque n'eſt point de Moïſe. *Vous connoîtrez*, dit-il, *la verité,*

ſi

a *Le premier Auteur qui ait formé des doutes ſur ce ſujet, eſt le Rabbin Aben Eſra.*] Mr. Simon prétend que ce Rabbin n'a jamais été de ce ſentiment, & que ceux qui l'ont cité pour autoriſer leur Paradoxe ne l'ont point entendu. Cependant il eſt certain qu'au lieu de reſoudre la difficulté que l'on pouvoit faire ſur ces paroles du Deuteronome, *au de-là du Jourdain*, pour montrer qu'il n'étoit point de Moïſe, il en apporte d'autres qui ſemblent confirmer cette opinion: ce qui a fait croire avec raiſon à tous ceux qui ont écrit ſur cette matiere avant Mr Simon, qu'Aben Eſra en avoit été.

b *Hobbés*

ſi vous comprenez le Myſtere des douze; Moïſe écrivit la Loi: Les Chananéens étoient alors dans le Païs: Sur la Montagne du Seigneur il ſera pourvû: Voici ſon lit de fer. Paroles par leſquelles il allegue des Paſſages du Pentateuque qu'on emploie pour montrer qu'il n'eſt point de Moïſe. C'eſt principalement ſur l'autorité & ſur les raiſons de ce Rabbin que ſe ſont fondez Hobbes, la Peyrere & Spinoſa *b* pour ſoûtenir que Moïſe n'étoit point Auteur du Pentateuque. Le ſyſtéme de Mr Simon, n'eſt pas fort different de celui de ces Auteurs *c*; puiſqu'il dit que Moïſe n'a jamais écrit que la Loi & les Commandemens; que l'Hiſtoire a été écrite dés le

b *Hobbes, la Peyrere & Spinoſa.*] Le premier dans ſon Ouvrage intitulé Leviathan part. 3. ch. 33. où il ſoûtient que les Livres de Moïſe ont été ainſi appellez, à cauſe de l'Hiſtoire de Moïſe quoi qu'il avouë qu'il ſe peut faire qu'il ait écrit ce qu'il eſt dit dans ce Livre, & qu'il a écrit le Livre de la Loi qui eſt compris dans le Deuteronome depuis le Chap. 11. juſqu'au Chap. 27. La Peyrere qui eſt Auteur du Livre des Préadamites, aſſûre que les Livres de Moïſe dans leſquels il avoit écrit amplement l'Hiſtoire des Juifs ſont perís, & que nous n'en avons que des extraits & des morceaux. Spinoſa attribuë le Pentateuque & les autres Livres hiſtoriques de l'Ancien Teſtament à un même Auteur qu'il croit être Eſdras.

c *Le ſyſtéme de Mr Simon n'eſt pas fort different de celui de ces Auteurs.*] Voici comme il s'explique lui-même dans le premier Chapitre du premier Livre de ſon Hiſtoire Critique, pag. 3. de l'Edition de Leers. *En ſuppoſant ces Ecrivains publics, on leur attribuëra ce qui regarde l'Hiſtoire de ces Livres, & à Moïſe tout ce qui appartient aux Loix & Ordonnances; & c'eſt ce que l'Ecriture nomme la Loi de Moïſe. Ainſi l'on pourra dire en ce ſens-là que tout le Pentateuque eſt veritablement de Moïſe, parce que ceux qui en ont fait le Recueil vivoient de ſon temps, & qu'ils ne l'ont fait que par ſon ordre.* Il dit la même choſe dans le Chap. 2. p. 17. *Il eſt donc vrai-ſemblable qu'il y a eu dés le temps de Moïſe de ces ſortes de Prophetes qui étoient neceſſaires à l'Etat pour recueillir les actes de ce qui ſe paſſoit dans la Republique. Cela étant ſuppoſé nous diſtinguerons dans les cinq Livres de la Loi ce qui a été écrit par Moïſe, d'avec ce qui a été écrit par les Prophetes ou Ecrivains publics. On attribuëra à Moïſe les Commandemens & les Ordonnances qu'il donna au Peuple; au lieu qu'on pourra faire Auteurs de la plus grande partie de l'Hiſtoire ces mêmes Ecrivains publics.* Dans le 7. Chap. p. 50. il ajoûte, *Au reſte pour ce qui regarde les Livres de Moïſe tels qu'ils ſont aujourd'hui dans le Recueil que nous en avons, les Additions qui ont été faites aux anciens Actes empêchent que nous ne diſcernions ce qui eſt veritablement de lui d'avec ce qui a été ajoûté par ceux qui lui ont ſuccedé, ou par les Auteurs du dernier Recueil. De plus cette Compilation n'étant quelquefois qu'un abregé des anciens Memoires, on ne peut pas aſſûrer que les genealogies y ſoient contenuës dans toute leur étenduë.*

De ces principes de Mr Simon il s'enſuit premierement que Moïſe n'eſt point Auteur de la plus grande partie du Pentateuque; car il ne s'agit point ici de quelques Paſſages de peu de conſequence, il s'agit de ce qui fait le corps & la principale partie du Pentateuque. Moïſe ſelon lui n'aiant fait que les Loix & les Ordonnances, il n'a aucune part au reſte: Et ainſi l'Hiſtoire de la Creation & du Deluge, en un mot toute la Geneſe & tout ce qui regarde l'Hiſtoire n'eſt point de Moïſe. Que Mr Simon ne nous diſe point, comme il a déja fait pag. 3. *Que l'on peut dire que tout le Pentateuque eſt de Moïſe, parce que ceux qui en ont fait le Recueil vivoient de ſon temps & qu'ils ne l'ont fait que par ſon ordre.* Car ne ſeroit-ce pas ſe mocquer d'attribuer à Moïſe l'Ouvrage des Ecrivains publics de ſon temps? ſi cela étoit on pourroit attribuer aux Rois, & aux Princes tous les Regiſtres publics qui ſe font de leur temps & par leur ordre: Mais ce qui eſt de plus ſurprenant, c'eſt que Mr. Simon, ou du moins un de ſes zelez Défenſeurs, abandonne lui-même ce Syſtéme, & reconnoît qu'il n'y a aucune preuve qu'il y ait eu du temps de Moïſe des Ecrivains publics divinement inſpirez: cela eſt remarqué dans une Note qui eſt dans la page 17. de l'Edition de la Critique que nous avons citée. *Nous trouvons à la verité*, dit l'Auteur de cette Note, *ces ſortes d'Ecrivains publics au temps des Rois parmi les Hebreux . . . . Mais nous n'en voyons rien dans les Livres de Moïſe.* L'Auteur de la Réponſe à la Lettre que Mr Spanheim avoit écrite contre Mr Simon, avouë la même choſe. *Si vous me demandez maintenant*, dit-il, p. 627. *ce que je penſe des Ecrivains publics, je réponds à cela qu'il ſeroit difficile de les rejetter entierement . . . Cependant je ne conviendrois pas tout à fait avec lui du temps auquel il prétend que ces Prophetes ont été établis dans la Republique des Iſraëlites; car les raiſons qu'il apporte & même la plûpart des autoritez ſuppoſent que cela ſeroit arrivé aprés Moïſe.* Si cette Lettre étoit de Mr Simon, comme le public l'a crû, il ne pourroit pas ſe diſculper d'avoir agi de tres-mauvaiſe foi dans une choſe de la derniere conſequence pour la Religion, puiſqu'il auroit établi toute la verité du Pentateuque ſur une ſuppoſition qu'il auroit reconnuë lui-même être fauſſe ou du moins incertaine. Mais ſuppoſé que cette Lettre ne ſoit point de lui, elle prouve au moins que ceux qui ſont les plus favorables à ſon Syſtéme, avouënt de bonne foi, qu'on ne peut prouver qu'il y ait eu du temps de Moïſe des Ecrivains publics divinement inſpirez, & par conſequent que Mr Simon établiſſant l'autorité du Pentateuque ſur cette hypotheſe, l'établit ſur un fondement qui n'a aucune ſolidité, de l'aveu même des Critiques qui ſont le plus dans ſes interêts. Auſſi Mr Simon n'allegue-il cette conjecture que comme une choſe vrai-ſemblable. Secondement Mr Simon ruine lui-même ce qu'il a dit de

le temps de Moiſe par des Ecrivains publics dans des Actes autentiques ; mais que le Pentateuque eſt un Ouvrage plus recent compoſé ſur ces anciens Memoires.

Mr le Clerc en refutant le ſyſtéme de Mr Simon *d* avoit avancé que le Pentateuque étoit beaucoup plus recent que Moiſe, & que l'on pouvoit conjecturer qu'il avoit été compoſé par un Sacrificateur Iſraëlite envoïé de Babylone pour inſtruire les nouveaux Habitans de la Paleſtine vers la dix-huitiéme année du Regne de Joſias, & que cet Ouvrage avoit enſuite été approuvé par les Sacrificateurs qui étoient à Jeruſalem, qui n'y avoient rien trouvé que de pieux & de conforme à la Loi de Dieu, & à la verité de l'Hiſtoire ; mais il a reconnu lui-même le peu de fondement de ce ſyſtéme imaginaire, & a ſoûtenu que le Penta.. que étoit de Moiſe dans ſes Prolegomenes ſur la Geneſe. Nous examinerons dans la ſuite les raiſons que ces Auteurs ont alleguées pour détruire l'antiquité du Pentateuque : rapportons maintenant celles qui l'établiſſent, & qui font voir que c'eſt l'Ouvrage de Moiſe. Nous le prouverons premierement en general du Pentateuque entier, & enſuite de chacun des cinq Livres en particulier.

Il eſt certain que le nom de *Loi* convient d'une maniere particuliere au Pentateuque, & que les Juifs ont ainſi appellé le Recuëil des cinq Livres dont il eſt compoſé. Si l'on peut donc montrer que Moiſe a écrit la Loi priſe en ce ſens, il n'y aura pas de difficulté qu'il eſt Auteur du Pentateuque. Il doit encore paſſer pour conſtant que le Livre que les Hebreux appellent *Miſne Tora*, & les Grecs, *Deuteronome*, c'eſt-à-dire, repetition de la Loi, ou ſeconde Loi, ſuppoſe une autre Loi écrite, qui n'eſt pas differente de celle qui eſt dans les quatre Livres précedens. Ainſi ſi l'on prouve que Moiſe a écrit le Deuteronome, on aura auſſi prouvé que les quatre Livres précedens, dont le Deuteronome eſt un Abregé où les mêmes Loix ſont repetées dans les mêmes termes, ſont auſſi de lui. Or rien n'eſt plus aiſé que de prouver par des Paſſages tres-clairs de l'Ecriture ſainte, que la Loi & le Deuteronome ſont l'Ouvrage de Moiſe.

Il eſt dit dans le Chapitre 31. du Deuteronome Verſ. 9. *que Moiſe écrivit cette Loi, & qu'il la donna aux Enfans de Levi qui portoient l'Arche d'Alliance du Seigneur :* & au Verſ. 24. *que quand il eut achevé d'écrire entierement les paroles de cette Loi dans un Livre, il donna ordre aux Levites de prendre cette Loi & de la mettre à côté de l'Arche d'Alliance du Seigneur.* Il eſt enjoint dans le Ch. 17. du même Livre, aux Rois qui devoient regner un jour ſur les Iſraëlites, *de faire décrire auſſi-tôt aprés qu'ils auront été élevez ſur le Thrône, un Exemplaire de cette Loi ſur celui qui étoit entre les mains des Prêtres.* Ces Paſſages font voir clairement que Moiſe avoit écrit lui-même un Exemplaire de la Loi ; qu'il l'avoit donné à garder aux Prêtres, & aux Levites pour le mettre à côté de l'Arche, afin qu'il ſervît de monument original & autentique, ſur lequel les Rois en feroient tirer des copies pour leur ſervir de Regle. Or il faut neceſſairement entendre dans ces endroits par le nom de *Loi*, le Pentateuque entier, ou du moins le Deuteronome : car il s'agit d'un Livre qui contenoit tous les Préceptes & les Ordonnances du Seigneur, tant ſur les mœurs que ſur les ceremonies, & où l'on pouvoit apprendre ce qu'il falloit pratiquer ; puiſqu'il eſt recommandé au Roi V. 19. *de le lire tous les jours de ſa vie, afin d'apprendre à craindre le Seigneur, & à obſerver toutes les Ordonnances & les Ceremonies preſcrites dans cette Loi :* on en mettoit un Exemplaire à côté de l'Arche, *afin qu'il ſervit de témoin contre les Enfans d'Iſraël*, s'ils faiſoient quelque choſe contre les Commandemens de Dieu. Mais quand on n'expliqueroit pas ces endroits du Pentateuque entier ; il eſt toûjours certain qu'il y eſt parlé du Deuteronome qui étoit décrit dans cet Exemplaire, qui eſt aſſez deſigné par ces termes : *Le Deuteronome ou le double de la Loi, cette Loi, les paroles de cette Loi :* cela ne ſe peut entendre que de toute

---

l'antiquité & de l'autorité du Pentateuque, en aſſûrant hardiment comme il fait dans le troiſiéme Paſſage que nous avons allegué, que le Pentateuque en l'état qu'il eſt preſentement, n'eſt qu'une compilation ou un abregé des anciens Actes faits du temps de Moïſe, & qu'il eſt impoſſible de diſcerner ce qui eſt ancien, de ce qui ne l'eſt pas ; n'eſt-ce pas nier formellement que Moiſe ſoit Auteur du Pentateuque, & que ce Livre ſoit le plus ancien Livre que nous aïons?

d *Mr le Clerc en refutant le Syſtéme de Mr Simon.*] Dans les ſentimens des Theologiens de Hollande pag. 128. & ſuivantes. Il enſeigne le contraire dans la troiſiéme Diſſertation de ſes Prolegomenes ſur la Geneſe.

e *Pluſieurs*

toute la Loi, ou du Deuteronome entier. Or ſoit qu'on l'entende de la Loi entiere, ſoit qu'on l'entende du Deuteronome ſeul, il s'enſuit que Moiſe eſt Auteur de tout le Pentateuque, parce que le Deuteronome ſuppoſe que les quatre autres Livres étoient compoſés, & qu'ils ſont manifeſtement du même Auteur.

Cette remarque peut être confirmée par l'Hiſtoire rapportée dans les Chapitres 22. & 23. du quatriéme Livre des Rois, & dans le 34. du ſecond des Paralipomenes, où il eſt dit que du temps du Roi Joſias le grand Pontife Helcias trouva dans la Maiſon du Seigneur le Livre de la Loi du Seigneur, *écrit par la main de Moiſe*, comme il eſt marqué dans les Paralipomenes; expreſſion qui pourroit faire croire que c'étoit l'Exemplaire même écrit de la main de Moiſe. Mais quand on ne l'entendroit pas ainſi, on ne peut douter que ce Livre de la Loi trouvé dans la Maiſon du Seigneur, ne fût un de ceux qui étoient conſervez dans le Temple par les Prêtres, & que ſi ces termes, *per manum Moiſi*, ne dénotent pas que c'étoit l'Exemplaire écrit de la main même de Moiſe, ils ſignifient du moins que ce Livre avoit été compoſé par Moïſe. Il ne reſte qu'à montrer que cet Exemplaire contenoit ou la Loi entiere, ou du moins le Deuteronome. C'eſt ce dont tous les Interpretes conviennent, & ce que l'Hiſtoire même nous fait aſſez connoître.

Auſſi-tôt aprés la mort de Moiſe, Joſué avoit entre ſes mains la Loi entiere de ce Legiſlateur, comme il eſt marqué dans le commencement du Livre de Joſué Ch. 1. V. 7. où Dieu parle ainſi à Joſué. *Aiez de la fermeté & de la conſtance pour obſerver & faire tout ce qui eſt ordonné dans la Loi que mon Serviteur Moiſe vous a donnée: ne vous détournez ni à droit, ni à gauche, afin que vous vous conduiſiez avec ſageſſe dans toutes vos voïes. Que le Volume de cette Loi ſoit toûjours dans vôtre bouche; meditez-le jour & nuit, afin que vous l'obſerviez, & que vous faſſiez tout ce qui y eſt écrit.* Voilà un Volume de la Loi contenant tous les Préceptes & toutes les Ordonnances du Seigneur: ce qui convient au Pentateuque, dont il faut par conſequent entendre ces paroles auſſi bien que celles-ci du Ch. 23. V. 6. du même Livre: *Soïez fermes à obſerver & à pratiquer tout ce qui eſt écrit dans la Loi de Moiſe, & ne vous en écartez ni à droit ni à gauche.* Et ces autres du Ch. 2. du 3. L. des Rois V. 3. *Obſervez les Ordonnances du Seigneur vôtre Dieu pour marcher dans ſes voies, pour obſerver ſes ceremonies, ſes préceptes & ſes témoignages, comme il eſt écrit dans la Loi de Moiſe:* Auſquelles on peut joindre celles-ci du quatriéme Livre des Rois Ch. 2. V. 8. *S'ils obſervent tout ce que je leur ai commandé, & toute la Loi, que leur a preſcrit mon Serviteur Moiſe*, & ces autres du 2. Livre des Paralipomenes Ch. 23. V. 18. *Afin d'offrir des Holocauſtes, comme il eſt écrit dans la Loi de Moiſe.* Ch. 33. V. 8. *S'ils obſervent ce que je leur ai commandé de pratiquer, la Loi & les Jugemens que je leur ai donnez par la main de Moiſe.* Il eſt parlé dans tous ces endroits, de toute la Loi, & de tous les Commandemens, tant pour ce qui regarde les mœurs, que les ceremonies, & les Jugemens; en un mot, de tout ce que les Juifs appelloient proprement la Loi, c'eſt-à-dire, le Pentateuque. Or il eſt dit en tous ces endroits qu'elle eſt de Moiſe, que Moiſe en eſt Auteur, qu'il l'a écrite.

Mais quand même quelqu'un prétendroit contre toute ſorte de vrai-ſemblance, que dans ces premiers temps la Loi de Moiſe étoit differente du Pentateuque, perſonne ne peut diſconvenir que du temps d'Eſdras, la Loi ne fût le Pentateuque tel qu'il eſt à preſent, & dans ce temps-là même cette Loi eſt attribuée à Moiſe. Dans le 1. Livre d'Eſdras Ch. 7. il eſt dit qu'Eſdras fut habile dans la Loi de Moiſe que Dieu a donnée à Iſraël, & dans le ſecond Livre Ch. 8. où il eſt rapporté que la Loi fut lûë en preſence du Peuple, non ſeulement elle eſt appellée la Loi de Moiſe, mais il y eſt dit encore que Dieu l'a donnée par la main de Moiſe. La même choſe ſe trouve dans le Chap. 14. de l'Eccleſiaſtique. Enfin dans pluſieurs endroits de l'Ancien Teſtament les Livres particuliers du Pentateuque, y ſont alleguez ſous le nom de Moiſe.

Si l'on paſſe au Nouveau, l'on y trouvera cette verité établie encore plus clairement par le témoignage de Jesus-Christ & des Apôtres. Car premierement Nôtre-Seigneur déſigne ſouvent tout le Pentateuque ſous le nom *de Loi de Moiſe*, particuliérement dans l'Evangile de ſaint Luc Ch. 24. V. 44. où il diſtingue les Livres du Vieux Teſtament en trois claſſes; la Loi de Moiſe, les Prophetes, & les Pſeaumes: & quelques Verſets auparavant, il eſt dit, que J. C. expliquoit les Ecritures à ſes Diſciples allant à Emmaüs *en commençant par Moiſe, & continuant par les Prophetes.* Moiſe étoit donc le plus ancien Auteur des Juifs, & les Livres du Pentateuque étoient reconnus pour être de lui, comme

me les Livres des Prophetes pour être des Prophetes. Dans l'Evangile de ſaint Jean Ch. 1. V. 45. Philippe dit à Nathanaël ; *Nous avons trouvé celui de qui Moiſe a écrit dans la Loi, & de qui les Prophetes ont parlé.* Ces Paſſages font voir clairement deux choſes, la premiere que JESUS-CHRIST a entendu par le nom de Loi, tout le Pentateuque ; car la Loi diſtinguée des Prophetes & des Pſeaumes, comprenoit certainement du temps de JESUS-CHRIST, le Pentateuque entier qui n'étoit pas different du nôtre : la ſeconde, que Moiſe eſt Auteur de la Loi, puis qu'elle eſt appellée Loi de Moiſe, & qu'il y eſt dit que c'eſt Moiſe qui a écrit ce qu'elle contient. Mais ce dernier point eſt encore confirmé par quantité d'autres Paſſages des Evangiles. En ſaint Jean Ch. 1. V. 17. *la Loi a été donnée par Moiſe, la Grace & la Verité par* JESUS-CHRIST. Dans le Ch. 5. du même Evangile V. 39. *Sondez les Ecritures . . . . ſi vous ajoûtiez foi à Moiſe vous me croiriez auſſi ; car il a écris de moi, & ſi vous ne croiez pas à ce qu'il a écrit, comment croiriez-vous à mes paroles?* Moiſe a donc écrit, & il a écrit les Livres que les Juifs liſoient comme étant de lui. Au Ch. 7. V. 19. *Moiſe ne vous a-t-il pas donné la Loi.* Dans les Actes des Apôtres Ch. 15. V. 21. l'Apôtre ſaint Jacques dit, que *Moiſe a depuis fort long-temps dans toutes les Villes, des perſonnes qui le prêchent dans les Synagogues où il eſt lû tous les jours de Sabbath*, & ſaint Paul aſſûre la même choſe dans la ſeconde Epître aux Corinthiens Chap. 3. V. 15. où il dit qu'on liſoit Moiſe aux Juifs en leur liſant la Loi, comme on le pratiquoit parmi eux juſqu'alors, *Uſque in hodiernum diem cùm legitur Moiſes.* Ils ne doutoient donc point que le Pentateuque ne fût de Moiſe, puis qu'ils aſſûrent que ceux qui le liſoient, liſoient Moïſe.

Aprés avoir rapporté les Paſſages qui prouvent en general que Moiſe eſt Auteur de la Loi, ou du Pentateuque entier, il faut montrer que chaque Livre en particulier lui eſt attribué & eſt cité ſous ſon nom dans l'Ancien & dans le Nouveau Teſtament. Cette preuve fait voir non ſeulement que Moiſe avoit écrit une Loi, mais auſſi que celle que nous avons, eſt celle-là même qui a été écrite par Moiſe ; puiſque ce ſont ces Livres mêmes qui y ſont citez, & que l'on y trouve les Paſſages qui en ſont tirez.

Nous commencerons par le Livre du Deuteronome qui eſt plus ſouvent allegué qu'aucun autre ; parce qu'étant un abregé de toute la Loi, compoſé pour l'uſage ordinaire du Peuple d'Iſraël, il étoit plus naturel de le citer que les autres. Le commencement de ce Livre fait voir que Moiſe en étoit Auteur. La coûtume des Anciens étoit de mettre au commencement des Ouvrages le nom de l'Auteur ; celui de Moïſe eſt à la tête du Deuteronome. *Voici les paroles que Moiſe dit à tout le Peuple d'Iſrael.* Dans la ſuite Moiſe eſt nommé de temps en temps comme l'Auteur de ce qui eſt dans ce Livre. V. 5. *Moiſe commença à expoſer la Loi du Seigneur, & à dire.* Au Ch. 4. V. 8. *Y a-t-il quelqu'autre grand Peuple qui ait des Préceptes & des Loix auſſi juſtes que toute cette Loi, que je vous propoſe aujourd'hui.* C'eſt Moiſe qui parle au Ch. 31. V. 9. *Moiſe écrivit cette Loi, & la donna aux Prêtres Enfans de Levi.* Au V. 22. *Moiſe écrivit ce jour-là ce Cantique*, & enfin au V. 24. *Quand Moiſe eut achevé d'écrire entierement les paroles de cette Loi dans ce Livre.* Cela ſe doit entendre du Livre même où ceci eſt écrit : c'eſt donc Moiſe qui en eſt Auteur. Il eſt auſſi cité ſous ſon nom dans les autres Livres de l'Ecriture ſainte, comme dans le huitiéme Chapitre de Joſué V. 31. où il eſt dit que Joſué érigea un Autel au Seigneur ſur le Mont Hebal, *ainſi qu'il eſt écrit dans le Volume de la Loi de Moiſe.* Ceci eſt ordonné dans le Chap. 27. du Deuteronome. Dans le quatriéme Livre des Rois Chap. 14. & dans le 2. des Paralipomenes Ch. 25. ce Paſſage du 24. Ch. du Deuteronome. V. 16. *Les Peres ne mourront point pour les enfans, ni les enfans pour les Peres*, eſt allegué comme étant tiré du Livre de la Loi de Moiſe : *Ex libro Legis Moiſi.* Dans le Livre de Nehemie Ch. 13. il eſt ordonné, que l'on chaſſera de l'Egliſe de Dieu les Moabites & les Ammonites ; comme *il avoit été lû dans le Volume de Moiſe, comme le Peuple le venoit d'entendre.* Cette Ordonnance eſt portée au V. 3. du Ch. 23. du Deuteronome. *Les Ammonites & les Moabites même aprés la dixiéme generation, n'entreront point dans l'Egliſe du Seigneur.* Le Prophete Baruch décrivant dans les Chapitres 1. & 2. de ſa Prophetie les malheurs qui étoient arrivez aux Iſraëlites qui n'obſervoient point la Loi de Moiſe, met entre ceux qui avoient été prédits dans la Loi, ce funeſte accident, *qu'un Homme mangeroit la chair de ſes enfans* ; malediction prédite dans le Ch. 28. du Deuteronome V. 53. C'eſt encore de ces maledictions que parle Daniel dans les Ch 9. & 13. de ſa Prophetie, & qu'il dit être prédites dans la Loi de Moiſe. Il y a auſſi dans les Livres du Nouveau Teſtament pluſieurs Loix alleguées ſous le nom de Moiſe qui ſont tirées du Deuteronome, & entr'autres la Loi de l'Ecrit du Divorce ; celle qui oblige le frere d'épouſer la femme de ſon frere mort ſans enfans, celle qui condamne la femme adultere à être lapidée ; le précepte de ne point

lier

lier la bouche du beuf qui foule le grain, & le reglement de ne condamner perſonne que ſur le témoignage de deux ou trois témoins. Toutes ces Ordonnances ſont alleguées dans le Nouveau Teſtament comme étant de Moiſe de la même maniere qu'elles ſe trouvent dans le Deuteronome. Aprés cela peut-on douter que ce Livre ne ſoit veritablement de lui? Car s'il ſuffit pour aſſûrer qu'un Livre eſt d'un Auteur, qu'il ſoit cité une fois ou deux ſous ſon nom par une perſonne digne de foi, que devons-nous dire d'un Ouvrage allegué ſi ſouvent ſous le nom de Moiſe par des Auteurs infaillibles, de l'autorité deſquels il ne nous eſt pas permis de douter? Or quand on a une fois prouvé que le Deuteronome eſt de Moiſe, il s'enſuit comme nous avons remarqué, que les quatre autres Livres de la Loi en ſont auſſi.

Mais ils ſont encore citez en particulier en pluſieurs endroits des autres Livres de l'Ecriture. Dans le ſecond des Paralipomenes Ch. 24. V. 9. il eſt rapporté que Moiſe a ordonné que l'on recueilliroit de l'argent pour le mettre dans le Tabernacle; ce qui ſe trouve dans le Ch. 30. de l'Exode V. 12. & dans les Nombres Ch. 1. V. 2. Les Ceremonies de la Pâque, dont il eſt parlé dans le même Chapitre des Paralipomenes, & dans le 1. Livre d'Eſdras Ch. 3. ſont tirées de l'Exode & du Levitique: ce qui eſt dit dans le Ch. 8. du premier Livre d'Eſdras, de la Fête des Tabernacles, eſt pris du Ch. 23. du Levitique. La Loi du Mariage entre parens portée dans le Ch. 36. des Nombres V. 6. eſt alleguée dans le Ch. 7. de Tobie V. 14. La Geneſe eſt moins citée que les autres Livres; mais toute l'Ecriture ſainte la ſuppoſe, & les principaux points de l'Hiſtoire qu'elle contient y ſont ſouvent rapportez. Les Pſeaumes 77. 104. 105. & 135. contiennent un abregé de toute l'Hiſtoire du Pentateuque, qui eſt viſiblement tiré du Pentateuque même. Dans le Nouveau Teſtament la ceremonie pour purifier un Lepreux rapportée dans le 14. Chapitre du Levitique, y eſt propoſée par Jesus-Christ, comme un Commandement de Moiſe écrit dans la Loi. *Matt.* C. 8. & *Marc* C. 1. Le Commandement d'honorer ſon Pere, eſt rapporté dans le Ch. 7. de ſaint Marc, dans les mêmes termes dans leſquels il eſt couché dans l'Exode Ch. 20. Dans le Ch. 12. du même Evangile ces paroles de l'Exode Ch. 3. V. 6. *Je ſuis le Dieu d'Abraham, d'Iſaac, & de Jacob*, ſont alleguées comme étant tirées du Livre de Moiſe. La Loi de la Purification rapportée en ſaint Luc Ch. 2. eſt tirée mot pour mot du Ch. 13. de l'Exode & du douziéme du Levitique. S. Paul cite dans ſon Epître aux Romains Ch. 10. un Paſſage du Ch. 18. V. 5. du Levitique, en ces termes, *Moiſe a écrit que l'Homme qui fera la Juſtice de la Loi, vivra par elle.* On pourroit encore alleguer quantité d'autres Paſſages ſemblables, mais ceux-ci ſont plus que ſuffiſans pour faire voir premierement, que Moiſe a écrit la Loi des Juifs. Secondement, que par le nom de *Loi*, on doit entendre le Pentateuque. Troiſiémement, que non ſeulement le Deuteronome, mais auſſi tous les autres Livres du Pentateuque, ont été citez dans l'Ecriture, comme étant les Livres & la Loi de Moiſe. Quatriémement, que cela a paſſé pour une choſe conſtante, dont perſonne ne doutoit. Cinquiémement, qu'on n'a pas ſeulement crû que Moiſe fût Auteur des choſes contenuës dans ces Livres, mais des Livres mêmes, en ſorte qu'en les liſant, on pouvoit dire qu'on liſoit Moiſe.

C'eſt ce que la Tradition conſtante & perpetuelle des Juifs qui ont de tout temps reconnu que ces Livres étoient un Ouvrage autentique de Moiſe, établit encore d'une maniere invincible. Le témoignage de cette Nation eſt entierement déciſif ſur ce ſujet. Elle a été dépoſitaire & gardienne de ces Livres. Elle les a conſervez avec un ſoin extréme & preſque ſuperſtitieux; c'étoient leurs Livres publics & autentiques qui contenoient leur Religion & leurs Loix, par leſquels ils étoient regis & gouvernez. Il eſt impoſſible qu'ils aient pris les Livres d'un autre pour ceux Moiſe, qu'ils aient perdu ceux qu'il leur avoit laiſſez, & qu'ils aient ſouffert que l'on en ait ſubſtitué d'autres à la place. Etant donc conſtant que toute la Nation Juive a de tout temps reconnu le Pentateuque pour l'Ouvrage veritable de Moiſe, c'eſt une temerité d'en douter. Enfin il eſt certain, que non ſeulement les Juifs ont toûjours crû que ces Livres étoient de Moiſe, mais auſſi que toute la terre a conſideré Moiſe comme Auteur de la Loi & de la Religion des Juifs. C'eſt le conſentement unanime de toutes les Nations & de tous les Hommes: c'eſt l'opinion generale & conſtante de tous les Peuples, & perſonne n'en a douté avant les derniers temps.

Aprés cela, il ſemble aſſez inutile d'alleguer les témoignages des Auteurs Profanes qui ont reconnu Moiſe pour Legiſlateur des Juifs, & pour Auteur de l'Hiſtoire & des Loix, qui ſont rapportées dans le Pentateuque, ou qui ont eu connoiſſance de ces Livres, & qui en ont tiré quelque choſe. On cite ordinairement Sanchoniaton de Beryte, que l'on prétend être un Hiſtorien Phénicien plus ancien que la guerre de Troie. Euſebe a rapporté dans ſes Livres de la Préparation Evangelique quelques Fragmens de la Verſion Gréque de cet Ouvrage, faite par Philon de Biblos. Porphyre parle auſſi de cet Auteur, & dit qu'il s'eſt ſervi des Memoires de

Jerumbale

Jerumbale Prêtre de Jevo, que quelques-uns croient être Gedeon; mais il me ſemble que l'on n'eſt pas aſſûré de l'antiquité de cet Auteur, & qu'il eſt encore moins certain qu'il ait vû les Livres de Moiſe. On prétend qu'Heſiode & Homere ont tiré diverſes choſes des Livres de Moiſe: cela peut être à la verité; mais ce n'eſt pas une choſe aſſez certaine pour en vouloir tirer une preuve convaincante. On dit la même choſe par conjecture de pluſieurs Philoſophes, & avec plus de vrai-ſemblance de Platon que d'aucun autre, comme on peut le faire voir par le rapport qu'il y a entre pluſieurs points de ſa Philoſophie avec la Theologie de Moiſe; ce qui a fait dire à Numenius, que ce Philoſophe étoit le Moiſe Athenien. Il y a même d'habiles gens qui ſoûtiennent que toutes les Religions des Païens avoient puiſé leur Theologie dans les Livres de Moiſe, dont ils avoient changé les Hiſtoires pour les accommoder à la Fable. Ils prétendent par exemple que l'Adonis des Phéniciens, que l'Oſiris, le Serapis, l'Anubis & les autres Dieux des Egyptiens, que le Zoroaſtre des Perſes & les Divinitez des Occidentaux, que l'Apollon, le Priape, l'Eſculape, le Promethée, le Mercure, & les autres Dieux des Grecs: que le Janus, le Faunus, le Vertumnus, l'Evander des Latins, en un mot, que tous les Dieux de la Fable ſont Moiſe, dont on a déguiſé l'Hiſtoire: mais ce ſont des conjectures qui peuvent à peine paſſer pour vrai-ſemblables, bien loin d'être conſiderées comme des demonſtrations d'une verité d'ailleurs tres-conſtante. Ainſi ſans s'arrêter à ces preuves vagues & incertaines, on peut ſe ſervir avec plus de raiſon de l'autorité des Auteurs qui citent Moiſe. Le premier de ceux-ci eſt Manethon ancien Ecrivain de l'Hiſtoire d'Egypte, dont le témoignage eſt rapporté par Joſeph dans le premier Livre contre Appion, où il dit que Moiſe eſt Auteur des Loix & du Gouvernement des Juifs. Pluſieurs autres Auteurs anciens ſont auſſi Moiſe Auteur des Loix des Juifs *e* comme Philochorus qui vivoit du temps de Ptolomée Philipator, Polemon qui vivoit ſous Ptolomée Epiphanes, Eupolemus, Alexandre Polyhiſtor, Apollonius Molon, ſans parler de Diodore de Sicile, de Trogue Pompée, de Strabon, d'Appion, de Nicolas de Damas, de Tacite, de Pline, de Juvenal, de Plutarque, de Longin, de Numenius, de Porphyre, de Pollion, & de quantité d'autres Auteurs plus recens qui ont parlé de Moiſe & de ſes écrits.

Le Pentateuque Samaritain eſt une preuve encore plus forte de l'antiquité du Pentateuque. L'Hiſtoire nous apprend que du temps de Jeroboam dix Tribus ſe ſeparerent de celles de Juda & de Benjamin. Depuis ce temps-là le peuple d'Iſraël demeura diviſé en deux Roïaumes, celui d'Iſraël & celui de Juda. Les dix Tribus conſerverent les Livres du Pentateuque, & n'en reconnurent point d'autres. Salmanaſar les aiant ſubjuguées, emmena les Habitans de ce Païs en Captivité, & mit en leur place de peuples idolatres appellez Cuthéens qui habiterent Samarie. Ceux-ci étant infeſtez par des bêtes farouches à cauſe du mépris qu'ils faiſoient de la Religion du vrai-Dieu,

---

e *Pluſieurs autres Auteurs anciens ſont auſſi Moiſe Auteur des Loix des Juifs.*] Le témoignage de Manethon eſt rapporté par Joſeph dans le 1. Livre contre Appion. Celoi de Philochorus dans l'Exhortation aux Gentils attribuée à ſaint Juſtin. Polemon eſt cité par le même Aoteur; Eupolemus par Alexandre Polyhiſtor rapporté par Euſebe dans le Livre 9. de la Préparation Evangelique; Apollonius Molon, par Joſeph Liv. 2. contre Appion. Caſtor de Rhodes eſt cité par l'Auteur de l'Exhortation aux Gentils. Diodore de Sicile eſt rapporté par le même Aoteur, & par ſaiot Cyrille au Livre premier contre Julien, quoi qoe dans nos Exemplaires, il ne parle point de Moiſe, mais de Mneuës, qui eſt l'Oſiris des Egyptiens. Cheremon Auteur de l'Hiſtoire d'Egypte eſt cité par Joſeph. Trogue Pompée abregé par Juſtin, fait Moïſe Aoteur des Loix des Juifs. Nicolas de Damas eſt cité par Joſeph: Mendeſius par l'Aoteur de l'Exhortation aux Gentils par Tatien, par Euſebe, par ſaint Cyrille. Strabon fait Moïſe Auteur de la Religion, & des Loix des Juifs. Appion, quoi qu'ennemi des Joifs, ſoppoſe que Moiſe eſt Auteur de leurs Loix. Juvenal parle des Volumes de Moïſe, Satyr. 14. *Tradidit arcano quodcumque volumine Moſes.* Ptolomée d'Alexandrie l'ppelle le Legiſlateur des Juifs. Pline, Tacite, Juſtio l'ont conſideré de même. Numenius a remarqué que Platon étoit un Moiſe Athenien. Longin loue le commeocement de la Geneſe, & le donoe pour un exemple du ſublime, appellant l'Aoteur de ces paroles le ſage Legiſlateur des Juifs. Porphyre & Julieo, écrivant contre la Religion des Chrêtieos, ont reconnu qoe les Livres du Pentateuque étoient de Moiſe. Il faut ajoûter à ces Aoteurs ceux qui ont rapporté des Hiſtoires qu'ils ont tirées manifeſtemeot des Livres du Pentateuque, comme Hecatée, Beroſe, Abidene, Manethon, Eupolemos, Alexaodre Polyhiſtor, Artapaous, Demetrius le Joif, & les autres citez par Joſeph dans ſon premier Livre contre Appion, par l'Auteur de l'Exhortation aux Gentils, par ſaint Clement d'Alexandrie, & par Euſebe dans ſes Livres de la Préparation Evangelique. Je paſſe ſous ſilence Philon, Joſeph, & les autres Juifs, qui ſuppoſent comme une choſe certaine, que Moiſe eſt Auteur de la Loi des Juifs, entendant par ce mot les cioq Livres du Pentateuque.

Dieu, demanderent un Sacrificateur Iſraëlite qui leur enſeignât la Loi & le culte de ce Dieu, dont ils vouloient appaiſer la colere. Ce Sacrificateur leur donna le Pentateuque avant que les Juifs fuſſent emmenez à Babylone en captivité. Les Samaritains conſerverent toûjours leur Pentateuque écrit en ancien caractere Hebreu, comme nous l'expliquerons dans la ſuite: au lieu que les Juifs changerent ces anciens caracteres, & prirent ceux des Chaldéens, qui furent toûjours depuis en uſage chez les Juifs. On peut faire ſur ce recit les remarques ſuivantes. La premiere, que le Pentateuque étoit commun aux Juifs & aux Iſraëlites; au lieu que les autres Livres ſacrez étoient particuliers aux Juifs, d'où il s'enſuit qu'il eſt plus ancien que la diviſion des dix Tribus. La ſeconde, que le Pentateuque des Samaritains eſt écrit en caracteres anciens & differens des caracteres Chaldéens, dont Eſdras s'eſt ſervi, & par conſequent qu'il précede le temps de la Captivité. La troiſiéme, que les Iſraëlites & les Juifs conſideroient le Pentateuque, comme l'Ouvrage de Moiſe & le fondement de leur Religion & de leur gouvernement. La quatriéme, que les Samaritains n'ont pas reçû leur Pentateuque des Juifs, mais d'un Sacrificateur Iſraëlite, & par conſequent que le Pentateuque n'a pas été compoſé par Eſdras aprés la Captivité, puiſque les Iſraëlites & les Samaritains l'avoient long-temps auparavant écrit en caracteres qui n'étoient plus en uſage chez les Hebreux du temps d'Eſdras. La Verſion des Septante qui eſt aſſûrément tres-ancienne, eſt auſſi une preuve que les Livres du Pentateuque ſont de Moiſe. En un mot, tous ceux qui ont parlé du Pentateuque, ſoit Juifs, ſoit Chrêtiens ont tous ſuppoſé comme une choſe conſtante que ces Livres étoient de Moiſe. C'eſt être bien temeraire d'oppoſer des conjectures tres-foibles à tant d'autoritez & au conſentement general de toute la Terre: c'eſt même donner atteinte aux fondemens de la Religion; car une des grandes preuves que l'on ait de la verité de nôtre Religion, c'eſt ſon antiquité qui eſt principalement appuïée ſur l'antiquité des Livres de la Loi: Or s'ils ne ſont point de Moiſe, s'ils portent fauſſement ſon nom, quelle preuve aura-t'on de leur antiquité? C'eſt donner occaſion aux Libertins de s'en mocquer & de les conſiderer comme des Livres fabuleux & pleins de fictions inventées par de nouveaux Juifs depuis la Captivité.

On ne peut donc qu'on ne deſapprouve le ſentiment de ceux qui ont oſé dans ces derniers temps ſoûtenir que les Livres du Pentateuque ne ſont point de Moiſe, & qui ſe ſont efforcez de le prouver par des conjectures ſi peu ſolides, qu'il eſt impoſſible qu'une perſonne de bon ſens puiſſe s'y rendre. Car quand tout ce qu'ils alleguent ſeroit veritable, ils prouveroient ſeulement, qu'il eſt arrivé aux Livres de Moiſe, ce qui eſt auſſi arrivé à ceux de preſque tous les anciens Auteurs, c'eſt-à-dire qu'on y a ajoûté, & changé quelques mots, quelques noms, quelques termes, pour rendre la narration plus intelligible à ceux qui vivroient dans d'autres Siecles. L'on a par exemple changé quelquefois les anciens noms des Villes en ceux qu'elles ont eus depuis, parce qu'on ne les auroit plus connuës ſous leur ancien nom: on a inſeré dans des Ouvrages anciens quelques explications courtes, pour éclaircir ce qui y étoit dit par l'Auteur. Enfin l'on a ſuppléé des faits neceſſaires, pour achever une Hiſtoire. Ces choſes ſont ordinaires, on en trouve des exemples dans les Livres d'Homere, d'Herodote, & de preſque tous les anciens Hiſtoriens, ſans que perſonne ſe ſoit aviſé pour cela de rejetter leurs Livres, comme n'étant point de ceux, dont ils portent le nom. On s'eſt contenté de dire, que ces choſes avoient été changées, ou ajoûtées. Pourquoi donc ne diroit-on pas la même choſe des Livres du Pentateuque, qui ſont plus conſtamment de Moiſe, que les Poëmes de l'Iliade, ou de l'Odiſſée ne ſont d'Homere, ou les Hiſtoires d'Herodote, & de Thucidide de ceux dont ils portent le nom? Qu'on examine toutes les raiſons qu'on allegue contre l'antiquité du Pentateuque, quand on ſuppoſeroit qu'elles ſont toutes ſans réponſe (ce qui n'eſt pas, comme nous l'allons montrer,) on verra qu'elles prouvent ſeulement qu'il y a quelques noms de Villes & de Païs changez, quelques mots inſerez pour éclaircir quelques difficultez, & enfin que la narration de la mort de Moiſe neceſſaire pour finir l'Hiſtoire du Pentateuque a été ajoûtée. Mais comme on ne ſeroit peut-être pas ſatisfait de cette réponſe generale, entrons dans le détail de ces Objections, & propoſons-les d'abord dans toute leur force pour y répondre enſuite amplement. Voici donc tout ce qui s'eſt dit, & tout ce qui ſe peut dire pour donner quelque vraiſemblance à cette opinion, que Moiſe n'eſt point Auteur du Pentateuque.

On convient qu'il a été le Conducteur & le Legiſlateur du Peuple Juif: on accorde, ſi l'on veut qu'il a mis par écrit les Loix qu'il leur a données de la part de Dieu, & même quelque partie de leur Hiſtoire. Ce n'eſt pas en cela que conſiſte l'état de la queſtion: mais à ſçavoir s'il y a un Auteur des cinq Livres du Pentateuque dans la forme qu'ils ſont compoſez, ou s'ils ont été faits par un Auteur beaucoup plus recent ſur d'anciens Memoires. Le nom de Moiſe qu'ils portent, ne ſuffit pas pour prouver qu'il en eſt Auteur: car outre que pluſieurs Livres

vres portent les noms de tres-anciens Auteurs dont ils ne ſont point, comme de Mercure Triſmegiſte, d'Hidaſpe, des Sibylles, il y a des raiſons pour leſquelles les Livres du Pentateuque peuvent legitimement porter le nom de Moiſe, ſoit parce qu'ils contiennent ſon Hiſtoire, ſoit parce qu'ils ont été faits ſur ſes Memoires. Le tître & le nom qu'on leur a donné, ne doit donc point être un préjugé auquel on doive s'arrêter. Il faut conſulter l'Ouvrage même & examiner ſi l'on n'en peut pas tirer pluſieurs choſes qui faſſent voir clairement qu'il n'eſt point de Moiſe.

Les principales raiſons ſur leſquelles on ſe fonde, pour montrer qu'un Ouvrage n'eſt point de celui dont il porte le nom, ſont 1. Quand on y rapporte des choſes arrivées depuis la mort de celui qu'on ſuppoſe en être Auteur. 2. Quand on s'y eſt ſervi de noms de Villes & de Païs qui n'ont été en uſage que long-temps aprés le temps dans lequel on ſuppoſe qu'il a été écrit. 3. Quand le nom de celui qu'on en fait Auteur s'y trouve en troiſiéme perſonne, & que l'on y dit des choſes de lui qu'un Auteur ne doit pas dire de ſoi-même. 4. Quand le ſtile fait connoître que l'Ouvrage eſt d'un Auteur plus recent. 5. Quand il paroît par la diverſité du ſtile, & le peu d'ordre, que c'eſt une compilation tirée de pluſieurs Memoires anciens. Enfin quand les raiſons qu'on allegue pour prouver qu'il eſt de cet Auteur, ſont inſoûtenables. Voilà les principes ſur leſquels on peut avec raiſon rejetter un Ouvrage. On prétend qu'ils peuvent s'appliquer au Pentateuque; c'eſt ce qu'il faut examiner.

Premierement on y trouve des faits qui ne ſont arrivez qu'aprés Moiſe. La mort & la ſepulture de Moiſe y ſont rapportées dans le dernier Chapitre du Deuteronome, Moiſe n'en peut pas être Auteur. Car de dire qu'il les a écrites par un eſprit Prophetique, c'eſt une ſuppoſition ſans fondement, dont il n'y a aucune trace dans le Texte, & qui ne peut point s'appliquer aux derniers Verſets où il eſt dit, que depuis Moiſe il n'y a plus eu dans Iſraël de Prophe e ſemblable à lui: paroles qui ſuppoſent certainement qu'il s'étoit écoulé bien du temps entre la mort de Moiſe & la compoſition de ce Livre.

Dans le 12. Ch. de la Geneſe Verſ. 6. il eſt remarqué en parentheſe, que du temps que ces choſes ſe paſſoient, les Chananéens habitoient dans ce païs: *Chananæus autem erat in terrâ illâ.* Cette remarque ſuppoſe que l'Auteur de ce Livre écrivoit dans un temps que les Chananéens n'étoient plus dans la Paleſtine; autrement cet avertiſſement eût été inutile: ils n'en ont été chaſſez que long-temps aprés la mort de Moiſe. On ne peut pas dire que l'Auteur a voulu remarquer que *dés lors* les Chananéens habitoient en ce Païs: car pour dire en Hebreu *dés lors*, il faut ſe ſervir de la particule *meaz* ou *minaz*, & non pas de celle d'*az* qui eſt en cet endroit-là.

Dans le Chapitre 36. de la Geneſe Verſ. 31. Il eſt écrit. *Voici les Rois qui ont regné dans le païs d'Edom, avant que les Enfans d'Iſraël euſſent un Roi:* Et enſuite on rapporte les noms de huit de ces Rois d'Edom qui ſe ſont ſuccedez les uns aux autres, & ceux de quelques Princes de la Race d'Eſaü. On conclut de cet endroit 1. que l'Auteur vivoit dans le temps qu'il y avoit des Rois en Iſraël, puiſqu'il deſigne le temps, que les Iſraëlites commencerent à avoir des Rois, par l'Epoque où finiſſent ceux d'Edom dont il marque les noms. 2. Le nombre des Generations des Rois d'Edom ſont en beaucoup plus grand nombre que celles qui ſe trouvent depuis Jacob Frere d'Edom juſqu'à Moiſe: car il y a en cet endroit une ſucceſſion de huit Rois, ſans comprendre ni Eſaü ni Behor: au lieu que de Jacob à Moiſe, il n'y a que quatre generations. Il n'y en a que huit de Jacob à Obed Aieul de David. Cela fait voir qu'il y a bien de l'apparence que les derniers Rois d'Edom marquez en cet endroit, ont regné depuis Moiſe. 3 L'Auteur aprés avoir fait le Catalogue de huit Rois des Idumèens, parle de leurs Princes. Or ils n'eurent des Princes à la place des Rois que long-temps aprés, comme il ſe voit dans le 1. Livre des Paralipomenes Ch. 1. V. 5.

Dans le Deuteronome Chapitre 2. Verſ. 12. il eſt dit que les enfans d'Eſaü habiterent en Seïr, aprés en avoir chaſſé & fait paſſer au fil de l'épée les anciens habitans appellez Horréens, comme les Enfans d'Iſraël firent dans la Terre de leur poſſeſſion. Un Auteur qui apporte cet exemple, doit avoir vécu neceſſairement aprés que les Iſraëlites avoient fait paſſer au fil de l'épée les habitans de la Terre de Chanaan, & qu'ils s'en furent mis en poſſeſſion: or cela ne peut être vrai de Moiſe.

Il eſt dit dans l'Exode Chapitre ſeiziéme Verſ. 35. que *les Enfans d'Iſraël mangerent de la manne pendant quarante ans juſques à ce qu'ils fuſſent arrivez dans la Terre promiſe: Qu'ils furent nourris de cette nourriture celeſte, juſques à ce qu'ils fuſſent arrivez en la Terre de Chanaan.* Moiſe eſt mort avant que ces quarante années fuſſent accomplies. Le Verſet ſuivant ne ſemble pas non plus être de Moiſe. *Or un Homer*, dit l'Auteur, *eſt la dixiéme partie d'un Epha.* Dans le temps qu'une meſure eſt en uſage, on ne s'aviſe gueres de marquer dans une Hiſtoire ce qu'elle tient: ce n'eſt que parce que l'on a ceſſé de s'en ſervir, que l'on recherche combien elle tenoit, & que l'on fait des remarques de cette nature.

Le Deuteronome commence par ces mots: *Voici*

Digitized by Google

Voici les paroles que Moiſe prononça devant tout le Peuple d'Iſraël au delà du Jourdain: Trans Jordanem. Il paroît par ce mot *au delà*, que ce Livre a été écrit dans la Paleſtine, au regard de laquelle le Deſert où étoient les Iſraëlites, eſt au delà du Jourdain. Moiſe n'aiant point paſſé le Jourdain n'a pas pû écrire de cette maniere. La particule Hebraique *Beheber*, ſignifie par tout ailleurs *au de-là*, & elle a été ainſi traduite par les Septante.

Dans le même Livre Chapitre troiſiéme Verſ. 10. & 11. où il eſt parlé du Roi de Baſan appellé Og, il eſt dit qu'il étoit le ſeul reſté de la race des Geans, *& qu'on montroit encore ſon lit de fer, qui étoit à Rabbath des Fils d'Ammon, de neuf coudées de long & de quatre de large.* On tire pluſieurs inductions de ces paroles, pour montrer que le Deuteronome eſt bien plus recent que Moiſe. Car 1. Pourquoi Moiſe auroit-il parlé de ce lit, pour prouver la grandeur demeſurée d'Og dans un temps que tous les Iſraëlites pouvoient avoir vû ce Geant? Il y a bien de l'apparence que cela a été écrit par un Auteur qui vivoit dans un temps où l'on n'avoit plus de connoiſſance de ce Roi. 2. Pourquoi ce lit n'étoit-il plus dans la Baſanitide, mais dans Rabbath des Fils d'Ammon? 3. Ce lit ne fut découvert que du temps de David qui ſubjugua les Ammonites & prit Rabbath, comme il eſt rapporté dans le 2. Livre des Rois. Chap. 22. Verſ. 30.

Dans le Chapitre 3. du Deuteronome Verſ. 14. il eſt dit que *Jaïr Fils de Manaſſé poſſeda tout le Païs d'Argob juſques aux confins de Geſſuri & de Machati, & qu'il appella de ſon nom le Païs de Baſan, Havoth-Jaïr, c'eſt-à-dire les Bourgs de Jaïr, nom qu'ils portent juſqu'à preſent*; expreſſion qui dénote viſiblement un Auteur plus recent que Moiſe.

Secondement on trouve dans le Pentateuque quantité de noms de Villes & de Païs, qui n'ont été en uſage que long-temps aprés Moiſe. Voici ceux que l'on a remarquez, Ninive: dans la Geneſe Ch. 10. V. 11. à laquelle Ninus a donné ce nom, qui n'a vécu ſuivant l'opinion la plus probable que du temps de Debora: Ur des Chaldéens. *Ibid.* V. 28. Ch. 31. Le nom de Chaldéens étoit inconnu du temps de Moiſe, & ce Païs s'appelloit *Padan Aram*. Dan, dans le Ch. 14. du même Livre, où il eſt dit qu'Abraham pourſuivit les Rois qui avoient emmené ſon Neveu Loth juſques à Dan. Le nom de Dan n'a été donné à ce lieu, que long-temps aprés quand ſix cens hommes de la Tribu de Dan prirent la Ville de Laïs ou Leſen, & lui donnerent le nom de leur Tribu, comme il eſt rapporté dans le Livre des Juges Ch. 18. & l'on ne peut douter que l'Auteur de la Geneſe ne parle de cette Ville, parce qu'elle eſt ſur le chemin que tint Abraham dans la pourſuite de ſes ennemis. La Montagne de Moria dans la Geneſe Chap. 22. Verſ. 14. nom que cette Montagne ſemble n'avoir porté que depuis que l'on y eut bâti le Temple. D'ailleurs quand cela ne ſeroit pas, il eſt remarqué dans cet endroit, que cette Montagne porte encore aujourd'hui ce nom; ce qui ſuppoſe un temps fort éloigné. Hebron, *Geneſ.* 37. *Verſ.* 14. nom d'une Ville qui lui a été donné aprés la mort de Moiſe, par Hebron Fils de Caleb, à qui Joſué la donna; elle s'appelloit auparavant *Cariatharbé*, comme il eſt marqué dans le Livre de Joſué Chapitre 14. Le pais des Hebreux, quand Joſeph dit *Geneſ.* 40. *V.* 15. qu'il a été enlevé du pais des Hebreux, comment Joſeph auroit-il pû appeller de ſon temps la Terre de Chanaan, le Païs des Hebreux, puiſque Jacob ſon Pere n'y poſſedoit qu'un Sepulchre qu'Abraham y avoit acheté, & qu'il y étoit comme un étranger. Il faut donc que l'Auteur de ce Livre ait fait parler Joſeph comme on parloit au temps dans lequel il écrivoit. Or ce ne peut pas être Moiſe, puiſque de ſon temps on n'appelloit pas le Païs de Chanaan, la Terre des Hebreux qui n'en étoient pas encore les Maîtres: ç'a donc été un Ecrivain qui a vécu depuis que les Hebreux en ont été mis en poſſeſſion. La Tour d'Eder *ou du Bétail*, au de-là de laquelle il eſt dit dans le Ch. 35. de la Geneſe V. 21. que les Iſraëlites dreſſerent leurs Tabernacles. C'étoit le nom d'une Tour qui étoit ſur une des Portes de Jeruſalem, que l'on appelloit *la Porte du Bétail*, Mich. 4. Verſ. 8. Neh. 3. Verſ. 1. l'Auteur a donc voulu dire, que Jacob tendit ſes Tabernacles juſqu'au de-là du lieu où étoit bâtie la Tour du Bétail, dans le temps qu'il écrivoit cette Hiſtoire: & par conſequent elle eſt écrite depuis que Jeruſalem fut bâtie, & appartenoit aux Iſraëlites. Le nom de Nabi pour ſignifier un Prophéte, terme qui n'a été en uſage que depuis; les Prophetes étant anciennement nommez *Roé*, comme il eſt obſervé dans le Chap. 9. du 1 Livre des Rois Verſ. 9.

Troiſiémement, il n'eſt jamais parlé de Moiſe dans le Pentateuque qu'en troiſiéme perſonne, & l'on y dit de lui des choſes qu'il ſemble n'avoir pû écrire de ſoi-même. Quelle apparence qu'il ſe fût donné à lui-même les épithetes *d'Homme divin*, Deut. 33. Verſ. 1. *Du plus doux de tous les Hommes*, Num. 12. Verſ. 3. Les loüanges ne ſont pas bien-ſeantes dans la bouche d'un Auteur. Qui croira qu'un Homme vivant, aprés avoir fait ſa Genealogie ajoûte ces termes. *Or c'eſt là cet Aaron & ce Moiſe, auſquels le Seigneur dit: Retirez les Enfans d'Iſraël du Païs d'Egypte en diverſes bandes. Ce ſont eux qui*

parloient à Pharaon Roi d'Egypte, pour retirer d'Egypte les Enfans d'Iſraël. C'eſt ce Moiſe, c'eſt ces Aaron. Il n'eſt pas croiable que des perſonnes vivantes parlent ainſi d'elles-mêmes. Moiſe pouvoit-il dire de ſon temps, *que depuis ſa mort, il ne s'eſt plus élevé de Prophete en Iſraël ſemblable à lui?* Cela ne ſuppoſe-t-il pas manifeſtement qu'il y a eu pluſieurs autres Prophetes en Iſraël qui ſe ſont élevez en differens temps aprés ſa mort.

Quatriémement, on remarque dans le Pentateuque pluſieurs choſes deſquelles on croit pouvoir inferer que ce n'eſt qu'une Compilation tirée de differens Memoires: l'on prétend qu'il y a une diverſité notable de ſtile, qui fait connoître que le tout ne peut être d'un même Auteur; que tantôt des faits de conſequence y ſont expliquez en tres-peu de paroles, & d'une maniere fort abregée; tantôt des faits de peu de conſequence y ſont fort étendus: que l'on y trouve des répetitions frequentes d'une même choſe racontée differemment: que l'ordre n'y eſt point obſervé; que ce qui ſuit quelquefois devroit préceder, & des choſes y ſont miſes les premieres qui devroient être les dernieres dans l'ordre de la narration. On apporte quantité d'exemples de ces choſes, & l'on croit en pouvoir conclure hardiment que le Pentateuque n'eſt pas l'Ouvrage original d'un même Auteur ancien; mais une Compilation faite aprés coup ſur divers Memoires que l'on a copiés ou abregés pour en faire un Corps d'Hiſtoire. Mr Simon prétend, que *ceſte confuſion & cette repetition vient de ce que l'on écrivoit autrefois des Livres ſur de petites feüilles que l'on rouloit les unes ſur les autres autour d'un petit bâton ſans les coudre enſemble, & qu'il eſt arrivé que comme on n'a pas eu aſſez de ſoin de conſerver l'ordre de ces anciennes feüilles ou rouleaux, la diſpoſition des matieres a reçû quelque changement.* Il ajoûte qu'*il y a bien de l'apparence que ceux qui ont joint enſemble les anciens Memoires pour conſerver le Corps des Livres Canoniques qui nous reſtent, ne ſe ſont pas mis en peine d'en retrancher pluſieurs termes ſynonimes qui ſe trouvent dans leurs Exemplaires, & qui pouvoient même y avoir été ajoûtez pour un plus grand éclairciſſement.* On ſoûtient enfin qu'il eſt ſi conſtant que Moiſe n'eſt point Auteur du Pentateuque en l'état qu'il eſt, que l'on y cite des Livres qui avoient été faits par Moiſe, comme le Livre de l'Alliance. Exod. 24. Verſ. 7. Le Livre des Guerres du Seigneur. Num. 21. V. 14. Celui dans lequel étoit écrite la Guerre d'Amalech, dont il eſt parlé dans l'Exode. Ch. 17. V. 14. Le Livre des Campemens des Enfans d'Iſraël dans le Deſert. Nomb. 33. V. 2. Le Livre de la Loi de Dieu dans le Deuteronome. Ch. 31. V. 9. & un Cantique au Ch. 32. du Deuteronome.

Il y a donc bien plus d'apparence que les Livres du Pentateuque ſont une Copie faite ſur les Livres originaux de Moiſe, que l'Ouvrage même de Moiſe.

Enfin l'on n'a point de preuves pour montrer que Moiſe eſt Auteur de tout le Pentateuque: celles qu'on apporte font voir ſeulement qu'il a été le Legiſlateur du peuple Hebreu, qu'il lui a donné des Loix de la part du Seigneur, qu'il les a écrites, qu'il a auſſi mis par écrit quelques-unes de ſes actions memorables: mais elles ne prouvent point qu'il ſoit Auteur des cinq Livres du Pentateuque en l'état qu'il eſt. Il ſemble même que l'on peut montrer que les endroits, où il eſt dit que Dieu commanda à Moiſe d'écrire la Loi, & que Moiſe l'écrivit, ne s'entendent point du Pentateuque; mais de quelques Ordonnances particulieres ou de quelque petite partie de la Loi. Car premierement à l'égard de celle dont il eſt parlé dans les Ch. 24. & 34. du Deuteronome, qui eſt appellée le Livre d'Alliance, que Moiſe lût devant tout le peuple, ce ne peut être le Pentateuque qui ne peut avoir été compoſé que long-temps aprés, & il n'y a point apparence que Moiſe ait lû ces cinq Livres entiers au peuple. La Loi dont il eſt parlé dans le 27. Chapitre du Deuteronome, & que Dieu commanda d'écrire ſur des pierres, doit être reſtreinte aux maledictions & aux benedictions qui furent écrites ſur des pierres, & prononcées ſur le Mont-Hebal, comme il paroît par le V. 14. de ce Chapitre, & par le 34. du 8. Chapitre du Livre de Joſué. Enfin celle dont il eſt parlé dans les Chapitres 28. V. 58. & 61. 29. V. 20. & 27. & 31. V. 9. & 26. qui fut miſe dans le Tabernacle à côté de l'Arche, n'étoit pas compoſée des cinq Livres du Pentateuque, mais ſeulement des principales Ordonnances contenuës dans le Deuteronome, ou tout au plus ce Livre ſeul.

Voilà preſque toutes les difficultez que l'on a formées juſqu'à preſent, pour faire douter que Moiſe fût Auteur du Pentateuque: Examinons-les toutes l'une aprés l'autre avec les ſolutions qu'on a coûtume d'y apporter.

On donne deux réponſes à la premiere Objection tirée de la narration de la mort de Moiſe; la premiere eſt celle de Philon, de Joſeph, & des autres Juifs, qui ſont perſuadez que Moiſe l'a écrite par un eſprit Prophetique: La ſeconde la plus commune & la plus ſolide, eſt de dire que cette narration a été ajoûtée ou par Joſué ou par Eſdras, ou par la Synagogue des Juifs, pour rendre l'Hiſtoire du Pentateuque complete. Il faut avoüer que la premiere réponſe n'eſt nullement vrai-ſemblable & s'en tenir à la ſeconde; mais on ne peut pas conclure de ce que ce dernier Chapitre a été ajoûté, que tout le reſte du Pentateuque ne ſoit point de Moiſe.

Quand

Quand ces paroles du Chapitre 12. de la Geneſe, *Chananæus autem erat in terrâ illâ*, auroient le ſens qu'on leur donne dans l'objection, on pourroit dire raiſonnablement que cette parentheſe auroit été ajoûtée depuis le temps de Moiſe: cela eſt ordinaire, & il arrive ſouvent que ces ſortes d'explications qu'on met premierement à la marge pour éclaircir le Texte, y ſont enſuite inſerées en parentheſe. Mais il n'eſt pas ici neceſſaire d'avoir recours à cette ſolution, & on peut fort bien dire, que ces paroles ne ſignifient pas que les Chananéens étoient autrefois dans ce Païs; mais qu'ils y étoient déja pour lors, c'eſt-à-dire, que Moiſe parlant du Paſſage d'Abraham par la Terre de Sichem, remarque que dés ce temps-là les Chananéens étoient en ce Païs-là. Ce ſens eſt naturel & ne ſouffre aucune difficulté; car la particule Hebraïque *az*, peut ſignifier l'un & l'autre, (c'eſt-à-dire que les Chananéens étoient alors dans ce Païs, ou bien qu'ils y étoient déja pour lors) comme Aben-Eſra l'a remarqué. Ce dernier ſens ſemble même plus naturel, parce qu'il n'y a pas d'apparence qu'un Auteur qui eût écrit dans un temps & dans un Païs où tout le monde ſçavoit que les Iſraëlites avoient dépoſſedé les Chananéens ſe fût aviſé de remarquer comme une choſe inconnuë, que les Chananéens étoient alors dans les Païs que les Iſraëlites occuperent: au lieu qu'il eſt tres-naturel, que Moïſe écrivant dans un temps où il étoit bon d'avertir les Iſraëlites que leurs Peres avoient converſé parmi les Chananéens, a dû remarquer que lors qu'Abraham arriva dans ce Païs-là, il le trouva déja habité par ces peuples.

Le Paſſage du 36. Chapitre de la Geneſe touchant les Rois d'Idumée, ſouffre plus de difficulté. Quelques-uns diſent que Moiſe a parlé en cet endroit par eſprit Prophetique, des Rois qui devoient regner en Iſraël, Dieu lui aiant certainement revelé que les Iſraëlites auroient un Roi, comme il eſt dit nettement au Chap. 17. du Deuteronome Verſ. 14. Les huit Rois des Iduméens dont il eſt parlé, pouvoient avoir regné depuis Eſaü juſqu'au temps de Moiſe, d'autant plus que ce ne ſont point des Enfans qui ſuccedent à leurs Peres, mais des perſonnes de differens Païs, qui ſe ſont emparées l'une aprés l'autre du Gouvernement. Les Princes d'Edom, dont il eſt parlé dans le même endroit, ne ſuccederent point à ces Rois, mais gouvernerent en même temps dans differens lieux. Quant au Paſſage du Deuteronome Chap. 2. V. 12. où il eſt dit, que les Enfans d'Eſaü habiterent en Seïr, aprés en avoir chaſſé & fait paſſer au fil de l'épée les Horréens, comme les Enfans d'Iſraël firent dans la Terre de leur poſſeſſion, il peut s'expliquer du Païs que les Tribus de Ruben & de Gad, & une partie de celle de Manaſſé avoient occupé ſur les Amorrhéens & les Baſanites aprés les avoir fait paſſer au fil de l'épée. Mais quand on avoüeroit que ces paroles du premier Paſſage; *avant que les Iſraëlites euſſent un Roi*, & celles-ci du ſecond; *comme les Iſraëlites ont fait dans la Terre de leur poſſeſſion*, ſont ajoûtées, il n'y auroit aucun inconvenient, parce que ce ſont des explications qui ne font point partie de l'Hiſtoire.

Moiſe a fort bien pû dire que les Iſraëlites mangeroient de la Manne pendant quarante années, ſçachant comme il le ſçavoit & comme il paroît par le 14. Chapitre des Nombres V. 33. que les Iſraëlites devoient être cet eſpace de temps dans le Deſert. Neanmoins il en eſt parlé au Chap. 16. de l'Exode Verſ. 35. comme d'une choſe paſſée; *les Enfans d'Iſraël mangerent de la Manne pendant quarante ans juſqu'à ce qu'ils fuſſent arrivez dans la Terre promiſe, ils furent nourris de cette nourriture celeſte juſqu'à ce qu'ils fuſſent arrivez à la Terre de Chanaan:* Ceci ſemble ſuppoſer que les quarante années étoient écoulées, & qu'ils avoient ceſſé de manger de la Manne; ce qui n'arriva qu'aprés la mort de Moiſe, quand ils eurent paſſé le Jourdain, comme il eſt rapporté dans le Ch. 5. de Joſué V. 18. Ainſi il eſt plus vrai-ſemblable que c'eſt encore une addition.

Pour le Verſet ſuivant où il eſt marqué qu'*un Homer eſt la dixiéme partie d'un Epha*, il n'eſt point neceſſaire d'avoir recours à la même ſolution, cette remarque pouvant fort bien être de Moiſe même, & n'y aiant point de raiſon pourquoi elle ſoit plûtôt d'un autre que de lui, ni de preuve, que l'*Epha* fût plus connu que l'*Homer* dans le bas âge de la Republique des Hebreux.

La difficulté que l'on tire du commencement du Deuteronome, ſe reſoud par la double ſignification de la particule *Behéber*, qui ſignifie ſeulement à la lettre *au paſſage*; ce qui peut s'entendre auſſi-bien du *de-çà* que du *de-là*, comme Pagninus, Buxtorfe, & tous les habiles gens dans la Langue Hebraique en conviennent: Les Hebreux n'ont pas même d'autre terme pour ſignifier *au de-çà*, & on doit neceſſairement le prendre en ce ſens dans le Chap. 3. du Deuteronome V. 8. où Moiſe dit que les Iſraëlites s'emparerent du Païs de deux Rois des Amorrhéens qui étoient au Paſſage du Jourdain: car quand on ſuppoſeroit que c'eſt un autre Auteur que Moiſe qui a écrit ceci, toutefois puiſqu'il fait parler Moiſe dans le Païs de la Moabitide, il a dû lui faire dire *au deça*, & non pas *au delà du Jourdain*. Il eſt certain que le Livre de Joſué a été écrit au deça du Jourdain. Cependant il eſt dit dans le Chapitre 9. de Joſué Verſet 1. que les Rois de la Paleſtine ſont au Paſſage, *Behéber*,

du Jourdain; ce qu'on a traduit *au de-là*, quoi qu'il faille l'entendre d'*au deça*, puiſqu'ils étoient du même côté du Jourdain que les Iſraëlites. Dans le Chap. 50. de la Geneſe il eſt dit que Joſeph & ſes Freres vinrent d'Egypte à la Valée d'Atad qui eſt *Beheber*, *au paſſage* du Jourdain celebrer les funerailles de Jacob. En venant d'Egypte la Valée d'Atad eſt au deça, & non au de-là du Jourdain. *Heber* ſignifie l'un & l'autre côté. Dans le premier Livre des Rois Ch. 14. V. 40. Saül dit à ſes gens; *tenez ferme d'un côté; & moi & mon Fils Jonathan nous tiendrons ferme de l'autre*, & dans le 3. Livre des Rois Ch. 4. V. 24. il eſt dit que Salomon avoit la domination ſur tous les Rois qui étoient du côté du Fleuve, c'eſt-à-dire, de l'Euphrate. Ce qui doit s'entendre *d'au deça*, car les bornes de ſon Empire étoient terminées à l'Euphrate. La particule Hebraique *Beheber* étant donc équivoque peut ſignifier *au deça* comme *au de-là*. Les Septante qui ont Traduit *Πέραν au de-là*, ont eu égard au temps qu'ils écrivoient, dans lequel le lieu où Moïſe avoit donné ſes Loix étoit conſideré, comme étant au de-là du Jourdain par rapport à la Terre de Chanaan. Ainſi cette objection qui paroît la plus forte n'a veritablement aucune difficulté.

Il n'eſt point extraordinaire que Moïſe en parlant du Geant Og Roi de Baſan, ait apporté pour preuve de ſa grandeur démeſurée ſon lit de fer, ſoit parce qu'il y avoit déja du temps que ce Roi avoit été tué quand Moïſe écrivoit ceci, ſoit plûtôt pour faire croire à la Poſterité ce qu'il en diſoit. C'eſt ainſi que les Hiſtoriens de nos temps, parlant d'une choſe nouvellement arrivée qui eſt extraordinaire, quoi que connuë de leur temps, diſent, on a telle & telle preuve de ce que j'avance; on garde encore ce monſtre en tel endroit. Quant à ce qu'on ajoûte que ce lit de fer du temps de Moïſe eût été dans la Baſanitide, & non pas à Rabbath, c'eſt deviner; car pourquoi les Ammonites ne pouvoient-ils pas l'avoir eu dés le temps de Moïſe?

Il ſe peut faire que ces paroles du Ch. 3. du Deuteronome V. 14. dites des Bourgs de Jair (*noms qu'ils portent encore à preſent*) eſt une parentheſe ajoûtée aprés coup. Quoi qu'il ne ſoit pas impoſſible que Moïſe ſe ſoit ſervi de cette expreſſion, parce qu'il y a eu quelque temps entre la diviſion du Païs de Baſan & le temps que Moïſe écrivoit.

Les autres difficultez tirées des noms de Villes ou de Païs, qu'on prétend n'avoir été en uſage que depuis la mort de Moïſe, ſont encore plus foibles. Il eſt fort poſſible que les noms anciens dont Moïſe s'étoit ſervi, aient été changez, afin de rendre ſa narration plus intelligible à ceux à qui les anciens noms de ces Villes & de ces Païs n'étoient plus connus; mais cela n'eſt pas vrai de tous ceux qu'on allegue. Car premierement à l'égard de Ninive, il n'y a point d'apparence que Ninus n'ait vécu que du temps de Debora; il eſt bien plus vrai-ſemblable qu'il a vécu du temps d'Abraham, où les Chronologiſtes le placent. Il n'y a point de preuve que le nom des Chaldéens ne fût pas en uſage du temps de Moïſe. Il eſt vrai qu'il parle du temps d'Abraham, mais il a pû ſe ſervir d'un terme qui n'a été uſité que depuis, & dire qu'Abraham ſortit de la Ville d'Ur qui étoit du Païs des Chaldéens, c'eſt-à-dire du Païs qui fut depuis celui des Chaldéens. Il ſuffit que ce nom lui conviut du tems de Moïſe. Le nom de Dan n'étoit pas entierement inconnu du tems de Moïſe. Le fleuve du Jourdain étoit ainſi appellé, ſi l'on en croit ſaint Jerôme; parce qu'il tiroit ſon origine de deux ſources, dont l'une s'appelloit *Jor* & l'autre *Dan* où *Danna*, dont il eſt parlé au Ch. 15. de Joſué verſ. 49. Il ſe peut donc faire que dés le temps de Moïſe, il y eût un lieu appellé *Dan* dans l'endroit où il attaqua les Rois qui avoient emmené Loth. Cependant il y a plus d'apparence que le nom de *Dan* a été mis à la place de celui de *Leſen* où de *Laïs* qui étoit l'ancien nom de la Ville qui fut depuis appellée *Dan*. Pour le nom de *Moria*, il eſt dit nettement dans la Geneſe, que cette Montagne fut ainſi appellée à cauſe de la réponſe qu'Abraham fit à ſon Fils, *Dieu y pourvoira*, & Moïſe écrivant ceci long-temps aprés, a pû remarquer qu'elle portoit encore ce nom de ſon temps. Il n'eſt dit nulle part dans l'Ecriture que la Ville d'Hebron portoit le nom d'un Fils de Caleb. Il eſt bien dit dans le 14. Ch. de Joſué v. 15. que cette Ville s'appelloit autrefois *Cariatharbé*, & dans le Ch. 2. du 1. Liv. des Paralipomenes, que *Caleb étoit Fils de Maſera Pere d'Hebron*. Mais *Hebron* eſt peut-être en cet endroit le nom du Païs, & *Pere* eſt mis pour Roy, comme au v. 21. où *Machir* eſt appellé *Pere de Galaad*. Ainſi on ne peut rien conclure de ces deux paſſages, & il ſe peut faire que la Ville d'Hebron qui s'appelloit autrefois Cariatharbé, ait été nommée Hebron dés le temps de Moïſe, d'autant plus qu'il eſt parlé dans le Livre de Joſué, du Païs d'Hebron & d'un Roy d'Hebron qui fut un de ceux qui furent vaincus par les Iſraëlites du temps de Joſué, Joſué 10. 11. & 12. Il y a bien de l'apparence que c'eſt le nom du Païs qui a été donné dés le temps de Moïſe, à la Ville qui s'appelloit auparavant Cariatharbé. Mais quand on ſuppoſeroit qu'elle porteroit ce nom d'un des deſcendans de Caleb, ce qui n'a point d'apparence, on pourroit dire ſans inconvenient que l'ancien nom a été changé en cet endroit. Joſeph étant en Egypte, dit qu'il a été enlevé du Païs des Hebreux, parce qu'effecti-

qu'effectivement ce nom convenoit à la contrée du Païs de Chanaan, où Abraham, Iſaac & Jacob ſes peres, qui étoient appellez Hebreux, avoient fait leur demeure. Saint Jerôme remarque que la Tour d'*Eder*, dont il eſt parlé dans le Ch. 35. de la Geneſe verſ. 21. n'étoit pas dans Jeruſalem ſur la porte d'Eder, mais proche de Bethleem. Enfin il n'eſt pas dit dans le Ch. 9. du 1. Livre des Rois que le nom de *Nabi* ne fût pas en uſage dés le premier temps parmi les Hebreux, mais ſeulement qu'il a été un temps qu'on ſe ſervoit plus communément du terme de *Roé* qui ſignifie un Voiant. Or ce temps n'eſt pas celui de Moiſe, mais celui de Samuël, & le nom de *Nabi* a toûjours été en uſage chez les Hebreux, quoiqu'il ne fût pas le plus commun parmi le peuple.

Il ne faut pas s'étonner que Moiſe parle toûjours de ſoi en troiſiéme perſonne, c'eſt la coûtume de la pluſpart des Hiſtoriens, quoiqu'ils aient eu part à l'Hiſtoire qu'ils racontent, de parler d'eux de cette maniere. Xenophon, Céſar, Joſeph & pluſieurs autres Hiſtoriens en ont uſé ainſi. Saint Jean dans ſon Evangile parle auſſi de ſoi en troiſiéme perſonne. *Ce diſciple*, dit-il, *que Jeſus aimoit*: Et dans un autre endroit; *Si je veux qu'il demeure, que vous importe.* Saint Matthieu rapportant ſa propre converſion parle de ſoi en troiſiéme perſonne, & l'on prétend que ſaint Luc étoit l'un de ces deux Diſciples que Jesus-Christ rencontra allant à Emmaus. Les loüanges que ſe donne Moiſe, ne ſont point exceſſives: Il étoit neceſſaire qu'il marquât dans ſes Livres les graces que Dieu lui avoit faites, & qu'il déclarât qu'il étoit l'homme ou le Prophete envoié de Dieu, & qu'il parloit en ſon nom. Il a pû auſſi ſans bleſſer la modeſtie, ſe dire le plus doux des hommes, pour marquer que ce n'étoit pas lui qui s'étoit vangé de ceux qui avoient voulu s'élever contre lui; mais que c'étoit Dieu qui avoit pris ſa cauſe en main. Ce qui eſt dit à la fin de la Genealogie de Moiſe & d'Aaron, *c'eſt ce Moiſe, c'eſt cet Aaron*, eſt mis afin que la poſterité fit plus d'attention à leurs perſonnes & à leur Hiſtoire. Pour les autres paroles tirées du dernier Chapitre du Deuteronome, *Qu'il n'y a point eu depuis Moïſe de Prophete ſemblable en Iſraël*, elles ſont partie d'un diſcours que nous avons déja remarqué avoir été ajoûté.

Les objections que l'on fait en dernier lieu, pour montrer que le Pentateuque eſt une compilation de divers Memoires, ſont tres foibles & font autant contre, que pour le Syſtéme que l'on veut établir. Car eſt-il croiable qu'un Auteur qui fait l'abregé d'une Hiſtoire, repete ſouvent les mêmes choſes? qu'il ne garde aucun ordre, & qu'il n'ait pas un même ſtile par tout? Au contraire les Abreviateurs ne s'étudient-ils pas à raconter les choſes en peu de mots, ſans redites, avec ordre, & d'une maniere uniforme? Les défauts contraires ſont bien plus ordinaires aux premiers Auteurs d'une narration, qui racontent ſimplement les choſes dont ils ont connoiſſance. Ces ſortes de repetitions ſont communes dans les Anciens, & particulierement dans ceux qui ont écrit les premiers l'Hiſtoire, ou la Fable, & elles ſont rares dans les Hiſtoriens, qui ont écrit ſur les Memoires des autres, parce que les premiers écrivent naivement, comme ils parlent, ſans mediter, & les ſeconds au contraire aiant toute leur matiere preſte, ſongent à l'arranger methodiquement. Les repetitions, qui ſe trouvent dans le Pentateuque ſont ſouvent neceſſaires, pour expliquer les particularitez d'une choſe, qu'il a fallu premierement raconter en gros. C'eſt pour cette raiſon, que les particularitez de la Création du monde, qui avoient été racontées dans le premier Chapitre de la Geneſe, ſont repriſes dans le ſecond. La repetition des mêmes mots, eſt du genie des Hebreux, & même de celui des Anciens. Il n'eſt pas vrai, qu'il y ait ſi peu d'ordre, qu'on le veut faire croire dans les Livres du Pentateuque, & quand il y en auroit encore moins qu'il n'y en a, cela montreroit plûtôt qu'ils ſont de Moiſe, qui écrivoit les choſes ſans art, & ſans methode, comme font ceux, qui écrivent les Memoires des choſes, auſquelles ils ont eu part. La conjecture des rouleaux eſt une chimere *f* qui ne fait rien à nôtre ſujet. Car quelques broüillées qu'euſſent été

f La conjecture des rouleaux eſt une chimere.] Mr Simon prétend que ce que je nomme une chimere, *eſt tres-ancien & a même été remarqué par d'habiles Critiques.* C'étoit donc à lui à rapporter des preuves, je ne dis pas de l'antiquité des rouleaux, car il eſt conſtant que l'on écrivoit autrefois ſur des feüilles que l'on rouloit, mais de l'uſage qu'il en fait: Il devoit montrer par des exemples convaincans, que ſouvent ces rouleaux ont cauſé des tranſpoſitions, & il devoit appliquer cette conjecture aux exemples de l'Ecriture qu'il allegue. C'eſt ce qu'on le défie de faire, & qu'il n'a oſé entreprendre, ſe contentant de dire generalement que cela pouvoit être. J'ajoûte que cette conjecture ne ſervoit de rien au ſujet, parce *que quelques broüillées qu'euſſent été ces feüilles, les Abreviateurs les euſſent pû ranger & mettre en ordre.* Mr Simon dit là-deſſus, *qu'il eſt fort inutile de parler des Abreviateurs, puiſque ces feüilles ont été broüillées long-temps après le recueil des abregez.* Il eſt vrai que j'ai crû que Mr Simon avoit parlé des feüilles des originaux ou des memoires

été ces feüilles, les Abreviateurs les euſſent pû ranger, & mettre par ordre. Enfin il n'eſt pas vrai qu'il y ait une difference conſiderable de ſtile dans le Pentateuque. Au contraire on y reconnoît par tout le genie d'un même Auteur. S'il s'étend quelquefois moins ſur les choſes qu'il raconte, c'eſt que la matiere le demande ainſi, ou qu'il n'a pas jugé à propos de s'étendre davantage, & cela ne peut pas s'appeller une difference de ſtile, quand tout le reſte convient. Ainſi les objections particulieres de Mr Simon ſont des raiſonnemens frivoles *g*, qui n'ont aucun fondement.

Quand

---

memoires ſur leſquels il prétend que l'on a fait l'abregé des Livres de la Bible, & il me ſemble que c'eſt ainſi qu'on doit entendre ce qu'il dit p. 15. *Je doute de plus qu'on puiſſe attribuer à Moïſe, & aux Ecrivains publics qui étoient de ſon temps, le peu d'ordre qui ſe trouve en quelques endroits du Pentateuque: il y a plus d'apparence que comme l'on écrivoit en ce temps-là les Livres ſur de petits rouleaux ou feüilles ſeparées qu'on rouloit les unes ſur les autres, l'ordre de ces feüilles a été changé.* Il étoit vrai-ſemblable que ces mots, *en ce temps-là* avoient du rapport au temps de Moïſe, & des Ecrivains publics. Mais puiſque Mr Simon les entend d'un temps qui a ſuivi les abregez, c'eſt à lui à montrer que le peu d'ordre qui ſe trouve, à ce qu'il pretend, dans le Pentateuque, vient du changement de ces rouleaux. C'eſt ce qu'il ne peut prouver, & ou le défie d'appliquer cette conjecture aux exemples qu'il produit; comme on pourroit remettre dans ſon ordre, un feuillet imprimé qui auroit eſté tranſpoſé en reliant un Livre. Par conſequent ce ſecond principe non ſeulement n'eſt pas bien établi, mais même n'eſt de nul uſage. A l'égard de la repetition des termes ſynonimes, d'où il prétend conclure, que c'eſt une marque que les Livres de la Bible ſont compoſez de pluſieurs anciens memoires, c'eſt une fauſſe conjecture, car il y a bien plus d'apparence que ces repetitions viennent d'un Auteur qui écrit naturellement les choſes en forme de memoire, que d'un abreviateur qui eût fait un tiſſu d'Hiſtoire ſans repeter les mêmes choſes ni les mêmes mots: outre que les repetitions que Mr Simon allegue pour exemple ne ſont pas inutiles, & ſervent ou pour éclaircir ce qui a été dit, ou pour ajoûter quelque circonſtance, ou pour donner plus de force & d'énergie à ce que l'on écrit. Il eſt rare de ne pas rencontrer de ſemblables repetitions dans la pluſpart des Auteurs, & principalement dans ceux qui écrivent des hiſtoires de leur temps avec beaucoup de ſimplicité & de naïveté.

g Ainſi les objections particulieres de Mr Simon, ſont des raiſonnemens frivoles qui n'ont aucun fondement.] Il me fait encore une objection qu'il ne faut pas laiſſer ſans réponſe, puiſqu'il ſe ſert contre moi d'un principe que je reconnois en m'objectant que j'ai moi-même établi dans ma Préface, & en d'autres endroits de mon Livre, des regles qui ſemblent prouver que l'on doit conclure des additions qui ſe trouvent dans le Pentateuque, que cet Ouvrage eſt ſuppoſé. Car j'ai avancé dans la premiere partie de ma Préface, *qu'il arrive ordinairement aux impoſteurs de rapporter des Hiſtoires des choſes arrivées depuis leur mort, de parler de villes & de peuples qui ne ſoient point encore connus du temps de ces Auteurs.* D'où Mr Simon conclut que puiſque j'ai avoüé qu'il y avoit de ſemblables additions dans le Pentateuque, un Spinoſiſte en peut tirer cette conſequence, que ſelon ma regle, le Pentateuque eſt un Livre ſuppoſé. Mais il eſt aiſé de lui faire voir qu'il n'a pas bien pris le ſens de la regle que j'ai apportée. Car s'il avoit ſeulement fait attention à la reflexion generale que j'ai faite dans ma Préface ſur les regles de Critique que j'ai apportées, il n'auroit pas fait un abus ſi manifeſte de celle-ci. Je le prie donc de faire un peu d'atteution ſur ces paroles. *On peut dire que toutes les regles que j'ai apportées, ſont convaincantes ou probables ſuivant des degrez differens, & que la ſouveraine regle eſt le jugement d'équité & de prudence ſuivant lequel on balance les raiſons de part & d'autre, en ramaſſant enſemble toutes les conjectures qui ſont pour ou contre.* C'eſt cette regle generale qui eſt le fondement de la Critique raiſonnable, & on abuſe de toutes les autres, ſi l'on n'emploie celle-ci. Qu'on l'applique à la queſtion preſente. Il y a dans le Pentateuque quelques termes, quelques noms de villes, quelques faits qui ne peuvent pas être de Moïſe. Faut-il en conclure bruſquement, qu'il n'eſt pas de Moïſe, parce que c'eſt une des marques de ſuppoſition, de trouver dans un ouvrage, des choſes arrivées depuis la mort de l'Auteur à qui il eſt attribué, & des noms de villes & de peuples qui n'ont point eſté connus de ſon temps; ou d'autre côté, s'enſuit-il, parce que le Pentateuque eſt de Moïſe, quoique l'on y trouve ces additions, que la regle que l'on a apportée eſt fauſſe? Ces deux conſequences ſont mal tirées, la regle eſt bonne, & les Livres du Pentateuque ne laiſſent pas d'être de Moïſe. La regle eſt bonne, mais il en faut faire un bon uſage. Quand on n'a point de preuves certaines de l'antiquité d'un Livre, & qu'il y a d'ailleurs d'autres conjectures qui en peuvent faire douter, on doit en ſuivant cette regle, dire qu'il eſt ſuppoſé. Mais quand il eſt conſtant qu'un ouvrage eſt d'un Auteur, qu'il y a une infinité de preuves évidentes qui le montrent clairement, il faut neceſſairement conclure que ces mots, ces termes, ces noms ont eſté ajoûtés. Enfin quand il y a des raiſons de part & d'autre, il faut les balancer, les peſer les unes contre les autres, & ſe déterminer du côté où l'on trouve plus de vrai-ſemblance. Voilà les veritables regles de la Critique, auſquelles Mr Simon n'a pas fait d'attention, quand il m'a accuſé ſi injurieuſement de donner des regles favorables aux Spinoſiſtes: Ce ne ſont pas mes regles que preſque tous les Critiques ont données avant moi,

Quand il y auroit d'autres Livres de Moiſe cités dans le Pentateuque, cela ne prouveroit pas qu'il ne fût pas de lui, puiſque tous les jours un Auteur, & particulierement un Hiſtorien cite les Livres où les Memoires qu'il a faits. Mais il n'eſt pas certain comme nous avons remarqué dans le Paragraphe 8. du premier Chapitre, qu'il ſoit parlé en ces endroits, de Livres particuliers & differens de ceux qui compoſent le Peutateuque. Nous y avons expliqué ce que ce peut être que le Livre des Guerres du Seigneur, & nous y avons fait voir que le Livre de l'Alliance du Seigneur, n'eſt qu'une partie des Loix rapportées dans l'Exode. Il en eſt de même de l'Hiſtoire de la guerre d'Amalech, & des Campemens des Enfans d'Iſraël dans le Deſert, qui ne ſont pas differens de ce qui eſt écrit là-deſſus dans les Livres de l'Exode & des Nombres. Ainſi bien loin que cela prouve que le Pentateuque n'eſt pas de Moiſe, on en peut conclure au contraire que c'eſt ſon ouvrage, puiſque les choſes qu'il a écrites & que Dieu lui a commandé d'écrire, y ſont compriſes. Il eſt vrai que le nom de *Loi*, ne s'entend quelquefois que d'une partie de la Loi; mais cette partie même de la Loi que Dieu commande à Moiſe d'écrire, eſt écrite & rapportée dans le Pentateuque. Moiſe n'a pas écrit tout à la fois, & dans un même temps les cinq Livres entiers du Pentateuque, il les a compoſés en differens temps & à diverſes repriſes; & enfin il en a fait comme une eſpece de repetition & d'abregé dans le Deuteronome qu'il a dreſſé peu de temps avant ſa mort proche du Jourdain. Or il eſt dit évidemment comme nous l'avons montré, que Moiſe a écrit le Deuteronome, & par conſequent on ne peut douter que les autres Livres de la Loi ne ſoient auſſi de lui, quand on s'arrêteroit uniquement à ce qui en eſt dit dans le Deuteronome.

La penſée de Monſieur le Clerc qui a attribué le Pentateuque à un Sacrificateur Iſraëlite envoyé de Babylone pour inſtruire les Chutéens, eſt une des plus extraordinaires opinions, que l'on puiſſe imaginer. Cet Auteur qui a du merite & de l'érudition a reconnu facilement que le Pentateuque Samaritain détruiſoit entierement le ſyſtéme de ceux qui prétendoient que le Pentateuque avoit été compoſé par Eſdras depuis la Captivité: il le prouve même; parce qu'il n'eſt pas concevable que les Samaritains ennemis jurés des Juifs, euſſent voulu emprunter la Loi d'eux, & que s'ils avoient copié l'exemplaire d'Eſdras, ils ſe ſeroient plûtôt ſervis du caractere Chaldéen, que de l'ancien caractere Hebreu. Mais s'il n'eſt pas croïable que les Samaritains aient voulu recevoir la Loi des Juifs, y a-t-il de l'apparence que les Juifs l'aient voulu tenir d'un Sacrificateur Iſraëlite envoyé de Babylone pour inſtruire les Chutéens. Les Juifs du Roïaume de Juda, n'avoient-ils pas la Loi de Moiſe avant la captivité des dix Tribus? & peut-il tomber dans l'eſprit de quelqu'un que ſuppoſé qu'ils euſſent voulu avoir un recueil de ce qui regardoit la Loi de Moiſe, un Livre ſacré & divin

---

mni, ce ſont ſes raiſonnemens, & ſes conſequences qui ſont favorables aux Spinoſiſtes. Ce ſont ſes conjectures, ſes objections, ſon ſyſtéme qui leur ſervent à ſe confirmer dans leur erreur. Ce ſont enfin quantité d'endroits de ſon Livre qui donnent atteinte à l'autorité de l'Ecriture ſainte. Quand il me demande *ce que je répondrai à un Spinoſiſte, qui pour prouver que les cinq Livres de Moiſe ne ſont point de lui, employera les mêmes raiſons dont je me ſers pour faire voir que la Liturgie que les Orientaux liſent ſous le nom de ſaint Jacques n'eſt point en effet de ce Saint.* Je lui répondrai que je n'ai pas les mêmes raiſons de croire ſaint Jacques Auteur de la Liturgie qui lui eſt attribuée, que j'ai de croire que les Livres de Moiſe ſont de Moiſe. Que cela n'eſt point dit dans les Epîtres des Apôtres, que les Anciens n'en ont point parlé, que cette Liturgie ne s'accorde point avec la diſcipline qui étoit du temps de ſaint Jacques; au lieu que l'Ecriture m'apprend que Moiſe eſt Auteur du Pentateuque, que Jesus-Christ, & les Apôtres me l'ont aſſûré, que les Auteurs anciens le témoignent, que tous les peuples en conviennent, &c. C'eſt donc une injuſtice & une calomnie manifeſte de m'accuſer, *d'avoir voulu détruire les Livres de Moïſe, ſous prétexte de les défendre contre les Spinoſiſtes.*

Mr Simon ne raiſonne pas mieux dans l'application qu'il fait de ce que j'ai dit à l'égard du Livre de Joſué, aux Livres du Pentateuque, il n'y a qu'à comparer les preuves que j'ai apportées pour prouver que les Livres du Pentateuque ſont de Moiſe, avec celles qu'on apporte pour prouver que le Livre de Joſué eſt de Joſué que j'ai moi-même alleguées, & l'on verra qu'il y a une tres grande difference entre les unes & les autres, & que les raiſons qui prouvent que Moiſe eſt Auteur du Pentateuque, ſont infiniment plus fortes que celles qui peuvent faire croire que Joſué eſt Auteur du Livre qui porte ſon nom. Auſſi perſonne n'a-t-il jamais douté que le Pentateuque ne fût de Moiſe: mais il n'en eſt pas de même du Livre de Joſué. Mr Simon ſuppoſe qu'il eſt dit avec la même évidence que le Livre de Joſué eſt écrit par Joſué, qu'il eſt dit que la Loi eſt écrite par Moiſe. Pour le prouver, il ſuppoſe que tous les paſſages formels de l'Ecriture, qu'on produit pour montrer que Moiſe eſt Auteur du Pentateuque, ſe reduiſent à ce qui eſt marqué, que Moiſe a écrit la Loi, & il prétend qu'il eſt dit avec la même évidence, que Joſué ajoûta le Livre de ſon hiſtoire aux Livres de la Loi. Il n'y a qu'à lire les paſſages que nous avons produits, & l'on ſera perſuadé qu'ils ſont tres-formels & en tres-grand nombre, & qu'ils ne ſe reduiſent pas à un ſeul, tel qu'eſt celui que l'on allegue pour le Livre de Joſué. Et il n'y a qu'à lire le 24. ch. du Livre de Joſué, où l'on trouve ce dernier paſſage, pour voir qu'il ſe peut fort bien entendre des préceptes moraux, dont il parle en cet endroit.

divin qui fût le fondement de leur Religion, ils s'en fuſſent fiés à un Sacrificateur inconnu qui vivoit parmi des peuples Idolâtres & qu'ils euſſent porté un ſi grand reſpect à ſon Ouvrage. C'eſt donc une conjecture abſurde, chimerique & inſoûtenable s'il y en eut jamais, que celle que Mr le Clerc avoit avancée dans ſes ſentimens ſur l'Hiſtoire Critique de Mr Simon, qui n'a été ſuivie par perſonne, & qu'il a lui-même abandonnée dans ſon Commentaire ſur la Geneſe.

Les conjectures ſur leſquelles il ſe fondoit, pour établir ſon ſentiment particulier, étoient, qu'il lui ſembloit que l'Auteur du Pentateuque avoit été en Chaldée ou en Meſopotamie; ce qu'il prétendoit prouver par ces paroles du ſecond Chapitre de la Geneſe, où l'Auteur décrivant les fleuves qui ſortoient du Paradis Terreſtre, dit *que le nom du premier eſt Phiſon, que c'eſt celui qui coule en tournoïant par tout le Païs d'Avila; que l'or de ce Païs-là eſt bon, & que l'on y trouve le Bdellium & la Pierre d'Onix.* Il ajoute à cela ce qui eſt remarqué dans le Ch. 10. de la Geneſe de Nemrod Roi de Babylone & des Villes de Meſopotamie & d'Aſſyrie, d'où il conclut qu'il y a de l'apparence que l'Auteur qui a fait ces remarques, avoit demeuré dans ce païs-là pour en rapporter ces particularitez, & qu'il n'eſt pas croiable que Moïſe qui ne s'étoit jamais éloigné de l'Egypte, eût tant de connoiſſance d'un païs aſſez éloigné dans un temps où les voiages étoient fort rares & fort difficiles. Voila une des plus foibles conjectures que l'on puiſſe jamais propoſer. Car pourquoi veut-on que Moïſe n'ait pas pû ſçavoir que la Terre d'Avila étoit arroſée par le Phiſon, & qu'il y avoit en ce païs de l'or, du Bdellium & des pierres d'Onix? Pourquoi veut-on qu'il ait ignoré le Regne de Nemrod, les noms des Villes de ſon Roïaume, la fondation de Ninive & des Villes voiſines? C'étoient des évenemens aſſez conſiderables pour être ſçûs dans des païs éloignez. Eſt-il neceſſaire qu'un Hiſtorien ait été dans tous les païs dont il parle? Au contraire y a-t-il un ſeul Hiſtorien qui ait vû tous les païs qu'il décrit? N'eſt-il pas ordinaire à ceux qui parlent d'un Païs éloigné où il y a quelque choſe de remarquable qui n'eſt pas ailleurs, & qu'on tranſporte delà dans les autres païs, de le faire connoître par cet endroit: il ne faut point avoir été au Perou pour remarquer qu'il y a de bon or en ce Païs-là, ni aux Indes Orientales pour ſçavoir qu'il y a des Perles.

Il n'y a donc point de preuves convaincantes que le Pentateuque ne ſoit pas de Moïſe, & il y en a ſuffiſamment pour le lui attribuer. Celles que nous avons apportées ne font pas ſeulement voir qu'il a été le Legiſlateur des Juifs, mais qu'on le doit reconnoître pour Auteur des cinq Livres de la Loi, de chacun de ces Livres en particulier, & du Deuterome qui en eſt une repetition & un Abregé. On avouë qu'il ſe peut faire que le mot de Loi, ait quelquefois été reſtreint ou au ſeul Deuteronome, ou à quelques Ordonnances particulieres, comme dans les exemples allegués dans l'objection: mais on ſoutient que les paſſages que l'on a rapportez dans les preuves, s'entendent, ou des cinq Livres du Pentateuque ou du Deuteronome; ce qui ſuffit pour montrer qu'il eſt auteur du Pentateuque; quand on n'auroit pas les autres preuves qui font voir que Moïſe eſt Auteur de chacun de ces Livres en particulier.

Ces Livres n'ont point d'autre Titre parmi les Hebreux que le mot par lequel chaque Livre commence *b*; Mais les Grecs & les Latins leur ont donné des noms qui ont rapport à leur ſujet. Le premier s'appelle *la Geneſe*, parce qu'il commence par l'Hiſtoire de la Création du monde. Il contient outre cela la Genealogie des Patriarches, la Narration du Deluge, le Catalogue des Deſcendans de Noé juſqu'à Abraham, la Vie d'Abraham, de Jacob & de Joſeph, & l'Hiſtoire des Deſcendans de Jacob juſqu'à la mort de Joſeph. Ainſi ce Livre comprend une Hiſtoire de 2369. années ou environ, ſuivant le calcul des années des Patriarches, ainſi qu'il ſe trouve dans le Texte Hebreu.

Le ſecond s'appelle EXODE, parce que ſon principal ſujet eſt la ſortie du peuple d'Iſraël, de l'Egypte, & tout ce qui ſe paſſa dans le Deſert ſous la conduite de Moïſe depuis la mort de Joſeph juſqu'à la conſtruction du Tabernacle, pendant 40. ans. On y trouve la deſcription des plaies, dont l'Egypte fut affligée, l'Abregé de la Religion, & des Loix des Iſraëlites, avec les Préceptes admirables du Decalogue.

Le

---

b *Ces Livres n'ont point d'autre titre parmi les Hebreux, que le mot par lequel chaque Livre commence.*] Le premier s'appelle *Bereſith*, parce qu'il commence par ces mots qui ſignifient *au commencement*. Le ſecond *Veelle Semoth*, c'eſt à-dire *ce ſont les noms*, termes qui ſont le commencement de l'Ouvrage. Le troiſiéme *Va-iecra*, c'eſt-à-dire, *Et il appella*, premiers mots du Livre. Les nouveaux Juifs lui ont neanmoins encore donné le nom de *Thorat Hacahim*, c'eſt-à-dire, *la Loi des Prêtres*. Le quatriéme porte le nom de *Va-iedabber*, c'eſt à-dire, *Et il parla*, parce qu'il commence par ces mots. Le dernier s'appelle par la même raiſon *Elle-Haddebarim*; *ce ſont ces paroles*. Les Juifs l'appellent auſſi *Thora*, *la Loi*.

a *Les*

Le troiſiéme eſt LE LEVITIQUE, ainſi appellé, parce qu'il contient les Loix, les Ceremonies, & les Sacrifices de la Religion des Juifs, ce qui regardoit particullerement les Levites, à qui Dieu avoit confié le ſoin des choſes concernant les ceremonies exterieures de la Religion.

Le quatriéme eſt appellé LES NOMBRES, parce qu'il commence par le denombrement des Enfans d'Iſraël ſortis d'Egypte, qui eſt ſuivi des Loix données au peuple d'Iſraël pendant trente-neuf ans qu'il fut dans le Deſert.

LE DEUTERONOME, c'eſt à dire la ſeconde Loi, eſt ainſi appellé, parce qu'il eſt comme une repetition de la premiere Loi; car aprés que Moiſe y a décrit en peu de mots les principales actions du peuple d'Iſraël dans le Deſert, il repete quantité de Préceptes de la Loi.

L'on ne ſçait pas bien certainement quand ces Livres ont été compoſez par Moiſe. Quelques Commentateurs comme Pererius & Thena prétendent que Moiſe a écrit la Geneſe avant la ſortie d'Egypte: mais il eſt bien plus vraiſemblable qu'elle a été compoſée depuis la ſortie d'Egypte, & la promulgation de la Loi. C'eſt le ſentiment d'Euſebe dans le ſeptiéme Livre de la Préparation Evangelique, de Theodoret, & de quelques Anciens, & l'opinion la plus commune parmi les Interpretes. Il paroît même que l'Auteur de la Geneſe étoit plein de la Loi, & qu'il y fait attention, particulierement quand il parle dans le Chap. 2. de la ſanctification du Sabbath, & dans les Chap. 7. & 8. des animaux purs & impurs. Quoique cela pût être en uſage avant la Loi, il eſt aſſez vraiſemblable qu'un Auteur qui fait ces remarques a en vûë la Loi établie. Il y a de l'apparence que la Geneſe eſt le premier Ouvrage de Moiſe, & il eſt certain que le Deuteronome eſt le dernier; car outre que c'eſt une repetition de la Loi, il y eſt écrit nettement que Moiſe dit ces choſes au Peuple d'Iſraël lorſqu'il étoit prêt à paſſer le Jourdain: à quoi on peut ajoûter qu'il y rapporte la fin de ſa vie, & que l'on y a joint la relation de ſa mort comme à ſon dernier Ouvrage. Il a donc été écrit la quarantiéme année aprés la ſortie d'Egypte & la derniere de la vie de Moiſe.

§. II.

Du Livre de Joſué. Pourquoi il porte ce nom. Si Joſué en eſt Auteur. Raiſons pour & contre. Vie de Joſué.

ON ne ſçait pas ſi certainement quels ſont les Auteurs des autres Livres de la Bible. Il y en a dont on n'a aucune connoiſſance, & d'autres ſur leſquels on eſt obligé de ſe contenter de conjectures.

Les ſentimens ſont partagez ſur l'Auteur du Livre de Joſué *a* & il n'eſt pas certain qu'il ſoit de celui dont il porte le nom. Car comme remarque l'Auteur de l'Abregé de l'Ecriture Sainte attribué à ſaint Athanaſe, ce Titre n'eſt pas mis à la tête de ce Livre pour en deſigner l'Auteur; mais pour en faire connoître le ſujet, parce qu'il contient l'Hiſtoire des guerres & des choſes qui ſe ſont paſſées ſous la conduite de Joſué, comme on appelle les Livres des Juges, de Samuel, des Rois, de Tobie, de Judith, les Ouvrages qui contiennent l'Hiſtoire de la vie & des actions de ceux, dont ils portent le nom. Ainſi le Titre de ce Livre n'eſt pas une preuve que Joſué en ſoit Auteur. Mais il ſemble qu'on peut le conclure du verſ. 26. du dernier Chapitre de ce Livre, où il eſt dit que Joſué écrivit toutes ces choſes dans le Livre de la Loi du Seigneur: *Scripſit quoque (Joſué) omnia verba hæc in Volumine Legis Domini:* paroles qui ſemblent naturellement devoir s'entendre de toute l'Hiſtoire de ce Livre, & marquer qu'il écrivit à l'exemple de Moiſe, ce qui s'étoit paſſé pendant ſon gouvernement; qu'il ajoûta cet Ouvrage au Livre de la Loi, & le fit écrire ſur l'exemplaire de la Loi, qui étoit gardé proche de l'Arche. Mais cela peut ſe rapporter uniquement à ce qui vient d'être dit dans ce Chapitre, de l'Alliance du Peuple avec Dieu, car il y eſt rapporté que Joſué avant que de mourir, fit aſſembler les Iſraëlites à Sichem, & qu'aprés leur avoir repreſenté ce que le Seigneur avoit fait pour leurs Peres & pour eux depuis qu'Abraham étoit ſorti de Meſopotamie, il leur avoit demandé s'ils vouloient continuer de ſervir le Seigneur; qu'ils avoient promis

a *Les ſentimens ſont partagés ſur l'Auteur du Livre de Joſué.*] Entre les Anciens l'Auteur de la Synopſe attribuée à ſaint Athanaſe & Theodoret, ne croient pas que ce Livre ſoit de Joſué. Maſius, Grotius & Mr Simon croient qu'il eſt beaucoup plus recent que Joſué. Maſius en fait Auteur Eſdras, & croit que ce n'eſt qu'un Extrait ou un Abregé des anciennes Annales des Hebreux. L'opinion la plus commune parmi les Anciens & les Modernes, eſt qu'il eſt de Joſué. C'eſt le ſentiment des Talmudiſtes dans le *Babâbatra c.* 1. Saint Iſidore, Junilius, Dorothée, Toſtat, Driedo, Vatable, & quantité d'autres nouveaux ſont dans le même ſentiment.

promis de le faire: qu'il leur avoit remontré que s'ils s'écartoient de ſa Loi, il les puniroit ſeverement. Qu'ils s'étoient encore engagez ſolemnellement de ne ſervir que le Seigneur. Qu'alors Joſué les avoit pris à témoin de leur promeſſe, fait une nouvelle alliance avec eux; qu'il leur avoit propoſé de nouveau les Préceptes & les Jugemens, & écrit toutes ces paroles dans le Volume de la Loi. Ce qui ſemble s'entendre plus naturellement de l'alliance qu'il venoit de renouveller avec les Iſraëlites, & des Préceptes qu'il venoit de leur propoſer d'obſerver, que de l'Hiſtoire entiere du Livre de Joſué.

Quelques-uns alleguent ce qui eſt dit de Joſué dans le Chapitre 46. de l'Eccleſiaſtique; qu'il a été le ſucceſſeur de Moiſe dans les Propheties, pour montrer qu'il a écrit comme lui un Livre ſacré. Mais cette expreſſion ne le prouve point & ſuppoſe ſeulement qu'il lui a ſuccedé dans l'eſprit de Prophetie: Outre qu'on ne peut douter que dans le temps que l'Auteur du Livre de l'Eccleſiaſtique écrivoit, le Livre de Joſué ne fût déja compoſé, il paroît même qu'il l'étoit avant le Livre des Rois: car dans le troiſiéme de ces Livres Chap. 16. Verſ. 34. où il eſt parlé du rétabliſſement de la Ville de Jericho par Hiel de Bethel; il eſt dit qu'il perdit le premier de ſes enfans quand il en jetta les premiers fondemens, & le dernier quand il conſtruiſit ſes portes, c'eſt à dire quand elle fut achevée, ſelon la parole que le Seigneur avoit prononcée par le miniſtere de Joſué fils de Nun. Cette malediction contre celui qui rebâtira la Ville de Jericho, ſe trouve dans le ſixéme Chapitre du Livre de Joſué en mêmes termes. *En ce temps-là Joſué fit une imprecation, & dit; Maudit ſoit devant le Seigneur l'homme qui relevera & rebâtira la Ville de Jericho; qu'il perde ſon premier fils quand il en poſera les fondemens, & le dernier quand il bâtira ſes portes.*

On ne peut donc pas douter de l'antiquité du Livre de Joſué; mais il s'agit de ſçavoir, s'il eſt de Joſué même. Voici les raiſons que l'on apporte pour prouver qu'il n'en eſt point.

Premierement l'Auteur ſe ſert d'expreſſions qui ſemblent ſuppoſer qu'il vivoit long-temps aprés que les choſes qu'il rapporte ſe ſont paſſées: car pour autoriſer ou pour expliquer les faits qu'il rapporte, il ſe ſert de cette maniere de parler, *juſques à preſent*, qui fait comprendre qu'il y a une diſtance conſiderable entre l'évenement de la choſe & la relation qu'on en fait.

Dans le Chapitre 4. Verſ. 9. il eſt dit que Joſué, fit mettre par l'ordre de Dieu douze pierres aux bords du Jourdain, pour ſervir de monument du paſſage des Iſraëlites, & l'Auteur ajoûte comme pour confirmer cette narration, qu'elles y ſont encore de ſon temps, *Et elle y ſont juſqu'à preſent: Et ſunt ibi uſque in præſentem diem.* Dans le Ch. 5. Verſ. 9. il eſt dit que le lieu où les Iſraëlites furent circoncis, fut appellé *Galgal*; c'eſt à dire *revolution*, pour marquer que Dieu avoit détourné en ce lieu l'opprobre de l'Egypte de deſſus les Iſraëlites, nom qu'il porte encore à preſent: *Vocatúmque eſt nomen loci illius* Galgal *uſque in præſentem diem.* Dans le Chapitre 10. Verſ. 14 l'Auteur, aprés avoir rapporté le miracle que Dieu fit d'arrêter le Soleil en faveur de Joſué & des Iſraëlites, ajoute, qu'il n'y a point eu de jour pareil à celui-là ni devant ni aprés: *Non fuit antè hæc poſteà tam longa dies.* Cette maniere de parler marque une diſtance de temps plus conſiderable que celle qui ſe ſeroit écoulée depuis cet évenement juſqu'à la mort de Joſué. Car ce ne ſeroit pas une grande merveille qu'en dix années ou environ, il n'y eût point eu de jour plus long que celui-là. Ce ne ſeroit point là une preuve du miracle; au lieu que c'en eſt une, quand dans les ſiecles précedens & dans les ſiecles ſuivans, on n'a point remarqué de jour égal à celui-là. Comment mettre en comparaiſon, comme on fait, dix années qui auroient ſuivi cet évenement, à quantité de ſiecles qui l'ont précedé? Le bon ſens ſemble ſuppoſer que pour ſe ſervir de cette expreſſion, il faut qu'il y ait des ſiecles entiers écoulés depuis que la choſe eſt arrivée. Dans le Ch. 9. Verſ. dernier, il eſt dit que *Joſué établit les Gabaonites coupeurs de bois & porteurs d'eau dés ce jour-là juſqu'à preſent pour l'Aſſemblée & pour l'Autel du Seigneur dans le lieu qu'il a choiſi.* Voila encore deux temps bien marqués, le temps de Joſué, *dés ce jour-là*, & le temps de l'Auteur, *juſqu'à preſent.* On ne peut pas dire que ceci ſe puiſſe entendre des dernieres années de la vie de Joſué, car ces termes, *la Maiſon de Dieu*, qui ſont au Verſet 23. & ceux-ci, *le lieu que le Seigneur a choiſi*, n'ont été en uſage que depuis la conſtruction du Temple de Jeruſalem.

Secondement, on dit que le Livre de Joſué n'eſt qu'un Abregé d'un autre Livre, ou plûtôt des anciennes Annales des Juifs, où l'Hiſtoire de Joſué étoit écrite plus au long: ce qu'on prétend prouver invinciblement par le Verſ. 13. du Chapitre 10. où il eſt parlé du Livre du Juſte en ces termes: *Cela n'eſt-il pas écrit dans le Livre du Juſte?*

Troiſiémement, on donne dans le Livre de Joſué, des noms à des lieux, qu'ils n'ont portés qu'aprés la mort de Joſué. Dans le Chapitre 19. Verſet 27. il eſt parlé du païs de Chabul que Hiram Roi de Tyr nomma ainſi du temps de Salomon 3. Reg. 9. Verſ. 13. Il eſt dit au Chapitre 16. Verſet 2. que le païs échû par ſort à la Tribu de Joſeph, s'étendra de Bethel vers Luza. Cette Ville de Luza diſtinguée de Bethel, n'a été bâtie qu'aprés

qu'aprés la mort de Joſué, comme il paroît Jud. 1. Verſ. 26. Quelques Critiques ſont auſſi perſuadés que le nom de *Tyr*, qui ſe trouve au 29. Verſet du Chapitre 19. Celui de *Galilée* qui eſt au Chapitre 20. Verſ. 7. & 21. Verſ. 32. & *Jecthel* Chap. 15. Verſ. 38. ſont des noms plus recens que le temps de Joſué.

Quatriémement, l'on trouve dans le Livre de Joſué des faits qui ne ſont arrivés que long-temps aprés ſa mort: La priſe de la Ville de Leſem par les enfans de Dan, eſt de ce nombre. Voici ce qui en eſt dit dans le Verſet 47. du Chapitre 19. *Les Enfans de Dan ne ſe continrent pas dans les bornes de leur païs, mais ils s'avancerent, attaquerent Leſem, la prirent, paſſerent ſes habitans au fil de l'épée, s'en emparerent, y demeurerent, & donnerent à cette Ville le nom de Dan, qui étoit le nom de leur Pere.* Cette conquête ne fut faite par les Danites qu'aprés la mort de Joſué, comme il paroît par le Chapitre 18. du Livre des Rois, où elle eſt rapportée. L'Hiſtoire d'une autre conquête de Caleb fils de Jephoné, & d'Othoniel fils de Cenez, & tout ce qui eſt dit ſur ce ſujet depuis le Verſ. 13. juſqu'au 20. du Chapitre 15. eſt auſſi rapporté dans le Livre des Rois, comme n'étant arrivé qu'aprés la mort de Joſué. Enfin la mort de Joſué même rapportée dans le dernier Chapitre, eſt une preuve convaincante que ce Livre n'eſt écrit qu'aprés ſa mort.

Quelque forts que paroiſſent ces Argumens, ils ne ſont pas toutefois ſans replique, & l'on peut donner au moins à la pluſpart, des réponſes aſſez vraiſemblables.

Le premier n'eſt principalement fondé que ſur la force de cette expreſſion: *Uſque in præſentem diem*; juſqu'à preſent. On ſuppoſe qu'elle ne peut être emploïée que par un Auteur qui écrit long-temps aprés que la choſe dont il parle, eſt arrivée. Or cette ſuppoſition n'eſt pas toûjours veritable. Un Auteur contemporain peut s'en ſervir, quand il écrit quelques années aprés que la choſe s'eſt paſſée, & qu'elle peut être confirmée par un monument public. Ainſi Saint Mathieu, quoiqu'il ait écrit peu de temps aprés la mort de Jesus-Christ, s'eſt ſervi de cette expreſſion: *Ce Champ*, dit-il, *eſt appellé Haceldama, c'eſt à dire le Champ du Sang juſqu'à preſent.* Matth. 27. Verſ. 8. & dans un autre endroit: *Ce bruit s'eſt répandu parmi les Juifs juſqu'à preſent.* Matth. 28. Verſ. 15. Joſué a écrit ſon Livre ſur la fin de ſa vie, perſonne n'en peut douter: Prés de vingt années s'étoient écoulées depuis le temps qu'il avoit paſſé le Jourdain & conquis la Terre promiſe, juſqu'au temps qu'il écrivoit. Cet eſpace de temps eſt plus que ſuffiſant pour rendre cette expreſſion raiſonnable, particulierement quand il s'agiſſoit de faits extraordinaires, qu'il n'étoit pas inutile d'appuier de l'autorité d'un monument public, tel qu'eſt le paſſage des Iſraëlites à pied ſec à travers le Jourdain. Les pierres qu'il avoit fait mettre aux bords du Jourdain, n'y avoient été poſées, que pour ſervir de monument de cet évenement remarquable; Bien-loin qu'il fût hors de propos d'en faire mention, on ne pouvoit preſque pas ſe diſpenſer de l'alleguer en rapportant ce miracle, & il ne pouvoit pas en parler, qu'il ne remarquât qu'elles y étoient encore dans le temps qu'il écrivoit. Il en eſt de même de la remarque que l'Auteur fait ſur l'origine du nom *Galgal:* elle vient naturellement à ſon ſujet, & rien n'empêche qu'un Auteur qui écrit peu de temps aprés, ne la puiſſe faire. Celle qui regarde la longueur du jour dans lequel le Soleil fut arrêté par Joſué; *qu'il n'y a point eu de jour pareil à celui-là ni devant, ni aprés*, convient mieux à un Hiſtorien plus recent qu'à un contemporain, pour les raiſons alleguées dans l'objection. Mais il n'eſt pas toutefois abſolument impoſſible qu'un Auteur qui a écrit quelques années depuis, ne l'ait faite, outre qu'il ſe peut faire que cette periode ait été ajoûtée. On peut apporter la même réponſe au paſſage tiré du dernier Verſet du Chapitre 9. touchant les Gabaonites. Le temps preſent dont il eſt parlé, peut fort bien être celui de Joſué même, la Maiſon de Dieu, & le lieu qu'il a choiſi, ne ſera point le Temple de Jeruſalem, mais le Tabernacle où étoit l'Arche du Seigneur.

Il eſt moins difficile de répondre à la ſeconde objection, que de dire ce que c'étoit que le Livre du Juſte ou de la Juſtice (*Jaſar ou Jeſchurun*) dont il eſt parlé dans cet endroit du Livre de Joſué. Saint Jerôme & les Juifs ont crû que c'étoit la Geneſe, ou quelque autre Livre du Pentateuque, dans lequel Dieu prédit qu'il fera des choſes merveilleuſes en faveur de ſon peuple. M. Huet eſtime que c'étoit un Livre de Morale, dans lequel il étoit écrit que Dieu renverſeroit l'ordre de la nature pour ſecourir ceux qui mettroient leur confiance en lui. Maſius prétend que c'étoient des Annales, ou des Memoires publics conſervez dans le Temple, qui portoient le nom de *Droit*, ou de *Droiturier*, parce que l'Hiſtoire des Iſraëlites y étoit écrite de ſuite & fidélement. Grotius croit avec plus de vraiſemblance, que ce Livre n'étoit autre choſe que le Cantique fait pour celebrer ce prodige & cette victoire. Je tiens ce ſentiment le plus vraiſemblable; parce que les paroles que Joſué cite, comme étant tirées de cet Ouvrage, *Soleil arrête-toi ſur Gabaon, & toi Lune ſur la vallée d'Aialon*, ſont des expreſſions poëtiques qui ne conviennent point à des Memoires Hiſtoriques: outre qu'il eſt encore parlé dans le ſecond Livre des Rois Chapitre 1. Verſet 18. d'un Livre

qui portoit le même nom à l'occaſion d'un Cantique ſur la mort de Saül, & de Jonathan. Ce ſont les deux ſeuls endroits, où il eſt parlé d'un Ouvrage qui porte ce Titre; & dans ces deux endroits il s'agit de Cantique; c'eſt ce qui me fait croire que ce ne ſont pas des Annales, qui ſont toûjours appellées dans l'Ecriture *Dibre Haiamim*, ou les geſtes des temps; mais un Cantique qui eſt allegué en cet endroit. Quoiqu'il en ſoit & quelque ſentiment que l'on embraſſe, il ne s'enſuit point de ce paſſage, que Joſué ne ſoit point Auteur du Livre où le Livre du Juſte eſt cité, & que ce ne ſoit qu'un abregé de cet ouvrage: car il n'eſt point dit en cet endroit que toutes les guerres de Joſué, & tout ce qui eſt écrit dans ce Livre fût rapporté plus au long dans le Livre du Juſte, mais ſeulement qu'il y étoit parlé du miracle par lequel le Soleil avoit été arrêté. Et quand on ſuppoſeroit que cela ſeroit tiré des Annales ou des Regiſtres publics, cela n'empêcheroit pas que Joſué ne pût être Auteur du Livre, où ils ſeroient cités, puiſque les Auteurs contemporains alleguent tous les jours des Actes autentiques & publics de leur temps pour juſtifier les faits qu'ils avancent, principalement quand ils ſont extraordinaires & merveilleux.

La troiſiéme Objection n'eſt encore établie que ſur des choſes incertaines: car il n'eſt pas certain que *Chabul*, dont il eſt parlé dans le Livre de Joſué Ch. 19. Verſ. 27. ſoit le païs qui fut ainſi appellé par Hiram Roi de Tyr du temps de Salomon. Joſeph les diſtingue; car il appelle le païs que Salomon avoit donné à Hiram où ſe trouvoient vingt Villages, la Terre de Chabuliens, & parle d'une Bourgade appellée *Cabol* dans le Livre de ſa vie. En effet le lieu dont il eſt parlé dans Joſué, eſt une Ville ſur les confins de la Tribu de Zabulon; au lieu que le païs que Solomon voulut donner au Roi de Tyr, conſiſtoit en vingt Villages ſitués vers le Roïaume de Tyr. Il y a bien de l'apparence qu'il ne faut pas diſtinguer dans le Chapitre 16. Verſ. 2. Bethel de Luza, mais traduire de *Bethel-Luza* juſqu'à *Archi-Atharoth*. A l'égard des noms de *Tyr*, de *Galilée*, & de la *Vallée de Jeſthel*, c'eſt ſans fondement qu'on prétend qu'ils ſont plus recens que le temps de Joſué. Ainſi cette troiſiéme Objection ne prouve point encore invinciblement qu'il y ait rien dans le Livre de Joſué qui ne puiſſe être de ſon temps.

Mais on ne peut diſconvenir que les trois endroits allegués dans la quatriéme ne ſoient écrits aprés la mort de Joſué, puiſque l'un contient ſa Narration & fait mention de ce qui l'a ſuivie; & qu'il y a des faits rapportés dans les deux autres, qui ne ſont conſtamment arrivés qu'aprés la mort de Joſué. Il faut auſſi remarquer qu'il y a bien de l'apparence que ces deux endroits ont été ajoutés aprés coup. En voici la preuve. Le premier Auteur du Livre de Joſué ſe contente de rapporter ſuccinctement les limites & les Villes de chaque Tribu ſans s'étendre ſur l'Hiſtoire, ni ſur aucune narration. Ces deux endroits ſont les ſeuls où cette methode n'eſt pas obſervée: ils ſont hors d'œuvre; non ſeulement on les peut ôter ſans faire un mauvais ſens, mais ils interrompent la ſuite de la narration. Enfin pour peu qu'on y faſſe attention en les liſant, on ſera fort tenté de croire que c'eſt une addition faite aprés coup. Il étoit auſſi naturel d'ajoûter la mort de Joſué au Livre qu'il avoit compoſé, comme on avoit fait celle de Moïſe au Deuteronome.

Nous conclurons de tout ceci, que quoique l'on ne puiſſe pas dire que le Livre de Joſué eſt auſſi certainement de lui que le Pentateuque eſt de Moïſe, parce qu'il y a une grande difference entre les raiſons qui prouvent que Moïſe eſt Auteur du Pentateuque, & celles qui peuvent faire conjecturer que Joſué eſt Auteur du Livre qui contient ſon Hiſtoire; on n'a point neanmoins de preuve convaincante qu'il n'en ſoit point Auteur, & qu'ainſi on ne doit ni l'aſſûrer, ni le nier comme une choſe entierement certaine.

Les Hebreux ont intitulé ce Livre comme les Grecs & les Latins du nom de Josuë, que les nouveaux prononcent ſuivant la ponctuation nouvelle, Jesus. Il étoit fils de Nun, ou de Nave ſelon les Grecs, & de la Tribu d'Ephraim. L'Hiſtoire de Moïſe nous apprend, qu'il avoit auparavant le nom d'Oſée; car il eſt remarqué dans le Livre des Nombres Chapitre 13. Verſ. 17. que Moïſe donna le nom de Joſué à Oſée fils de Nun. Quoique ceci ſoit dit à l'occaſion de ce qu'il fut un de ceux qui furent envoïez de Cadesbarne pour reconnoître le païs de Chanaan, il y a bien de l'apparence que Moïſe avoit changé le nom de Joſué, quand il le choiſit pour être un de ſes Miniſtres. Ces deux noms ne ſont pas fort differens pour la ſignification, & deſcendent tous deux de la même racine, qui veut dire *Sauveur*, mais *Oſée* ſignifie ſeulement *Sauveur*, & *Jehoſua ou Joſué* denote le *Sauveur du Seigneur*, comme ſaint Jerôme l'a remarqué; c'eſt à dire celui par lequel le Seigneur devoit ſauver ſon peuple. Il fut viſiblement deſtiné de Dieu dés le vivant de Moïſe pour être ſon ſucceſſeur & pour gouverner à ſa place: ce fut lui qui fut chargé de commander l'Armée des Iſraëlites dans la bataille contre les Amalecites, & Dieu ordonna à Moïſe de lui lire les Memoires qu'il écriroit ſur cette bataille, comme à celui qu'il deſtinoit pour être un jour ſon ſucceſſeur. Depuis ce temps-là Joſué fut toûjours comme le premier Miniſtre de Moïſe, juſqu'à ce qu'enfin Dieu le fit reconnoître pour ſucceſſeur de

de Moïſe Num. 27. Verſ. 18. qui lui remit entre les mains ſon autorité, & le mit peu de tems avant ſa mort en poſſeſſion du gouvernement du peuple d'Iſraël. Deut. 31. Verſ. 3. 7. & 14. Moïſe étant mort, il ſe mit à la tête du Peuple ſuivant l'ordre du Seigneur, paſſa le Jourdain & conquit le païs des Chananéens aprés avoir fait paſſer la plûpart des habitans au fil de l'épée. Il partagea enſuite le païs conquis aux dix Tribus qui devoient habiter au delà du Jourdain, joüit pendant quelques années de la douceur de la paix & du repos qu'il avoit procuré par ſa bonne conduite. Enfin ſe ſentant prés de ſa fin, il fit aſſembler le Peuple, renouvella l'Alliance du Seigneur avec lui, & mourut âgé de cent dix ans. Ces choſes ſont le ſujet de l'Hiſtoire du Livre de Joſué. On peut le diviſer en trois parties. La premiere, eſt une Hiſtoire de la conquête de la Terre de Chanaan : la ſeconde, qui commence au Chapitre 12. eſt une Deſcription du païs de Chanaan, & de la diſtribution qui en fut faite entre les Tribus. La troiſiéme renfermée dans les deux derniers Chapitres, contient le renouvellement d'alliance que Joſué fait faire au Peuple & la mort de ce Chef des Iſraëlites.

Pour ce qui regarde la Chronologie de ce Livre, il faut diſtinguer deux temps; celui qui s'eſt écoulé depuis la mort de Moïſe juſqu'à la fin de la conqueſte de la Terre de Chanaan & la diviſion du païs : L'autre depuis ce temps-là juſqu'à la mort de Joſué. La quantité du premier eſt certaine; car quand on commença à faire le partage du païs de Chanaan, Caleb dit qu'il avoit quarante ans, quand il fut envoyé par Moïſe pour reconnoître le païs de Chanaan, qu'il avoit vécu depuis quarante-cinq autres années, étant alors âgé de quatre-vingt-cinq ans. Il avoit été envoyé reconnoître la Terre de Chanaan, de Cadesbarne, au commencement de la ſeconde année aprés la ſortie d'Egypte. Le Peuple fut en tout quarante ans dans le Deſert, & par conſequent, il faut en compter trente-neuf juſqu'au temps que Joſué fit paſſer le Jourdain au Peuple d'Iſraël. De ſorte que des quarante-cinq ans écoulez depuis que Caleb fut envoyé à la découverte du païs de Chanaan, il n'en reſte que ſix emploïez à la conqueſte du païs de Chanaan, juſqu'au partage qui en fut fait entre les Tribus. Il a fallu au moins une année pour faire cette diviſion. Voila ſept années bien marquées. Mais à l'égard du temps qui s'eſt écoulé depuis le partage achevé juſqu'à la mort de Joſué, il n'eſt pas marqué préciſément dans ce Livre; tout ce qu'il nous en apprend, eſt que Joſué joüit aſſez long-temps de la paix qu'il avoit donnée. *Or long-temps aprés que le Seigneur eut donné la paix au peuple d'Iſraël contre tous ſes ennemis qui étoient aux environs, Joſué étant déja vieux & avancé en âge.* Quelques-uns reſtreignent ce temps à ſept ou dix années : mais il y a plus d'apparence qu'il a été de prés de vingt années, comme nous le ferons voir en ſon lieu.

§. III.

Sentimens differens ſur l'Auteur du Livre des Juges, faux ou incertains. Quand il a été compoſé. Autorité des Juges. Chronologie de ce Livre.

L'Auteur du Livre des Juges, eſt entierement inconnu : Quelques-uns, comme Iſidore, l'attribuent à Samuël, aprés les Docteurs Talmudiſtes; d'autres à Ezechias, & pluſieurs à Eſdras. Aben-Eſra croit que cet Ouvrage eſt le Livre des Guerres du Seigneur, dont il eſt parlé dans le Livre des Nombres. L'Abregé de la vie & de la mort des Prophetes qui eſt ſous le nom de Dorothée, porte que le Livre des Juges a été écrit dans le Tabernacle. Quelques-uns croient que chaque Juge avoit écrit ſes Memoires, qui ont été recueillis par Samuël ou par Eſdras. Ce ſont toutes conjectures dont les unes ſont certainement fauſſes & les autres aſſez incertaines. Car il eſt faux que ce Livre ſoit celui des Guerres du Seigneur, dont il eſt parlé dans le Livre des Nombres, compoſé long-temps auparavant. Il n'y a nulle apparence que ce ſoit une compilation des Memoires de chacun des Juges, & l'on n'a point de témoignage aſſez autentique pour le donner à Samuël, à Ezechias, ou à Eſdras. Mais ſi l'on n'en peut pas découvrir l'Auteur, ne peut-on pas au moins ſçavoir à peu prés le temps qu'il a été compoſé ? Quelques-uns prétendent qu'il eſt évident qu'il n'a été fait qu'aprés la Captivité de Babylone, & veulent le prouver par ces paroles du Chapitre 18. Verſ. 30. *Juſqu'au jour de leur captivité.* Ce qu'ils entendent de la Captivité de Babylone, ou du moins de celle des dix Tribus ſous Salmanaſar. Mais quand on fait attention à ce paſſage, on connoit facilement que la captivité dont il eſt parlé en cet endroit, n'eſt ni la captivité des dix Tribus, ni celle de Babylone. Car il eſt dit dans le Verſ. 30. que *les Danites dreſſerent une Idole dans la Ville de Dan, & que Jonathan Fils de Gerſam, Fils de Moïſe & ſes enfans furent Prêtres de la Tribu de Dan, juſqu'au jour de leur tranſmigration.* Les Prêtres que les Danites s'étoient faits, étoient des Prêtres de cette Idole. Ils ne ſubſiſterent que tant que cette Idole ſubſiſta, & leur Sacerdoce finit avec elle. Or le Verſet ſuivant nous marque que cette Idole ne ſubſiſta dans la Ville de Dan, que pendant le temps

temps que la Maiſon de Dieu, ou l'Arche fut dans Silo : c'eſt-à-dire, juſqu'au temps de Samuël, que l'Arche aiant été priſe, & reſtituée par les Philiſtins, fut miſe à Cariathiarim. Il faut donc entendre cet endroit de quelque captivité particuliere des habitans de la Ville de Dan, arrivée vers ce temps-là, ou plûtôt de la priſe de l'Arche & de la captivité de pluſieurs des Iſraëlites qui furent enlevez aprés que leur armée fut défaite, comme il eſt rapporté au premier Livre des Rois Chapitre 4. Verſet 10. Il en eſt parlé en mêmes termes dans le Pſeaume 77. Verſet 60. & 61. *Dieu abandonna le Tabernacle de Silo, le Tabernacle où il habitoit parmi les hommes : il ſouffrit que ſa force fût captive : & que ſa gloire tombât entre les mains des ennemis.*

Il y a dans ce Livre une expreſſion ſouvent repetée qui pourroit faire croire qu'il a été compoſé pendant ou depuis que les Iſraëlites furent gouvernés par des Rois. Car l'Auteur remarque en quatre endroits (Chapitre 17. Verſet 6. Chapitre 18. Verſet 1. & 31. Chapitre 21. Verſet 25.) que les choſes qu'il rapporte ſe ſont paſſées *dans un temps qu'il n'y avoit point de Rois dans Iſraël.* Il n'eſt pas naturel qu'un Auteur qui écrit avant qu'il y ait eu des Rois dans un païs, & qu'on ait penſé à en établir, faſſe cette remarque : mais elle vient aſſez naturellement dans l'eſprit d'un homme, qui écrit dans un temps que ſon païs eſt ſoûmis à la domination des Rois. Comme ceux pour qui il écrit ſont accoûtumés à cette forme de gouvernement, en faiſant reflexion que ce qu'il va rapporter ne s'accorde point avec l'Etat Monarchique, il juge à propos d'avertir qu'alors la Monarchie n'étoit pas encore établie. Il faut avoüer que cette conjecture a aſſez de vraiſemblance, & peut ſervir à fixer l'Epoque de la compoſition du Livre des Juges, au temps que les Iſraëlites prirent un Roi : Mais il faut que ce ſoit au commencement & avant le Regne de David. Car il paroît par le premier Chapitre du Livre des Juges, que les Jebuſéens étoient encore dans Jeruſalem du temps de cet Auteur Verſet 21. *Les Enfans de Benjamin ne purent chaſſer les Jebuſéens qui habitoient dans Jeruſalem, & ceux-ci ſont demeurez avec eux dans Jeruſalem juſqu'à préſent.* Or il eſt conſtant que les Jebuſéens de Jeruſalem furent exterminez ſous le Regne de David, 2. Reg. 5. Verſet 6. L'Auteur écrivoit donc avant ce temps-là, & par conſequent il y a de l'apparence que ce Livre a été compoſé ſous le Regne de Saül, ou au commencement de celui de David ; Epoque qui peut fort bien s'accorder avec le ſentiment des Juifs qui attribuent ce Livre à Samuël.

Les Juges, dont il porte le Titre en Hebreu *Sophetim*, & en Grec Κριται, ne ſont point des Juges ordinaires ; mais des hommes ſuſcitez de Dieu, à qui les Iſraëlites déferoient le gouvernement & la ſouveraine Magiſtrature, ou parce qu'ils les avoient délivrés de l'oppreſſion où ils étoient, ou à cauſe de leur ſageſſe & de leur reputation de probité. Ces Juges les gouvernoient ſelon les Loix de Dieu, commandoient leurs troupes, traitoient avec les Princes voiſins, faiſoient la guerre & la paix, & rendoient la juſtice. Ils differoient des Rois 1. En ce qu'ils n'étoient point établis, ni par ſucceſſion ni par élection, mais ſuſcitez extraordinairement, & reconnus par un conſentement tacite du peuple. 2. En ce qu'ils refuſoient de prendre le Titre & la qualité de Roi. 3. En ce qu'ils n'exigeoient aucun tribut du peuple. 4. Dans leur maniere de vivre éloignée du faſte & de la Pompe Roïale. 5. En ce qu'ils ne pouvoient faire aucunes nouvelles Loix, mais ſeulement gouverner le peuple ſuivant celles qu'il avoit. 6. En ce que l'obeiſſance que le peuple leur rendoit, étoit volontaire & ſans contrainte. Ils étoient au plus comme les Conſuls & les ſouverains Magiſtrats des Villes libres.

Le Livre des Juges contient l'Hiſtoire des Iſraëlites depuis la mort de Joſué juſqu'à celle de Samſon. Les Chronologiſtes ne conviennent pas du nombre des années, à cauſe de la maniere differente qu'ils ſuivent pour compter les années de ſervitude du peuple, marquées dans ce Livre, les uns les confondant avec les années des Juges, & les autres expliquant d'une autre maniere ce qui en eſt dit pour reduire toute l'Hiſtoire de ce Livre à trois cens ans ou environ qui, ſuivant l'explication litterale & naturelle du Texte, doit être de plus de 400. ans. D'autres Chronologiſtes augmentent de beaucoup cet âge en ſuppoſant des anarchies, dont le temps n'eſt point marqué dans l'Hiſtoire.

§. IV.

Du Livre de Ruth, & de ſon Auteur. Quand cette Hiſtoire eſt arrivée.

L'Hiſtoire de Ruth eſt arrivée du temps des Juges, & c'eſt apparemment la raiſon pour laquelle les Juifs n'ont fait qu'un ſeul Livre de ces deux. Il a été écrit dans un temps que le gouvernement des Juges étoit fini, puiſque l'Auteur le commence en remarquant que l'Hiſtoire qu'il va raconter, étoit arrivée dans le temps que les Juges gouvernoient : *In diebus unius Judicis, quando Judices præerant.* Et en effet il finit ſon Livre par une Genealogie qu'il continuë juſqu'à David. Il eſt aſſez vraiſemblable qu'il a été compoſé

compoſé du temps de ce Roi, & peut-être avant qu'il fût élevé ſur le Trône. On peut même ſuppoſer qu'il eſt du même Auteur que celui des Juges.

On ne ſçait point préciſément ſous quel Juge eſt arrivée l'Hiſtoire de Ruth. Booz qu'elle épouſa, étoit fils de Salmon & de Rahab. Rahab eſt cette femme qui avoit reçû les Envoïez de Joſué dans la Ville de Jericho: ſuppoſé qu'elle eût alors vingt ans, qu'elle ait eu Booz à l'âge de quarante-cinq ans ou de cinquante ans, & que Booz eût épouſé Ruth à l'âge de ſoixante & dix ans, ce qui fait en tout quatre-vingt-quinze ou cent ans; cette Hiſtoire doit être arrivée ſous Aod ou ſous Samgar. La difficulté eſt de trouver dans les deux Genealogies qui reſtent juſqu'à David, Obed & Iſaï, le nombre d'années qui doivent s'être écoulées depuis ce temps-là juſqu'à la naiſſance de David. C'eſt une des difficultez de Chronologie, que nous remettons à éclaircir en un autre endroit.

§. V.

Des Livres des Rois & des Paralipomenes. De leurs Auteurs, & du temps qu'ils ont été compoſés. Sommaire de l'Hiſtoire qu'ils contiennent.

LEs deux premiers Livres qui portent le nom des Regnes dans la Verſion Grecque *a*, & des Rois dans la Vulgate, ſont appellez par les Hebreux, *le Livre de Samuël*; ce qui les a fait attribuer communément à ce Prophete. Mais comme il n'y a que les vingt-quatre premiers Chapitres qui concernent ſon Hiſtoire, & que la fin du premier & le ſecond entier contiennent la relation des choſes qui ſuivent la mort de ce Prophete; on a ſuppoſé qu'il n'étoit Auteur que de ces 24. premiers Chapitres, & que les Prophetes Gad & Nathan avoient achevé cet Ouvrage. C'eſt le ſentiment des Talmudiſtes, qui ſemble fondé ſur ces paroles du Chapitre 29. Verſet 29. du premier Livre des Paralipomenes: *Les premieres & les dernieres actions du Roi David ont été écrites dans le Livre du Prophete Samuël le Voïant, & dans le Livre de Nathan le Prophete & de Gad le Voïant.* Mais afin que la choſe fût conſtante, il faudroit prouver. 1. Que ces Livres de Samuël, de Gad & de Nathan, fuſſent le même Ouvrage que le premier Livre des Rois. Or c'eſt ce qu'il n'eſt pas aiſé de montrer, & il y a même apparence qu'il eſt different; car les Livres citez dans les Paralipomenes, étoient intitulez *Dibre*, c'eſt-à-dire les paroles ou les geſtes de Samuël le Voïant, de Nathan le Prophete, & de Gad le Voïant. C'étoient trois Livres differens qui contenoient la vie & les actions de ces trois Prophetes. Or il n'en eſt preſque point parlé dans les deux premiers Livres des Rois: Et ſi ces Livres étoient ceux qui ſont citez dans les Paralipomenes, ils ſeroient diſtinguez en trois parties: & chaque Livre porteroit le nom du Prophete qui l'auroit écrit: On s'appercevroit au moins en quelque endroit de la fin & du commencement de ces Ouvrages: On y remarqueroit quelque diſtinction ou quelque difference. Mais quoique ce ne ſoit pas tout-à-fait le même Ouvrage, il y a bien de l'apparence qu'il a été tiré des Memoires de ces Prophetes. Car les quatre Livres des Rois, ne ſont, comme l'ont remarqué Diodore de Tarſe, Theodoret, ſaint Athanaſe & S. Gregoire, qu'un Abregé Hiſtorique de pluſieurs Livres ou Memoires des Prophetes qui y ſont citez en pluſieurs endroits. Grotius l'attribuë à Jeremie; quelques-uns à Iſaïe & pluſieurs à Eſdras.

Voici ce qu'on allegue en particulier pour montrer que les Livres de Samuël, ou les deux premiers Livres des Rois, ne ſont point de Samuël, ni de Gad, ni de Nathan. Il y eſt parlé dit-on, de Samuël en tierce perſonne. L'Auteur lui donne des loüanges, que perſonne ne ſe peut donner honnêtement à ſoi-même. Dans le Chapitre 7. Verſet 15. on trouve ces paroles, qu'il n'y a pas d'apparence qui aïent été écrites par Samuël même. *Samuël jugea Iſraël tous les jours de ſa vie. Il faiſoit tous les ans le tour par Bethel, Galgal, & Maſpha, & jugeoit Iſraël en tous ces lieux-là. Enſuite il s'en retournoit à Rama, parce que ſa maiſon y étoit, & là il jugeoit Iſraël; C'eſt pourquoi il y éleva un Autel au Seigneur.* Dans le Chapitre 9. Verſet 9. il eſt remarqué qu'on *diſoit autrefois en Iſraël, quand on alloit conſulter Dieu; allons chez le Voïant, parce qu'on appelloit autrefois Voïant* Roé, *celui qu'on nomme aujourd'hui Prophete* Nabi. Il eſt parlé en cet endroit d'une Hiſtoire arrivée du temps du Prophete Samuël, temps auquel le nom de *Voïant* étoit le ſeul en uſage, comment donc pouvoit-il faire cette remarque? On ne peut pas dire que ce ſoit une parentheſe

a *Des Regnes dans la Verſion Grecque.*] Saint Jerôme remarque qu'il eſt mieux intitulé *le Livre des Rois* que *des Regnes*, ou *des Royaumes*, parce qu'il ne contient pas l'Hiſtoire de pluſieurs Royaumes, mais ſeulement de ceux d'Iſraël & de Juda.

parentheſe ajoûtée par Eſdras ou par quelque autre : car ſi cela étoit, comment l'Auteur emploïeroit-il ſi ſouvent le nom du Prophete *Nabi*, comme il fait 1. Reg. Chap. 3. Verſ. 20. 10. Verſ. 5. 10. & 15. & 19. Verſ 24. On allegue encore cette expreſſion, *Juſqu'à ce jourd'hui*, qui ſe trouve en quelques endroits & principalement dans le Chapitre 5. du 1. Livre, Verſ. 5. où il eſt dit que parce que la tête & les mains de l'Idole de Dagon s'étoient trouvées ſur le ſeuil de la porte du Temple de cette Idole: *Les Prêtres de Dagon, & tous ceux qui entrent dans ſon Temple, ne marchent point ſur le ſeuil de la porte; ce qui s'obſerve encore à préſent.* On cite encore un autre endroit, où cette expreſſion eſt emploïée, & où il eſt dit que les Philiſtins apporterent les Rats qu'ils avoient fait faire pour offrir au Seigneur: *Juſqu'à la grande pierre ſur laquelle on mit l'Arche du Seigneur, qui fut juſqu'à ce jour dans le champ de Joſué Bethſamite.* Chapitre 6. Cet endroit prouveroit plûtôt que c'eſt un Auteur contemporain qui parle, puiſque l'Arche ne fut pas long-temps chez les Bethſamites, & qu'elle fut bien-tôt transferée à Cariathiarim, comme il eſt dit auſſi-tôt aprés. Mais ce qui eſt dit qu'elle y demeura vingt ans, ne peut avoir été remarqué par Samuël, puiſqu'elle n'y demeura que treize ans de ſon vivant, & qu'elle n'en fut retirée que ſept ans aprés ſa mort par le Roi David. Il y a un autre endroit dans le Chapitre 27. où *Juſqu'à ce jourd'hui*, eſt déterminé au temps que le Roïaume de Juda étoit établi; car il y eſt dit Verſet 6. *Que le Roi Achis donna Siceleg à David, & que c'eſt pour cela que Siceleg a appartenu aux Rois de Juda, à qui il appartient encore à preſent.* Le nom des Rois de Juda n'a été en uſage qu'aprés la ſéparation des dix Tribus. On dira peut-être que Gad & Nathan ont pû voir cette diviſion, mais outre qu'il n'y a guere d'apparence que Salomon aiant regné 40. ans, ces deux Prophetes l'aient ſurvécu, l'Auteur parle en plurier des Rois de Juda; ce qui ſuppoſe qu'il en avoit déja vû pluſieurs.

A l'égard des deux derniers Livres qui portent ſeuls chez les Hebreux le nom de *Melachim*, ou de Rois, puiſqu'ils contiennent l'Hiſtoire des Rois d'Iſraël & de Juda juſqu'à la Captivité, qui y eſt rapportée dans le dernier Chapitre, ils ne peuvent avoir été achevez qu'aprés ce temps-là. On y trouve neanmoins pluſieurs endroits qui ſuppoſent que le Roïaume de Juda ſubſiſtoit encore, comme dans le troiſiéme Livre Chapitre 9. Verſet 21. où il eſt dit que Salomon rendit les Enfans des Amorrhéens & des autres peuples de Chanaan, que les Iſraëlites n'avoient pas pû exterminer, *Tributaires juſqu'à ce jour.* Dans le Chapitre 12. Verſet 19. qu'*Iſraël ſe retira de l'obeiſſance de la Maiſon de David juſqu'à preſent.* Dans le quatriéme Livre Chapitre 8. Verſet 22. *qu'Edon ne voulut plus être de Juda juſqu'à preſent.* Et dans le 13. Verſet 23. *que Dieu ne voulut pas perdre les Juifs, ni les rejetter entierement juſqu'à preſent.* Ces endroits ſuppoſent que le Roïaume de Juda ſubſiſtoit encore. Ce qui fait voir, ou que cette Hiſtoire eſt compoſée de pluſieurs Memoires, ou plûtôt que celui qui l'a redigée & écrite, y a inſeré des choſes qu'il avoit trouvées dans des Memoires plus anciens ſans en changer les termes. Les Talmudiſtes attribuent cet Ouvrage à Jeremie; d'autres le donnent à Iſaïe, & la pluſpart à Eſdras.

Le premier des Livres de Samuël, ou des quatre Livres des Rois, contient ce qui s'eſt paſſé ſous le gouvernement d'Heli Grand Prêtre, ſous celui du Prophete Samuël, & ſous le Regne de Saül: Le ſecond, ce qui s'eſt paſſé ſous le Regne de David. Les deux autres contiennent l'Hiſtoire du Regne de Salomon fils de David, & enſuite celle des Rois d'Iſraël & de Juda juſqu'à la deſtruction d'Iſraël & la captivité de Juda. L'Hiſtoire contenuë dans les quatre Livres, eſt de prés de ſix cens années.

Les deux Livres que les Grecs appellent PARALIPOMENES, parce qu'ils contiennent pluſieurs faits qui avoient été omis dans les autres Livres Hiſtoriques, ne ſont chez les Hebreux qu'un ſeul Livre, qui porte pour titre, *Dibre Haiamim*; Les paroles ou les geſtes des jours ou des années, c'eſt-à-dire des Journaux ou Annales, ſoit à cauſe que l'ordre des temps y eſt obſervé avec plus d'exactitude, ſoit parce qu'ils étoient tirés des Memoires & des Journaux ou des Annales de l'Hiſtoire. C'eſt pour la premiere raiſon que ſaint Jerôme leur a donné le nom de *Chronique:* qui ſe prend pour une Hiſtoire abregée, où les faits ſont rapportez ſommairement, & les temps ſoigneuſement marqués. On croit communément qu'Eſdras eſt Auteur des Livres des Paralipomenes. On ne peut pas douter qu'ils ne ſoient écrits aprés la fin de la Captivité de Babylone, & la premiere année du Roi Cyrus, dont il eſt fait mention dans le dernier Chapitre du ſecond Livre. Les dernieres paroles de ce Chapitre touchant Cyrus, ſont auſſi celles par où commence le premier Livre d'Eſdras, & les Genealogies qui ſont dans les premiers Chapitres du premier Livre, ſont conformes à celles qui ſe trouvent dans les Chapitres 2. 8. & 10. du premier Livre d'Eſdras. C'eſt ce qui peut faire croire qu'ils ſont d'un même Auteur. Saint Jerôme a crû que c'étoit ce Livre qui eſt cité dans les Livres des Rois ſous le tître de *Paroles des jours*, ou plûtôt Annales des Rois de Juda & d'Iſraël. Mais il eſt évident que cela ne peut être, parce que, comme

comme nous avons déja remarqué, l'Auteur des Livres des Rois renvoïe à ces Livres des Annales des Rois de Juda & d'Iſraël ſur pluſieurs faits qui ne ſont point rapportez dans les Paralipomenes. Ces Annales étoient auſſi beaucoup plus amples, & contenoient ſeparément l'Hiſtoire des deux Roïaumes de Juda & d'Iſraël. Enfin l'on trouve dans les Paralipomenes, des choſes tirées des Livres des Rois, & la fin de ce Livre fait voir qu'il eſt plus recent. Mais il étoit compoſé avant celui de Nehemie, où il eſt cité Chapitre 12. Verſet 23. en ces termes; *Les Enfans de Levi, les Princes des familles, qui ſont rapportez dans le Livre des Paroles des jours.* Voila le Titre que porte le Livre des Paralipomenes; & la Genealogie de Levi citée en cet endroit, ſe trouve dans le neuviéme Chapitre du premier Livre des Paralipomenes. Il y a un endroit qui pourroit faire croire qu'ils ſont encore plus recens, c'eſt la Genealogie des Deſcendans de Zorobabel rapportée dans le 3. Ch. Verſ. 21. qui ſemble être continuée bien au delà du temps d'Eſdras. Mais il ſe peut faire que l'on ait ajouté quelques-uns de ces Deſcendans, outre qu'il n'eſt pas certain que les Deſcendans de Zorobabel, dont il eſt parlé en cet endroit, deſcendent tous en ligne directe de pere en fils, & qu'il n'y en ait point de Collateraux. D'ailleurs il y a dans ce Livre des endroits où ces termes, *Juſqu'à ce jourd'hui*, ne ſe peuvent rapporter qu'à des temps qui ont précedé la ruine de Jeruſalem. Dans le Livre premier Chapitre 4. Verſet 43. il eſt dit que les Enfans de Simeon allerent au nombre de cinq cens en Seïr, qu'ils y exterminerent les Amalecites qui y étoient, & qu'*ils y ſont demeurés juſqu'à preſent*. Dans le ſecond Livre Chapitre 5. Verſet 9. il eſt dit que *l'Arche eſt demeurée dans le Temple juſqu'à preſent*. Cela ſuppoſe que le Temple ſubſiſtoit encore, & que les Juifs habitoient la Judée. On verra la même choſe dans le Verſet 8. du Chapitre 8. & dans le 10. du Chapitre 21. du même Livre. Il faut donc que ces endroits aïent été tranſcrits mot pour mot des Hiſtoires & des Memoires faits dans le temps que le Temple ſubſiſtoit encore, & que les Juifs étoient en poſſeſſion de leur païs.

Les Paralipomenes ſont un Abregé de toute l'Hiſtoire ſacrée depuis ſon commencement juſqu'au premier retour des Juifs, tiré des Livres de la Bible que nous avons, & d'autres Annales que l'Auteur avoit encore de ſon temps. Le deſſein de l'Auteur a été de remettre devant les yeux des Juifs la ſuite de leur Hiſtoire, qui pouvoit être effacée de leur memoire pendant la Captivité, pour les faire ſouvenir de leur origine. C'eſt pour cela que cet Auteur commence par dreſſer la Genealogie des Patriarches juſqu'à Jacob, celle des Deſcendans de douze Enfans de Jacob, & particulierement celle de la Race Roiale de David, afin de donner comme un plan general de tout le Peuple Juif: Enſuite dequoi il rapporte ſuccinctement & dans un ordre Chronologique l'Hiſtoire de Saül, de David, de Salomon & des Rois d'Iſraël & de Juda leurs ſucceſſeurs, juſqu'à la Captivité de Babylone. Voici le jugement que ſaint Jerôme porte de cet Ouvrage. *Le Livre des Paralipomenes, qui eſt comme un Abregé de l'Ancien Teſtament, eſt d'une ſi grande conſequence, que c'eſt ſe môquer que de prétendre avoir la ſcience de l'Ecriture Sainte ſans cet Ouvrage; car on y trouve preſque en tous les endroits, des Hiſtoires omiſes dans les Livres des Rois, & un nombre infini de queſtions ſur l'Evangile expliquées.* Il y a neanmoins des contradictions apparentes entre la Chronologie de ces Livres, & celle du Livre des Rois, qu'il eſt aſſez difficile, mais non pas tout-à-fait impoſſible d'accorder, dont nous remettons à parler dans le lieu où nous traiterons exprés de cette matiere.

§. VI.

Des deux Livres d'Eſdras. Eſdras Auteur du premier, & Nehemie du ſecond. Vies de l'un & de l'autre. Chronologie de leurs Livres.

LEs deux Livres qui ſont ſous le nom d'Esdras dans les Bibles, n'étoient autrefois comptez que pour un ſeul par les Hebreux, comme ſaint Jerôme le remarque; & c'eſt la raiſon pour laquelle ils portent tous deux le nom d'Eſdras dans les Bibles Latines, quoiqu'ils ſoient de differens Auteurs. Juſques-ici on avoit crû Eſdras Auteur du premier, & en effet, il parle en premiere perſonne dans le Chapitre 7. Verſet 27. & 28. *In me inclinavit Deus miſericordiam ſuam coram Rege & ego*, & dans le Chapitre 9. Verſet 5. *Curvavi genua mea & expandi manus meas ad Dominum Deum meum.* Mais un nouveau Critique a prétendu depuis peu que les ſix premiers Chapitres, étoient d'un Auteur plus ancien, & la raiſon qu'il en apporte, eſt que l'Auteur de ces Chapitres étoit à Jeruſalem du temps de Darius fils d'Hiſtaſpe, comme il paroît par ces paroles du cinquiéme Chapitre, où parlant de la réponſe que les Juifs donnerent ſous le Regne de Darius aux Gouverneurs de Syrie, qui vouloient les empêcher de rebâtir la Ville de Jeruſalem, il dit en premiere perſonne: *Nous leur répondimes*, ce qui ſuppoſe qu'il étoit alors à

Jeruſalem. Or Eſdras n'y vint que ſous le Regne d'Artaxerces, comme il paroît par le commencement du ſeptiéme Chapitre. Voila le fondement de cette conjecture, qui n'eſt pas fort ſolide: car quand Eſdras écrit: *Nous leur répondîmes*, il parle au nom des Juifs, & c'eſt une choſe ordinaire aux Hiſtoriens d'une Nation de parler ainſi en premiere perſonne au nom de leur nation, & de dire par exemple, nous déclarâmes la guerre, nous fîmes la paix, nous prîmes cette Ville, &c. Quoique l'Hiſtorien n'ait eu aucune part à ces évenemens. Il y a plus de difficulté à expliquer comment on trouve dans le Chapitre ſecond du Livre d'Eſdras la Genealogie & le nombre de ceux qui revinrent de Babylone à Jeruſalem ſous Nehemie auſſi-bien que du temps de Zorobabel & d'Eſdras qui eſt rapportée de la même maniere, quoiqu'avec quelques additions & changemens dans le Chapitre 7. de Nehemie. Quelques-uns croïent que Nehemie l'a tranſcrite du Livre d'Eſdras en y ajoûtant les noms de ceux qui ſont venus à Jeruſalem dans le ſecond retour de la Captivité: d'autres au contraire croïent que c'eſt Eſdras qui l'a copiée de Nehemie, puiſqu'il y eſt parlé de Nehemie, dont il raconte même une action au Verſet 63. Quelques-uns prétendent que la Genealogie d'Eſdras a été corrigée depuis ſur celle de Nehemie. Toutes ces conjectures ne s'accordent point avec les differens qui ſe rencontrent dans ces deux Genealogies; car ſi elles avoient été copiées ou corrigées l'une ſur l'autre, elles ſeroient parfaitement conformes. Si Nehemie n'avoit fait qu'ajoûter à Eſdras, le nombre des perſonnes ſeroit toûjours plus grand dans Nehemie que dans Eſdras; ce qui n'eſt pas, puiſque Eſdras compte ſept cent ſoixante & quinze perſonnes des enfans d'Area, & que Nehemie n'en compte que ſix cent cinquante-deux. Le premier compte neuf cent quarante-cinq des enfans de Zethua, & le dernier n'en compte que huit cent quarante cinq. Je ſçai bien qu'on peut rejetter ces differences ſur la faute des Copiſtes & la varieté des exemplaires; mais qu'eſt-il neceſſaire de dire que l'un de ces deux Auteurs a copié l'autre, puiſqu'ils ont pû tous deux écrire ces Genealogies, Eſdras aïant ſurvecu à la ſeconde Tranſmigration faite ſous Nehemie, & n'aïant écrit ſon Livre que ſur la fin de ſa vie.

Le Livre que l'on appelle communément le ſecond Livre d'Eſdras, porte le nom de Nehemie, qui s'en déclare Auteur en le commençant ainſi: *Ce ſont ici les paroles de Nehemie*, & en parlant toûjours de ſoi en premiere perſonne. On objecte qu'il eſt fait mention dans le Chapitre 12. Verſet 22. du Regne de Darius Codomannus, & du Grand Prêtre Jaddua qui alla au devant d'Alexandre, qu'il eſt moralement impoſſible que Nehemie ait vécu juſqu'à ce temps-là; car depuis la vingtiéme année d'Artaxerces Longuemain, il y a plus de cent ans juſqu'au Regne de Darius Codomannus, & au Pontificat de Jaddua. Mais il n'eſt pas certain que Darius, dont il eſt parlé en cet endroit, ſoit Darius Codomannus, il ſe peut faire que ce ſoit Darius Nothus, qui eſt mort quarante ans ou environ aprés la vingtiéme année d'Artaxerces Longuemain, & il n'eſt point dit en cet endroit que Jaddua ou Jaddus fût déja Souverain Pontife. Or il peut être né ſur la fin du Regne de Darius Nothus, ou ſous le commencement du Regne d'Artaxerces Mnemon, & avoir été encore en vie du temps d'Alexandre. Mais il y a de l'apparence que ce qui eſt dit en cet endroit depuis le commencement du Chapitre 12. juſqu'au Verſet 27. a été ajouté aprés coup, parce qu'il n'a aucune liaiſon avec ce qui précede & ce qui ſuit, & interrompt le cours de l'Hiſtoire: Car Nehemie, aprés avoir rapporté de quelle maniere il avoit rebâti les murs de la Ville de Jeruſalem, fait dans le Chapitre 11. le denombrement des familles & des perſonnes qui l'habiterent: il étoit naturel qu'il fit ſuivre l'Hiſtoire de la Dedicace des murs de la Ville, qui commence au Verſet 27. & tout ce qui eſt dit entre deux de la ſucceſſion des Levites & des Grands Prêtres paroît hors de ſa place. Auſſi commencent-ils par cette periode qui deſigne un autre Auteur que Nehemie: *Voici les Prêtres & les Levites qui vinrent à Jeruſalem avec Zorobabel fils de Salathiel & Joſué*: & finiſſent par celles-ci. Verſet 26. *Voilà ceux qui furent du temps de Joachim fils de Joſué fils de Joſedec & du temps de Nehemie Chef & d'Eſdras Prêtre & Docteur de la Loi.* Remarquez qu'il eſt parlé en cet endroit de Nehemie en tierce perſonne. Mais ajoûte-t-on le treiziéme Chapitre eſt ſans doute de Nehemie qui y parle en premiere perſonne. Cependant au Verſet 28. il fait mention de Sanaballat Horonite Beau-pere d'un des fils de Joïada, fils d'Eliaſib, Grand Prêtre, *que j'ai*, dit-il, *chaſſé*. Or ſelon Joſeph ce Gendre de Sanaballat eſt Manaſſés, frere de Jaddus, & quand on ſuppoſeroit qu'il y a eu deux Sanaballats, & que Joſeph ſe ſeroit trompé, il eſt toûjours conſtant que Nehemie a chaſſé du Sacerdoce un des fils de Joïada, oncle au moins de Jaddus, s'il n'a pas été ſon frere comme Joſeph le prétend, & par conſequent l'Auteur du Livre de Nehemie aura toûjours écrit ſous le Regne d'Alexandre & de Codomannus. Mais on nie cette conſequence; car le fils de Joïada frere de Jonathan Pere de Jaddus, a pû fort bien être marié à la fille de Sanaballat au commencement du Regne d'Artaxercés Mnemon,

mon, & être alors chaſſé par Nehemie qui pouvoit avoir ſoixante & dix ans ou environ.

Eſdras Auteur du premier des deux Livres dont nous venons de parler, étoit fils de Seraïas Souverain Pontife, que Nabuchodonoſor fit mourir comme il eſt rapporté 2. Reg. 25. Verſet 18. & 21. frere de Joſedec qui fut Grand Prêtre pendant la Captivité. Il fut le Chef des Juifs qui revinrent de Babylone la ſeptiéme année de l'Empire d'Artaxercés Longuemain, de qui il reçût la permiſſion de les ramener, de rebâtir le Temple, de leur donner des Juges, rapportée dans le Chapitre ſeptiéme de ce Livre. Il eſt appellé *Scriba velox in lege Moyſi* Eſdr. 7. Verſet 6. c'eſt à dire un Docteur habile dans la Loi de Moïſe, car le mot Hebreu *Sophetim* que les Grecs ont traduit par γραμματεις & les Latins *Scriba*, ne ſignifie pas un Ecrivain, mais un Docteur de la Loi. Les Hebreux l'appellent le Prince des Docteurs de la Loi. Nous examinerons dans la ſuite ce qu'il fit pour le rétabliſſement & la deſcription de la Loi.

Nehemie Auteur du ſecond de ces Livres, étoit fils d'Helcias de la Tribu de Levi. Il étoit en Babylone Echanſon, ou Page du Roi Artaxercés, de qui il obtint la permiſſion la vingtiéme année de ſon Regne de retourner en Judée pour y rétablir la Ville de Jeruſalem, & d'y demeurer pendant douze années, au bout deſquelles il retourna à Babylone, comme il l'avoit promis au Roy. Il y demeura pluſieurs années, juſqu'à ce qu'enſuite il obtint permiſſion du Roi de Perſe de venir achever ſes jours dans ſa patrie, où il mourut ſur la fin du Regne de Darius le Bâtard, ou ſous le commencement de celui d'Artaxercés Mnemon.

Le premier de ces deux Livres contient l'Hiſtoire de la délivrance des Juifs de la Captivité de Babylone, & de leur rétabliſſement dans la Judée depuis la premiere année de Cyrus juſqu'à la vingtiéme d'Artaxercés Longuemain; & le ſecond commence à la vingtiéme année du même Prince, juſqu'au Regne de Darius ſurnommé le Bâtard. La Chronologie de cet eſpace de temps dépend de la durée des Regnes des Rois de Perſe que nous examinerons en ſon lieu.

§. VII.

Hiſtoire de Tobie. Quand arrivée. Par qui écrite.

Tobie *a* de la Tribu de Nephthali fut un de ceux que Salmanaſar Roi d'Aſſyrie emmena captifs, quand il prit Samarie & ruina le Roïaume d'Iſraël. Il fut tranſporté à Ninive avec ſa femme & ſon fils. Ce Livre repreſente les devoirs de charité que cet homme craignant Dieu exerça envers ceux de ſa Nation qui étoient captifs comme lui; la patience avec laquelle il ſouffrit la perte de la vûë & la pauvreté, & contient l'Hiſtoire du Voïage de ſon fils accompagné d'un Ange pour retirer de Gabel qui demeuroit dans la Ville de Ragés, dix talens que ſon pere lui avoit prêtés, & de quelle maniére il épouſa dans ce voïage Sara fille de Raguel ſa parente.

Les Juifs reconnoiſſent cette Hiſtoire de Tobie pour veritable, quoiqu'ils ne reçoivent pas ce Livre comme Canonique. On croit communément qu'elle a été écrite par les deux Tobies. Cette opinion eſt fondée ſur ce que dit l'Ange aux Tobies Chap. 12. Verſ. 20. ſelon le Texte Grec: car au lieu qu'on lit dans la Vulgate en cet endroit: *Racontez toutes ces merveilles*, il y a dans le Grec, dans l'Hebreu de Fagius & dans la Verſion Syriaque: *Ecrivez dans un Livre tout ce qui vous eſt arrivé.* C'eſt pourquoi les mêmes Interpretes font parler les Tobies en premiere perſonne. D'ailleurs il eſt conſtant que ce Livre a été d'abord écrit en Chaldaïque, c'eſt à dire en la langue du Païs où Tobie demeuroit. Saint Jerôme l'a traduit en Latin avec le ſecours d'un Interprete ſur l'Original Chaldaïque que nous n'avons plus. On a auſſi mis cette Hiſtoire en Hebreu, & nous en avons deux Verſions differentes Hebraïques; L'une donnée par Munſter, & l'autre par Fagius. Il y en a enfin une ancienne Verſion Grecque ſur laquelle on a compoſé la Syriaque.

Ce Livre eſt tres-inſtructif, tres-touchant, plein de ſentimens de Religion & de pieté, & écrit

a Tobie.] Les Grecs nomment le Pere *Thebis* ou *Thobeth*, & le fils *Tobias*. Il y a un Exemplaire Hebreu où le Pere eſt appellé *Tobi* & le fils *Tobith*. Le Grec fait ainſi ſa Genealogie, *fils de Tobiel, fils d'Ananiel, fils d'Aduel, fils de Gabael, de la Race d'Aſiel, de la Tribu de Nephthali, de la Ville de Thisbes qui eſt à la droite de Nephthali.* L'Exemplaire Hebreu de Munſter, *fils de Tobiel, fils d'Ananeel, fils d'Ariel, fils de Gabiel, fils d'Aſael, fils de Nathanael de la Tribu de Nephthali, l'un des Habitans de la Ville de Nephthali, ſiſe dans la Galilée vers l'Occident.* L'Exemplaire de Fagius, *fils d'Ananeel, fils de Gabriel de la Race d'Aſchel de la Tribu de Nephthali.*

écrit d'un ſtile ſimple, naturel & facile. Il eſt aiſé d'en établir la Chronologie; l'Epoque de la Tranſlation de Tobie étant clairement rapportée au temps que Salmanaſar transfera les dix Tribus; ce qui arriva la quatriéme année d'Oſée Roi d'Iſraël, & la ſixiéme d'Ezechias Roi de Juda. La Tribu de Nephthali avoit déja été enlevée par Theglathphalaſar Roi d'Aſſyrie, comme il eſt rapporté dans le quatriéme Livre des Rois Chap. 15. Verſet 29. mais cette Tranſlation n'avoit pas été generale: il en étoit reſté pluſieurs.

Tobie vécut en tout cent deux ans; perdit la vûë à cinquante-ſix ans, & la recouvra à ſoixante. Avant que de mourir il prédit la ruine de Ninive qui arriva ſous Nabuchodonoſor & Aſſuerus, c'eſt à dire ſous Aſtyagés & Nabopalaſſar, comme nous avons remarqué en parlant de la Prophetie de Nahum.

Il faut obſerver qu'il y a une faute dans le Chap. 3. de la Vulgate Verſ. 7. où il eſt dit que *Sara fille de Raguel habitoit à Ragés:* il doit y avoir à *Ecbatane*, comme dans le Texte Grec & Hebreu: car il paroît par le Chap. 9. que Raguel ne demeuroit pas à Ragés, puiſque Tobie le jeune étant dans la Maiſon de Raguel, envoïe l'Ange à Gabel, qui demeuroit à Ragés, pour recevoir de lui les dix talens que ſon pere lui avoit prêtés.

§. VIII.

Hiſtoire de Judith. Quand arrivée. Si elle eſt veritable. Par qui écrite.

LE LIVRE DE JUDITH porte le nom de celle qui fait le principal perſonnage de l'Hiſtoire qui y eſt rapportée; En voici l'abregé neceſſaire pour l'intelligence de ce que nous avons à dire ſur cet Ouvrage.

Nabuchodonoſor Roi des Aſſyriens qui regnoit dans Ninive, aïant défait & pris Arphaxad Roi des Medes, forma le deſſein de ſubjuguer les peuples d'Aſie ſituez vers l'Occident à l'égard de Ninive, & envoïa Holoferne avec une puiſſante armée, qui jettant la terreur par tout, ſe rendit maître de la Meſopotamie, de la Syrie, de la Libye, & de la Cilicie, qui ſe ſoûmirent volontairement à ſa domination. Aprés ces conquêtes, il vint dans l'Idumée, dont il s'empara ſans reſiſtance, & y ramaſſa ſon armée. Les Iſraëlites allarmés recueillirent ce qu'ils pûrent de troupes, ſe ſaiſirent des hauteurs, & fortifierent le mieux qu'ils pûrent leurs Villes. Le Grand Prêtre Eliachim les encouragea à ſe bien défendre, & leur fit implorer le ſecours de Dieu. Holoferne étonné de ce que ce peuple ſe préparoit à ſoûtenir la guerre contre une armée ſi puiſſante, ſurpris & irrité de leur hardieſſe, s'informa des Moabites & des Ammonites leurs voiſins, des forces de ce peuple, & quelle raiſon il pouvoit avoir de ne ſe pas ſoûmettre. Achior Chef des Ammonites lui fit en peu de mots l'Hiſtoire de ce peuple, & lui aiant expliqué de quelle maniere il avoit été quelquefois protegé, & quelquefois abandonné de ſon Dieu, lui declara, que s'ils avoient offenſé ce Dieu, il les livreroit entre ſes mains; mais que ſi cela n'étoit pas, leur Dieu les défendroit, & que toute ſon armée ne pourroit pas les dompter. Holoferne reçût cet avis avec indignation, & fit mener Achior dans la Ville de Bethulie qu'il aſſiegea auſſitôt, dans le deſſein de ſe vanger de lui; quand il l'auroit priſe. Ozias qui commandoit dans cette Ville, ſe préparoit à la défendre; mais les Habitans effraiés de la multitude des ennemis, vouloient ſe rendre; en ſorte qu'il eut bien de la peine à obtenir qu'ils attendroient encore cinq jours. Ce fut alors que la Veuve Judith, qui étoit riche & belle, prit la reſolution de paſſer dans le Camp d'Holoferne pour tâcher de s'en défaire: elle ſortit donc de la Ville & alla au Camp, fut priſe & menée à Holoferne; elle lui plaît; il la fait venir à un grand feſtin, dans lequel il s'enivre: on l'enferme enſuite avec elle: elle prend ſon temps, lui coupe la tête, ſe ſauve & fait apporter la tête de ce General à Bethulie. La terreur ſe met dans l'armée des Aſſyriens, ils s'enfuient tumultuairement: les Iſraëlites les pourſuivent, en tuent pluſieurs, & font un grand butin. Judith chanta un Cantique, & alla avec tout le peuple à Jeruſalem pour rendre graces au Seigneur. Elle revint enſuite à Bethulie, y vécut juſqu'à l'âge de cent cinq ans, & pendant tout le temps de ſa vie le Peuple d'Iſraël joüit de la paix. Voilà un Abregé de l'Hiſtoire de ce Livre.

La plus grande difficulté qu'il y a dans ce recit, eſt de déterminer le temps où l'on doit placer cet évenement: les uns le mettent avant, les autres aprés la Captivité; & quelques-uns trouvant à ce qu'ils ſe ſont imaginez des difficultez inſurmontables pour l'accorder avec l'Hiſtoire des Juifs, des Aſſyriens & des Medes, ont oſé aſſûrer que ce n'eſt qu'une parabole & une allegorie, & non pas une verité hiſtorique.

Euſebe & George Syncelle croient que l'Hiſtoire de Judith eſt arrivée aprés le retour des Juifs; mais le premier la place ſous Cambyſe, & l'autre ſous Xercés. Entre ceux qui croient qu'elle eſt arrivée avant la Captivité, les uns diſent que ce fut du temps de Dejocés Roi des Medes, & les autres

autres du temps d'Aphraartés: mais ils conviennent les uns & les autres que c'eſt ſous le Regne de Manaſſés Roi de Juda. On propoſe de part & d'autre des raiſons & des objections qu'il nous faut examiner.

Voici les argumens de ceux qui ſoûtiennent que cette Hiſtoire eſt arrivée depuis la Captivité: ils diſent 1. Que cette Hiſtoire doit être arrivée dans un temps qu'il n'y avoit point de Roi parmi les Juifs; puiſqu'il paroît par ce Livre, que le Grand Prêtre Eliachim ou Joachim avoit toute l'autorité, & qu'il n'y eſt parlé en aucun endroit du Roi d'Iſraël. Eſt-il poſſible qu'une guerre auſſi conſiderable que celle qui eſt rapportée dans le Livre de Judith, ſe fût paſſée, ſans que le Roi du peuple attaqué, y eût aucune part? 2. Qu'il n'y a point eu avant la Captivité, de Grand Prêtre qui portât le nom d'Eliachim, qu'on n'en trouve point de ce nom, ni dans le Catalogue qu'en fait Joſeph, ni dans aucun endroit de l'Ecriture: qu'il y en a eu un aprés la Captivité nommé Joachim, qui eſt le nom que le Texte Grec donne à celui qui eſt appellé dans nôtre Vulgate Eliachim. 3. Qu'Achior Chef des Ammonites répond à Holoferne Chapitre 5. Verſet 22. qui lui demandoit ce que c'étoit que le Peuple d'Iſraël; que les Iſraëlites avoient été ruinez par pluſieurs guerres, & que pluſieurs d'entr'eux avoient été emmenez captifs dans une terre étrangere; mais qu'à preſent s'étant convertis à leur Dieu, ils étoient revenus des lieux où ils avoient été diſperſez; qu'ils s'étoient raſſemblez; qu'ils s'étoient établis ſur ces Montagnes, & qu'ils poſſedoient de nouveau Jeruſalem, où étoit leur Sanctuaire; Que le Grec ajoûte que le Temple de leur Dieu avoit été détruit, Καὶ ὁ ναὸς τοῦ Θεοῦ αὐτῶν ἐβεβήλωτο εἰς ἴδαφος. Que ces expreſſions ſemblent marquer clairement le temps de la Captivité, & que ce qui eſt dit de la deſtruction du Temple, lui convient neceſſairement. Enfin l'on ſoûtient qu'il n'y a pas moien d'accorder ce qui eſt dit dans ce Livre de l'âge de Judith avec le temps qui précede la Captivité. Car il eſt dit au Chapitre 8. qu'elle étoit belle & jeune, quand elle alla trouver Holoferne. Et dans le Chapitre 16. qu'elle vécut cent cinq ans ſans voir de guerre dans Iſraël. Or depuis la fin du Regne de Manaſſés juſqu'au temps de la guerre de Necaon Roi d'Egypte contre Joſias, il n'y a que trente-quatre ans. Ainſi ſuppoſé qu'Holoferne fût venu en Judée ſur la fin du Regne de Manaſſés, il faudroit que Judith eût eu plus de ſoixante ans. A cet âge comment auroit-elle pû être belle & jeune & plaire à Holoferne?

Ceux qui ſoûtiennent le contraire ne manquent pas de réponſes à ces difficultez: Pour refoudre la premiere, ils diſent, qu'il n'eſt point fait mention de Manaſſés dans le Livre de Judith; parce que ce Prince depuis qu'il fut revenu de la Captivité, ne ſe mêla plus des affaires de l'Etat, ſi l'on en croit l'Hiſtorien Joſeph; & que quand cela ne ſeroit pas, on voit qu'Eliachim ne ſe mêle que d'encourager le Peuple, & de l'exhorter à avoir recours à Dieu: ce qui étoit de ſon devoir. D'ailleurs il n'eſt pas étonnant que Manaſſés occupé à munir la Ville de Jeruſalem, laiſſât le ſoin de la défenſe de Bethulie à Ozias, qui étoit comme le Gouverneur de cette Ville. Ils repliquent à la ſeconde, qu'il y a eu un grand Prêtre du nom d'Eliachim du temps de Manaſſés, & pour le prouver, ils alleguent cette prédiction du Prophete Iſaïe Chapitre 22. Verſ. 20. & 21. *En ce jour-là j'appellerai mon ſerviteur Eliachim fils d'Helcias, & je le revêtirai de vôtre Tunique: je le fortifierai de vôtre ceinture. Je lui donnerai vôtre puiſſance en main, & il ſera comme le pere des Habitans de Jeruſalem, & de la Maiſon de Juda.* Quoiqu'il ne ſoit pas dit dans ce paſſage que cet Eliachim étoit Grand Prêtre, les qualitez & l'autorité qu'on lui donne, ſemblent deſigner aſſez clairement celui dont il eſt parlé dans le Livre de Judith. Auſſi Saint Jerôme & Saint Cyrille n'ont-ils pas fait difficulté d'aſſûrer que c'eſt le même. Joſeph n'a pas été fort exact dans le Catalogue des Souverains Pontifes, puiſque l'Ecriture en nomme quelques-uns, dont il ne fait point de mention: & d'ailleurs il ſe peut faire qu'Eliachim ſoit un de ceux qu'il nomme d'un autre nom; un même homme pouvant avoir deux noms.

La troiſiéme objection roule ſur l'autorité & le ſens des paroles du Texte Grec, qui regardent la deſtruction du Temple. Car pour ce qui eſt dit en cet endroit de la Captivité de pluſieurs d'entr'eux, cela convient fort bien à l'enlevement de Manaſſés, rapporté dans le Chapitre 33. des Paralipomenes. Le Texte de la Vulgate traduit de Original Chaldaique par Saint Jerôme, ne parle point du Temple, & l'on peut croire que le Traducteur Grec a ajoûté cela de ſon chef. Mais ſuppoſé qu'il faille s'arrêter au Texte Grec, on prétend que ces paroles, εἰς ἴδαφος ἐβεβήλωτο, qui ſignifient à la lettre: *Leur Temple eſt devenu comme le pavé*; ne veulent point dire que le Temple avoit été détruit rez-pied rez-terre, mais ſeulement qu'il avoit été foulé aux pieds ou profané. On ajoûte qu'il eſt ſi vrai qu'il n'eſt point parlé en cet endroit de la deſtruction entiere du Temple, mais ſeulement de ſa profanation, que dans le Chapitre 4. Verſet 3. il eſt dit dans le même Texte Grec: *Que les Enfans d'Iſraël étant revenus nouvellement de la Captivité & raſſemblez depuis peu, les Vaſes, l'Autel, & la Maiſon de Dieu*

Dieu avoient été purifiez de leur profanation. Le Temple & l'Autel n'avoient donc pas été détruits, puiſque l'on n'avoit fait que les purifier. Tout cela a rapport à ce qui arriva du temps de Manaſſés, quand il fut enlevé par le Roi des Aſſyriens avec une partie de ſon Peuple. Il fit penitence, fut delivré de la Captivité, purifia le Temple & l'Autel, & repara le mal qu'il avoit fait. Pour ce qui regarde l'âge de Judith, il eſt aiſé de l'accorder avec l'Hiſtoire. Manaſſés a regné cinquante-cinq ans, Amon ſon ſucceſſeur deux ans, Joſias trente & un & Joachim onze ans. On pouvoit dire que la paix n'a proprement été troublée que quand Joachim fut emmené à Babylone; car la guerre de Joſias ſe fit hors du Roiaume, & la mort de ce Prince ne fut point ſuivie de guerre. Cela étant, ſi l'on deduit ſur les cent cinq ans de l'âge de Judith les onze années de Joachim, les trente & une du Regne de Joſias, les deux années de ſon pere Amon, & ſeize ou dix-ſept années du Regne de Manaſſés, elle n'aura eu que quarante-cinq ans. Or il n'eſt pas étonnant qu'une femme qui a vécu cent cinq ans, ait encore été aſſez belle & ait paru aſſez jeune à cet âge pour plaire à un vieux Capitaine. Voilà les réponſes qu'on apporte aux raiſons de ceux qui placent cet évenement avant la Captivité, & voici les raiſons qu'on allegue pour montrer qu'il ne peut être arrivé dans ce temps-là.

Premierement, il eſt certain qu'aprés le retour des Juifs de Babylone, il n'y avoit plus de Roi dans la Medie, ni dans l'Aſſyrie, & cependant il paroît par le Livre de Judith, que c'étoient les deux plus grands Empires d'Orient qui ſe diſputoient la domination de toute l'Aſie; au lieu qu'aprés la Captivité les Perſes en étoient les Maîtres. 2. Ninive qui du temps de Judith étoit floriſſante & la capitale d'Aſſyrie, étoit entierement ruinée du temps des Rois de Perſe. 3. L'Hiſtoire de Judith eſt arrivée peu de temps aprés qu'Arphaxad Roi des Medes avoit bâti la Ville d'Ecbatane; or cette Ville a été bâtie par Dejocés, & peut-être achevée par ſon fils Phraartés ou Aphraartés. 4. Le nom d'Arphaxad revient à celui de Phraartés, ou peut-être Aphraartés. Ce qui eſt dit d'Arphaxad dans le Livre de Judith, convient parfaitement à ce que Herodote rapporte de Phraortés: car cet Hiſtorien remarque que ce Prince s'étant avancé vers le Païs des Aſſyriens auſquels Ninive appartenoit, fut défait & y perit avec toute ſon armée. Or il eſt dit dans l'Hiſtoire de Judith qu'Arphaxad fut défait & tué par Nabuchodonoſor Roi des Aſſyriens qui regnoit dans Ninive. Ceux qui ont dit qu'Arphaxad étoit Dejocés, ſont fondez ſur ce qui eſt dit dans le Texte de la Vulgate, qu'il bâtit la Ville d'Ecbatane, mais il eſt dit ſimplement dans le Texte Grec, qu'il ajoûta de nouveaux bâtimens à cette Ville. 5. Le Roi Nabuchodonoſor qui défit Arphaxad, & qui envoïa Holoferne contre la Syrie, ne peut point être un Roi de Perſe. L'Ecriture lui donne la qualité de Roi d'Aſſyrie; c'eſt le nom des Rois de Babylone & d'Aſſyrie, & non point des Rois de Perſe. Ce ne peut être Cambyſes, comme Euſebe l'a crû, puiſque du temps de ce Prince le Temple de Jeruſalem n'étoit pas encore rebâti. Qui eſt donc ce Nabuchodonoſor dont il eſt parlé dans Judith? Ce ne peut pas être Nabuchodonoſor fils de Nabopalaſſar qui enleva le Roi Joachin en Babylone. C'eſt apparemment Saoduſchin fils d'Aſſaradon ou d'Aſſaradin qui ſelon Ptolomée étoit Roi de Ninive & de Babylone.

Quoique ces preuves ne ſoient pas demonſtratives, il faut avoüer neaumoins qu'il eſt difficile d'y répondre d'une maniere capable de ſatisfaire, principalement à la premiere qui me paroît ſans replique. La plûpart des Commentateurs Proteſtans, comme Luther, Chytrée, Beroalde, Scaliger & Grotius, pour ſe debarraſſer de ces difficultez qu'ils ont crû inſurmontables; ont pris le parti de ſoûtenir que cette Hiſtoire eſt une fiction ou une allegorie que Grotius croit avoir été compoſée dans le temps qu'Antiochus Epiphane vint en Judée, & dont il donne une explication plus ingenieuſe que ſolide *a*. Mais il faut avoüer que cette Hiſtoire n'a nullement l'air d'une

a Plus ingenieuſe que ſolide.] Voici ce qu'il dit dans ſa Préface. *Tout ce qui eſt dans ce Livre eſt énigmatique. Il a été écrit lorſqu'Antiochus l'Illuſtre eſt venu en Judée avant que le Temple fût profané par les Idoles que l'on y mit depuis. Il a été écrit dans le deſſein de confirmer les Juifs dans l'eſperance que Dieu les delivreroit. Judith eſt la même choſe que la Judée: Bethulie Beth-El-ja, c'eſt-à-dire la Maiſon de Dieu c'eſt le Temple: le glaive qui en ſort ſont les prieres des Saints. Nabuchodonoſor ſignifie ſouvent chez les Juifs le diable. L'Aſſyrie, c'eſt l'arrogance:*

d'une parabole, ou d'une fiction : les temps, les perſonnes, les faits, & leurs circonſtances y ſont exactement marqués, & d'une maniere ſi hiſtorique, qu'il ſeroit impoſſible de deviner que c'eſt une Allegorie. Il faut donc que cet Auteur ſoit un impoſteur ou un Hiſtorien. Il apporte lui-même un témoignage autentique de la verité de cette Hiſtoire, ſçavoir la Fête que faiſoient les Juifs en l'honneur de cette victoire. Les Juifs ont bien mis ce Livre hors du Canon, mais ils n'ont pas rejetté cette Hiſtoire comme une pure fable. Les plus anciens Peres, comme S. Clement Romain dans ſa premiere Epître aux Corinthiens, l'Auteur des Conſtitutions Apoſtoliques, S. Clement d'Alexandrie, Tertullien, Origenes, Euſebe, S. Jerôme, & tous ceux qui les ont ſuivis, ont reconnu cette Hiſtoire pour veritable. Ce n'eſt que dans ces derniers ſiecles que l'on a commencé d'en douter, & la principale ou plûtôt l'unique raiſon que ces Critiques en ont eu, eſt la difficulté qu'ils ont crû trouver dans la Chronologie de cette Hiſtoire. Quand elle ſeroit encore plus grande, ce ne ſeroit pas un legitime fondement pour la rejetter comme fauſſe. Il y a pluſieurs Hiſtoires ſacrées & profanes que l'on ne revoque point en doute, qui ſouffrent de pareilles difficultez. Mais il n'eſt pas impoſſible de les reſoudre, en plaçant cet évenement avant la Captivité ; & l'on a fait voir que les faits rapportés dans ce Livre, s'accordent tres-bien avec l'Hiſtoire d'Herodote. Les autres objections que l'on forme contre la verité de cette Hiſtoire ne meritent pas qu'on s'y arrête.

L'Auteur de ce Livre eſt entierement inconnu. Quelques-uns croïent que c'eſt le Grand-Prêtre Eliachim ou Joachim qui l'a écrit lui-même : d'autres diſent que c'eſt Joſué fils de Joſedec Compagnon de Zorobabel, qui en eſt Auteur. Grotius prétend qu'il eſt écrit du temps d'Antiochus Epiphane. Mr. Huet conjecture avec plus de vraiſemblance, qu'il a été compoſé pendant la Captivité, parce qu'il étoit écrit en Chaldaïque. Nous n'avons plus cet Original. S. Jerôme l'avoit traduit en Latin, en rendant le ſens ſans s'attacher à la lettre ; en retranchant les varietez qui s'y trouvoient dans differens exemplaires, & en ne mettant dans ſa Traduction que ce qui faiſoit un ſens parfait ; comme il le témoigne lui-même. *Magis ſenſum è ſenſu quàm ex Verbo Verbum transferens. Multorum Codicum varietatem vitioſiſſimam amputavi ; ſola ea quæ intelligentia integra in verbis Chaldæis invenire potui, Latinis expreſſi.* C'eſt cette Verſion de S. Jerôme que nous avons dans le Texte de la Vulgate. La Verſion Grecque que nous en avons, eſt fort differente de la Latine, bien plus ample & étoit apparemment plus conforme à l'Original Chaldaïque : Quelques-uns l'ont attribuée à Theodotion, mais elle eſt plus ancienne, puiſque ſaint Clement Romain plus ancien que Theodotion & ſaint Clement d'Alexandrie, Origenes & Africanus, avoient cette Hiſtoire en Grec. La Verſion Syriaque s'accorde avec le Texte Grec.

§. IX.

Hiſtoire d'Eſther. Examen des conjectures que l'on apporte pour découvrir qui eſt le Roi Aſſuerus mari d'Eſther. Grande incertitude ſur ce ſujet. De l'Auteur de ce Livre. Des Additions qui ne ſont point dans le Texte original.

LE Livre d'Eſther contient l'Hiſtoire d'une Fille Juive de ce nom, Niéce de Mardochée Juif de la Tribu de Benjamin demeurant à Suſes, que le Roi Aſſuerus épouſa & éleva ſur le Trône, aprés avoir repudié ſa femme. Ce Prince avoit un favori nommé Aman, de la race d'Agag Roi des Amalecites, lequel indigné de ce que Mardochée ne vouloit pas lui rendre les reſpects que les autres lui deferoient, prit la reſolution de faire perir tous les Juifs qui étoient dans l'Empire d'Aſſuerus, fit donner un Edit, par lequel ils devoient tous être exterminez au mois d'Adar, qui étoit celui que le ſort avoit fait écheoir pour faire perir ces malheureux. Mardochée fait ſçavoir à la Reine, le peril où étoit toute ſa Nation ; elle va trouver le Roi, & le prie de venir manger chez elle avec Aman. Aman enflé de cet honneur, ne peut ſouffrir le mépris de Mardochée qui ne l'avoit point ſalué. Mais

l'arrogance : l'inſtrument du diable c'eſt Antiochus, qui ſous un nom emprunté eſt appellé ici Holoferne, c'eſt-à-dire Halpernakas le Lecteur, le ſergent ou le miniſtre du diable qui veut ſe rendre maître de la Judée belle & veuve, parce qu'elle eſt denuée de ſecours. Eliachim ſignifie le Dieu qui doit s'élever. Voila des allegories que Grotius auroit eu peine à ſouffrir dans un autre.

Mais dans le temps qu'il ſe prépare à en tirer vengeance, le Roi aïant lû des Memoires, qui le firent ſouvenir que Mardochée avoit découvert une conſpiration faite contre ſa perſonne, veut le recompenſer; & ordonne à Aman de conduire Mardochée en triomphe par la Ville. La Reine aïant traité le Roi, lui découvre qu'elle eſt Juive & demande juſtice contre Aman pour ſon Peuple. Le Roi fait pendre Aman, éleve Mardochée, revoque l'Edit donné contre les Juifs, & en donne un autre, par lequel il leur permet de tirer vengeance de leurs ennemis le jour marqué. La fête de Phurim eſt inſtituée à perpetuité chez les Juifs en memoire & en action de graces de ce bienfait ſignalé.

Voilà le fait rapporté dans le Livre d'Eſther. Mais il n'y a peut-être point d'Hiſtoire dont le temps ſoit plus incertain. Il eſt conſtant qu'elle eſt arrivée du temps du Roi Aſſuerus. La difficulté eſt de ſçavoir qui eſt le Roi qui eſt ainſi appellé dans l'Ecriture; c'eſt certainement un Roi des Medes ou des Perſes qui a regné depuis l'enlevement des Juifs ſous Jechonias. Mais il n'y a preſque pas un de ces Rois depuis Aſtyagés juſqu'à Artaxercés Mnemon, que quelque Auteur n'ait crû être l'Aſſuerus d'Eſther. Voïons s'il eſt poſſible de découvrir auquel de ces Rois cette Hiſtoire peut être attribuée avec plus de vraiſemblance.

On convient que ce ne peut être Cyaxare Roi des Medes fils de Phraortés, parce qu'il eſt mort avant la Captivité ſous Jechonias. Son fils Aſtyagés, eſt appellé Aſſuerus dans le dernier Chapitre du Grec de Tobie. Cela pourroit faire conjecturer, que c'eſt lui dont il eſt parlé dans le Livre de Judith. Mais Herodote nous apprend qu'il épouſa Anana fille d'Haliatte Roi des Lydiens, & il faut qu'il ait eu auparavant une autre femme, de qui Mandane mere de Cyrus étoit fille. Ni l'une ni l'autre ne peut être Eſther: Ainſi Aſtyagés n'eſt point l'Aſſuerus mari d'Eſther. Aſtyagés eut ſelon Xenophon, de ſa ſeconde femme, un fils appellé Cyaxare que quelques-uns font pere de Darius Medus, à qui ils donnent un troiſiéme Cyaxare pour fils, qu'ils ſuppoſent être l'Aſſuerus mari d'Eſther. Mais d'autres ſoûtiennent avec plus de vraiſemblance que ce troiſiéme Cyaxare eſt ſuppoſé, & que le ſecond n'eſt point different de Darius le Mede fils d'Aſtyagés, & par conſequent Oncle de Cyrus, qui lui ceda le Roïaume des Chaldéens, aprés l'avoir conquis, comme il eſt prouvé par le témoignage de Daniel Chapitre 5. Verſet 31. & 9. Verſet 1. où il eſt dit, que ce Darius étoit fils d'Aſſuerus, & qu'il fut déclaré Roi de Chaldée à l'âge de ſoixante-deux ans, à la place de Balthazar que Beroſe & Ptolomée appellent Nabonidus, Abydene Nabonnidochus, & Herodote, Labynitus. Le Poëte Aeſchile dit que ce Medus prit & ruina la Ville de Suſes, qui fut enſuite rétablie. On a auſſi crû que Darius le Mede étoit l'Aſſuerus d'Eſther, parce qu'il avoit nom Cyaxare, ce qui revient à Aſſuerus, & que d'ailleurs il eſt dit dans Daniel Chapitre 6. Verſet 1. que Darius avoit établi ſix-vingts Satrapes ſur ſon Roïaume, & le nombre des Provinces de l'Aſſuerus d'Eſther, eſt de cent vingt-ſept, en y comprenant les Iſles. Cela s'accorde aſſez. Il eſt auſſi remarqué que Darius commandoit aux Medes & aux Perſes. Mais on oppoſe à cette conjecture premierement que le Roi dont il eſt parlé dans le Livre d'Eſther, étoit Roi des Perſes; ce qui ne convient point à Darius Medus qui ne fut Roi que des Medes & des Chaldéens. Car Cyrus aïant vaincu ſon Pere Aſtyagés, fut déclaré Roi des Medes & des Perſes & s'attira toute l'autorité. Son grand-pere vécut & fut même traité en Roi des Medes. Aprés ſa mort Cyrus ceda une partie de ſes conquêtes à ſon oncle Cyaxare ou Darius Medus, & l'aſſocia à l'Empire, mais il retint toûjours la principale autorité, comme il paroît par Xenophon. Darius Medus regna d'abord dans la Suſiane, & enſuite dans la Chaldée; mais ſon Empire ne s'eſt jamais étendu comme celui d'Aſſuerus depuis l'Inde juſqu'à l'Ethiopie. Aprés la mort de Darius, Cyrus demeura ſeul Monarque de toute l'Aſie, & transfera ainſi l'Empire des Babyloniens & des Medes aux Perſans. Il le tint pendant ſept ans, à compter du jour de la mort de Darius Medus. L'Hiſtoire d'Eſther ne convient point à Cyrus; mais quelques-uns l'adaptent à ſon fils Cambyſes, qui eſt appellé Aſſuerus dans le premier Livre d'Eſdras Chapitre 4. Verſet 6. C'étoit un homme furieux & brutal, caractere qui convient à l'Aſſuerus d'Eſther; & l'Empire de Cambyſes, avoit l'étenduë qui eſt marquée dans ce Livre; mais il ne regna que ſept ou huit ans, & l'Aſſuerus d'Eſther en a regné plus de douze, Chapitre 3. Verſet 7. Beaucoup l'attribuent à Darius fils d'Hiſtaſpe l'un des ſept conjurez qui fut déclaré Roi, aprés qu'ils eurent tué le Mage Oropaſte qui s'étoit emparé du Trône en ſe faiſant croire le frere de Cambyſes. Tout ce qui

qui eſt dit dans le Livre d'Eſther, du Roi Aſſuerus lui convient, car 1. l'étenduë qu'on y donne à ſon Empire depuis l'Inde juſqu'à l'Ethiopie, exclut non ſeulement tous les Rois avant Cambyſes & Cambyſes même, puiſque ce fut Darius qui ſubjugua le premier l'Inde & l'Arabie. L'Auteur du troiſiéme Livre d'Eſdras Chapitre 3. décrit dans les mêmes termes l'étenduë du Roïaume de Darius, & ceci ſe rapporte aſſez à ce qu'en dit Herodote. 2. Aſſuerus faiſoit ſa demeure dans la Ville de Suſes, qui étoit la Capitale de ſon Empire: cela convient à Darius fils d'Hiſtaſpe qui orna cette Ville, y fit bâtir un Palais magnifique ſelon le témoignage d'Elien, & y fit renfermer ſes tréſors, au rapport d'Herodote. 3. Ce dernier Hiſtorien dit que Darius fils d'Hiſtaſpe aimoit paſſionnément une de ſes femmes, qu'il appelle Artyſſone, à laquelle il dreſſa une ſtatuë d'or, c'eſt peut-être Eſther dont le nom d'Ediſſe a été corrompu. 4. Il eſt dit dans le Chapitre 10. qu'Aſſuerus ſe rendit tributaires toutes les Iſles de la Mer. Or ſuivant Thucidide Darius fils d'Hiſtaſpe fut le premier des Rois de Perſe qui ſubjugua les Iſles des Phéniciens, comme il eſt auſſi remarqué dans le Menéne de Platon. Xercés en fut dépoüillé avant la douziéme année de ſon Regne, & aucun des Rois de Perſe ne les ont depuis poſſedées. Darius fils d'Hiſtaſpe eſt ſelon Herodote, le premier qui impoſa des tributs aux Nations, & il paroît qu'ils étoient établis du temps d'Aſſuerus mari d'Eſther. Enfin il eſt dit dans le Chapitre 2. Verſet 5. que Mardochée étoit un des Juifs qui avoient été transferés par le Roi de Babylone Nabuchodonoſor avec Jechonias. Cette Epoque exclut tous les Rois de Perſe poſterieurs à Darius: car il faudroit ſuppoſer que Mardochée auroit eu alors plus de ſix vingts ans, & par conſequent que ſa niéce Eſther auroit été fort âgée. Tout ce qu'on peut faire, eſt de ſuppoſer qu'il vivoit encore, quoique fort âgé, au commencement du Regne de Darius & que ſon frere avoit eu ſa fille Eſther dans un âge fort avancé. Ces conjectures paroiſſent aſſez plauſibles, mais elles ſont détruites par le témoignage d'Herodote qui rapporte que Darius eut trois femmes, qui non ſeulement ne s'appelloient ni Vaſtis, ni Ediſſe, mais dont aucune ne peut être Eſther; car les deux premieres ſont Atoſſe & Artyſſone fille de Cambyſes & la derniere Parmis fille de Smerdis fils de Cyrus. D'ailleurs Darius fils d'Hiſtaſpe fut favorable aux Juifs dés la ſeconde année de ſon Regne, & Aſſuerus ne les connut que la douziéme année du ſien. Enfin ce que l'on a remarqué de l'âge de Mardochée ſemble non ſeulement exclure les ſucceſſeurs de Darius, mais auſſi Darius même, ſi on l'entend à la lettre: car depuis la captivité de Jechonias juſqu'à la ſeptiéme année de Darius, il y a environ 90. ans, ſuppoſant donc que Mardochée n'eût que dix ans quand il fut tranſporté, il auroit eu alors cent ans: Quelle apparence qu'à cet âge, il eût fait ſa Cour, & qu'il ſe fût mêlé de découvrir la conſpiration faite contre la perſonne du Roi? Le pere d'Eſther étant mort, étoit encore apparemment plus âgé que lui, & quand il auroit été plus jeune de quelques années, s'il a eu Eſther à trente ou quarante ans, elle devroit avoir eu alors quarante à cinquante ans. Par conſequent ſi l'on ſuit le Texte Grec de ce Livre, où il eſt dit nettement Chapitre 2. Verſet 6. & Chapitre 11. Verſet 18. que Mardochée fut perſonnellement un de ceux qui furent tranſportez à Babylone du temps de Jechonias, non ſeulement Aſſuerus ne peut convenir à aucun des Succeſſeurs de Darius, il eſt même difficile de croire que ce ſoit Darius, & alors il faudra choiſir celui des Rois précedens, entre leſquels je n'en trouve point à qui l'Hiſtoire d'Eſther convienne mieux qu'à Cyaxare ou à Darius Medus. Mais on peut expliquer le Texte Hebreu du Verſet 6. du Chapitre 2. en ſorte que ce ne ſoit pas Mardochée même qui ait été tranſporté de Babylone, mais ſon aieul. Voici le Texte. *Il y avoit dans la Ville de Suſes un homme appellé Mardochée fils de Zair, fils de Semei, fils de Cis, de la race de Jemini, qui avoit été transferé de Jeruſalem dans le temps que Nabuchodonoſor avoit enlevé Jechonias Roi de Juda.* Rapportant ces dernieres paroles à Cis aieul de Mardochée, on peut facilement dire que cela eſt arrivé ſous le Regne d'Artaxercés Longuemain. Cependant il faut avoüer que le Texte Hebreu ne ſignifie pas cela naturellement, & que le Texte Grec porte le contraire en cet endroit dans le Chapitre 11. Verſet 2. Ainſi ſi l'on s'arrête au Texte Grec & à la Vulgate, il faut demeurer d'accord que cette Hiſtoire ne peut convenir à aucun des Rois Succeſſeurs de Darius fils d'Hiſtaſpe, & qu'il eſt même difficile qu'elle convienne à celui-ci. Cependant ce même Texte Grec donne le nom d'Artaxercés à l'Aſſuerus mari d'Eſther; & parlant d'Aman, dit qu'il étoit Macedonien, & qu'il avoit deſſein de faire paſſer l'Empire

des Perſes aux Macedoniens : ce qui ne peut convenir au temps de Darius fils d'Hiſtaſpe, ni aux précedens, dans leſquels les Macedoniens ne penſoient pas à la Monarchie univerſelle. Comment accorder cela, à moins qu'on ne ſuppoſe que quand il eſt dit que Mardochée étoit un des Juifs qui avoient été emmenez à Babylone du temps de Nabuchodonoſor ſous Jechonias, cela veut ſeulement dire qu'il étoit de la race, & deſcendant d'un de ces Juifs. Cette réponſe ſuppoſée, on pourroit croire avec Scaliger que l'Aſſuerus d'Eſther eſt Xercés. Le nom d'Aſſuerus en Grec, Ὀξυάρης revient aſſez à celui de Xercés Ξέρξης. La femme de Xerces ſera celle qu'Herodote appelle Ameſtris, & le feſtin dont il eſt parlé dans ce Livre, ſera peut-être celui que Xercés donna ſuivant le même Hiſtorien avant ſon expedition contre la Grece. Mais la Reine Ameſtris étoit fille d'un Perſan nommé Onophés, & par conſequent differente d'Eſther : elle avoit été mariée à Xercés long-temps avant ſon expedition contre la Grece. Enfin Xercés n'étoit pas à Suſes, mais dans la Grece la ſeptiéme année de ſon Regne. D'autres rejettent donc cet évenement au temps d'Artaxercés Longuemain fils de Xercés, ſentiment qui ſemble appuié ſur le Texte Grec, qui donne à Aſſuerus le nom d'Artaxercés, & ſur le témoignage de Joſeph qui place l'Hiſtoire d'Eſther ſous ce Prince. Capelle pouſſe cet évenement juſqu'au temps d'Ochus fils d'Artaxercés Longuemain qui ſucceda à ſes deux freres deux ans aprés la mort de leur pere. Il trouve que le nom Hebreu *Aſchaveros* approche d'*Ochos* ou d'*Achos*, qui étoit le nom de ce fils d'Artaxercés qui eut auſſi celui de *Darius Nothus*. On peut ajoûter une conjecture, qu'il n'y a pas d'apparence que les Juifs qui étoient retournez à Jeruſalem, fuſſent demeurez miſerables & mépriſez de leurs voiſins, & qu'ils n'euſſent oſé rebâtir le Temple & les murailles de Jeruſalem juſqu'au temps d'Artaxercés Longuemain, ſi une Reine de Perſe avoit été Juïve, & les Juifs en ſi grand credit à la Cour de Perſe. Cette conjecture eſt aſſez foible d'elle-même, & d'ailleurs quand on ſuppoſeroit que ce n'eſt point Mardochée, mais ſon Biſaieul qui avoit été tranſporté de Jeruſalem à Babylone du temps de Jechonias, il n'y a que quatre generations depuis la Captivité juſqu'à Mardochée, Cis, Semeï, Jaïr & Mardochée. Et il y a prés de deux cens ans depuis la Captivité ſous Jechonias juſqu'à la ſeptiéme année de Darius Ochus : il faudroit donc ſuppoſer que Cis a été emmené à Babylone à l'âge de dix ans, qu'il n'a eu ſon fils Semeï qu'à l'âge de cinquante ans, que Semeï n'a eu Jaïr qu'à cinquante, que Mardochée eſt venu au monde la cinquantiéme année de l'âge de ſon pere & qu'il avoit alors prés de cinquante ans : il faudroit encore ſuppoſer que le frere de Mardochée pere d'Eſther, étoit né au moins vingt-cinq ou trente ans depuis Mardochée, afin qu'Eſther n'eût alors que vingt ou vingt-cinq ans, qui eſt tout ce qu'on lui peut donner d'âge. Toutes ces ſuppoſitions ſont aſſez peu vraiſemblables. C'eſt pourquoi l'opinion de ceux qui reculent encore plus loin cette Hiſtoire en la mettant ſous le Regne d'Artaxercés, fils d'Ochus, eſt encore moins ſoûtenable. Voilà tout ce qui ſe peut dire ſur le temps d'Eſther & du Roi Aſſuerus : nous laiſſons au Lecteur à prendre le ſentiment qui lui paroîtra le plus vraiſemblable, la choſe nous paroiſſant du moins auſſi incertaine aprés toutes ces recherches, qu'elle nous le ſembloit auparavant.

L'Auteur de cette Hiſtoire n'eſt pas moins incertain. Saint Epiphane, ſaint Auguſtin & ſaint Iſidore attribuent ce Livre à Eſdras : Euſebe le croit plus recent : d'autres à Joachim Grand Prêtre des Juifs petit-fils de Joſedec : la pluſpart en font Auteur Mardochée, & quelques-uns lui joignent Eſther : on prétend le prouver par quelques endroits du Chapitre 9. de ce Livre où il eſt dit que Mardochée & Eſther écrivirent ces choſes aux Juifs. Mais ceux qui ſe ſont laiſſés perſuader par ce témoignage n'ont pas pris garde qu'il eſt parlé en cet endroit, non de ce Livre en l'état qu'il eſt ; mais des Lettres que Mardochée écrivit aux Juifs, pour leur faire ſçavoir qu'ils euſſent à l'avenir à obſerver la fête de Phurim ou des ſorts, en memoire de ce qui leur étoit arrivé. *Mardochée écrivit*, dit l'Auteur de ce Livre, Chap. 9. Verſ. 20. *Toutes choſes, & les aïant rapportées dans des Lettres, les envoia aux Juifs qui demeuroient dans toutes les Provinces du Roiaume, proches & éloignées, afin qu'ils obſervaſſent le quatorziéme & le quinziéme du mois d'Adar, & qu'ils les celebraſſent tous les ans avec ſolemnité. Les Juifs firent paſſer en ſolemnité perpetuelle ce qu'ils avoient commencé de faire alors, & ce que Mardochée leur avoit ordonné de faire par ces Lettres.* Ces paroles font voir clairement que l'Auteur de ce Livre eſt un autre que Mardochée, qui a rapporté ce que Mardochée écrivit alors, & ce que les Juifs pratiquerent tant de ſon temps, que depuis. Il en eſt de même du Verſ. 29. *La Reine Eſther fille d'Abihail & Mardochée Juif écrivirent*

écrivirent une ſeconde Lettre, afin que cette ſolemnité fût établie à l'avenir, & ils l'envoierent à tous les Juifs de cent vingt-ſept Provinces . . . . . afin qu'ils obſervaſſent le jour des ſorts, & qu'ils le celebraſſent en ſon temps avec joie. Ils le reçûrent comme Mardochée & Eſther l'avoient ordonné, afin de pratiquer eux & leurs enfans, les jeûnes, les prieres, la Feſte des ſorts, & tout ce qui eſt dans ce Livre qui porte le nom d'Eſther. Ce n'eſt donc point Eſther ni Mardochée qui ont compoſé ce Livre. Mais apparemment que la Synagogue pour conſerver la memoire de cet évenement remarquable, & rendre raiſon de l'origine de la Fête *Phurim*, a fait compoſer ce Livre qu'elle a approuvé & mis dans le Canon des Livres ſacrez. C'eſt le ſentiment des Talmudiſtes, qui me paroît le plus vraiſemblable. Il a d'abord été compoſé en Hebreu, tel qu'il eſt dans les neuf premiers Chapitres, & dans le 10. juſqu'au Verſ. 24. dans la Verſion de ſaint Jerôme. Quelque Juif Helleniſte l'a enſuite amplifié, & y a fait des Additions qui ont été inſerées en leur place dans la Verſion Grecque, & miſes par ſaint Jerôme toutes enſemble à la fin du Livre depuis le 24. Verſ. du Chapitre 10. D'autres Interpretes l'avoient encore amplifié en y ajoutant pluſieurs choſes qu'ils croïoient venir au ſujet, & qui ſe trouvoient dans l'ancienne Vulgate, que ſaint Jerôme a retranchées. Voici les paroles de ce Pere. *Librum Eſther variis translatoribus conſtat eſſe vitiatum; quem ego de Archivis Hebræorum relevans, verbum è verbo preſſiùs tranſtuli. Quem librum Editio Vulgata laciniosis hinc indè verborum finibus trahit: Addens ea quæ ex tempore dici poterant, & audiri; ſicut ſolitum eſt ſcholaribus diſciplinis ſumpto themate excogitare, quibus verbis uti potuit qui injuriam paſſus eſt, vel ille qui injuriam fecit.* La Paraphraſe Chaldaïque eſt toute pleine de ces amplifications. Origenes dans ſa Lettre à Africanus, ſemble être perſuadé que les Additions qui ſont dans le Texte Grec, étoient autrefois dans le Texte Hebreu, & qu'elles en ont été retranchées. Si cela étoit elles ſeroient du même Auteur & compoſeroient un même Corps d'Hiſtoire avec le reſte. Il paroît au contraire que c'étoient des Additions faites à l'Hiſtoire d'Eſther par un autre Auteur, & pour en être convaincu, il ne faut que conſiderer de quelle nature elles ſont, & où elles ſe trouvent placées.

Il eſt remarqué au commencement du Chapitre 11. que *la quatriéme année de Ptolomée & de Cleopatre, Doſithée qui ſe diſoit Prêtre de la Race Levitique, & ſon fils Ptolomée, ont apporté la Lettre Phurim, qu'ils ont dit avoir été traduite par Lyſimaque fils de Ptolomée, en Jeruſalem.* Cette remarque fait voir l'âge & la nature de cette addition. C'eſt ſous un des Ptolomées Rois d'Egypte, ſçavoir ſous Philometor, qu'elle a été faite par des Juifs Helleniſtes d'Alexandrie.

La premiere des Pieces ajoûtées qui étoit à la tête du Texte Grec, eſt la Relation d'un ſonge de Mardochée, & la découverte des deux Eunuques qui vouloient attenter à la vie d'Artaxercés. On ne peut pas dire que cela ſoit de l'Auteur du Livre d'Eſther, car le nom & les qualitez de Mardochée, & le temps & le lieu dans lequel il a vécu, étant mis en tête de cette piece, il ſeroit inutile de les repeter au commencement de l'Hiſtoire; auſſi-bien que la conſpiration des deux Eunuques qui eſt rapportée au Chapitre ſecond. L'Addition commence par ces mots: *La ſeconde année du regne du Grand Artaxercés, le premier jour de Niſan, Mardochée fils de Jaïre, fils de Semeï, fils de Cis de la Tribu de Benjamin, homme Juif qui habitoit à Suſes, homme conſiderable & Officier du Roi, qui étoit du nombre des Captifs que Nabuchodonoſor Roi de Babylone avoit tranſferé de Jeruſalem avec Jechonias Roi de Juda.* On voit bien que c'eſt là le commencement d'une Hiſtoire; & il n'y a pas d'apparence qu'un Auteur qui l'a ainſi commencée, repete enſuite les mêmes choſes. Cependant il eſt certain que l'Hiſtoire d'Eſther, comme elle eſt rapportée par l'Auteur original, commence par ces mots: *Dans le temps d'Aſſuerus qui regna depuis l'Inde juſqu'à l'Ethiopie, &c.* & qu'au Chapitre ſecond il parle de Mardochée comme d'un homme dont il n'avoit point encore parlé ni expliqué ſes qualitez. *Il y avoit*, dit-il, *un homme Juif dans la Ville de Suſes appellé Mardochée, fils de Jaïre, fils de Semeï, fils de la Race de Jemini, qui avoit été tranſferé de Jeruſalem, dans le temps que Nabuchodonoſor tranſfera Jechonias, &c.* Dans le Chapitre troiſiéme l'Auteur de l'Hiſtoire d'Eſther, parlant de la Lettre écrite au nom du Roi pour faire mourir tous les Juifs, dit que cette Lettre contenoit, Que tous fuſſent préparez pour le jour marqué: *Summa autem Epiſtolarum hæc fuit, ut omnes Provinciæ ſcirent & pararent ſe ad prædictum diem.* Cet Auteur n'avoit donc pas rapporté la Lettre entiere que l'Auteur Grec a inſerée en cet endroit, & qui ſe trouve dans le Chapitre 14. de la Vulgate. Il en eſt de même de la Lettre écrite en faveur des Juifs: l'Auteur de l'Hiſtoire ſe contente de dire au Chapitre 8. Verſ. 13. que le contenu de cette Lettre étoit *que les Juifs fuſſent prêts à ſe vanger un tel jour de leurs ennemis.* Le Paraphraſte Grec rapporte en cet endroit une Lettre écrite qui ſe trouve dans la Vulgate au Chapitre 16. Les cinq premiers Verſets du Chap. 15. ſont déja au Chapitre quatriéme; & tout ce qui eſt rapporté dans ce Chapitre, eſt une deſcription qui eſt hors de ſa place, & qu'on voit bien être inventée pour embellir

bellir l'Hiſtoire. Il eſt encore viſible que les prieres de Mardochée & d'Eſther, qui ſont à la fin du quatriéme Chapitre dans le Grec, & qui ſe trouvent dans le treiziéme & dans le 14. Chapitre, ſont encore une addition à la narration ſimple de l'Auteur. Enfin, le ſtile ſeul de ces pieces fait aſſez voir que c'eſt un Grec, qui pour orner l'Hiſtoire d'Eſther, a fait des pieces éloquentes qui ſont d'un ſtile tres-different de celui dont l'Hiſtoire originale eſt compoſée, & qui en rendent la narration moins ſimple & moins naturelle. L'on peut encore ajoûter qu'il y a des faits dans ces pieces qui ne ſont pas rapportez de la même maniere que dans l'Hiſtoire. On donne à Mardochée la qualité de grand Seigneur & d'Officier du Roi dés la ſeconde année du Regne de ce Prince : il paroît au contraire par le ſecond Chapitre de cette Hiſtoire, qu'il n'étoit pas encore en faveur ni connu du Prince. L'Auteur des pieces ajoûtées, rapporte à la ſeconde année d'Artaxerces la découverte de la conſpiration des Eunuques, laquelle ſelon ce qui eſt dit dans le corps de l'Hiſtoire Chapitre ſecond Verſet 16. doit être rapportée à la ſeptiéme année d'Aſſuerus. Il eſt dit dans l'Hiſtoire Chap. 6. Verſ. 3. que Mardochée ne fut recompenſé de ce ſervice que long-temps aprés l'avoir rendu, quand la perte des Juifs étoit déja reſoluë; & l'Auteur de l'addition ſuppoſe qu'il le fut ſur le champ. Il eſt dit dans l'Hiſtoire, qu'Aman reſolut de faire perir Mardochée, parce qu'il avoit refuſé de ſe proſterner devant lui : dans l'addition on apporte une autre raiſon de ſa colere, ſçavoir la mort des deux Eunuques. Ils ne conviennent pas ſur le jour deſtiné pour le maſſacre du Peuple Juif : l'un dit que c'eſt le treiziéme & l'autre le quatorziéme du mois Adar. Aman qui eſt dit dans l'Hiſtoire fils d'Agag & Amalecite, eſt appellé dans la derniere Lettre du Prince, *Macedonien, vir Macedo*, & il y eſt dit qu'il avoit deſſein de faire paſſer l'Empire des Perſes aux Macedoniens.

Tout ce que nous venons de dire prouve invinciblement que c'eſt ſans fondement qu'Origenes a cru que ces pieces étoient autrefois dans l'original : car ſi cela étoit. 1. Elles ſe ſeroient trouvées dans quelque Verſion autre que la Grecque. 2. Elles ſeroient entierement conformes à l'Hiſtoire. 3. Elles ne contiendroient pas les mêmes choſes qui ſe trouvent rapportées dans l'original. 4. L'Hiſtorien original ne diroit pas qu'une telle Lettre contient telle choſe, pour la rapporter auſſi-tôt toute entiere. 5. Si elles étoient du même Auteur, elles ſeroient du même ſtile. On connoîtroit dans la Verſion le même caractere, la même ſimplicité, la même naïveté. Tout cela ne ſe trouvant pas ainſi, ou plûtôt le contraire étant démontré par les remarques que nous venons de faire, nous pouvons dire que l'opinion d'Origenes eſt inſoûtenable, & qu'il eſt fort vraiſemblable que ces pieces ſont du Traducteur Grec, ou de quelque autre Juif, qui a pû ſans mauvaiſe foi, inſerer dans ſa narration, des Lettres & des Diſcours par le droit qu'ont les Hiſtoriens de compoſer ces ſortes de pieces, par rapport aux perſonnes & aux choſes.

§. X.

Du Livre de Job. Ce qu'on doit penſer de cette Hiſtoire, & de la maniere dont elle eſt écrite. Qui en eſt Auteur, & en quel temps il a été compoſé. Que c'eſt un Ouvrage Poëtique. Deſſein & Abregé de cet Ouvrage.

APrés avoir parlé des Auteurs des Livres Hiſtoriques, paſſons aux Livres, que les Hebreux appellent *Moſcelim*, c'eſt à dire, des Livres écrits d'un ſtile figuré & ſententieux. [a] Comme ces Ouvrages ont moins de rapport à l'Hiſtoire, il eſt encore plus difficile d'en découvrir le temps & les Auteurs.

On donne ordinairement le premier rang entre ces Livres, à celui qui porte le nom de JOB, parce qu'il contient la relation du malheur arrivé à un homme nommé JOB ; l'Eloge de la patience avec laquelle il le ſupporta, & les diſcours qu'il tint avec ſes amis ſur ce ſujet. Les Talmudiſtes Rabbi,

a *Moſcelim, c'eſt à dire, Livres écrits d'un ſtile figuré & ſententieux.*] Dans le 21. Chap. des Nombres Verſ. 27. *c'eſt pourquoi les Paraboliſtes Moſcelim diſoient : Entrez dans Eſebon, que la Ville de Sehon ſoit bâtie & fortifiée.* Les Septante ont traduit les *Enigmatiſtes*. Le paſſage cité eſt viſiblement un fragment d'une piece Poëtique. C'eſt pourquoi les Grecs & les Latins l'ont quelquefois traduit par le mot de *Paraboles*, quelquefois par celui *de Proverbes* ou de *Sentences*. Il ſe trouve dans ce ſens. 1. Reg. 24. v. 14. *comme il eſt dit dans un ancien Proverbe l'impieté vient des impies.* Ezech. 20. Verſ. 49. Le Prophete Ezechiel rapporte que l'on dit de lui qu'il *parle en Paraboles.* Le Livre des Proverbes παροιμίαι. *Moſcelim* eſt ainſi appellé, parce qu'il eſt compoſé de Sentences. Enfin, il eſt dit dans le Nouveau Teſtament que JESUS-CHRIST parle à ſes Diſciples en Paraboles & en Sentences ἐν παροιμίαις, ἐν παροιμίαις. Ainſi *Moſcelim* ne ſignifie pas ſeulement une Parabole, mais en general toutes ſortes de diſcours figurés.

b *Significat ens*

Rabbi, Moiſe, Maimonides, & quelques autres Critiques parmi les Juifs & parmi les Chrêtiens, ont prétendu que cette Relation étoit entierement feinte. D'autres au contraire ſoûtiennent que ce n'eſt qu'une ſimple narration d'un fait, de la maniere qu'il s'eſt paſſé. Mais il ſemble qu'il eſt plus raiſonnable de prendre un milieu entre ces deux opinions en reconnoiſſant que Job n'eſt pas une perſonne feinte : qu'il y a eu en effet un homme de bien de ce nom, qui aïant été reduit à une extreme miſere par la perte de ſes biens & de ſes Enfans, & par ſa maladie; a ſouffert ce malheur avec une patience merveilleuſe, & a été enſuite rétabli dans la proſperité : Et en avoüant en même temps que celui qui a écrit cette Hiſtoire, l'a traitée d'une maniere Poëtique, embellie, amplifiée & ornée de pluſieurs circonſtances pour rendre la narration plus utile & plus agréable. Les autres Livres de l'Ecriture nous apprennent que Job n'eſt pas une perſonne feinte, puiſqu'il en eſt parlé comme d'un homme qui a veritablement été, dans Ezechiel Chap. 14. Verſ. 14. où il eſt joint à Noé & à Daniel, comme aïant été auſſi-bien qu'eux; dans Tobie Chap. 2. Verſ. 12. & dans l'Epître de ſaint Jacques Chap. 5. V. 21. Le nom de Job eſt marqué dans cette Hiſtoire, comme le nom propre d'un homme, ſa qualité y eſt auſſi, quand il eſt dit, qu'il étoit le plus riche des Orientaux; ſon païs y eſt deſigné par ſon nom. *Il y avoit un homme dans le Païs de Hus, appellé Job. Cet homme étoit ſimple & craignant Dieu :* le nombre de ſes Enfans & la quantité de ſes biens y ſont ſpecifiez; les noms & la patrie de ſes amis y ſont rapportez, & quoique la pluſpart de ces noms puiſſent avoir des ſignifications myſtiques *b*, cela n'empêche pas que ce ne ſoient des noms veritables & réels, puiſqu'il en eſt de même de preſque tous les noms Hebreux. Il n'y a rien d'ailleurs dans cette narration, qui puiſſe prouver que Job ſoit une perſonne qui n'a jamais été, & que le fond de ſon Hiſtoire ſoit une pure fiction. Ce ſeroit donc une eſpece de temerité de s'éloigner en ce point du ſentiment commun des Peres *c*, & des Chrêtiens ſur la verité de cette Hiſtoire. Mais il faut auſſi reconnoître de bonne foi que ce n'eſt pas une ſimple narration d'un fait : la maniere dont elle eſt contée, le ſtile dont elle eſt écrite, les converſations de Dieu & du demon, la longueur des diſcours des amis de Job, font voir clairement que c'eſt une narration que l'Auteur a embellie, ornée & amplifiée pour donner un exemple plus ſenſible & plus touchant d'une patience achevée, & des inſtructions plus fortes & plus étenduës, ſur les ſentimens que l'homme doit avoir dans la proſperité & dans l'adverſité.

Il n'eſt point marqué dans ce Livre en quel temps Job vivoit, ni quand ſon Hiſtoire eſt arrivée, mais on tâche de le découvrir, ou du moins de le conjecturer par les circonſtances dont il eſt fait mention dans ce Livre.

La longueur de la vie de Job qui doit avoir été de plus de deux cens ans, puiſqu'il en avoit cent quarante aprés ſon rétabliſſement, comme il eſt remarqué à la fin de ce Livre, a fait croire à quelques-uns qu'il étoit beaucoup plus ancien que Moïſe. La Loi n'eſt alleguée en aucun endroit de ce Livre, ſoit par Job, ſoit par ſes amis, quoiqu'ils n'aient pas manqué d'occaſion d'en faire mention. Il eſt rapporté que Job offroit lui-même des Sacrifices de victimes : ces deux circonſtances ont perſuadé la pluſpart des Commentateurs, qu'il a vécu avant que la Loi fût écrite. Quelques-uns ont crû qu'il étoit parlé dans le Verſet 19. du Chapitre 15. de la terre de Chanaan donnée aux Iſraëlites, & dans le Chap. 26. Verſ. 12. de la ſubmerſion des Egyptiens dans la Mer rouge : mais ni l'un ni l'autre ne paroît veritable. On dit encore que cette Sentence qui eſt dans le dernier Verſet du Chap. 28. comme étant de Dieu même : *La crainte du Seigneur eſt la vraie Sageſſe*, eſt tirée du Verſet 6. du 4. Chapitre du Deuteronome, où il eſt écrit que l'obſervation des Commandemens de Dieu eſt la vraie Sageſſe. Mais il n'eſt pas neceſſaire que cette Sentence ſoit tirée du Livre du Deuteronome, où elle ne ſe trouve pas en mêmes termes, & il n'eſt point dit dans le Livre de Job, qu'elle fût écrite dans un Livre divin; mais ſeulement que Dieu l'avoit appriſe aux hommes par la maniere admirable dont il gouverne la nature. Il n'y a donc point de preuve que l'Hiſtoire de Job ſoit plus recente que Moïſe : il y a au contraire plus d'apparence qu'elle eſt arrivée avant que la Loi fût écrite; peut-être dans le tems que les Iſraëlites étoient dans le Deſert.

Si

b *Significations Myſtiques.*] Job peut-être interprété, *celui qui a de la douleur*, Hus *le conſeil*, Sophar *le ſurveillant*, Eliphaz *la Loi de Dieu*, Eliu *Dieu même.*

c *Sentiment commun des Peres.*] Saint Cyprien dans le Traité de la Patience, ſaint Jerôme, ſaint Baſile, ſaint Auguſtin, ſaint Chryſoſtome, ſaint Gregoire & tous les autres Auteurs Chrêtiens ont parlé de Job, comme d'un homme réel, & de cette Hiſtoire, comme d'une choſe veritablement arrivée. On pourroit objecter le ſilence de Joſeph dans ſes Antiquitez, mais on répond que cet Hiſtorien n'aïant deſſein de parler que des Juifs, a pû omettre l'Hiſtoire de Job qui ne le regardoit point.

Si l'on ſçavoit certainement de quelle race étoit Job, on pourroit peut-être découvrir à peu prés le temps qu'il a vécu; mais on n'en eſt point encore aſſûré, non plus que du lieu de ſa patrie qui le pourroit faire connoître. Il eſt dit qu'il étoit du païs de *Hus* ou *Us*. Nous trouvons dans l'Ecriture trois hommes de ce nom. Le premier petit-fils de Sem & fils d'Aram. Geneſ. 10. Verſ. 22. & 23. Le ſecond, fils de Nachor frere d'Abraham. Geneſ. 22. Verſ. 21. Le troiſiéme fils de Diſan qui étoit fils de Seïr fils d'Eſaü. Geneſ. 36. Verſet 28. Les deſcendans du premier demeuroient dans la Trachonitide en Syrie, & on le croit Fondateur de Damas. Quelques-uns croient que ceux du ſecond, ſont les *Oſites* ou *Uſites* habitans de l'Arabie deſerte, dont il eſt parlé dans Ptolomée *Geogr. l.* 5. Et à l'égard de ceux du troiſiéme, on convient que ce ſont les habitans du païs d'Us dans l'Idumée, dont il eſt parlé dans le Chap. 4. des Lamentations de Jeremie, Verſet 21. *Rejoüis-toi & ſois remplie d'allegreſſe, Fille d'Edom qui demeures dans la terre de Hus:* Il n'y a preſque perſonne qui croie que Job ſoit de la famille du premier. Quelques-uns le croient fils du ſecond, & ainſi petit-fils de Nachor frere d'Abraham. L'opinion la plus commune eſt qu'il eſt de la race d'Eſaü, & habitant du païs de Hus ou d'Us dans l'Idumée. Il y a dans la Genealogie des deſcendans d'Eſaü, un Roi qui porte le nom de Jobab fils de Zaré. Gen. 36. Verſ. 33. On croit que celui-ci n'eſt pas different de Job. Ce ſentiment eſt appuïé ſur une addition tres-ancienne qui ſe trouve dans la Verſion Grecque à la fin du Livre de Job, & qu'on dit être tirée du Livre Syriaque, où il eſt dit, *que Job demeuroit dans la terre d'Auſitide;* (c'eſt ainſi que ce nom eſt traduit dans le Grec) *dans les confins de l'Idumée & de l'Arabie, qu'il avoit nom Jobab, qu'il prit une femme d'Arabie, dont il eut un fils nommé Ennon qui fut pere de Zaré l'un des fils des enfans d'Eſaü, & ſa mere Boſerra, qu'il étoit le cinquiéme depuis Abraham:* ce qui eſt ſuivi de la Genealogie des Rois d'Idumée tirée du 36. Chapitre de la Geneſe. Voilà bien des circonſtances qui ſeroient deciſives, ſi l'autorité de cette addition étoit mieux établie; mais il y a bien de l'apparence que c'eſt plutôt la conjecture de quelque Juif, qu'un Monument ancien. Il eſt pourtant vrai que l'Interprete Theodotion l'a miſe dans ſa Verſion que les Peres anciens comme Origenes, ſaint Chryſoſtome, ſaint Jerôme, Polychronius, & Olympiodore l'ont reconnuë, & qu'elle ſe trouve dans tous les anciens exemplaires Grecs. Je ne voudrois pas neanmoins aſſûrer comme quelques gens ont fait, qu'elle fût de l'Auteur même du Livre de Job, ou du premier Traducteur: il y a plus d'apparence que c'eſt une addition faite par quelque copiſte, qui l'a tirée d'Ariſtée, ou de quelque autre Juif qui avoit écrit ces choſes de Job par conjecture ou par fiction. Quoiqu'il en ſoit, il paroît aſſez vraiſemblable que Job étoit de la race d'Eſaü *d*, puiſqu'il étoit du païs d'Us habité par les Iduméens.

Si le temps & la patrie de Job ſont aſſez incertains, l'Auteur de ſon Hiſtoire l'eſt encore davantage. Quelques-uns comme Origenes *L.* 5. *contre Celſe*, ſaint Gregoire le Grand *L.* 1. *ſur Job* & Suidas croient que c'eſt Job lui-même qui l'a écrite, & ils ſe fondent ſur ce qu'il ſouhaite en deux endroits Ch. 19. V. 23. & 31. V. 35. que ſes paroles ſoient écrites. Mais il eſt aiſé de voir qu'il ne parle pas dans ces paſſages, d'un Livre ordinaire, & que ce n'eſt qu'une figure, pour montrer combien il eſt perſuadé de leur verité: *Quis mihi tribuat ut ſcribantur ſermones mei? quis mihi det ut exarentur in Libro ſtylo ferreo, & plumbi lamina, vel celte ſculpantur in ſilice?* Cela ne prouve point qu'il ait eu deſſein d'écrire ſon Livre, encore moins qu'il l'ait executé. On dira peut-être encore pour montrer que ce Livre eſt de Job, qu'il n'y avoit que lui ou quelqu'un de ceux qui étoient de ſes amis preſens à leur converſation, qui pût la rapporter fidelement; mais cela ſuppoſe qu'ils ont tenu effectivement les diſcours rapportez dans ce Livre; ce qui n'a point d'apparence: il eſt bien plus vraiſemblable que c'eſt l'Auteur de cette Hiſtoire, qui ſuivant la coûtume des Hiſtoriens les plus fideles, a fait tenir à Job & à ſes amis, des diſcours convenables à leur état. La maniere dont il eſt parlé de Job dans cette Hiſtoire & ſa mort rapportée à la fin du Livre, font croire qu'il n'en eſt point Auteur.

d *Il paroît aſſez vraiſemblable que Job étoit de la Race d'Eſaü.*] On peut ajoûter aux raiſons alleguées en cet endroit qu'il y avoit un fils d'Eſaü appellé Eliphaz qui eut un fils qui portoit le nom de Theman. Eliphaz Themanite qui eſt un des amis de Job, étoit apparemment de cette famille. Mais ceux qui ſoûtiennent que Job étoit de la Race de Nachor ont un argument pareil. Car il y a un de ſes amis qui s'appelle *Elius Buzite.* Or l'un des fils de Nachor s'appelloit *Buz.* Un autre s'appelloit *Cheſed*, duquel ſont peut-être deſcendus ces *Chaſdim* qui enleverent les chameaux & les valets de Job. Verſ. 17. Quelques-uns ont prétendu que Job même étoit deſcendu directement d'Abraham par Cethura. Ils croient que Baldad Suhite l'un des amis de Job, deſcendoit de Suth l'un des Enfans d'Abraham & de Cethura, c'eſt pourquoi Job habitoit auprés des Sabéens, Job v. 15. deſcendus de Seba autre fils de Cethura. Mais ce ſont toutes conjectures frivoles.

a *Les*

Auteur. Quelques-uns de ceux qui le lui attribuent, diſent qu'il l'a écrit en Syriaque ou en Arabe, & que Moiſe l'a traduit en Hebreu, & y a ajoûté quelques endroits. C'eſt le ſentiment de l'Auteur d'un des Commentaires ſur Job, attribué à Origenes. D'autres croient que Moiſe eſt lui-meme Auteur de ce Livre : c'eſt l'opinion des Talmudiſtes dans le premier Chapitre de *Bababatra*, où ils remarquent que Moiſe a écrit ſon Livre, la Section qui regarde Balaam & Job : ils ont été ſuivis par Rabbi Kimhi, & par la plus grande partie des Rabbins : c'eſt auſſi le ſentiment de l'Auteur du ſecond Commentaire attribué à Origenes, de Methodius dans Photius, de Polychronius, de Julien d'Halicarnaſſe dans ſa Chaîne, & de Nicetas ſur Job. Il ſemble auſſi que ſaint Jerôme ſoit de cette opinion, parce qu'il met dans ſon Epître à Paulin, le Livre de Job immediatement aprés le Pentateuque, comme étant du même temps & du même Auteur. On n'apporte point d'autres preuves de cette opinion, que la reſſemblance de ſtile, qu'on prétend trouver entre le Livre de Job & les Livres de Moiſe ; mais on a beau l'aſſûrer d'un ton affirmatif, il ſera difficile d'en perſuader ceux qui ne ſe rendant point à l'autorité, en feront eux-mêmes la comparaiſon. Le ſtile du Livre de Job eſt figuré, poëtique, obſcur, plein de Sentences, on y trouve quantité de termes Arabes & Syriaques : cela eſt bien different du ſtile du Pentateuque. Origenes rejette ce ſentiment dans le cinquiéme Tome ſur ſaint Jean, où il aſſûre formellement que Moiſe n'a point écrit d'autres Livres, que les cinq qui compoſent le Pentateuque. Saint Gregoire de Nazianze, au rapport de Polychronius, a crû Salomon Auteur du Livre de Job : il ſeroit difficile de pénétrer la raiſon qui l'a pû porter à le croire ; mais les termes Arabes & Syriaques qui ſe trouvent dans ce Livre, ne ſont ni du ſtile ni du temps de Salomon. Philippe Codurc dit que ce Livre peut-être l'ouvrage de quelque Prophete Iduméen qui a écrit l'Hiſtoire d'un homme de ſa Nation : cependant il l'attribuë plûtôt au Prophete Iſaïe, qui a vécu dans le temps qu'il croit que ce Livre a pû être compoſé, parce qu'il écrit d'un ſtile aſſez ſemblable à celui de Job : c'eſt à dire d'une maniere grande, élevée, figurée & ſe ſert ſouvent des mêmes termes. Toutes ces opinions n'étant appuïées que ſur des conjectures aſſez foib'es, il vaut mieux ſuſpendre ſon jugement ſur l'Auteur de ce Livre, & avoüer qu'il eſt entierement inconnu.

Saint Jerôme nous aſſûre que le Livre de Job, à l'exception des deux premiers Chapitres, & de la fin du dernier, eſt écrit en vers, & il ne fait point de difficulté de dire, que ce ſont des vers Hexametres compoſez de Dactiles & de Spondées, mélez quelquefois d'autres pieds qui font le même nombre de temps, quoiqu'ils ne faſſent pas le même nombre de Syllabes : il autoriſe ce ſentiment du témoignage de Philon, de Joſeph, d'Origenes, & d'Euſebe de Céſarée. Il eſt aſſez difficile d'y trouver à preſent la meſure & la cadence de ces vers ; mais l'on y voit par tout ce genie Poëtique, & ces expreſſions nobles, hardies, figurées qui ſont l'ame de la Poëſie.

La fin & le but de ce Livre, eſt de donner un exemple merveilleux d'une patience extraordinaire, & d'apprendre aux hommes à ſouffrir ſans murmurer, quoiqu'il ſemble qu'ils n'aïent pas merité ce traitement. Cette queſtion ſi difficile à reſoudre, y eſt traitée : Comment il ſe peut faire qu'un Dieu juſte & miſericordieux permette que des juſtes & des innocens ſoient ſujets à des afflictions & à des peines. Les amis de Job le croient coupable, parce qu'ils le voient malheureux : ils ſoûtiennent que les maux qu'il ſouffre, ſont la peine de ſon peché : que c'eſt ou pour le punir, ou pour le corriger que Dieu les lui envoie. Job au contraire ſe croit innocent & reſſent ſon malheur d'autant plus vivement, qu'il croit l'avoir moins merité. La violence de ſon mal arrache de ſa bouche des gemiſſemens & des plaintes. Il adore toûjours neanmoins la Providence de Dieu, qui lui découvre enfin à lui & à ſes amis, qu'ils ont eu tort les uns & les autres de vouloir ſonder les ſecrets impénétrables de ſa conduite.

Ce Livre eſt naturellement diviſé en trois parties, mais fort inégales. La premiere eſt la narration Hiſtorique du bonheur paſſé de Job & des maux dont il venoit d'être affligé : c'eſt le ſujet des deux premiers Chapitres qui ſont comme une eſpece de Préface. La ſeconde eſt compoſée des diſcours de Job & de ſes amis, & de la déclaration que Dieu leur fait ſur cette converſation : c'eſt la principale partie & le corps de l'ouvrage écrit en ſtile Poëtique. La troiſiéme qui commence au Verſet ſeptiéme du dernier Chapitre, eſt une narration ſuccincte de ce qui ſuivit ces converſations de Job & de ſes amis : c'eſt la Concluſion de tout l'Ouvrage.

§. XI.

Des Titres des Pſeaumes. De leurs Auteurs. De l'Antiquité & de l'uſage des Pſeaumes parmi les Hebreux. Du Recueil des Pſeaumes. De la Poëſie des Hebreux. Du Stile & des Argumens des Pſeaumes.

LE Livre des Pseaumes eſt intitulé *Sepher Tehillim*, c'eſt-à-dire le Livre des Hymnes

ou des loüanges, parce que quoi qu'il contienne auſſi des Prieres, des demandes, des plaintes, & des deſcriptions, la principale partie a pour ſujet les Loüanges de Dieu. Les Grecs les ont appellez *Pſeaumes*, parce qu'on accompagnoit la voix du ſon des inſtrumens de muſique *a*. La pluſpart des Pſeaumes ont un titre particulier qui porte ſouvent le nom de l'Auteur, quelquefois celui à qui il s'adreſſe, pour être mis en muſique, ou pour être chanté, le nom même de l'inſtrument, ou l'air ſur lequel il devoit être chanté, ou le ſujet & l'occaſion du Pſeaume.

Saint Jerôme croit que c'eſt une choſe conſtante, que les Pſeaumes ne ſont pas tous de David *b*, & qu'ils ont pour Auteurs ceux dont ils portent le nom en tête: mais quoiqu'il ſoit certain qu'ils ne ſont pas tous de David, on ne convient pas neanmoins qu'ils ſoient de ceux dont les noms ſont marquez dans le titre. Car premierement, quelques-uns doutent de l'autorité & de l'antiquité des titres des Pſeaumes; & quand on en conviendroit, il ſe peut faire que les noms qui y ſont, ne ſoient pas ceux de l'Auteur, mais de ceux à qui ils étoient adreſſez, de ceux qui devoient les chanter, ou de ceux qui ont fait des Hymnes de même nature.

Pour ce qui eſt des Titres, il en faut diſtinguer de deux ſortes; les uns ſont dans le Texte Hebreu, & les autres ne ſe trouvent que dans le Texte Grec, ſur lequel le Latin a été fait. Les premiers ſont autentiques, ont été reconnus par tous les Interpretes & par les Commentateurs, & ne contiennent rien que de veritable. Les derniers ſont ſouvent convaincus de fauſſeté, ou par l'Hiſtoire, ou par le Pſeaume même, & ont été rejettez par Theodoret, qui remarque qu'ils n'étoient point dans les Exaples.

Cela ſuppoſé, il eſt facile de montrer que les Pſeaumes qui portent le nom de David, ſont de ce Prophete Roi: car les Titres nous apprenant d'un côté que le Pſeaume convient à David, & l'Auteur du Pſeaume parlant en premiere perſonne, il eſt évident que c'eſt David qui en eſt Auteur. Par exemple, le Pſeaume 3. a pour titre, *Pſeaume de David, lorſqu'il fuioit de devant ſon fils Abſalom*, & il commence par ces paroles: *Seigneur, que le nombre de ceux qui me perſecutent eſt grand*, & continuë toûjours en premiere perſonne. C'eſt donc David perſecuté par ſon fils qui eſt Auteur de ce Pſeaume. On peut faire la même reflexion ſur le ſeptiéme, touchant le mal que lui fit un des Grands de la Cour de Saül. Sur le 33. dans lequel il rend graces à Dieu en ſon nom, de ce qu'il l'avoit délivré des mains du Roi Achis. Sur le cinquantiéme, dans lequel il demande pardon du crime qu'il avoit commis, en faiſant mourir Urie pour être maître de Berſabée. Sur le cinquante & uniéme, dans lequel il remercie Dieu d'avoir évité les embûches de Doeg, & ſur pluſieurs autres. Le Titre du Pſeaume dix-ſeptiéme déclare nettement qu'il eſt de David: *Au Maître de muſique du ſerviteur de Dieu David qui a prononcé les paroles de ce Cantique, quand Dieu l'eut délivré des mains de tous ſes ennemis, & de celle de Saül.* L'Hiſtoire des Livres des Rois nous rend encore témoignage que ce Pſeaume eſt de David, & nous apprend que ce Prince avoit été un excellent Pſalmiſte: & il eſt rapporté dans celle des Paralipomenes, que non ſeulement il avoit fait pluſieurs Pſeaumes; mais qu'il avoit pris ſoin de les faire chanter par les Levites ſur des inſtrumens: coûtume qui dura parmi les Juifs juſqu'au temps d'Ezechias, qui en fut le reſtaurateur, & qui continua même aprés leur retour de la Captivité de Babylone. Le témoignage de JESUS-CHRIST ne

---

a *Les Grecs les ont appellez Pſeaumes, parce qu'on accompagnoit la voix du ſon des inſtrumens de muſique.*] Le nom de Pſalme, ψάλμος, vient du verbe ψάλλω, qui ſignifie toucher doucement, & de là vient ψαλτήριον, qui eſt l'inſtrument que l'on touchoit. Mais l'uſage a fait donner le nom de *Pſalme* à l'Hymne même qui étoit chanté pendant qu'on touchoit l'inſtrument.

b *Saint Jerôme croit que c'eſt une choſe conſtante que les Pſeaumes ne ſont pas tous de David.*] Hier. Ep. ad Cyp. *Scimus errare eos qui Pſalmos omnes David eſſe arbitrantur, & non eorum, quorum nominibus inſcripti ſunt.* Epiſt. ad Sophronium. *Pſalmos eorum teſtamur auctorum, qui ponuntur in titulis, David ſcilicet, Aſaph, Idithum, filiorum Chore, Eman, Ethaita, Moyſi, Salomonis, & reliquorum, quos Eſdras uno volumine comprehendit.* C'eſt auſſi le ſentiment d'Origenes, de ſaint Hilaire, de l'Auteur de l'Abregé attribué à S. Athanaſe, & de l'Auteur de la Preface ſur le premier Pſeaume, attribuée à ſaint Auguſtin. Saint Auguſtin dans le 14. Livre de la Cité de Dieu Chap. 17. croit, que l'autre opinion eſt plus probable. Theodoret en doute auſſi, comme il le témoigne dans ſa Préface ſur les Pſeaumes. Quelques autres Peres ſemblent avoir été perſuadez qu'ils étoient tous de David, comme ſaint Chryſoſtome, Euthimius, Caſſiodore, & particulierement Philaſtrius, qui dans l'Hereſie 126. met au nombre des Heretiques ceux qui en douteroient. Il eſt pourtant certain, qu'ils ne ſont pas tous de David; car premierement, il y en a qui portent d'autres noms, comme ſaint Jerôme l'a remarqué; ſecondement, il y en a qui concernent des choſes arrivées depuis la mort de David, comme le 136. où il eſt parlé des Iſraëlites captifs en Babylone. Il en eſt de même du 64. & du 125.

a *Le*

ne nous permet pas de douter que le Pſeaume dixiéme ne ſoit de David. Saint Pierre lui attribuë encore le quinziéme & le cent neuviéme; & Saint Paul cite ſous ſon nom le ſoixante-huitiéme, qui portent tous le nom de David dans le Titre.

Il y en a même qui n'ont point de Titre qu'on doit attribuer à David, comme le 104. qui eſt rapporté & attribué à David dans le premier Livre des Paralipomenes: le 105. qui eſt du même temps & ſur le même ſujet: le 71. qui lui eſt attribué dans le dernier verſet; & le ſecond, qui eſt cité ſous ſon nom dans les Actes des Apôtres. On ne peut pas neanmoins aſſûrer que tous ceux qui n'ont point de nom en tête, ſoient de David, puiſque le 136. & le 125. qui ſont de ce nombre, ont été faits depuis la Captivité de Babylone.

Venons maintenant aux Pſeaumes qui portent les noms d'autres que de David, & examinons s'ils ſont d'eux. Le plus ancien eſt Moïſe, dont le nom eſt mis dans le titre du Pſeaume 89. *Priere de Moïſe ſerviteur de Dieu.* Ce titre marque aſſez clairement que Moïſe eſt l'Auteur de ce Pſeaume, & il ſemble que c'eſt faire violence au ſens de ces paroles, que de les expliquer de la Tribu de Levi. Les anciens Peres n'ont point fait de difficulté de dire que Moïſe même en étoit Auteur; & on peut remarquer dans ce Pſeaume l'élevation de ſtile qui ſe trouve dans les deux Cantiques qu'il nous a laiſſez dans l'Exode & dans le Deuteronome. La pluſpart des Hebreux n'attribuent pas ce ſeul Pſeaume à Moïſe; mais encore les dix ſuivans qui n'ont point de titre: mais cela ne peut pas être, puiſque le 99. fait mention de Samuël.

Aprés David, Aſaph eſt un de ceux à qui l'on donne le plus de Pſeaumes; le 49. porte ſon nom & le 72. avec les dix ſuivans. On ne peut pas ſoupçonner ces inſcriptions de nouveauté, puiſqu'il eſt dit dans le ſecond Livre des Paralipomenes qu'*Ezechias ordonna aux Levites de chanter les loüanges de Dieu, en ſe ſervant des paroles de David & d'Aſaph le Voiant*: où Aſaph eſt mis en comparaiſon avec David pour ce qui regarde les Cantiques, auſſi-bien que dans le ſecond Livre d'Eſdras; ce qui fait croire qu'Aſaph eſt Auteur de ces Pſeaumes: outre que le ſtile ſemble être plus élevé que celui de ceux qui ſont de David. On ne peut pas même dire qu'ils ſoient attribuez à Aſaph, à cauſe que c'étoit à lui à les chanter où à les faire chanter; parce que quelques-uns portent non ſeulement le nom d'Aſaph, mais ſont encore adreſſez au Maître de muſique & à Idithun. Cet Aſaph étoit un des principaux Levites que David employa pour chanter les loüanges du Seigneur. Il eſt neanmoins difficile de croire qu'il ſoit Auteur de tous les Pſeaumes qui portent ſon nom; car le 73. le 76. le 78. & le 79. concernent la Captivité de Babylone: de ſorte qu'il faut dire ou qu'Aſaph les a écrits par un eſprit prophetique, ou qu'ils ont été faits par les deſcendans de ce Prophete, qui lui ſuccederent dans l'emploi de chanter les loüanges de Dieu.

Il y a pluſieurs Pſeaumes qui portent le nom des enfans de Coré, fils d'Iſaar, & petit-fils de Caath qui étoit fils de Levi. On ſçait aſſez que ce Coré aïant cauſé de la diviſion dans le Peuple, par l'envie qu'il portoit à Aaron, fut englouti avec Dathan & Abiron; mais ſes enfans ne perirent pas avec lui, & furent du nombre des Levites qui chantoient les loüanges de Dieu. On doute ſi ces Pſeaumes portent leur nom, ou parce qu'ils en étoient Auteurs, ou parce qu'ils les devoient chanter. Le quatre-vingt-ſeptiéme qui leur eſt adreſſé, étant attribué à Eman Ezraite, donne lieu de croire qu'ils n'en étoient que les Chantres; outre que ces Pſeaumes ſont de differens temps & de different ſtile: les uns ſont du temps de David; les autres ont été compoſez du temps de Salomon: quelques-uns du temps d'Ezechias, & pluſieurs ont rapport à la Captivité de Babylone.

On peut porter le même jugement de ceux qui ont en tête le nom d'Idithun; car le 38. porte le nom de David, & le 96. celui d'Aſaph, comme en étant les Auteurs. Idithun étoit un des principaux Chantres d'entre les Levites à qui l'on adreſſe ces Pſeaumes. Le Pſeaume 87. eſt attribué à Eman, & le 88. à Ethan; ils ſont appellez tous deux Ezraïtes, ce qui a fait croire que c'étoient les deux enfans de Zara de la Tribu de Juda, dont il eſt parlé dans le ſecond Chapitre du premier des Paralipomenes. Mais ces Pſeaumes, & particulierement le ſecond, ne conviennent pas au temps de ces deux hommes, & ils ſemblent plûtôt être de deux autres perſonnes de même nom, dont l'un étoit fils de Joël, & l'autre fils de Caſaïas, qui étoient de la Tribu de Levi, & avoient des Chantres ſous eux. On ne ſçait pas certainement pour quelle raiſon ils ſont appellez Ezraïtes. Le Pſeaume 71. & le 126. portent le nom de Salomon; mais le premier a été compoſé par David pour ſon fils Salomon, le commencement & la fin du Pſeaume le prouvent clairement. Rien n'empêche qu'on attribuë au dernier le 126.

Voilà tous ceux dont les noms ſe trouvent dans les Titres des Pſeaumes ſelon le Texte Hebreu. Dans le Grec, & dans la Vulgate le 64. eſt attribué à Jeremie & à Ezechiel, & adreſſé au Peuple de la tranſmigration, lorſqu'il commençoit à ſortir de captivité; mais il eſt viſible que cette inſcription eſt fauſſe; car Jeremie ne fut point mené en captivité, & il étoit mort auſſi-

bien qu'Ezechiel avant qu'elle finît. Pour la même raiſon le 136. ne peut point être attribué à Jeremie, parce qu'il a été fait aprés la délivrance du Peuple; & il n'y a pas plus de raiſon d'attribuer les 111. & 145. à Aggée & à Zacharie, puiſqu'ils n'ont point ce Tître dans le texte Hebreu, & que les Tîtres Grecs ſont nouveaux & fautifs.

Non ſeulement on a marqué dans les Tîtres des Pſeaumes les Auteurs & les Chantres; mais ſouvent on y trouve les noms des inſtrumens ſur leſquels on les devoit joüer, ou les premiers mots de l'air ſur leſquels il les falloit chanter. On en trouve pluſieurs adreſſez au *Vainqueur*, c'eſt à dire, au Maître de muſique, pour être joüez ſur un inſtrument à cordes, ou ſur un inſtrument à vent, ou ſur l'air de quelque chanſon commune. C'eſt ainſi que les Sçavans expliquent pluſieurs Tîtres des Pſeaumes, qui ſans cela n'auroient point de ſens. Il y en a neanmoins quelques-uns qui marquent en general la qualité du Pſeaume, comme Cantique inſtructif, Pſeaume digne d'être repeté, Cantique de loüange, &c. & d'autres qui contiennent l'occaſion particuliere pour laquelle il a été compoſé, comme celui du Pſeaume 3. *Pſeaume de David, lorſqu'il fuïoit de devant ſon fils Abſalom.*

La coûtume de celebrer les loüanges de Dieu, ou de lui rendre graces des inſignes bienfaits, par des Cantiques, a ſubſiſté depuis le commencement de l'établiſſement de la Republique des Hebreux juſqu'aprés la Captivité de Babylone. Moïſe en fut le premier Auteur, & nous a laiſſé deux beaux Cantiques de ſa façon dans le Pentateuque: l'un que le Peuple chanta pour rendre graces à Dieu de ſon paſſage à travers la Mer rouge; l'autre par lequel il lui recommanda en mourant l'obſervation de la Loi qu'il lui avoit donnée de la part de Dieu. Il eſt à croire qu'il avoit fait auſſi d'autres Hymnes, & que le Pſeaume 89. eſt une de celles qui avoient été compoſées par Moïſe. Cet uſage demeura parmi les Juifs, & nous liſons dans leur Hiſtoire, que de temps en temps des perſonnes inſpirées de Dieu firent des Cantiques en ſa loüange, à l'occaſion de quelque bienfait excellent & remarquable. Mais David, que l'Ecriture appelle un excellent Pſalmiſte, ne ſe contenta pas de recueillir les anciens, il en fit pluſieurs nouveaux, & prit un ſoin particulier de les faire chanter. Son fils Salomon fit auſſi un grand nombre de Pſeaumes, & n'eut pas moins d'application que ſon pere à les faire chanter par les Levites. Les troubles qui ſurvinrent enſuite aiant pû apporter quelque negligence & quelque alteration dans une ſi ſainte pratique, Ezechias en fut le reſtaurateur. Les Iſraëlites aiant enſuite été tranſportez à Babylone, & mis en captivité, ne ſongerent plus à chanter les airs de joie qu'ils chantoient autrefois dans Jeruſalem, & s'appliquerent uniquement à décrire & à déplorer leur miſere par des Pſeaumes lugubres. Enfin étant de retour, ils recommencerent à chanter leurs anciens Pſeaumes de loüanges, & en firent de nouveaux en action de graces.

Ce fut alors qu'Eſdras aiant pris le ſoin de revoir les Livres ſacrez, fit le Recueil des cent cinquante Pſeaumes qui compoſent aujourd'hui le Livre des Pſeaumes, ſoit qu'il n'en trouvât pas davantage, ſoit qu'il fît un choix particulier de ceux-ci. Il n'a ſuivi dans ce Recueil aucun ordre, ni des Auteurs, ni des temps, ni des matieres, & il ſemble avoir ramaſſé les Pſeaumes à meſure qu'il les trouvoit. Il en a fait un ſeul Volume, ſans les partager en certaines claſſes. Les Juifs les ont depuis diſtribuez en cinq parties, dont la premiere finit au Pſeaume 41. la ſeconde au 71. la troiſiéme au 90. la quatriéme au 106. & la derniere contient le reſte des Pſeaumes. Pluſieurs Peres ont ſuivi & remarqué cette diviſion; mais elle n'a aucun fondement, puiſque dans chaque partie il y a des Pſeaumes entierement differens. Il ſemble donc qu'il ne faut point admettre d'autre ſeparation dans les Pſeaumes, que celle des Pſeaumes mêmes entre eux: mais elle n'eſt pas même uniforme par tout; car quelques-uns confondent le premier Pſeaume avec le ſecond: c'eſt pourquoi dans le Chapitre 13. des Actes, où il y a preſentement, *Comme il eſt écrit dans le ſecond Pſeaume*, on liſoit autrefois, *Comme il eſt écrit dans le premier Pſeaume*, & cet endroit ſe trouve ainſi rapporté par ſaint Juſtin & par Tertullien. Le neuviéme Pſeaume eſt diviſé en deux dans le Texte Hebreu, ce qui met une difference entre le nombre des Pſeaumes ſelon le Texte Hebreu, & ſelon le Grec & la Vulgate, depuis ce Pſeaume juſqu'au 146. qui étant joint dans l'Hebreu avec celui qui eſt le 147. dans la Vulgate, fait que le nombre ſe trouve de 150. tant dans l'Hebreu que dans le Grec.

On ne doute point que les Pſeaumes ne ſoient un Ouvrage Poëtique; mais on n'eſt pas d'accord ſur le genre & la nature de la Poëſie des Hebreux. Quelques-uns croient qu'elle étoit ſemblable à celle des Grecs & des Latins, & que leurs vers conſiſtoient dans un certain nombre de pieds compoſez de ſyllabes courtes & longues, dont la varieté faiſoit la diverſité de leurs vers: de ſorte qu'ils prétendent qu'on trouve parmi les Hebreux, de vers Hexametres, Iambes, Alcaïques, Sapphiques, &c. c'eſt le ſentiment de ſaint Jerome aprés Origenes & Euſebe. Il cite auſſi Joſeph & Philon. Ce dernier ne parle point des Cantiques des Hebreux;

mais

mais des Cantiques Grecs des Juifs Helleniſtes, & le premier ne dit pas nettement que les Cantiques des Hebreux euſſent les mêmes meſures que ceux des Grecs ; mais ſeulement qu'ils les imitoient. D'autres prétendent au contraire que la Poëſie des Hebreux étoit ſemblable à la nôtre, & qu'elle conſiſtoit principalement en rimes, & peut-être en un certain nombre de ſyllabes, ſans avoir égard à leur quantité. Ils ſe fondent ſur la nature de cette langue, qui peut difficilement ſouffrir la meſure des pieds, à cauſe qu'elle ne permet pas, non plus que la nôtre, les tranſpoſitions des mots, des pronoms, des verbes, & qu'elle eſt trop chargée de ſyllabes bréves : outre que la Poëſie des Ethiopiens, des Perſans, des Arabes, & des autres Orientaux conſiſte dans les rimes, & non pas dans la meſure des ſyllabes & des mots. Quoiqu'il en ſoit, on ne reconnoît plus dans les Pſeaumes aucune de ces deux ſortes de Poëſie ; & il ne ſemble pas moins difficile d'y trouver des rimes que des pieds, quoi que l'un & l'autre ait été traité par d'habiles gens qui ont travaillé aſſez inutilement ſur ce ſujet, ſans avoir pû encore contenter les Sçavans. Mais on reconnoît dans ce Livre, comme dans les autres Cantiques, un ſtile & un tour poëtique, qui ſeul leur peut faire meriter le nom de poëſie : car la poëſie ne conſiſte pas dans l'arrangement d'un certain nombre de ſyllabes, ou de pieds, ou de rimes ; mais principalement dans un tour noble & figuré : ſans cela les vers les plus reguliers ne ſont que de la proſe meſurée ou rimée, & ne meritent pas le nom de Poëſies. Or on ne peut douter que les Pſeaumes n'aient ce tour poëtique, & en quelque Langue que ces Hymnes divines ſoient traduites, on y reconnoît toûjours ce caractere ſublime, figuré & animé, qui fait l'eſſence de la Poëſie. Que ſi la Poëſie des Hebreux eſt inconnuë, leur Muſique l'eſt encore beaucoup davantage, & l'on ſçait à peine les noms & la deſcription de leurs inſtrumens ; mais tout cela eſt aſſez inutile à preſent.

Les Pſeaumes ſont écrits d'un ſtile noble & ſublime, & propre à exciter de grands mouvemens dans le cœur de l'homme. Tantôt il porte l'eſprit à l'admiration des choſes divines, tantôt il donne de la terreur : ſouvent il inſpire de l'amour ; quelquefois il excite de l'indignation, & ſouvent il eſt tres-propre à attirer de la pitié. Ces differens caracteres ſont employez à relever la Majeſté de Dieu, à loüer ſa juſtice, à faire aimer ſa bonté, à implorer ſa miſericorde, à toucher les impies d'une terreur ſalutaire, à conſoler les juſtes, à porter les pecheurs à la penitence, dans la vûë d'obtenir le pardon de leurs fautes, à humilier les ſuperbes, les grands, les riches & les puiſſans, & à donner de la confiance aux petits, aux pauvres, aux affligez & aux malheureux.

La maniere noble dont ils nous propoſent les plus hautes veritez du Chriſtianiſme, nous imprime un profond reſpect, & nous fait admirer leur élevation. Les deſcriptions qu'ils font du Jugement de Dieu, & du malheur & de la punition des impies, ſont ſi vives & ſi naturelles, qu'il eſt impoſſible qu'elles n'intimident les plus forts eſprits. Les reproches & les menaces que Dieu y fait aux pecheurs, ſont ſi foudroiantes, qu'ils ne peuvent les entendre ſans être couverts de honte & ſaiſis d'horreur. L'on y voit ſi clairement que le bonheur apparent des méchans n'a nulle ſolidité, & que leur perte eſt prompte & certaine, que bien loin de l'envier, on le deteſte & on le fuit. La felicité des Juſtes au contraire, y eſt dépeinte avec tant d'agrémens, que de quelques peines qu'elle ſemble accompagnée, on ne peut pas s'empêcher de l'aimer & de la deſirer. L'excellence de la Loi de Dieu y eſt repreſentée avec tant de charmes, qu'on ne peut ſe laſſer de l'admirer. Qui pouroit lire ſans indignation les deſcriptions frequentes des embûches que les méchans dreſſent aux innocens, & ſans horreur celle des perſecutions & des maux qu'ils leur font ſouffrir, & de la malice inveterée de leur cœur ? Qui ne ſera touché juſqu'aux larmes, de la deſcription affreuſe de la miſere des innocens, malades, affligez, perſecutez, & condamnez injuſtement à la mort ? Qui eſt le pecheur qui ne ſera pas porté à déteſter ſon peché, & à en demander pardon, par la lecture du Pſeaume ſixiéme ou du cinquantiéme ? Mais ſi les Pſeaumes ſont capables d'exciter des mouvemens violens dans l'ame par la force de leurs termes, ils ne ſont pas moins propres à lui plaire, par leur douceur, par la varieté agreable qui s'y rencontre, par les heureuſes comparaiſons qui y ſont employées, & par une infinité d'autres ornemens du diſcours. Je ne parle point des choſes que l'on peut apprendre dans les Pſeaumes, il ſuffit de dire que ſouvent un même verſet contient pluſieurs preceptes, & que les principales veritez morales y ſont expliquées avec étenduë.

On y prouve l'exiſtence d'un ſeul Dieu ; on y montre la vanité & la fauſſeté des Idoles & des Dieux que les Gentils adoroient. On y découvre la grandeur, la majeſté, la puiſſance de l'Etre ſouverain. On y loüe ſa juſtice, ſa verité, ſa bonté, ſa miſericorde. On y fait remarquer ſa ſageſſe, ſa puiſſance dans ſes ouvrages, ſa providence particuliere ſur les hommes, & le ſoin qu'il a de ceux qui le ſervent. On y rapporte les merveilles qu'il a faites en faveur des

ſiens, & les bienfaits dont il les a comblez. On invite tous les hommes, & principalement ceux qui ſont dévoüez à ſon ſervice, à chanter ſes loüanges à jamais. On leur apprend à mettre leur unique confiance en lui; à attendre de lui du ſecours dans leurs afflictions, & à le remercier de tous les biens qui leur arrivent, comme étant celui qui en eſt l'Auteur. On y fait voir qu'il punit ſeverement les pecheurs, & qu'il récompenſe les juſtes. Enfin on y enſeigne aux hommes qu'on ne doit adorer que lui ſeul, qu'on doit l'aimer par deſſus tout, & mettre toute ſa joie, tous ſes plaiſirs, & toute ſa gloire à l'honorer. On y trouve pluſieurs maximes morales, telles que ſont les ſuivantes, qu'il n'y a que ceux qui ſont juſtes & innocens qui ſoient vraiement heureux; que les méchans ſont toûjours malheureux, quoiqu'il ſemble aux yeux des hommes, qu'ils joüiſſent d'une eſpece de bonheur & de proſperité: qu'ainſi les juſtes ne doivent point envier ce bonheur apparent; que les deſſeins des impies ſont ordinairement ſans effet, qu'ils ſe trouvent pris dans les embûches & enveloppez dans les pieges qu'ils dreſſent aux juſtes. Les Pſeaumes enſeignent encore les vertus & détournent des vices. Ils apprennent aux hommes à être doux, patiens, charitables, bienfaiſans. Ils les avertiſſent du peu de ſtabilité qu'il y a dans les choſes de ce monde, de la brieveté & de l'incertitude de la vie preſente. Enfin les Pſeaumes contiennent toute ſorte de loüanges, de prieres, & d'inſtructons.

On peut même dire que quoiqu'il n'y ait point d'endroit où il ſoit parlé clairement de l'autre vie & de la Beatitude celeſte, il y en a neanmoins pluſieurs qui y ont quelque rapport. Le premier Pſeaume du bonheur des juſtes & du malheur des impies, inſinuë cette verité. Les autres endroits où il eſt parlé du peu de durée du bonheur des impies la confirment, & celui où l'on reſoud cette queſtion; pourquoi les impies ſont ſouvent heureux en ce monde pendant que les juſtes ſont dans l'affliction, la ſuppoſe. Ce Pſeaume, dis-je, ſuppoſe qu'il y a une autre vie que celle-ci; car le Prophete reſoud la queſtion par la conſideration de la fin des uns ou des autres, avoüant qu'il en a cherché inutilement la ſolution, *avant que d'entrer dans les ſecrets conſeils de Dieu, & de conſiderer leur fin.* Il arrive aſſez ſouvent que les impies joüiſſent des biens & du bonheur de ce monde juſqu'à la mort, & que les méchans ſont toute leur vie dans l'affliction; ainſi la ſolution de la queſtion propoſée ſeroit fauſſe, s'il n'y avoit point d'autre vie dans laquelle les juſtes fuſſent heureux, & les impies malheureux.

Perſonne ne doute que les Pſeaumes ne contiennent pluſieurs Propheties de JESUS-CHRIST. Les anciens Juifs ont reconnu que pluſieurs devoient être appliquez au Meſſie; & ceux-là contiennent des prédictions ſi claires de JESUS-CHRIST, qu'on peut en faire un argument invincible contre les Juifs pour prouver qu'il eſt ce Meſſie attendu dans l'ancienne Loi, & méconnu par leurs peres. Les principaux Pſeaumes qui le concernent ſont le 2. le 8. le 21. le 44. le 68. le 71. le 88. & le 109. *Le Seigneur a dit à mon Seigneur*, que les Juifs reconnoiſſoient eux-mêmes du temps de JESUS-CHRIST, devoir être entendus du Meſſie. Il y a pluſieurs autres endroits dans les Pſeaumes qui peuvent s'appliquer au Fils de Dieu; mais ces Pſeaumes parlent ſi clairement de JESUS-CHRIST, qu'ils ſemblent avoir été faits pour lui: & quoique l'on puiſſe peut-être les expliquer de David ou de Salomon, il faut reconnoître qu'ils ont un ſens plus ſublime, & qu'ils ſe rapportent à JESUS-CHRIST. On en a quatre preuves convaincantes. 1. Les paroles mêmes des Pſeaumes, dont le ſens naturel convient mieux à JESUS-CHRIST qu'à aucun autre. 2. L'autorité de JESUS-CHRIST même & des Apôtres, qui les citent comme des Propheties. 3. L'aveu des Juifs anciens & modernes qui reconnoiſſent qu'ils s'entendent du Meſſie. 4. L'autorité de l'Égliſe & le conſentement unanime des Peres, qui expliquent ces Pſeaumes, de Nôtre Seigneur. Il faudroit être de la derniere impudence pour ne pas ſe rendre à de ſi grandes autoritez.

Enfin la morale des Pſeaumes eſt une morale toute Chrêtienne, qui ne tient rien des ſuperſtitions Juïves. Ils nous apprennent que Dieu, qui eſt preſent en tous lieux, qui n'habite point dans les temples materiels, qui n'a beſoin de rien, qui connoît tout, qui voit tout: que ce Dieu, dis-je, ne doit pas tant être honoré par des ſacrifices exterieurs de taureaux & de bêtes, que par un culte interieur, qu'il faut lui offrir un cœur ſimple & innocent; qu'il faut l'aimer & le loüer ſans ceſſe, lui rendre graces de tout, chercher, honorer, obſerver ſes Commandemens, & les préferer aux choſes les plus précieuſes. Qu'il faut mettre toute ſa confiance en lui, & non point dans ſes propres forces, dans ſes richeſſes, dans ſa puiſſance. Que tous les biens de ce monde, ſont de faux biens qui paſſeront en un moment, auſquels il ne faut point avoir d'attache. Que l'on doit ſouffrir les maux & les afflictions avec patience, & attendre la conſolation de Dieu. Qu'il faut avoir de la douleur de l'avoir offenſé par ſes pechez, les lui découvrir, & implorer ſa miſericorde par des larmes, par des gemiſſemens, & par un cœur veritablement contrit & humilié. Qu'il faut être toûjours

toûjours veritable dans ſes paroles, n'uſer jamais de fraudes, rendre à un chacun ce qui lui appartient, exercer la juſtice ſans avoir égard à la condition des perſonnes, proteger la veuve & l'orphelin, s'aquitter des vœux que l'on a faits, ne point donner d'argent à uſure, ne calomnier perſonne, ne faire jamais de mal à qui que ce ſoit, pas même à ſon ennemi.

Il n'y a qu'une ſeule choſe en quoi il ſemble que la morale des Pſeaumes ſeroit éloignée de la douceur & de la charité Chrêtienne; c'eſt dans les Imprécations que l'on y fait contre les pecheurs & les ennemis des juſtes. On y ſouhaitte qu'ils ſolent confondus, qu'ils periſſent, qu'ils tombent dans les pieges qu'ils ont tendus, que leurs demeures deviennent deſertes, que la mort les attaque, qu'ils deſcendent tout vivans dans les enfers, c'eſt-à-dire, dans le ſepulcre. Mais on ne trouvera rien à redire à ces imprécations, ſi l'on conſidere premierement qu'elles regardent des impies, des ſcelerats, des ennemis de la paix, des perſecuteurs des juſtes, des perſonnes qui tendent continuellement des pieges aux biens & à la vie des autres: il eſt de l'interêt public que ces ſortes de perſonnes ſoient punies, & qu'elles periſſent plûtôt, ſi elles ſont incorrigibles, que de faire perir les autres. La ſeconde reflexion qu'il faut faire eſt, que les Auteurs des Pſeaumes ne ſouhaittent pas la perte des méchans par un eſprit de vengeance pour leur propre ſatisfaction; mais afin que la juſtice de Dieu éclate, qu'il faſſe connoître qu'il protege les innocens, & qu'il punit ſeverement les pecheurs. Ils ne ſe réjoüiſſent pas de la mort des impies; mais de ce que les juſtes ſont délivrez de leurs mains, & de ce que Dieu a fait connoître ſa juſtice & ſa puiſſance. C'eſt le zele de la Maiſon de Dieu, & l'amour de ſa Loi qui les anime & les porte à faire ces ſortes d'imprécations, & non pas la paſſion d'une baſſe vengeance. Ils ne les haïſſent pas parce qu'ils ſont leurs ennemis; mais parce qu'ils le ſont de Dieu, de ſa Loi, & de ceux qu'il cherit. C'eſt ce qui fait dire à David, *qu'il hait d'une haine parfaite & conſommée ceux qui haïſſent le Seigneur, & qu'il ſeche de dépit contre ſes ennemis.*

§. XII.

Du Livre des Proverbes. S'il eſt entierement de Salomon. Quand il a été compoſé. Argument de ce Livre. Utilité de ſa methode pour enſeigner la Morale.

LE Roi Salomon fils de David aïant reçû de Dieu le don de ſageſſe & d'intelligence, compoſa trois mille Sentences ou Paraboles, & cinq mille Cantiques, comme il eſt remarqué dans le quatriéme Chapitre du troiſiéme Livre des Rois Verſet 32. L'on ne doute point que le Recueil que nous en avons dans le Livre des Proverbes, ne ſoit du nombre de celles que Salomon avoit compoſées. Son nom eſt à la tête de tout l'Ouvrage: *Paraboles de Salomon fils de David. Parabolæ Salomonis filii David.* Au Chapitre vingt cinquiéme il eſt remarqué que les Paraboles ſuivantes ſont encore de Salomon: mais qu'elles ont été recueillies par des perſonnes que le Roi Ezechias avoit choiſies. *Hæ quoque ſunt Parabolæ Salomonis quas tranſtulerunt viri Ezechiæ Regis Juda.* Le trentiéme Chapitre commence par ces mots: *Paroles d'Agur fils de Jaché*, noms que l'Auteur de la Vulgate a pris pour des noms appellatifs & traduit ſuivant la ſignification des termes: *Verba congregantis filii vomentis.* Enfin le dernier Chapitre eſt intitulé: *Paroles du Roi Lamuel.* Ces titres nous font croire que les vingt-quatre premiers Chapitres peuvent être l'Original de Salomon, que les cinq ſuivans ſont des extraits où un recueil de quelques-unes de ſes Paraboles, fait du temps du Roi Ezechias & par ſon ordre, & que les deux derniers Chapitres ont été ajoûtez, & ſont de deux Auteurs differens, mais inconnus: car il n'eſt parlé en aucun autre endroit de cet Agur fils de Jaché, ni du Roi Lamuel, que quelques-uns prétendent être Ezechias. Quoiqu'il en ſoit, ces deux derniers Chapitres ſont une Addition ajoûtée aprés coup, & d'un ſtile different du reſte. Le dernier eſt même compoſé de deux pieces differentes. La premiere ſemblable au reſte du Livre, eſt compoſée de Sentences, & la derniere qui n'eſt peut-être pas du même Auteur, eſt une deſcription de la Femme Forte. Il y a encore apparence que la fin du Chapitre 24. depuis le Verſet 23. qui commence par ces mots: *Ce qui ſuit eſt auſſi pour les Sages*, ou comme d'autres traduiſent: *Ce qui ſuit eſt auſſi des Sages*, eſt d'un autre Auteur.

Ce Livre eſt appellé par les Hebreux *Miſle* ou comme prononce ſaint Jerôme *Maſa'oth*, terme qui ſignifie, comme nous l'avons déja remarqué, une parabole, une allegorie; mais que l'on a étendu à toutes ſortes de Sentences figurées. Les Grecs l'ont traduit ſimplement *Paraboles*, & les Latins, *Proverbes*; terme qui a un autre ſens en nôtre langue, & que l'on pourroit mieux traduire, *Sentences* ou *Maximes*.

Les Anciens ont appellé ce Livre, *la Sageſſe de Salomon*, & l'ont ſouvent cité ſous ce nom, comme Euſebe le remarque dans le quatriéme Livre de ſon Hiſtoire Chapitre 15. ce Livre contient une infinité d'inſtructions & de maximes morales pour la conduite de la vie, qui ne regardent

regardent pas ſeulement le culte de Dieu, la ſainteté & l'innocence des mœurs; mais encore les Regles de la Prudence & de la Sageſſe humaine & des avis œconomiques & politiques. Il y en a d'énigmatiques ou paraboliques, & d'autres dont le ſens eſt ſimple & manifeſte; mais elles ſont toutes écrites d'une maniere ſublime : chaque Sentence contient un ſens parfait compris en peu de mots, & exprimé d'une maniere vive, noble & Poëtique, & même en vers meſurez, ſi l'on en croit ſaint Jerôme. Les neuf premiers Chapitres contiennent une exhortation à l'étude & à l'amour de la Sageſſe. Le reſte du Livre eſt compoſé de Sentences morales ſur divers ſujets, recueillies ſans ordre & ſans liaiſon.

Quant au temps que ce recueil a été fait, on en peut juger par ce que nous avons dit des trois differentes parties dont il eſt compoſé: ſi la premiere eſt l'Original de Salomon, que l'on n'a fait que copier, ſon temps eſt indubitable. Il ne s'agiroit que de ſcavoir, s'il l'a écrit jeune ou vieux: ce qui eſt de peu d'importance. Les Juifs diſent qu'il a écrit le Cantique des Cantiques dans ſa jeuneſſe, les Proverbes dans l'âge viril & l'Eccleſiaſte ſur la fin de ſa vie. Le caractere de ces Livres convient aſſez à ces trois âges, & c'eſt apparemment le ſeul fondement qu'ont eu les Rabbins de les partager ainſi. D'autres aïant égard aux matieres, prétendent que les Proverbes ſont le premier Ouvrage de Salomon, l'Eccleſiaſte le ſecond, & le Cantique des Cantiques le troiſiéme: ce que ſaint Jerôme ſemble approuver quand il remarque dans le Commentaire ſur l'Eccleſiaſte, que les Proverbes ſont pour les enfans, l'Eccleſiaſte pour les gens d'un âge mûr, & le Cantique des Cantiques pour les Vieillards. Quelques autres Juifs prétendent que Salomon a compoſé & dicté ces trois Livres ſur la fin de ſa vie. Ces choſes peuvent paſſer pour des recherches aſſez inutiles, ſur leſquelles il eſt impoſſible de ſe contenter ni de trouver la verité. Il eſt plus à propos de faire voir l'utilité de cette Methode d'enſeigner ainſi la Morale en Paraboles & par Sentences : c'eſt ſans doute la plus ancienne; car avant que l'on eût redigé la Morale en art, & que l'on en eût fait une ſcience methodique, les Sages qui vouloient inſtruire les autres de leur devoir, ſe ſervoient dans l'occaſion de Paraboles, de Fables, & d'Enigmes pour leur faire connoître ce qu'ils devoient faire, ou leur donnoient des Regles courtes, afin qu'ils pûſſent les ſuivre dans la pratique. Cette Methode pratiquée par les anciens Sages de Grece, a pluſieurs avantages : elle n'a rien de choquant ni de penible : elle apprend la verité ſans étude & ſans application d'une maniere ſimple & naturelle : elle inſpire aux enfans dans leur plus tendre jeuneſſe les premiers principes de la Morale. La brieveté avec laquelle on propoſe ces veritez, les rend plus palpables & plus faciles à retenir. Une verité exprimée en peu de mots, échappe moins & touche plus, que ſi elle étoit répanduë dans un long diſcours, & prouvée par beaucoup de raiſons : la maniere noble & ſublime, dont elle eſt exprimée frappe l'eſprit & le perſuade beaucoup plus efficacement que les plus longs raiſonnemens. La vive lumiere de la verité qui reluit par elle-même, ſe fait mieux ſentir que quand elle eſt envelopée & chargée de vains ornemens. Ces Sentences ſont comme autant d'aiguillons qui reveillent l'eſprit, & dont le cœur eſt pénetré. Elles donnent de cruels remords de conſcience aux coupables & mettent celle des innocens en repos. Elles demeurent gravées dans la memoire, ſe preſentent facilement & promptement dans l'occaſion: elles ſervent de loi & de regle de toutes les actions, & forment dans l'homme une habitude d'agir conformément à la Prudence & à l'Equité. Leur varieté infinie divertit & renferme tous les devoirs de la vie dans toutes les conditions & dans tous les états. Elles ne s'arrêtent pas ſeulement aux principes generaux, elles en font l'application, elles entrent dans le détail des actions, des circonſtances & des occaſions. Voilà en general les avantages que l'on peut tirer des Sentences morales. Mais de tous les recueils qui ont jamais été faits, il faut avoüer qu'il n'y en a point eu de ſi ample ni de ſi excellent que celui des Proverbes de Salomon, & qu'il ſurpaſſe infiniment tout ce que les Philoſophes ont fait en ce genre, ſoit pour la juſteſſe des penſées, ſoit pour la nobleſſe de l'expreſſion, ſoit pour la varieté ſurprenante, & la grande étenduë des matieres, ſoit enfin pour la ſageſſe des Maximes. On n'y trouve point de ces fauſſes lueurs qui ſe rencontrent aſſez ordinairement dans les Sentences où l'on cherche quelquefois le brillant ſans s'attacher au ſolide; l'on n'y voit point de ces expreſſions baſſes, ou de ces pointes frivoles, dans leſquelles il eſt difficile que ne degenerent quelquefois les Sentences communes : l'on n'y rencontre point de ces penſées guindées, & de ces tours forcez qui ſont l'effet d'une imagination déreglée par trop de contention. Tout y eſt vrai, ſublime, ſage, ſimple, naturel, inſtructif. Il eſt à la portée de tout le monde, il contient les devoirs de tous les états, en un mot c'eſt un Livre tres-propre à former le ſage parfait.

§. XIII.

§. XIII.

Du Livre de l'Eccleſiaſte. Ce que ſignifie ce nom. Que Salomon eſt Auteur de ce Livre. Réponſe aux difficultez de ceux qui le croient plus recent. En quel temps Salomon a compoſé ce Livre.

LE Livre que les Grecs & les Latins appellent Ecclesiaste, c'eſt-à-dire *le Prédicateur*, porte chez les Hebreux le titre de *Coheleth*, qui ſignifie à la lettre *celui ou celle qui aſſemble*, ſoit parce que l'Auteur de ce Livre y a ramaſſé les ſentimens de pluſieurs Sages, ſoit à cauſe de la ſcience de l'Auteur, ſoit parce qu'il étoit nouvellement réüni ou raſſemblé à la Synagogue, ou plûtôt enfin parce que ce Livre eſt un diſcours, ou un Sermon fait à une Aſſemblée. Les Grecs & les Latins ont ſuivi cette derniere explication comme la plus naturelle. On l'attribuë communément à Salomon. Quoique ſon nom ne ſoit pas à la tête, il paroît aſſez que cet Ouvrage eſt de lui par les caracteres ſuivans. Chap. 1. Verſ. 1. *Voici les paroles de l'Eccleſiaſte fils de David Roi de Jeruſalem.* Ibid. Verſet 16. *J'ai dit en moi-même, me voici devenu puiſſant, & j'ai ſurpaſſé en ſageſſe ceux qui ont été avant moi dans Jeruſalem. J'ai medité ſur pluſieurs choſes avec ſageſſe & appris pluſieurs choſes.* Et à la fin du Livre Chap. 12. Verſ. 9. *L'Eccleſiaſte étant tres-ſage, a enſeigné le Peuple & raconté ce qu'il avoit fait : en cherchant la verité, il a compoſé pluſieurs Paraboles.* Ces circonſtances conviennent parfaitement à Salomon, & ſemblent ne convenir qu'à lui, car c'eſt de lui ſeul qu'on peut dire qu'il a ſurpaſſé en ſageſſe tous les autres Rois qui avoient été en Jeruſalem ; comme Dieu lui-même le lui déclare 3. Reg. 3. V. 12. & 13. *Je vous ai donné un eſprit de ſageſſe & d'intelligence ; en ſorte qu'il n'y a eu perſonne avant vous, & qu'il n'y en aura point aprés vous qui vous ſoit égal en ſageſſe.* C'eſt lui qui eſt loüé dans l'Ecriture, comme Auteur de pluſieurs Paraboles. Enfin ce qui eſt dit dans le Chap. 7. de l'Eccleſiaſte, de ſa magnificence & de ſa grandeur, & dans le Chapitre 8. de l'amertume qu'il avoit trouvée dans les femmes, convient encore tres-bien à la perſonne de Salomon. Neanmoins les Talmudiſtes dans le premier Chapitre de Bababatra, font le Roi Ezechias Auteur de ce Livre : Rabbi Kimhi le donne à Iſaïe, & Grotius l'attribuë à Zorobabel. Toutes ces conjectures n'ont aucun fondement dans le Livre même. Il eſt vrai qu'il y a des choſes qui peuvent convenir à Ezechias, comme d'être fils de David Roi de Jeruſalem, d'être pieux, riche & puiſſant ; mais elles conviennent auſſi à Salomon : au lieu que l'on ne peut pas dire d'Ezechias, qu'il ait été le plus ſage des Rois de Jeruſalem. Il n'y a qu'une ſeule choſe qui ſembleroit mieux s'appliquer à Ezechias qu'à Salomon ; c'eſt la qualité de *Roi de Jeruſalem*, qui ſemble ſuppoſer la diviſion des Tribus : car avant la Diviſion les Rois s'appelloient Rois d'Iſraël, & non point Rois de Juda ou de Jeruſalem. Cependant Salomon a pû ſe dire Roi de la Capitale de ſon Roïaume, où il faiſoit ſa reſidence. Pour Iſaïe ou Zorobabel, cette qualité ne leur convient point, & s'ils avoient écrit ce Livre, il faudroit qu'ils l'euſſent ſuppoſé ou compoſé ſous le nom d'un Roi. Le Paſteur, dont il eſt parlé dans le dernier Chapitre Verſ. 11. où il eſt dit que *Les paroles des Sages ſont comme des aiguillons, & comme des clous perçans qui ont été donnés par un ſeul Paſteur, avec le conſeil des Collecteurs, ou des Chefs de l'Aſſemblée*, n'eſt pas plûtôt Zorobabel que Salomon : cette qualité ne convient pas plus à l'un qu'à l'autre. Tous ceux qui recueillent des Sentences des Sages pour l'inſtruction des autres, peuvent être appellés Paſteurs. C'eſt donc ſans fondement que Grotius prétend qu'elle ſe doit entendre de Zorobabel.

La plus grande difficulté qu'on puiſſe alleguer pour faire douter ſi ce Livre eſt de Salomon, eſt priſe de quelques termes Chaldaïques qui s'y trouvent, qu'on prétend n'avoir été en uſage que dans le temps de la Captivité. Quand cela ſeroit, il ſe pourroit faire que dés le temps de Salomon, il y eût quelques termes Arabes ou Chaldaïques mêlés dans la Langue ſainte, que Salomon qui avoit eu commerce avec des femmes étrangeres s'en fût ſervi ; mais le fait n'eſt pas certain, & l'on ne trouve preſque point de mot dans ce Livre, qui ne ſoit veritablement Hebreu, & qu'on ne trouve dans les Livres précedens. On pourroit encore objecter ce paſſage du Ch. 8. Verſ. 2. *Ego os Regis obſervo* ; Je garde les ordres du Roi, qui feroit croire que ce n'eſt pas un Roi qui parle : mais il faut traduire ſuivant le Texte : *Ego* (ſupple *Moneo*) *os Regis obſerva :* Je vous avertis de prendre garde aux paroles du Roi. C'eſt le ſens qui a été ſuivi dans les Verſions Grecque, Syriaque, & Arabe & dans la Paraphraſe Chaldaïque. Il n'y a donc rien qui puiſſe ôter à Salomon le Livre de l'Eccleſiaſte. Nous avons déja remarqué que les Juifs ont crû que c'étoit le dernier des Livres de Salomon : ils croient même que c'eſt un fruit de ſa penitence. Il paroît aſſez par l'Ouvrage, que celui qui l'écrit, avoit déja regné long-temps ; qu'il avoit bâti un magnifique Palais ; qu'il avoit joüi des plaiſirs de la vie, & qu'il étoit revenu de la paſſion qu'il avoit euë pour les femmes.

Le ſujet de ce Livre, eſt de prouver la vanité ou le peu de ſolidité de toutes les choſes du monde. C'eſt ce que l'Auteur execute en faiſant l'énumeration des choſes que les hommes eſtiment le plus, qui ſont leur occupation & dans leſquelles ils mettent leur felicité; & en découvrant leur inſtabilité par des reflexions ingenieuſes ſur les peines & les miſeres de la vie de l'homme, & ſur la mort qui met fin à tout. D'où il tire cette concluſion, qui eſt le but & la fin de tout ſon diſcours: *Craignez Dieu, & obſervez ſes Commandemens: c'eſt en cela que conſiſte tout l'homme*; (ou plûtôt *tout le bien ou toute la felicité de l'homme*) Saint Jerôme rapporte que cette derniere Sentence a empêché les Juifs de ſupprimer l'Ouvra-
„ ge entier. Les Hebreux, dit-il, dans le Com-
„ mentaire ſur cet endroit, diſent qu'on avoit
„ eu la penſée de faire perir ce Livre, comme
„ pluſieurs autres écrits de Salomon, qui ont
„ été perdus, & dont la memoire eſt effacée,
„ parce que ce Livre aſſûre que les créatures de
„ Dieu ſont vaines; que toutes choſes ſont un
„ rien, en ſorte qu'il ſemble préferer le boire,
„ le manger & le plaiſir paſſager à toutes choſes;
„ mais que ce ſeul Verſet lui a fait meriter d'être
„ mis au rang des Livres divins, parce qu'il a
„ renfermé toute ſa dignité & le denombrement
„ qu'il fait des vanitez de ce monde dans cette
„ recapitulation, & fait connoître par là, que
„ la fin de ſon diſcours étoit, que l'on craignît
„ Dieu, & que l'on obſervât ſes préceptes
Ce qui a pû faire plus de peine aux Juifs qui croïoient l'immortalité de l'ame & la Reſurrection, & à plus forte raiſon aux Chrêtiens qui en ont tous été perſuadez, ce ſont certaines expreſſions de cet Auteur, dans leſquelles il ſemble douter de cette verité, comme celles-ci, Chap. 3. Verſ. 19. *Les hommes meurent comme les Bêtes, & ſont ſujets à la même condition. L'homme n'a rien de plus que la Bête. Qui ſçait ſi l'eſprit des enfans d'Adam monte en haut, & ſi celui des Bêtes deſcend en bas?* D'où il tire cette concluſion: *D'où j'ai reconnu qu'il n'y a rien de mieux pour l'homme, que de ſe réjoüir dans ſes Ouvrages, & que c'eſt là ſon partage.* Dans le Ch. 9. Verſ. 5. *Les vivans ſçavent qu'ils mourront; mais les morts ne connoiſſent plus rien, & n'ont plus de recompenſe; parce que leur memoire eſt en oubli.* Et au V. 10. *Faites au plûtôt ce que vous pourrez faire, parce qu'il n'y a plus ni travail, ni raiſon, ni ſageſſe, ni ſcience dans les enfers où vous courez.* Ces expreſſions ont fait dire à quelques Rabbins que l'Eccleſiaſte étoit capable de corrompre l'eſprit, & c'eſt la raiſon ſur laquelle ſe ſont fondés quelques Heretiques pour le rejetter. Il y a même des impies qui abuſent de ces paſſages pour défendre leur impieté; mais l'Auteur les confond lui-même quand parlant à la fin ſelon ſon propre ſentiment, il dit qu'à la mort de l'homme: *La pouſſiere retourne dans la terre d'où elle eſt tirée, & que l'eſprit retourne à Dieu qui l'a donné* Ch. 12. Verſ. 7. La clarté de ces paroles diſſipe ce qu'il pourroit y avoir d'obſcurité dans les autres endroits, dans leſquels il ne parle pas ſelon ſon ſentiment, mais où il rapporte ſeulement les divers ſentimens qui peuvent venir dans la penſée ſur la fin des hommes. Ainſi quand il dit que les hommes & les bêtes ont la même fin, c'eſt en apparence à l'exterieur & pour ce qui regarde le corps: & quand il ajoûte: *Qui ſçait ſi l'eſprit de l'homme monte en haut, & ſi celui de la bête deſcend en bas?* il ne nie pas que cela ſoit ainſi; mais il veut marquer que cela eſt difficile à découvrir, & qu'il ſe peut faire que quelqu'un l'ignore, ou qu'on en doute; ce qui ſe pouvoit dire dans un temps où cette verité n'étoit pas encore clairement revelée. En un mot, pour peu qu'on s'applique à lire & à mediter ce Livre, on verra que ſon deſſein a été uniquement de ramaſſer dans le corps de ſon Ouvrage, les reflexions & les penſées que les hommes pouvoient avoir ſur les biens & les maux de ce monde, ſur la condition & ſur la fin de l'homme, & qu'il ne découvre ſon ſentiment qu'à la fin du Livre, où il déclare que toute la felicité de l'homme conſiſte *à craindre Dieu, & à obſerver ſes Commandemens; parce que Dieu jugera de tout ce qui ſe fait de bien & de mal.* Voilà la concluſion, voilà la fin & l'abregé de tout ſon diſcours. Le reſte eſt une diſpute, où il parle ſelon les opinions des autres, & quelquefois même ſelon le ſentiment des Impies. Il cherche en quoi conſiſte le bonheur de l'homme, il n'y a rien ſurquoi les opinions des hommes ſoient plus partagées: il en rapporte pluſieurs, & trouve dans toutes de l'incertitude; tantôt il ſemble les approuver, & il les condamne auſſi-tôt: Plus il medite, plus il refléchit, plus il eſt perſuadé que les créatures ſont incapables de rendre l'homme heureux. Il ceſſe donc d'y chercher ce bonheur, & eſt par là confirmé dans la perſuaſion où il étoit, qu'il conſiſte dans la crainte de Dieu & dans l'obſervation de ſes Commandemens.

§. XIV.

Du Cantique des Cantiques. Que Salomon en eſt Auteur. Argument de ce Livre dévelopé.

LE CANTIQUE DES CANTIQUES eſt le troiſiéme Livre de Salomon, dont il porte le nom dans le Titre du Texte Hebreu & de l'ancienne Verſion Grecque: il eſt neanmoins attribué à Ezechias

Ezechias par les Talmudiſtes dans le Chapitre premier de Bababatra ; mais les Rabbins plus recens ont reconnu qu'il étoit de Salomon, qui avoit conſtamment écrit pluſieurs Cantiques, comme il eſt marqué dans le Livre des Rois. Le Roi Salomon étant nommé pluſieurs fois dans le corps de l'Ouvrage, comme le principal perſonnage de la piece, on ne peut pas douter raiſonnablement qu'il n'ait été fait par lui & de ſon temps. Ce Livre eſt intitulé *Sir Haſirim*, LE CANTIQUE DES CANTIQUES, c'eſt à dire, ſuivant l'uſage des Hebreux, un Cantique excellent, ou un Epithalame en forme d'Idylle ou de Bucolique, dans lequel on fait parler un Epoux, une Epouſe, les Amis de l'Epoux, & les Compagnes de l'Epouſe : l'Epouſe & l'Epoux expriment l'affection qu'ils ont l'un pour l'autre dans des termes tout-à-fait paſſionnez. C'eſt la raiſon pour laquelle les Juifs ne permettoient la Lecture de ce Livre, qu'à des perſonnes qui étoient dans un âge de maturité, c'eſt à dire, à ceux qui avoient au moins trente ans. Ils étoient neanmoins perſuadés que ce Livre n'étoit pas une ſimple chanſon d'amour. Il „ ne faut pas croire, diſent-ils, que le Can„ tique des Cantiques ſoit ſur des choſes obſ„ cenes, c'eſt une metaphore : car ſi ce qui eſt „ dit dans ce Livre, n'étoit d'une grande éle„ vation, il ne ſeroit pas mis dans le Catalo„ gue des Saintes Ecritures. Il y a eu cependant des Auteurs parmi les Chrêtiens qui ont crû que l'unique but de Salomon avoit été de décrire ſes amours avec Abiſag Sulamite, ou avec la fille de Pharaon : & ils ſe fondent ſur ce que la lettre de cet Ouvrage ne repreſente que des expreſſions tendres d'un homme & d'une femme qui s'aiment paſſionnément ; qu'il n'y a aucune maxime morale ni de Religion, & que le nom de Dieu n'y eſt pas même une ſeule fois. D'autres au contraire croïent que cet Ouvrage n'a point d'autre ſens que l'allegorique : que Salomon n'a point penſé à aucun amour charnel, & que tout cela ne ſe doit entendre que de l'amour ſpirituel de Dieu pour la Synagogue ſelon les Juifs, ou de JESUS-CHRIST pour l'Egliſe ſelon les Chrêtiens. L'un & l'autre de ces deux ſentimens extrémes, me paroiſſent également inſoûtenables : car ſi l'on ne peut pas dire d'un côté qu'un Livre reconnu pour divin, n'ait rapport qu'à une paſſion purement humaine quoique chaſte ; d'autre côté il eſt bien difficile de croire que l'Auteur n'ait point eu en vûë de celebrer dans cet Ouvrage les Nôces de Salomon. Tout porte à croire le contraire, & l'Auteur ſait aſſez connoître qu'il parle d'une Nôce réelle & veritable, quand il dit : *Sortez & voïez, fille de Sion, le Roi Salomon avec ſon diademe, dont ſa mere le couronne dans le jour de ſes Nôces, dans ce jour de la joie de ſon cœur.* Ch. 3. Verſ. 11. Cela marque aſſez des Nôces preſentes & réelles, à l'occaſion deſquelles cet Epi halame a été compoſé. Il faut donc reconnoître dans ce Livre un ſens Hiſtorique, & un ſens myſtique ou allegorique ; mais tous deux veritables, tous deux neceſſaires. Selon le ſens de l'Hiſtoire, ce ſont des Cantiques pour celebrer les Nôces de Salomon avec la fille du Roi d'Egypte, qui eſt appellée Sulamite du nom de Salomon. On y exprime les ſentimens tendres, paſſionnés, mais honnêtes & reglés d'un Epoux & d'une Epouſe. Selon le ſens myſtique dont l'Hiſtorique n'eſt que la baſe, cela ſe doit neceſſairement entendre de l'union de JESUS-CHRIST & de ſon Egliſe, qui eſt comparée dans l'Evangile à l'union du mari & de la femme. Il eſt cet Epoux qui a tant aimé l'Egliſe ſon Epouſe, qu'il l'a acquiſe par ſon propre Sang. Voilà le myſtere figuré par les Nôces de Salomon, & voilé ſous les termes de ſon Epithalame. Au reſte rien n'eſt plus élegant ni plus noble en ce genre d'Idylle que cet Ouvrage ; on y voit un feu, un eſprit, une delicateſſe, une varieté, une nobleſſe & des agrémens inimitables. Quelques-uns ont remarqué cinq Scenes dans cette Piece. C'eſt une obſervation aſſez frivole ; Mais c'eſt avec beaucoup plus de raiſon & de fondement que Monſeigneur l'Evêque de Meaux y a diſtingué ſept jours, ou plûtôt ſept parties d'Eglogues, qui répondent aux ſept jours, pendant leſquels les Anciens avoient coûtume de celebrer leurs Nôces.

§. XV.

De l'Auteur du Livre de la Sageſſe. De la maniere dont il eſt compoſé. Quel eſt ce Philon que l'on en fait Auteur.

LE LIVRE DE LA SAGESSE eſt attribué communément au Roi Salomon, [a] ſoit parce que

[a] *Le Livre de la Sageſſe eſt attribué communément au Roi Salomon.*] C'eſt le ſentiment de ſaint Cyprien dans le Livre de la Mortalité, de ſaint Auguſtin au Livre ſecond de la Doctrine Chrêtienne chap. 8. Les Verſions

que l'Auteur a imité la maniere d'écrire de ce Roi, ſoit parce qu'il parle au nom de ce Prince dans le Chap. 9. Verſ. 7. Cependant il eſt conſtant que ce n'eſt point ſon Ouvrage: car, 1. Ce Livre n'a point été écrit en Hebreu. 2. Il n'a point été mis dans le Canon des Juifs. 3. Le ſtile eſt bien different de celui de Salomon, & fait connoître que c'eſt un Grec qui l'a fait, comme ſaint Jerôme l'a remarqué: *Stylus ipſe Græcam eloquentiam redolet.* Il eſt compoſé avec art & methode à la maniere des Philoſophes Grecs, bien éloignée de la noble ſimplicité toute pleine de feu des Livres Hebreux. S. Jerôme ajoûte que quelques Anciens l'ont attribué à Philon le Juif. Ce qui ſe doit entendre d'un Philon plus ancien que celui dont nous avons les œuvres, qui ne peut être Auteur de ce Livre *b*. Quoi qu'il en ſoit, c'eſt l'Ouvrage d'un Juif Helleniſte qui vivoit depuis Eſdras, & apparemment vers le temps des Maccabées.

Ce Livre peut être diviſé en deux parties: La premiere eſt une deſcription & un éloge de la Sageſſe; & la ſeconde qui commence au Chap. 10. eſt un long diſcours en forme de Prieres, dans lequel l'Auteur admire & releve la Sageſſe de Dieu, & de ceux qui l'honorent, & découvre la folie des Impies & des ennemis de ſon peuple.

§. XVI.

De l'Auteur du Livre de l'Eccleſiaſtique. Quand il a été compoſé. Sujet de cet Ouvrage.

LA Préface qui eſt avant le LIVRE DE L'ECCLESIASTIQUE, & le Chap. 50. de ce Livre, nous apprennent que l'Auteur de ce Livre eſt un Juif, nommé Jeſus fils de Sirach *a*, qui l'avoit compoſé en Hebreu, & qu'il a été traduit en Grec par ſon petit-fils. Saint

Verſions anciennes, les Rabbins, Origenes, ſaint Chryſoſtome, ſaint Clement d'Alexandrie, ſaint Cyprien l'ont auſſi attribué à Salomon. Les plus anciens Peres appellent les Proverbes, *La Sageſſe de Salomon.* Tertullien ſe contente de dire qu'il eſt attribué à Salomon *Sapientiæ Liber Salomoni inſcriptus.* Dans les Conciles d'Afrique on compte cinq Livres de Salomon; mais Gelaſe n'en compte que trois & met ces deux à part, comme n'étant pas de lui. Les Peres Grecs ne l'ont point reconnu pour être de Salomon, quoique quelques-uns l'aient cité ſous ſon nom. Voyez la Note de la page 12.

b *Qui ne peut être Auteur de ce Livre.*] Voici les raiſons que j'ai euës d'être de cet avis, aprés les plus habiles de ceux qui ont écrit ſur cette matiere. 1. Parce que le ſtyle & la maniere dont ce Livre eſt écrit, ſont bien differens du ſtyle & de la maniere d'écrire de ce Philon dont nous avons les œuvres: il ne faut qu'avoir lû quelque choſe des écrits de Philon pour en être pleinement convaincu. 2. Parce qu'Euſebe & ſaint Jerôme en parlant des Ouvrages de ce Philon, ne lui ont point attribué le Livre de la Sageſſe, & n'en ont pas même parlé: ce qui fait voir qu'ils ont crû que le Philon qu'on diſoit en en être Auteur, étoit different de celui-là. 3. Il paroît par ce Livre même qu'il a été compoſé dans un temps que les Juifs avoient un Roi & un Roiaume floriſſant: cela ne convient point au temps de Philon. 4. Ce Livre a toûjours été crû plus ancien que cet Auteur: il eſt cité dans l'Epître de ſaint Barnabé, & dans celle de ſaint Clement aux Corinthiens, qui n'euſſent pas cité un Auteur Juif de leur temps. Il doit donc paſſer pour conſtant que l'Auteur du Livre de la Sageſſe, ne peut être le Philon dont nous avons les œuvres, & il n'y a aucune apparence que ſaint Jerôme qui étoit fort habile, le lui ait attribué, d'autant plus qu'il n'en parle point en faiſant le Catalogue des Livres de cet Auteur. Il ſemble bien plus raiſonnable de l'attribuer à un autre Philon plus ancien. Nous en trouvons en effet un qui étoit fort verſé dans la connoiſſance de l'Hiſtoire & de la Doctrine des Juifs; & quoique Joſeph le mette au rang des Auteurs Grecs, il ne s'enſuit pas qu'il n'eût qu'une connoiſſance ſuperficielle des Livres ſacrez. Au contraire, il paroît par les Anciens qui l'ont cité, qu'il en avoit une connoiſſance parfaite. Alexandre Polyhiſtor rapporté par Euſebe dans le Livre 9. de la Préparation Evangelique, cite un Traité de cet Auteur touchant la Ville de Jeruſalem, dont on trouve des fragmens dans le même Auteur, qui ſont des vers à la loüange des Patriarches Juifs. S. Clement d'Alexandrie le cite auſſi dans le premier des Stromates, & dit qu'il n'étoit pas d'accord avec Demetrius, dans l'Hiſtoire qu'il avoit faite des Rois des Juifs. En voilà aſſez pour perſuader que ce Philon étoit verſé dans les Livres des Juifs, pour faire des extraits de leurs Sentences, ou pour en compoſer de ſemblables. Il a bien pû faire une Hiſtoire des Juifs ſur les Livres de Moïſe, pourquoi n'auroit-il pas pû faire un Livre Moral à l'imitation de leurs Livres Moraux? Or quoique Joſeph le mette au rang des Grecs, parce qu'il a écrit en Grec, il y a bien de l'apparence qu'il étoit Juif, auſſi-bien qu'Eupolemus, Demetrius & Ariſtobule, qui ſont citez comme des Auteurs Juifs par Alexandre Polyhiſtor, par S. Clement d'Alexandrie, & par S. Jerôme. Il n'eſt pas étonnant que Joſeph ſe trompe en cela, puiſqu'il confond l'Hiſtorien Demetrius avec Demetrius Phalereus: ainſi rien n'empêche que Philon cité par Alexandre Polyhiſtor, ne puiſſe être Auteur du Livre de la Sageſſe. Mais quand ce ne ſeroit pas lui, c'eſt certainement un autre Philon que celui dont nous avons les œuvres.

a *Jeſus fils de Sirach.*] Le Prologue anonyme ſupoſe que l'Interprete s'appelloit auſſi *Jeſus fils de Sirach.* Saint Epiphane, l'Auteur de l'Abregé attribué à S. Athanaſe & S. Jean Damaſcene ont la même penſée. Mais la Préface & le Titre du Livre font voir que c'eſt l'Aieul qui s'appelloit *Jeſus* ou *Joſué.* A l'égard du nom du petit fils, il eſt inconnu. Quelques-uns croient qu'il s'appelloit auſſi *Jeſus* & lui attribuent la Priere qui compoſe le dernier Chapitre. D'autres pretendent qu'il s'appelloit *Joſeph.*

b *Saint*

Saint Jerôme dit en avoir vû de ſon temps un Exemplaire Hebreu *b*, qui ne portoit pas le Titre d'*Eccleſiaſtique*, mais celui de *Paraboles*. Quelques Anciens l'ont auſſi appellé Πανάρετος, comme qui diroit *le Livre de toute vertu*. Mais le nom le plus commun qu'il a parmi les Grecs, eſt celui de *Sageſſe de Jeſus fils de Sirach c*. Il a été compoſé ſous le Pontificat d'Onias III. *d* & traduit ſous celui de Ptolomée Evergete, ou Phyſcon frere de Ptolomée Philometor *e*. Quelques Anciens ont attribué cet Ouvrage à Salomon *f*, peut-être à cauſe de la reſſemblance du ſujet & des penſées, qui eſt ſi grande, qu'il eſt viſible que l'Auteur l'a voulu imiter. Il a pris pluſieurs de ſes penſées & ſuivi la methode qu'il a gardée dans les Proverbes, d'enſeigner la Morale par ſentences ou par maximes : mais ſes expreſſions n'ont pas la même force, ni la même vivacité. Ce Livre commence par une exhortation à la Sageſſe, ſuivie de pluſieurs Sentences ou Maximes Morales, dont il eſt compoſé, juſqu'au Chapitre 44. où l'Auteur commence à faire les éloges des Patriarches, des Prophetes, & des Hommes Illuſtres parmi les Juifs, qu'il continuë juſqu'au Chapitre 51. & dernier, qui contient une Priere à Dieu. Il y a long-temps que l'on n'a point le Texte Hebreu de l'Eccleſiaſtique. La Traduction Latine eſt differente en quelques endroits du Texte Grec.

§. XVII.

Des Ecrits des Prophetes en general, & en particulier de la Prophetie d'Iſaie.

APRE'S avoir parlé des Auteurs & du ſujet des Livres de la Loi & des Ouvrages Hiſtoriques & Poëtiques compris dans le Canon des Juifs, il nous reſte à traiter des Prophetiques. Mais nous n'aurons pas les mêmes difficultez & la même incertitude à l'égard des Auteurs de ces Livres que nous avons euë à l'égard des autres : car ils portent tous les noms de ceux qui les ont compoſés, & l'on ne peut former preſqu'aucune objection

b *Saint Jerôme dit en avoir vû de ſon temps un Exemplaire Hebreu.*] Munſter & Fagius font encore mention d'un Exemplaire Hebreu de ce Livre. Buxtorf dit, que Munſter en a vû un imprimé à Conſtantinople; mais il y a apparence que ce Texte a été fait ſur le Grec.

c *Le nom le plus commun qu'il a parmi les Grecs eſt celui de Sageſſe de Jeſus fils de Sirach.*] C'eſt ſous ce nom que le citent S. Clement d'Alexandrie, Origenes Livre 6. contre Celſe, Euſebe de Ceſarée Livre 8. de la Demonſtration Evangelique, ſaint Epiphane Heref. 76. C'eſt auſſi le Titre qu'il porte dans le Grec & dans les autres Verſions.

d *Sous le Pontificat d'Onias III.*] Il parle dans le Chapitre 50. *de Simon fils d'Onias Grand Prêtre.* Il y a eu deux Simons Grands Prêtres, tous deux fils de deux Onias, l'un ſurnommé le Juſte fils d'Onias I. qui a vécu ſous le Regne de Ptolomée Philadelphe; & l'autre fils d'Onias l'Avare & pere d'Onias III. ſous les Regnes de Ptolomée Epiphane & d'Antiochus. C'eſt plûtôt de ce dernier, dont il eſt parlé dans le Chap. 50. de ce Livre que du premier, puiſqu'il paroît que ce Livre a été écrit dans un temps que le peuple Juif étoit perſecuté & maltraité par les Rois voiſins : ce qui ne convient pas au temps de Simon le Juſte, ni de ſes Succeſſeurs, ſous leſquels les Juifs jouïrent d'une paix profonde. Il a donc été écrit ſous le Pontificat d'Onias III. dans un temps qu'Antiochus vexoit les Juifs.

e *Ptolomée Evergete ou Phyſcon.*] Il y a deux Ptolomées de ce nom, l'un fils de Ptolomée Philadelphe qui ne regna que 24. ans, & l'autre fils de Ptolomée Epiphane & frere de Philometor, qui commença à regner avec ſon frere, qu'il chaſſa enſuite l'onziéme année de ſon Regne. C'eſt ſous ce dernier que vivoit le Traducteur, & il a fait ſa Traduction aprés la 38. année, qui eſt la penultiéme du Regne de ce Prince. Car ce fut en cette année que le Traducteur alla en Egypte, & qu'il y trouva ce Livre avec d'autres, & le traduiſit quelque temps aprés, comme il remarque dans ſa Preface.

f *Quelques Anciens ont attribué cet Ouvrage à Salomon.*] Saint Cyprien, & ſaint Ambroiſe l'ont cité ſous ſon nom. Saint Hilaire eſt témoin, que de ſon temps quelques-uns le lui attribuoient. Cette opinion eſt inſoûtenable, non ſeulement, parce qu'on ſçait celui qui en eſt l'Auteur, mais auſſi parce qu'au Chap. 47. il eſt parlé des Prophetes, qui ont vécu depuis Salomon. Euſebe, ſaint Jerôme, & l'Auteur de l'Abregé attribué à ſaint Athanaſe, ſaint Epiphane, ſaint Chryſoſtome, ſaint Auguſtin, Céſaire d'Arles, & pluſieurs autres ont reconnu ſon veritable Auteur, qui eſt Jeſus fils de Sirach. Saint Jerôme dit, qu'il a vécu ſous le Grand Prêtre Simon fils du ſecond Onias, & qu'il a écrit aprés la Verſion des Septante, ou au moins qu'il vivoit de leur temps : & il le prouve, premierement par la Préface de ſon petit-fils, qui dit avoir ramaſſé les Livres de ſon grand-pere du temps de Ptolomée Evergete, qui ſucceda immediatement à Ptolomée Philadelphe. Secondement, parce qu'il loüe Simon le Juſte Grand Prêtre fils du premier Onias au Chapitre 50. & enſuite le Traducteur loüe Jeſus fils de Sirach, comme aïant vécu du temps de ce Grand Prêtre. Troiſiémement, parce qu'au Chapitre 2. il ſemble parler de la perſecution, que les Juifs ſouffrirent ſous Ptolomée fils de Lagus, & dans les premieres années de Ptolomée Philadelphe. Mr. Huet croit, que Jeſus fils de Sirach n'eſt pas different d'un Juif nommé Ben-Sira, qui a écrit des Proverbes en Hebreu, mais ſon opinion ne me paroit pas fort bien établie.

objection raiſonnable pour les leur ôter. On fait communément deux Claſſes des Prophetes: La premiere, de ceux dont les Propheties ſont plus longues, que l'on nomme GRANDS PROPHETES: & la ſeconde de ceux dont les Propheties ſont plus courtes, que l'on appelle à cauſe de cela PETITS PROPHETES. Les Grecs font préceder les Petits Prophetes; peut-être parce qu'il y en a de plus anciens que les Grands. Les Latins au contraire les mettent aprés les Grands Prophetes, dont les Ouvrages ſont plus conſiderables. Les Hebreux n'en comptent que trois grands, Iſaïe, Jeremie, Ezechiel, parce qu'ils ne mettent pas Daniel au rang des Prophetes; au lieu que les Grecs & les Latins le joignent aux trois autres. Les Petits Prophetes ſont au nombre de douze. L'eſpace du temps dans lequel tous ces Prophetes ont fleuri, eſt d'environ trois cens ans, depuis le Regne d'Azarias ou d'Oſias juſqu'au Rétabliſſement du Temple, & de la Ville de Jeruſalem.

ISAÏE eſt le premier & le plus excellent des Prophetes. Il étoit fils d'un Amos, qu'il ne faut pas confondre avec le Prophete qui porte ce nom. *a* Il a prophetiſé depuis la fin du Regne d'Oſias juſqu'au temps de Manaſſés, par le commandement duquel on dit, qu'il fut tué cruellement, & ſcié en deux avec une ſcie de bois. *b* Il a lui-même recueilli dans un Volume les Propheties qu'il avoit faites ſous les Rois Oſias, Joathan, Achaz, & Ezechias. *c* Il avoit encore écrit un Livre des actions d'Oſias, dont il eſt parlé dans le Liv. 2. des Paralipomenes au Chapitre 26. Verſ. 22. On lui a attribué quelques Ouvrages Apocryphes, entr'autres, *Le Celebre*, cité pluſieurs fois par Origenes, & un autre intitulé *l'Aſcenſion d'Iſaïe*, dont ſaint Jerôme, & ſaint Epiphane font mention, & enfin un dernier, intitulé, *Viſion* ou *Apocalypſe d'Iſaïe*. Quelques-uns ont prétendu que le Livre d'Iſaïe que nous avons, n'eſt qu'une compilation tirée des Ouvrages de ce Prophete, mais les conjectures qu'ils apportent pour le prouver, ſont tres-frivoles. *d*

Le

---

a *Fils d'un Amos, qu'il ne faut pas confondre avec le Prophete, qui porte ce même nom.*] Le nom du Prophete, eſt Amos, & celui du Pere d'Iſaïe, eſt Amots: le premier étoit Berger, le ſecond de la Race Roïale; le premier vivoit du temps d'Oſias Roi de Juda, le dernier eſt plus ancien. S. Jerôme *in cap.* 1. *Iſaïa.* Saint Auguſtin au Liv. 18. de la Cité de Dieu Ch. 27. S. Cyrille dans la Préface ſur Amos, & d'autres ont diſtingué ces deux Amos. S. Clement d'Alexandrie au Livre premier des Stromates, l'Auteur du Livre de la vie, & de la mort des Prophetes attribué à ſaint Epiphane, & les Rabbins les ont confondus. Saint Jerôme dit, que le pere d'Iſaïe étoit beau-pere de Manaſſés.

b *Par le commandement duquel on dit qu'il fut tué cruellement, & ſcié en deux avec une ſcie de bois.*] C'eſt une tradition commune des Hebreux confirmée par les témoignages de Tertullien, de Saint Jerôme, & de ſaint Baſile. S. Jerôme dans le Commentaire ſur le Chapitre 57. de ce Prophete dit, *que les Juifs croient qu'il a prophetiſé le genre de ſa mort, qu'il devoit être ſcié avec une ſcie de bois, Tradition qui paſſe pour tres-certaine chez eux: que c'eſt pour cela que pluſieurs de nos Auteurs expliquent d'Iſaïe, ce qui eſt dit dans l'Epître aux Hebreux chap.* 11. *Verſ.* 37. *de la Paſſion des Saints;* ILS ONT ÉTÉ SCIAZ, *croiant que l'Apôtre s'eſt ſervi du nombre plurier pour le ſingulier, comme l'Evangeliſte a mis au plurier* LES LARRONS *pour* L'UN DES LARRONS. L'Auteur du Commentaire attribué à Primaſius, remarque auſſi ſur cet endroit de l'Epître aux Hebreux, *que le plurier y eſt mis pour le ſingulier: car,* dit-il, *on ne lit point qu'aucun autre que le Prophete Iſaïe ait été ſcié; mais pour ce Prophete, il le fut avec une ſcie de bois, par le commandement du Roi Manaſſes qui avoit épouſé ſa ſœur.* Ce que l'on ajoûte, qu'il étoit caché dans le tronc d'un arbre, & que Manaſſes fit ſcier l'arbre & l'homme, ſent fort la fable, & cette Hiſtoire qui n'eſt fondée que ſur une Tradition Juïve, eſt aſſez incertaine.

c *Sous les Rois Oſias, Joathan, Achaz & Ezechias.*] Les cinq premiers Chapitres d'Iſaïe contiennent les Propheties qu'il avoit faites ſous le Regne d'Oſias. La Viſion du Chapitre 16. eſt arrivée ſous celui de Joathan. Les Chapitres ſuivans juſqu'au 15. contiennent les Propheties qu'il a euës ſous le Regne d'Achaz. Celles qui lui ſont arrivées ſous les Regnes d'Ezechias, & de Manaſſés ſont rapportées dans les Chapitres ſuivans juſqu'à la fin. Il n'a commencé à prophetiſer que ſur la fin du Regne d'Oſias.

d *Les conjectures, qu'ils apportent pour le prouver, ſont tres-frivoles.*] Ils diſent que la Prophetie d'Iſaïe ne commence qu'au Chapitre 6. où aprés qu'il a dit qu'il s'eſt tû, il dit, *J'ai entendu la voix du Seigneur, qui m'a dit, qui enverrai-je?* Secondement, ce qui eſt dit, diſent-ils, encore au premier Chapitre de la deſolation de la Judée, ne convient point au Regne d'Oſias, ce n'eſt donc pas le commencement de ſa Prophetie. Troiſiémement, l'on ne trouve point, diſent-ils, dans ce Livre la vie, & les actions d'Oſias qui avoient été écrites par Iſaïe, comme il eſt dit dans les Paralipomenes. Quatriémement, Iſaïe avoit auſſi prophetiſé ſous Manaſſés, il n'y a rien dans la Prophetie, que nous ayons ſous ſon nom, qui concerne le Regne de ce Roi. Cinquiémement, l'ordre des choſes eſt ſouvent renverſé, auſſi-bien dans Iſaïe, que dans les autres rophetes *Réponſe.* A la premiere objection, on répond,

Le ſtile d'Iſaïe eſt grand, noble, ſublime & fleuri. Il peint les choſes au naturel, mais avec des traits hardis, vifs, & animés. Son Ouvrage auſſi-bien que ceux de tous les Prophetes contient des prédictions ſur les choſes futures, des avertiſſemens, des reprimandes, des exhortations, des conſolations, & quelques faits Hiſtoriques. Il y a pluſieurs de ſes prédictions qui regardent les Juifs ou les Peuples Voiſins. Il prédit nettement la Priſe de Jeruſalem, & la Captivité de Babylone depuis le Chapitre 29. juſqu'au 39. Le 40. & les ſuivans ne regardent pas ſeulement le retour des Juifs de Babylone, & le rétabliſſement de leur Roïaume, mais auſſi la vocation des Gentils, la repudiation du Peuple Juif, le Regne de Jesus-Christ, ſa Vie, ſa Prédication, & ſa Paſſion, l'établiſſement & la perpetuité de l'Egliſe, Myſteres qu'il explique en termes ſi clairs, qu'il ſemble plûtôt, ſelon la remarque de ſaint Jerôme, écrire des choſes paſſées, que d'en prédire de futures: en ſorte qu'il peut plûtôt paſſer pour un Evangeliſte, que pour un Prophete.

§. XVIII.

Du Prophete Jeremie, de ſa Prophetie, & des Lamentations.

Jeremie fils d'Helcias de la Bourgade d'Anatoth dans la Tribu de Benjamin proche de Jeruſalem; de la Race Sacerdotale, commença à prophetiſer ſur la fin du Regne de Joſias étant encore fort jeune, & continua ſes Prophéties juſqu'aprés la Captivité des Juifs en Babylone. Il ne fut point tranſporté avec les autres Juifs en cette Ville: mais étant demeuré dans ſon Païs pour en pleurer la ruine, il fut enſuite emmené priſonnier en Egypte avec ſon Diſciple Baruch, où l'on croit qu'il fut lapidé. Les Peres ont dit qu'il avoit toûjours gardé le Celibat *a*. Nous apprenons par le commencement du Chapitre 36. de ſa Prophetie, que le Roi Joachim, aïant brûlé le Livre de ſes Propheties, ce Prophete en fit un autre plus ample & plus fort. Il y ajoûta enſuite les Propheties qu'il fit depuis juſqu'au temps de la Captivité de Babylone, & celles qu'il fit en Egypte. Les Chapitres 50. & 51. ſont le Livre, dans lequel il avoit prédit tout ce qui devoit arriver en Babylone, qu'il y envoia par Saraïas fils de Nerias. Le Chapitre 52. n'eſt point de Jeremie, dont la Prophetie eſt terminée à la fin du Chapitre 51. par ces mots: *juſques-ici ce ſont les paroles de Jeremie.* Il eſt plûtôt de Baruch, ou d'Eſdras. Il contient une Narration de la priſe de Jeruſalem, & de ce qui s'eſt paſſé pendant la Captivité des Juifs en Babylone juſqu'à la mort de Jechonias, tirée preſque toute entiere des Livres des Rois. Elle ſert à éclaircir la Prophetie de Jeremie, & particulierement les Lamentations qui ſuivent, & qui faiſoient autrefois partie du Livre de Jeremie. Dans ce dernier Ouvrage il dépeint d'une maniere pathetique & Poëtique, (car cet Ouvrage eſt écrit en vers, dont les premieres lettres ſont diſpoſées ſuivant l'ordre de l'Alphabet *b*,) la deſolation & la ruine de Jeruſalem *c*, & il marque la douleur qu'il en avoit. Il y a une Preface dans le Grec, & dans la Vulgate, qui n'eſt ni dans l'Hebreu, ni dans la Paraphraſe Chaldaïque, ni dans le Syriaque, & qui apparemment a été ajoûtée, pour ſervir d'Argument à ce Livre. Enfin ces Lamentations ſont terminées par une Priere à Dieu.

Saint

répond, que le Prophete ne dit point qu'il n'avoit encore rien écrit, mais ſeulement, qu'il avoit été long-temps ſans écrire depuis qu'il avoit eu cette Viſion, & que Dieu lui avoit commandé de parler. Il a écrit cela en la derniere année d'Oſias. A la ſeconde objection, on dit qu'il a pû prédire la deſolation future en un temps où elle n'étoit pas encore arrivée. Il eſt aiſé de répondre à la troiſiéme, que le Livre des actions d'Oſias, dont il eſt fait mention dans les Paralipomenes, étoit different de celui de ſa Prophetie. De même pour répondre à la quatriéme, il ſuffit de remarquer, qu'il n'eſt point dit nulle part qu'Iſaïe eût écrit les choſes qu'il avoit prophetiſées ſous Manaſſés. Enfin à la cinquiéme, on dit qu'il ne faut pas demander aux Prophetes un ſtile ſuivi & Hiſtorique; au contraire les Propheties ſont ordinairement écrites ſans ſuite & ſans ordre.

a *Il avoit toûjours gardé le Celibat.*] Saint Jerôme dans ſon Prologue ſur Jeremie: *Virginitate ſua Evangelicum virum Chriſti Eccleſia dedicans.* Il ſemble qu'on peut l'inferer du V. 2. du Ch. 16. *Non accipies uxorem & non erunt tibi filii & filiæ in loco iſto.*

b *Car cet Ouvrage eſt écrit en vers, dont les premieres lettres ſont diſpoſées ſuivant l'ordre de l'Alphabet.*] Il y a, comme remarque Saint Jerôme, quatre Alphabets: les deux premiers ſont écrits à ce qu'il prétend, en une eſpece de vers Sapphiques, parce que les trois vers qui ſont comme liés enſemble, commencent par une lettre, & finiſſent par une meſure du vers Heroique. Le troiſiéme Alphabet eſt écrit en vers trimetres, & trois Verſets de ſuite commencent par la même lettre. Le quatriéme Alphabet eſt comme les deux premiers. A l'égard de la meſure des vers, il eſt difficile de la remarquer à preſent; mais pour l'ordre des lettres qui commencent les Verſets, il y eſt viſible.

c *La deſolation & la ruine de Jeruſalem.*] Les Hebreux, Joſeph, la Paraphraſe Chaldaïque, & S. Jerôme veulent que les Lamentations regardent les malheurs

Saint Jerôme a remarqué que le ſtile de Jeremie étoit plus ſimple, & plus facile que celui d'Iſaïe & d'Oſée, & méme qu'il tenoit un peu de la ruſticité du village où il étoit né, mais qu'il étoit tres-profond, tres-majeſtueux, & égal à ces deux autres Prophetes dans le ſens de ſa Prophetie. Il ſemble qu'on ne doit entendre ces paroles de ſaint Jerôme que de quelques termes peut-être moins propres; car quoique Jeremie ne ſoit pas tout-à-fait ſi ſublime qu'Iſaïe, il faut neanmoins avoüer qu'il eſt tres-élevé non ſeulement dans le ſens, mais encore dans les expreſſions, dans le tour, & dans la maniere de dire les choſes.

Il y avoit autrefois une autre Prophetie de Jeremie, dont parle Origenes, où l'on trouvoit ce paroles citées dans l'Evangile: *Appenderunt mercedem meam, &c.* Mais il y a apparence que c'étoit un Ouvrage apocryphe, dont les Nazaréens ſe ſervoient, témoin ſaint Jerôme *in c. 27. Matt.*

§. XIX.

Du Prophete Baruch & de ſa Prophetie.

LA Prophetie de BARUCH fils de Nerias, qui étoit le Diſciple & le Secretaire de Jeremie, ne faiſoit autrefois qu'un Livre avec celle de ce Prophete. Joſeph rapporte que Baruch étoit d'une race illuſtre, & qu'il ſçavoit parfaitement la Langue de ſon Païs. Il eſt dit au Chapitre premier Verſet 1. qu'il écrivit cette Prophetie en Babylone: on ne ſçait point certainement en quel temps *a*. Nous n'avons plus l'exemplaire Hebreu de Baruch; quoi qu'on ne puiſſe douter, qu'il n'ait écrit en cette Langue, comme les frequens Hebraïſmes dont il eſt rempli, le font connoître. On en a deux Verſions Syriaques, l'une conforme au Texte Grec, & l'autre aſſez differente. Mais il y a bien de l'apparence que le Texte Grec eſt plus ancien & plus original que ces Verſions. Il y a une Lettre en Syriaque attribuée à Baruch; mais il eſt viſible que c'eſt un Ouvrage ſuppoſé, peut-être même par quelque Chrêtien. La Lettre aux captifs de Babylone, qui eſt à la fin de Baruch, eſt de Jeremie. L'Auteur du ſecond Livre des Maccabées, en fait mention Chapitre 2. Verſet 1. & 2. Elle eſt du ſtile de ce Prophete, & ne contient rien qui ne convienne au temps dans lequel il écrivoit.

§. XX.

Du Prophete Ezechiel & de ſa Prophetie.

EZECHIEL fils du Sacrificateur Buzi, aïant été tranſporté en Babylone ſous Jechonias, commença à prophetiſer la cinquiéme année de la Captivité, la trentiéme de ſon âge *a*, & continua pendant vingt ans: Il y fut tué, à ce qu'on croit, par un Prince de ſa Nation, qu'il avoit repris de ce qu'il adoroit les Idoles. Sa Prophetie eſt fort obſcure, particulierement dans le commencement, & à la fin. C'eſt peut-être la raiſon pour laquelle les Juifs ne vouloient pas qu'on la lût avant que d'avoir atteint l'âge de trente ans. Aprés avoir décrit ſa Vocation, il prédit

---

malheurs arrivés au peuple de Jeruſalem depuis la mort de Joſias. Il eſt certain que Jeremie fit des Lamentations ſur la mort de Joſias, que l'on chantoit publiquement, comme il eſt rapporté dans le 35. Chapitre des Paralipomenes Verſet 25. Mais il n'eſt pas certain que ces Lamentations faites à la mort de Joſias, ſoient celles-ci. Euſebe croit que celles-ci ſe doivent appliquer à la Captivité de Jechonias. Origenes, Theodoret & la plûpart des Grecs prétendent qu'elles ſont faites ſur la Captivité arrivée ſous le Regne de Sedecias, quand la Ville & le Temple furent ruinés. C'eſt cette Captivité qui eſt deſignée dans la Préface, & il faut avoüer que les deſcriptions qui ſont dans cet Ouvrage, conviennent plus naturellement à ce temps, qu'à aucun autre.

a *On ne ſçait point certainement en quel temps.*] Quelques-uns croient que Baruch n'alla à Babylone, qu'aprés la mort de ſon Maître Jeremie, auquel il étoit trop attaché, pour le quitter, & confirment cette opinion, parce qu'il y eſt parlé de l'incendie de Jeruſalem. Les autres au contraire diſent qu'il a écrit ſon Livre, avant la ruine de Jeruſalem, parce qu'il y eſt parlé d'Autel, de ſacrifices, & de vaſes ſacrez. C'eſt ce qui leur fait croire qu'il étoit de la députation qui ſe fit la quatriéme année de Sedecias, dont Saraïas frere de Baruch étoit le chef & dont il eſt parlé *Jer. 51. v. 59.* Ils diſent donc qu'aiant porté le Livre d'Iſaïe, il fit l'année ſuivante ſa Prophetie, pour conſoler les captifs, & que l'année cinquiéme aprés la priſe de Jeruſalem, dont il eſt parlé au Verſ. 2. doit être comptée depuis la Captivité de Jechonias.

a *La trentiéme année de ſon âge.*] Il dit au commencement de ſa Prophetie, qu'il a commencé à avoir des viſions la trentiéme année: Quelques-uns entendent ceci du Jubilé; d'autres depuis le renouvellement ſolemnel de l'Alliance ſous le Roi Joſias; d'autres de l'année du Regne ou de la naiſſance de Nabuchodonoſor: mais il eſt plus probable que c'eſt la trentiéme année de ſon âge dans laquelle il commencoit à pouvoir faire les fonctions du Sacerdoce ſuivant la Loi.

a *Iſſa*

prédit la Captivité & la ruine de Jeruſalem pour confirmer les prédictions de Jeremie, & refuter les vaines promeſſes des faux Prophetes. Il prédit auſſi les malheurs qui devoient arriver aux Peuples voiſins, & prophetiſe le rétabliſſement du Peuple Juif & du Temple, qui ne ſont que des figures du Regne du Meſſie, de la vocation des Gentils, & de l'établiſſement de l'Egliſe. C'eſt de tous les Prophetes celui qui eſt le plus plein de viſions énigmatiques. Saint Jerôme dit que ſon ſtile n'eſt ni fort éloquent, ni fort groſſier, mais qu'il eſt entre les deux. Il eſt plein de belles ſentences, de riches comparaiſons, & fait paroître beaucoup d'érudition dans les choſes profanes. Ses Propheties ou Viſions qui ſont au nombre de vingt-deux, ſont diſpoſées ſuivant l'ordre du temps qu'il les a euës.

§. XXI.

Du Prophete Daniel. De la verité de ſa Prophetie. Des Chapitres qui ne ſont point dans le Texte Hebreu.

DANIEL iſſu de la Race des Rois de Juda *a*, fut emmené captif en Babylone, du temps de Joachim *b*, étant encore jeune. Les Juifs ne le mettent pas au nombre des Prophetes; mais les Chrêtiens ſuivans l'autorité de JESUS-CHRIST, qui lui donne ce nom en S. Matthieu Chapitre 24. Verſ. 15. lui attribuent la qualité de Prophete. Et en effet, l'on ne peut douter que ce qu'il a écrit, ne ſoit une Prophetie, comme les Juifs même en conviennent; cependant ils ne lui donnent pas le nom de Prophete; parce qu'il n'a pas vécu à la maniere des autres Prophetes, mais plûtôt comme les Grands Seigneurs de Babylone, & ils croient même qu'il étoit Eunuque; ce qui ſemble ſe pouvoir confirmer par un paſſage de ſon Livre. Quelques-uns apportent encore d'autres raiſons pour leſquelles il ne lui donnent pas la qualité de Prophete; mais elles ſont toutes aſſez frivoles *c*: & c'eſt avec beaucoup plus de raiſon, que les Chrêtiens le reconnoiſſent pour un veritable Prophete *d*. Il a prophetiſé dans Babylone depuis le commencement de la Captivité ſous Joachim, juſqu'au Regne de Cyrus, c'eſt-à-dire pendant plus de quatre-vingts ans. On ne lit point qu'il ſoit revenu dans ſa patrie: ce qui fait croire qu'il eſt mort dans la Ville de Babylone, ou dans la Chaldée.

Quoique le nom de DANIEL ne ſoit point à la tête de ſa Prophetie, il y a pluſieurs endroits où il parle en premiere perſonne *e* qui font aſſez connoître

---

a *Iſſu de la Race des Rois de Juda.*] On l'infere du Verſ. 3. du Chap. premier où le Roi Nabuchodonoſor ordonne à Aſphenez de lui preſenter des Enfans d'Iſraël de la Race Roïale; *de ſemine Regio.* Daniel eſt le premier de ceux qui furent choiſis. Cependant cela n'eſt pas tout-à-fait concluant: Car l'on peut traduire, *de Semine Regni*, c'eſt-à-dire des Enfans de qualité; outre que cela n'eſt pas dit en particulier de Daniel, & que l'on peut l'entendre des autres. Cependant Joſeph dit nettement que Daniel étoit de la Race Roïale.

b *Du temps de Joachim.*] Ce Prince fut enlevé la troiſiéme année de ſon Regne, & Daniel avec lui Chap. 1. Verſ. 1. & 2. Daniel eſt appellé *Puer*: ce qui fait voir qu'il étoit jeune: Cependant *Puer*, peut ſe dire d'une perſonne de 18. ou 20. ans. Il a prophetiſé juſqu'au Regne de Cyrus, comme il paroît par le Chap. 10. Verſ. 1.

c *Quelques-uns apportent encore d'autres raiſons pour leſquelles ils ne lui donnent pas la qualité de Prophete, mais elles ſont toutes aſſez frivoles.*] Les Rabbins diſent qu'il y a onze degrez de Prophetie, & que pour montrer la qualité de Prophete, il eſt neceſſaire d'en avoir au moins trois; que pour les avoir, il faut qu'il ſoit dit que la parole de Dieu a été adreſſée au Prophete, & que la revelation qui lui a été faite en ſonge, ne ſoit plus appellée ſonge. Or l'un & l'autre, diſent-ils, manque à Daniel: car il n'eſt point dit que la parole de Dieu lui ait été addreſſée: & ſes revelations ſont appellées ſonges. Ce ſont des regles & des principes chimeriques, qu'il leur plaît de ſuppoſer ſans preuves. D'autres ſe fondent avec plus de vraiſemblance ſur la diſtinction de deux ſortes de Propheties, que nous avons expliquées ci-deſſus, dont l'une qui prend proprement le nom de Prophetie, ſe fait par des viſions ou des ſonges à un homme qui n'eſt pas maître de ſon eſprit & de ſes penſées: & l'autre à laquelle on donne ſimplement le nom d'Inſpiration, eſt la direction ou l'aſſiſtance du Saint Eſprit, que reçoit une perſonne à qui il n'arrive rien d'extraordinaire. Mais cette diſtinction ne peut point avoir ici d'application: car Daniel a eu des viſions comme les autres Prophetes, & les autres Prophetes ont prophetiſé comme lui ſans mouvement extraordinaire. Ce que quelques-uns alleguent, que l'on ne doit point nommer Propheties, les revelations faites hors de la Terre Sainte, eſt tout-à-fait frivole.

d *C'eſt avec beaucoup plus de raiſon que les Chrêtiens le reconnoiſſent pour un veritable Prophete.*] Il a toutes les qualitez d'un Prophete: il eſt inſpiré de Dieu: il prédit l'avenir: il a des viſions & des revelations: il eſt appellé Prophete par JESUS-CHRIST, *Matth. 24. Verſ 15. Marc. 13. Verſ. 14.* L'Hiſtorien Joſeph lui donne auſſi le Titre de Grand Prophete, & le préfere même aux autres L. 10. Antiq. Chap. dernier, & il eſt mis au rang des Prophetes dans le Livre du Talmud appellé Megilah.

e *Il y a pluſieurs endroits où il parle en premiere perſonne.*]

connoître qu'il en eſt Auteur. L'âge de Daniel eſt conſtant par le témoignage du Prophete Ezechiel qui le loüe en trois endroits de ſa Prophetie. *c.* 14. *v.* 14. *&* 20. *&* *c.* 28. *v.* 3. & parle dans ce dernier de l'Eſprit de Sageſſe ou de Prophetie dans lequel il excelloit. JESUS-CHRIST cite auſſi la Prophetie de Daniel, Matt. 24. Verſ. 25. Marc. 13. Verſ. 14. L'ancienne Synagogue l'a reconnuë pour veritable & canonique. Celſe & Porphyre aiant à combattre la Religion Chrêtienne, ſont les premiers qui ont attaqué ſon autorité. Ce dernier avoit emploié un Livre entier des quinze qu'il avoit écrits contre la Religion Chrêtienne, à combattre le Livre de Daniel, & ſoûtenoit qu'il n'avoit point été compoſé par Daniel, mais par un autre Juif qui vivoit du temps d'Antiochus Epiphanes; parce qu'il trouvoit la Prophetie de Daniel ſi claire juſqu'à ce temps-là qu'il étoit perſuadé que ce n'étoit pas une prédiction de choſes futures; mais une narration de choſes paſſées. Ce Philoſophe auroit dit la même choſe des prédictions qui regardent le temps qui ſuit Antiochus Epiphanes, s'il les eût bien entenduës, mais la clarté de la Prophetie n'en prouve pas la fauſſeté, au contraire l'aveu que Porphyre fait de l'évenement des prédictions de Daniel juſqu'au temps d'Antiochus, établit l'autorité de ſa Prophetie. C'eſt mal raiſonner que de conclure que l'Auteur du Livre de Daniel eſt du temps d'Antiochus, parce qu'on ne peut diſconvenir que ſes prédictions juſqu'à ce temps-là, ſont conformes à l'Hiſtoire. Mais c'eſt bien raiſonner que de dire, Daniel eſt certainement plus ancien qu'Antiochus Epiphanes. On ne peut raiſonnablement douter que ce Livre que nous avons, ne ſoit de lui: Il prédit clairement des évenemens arrivés juſqu'au Regne d'Antiochus Epiphanes, il eſt donc un veritable Prophete, & l'on doit ajoûter foi à toutes ſes Propheties. L'évenement d'une Prophetie reconnu, établit tous les autres. Nous ne ſçavons rien des autres objections de Porphyre contre la Prophetie de Daniel, & nous n'avons plus les réponſes que lui firent Methodius, Euſebe & Apollinaire ſelon le témoignage de S. Jerôme. Les Talmudiſtes dans le Chapitre Bababatra, & quelques Rabbins ont reconnu l'autorité de cette Prophetie; mais ils ont dû qu'elle avoit été dreſſée & miſe en l'état où elle eſt, auſſi-bien que celles d'Ezechiel & des douze Petits Prophetes avec le Livre d'Eſther, par la grande Synagogue. Si on leur en demande la preuve, ils n'en auront point d'autre à alleguer, ſi ce n'eſt qu'ils le croient ainſi. Spinoſa, quelque incredule qu'il ſoit, avouë que le Chapitre 8. & les ſuivans juſqu'au treiziéme, ſont de Daniel: mais il aime mieux dire, qu'il ne ſçait d'où les ſept premiers ſont tirés, que d'avoüer qu'ils ſont du même Auteur. La ſeule raiſon qu'il en donne, c'eſt qu'ils ſont écrits en Chaldaïque, raiſon foible: car pourquoi Daniel qui étoit à Babylone, & à la Cour du Roi, n'auroit-il pas écrit en cette langue, des Hiſtoires arrivées dans ce païs? Il ajoûte que l'Auteur du Livre de Daniel, eſt le même que celui qui a écrit les Livres d'Eſdras, d'Eſther, & de Nehemie, & prétend qu'il a vécu long-temps aprés le rétabliſſement du Temple fait par Judas Maccabée. Ce ſont des conjectures qui n'ont d'autre fondement que ſon imagination, & qui n'ont pû plaire, que parce qu'elles étoient nouvelles & inouïes.

Le Livre de Daniel peut être partagé en deux parties: La premiere eſt Hiſtorique & contient la Relation de pluſieurs choſes arrivées à Babylone à Daniel ſous pluſieurs Rois. La ſeconde, qui commence au ſeptiéme Chapitre, & finit au douziéme, contient les Viſions ou Propheties qu'il a euës, dans leſquelles il prédit clairement pluſieurs évenemens touchant les Empires du monde & le temps de la venuë du Meſſie, ſa mort & la deſtruction du Roïaume des Juifs. Les deux derniers Chapitres; ſçavoir, le 13. & le 14. contiennent deux Hiſtoires particulieres, l'une de Suſanne, & l'autre de l'Idole de Bel & du Dragon, dont nous exsminerons dans la ſuite la verité. Le premier Chapitre & le commencement du ſecond juſqu'au 4. Verſet ſont écrits en Hebreu: les ſuivans juſqu'au huitiéme, en Chaldaïque, à l'exception du Cantique des trois jeunes hommes jettés dans la fournaiſe, qui n'eſt qu'en Grec: l'Original des ſuivans eſt Hebreu: les deux derniers ne ſont que dans les exemplaires Grecs. Le ſtile de Daniel n'eſt pas ſi élevé ni ſi figuré que celui des autres Prophetes: il eſt plus hiſtorique, plus clair & plus concis. Il fait des narrations & des deſcriptions ſimples & naturelles: en un mot il écrit plûtôt en Hiſtorien qu'en Prophete.

A l'égard des parties du Livre de Daniel qui ſont dans le Grec de Theodotion & dans la Vulgate; ſçavoir, le Cantique d'Ananie, de Miſaël, &

Daniel 7. Verſ. 1. *Anno primo Baltaſſar Regis Babylonis, Daniel ſomnium vidit: Viſio autem capitis ejus in cubili ſuo: & ſomnium ſcribens, brevi ſermone comprehendit: ſummasque perſtringens, ait: videbam in viſione mea nocte.* Chap. 8. Verſ. 1. *Anno tertio Regni Baltaſſar Regis, viſio apparuit mihi. Ego Daniel.* Verſ. 27. *Et ego Daniel langui.* Ch. 12. V. 4. & 5. *Tu autem Daniel claude ſermones, & ſigna librum, uſque ad tempus ſtatuum.... Et vidi ego Daniel.*

& d'Aſarie jettés dans la fournaiſe, inſeré dans le Ch. 3. Verſ. 24. juſqu'au Verſ. 91. l'Hiſtoire de Suzanne & des Vieillards rapportée dans le Chapitre 13. entier : l'Hiſtoire de l'Idole de Bel & celles du Dragon de Babylone & de Daniel jetté dans la foſſe aux Lions, rapportées dans le Chapitre 14. nous avons déja traité amplement de leur autorité Canonique, & des ſentimens des Anciens ſur ce ſujet. Il nous faut examiner preſentement qui eſt Auteur des Additions, & répondre aux objections que l'on fait contre la verité de ces Hiſtoires.

Le Cantique des jeunes hommes n'a point de Titre particulier, & il n'y a point d'autre preuve qu'il ne ſoit point de Daniel, ſi ce n'eſt parce qu'il n'eſt pas dans l'Original Chaldéen. Il ſe peut auſſi-bien faire, qu'on l'en ait retranché pour ne donner que l'Hiſtoire, qu'on l'ait inſeré depuis pour orner la Narration.

L'Hiſtoire de Suſanne étoit autrefois à la tête du Livre de Daniel ſans aucun Titre particulier. Saint Jerôme l'attribuë aprés Euſebe & Apollinaire, au Prophete Habacuc. On ne voit point d'autre raiſon qui les ait pû determiner à avoir cette penſée, ſi ce n'eſt à cauſe de ce Titre Grec qui ſe trouve à la tête de l'Hiſtoire de Bel: *Propheties d'Habacuc fils de Juda de la Tribu de Levi.* Mais ce Titre ne regarde que l'Hiſtoire de Bel qui étoit à la fin du Livre de Daniel, au lieu que l'Hiſtoire de Suſanne étoit autrefois au commencement. On ne ſçait point de quelle autorité eſt cette inſcription, ni même qui eſt ce Prophete Habacuc. Saint Jerôme ſemble avoir crû qu'il n'étoit pas different de celui dont la Prophetie eſt entre celles des Petits Prophetes. Quoiqu'il en ſoit, il ſe peut faire que Daniel ne ſoit point Auteur de ces Hiſtoires, & neanmoins qu'elles ſoient veritables. Il y a eu des Anciens & des Modernes qui ont formé des difficultez contre la verité de ces Hiſtoires; mais elles ne ſont pas ſans réponſe. On peut voir les objections & les ſolutions dans les Notes *f*.

§. XXII.

---

f On peut voir les objections & les ſolutions dans les Notes.] On objecte 1. que ces Hiſtoires ne ſont point dans l'Original Hebreu ou Chaldaïque, & que les Juifs ne les reconnoiſſent point pour être de Daniel. L'on répond à cette objection, qu'elles y ont peut-être été autrefois, & que le Texte Original eſt perdu. Mais quand elles ſeroient d'un autre Auteur qui les auroit tirées d'autres Memoires dignes de foi, cela n'empêche point qu'elles ne ſoient veritables. 2. On prétend que le ſtile de ces Hiſtoires, eſt different de celui de Daniel. Origenes n'y trouve aucune difference, & quand il y en auroit, on pourroit ſeulement en conclure que Daniel n'en eſt point Auteur, mais non pas que les Hiſtoires ſont fauſſes. 3. On prétend que l'Hiſtoire de Suſanne ne peut être arrivée dans la jeuneſſe de Daniel, comme il eſt dit dans cette narration. Car au Chap. 13. Verſ. 65. il eſt remarqué, qu'Aſtyagés mourut, & que Cyrus regna en ſa place. L'Hiſtoire de Suſanne eſt rapportée enſuite, & par conſequent doit être arrivée depuis. Or en ce temps Daniel étoit fort âgé. On répond que cette Hiſtoire eſt arrivée long-temps auparavant, & qu'elle eſt miſe en cet endroit hors de ſa place. Car dans les anciennes verſions elle eſt à la tête du Livre de Daniel, & elle n'a été miſe à la fin dans les Editions Vulgaires, que parce qu'elle ne ſe trouve point dans l'exemplaire Hebreu. C'eſt pourquoi ces paroles du 13. Chap. Verſ. 65. *le Roi Aſtyagés mourut, & Cyrus lui ſuccéda*, ne concernent point l'Hiſtoire de Suſanne, mais l'Hiſtoire de Bel, qui ſuit immediatement, & qui même dans l'Edition de Sixte V. ſe trouve jointe à ces paroles. 4. On objecte, qu'il n'eſt pas à croire, que Joachim pere de Suſanne, fût ſi riche, ni ſi puiſſant dans la Captivité, qu'il eſt dit en ce Livre, ni que des captifs euſſent l'autorité de condamner les coupables, comme il y eſt rapporté. Origenes répond, que les Juifs transferés en Babylone n'avoient point été depoüillés, qu'il y en avoit de riches, & de puiſſans, & qu'il y a apparence, qu'on leur laiſſa le pouvoir de juger, & de condamner ſuivant la Loi, leurs coupables, ainſi que les Romains leur ont laiſſé la même autorité depuis qu'ils les eurent ſubjugués. La quatriéme objection & la plus difficile à reſoudre, eſt celle que l'on tire de l'alluſion qui ſe trouve dans la narration de cette Hiſtoire. Quand Daniel interroge ſeparément les deux Vieillards, & l'un d'eux aiant dit qu'il avoit veu Suſanne commettre l'adultere ſous un Tilleüil, que les Grecs appellent σχῖνος, il lui répondit que l'Ange le feudroit, pour faire alluſion de ce nom au verbe σχίζειν. & l'autre aiant répondu qu'il l'avoit vûë ſous un Lentiſque πρῖνος il lui avoit repliqué qu'il ſeroit déchiré, faiſant alluſion de ce nom au verbe πρίζειν, ces alluſions ne peuvent avoir lieu que dans le Grec. C'eſt donc un Grec qui a écrit ces choſes & qui les a feintes, puiſque Daniel parlant en Hebreu ou en Chaldaïque, ne peut pas avoir rien dit de ſemblable. Origenes répond, qu'à la verité Daniel ne s'étoit pas ſervi de ces termes, ni des noms de ces arbres, mais de quelques autres noms Hebreux ou Chaldaïques, auſquels répondoient les verbes, qui ſignifient fendre & déchirer, & que l'Interprete Grec avoit rendu le ſens en cherchant des noms d'arbres, qui fiſſent alluſion aux verbes Grecs, qui ſignifient fendre & déchirer, comme dans la Geneſe, où il eſt dit dans l'Hebreu, que la femme eſt appellée *Iſcha* feminin du mot Hebreu *Iſch*. qui ſignifie l'homme. l'Interprete Latin a rendu *hæc vocabitur virago*. & en Grec Symmachus a traduit ἀνδρὰς ce qui eſt mieux que γυνὴ dont les Septante ſe ſont ſervis. Pour rendre cette réponſe plus ſenſible, il faudroit trouver des noms Hebreux ou Chaldaïques d'arbres qui répondiſſent à des verbes qui euſſent la ſignification de fendre, ou déchirer; mais Origenes avoit inutilement conſulté là-deſſus

§. XXII.

Vies & Ecrits des douze Petits Prophetes.

LEs Propheties de ceux que nous appellons LES DOUZE PETITS PROPHETES, ne compoſoient qu'un Livre parmi le Hebreux *a*. Mais l'ordre n'en eſt pas le même dans le Texte Hebreu & dans l'Edition des Septante ſuivie par Euſebe & par les Grecs *b*.

OSE'E fils de Béeri eſt le premier *c*. Il a prophetiſé dans le Roïaume d'Iſraël, & ſous le Regne de Jeroboam II. & de ſes Succeſſeurs Rois d'Iſrael, du temps que regnoient dans le Roïaume de Juda Ozias ou Azarias, Joathan, Achaz & Ezechias. Son nom eſt à la tête de l'Ouvrage, & il parle ſouvent de ſoi en premiere perſonne. Ainſi l'on ne peut douter qu'il ne ſoit Auteur de cette Prophetie. Il y repreſente la Synagogue repudiée, prédit ſa ruine & la vocation des Gentils: il reproche au Peuple d'Iſrael ſon Idolatrie, & prédit les malheurs qui lui doivent arriver en punition de ce crime. Il le conſole neanmoins en lui faiſant eſperer que ces malheurs finiront, & que Dieu le comblera de biens s'il ſe convertit au Seigneur. Le commandement que Dieu fait à ce Prophete de prendre une femme adultere, & d'en avoir des enfans, paroît une choſe fort extraordinaire; mais ou cela ſe doit entendre ſimplement d'une viſion, comme ſaint Jerôme l'a prétendu, ou l'on doit ſuppoſer que Dieu ne lui commande pas de commettre un adultere, mais d'épouſer une femme proſtituée, comme ſaint Baſile & ſaint Auguſtin l'ont expliqué. Le ſtile de ce Prophete eſt pathetique, & plein de Sentences courtes & vives, comme ſaint Jerôme l'a remarqué.

LA PROPHETIE DE JOEL fils de Phatuel, ſuit celle d'Oſée dans le Texte Hebreu. Le temps qu'il a prophetiſé n'étant point marqué au commencement de ſa Prophetie, n'eſt pas ſi certain *d*, quelques-uns croïent qu'il eſt plus ancien qu'Amos; d'autres diſent qu'il n'a écrit, qu'aprés la Captivité des dix Tribus. Il y a des conjectures de

---

deſſus les Juifs de ſon temps, & nous ne liſons pas qu'on en ait trouvé depuis. 5. On dit contre l'Hiſtoire de Bel, que le Titre ancien des Septante attribuoit l'Hiſtoire de Bel à Habacuc, & que le Daniel, dont il eſt parlé dans cette Hiſtoire, étoit Prêtre. C'eſt donc un autre Daniel, à qui cela eſt arrivé. On répond que cette qualité de Prêtre n'eſt point donnée à Daniel dans la Verſion de Theodotion, & que celle que l'on attribué fauſſement aux Septante, eſt peu exacte. 6. L'on objecte contre l'Hiſtoire du Dragon, qu'Habacuc, qui vivoit du temps de Manaſſés, étoit mort au temps que l'on ſuppoſe qu'il a écrit ces choſes, & qu'il a été enlevé pour porter de la nourriture au Prophete Daniel. On répond, qu'il faut diſtinguer deux Habacucs, l'un qui étoit Prophete, qui vivoit du temps de Manaſſés, & celui dont il eſt parlé en cet endroit de Daniel: ce dernier eſt de la Tribu de Levi; le premier, de celle de Simeon. L'on dit enfin contre la même Hiſtoire, qu'il eſt rapporté en cet endroit que Daniel fut ſix jours dans la foſſe aux Lions, & qu'au Chap. 6. Verſ. 22. il eſt dit qu'il n'y a été qu'une nuit. On répond, qu'il y a été jetté deux fois: ſous Darius à cauſe qu'il avoit prié ſon Dieu contre le précepte du Roi, & ſous Cyrus, à cauſe du Dragon.

a *Les douze Petits Prophetes ne compoſoient qu'un Livre parmi les Hebreux.*] Joſeph & ſaint Jerôme en ſont témoins, & on le peut prouver par le Verſ. 12. du 49. Chap. de l'Eccleſiaſtique, qui porte *que les os des douze Prophetes ſortent du lieu où ils ſont; car ils ont fortifié Jacob & ſe ſont rachetés par leur ſorte pleine de force.* Cette citation des douze Petits Prophetes ſous un ſeul nom collectif, prouve que dés lors leurs Propheties ne faiſoient qu'un corps d'Ouvrage. C'eſt pourquoi les Hebreux & les Grecs ont intitulé ces Propheties, *Les douze Prophetes.*

b *Mais l'ordre n'en eſt pas le même dans le Texte Hebreu & dans l'Edition des Septante ſuivie par Euſebe & par les Grecs.*] Oſée eſt le premier dans l'un & dans l'autre & les ſix derniers Prophetes y ſont dans le même rang. Mais les Septante obſervent l'ordre ſuivant dans les cinq autres, Amos, Michée, Joël, Abdias & Jonas: au lieu que voici l'ordre du Texte Hebreu, & de la Vulgate, Joël, Amos, Abdias, Jonas, & Michée. L'ordre chronologique n'eſt exactement ſuivi, ni dans l'un, ni dans l'autre. Voici de quelle maniere il faudroit diſpoſer les Grands & les Petits Prophetes ſuivant l'ordre du temps, Jonas, Oſée Joël, Amos, Iſaïe, Michée, Sophonias, Nahum, Habacuc, Abdias, Jeremie, Baruch, Daniel, Ezechiel, Aggée, Zacharie & Malachie.

c *Oſée fils de Béeri eſt le premier.*] On croit qu'il eſt le plus ancien, non ſeulement des douze Petits, mais auſſi de tous les Prophetes. Il a commencé certainement à prophetiſer ſous le Regne de Jeroboam & d'Azarias, or Ozias ou Azarias ne commença à regner que la 27. année de Jeroboam II. & n'a regné que 40. ans. Ainſi Oſée a neceſſairement commencé à prophetiſer avant la 14. année d'Oſias qui a regné 52. ans. & par conſequent il eſt plus ancien qu'Iſaïe. Le faux Epiphane & le faux Dorothée rapportent, qu'il étoit de la Tribu d'Iſſachar, & de la Ville de Belemoth, mais ces deux Auteurs ſont tres-peu croiables.

d *Le temps qu'il a prophetiſé, &c. n'eſt pas ſi certain.*] S. Jerôme le croit contemporain d'Oſée, parce qu'il ſuit ce Prophete dans le Texte Hebreu, ſur ce principe, que les Prophetes y ſont rangez dans l'ordre des temps, & que le temps d'un Prophete n'étant point marqué, il faut le joindre avec le precedent. Cette regle n'eſt pas toûjours vraie. Quelques-uns le placent avant Joram fils d'Achab, ſous lequel il y eut une famine de ſept ans, qu'on prétend qu'il prédit. Les Rabbins dans

le

de part & d'autre. Il étoit ſelon quelques-uns de la Tribu de Gad, ſelon d'autres de celle de Ruben. Il prédit dans le commencement de ſa Prophetie, les malheurs qui devoient arriver aux Juifs, les exhorte à ſe convertir & leur promet que Dieu viendra à leur ſecours & les comblera des biens ſpirituels & corporels. Il dépeint enſuite la vengeance que Dieu tirera des Nations, & le Regne éternel de Dieu dans Sion. Le ſtile de ce Prophete eſt vehement, expreſſif, & figuré.

Amos Paſteur de la Ville de Thecué, qui eſt à deux lieües de Bethléem du côté du midi, fut choiſi de Dieu, pour être Prophete du temps d'Oſias Roi de Juda, & de Jeroboam fils de Joas Roi d'Iſraël, deux ans avant le tremblement de terre qui arriva la 24. ou 25. année d'Oſias. Sa Prophetie eſt principalement contre les dix Tribus d'Iſraël, dont il prédit la ruine & la captivité. Il finit en leur faiſant eſperer un rétabliſſement, qui ne peut être autre que le Regne du Meſſie. Ce Prophete eſt moins élevé que les autres, & ſe ſert de comparaiſons & de termes tirés de l'art qu'il exerçoit, & conformes à ſon état & à ſa profeſſion.

Le temps de la Prophetie d'Abdias eſt tout-à-fait incertain. S. Jerôme croit avec les Hebreux, que ce Prophete eſt celui qui étoit Intendant de la Maiſon du Roi Achab, dont il eſt parlé dans le troiſiéme Livre des Rois Chapitre 18. Verſ. 4. qui cacha & nourrit les cent Prophetes que Jeſabel vouloit faire perir. Quelques-uns diſent qu'il eſt cet Abdias, que Joſias prépoſa aux Ouvrages du Temple, dont il eſt parlé dans le ſecond Livre des Paralipomenes Chap. 34. Verſ. 12. La pluſpart le font contemporain d'Oſée, d'Amos, & de Joël. Enfin quelques-uns croïent qu'il a été du temps de Jeremie aprés la priſe de Jeruſalem. Il eſt plus probable qu'il a vécu du temps d'Achaz, quand les Iduméens joints aux Iſraëlites faiſoient la guerre à la Tribu de Juda, parce que ſa Prophetie eſt uniquement contre les Iduméens.

Jonas fils du Prophete Amathi *e*, qui étoit de la Ville de Geth, proche de Diocéſarée de la Tribu de Zabulon en Galilée, prophetiſa ſous le Regne de Jeroboam Roi d'Iſraël, & du temps d'Ozias ou Azarias Roi de Juda, & ſemble être le plus ancien des Prophetes *f*. Dieu l'envoïa en la Ville de Ninive, pour exhorter les Habitans à la penitence. Au lieu d'obeir à cet ordre, il voulut s'en aller par mer d'un autre côté; il fut jetté dans la mer, reçût dans le ventre d'un grand poiſſon qui le rejetta ſur terre. Il eut un ſecond commandement d'aller à Ninive: il y alla, menaça cette Ville de ſa ruine prochaine, que ſes Habitans éviterent en faiſant pénitence. C'eſt cette Hiſtoire qui eſt rapportée dans ſon Livre. Il avoit compoſé une autre Prophetie, dont il eſt parlé dans le quatriéme Livre des Rois Chap. 14. Verſ. 22. dans laquelle il avoit prédit ſous le Regne de Joas les conquêtes que feroit ſon fils Jeroboam. Le Livre que nous avons ſemble être cité dans Tobie au Chapitre 14. Verſ. 6. & eſt approuvé par Jesus-Christ même.

Le Prophete Michée né à Moraſti ou Moreſcheth *g*, Bourgade de la Paleſtine en la Tribu de Juda, a prophetiſé ſous le Regne de Joathan, d'Achaz & d'Ezechias aprés les Prophetes, dont nous venons de parler, mais avant Jeremie, qui le cite au Chap. 26. Verſ. 18. Il eſt different de celui qui vivoit du temps d'Achab, & de Joſaphat, dont il

---

ſe *Seder-Olam* mettent le Prophete Joël ſous le Regne d'Ezechias ou de Manaſſes, d'autres le placent ſous le Regne de Joſias, ſous lequel il y eut une famine, dont il eſt parlé dans Jeremie Chap. 14. Verſ. 4. & 4. Reg. 23. V. 16. Mr Huet prétend que Joël a prophetiſé apres la captivité des dix Tribus, à cauſe de ce qui eſt dit au Chapitre 3. Verſ. 3. qu'ils *ont diſperſé le peuple d'Iſraël parmi les Nations*, mais il a pû parler d'une choſe future, comme déja faite: il dit encore, qu'il n'eſt point parlé dans tout ce Prophete du Roïaume d'Iſrael, mais cela n'eſt pas certain. Ceux qui diſent qu'il a prophetiſé avant Amos, ſe fondent ſur ce qu'il prédit vers la fin du premier Chapitre une famine, dont Amos parle comme d'une choſe arrivée au Chapitre quatriéme de ſa Prophetie. mais Mr Huet prétend, que ces deux famines ſont differentes, que celle dont il eſt parlé dans Amos, arriva naturellement, & que celle, que prédit Joël, devoit arriver par les incurſions des ennemis.

e Jonas fils du Prophete Amathi.] Les Hebreux diſent, qu'il étoit fils de la veuve de Sarepta, mais c'eſt une imagination ſans fondement.

f Le plus ancien des Prophetes.] Il avoit commencé à prophetiſer ſous le Regne de Joas pere de Jeroboam 4. *Reg* 14. Verſ. 22. L'Hiſtoire qu'il raconte dans cette Prophetie eſt arrivée ſous Phul pere de Sardanapale Roi de Ninive, qui fut appellé par Manahem, & vint avec une armée dans le Roïaume d'Iſraël du vivant du Prophete Oſée.

g Moraſti ou Moreſcheth.] Quelques-uns croient que c'eſt la Ville de *Mareſa*, dont il eſt parlé dans le Ch. 1. Verſ. 15. & dans le Livre de Joſué Ch. 15. Verſ. 44. mais ce nom s'écrit differemment ici & dans Jeremie Chap. 26. Verſ. 18. où Michée eſt appellé Moraſtite. Saint Jerôme a remarqué que ce Moraſti, n'étoit qu'une Bourgade fiſe proche d'Eleuteropole.

il eſt parlé dans le troiſiéme Livre des Rois Ch. 22. La Prophetie de celui dont nous parlons, eſt contre Samarie & Jeruſalem, c'eſt à dire contre les Roïaumes de Juda & d'Iſraël. Il réprend les dereglemens des Iſraëlites, prédit leur captivité & les conſole par une eſperance d'une délivrance future. Elle eſt écrite d'un ſtile ſublime, quoique naturel & facile à entendre.

Le Prophete Nahum eſt appellé *Elceſéen* dans le Titre de ſa Prophetie. Elceſa eſt ſelon ſaint Jerôme une petite Bourgade de Galilée. D'autres croient que c'eſt le nom de ſa famille. On n'eſt point non plus aſſûré du temps auquel il a vécu. Comme il parle de la ruine de Ninive, cela a fait croire à quelques-uns, qu'il avoit vécu du temps de Sardanapale ſous Joas, & Jehu: ſi cela étoit, il ſeroit le plus ancien des Prophetes. Joſeph croit qu'il a vécu du temps de Joathan, & qu'il prédit la ruine de Ninive arrivée pluſieurs années depuis, du temps de Joſias. Saint Jerôme, Theodoret & Theophylacte diſent, qu'il a prophetiſé aprés la Captivité des Iſraëlites; d'autres ſous Ezechias, quelques-uns ſous Manaſſés. L'opinion la plus commune eſt qu'il a prophetiſé depuis la ruine des dix Tribus par Salmanaſar, & avant l'expedition de Sennacherib contre la Tribu de Juda, qui eſt prédite au Chapitre premier de ſa Prophetie, & qu'il prédit dans les ſuivans la priſe de Ninive du temps de Nabuchodonoſor, & Aſſuerus dont il eſt parlé dans le Texte Grec de Tobie Chap. 14. Verſ. 15. C'eſt à dire par Cyaxarés & Nabopalaſſar, ou ſelon d'autres par Aſtyagés & Nabuchodonoſor. Le ſtile de Nahum eſt figuré & plein de comparaiſons.

L'on ne ſçait ni la patrie, ni le temps du Prophete Habacuc: Les Juifs diſent qu'il a prophetiſé du temps de Manaſſés, ou de Joachim, peu de temps avant la Captivité; Saint Epiphane, & le faux Epiphane, du temps de Sedecias, & de Jeremie: D'autres, du temps de Joſias. Saint Jerôme le confondant avec le Prophete Habacuc, à qui l'on attribuë l'Hiſtoire de l'Idole de Bel & du Dragon, le croit contemporain de Daniel. L'opinion la plus probable, eſt qu'il a vécu ſous le Regne de Manaſſés, dont il ſemble décrire les crimes au Chapitre 1. Verſ. 3. & 4. & avant que les Chaldéens euſſent emmené le Peuple d'Iſraël en captivité. Il prédit ce malheur aux Juifs. *Verſ. 6. & ſuivans:* mais il les conſole enſuite en les aſſûrant qu'ils ſeront rétablis, & les Chaldéens exterminés. Il finit par une excellente priere à Dieu. Cette Prophetie eſt obſcure & difficile.

On ne ſçait point de quel païs étoit Sophonias[h]; mais le temps qu'il a prophetiſé, eſt marqué par ces paroles du commencement de ſa Prophetie. *La parole du Seigneur a été adreſſée à Sophonias, fils de Chuſi, fils de Godolias, fils d'Amarias, fils d'Ezechias, au temps du Roi Joſias, fils d'Amos, Roi de Juda.* Il a apparemment commencé à prophetiſer, avant que Joſias eût rétabli le culte & l'obſervation de la Loi dans ſa pureté; car il declame contre l'Idolatrie & les vices des Juifs, prédit leur ruine & la priſe de Jeruſalem, & les conſole enfin, ſelon la coûtume des Prophetes, en leur promettant un rétabliſſement, & un bonheur qui n'eſt parfaitement accompli que par la venuë du Meſſie. Le ſtile de ce Prophete eſt ſemblable à celui de Jeremie, dont il ſemble n'être que l'Abreviateur, ſelon la remarque de ſaint Iſidore.

Aggée, & les deux Prophetes ſuivans n'ont prophetiſé qu'aprés le retour des Juifs de la Captivité de Babylone. Il eſt dit au commencement de la Prophetie d'Aggée, que la ſeconde année de Darius (c'eſt le fils d'Hiſtaſpe *i*) le premier jour du ſixiéme mois, la parole a été miſe en la bouche du

---

h *On ne ſçait point de quel païs étoit Sophonias.*] Si cet Ezechias dont il eſt parlé en cet endroit comme de ſon biſaieul étoit le Roi de ce nom, il ſeroit de la Tribu de Juda & de la Race Roiale; mais cela ne peut pas être. C'eſt peut-être là-deſſus que s'eſt fondé ſaint Cyrille, pour aſſûrer que ce Prophete étoit de qualité.

i *C'eſt le fils d'Hiſtaſpe.*] C'eſt l'opinion de Joſeph, de ſaint Clement d'Alexandrie, de S. Jerôme, & de Theodoret. Scaliger s'eſt imaginé, que c'étoit Darius Nothus, à cauſe qu'il eſt parlé dans le Chap. 4. du Livre d'Eſdras Verſ. 6. & 7. d'Aſſuerus, & d'Artaxercés ſes prédeceſſeurs, qu'il croit être Xercés, & Artaxercés Longimanus: mais il eſt aiſé de lui répondre, que ces noms ſont donnez dans l'Ecriture à tous les Rois de Perſe, & qu'ainſi l'on peut entendre Cyrus, & Cambyſes prédeceſſeurs de Darius fils d'Hiſtaſpe, ou Cambyſes, & le faux Smerdis, ou même Cambyſes tout ſeul, à qui l'Ecriture donne deux noms. L'autre argument de Scaliger eſt plus fort: il dit que Zacharie, & Aggée ont prophetiſé en même temps. Eſdras Ch. 1. Verſ. 1. Et Zacharie au Chap. 1. Ver. 12. & au 7. Verſ. 5. témoigne, que quand il écrivoit, il y avoit ſoixante & dix ans que le peuple d'Iſraël étoit dans l'affliction, & que Dieu étoit en colere contre lui. Or la ſeconde année de Darius fils d'Hiſtaſpe, n'eſt point la 70. de la Captivité. On répond, que le Prophete Zacharie ne dit point qu'il y eût 70. ans que le peuple d'Iſraël étoit en captivité, ni qu'il y fût encore, mais qu'il dit ſeulement en general, qu'il avoit été dans l'affliction, & que Dieu avoit exercé ſa colere contre lui pendant ſoixante & dix ans. Ce qui ſe doit entendre des 70. ans de la Captivité, quoi qu'elle fût paſſée. L'Hebreu, & le Grec de

du Prophete Aggée, pour être adreſſée à Zorobabel fils de Salathiel Chef de Juda, & à Jeſus fils de Joſedec Grand Prêtre, pour faire des reproches aux Juifs de ce qu'ils differoient de rebâtir le Temple, & pour les avertir que cette negligence étoit la cauſe de la famine qu'ils ſouffroient. Zorobabel, Jeſus & tout le Peuple ſe rendirent aux avis d'Aggée, & le 24. jour du même mois l'ouvrage fut commencé. Le 21. jour du ſeptiéme mois Aggée dit au peuple de la part de Dieu, que quoique l'édifice qu'ils faiſoient, ne fût pas ſi magnifique que celui du premier Temple, il auroit une gloire particuliere; parce qu'il ſeroit honoré de la venuë de Celui qui eſt deſiré des Nations, c'eſt-à-dire du Meſſie (Prophetie tres-claire de Jesus-Christ.) Le 24. du neuviéme mois il leur declare que Dieu a changé la ſterilité en abondance, depuis le jour qu'ils ont jetté les fondemens du Temple, & aſſûre Zorobabel de la protection divine. La Prophetie d'Aggée eſt claire & hiſtorique.

Zacharie fils de Barachie petit-fils d'Addo *k* a commencé ſa Prophetie la même année de Darius le huitiéme mois, comme il le marque lui-même au commencement, & l'a continuée la quatriéme année du même Prince le 4. jour du neuviéme mois. Il eſt different de Zacharie, dont parle Iſaïe au Chapitre 8 *l.* & de celui qui fut tué par le commandement du Roi Joas entre le Temple & l'Autel, comme il eſt rapporté au Chapitre 24. des Paralipomenes Verſet 20. Il exhorte les Juifs dans ſa Prophetie, de rétablir le Temple, & les avertit de ne pas imiter l'Idolatrie, les vices, & la deſobeïſſance de leurs Peres. Il

les

---

de ce paſſage ne deſignent pas plus le preſent que le paſſé. Un argument tres-fort pour prouver, qu'Aggée a écrit du temps de Darius fils d'Hiſtaſpe, c'eſt qu'en parlant du ſecond Temple au Chap. 2. Verſ. 4. il dit, qu'il y avoit des perſonnes, qui avoient vû le premier Temple. *Quis in vobis eſt derelictus, qui vidit domum iſtam in gloriâ ſuâ primâ?* Or s'il eût ecrit ſous Darius Nothus, il faudroit que ces perſonnes euſſent eu 576. ans ou environ, il s'enſuivroit, qu'Eſdras auroit eu cent ans, Zorobabel, & Joſué 140. ans, car il y a cela depuis la premiere année de Cyrus juſqu'au temps de Darius Nothus.

k *Petit-fils d'Addo.*] Il eſt appellé dans Eſdras fils d'Addo dans les Septante, & dans la Verſion de S. Jerôme, fils de Barachias fils d'Addo. Saint Jerôme croit qu'il étoit fils naturel de Barachias, & fils d'Addo: par imitation d'autres diſent, qu'il étoit fils du dernier ſuivant la Loi, mais il eſt plus probable, qu'il étoit ſon petit-fils, comme il eſt marqué dans nôtre Vulgate. Saint Jerôme ſe trompe, en confondant cet Addo avec celui, qui fut envoié en Jeruſalem du temps de Jeroboam, y aiant 240. ans depuis Jeroboam juſques à Darius, temps qui ne ſe peut trouver entre le grand-pere & le petit-fils.

l *Il eſt different de Zacharie, dont parle Iſaïe, &c.*] La Chronologie fait voir, que ce n'eſt point le Prophete, non plus que celui, dont il eſt parlé dans les Paralipomenes, qui mourut du temps de Joas: celui dont nous avons la Prophetie, eſt fils de Barachie: celui qui fut tué ſous Joas, étoit fils de Joiada. Ce qui fait de la difficulté, c'eſt que Jesus-Christ dit en ſaint Matthieu chap. 23. que Zacharie fils de Barachie a été tué entre le Temple, & l'Autel, ce qui revient à ce qui eſt rapporté dans les Paralipomenes, de Zacharie fils de Joiada. C'eſt pourquoi S. Jerôme a crû, que c'eſt de lui que Jesus-Christ parle, & qu'on doit lire, comme dans l'Evangile des Nazaréens, fils de Joiada, & non pas de Barachie. Origenes au contraire, & pluſieurs autres l'entendent du Prophete, qu'ils diſent avoir été tué de la même maniere, & ils ont pour eux le Texte de l'Evangile, qui porte que celui qui fut tué entre le Temple & l'Autel, étoit fils de Barachie. On ne peut pas dire que l'Evangeliſte ſe ſoit mépris & c'eſt ſans fondement qu'on pretendroit qu'il y a une faute dans le Texte en cet endroit. Secondement, Zacharie fils de Joiada ne fut pas tué entre le Temple & l'Autel; mais à l'entrée du Temple. Cependant l'exemple de Zacharie fils de Joiada revient ſi juſte à ce que dit Jesus-Christ, que l'on ne peut preſque douter que ce ne ſoit de cette Hiſtoire qu'il parle. Ce Zacharie en mourant dit, Dieu vengera ma mort, *videbit Jehova & requiret*: c'eſt à ces paroles que ſe rapporte ce que dit Nôtre-Seigneur. Nous ne trouvons point d'Hiſtoire d'autre perſonne juſte nommée Zacharie miſe à mort avant Jesus-Christ pour le zele de la Religion, & J. C. parle aſſûrément d'une Hiſtoire connuë & rapportée dans les Livres des Juifs, auſſi-bien que le meurtre d'Abel. On ne trouve nulle part que le Prophete Zacharie ait été tué de cette maniere: l'Ecriture n'en fait point mention, aucun Auteur ancien ne l'a dit: il n'y a donc point d'apparence que ce ſoit de lui que Jesus-Christ veüille parler. Quelques-uns ont penſé que Jesus-Christ avoit dit cela par Prophetie de Zacharie fils de Baruch, homme juſte, qui fut tué dans le Temple un peu avant le ſiege de Jeruſalem, comme Joſephe le rapporte dans le Livre de la guerre des Juifs. Cette opinion a ſa vraiſemblance; mais il paroit que Jesus-Christ parle du temps paſſé, & d'un homme qui avoit été tué autrefois, *ὃν ἐφονεύσατε*, *que vous avez tué*, c'eſt-à-dire, que les Juifs ont tué. Il ſemble donc que la premiere opinion eſt la plus vraiſemblable; & les raiſons qu'on allegue contre, ne ſont pas indiſſolubles. La ſeconde objection eſt de peu de conſequence; car, comme on donne le nom de Temple, à tout l'eſpace qui étoit entouré de murs, dans leſquels étoit compriſe la premiere partie appellée *Atrium*, où étoit l'Autel des Holocauſtes, on a pû dire fort bien d'une perſonne tuée en cet endroit, & peut-être entre cet Autel & la porte interieure du Temple, qu'elle avoit

été

les assûre de la protection & de l'affection du Seigneur, prédit les malheurs qui doivent arriver aux autres Nations, & les biens dont le peuple de Dieu sera comblé quand le Messie sera venu. Tout cela lui est connu par des visions, & dépeint par des figures & des énigmes qu'il rapporte & qu'il explique.

MALACHIE, dont le nom signifie *mon Ange m* a prophetisé depuis Aggée & Zacharie, aprés le rétablissement du Temple: car ces deux Prophetes exhortent le Peuple à bâtir le Temple, celui-ci l'exhorte à observer la Loi, & à offrir des Sacrifices avec pureté; ce qui suppose, que le Temple étoit déja rebâti: outre que les desordres qu'il reprend sont les mêmes que Nehemie reproche aux Juifs, ce qui fait voir, qu'ils étoient de même temps. Malachie est le dernier des Prophetes, & comme il ne devoit plus y en avoir depuis lui jusqu'à JESUS-CHRIST, il finit sa Prophetie en exhortant les Juifs à observer la Loi de Moïse, en attendant le grand & épouventable jour du Seigneur, qui réünira les cœurs des peres avec les enfans, & les cœurs des enfans avec les peres: ce qui marque clairement saint Jean Baptiste, & JESUS-CHRIST.

§. XXIII.

Des Livres des Maccabées.

LES LIVRES DES MACCABE'ES sont ainsi appellés du nom de Judas (fils de Mathathias) surnommé MACCABE'E, ou à cause de sa valeur, ou parce qu'il avoit mis sur ses drapeaux les premieres lettres d'une Sentence de l'Exode, qui jointes ensemble forment le nom de *Maccabée a*. Les Hebreux leur donnent aussi le nom de *Livre des Assamonéens*, du nom de la famille de Mathathias *b* & de ses enfans, dont ces Livres contiennent l'Histoire.

Les deux Livres des Maccabées ne sont pas du même Auteur, comme la difference du stile, de la Chronologie & de la narration le fait voir *c*. L'Auteur du premier est assez inconnu. Il y en a qui

été tuée entre le Temple & l'Autel. La premiere objection est la seule qui puisse faire de la peine, & on ne peut l'éviter qu'en y répondant comme S. Jerôme a fait, qu'il faut mettre Joïada à la place de Barachie, ou en disant que ce Joïada avoit deux noms.

m *Malachie, dont le nom signifie mon Ange.*] C'est ce qui a fait croire à Origenes, & à Tertullien, que c'étoit un Ange incarné. Il est appellé Ange par la pluspart des Peres, & dans la Version des Septante, mais il étoit Ange d'office, & non pas de nature, comme il appelle lui-même les Prêtres, des Anges. Quelques-uns, comme Jonatham Paraphraste Chaldaïque, saint Jerôme, & quelques Juifs ont crû, que c'étoit un nom appellatif, qu'Esdras avoit pris, & qu'il étoit Auteur de ce Livre, mais cette opinion n'est établie, que sur des conjectures peu solides, & Esdras n'est point appellé Prophete dans l'Ecriture; Saint Jerôme prouve son sentiment. Premierement, parce que le temps de Malachie, & d'Esdras, est le même. Secondement, parce que ce qui est dans Malachie, est pareil à ce qui est dans Esdras, & enfin parce qu'au Chap. 2. Vers. 7. il semble designer Esdras par ces mots: *Verba Sacerdotis custodiunt scientiam, &c.* Mais ces conjectures sont legeres. La premiere prouve seulement, qu'Esdras, & Malachie ont vécu de même temps, & non pas, qu'ils soient le même. La seconde n'est pas vraie, & quand elle le seroit, elle ne prouveroit rien. Les paroles rapportées dans la troisiéme s'entendent de Levi, & de tous les Prêtres de la Loi. Il ajoûte, que dans l'Ecclesiastique Chap. 49. où il est fait mention de tous les Prophetes, on ne nomme point Malachie. On répond qu'il ne faut pas s'étonner, qu'il n'y soit point nommé, puisqu'il n'y est point fait non plus mention de Daniel, & de plusieurs autres.

a *Ou à cause de sa valeur, ou parce qu'il avoit mis sur ses drapeaux les premieres lettres d'une Sentence de l'Exode, qui jointes ensemble forment le nom de Maccabée.*] Quelques-uns derivent ce nom des mots Hebreux qui signifient: *Per me plaga*; d'autres, d'un autre mot Hebreu qui signifie *un Meurtrier*. L'opinion la plus commune est que ce nom est derivé des premieres lettres de cette Sentence de l'Exode Ch. 15. V. 11. *Mi Camoca Be Elim Jehova, qui d'entre les Dieux est semblable au Seigneur?* qu'on prétend que Judas avoit fait mettre dans ses Enseignes. Mais cela n'est pas bien certain: car Judas & tous les Enfans de Mathathias avoient chacun leur surnom avant que de rien entreprendre, comme il paroît par le commencement du Chapitre 2. du premier Livre des Maccabées. D'ailleurs il n'est pas certain que cette devise fût sur les Drapeaux de Judas.

b *Assamonéens du nom de la famille de Mathathias.*] Les Hebreux appellent Mathathias & ses descendans *Hasmonéens*, ou *Assamonéens*. On ne sçait pas d'où ils portoient ce nom. Joseph & Eusebe croient que Mathathias étoit fils d'Asmonée; il y a de l'apparence que c'étoit le nom de leur famille. Le mot *Assamonéens*, se trouve dans le Pseaume 67. Vers. 32. où il signifie des Grands Seigneurs: peut-être que c'est un nom appellatif, dont on a fait un nom propre à cette famille. Origenes cité par Eusebe dans son Histoire Eccles. Liv. 6. Chap. 25. remarque que les Livres des Maccabées étoient intitulés en Syriaque *Sarbet Saborne-El*, quelques-uns traduisent *La Verge des Rebelles contre le Seigneur*, ou *le Sceptre des Princes des enfans de Dieu*.

c *Comme la difference du stile, de la Chronologie & de la Narration le fait voir.*] Le premier Livre des Maccabées est d'un Hebreu, le second d'un Grec: celui-ci commence

à qui ſe ſont imaginés que l'un des Maccabées avoit écrit lui-même ce Livre; Quelques autres en font Auteur Jean Hircan fils de Simon: pluſieurs croient que c'eſt l'Ouvrage de la grande Synagogue. Tout ce qu'on en peut dire de plus certain, c'eſt que l'Auteur de ce Livre eſt un Hebreu, qui a écrit ſous le Pontificat de Jean Hircan. Saint Jerôme avoit vû un Exemplaire Hebreu ou Syro-Chaldaïque de ce Livre. Nous n'avons plus que l'Exemplaire Grec ſur lequel nôtre Verſion Vulgate a été faite. La Syriaque qui ſe trouve dans les Polyglottes, eſt plus recente, quoiqu'elle ſoit differente du Texte Grec en quelques endroits.

L'Auteur du ſecond eſt Grec, comme le ſtile ſeul le fait voir. C'eſt un Abregé de l'Hiſtoire que Jaſon ou Jeſus l'un des Juifs de Cyrenaïde avoit écrite en cinq Livres, comme il paroît par la Préface de ce Livre qui commence au Verſet 20. du Chapitre 2. Elle eſt précedée de deux Lettres des Juifs de Jeruſalem aux Juifs d'Egypte, ajoûtées par l'Auteur de cet Abregé. On croit auſſi qu'il a ajoûté les deux derniers Chapitres; parce que Jaſon n'avoit écrit, que ce qui s'étoit paſſé ſous le Regne d'Antiochus Epiphane, & de ſon fils Eupator Rois de Syrie, comme il eſt remarqué dans le Chap. 2. Verſ. 21. & que ces deux Chapitres contiennent des choſes qui ſe ſont paſſées ſous Demetrius qui ſucceda à Eupator: mais ce qui eſt dit en cet endroit de l'étenduë de l'Hiſtoire de Jaſon n'eſt pas ſi précis, qu'on ne puiſſe l'étendre au delà du Regne d'Eupator. Quoiqu'il en ſoit l'Auteur de cet Abregé n'a pas fait un Abregé exact de Jaſon; tantôt il le copie, tantôt il l'abrege; ſouvent il paſſe d'une narration à une autre, & ne rapporte pas les faits dans leur ordre veritable.

Ces deux Livres contiennent l'Hiſtoire des Juifs pendant quarante-cinq ans ou environ, depuis la fin du Regne de Seleucus Philopator, juſqu'à la fin de celui d'Antiochus Soter, premierement ſoumis à la domination des Rois de Syrie, & enſuite mis en liberté & gouvernés ſucceſſivement par Judas Maccabée & ſes deux freres Jonathas & Simon élûs Grands Prêtres & Princes du Peuple Juif.

CHAPITRE IV.

Du Texte Hebreu des Livres de l'Ancien Teſtament.

§. I.

*De l'Origine & de la Diviſion des Langues. Quelle eſt la premiere Langue du monde? D'où vient le nom d'*Hebreu.

Aiant à traiter du plus ancien Livre qui ſoit dans le monde, il eſt à propos de chercher l'origine de la parole, dont l'Ecriture n'eſt que l'expreſſion. La parole eſt l'interprete de la penſée des hommes, ou l'art par lequel ils ont trouvé moien de faire comprendre aux autres leurs penſées par des ſignes arbitraires. Cette proprieté ne convient qu'à l'homme ſeul, & eſt l'effet & la preuve évidente de ſa penſée. Car il n'y a que l'homme qui ait inventé des ſignes arbitraires pour faire comprendre les choſes qu'il penſe, qui n'ont ſouvent aucun rapport à ſes ſenſations ni à ſes paſſions. Les bêtes ont des ſignes naturels pour faire connoître leur douleur, leur faim, leur ſoif prétenduës, c'eſt-à-dire, certaines diſpoſitions qui ſont dans leur corps, par de certains mouvemens qui ſont l'effet de leur machine. Mais il n'y a pas une eſpece des bêtes, qui ſe ſerve de Signes arbitraires & reglés pour faire connoître des choſes indépendantes de la machine de leur corps. On ne voit point de bêtes qui converſent avec d'autres bêtes, ſoit par le moien de la voix, ſoit par d'autres ſignes, ſur des choſes qui ne touchent point leur ſens. On peut bien, à force de les battre, de les careſſer, ou de leur donner à manger, leur faire contracter l'habitude de faire de certains mouvemens, & de jetter de certains cris particuliers qui paroiſſent des ſignes arbitraires & libres à ceux qui n'en ſçavent pas la cauſe & l'origine: mais que naturellement des bêtes ſe forment entre elles un langage ou inventent des ſignes pour exprimer des choſes qui n'ont point de rapport aux mouvemens qui ſe paſſent en elles: c'eſt ce que l'experience de tous les ſiecles nous apprend être impoſſible. Au lieu que l'homme n'eſt pas plûtôt parvenu à l'uſage de raiſon, qu'il cherche & invente des moiens de faire connoître ſes penſées, & des penſées mêmes ſur des choſes qui n'ont

commence ſon Hiſtoire de plus haut que le premier. L'un ſuit l'Ere des Juifs, l'autre celle d'Alexandrie, qui commence ſix mois aprés. La Phraſe du premier eſt Hebraïque, celle du ſecond ne l'eſt pas.

n'ont aucun rapport à ſes ſenſations, ni à ſes paſſions. S'il ne le peut par le miniſtere de la voix, il le fait par d'autres ſignes, comme on peut le voir dans ceux qui ſont nez ſourds & muets, qui s'expriment par des ſignes, comme les autres par la voix.

Il eſt vrai neanmoins que de tous les ſignes arbitraires dont les hommes ſe peuvent ſervir pour faire entendre entr'eux leur penſée, il n'y en a point de plus commode que la voix, qui par ſes differentes articulations, fournit une infinité de mots differens, à chacun deſquels les hommes attachent telle idée qu'il leur plaît, dont étant une fois convenus enſemble, ils peuvent par ce moien faire comprendre toutes les penſées qui leur viennent dans l'eſprit. L'homme a été naturellement pourvû d'organes, propres à former une voix articulée, choſe qui lui eſt particuliere, & qu'aucun des animaux n'a dans cette perfection. Avec cette aptitude à parler, il eſt aiſé de concevoir qu'il peut peu à peu former pluſieurs mots, y attacher une idée, s'y accoûtumer, la faire connoître aux autres, & établir ainſi un langage uniforme pour exprimer ſes penſées. Il eſt encore aiſé de concevoir que comme les rapports qui ſont entre certains mots, c'eſt-à-dire certaine articulation de la voix, & les choſes que l'on veut exprimer, ſont purement arbitraires, ils peuvent être changez en differens lieux, en differens temps, & par de differentes perſonnes: il eſt même aſſez difficile que la varieté des eſprits & des inclinations, les differens beſoins qu'on a de s'exprimer, le tour different de l'imagination, l'oubli des anciens mots, la facilité que l'on trouve dans une expreſſion, plûtôt que dans une autre, les nouvelles choſes ſur leſquelles il faut s'expliquer, les étrangers qui ſe mélent parmi les habitans naturels d'un païs, & quantité d'autres cauſes, n'apportent du changement aux Langues vivantes; ce qui fait que bien loin qu'on doive s'étonner de ce que les Langues ne ſont pas toûjours les mêmes, il eſt au contraire preſque impoſſible qu'elles demeurent long-temps dans le même état. Cela pourroit ſervir pour rendre raiſon de l'origine & de la diverſité des Langues, ſi l'Ecriture Sainte ne nous apprenoit rien davantage ſur ce ſujet.

Mais comme c'eſt à elle que nous devons la connoiſſance de nôtre origine, c'eſt auſſi d'elle que nous devons apprendre l'origine & la diviſion des Langues. Or cette Ecriture nous apprend que Dieu aïant créé le premier homme qu'elle appelle Adam, & formé de la Terre tous les animaux de la campagne, & les oiſeaux du Ciel, il les avoit fait paſſer devant Adam, afin qu'il leur donnât des noms, qu'Adam les nomma, & que le nom qu'il leur donna à chacun, fut ſon nom. Cette même Ecriture nous rapporte que Dieu ſe ſervit de la voix pour défendre à nos premiers Parens de manger de l'Arbre de la Science du bien, & du mal. Elle nous repreſente encore le Démon qui tente la Femme par ſon entretien, la femme qui lui répond & qui ſednit ſon mari: Dieu qui parle à Adam pour lui faire des reproches, & Adam & Eve qui tâchent de s'excuſer. Tout cela ſuppoſe qu'Adam & Eve ont été créés avec la parole. Car l'impoſition des noms a été faite par l'Homme auſſi-tôt aprés la création, & avant la production de la Femme. S'il eût été muet, s'il n'eût pas encore ſçû une langue, comment eût-il pû ſur le champ donner des noms aux animaux, noms qui leur ſont demeurez? Comment Adam & Eve nouvellement créés euſſent-ils pû entendre ce que Dieu leur diſoit par des ſons articulés, s'entendre mutuellement, & converſer enſemble dés qu'ils furent placés dans le Paradis Terreſtre? Il faut du temps pour convenir des ſignes par leſquels on exprime ſes penſées, pour les retenir, pour en adapter à toutes les choſes dont on peut parler; tout cela ne ſe fait pas tout d'un coup; mais ſucceſſivement, & demande un temps conſiderable. Or ce que nous avons rapporté eſt arrivé peu de temps aprés la Création, & d'ailleurs quelle apparence que Dieu qui avoit créé l'Homme dans ſa perfection, l'eût créé ſans la parole qui eſt ſon principal ornement, & qu'il eût placé Adam & Eve dans le Paradis Terreſtre, dans un lieu de délices, de plaiſirs & de ſatisfaction, ſans qu'ils puſſent converſer enſemble qu'aprés bien du travail & de la peine. Il eſt donc beaucoup plus vraiſemblable (quoique que ſaint Gregoire de Nyſſe ſemble avoir été d'avis contraire) de croire qu'Adam & Eve ont eu le don de la parole par infuſion dés le moment de leur création, que de s'imaginer qu'ils ont ſeulement été créés avec des organes propres à former des paroles, & qu'ils ſe ſont avec le temps formé un langage d'eux-mêmes.

Cela ſuppoſé, il n'y a point de difficulté particuliere à expliquer comment les deſcendans d'Adam & d'Eve ont appris & conſervé cette langue: l'experience quotidienne nous fait voir de quelle maniere les enfans apprennent à parler de leurs peres, de leurs meres, de leurs nourrices, & de ceux avec qui ils vivent. Il n'eſt pas non plus ſurprenant que tous les hommes étant encore habitans d'une même contrée de la Terre, aiant commerce enſemble, & vivans d'ailleurs pluſieurs ſiecles, cette langue ſe ſoit conſervée entr'eux ſans aucun changement conſiderable juſqu'au deluge. Mais quand il y en auroit eu quelqu'un, tous les hommes aiant peri par le deluge,

deluge, à l'exception de Noé & de ſa famille, la langue de ce Patriarche fut la ſeule qui ſubſiſta, & qui ſe conſerva facilement dans ſes deſcendans, tant qu'ils demeurerent enſemble dans un même païs. Mais quand avant que de ſe diſperſer, ils entreprirent de bâtir une Ville & une Tour, dont le ſommet toucheroit au Ciel, le Seigneur voulant arrêter cette entrepriſe temeraire, mit la confuſion parmi eux en changeant leur langage; en ſorte que ne s'entendant plus les uns les autres, ils ne purent plus continuer ce grand ouvrage, & furent obligez de ſe ſeparer avant que de l'avoir achevé. Voici de quelle maniere Moiſe rapporte ce grand évenement. Gen. 11. *Il n'y avoit alors* (depuis le Deluge juſqu'à la diviſion des Nations) *ſur la terre qu'une ſeule langue, & qu'un même langage. Mais étant partis d'Orient, ils trouverent une plaine dans le Païs de Sennaar, ils y habiterent, & ils ſe dirent l'un à l'autre; allons faiſons des briques, cuiſons-les: ils ſe ſervirent de briques au lieu de pierres & de bitume au lieu de ciment, & ſe dirent enſuite, venez, bâtiſſons-nous une Ville & une Tour, dont le ſommet touche au Ciel, & rendons nôtre nom celebre avant que nous ſoyons diſperſez ſur la terre. Le Seigneur deſcendit alors pour voir la Ville & la Tour que bâtiſſoient les enfans d'Adam. Et il dit, voici qu'ils ne ſont qu'un peuple, ils n'ont tous qu'un même langage: ils ont commencé cet ouvrage, & rien ne les empêchera d'achever ce qu'ils ont deſſein de faire, venez, deſcendons & confondons là leur langage, afin qu'ils ne s'entendent plus les uns les autres. C'eſt ainſi que Dieu les diſperſa de ce lieu dans toute la terre, & qu'ils ceſſerent de bâtir cette Ville. C'eſt pourquoi elle fut appellée Babel, parce que Dieu confondit en cet endroit le langage de toute la terre, & Dieu les diſperſa enſuite ſur la face de tout le monde.* Ce n'eſt pas ſans raiſon que je rapporte cette narration entiere; parce qu'il y a de nouveaux Auteurs, (Mrs Simon & le Clerc) qui ont oſé avancer que Dieu n'eſt point Auteur de la diverſité des langues; mais ſeulement de la confuſion & de la diſſenſion qui s'étant miſe parmi les hommes, fut cauſe de leur diſperſion, d'où provint le changement & la varieté des Langues. Mais quoi qu'en diſent ces Auteurs, il eſt tres-difficile de donner ce ſens aux paroles de Moiſe, qui font entendre naturellement que ce n'eſt pas la diſſenſion & la ſéparation des hommes qui cauſa la difference de leur langage; mais au contraire que la difference de langage que Dieu mit entr'eux, fut cauſe, que ne pouvant plus s'entendre tous, ni travailler de concert enſemble, ils abandonnerent leur deſſein & ſe ſeparerent.

L'Ecriture ne nous marque point préciſément le temps de cette diviſion; elle rapporte ſeulement qu'elle arriva du temps de Phaleg, à qui ce nom, qui ſignifie *diviſion*, fut donné, parce que la Terre fut partagée de ſon temps, Gen. 10. V. 25. *Heber eut deux fils, & l'un d'eux fut appellé* Phaleg, *parce que la Terre fut partagée de ſon temps.* Mais l'Ecriture ne nous apprend point, ſi cela arriva dans le temps de ſa naiſſance, ou vers celui de ſa mort, ou dans le milieu de ſa vie: ce qui fait une difference conſiderable. Phaleg aïant vécu 239. ans, le Texte ſemble ſuppoſer que la diviſion arriva dans le temps de ſa naiſſance; puiſque c'eſt en naiſſant qu'on donne le nom aux hommes, & qu'on lui a donné le ſien à l'occaſion de cet évenement. S'il a été appellé du nom de Phaleg, qui ſignifie partage, comme l'Ecriture le marque expreſſément, parce que la terre fut partagée de ſon temps, elle fut donc partagée dans le temps que ce nom lui fut donné. Si cela eſt, ce partage ſe ſera fait cent ans ou environ aprés le Deluge ſelon la Chronologie du Texte Hebreu; mais cet eſpace de temps ſemble trop court pour la multiplication où l'on ſuppoſe que le Genre humain étoit parvenu, c'eſt pourquoi les Juifs croient que c'eſt à la mort de Phaleg que le partage des Peuples s'eſt fait, & diſent qu'Heber l'a ainſi appellé par eſprit de Prophetie: mais d'un autre côté ceux-ci ne laiſſent pas un eſpace de temps aſſez conſiderable entre cette diviſion & le voïage d'Abraham dans le païs de Chanaan, pour ſuffire à la prodigieuſe multiplication des deſcendans de Chanaan dans la Chananée & dans l'Egypte, n'y aiant que quatre-vingt-huit ans entre la mort de Phaleg, & le paſſage d'Abraham dans le païs de Chanaan. On pourroit plus commodément placer la diviſion des Peuples vers le milieu de la vie de Phaleg, deux cens ans ou environ aprés le Deluge. Si l'on ſuivoit la Chronologie du Texte Grec ou celle du Texte Samaritain, il ſeroit facile de lever entierement cette difficulté; parce que ſuivant le premier, il y a 541. ans entre le Deluge & la naiſſance de Phaleg, & ſelon le dernier 411. ans. Enfin ſi l'on s'en tient au Texte Hebreu, & que l'on veüille que l'entrepriſe de la Tour de Babel & la diviſion des Nations ſoient arrivées à la naiſſance de Phaleg, cent ans ou environ aprés le Deluge, on peut fort bien ſuppoſer que dans un ſiecle le nombre des hommes pouvoit s'être aſſez multiplié pour faire cette entrepriſe, & pour ſe partager en differentes colonies, afin de peupler la terre.

On ne peut pas non plus ſçavoir en combien de langues les hommes furent partagés. Les Rabbins en comptent ſoixante & dix, parce que le Texte Hebreu de l'Ecriture contient le denombrement d'autant de deſcendans de Noé; ſçavoir, quatorze iſſus de Japher, trente de Cham, & vingt-ſix de Sem, dont il eſt dit qu'ils ſont chefs des Peuples & des Nations, qui ont partagé la Terre depuis le

Deluge. Selon le Texte Grec il faudroit augmenter ce nombre de deux perſonnes, & par conſequent de deux langues. Mais on ne peut pas inferer du nombre des deſcendans de Noé contenus dans cette Genealogie, le nombre des langues differentes; pluſieurs d'entre ceux qui ſont contenus dans ce denombrement aïant pû conſerver la même langue: ce qui paroît certain des enfans de Chanaan, qui ſont pluſieurs têtes dans cette Genealogie, & dont les deſcendans n'ont eu neanmoins qu'une même langue; ſçavoir, la Chananéenne qui étoit commune à tous les Peuples qui habiterent la Paleſtine, avant que les Iſraëlites s'en fuſſent mis en poſſeſſion.

Il n'eſt pas neceſſaire de s'imaginer que cette diverſité de langues, ait été dans ſon commencement auſſi grande qu'elle l'a été dans la ſuite, & que les differens Peuples aïent eu des langues tout-à-fait differentes, qui n'euſſent rien de commun, en ſorte que la langue ancienne ait été entierement détruite, & que Dieu ait inſpiré aux hommes des langues toutes nouvelles. Il eſt bien plus naturel de croire que Dieu diviſa & diverſifia la même langue en differentes dialectes, en ſorte toutefois qu'ils ne pouvoient plus facilement s'entendre les uns les autres. C'eſt ce que ſignifient proprement les termes de l'Ecriture: *Confondons leur langage, Dieu confondit en cet endroit le langage de toute la Terre.* Ces termes ne ſignifient que la confuſion ou le changement d'une même langue en differentes dialectes. Il y a donc bien de l'apparence qu'il y avoit beaucoup moins de difference entre les langues de tous les Peuples du monde dans leur commencement, qu'il n'y en a à preſent, puiſque la ſuite des temps apporte neceſſairement du changement dans toutes les langues, outre que nous voïons que les langues les plus anciennes des Peuples Orientaux qui ſont les plus proches du lieu où étoit la Tour de Babel, Hebreux, Chaldéens, Arabes, Syriens, & Phéniciens, ou Chananéens, ont encore beaucoup plus de conformité entr'elles que les autres, & ne ſont preſque que les dialectes d'une même langue. Un habile homme de nôtre temps prétend prouver la même choſe des langues Grecque & Latine, & même des Saxone, Theutonique, Celtique, Bretone, & de toutes les autres, dont il derive les mots de l'Hebreu; mais ſans entrer dans cette queſtion, ni dans le détail de ces preuves à l'égard de ces langues dans l'état où elles ont été pluſieurs ſiecles aprés la diviſion des langues, on peut aſſûrer comme une choſe tout-à-fait vraiſemblable, que dans le commencement il n'y avoit pas une ſi grande difference entre le langage des deſcendans de Noé, qui ſe partagerent en differentes Colonies pour peupler la Terre.

Venons maintenant à cette fameuſe queſtion: Quelle eſt la premiere langue du monde? Nous avons déja remarqué que la longueur de la vie des Patriarches avoit beaucoup contribué à conſerver la langue d'Adam dans le même état: car un même homme ne change point ordinairement de langage pendant toute ſa vie, & retient celui qu'il a le premier appris. Ainſi ſubſiſtant pendant pluſieurs ſiecles, il le conſerve & l'apprend aux autres tel qu'il le ſçait: la neceſſité que les autres ont de converſer avec lui, & la facilité qu'ils ont de l'apprendre de lui, font qu'ils n'y apportent aucun changement. Adam par exemple aïant vécu 930. ans, & Noé étant âgé de ſix cens ans quand le Deluge arriva l'an 1656. du monde, ce dernier eſt né peu d'années aprés la mort du premier, & a converſé avant le Deluge pendant ſix cens ans avec pluſieurs de ceux qui avoient converſé avec Adam & Eve pendant pluſieurs centaines d'années. Il eſt donc comme neceſſaire, qu'il ait ſçû & parlé la même langue qu'Adam: les enfans de Noé nés avant le Deluge, ont ſans doute parlé la langue de leur Pere, & l'ont conſervée juſqu'à la diviſion des Peuples & des langues. La queſtion eſt de ſçavoir, ſi cette premiere langue a ſubſiſté dans quelques-uns dans ſa pureté, quand cette diviſion a été faite, ou ſi elle a été corrompuë, & ſi elle eſt degenerée en dialecte, c'eſt ce que l'Ecriture n'explique point; d'un côté il eſt aſſez difficile de croire que Noé & ſes enfans aïent entierement oublié leur langue naturelle, & que quelqu'un d'entr'eux ne l'ait pas conſervée. Neanmoins il paroît aſſez probable que dans la diviſion des langues, la langue primitive fut changée en differentes dialectes, ſans s'être conſervée dans ſa pureté dans aucun des Deſcendans de Noé. Quoiqu'il en ſoit, on demande, quelle eſt la langue la plus ancienne? Les Juifs & quelques Chrêtiens ſe ſont facilement perſuadés que c'eſt la langue Hebraïque[a], d'autres ont donné la preference à la Chaldaïque. Les premiers diſent que la langue que Noé avoit reçûë d'Adam, s'eſt conſervée ſans changement dans la famille de Sem & d'Heber, d'où ils croient qu'elle a tiré ſon nom; qu'Abraham

a *Quelques Chrêtiens ſe ſont facilement perſuadés que c'eſt la langue Hebraïque.*] C'eſt le ſentiment d'Origenes dans l'Homelie 11. ſur les Nombres, où il dit que les Anges aïant formé differentes langues, celle d'Adam qu'il croit être l'Hebraïque, étoit demeurée dans cette partie des hommes qui avoit appartenu à Dieu. S. Chryſoſtome Homelie 3. ſur la Geneſe, dit qu'Heber conſerva le langage qu'il avoit auparavant. Saint Auguſtin donne ce ſentiment comme certain dans le Livre 16. de la Cité de Dieu chap. 11.

qu'Abraham l'a reçûë de ſon pere Tharé deſcendant d'Heber, & qu'elle a paſſé enſuite aux Iſraëlites appellés Hebreux, parce qu'ils parloient le même langage qu'Heber. Les autres au contraire diſent que la plus ancienne langue eſt celle qui ſe parloit en Meſopotamie au delà de l'Euphrate, c'eſt à dire la Chaldaïque; que c'eſt celle que parloit Abraham, qui avoit été élevé dans la Ville d'Ur des Chaldéens, & avoit paſſé une partie de ſa vie dans la Meſopotamie; qu'aiant enſuite changé de demeure & traverſé l'Euphrate, pour entrer dans le Païs des Chananéens, il fut appellé *Hebreu* par ce Peuple, terme derivé du nom *Heber* qui ſignifie d'*au delà*: parcequ'il venoit d'au delà de l'Euphrate, qu'il apprit en ce Païs la langue Chananéenne, qui fut celle de ſon fils Iſaac, de ſon petit-fils Jacob, & de ſes deſcendans, c'eſt à dire la langue Hebraïque.

Les premiers alleguent pour prouver leur ſentiment quantité d'étymologies des noms des premiers Patriarches, que l'Auteur de la Geneſe derive de l'Hebreu. Il eſt dit Chap. 2. Verſ. 7. que Dieu forma Adam de la pouſſiere de la Terre, par alluſion au mot *Adamah*, qui ſignifie *Terre* en Hebreu. Cette alluſion ne ſe trouve point dans le Chaldaïque. Il eſt dit Chap. 3. Verſ. 20. qu'*Adam donna à ſa femme le nom d'Eve, parce qu'elle fut la mere des Vivans*: Le mot *Hhai*, d'où eſt derivé celui de *Hhavah*, eſt Hebreu; il n'y a point de ſemblable alluſion dans le Chaldaïque. Dans le Chap. 2. Verſ. 23. il eſt dit que *la femme eſt appellée Iſcha* du nom *Iſch*, qui ſignifie l'*Homme*. Cette Paronomaſie ne ſe trouve dans aucune autre langue. Dans le Chap. 4. Verſ. 1. le nom de *Caïn* eſt derivé du mot Hebreu ſemblable qui ſignifie *poſſeſſion, acquiſition*. Dans le même Chap. Verſ. 25. celui de *Seth* du Verbe Hebreu *Schath*, qui ſignifie *ſubſtituer*; Gen. 10. Verſ. 25. le nom de *Phaleg* du Verbe Hebreu *Palag* qui ſignifie *partager*, celui de *Babel* du mot Hebreu *Balal*, qui ſignifie *confuſion*. *Eden* qui eſt le nom du Paradis Terreſtre, ſignifie en Hebreu *delice, volupté*. Ces dérivations & alluſions ne peuvent avoir lieu que dans la langue Hebraïque; d'où il s'enſuit qu'il faut neceſſairement ſuppoſer, que cette langue étoit en uſage du temps de ces Patriarches, & qu'ils la parloient, puiſque leurs noms propres en ſont tirés.

On allegue encore pour prouver l'antiquité de la langue Hebraïque, que les plus anciens Peuples en tirent leurs noms, comme ſaint Jerôme le prouve dans ſon Livre des Noms Hebreux. Les Aſſyriens viennent d'*Aſſur*, les Araméens d'*Aram*, les Lydiens de *Lud*, les Medes de *Madai*, les Ioniens de *Javan*, &c. Les noms mêmes des faux Dieux ſont tirés la pluſpart de la langue Hebraïque, comme celui de Saturne, de *Satar* qui ſignifie *ſe cacher*, celui de Jupiter de *Jehova*, celui de Belus de *Baal*, & ſelon quelques-uns, celui de Vulcain de *Tubalcaïn*, celui de Japet pere de Promethée, de *Japhet* fils de Noé, & celui de Cerés de *Géres*, qui ſignifie en Hebreu *les fruits de la terre*. On prétend encore que non ſeulement les langues Orientales; mais même toutes les autres en ſont derivées. On ajoûte que la langue Hebraïque eſt la plus pure & la plus ſimple, & ſelon quelques-uns la plus parfaite.

La pluſpart de ceux qui ſoûtiennent au contraire l'antiquité de la langue Chaldaïque, répondent au premier argument, qui eſt le principal & le ſeul qui puiſſe être de quelque poids, que Moïſe a changé les noms anciens en des noms Hebreux de la même ſignification, & ils apportent pluſieurs exemples de cet uſage tiré des Auteurs Grecs & Latins, & des Interpretes mêmes de l'Ecriture. C'eſt ainſi qu'Aquila pour imiter l'alluſion qui eſt dans les noms d'homme & de femme en Hebreu, s'eſt ſervi des termes d'*Aïſch* & d'*Aïdem*: L'Auteur de la Vulgate l'a auſſi imité en traduiſant le terme Hebreu par *Virago*, derivé du mot *Vir*. C'eſt encore ainſi que les Evangeliſtes ont changé le nom de *Cephas* en celui de *Pierre*, pour conſerver la ſignification du mot Syriaque *Cephas*, & l'alluſion avec la pierre. Il eſt dit dans la Geneſe que la fille de Pharaon donna à Moïſe le nom de *Moïſe*, parce qu'elle l'avoit ſauvé de l'eau: il eſt neceſſaire que ce nom ait été changé, car c'eſt en Hebreu que ce terme *Moïſe*, ſignifie *ſauvé de l'eau*, & le nom que la fille de Pharaon lui donna, devoit être un nom Egyptien de même ſignification. Rien n'eſt plus commun dans les Auteurs, que de rendre ainſi les noms propres en leur langue, de les gréciſer, par exemple, latiniſer ou franciſer en conſervant la même ſignification. L'Auteur de la Verſion des Septante a gréciſé ainſi le

---

chap. 11. Saint Jerôme dans le Commentaire ſur le ch. 3. de Sophonias, dit que la langue Hebraïque eſt la plus ancienne & la mere langue de toutes les autres: neanmoins Theodoret tient que la plus ancienne langue eſt la Syriſque ou Chaldaïque. Saint Gregoire de Nyſſe dans le 12. Livre contre Eunomius, remarque que pluſieurs ſçavans eſtiment que la langue Hebraïque eſt nouvelle, & qu'elle ne commença qu'au temps que les Enfans d'Iſraël ſortirent de l'Egypte. Parmi les nouveaux, Serarius, Bonfrerius, Buxtorf, Walton & le Pere Thomaſſin ſont pour le premier ſentiment, Grotius, Mrs Huet & le Clerc, pour le ſecond.

le nom de *Babel*, en le traduiſant par le mot Grec συγχυσις : qui veut dire en Grec *confuſion*, comme celui de *Babel* en Hebreu, & Alexandre Polyhiſtor celui d'*Iſaac*, par celui de *Rians*, ſelon la ſignification du mot Hebreu, & d'autres Grecs celui d'*Eſaü* ou d'*Edom* qui veut dire *Roux*, par celui d'*Erythréen* qui a la même ſignification en Grec. Il y a une infinité de ces changemens dans tous les Auteurs. Le nom d'*Adam* qui n'eſt pas un nom propre, mais le nom appellatif de l'homme que l'on a donné au premier des hommes par excellence, peut avoir été changé ſans aucune difficulté, & l'ancien nom pouvoit deriver auſſi-bien que celui d'Adam, du terme qui ſignifioit la terre, comme le mot Latin *Homo* eſt derivé du nom *Humus* qui ſignifie la même choſe. Il n'eſt pas neanmoins vrai-ſemblable que Moïſe ait entierement changé les noms des Patriarches. Auſſi n'eſt-il pas neceſſaire de recourir à cette ſolution. 1. Parce que la pluſpart de ces noms peuvent avoir la même derivation dans la langue Chaldaïque; ſçavoir, le mot d'*Eve*, celui de *Caïn*, celui de *Phaleg*, celui de *Babel*. 2. Parce qu'il y en a qu'il eſt aſſez difficile de deriver de la langue Hebraïque, comme celui de *Noé*, dans le ſens que lui donne l'Auteur de la Geneſe, c'eſt à dire en le derivant d'un Verbe qui ſignifie *conſoler*, car ce Verbe eſt en Hebreu *ſenhhmenou*, d'où il faudroit deriver ſelon l'Analogie de la langue, *Nohhem*, & non pas *Noach*. Le nom de *Caïn* ſe derivetoit auſſi plus naturellement de *Koun*, qui veut dire *lamenter*, que de *Kana*, qui veut dire *acquerir*. On ne trouve point non plus dans l'Hebreu l'étymologie du nom de *Tubalcaïn*, qui ſe trouve dans l'Arabe, où les mots de *Tubalon* & *Kunaon*, ſignifient *une lame d'airain & de fer*, ſignification à laquelle l'Auteur de la Genele fait viſiblement alluſion. Ce qui montre qu'on ne peut pas faire grand fond ſur ces ſortes d'alluſions & d'étymologies.

Quand on voudroit s'arrêter à cette preuve, elle feroit ſeulement voir que l'on auroit conſervé dans la langue Hebraïque quelques mots de l'ancienne langue; mais elle ne prouveroit pas que ce fût préciſément la même langue dans ſa pureté, & ſans aucun changement de dialecte. Les autres preuves ſont encore plus foibles. La pluſpart des derivations que l'on apporte étant arbitraires ou incertaines, & quand même quelques-unes pourroient paſſer pour veritables, elles feroient ſeulement voir que les Grecs & les autres Nations ont tiré pluſieurs choſes des Livres des Hebreux, verité dont on convient, & qui ne fait rien au ſujet. La ſimplicité prétenduë de la langue Hebraïque n'eſt pas ſi bien prouvée que l'on croit, & d'ailleurs la ſimplicité d'une langue n'eſt pas toûjours une marque de ſon antiquité. Il eſt vrai que les langues Chaldaïque, Phénicienne, Arabe, &c. ont beaucoup de conformité, avec la langue Hebraïque, mais cela ne prouve pas qu'elles en ſoient derivées; cela montre ſeulement qu'elles peuvent être des dialectes d'une même langue; & pourquoi l'Hebraïque ne le ſeroit-elle pas auſſi?

On n'a point de preuve que cette langue premiere & matrice ſoit plûtôt demeurée ſans changement dans la famille d'Heber, que dans les autres familles qui deſcendoient de Noé: au contraire il eſt certain que les deſcendans d'Heber ancêtres d'Abraham demeurerent dans la Chaldée, & qu'ils ne conſerverent pas le culte du vrai Dieu, parce que Dieu parlant aux Iſraëlites (Joſué 24. Verſ 2.) leur dit, *que leurs Peres ont demeuré autrefois au delà du fleuve; ſçavoir, Tharé Pere d'Abraham, & ſon Pere Nachor où ils ont ſervi à des Dieux étrangers.* La famille d'Heber ne faiſoit point un peuple à part, elle habitoit dans la Meſopotamie parmi les Chaldéens, & comme elle étoit de leur Religion, elle parloit auſſi ſans doute leur langage. Abraham aiant vécu prés de ſoixante & dix ans dans la Ville d'Ur en Chaldée, & dans Charres en Meſopotamie, a ſans doute parlé le langage de ce Païs. Or il eſt aiſé de prouver, que la langue Chaldéenne eſt differente de la langue Hebraïque, qu'Abraham apprit ſans doute dans le Païs de Chanaan, & qui devint propre à Jacob & à ſes deſcendans. Nous avons une preuve convaincante de cette difference dans la Gen. ch. 31. V. 47. où Laban de la famille d'Heber, qui étoit reſté en Chaldée, & qui avoit conſervé le langage de ſes ancêtres, donne au monceau de pierres qu'ils avoient amaſſé, le nom de *Jegar Sahaduta*, au lieu que Jacob l'appelle *Galhed*, quoique l'un & l'autre voulût ſignifier la même choſe; ſçavoir, que ce monceau de pierres étoit un témoin de l'alliance qu'ils contractoient enſemble. Il eſt donc évident que dés ce temps-là la langue Chaldaïque que Nachor & Tharé avoient parlé, & que Laban parloit encore, parce qu'il étoit demeuré dans la Meſopotamie, étoit differente de celle que parloit Jacob, qui eſt l'Hebraïque. Il eſt auſſi conſtant que dans les ſiecles ſuivans la langue Aramique, Chaldaïque ou Aſſyrienne étoit differente de celle que parloient les Hebreux, & que le commun du Peuple Juif n'entendoit point la langue Chaldéenne; par exemple quand Rabſacés Lieutenant du Roi de Aſſyriens voulant ſoulever le Peuple, parloit en Hebreu aux Deputez du Roi Ezechias, afin que le Peuple l'entendît, ils le prierent de leur parler en langue Aramique qu'ils ſçavoient eux, & de ne leur pas parler en langue Juïve, que le peuple qui étoit ſur les murs pouvoit entendre, 2. *Reg.* 18. *Verſ.* 26. Jeremie prophetiſant la ruine des Juifs par les Chaldéens, dit Chap. 5. Verſ. 15.

que

que *Dieu fera venir contre Iſraël un peuple éloigné, puiſſant, ancien, dont il n'entendra point la langue, & ne pourra comprendre ce qu'il dit.* C'eſt encore des Chaldéens que parle Iſaïe, quand il dit que *ce Peuple parlera une langue étrangere Iſ.* 28. *Verſ.* 11. Auſſi-bien que le Prophete Baruch, qui menace les Iſraëlites, que *Dieu fera venir contr'eux un peuple éloigné, méchant & d'une autre langue. Baruch* 4. *Verſ.* 15. Quand les Iſraëlites furent tranſportés dans la Ville de Babylone, ils trouverent la langue de ce Païs differente de la leur, en ſorte qu'il fallut que Nabuchodonoſor fît inſtruire les jeunes Iſraëlites qu'il vouloit avoir à ſa Cour, des Lettres, & de la langue des Chaldéens. Les caracteres Chaldéens étoient differens des anciens caracteres Hebreux, comme nous le ferons voir dans la ſuite, c'eſt pourquoi aucun des Chaldéens ne pût lire ni entendre ces paroles, *Mane, Thekel, Pharés*, écrites en Hebreu, que Daniel lût, & expliqua ſur le champ. Nous avons donc déja prouvé deux choſes: la premiere que la langue de la famille d'Heber que parloient Tharé, Nachor, & Abraham avant qu'il ſortît de la Chaldée, étoit la langue Chaldéenne: la ſeconde, que cette langue a toûjours été differente de l'Hebraïque: la troiſiéme, qu'il nous faut prouver, c'eſt que la langue Hebraïque qui eſt celle qu'Abraham apprit étant ſorti de ſon Païs, & que ſes deſcendans ont conſervée, & qui eſt certainement l'Hebraïque, eſt la langue Chananéenne ou Phénicienne, que parloient ceux qui habitoient dans le Païs de Chanaan entre le Jourdain & la Mer Mediterranée. Quand nous n'aurions point d'autre preuve pour le montrer que la demeure qu'il fit dans ce païs, qu'il conſidera dés lors, aſſûré par les promeſſes de Dieu, comme ſon heritage, & le lieu de la demeure de ſa Poſterité; quand nous n'en aurions point, dis-je, d'autre preuve, celle-là ſeule ſuffiroit pour le perſuader à tous ceux qui jugent équitablement; car quelle autre langue Abraham auroit-il appriſe, que celle du païs où il s'étoit retiré pour y faire ſa demeure? La neceſſité de converſer avec les Chananéens ne l'obligeoit-elle pas d'apprendre leur langue, & de negliger ou oublier pour ainſi dire ſa langue naturelle? Il paſſa cent ans dans ce païs, fit des alliances avec les Habitans, eut grand commerce avec eux, & acquit des richeſſes, y prit des femmes, y établit ſes enfans, y fut enfin aſſûré par la parole de Dieu même, que ce païs appartiendroit à ſa poſterité. Aprés cela eſt-il poſſible qu'il n'ait pas appris la langue de ce païs? Peut-on croire qu'Iſaac & Jacob qui ont continué d'y habiter, n'en aient pas retenu le langage? Mais il eſt encore aiſé d'ajoûter des preuves convaincantes à cette conjecture. La premiere eſt tirée du témoignage du Prophete Iſaïe, qui appelle la Langue Hebraïque, *la langue de Chanaan*, Chap. 19. Verſ. 18. La ſeconde eſt tirée des noms des lieux, & des hommes du païs de Chanaan *b*, dont il eſt parlé dans la Geneſe & dans le Livre de Joſué. Tous ces noms ſont Hebreux, il n'eſt point remarqué qu'ils aient été changés, ſi l'on n'en excepte quelques-uns. La troiſiéme ſe peut inferer de ce qu'il n'eſt jamais remarqué dans l'Ecriture, que les Iſraëlites & les Chananéens euſſent des langues differentes, & ne s'entendiſſent pas, comme il eſt marqué des Chaldéens & des Egyptiens. Il eſt parlé ſouvent dans l'Ecriture, des Conferences des Chananéens avec Abraham & avec ſes deſcendans; il en eſt toûjours parlé, comme s'ils s'entendoient mutuellement, & il n'eſt jamais dit qu'ils ſe ſoient ſervis d'Interpretes. La quatriéme eſt fondée ſur l'Hiſtoire de Joſeph & de ſes freres: il eſt dit que Joſeph ne voulant pas ſe faire connoître à eux, leur parloit par Interpretes: ſi la langue qu'ils parloient eût été particuliere à leur famille, où Joſeph eût-il pû trouver en Egypte un Interprete qui la ſçût? c'étoit donc la langue du païs de Chanaan, où ils faiſoient leur demeure. La cinquiéme preuve eſt priſe de la conformité qu'il y a entre la langue Punique

b *La ſeconde eſt tirée des noms des lieux & des hommes du païs de Chanaan.*] Par exemple les noms des Villes ſuivantes. Jericho, Salem, Siehem, Bethléem, Segor, Cariath-Arbé, Cariath-Sepher, &c. qui ſont certainement les anciens noms de ces villes du temps que les Chananéens les poſſédoient encore, ſont des noms Hebreux, & derivés de l'Hebreu. Le mot *Beerſeba*, ou comme il y a dans la Vulgate *Berſabée*, qu'Abraham & Abimelech donnerent tous deux au lieu où ils contracterent alliance enſemble, eſt un mot Hebreu. Remarquez qu'il n'en eſt pas de même ici que de la denomination que Jacob & Laban donnent au monceau de pierres, ſur lequel ils avoient contracté alliance enſemble, Jacob & Laban lui donnent de differens noms pour ſignifier la même choſe, parce qu'ils parloient deux langues differentes; mais ici Abraham & Abimelech conviennent du même nom pour ſignifier la même choſe; ils parloient donc le même langage. Il eſt certain que *Cariath-Sepher* eſt l'ancien nom de cette Ville auſſi-bien que celui de *Cariath-Arbé*, puiſque cela eſt remarqué par l'Auteur du Livre de Joſué chap. 15. & par celui des Juges. chap. 1. Or le mot de *Cariath* eſt conſtamment Hebreu, & *Sepher* eſt auſſi Hebreu. Les noms propres de *Melchiſedech*, *Adonibeſech*, *Abimelech*, *Rahab*, &c. ſont Hébreux, non ſeulement dans leur terminaiſon, mais auſſi dans leur racine.

c *Saint*

Punique ou Carthaginoiſe qui eſt la Phénicienne, & par conſequent celle du Païs de Chanaan, & l'Hebraïque. Saint Jerôme & ſaint Auguſtin ont remarqué cette conformité *e* qui eſt ſi grande, que preſque tous les mots Puniques ſont Hebreux.

L'Origine de la langue Hebraïque étant découverte, il n'eſt pas difficile de trouver la veritable raiſon du nom des *Hebreux*, qu'Abraham & ſes deſcendans ont porté. Il faut avoüer que pluſieurs Anciens, & quelques Modernes l'ont fait deſcendre d'*Heber d* fils de Salé, petit-fils d'Arphaxad qui étoit fils de Sem; ils croient que c'eſt un nom patronimique, & que d'*Hober* on a formé *Hibri*, comme d'*Iſraël Iſraëli*, d'*Iſmaël Iſmaëli*; mais quelque convenance qu'il y ait dans cette analogie, il n'y a pas neanmoins d'apparence que le nom des Hebreux ſoit derivé du nom d'Heber. Pour en être convaincu, il ne faut que faire reflexion, qu'entre Heber & Abraham qui eſt le premier qui ſoit appellé Hebreu; il y a ſix generations & cinq perſonnes: or pourquoi Abraham auroit-il plûtôt pris le nom d'Heber éloigné de lui de ſix generations, que celui de ſon Pere Tharé, ou de ſon grand-Pere Nachor. S'il avoit voulu prendre le nom de quelqu'un de ſes ancêtres plus reculez, il auroit plûtôt pris celui de Sem qui étoit le chef de cette generation. Pourquoi ceux qui ſont entre Abraham & Heber n'auroient-ils pas porté le même nom? Pourquoi ne l'a-t-on donné à Abraham que depuis qu'il a eu paſſé l'Euphrate. On dira peut-être que le nom d'Heber eſt demeuré à ſes deſcendans; parceque la langue ancienne & le culte du vrai Dieu ſont demeurés dans ſa famille: mais c'eſt une pure ſuppoſition dont nous avons fait voir la fauſſeté ou du moins l'incertitude. La famille d'Heber ne faiſoit point un peuple particulier; ceux qui la compoſoient, vivoient parmi les Chaldéens, ſuivoient leur Religion & leurs mœurs & parloient leur langue. Nachor & Tharé, & les autres Ancêtres d'Abraham deſcendus d'Heber avoient adoré des Dieux étrangers, comme il eſt dit expreſſément dans le c. 24. du Livre de Joſué. Abraham ne ſortit de ce païs, que pour adorer le vrai Dieu avec plus de liberté, & fut le premier qui renonça publiquement au culte des faux Dieux en renonçant à ſa patrie. Il ſuivit en cela la vocation de Dieu & merita par ſon obéïſſance d'être le Pere du Peuple de Dieu. Dieu lui promit en recompenſe de donner à ſa poſterité le païs entier de Chanaan. Dans cette eſperance il y fit ſa demeure, apprit la langue du païs, & y laiſſa ſes enfans. Il n'a donc eu aucune raiſon de prendre le nom d'*Heber*, & il faut chercher une autre origine du nom d'*Hebreu* qu'il a porté.

Elle eſt aiſée à découvrir en conſiderant les circonſtances du temps, & du lieu où ce nom lui a été donné. Abraham n'eſt ainſi appellé qu'aprés qu'il eut paſſé le fleuve de l'Euphrate, & lorſqu'il faiſoit ſa demeure dans la Terre de Chanaan. Il y a donc bien de l'apparence que ce nom lui fut donné par les Chananéens qui voiant

---

e *Saint Jerôme & ſaint Auguſtin ont remarqué cette conformité.*] Saint Jerôme lib. 5. in Jerem. Chap. 25. *Pœni ſermone corrupto quaſi Phœni appellantur, quorum lingua Hebraa magna ex parte effigis eſt* & c. 19. In Iſaïæ c. 7. S. Auguſtin quæſt. in Gen. L. 2. contra litteras Petil. c. 104. *Hunc Hebræi dicunt Meſſiam, quod verbum Punica lingua conſonum eſt, ſicut & alia Hebræa permulta & penè omnia.* Idem. Tract. 15. in Joan. *Unctus Græcè Chriſtus eſt, Hebraicè Meſſias eſt, unde & Punicè* Mes *dicitur* unge, *cognata quippe ſunt lingua iſta & vicina, Hebraica, Punica & Syra.* Il remarque encore dans le Sermon 15. des paroles de Nôtre Seigneur, que le mot Hebreu *Mammona* qui ſignifie les Richeſſes, eſt auſſi Punique & a la même ſignification. Il remarque auſſi dans ſon Commentaire ſur l'Epître aux Romains, que des Païſans qui étoient proches d'Ippone, aïant été interrogés de quel Païs ils étoient, ils avoient répondu *Chanani*, c'eſt-à-dire Chananéens. Il eſt vrai qu'il dit dans ſes Confeſſions Liv. 11. Ch. 3. que ſi quelqu'on lui parloit Hebreu, il entendroit bien le ſon de ſa voix, mais qu'il ne comprendroit rien à ce qu'il lui diroit. D'où il ſemble qu'on pourroit conclure que la langue Hebraïque & la Punique étoient differentes; mais il ſe peut faire que ſaint Auguſtin ne ſçût pas fort bien la langue Punique, aiant appris le Latin dés ſon enfance; & d'ailleurs la prononciation, la conſtruction differentes, & le changement même de quelques mots, peuvent rendre une langue inintelligible. Origenes dans le Livre 3. contre Celſe, Joſeph Liv. 1. contre Appion & Euſebe Liv 9. de la Preparation Evangelique Chapitre 9. font la même remarque ſur la conformité de la langue Punique & de la langue Hebraïque. Lucien dit quelque choſe de ſemblable dans le Pſeudomantis, où il dit d'Alexandre, qu'il prononçoit des paroles inconnuës, comme des mots Hebreux ou Phéniciens. Enfin le ſçavant Bochart a prouvé ſi clairement dans ſon 1. Livre de Chanaan, que les mots Puniques ou Carthaginois, que l'on peut trouver dans les Anciens, ſont Hebreux, que cela peut paſſer pour une choſe démontrée en ce genre.

d *Il faut avoüer que pluſieurs Anciens, & quelques Modernes l'ont fait deſcendre d'Heber.*] Entre les Anciens ſont Joſeph. *Antiquit. lib.* 1. *c.* 6. Euſebe. *Præpar. Evang. lib.* 7. *c.* 1. Saint Auguſtin. *De Civit. Dei lib.* 16. *c.* 3. & 18. *c.* 39. Saint Encher. *lib.* 2. *in Geneſ. c.* 7. Parmi les nouveaux, Pererius, Steuchus, Genebrard, Cornelius à Lapide, Bonfrerius, Buxtorf. &c. Parmi les Rabbins Aben-Eſra, Kimhi, & Abrabanel.

e *Ce*

voiant un étranger, dont le nom ne leur étoit point familier, ſe contenterent, ſuivant la coûtume, de le deſigner par le lieu d'où il venoit, & comme il venoit d'au delà de l'Euphrate à leur égard, & qu'*Heber* veut dire *au delà*, ils l'appellerent *Hebreu*, comme qui diroit d'*au delà de l'eau*. Ce nom pouvoit être donné à tous ceux qui paſſoient ce fleuve; mais il eſt demeuré propre à Abraham & à ſes deſcendans, parce qu'ils étoient les plus conſiderables de ceux qui vinrent de delà l'Euphrate en Chananée, & qu'ils s'y établirent ſans toutefois prendre les mœurs des habitans du païs. Selon cette étymologie, le nom d'*Hebreu*, vient du mot *Heber*, qui ſignifie *au delà*. C'eſt en ſuivant cette étymologie, que les Septante traduiſant le Verſet 13. du Chap. 14. de la Geneſe, qui eſt le premier endroit où Abraham ſoit appellé *Hebreu*, ont rendu ce mot par celui de περάτης, *au paſſant*, ou plûtôt *à celui qui eſt paſſé d'un autre païs*. L'Interprete Aquila a auſſi traduit de même. Cette étymologie eſt établie ſur ce qui eſt dit des ancêtres d'Abraham dans le Chap. 24. de Joſué, Verſ. 2. & ſuivans. *Voici ce que dit le Seigneur Dieu d'Iſraël: Vos Peres ont habité au delà du fleuve il y a longtemps; ſçavoir, Tharé Pere d'Abraham & Nachor, & ont ſervi des Dieux étrangers; mais j'ai tiré vôtre pere Abraham d'au delà du fleuve Behebet Hannahar, & je l'ai conduit dans le païs de Chanaan*, & au Verſet 14. *Eloignez ces Dieux que vos Peres ont ſervi au delà de l'Euphrate*. Ce mot *Heber Hannahar* eſt commun dans l'Ecriture pour ſignifier ceux qui étoient au delà de l'Euphrate: c'eſt en ce ſens que Balaam dit dans ſa Prophetie *Numer.* 24. *Verſ.* 24. que *les Vaiſſeaux de Sethim ruineront Aſſur & Heber*, c'eſt-à-dire que les Macedoniens ſe rendront maîtres de l'Aſſyrie, & de tout ce qui eſt au delà de l'Euphrate.

Ce ſentiment eſt ſi vraiſemblable, que les plus anciens & les plus habiles Interpretes de l'Ecriture l'ont embraſſé *e*, & l'on ne peut faire aucune difficulté qui en détruiſe la vraiſemblance. Ceux qui objectent ces paroles du Chap. 10. de la Geneſ. Verſ. 21. *De Sem pere des enfans d'Heber naquirent, &c.* comme ſi le mot *Heber* étoit en cet endroit le nom du Patriarche, ſuppoſent ce qui eſt en queſtion; car on leur ſoûtient que le mot *Heber* en cet endroit ſignifie *au delà*, & que le pere des enfans d'Heber, eſt le pere de ceux qui demeurent au delà de l'Euphrate, & ſont à cauſe de cela appellez Hebreux. Si cela ne s'entendoit ainſi, quelle neceſſité y avoit-il que Moiſe avertît que Sem étoit le pere des enfans de ſon petit-fils? Ce que quelques-uns objectent encore, que ſi le nom d'*Hebreu* avoit l'origine que nous avons marquée, il n'eût pas été plûtôt propre aux deſcendans d'Abraham, d'Iſaac & de Jacob, qu'à ceux de Loth, d'Iſmaël & d'Eſaü, ne fait pas une difficulté particuliere contre ce ſentiment, on l'a peut auſſi former contre l'opinion de ceux qui font deſcendre le mot *Hebreu* du nom du Patriarche Heber, puiſque Loth, Iſmaël & Eſaü étoient auſſi-bien de la famille d'Heber, qu'Abraham, Iſaac & Jacob; mais cette difficulté eſt aiſée à reſoudre en remarquant que quoique ce nom pût ſe donner, & ait été donné à tous ceux qui avoient paſſé l'Euphrate, il eſt toutefois demeuré propre à Abraham, & à ſes deſcendans par Jacob; parce qu'ils ſont demeurez diſtinguez & ſeparez du peuple de Chanaan, pour la Religion & les mœurs, au lieu que les deſcendans de Loth, d'Iſmaël & d'Eſaü ont abandonné la Religion de leurs Peres, & ſe ſont mêlez ou unis aux peuples du païs de Chanaan. C'eſt ainſi que ce nom qui étoit d'abord un nom general & appellatif, eſt devenu par l'uſage, le nom propre des deſcendans d'Abraham. Ils ont depuis été appellez *Iſraëlites* du nom que Dieu donna à Jacob, & *Juifs* du nom de la Tribu de Juda, quand les autres Tribus ont été diſperſées, ou confonduës dans celle-ci.

Mais quoique le nom d'*Hebreu* ſoit tres-ancien; on ne voit pas que l'on ait autrefois appellé la langue des Juifs la langue Hebraïque, elle eſt appellée langue Judaïque. 2. Par. 32. V. 18. & il eſt dit que ceux qui parloient la langue commune du païs, ſont dits parler Juif, *Judaicè* (4. *Reg.* 18. *V.* 26. & 28. 2. *Eſdr.* 13. *V.* 24. *Iſ.* 36. *V.* 11. & 13.) ce n'eſt que depuis la Captivité que les Juifs Helleniſtes qui parloient Grec pour ſe diſtinguer de ceux qui parloient l'ancienne langue des Juifs, ont

---

e *Ce ſentiment eſt ſi vraiſemblable que les plus Anciens, & les plus habiles Interpretes de l'Ecriture Sainte l'ont embraſſé*] Jul. Africanus cité par Euſebe: *Hebræi dicti quaſi tranſitores quia Abraham Euphratem tranſiit, non ut quidam ab Heber.* Origenes ſur ſaint Matthieu. p. 239. *Hebræi qui exponuntur tranſeuntii.* Idem *homil.* 19. *in Num. & homil.* 35. *in Geneſ.* Saint Jerôme en Ezech. c. 7. *Abraham Hebræus id eſt regionis & peregrinus tranſitorque nominatur.* id. in Eſ. c. 19. Les Peres Grecs ſont tous de ce ſentiment: comme Diodore de Tarſe. Saint Chryſoſtome. *Homil.* 35. *in Gen. & homil. de nomine Abraham.* Theodoret. *quæſt.* 60. *in Geneſim.* La pluſpart des Rabbins l'ont auſſi embraſſé, & les plus doctes des Interpretes Modernes, comme Paul de Burgos, Reuchlin, Iſidorus Clarius, Eſtius, Arias Montanus, Morin, &c. & entre les Proteſtans Munſter, Scaliger, Seldenus, Capelle, Grotius, Voſſius, Walton, &c.

ont appellé leur langue Hebraïque. C'eſt ainſi que le Traducteur du Livre d'Eſther remarque que l'Urne dans laquelle on jette les ſorts, eſt appellée *Phur*, en Hebreu, *Hebraicè* : l'Auteur du Prologue de l'Eccleſiaſtique ſe ſert du même terme ; & ce nom étoit devenu ſi commun du temps de Nôtre-Seigneur, que quand les Evangeliſtes rapportent des noms de la langue des Juifs, ils ſe ſervent du mot *en Hebreu Hebraicè*, comme *Hebraicè autem Gabbatha. Hebraicè autem Golgotha, en S. Jean Chap.* 19. & il eſt dit *Ibid.* que le Titre de la Croix étoit écrit en Hebreu, en Grec & en Latin : *Hebraicè, Græcè, & Latinè.* Mais ce qui eſt à remarquer, c'eſt que les Evangeliſtes donnent le nom d'Hebreu à des mots de la langue Syriaque ou Chaldéenne qui étoit devenuë la langue commune des Juifs. Elle portoit donc alors le nom de langue Hebraïque auſſi-bien que l'ancien Hebreu comme l'Arabe & le Grec Vulgaire portent le nom d'Arabe & de Grec, quoiqu'ils ſoient differens de l'ancien Grec & de l'Arabe Litteral. Mais depuis on a reſtreint la ſignification du nom de langue Hebraïque à la ſeule langue ancienne des Juifs, dans laquelle les Livres de Moïſe & la pluſpart des autres Livres de l'Ancien Teſtament ſont écrits.

Abraham, Iſaac & Jacob ont parlé cette langue dans le païs de Chanaan : ce dernier & ſes enfans aiant été obligez de paſſer en Egypte, leurs deſcendans s'y multiplierent prodigieuſement, & y demeurerent pendant deux cens ans ; mais ils n'y changerent, ni de religion, ni de mœurs, ni de langage, parce qu'ils demeurerent toûjours ſeparez d'habitation & de converſation avec les Egyptiens dans le païs de Goſen. La langue Egyptienne étoit fort differente de l'Hebraïque ; car Joſeph parloit à ſes freres par Interprete, & les Egyptiens n'entendoient pas ce que ceux-ci diſoient enſemble. C'eſt ce qui a fait dire à l'Auteur du Pſeaume 80. Verſ. 6. parlant du temps que les Iſraëlites étoient dans l'Egypte : *Il ont entendu un langage qu'ils ne pouvoient comprendre.* Quelques-uns d'entr'eux apprirent ſans doute la langue Egyptienne, & parloient l'une & l'autre ; mais le commun du peuple conſerva ſon ancien langage.

Les Iſraëlites ſortirent donc de l'Egypte parlant le langage de leurs peres, c'eſt-à-dire celui que Jacob & ſes enfans avoient apporté de la Terre de Chanaan, & ils l'ont depuis conſervé ſans aucun changement juſqu'au temps de la Captivité de Babylone, comme les Livres écrits depuis Moïſe juſqu'à la deſtruction du premier Temple, en font foi ; car ils ſont preſque tous uniformes dans le langage & on n'y remarque aucun changement conſiderable : ce qui vient particulierement de ce que les Juifs vivoient ſeparés des autres peuples, n'étoient point mêlés avec eux, ne prenoient point de femme hors de leur Nation, & n'avoient aucun commerce avec les étrangers. C'eſt pourquoi il ne faut pas s'étonner qu'ils aient conſervé leur langue ſi long-temps ſans mélange ni ſans changement.

Il n'en fut pas de même du temps de la Captivité de Babylone, les Juifs ne demeurerent pas pendant ce temps-là dans un lieu particulier, comme ils avoient fait dans le temps qu'ils avoient habité dans l'Egypte ; mais étant diſperſés & mêlés avec les Chaldéens, ils furent obligés d'apprendre la langue des Chaldéens, qui devint peu à peu commune parmi eux. Nous liſons dans le Prophete Daniel Chapitre premier Verſ. 4. qu'on lui faiſoit apprendre à lui & à ſes compagnons la langue des Chaldéens, & dans le Chap. 2. Verſ. 4. il eſt dit des Sages que Nabuchodonoſor fit venir pour expliquer ſon ſonge, qu'ils lui parlerent en langue Aramique, ce que l'Interprete Grec a traduit *ουρισι, en Syriaque*, auſſi-bien que Saint Jerôme. Cette langue Aramique étoit la langue des Aſſyriens ou Syriens deſcendus d'Aram, fils de Sem, comme il paroît parce que Rabſacés Aſſyrien envoié de Sennacherib, fut prié par les Envoiez du Roi Ezechias, de parler en langue Aramique 4. Reg. 18. Verſ. 26. Iſ. 36. Verſ. 11. Ce que l'Interprete Grec & le Latin ont encore traduit *en Syriaque*. Or on ne peut douter que cette langue Aramique, Aſſyrienne ou Syriaque ne fût la langue Chaldaïque, puiſque Daniel lui-même voulant rapporter les propres termes du diſcours que les Chaldéens tinrent au Roi Nabuchodonoſor, & tout ce qui ſe paſſa enſuite entre lui, ſes Compagnons & ce Roi, écrit toutes ces choſes en Chaldaïque. Il eſt donc indubitable que la langue Syriaque & la Chaldaïque n'ont été originairement qu'une langue, qui ſe trouve dans ſa pureté dans les ſix premiers Chapitres de Daniel, depuis le ſecond, à commencer par le quatriéme Verſet juſqu'à la fin du ſeptiéme, & dans quelques Chapitres du premier Livre d'Eſdras depuis le 8. Verſet du Chapitre 4. juſqu'au 27. du Chapitre 7. où les Lettres originales des Rois d'Aſſyrie ſont rapportées en Chaldaïque. Il eſt évident que c'eſt ce langage que l'on parloit à Babylone, où l'on n'entendoit point la langue des Hebreux, en ſorte qu'aucun des Chaldéens ne pût lire ni entendre les paroles Hebraïques qui avoient été écrites ſur la muraille, dans le feſtin de Balthazar, que Daniel qui ſçavoit les deux langues, lût & expliqua facilement. *Daniel* 5.

Cette langue Chaldaïque devint peu à peu commune parmi les Juifs ; mais il ne faut pas s'imaginer avec quelques Rabbins, qu'ils oublierent entierement pendant la Captivité, leur ancienne langue, & qu'elle ne fut plus entenduë ni parlée que

que par les Prêtres, même avant leur retour. Il y a beaucoup plus d'apparence que ce changement ne ſe fit pas tout d'un coup, mais peu à peu, comme ſe font toutes ces ſortes de changemens de langues. Il faut croire que dans le commencement de la Captivité, les Juifs parloient Hebreu, & n'entendoient pas même le Chaldaïque, comme il paroît, parce que Daniel fut obligé de l'apprendre: que quelques temps aprés, le commerce qu'ils étoient obligés d'avoir avec les Habitans du Païs, rendit cette langue plus commune parmi eux, qu'ils commencerent à l'entendre, à la parler, & à l'apprendre à leurs enfans; mais il eſt preſqu'impoſſible qu'en 70. ans qu'a duré la Captivité, ils aient entierement perdu l'intelligence & l'uſage de leur ancienne langue. Il faut qu'il y ait eu un temps & même aſſez long pendant lequel la langue Hebraïque & la Chaldaïque ont été communes parmi les Juifs; mais peu à peu la Chaldaïque a pris le deſſus, & eſt devenuë la ſeule langue que l'on parloit parmi les Juifs, depuis leur retour de la Captivité, en ſorte toutefois qu'il s'eſt fait un mélange de mots Hebreux. C'eſt cette langue qui ſe parloit communément dans la Judée du temps de Nôtre Seigneur, qui eſt appellée Hebraïque dans tout le Nouveau Teſtament: cependant les Livres Sacrés ſont toûjours demeurés écrits dans l'ancienne langue Hebraïque, & les Juifs les liſoient en cette langue dans leurs Synagogues; mais cette langue n'étant plus commune, & commençant à n'être plus intelligible à tous les Juifs, ils expliquoient en langue vulgaire dans leurs Synagogues l'Original Hebreu, & c'eſt peut-être là l'origine des Paraphraſes Chaldaïques dont nous parlerons dans la ſuite.

On ne ſçauroit dire certainement quand l'ancienne langue Hebraïque n'a plus été entenduë du commun des Juifs; mais il y a beaucoup de preuves qui font voir que ce n'eſt que quelques années aprés leur retour de la Captivité. Car ſi l'Hebreu n'avoit plus été entendu des Juifs aprés ce retour, pourquoi Daniel, Eſdras, Nehemie, Aggée, Zacharie, Malachie euſſent-ils écrit en Hebreu des choſes qu'ils vouloient qui fuſſent entenduës du commun des Juifs, eux qui n'ignoroient pas le Chaldaïque, & qui s'en ſervent en écrivant des choſes qui regardent les Aſſyriens? Mais il eſt ſi peu vrai que la langue Chaldaïque fût la ſeule qui fût en uſage parmi les Juifs auſſitôt aprés la Captivité, qu'au contraire il eſt remarqué dans le Livre de Nehemie Chap. 13. Verſ. 24. comme une choſe extraordinaire, que les enfans des Juifs, qui avoient épouſé des étrangeres, parloient *Azoticè*, & non pas *Judaïcè*. Nous avons déja remarqué que parler *Judaïcè* eſt parler en Hebreu, & que la langue Judaïque eſt l'ancienne langue Hebraïque. Cette langue étoit donc alors commune parmi les Juifs; mais rien ne prouve plus invinciblement, à mon avis, que la langue Hebraïque étoit encore entenduë même du commun du Peuple depuis la Captivité, que ce qui eſt dit dans le Livre de Nehemie Chap. 8. qu'on lût la Loi en Hebreu devant le Peuple, & que tout le Peuple l'écoutoit & l'entendoit. *Tout le Peuple*, dit-il, *étant aſſemblé dans la Place qui eſt devant la Porte des eaux, dit à Eſdras, d'apporter le Livre de la Loi de Meïſe; Eſdras apporta donc la Loi devant toute la multitude d'hommes, de femmes, & de tous ceux qui pourroient entendre, le premier jour du ſeptiéme mois, & il le lût d'une voix intelligible dans la Place qui étoit devant la Porte des eaux, depuis le matin juſqu'à midi, en preſence des hommes, des femmes, & de tous ceux qui étoient capables d'entendre, & les oreilles de tout le peuple étoient attentives au Livre de la Loi.* Peut-on croire raiſonnablement qu'Eſdras ait fait lecture au Peuple pendant pluſieurs heures d'un Livre en une langue qu'il n'entendoit point? Quelle apparence que le peuple eût été attentif à l'écouter pendant un temps conſiderable? On a beau dire, on ne fera jamais paſſer ce fait pour vraiſemblable. Le Peuple demande qu'on apporte le Livre de la Loi, c'étoit aſſurément pour s'en inſtruire, auroit-il eu le deſir d'entendre la lecture d'un Livre auquel il n'auroit pû rien comprendre? on lui lit, il l'écoute attentivement, hommes, femmes & enfans capables de comprendre la Loi de Dieu, y donnoient toute l'attention, ils en étoient touchés, ils fondoient en larmes. Ce qu'on leur liſoit ne leur étoit donc pas inconnu. On dira peut-être qu'ils n'entendoient point ce Livre, mais qu'Eſdras le traduiſoit en langue Chaldaïque, & l'on prétendra que c'eſt ce qui eſt marqué dans les V. 7. & 8. du même Chapitre, où il eſt dit *que les Levites faiſoient entendre la Loi au Peuple (en faiſant faire ſilence) & qu'ils lûrent dans le Livre de la Loi diſtinctement & intelligiblement (en faiſant entendre) à tout le peuple.* Mais ſi Eſdras eût repeté la Loi mot à mot en un autre langage, & que le Peuple n'eût rien compris à la lecture qui en avoit été faite en Hebreu, à quoi bon faire cette lecture? auſſi le paſſage que l'on cite, ne dit rien de ſemblable; car ou il ſignifie ſeulement que les Levites faiſoient faire ſilence & prêter attention à la Loi qu'on liſoit d'une voix diſtincte & intelligible, ou il ſuppoſe qu'Eſdras & ceux qui étoient avec lui expliquoient la Loi; mais cela ne veut pas dire qu'ils rendiſſent le Texte mot pour mot en une autre langue; mais qu'ils en expliquoient les endroits les plus difficiles par un diſcours

plus étendu, & plus à la portée de tout le peuple. C'eſt ainſi que les Peres Grecs & Latins expliquoient les Livres de l'Ecriture dans leurs diſcours au Peuple, non en les traduiſant en une autre langue, mais en éclairciſſant le Texte, dans la même langue qu'il venoit d'être lû. Enfin il eſt dit au Chapitre 9. Verſ. 2. & 3. que les Enfans d'Iſraël s'étant ſeparés des Etrangers, confeſſerent leurs pechez & les pechez de leurs Peres, & que s'étant levés chacun à leur place, ils liſoient quatre fois le jour dans le Livre de la Loi du Seigneur leur Dieu, qu'ils adoroient & loüoient auſſi par quatre fois le Seigneur leur Dieu, & qu'enſuite les Levites faiſoient un long diſcours au Peuple, contenu dans ce Chapitre, pour l'exhorter à loüer Dieu, & à lui rendre des actions de graces. Le Peuple liſoit la Loi en Hebreu, ce diſcours étoit en Hebreu, il faut donc que le peuple entendit l'Hebreu. Ces preuves qui ont été déja rapportées par d'habiles gens *f*, me paroiſſent ſans replique. Mr Simon ſe vante d'avoir d'invincibles raiſons pour les détruire; quand il les aura apportées, on verra ſi l'on ſera obligé de changer d'avis; mais juſques à ce qu'il l'ait fait, il ne trouvera pas mauvais que l'on demeure dans le même ſentiment.

Je ne m'arrête point à une queſtion que quelques Theologiens Interpretes de l'Ecriture, traitent avec étenduë; ſçavoir, ſi la langue Hebraïque ſera celle des Saints en l'autre vie. Ces ſortes de queſtions ſont du nombre de celles que l'Apôtre Saint Paul appelle inutiles & impertinentes, qui ne ſont propres qu'à exciter des conteſtations, & que l'on ne peut decider, ni par raiſon, ni par autorité. Je n'entrerai point non plus dans le détail de la perfection & des avantages de la langue Hebraïque que quelques-uns relevent au deſſus de toutes les autres langues, comme la plus pure, la plus élegante & la plus énergique, & que d'autres au contraire qui n'en jugent pas ſi favorablement, conſiderent comme une langue pauvre qui n'a que fort peu de mots, en comparaiſon de la langue Grecque, & de la Latine, & qui par conſequent manque de beaucoup de termes neceſſaires, & eſt pleine d'obſcurités & d'ambiguités. Enfin, je ne dirai rien de la Grammaire Hebraïque, ni de ceux qui en ont traité parmi les Hebreux, parce que ces choſes ſont hors de mon ſujet.

§. II.

De l'Origine & de l'Invention des Caracteres, de leur diverſité: des anciens Caracteres Hebreux, de leur variation; des Points voielles: quand ils ont été inventés & mis en uſage.

APrés la parole, l'homme n'a point de maniere plus utile pour faire entendre ſes penſées par des ſignes arbitraires, que l'Ecriture, dans laquelle on ſe ſert de figures & de caracteres qui peuvent être apperçûs des yeux, dont la difference & la diſtinction repreſentent à l'eſprit differentes choſes. Il y en peut avoir qui expriment tout d'un coup les penſées, & figurent les choſes ſans avoir rapport à la parole, tels qu'étoient les caracteres des anciens Egyptiens, qui par des Hieroglyphes ou des figures Symboliques, faiſoient comprendre tout d'un coup la choſe. Tels ſont encore la pluſpart des caracteres des Chinois, & ceux du Mexique. Les chiffres tiennent auſſi de cette maniere d'écrire, puiſqu'ils repreſentent tout d'un coup le nombre que l'on veut exprimer, ſans former l'idée d'aucun mot partieulier. Mais la maniere la plus ordinaire & la plus commune d'exprimer ſes penſées par écrit, eſt de ſe ſervir de caracteres auſquels l'uſage a attaché l'expreſſion de certains ſons de la voix articulée qu'on appelle mots, leſquels ſont la parole, & par ce moien donnent l'idée des choſes. Ainſi l'Ecriture n'eſt point à proprement parler la peinture de nos penſées ni des choſes; mais la peinture de la parole, qui exprime & fait connoître nos penſées. Elle a cet avantage au deſſus de la ſimple parole, que celle-ci n'eſt que pour les preſens qui ſont à portée de la voix, au lieu que l'Ecriture ſert à faire connoître ſes penſées aux abſens à quelque diſtance qu'ils ſoient, & à conſerver dans les ſiecles à venir les penſées & les diſcours des vivans.

L'opinion la plus commune parmi les Païens ſur l'origine des Lettres, eſt que les Pheniciens en ſont les Auteurs, & que Cadmus en apporta l'invention en Gréce. Eupolemus en fait Moïſe inventeur, & ſon ſentiment a été approuvé par Euſebe dans le neuviéme Livre de la Préparation Evangelique Chap. 4. & par Iſidore de Seville. Il eſt neanmoins certain que l'art d'ecrire eſt plus ancien que Moïſe, & il fait lui-même mention de choſes écrites avant lui. Suidas croit qu'Abraham

f *Ces preuves qui ont été déja apportées par d'habiles gens.*] Par Maier *Philol. Sacr. P.* 2. *C.* 2. par Gourdon *Chronol. T.* 1. *fol.* 115. par Pfeiffer *exercit.* 2. *de Targumin.* & par Mr Arnaud dans le Traité de la lecture de l'Ecriture Sainte *l.* 1. *Chap.* 8.

g *Le*

ham eſt le premier Auteur des Lettres, auſſi bien que de la langue Hebraïque ; mais il ſe trompe encore : car comme les Aſſyriens ou Chaldéens parmi leſquels il vivoit, avoient leur langue que parloit Abraham, ils avoient auſſi apparemment leurs caracteres. Il en eſt de même des Chananéens ou Phéniciens dans le païs deſquels il paſſa. Ainſi l'on peut aſſûrer que l'Ecriture eſt plus ancienne qu'Abraham ; mais de ſçavoir quand elle a commencé ; c'eſt ce que l'on ne peut découvrir avec certitude. Pluſieurs croient qu'Adam ſçavoit écrire comme parler, & cela n'eſt pas ſans vraiſemblance. S'il étoit certain qu'Enoch, qui eſt le ſeptiéme des deſcendans d'Adam, eût écrit le Livre qui eſt cité par l'Apôtre S. Jude, on auroit un monument inconteſtable pour montrer que l'Ecriture étoit inventée avant le Deluge ; car de croire que la Prophetie de ce Patriarche ſe fût conſervée pendant pluſieurs ſiecles par une ſimple tradition orale, c'eſt ce qu'on ne ſçauroit s'imaginer. Mais il y a bien de l'apparence, comme nous avons remarqué, que ce Livre d'Enoch étoit un Livre apocryphe, c'eſt pourquoi l'on ne peut faire fond ſur cette preuve non plus que ſur ce que rapporte Joſeph dans le premier Livre des Antiquitez Ch. 3. des caracteres écrits ſur deux colonnes avant le Deluge, dont il aſſûre qu'il y en avoit une qui étoit reſtée de ſon temps, ni ſur ce que les Chinois vantent de l'antiquité de leurs caracteres. Ce ne ſont point ces ſortes de monumens apocryphes qui nous perſuadent de l'antiquité de l'Ecriture ; mais c'eſt l'eſprit & l'induſtrie, que nous ne pouvons douter avoir été dans Adam & dans les premiers hommes, qui nous fait conjecturer, comme une choſe tres-probable, que l'art d'écrire a été inventé dés la naiſſance du monde, & en uſage avant le deluge, que Noé l'a reçû de ſes Anceſtres, que ſes deſcendans qui ont peuplé la terre, l'ont conſervé, & que les caracteres de l'Ecriture ont eu de même que les langues leur variation & leur changement.

Il eſt inutile de rechercher quelle a été la figure des caracteres qui ont été en uſage avant & auſſi-tôt aprés le Deluge ; puiſqu'il ne nous reſte aucun monument de ces temps là, & qu'aucun Auteur digne de foi n'en a parlé. Mais c'eſt une queſtion celebre parmi les Critiques ; quels ont été les caracteres dont ſe ſont ſervis les anciens Hebreux. Quelques Auteurs prétendent que ceux dont on ſe ſert à preſent, ont été de tout temps en uſage ; mais le ſentiment le plus commun parmi les Anciens & les Modernes & le mieux établi, eſt que les anciens caracteres Hebreux dont Moïſe, & ceux qui ont écrit avant la Captivité ſe ſont ſervis, ſont ceux que les Samaritains ont conſervés, & que ceux dont on ſe ſert à preſent n'ont été mis en uſage que depuis la Captivité de Babylone.

La langue Hebraïque étant dans ſon origine, la même que la Chananéenne ou Phenicienne, il faut demeurer d'accord que les caracteres Hebreux de cette langue ont été les mêmes : or les caracteres Phéniciens, dont les caracteres Grecs ſont deſcendus [a], étoient conformes aux caracteres Samaritains, comme il paroît par les anciennes Lettres Ioniennes ou Grecques, qui leur ſont entierement ſemblables, ainſi que les anciens monumens en ſont foi. Ce ſont donc ces caracteres dont Abraham & ſes deſcendans ſe ſont ſervis. Pour comprendre comment ils ſe ſont conſervés parmi les Samaritains, & comment les Juifs les ont perdus, il faut ſçavoir que le Roïaume des Iſraëlites aïant été diviſé ſous Roboam fils de Salomon, les dix Tribus qui ſe ſéparerent de celle de Juda, & firent un Roïaume particulier, conſerverent le Pentateuque de la maniere qu'elles l'avoient reçû de Moïſe, mais ce Roïaume aïant été entierement détruit par Salmanaſar Roi d'Aſſyrie, qui prit la Ville de Samarie, enleva les Iſraëlites, & envoia d'autres Habitans à leur place qui furent appellés Chutéens, & enſuite Samaritains, du nom de la Ville de Samarie : ces derniers moleſtés par les bêtes feroces, en punition de ce qu'ils n'adoroient pas le vrai Dieu, firent venir des Iſraëlites, qui leur donnerent des Exemplaires des Livres de la Loi, qu'ils ont toûjours conſervés de la maniere qu'ils les avoient reçûs. Les Tribus de Juda & de Benjamin

[a] *Les caracteres Phéniciens, dont les caracteres Grecs ſont deſcendus.*] Preſque tous les anciens Auteurs conviennent que les Grecs ont reçû leurs Lettres des Phéniciens, & que Cadmus Phénicien les leur a apportées. Herodote dit dans ſon Hiſtoire que les Ioniens avoient reçû leurs Lettres des Phéniciens, & il aſſûre qu'il a vû dans le Temple d'Apollon de Thebes en Béotie, des inſcriptions anciennes ſur des trepieds en Lettres Cadméennes toutes ſemblables à celles des Ioniens. Pline, Plutarque, Sextus Empiricus, le Poëte Callimachus, Philoſtrate, Critias, Pauſanias, Saint Clement d'Alexandrie, Euſebe de Céſarée & tous les autres à l'exception de Tzetzés, en ſont convenus. Joſeph Scaliger qui a traité amplement cette matiere dans ſes Notes ſur la Chronique d'Euſebe, rapporte une inſcription Grecque d'une ancienne colonne de la voie Appia, écrite en caracteres Ioniens, & les comparant avec les caracteres Samaritains, en fait voir clairement la conformité.

Benjamin retinrent auſſi les mêmes caracteres juſqu'à la Captivité de Babylone ; mais les Juifs aiant été tranſportés en cette Ville, ils s'accoûtumerent inſenſiblement à écrire comme les Chaldéens, c'eſt pourquoi aprés leur retour Eſdras aiant recueilli & reçû les Livres de la Bible, ſe ſervit des caracteres Chaldéens plus connus aux Juifs que les anciens, dont ils ſe ſont toûjours preſque ſervis depuis ce temps-là ; mais une preuve convaincante qu'ils n'étoient pas en uſage auparavant ; c'eſt que l'on trouve des ſicles anciens de la monnoie des Juifs ; frappés avant la Captivité, dont l'inſcription eſt écrite en caracteres Samaritains *b* ; & au revers deſquels on trouve ces paroles *Jeruſalem Sainte*, *Jeruſalem Kodeska*, qui prouvent que ce ſont les Juifs, & non pas les Samaritains chez qui cette monnoie avoit cours, parce que ces derniers, ni même les Iſraëlites, aprés leur diviſion, ne reconnoiſſoient plus Jeruſalem comme une Ville Sainte, & n'auroient eu garde de lui donner ce nom dans leur monnoie, eux qui étoient les ennemis declarés de cette Ville & de ſon Temple. On ne peut donc pas douter que les anciens caracteres Hebreux n'aient été ceux que l'on nomme Samaritains. C'eſt ce que les anciens Auteurs qui ont examiné ces matieres, ont conſideré comme une choſe certaine *c*. Origenes ſur

---

b *Des ſicles anciens de la monnoie des Juifs, dont l'inſcription eſt écrite en caracteres Samaritains.*] Le Rabbin Ramban qui eſt mort vers l'an 1260. rapporte dans ſon Commentaire ſur le Pentateuque, qu'étant à Ancone, il avoit trouvé entre les mains de quelques Vieillards, un Sicle d'argent du poids d'une demie once, dans lequel d'un côté étoit repreſentée une branche d'amandier, & de l'autre, une Urne avec des inſcriptions à l'entour écrites en caracteres Samaritains, & que les aiant montrés à des Samaritains, ils avoient lû d'un côté *le Sicle des Sicles*, & de l'autre *Jeruſalem Sainte*. Poſtel, Arias Montanus, Villalpande, Waſerus, Morin, & pluſieurs autres ont eu de ces Sicles, qui repreſentent d'un côté une Urne avec de la manne, au deſſus de laquelle eſt une Lettre, & de l'autre côté une branche d'amandier fleurie, qui eſt la Verge d'Aaron avec deux legendes en caracteres Samaritains, dont l'une qui eſt à l'entour de l'Urne eſt *Sicle d'Iſraël*, & l'autre *Jeruſalem Sainte*. Les plus anciens Sicles des Juifs ſont ainſi en caracteres Samaritains, & les nouveaux en caracteres Hebreux. La premiere inſcription de ces Sicles fait voir qu'ils ſont tres-anciens, & frappés du moins avant la Captivité. Car aprés le retour des Juifs de Babylone, ils n'ont plus été appellés Iſraëlites, mais Juifs ; & la ſeconde fait voir que ce ne ſont pas les Samaritains qui les ont fait frapper, mais que c'étoit la monnoie commune du Roïaume de Juda.

c *C'eſt ce que les anciens Auteurs qui ont examiné ces matieres, ont conſideré comme une choſe certaine.*] Origenes ſur ces paroles du Chap. 9. d'Ezechiel Verſ. 4. *Signa Tau ſuper frontes virorum gementium. Hebraus autem quidam, ex iis qui Chriſti fidem amplexi ſunt, dicebat in antiquis elementis ſimile eſſe Tau forma crucis, & prædici de ſigno quod inter Chriſtianos ſit in fronte, quod quidem faciunt qui crediderunt omnes, quamcumque rem aggrediantur, maximè verò preces, & ſanctas lectiones.* Le paſſage d'Africanus eſt rapporté par George Syncelle & conçû en ces termes : *In annis itaque ad diluvium diſcrepant, uti ex prædictis patuit, Hebraica antigrapha ab antiquiſſimo Samaritanorum Codice, qui & characteribus diverſis exaratus eſt, quàmque & verum & primum eſſe Codicem apud Hebræos in confeſſo eſt.* Euſebe dans ſa Chronique ſur l'Olympiade 80. *Eſdras Sacerdos apud Hebræos inſignis agnoſcitur, cujus ætate Pontifex Maximus habitus eſt Neclaſibi filius Joachim, filii Joſu, filii Joſedech. Fuit autem Eſdras eruditiſſimus Legis divinæ, & clarus omnium Judæorum magiſter, qui de Captivitate regreſſi fuerant in Judæam, affirmatúrque divinas Scripturas memoriter condidiſſe, & ut Samaritanis non miſcerentur, litteras Judaicas commutaſſe.* C'eſt ainſi qu'on lit ce paſſage dans les anciennes Editions de la Chronique d'Euſebe, mais ces derniers mots depuis *affirmatur* ne ſe trouvent ni dans le Grec ni dans le Latin de Saint Jerôme ſelon l'Edition de Scaliger, & il y a bien de l'apparence que c'eſt une interpolation. Mais on ne peut douter du ſentiment de S. Jerôme, dont voici le paſſage Latin, In Prologo Galeato. *Samaritani etiam Pentateuchum Moſi totidem literis ſcriptitant figuris tantùm & apicibus diſcrepantes ; certúmque eſt Eſdram ſcribam Legiſque Doctorem poſt captam Hieroſolymam & inſtaurationem Templi ſub Zorobabel, alias literas reperiſſe quibus nunc utimur cùm ad illud uſque tempus iidem Samaritanorum & Hebræorum characteres fuerint. Et nomen Domini Tetragrammaton in quibuſdam Græcis voluminibus uſque hodie antiquis expreſſum literis invenimus.* Il fait la même remarque dans ſon commentaire ſur le Chapitre 3. de l'Epître aux Galates, où il prouve qu'il faut le mot *omnis* dans le paſſage du Deuteronome cité par l'Apôtre, parce qu'il ſe trouve dans l'Exemplaire des Samaritains, dont les Lettres ſont plus anciennes : *Cùm antiquiores alterius quoque gentis litera id poſitum fuiſſe teſtentur.* Le même Pere dans ſon Commentaire ſur le Chapitre 9. d'Ezechiel, dit encore que dans les anciennes Lettres Hebraïques, dont les Samaritains ſe ſervent, la Lettre Tau a la figure de la Croix : *Antiquis Hebræorum Literis, quibus uſque hodie utuntur Samaritani extrema Tau Litera, Crucis habet ſimilitudinem, quæ in Chriſtianorum frontibus pingitur.* Ce dernier paſſage peut ſouffrir quelque difficulté, parce que le Tau des Samaritains d'apreſent, n'eſt pas en forme de Croix. Cependant Origenes a remarqué la même choſe devant Saint Jerôme ſur la foi d'un ancien Juif ; mais les anciens Sicles figurent le Tau Samaritain à peu prés comme celui des Grecs.

d *Les*

ſur le Chapitre 9. d'Ezechiel, dit qu'il avoit appris d'un Juif qui s'étoit fait Chrêtien, que les anciens caracteres Hebreux étoient differens de ceux dont les Juifs ſe ſervoient de ſon temps. Saint Jerôme parle de ce changement comme d'une choſe indubitable: *il eſt certain*, dit-il dans le Prologue general ſur l'Ecriture Sainte, *qu'Eſdras a trouvé les Lettres nouvelles dont nous nous ſervons à preſent, & que juſques-là les caracteres des Samaritains, & des Hebreux avoient été les mêmes.* Il aſſûre que le Pentateuque écrit par les Samaritains eſt lettre pour lettre le même que celui des Hebreux & ne differe ſeulement que par les figures & les traits du caractere: & il remarque enſuite qu'il a vû le nom de Jehova écrit dans des Exemplaires Grecs en ces caracteres anciens. Africanus, Euſebe, & George Syncelle confirment cette verité quand ils diſtinguent l'Hebreu Samaritain d'avec l'Hebreu Juif. Les Talmudiſtes conviennent auſſi qu'Eſdras a changé les caracteres Hebreux en Aſſyriens, & laiſſé aux Chutéens & Samaritains les caracteres Hebreux *d*. Pluſieurs Rabbins ſont du même avis *e*, & les plus habiles Interpretes Catholiques & Proteſtans conviennent de cette verité *f*, qui n'eſt combattuë que par ceux qui ſont par trop prévenus en faveur de la langue Hebraïque, dont les argumens ſont tout-à-fait foibles *g*, & qui n'ont point de réponſe ſolide à donner aux preuves que nous avons apportées.

L'Alphabet Hebreu eſt compoſé de vingt-deux lettres auſſi-bien que ceux des Samaritains, des Chaldéens & des Syriens. Mais outre ces lettres dont aucune n'eſt à preſent voielle, & qui par conſequent ne peuvent determiner la prononciation, les Hebreux ont inventé des points, qui mis audeſſous des lettres, tiennent lieu de voielles. Ces points voielles ne ſervent pas ſeulement à fixer la prononciation; mais auſſi la ſignification d'un mot, parce que ſouvent le même mot differemment.

---

d *Les Talmudiſtes conviennent auſſi qu'Eſdras a changé les caracteres Hebreux en Aſſyriens, & laiſſé aux Chutéens & Samaritains les caracteres Hebreux.*] Dans le Talmud Babylonique Traité du Sanedrim Sect. 2. Au commencement la Loi a été donnée à Iſraël en Ecriture Hebraïque & en langue Sainte, & enſuite du temps d'Eſdras, en écriture Aſſyrienne, & en langue Aramique. Dans le même endroit R. Joſé comparant Eſdras avec Moïſe, dit que comme la Loi a été écrite par la main de Moïſe, elle a été changée par la main d'Eſdras en écriture Aſſyrienne. Dans le Talmud Hieroſolymitain, *Tract. Magil. Lect.* 1. il eſt remarqué que l'Ecriture d'Eſdras étoit Aſſyrienne, mais ſon langage, Hebreu.

e *Pluſieurs Rabbins ſont du même avis.*] Entr'autres Ramban dans ſon Commentaire ſur le Pentateuque, Joſeph Albo, &c. Les Rabbins qui ſont d'avis contraire, ſont obligés de dire que les Hebreux avoient deux ſortes de caracteres avant la Captivité, l'un ſacré & l'autre profane; que le ſacré étoit celui qui s'eſt conſervé dans les Livres Saints, & que le profane eſt reſté aux Samaritains. Mais c'eſt une ſuppoſition qui n'a aucun fondement. Si elle étoit vraie, pourquoi les Samaritains n'auroient-ils pas auſſi conſervé les Livres de la Loi écrits en caractere ſacré? Les Sicles dont nous avons parlé, étant des Sicles du Sanctuaire & ſacrés, leurs inſcriptions euſſent dû être écrites en caracteres Hebreux.

f *Les plus habiles Interpretes Catholiques & Proteſtans conviennent de cette verité.*] Parmi les Catholiques Arias Montanus, Sixte de Sienne, Serarius, Bellarmin, Villalpande, Bonfrerius, Guido Fabricius, Morin, Deſpierres, &c. Parmi les Proteſtans Poſtel, Joſeph Scaliger, Gerard Voſſius, Caſaubon, Grotius, Siſtinus Amama, Capelle, Bochart, Waſerus, Mayer, Walton, &c. Il n'y a que les Buxtorf & Schicardus, & peut-être Lightfoot, Mathias Valemuth, & un petit nombre de Proteſtans entêtés du ſentiment contraire qui l'aient ſoutenu, & il eſt preſentement abandonné de preſque tous les Sçavans.

g *Dont les Argumens ſont tout-à-fait foibles.*] Ils ſe fondent. 1. Sur le témoignage des Rabbins, qui n'eſt pas de grande autorité. 2. Sur des Sicles anciens à ce qu'ils prétendent, dont la Legende eſt en caracteres Hebreux; mais en cela ils ſe trompent; c'en ſont de nouveaux faits à l'imitation des anciens: il y en a même qui ne peuvent être veritables, puiſqu'ils repreſentent la tête d'un Roi; ce qui étoit défendu parmi les Juifs. 3. Ils apportent quelques inſcriptions d'anciens Monumens à ce qu'ils prétendent, mais ce ſont ou des impoſtures, ou des Epitaphes de nouveaux Juifs. 4. Ils diſent que S. Jerôme dans l'Epitre à Fabien rapporte que la Lame d'or du Souverain Pontife, contenoit le nom de Dieu (Jehova) en caracteres Hebreux: cela peut-être vrai du temps qui a ſuivi Eſdras, mais avant ce temps-là ce nom étoit écrit en caracteres Samaritains, comme ſaint Jerôme le reconnoit. 5. Ils objectent comme une raiſon peremptoire, ce que dit Jesus-Christ Matth. 5. Verſ. 17. & 18. que *le Ciel & la Terre paſſeront; mais qu'il n'y aura pas un Iota ou la moindre extremité d'une lettre de la Loi de Dieu qui ne ſoit accompli:* D'où il ſemble qu'on peut conclure que l'Iota des Hebreux n'étoit qu'un petit trait; au lieu que celui des Samaritains conſiſte en trois traits, & eſt fait en forme de *m*. Mais ceux qui font cette objection ne prennent pas garde que Jesus-Christ parloit en un temps, que les Juifs ſe ſervoient des caracteres qu'ils ont à preſent, & par conſequent du *Iod* qui eſt une fort petite lettre. & qu'il ne ſongeoit pas aux anciens caracteres. Nous avons déja répondu à ce qui regarde la lettre Tau: les autres objections étant fondées ſur des fictions ces Rabbins, ne meritent pas de réponſe.

h *Quelques-*

remment ponctué & prononcé, ſignifie des choſes toutes differentes. C'eſt ce qui fait que la queſtion de l'antiquité des points, a paru de conſequence, & a été traitée avec beaucoup d'étenduë. Quelques-uns ont prétendu que ces points ſont auſſi anciens que la langue Hebraïque *h*, & qu'Abraham s'en eſt ſervi. D'autres en ont fait Moiſe auteur *i*; mais le ſentiment le plus commun parmi les Juifs *k*, eſt que Moiſe aiant appris de Dieu la veritable prononciation des mots Hebreux, cette ſcience a ſubſiſté dans la Synagogue par une tradition orale juſqu'au temps d'Eſdras qui a inventé les points & les accens pour les conſerver. Elias Levita *l* Juif Allemand du ſiecle paſſé, fort habile dans la Grammaire Hebraïque, a abandonné ce ſentiment, & ſoûtenu que l'invention des points étoit beaucoup plus nouvelle: il l'a attribuée aux Juifs de Tiberiade, l'a placée vers l'an 500. de nôtre Ere, & a même prétendu que cet art n'avoit reçû ſa perfection que vers l'an 1040. par deux fameux Maſſoretes, Ben-Aſcher, & Ben-Nephthali. Cette opinion a été ſuivie dans le ſiecle paſſé & dans celui-ci par pluſieurs Critiques *m*; mais elle eſt devenuë la plus commune depuis que Loüis Capelle habile Proteſtant Profeſſeur en langue Hebraïque à Saumur, eut établi ce ſentiment contre Buxtorf dans ſon Livre intitulé Le Secret de la Ponctuation découvert: *Arcanum Punctuationis revelatum*, imprimé en 1624. Depuis ce temps-là malgré les efforts de Buxtorf le fils, & de quelques autres Proteſtans, la nouveauté des Points a été reconnuë, non ſeulement par les Auteurs Catholiques, mais auſſi par les plus habiles Proteſtans *n*. Le Pere Morin, qui eſt un de ceux qui ont écrit le plus fortement contre l'antiquité des Points, en croit l'invention beaucoup plus nouvelle, que ne penſe Elias Levita, & la place vers le commencement du dixiéme ſiecle.

Avant que d'apporter les raiſons que l'on allegue pour montrer la nouveauté des Points voielles, il faut remarquer que la langue Hebraïque a eu comme les autres dans ſon origine, de veritables voielles; Sçavoir, l'*Aleph* qui eſt l'*A*; l'*Iod*, qui eſt l'*I*, & le *Vau*, qui répond à l'*O* & à l'*V*, & peut-être le *Hajin* pour l'*E*. Ces lettres qui preſentement ſont conſones, ou ne ſe prononçent point, étoient dans l'origine, de veritables voielles; mais comme il y a quantité de mots Hebreux, ou pluſieurs conſones ſe trouvent de ſuite ſans aucune de ces Lettres, on en ſuppleoit pour prononcer ces mots, dont la veritable prononciation s'apprenoit par l'uſage. Cela ſuppoſé, voici les raiſons que Capelle apporte de la nouveauté des Points.

Son premier Argument eſt tiré du témoignage des anciens Rabbins: le premier qu'il cite eſt Aben-Eſra qui a vécu vers l'an 1150. qui traitant dans ſon Livre *Tzachut*, ou *des élegances*, de la Ponctuation d'un mot, dit pour juſtifier ſa déciſion, que *telle eſt la coûtume des Sages de Tiberiade qui doivent ſervir de fondement & de regle, parce que ce ſont eux qui ſont les Maſſoretes, dont nous avons reçû la Ponctuation de la Loi*. Il remarque encore dans le même Livre qu'il y a des Interpretes qui accuſent d'erreur le Pauſateur, c'eſt-à-dire celui qui eſt auteur des Pauſes ou diſtinctions des Verſets de l'Ecriture, & il dit qu'il s'étonne comment le Pauſateur a pû ſe tromper, principalement ſi c'eſt Eſdras; puiſqu'il eſt certain que depuis ce Pauſateur, il n'y a eu perſonne qui l'ait égalé en ſageſſe, & qu'il eſt évident qu'il n'a mis aucune diſtinction dans toute la Bible; qui ne ſoit tres-bien placée. Buxtorf répond que dans le premier paſſage Aben-Eſra ne parle point de la premiere inſtitution des Points, mais ſeulement de leur rétabliſſement par les Juifs de Tiberiade auteurs de la Maſſore, qui ont ponctué le

---

h *Quelques-uns ont prétendu que ces points ſont auſſi anciens que la Langue Hebraique.*] C'eſt le ſentiment de R. Azarias, *Meor Enajim. c.* 59. de Rodolphe & de Pierre Chevalier, de Mathias Flacius Illyricus dans la Clef de l'Ecriture.

i *D'autres en ont fait Moiſe Auteur.*] Quelques-uns diſent que Dieu a montré la ponctuation à Moiſe & qu'elle s'eſt conſervée par une tradition orale parmi les Juifs. D'autres diſent que Moiſe s'en eſt ſervi, & a écrit la Loi avec des points.

k *Le ſentiment le plus commun parmi les Juifs, &c.*] C'eſt le ſentiment de l'Auteur du Livre *Zohar*, & de la pluſpart des Rabbins anciens & modernes.

l *Elias Levita.*] Dans la troiſiéme Préface du Livre *Maſſoreth Ham Maſſoreth.*

m *Cette opinion a été ſuivie dans le ſiecle paſſé, & dans celui ci par pluſieurs Critiques.*] Comme ſont parmi les Catholiques Martin Raymond, Galatinus, Genebrard, Mercerus, Bellarmin, Serarius, Salmeron, Villalpande, Maſius, &c. Parmi les Proteſtans Luther, Zuingle, Calvin, Beze, Joſeph Scaliger, Munſter, Olivetan, Chamier, Druſius, Pelicanus, Zuinger, Piſcator, Fagius, Siſtinus Amama, &c.

n *La nouveauté des points a été reconnuë non ſeulement par les Auteurs Catholiques, mais auſſi par les plus habiles Proteſtans.*] C'eſt le ſentiment de tous les Auteurs Catholiques qui ont écrit depuis Capelle. Parmi les Proteſtans, il a été approuvé par Erpenius, par Grotius, par Caſaubon, par Bochart, par les Voſſius, par Loüis de Dieu, par Seldenus, par Boorius même, quoique défenſeur de Buxtorf, par Uſſerius, par Walton & par le Clerc. Aprés cela il faut qu'il y ait bien de l'entêtement dans ceux d'entr'eux qui ſoûtiennent encore l'antiquité des points, comme un article de Foi.

o *Sans*

le Texte plus exactement & plus correctement que les autres. A l'égard du ſecond Paſſage, il prétend qu'il eſt pour lui, & que le Rabbin Aben-Eſra y reconnoît Eſdras pour Pauſateur, c'eſt-à-dire pour auteur des Points, des accens, & des diſtinctions du Texte Hebreu. Il ajoûte que ce Rabbin dans un Livre intitulé la Balance de la langue Sainte, attribuë à Eſdras & à l'Aſſemblée de la grande Synagogue, l'inſtitution des accens, des Points & des diſtinctions. Il faut avoüer que ces Paſſages d'Aben-Eſra, particulierement le dernier, ne prouvent pas tout-à fait ce que prétend Capelle, mais il montre au moins, que du temps d'Aben-Eſra, il y avoit parmi les Juifs des Interpretes qui doutoient qu'Eſdras fût Auteur des Points voielles, & qu'Aben-Eſra lui même n'étoit pas fort éloigné de ce ſentiment.

Le ſecond témoignage que produit Capelle, eſt tiré du Livre *Michlol* de Rabbi Kimhi, qui parlant de la differente ponctuation qui eſt entre le préterit & le participe *Niphal*, dit que cette difference a été miſe *par les Ordinateurs de la Ponctuation*. S'il eût crû Eſdras auteur des Points, il ne ſe ſeroit pas ſervi de ce terme d'*Ordinateur*, qui ne deſigne pas Eſdras, mais plûtôt les Maſſoretes. Buxtorf répond que par là il entend ceux de la grande Synagogue, auſquels ce Rabbin attribuë la reſtitution & la ponctuation du Texte dans la Préface de ſon Commentaire ſur les Prophetes, où il dit que l'origine du *Keri* & *Ketib*, vient de ce que ceux de la grande Synagogue qui rétablirent la Loi aprés la premiere Captivité, aiant trouvé des differences dans les Exemplaires ſur leſquels ils n'ont pû être éclaircis, ont écrit une des deux Leçons ſans la ponctuer, ou l'ont miſe en marge. Cela ſuppoſe, dit Buxtorf, que les Points étoient en uſage du temps de ce rétabliſſement ſelon l'avis de Rabbi Kimhi, & en cela il ſemble avoir raiſon.

Le troiſieme témoignage allegué par Capelle, eſt tiré du Livre *Tzach Sephathajim*, que l'on attribuë à Rabbi Juda, qui vivoit vers l'an 1140. où il eſt remarqué que les Points ont été donnés ſur la Montagne de Sinaï; mais que les Tables de la Loi n'ont point été ponctuées, & que Dieu parlant la Langue Sainte, ceux qui entendoient ſa voix, ont appris de lui la prononciation ou les voielles. Mais ce Paſſage, comme remarque Buxtorf, prouve ſeulement que les Tables de la Loi n'étoient point ponctuées, ou tout au plus que les Points n'ont point été marqués du temps de Moïſe, ſelon l'avis de Rabbi Juda, & l'on ne peut en conclure qu'il n'ait pas crû que du temps d'Eſdras l'on ait inventé les figures des Poinrs pour fixer la prononciation qui s'étoit conſervée par une tradition orale depuis le temps de Moïſe.

Le dernier témoignage des Rabbins allegué par Capelle, eſt tiré du Livre *Coſri*, où il eſt dit, que les voielles ont été conſervées dans la memoire des Prêtres, des Rois, des Juges, & de ceux du Sanedrim, & dans celle des Juſtes & des Saints, & mêmes des Profanes: Et qu'enfin on a mis les ſept points, les accens pour ſervir de ſignes propres à conduire ceux qui décriroient ou liroient ces Livres, ſelon la Cabale & la Tradition reçûë de Moïſe, & conſervée dans la ſuite. Cet Auteur ne marquant point le temps de cette invention, ne decide encore rien. C'eſt pourquoi nous ne croïons pas qu'on doive beaucoup faire de fond pour la deciſion de cette queſtion, ſur les témoignages des Rabbins, d'autant plus que le plus grand nombre attribuë clairement l'invention des Points à Moïſe ou à Eſdras.

Le ſecond Argument de Capelle eſt tiré de la pratique des Juifs mêmes d'apreſent, qui ſe ſervent dans leurs Synagogues pour la lecture publique de la Loi, d'Exemplaires ſans points, qu'ils reverent & ſerrent avec ſoin, comme repreſentant l'Exemplaire de Moïſe qui étoit conſervé dans l'Arche. Cet Argument prouve bien que les Juifs ont été perſuadés de tout temps, que Moïſe ne s'étoit point ſervi de Points pour écrire la Loi; mais il ne prouve pas la même choſe d'Eſdras, quoiqu'il ſemble qu'ils n'euſſent pas dû craindre de ſe ſervir des Exemplaires de la Loi ponctués, & moins encore les conſiderer comme profanes, s'ils euſſent été perſuadés qu'Eſdras & la grande Synagogue, dont ils reveroient l'autorité, euſſent été les auteurs de ces Points.

Le troiſiéme Argument de Capelle eſt fondé ſur ce qu'il paroît que les Points n'ont point été connus aux anciens Juifs Cabaliſtiques & Talmudiſtes. Rien n'eſt plus commun parmi les nouveaux Cabaliſtiques, que de chercher des myſteres dans la ponctuarion. Les Anciens n'auroient pas manqué d'y chercher auſſi des myſteres, ſi ces Points euſſent été en uſage, & s'ils les euſſent crûs de Moïſe ou d'Eſdras. Les Docteurs Talmudiſtes agitent ſouvent des queſtions ſur la maniere dont il faut lire & prononcer certains mots: ſi les Points euſſent été inventés de leur temps, ils n'auroient pas manqué de faire comme les nouveaux Commentateurs Juifs, & de dire: *Ne liſez pas par un Cametz, mais par un Cholem, &c.* ſoit en ſe ſervant de noms, ſoit en mettant les figures de ces Points voielles. Cependant ils ſe contentent d'écrire ſeulement les mêmes conſones, en mettant quelquefois au deſſus, un *Vau* ou un *Iod* pour faire entendre la prononciation qu'ils veulent qu'on ſuive. Il eſt vrai qu'il eſt fait mention de la Maſſore dans le Talmud, mais la Maſſore eſt generalement une Critique ſur le Texte de la Bible, & ne regarde pas les Points en particulier.

Cet Argument de Capelle me paroît tres-fort. Buxtorf lui oppoſe des témoignages tirés du Livre *Zohar*, où il eſt parlé des Poiñts & des accens, mais ce Livre étant nouveau & compoſé depuis l'an 1000. de JESUS-CHRIST, ne fait rien à nôtre ſujet.

Le quatriéme Argument de Capelle eſt tiré de l'Ecriture Samaritaine, qui eſt certainement, comme nous l'avons montré, l'ancienne Hebraïque. Les Points ne ſont point en uſage parmi les Samaritains, & ils ſe ſervent pour voielles, des Lettres *Aleph*, *He*, *Vau* & *Iod*. Cet Argument prouve encore que les Points n'ont point été en uſage depuis Moïſe juſqu'à Eſdras, puiſque les caracteres Samaritains dont les Hebreux ſe ſervoient, n'en admettent point, mais il ne convainc pas qu'Eſdras qui a changé ces caracteres, n'ait pû ſe ſervir de Points.

Le cinquiéme Argument de Capelle eſt tiré du *Keri & Ketib*, c'eſt-à-dire, des differentes Leçons miſes à la marge des Bibles. Toutes ces differentes Leçons roulent ſur des conſones, & il n'y en a point ſur les voielles. Si les Points euſſent été en uſage anciennement, il eſt hors de doute qu'ils euſſent produit beaucoup plus de diverſes Leçons que les conſones. C'eſt donc une preuve évidente qu'ils ne ſont ni de Moïſe, ni d'Eſdras.

Le ſixiéme Argument de Capelle eſt appuïé ſur les anciennes Verſions de l'Ecriture Sainte Grecques, Latines, & Chaldaïques, qu'il ſoûtient avoir été faites ſur des Exemplaires non ponctués. Or quelle apparence, ſi les Points euſſent été inventés de leur temps, & qu'il y eût eu alors des exemplaires ponctués, que les Interpretes ne s'en fuſſent pas ſervis, puiſqu'ils leur auroient été beaucoup plus commodes, & qu'en determinant par les Points le ſens de pluſieurs mots, ils leur auroient été d'un grand ſoulagement. Quoiqu'en diſe Buxtorf, on ne croira jamais que les Interpretes aient été aſſez negligens & malaviſés pour ne pas ſe ſervir d'Exemplaires ponctués, s'il y en avoit eu de leur temps; & la conſequence eſt moralement certaine qu'il n'y en avoit point, ſi l'on prouve bien qu'ils ne s'en ſont point ſervis. Or c'eſt ce que Capelle démontre en particulier des Verſions ſuivantes. 1. de celles des Septante de l'aveu même de ſes adverſaires qui ne diſconviennent pas qu'elle a été faite ſur un Exemplaire non ponctué, mais qui en rendent des raiſons frivoles, & quand ils n'en conviendroient pas, il ſeroit aiſé de le prouver, parce qu'il paroît qu'en pluſieurs endroits de la Verſion Grecque, l'Interprete a lû les mots autrement qu'ils ne ſont ponctués à preſent. 2. Capelle aſſûre la même choſe des Paraphraſes Chaldaïques d'Onkelos & de Jonathan, où cette difference de Verſion à cauſe des differentes manieres de lire paroît encore. 3. Il fait la même remarque des Verſions Grecques d'Aquila, de Symmachus, & de Theodotion & des autres Verſions Grecques, dont il nous reſte des fragmens, par leſquels on fait voir que ces Interpretes ont traduit differemment certains mots, parce que la prononciation n'en étoit point fixée; ce qu'ils n'euſſent pas fait, s'ils euſſent eu des Exemplaires ponctués. Il eſt vrai qu'il y a de ces differences qui viennent auſſi quelquefois du changement de conſones, des fautes de l'Exemplaire Hebreu, ou de la negligence des Traducteurs; mais la plus grande partie vient manifeſtement de la differente prononciation des mots, qui n'étoit point fixée par des points voielles.

Les témoignages d'Origene, de Saint Jerôme & des autres Peres Grecs & Latins, ſont le ſeptiéme Argument, dont Capelle ſe ſert pour démontrer la nouveauté des Points. Il eſt moralement impoſſible que s'il y eût eu du temps de Saint Jerôme des exemplaires ponctués, il n'en fût tombé quelqu'un entre les mains de ce Pere, qu'il ne s'en fût ſervi, qu'il n'en eût parlé, que les Juifs qui lui avoient montré l'Hebreu, ne lui euſſent appris les points & les accens, ou du moins ne l'euſſent averti qu'il y avoit des Exemplaires Hebreux ponctués qui étoient d'un grand ſoulagement. Cependant il paroît que Saint Jerôme n'a eu aucune connoiſſance des points, que non ſeulement il ne s'en eſt point ſervi, mais qu'il n'en a jamais oüi parler, quoiqu'il n'eût pû éviter de le faire en pluſieurs occaſions; car en parlant des differences de ſa Verſion, & de celle des Septante, auroit-il oublié de remarquer que la principale cauſe des differences qui s'y rencontroient, venoient de la differente ponctuation, que les Septante avoient lû par un *Camets*, un *Tſere*, ou un *Chirek*, *&c.* ce qu'il liſoit par un *Cholem*, ou par un *Segol*, *&c.* Comment ſe peut-il faire qu'en parlant des Lettres Hebraïques, il n'ait rien dit des points, ni des accens, & qu'en marquant les differentes prononciations d'un même mot en pluſieurs endroits, il ait parlé des lettres conſones, & exprimé les differentes manieres de prononcer ces mots ſans jamais faire mention que cette differente prononciation étoit appuiée ſur de differentes ponctuations o, ſuppoſant toûjours que les mots Hebreux

o *Sans jamais faire mention que cette differente prononciation étoit appuiée ſur de differentes ponctuations.*] *Hieronymus Comment. in Hoſ. cap.* 11. *Verſ.* 10. Cum ille rugierit, tunc formidabunt filii *Maris*, ſive *aquarum*. Etenim

Hebreux qui étoient ſans voielles, étoient ſuſceptibles de pluſieurs prononciations, & que les Hebreux, en liſant, ſuppleoient par memoire ou par conjecture les voielles neceſſaires, ſans qu'il y eût rien dans le Texte qui les pût déterminer à une prononciation plûtôt qu'à une autre, ſi ce n'eſt la ſuite du diſcours. Le mot Hebreu, dit-il dans ſon Commentaire ſur Jeremie, s'écrit par trois lettres, qui ſont le *Daleth*, le *Beth*, & le *Reſch*, car les Hebreux n'ont point de voielle au milieu, & liſent ſelon le ſens que demande la ſuite au jugement du Lecteur; Si on lit *Dabar*, ce mot ſignifie le Diſcours, ſi on lit *Deber*, c'eſt *la mort*, ſi on lit *Daber*, cela ſignifie *parler*. Ce même Pere reconnoît encore que les Hebreux ont leurs voielles qui ne ſont point des Points, mais le *Iod*, qui eſt l'*I*, le *Vau*, qui eſt l'O *p*, & remarque qu'ils ne mettent point de ces voielles au milieu des mots. Quoique ces témoignages de Saint Jerôme paroiſſent montrer évidemment que les Points voielles n'étoient pas encore inventés de ſon temps, & que ces paſſages ſoient clairs, on objecte quelques autres paſſages dans leſquels il ſemble faire mention des accens & des points, comme dans l'Epître à Evagrius; où il dit que le mot *Salem* ſe prononce tantôt *Salem*, tantôt *Salim*, aiant, ſuivant les differens païs, un ſon & des accens differens, & dans le Commentaire ſur le Prophete Amos Chapitre 8. où il remarque que le mot de Berſabée ſe traduit ſuivant la varieté des accens *le Puits du Serment*, ou *le Puits de l'abondance*, ou *le Puits du ſeptiéme*. Il remarque cette même varieté à cauſe des accens, dans le Commentaire ſur le Prophete Jeremie touchant le mot *Soced*, qui ſignifie une *Noix* & la *Veille*, ſi l'accent, dit-il, eſt varié. Il fait encore mention des accens dans ſon Commentaire ſur le Chapitre 3. de Jonas. Enfin en parlant du Texte Hebreu & du Texte Samaritain dans ſa Préface generale, il dit que les Samaritains écrivent le Pentateuque avec les mêmes lettres, & qu'il n'y a de difference que les figures & les points: *Figuris & apicibus tantùm diſcrepantes*. On ajoûte qu'en pluſieurs endroits S. Jerôme remarque que l'Hebreu eſt different des Septante, où cette difference ne peut être qu'à cauſe de la ponctuation. Comment, dit-on, auroit-il pû marquer cette difference, s'il n'y avoit point eu de Points dans ſon Exemplaire Hebreu? Il dit lui-même pluſieurs fois qu'il a ſuivi le Texte Hebreu; qu'il ne faut qu'interroger les Juifs ſur le changement

---

Etenim verbum *Mim*, quod per tres litteras ſcribitur, ſi legatur *Majim*, aquas ſignificat, ſi *Mijam*, de mari intelligitur. *Idem in cap.* 13. *Verſ.* 3. Quærimus quare Septuaginta pro *Fumario* (quod Theodotion tranſtulit Καπνοδίχην) *Locuſtas* interpretati ſint? Apud Hebræos *Locuſta* & *Fumarium* eiſdem ſcribuntur litteris, quod ſi legatur, *Arbe*, locuſta dicitur, ſi *Aruba*, fumarium. *Idem in Tradit. Hebraicis in Geneſ.* Licet eiſdem litteris & *æſtimatio* ſcribatur & *Hordeum*, tamen æſtimationes *Seorim* legitur, hordea verò *Seorim*. *Idem ibidem*, pro *paſtore*, *amico* legitur, ſed verbum ambiguum eſt, quia iiſdem litteris utrumque nomen ſcribitur. Verùm, amicus *Re*, Paſtor *Roe* legitur: *Idem in Habac.* 3. Verbum *Schan* pro qualitate loci & *poſuit* intelligitur, & *ibi*, magiſque in præſenti loco *ibi* legendum eſt. *Idem ibidem Verſ.* 5. in hæc verba, *Ante faciem ejus ibit mors*. Pro eo quod nos tranſtulimus *mortem* in Hebræo tres litteræ poſitæ ſunt abſque ulla vocali, quæ ſi legantur *Dabar*, *Verbum* ſignificat, ſi *Deber*, *peſtem*. *Et in Jerem* 9. *verſ.* 21. Verbum Hebræum quod tribus litteris ſcribitur (vocales enim in medio non habet) pro conſequentia, & legentis arbitrio ſi legatur *Dabar*, ſermonem ſignificat, ſi *Deber*, mortem, ſi *Dabber*, loquere. *Idem in Eſai. c.* 26. *v.* 14. in hæc verba, *Perdidiſti omnem memoriam eorum* Nec terrere nos debet quod Septuaginta *maſculum*, & ceteri interpretes *memoriam* tranſtulerunt, cum eiſdem tribus litteris utrumque ſcribatur apud Hebræos. Sed quando *memoriale* dicimus, legitur *Zecer*, quando *maſculum*, *Zacar*. *Idem in Eſai.* 31. *ignis* & *lumen* Hebraicè eiſdem ſcribuntur litteris, quod ſi *Ur* legatur, *ignem* ſonat, ſi *Or*, *lucem*. *Idem in Sophon. c.* 3. *v.* 8. Nec non ubi nos tranſtulimus, *in die reſurrectionis meæ in futurum*, & omnes interpretati ſunt *teſtimonium*. Hebræus, qui me in ſcriptis docuit, aſſerebat in præſenti loco magis *in*, hoc eſt, *in futurum* debere intelligi, quam *in teſtimonium*. *Ad* enim quod ſcribitur per litteras *Hajin*, & *Vau* & *in* & μαρτύριον hoc eſt & *futurum*, & *teſtimonium* poteſt intelligi.

p *Ce même Pere reconnoit encore que les Hebreux ont leurs Voielles qui ne ſont point des Points; mais le* Iod *qui eſt l'*I, *le* Vau, *qui eſt l'*O.] *In Tradit. Hebraicis in Geneſ. de nomine Ephron quod eſt Geneſ.* 23. In Hebræo (ſicut hic poſuimus) primum ejus nomen ſcribitur *Ephron*, ſecundum *Ephran*, poſtquam enim pretio victus eſt ut ſepulchrum venderet argento, licet cogente Abraham, *Vau* littera (quæ apud Hebræos pro O legitur) ablata de ejus nomine eſt, & pro *Ephron* appellatus eſt *Ephran*. *Idem Epiſt.* 145. *Hoſi* ergo *Salvifica* interpretatur: *ama* interjectio deprecantis eſt: ſi ex duobus his velis compoſitum verbum facere, dices *Hoſianna*, ſive, ut nos loquimur, *Hoſanna*, media vocali littera eliſâ, Aleph namque littera prima verbi ſequentis extremam verbi prioris Iod invenienа, excludit. *Idem in Epiſt. ad Evagr. de Melchiſedech.* Non refert utrum *Salem* an *Salim* nominetur, cum vocalibus in medio litteris perrarò utantur Hebræi & pro voluntate locorum atque varietate regionum eadem verba diverſis ſonis atque accentibus proferantur.

changement qu'il a fait dans ſa Verſion, pour être perſuadé qu'il a ſuivi la verité Hebraïque. Or ſa Verſion eſt conforme au Texte Hebreu ponctué, & il a donné preſque par tout aux mots ambigus le ſens auquel ils ſont fixés par les Points qui y ſont à preſent. Il exprime lui-même par un *E* le *Schéva* muet qui ſe trouve au milieu d'un mot Hebreu. Ces objections quoique ſpecieuſes en apparence n'ont neanmoins aucune difficulté, & il ne faut que lire les Paſſages que l'on allegue, pour être perſuadé que Saint Jerôme n'y parle nullement des accens ni des Points marqués dans le Texte; mais du ſon même & de la prononciation: cela eſt clairement dans l'Epître à Evagrius: *Non refert utrum Salem an Salim nominetur cum vocalibus in medio literis perrarò utantur Hebræi, & pro voluntate locorum, atque varietate regionum eadem verba diverſis ſonis atque accentibus proferantur.* S. Jerôme ne marque-t-il pas nettement dans ce paſſage, que les Hebreux avoient des voielles qui étoient de veritables lettres, & non pas des points, mais qu'ils s'en ſervoient rarement au milieu des mots, & qu'alors la prononciation (c'eſt ce qu'il appelle ſon & accent) varioit & étoit arbitraire. Elle n'étoit donc pas fixée par des Points qui ſervilſent de voielles comme elle l'eſt à preſent. Cet accent ou ſon étoit connu par l'uſage, comme c'eſt l'ordinaire de preſque toutes les langues vivantes, & particulierement de la nôtre, où l'on prononce beaucoup de mots autrement qu'ils ne ſont écrits. S. Jerôme avoit appris cet uſage des Juifs; c'eſt pourquoi il n'eſt pas étonnant qu'il remarque qu'un tel mot ſignifie telle choſe ſuivant le mot Hebreu prononcé de telle maniere, & qu'il renvoie aux Juifs, pour montrer qu'on doit lire & traduire comme il a fait. Les Maſſoretes qui ont inventé les Points, aiant ſuivi l'uſage le plus commun parmi eux & n'aiant fait que le fixer par les points & par les accens, il n'eſt pas ſurprenant que la Verſion de S. Jerôme qui étoit conforme à l'uſage, ſe trouve conforme à leur ponctuation. Quant aux points, ou plûtôt aux extremitez (*Apicibus*) des Lettres Hebraïques & Samaritaines, dont il parle dans ſon Prologue general, cela ne peut s'entendre en aucune maniere de nos points, puiſqu'il eſt conſtant que les Samaritains ne s'en ſont jamais ſervis. Mais cela s'entend naturellement des extrémitez des lettres, & S. Jerôme s'explique lui-même ainſi en pluſieurs endroits, comme dans ſon Commentaire ſur le Chapitre 12. du Prophete Zacharie, où il dit que les lettres *Daleth* & *Reſch* ſont ſemblables, & ne different que *parvo tantùm apice*, c'eſt à dire par l'extremité de la ligne ſuperieure de ces deux lettres, comme leur figure le fait voir. Le ſilence d'Origenes qui ſçavoit aſſûrément l'Hebreu, & qui a lui-même copié le Texte Hebreu dans ſes Exaples en caracteres Hebreux & Grecs, ſon ſilence, dis-je, touchant les Points, eſt encore une preuve qu'ils n'étoient pas en uſage de ſon temps. Mais ce n'eſt pas ſeulement de ſon ſilence que l'on peut conclure la nouveauté des Points, on a encore quelques fragmens de ſon Exemplaire Hebreu écrits en caracteres Grecs, par leſquels il paroît qu'il n'a point reconnu d'autres voielles que les veritables lettres; car pour l'*Aleph*, il met un α: pour l'*Iod* un ι, pour le *Hajin*, un ε, pour le *Vau* un ο, un υ, ou un ω. On peut auſſi alleguer le ſilence de tous les Peres anciens qui ont parlé du Texte Hebreu, dont aucun n'a dit un ſeul mot des Points voielles. Il faut y joindre Philon & Joſeph qui n'ont rien dit de l'invention ni de l'uſage des Points, non plus que de la difference pretenduë des Exemplaires de la Loi, dont les uns, c'eſt à dire ceux qu'on liſoit dans la Synagogue, étoient ponctués, & les autres qui étoient pour l'uſage commun, ne l'étoient pas. Le ſilence de ces deux Auteurs fort verſés dans les Coûtumes de leur Nation, ſeroit tout à fait ſurprenant, ſi ces uſages euſſent été communs de leur temps.

Les autres argumens de Capelle pour prouver la nouveauté des Points, ſont tirés des Points mêmes, de leur nombre, de leur uſage, de leurs noms, &c. En general on peut obſerver que les Points & les accens d'une langue, ne ſont guere d'uſage pendant que la Langue eſt vivante: on ne les a inventés dans les Langues Grecque & Latine, qu'après qu'on a ceſſé de les parler communément. Les Langues Orientales, comme la Chaldaïque, la Samaritaine & la Syriaque n'en ont point: l'Arabe n'en a point eu dans ſon commencement. Il n'y a pas d'apparence que la Langue Hebraïque ſoit differente en cela des autres Langues Orientales. Le nombre de ſes voielles qui eſt de quatorze ou quinze, ſans compter le *Raphé*, le *Daghés*, & le *Mappik*, & une infinité d'accens qui ſont en uſage parmi les Hebreux, font aſſez voir combien ces choſes ſont éloignées de la ſimplicité naturelle d'une langue que l'on parle: ce ſont des rafinemens & des ſubtilitez des Grammairiens ſur une langue morte, plûtôt que l'uſage du langage ordinaire. Les noms qu'on a donnés aux Points ſont Chaldaïques & Syriaques. La pluſpart des regles que l'on donne ſur ces choſes ſont ou inutiles, ou contraires à l'uſage des Anciens; par exemple la difference du *Schin* ou du *Sin*, qui eſt la même lettre differemment ponctuée, étoit inconnuë à Saint Jerôme, qui remarque dans le Commentaire ſur l'Epître à Tite, que les Hebreux avoient trois ſ, le *Samech*, le *Sade*, & le *Sin*, c'eſt pourquoi il ne comptoit que vingt-deux lettres de l'Alphabet, ne diſtinguant pas le *Sin* du *Schin*. Les accens ne ſont preſque d'aucun uſage parmi

parmi les Hebreux. Enfin il y a plusieurs mots dont la ponctuation fait une prononciation monstrueuse, irreguliere, & contraire à la maniere dont les Septante, & les autres Juifs anciens, tels que Philon & Joseph ont lû & prononcé, comme les noms propres le font voir manifestement. La même chose paroît par les noms Grecs mis en Hebreu, comme Darius, Cyrus, qui lûs sans points en prenant l'*Iod* & le *Vau* pour les voielles, *i*, *e*, *o*, sont bien plus conformes au veritable nom Grec, qu'avec les points, qui forment les noms de Dariarés & de Corés tout differens de Darius & de Cyrus.

Les raisons que l'on allegue d'autre part pour prouver l'antiquité des Points, sont tout-à-fait foibles. On dit premierement, qu'il n'y a point de Langue sans voielles: on répond que cela est tres-vrai, & que la Langue Hebraïque a eu ses voielles comme les autres, qui étoient, ainsi que nous l'avons déja remarqué plusieurs fois dans cette Langue, l'*Aleph*, l'*Iod*, le *Hajin*, & le *Vau*, comme dans les autres, *a*, *e*, *i*, *o*, *u*. On dira peut-être qu'y aiant plusieurs mots, où aucune de ces lettres ne se trouve, & que ne se rencontrant presque jamais dans le milieu d'aucun mot, la prononciation de l'Hebreu auroit été tres-difficile; mais il est aisé de répondre que l'usage suppléoit comme dans les Langues Chaldaïque, Samaritaine, & Arabe, & que cela n'étoit pas difficile à des gens qui avoient été instruits de cette prononciation dés leur jeunesse, & qui parloient continuellement cette Langue, ou qui lisoient tous les jours la Bible sans points. Il est certain de l'aveu de ceux qui sont les plus entêtés de l'antiquité des Points, que les Exemplaires de la Loi qu'on lisoit dans les Synagogues, étoient sans points; cependant les Juifs les lisoient communément & sans erreur: & ne voions-nous pas tous les jours que non seulement les Juifs qui apprennent l'Hebreu dés leur enfance; mais aussi ceux d'entre nous qui sont versés dans cette Langue, lisent sans difficulté & sans faute, des Exemplaires non ponctués, & que même à l'égard des mots qui peuvent avoir differens sens par la differente prononciation, ils se servent de celle qui est la veritable: c'est pourquoi il est encore aisé de répondre à ce qu'on pourroit dire, que si la Langue Hebraïque n'avoit point eu de points, il y auroit eu plusieurs mots ambigus, en faisant remarquer que l'usage, & la suite du discours détermine le plus souvent au veritable sens, & qu'il est rare, que l'ambiguité reste. En un mot toutes ces objections ne se peuvent point faire par ceux qui conviennent qu'Esdras est le premier qui ait mis les Points en usage, & que jusqu'à lui les Juifs ont conservé par simple tradition orale, la ponctuation & la prononciation des mots Hebreux, parce que si on a pû s'en passer depuis Moïse jusqu'à Esdras; pourquoi n'auroit-on pas pû s'en passer depuis Esdras jusqu'au temps qu'ils ont été inventés.

On objecte en second lieu l'autorité du Livre *Zohar* que l'on prétend être tres-ancien, & composé par Rabbi Simeon fils de Jochai mort vers l'an 120. de nôtre Ere, qui fait mention des Points voielles, & en croit Moïse auteur; mais Buxtorf même avoüe que ce Livre *Zohar*, a été composé aprés le dixiéme siecle *q*, ou du moins que l'on y a ajouté plusieurs choses. On allegue aussi l'autorité de la Gemare, & de la Misne, où il est parlé des accens & des pauses ou versets; mais ces accens se doivent prendre pour le ton de la prononciation, & à l'égard des pauses ou distinctions, elles n'ont rien de commun avec les points voielles. Il est aussi parlé dans le Talmud de quinze mots de la Bible qui sont ponctués au dessus; mais c'est une differente sorte de points qui ne servoient point à marquer la prononciation, mais seulement quelques mysteres.

On objecte encore que les Massoretes remarquent qu'il y a des ponctuations anomales ou irregulieres, d'où l'on conclut qu'ils ne sont pas Auteurs des Points, parce qu'ils eussent suivi toûjours la même regle: cette irregularité ne peut venir que de ce qu'ils ont trouvé cette difference de ponctuation dans leurs exemplaires. Cette objection

---

q *A été composé aprés le dixiéme siecle.*] Rabbi Ghedalias, & Rabbi Zacuth reconnoissent qu'il n'est point fait mention de ce Livre avant l'an 1290. & en effet aucun des Auteurs Juifs n'en a parlé. L'Art Cabalistique de la maniere dont il y est enseigné, est nouveau parmi les Juifs, & ne se trouve point dans le Talmud: il distingue les grandes & les petites lettres: il se sert de termes Latins Grecs & Arabes, & même de mots François nouveaux: il imite le Talmud: il appelle la langue Chaldaïque la langue du Targum, preuve qu'elle n'étoit plus en usage parmi les Juifs quand il écrivoit: il allegue la Paraphrase d'Onkelos, comme d'un ancien Auteur. Son Livre est plein de fables Rabbiniques nouvelles. Le Livre *Bahir* est aussi nouveau, & n'est point de Nechonias fils de Cana, qui vivoit avant la Destruction du Temple, comme quelques Juifs l'ont crû. Il cite les Paraphrases Chaldaïques: il appelle l'Empire Romain *Edom*: il traite amplement des points & de leurs figures & y cherche des mysteres; tout cela fait voir sa nouveauté.

objection ſeroit de quelque poids, ſi l'on ſuppoſoit que l'art de la ponctuation eût été formé tout d'un coup, & par un ſeul homme, mais comme il y a bien plus d'apparence que cela s'eſt fait peu à peu, & que pluſieurs y ont contribué, il ne faut pas s'étonner qu'il y ait quelque irregularité dans les ponctuations.

On prétend encore prouver l'antiquité des Points & des Accens par l'antiquité de la Muſique ou du Chant des Cantiques. On dit que les Notes ne pouvoient pas ſe retenir par cœur, qu'il falloit neceſſairement qu'elles fuſſent marquées, & que c'eſt à quoi ſert ce grand nombre d'accens. Cet Argument eſt d'autant moins fort, que tout le monde convient qu'il ne reſte aucune connoiſſance de l'ancienne Muſique des Hebreux, & qu'on ne peut pas par conſequent aſſûrer que les accens que nous avons en ſoient les Notes; d'autant plus qu'on ne s'en ſert pas ſeulement dans les Ouvrages Poëtiques, & dans les Cantiques; mais auſſi dans les autres Livres qu'on ne chantoit certainement point. S'il y a donc eu des Notes de Muſique du temps de David, & même du temps de Moïſe, elles étoient differentes de ces accens. Mais il y a bien de l'apparence que dans ces premiers temps on ſçavoit les airs par cœur, & qu'on les chantoit ſans notes.

Quelques-uns pour prouver qu'au moins du temps de JESUS-CHRIST les Juifs ſe ſervoient de Points, alleguent ces paroles de Nôtre Seigneur, Matth. 5. Verſ. 18. *Iota unum aut unus Apex non tranſibit à Lege Domini, donec omnia fiant.* Tout ce qui eſt écrit dans la Loi, ſera accompli juſqu'à un ſeul Iota ou un ſeul point. Mais il eſt aiſé de répondre que le mot d'*Apex* en cet endroit, en Grec κεραία, ne ſignifie pas des points voielles; mais l'extremité des lettres: c'eſt le ſens naturel de ce mot dans le Latin & dans le Grec [r], & il convient parfaitement bien en ce lieu.

Nous croions avoir ſuffiſamment montré juſques-ici, que non ſeulement il n'y a rien qui prouve l'antiquité des Points, mais même qu'il y a aſſez de preuves pour convaincre des perſonnes raiſonnables, qu'ils ſont plus nouveaux que le temps de Saint Jerôme. Il nous faut maintenant examiner s'ils ont été inventés vers l'an 500. de JESUS-CHRIST par les Juifs de Tiberiade, comme la pluſpart des Critiques l'ont aſſûré, ou s'ils ſont beaucoup plus recens, comme le Pere Morin l'a prétendu. Les Argumens que nous avons apportés, prouvent bien que les Points ont été inventés depuis S. Jerôme & le Talmud, mais ils ne peuvent ſervir de rien, pour prouver le temps qu'ils ont été inventés, & ce n'eſt que par conjecture que l'on ſuppoſe que c'eſt vers l'an 500. que les Juifs de Tiberiade les ont inventés. Cependant il y a lieu de croire que cette Epoque n'eſt pas veritable, & que les Points n'ont été inventés & mis en uſage que depuis l'an 800 car premierement la Miſne, qui eſt la plus ancienne partie du Talmud n'a été compoſée que dans le ſixiéme ſiecle, & le Talmud de Babylone n'a été achevé que vers la fin du ſeptiéme ſiecle, comme nous le ferons voir dans la ſuite. Les Livres *Midraſchim* & *Megilloth* ſont encore plus recens. Or il eſt aiſé de prouver que les Auteurs de ces Livres, n'ont point connu la ponctuation, & qu'elle n'étoit pas en uſage de leur temps; car comme nous avons déja remarqué, il n'en eſt pas dit un mot dans tout le Talmud; au contraire, quand il s'agit de quelque mot ambigu, dont le ſens ne peut être determiné que par la prononciation, ils remarquent la difficulté & l'ambiguité du mot, & diſent ſimplement qu'il faut l'entendre en un tel ſens ſans parler de points: s'ils euſſent eu des Exemplaires ponctués, ils n'auroient point trouvé d'ambiguité dans le terme, ou l'auroient determiné par la ponctuation; en voici un exemple remarquable tiré du Chapitre 2. du Livre *Bababatra: Quand Joab vint devant David, David lui dit: quelle eſt la raiſon pour laquelle vous avez fait ainſi. Joab lui répondit, parce qu'il eſt écrit, vous ferez perir z, c, r, d'Amalech. David lui repartit: mais nous liſons z, c, r, Joab lui dit, ils m'ont appris à lire z, c, r. Il alla & demanda à ſon Maître comment il lui avoit appris à lire: il lui dit z, c, r.* Pour entendre cet endroit, il faut remarquer que le mot compoſé de trois conſones Hebraïques *Zain, Caph & Reſch*, qui répondent à nos trois lettres z, c, r, ſignifie diverſes choſes ſuivant la difference prononciation. Si l'on prononce *Zacar*, comme prononçoit Joab, il ſignifie *mâle*: ainſi le commandement étoit ſeulement de faire mourir tous les mâles, au lieu que ſi on prononce *Zecer*, comme faiſoit David, il ſignifie *ſouvenir* & les ſens étoit qu'il falloit faire perir la memoire d'Amalech.

Si

---

r *C'eſt le ſens naturel de ce mot dans le Latin & dans le Grec.*] Gellius dit, *Apices litterarum, litterarum ſunt ductus aut partes*, d'où eſt venuë cette maniere de parler, *de Apicibus Juris diſputare.* Dans les anciennes Gloſes Grecques, *Apex* κεραία κεφαλαία τινὸς γράμματος, le ſommet ou la pointe de la lettre. C'eſt dans ce ſens que ce mot eſt pris dans Plutarque, dans Dion Chryſoſtome, dans Philon le Juif, dans ſaint Clement d'Alexandrie & dans les Vers Sibyllins. Saint Jerôme s'en ſert dans le même ſens comme nous avons montré.

b *C'eſt*

Si les Points euſſent été inventés, ils euſſent ôté l'ambiguité, & les Talmudiſtes en euſſent fait mention en cet endroit. Voici encore un autre exemple tiré du Chap. 1. du Traité *Kidaſchim*, où il eſt rapporté que deux Rabbins étoient en conteſtation ſur le paſſage qui eſt au Verſet 8. du Chap. 21. de l'Exode, où il eſt dit, que *celui qui aura acheté une fille qui lui déplaira, ne pourra pas la vendre, parce qu'il en abuſé.* Ces derniers mots, *qu'il en a abuſé*, ſont ambigus dans l'Hebreu, car ſi on lit *Bebigdo Bah*, cela veut dire, *à cauſe de ſon vêtement*; mais ſi on lit *Bebagdo Bah*, cela ſignifie, *parce qu'il a prevariqué contr'elle, qu'il en a abuſé.* Un Rabbin l'entendoit d'une maniere, l'autre d'une autre; l'un s'autoriſoit de la maniere de lire ordinaire, l'autre de la Maſſore: ni l'un ni l'autre n'allegue les points pour défendre ſon ſentiment. Dans le Traité *Sanhedrim* Chap. 1. il y a une autre conteſtation entre les Rabbins ſur le ſens d'un mot qui eſt dans le Levitique Chap. 12. Verſ. 5. lequel prononcé *Sibheim* ſignifie *ſoixante & dix*; & *Sebuhaim*, ſignifie *deux ſemaines.* Ce different pouvoit être decidé s'il y avoit eu alors des Points, cependant les Rabbins ne s'en ſervent point. Dans les Livres *Midraſchim*, ou dans les anciens Commentaires myſtiques des Rabbins ſur l'Ecriture, il n'eſt fait mention en aucun endroit des Points, non plus que dans le Livre *Sophrim*, qui traite exprés de la maniere d'écrire la Loi: il y eſt parlé du choix qu'on doit faire du parchemin, de l'eſpace qu'il doit y avoir entre les lettres, combien il doit y avoir de lettres à chaque ligne, combien de lignes à la page; que les mots doivent être ſeparés, quelles lettres doivent être grandes ou petites. Il parle des points qui ſe mettent au deſſus des lettres, & ne parle point des points voielles: ſeroit-il poſſible qu'il les eût oubliés? Ce Livre eſt poſterieur au Talmud, & en parle avec loüange. Les Points ſont donc plus recens que le ſeptiéme ſiecle. Depuis que ce Livre a été compoſé, il s'eſt fait vers le commencement du neuviéme ſiecle deux reviſions du Texte de la Bible; l'une a été faite par les Juifs d'Occident, & l'autre par ceux d'Orient. Il paroît que dans ces reviſions, ils ne ſe ſont point ſervis de points, & n'ont marqué aucune difference de ponctuation; au lieu que les Rabbins Ben-Aſcher & Ben-Nephthali qui en firent cent ans aprés vers l'an 940. ont exercé la plus grande partie de leur Critique ſur la ponctuation.

Une autre preuve du temps de l'invention de la ponctuation, eſt l'origine de la Grammaire chez les Juifs. Le premier Grammairien qu'ils aient eu, eſt un Arabe nommé Rabbi Judas, Chiug, qui a vécu dans le dixiéme ſiecle. Depuis ce temps-là il y a eu pluſieurs Grammairiens. Or on peut mettre en fait deux choſes; l'une, qu'il eſt preſqu'impoſſible de ſçavoir les regles & l'uſage des Points voielles ſans Grammaire: l'autre, que la Grammaire Hebraïque eſt principalement fondée ſur la ſcience des Points; ce qui fait voir que l'invention de ces deux choſes, n'a pas été éloignée l'une de l'autre. Enfin il eſt tres-vraiſemblable que les Hebreux tiennent des Arabes les Points voielles, & que ceux-ci en ſont les premiers inventeurs. L'Hiſtoire nous apprend que les Arabes ou Sarazins s'étant rendus maîtres d'une grande partie de l'Aſie, de l'Afrique, & en Europe, de la Sicile, & de l'Eſpagne dans le ſeptiéme & le huitiéme ſiecle, leur langue ſe répandit ſuivant la coûtume, avec leur domination, & devint commune dans tous les Païs de leur obeïſſance. Ce fut alors que pour fixer la prononciation de cette langue, parmi tant de peuples differens, ils inventerent les Points, & commencerent à faire des Grammaires pour donner des regles de leur langue. Les Juifs auſſi-bien que les autres Nations d'Orient, ſe ſervirent aſſez communément de l'Arabe dans la compoſition de leurs Ouvrages. Leurs premiers Grammairiens ont écrit en Arabe, & ont ſuivi la methode & les regles de la Grammaire Arabe. Les Maſſoretes dont la langue naturelle étoit l'Arabe, ont imité la coûtume, & ſuivi l'exemple des Arabes en ponctuant les lettres du Texte Hebreu, pour en fixer la prononciation. Comme les Arabes avoient changé leurs anciennes voielles en conſones, ils ont ſuivi le même uſage; ils ont diſtingué comme eux, les lettres qui ſe prononcent du goſier, des levres, du palais, des dents, & de la langue: ils ont donné avec eux le nom de Racine aux mots primitifs: ils ont appellé comme eux les Points voielles, des mouvemens: ils ont admis comme eux de certaines lettres inutiles qui ne ſe prononcent point, & qu'ils appellent repoſantes. C'eſt des Arabes qu'eſt venu le *Daghés doux*, qui fait prononcer doucement les lettres aſpirées; & le *Daghés fort*, qui fait doubler les lettres, &c. Cette conformité de Grammaire & de ponctuation entre les Arabes & les Hebreux, fait voir que c'eſt des Arabes que les Juifs ont reçû l'une & l'autre.

Voila l'opinion la plus vraiſemblable touchant l'origine des Points voielles, qui n'ont commencé à être en uſage parmi les Juifs qu'au neuviéme ſiecle. On en attribuë communément l'invention aux Maſſoretes de Tiberiade, renommés par les Grammairiens pour l'exactitude de la ponctuation, & il y a aſſez de vraiſemblance que ce ſont eux qui en ont les premiers introduit l'uſage, & qu'ils l'ont peu à peu redigé en art. Nous examinerons dans la ſuite, s'il faut ſuivre leur ponctuation, où ſi l'on peut s'en écarter.

§. III.

§. III.

Que le Texte Hebreu des Livres Sacrez n'a point été perdu pendant la Captivité, & qu'Eſdras ne l'a point refait tout entier, mais ſeulement reſtitué & corrigé.

L'HISTOIRE que rapporte l'Auteur du 4. Livre d'Eſdras Chap. 14. qu'Eſdras aiant pris avec lui cinq Ecrivains, & s'étant retiré, leur dicta pendant quarante jours pluſieurs Volumes par l'inſpiration de Dieu, a donné occaſion à quelques Anciens de le faire Reſtaurateur des Livres de la Bible, & d'aſſûrer que tous les Exemplaires des Livres Sacrés avoient été perdus pendant la Captivité, & qu'Eſdras divinement inſpiré les avoit rétablis par memoire. C'eſt ce que Saint Irenée, Saint Clement d'Alexandrie, Tertullien, Saint Baſile, & quelques autres Anciens ſemblent avoir crû *a*: mais c'eſt à mon avis une opinion qui n'a aucun fondement; car outre que le quatriéme Livre d'Eſdras eſt un Livre apocryphe & plein de fables, il n'y eſt point dit que les Livres qu'Eſdras compoſa dans cette retraite, fuſſent les Livres qui compoſoient le Canon des Juifs, & il eſt tout-à-fait incroiable, comme nous l'allons faire voir, que tous les Exemplaires des Livres Sacrez euſſent été perdus pendant la Captivité. Il eſt vrai qu'Eſdras a travaillé au rétabliſſement des Livres de la Loi, premierement en faiſant un Recueil & un Canon des Livres Sacrez; ſecondement, en les revoiant exactement, & corrigeant les fautes qui pouvoient s'y rencontrer; troiſiémement, en les mettant par ordre; quatriémement, en les écrivant, comme nous avons fait voir en de nouveaux caracteres; cinquiémement, en y ajoûtant peut-être quelques liaiſons & quelques explications. C'eſt en ce ſens qu'il peut à bon droit être appellé le Reſtaurateur des Livres Sacrez, & qu'on peut dire avec raiſon qu'il les a renouvellés & rétablis. C'eſt ainſi que s'expliquent Saint Jerôme, Saint Hilaire, Saint Chryſoſtome, Theodoret *b*, & c'eſt peut-être en ce ſens qu'il faut entendre les paſſages des autres Peres que nous ayons cités pour l'avis contraire, quoiqu'il y en ait qui ſemblent dire davantage. Mais de vouloir que Dieu lui ait inſpiré tous les Livres Sacrez mot à mot, & qu'il les ait dictés ſur cette inſpiration, parce que tous les Exemplaires en étoient perdus pendant la Captivité, c'eſt admettre ſans neceſſité un miracle qui n'eſt atteſté de perſonne, & ſuppoſer une choſe qui eſt manifeſtement fauſſe: c'eſt enfin ſoûtenir un ſentiment préjudiciable à la Religion, en faiſant uniquement dépendre l'autorité des Livres Sacrez, d'une Hiſtoire fabuleuſe, ou du moins incertaine. Et comment prouver à un libertin que nous avons les Livres de Moïſe, des Propheres, ſi l'on ſuppoſe qu'ils ont été perdus pendant la Captivité? Croit-on que c'eſt aſſez de lui dire qu'Eſdras les a rétablis par inſpiration de Dieu? Quelle preuve lui en pourra-t-on alleguer? Eſt-il poſſible que Dieu qui par un effet de ſa Providence, a fait que la verité des Hiſtoires ſacrées eſt

a *C'eſt ce que S. Irenée, S. Clement d'Alexandrie, Tertullien, Saint Baſile, & quelques autres Anciens ſemblent avoir crû.*] Irenæus Lib. 3. adverſ. hæreſ. cap. 25. *Quoniam per inſpirationem Dei interpretata ſunt ſcriptura, & non eſſe mirabile Deum hoc in eis operatum quando in ea captivitate Populi qua facta eſt à Nabuchodonoſor, corruptis ſcriptis & poſt ſeptuaginta annos, Judæis deſcendentibus in regionem ſuam, & poſt deinde temporibus Artaxerxis Perſarum Regis inſpiravit Eſdræ Sacerdoti Tribus Levi præteritorum Prophetarum omnes rememorare ſermones & reſtituere populo eam legem quæ data eſſet per Moiſem.* Ce paſſage eſt rapporté en Grec dans Euſebe Lib. 5. Hiſt. cap 8. où il ſe ſert des termes d'ἀνανεῶσαι, & d'ἀναμνησθῆναι, qui veulent dire *refaire* & *rétablir*. Saint Clement d'Alexandrie dans le premier Livre des Stromates, dit qu'Eſdras eſt Auteur de la reviſion & du renouvellement ἀναγνωσθεισῶν & ἀνανεωθεισῶν, *des Ecritures divinement inſpirées*. Tertullien dans le premier Livre des habillemens des femmes chap. 3. *Quemadmodum & Hieroſolymis Babylonia expugnatione deletis, omne inſtrumentum Judaica literatura conſtat eſſe reſtauratum.* Saint Baſile dans l'Epître à Chilon dit: *In planitiem abiens Eſdras omnes ſcripturas divinitùs inſpiratas Deo jubente eruditavit*, ἐξεδίδαξεν. Leonce, Saint Iſidore, & Raban, ſont de ce ſentiment. Driedo, & quelques autres nouveaux l'ont embraſſé, auſſi-bien que quelques Rabbins, dont Elias Levita fait mention.

b *C'eſt ainſi que s'expliquent S. Jerôme, S. Hilaire, S. Chryſoſtome, Theodoret.*] S. Jerôme ne donne point d'autre fonction à Eſdras, que d'avoir corrigé, recüeilli, mis en ordre, & écrit en nouveaux caracteres les Livres de la Bible: Saint Hilaire dans ſa Préface ſur les Pſeaumes, dit qu'Eſdras a recüeilli & fait un ſeul Livre de tous les Pſeaumes. Saint Chryſoſtome dit expreſſement qu'Eſdras a formé le corps des Livres de l'Ecriture des Livres qui reſtoient λοιὸν λειψάνων. *Homil. 8. in Epiſt. ad Hebr.* Theodoret dans ſa Préface ſur les Pſeaumes ne dit pas que l'Ecriture Sainte fût entierement perduë dn temps de la Captivité, mais ſeulement qu'elle avoit été corrompuë, & qu'Eſdras la corrigea. Ce ſentiment eſt reçû de preſque tous les nouveaux Interpretes, tant Juifs que Chrêtiens, particulierement de Bellarmin, Salmeron, Serarius, Bonfrerius, &c.

a *En*

eſt auſſi certaine que celle de tous les autres, à ne conſiderer même les choſes que ſuivant les lumieres de la raiſon, eût permis un évenement qui eût rendu tout le corps de l'Hiſtoire Sacrée incertain & douteux à ceux qui n'auroient pas les lumieres de la Foi, & mis les Fideles dans l'impoſſibilité d'en prouver la verité? Mais ſans s'arrêter à ces conſequences la choſe en elle-même eſt inſoûtenable, & il y a un grand nombre de preuves, qui font voir manifeſtement qu'il eſt impoſſible que tous les Exemplaires des Livres Sacrez aient été brûlés dans l'embraſement du Temple, ou perdus pendant la Captivité: Car premierement, il y avoit beaucoup de Juifs des dix Tribus qui avoient conſervé la Religion de leurs Peres, qui avoient ſans doute conſervé des Exemplaires de la Loi. Nous voions que Tobie faiſoit profeſſion de la Religion Juive pendant ſa Captivité: il avoit non ſeulement la Loi de Moiſe, mais auſſi la Prophetie d'Amos, puiſque quand on lui apporta la nouvelle qu'il y avoit dans la place le corps d'un Iſraëlite qu'on avoit égorgé; il ſe ſouvint de cette Prophetie d'Amos. *Vos jours de fête ſeront changés en jours de deüil & de pleurs.* Secondement, le Pentateuque Samaritain eſt une preuve convaincante que les Exemplaires de la Loi n'étoient pas perdus; & que les Samaritains l'avoient conſervé. Leurs Exemplaires ne pouvoient pas avoir été brûlés dans le Temple, & la Captivité des Juifs ne contribuoit en rien à leur perte: il y avoit donc au moins des Exemplaires du Pentateuque qui ſubſiſtoient du temps d'Eſdras. Troiſiémement onze ans avant la Deſtruction de Jeruſalem, Ezechiel & Daniel avoient été tranſportés en Babylone avec le Roi Joachin, & pluſieurs autres Iſraëlites craignans Dieu. Or y a-t-il de l'apparence qu'aucun de ces Captifs n'eût apporté avec lui les Livres Sacrez, & qu'aucun Exemplaire de ces Livres, ne ſe ſoit conſervé pendant la Captivité? Jeremie demeura dans ſon païs, aprés la ruine de Jeruſalem & du Temple: croira-t-on que ni lui, ni aucun de ceux qui demeurerent avec lui, n'avoient conſervé d'Exemplaires des Livres ſaints? Quatriémement il paroît que Daniel avoit les Livres de Moïſe pendant la Captivité de Babylone, parce qu'il dit au Ch. 9. en parlant à Dieu: *Tout le Peuple d'Iſraël a violé vôtre Loi, & ils ſe ſont détournés pour ne point entendre vôtre voix, & c'eſt parce que nous avons peché contre vous, que ſont tombés ſur nous les maledictions & les execrations qui ſont écrites dans* Le Livre de Moïse *Serviteur de Dieu.* Et un peu plus bas: *Tous ces maux nous ſont venus accabler ſelon ce qui eſt écrit dans* La Loi de Moïse. Il eſt encore fait mention dans le Livre de Daniel, des Propheties d'Iſaïe & de Jeremie: on en avoit donc des Exemplaires pendant la Captivité. Cinquiémement, il eſt dit dans le ſixiéme Chapitre du premier Livre d'Eſdras, que le Temple fut achevé de bâtir la ſixiéme année du Roi Darius, & qu'on établit les Prêtres & les Levites dans leurs fonctions, ſelon qu'il eſt écrit dans la Loi de Moïſe: *Sicut ſcriptum eſt in Libro Moïſi.* Or Eſdras n'étoit pas encore venu à Jeruſalem; car ce n'eſt que dans le Chapitre ſuivant qu'il rapporte comment il vint en Judée la ſeptiéme année du Roi Artaxercés. On avoit donc des Livres de Moïſe avant le tems qu'Eſdras les eût dictés de nouveau: ils n'étoient pas tous peris pendant la Captivité. Sixiémement dans le ſecond Livre d'Eſdras Chapitre 8. le Peuple voulant être inſtruit de la Loi de Moïſe, ne prie point Eſdras de la dicter de nouveau; mais ſeulement d'apporter le Livre de la Loi de Moïſe, que le Seigneur avoit donnée au Peuple d'Iſraël: *Et dixerunt Eſdræ Scribæ, ut afferret librum legis Moïſi, quam præceperat Deus Iſraëli.* Et il eſt dit auſſitôt qu'Eſdras apporta le Livre de la Loi, & qu'il le lût devant tout le Peuple. Septiémement, il eſt certain que les Juifs outre les Exemplaires des Livres Sacrez qui étoient dans le Temple & dans les Synagogues, en avoient quantité de particuliers à leur uſage, qu'ils conſervoient avec ſoin, & qu'ils faiſoient lire à leurs enfans dans toutes les familles. Comment s'imaginer qu'en ſoixante & dix ans de temps tous ces Exemplaires fuſſent entierement perdus, en ſorte qu'il n'en reſtât pas un ſeul. C'eſt une hypotheſe tout-à-fait ridicule & même impoſſible. Enfin les Prêtres & les Levites avoient une obligation particuliere de lire & de conſerver les Livres Sacrez; leur devoir le demandoit & il étoit de leur interêt qu'ils ne fuſſent pas perdus. Peut-on ſuppoſer raiſonnablement qu'ils les aient laiſſé perdre par negligence, ou qu'ils les aient tous livrés par une impieté manifeſte, ſans qu'il en ait échapé un ſeul. C'eſt le comble des abſurditez.

§. IV.

Que le Texte Hebreu des Livres Sacrez n'a point été corrompu par la malice des Juifs.

Pluſieurs Auteurs accuſent les Juifs d'avoir corrompu malicieuſement le Texte Hebreu des Livres Sacrez, & prétendent être autoriſés dans cette accuſation par les plus anciens Peres de l'Egliſe; ils alleguent même des paſſages, dont ils ſoûtiennent que la corruption eſt viſible, & qu'elle ne peut avoir été faite qu'en haine des

Chrêtiens. Il faut examiner ſi les témoignages & les exemples qu'ils apportent ſont concluans : car ſuppoſé que l'accuſation ne ſoit point prouvée, il faudra qu'on convienne que c'eſt une temerité de l'avoir avancée. La juſtice eſt dûë à tout le monde, à nos ennemis comme à nos amis, aux Juifs comme aux Chrêtiens, & d'ailleurs il eſt de l'interêt des Chrêtiens de prouver que l'Original des Livres qui ſont le fondement de leur Religion, n'a point ſouffert de changement ni de corruption conſiderable, car ſi l'on ſuppoſe que les Juifs l'ont alteré & changé, comme il leur a plû, quel fond pourroit-on faire ſur ces Livres? On dira peut-être que l'on a des Verſions qui en ont conſervé la pureté; mais comment le pourra-t-on perſuader, ſi l'Original ſur lequel ces Verſions ont été faites, ne ſubſiſte plus? C'eſt donc un zele non ſeulement injuſte, mais encore inconſideré, d'accuſer les Juifs d'avoir corrompu le Texte Hebreu, ſi l'on n'en a point de preuves convaincantes, quand même on n'en auroit point du contraire comme on en a. Examinons donc celles qu'on allegue, & commençons par les témoins que l'on produit contr'eux.

Le premier eſt ſaint Juſtin Martyr, qui eſt le plus ancien Auteur Chrêtien qui ait combatu les Juifs. On dit que ce Pere les accuſe dans ſon Dialogue contre Tryphon, d'avoir alteré l'Ecriture Sainte dans les endroits qui pouvoient être favorables aux Chrêtiens. Cependant ſi l'on y prend bien garde, on ne trouvera point cette accuſation dans l'Ouvrage de S. Juſtin : il n'y dit en aucun endroit que les Juifs euſſent changé ou corrompu le Texte Hebreu, mais ſeulement qu'ils en avoient fait des Traductions infidéles & differentes de celle des Septante, & qu'ils avoient retranché de cette Verſion quelques endroits où il y avoit des prédictions de JESUS-CHRIST. *Vos autem in his quoque adulterare Tranſlationes Seniorum veſtrorum qui apud Regem Ægypti fuere, audetis, allegantes non habere Scripturam ſicut illi verterunt..... Ipſi ſecùs interpretari conantur, multas quoque ſcripturas in totum ſuſtulerunt ex Editione ſeptuaginta Seniorum qui manifeſtè hunc ipſum Crucifixum & Deum, & Hominem, & in Cruce mortuum prædicabant.* Pour exemple, il allegue le paſſage d'Iſaïe Chap. 7. Verſ. 14. qu'ils traduiſoient : *Voilà qu'une jeune Femme concevra*; au lieu que les Septante ont traduit, *Voilà qu'une Vierge concevra*. Ce reproche de S. Juſtin n'eſt pas fondé comme on voit ſur l'alteration du Texte, mais ſur la Traduction du mot *Halmah*, qu'ils rendoient par celui de Νεανις, *Adoleſcentula*, au lieu de le rendre comme les Septante par celui de Παρθενος, *Virgo*. Tryphon le preſſant de lui donner des exemples des endroits que les Juifs avoient retranchés non pas du Texte, car il ne s'en agiſſoit point, mais de la Verſion des Septante, S. Juſtin lui apporte un paſſage d'Eſdras, deux paſſages de Jeremie, & un autre du Pſeaume 95. où il prétend qu'on a retranché ces paroles *à ligno*. Nous examinerons dans la ſuite la verité de ces reproches, il ſuffit de remarquer ici qu'ils ne tombent point ſur le Texte, que S. Juſtin n'accuſe pas les Juifs d'avoir falſifié, mais ſeulement ſur la Verſion Grecque, dont ils avoient retranché ces choſes qui étoient dans la Verſion des Septante. Il les accuſe ſeulement de mal traduire, & d'avoir la hardieſſe, quand on leur allegue la Verſion des Septante, qu'il croit fort fidele, d'oſer dire qu'il n'y a pas ainſi dans le Texte.

On cite pour ſecond témoin S. Irenée, qui accuſe auſſi les Juifs d'avoir alteré ce paſſage d'Iſaïe : *Une Vierge enfantera*, Liv. 3. Ch. 24. mais il ne parle, non plus que S. Juſtin, que des Verſions, & non pas du Texte : *Il n'y a donc point de verité*, dit-il, *dans la Verſion de ceux qui ont oſé traduire :* Une jeune femme concevra & enfantera un fils, *comme a fait Theodotion d'Epheſe, & Aquila du Pont, tous deux Juifs Proſelites que les Ebionites ont ſuivis.* Il oppoſe à cette Traduction celle des Septante que les Juifs ont faite long-tems avant l'avenement de Nôtre Seigneur & il ajoûte per conjecture, que s'ils avoient prévû que les Chrêtiens ſeroient un jour, & qu'ils ſe ſerviroient de ces témoignages, ils n'auroient point fait de difficulté de brûler leurs Ecritures dans leſquelles il eſt prédit, que toutes les Nations participeront à la vie, & que ceux qui ſe glorifient d'être de la Maiſon de Jacob, & le Peuple d'Iſraël, ſeront privés de l'heritage de la grace de Dieu. Ce n'eſt point un fait arrivé, dont parle S. Irenée dans ces dernieres paroles; car certainement les Juifs n'avoient point brûlé l'Ecriture Sainte : ce n'eſt qu'une exageration pour marquer la haine qu'ils portoient aux Chrêtiens. On n'en peut donc rien conclure pour la falſification du texte Hebreu : il n'en accuſe pas même les Juifs nouveaux, mais il leur reproche ſeulement d'avoir traduit infidelement ce paſſage d'Iſaïe : *Une Vierge concevra & enfantera*, en interpretant le mot *Halmah*, *une Femme* au lieu d'une *Vierge*.

C'eſt encore avec moins de raiſon qu'on allegue ce que dit Tertullien dans le Livre des habillemens des femmes, qu'on peut croire que les « Juifs ont rejetté le Livre d'Enoch comme preſ- « que tous les autres, où il eſt parlé de JESUS- « CHRIST, & qu'il ne faut pas s'étonner que « ceux qui devoient le rejetter lorſqu'il leur par- « leroit lui-même, n'aient pas voulu recevoir « quelques Ecritures qui parloient de lui : car il « ne s'agit point en cet endroit de l'alteration, ou de la falſification du Texte des Livres Sacrés qui étoient

étoient dans le Canon des Juifs, mais ſeulement de quelques Livres qu'ils avoient rejettés hors de ce Canon; comme du Livre d'Enoch, que quelques Chrêtiens rejettoient auſſi : *Quia nec in Judaïcum armarium admittitur.* Tertullien combat cette raiſon, parce que des Chrêtiens ne doivent pas rejetter ce qui leur eſt favorable, & que toute Ecriture qui eſt propre à édifier, eſt inſpirée de Dieu. Cela ne regarde nullement la queſtion que nous agitons ; mais ſeulement la Canonicité du Livre d'Enoch.

Origenes ſemble accuſer plus formellement les Juifs de falſification dans le Texte, car expliquant un paſſage dans la 12. Homelie ſur ce Prophete, il fait cette remarque; que parce qu'il eſt difficile de „ trouver quelqu'un qui s'accuſe ſoi-même, & qui „ veuille avoüer ſa faute, les Juifs qui ont falſifié „ quelques Exemplaires, ont auſſi changé par cette „ raiſon quelque choſe en cet endroit en mettant ces mots ; *leur peché*, au lieu de ceux-ci, *le peché de Juda*, cependant on lit encore dans le Texte, comme du tems de ſaint Jerôme & d'Origenes *Hattath Jehuda*, *le peché de Juda*, & non pas *Hattatham*, *leur peché*. Ainſi cette prétenduë falſification ne pourroit avoir été faite que dans un petit nombre d'Exemplaires; auſſi Origenes ne parle-t-il que de quelques-uns : *Judæi qui exemplaria nonnulla falſarunt :* Encore ſemble-t-il ne parler que des Exemplaires Grecs, & bien loin d'accuſer en cet endroit le Texte Hebreu de fauſſeté, c'eſt de la Verſion des Septante, dont il parle, car aprés avoir expliqué les derniers Verſets „ du Chapitre 16. de Jeremie, il dit, qu'ils ſont „ ſuivis de cette Prophetie : *Le peché de Juda eſt „ écrit avec un burin de fer ſur un diamant, & gravé ſur leur cœur :* Mais il remarque qu'il n'a „ point trouvé cette Prophetie dans les Septante „ (où en effet elle ne ſe trouve pas encore au„ jourd'hui) mais ſeulement dans les autres Ver„ ſions conformes au Texte Hebreu, & qu'il y a „ apparence que comme les hommes ont de la „ peine à reconnoître qu'ils ſont méchans, les „ Juifs ont falſifié quelques Exemplaires, en liſant „ *leur peché*, pour, *le peché de Juda*. Il accuſe encore les Septante d'avoir retranché toute cette Prophetie du Texte de Jeremie, de peur que ce témoignage ne demeurât éternellement contr'eux. Il eſt vrai que ce même Auteur dans ſon Epître à Africanus touchant l'Hiſtoire de Suzanne, ſoûtient que les Juifs ont retranché l'Hiſtoire de Suzanne du Texte Hebreu, & que pour rendre ce ſentiment vraiſemblable, il allegue quelques exemples tirés de l'Ancien & du Nouveau Teſtament, où il prétend, qu'il y a eu quelques changemens de la part des Juifs; mais pour bien comprendre l'eſprit d'Origenes dans cet Ouvrage, il faut ſe ſouvenir qu'il ne s'agit entre lui & Africanus, que de ſçavoir ſi cette Hiſtoire eſt veritable, & ſi on la peut lire. Africanus la traitoit de fable, parce qu'elle n'eſt point dans l'Hebreu. Origenes ne dit pas préciſément que les Juifs l'euſſent retranchée du Livre de Daniel, mais ſeulement qu'ils l'avoient euë autrefois. Or il n'eſt pas neceſſaire pour cela qu'elle fût dans le Livre de Daniel, & qu'elle fit partie du Canon des Juifs, mais il ſe peut faire qu'elle étoit, comme les Hiſtoires de Judith, & de Tobie, au nombre des Livres qui étoient hors du Canon, quoiqu'écrits en Hebreu ou Chaldaïque, & c'eſt ſeulement ce qu'Origenes ſemble avoir ſoûtenu, puiſqu'il n'a point défendu, comme nous avons remarqué, la Canonicité, mais ſeulement la verité de cette Hiſtoire, & qu'il en a parlé en d'autres endroits d'une maniere douteuſe *a*.

Saint Chryſoſtome n'eſt pas plus favorable que les autres Peres, à la prétention de ceux qui ſoûtiennent que les Juifs ont corrompu le Texte Hebreu. On cite deux paſſages de ce Pere ſur ce ſujet. Le premier eſt tiré de la cinquiéme Homelie ſur ſaint Matthieu, où il ne compare point la Verſion des Septante avec le Texte Hebreu, mais ſeulement avec les autres Verſions faites par les Juifs depuis la Naiſſance de Nôtre Seigneur. *Siquidem alii poſt Adventum Domini interpretati ſunt Judæi ſiquidem permanentes meritóque ſuſpecti, quippe qui inimicè & ſubdolè multa corruperint & data prorſus opera à Prophetis myſteria prædicta celaverint. Septuaginta verò ante centum & aliquantò amplius Dominicò Adventus annos ad interpretandum tot ac pariter accedentes, ab omni ſuſpicione hujuſmodi vindicantur.*

L'autre

---

a *En d'autres endroits d'une maniere douteuſe.*] Sur la fin de ſon Commentaire ſur Daniel, parlant des alluſions des noms des arbres Grecs χήν & πεῦκη aux deux Verbes, il ajoûte que ſi l'on ne trouve pas dans l'Hebreu de mots où cette alluſion réponde, il faudra dire que cela n'eſt que dans le Grec, *quòd ſi non fuerit inventum, neceſſitate cogemur & nos eorum acquieſcere ſententiæ, qui Græci tantùm ſermonis hanc volunt eſſe ἀκαιρολογίαν quæ Græcam tantùm habeat Etymologiam & Hebraicam non habeat :* & un peu plus bas s'étant fait d'autres objections ſur l'Hiſtoire de Suzanne, il ajoûte, *quod facilè ſolvet qui hanc Hiſtoriam in libro Danielis apud Hebræos dixerit non haberi, ſi quis autem potuerit approbare eam eſſe de Canone, tunc quæ ſequuntur eſt quid et reſpondere debeamus.* S. Jerôme dans ſa Preface ſur Daniel, dit qu'Origenes eſt un de ceux qui croient que l'Hiſtoire de Suzanne n'eſt point en Hebreu.

L'autre paſſage de ſaint Chryſoſtome eſt tiré de la neuviéme Homelie ſur le même Commentaire, où voulant rendre raiſon de ce que l'on ne trouve plus dans les Prophetes, ces paroles que ſaint Matthieu cite, comme étant d'un Prophete, *il ſera appellé Nazaréen*, il dit qu'il ne faut pas s'en étonner, parce que les Juifs qui étoient negligens & impies, ont laiſſé perdre par negligence, ou brûlé, ou déchiré pluſieurs Ouvrages des Prophetes. S'il eût crû que les Juifs euſſent falſifié le Texte Hebreu des Prophetes que nous avons, il auroit eu plûtôt recours à cette falſification, qu'à des Livres perdus. En un mot, il n'accuſe pas en cet endroit les Juifs d'avoir falſifié les Livres ſacrés que nous avons, mais d'en avoir perdu & ſupprimé que nous n'avons plus.

On cite encore quelques autres Auteurs, comme Julien de Tolede, & Eutymius ſur ſaint Matthieu; mais le premier ne parle que de la differente Chronologie du Texte & de la Verſion des Septante. Il ſoûtient à la verité celle des Septante, & préfere en cela leur Verſion au Texte: mais il n'accuſe point les Juifs d'avoir corrompu leur Texte par malice; & à l'égard du dernier, il ne parle que des explications que les Juifs donnoient à une Prophetie de Michée, en ſoûtenant qu'elle devoit s'entendre de Zorobabel: *Hoc quoque depravant Judæi*, dit-il dans ſon Commentaire ſur le premier Chapitre de ſaint Matthieu, *dicentes de Zorobabel, locutum eſſe Prophetam, quibus nos è diverſo dicimus, Zorobabel non in Bethleem, ſed in Babylonia natum eſſe.*

Quoique ſaint Jerôme ſe ſoit déclaré en pluſieurs endroits pour l'autenticité du Texte Hebreu, on ne laiſſe pas d'alleguer quelques paſſages, dans leſquels il ſemble non ſeulement reconnoître qu'il y a des fautes dans le Texte Hebreu, mais encore accuſer les Juifs de les avoir falſifiés. On apporte entr'autres un paſſage tiré du Chapitre 3. de ſon Commentaire ſur l'Epître aux Galates, où expliquant ces paroles citées par ſaint Paul, & tirées du Chap. 27. du Deuteronome: *Maledictus omnis qui non permanſerit in omnibus ſermonibus Legis hujus*, il dit que c'eſt en vain que les Juifs ont retranché de leur Texte, la particule *Col*, qui répond à *omnibus*. *Fruſtra illud tulerunt Judæi, ne viderentur eſſe ſub maledicto.* Il fait la même remarque ſur ces paroles du même Chapitre: *Maledictus omnis qui pendet in ligno*; ſur leſquelles il dit qu'il ſe peut faire que l'ancien Texte Hebreu, eût *maledictus à Deo*, comme il eſt porté dans les Septante. On cite encore un autre paſſage du même Pere, tiré de ſon Commentaire ſur le Chapitre 5. de Michée, où parlant de Bethléem Ephrata, il dit que les Septante font mention de cette Ville, & de dix autres dans le Chapitre 15. de Joſué: ſur quoi il remarque que cela peut avoir été effacé des anciens Exemplaires par la malice des Juifs. On ajoûte que ſaint Jerôme lui-même rapporte en pluſieurs endroits les differentes Verſions du Texte Hebreu, & même celle des Septante qu'il loüe & qu'il approuve. On répond à cela que S. Jerôme n'a jamais avancé en parlant ſelon ſon propre ſentiment, que les Juifs euſſent corrompu par malice le Texte Hebreu: ni même aſſûré qu'il le fût; mais qu'il a ſimplement rapporté, ſuivant ſa coûtume, les differens avis ou conjectures des Interpretes. Quand il dit dans le premier paſſage, que c'eſt en vain que les Juifs ont ôté la particule *Col*, il le dit en ſuppoſant l'opinion de ceux qui ont prétendu que les Juifs l'avoient retranchée, qu'il reconnoît fort incertaine. Il eſt incertain, dit-il, « ſi les Septante ont ici ajoûté ces mots, *tout homme, & dans tous*, ou s'ils étoient dans l'ancien Hebreu, & que les Juifs les aient effacés. La raiſon « qui lui avoit fait croire qu'ils pouvoient bien avoir été dans l'Hebreu, c'eſt parce qu'il n'y a pas d'apparence que l'Apôtre eût cité ces paroles ainſi, ſi elles n'euſſent été dans les Exemplaires Hebreux: & en effet, il avoit trouvé la particule *Col* dans le Texte des Samaritains; c'eſt ce qui lui fait dire, que c'eſt en vain que les Juifs les ont retranchées; puiſque les Exemplaires écrits avec les plus anciens caracteres, rendent témoignage qu'elles y étoient. C'eſt une ſimple conjecture fondée ſur la conformité du Texte Samaritain avec les Septante. Dans le ſecond paſſage, il apporte les differentes Verſions de cette ſentence: *Maledictus omnis qui pendet in ligno*, & les differens ſens qu'on peut donner au Texte Hebreu. Il examine enſuite pourquoi l'Apôtre a retranché de la Verſion des Septante, ces mots *à Deo*, qui ſont auſſi dans le Texte Hebreu, & a ajoûté ces mots *omnis* & *in ligno*, qui ne ſe trouvent point dans le Texte Hebreu, & qui ſont dans les Septante. Car, dit-il, s'il ſuivoit la Verſion des « Septante, il devoit ajoûter le nom de Dieu, & « s'il ſe ſervoit du Texte Hebreu, comme étant « Hebreu, il ne devoit point ajoûter ces mots *omnis*, & *in ligno*, qui ne ſont point dans l'Hebreu. « Saint Jerôme reſoud cette difficulté par une alternative, en diſant, ou que les anciens Exemplaires des Hebreux avoient autrement qu'apreſent, ou que l'Apôtre a ſuivi le ſens ſans s'attacher aux paroles, ou, ce qu'il croit plus probable, qu'aprés la Paſſion de Nôtre Seigneur, le « nom de *Dieu* a été ajoûté par quelqu'un dans les « Exemplaires Hebreux, & dans les nôtres pour « nous faire injure, parce que nous croïons en « JESUS-CHRIST, qui s'eſt fait malediction pour « nous. Ce Pere parle encore plus incertainement « dans le troiſiéme paſſage, car il y déclare qu'il ne peut ſçavoir ſi le mot de *Bethléem Ephrata* a été retranché du Texte Hebreu, ou s'il a été ajoûté dans la Verſion des Septante: *Sive in veteribus Libris eraſum*

erasum sit malitiâ Judæorum, ne Christus *videatur ortus de Tribu Juda, sive à Septuaginta additum, nequaquam cognoscentes certum quid novimus.* Saint Jerôme parle dans ces endroits avec incertitude, & pour s'accommoder aux sentimens de divers Auteurs, comme il fait fort souvent dans ses Commentaires, ainsi qu'il l'a remarqué lui-même. C'est en suivant cette methode, qu'il cite souvent les differentes interpretations du Texte Hebreu & les differentes Versions, & qu'il loüe celle des Septante. Mais quand il traite cette question selon son propre sentiment, il se déclare aprés Origenes pour le Texte Hebreu, & nie fortement qu'il ait „ été falsifié par les Juifs en faisant ce dilémme: Si „ quelqu'un, dit-il dans le 3. Livre de son Com- „ mentaire sur le Chapitre 6. d Isaïe, prétend que „ les Exemplaires Hebreux ont été falsifiés par les „ Juifs, qu'il écoute ce que dit Origenes dans le „ huitiéme Volume de ses explications d'Isaïe; & „ qu'il réponde à cette question; pourquoi Nôtre „ Seigneur & les Apôtres qui reprennent les Doc- „ teurs de la loi & les Pharisiens de leurs autres „ crimes, ne leur ont-ils pas reproché celui-ci qui „ auroit été le plus grand? que si l'on dit que les „ Exemplaires Hebreux ont été falsifiés depuis „ l'Avenement de Nôtre Seigneur, je ne pourrai „ pas m'empêcher d'éclater de rire, quand on „ voudra que je croïe que J. C. les Evangelistes & „ les Apôtres ont cité ces passages de la même ma- „ niere que les Juifs les devoient falsifier dans la „ suite. On ne peut donc pas douter que S. Jerôme n'ait été persuadé que les Exemplaires Hebreux n'avoient point été falsifiés malicieusement par les Juifs; & certes s'il eût été dans cette opinion, pourquoi auroit-il entrepris de faire une nouvelle Version sur le Texte Hebreu? sur quel fondement l'eût-il préferé à la Version des Septante? & avec quel front lui eût-il donné par tout le nom de verité Hebraïque?

Saint Augustin a bien vû qu'il n'étoit ni prudent, ni avantageux à l'Eglise, ni raisonnable de soûtenir que les Juifs eussent falsifié les Livres „ sacrés: à Dieu ne plaise, dit-il dans le 15. Livre „ de la Cité de Dieu Chap. 13. qu'un homme pru- „ dent s'imagine que les Juifs, quelque malice „ qu'ils aient eû, aient pû falsifier tant d'Exem- „ plaires répandus en tant d'endroits: *Absit ut prudens quispiam, vel Judæos cujuslibet perversitatis atque malitiæ tantum potuisse credat in Codicibus tam multis & tam longè latéque dispersis.* C'est pourquoi dans son Traité de la Doctrine Chrêtienne, il veut que l'on ait recours aux Originaux, & quand il préfere la Version des Septante à toutes les autres, il ajoûte; sauf le respect qui est dû au Texte Hebreu; *Salvo honore Hebræi Styli.* Lib. 18. de Civit. Dei, cap. 43. En sorte que quand il y a des varietez entre le Texte & la Version, il faut plûtôt croire à l'Original qu'aux Versions; *Ei linguæ potiùs credatur, undè in aliam per Interpretes facta translatio,* Ibid. Lib. 15. cap. 13.

Aprés avoir répondu aux Autoritez que l'on allegue pour montrer que les Juifs ont corrompu malicieusement & en haine des Chrêtiens le Texte Hebreu, & fait voir qu'aucun des Anciens ne les a accusés nettement de ce crime, & que les plus habiles les en ont disculpés, il faut maintenant apporter les raisons qui prouvent qu'il n'y a nulle apparence, qu'ils l'aient fait, ou pû faire. Voici celles qui nous paroissent les plus fortes.

Premierement, il est certain que les Juifs ont toûjours eu un respect tout particulier pour les Livres sacrés contenus dans leur Canon, qu'ils ont été persuadés qu'on ne pouvoit y rien ajoûter ni rien changer sans crime; qu'ils les ont conservés soigneusement. Quelle apparence qu'ils aient voulu les falsifier de dessein prémedité? n'est-il pas bien plus naturel de croire qu'ils les ont conservés dans leur pureté? Philon (cité par Eusebe Lib. 8. Præp. Evang.) nous assûre qu'ils avoient conservé les Livres de Moïse, sans y avoir changé un seul mot; & Joseph témoigne que les Juifs ont un si grand respect pour les Livres Sacrez, que depuis une longue suite de siecles, personne parmi eux n'a osé y rien ajoûter, ni en rien ôter. C'est pour cela que Saint Justin fait dire au Juif Tryphon, conformément aux maximes de ceux de sa Secte, qu'ils étoient tellement éloignés de corrompre l'Ecriture Sainte qu'ils croïoient tous que ç'auroit été un crime plus énorme que ceux d'adorer le Veau d'or, de consacrer ses enfans aux Idoles, de les faire passer par le feu, de les leur sacrifier, & de faire mourir les Prophetes. Les Juifs ont toûjours conservé & conservent encore ce respect pour les Livres de la Bible: ils les ont copiés avec toutes les précautions que l'on peut apporter pour rendre leurs Exemplaires fidéles: ils les ont lûs avec exactitude dans leurs Synagogues: aprés cela est-il croïable qu'ils aient entrepris de propos déliberé, de les falsifier?

Secondement, si les Juifs avoient corrompu l'Ecriture Sainte & en haine des Chrêtiens, afin de leur ôter les armes dont ils se servoient pour les combattre, ils auroient sans doute falsifié les Passages qui contiennent des prédictions les plus claires de Jesus-Christ, & ceux que les Chrêtiens leur opposoient. Or ces endroits sont demeurés dans leur pureté, & sont même quelquefois plus forts dans le Texte Hebreu que dans la Vulgate. Il y a une infinité de Propheties claires de Jesus-Christ que les Chrêtiens alleguoient tous les jours contre les Juifs, auxquelles on convient que les Juifs n'ont apporté aucun changement. On n'en allegue qu'un trés petit nombre, où l'on prétend que la Version des Septante rend le sens de

la Prophetie plus clair de JESUS-CHRIST (c'eſt ce que nous examinerons en détail dans la ſuite) il y a au contraire des endroits où le Texte Hebreu convient mieux à JESUS-CHRIST, que la Verſion des Septante, comme nous le ferons voir. Que peut-on conclure de tout cela, que les Juifs ont falſifié en haine des Chrêtiens le Texte Hebreu? point du tout; car s'ils l'euſſent fait par ce motif, ils euſſent falſifié tous les paſſages, ou du moins les principaux; & comme on ne peut pas conclure que les Septante aient eu deſſein d'affoiblir les preuves du Meſſie, parce qu'en quelques endroits ils ont rendu le Texte d'une maniere qui diminuë la force de la Prophetie, on ne peut pas non plus conclure legitimement que les Juifs aient falſifié le Texte Hebreu, & changé les Propheties qui regardent JESUS-CHRIST, parce qu'en quelques endroits le Texte Hebreu ne ſemble pas ſi formel que la Verſion. Il ſe peut faire que le Texte ait été corrompu ou changé dans ces endroits par hazard, par la faute des Copiſtes: il ſe peut faire auſſi que les Interpretes ne ſe ſoient pas attachés à la lettre du Texte: il ſe peut faire qu'il y ait faute dans la Verſion. C'eſt dans ce détail que nous entrerons dans la ſuite.

Troiſiémement, quand on ſuppoſeroit que les Juifs auroient voulu falſifier les Exemplaires des Livres Sacrez; il eſt moralement impoſſible qu'ils l'aient pû faire; car comment auroient-ils pû tous conſpirer dans ce deſſein? Comment étant diſperſés par toute la terre, convenir en tous lieux de la même falſification? Eſt-il poſſible qu'ils euſſent tous conſenti à ce crime ſans qu'aucun d'eux s'y fût oppoſé? Comment auroient-ils pû falſifier tous leurs Exemplaires, ſans qu'aucun fût demeuré dans ſa premiere integrité? Quand ils en auroient pû venir à bout à l'égard des Exemplaires qui étoient en leur poſſeſſion, comment auroient-ils pû falſifier ceux qui étoient entre les mains des Chrêtiens? Toutes ces ſuppoſitions ſont également inſoûtenables.

Quatriémement, il ſemble qu'il étoit de la Providence de Dieu, de ne pas permettre, que les Exemplaires des Livres Sacrez fuſſent corrompus par les Juifs dans les Propheties qui regardent JESUS-CHRIST; car une des plus fortes preuves de la verité & de l'antiquité de ces Propheties, eſt qu'elles ſe trouvent conſervées & reſpectées par un ancien Peuple qui nous hait, & n'eſt point d'accord avec nous, il rend témoignage à l'antiquité & à la verité des Livres qui le confondent & qui font voir la verité de nôtre Religion: ce qui fait dire à Saint Auguſtin que les Juifs ſont les Conſervateurs de nos Archives & de nos Livres: *Capſarii noſtri ſunt, Librarii noſtri facti ſunt.* In Pſ. 40. & 56. Ils portent nos Livres, & n'en tirent cependant aucun avantage; il eſt tout entier pour nous. Quand les Païens ne veulent pas croire que les prédictions de JESUS-CHRIST que nous rapportons, ſoient veritables, & ſoûtiennent que c'eſt nous qui les avons faites, nous n'avons qu'à les renvoier aux Juifs ennemis de nôtre foi, qui portent nos Livres, où ces prédictions ſe trouvent. C'eſt un effet de la Providence Divine à nôtre égard, dit Saint Juſtin dans ſon Exhortation aux Gentils, que les Juifs conſervent nos Livres dans leurs Synagogues, & par conſequent nôtre Religion; car pour ne point donner occaſion à la médiſance en nous ſervant des Exemplaires de nôtre Egliſe, nous aimons mieux nous ſervir de ceux de Synagogues des Juifs, dont la lecture fait voir que ce qu'ont écrit ces Saints hommes eſt nôtre doctrine.

Cinquiémement, nous pouvons nous ſervir du Dilemme de Saint Jerôme, en y ajoûtant un troiſiéme membre, qui regarde le temps qui s'eſt écoulé depuis S. Jerôme juſqu'à nous (car il y a des Auteurs qui prétendent que le Texte Hebreu n'a été corrompu que depuis ce temps-là) & raiſonner ainſi: ſi le Texte Hebreu a été falſifié par la malice des Juifs, ou c'eſt avant J. C. ou depuis la Prédication de J. C. juſqu'à S. Jerôme, ou depuis Saint Jerôme juſqu'à nôtre temps. Or toutes ces ſuppoſitions ſont également inſoûtenables, & par conſequent aiſées à détruire; car premierement, ſi le Texte Hebreu avoit été corrompu avant JESUS-CHRIST par la malice des Juifs, Nôtre Seigneur & les Apôtres n'auroient jamais manqué de leur reprocher ce crime; mais bien loin de le faire, ils ſuppoſent que les Juifs avoient parmi eux la veritable Ecriture: *Vous liſez avec ſoin les Ecritures*, dit JESUS-CHRIST, (Jean 5. Verſ. 39.) *parce que vous croïez y trouver la vie éternelle, & neanmoins ce ſont elles qui rendent témoignage de moi. Les Docteurs de la Loi & les Phariſiens ſont aſſis ſur la Chaire de Moïſe*, (dit-il en un autre endroit, Matth. 23. Verſ. 2. & 3.) *Faites donc ce qu'ils vous diſent.* Nôtre Seigneur auroit-il parlé ainſi des Corrupteurs & des Falſificateurs de l'Ecriture? L'Apôtre Saint Paul écrivant aux Corinthiens ne reproche pas aux Juifs de n'avoir pas les Livres du Vieux Teſtament dans leur pureté & dans leur integrité, mais de ne les pas entendre: *Juſques ici*, dit-il, *lorſqu'ils liſent le Vieux Teſtament, ce voile demeure toujours ſur leur cœur ſans être levé, parce qu'il ne s'ôte que par* JESUS-CHRIST. *Ainſi juſqu'à cette heure lors qu'on leur lit Moïſe, ils ont un voile ſur le cœur.* 2. Corinth. 3. Verſ. 13. Les Livres que les Juifs liſoient, étoient la veritable Ecriture Sainte, c'étoit la Loi de Moïſe, qu'ils liſoient tous les jours de Sabbath dans leurs Synagogues (comme dit Saint Jacques Act. 15. Verſ. 21.) Ce n'étoit point une Loi ni une Ecriture corrompuë: ils la liſoient telle qu'ils l'avoient reçûë de leurs Peres: mais ils ne l'entendoient pas. Il doit donc

paſſer

paſſer pour conſtant que le Texte Hebreu n'avoit pas encore été corrompu par la malice des Juifs du temps de Jesus-Christ & des Apôtres. Voïons ſi l'on peut dire qu'ils l'aient falſifié depuis les Apôtres juſqu'au temps de Saint Jerôme.

Pluſieurs raiſons prouvent que cela ne peut pas être, les Juifs convertis au Chriſtianiſme garderent ſans doute des Exemplaires des Livres Sacrez. Les Nazaréens, qui étoient une Secte de Chrêtiens fort attachés à l'ancienne Loi, en conſerverent auſſi ſans doute des Exemplaires. Les Juifs n'ont point été les maîtres de falſifier ces Exemplaires. Quoi qu'aprés la priſe de Jeruſalem, il ſoit reſté peu de Chrêtiens qui aient conſervé le langage Hebreu, on ne peut pas dire neanmoins qu'ils n'aient pas conſervé d'Exemplaires Hebreux, & qu'aucun Chrêtien n'ait appris cette langue. Hegeſippe qui a vécu peu de temps aprés les Apôtres, & qui a paſſé de la Religion Juive à la Chrêtienne, ſçavoit certainement l'Hebreu, comme Euſebe le remarque: il avoit ſans doute les Exemplaires Hebreux de l'Ancien Teſtament. Pluſieurs autres Chrêtiens de la Paleſtine Juifs d'origine ou nouvellement convertis, ſçavoient l'Hebreu, & liſoient la Bible en Hebreu. Eſt-il poſſible que les Juifs aient falſifié leurs Exemplaires, & que perſonne ne ſe ſoit apperçû de cette falſification? Dés la douziéme année de l'Empire d'Adrien, le Texte Hebreu étoit conforme à celui que nous avons, comme il paroît par la Verſion d'Aquila. Il faudroit donc que cette falſification ſe fût faite depuis la priſe de Jeruſalem juſqu'au commencement du ſecond ſiecle, c'eſt-à-dire environ en 30. ou 40. ans. Y a-t-il de la vrai-ſemblance que dans ce temps qu'il y avoit encore pluſieurs Juifs convertis dans la Paleſtine, aucun d'eux n'ait conſervé les Exemplaires qu'il avoit dans leur pureté? Croira-t-on que les Juifs aient pû en ſi peu de temps ſupprimer tous les Exemplaires du Texte Hebreu, & en ſubſtituer d'autres falſifiés en leur place? Le Texte Hebreu qu'Origenes a inſeré peu de temps aprés dans ſes Exaples, étoit conforme à celui que nous avons. Enfin du temps de Saint Jerôme, les Juifs & les Chrêtiens avoient le même Texte Hebreu que nous avons à preſent, & la Verſion qu'en a fait Saint Jerôme, nous eſt un garant certain, qu'il n'y eſt point arrivé de changement conſiderable depuis ce temps-là, & par conſequent que les Juifs ne l'ont point falſifié: outre que la diligence extraordinaire & ſcrupuleuſe des Maſſoretes, a dû beaucoup contribuer à conſerver le Texte dans ſa pureté. Saint Jerôme apporte une autre raiſon pour montrer que le Texte Hebreu n'a point été corrompu depuis Jesus-Christ; ſçavoir, que Jesus-Christ & les Apôtres ont cité l'Ecriture ſuivant le Texte Hebreu, & non pas ſuivant la Verſion des Septante. Il eſt viſible que cette remarque, ſi elle ſe trouve veritable, fait voir invinciblement que les endroits dans leſquels l'Hebreu eſt different des Septante, n'ont point été falſifiés par les Juifs depuis le temps de Jesus-Christ & des Apôtres. Mais cette remarque de Saint Jerôme ne doit pas être priſe dans toute ſa generalité; car il faut avoüer que les Evangeliſtes & les Apôtres écrivant en Grec, citent ordinairement les paſſages de l'Ancien Teſtament ſuivant la Verſion qui étoit commune & autoriſée parmi les Juifs *b*, ſans examiner ſi elle étoit entierement conforme au Texte Hebreu; mais à l'égard de l'Evangile de ſaint Matthieu écrit en Hebreu, quoique nous n'en aions point l'original, il eſt aiſé de reconnoître par la Verſion même, que cet Evangeliſte avoit cité l'Ecriture ſuivant le Texte Hebreu dans des endroits où il eſt different des Septante *c*. Il y a même dans l'Evangile

b *Suivant la Verſion qui étoit commune parmi les Juifs.*] Saint Luc cite toûjours l'Ancien Teſtament ſuivant la Verſion des Septante, même dans les endroits où elle eſt differente du Texte Hebreu, comme un paſſage d'Amos qu'il fait citer à Saint Jacques dans les Actes des Apôtres, Chapitre 15. Verſ. 17. & dans ſon Evangile Chap. 4. il rapporte un paſſage que Nôtre Seigneur avoit lû dans la Synagogue de Nazareth ſuivant la Verſion des Septante: ce n'eſt pas que Jesus-Christ l'eût lû de cette maniere dans la Synagogue; mais c'eſt que Saint Luc l'a rapporté de ſon chef ſuivant la Verſion des Septante. Par la même raiſon, il y a des paſſages mêmes dans l'Evangile de Saint Matthieu & dans l'Epître aux Hebreux qui étoient autrefois écrits en Hebreu, que l'Interprete Grec a rapportés ſuivant la Verſion des Septante.

c *Cet Evangeliſte avoit cité l'Ecriture ſuivant le Texte Hebreu dans des endroits où il eſt different des Septante.*] En voici quelques exemples. Dans le Ch. 2. de S. Matthieu cette Prophetie de Michée touchant la Ville de Bethléem; *Vous n'êtes pas la plus petite entre les principales Villes de Juda*, n'eſt point citée ſuivant les Septante qui ont traduit: *Etre les mille de Juda*, & il a ſuivi le ſens que l'on peut donner au mot Hebreu, qui ponctué differemment ſignifie *mille* & *Princes*. Dans le même Chapitre Verſ. 15. il cite cette Prophetie d'Oſée, *J'ai appellé mon fils d'Egypte* ſuivant le Texte Hebreu, & non pas ſuivant les Septante, qui ont traduit, *J'ai appellé d'Egypte ces enfans*. Dans le même Chapitre Saint Matthieu cite cette Prophetie: *Il ſera appellé Nazaréen*: Elle ne ſe trouve en aucun endroit de la Verſion des Septante; mais ſi l'on ſuppoſe qu'il s'eſt ſervi de l'Exemplaire Hebreu, on pourra dire avec S. Jerôme qu'il a voulu parler de ces paroles d'Iſaïe Chapitre 11. Verſ. 11. *Nezer de radice ejus aſcendet*. Dans le Chapitre 4. il rapporte une Prophetie tirée du

Chap.

gile de Saint Jean & dans les Epîtres de Saint Paul, des paſſages, où l'on n'a pas ſuivi exactement la Verſion des Septante. Et ce a ſeul ſuffit pour faire voir que les Evangeliſtes ni les Apôtres n'ont pas crû que le Texte Hebreu fût corrompu.

La difficulté qu'il y a d'aſſigner le temps où l'on prétend que les Juifs ont falſifié le Texte Hebreu fait encore voir la fauſſeté de ce Syſtême. Les uns ont prétendu que cette falſification ne s'étoit faite que depuis Saint Jerôme : C'eſt le ſentiment de Melchior Cano, de Serarius, & de quelques autres ; mais la Verſion que Saint Jerôme a faite ſur le Texte Hebreu, étant comme nous avons remarqué, conforme preſque par tout au Texte Hebreu que nous avons auſſi-bien que les Verſions d'Aquila, de Symmaque & de Theodotion, ce ſont autant de monumens contre cette prétenduë falſification, & l'on défie ceux qui ſoûtiendroient ce ſentiment, de produire des paſſages de quelque conſequence, où la Verſion de Saint Jerôme ſoit differente du Texte Hebreu d'apreſent : c'eſt pourtant ce qu'il faudroit qu'ils fiſſent, s'ils vouloient donner quelque vraiſemblance à l'opinion qu'ils ſoûtiennent. C'eſt pourquoi la pluſpart de ceux qui ont avancé que le Texte Hebreu étoit corrompu par la malice des Juifs, ont crû devoir placer plus haut cette corruption, & ſans s'embaraſſer de marquer préciſément le temps qu'elle a été faite, l'on dit ſeulement en termes generaux, que le Texte Hebreu avoit été corrompu par les Juifs depuis JESUS-CHRIST juſqu'au temps de Saint Jerôme. Mais quand on les preſſe, ils ſont obligez de reſtraindre cette époque, car il eſt difficile qu'on croie que cette falſification ſe ſoit faite du temps qu'il y avoit quantité de Juifs convertis à la Religion Chrêtienne dans la Paleſtine, qui entendoient l'Hebreu & liſoient la Bible en Hebreu, c'eſt-à-dire juſqu'à la Priſe de Jeruſalem. D'ailleurs les Peres que l'on allegue pour prouver que les Juifs ont falſifié le Texte Hebreu, aiant vécu 50. ans ou environ aprés la Priſe de Jeruſalem, ſi leurs paſſages prouvoient quelque choſe, il faudroit ſuppoſer que le Texte Hebreu avoit été corrompu pendant les cinquante années qui ſe ſont écoulées depuis la Priſe de Jeruſalem ſous Veſpaſien, juſqu'au temps d'Adrien. C'eſt auſſi en ce temps-là préciſément que le dernier Auteur qui a écrit pour ſoûtenir la corruption du Texte Hebreu, place cette falſification, dont il ne deſigne pas ſeulement le temps précis ; mais encore l'Auteur, en conjecturant que c'eſt Rabbi Akiba diſciple de Gamaliel II. qui a commencé à fleurir à Tiberiade vers l'an 95. de JESUS-CHRIT, & qui eſt mort en 135. il dit que ce Rabbin aiant beaucoup de credit ſur ceux de ſa Nation auſſi bien que de reputation & d'habileté, entreprit cette falſification, que ſon diſciple Aquila ſuivit dans ſa Verſion Grecque ; que depuis, Origenes & Saint Jerôme n'aiant point connu d'autre Texte Hebreu que celui des Juifs de Tiberiade corrompu par Akiba, il n'en eſt point reſté d'autre, ni parmi les Chrêtiens ni parmi les Juifs. Voilà le Syſtême ingenieux de ce nouvel Auteur, qu'il auroit rendu probable, ſi l'érudition & la delicateſſe de l'eſprit pouvoient tenir lieu de raiſons ſolides : mais quoiqu'on puiſſe donner quelque couleur à de legeres conjectures, par des remarques curieuſes, & par l'application ingenieuſe que l'on en fait, il eſt difficile qu'on n'en découvre le foible, quand on les approfondit. C'eſt ce qui eſt arrivé à cet Auteur, qui a fait voir en cela ſon erudition par ſes recherches particulieres, & ſon eſprit par le tour fin & agréable qu'il a donné à ſes conjectures ; mais qui n'a pas pour cela convaincu perſonne de la verité de ſon Syſtême en ce point ; & certes quand on vient à l'examiner de prés, on trouve qu'il n'eſt établi que ſur des ſuppoſitions, ou fauſſes, ou incertaines ; car il ſuppoſe, 1. que les Chrêtiens n'ont point eu le Texte Hebreu, &

Chap. 9. d'Iſaïe d'une maniere plus conforme au Texte Hebreu qu'à la Verſion des Septante. Dans le Chapitre 8. il cite cette Prophetie d'Iſaïe Chap. 53. *Il a pris lui même nos langueurs, & il s'eſt chargé de nos maladies* ; dans les mêmes terme qu'elle eſt exprimée dans le Texte Hebreu ; au lieu que dans les Septante il y a, *Il porte nos pechez, & il ſouffre pour nous.* Dans le Chap. 13. Verſ. 18. il y a une prédiction tirée d'Iſaïe Chap. 42. Verſ. 1. citée ſelon le ſens du Texte Hebreu. Dans le Chap. 21. Verſ. 9. il y en a une tirée du Prophete Zacharie, plus conforme au Texte Hebreu qu'à la Verſion des Septante. Il y en a une autre du même Prophete touchant les trente pieces d'argent, citée comme elle eſt dans le Texte Hebreu bien different en cet endroit de la Verſion des Septante. Il y a auſſi dans l'Evangile de ſaint Jean des Propheties citées ſuivant le Texte Hebreu, comme dans le Chapitre 19. ces paroles du Chap. 12. de Zacharie : *Ils verront celui qu'ils ont percé*, qui ſont traduites d'une autre maniere dans les Septante. Saint Paul a auſſi ſuivi quelquefois le Texte Hebreu comme dans le Chapitre 9. de l'Epître aux Romains, où il rapporte les paroles de Moïſe à Pharaon comme elles ſont dans l'Hebreu : *C'eſt pour cela que je vous ai ſuſcité* ; au lieu que les Septante portent, *C'eſt pour cela que vous avez été conſervé juſqu'à preſent.*

d Il

& n'en ont eu preſque aucune connoiſſance depuis les Apôtres, juſqu'à la Priſe de Jeruſalem. Cela ne peut point être, puis qu'il y avoit parmi les Chrêtiens un grand nombre de Juifs convertis, dont la langue naturelle étoit le Chaldéen ou Syriaque, qui eſt appellé Hebreu dans l'Evangile, & que les Juifs naturels entendoient parfaitement l'Hebreu ancien, & liſoient l'Ecriture en cette langue.

2. Il ſuppoſe qu'aprés la Priſe de Jeruſalem, le Texte Hebreu reſta uniquement entre les mains des Juifs. C'eſt ce que l'Hiſtoire nous apprend être faux, puiſque nous ſçavons que pluſieurs Juifs Chrêtiens ſortis de la Ville de Jeruſalem avant qu'elle fût priſe s'établirent à Pella, où ils formerent la Secte des Nazaréens, qui conſerverent des Exemplaires du Texte Hebreu.

3. Il faut qu'il ſuppoſe dans ſon Syſtême, qu'il n'y avoit point d'autres Exemplaires du Texte Hebreu dans le monde que ceux de Tiberiade, c'eſt-à-dire, qu'il n'y avoit point de Juifs ailleurs ou que s'il y en avoit, ils n'avoient point d'Exemplaires Hebreux de la Loi; mais qu'ils ſe ſervoient ſeulement de la Verſion des Septante. Or il eſt certain qu'il y avoit des Juifs diſperſés dans tout le monde, & il ne paroît pas moins indubitable que ces Juifs avoient des Exemplaires de la Loi, comment ſe peut-il faire que le Rabbi Akiba ait eu aſſez de credit pour faire ſupprimer ou falſifier tous ces Exemplaires, en ſorte que 30. ou 40. ans aprés il n'en reſtoit aucun?

4. Tout ce que cet Auteur debite du Rabbi Akiba ſur la foi des Juifs, n'eſt d'aucune certitude. Il eſt vrai que Saint Jerôme nous aſſûre qu'Akiba étoit diſciple de Samai & de Hillel, & que les Juifs le croioient le maître d'Aquila: mais c'eſt tout ce que nous en ſçavons, & encore cela même n'eſt-il pas fort certain.

5. Cet Auteur pour prouver qu'Akiba a falſifié le Texte Hebreu, rapporte des Explications de l'Ecriture attribuées au Rabbi Akiba dans le Livre intitulé *Pirke Eliezer*, ou les Capitules d'Eliezer, qu'il prétend être conformes au Texte Hebreu d'apreſent & differentes de la Verſion des Septante, d'où il conclut que c'eſt lui qui eſt Auteur de cette difference, & qu'il l'a inſerée dans le Texte Hebreu. Mais rien ne me paroît plus foible que ce raiſonnement. Car, 1. qui peut aſſûrer que les diſcours que le Rabbi Eliezer fait tenir au Rabbi Akiba, ſoient veritablement de ce dernier? 2. Eſt-ce une preuve qu'Akiba ait falſifié le Texte Hebreu, parce qu'il l'a cité comme nous l'avons? 3. Entre les paſſages citez par l'Auteur de cette objection, il y en a qui ſont dans les Septante auſſi-bien que dans l'Hebreu de la maniere dont Rabbi Akiba les rapporte, & dans les autres la difference ne vient que de la prononciation *d*. Ainſi on ne peut en conclure que Rabbi Akiba ait falſifié l'Ecriture en ces endroits; au contraire puiſqu'il eſt conforme à la Verſion des Septante, il faut neceſſairement ſelon les principes de nôtre adverſaire, qu'il n'y ait aucune falſification en ces endroits.

6. Quand on dit qu'Aquila diſciple d'Akiba, eſt accuſé d'être le premier parmi les Grecs qui ait falſifié l'Ecriture Sainte, on ſuppoſe qu'il n'a fait cette falſification, qu'en ſuivant un Texte corrompu; au lieu que les falſifications dont il eſt accuſé, regardent ſa Traduction. On ne lui reproche pas d'avoir travaillé ſur un Exemplaire Hebreu falſifié, mais d'avoir mal traduit l'Hebreu.

Enfin quand on allegue qu'Akiba eſt l'Auteur de la corruption du Texte Hebreu touchant la Chronologie des Patriarches, on ſuppoſe premierement, qu'il eſt conſtant que le Texte Hebreu eſt

---

d *Il y en a qui ſont dans les Septante auſſi-bien que dans l'Hebreu de la maniere dont Rabbi Akiba les rapporte, & dans les autres la difference ne vient que de la prononciation.*] Le premier paſſage eſt *Geneſ.* 28. *Verſ.* 11. où il n'y a preſque pas de difference entre la Vulgate & le Texte Hebreu. Le Texte Hebreu porte que Jacob paſſa la nuit en un endroit *parce que le Soleil étoit couché*; les Septante ont la même expreſſion. Le ſecond paſſage eſt tiré du Liv. 1. des Paralipomenes Chap. 17. Verſ. 21. Le Texte Hebreu porte que *le Peuple d'Iſraël étoit un ſeul Peuple ſur la terre.* Les Septante au lieu d'*un ſeul* Peuple, ont traduit: *Il n'y a point eu de Peuple juſqu'à preſent ſur la terre, ſemblable à celui d'Iſraël*, pourquoi veut-on que ce ſoit plûtôt une corruption du Texte Hebreu qu'une liberté que s'eſt donnée le Traducteur dans ſa Verſion. Le troiſiéme paſſage tiré du Ch. 26. de la Geneſe, Verſ. 18. & 19. eſt dans les Septante comme dans l'Hebreu de la même maniere qu'il a été cité par Rabbi Akiba: ainſi on ne peut pas dire qu'avant Akiba on liſoit autrement. Le quatriéme paſſage tiré du Chap. 33. des Nombres Verſ. 4. eſt auſſi dans les Septante comme il eſt cité par Akiba. La difference qui ſe trouve dans le cinquiéme paſſage tiré du Pſeaume 67. Verſ. 28. entre les Septante & les Verſions faites ſur le Texte Hebreu, ne vient pas d'aucune corruption du Texte; mais de ce que le mot Hebreu *Rodhem* peut ſignifier *dans un tranſport d'eſprit*, ou *leur Maître*: ce qui ſuit encore dans le même Pſeaume vient de la differente prononciation du mot Hebreu, qui peut ſignifier un *Prince* & une *pierre*. Akiba l'a pris dans le ſens qui ſignifie une pierre, en quoi il s'eſt peut-être trompé; mais il n'a pas pour cela falſifié le Texte.

eſt corrompu en cet endroit, ce qui eſt en queſtion. On ſuppoſe ſecondement, que c'eſt Akiba qui l'a falſifié par malice & en haine des Chrêtiens, ce qui ne ſe prouve point. Il eſt vrai qu'on ajoûte que le Livre *Seder-Olam* ou la grande Chronologie, a été fait ſuivant les ſentimens d'Akiba, comme les Juifs le prétendent; mais tout cela eſt fort incertain, & l'Auteur du Livre *Seder-Olam* eſt beaucoup plus recent que Rabbi Akiba. D'ailleurs ſi ce que les Juifs nous diſent d'Akiba eſt veritable, qu'il ait pris le parti de Barcochebas, qui ſe revolta l'an 132. de JESUS-CHRIST, & qu'il ait voulu le faire paſſer pour le Meſſie, il n'auroit eu garde d'abreger la Chronologie dans le deſſein de montrer qu'il y avoit encore deux mille ans à attendre le Meſſie. On dira que ce même Akiba qui avoit abregé la Chronologie en haine des Chrêtiens, a enſuite été entraîné par un eſprit de faction dans le parti de Barcochebas; mais quelle apparence qu'un homme qui venoit de ſoûtenir aux Chrêtiens que le Meſſie ne viendroit de deux mille ans, ait eu peu de temps aprés, l'effronterie d'en produire un lui-meme, & de les perſecuter pour les obliger de le reconnoître? Tout cela fait voir le peu de foi que l'on doit ajoûter aux Hiſtoires des Juifs, & le peu de ſolidité qu'il y a dans les conjectures de l'Auteur du Livre de l'Antiquité des temps défenduë, pour prouver que le Texte Hebreu a été falſifié en haine des Chrêtiens par ce Rabbi Akiba.

Aprés avoir montré que non ſeulement on ne prouve point par autorité que les Juifs aient corrompu le Texte Hebreu par malice & en haine des Chrêtiens; mais encore qu'il eſt hors d'apparence & même moralement impoſſible qu'ils l'aient fait, il faudroit reprendre en particulier les endroits que l'on prétend qu'ils ont corrompus en haine des Chrêtiens, pour affoiblir le ſens des Propheties qui conviennent à JESUS-CHRIST; mais comme nous examinerons dans la ſuite tous les principaux paſſages dans leſquels le Texte Hebreu eſt different des Septante ou de la Vulgate, dont ceux-ci ſont partie, pour ne pas repeter pluſieurs fois la même choſe, nous nous contenterons de remarquer ici, 1. Qu'il n'y a point de preuve qu'aucun de ces paſſages ait été falſifié par les Juifs en haine des Chrêtiens, & que ſuppoſé qu'il y en ait de corrompus, la corruption peut venir d'autres cauſes, comme de la negligence des Copiſtes, du changement de lettres ſemblables, de la differente leçon ou ponctuation, ſans qu'il ſoit neceſſaire d'accuſer les Juifs de falſification & de mauvaiſe foi. Nous ferons même voir dans la ſuite en parlant en détail de ces paſſages, que la difference qui ſe trouve entre le Texte Hebreu & les Septante, eſt viſiblement fondée ſur quelqu'une des cauſes que nous venons d'alleguer. Et certes ſi cette difference venoit de la malice des Juifs, elle ne ſe rencontreroit que dans les endroits qui regardent JESUS-CHRIST, puiſqu'ils n'avoient pas d'interêt d'en falſifier d'autres; & ils n'auroient pas manqué de les falſifier tous, ou du moins les principaux & les plus forts. Or il eſt certain que l'Hebreu & la Verſion des Septante, ſont differens en beaucoup d'autres endroits: il eſt encore certain que les principales Propheties de JESUS-CHRIST ſont auſſi formelles & même quelquefois plus dans le Texte Hebreu que dans la Verſion des Septante. C'eſt donc inutilement que l'on allegue quelques prédictions de JESUS-CHRIST, dans leſquelles il ſe trouve quelque difference entre le Texte Hebreu & les Septante, pour prouver que les Juifs ont falſifié le Texte Hebreu. 2. Qu'il n'eſt pas vrai que le Texte Hebreu ſoit corrompu dans tous les endroits où il eſt different de la Verſion des Septante. Nous ferons encore voir qu'il y en a pluſieurs dans leſquels c'eſt la Verſion qui eſt fautive ou corrompuë. 3. Que la pluſpart de ces differences ne ſont pas conſiderables, & ne détruiſent pas la Prophetie; que ſouvent ce qui eſt dans la Verſion n'eſt qu'une explication plus ample de ce qui eſt dans le Texte. Ces reflexions generales ſuffiſent pour répondre aux paſſages du Texte Hebreu que l'on allegue comme falſifiés par les Juifs, en attendant que nous en faſſions l'application à ces paſſages mêmes.

§. V.

Qu'il y a des corruptions dans le Texte Hebreu, d'où elles viennent, & de quelle nature elles ſont: qu'elles n'empêchent pas que le Texte Hebreu ne ſoit autentique, & qu'on ne le préfere ordinairement aux Verſions. Regles generales pour connoître quand il faut ſuivre le Texte Hebreu ou les Verſions.

IL ne faut jamais aſſûrer que les choſes dont on a des preuves ſolides. Comme on n'en a point que le Texte Hebreu ait été falſifié malicieuſement par les Juifs, c'eſt une temerité que de l'aſſûrer; mais auſſi par la même raiſon il faut prendre garde de ne pas tomber dans l'extremité oppoſée, en ſoûtenant que le Texte Hebreu eſt dans ſa pureté originale, & qu'il n'eſt corrompu en aucun endroit. C'eſt ſuppoſer que les Juifs qui l'ont copié ne ſe ſont jamais trompés, qu'ils n'ont jamais mis une lettre pour une autre; qu'ils l'ont toûjours ponctué comme il faut; qu'il n'y a eu aucune varieté dans leurs Exemplaires; qu'ils ont conſervé le Texte ſans la moindre faute depuis Moiſe,

Moïſe, ou depuis Eſdras juſqu'à nous, c'eſt à dire qu'ils ont été infaillibles dans les reviſions, ponctuations, & deſcriptions des Livres Sacrez; & qu'ils n'ont été ſujets ni à la negligence, ni à la ſurpriſe; ce qu'on ne peut attribuer qu'à une aſſiſtance toute particuliere de Dieu, & à une eſpece d'inſpiration continuelle. Toutes ces ſuppoſitions étant ſans fondement, c'eſt une ſuperſtition que d'aſſûrer, comme font quelques Auteurs, que le Texte Hebreu que nous avons à preſent, n'eſt corrompu en aucun endroit, qu'il n'y a aucune faute ni aucune lacune, & qu'on ne peut jamais ſe diſpenſer de le ſuivre. Non ſeulement cela ſe dit ſans preuve & ſans apparence; mais on a même des preuves du contraire. Car premierement, il y a eu des variations entre les plus anciens Exemplaires Hebreux, que les Maſſoretes ont remarquées par ce qu'ils appellent *Keri* & *Cetib*, en mettant l'une de ces Leçons dans le Texte, & l'autre à la marge. Nous avons les differentes Leçons des Juifs Orientaux & des Occidentaux de Ben-Aſcher, & de Ben-Nepthali, & les Exemplaires manuſcrits des Bibles ne ſont pas toûjours entierement conformes. Secondement il eſt conſtant qu'il y a des paſſages où le ſens des Verſions eſt plus naturel & convient mieux au ſujet que celui du Texte, & que la difference qui ſe trouve en ces endroits entre le Texte & la Verſion, ne vient que du changement d'une lettre en une autre aſſez ſemblable, comme du *Reſch* en *Daleth*, du *Beth* en *Caph*, du *Mem* en *Samech*, du *Beth* en *Phé* ou en *Mem*, du *Caph* final en *Vau*, ou de quelque autre ſemblable; en ſorte qu'il paroît viſiblement que le Traducteur a lû le Texte autrement & que le ſens eſt beaucoup meilleur. Qui peut douter qu'alors il n'y ait bien de l'apparence que le Texte Hebreu a été corrompu en cet endroit, & que l'on y a mis par ſucceſſion de temps une lettre pour une autre? Troiſiémement, il eſt certain, comme nous avons remarqué, que les Points voielles ſont une invention nouvelle. Souvent la difference qui eſt entre le Texte & la Verſion, ne vient que de la ponctuation, & le ſens de la Verſion eſt beaucoup meilleur, que celui du Texte ponctué. Qui peut douter dans ces circonſtances que la ponctuation ne ſoit fautive? Quatriémement, les Peres les plus attachés au Texte Hebreu, comme Origenes & Saint Jerôme, avoüent qu'il y a des fautes dans ce Texte, que l'on n'eſt pas toûjours obligé de le ſuivre; qu'il y a des varietés entre les Exemplaires Hebreux, & que les differentes manieres de prononcer un même mot, ont produit differens ſens. Cinquiémement la varieté qui ſe trouve entre les Verſions, fait encore connoître qu'il y a eu des Leçons differentes dans differens Exemplaires Hebreux, & qu'ils ont donné un different ſens à un même mot, à cauſe de la differente prononciation. Or comme on ne peut pas dire que les Maſſoretes & les Auteurs de la ponctuation preſente, aient été infaillibles; on ne peut point être aſſûré abſolument que la Leçon qui eſt dans nôtre Texte, ſoit la plus veritable, & il faut en juger par le ſens, par ce qui précede & par ce qui ſuit.

Mais quoi qu'on ne puiſſe pas dire que le Texte Hebreu ſoit ſans aucune faute, il faut neanmoins reconnoître. 1. qu'il n'y en a point de conſiderable, ni qui regarde la doctrine ou les mœurs. Que la pluſpart des differens qui ſont entre l'Original & les Verſions ne conſiſtent que dans de differentes expreſſions qui ſont plus ou moins claires; qui s'accordent mieux ou moins bien avec ce qui précede & ce qui ſuit, qui font un ſens plus ou moins parfait: qu'il n'y en a point où le ſens du Texte Hebreu contienne une fauſſeté dangereuſe ou une erreur manifeſte: c'eſt pourquoi ces ſortes de fautes ne diminuent rien de l'autorité du Texte Hebreu, & n'empêchent point qu'il ne paſſe pour autentique & pour la regle de nôtre foi & de nos mœurs. Ces varietez de Leçons & ces fautes legeres qui ſe rencontrent generalement dans tous les Livres Sacrez & profanes, tant dans le Texte que dans les Verſions, n'empêchent point que nous n'aïons certainement les Ouvrages autentiques des Auteurs, & que nous ne puiſſions ſçavoir leurs veritables ſentimens. Conclure de ce que les Textes originaux de l'Ancien & Nouveau Teſtament ont été ſujets à la Loi commune de tous les autres Livres, & qu'il s'y eſt gliſſé des fautes legeres par l'inadvertance ou la negligence des Copiſtes, en conclure, dis-je, que nous n'avons plus la parole de Dieu, ni l'Ecriture Sainte divinement inſpirée, ce ſeroit une folie ſemblable à celle d'un homme, qui ſoûtiendroit que nous n'avons plus les Oeuvres de Platon, de Demoſthenes, de Ciceron, de Tite-Live, &c. parce qu'il y a des fautes & des lacunes dans tous ces Ouvrages. Etablir ce principe c'eſt renverſer le fondement de toutes nos connoiſſances hiſtoriques, & introduire un Pyrrhoniſme inſoutenable. C'eſt donc ſans raiſon qu'à cauſe des fautes legeres qui ſe rencontrent dans le Texte Hebreu, on douteroit de ſa verité & de ſon autenticité. 2. Que dans les endroits où il eſt different de la Verſion des Septante, il y en a beaucoup plus où la faute eſt plûtôt dans la Verſion que dans le Texte, & où la difference vient plûtôt de la negligence ou de la liberté de l'Interprete, que du Texte. 3. Qu'il faut avoir recours au Texte Hebreu; comme à la ſource, & le ſuivre plûtôt que les Verſions, à moins qu'on n'ait des raiſons particulieres de s'en écarter pour ſuivre les Verſions. C'eſt le ſentiment de Saint Auguſtin & de

Saint Jerôme, qui eſt conforme à la raiſon, au bon ſens & à l'uſage ordinaire. Quand on veut ſçavoir le ſens d'un Auteur, on a toûjours recours à l'Original, quelque bonne & ancienne Verſion que l'on en ait. Il eſt vrai qu'il peut y avoir des fautes dans l'Original, mais il y en peut à plus forte raiſon avoir dans la Verſion : car outre le changement qui peut arriver par la faute des Copiſtes, qui eſt commun à l'Original & à la Verſion, la Verſion eſt encore ordinairement ſujete à pluſieurs fautes par l'ignorance & la negligence de l'Interprete, par la difficulté qu'il y a de rendre bien le ſens du Texte en une autre langue, par la liberté que ſe donne l'Interprete de changer, d'ajoûter, d'expliquer, ou de determiner, & par pluſieurs autres raiſons. Toutes ces choſes doivent encore avoir plus lieu à l'égard du Texte Hebreu, qu'à l'égard de tout autre Original, tant à cauſe du ſoin tout particulier que les Juifs ont eu de le conſerver dans ſa pureté, qu'à cauſe de la difficulté de le traduire, de la liberté que ſe ſont viſiblement donnée les Septante en le traduiſant, & des changemens qui ſont ſurvenus à cette Verſion. Je ne nie pas neanmoins qu'il n'y ait des occaſions, où l'on ne puiſſe pour de bonnes raiſons abandonner le Texte Hebreu d'apreſent pour ſuivre la Verſion des Septante, & qu'il ne le faille faire dans quelques paſſages ; mais cela eſt rare, comme nous le ferons voir dans la ſuite par l'examen particulier de ces paſſages. En attendant voici les regles generales que l'on peut apporter pour diſcerner quand il faut ſuivre le Texte Hebreu, ou quand il faut s'en écarter.

Premierement, dans les paſſages où la difference qui eſt entre le Texte & les Verſions, vient de ce que les Interpretes ont lû differemment le Texte Hebreu; il faut examiner ſi cette differente Leçon vient de la difference des conſones du mot Hebreu, ou de la ſeule ponctuation. Comme nous avons fait voir clairement que la ponctuation n'eſt pas des Ecrivains Sacrés, mais que c'eſt une nouvelle invention, on peut être moins ſcrupuleux à s'écarter du ſens que les Maſſoretes ont fixé par leur ponctuation, ſi celui que le même mot differemment ponctué peut avoir, & que les Septante ont ſuivi, eſt plus naturel & plus conforme à ce qui précede & à ce qui ſuit : car alors on ne ſuppoſe point que le Texte ſacré ſoit corrompu ni changé, mais ſeulement qu'il a été mal ponctué. Il eſt vrai que l'on ne doit pas mépriſer ni negliger entierement l'autorité des Maſſoretes qui ont ſuivi l'uſage le plus reçû parmi les Juifs : mais comme on ne peut pas dire qu'ils aient été infaillibles dans la determination qu'ils ont faite d'un mot à un ſens plûtôt qu'à un autre : quand le ſens contraire à celui qu'ils ont embraſſé paroît viſiblement meilleur, on ne doit point faire difficulté de le ſuivre. Mais ſi les deux ſens ſont également bons & ſoûtenables, on a la liberté de ſuivre celui qu'on voudra des deux, ſans qu'on puiſſe rejetter le contraire.

Si la difference du ſens vient de ce qu'en changeant une conſone ou une des anciennes voielles dans un mot, il a le ſens que l'ancien Interprete Grec a ſuivi, il faut être plus reſervé à s'écarter du Texte Hebreu; car quoi qu'il ne ſoit pas impoſſible qu'il y ait des lettres changées dans le Texte, & que la reſſemblance qui ſe trouve entre pluſieurs lettres Hebraïques, rende ce changement aſſez facile, c'eſt une eſpece de temerité de l'aſſûrer ſans en avoir une preuve bien ſenſible, & rien n'eſt plus ridicule, que de forger d'autres mots entiers, comme font quelques-uns, en y ajoûtant, changeant ou tranſpoſant des lettres. La ſeule difference de l'ancienne Verſion n'eſt pas un fondement legitime pour faire ce changement ; parce que l'Interprete peut s'être trompé, ſoit dans la lecture, ſoit dans la Verſion du Texte, & la préſomption eſt toûjours plûtôt pour le Texte Original que pour la Verſion, à moins qu'on ne découvre viſiblement qu'il y a faute dans le Texte. Ainſi quand le Texte fait un bon ſens ſans aucun changement, je le préfererois toûjours à la Verſion, & ne m'en écarterois qu'en cas que l'on montrât ou par quelques autres paſſages de l'Ecriture, ou par ce qui précede & ce qui ſuit, qu'il faut plûtôt ſuivre le ſens de la Verſion que celui du Texte ; & en ce cas je ne me contenterois pas d'une ſimple conjecture, ou d'une legere apparence ou d'une foible vraiſemblance ; mais je voudrois une raiſon ſolide & capable d'ébranler un eſprit raiſonnable, & que les regles de la prudence & de la Critique nous faſſent juger être de poids.

La varieté de la Verſion & du Texte vient quelquefois de ce que les anciens Exemplaires Hebreux n'étoient pas conformes, & que l'on a lû dans les uns d'une maniere & dans les autres d'une autre. Ces differences nous ſont connuës par le Keri & le Cetib des Hebreux, qui ne ſont que des differentes Leçons, dont l'une étoit à la marge & l'autre dans le Texte, & par les differentes Leçons de Ben-Aſcher & de Ben-Nephthali, des Juifs Orientaux & des Occidentaux, qui ont auſſi été remarquées par d'autres Rabbins. Ces differentes Leçons ne peuvent pas être toutes deux veritables : il faut neceſſairement qu'une des deux ſoit fauſſe : pour ſe determiner à en ſuivre une, il faut choiſir celle qui eſt la plus autoriſée, ſoit par les Rabbins, ſoit par ſa conformité avec les anciennes Verſions, qui convient mieux aux paſſages, & qui rend le ſens plus naturel & plus parfait.

Il faut uſer de la même précaution, quand le ſens du terme Hebreu eſt incertain, ou quand un même mot peut avoir deux ſignifications. Le premier

premier arrive particulierement dans les mots qui ne ſe rencontrent qu'une ſeule fois dans tout l'Ancien Teſtament; ou même qui ne s'y trouvent repetés qu'en deux ou trois endroits; car comme on n'eſt aſſûré de la ſignification des mots d'une langue morte, que parce qu'un même mot joint en differens endroits avec differens mots, fait toûjours un bon ſens dans une ſignification, ce que toute autre ſignification qu'on lui donneroit, ne pourroit faire, parce qu'il eſt moralement impoſſible qu'un ſens qui n'eſt pas le ſens naturel d'un mot ſelon l'Inſtitution convienne à pluſieurs endroits, la differente combinaiſon d'un même mot avec pluſieurs autres, en fait connoître certainement la propre ſignification. Mais comme il n'eſt pas impoſſible que deux differentes ſignifications ne puiſſent faire toutes deux un bon ſens dans un ſeul endroit, ou même dans deux ou trois, on n'a pas la même certitude de la ſignification d'un mot, quand il ne ſe trouve qu'une ſeule fois dans un Livre où ſont compris tous les mots de la langue, tel qu'eſt l'Ancien Teſtament à l'égard de l'Hebreu, ou quand il n'y eſt repeté qu'une fois ou deux. Ordinairement neanmoins les Interpretes conviennent aſſés, ſoit par tradition, ſoit par analogie avec des mots des autres Langues Orientales, de la ſignification de ces termes: mais quand ils n'en conviennent pas, & qu'ils ſe trouvent traduits differemment dans differentes Verſions, il eſt libre de choiſir la ſignification que l'on juge être la plus vraiſemblable, comme auſſi quand un même mot eſt ſuſceptible de deux ſignifications, & que les Interpretes l'ont expliqué differemment, il faut préferer celle qui fait un ſens plus naturel & plus parfait.

Les differences qui ſe rencontrent entre le Texte Hebreu & le Texte Samaritain du Pentateuque, doivent être conſiderées comme des differentes Leçons d'un même Texte, car le Pentateuque Samaritain eſt comme un Exemplaire ancien du même Livre, & les differences de cet Exemplaire & des Hebreux, ont été remarquées dés le temps de Saint Jerôme. Nous parlerons dans la ſuite plus amplement de l'autorité de cet Exemplaire Hebreu Samaritain; il ſuffit ici de le conſiderer comme un Exemplaire ancien, dont les varietés ſont du moins autant à conſiderer que celles des autres Exemplaires Hebreux. Sur ce pied l'on peut ſuivre la Leçon du Texte Samaritain, ſi elle ſe trouve plus vraiſemblable que celle qui eſt dans le Texte Hebreu commun.

On ne doit pas porter le même jugement des differences qui ſe trouvent dans les Paraphraſes Chaldaïques, ou dans les Verſions Orientales, & dans le Talmud; ces Auteurs s'étant donnés la liberté de s'écarter du vrai ſens du Texte, en ſorte qu'on ne peut s'en ſervir que quand il y a des differences dans le Texte même, ou qu'il y a lieu d'ailleurs d'être perſuadé que le Texte eſt corrompu.

Les Verſions Grecques d'Aquila, de Symmaque & de Theodotion, dont il ne nous reſte que des fragmens, étant plus conformes au Texte Hebreu, que les autres, ne fourniſſent pas tant de differences, mais elles peuvent ſervir à faire connoître les differens ſens que peut avoir un mot Hebreu, ou les differentes Leçons d'un même paſſage, ſur leſquelles ſont fondées la pluſpart des varietés qui ſe trouvent entre ces Verſions.

Mais il faut avoüer que ſouvent la difference qui ſe trouve entre la Verſion & l'Original, & entre les Verſions mêmes, vient de ce que les Interpretes ne ſe ſont pas aſſujetis à ſuivre la lettre, & à traduire les mots à la rigueur, mais qu'ils ſe ſont donnés la liberté de rendre le ſens qu'ils ont crû le plus veritable. Toute Verſion eſt une eſpece de Paraphraſe & de Commentaire, & il eſt preſqu'impoſſible que l'Interprete, quelque fidele qu'il ſoit, ne prenne quelquefois l'eſſor en s'écartant de la lettre de ſon Original, par exemple ſi un mot ou une Phraſe peuvent avoir deux ſens dans la Langue originale, que l'on ne peut exprimer tous deux par les termes de la Verſion, il eſt obligé de ſe determiner à l'un des deux ſens. Si l'Original a un tour particulier, & propre à ſa Langue, qui n'auroit aucune grace, & peut-être aucun ſens dans la Verſion, il faut que l'Interprete ſubſtituë une expreſſion differente; mais qui ait la même force & le même ſens dans la Langue en laquelle il fait ſa Traduction, que les termes de l'Original: cela eſt plus ordinaire à l'Hebreu qu'à pas une autre Langue, parce qu'il eſt plein de tours & d'expreſſions particulieres que l'on ne peut imiter dans les autres Langues. Quand il y a quelque choſe d'obſcur & d'embarraſſé dans l'Original, il eſt du devoir de l'Interprete de l'éclaircir, de l'étendre, & de le developer; s'il y a quelque choſe d'omis, de le ſuppléer; s'il y a quelque choſe de ſuperflu, de le retrancher. Enfin il y a une infinité d'occaſions où les Interpretes ſont obligés de s'écarter de la lettre du Texte: de là viennent une infinité de varietés au moins apparentes entre le Texte & les Verſions, mais alors on ne peut pas accuſer le Texte de corruption, ni prétendre le corriger par la Verſion: il faut examiner au contraire ſi l'Interprete a bien pris le ſens de l'Original, s'il a bien rencontré, il n'y a point de varieté réelle & veritable, il n'y a plus de contradiction à ſauver: s'il a mal rencontré, & que ſa Verſion ne rende pas fidélement le ſens du Texte, il faut l'abandonner, & ſuivre celui du Texte même.

La difference vient encore quelquefois de ce qu'on diſtingue differemment les Verſets ou

les Phraſes, ce qu'on appelle parmi nous difference de ponctuation. Comme les diſtinctions des Verſets ſont arbitraires, & que la ponctuation eſt nouvelle, il faut s'arrêter à celles qui rendent le ſens le plus parfait.

Quelquefois les Hebreux mettent un temps pour un autre; ils ſe ſervent du préterit pour le preſent, & du futur pour le preſent. Il faut ſuivre alors celui qui convient mieux à la choſe, dont il eſt parlé: il en faut uſer de même quand il y a un changement de perſonnes ou de nombre. Les Interpretes ſe ſont aſſés ſouvent donnés la liberté de faire ces changemens de temps & de perſonnes: mais ordinairement ils ſe ſont trompés & il faut bien prendre garde ſi ce changement eſt neceſſaire pour le ſuivre.

Enfin il faut avoüer qu'il y a bien des differences entre le Texte Hebreu, & la Verſion des Septante qui viennent de la corruption & de la confuſion qui ſe trouvent dans la Verſion Grecque que nous avons. Il eſt certain que l'on y a retouché pluſieurs fois, que divers Auteurs ſe ſont donnés la liberté d'y ajoûter, d'y retrancher, ou d'y corriger diverſes choſes, qu'il y en a eu dés les premiers ſiecles de l'Egliſe des Editions differentes; que l'on y a inſeré des corrections tirées de la Verſion de Theodotion & même de quelques autres; c'eſt ce qui a fait dire avec raiſon à S. Jerôme, que dés ſon temps la Verſion des Septante n'étoit plus nulle part dans ſa pureté. Aprés cela il ne faut pas s'étonner que cette Verſion ſoit en pluſieurs endroits differente du Texte Hebreu, & qu'un même mot Hebreu y ſoit quelquefois interpreté en differens ſens; cela ne peut venir que de la confuſion qui a été faite de deux Verſions differentes, ou de ce qu'une varieté de Leçons qui étoit à la marge, ou dans le Texte entre deux crochets, y eſt demeurée avec celle qui y étoit déja. En ces occaſions il ne faut pas ſuivre les fautes de la Verſion Grecque, mais s'attacher au Texte Hebreu, & ſi l'on veut approfondir davantage les choſes, & découvrir plus certainement d'où vient la faute de la verſion, il eſt bon de la comparer, avec les citations des anciens Peres Grecs & Latins, avec les autres Verſions Grecques, & avec les Verſions Orientales, & d'examiner les differens Exemplaires & les differentes Editions de la Verſion des Septante, qui nous fourniſſent encore quantité de differences qui ne peuvent venir que de la faute des Copiſtes.

Entre les Verſions Latines, il n'y en a que deux, dont on puiſſe faire quelque uſage dans la queſtion preſente. La premiere eſt l'ancienne Vulgate Latine, dont les Peres Latins ſe ſont ſervis, faite ſur le Texte Grec des Septante. La ſeconde eſt la Verſion de Saint Jerôme ſur le Texte Hebreu. L'ancienne Verſion Italique peut faire découvrir quelques fautes de la Verſion des Septante, quand elle s'éloigne du Texte Grec d'apreſent pour approcher du ſens du Texte Hebreu: mais quand elle ſe trouve differente du Texte Grec ou du Texte Hebreu, ou qu'elle s'éloigne plus du Texte Hebreu, que le Texte Grec, il eſt viſible qu'en ces cas l'erreur eſt dans la Verſion Latine, ſoit par la faute de l'Interprete, ou par la faute de celui qui a cité ou copié ce paſſage. La Verſion de Saint Jerôme étant faite ſur le Texte Hebreu de ſon temps, ſert à juſtifier que le Texte Hebreu n'a pas été corrompu depuis ſon temps; car les differences qui ſe trouvent entre ſa Verſion, & nos Verſions faites ſur le Texte Hebreu, ne viennent pas de quelque changement dans le Texte même; mais de la diverſe ſignification que l'on donne au même mot Hebreu, ou de la differente maniere dont on le lit à cauſe de la differente ponctuation. Nôtre Verſion Vulgate n'eſt pas à la verité la pure Verſion de Saint Jerôme; parce qu'il s'y eſt gliſſé quelques changemens, & qu'il eſt reſté encore quelques Livres de l'ancienne Verſion, mais elle en eſt fort peu differente dans la pluſpart des Livres de l'Ancien Teſtament. Il y a quelques endroits où elle ne rend pas le Texte Hebreu avec la même fidelité que S. Jerôme; & en ces endroits on voit bien que c'eſt le Texte Hebreu, & la Verſion de S. Jerôme qu'il faut préferer à la Vulgate.

Voilà les Regles dont on peut ſe ſervir pour diſcerner quand il faut ſuivre le Texte Hebreu ou les Verſions. Nous en ferons dans la ſuite l'application aux principaux paſſages de l'Ecriture, dans leſquels le Texte Hebreu eſt different des Verſions. Il ſuffit ici d'avoir fait voir que le Texte Hebreu n'a point été corrompu par la malice des Juifs, qu'il n'eſt point corrompu dans des choſes eſſentielles, & que s'il y a des fautes, elles ſont legeres, & arrivées par la negligence des Copiſtes; en un mot que le Texte des Livres de l'Ancien Teſtament eſt auſſi correct qu'aucun autre Livre que nous aïons; ce qui ſuffit pour qu'on puiſſe lui donner le tître d'autentique, & pour aſſûrer que c'eſt la vraie Parole de Dieu. On peut même dire qu'en general il doit être préferé à toutes les Verſions, ſelon le ſentiment de Saint Jerôme, de Saint Auguſtin, dont voici les paroles. Le premier écrivant à Sunia, & à Fretela, dit que comme on doit avoir recours à la ſource du Texte Grec à l'égard du Nouveau Teſtament, quand il y a quelque difference dans les Verſions Latines, & quelque varieté dans les Exemplaires, on doit de même à l'égard de l'Ancien Teſtament avoir recours à la verité Hebraïque, quand il y a des differences entre les Verſions Grecques & Latines, parce qu'il faut toûjours remonter à la ſource ſans s'arrêter aux ruiſſeaux: *Sicut in Novo Teſtamento*

ſi quando apud Latinos quæſtio exorta eſt, & inter Exemplaria varietas, recurrimus ad fontem Græci ſermonis, quo novum ſcriptum eſt inſtrumentum: ita in Veteri Teſtamento quando inter Græcos Latinoſque varietas eſt, ad Hebraïcam recurrimus veritatem; ne quicquid de fonte proficiſcitur, hoc quæramus in rivulis. C'eſt pourquoi il en fait une regle dans l'Epître à Lucinius, que Gratien a inſerée dans le Droit Canonique, Diſtinct. 9. ch. *Ut veterum*, qui porte qu'il faut juger de la fidelité des Livres de l'Ancien Teſtament par les Exemplaires Hebreux, & de celle du Nouveau par les Exemplaires Grecs: *Ut veterum librorum fides de Hebræis Voluminibus examinanda eſt; ita novorum veritas Græci ſermonis normam deſiderat.* Saint Auguſtin en juge de même dans le Livre 15. de la Cité de Dieu Chap. 13. Quand, dit-il, on trouve quelque difference entre les Exemplaires ſur des faits dans leſquels il y a de la contradiction, il faut plûtôt ajoûter foi à l'Original qu'à la Verſion: *Cùm diverſum aliquod in utriſque Codicibus invenitur, quandoquidem ad fidem rerum geſtarum utrumque eſſe non poteſt verum, ei Linguæ potiùs credendum, unde eſt in aliam per Interpretes facta translatio.*

§. VI.

De la Maſſore, du Keri & Cetib, & de la Cabale.

Le Nom de Massore en Hebreu ſignifie *Tradition*; ce qui peut s'entendre generalement de toutes les doctrines ou pratiques qui ſe tranſmettent de main en main, & de pere en fils; mais on donne particulierement le nom de *Maſſore* à la Critique du Texte Hebreu, que les Juifs prétendent avoir reçûë de leurs Ancêtres par tradition. Buxtorf l'a definie une doctrine Critique ſur le Texte Hebreu, inventée par les Anciens Docteurs des Juifs, par le moïen de laquelle on a compté les Verſets, les mots & lettres du Texte, & l'on en a marqué toutes les diverſités, afin de conſerver la veritable Leçon, & de le preſerver de tout changement par cette methode. C'eſt ce qui l'a fait appeller par les Rabbins Pirke Avoth, *la Haye*, ou *la Clôture de la Loi*. Les Arabes ont pris la même précaution ſur l'Alcoran, peut-être à l'imitation des Juifs.

Les Auteurs de la Maſſore, ſont appellés *Maſſoretes* ou Docteurs de la Loi. Quelques-uns font remonter l'origine de la Maſſore juſqu'à Moïſe; d'autres en mettent le commencement au temps d'Eſdras. Le Juif Elias Levita en fait auteurs les Juifs de Tiberiade, auſquels il attribuë auſſi l'Invention des Points. A l'égard de la derniere, nous avons fait voir qu'elle eſt poſterieure au Talmud, mais pour la Maſſore, elle a commencé quelque temps auparavant que le Talmud fût achevé, quoiqu'elle n'ait été perfectionnée & recueillie en un corps, que long-temps aprés. Voici de quelle maniere cela peut s'être fait. Les Rabbins ont fait diverſes remarques Critiques ſur le Texte Hebreu de la Bible en differens temps *a*, ceux qui les ont ſuivis ont eu ſoin de recueillir les anciennes, & d'y en ajoûter, & c'eſt de cette maniere que s'eſt formé le Corps de la Maſſore, tel que nous l'avons à preſent, & qu'il a été imprimé par Bombergue dans ſa grande Bible Hebraïque imprimée à Veniſe en 1528. & 1618. & dans la Bible de Bâle donnée par Buxtorf en 1618.

La matiere de la Maſſore conſiſte dans des remarques critiques ſur les Verſets, les mots, les lettres & les points voielles du Texte Hebreu. Les Maſſoretes ont premierement diſtingué les Livres & les Sections des Livres, en Verſets, & marqué le nombre des Verſets, le nombre des mots & des lettres de chaque Verſet; les Verſets où ils croient qu'il y a quelque choſe d'oublié; les mots qu'ils croient changés; les lettres qu'ils croient ſuperfluës; les repetitions des mêmes Verſets, les differentes Leçons, les mots qui ſont pleins ou defectifs; le nombre de fois qu'un même mot eſt au commencement, au milieu, ou à la fin d'un Verſet, les differentes ſignifications dans leſquelles un même terme ſe prend, la combinaiſon d'un terme avec un autre, le nombre des mots qui ſont ponctués pardeſſus. Les lettres qui ſe prononcent ou ne

a *Les Rabbins ont fait diverſes remarques Critiques ſur le Texte Hebreu de la Bible en differens temps.*] Ils ont d'abord écrit ces remarques dans des feüilles ſéparées, & Elias Levita rapporte qu'il y en avoit un tres-grand nombre, & qu'elles ſurpaſſoient de beaucoup le Texte de la Bible. Les Auteurs plus recens ont recueilli ce que les Anciens avoient dit, & y ont ajoûté: Quelques Copiſtes ſe ſont aviſés pour la commodité de les mettre en marge des Bibles: on en trouve dans pluſieurs Exemplaires manuſcrits Hebreux de la Bible, mais elles y ſont écrites avec beaucoup de confuſion, & en fort menus caracteres, & encore n'y en a-t-il qu'une partie. Le premier, qui en a fait un corps complet, eſt un Rabbin de Tunis nommé Jacob Ben-Chajim, qui a choiſi dans quantité de memoires des Juifs, ceux qu'il a jugé les meilleurs pour en faire le corps de la Maſſore, qu'il a compoſé, digeré & fait imprimer en la maniere que nous le voïons.

a *Ils*

ne ſe prononcent point. Ce ſont eux qui ont diſtingué les grandes lettres & les petites, les renverſées & les ſuſpenduës, & qui en ont fait le compte, ce ſont eux enfin qui ont inventé les Points voielles, les accens, & fait diverſes remarques critiques ſur la ponctuation, & ſur quantité d'autres minuties.

La Maſſore eſt écrite en Chaldaïque : elle eſt ordinairement diviſée en grande & petite ; la grande eſt en partie au haut & au bas des marges du Texte, & quelquefois à la marge au deſſous des Commentaires, & en partie à la fin de toute la Bible; ce qui fait qu'on diſtingue cette grande Maſſore, en Maſſore de Texte, & en Maſſore finale. La petite Maſſore eſt écrite dans la marge interieure ou même exterieure de la Bible, c'eſt un abregé de la grande, écrit en petite lettre avec beaucoup d'abregés, de mots ſymboliques, & de citations de l'Ecriture par un ſeul terme du Texte.

On ne peut nier que le travail des Maſſoretes n'ait été immenſe; la queſtion eſt de ſçavoir s'il eſt auſſi utile qu'il eſt grand, & ſi l'on en peut tirer autant de profit qu'il leur a donné de peine. L'Auteur du Livre *Cozri* & le Rabbin Aben-Eſra ſemblent n'en faire aucun cas, & en parler comme d'un travail inutile : ce dernier même le compare au travail d'une perſonne qui s'amuſeroit à feuilleter un Livre de Medecine, & à en compter les pages, ſans uſer d'aucun des remedes dont ce Livre fait mention. Le Pere Morin & Capelle paroiſſent avoir un parfait mépris pour la Maſſore : au contraire la pluſpart des autres Interpretes Catholiques & Proteſtans, la croient d'un grand uſage. Pour tenir un juſte milieu entre ces ſentimens oppoſés, il faut diſtinguer pluſieurs parties dans la Maſſore, dont il faut juger differemment : il y en a d'entierement inutiles, il y en a de ſuperſtitieuſes, & il y en a qui peuvent être de quelque uſage pour conſerver le Texte dans ſa pureté. Les inutiles ſont cette ſcrupuleuſe affectation de remarquer combien de fois une même lettre ou un même mot ſe trouve dans la Bible. Il faut mettre au même rang les obſervations qu'ils ont faites ſur les mots pleins & defectifs, & ſur quantité d'autres minuties. La diſtinction en Verſets peut avoir ſon utilité, ſi elle étoit bien faite; mais ſouvent les Maſſoretes n'ont pas fait cette diſtinction ſuivant que le ſens la demande. A l'égard du dénombrement des lettres & des mots, il paroît aſſés ſuperflu, tant parce qu'il eſt fort difficile de s'aſſûrer, que ſoit en écrivant ou en comptant, on n'ait oublié aucune lettre, & qu'on peut changer des lettres ſans en changer le nombre, que parce que l'on ne pourroit s'aſſûrer par ce moien de la correction du Texte Hebreu, qu'en comptant de nouveau tous les mots & les lettres : ce qui ne ſe peut faire ſans beaucoup de tems & de peine. Mais outre ces choſes inutiles, il y en a de ſuperſtitieuſes dans la Maſſore, comme ſont la diſtinction & l'enumeration des grandes & des petites lettres; le myſtere des lettres ſuſpenduës, renverſées & finales, des mots ponctués pardeſſus, de ceux qu'il faut écrire & ne pas lire, & quantité d'autres obſervations qui donnent lieu aux Rabbins de forger des myſteres ſur des choſes qui ſont arrivées par hazard, où il n'y en doit point avoir. Tout ce qui peut y avoir d'utile dans la Maſſore, c'eſt la fixation de la ponctuation & de la Leçon, les differentes Leçons & quelques obſervations critiques ſur la correction du Texte qui y ſont marquées.

Mais de toutes les parties de la Maſſore, il n'y en a point de plus utile que le *Keri* & le *Cetib*. Le Keri ſignifie qu'il faut lire ainſi, & le Cetib, qu'il eſt ainſi écrit dans le Texte. C'eſt pourquoi quand on voit le mot de Keri en marge, deſigné par la lettre *Coph*, cela ſignifie qu'il faut lire comme il eſt écrit en marge, & non pas comme il y a dans le Texte. Ordinairement on prend les points du Texte pour lire le mot qui eſt en marge, & les Rabbins ſe ſont faits là-deſſus des regles particulieres. La ſeule varieté remarquée en marge ne regarde que les conſones ou les mots entiers. Mais outre la varieté qui peut venir de ce que le Texte n'eſt point correct, il y a d'autres endroits du Keri qui ſont fondés ſur une autre cauſe; car en quelques paſſages les Rabbins ont laiſſé exprés dans le Texte un eſpace vuide de quelques mots qu'ils ont mis en marge avec cette Note *Kerive lo Cetib*, c'eſt à dire, qu'on les doit lire, quoiqu'ils ne ſoient pas écrits, & d'autres où ils mettent en marge *Cetibve lo Keri*, c'eſt à dire, qu'on écrit & qu'on ne lit pas le mot dont il s'agit, auquel ils ne mettent point de points : mais ce dernier ne vient que de la ſuperſtition de quelques Juifs, qui n'ont pas crû qu'on dût prononcer certains termes peu honnêtes.

Les Auteurs ne ſont pas moins partagés ſur l'invention du *Keri* & du *Cetib*, que ſur les autres parties de la Maſſore. Quelques-uns en font remonter la ſource juſqu'à Moiſe, & aux premiers Auteurs des Livres Sacrés ; ce qui eſt abſurde : D'autres attribuent cette invention à Eſdras, qui dans la reviſion qu'il fit des Livres Canoniques, a ſelon eux remarqué les differences qu'il a trouvées entre les Exemplaires qu'il avoit en mettant une Leçon en marge, & l'autre dans le Texte. Mais ſi cela étoit, comment trouveroit-on ces mêmes differences marquées dans les Livres d'Eſdras & de Nehemie, & dans ceux de Zacharie & de Malachie : auroient-ils pû être en doute de la veritable Leçon de leurs propres écrits. D'ailleurs, ſi Eſdras eût été Auteur des Notes marginales du *Keri* & du *Cetib*, les Juifs les auroient conſervées avec

avec uniformité. Or il eſt certain qu'il y a des differences là-deſſus entre les Juifs d'Orient & d'Occident, & qu'elles ſont mêlées avec pluſieurs obſervations des nouveaux Maſſoretes. Au reſte ſi ces Notes marginales euſſent été dans les Exemplaires, dont ſe ſont ſervis les Septante, les Paraphraſtes Chaldéens, & même Aquila, Symmaque, & Theodotion, pour faire leurs Verſions, ils auroient lû & traduit conformément au *Keri*, au lieu que tantôt ils ſuivent le *Keri*, & tantôt le *Cetib*; ce qui fait voir que la Leçon n'étoit point alors fixée par aucune Note marginale que l'on crût être d'autorité. Enfin il n'eſt point parlé du *Keri* & du *Cetib*, dans la Miſne ni dans la Gemare; il y eſt ſeulement obſervé qu'il y a dans les Livres Sacrés huit mots qu'on lit, & qu'on n'écrit point, & cinq qu'on écrit, & qu'on ne lit point; mais il n'y a aucun veſtige des autres differences, qui compoſent le *Keri* & le *Cetib*. Les Maſſoretes ont même changé dans le *Keri* & le *Cetib* le nombre de ces mots qui ſe liſent, & qui ne s'écrivent point, ou qui s'écrivent, & qui ne ſe liſent point; car ils en ont ajoûté deux aux huit premiers, & ſix aux cinq derniers. Joſeph, Philon, Origenes & Saint Jerôme ne font aucune mention de ces Notes marginales; elles ſont donc poſterieures aux temps de ces Auteurs, & ſont l'Ouvrage des Juifs, qui en liſant & conferant leurs Exemplaires, ont marqué ces differences en marge, tant ſur l'autorité des Exemplaires, que ſur leurs conjectures.

Quant à la nature de ces differences, il faut remarquer premierement, qu'elles ſont de peu de conſequence, & qu'il importe peu le plus ſouvent pour le ſens, laquelle on ſuive. Secondement, quoique les Juifs remarquent qu'il faut préferer une Leçon, ce n'eſt pas toûjours la meilleure, ni celle que les Interpretes ont ſuivi: c'eſt pourquoi on n'eſt pas toûjours obligé de ſuivre le *Keri*; au contraire, il eſt à propos de ſuivre le *Cetib*, quand il eſt plus autoriſé par les anciennes Verſions, & qu'il fait un meilleur ſens. Troiſiémement tous les Exemplaires manuſcrits & les Editions de la Bible, ne ſont pas conformes dans toutes les remarques du *Keri* & du *Cetib*, & il y en a plus dans les unes que dans les autres. Quatriémement, il y a des endroits où le *Keri*, c'eſt à dire, la Leçon qui eſt dans le Texte, eſt manifeſtement vicieuſe. Cinquiémement, la plus grande partie des remarques du *Keri*, ſont inutiles & frivoles, & ne concernent que l'Orthographe, la Grammaire, ou d'autres minuties, qui ne ſont rien au ſens. Sixiémement, il y a des Leçons du *Keri* qui ſont manifeſtement fautives. Enfin les Maſſoretes n'ont pas remarqué dans le *Keri*, toutes les differentes Leçons ou les fautes du Texte, & il faut avoüer qu'il y en a pluſieurs qui ont échappé à leur diligence.

Outre les differences du *Keri* & du *Cetib*, qui ſont les plus anciennes, il y en a encore d'autres entre les Juifs Orientaux, c'eſt à dire de Babylone, & les Occidentaux, c'eſt à dire de la Paleſtine, qui ont écrit differemment dans leurs Exemplaires, celles-ci peuvent être plus anciennes même que le *Keri* & le *Cetib*. Il y en a d'autres qui ont été remarquées par Ben-Aſcher Rabin de Tiberiade, & Ben-Nepthali de Babylone qui ont vécu au commencement de l'onziéme ſiecle. Les Occidentaux ſuivent ordinairement la Leçon de Ben-Aſcher; & les Orientaux, celle de Ben-Nephthali: mais les differences qui ſont entr'eux, ne regardent preſque que la ponctuation & les accens, & ne ſont ſouvent d'aucune conſequence.

On peut auſſi mettre au rang des differentes Leçons, le *Tikkun Sopherim* ou correction des Scribes, qui ſe trouve en dix-huit endroits, & *l'Itur Sopherim*, ou retranchement des Scribes, qui conſiſte en cinq mots, d'où ils prétendent qu'il faut retrancher la lettre *Vau*, qui y eſt inutile. Il faut encore y joindre les Notes marginales *Sebirin*, c'eſt à dire les conjectures que les Maſſoretes ont euës qu'il falloit lire de cette maniere. La difference qu'il y a entre ces dernieres Notes & le *Keri*, c'eſt que dans le *Keri* on affirme poſitivement qu'il faut lire ainſi, au lieu que dans le *Sebir* on tient la Leçon douteuſe, & on ne la donne que comme une conjecture. Mais l'un & l'autre n'eſt fondé que ſur le jugement & la volonté des Rabins, à qui il a plû de faire cette deciſion ou cette conjecture.

Enfin malgré les ſoins & les précautions des Maſſoretes & des Juifs qui ont écrit ou fait imprimer des Bibles Hebraïques, il y a encore quantité de varietés entre le Texte des Bibles manuſcrites & imprimées, comme Buxtorf l'a remarqué dans ſa Biblioteque Rabinique, & Capelle aprés lui. Il y en a ſur la ponctuation, ſur les conſones, & ſur des mots, & même ſur des verſets entiers. Ce qui fait voir que quelque diligence que l'on apporte, il eſt impoſſible qu'il ne ſe gliſſe des fautes, ſoit dans la deſcription, ſoit dans l'impreſſion d'un Ouvrage. Dieu n'a pas voulu préſerver l'Ecriture Sainte de ce ſort commun à tous les autres Livres: il ne l'auroit pû faire que par un miracle continuel, qui n'étoit nullement neceſſaire pour la conſervation de la Religion: car comme nous l'avons déja dit, & comme on ne ſçauroit trop le repeter, toutes ces varietés, ou fautes ne touchent en aucune maniere à la Religion, ne font aucun préjudice à l'autorité de l'Ecriture Sainte, & n'empêchent pas qu'on n'y trouve la verité de la Religion, & qu'on ne doive reſpecter ſon autorité toute divine.

La Cabale que nous joignons à la Maſſore a dans ſon étymologie une ſignification oppoſée à

celle de la Maſſore: car l'une ſignifie *Tradition*, & l'autre *Reception*. Mais l'uſage a determiné le nom de *Cabale*, pour ſignifier une Tradition de choſes myſterieuſes & cachées. Les Juifs font un grand cas de cette ſcience, & croïent faire de grandes découvertes par ce moïen. On diſtingue ordinairement trois ſortes de Cabale: la premiere, qu'on ſuppoſe avoir été en uſage avant JESUS-CHRIST, eſt l'explication myſtique, allegorique, ou anagogique des paſſages de l'Ecriture, qui n'eſt point écrite, mais que les Docteurs de la Loi prétendent avoir conſervée par tradition; s'imaginant que Moïſe a appris ſes ſens myſterieux de Dieu même; qu'il les a communiqués au ſoixante & dix Vieillards, & qu'ils ont été conſervés par tradition juſqu'au temps d'Eſdras, de qui les autres Juifs les ont appris. C'eſt de cette Cabale que l'on entend ce que l'Auteur du quatriéme Livre d'Eſdras Chapitre 14. Verſ. 46. & 47. rapporte de certaines choſes qu'il avoit écrites, que Dieu lui commande de conſerver & de ne communiquer qu'aux plus éclairés d'entre le Peuple, où ſe trouvent la veine de l'entendement, la ſource de la ſageſſe, & le fleuve de la ſcience. Il eſt certain que les Juifs étoïent en poſſeſſion dés le tems de Nôtre Seigneur, de donner des ſens myſtiques aux paſſages de l'Ecriture: mais on ne voit pas qu'ils appuïaſſent ces ſens, d'une tradition ſi ancienne. Souvent leurs allegories ou leurs moralités, n'étoient qu'un jeu de leur eſprit, & un effort de leur propre invention, comme on le peut voir dans Philon. Il eſt vrai qu'il y avoit des paſſages qu'ils entendoient tous d'un commun conſentement, & ſuivant une ancienne tradition du Meſſie; Mais à l'exception de ces paſſages, il ſeroit difficile de prouver que les ſens myſtiques que ces premiers Juifs donnoient à quelques paſſages de l'Ecriture, euſſent quelque fondement dans l'ancienne Tradition. Ainſi c'eſt ſans raiſon que l'on ſuppoſe un Art Cabaliſtique ancien parmi les Juifs.

La ſeconde eſpece de Cabale, n'eſt pas un art innocent; mais une eſpece de magie ou de necromancie, dans laquelle les Juifs impies ou ſuperſticieux emploient des mots & des lettres de l'Ecriture, qu'ils détournent & arrangent differemment pour s'en ſervir ou à ſe rendre les Anges familiers, ou à faire des miracles, ou à guerir des maladies, à chaſſer les démons, & à faire quantité d'autres preſtiges de l'Art magique: ils y emploient même le Saint Nom de Dieu. Cet Art bien loin d'être de quelque utilité, ne peut paſſer que pour une impieté damnable, ou pour une ſuperſtition criminelle.

La troiſiéme ſorte de Cabale parmi les Juifs, qui eſt proprement celle qu'ils appellent Cabale, eſt un art par lequel on fonde des ſens myſterieux ſur des alluſions, tranſpoſitions, changemens, combinaiſons, abbreviations, figure, ou valeur arithmetique des lettres. Cet art eſt de ſoi fort obſcur, & les Juifs qui croïent le poſſeder, le rendent encore plus obſcur, par la maniere dont ils s'expriment, & par le ſoin de le cacher. Les principaux moiens dont ils ſe ſervent pour découvrir ces prétendus myſteres ſont. Premierement, de prendre les lettres d'un mot, & de ſuppoſer à la place autant de mots qui commencent par chacune de ces lettres. C'eſt ainſi que prétendant developer la malediction que Semeï prononça contre David, où il eſt dit ſimplement dans le Texte 3. *Reg.* 2. *Verſ.* 8. qu'il a prononcé contre lui une malediction tres-méchante, *peſſima*, en Hebreu *Nimretſeh*, en ſéparant les lettres de ce mot, & en formant autant de mots qui commencent par chacune de ces lettres; ſçavoir, *Noeph*, qui ſignifie adultere, *Moab*, Moabite, *Roſſeach*, homicide, *Tſaruch*, Lepreux, *Tobeba*, abomination, ils devinent que Semeï a dit toutes ces injures à David, & qu'il lui a reproché ſon adultere avec Berſabée, ſa naiſſance de Ruth Moabitide, l'homicide d'Urie, qui meritoient qu'il fût traité comme un lepreux & un homme abominable: cela eſt ſubtil, mais peu ſolide. Cet exemple ſe trouve dans les Traditions Hebraïques ſur le troiſiéme Livre des Rois, attribuées à Saint Jerôme, qui ſont l'Ouvrage d'un Juif du neuviéme ſiecle, comme Raban l'a remarqué. Les Cabaliſtes nous en fourniſſent quantité d'autres. C'eſt par le même art, qu'ils trouvent dans le premier mot de la Geneſe *Bereſith*, cette ſentence: *Au commencement Dieu vit que les Iſraëlites accepteroient la Loi*, en ſuppoſant des mots qui commencent par les lettres du mot *Bereſith*, ils ſe ſervent auſſi des lettres finales, & ſuivant cette regle, ils expliquent cette ſentence, *Le commencement de vos paroles eſt la verité*, parce qu'ils trouvent le mot de verité dans les trois mots qui ſuivent *Bereſith*, en prenant les trois lettres finales. C'eſt par cet artifice que quelques Peres Grecs ont trouvé dans le mot d'Adam, les quatre parties du monde, parce que leurs noms Grecs commencent par les quatre lettres de ce mot, Ἀνατολὴ, l'*Orient*, Δύσις, l'*Occident*, Ἄρκτος, *le Septentrion* & Μεσημβρία, *le Midi*. Il faut encore rapporter à ce moien, l'adreſſe que l'on a de former une ſentence entiere d'un ſeul mot, & pluſieurs ſentences qui commencent par les mots d'une même Phraſe.

Le ſecond moien dont ſe ſervent les Cabaliſtes, eſt de joindre autrement les lettres, ou de les tranſpoſer, ou de les combiner differemment les unes avec les autres; c'eſt ainſi qu'ils trouvent quantité de myſteres dans ce mot *Bereſith*; car en le diviſant en deux, *Bara Sith*, il ſignifie, *il a créé le fondement*; en liſant *Bar Aſchit*, il ſignifie *Je mettrai le fils*: ils y trouvent encore bien d'autres

tres choſes en les tranſpoſant & en les combinant differemment. Ce moien répond à nos anagrammes. Ils ſe donnent même la liberté de changer des lettres en prenant les dernieres lettres de l'Alphabet pour les premieres, comme on prétend que Jeremie Chapitre 25. Verſ. 25. a mis *Seſach* pour *Babel*, en ſubſtituant à la place des deux *Beth* de Babel, qui eſt la ſeconde lettre de l'Alphabet, le *Sin* qui eſt la penultiéme, & en la place du *Caph*, qui eſt l'onziéme lettre en deſcendant le *Lamed*, qui eſt auſſi l'onziéme en retrogradant. Saint Jerôme a pris cette remarque des Juifs & l'a inſérée dans ſon Commentaire ſur cet endroit.

Le troiſiéme moien, & le plus myſterieux, eſt celui qu'on appelle *Gematrie*, qui conſiſte à expliquer un terme par la valeur arithmetique des lettres. Chez les Hebreux toutes les lettres ſervent à marquer des nombres: ils comptent le nombre que produiſent les lettres du mot & ſubſtituent enſuite un autre mot, dont les lettres font le même nombre. Par exemple ſur ces paroles du Prophete Zacharie Chap. 3. Verſ. 8. *Je ferai venir mon ſerviteur*, où le mot Hebreu eſt *Tſemach*, Rabbi Kimhi remarque qu'il faut entendre le Meſſie, par ce mot; & pour le prouver, il dit, que le Meſſie eſt appelé *Menahem*, qui ſignifie conſolateur, & que les lettres Hebraïques, dont on compoſe le mot *Menahem*, font le même nombre en total, que les lettres dont eſt compoſé le mot *Tſemach*. Par le même artifice, il trouve dans le commencement de la Geneſe, *Bereſith Bara*, *au commencement il a créé*, cette autre ſentence, *il a formé dans la Loi*, parce que les mots Hebreux de l'une & de l'autre ſentence, forment le même nombre de 913. Ils prétendent deviner auſſi par là, quand une choſe arrivera, en comptant le nombre que font les lettres d'un nom. L'Auteur de l'Apocalypſe Chap. 13. s'eſt ſervi d'un ſemblable artifice, en cachant le nom de la bête ou de l'Antechriſt, ſous un nombre dont les lettres doivent former ſon nom. De même les Cabaliſtes tirent auſſi des myſteres des nombres qu'ils rencontrent dans le Texte, & en forment de noms.

Le quatriéme moien dont ſe ſervent les Cabaliſtes, eſt de faire attention à la figure des lettres, & d'y trouver quelque myſtere: ils en tirent auſſi de ce que les lettres ſont écrites, & ne ſe liſent point, ou de ce qu'elles ſe liſent, & ne ſont point écrites, de ce qu'elles ſont grandes ou petites, de ce qu'elles ſont ſuſpenduës & renverſées, pleines, défectives, ponctuées par deſſus, accentuées d'une maniere irreguliere. Enfin il n'y a pas la moindre minutie ſur laquelle les Cabaliſtes ne trouvent lieu d'appuïer leurs reveries, qui n'ont d'autre fondement, ni d'autre regle que leur phantaiſie, & leur imagination déreglée.

CHAPITRE V.

Du Pentateuque Samaritain.

§. I.

Hiſtoire des Samaritains.

Avant que de parler du Pentateuque Samaritain, il faut pour en bien juger, ſe faire un plan de l'Hiſtoire des Samaritains; ſcavoir, quelle eſt leur origine & leur Religion, & connoître le ſujet de leur Schiſme, & de la haine que les Juifs leur portent. L'Ecriture Sainte nous apprend que ſous Roboam fils de Salomon, dix Tribus ſe ſéparerent des Tribus de Juda, & de Benjamin, & qu'elles choiſirent pour Roi Jeroboam. Depuis ce temps là les Iſraëlites furent partagés en deux Roïaumes, celui de Juda, dont Jeruſalem étoit la Capitale, & celui d'Iſraël, ou des dix Tribus, dont Samarie bâtie par le Roi Omri, l'un des ſucceſſeurs de Jeroboam, fut enſuite la Capitale. Cette diviſion des Iſraëlites en deux Roïaumes, fit auſſi une eſpece de Schiſme dans la Religion: car Jeroboam prévoïant que ſi ſes Sujets étoient obligés d'aller à Jeruſalem pour y adorer Dieu, & y offrir des Sacrifices dans le Temple ſelon la Loi, ils pourroient rentrer dans l'obeïſſance de leur legitime Seigneur, fit faire deux Veaux d'or & élever des Autels à Dan & à Bethel, & choiſit des perſonnes de la lie du Peuple, pour y faire la fonction de Sacrificateurs. Il y avoit auſſi dans ce Roïaume des Temples conſacrés à l'Idole de Baal, qui avoit ſes Prêtres, ſes Prophetes, & ſes Adorateurs: mais la pluſpart des Iſraëlites ne fléchirent point les genoux devant l'Idole de Baal, & conſerverent leur Religion, croïant honorer le vrai Dieu dans les Autels conſtruits par Jeroboam & obſervant les Fêtes, les Ceremonies, & les autres choſes preſcrites dans la Loi de Moïſe. Quelques-uns même conſervant le reſpect qu'ils avoient pour le Temple, venoient les jours des grandes Fêtes à Jeruſalem pour y adorer Dieu, & lui offrir des victimes, qu'il n'étoit pas permis d'immoler ailleurs. Il y eut toûjours dans le Roïaume d'Iſraël des Levites, & des Prophetes, qui enſeignoient au Peuple le Culte legitime du vrai Dieu, & qui l'inſtruiſoient de la Loi. Ainſi la Religion Juive fut conſervée dans le Roïaume d'Iſraël tant qu'il ſubſiſta: mais enfin ſous le Regne d'Oſée dernier Roi d'Iſraël, Salmanaſar Roi d'Aſſyrie aiant pris Samarie aprés un Siege de trois ans, emmena Oſée & ſes Sujets captifs dans des

terres éloignées, & fit venir en leur place, des colonies de Babylone, de Cutha, d'Ava, d'Hamath & de Sepharvaim, qui habiterent dans Samarie, & dans les autres Villes du Roïaume d'Iſraël. Il reſta neanmoins toûjours parmi les Juifs, des Iſraëlites de ces dix Tribus, ſoit que Salmanaſar ne les eût pas tous enlevés, ſoit qu'ils ſe fuſſent ſauvés ou retirés dans le Roïaume de Juda. Mais ceux-ci furent confondus parmi les Juifs, & n'eurent plus de commerce avec les nouveaux Habitans de leur ancien Païs.

Ces Peuples étrangers qui vinrent demeurer dans le Païs de Samarie, furent appellés Chutéens, parce que la plus grande partie étoit d'une Ville ou d'un Païs appellé *Chuta*, du nom d'un Fleuve de Perſe, ſi l'on en croit Joſeph, ou comme d'autres conjecturent, de Suſes Capitale de la Suſiane. Mais comme ces Peuples étoient idolatres & adoroient de faux Dieux, le vrai Dieu qui vouloit être honoré dans ce Païs, leur envoia des lions qui les devorolent, ou ſelon Joſeph une peſte qui les faiſoit mourir. Ils ſe douterent que ce malheur ne leur arrivoit, que parce qu'ils n'adoroient pas le Dieu du Païs, & en avertirent Salmanaſar, qui leur permit de prendre un des Prêtres du nombre de ceux qu'il avoit emmenés captifs de Samarie, afin qu'il allât demeurer avec eux, & qu'il leur enſeignât comment il falloit honorer le Dieu de ce Païs. Ce Prêtre leur apprit la Religion de ſes anceſtres, les Préceptes & les Ceremonies de la Loi, & leur fit adorer le vrai Dieu. Mais ils avoient outre cela leurs Dieux particuliers qu'ils adoroient dans des lieux élevés, où ils avoient leurs Temples & leurs Prêtres. Le nom commun de ces Peuples, fut celui de *Samaritains*, qui leur reſta ſeul dans la ſuite, aïant perdu peu à peu les anciens noms qu'ils avoient eus en Perſe.

Ils demeurerent en paix ſous les Rois d'Aſſyrie ſans avoir beaucoup de commerce avec les Juifs; mais auſſi ſans qu'il y eût entr'eux de diſcorde ni d'inimitié, juſqu'à ce qu'aprés le retour des Juifs de la Captivité de Babylone, ils s'oppoſerent au rétabliſſement du Temple & de la Ville de Jeruſalem, & en écrivirent au Roi Artaxercés, de qui ils obtinrent un ordre pour l'empêcher. Voila l'origine de l'averſion que les Juifs ont toûjours euë depuis pour les Samaritains, & les Samaritains pour les Juifs, qui étoit ſi grande, qu'ils ne vouloient avoir aucun commerce enſemble, ni même ſe parler, comme il paroît par le diſcours de la Samaritaine à Nôtre Seigneur. Joan. 4. *Comment vous qui êtes Juifs, me demandés-vous à boire, à moi qui ſuis une femme Samaritaine; car les Juifs n'ont point de commerce avec les Samaritains?* C'eſt pourquoi l'Auteur de l'Eccleſiaſtique voulant marquer l'éloignement que les Juifs devoient avoir des Samaritains, dit au Chap. 50. Verſ. 27. & 28. Qu'il y a deux Peuples que le Seigneur hait, & un troiſiéme qui n'eſt pas un Peuple: les deux premiers ſont les Habitans de Seir; c'eſt à dire, les Iduméens, & les Philiſtins, & le troiſiéme ce Peuple inſenſé qui habite dans Sichem, c'eſt à dire, dans Samarie, car c'étoit ſon ancien nom.

Cette inimitié fut encore augmentée, quand Manaſſés, frere du Grand Pontife Jaddus, dépoüillé du Sacerdoce, pour n'avoir pas voulu repudier la fille de Sannabalet Gouverneur de Samarie, ſe retira dans cette Ville, & bâtit en ce païs par la permiſſion de Darius & d'Alexandre, un Temple ſur la montagne de Garizim, dans lequel il offrit ſolemnellement des Sacrifices, comme on faiſoit dans le Temple de Jeruſalem. Ce fut alors que cet Autel érigé contre Autel, acheva de former la Religion des Samaritains. Pluſieurs Juifs aïant ſuivi l'exemple de Manaſſés, ſe retirerent à Samarie pour y vivre avec plus de liberté; de ſorte, que les Samaritains devinrent un peuple compoſé des Deſcendans de ces peuples venus d'Orient, & de pluſieurs veritables Juifs: mais quant à la Religion ils abandonnerent leur Idolatrie, & s'attacherent uniquement au culte du vrai Dieu, auquel ils offroient des Sacrifices dans le Temple de Garizim ſuivant la Loi de Moïſe.

Depuis ce tems-là les Samaritains ont toûjours conſideré le Temple de Garizim, comme le ſiege de leur Religion, & oubliant qu'ils devoient leur origine aux Chutéens, ils ont prétendu être les vrais Iſraëlites qui avoient conſervé l'obſervation de la Loi dans ſa pureté, & avoir des grands Prêtres deſcendans en droite ligne de Phinées fils d'Eleazar fils d'Aaron. Ptolomée fils de Lagus s'étant rendu maître de la Judée & de Samarie, tranſporta pluſieurs Juifs & pluſieurs Samaritains en Egypte; il y en eut même qui s'y retirerent volontairement: ils conſerverent en ce Païs la même antipathie qu'ils avoient en Paleſtine, & y entrerent ſouvent en conteſtation ſur leur Temple. Mais enfin, Jean Hircan fils de Simon Grand Prêtre des Juifs, aiant pris Samarie, détruiſit cette Ville, & raſa le Temple de Garizim, deux cens ans aprés qu'il avoit été bâti. Herode le Grand fit rebâtir un Temple à Samarie; mais les Samaritains ne voulurent point s'en ſervir, & continuerent d'offrir leurs ſacrifices ſur l'Autel qu'ils avoient ſur la Montagne de Garizim. C'eſt encore en ce lieu où reſide le Grand Prêtre des Samaritains, qui eſt le Chef de ceux de cette Secte reduite à preſent à un petit nombre de perſonnes qui habitent à Samarie (que l'on appelle aujourd'hui Naplouſe) & dans quelques autres Villes de Paleſtine & en Egypte. Ils croient que c'eſt ſur

la

la montagne de Garizim, qu'il faut adorer Dieu, comme la Samaritaine le dit à Nôtre Seigneur. Ils reçoivent la ſeule Loi de Moïſe, ou le Pentateuque, ils celebrent la Pâque ſur la montagne de Garizim, ils obſervent religieuſement la Circoncifion, le Sabbath, & les Fêtes preſcrites par la Loi, ils ſont même plus exacts & plus ſuperſtitieux obſervateurs de la Loi que les Juifs mêmes: ils ont l'Idolatrie en abomination pour le moins autant que les Juifs, & attendent le Meſſie comme eux.

§. II.

De qui les Samaritains ont reçû leur Pentateuque.

NOus avons déja traité la queſtion, qui concerne les caracteres des Samaritains, & prouvé que ce ſont les anciens caracteres Hebreux qu'ils ont conſervés: au lieu qu'Eſdras s'eſt ſervi des caracteres Chaldéens. Les Samaritains d'apreſent en ſont ſi perſuadés que dans la Lettre qu'ils écrivent à Scaliger, ils diſent que quoique leur Synagogue, leurs Loix, & leurs coûtumes ſoient ſemblables à celles des Juifs, cependant l'Ecriture des Juifs eſt l'Ecriture d'Eſdras, qui eſt maudite à jamais. Mais il nous faut examiner ici, 1. De qui les Samaritains ont reçû leur Pentateuque. 2. Si celui que nous avons, eſt le même qu'ils ont eu autrefois, & qui étoit du temps de ſaint Jerôme. 3. Quelle eſt ſon autorité, & ſon uſage, en quoi il differe du Texte Hebreu commun, & ſi on doit le lui préferer ou comparer.

Il y a trois avis differens ſur la premiere queſtion; le premier, que les Samaritains ont reçû leur Pentateuque du Sacrificateur Iſraëlite qui fut envoïé par Salmanazar pour les inſtruire, & qu'ils l'ont toûjours depuis conſervé parmi eux avec ſoin. Le ſecond, que les Samaritains ont reçû ce Livre des Juifs aprés le temps d'Eſdras, & qu'ils l'ont copié dans leurs caracteres ſur un Exemplaire écrit en caracteres Chaldéens. Le troiſiéme, que ce Pentateuque a été fabriqué par Doſithée que S. Epiphane fait Chef d'une Secte des Samaritains; qui s'eſt ſervi du Texte Hebreu des Juifs de Paleſtine, & de Babylone, & de la Verſion des Septante pour le compoſer. Il faut examiner lequel de ces trois avis eſt le plus vrai ſemblable. Commençons par le dernier.

Origenes dans le premier Livre contre Celſe, & dans le Traité 27. ſur Saint Matthieu, dit, que Doſithée Samaritain entreprit quelque temps aprés la mort de JESUS-CHRIST, de perſuader aux Samaritains, qu'il étoit le CHRIST prophetiſé par Moïſe. Long-temps aprés Origenes ſur la fin du ſixiéme ſiecle de l'Egliſe, Euloge Patriarche d'Alexandrie, rapporte que les Samaritains étoient en conteſtation entr'eux, de quelle maniere on devoit entendre ces paroles du Deuteronome Chap. 18. Verſ. 15. *Le Seigneur vous ſuſcitera un Prophete d'entre vous ſemblable à moi:* que les uns l'entendoient de Joſué, & les autres de Doſithée, qui s'étoit attribué la Divinité, & qui avoit corrompu l'Octateuque de Moïſe par quantité de ſuppoſitions, & fabriqué pluſieurs autres écrits pleins de folies, & de choſes contraires aux Loix divines. C'eſt ſur ce fondement que quelques-uns ſe ſont imaginés que Doſithée étoit Auteur du Pentateuque Samaritain; mais c'eſt une conjecture frivole; car premierement, tous les Samaritains n'étoient pas Diſciples de Doſithée, & il paroît par le témoignage de l'Hiſtoire d'Euloge, que les Samaritains d'Alexandrie ne voulurent point recevoir l'application que les autres faiſoient à Doſithée, des paroles du Deuteronome; qu'ils les déferent même à ſon Concile, où il déclara ſolemnellement que cela devoit s'entendre du Meſſie. Secondement, Doſithée avoit corrompu le Pentateuque, pour s'appliquer à lui-même les Propheties qui regardent le Meſſie. Or le Pentateuque Samaritain n'a rien de changé dans ce qui regarde les Propheties du Meſſie. Doſithée avoit, ſelon Euloge, parlé mal des Prophetes, & particulierement du Patriarche Juda. Il n'y a rien de ſemblable dans le Pentateuque Samaritain. Ce n'eſt donc pas celui que Doſithée avoit corrompu, ſi l'on en croit Euloge rapporté par Photius. Troiſiémement, ſi le Pentateuque des Samaritains eût été celui qui avoit été corrompu par Doſithée, quelle apparence que les Juifs & les Chrêtiens ne leur euſſent pas reproché cette corruption? comment Saint Jerôme & les autres Peres de l'Egliſe s'en ſeroient-ils ſervis comme d'un Exemplaire autentique?

On dira peut-être que ſans ſuppoſer que le Pentateuque Samaritain ait été compoſé par Doſithée, on peut croire qu'il a été fait par quelque Samaritain moderne ſur les differens Exemplaires des Juifs de Babylone & d'Occident, & ſur la Verſion des Septante, parce qu'il convient tantôt avec les Exemplaires Hebreux de la Paleſtine, tantôt avec ceux de Babylone, tantôt avec la Verſion Grecque des Septante, d'où l'on peut conjecturer que celui qui l'a dreſſé s'eſt ſervi de ces differens Exemplaires du texte Hebreu & de la Verſion des Septante. Mais on peut dire au contraire que cela vient de ce que l'Exemplaire Hebreu d'apreſent a varié dans la ſuite, & quand on ne voudroit pas rejetter entierement toutes ces differences ſur le changement arrivé au

Texte Hebreu, il ſe pourroit faire que dans la ſuite il fût arrivé quelque changement au Texte Samaritain, ſans qu'il ſoit neceſſaire de ſuppoſer que les Samaritains n'ont eu de Pentateuque que dans les derniers temps; le contraire étant certain par le témoignage d'Euſebe, de ſaint Jerôme & des autres Anciens, qui ont parlé du Pentateuque Samaritain (que nous ferons voir dans la ſuite n'être pas different du nôtre) avant que les varietés des exemplaires des Juifs d'Orient & d'Occident euſſent été remarquées. Par conſequent le dernier des trois avis que nous avons rapportés, eſt inſoûtenable.

Venons au ſecond. On y ſuppoſe que les Chutéens ou anciens Samaritains n'avoient point d'Exemplaires de la Loi, & que ce ne fut qu'aprés qu'ils eurent quitté leur ancienne Idolatrie, & qu'ils eurent bâti un Temple ſur la montagne de Garizim, qu'ils firent copier le Pentateuque en caracteres Samaritains ſur des Exemplaires des Juifs. C'eſt le ſentiment de Mr. Simon, qu'il prouve par la conformité qui ſe trouve entre le Pentateuque Samaritain & celui des Juifs. Il pouvoit y ajoûter une conjecture encore plus probable, alleguée par un Anglois; ſçavoir, qu'il y a des differences entre le Pentateuque Samaritain, & le Texte Hebreu, qui ne viennent que de ce que l'on a pris une lettre Hebraïque pour une autre ſemblable ſelon l'Alphabet Hebreu; ce qui pourroit faire croire que cela vient de l'inadvertance de celui qui en copiant le Pentateuque en caracteres Samaritains ſur un Texte écrit en Hebreu, a pris une lettre de même figure pour une autre. Mais ni l'une ni l'autre de ces raiſons n'eſt convaincante; car à l'égard de la premiere, il ne faut pas s'étonner que le Pentateuque Hebreu, & le Pentateuque Samaritain ſoient conformes, puiſque c'eſt le même Texte: & ſi cette conformité étoit auſſi grande qu'on la ſuppoſe, cela prouveroit la fidelité de l'un & de l'autre Texte; mais il y a aſſés de difference pour faire voir que le Pentateuque Samaritain n'a pas été copié mot pour mot ſur le Texte Hebreu d'apreſent, & que c'eſt un Original. A l'égard de la ſeconde conjecture, il y a peu ou point d'endroits où la difference du Pentateuque Samaritain, & du Texte Hebreu, puiſſe être attribuée au changement de lettres du Texte Hebreu, & il ſe pourroit faire qu'en ces endroits la variation viendroit des Copiſtes des Exemplaires Hebreux, plûtôt que de ceux des Samaritains. Ainſi rien ne prouve que le Pentateuque Samaritain ſoit plus recent qu'Eſdras; il y a même des raiſons tres-plauſibles pour montrer le contraire; car premierement, quelle apparence que le Prêtre qui inſtruiſit les Chutéens de la Loi des Juifs, n'eût pas un Exemplaire de la Loi, & que les Samaritains aient été ſi long-temps à faire profeſſion de la Loi de Moïſe ſans avoir le Pentateuque? Secondement, s'ils euſſent reçû le Pentateuque des Juifs, du temps que Manaſſés ſe refugia chez eux, pourquoi auroient-ils changé les caracteres Hebreux du Pentateuque en caracteres Samaritains, & même pourquoi les Chutéens auroient-ils pris les caracteres Chananéens, s'ils n'avoient eu la Loi écrite en ces caracteres? ils venoient de Perſe & d'Aſſyrie, où l'on ſe ſervoit plûtôt de caracteres Chaldéens. Les caracteres des Iſraëlites leur étant inconnus, ils ſe ſeroient ſervis de leurs anciens caracteres pour écrire, ſi la neceſſité qu'ils s'étoient faite de ſuivre la Loi de Moïſe, ne les avoit obligés de prendre l'écriture des Iſraëlites: de qui l'ont-ils pû apprendre, ſi ce n'eſt du Prêtre Iſraëlite, qui les inſtruiſoit de la Religion, & comment s'en ſeroit-ils ſervis dans leurs uſages ordinaires, s'ils ne l'avoient priſe de la Loi? ils parloient Chaldéen; les caracteres Chaldéens leur euſſent été plus familiers; s'ils avoient écrit la Loi ſur des Exemplaires écrits en caracteres Chaldéens, ils auroient pris ces mêmes caracteres; ils ne l'ont pas fait; ils l'ont écrit en caracteres qui leur étoient naturellement inconnus; il faut donc qu'ils l'aient copié ſur un Exemplaire écrit en ces caracteres. Troiſiémement, s'ils euſſent reçû les Livres Sacrés aprés le temps d'Eſdras, du temps de Manaſſés, ils n'auroient pas eu ſeulement le Pentateuque, mais auſſi tous les autres Livres compris dans le Canon des Livres Sacrés fait par Eſdras. Or les anciens Samaritains n'avoient & ne reconnoiſſoient pour Livres Sacrés, que le Pentateuque: ils l'avoient donc avant qu'Eſdras fît ſon Canon, & même avant la diviſion des Roïaumes de Juda & d'Iſraël, puiſque depuis ce temps-là les Juifs n'avoient pas ſeulement la Loi; mais encore les Livres Agiographes & Prophetiques. Enfin, il eſt impoſſible qu'aucun des Iſraëlites, dont quelques-uns étoient reſtés dans leur ancienne Patrie, & qui étoient mêlés parmi les Samaritains, n'eût conſervé le Pentateuque, & qu'il ne l'ait communiqué aux Samaritains qui vouloient apprendre & ſuivre cette Loi. Il doit donc demeurer pour conſtant ſuivant les Regles de la bonne Critique que les Samaritains ont reçû leur Pentateuque des Iſraëlites, & non pas des Juifs anciens ou modernes.

§. III.

§. III.

Si le Pentateuque Samaritain que nous avons, eſt le même que celui que les Samaritains ont eu autrefois, & qui étoit du temps de Saint Jerôme.

LE Pentateuque Samaritain, quoique donné depuis peu au public, n'eſt pas un Ouvrage inconnu à l'Antiquité. Euſebe, Africanus, Origenes, ſaint Jerôme, Diodore de Tarſe, ſaint Cyrille d'Alexandrie & Procope de Gaze l'ont cité, & c'eſt par les paſſages qu'ils en ont rapportés, que l'on peut juger ſi l'Exemplaire que nous avons de ce Pentateuque, eſt celui qu'avoient autrefois les Samaritains. Le Pere Morin l'a prouvé ſi clairement, que Simon de Muis qui a écrit contre lui touchant l'autorité de ce Pentateuque, eſt convenu de ſon antiquité. Voici les principaux paſſages des Anciens, qui prouvent la conformité du Pentateuque Samaritain qu'ils avoient, avec le nôtre.

Premierement, Euſebe de Céſarée avoüe aprés Africanus, que la Chronologie des Samaritains depuis le Deluge juſqu'à Abraham, eſt conforme à celle des Septante, touchant les années que les Patriarches ont engendré leurs enfans, & touchant la durée de leur vie. Or cette conformité ſe trouve dans nôtre Exemplaire, ſelon lequel il y a depuis le Deluge juſqu'à la naiſſance d'Abraham 942. ans, qui eſt le même nombre des Septante, en retranchant Cainan qui n'eſt point dans le Pentateuque Samaritain. Au contraire, il remarque que les Samaritains conviennent avec le Texte Hebreu, & ſont differens des Septante juſqu'au Deluge; ce qui eſt vrai au moins juſqu'à Jared.

Secondement, ſaint Jerôme dans ſes Queſtions ſur la Geneſe, & ſaint Cyrille d'Alexandrie aprés lui, remarquent que ces paroles d'Abel à ſon frere, *Geneſ.* 4. Verſ. 8. *Sortons dehors*, ou *allons dans le champ*, qui ne ſe trouvent point dans le Texte Hebreu, étoient dans l'Exemplaire Samaritain; elles s'y trouvent encore aujourd'hui.

Troiſiémement, le même ſaint Jerôme remarque dans ſon Commentaire ſur l'Epître aux Galates, que les Juifs avoient retranché ces mots: *Tout* & *dans toutes* de ce Paſſage du Deuteronome, Chap. 27. Verſ. 26. *Maudit tout homme qui ne demeure pas dans toutes les Ordonnances de cette Loi.* On trouve ces mots dans nôtre Exemplaire Samaritain, comme ils étoient dans celui de Saint Jerôme, quoiqu'ils ne ſe trouvent point dans le Texte Hebreu.

Quatriémement, Diodore de Tarſe remarque que dans le Verſet 7. du Chapitre 24. du Livre des Nombres, les Samaritains liſoient *Gog*, & non pas *Agag*, ce nom ſe trouve encore ainſi écrit dans nôtre Pentateuque Samaritain.

Cinquiémement, Procope de Gaze a recueilli quelques Paſſages qui ſont dans le Deuteronome, comme étant repetés, qui ne ſe trouvent point dans les Livres de l'Exode, du Levitique & des Nombres ſuivant le Texte Hebreu, & qui ſe trouvent dans ces Livres ſuivant l'Exemplaire Samaritain: les mêmes paſſages ſont dans nôtre Exemplaire: par exemple ces paroles du Deuteronome Chapitre 1. Verſet 6. *Le Seigneur nôtre Dieu nous a parlé dans Horeb, en diſant, &c.* ſe rencontrent dans le Chapitre 10. des Nombres. Verſet 10. du Pentateuque Samaritain. Le Verſet 9. & les ſuivans du même Chapitre du Deuteronome, juſqu'au 19. ſont encore dans le Chapitre 18. de l'Exode de nôtre Pentateuque Samaritain.

Sixiémement, le Scholiaſte Grec ſur la Verſion des Septante, cite quantité de differences du Pentateuque Samaritain, qui ſe trouvent dans le nôtre, comme celle-ci, Exod. 32. Verſ. 18. *J'entens la voix des pecheurs*, au lieu qu'il y a dans l'Hebreu, *des Chanteurs*, & ſur le Verſ. 33. du Chapitre 32. des Nombres, il remarque qu'il eſt fait mention en cet endroit dans le Texte Samaritain, de la moitié de la Tribu de Manaſſé: ceci eſt encore dans nôtre Exemplaire. On peut remarquer en plus de trente autres endroits la conformité de nôtre Pentateuque Samaritain avec celui de ce Scholiaſte. Il eſt vrai qu'il y en a quelques uns dans leſquels il ſemble s'en écarter; mais c'eſt ou parce qu'en ces endroits le mot Samaritain peut avoir deux ſignifications, ou parce qu'il ne s'eſt pas attaché aux paroles; mais ſeulement au ſens, ou parce qu'il a plûtôt ſuivi la Verſion Samaritaine que le Texte, ou enfin parce qu'il ſe peut faire que le Texte même ait été changé en quelques endroits par la faute des Copiſtes; mais cela n'empêche pas qu'il ne ſoit vrai de dire que nous avons le même Texte Samaritain qu'avoient ces Anciens, quoique le tems y ait pû apporter quelque changement.

§. IV.

De quelle autorité eſt le Pentateuque Samaritain. En quoi il differe du Texte Hebreu commun: & ſi on doit le lui préferer ou comparer.

POUR juger de l'autorité du Texte du Pentateuque Samaritain, & de la comparaiſon qu'on

qu'on en doit faire avec le Texte Hebreu, il faut premierement examiner ſes principales differences d'avec le Texte Hebreu: elles conſiſtent ou dans des changemens qui font un ſens tout different, ou dans des Additions qui éclairciſſent & expliquent le ſens, ou dans des tranſpoſitions & repetitions, ou dans le changement de lettres.

Il y a peu d'endroits où le Texte Hebreu Samaritain ſoit different conſiderablement du Texte Hebreu quant au ſens. La difference de Chronologie touchant les Patriarches depuis le Deluge juſqu'à Abraham, & des Patriarches avant le Deluge depuis Jared juſqu'à Noé, eſt une des principales, & ſur laquelle il eſt le plus difficile de porter ſon jugement; elle ne peut venir que de la varieté des Exemplaires du Livre de la Geneſe, qui doit être tres-ancienne, puiſque le Pentateuque Samaritain, les Septante, & le Texte Hebreu, varient ſur ce ſujet. Il y a une autre difference dans le Deuteronome Chapitre 27. Verſ. 4. entre le Pentateuque Samaritain & le Pentateuque Hebreu, où les Samaritains ont ſubſtitué le nom de la montagne *Garizim*, à la place de celui de *Hebal*; c'eſt une manifeſte corruption qu'ils ont faite pour favoriſer leur prétention touchant le Temple qu'ils avoient bâti ſur la montagne de *Garizim*, & le culte qu'ils y rendoient à Dieu.

La troiſiéme difference de ſens qu'on peut remarquer, eſt touchant l'âge de Tharé. Le Texte Samaritain, Geneſ. 11. Verſ. 32. porte qu'il vécut 145. ans; au lieu que le Texte Hebreu, la Verſion des Septante & toutes les autres portent 205. ans. Il faut avoüer que la Leçon du Texte Hebreu Samaritain, fait le denouement d'une grande difficulté touchant l'âge d'Abraham; car il eſt dit qu'il n'avoit que 75. ans quand il paſſa dans la Terre de Haran aprés la mort de ſon pere. Or ſi Tharé eſt mort âgé de 205. ans & qu'Abraham ſoit né la 70. année de l'âge de Tharé, comme il eſt porté dans l'Hebreu & dans la Vulgate, il eſt neceſſaire qu'Abraham ait eu 135. ans lors que ſon pere mourut: comment accorder cela avec ce qui eſt dit dans le même Texte, qu'il n'avoit que 75. ans quand il paſſa dans le Païs de Haran, ſon pere étant déja mort. Cela fait une grande difficulté dans la Chronologie, & pour s'en tirer, il faut neceſſairement dire qu'Abraham n'étoit pas l'Aîné des fils de Tharé, ce qui paroît contraire au Texte; au lieu qu'en ſuivant le Texte Samaritain, il n'y a plus de difficulté; parce que Tharé n'aiant vécu que 145. ans, & Abraham étant né la 70. année de la vie de ſon pere, il avoit préciſément 75. ans quand Tharé mourut. Mais il ſe peut faire que ce changement n'a été fait dans le Texte Samaritain, que par conjecture & pour ſoudre la difficulté qui ſe trouvoit touchant la Chronologie de la vie d'Abraham; ce qui eſt d'autant plus vraiſemblable, que la Verſion des Septante & toutes les autres portent 205. ans.

La quatriéme difference conſiderable qui eſt entre le Texte Hebreu, & celui du Pentateuque Samaritain, ſe rencontre au 40. Verſet du Chapitre 12. de l'Exode, où il y a dans le Texte Hebreu: *Le temps de l'habitation des Enfans d'Iſraël dans l'Egypte, a été de* 430. *ans*, au lieu que dans le Texte Samaritain il y a: *Le temps de l'habitation des Enfans d'Iſraël & de leurs Peres dans le Païs de Chanaan, & dans l'Egypte, fut de* 430. *années.* Les Septante n'ajoûtent pas *de leurs Peres*, mais portent auſſi-bien que le Texte Hebreu Samaritain: *Tant dans l'Egypte que dans la Terre de Chanaan*, & quelques Exemplaires Grecs portoient auſſi autrefois: *eux & leurs Peres.* Il eſt fort probable que c'eſt ainſi qu'il faut entendre le Texte Hebreu: c'eſt pourquoi ce paſſage peut plûtôt paſſer pour un éclairciſſement, que pour une difference, & il ſe peut auſſi faire que le Texte Hebreu ſoit corrompu en cet endroit, & que l'on ait oublié ces mots; *Dans la Terre de Chanaan*, qui ſe trouvent dans les Septante.

Il y a une Addition ſemblable dans la Geneſe, Ch. 4. V. 8. Car dans l'Hebreu aprés ces mots: *Caïn dit à ſon frere Abel*, il y a dans le Texte Hebreu une lacune, qui eſt ſuppléée dans les Septante, dans l'Exemplaire Samaritain, & dans la Vulgate par ces paroles: *Sortons dehors*, ou *allons dans un champ*, aprés quoi on lit; *& comme ils furent dans le champ, &c.* on voit bien que ces mots: *Sortons dehors*, ou *allons dans un champ*, ſont neceſſaires & qu'il faut qu'ils aient été ômis dans les Exemplaires Hebreux: c'eſt pourquoi les Maſſoretes laiſſent en cet endroit un eſpace, comme y aiant quelques mots d'ômis.

Dans le Chapitre 2. de la Geneſe Verſet 2. il ſe trouve une contradiction apparente entre le Texte Hebreu & le Texte Samaritain; car dans l'Hebreu il eſt dit, que Dieu acheva l'Ouvrage de la Création le ſeptiéme jour, & qu'il ſe repoſa le jour même: au lieu que dans le Texte Samaritain, & dans les Septante, il y a, qu'il acheva cet Ouvrage le ſixiéme jour, & qu'il ſe repoſa le ſeptiéme: cela ne fait pas de difference de ſens, le Texte Hebreu ne pouvant être entendu autrement, & ne pouvant ſignifier autre choſe, ſi ce n'eſt que Dieu acheva l'Ouvrage de la Création à la fin du ſixiéme jour, & par conſequent que ſon Ouvrage étoit complet & achevé le ſeptiéme dans lequel il ſe repoſa. Le ſens du Texte Samaritain, & de la Verſion des Septante eſt plus clair, & plus net; mais il eſt difficile de prononcer ſi c'eſt celui qui a copié le Texte Samaritain, ou l'Auteur de la Verſion des Septante, qui

qui a éclairci cet endroit du Texte Hebreu, ou ſi c'eſt le Texte Hebreu, dans lequel cette faute s'eſt gliſſée.

Dans le Chapitre 7. Verſ. 2. de la Geneſe, il eſt dit, ſelon la Vulgate, que les animaux immondes qui étoient dans l'Arche, étoient deux & deux, comme les animaux mondes étoient ſept & ſept, c'eſt à dire qu'il y en avoit deux paires, comme il y en avoit ſept paires des autres. Le Texte Samaritain exprime ces deux paires *duo duo*, auſſi bien que les Septante; au lieu que le Texte Hebreu d'apreſent, porte ſeulement *duo*: mais ſaint Jerôme a traduit *duo & duo*, ſur le Texte Hebreu de ſon temps, & ainſi c'eſt plûtôt une faute qui s'eſt gliſſée dans le Texte Hebreu.

Il y a des Additions dans le Pentateuque Samaritain, de choſes qui ne ſe trouvent point dans le Texte Hebreu. Nous avons déja remarqué que dans le Livre des Nombres Chapitre 10. Verſ. 10. & dans l'Exode Chap. 18. aprés le Verſ. 24. le Pentateuque Samaritain portoit les paroles qui ſont au commencement du Deuteronome Verſ. 6. & 9. juſqu'à 19. Quelques-uns concluent de là qu'on les a retranchées du Texte Hebreu; mais il y a plus d'apparence que quelque Copiſte du Pentateuque Samaritain, aiant remarqué que ces paroles rapportées dans le Deuteronome, comme aiant été écrites dans les Livres précedens, & ne les y trouvant point, quant aux termes, les a inſerées dans les endroits où il a jugé qu'elles convenoient le mieux; d'autant plus que ces Additions ne ſe trouvent point dans la Verſion des Septante. Il y en a encore deux autres; l'une dans le Levitique Chapitre 17. Verſet 4. & l'autre dans les Nombres Chapitre 4. Verſet 14. ſur leſquelles les Septante conviennent avec le Texte Hebreu. Mais cette Addition dans le premier paſſage, n'eſt qu'une repetition d'une même choſe: car au lieu que le Texte Hebreu joint en un la défenſe d'immoler une victime hors du Camp, ou dans le Camp ſans l'offrir à l'entrée du Tabernacle, le Texte Samaritain & les Septante ſéparent ces deux membres, & repetent deux fois la même défenſe. Premierement, à l'égard de ceux qui immolent une victime dans le Camp, & ſecondement, à l'égard de ceux qui l'immolent hors le Camp, c'eſt une repetition ſuperfluë, & qui ne change rien au ſens. Il y a ſeulement une determination particuliere du ſens dans le Texte Samaritain & dans les Septante, qui n'eſt point dans l'Hebreu; ſçavoir, que cela ne ſe doit entendre que de ceux qui immoleroient des bœufs ou des agneaux: *Pour en faire un holocauſte ou un ſacrifice de paix au Seigneur*, c'eſt une explication tres-veritable & ſous-entenduë qui a pû être ajoûtée par celui qui a copié le Texte Samaritain. Dans le ſecond paſſage, où il eſt parlé du décampement des Enfans d'Iſraël; & de la maniere dont on devoit ſerrer tous les Vaſes du Tabernacle, le Vaſe d'airain eſt ômis dans le Texte Hebreu, au lieu que dans le Pentateuque Samaritain & dans la Verſion des Septante, il en eſt parlé en ces termes: *Ils prendront un voile de pourpre, ils en couvriront le Vaſe d'airain; & ſa baſe, & le mettront dans un étui de péaux de couleur de Iacinthe, & le mettront ſur un levier.* Il y a de l'apparence que ceci a été ômis dans le Texte Hebreu.

Les paroles qui concernent la peine que Jacob auroit à laiſſer aller Benjamin, ſont rapportées en deux endroits dans le Pentateuque Samaritain Chapitre 42. Verſet 16. quand Joſeph demande à ſes freres qu'ils le lui amenent, & au Chap. 44. Verſet 21. quand il fait arrêter Benjamin, au lieu qu'elles ne ſont que dans ce dernier endroit dans le Texte Hebreu & dans les Septante. Mais parce qu'on ſuppoſe ici que les freres de Benjamin l'avoient déja dit à Joſeph, celui qui a corrigé le Texte Samaritain a crû qu'il falloit les placer dans le premier diſcours des freres de Joſeph au ſujet de Benjamin.

Il y a quantité d'autres differences entre le Texte Samaritain & le Texte Hebreu, mais qui ſont de moindre conſequence, & ne changent point le ſens: c'eſt pourquoi, ſoit qu'on les conſidere comme des Additions faites au Texte Samaritain, ou comme des ômiſſions faites dans le Texte Hebreu, cela ne diminuë rien de l'autorité de l'un ni de l'autre. En voici quelques Exemples. Dans la Geneſe Chapitre 2. Verſet 24. le Texte Hebreu porte ſeulement, que *le Mari & la Femme ſeront en une chair: Erunt in carnem unam.* Le Pentateuque Samaritain & la Verſion des Septante ajoûtent le nom de *deux*: qu'*ils ſeront deux en une chair*, ou *des deux il ne ſe fera qu'une chair*; c'eſt le même ſens, ſeulement un peu plus determiné. De même dans la Geneſe Chapitre 26. Verſet 18. le Texte Hebreu porte, qu'*Iſaac fit creuſer de nouveau les Puits qui avoient été faits du tems de ſon pere Abraham.* Le Pentateuque Samaritain, & la verſion des Septante portent, *que les ſerviteurs de ſon pere Abraham avoient creuſés.* Ce ſens revient à l'autre, quoiqu'il paroiſſe meilleur. Dans le Chapitre 27. du même Livre Verſ. 27. on a ômis dans le Texte Hebreu l'épithete de *plein*, dans cette Phraſe: *L'odeur de mon fils eſt ſemblable à celle d'un Champ plein que le Seigneur a beni.* Il ſe peut faire que cette épithete ait été ômiſe dans le Texte Hebreu. Je paſſe ſous ſilence quelques ômiſſions de pronoms, du terme de *tous*, & de quelques noms ſous-entendus neceſſairement qui ne changent rien au ſens, & qui ont pû également être ajoûtés dans le Pentateuque Samaritain, ou ômis dans l'Hebreu: je ne parle point non plus des diffe-

rences qui viennent des repetitions des mêmes mots; des lettres changées ou ómiſes, & de ſemblables minuties qui ne ſont rien à nôtre ſujet. On en peut remarquer une dans le ſeiziéme Chapitre des Nombres Verſ. 15. qui vient du changement d'un *Reſch* en un *Daleth*. Dans le Texte Samaritain Moïſe dit, qu'*il n'a pas même reçû un aſne du peuple*; au lieu que le Texte Hebreu & la Verſion des Septante portent qu'*il n'a point enlevé leur deſir*: c'eſt à dire, qu'il n'a rien pris au Peuple, des choſes qu'ils avoient & qu'ils vouloient garder; qu'il ne leur a rien enlevé de force: ce ſens paroît meilleur, quoique l'autre puiſſe auſſi ſe ſoûtenir; & qu'il ſe peut faire que Moïſe veuille dire par là, qu'il n'a pas enlevé au Peuple la moindre choſe. Quoiqu'il en ſoit, le même mot Hebreu, en changeant ſeulement la derniere lettre, ſignifie un *aſne* & le *deſir*; car un aſne en Hebreu, c'eſt *Chamor*, & le deſir *Camud*, qui ſe terminent par les mêmes conſones, à l'exception de la derniere qui a un *Reſch* dans le premier, & un *Daleth* dans le ſecond: c'eſt pourquoi il ſe peut faire que la faute vienne du Texte Hebreu.

Il eſt aiſé de conclure de ce que nous avons remarqué juſques ici, que quoique le Texte Hebreu Samaritain ne ſoit pas entierement conforme avec le Texte Hebreu commun & different ſeulement quant aux caracteres, comme ſaint Jerôme ſemble l'avoir crû, il n'y a pas toutefois de difference aſſés conſiderable pour le faire paſſer pour un autre Texte: Tout ce qu'on peut dire, c'eſt que ce ſont deux Exemplaires du même Texte Hebreu, deux Copies d'un même Texte Original, entre leſquelles il y a ſeulement quelques differences arrivées, ou par l'intention expreſſe des Copiſtes, qui ont eu deſſein de faire quelques Additions ou changemens, ou par leur negligence; ce qui n'empêche pas que l'un & l'autre ne ſoient le veritable Texte Original. Il n'eſt pas vrai abſolument qu'on doive toûjours ſuivre le Pentateuque Samaritain: il n'eſt pas vrai auſſi qu'on ſoit toûjours obligé de ſuivre le Texte Hebreu; il en faut juger ſuivant les regles que nous avons preſcrites, & appliquées aux principales differences de ces deux Textes; c'eſt le milieu qu'il faut prendre entre les ſentimens oppoſés touchant le Pentateuque Samaritain, que les uns élevent par trop, & dont les autres ne font pas aſſez de cas.

§. V.

De la Langue Samaritaine, & des Verſions du Pentateuque Samaritain en cette Langue, en Grec & en Arabe.

LEs Samaritains étant originairement des Peuples d'Aſſyrie, parloient naturellement la Langue Aſſirienne ou Chaldéenne, quand ils furent tranſportés à Samarie. La neceſſité où ils furent d'apprendre la Loi écrite en Hebreu, & le mélange des Juifs, leur firent mêler inſenſiblement des mots Hebreux parmi le Chaldaïque. Ainſi preſque tous les mots de la Langue Samaritaine, ſont derivés de la Langue Hebraïque, & de la Chaldaïque, dont elle n'eſt qu'une Dialecte: elle a neanmoins ſes mots particuliers, & elle ſe ſert même quelquefois de mots Arabes: elle approche plus de l'Hebreu que la Chaldaïque, tant pour les mots & les Phraſes, que pour la conſtruction: ce qui vient du mélange des Juifs avec les anciens Samaritains.

La même raiſon qui a obligé les Juifs de faire des Paraphraſes Chaldaïques du Texte Hebreu; ſçavoir, parce que l'Hebreu aiant ceſſé d'être commun & entendu parmi eux, il a fallu qu'ils l'expliquaſſent au peuple dans la Langue qu'ils parloient, a auſſi obligé les Samaritains de traduire leur Pentateuque Hebreu en Samaritain. Nous en avons une dans les Polyglottes de Paris & d'Angleterre, dont on ne ſçait ni l'Auteur, ni le temps précis; mais elle eſt certainement ancienne & fidéle. Il y a neanmoins pluſieurs endroits où elle differe du Texte même.

Il y a apparence qu'il y a eu autrefois une Verſion Grecque faite ſur le Pentateuque Samaritain, puiſque S. Cyrille d'Alexandrie, quelques autres Peres Grecs, & un ancien Scholiaſte Grec ont connu & cité les differences du Pentateuque Samaritain, qu'ils n'ont pas apparemment tirées de l'Original; mais plûtôt d'une Verſion Grecque. Cependant quoiqu'il ſoit probable qu'il y a eu autrefois une Verſion Grecque du Pentateuque Samaritain, il ne l'eſt nullement qu'elle ait été faite du temps d'Alexandre le Grand, comme le prétend le Pere Morin.

Il y a encore des Manuſcrits d'une Verſion du Pentateuque Samaritain en Arabe, écrite en caracteres Samaritains, compoſée certainement depuis l'an 900. de JESUS-CHRIST; mais ces ſortes de Verſions ſont de peu d'uſage & d'autorité.

CHAPITRE

CHAPITRE VI.

Des Verſions Grecques de l'Ancien Teſtament & principalement de celle des Septante.

§. I.

S'il y a eu une Verſion Grecque plus ancienne que celle des Septante.

LEs anciens Auteurs & les Modernes ſont partagés ſur cette queſtion; ſçavoir, s'il y a eu une Verſion Grecque de l'Ancien Teſtament, plus ancienne que celle qu'on ſuppoſe avoir été faite par ſoixante & douze Juifs, ſous le Regne de Ptolomée Philadelphe. S. Clement d'Alexandrie, dans le Livre premier des Stromates; Euſebe dans le Livre neuviéme de la Préparation Évangelique Ch. 3. & quelques autres Anciens, ont aſſûré qu'il y avoit eu une Verſion Grecque de la Loi, plus ancienne que celle des Septante. Pluſieurs Auteurs Modernes, & entr'autres Bellarmin, Serarius & Galeſinius ſont de ce ſentiment, qui eſt fondé. 1. Sur le témoignage d'Ariſtobule rapporté par Euſebe Livre 9. Preparat. Evang. Chapitre 6. & Livre 13. Chapitre 12. qui porte, qu'*avant qu'Alexandre eût vaincu les Perſes, quelques Auteurs avoient interpreté ce qui concernoit la ſortie des Juifs de l'Egypte, ce qui leur étoit arrivé de plus conſiderable, la priſe de leur Païs, & l'explication de leur Loi:* Paroles qui ſemblent marquer que le Pentateuque avoit déja été traduit en Grec avant les Septante. 2. Sur ce que les Philoſophes Payens plus anciens que les Septante, ſemblent avoir tiré pluſieurs choſes des Livres de Moïſe, entr'autres Platon, que quelques-uns appellent le Moïſe Athenien, & que Joſeph remarque avoir pris une partie de ſes Loix, de celles de Moïſe. Le Pythagoricien Hermippus & ſaint Juſtin Martyr, diſent la même choſe de Pythagore, & Clearque le Peripateticien, d'Ariſtote. Saint Auguſtin au contraire, Philon, & ſaint Epiphane ſemblent être perſuadés que les Septante ont été les premiers qui ont traduit en Grec les Livres Saints. C'eſt le ſentiment de Baronius, de Jean Deſpierres, de Loüis Capelle, & de quelques autres. Ils ſe fondent premierement ſur le témoignage d'Ariſtée qui ſuppoſe qu'il n'y avoit point de Verſion Grecque de la Loi avant celle des Septante; car s'il y en eût eu, il eſt impoſſible qu'elle n'eût été connuë aux Juifs d'Egypte, & au Bibliothecaire du Roi Ptolomée, qui avoit fait chercher les Livres Grecs de tous côtés. Or s'ils en euſſent eu connoiſſance, il eût été inutile de ſe donner tant de peine, pour en faire une nouvelle. Secondement, l'Hiſtorien Joſeph dans le Livre 12. de ſon Hiſtoire Chapitre 2. & dans les Livres contre Appion, dit, que juſqu'alors aucun des Hiſtoriens ni des Poëtes n'avoit oſé toucher aux Livres Saints, & que Theopompe & Theodecte qui avoient voulu prendre quelque choſe des Livres Saints pour les mêler avec leurs Ouvrages, avoient été punis de Dieu. Troiſiémement, Philon dans le ſecond Livre de la Vie de Moïſe, dit, que la Loi des Juifs avoit été écrite en Chaldéen, & qu'elle étoit demeurée inconnuë à ceux qui ne ſçavoient pas cette Langue, juſqu'à ce qu'elle fut traduite par le commandement de Ptolomée. Quatriémement, les Juifs avant le Regne d'Alexandre n'avoient aucun commerce avec les Grecs, & on ne voit aucune raiſon qui ait pû porter les Juifs ou les Grecs à faire cette Verſion. Le témoignage d'Ariſtobule qu'on oppoſe eſt de peu de conſequence, parce que l'Ouvrage dont ce paſſage eſt tiré, a été ſuppoſé par quelque Juif Helleniſte, & que d'ailleurs cet Auteur ne dit pas que l'on eût traduit les Livres Sacrés en Grec, mais ſeulement que quelques Auteurs avoient écrit en Grec des choſes qui regardoient l'Hiſtoire & les Loix des Juifs. Ce qu'on dit encore de la connoiſſance que l'on prétend que les Philoſophes Payens ont euë des choſes contenuës dans les Livres de Moïſe, eſt fort incertain, & quand on le ſuppoſeroit veritable, il n'eſt pas neceſſaire pour cela qu'il y ait eu une Verſion Grecque du Pentateuque: ils pourroient avoir tiré ces connoiſſances des Egyptiens, ou même de quelques Juifs avec leſquels ils avoient conferé, comme Clearque dit, qu'un Juif avoit interpreté à Ariſtote l'Ecriture Sainte. Origenes dans le ſixiéme Livre contre Celſe, dit, que Platon ou avoit appris pluſieurs choſes des Juifs, ou avoit lû lui-même pluſieurs choſes dans les Livres des Prophetes: *Platonem vel à Judæis quædam audiviſſe, vel in Prophetarum Libris legiſſe.* Il eſt donc poſſible, ſelon Origenes, que Platon ait écrit pluſieurs choſes conformes à l'Hiſtoire & aux Loix de Moïſe, & même puiſées dans cette ſource, ſans avoir lû les Livres Sacrés; mais ſeulement pour avoir conferé avec quelques Juifs.

L'Auteur celebre de la Demonſtration Evangelique tâche d'allier les deux ſentimens oppoſés en diſant, qu'il n'y a eu que quelques fragmens des Livres de Moïſe traduits en Grec avant la Verſion des Septante, & que celle-ci eſt la premiere qui ait été entiere & complete. Il appuie ce ſentiment, des témoignages d'Ariſtobule, de Demetrius Phalereus, & d'Ariſtée, que je crois trois Auteurs ſuppoſés & qui ne diſent pas préciſément qu'il y eût quelque partie de la Loi traduite; mais qui ſuppoſent que les Grecs pouvoient avoir des Monumens où il étoit parlé de l'Hiſtoire & des Loix des Juifs, quoi qu'il n'y eût encore

aucune Traduction literale, ni de la Loi entiere, ni d'aucune de ſes parties. Il eſt certain que pluſieurs Hiſtoriens Egyptiens, Chaldéens, Phéniciens & Grecs avoient parlé de Moïſe & des Juifs; de leur Religion, & de leurs Loix: c'eſt delà que les Philoſophes Grecs avoient pû tirer quelque connoiſſance de leur doctrine & de leurs Loix, pour s'en ſervir dans leurs écrits, ſans qu'il ſoit beſoin de ſuppoſer qu'ils euſſent lû le Texte même de Moïſe: mais au reſte tout ce qu'on dit, que Platon & les autres Philoſophes ont pris de la doctrine & des Loix de Moïſe, peut leur avoir été connu, ou par les ſeules lumieres de leur raiſon, ou ſi l'on veut, par la Tradition qu'ils avoient reçûë des Egyptiens, ſans qu'il ſoit neceſſaire de ſuppoſer qu'ils l'aient reçû immediatement des Juifs. Et par conſequent ce qu'on avance ſur ce fondement, d'une Verſion Grecque du Pentateuque plus ancienne que celle des Septante, eſt tout-à-fait incertain, & l'on n'a aucune preuve, ni aucun veſtige, ni aucun reſte de cette ancienne Verſion.

§. II.

Relation de la maniere dont on prétend qu'a été faite la Verſion des Septante ſelon Ariſtée & les autres Hiſtoriens.

LA fameuſe Hiſtoire de la Verſion des Septante a été écrite par Ariſtée, que l'on ſuppoſe avoir été un des Officiers de Ptolomée Philadelphe Roi d'Egypte, qui fit faire cette Verſion. Nous avons l'Ouvrage de ce prétendu Ariſtée, de qui Joſeph & Euſebe ont tiré ce qu'ils diſent de cette Hiſtoire. Quelques-uns ont douté que l'Ouvrage qui porte à preſent le nom d'Ariſtée, ſoit celui qui étoit entre les mains de Joſeph & d'Euſebe; mais pour être convaincu du contraire, il ne faut que comparer la narration de Joſeph avec celle de nôtre Ariſtée, & l'on verra clairement que l'Hiſtoire d'Ariſtée, dont Joſeph fait l'Abregé, eſt celle-là même que nous avons à preſent ſous ſon nom. Il eſt vrai qu'Ariſtée n'a pas été ſuivi generalement par tous les Auteurs Chrêtiens qui ont parlé de cette Hiſtoire, & qu'ils y ont ajoûté diverſes circonſtances qu'ils ont aſſûrément trouvées dans quelque autre Auteur de même nature qu'Ariſtée, mais qui avoit rapporté la choſe differemment. Nous commencerons par faire une relation fidéle de l'Hiſtoire comme elle eſt rapportée dans le Livre d'Ariſtée, & nous remarquerons enſuite ce que les autres ont ajoûté ou changé à ſa narration.

L'Ouvrage d'Ariſtée eſt écrit en forme de Lettre adreſſée à ſon frere Philocrate. Il y rapporte que Demetrius Phalereus Bibliothecaire de Ptolomée Philadelphe aiant entrepris de mettre dans la Bibliotheque de ce Prince, tous les Livres du monde, lui avoit remontré que les Loix des Juifs meritoient d'être du nombre, & que Ptolomée lui aiant dit qu'il ne tenoit qu'à lui de les y mettre, Demetrius lui avoit fait réponſe, qu'il les falloit traduire auparavant, parce qu'elles étoient écrites en une Langue, & en des caracteres inconnus aux Egyptiens: que ſur cela le Roi avoit pris la reſolution d'écrire au Grand Prêtre des Juifs; qu'Ariſtée Auteur de cette Hiſtoire, s'étoit ſervi de cette occaſion pour obtenir la liberté des Juifs qui étoient eſclaves en Egypte, où ils avoient été amenés par Ptolomée fils de Lagus, pere de Philadelphe; que là-deſſus il avoit remontré au Roi qu'il ne pouvoit pas envoier des Ambaſſadeurs aux Juifs, pour leur demander leurs Loix, pendant qu'il tenoit pluſieurs Juifs en eſclavage dans ſon Roïaume, qu'il devoit d'autant plus les mettre en liberté, que le Dieu de leur Loi, étoit celui qui faiſoit qu'il gouvernoit heureuſement ſon Roïaume, parce qu'ils adoroient le Dieu qui connoît tout, & qui a tout créé; que le Roi lui aiant demandé, combien il pouvoit y avoir de ces Eſclaves dans ſon Roïaume, l'un de ſes Gardes nommé André, lui avoit fait réponſe, qu'il pouvoit bien y en avoir cent mille; & qu'un autre appelé Sofibius aïant joint ſes prieres à celles d'Ariſtée, ils avoient obtenu cette grace du Roi, qui y ajoûta, que l'on païeroit de ſon treſor vingt Drachmes pour chaque eſclave Juif, qui ſeroit auſſi-tôt mis en liberté, & fit dreſſer un Edit qu'Ariſtée rapporte en cet endroit, par lequel il ordonne que tous ceux de ſes Sujets qui avoient des Juifs en eſclavage, ſeroient obligés de les mettre en liberté, & qu'il leur ſeroit païer pour leur rançon vingt Drachmes pour chacun, que quand cela fut executé, Demetrius preſenta un memoire au Roi, dans lequel il lui expoſe; qu'il eſt à propos qu'il écrive au Grand Prêtre des Juifs qui eſt à Jeruſalem, afin qu'il envoie ſix hommes de chaque Tribu, recommandables par leur vertu, par leur ſcience, & par leur âge, pour faire une Verſion exacte des Livres des Juifs, qui ſeroit miſe dans la Bibliotheque Roïale. Ariſtée rapporte ici la Lettre du Roi au Grand Prêtre Eleazar, qui lui fut portée par André & par Ariſtée, la Réponſe d'Eleazar, & les noms des ſoixante & douze perſonnes qui furent envoïées pour traduire la Loi. Il fait enſuite une ample deſcription des magnifiques preſens que le Roi envoia au Grand Prêtre Eleazar & décrit en détail la Ville de Jeruſalem, le Temple, & ſes parties. Il parle de l'abondance du Païs, de la ſcience des ſoixante & douze Interpretes, de la peine qu'ils

qu'ils eurent de quitter Eleazar : il rapporte de longs discours d'Eleazar sur la Loi des Juifs : tout cela fait une longue digression, d'où revenant à son Histoire, il raconte de quelle maniere les soixante & douze Envoiés furent reçûs du Roi Ptolomée ; comment ils lui presenterent & developerent devant lui les Livres de la Loi, que ce Prince adora. Ceci est suivi d'une autre digression bien plus longue, qui contient les questions que Ptolomée fit pendant trois jours à ces 72. personnes, & des réponses que chacun d'eux lui donna. Enfin Aristée vient à ce qui regarde la Traduction, & dit seulement que Demetrius mena ces 72. personnes dans une Isle sur un mole de sept Stades, & qu'il les mit dans une maison située sur le bord de la Mer, où ils travaillerent à la Version de la Loi, en sorte qu'aprés avoir conferé ensemble, & qu'ils étoient convenus d'une Interpretation, Demetrius l'écrivoit : qu'ils travaillerent ainsi pendant 72. jours, & que le soixante & douziéme la Version entiere fut achevée : qu'ensuite Demetrius la fit lire en presence de tous les Juifs assemblés qui l'approuverent, & déclarerent qu'elle étoit exacte & fidéle : qu'il la lût aussi au Roi, qui témoigna de la surprise de ce qu'aucun des Historiens & des Poëtes n'en avoit mention ; que Demetrius lui avoit répondu que cette Loi étant sainte & divine, on n'avoit pas osé la mêler avec des choses profanes, & que l'Historien Theopompe & le Poëte Theodecte en aiant voulu inserer quelque chose dans leurs Ouvrages, en avoient été punis, l'un par la perte de son esprit & l'autre par celle de sa vûë : qu'enfin Ptolomée avoit renvoïé les 72. Interpretes comblés d'honneurs & chargés de presens. Voilà de quelle maniere l'Histoire de cette Version, est rapportée dans le Livre d'Aristée.

Le second Auteur qui parle de la Version des Septante, est Aristobule Juif, Philosophe Peripateticien, dans des Commentaires sur les Livres de Moïse adressés au Roi Ptolomée, cités par Eusebe, & par saint Clement d'Alexandrie, dans lesquels cet Auteur voulant prouver que Pythagore, Platon & les autres Philosophes Grecs avoient connu la Loi de Moïse, dit qu'une partie de cette Loi, avoit été mise en Grec dés le temps d'Alexandre, mais qu'elle avoit toute été traduite par les soins de Demetrius Phalereus, sous le Regne de Ptolomée Philadelphe, l'un des Ancêtres de celui à qui il adresse son Ouvrage. Saint Clement d'Alexandrie & Eusebe, disent que le Ptolomée, à qui cet Aristobule a dedié son Ouvrage ; est Ptolomée Philometor, qui est le quatriéme Roi d'Egypte aprés Ptolomée Philadelphe, & qui a commencé à regner 66. ans aprés sa mort. Il y a de l'apparence que ce n'est que par conjecture que ces Auteurs placent cet Aristobule sous Ptolomée Philometor ; car en d'autres endroits ils le mettent sous le Regne de Ptolomée Philadelphe, & le font contemporain d'Eleazar *a*. Anatole Evêque d'Alexandrie qui vivoit au commencement du troisiéme siecle, le met du nombre des Septante, & prétend qu'il a non seulement dedié son Ouvrage à Ptolomée Philadelphe, mais aussi à Ptolomée fils de Lagus, Pere de ce Prince.

Il est neanmoins plus vrai-semblable qu'Aristobule est plus recent que ne le font ces Auteurs ; car il y a bien de l'apparence qu'il n'est pas different de celui dont il est parlé dans la Lettre, qui est au commencement du second Livre des Maccabées, où il est dit, qu'il étoit Précepteur du Roi Ptolomée. Saint Clement d'Alexandrie & Eusebe conviennent que c'est le même, & dans un des fragmens cités per Eusebe Livre 8. de la Prépar. Evangeliq. Chap. 10. il paroît que l'Auteur avoit vécu familierement avec le Prince à qui il écrit, & qu'il avoit souvent parlé avec lui, de science. Or l'Aristobule, dont il est fait mention dans la Lettre qui est au commencement du second Livre des Maccabées, ne peut avoir été Précepteur que du fils de Philometor ; car cette Lettre est écrite vingt ans aprés la mort de ce Prince ; & par consequent Aristobule ne peut avoir écrit que 120. ans ou environ aprés la mort de Ptolomée Philadelphe.

Nous

a *Ils le mettent sous le Regne de Ptolomée Philadelphe, & le font contemporain d'Eleazar.*] S. Clement d'Alexandrie dans le premier Livre des Stromates, Pag. 342. cite ainsi le passage d'Aristobule : *Aristobule dans son premier Livre adressé à Philometor, dit mot pour mot.* Et dans le cinquiéme Livre Pag. 595. Il dit : *Aristobule qui a été sous Ptolomée Philadelphe.* Eusebe cite plusieurs fois l'Ouvrage d'Aristobule dans ses Livres de la Préparation Evangelique ; sçavoir, Livre 7. Chap. 13. Livre 8. Chap. 8. & 9. Livre 13. Chap 12. simplement sous le nom de Commentaire, adressé à Ptolomée, sans dire lequel : mais dans une de ses citations Livre 8. Chapitre 8. il le fait contemporain d'Eleazar : *Je me contenterai*, dit-il, *de rapporter l'explication d'Eleazar & d'Aristobule, qui sont tous deux d'une ancienne race des Hebreux, & qui ont fleuri du temps de Ptolomée.* Cependant ce même Eusebe dans sa Chronique, dit qu'Aristobule a adressé son Commentaire à Ptolomée Philometor, ce qui a été suivi par Adon, par Bede, par Marianus Scotus dans leurs Chroniques, & par l'Auteur de la Chronique d'Alexandrie. Anatole d'Alexandrie dans le Canon Paschal rapporté par Eusebe liv. 7. Hist. Eccles. Chap. 32. en citant Aristobule, dit qu'il a été l'un des Septante qui ont traduit les Livres Saerez en Grec pour Ptolomée Philadelphe & le Roi son pere, & qu'il a dedié son Commentaire sur la Loi de Moïse à ces Princes.

Nous examinerons dans la ſuite ſi l'Ouvrage cité ſous ſon nom, eſt veritablement de lui.

Le troiſiéme Auteur qui parle de la Verſion des Septante, eſt Philon le Juif, qui dans le ſecond Livre de la Vie de Moïſe, rapporte que les ſoixante & douze Juifs envoïés vers Ptolomée Philadelphe, ſe retirerent dans l'Iſle de Pharos proche d'Alexandrie, comme dans un lieu où ils pouvoient travailler en repos ſans être détournés par perſonne; que dans cette retraite pleins de l'eſprit de Dieu, ils prophetiſoient tous la même choſe mot à mot, ſans que les uns diſſent d'une maniere, & les autres d'une autre; comme ſi on leur avoit dicté à chacun inviſiblement: que quoique les Langues, & principalement la Langue Grecque puiſſent exprimer une même choſe en differentes manieres par divers termes, cela n'eſt point arrivé dans la Traduction de ces Loix; que l'on a traduit les termes de la Langue Chaldaïque, par les termes les plus propres de la Langue Grecque qui leur répondoient exactement, & que comme la Geometrie & la Dialectique ne ſouffrent point cette varieté de diſcours, mais ſe ſervent toûjours des mêmes termes, ces Interpretes ont de même trouvé les termes les plus convenables, & qui pouvoient expliquer le ſens le plus clairement; que l'experience fait connoître cette uniformité, & que ſoit qu'un Grec apprenne la Langue Chaldaïque, ou un Chaldéen la Langue Grecque, ils admirent la conformité de la Verſion avec l'Original & reſpectent cet accord des choſes & des mots; ne les conſiderant pas comme de ſimples Traducteurs; mais comme des Prophetes à qui Dieu a fait la grace d'entrer dans le veritable eſprit, & dans les penſées de Moïſe. Il ajoûte que tous les ans on fait dans l'Iſle de Pharos une Fête en memoire de cet évenement.

Le quatriéme Auteur qui a écrit l'Hiſtoire des Septante, eſt Joſeph, qui dans le Chapitre 2. du 12. Livre de ſes Antiquités, la rapporte ſur la foi d'Ariſtée. Il a tiré de cet Auteur, tout ce qu'il en a écrit, & en a ſeulement fait l'Abregé ſans y rien ajoûter. Euſebe s'eſt auſſi arrêté uniquement à ce qu'ils en ont dit, ſans parler d'aucune autre circonſtance.

Le premier des Auteurs Chrêtiens, qui ait parlé de la Verſion des Septante, eſt S. Juſtin: il n'en dit que fort peu de choſe dans ſon Apologie à l'Empereur Antonin, où il eſt tombé dans une lourde faute en diſant, que ce fut au Roi Herode que Ptolomée s'adreſſa pour avoir une Verſion des Livres Prophetiques. Il eſt certain que Ptolomée Philadelphe a vécu long-temps avant le Roi Herode, & qu'il faut, ou que ſaint Juſtin ſoit tombé en cet endroit dans un Anachroniſme conſiderable; ou qu'il y ait quelque faute dans le Texte; ce qui n'eſt pas croïable, parce que le nom du Roi Herode y eſt repeté deux fois. Quoiqu'il en ſoit, ſaint Juſtin remarque en cet endroit deux Ambaſſades de Ptolomée vers Herode, la premiere, pour avoir les Livres Sacrés, qui lui furent envoïés par Herode écrits en Hebreu; & une ſeconde, par laquelle il demanda que, parce que la Langue dans laquelle ces Livres étoient écrits, étoit inconnuë aux Egyptiens, on lui envoïât des perſonnes pour les traduire. Ariſtée ne parle point de ces deux Ambaſſades, & il ſuppoſe que Ptolomée demanda tout d'un coup qu'on lui envoïât non ſeulement un Exemplaire de la Loi, mais auſſi ſoixante & douze perſonnes pour la traduire, & que cet Exemplaire fut apporté par ceux qui la traduiſirent. Mais ce n'eſt pas en cela ſeul que ſaint Juſtin differe d'Ariſtée au ſujet de la Verſion des Septante; car dans ſon Exhortation aux Gentils, où il décrit amplement de quelle maniere cette Verſion a été faite, il ajoûte pluſieurs circonſtances inconnuës à Ariſtée & à Joſeph. Voici comme il rapporte la choſe. Si quelqu'un " dit que les Livres de Moïſe & des autres Pro- " phetes ſont écrits en Grec, il peut apprendre " des Hiſtoires étrangeres, que Ptolomée Roi " d'Egypte voulant dreſſer une Bibliotheque à " Alexandrie, & y faiſant apporter des Livres de " toutes parts pour la remplir, aiant appris que " les Hebreux conſervoient avec ſoin des anciennes Hiſtoires écrites en Hebreu, & voulant " ſçavoir ce que contenoient ces Ecrits, fit venir " de Jeruſalem ſoixante & dix perſonnes tres-habiles qui ſçavoient l'Hebreu, & le Grec, & leur " ordonna de traduire ces Livres, & afin qu'ils " fuſſent plus en repos & hors du tumulte, il ne " voulut pas qu'ils demeuraſſent dans la Ville " pour faire cette Traduction; mais il leur fit bâtir dans l'Iſle de Pharos à ſept ſtades d'Alexandrie, autant de petites maiſons qu'ils étoient " d'Interpretes, afin que chacun travaillât ſéparément à cette Verſion: & il enjoignit à ceux " qui les ſervoient, de leur rendre toute ſorte de " bons offices, mais d'empêcher qu'ils ne conferaſſent enſemble, afin qu'il pût connoître par " la conformité de leurs Verſions, que leur Traduction étoit exacte. Aiant enſuite connu que ces " ſoixante & dix Perſonnes ne s'étoient pas ſeulement recontrées dans le ſens, mais même dans " les termes; qu'il n'y avoit pas un ſeul mot " dans la Verſion de l'un, qui ne fût dans celle de " l'autre, & qu'elles étoient toutes écrites mot " pour mot en mêmes termes, ſurpris d'admiration, & ne doutant point que cette Verſion ne " fût faite par l'eſprit de Dieu, il avoit comblé " d'honneurs ces Interpretes, qu'il conſideroit " comme des gens cheris de Dieu, & les avoit renvoïés chargés de preſens dans leur patrie. Qu'à " l'égard des Livres, il les avoit reſpectés avec " juſtice,

„ juſtice, comme des Livres divins, & qu'il les „ avoit fait mettre dans ſa Bibliotheque. S. Juſtin „ ajoûte pour confirmer cette Hiſtoire. Ne croïés „ pas, ô Grecs, que ce que nous diſons ſoit une „ Hiſtoire faite à plaiſir: Nous avons vû nous- „ mêmes étant à Alexandrie les veſtiges de ces pe- „ tites maiſons dans le Phare, où ils reſtoient en- „ core, & nous l'avons ſçû des Habitans de ce lieu „ qui l'avoient appris par tradition de leurs Peres: „ Vous pouvés auſſi en être aſſûrés par les écrits de „ pluſieurs Auteurs ſages & illuſtres, qui ont rap- „ porté cette Hiſtoire, comme Philon, Joſeph, & „ pluſieurs autres. Saint Juſtin n'avoit pas inventé ce qu'il écrit de ces petites maiſons ou cellules, dans leſquelles il dit, que les Septante furent enfermés pour faire leur Verſion, ni du miracle de la conformité entiere de toutes leurs Verſions faites ſéparément. Cependant ni Philon, ni Joſeph, ni Ariſtée n'en ont fait aucune mention, & rapportent au contraire que la Verſion fût faite tout d'une autre maniere dans les conferences que les Septante eurent enſemble, étant aſſemblés dans une même ſale. Il dit neanmoins que non ſeulement il a appris ce qu'il en écrit, des Habitans du Phare, qui lui ont montré les reſtes de ces Cellules, & qui ſçavoient cette Hiſtoire par tradition; mais que l'on peut apprendre la même choſe par la lecture des Hiſtoires étrangeres. Ce ne peut être que de l'Hiſtoire d'Ariſtée qui ſe vante d'avoir tiré ſa narration des Journaux des Rois d'Egypte, que S. Juſtin veut parler en cet endroit. Cependant cela n'eſt ni dans Ariſtée ni dans Joſeph & Philon, qu'il cite: c'eſt pourquoi il eſt à croire qu'il n'a ſçû ce qu'il en dit, que de quelques Juifs d'Alexandrie qui tenoient cette Hiſtoire de tradition.

Preſque tous les Peres qui ont écrit depuis S. Juſtin, à l'exception d'Euſebe & de ſaint Jerôme, ont ſuivi ſa narration, & fait mention de cette merveilleuſe conformité des Verſions des ſoixante douze Interpretes renfermés dans differentes Cellules. *b* Mais ſaint Epiphane eſt celui qui s'étend le plus ſur cette Hiſtoire, & qui la rapporte d'une maniere fort differente des autres dans ſon Livre des Meſures & des Poids. Il dit, que ces ſoixante „ & douze Interpretes étoient enfermés deux à „ deux avec deux ſerviteurs & des Scribes dans „ trente ſix petites Maiſons ou Cellules, qui ne „ recevoient de jour que par en haut, conſtruites „ dans l'Iſle de Pharos qui eſt vis à vis d'Alexan- „ drie: qu'ils y travailloient depuis le matin juſ- „ qu'au ſoir; que le ſoir ils étoient amenés dans „ trente-ſix Chaloupes au Palais du Roi Ptolomée „ Philadelphe, où ils ſoupoient, & étoient enſui- „ te renfermés dans trente-ſix Chambres differen- „ tes; qu'on leur donnoit à chacun un Livre de „ l'Ecriture à traduire, & qu'ils traduiſirent ainſi „ les vingt-deux Livres Canoniques, & vingt- „ deux Apocryphes; que quand ils eurent tout „ achevé, le Roi les fit venir devant ſon Thrône, „ avec trente-ſix Lecteurs, qui avoient chacun „ un Exemplaire de la Verſion Grecque, pendant „ qu'un autre tenoit l'Exemplaire Hebreu, & qu'il „ ſe trouva que tous les Exemplaires de la Verſion, „ étoient entierement conformes; que dans les „ endroits où il y avoit quelque choſe d'ajoûté, il „ ſe trouvoit dans tous les Exemplaires; que quand „ il y avoit quelque choſe de retranché, il n'étoit „ dans aucun de leurs Exemplaires. Il rapporte „ enſuite l'Hiſtoire entiere des ſoixante & douze Interpretes choſis des douze Tribus, ſix de chacune, & cite là-deſſus Ariſtée. Il dit, que Pto- „ lomée Philadelphe voulant faire une Bibliothe- „ que à Alexandrie, & aiant choiſi Demetrius „ Phalereus pour en avoir ſoin, avoit écrit à tous „ les Rois & Princes du monde, pour avoir des „ Exemplaires des Livres qu'ils avoient, qu'aiant „ ainſi amaſſé un grand nombre de Livres, il de- „ manda un jour à Demetrius, combien il en avoit „ dans ſa Bibliotheque; que Demetrius lui fit ré- „ ponſe, qu'il en avoit déja cinquante-quatre mil- „ le huit cens ou environ; mais qu'il avoit ap- „ pris qu'il y en avoit encore un plus grand nom- „ bre chez les Ethiopiens, les Indiens, les Perſes, „ les Elamites, les Babyloniens, les Aſſyriens, les „ Chaldéens,

---

b *Tous les Peres qui ont écrit depuis S. Juſtin, à l'exception d'Euſebe & de S. Jerôme ont ſuivi ſa narration: & fait mention de cette merveilleuſe conformité des Verſions des ſoixante & douze Interpretes renfermés dans differentes Cellules.*] Saint Irenée *Livre* 3. *contre les heref. Ch.* 25. Saint Clement d'Alexandrie *lib.* 1. *Stromat.* p. 341 & 342. S. Cyrille de Jeruſalem *Catechef.* 4. Saint Hilaire, *in Pſalm.* 2. S. Auguſtin, *lib.* 18. *de Civit. Dei cap.* 43. *lib.* 2. *de Doctr. Chr. cap.* 15. où il parle neanmoins de ce miracle, comme d'une choſe incertaine, en ſe ſervant de ces mots: *Traditur, ut fertur, multique non indigni fide prædicant.* Philaſtre *haref.* 137. Theodoret. *Præfat. in Pſalm.* Juſtinien. *Autent. cap.* 46. *Collat.* 10. &c. Tertullien parle de la Verſion des Septante dans ſon Apologetique Caph. 18. où il remarque que le Philoſophe Menedeme en défendant la Providence, a admiré l'uniformité des ſentimens des Septante, *de Sententia communione ſuſpexit*; ce qui peut s'entendre de la conformité de leurs ſentimens dans les conferences qu'ils ont eus enſemble ſuivant l'Hiſtoire d'Ariſtée que Tertullien cite en cet endroit. Les Juifs ont auſſi approuvé l'Hiſtoire des ſoixante & douze Cellules: elle ſe trouve écrite dans les deux Talmuds. *Tract. Megill.* & eſt rapportée par Bengorion. & par pluſieurs autres Juifs. Parmi les Interpretes Modernes Serarius, Bonfrerius, Galeſinius ont ſuivi le torrent des anciens.

„ Chaldéens, les Romains, les Phéniciens, les „ Syriens, les Habitans de la Grece, & particulierement à Jeruſalem dans la Judée, où il „ y avoit des Livres divins des Prophetes qui „ traitoient de la Divinité & de la Création du „ Monde, & de pluſieurs autres choſes utiles „ pour le bien commun : qu'ainſi ſi ſa Majeſté „ jugeoit à propos de les avoir, il falloit qu'elle „ écrivît aux Docteurs de Jeruſalem, afin qu'ils „ les lui envoiaſſent pour mettre dans ſa Biblio„ theque. Il rapporte enſuite une Lettre du Roi Ptolomée aux Juifs de Jeruſalem entierement „ differente de celle qui eſt dans Ariſtée : par „ laquelle il leur demande qu'ils lui envoient les „ Livres des Prophetes, & les prie de ſe ſouve„ nir qu'il a délivré & traité humainement plu„ ſieurs Juifs qui avoient été pris & amenés captifs „ en Egypte. Il ajoûte qu'il leur renvoie une Ta„ ble d'or enrichie de pierreries, qui avoit été „ priſe dans le Temple de Jeruſalem, avec d'au„ tres preſens qu'il ſouhaite que l'on mette dans „ ce Temple. S. Epiphane dit enſuite que les „ Juifs envoierent auſſi-tôt à ce Prince les vingt„ deux Livres Canoniques, & ſoixante & douze „ Apocryphes écrits en caracteres Hebreux & „ en lettres d'or ; que Ptolomée ne les aiant pû „ lire ni entendre, avoit été obligé de leur écrire „ une ſeconde fois, & de leur demander des Interpretes qui puſſent les traduire. Il rapporte enſuite la ſeconde Lettre de ce Prince aux Juifs, qui eſt encore differente de celle qui eſt dans „ Ariſtée. Elle commence par cette ſentence „ qui ſe trouve dans l'Eccleſiaſtique. Quelle „ utilité peut-on tirer d'un treſor caché & d'une „ ſource bouchée ? il l'applique aux Livres qu'ils „ lui avoient envoiés, qu'il ne pouvoit lire, & „ les prie inſtamment de lui envoier des per„ ſonnes habiles dans les Langues Grecque & „ Hebraïque pour les interpreter. Ce fut aprés avoir reçû cette ſeconde Lettre, que les Juifs choiſirent ſoixante & douze Interpretes, ſix de chaque Tribu, qu'ils envoierent à Ptolomée, & qui compoſerent la Verſion de la maniere qu'il l'a rapportée.

Saint Epiphane convient avec ſaint Juſtin touchant les deux Ambaſſades de Ptolomée, & differe en cela d'Ariſtée : il convient encore avec S. Juſtin ſur les Cellules bâties dans l'Iſle de Pharos ; mais il differe ſur le nombre des Cellules & des Exemplaires ; car ſaint Juſtin dit, que chaque Interprete avoit ſa Cellule particuliere, & fit ſa Verſion ; au lieu que ſaint Epiphane dit, qu'ils étoient deux dans chaque Cellule, & qu'il n'y eut que trente-ſix Exemplaires de leurs Verſions. S. Juſtin ſuppoſe qu'ils ne ſortirent point de leurs Cellules juſqu'à ce qu'ils euſſent achevé leur Verſion. Saint Epiphane au contraire ſuppoſe qu'ils venoient tous les jours au Palais & qu'aprés y avoir ſoupé, ils y étoient enfermés deux à deux dans trente-ſix Chambres ſéparées. Saint Epiphane cite Ariſtée pour témoin, mais ſi c'eſt d'Ariſtée qu'il a pris cette Hiſtoire, il faut qu'il ait eu un Exemplaire d'Ariſtée bien different de celui que nous avons, & qu'avoient Joſeph & Euſebe, puiſque ſa narration ne s'accorde point avec celle de nôtre Ariſtée, de Joſeph, & d'Euſebe, & que les Lettres de Ptolomée qu'il rapporte, ſont tout-à-fait differentes de celle qui eſt dans ces deux Auteurs.

§. III.

Reflexions ſur l'Hiſtoire de la Verſion des Septante. Qu'Ariſtée eſt un Juif : que ſa narration eſt un Roman ; & qu'il n'eſt pas Auteur contemporain. Anachroniſmes dans leſquels il eſt tombé. Fable des Cellules refutée. De la maniere dont la Verſion des Septante a été faite, & pourquoi elle eſt ainſi appellée.

APRE'S avoir rapporté hiſtoriquement ce que les anciens Juifs & Chrêtiens ont écrit de la maniere dont la Verſion des Septante a été compoſée, il nous faut examiner l'autorité des témoins, & la verité des circonſtances de cette Hiſtoire. Commençons par le Livre d'Ariſtée.

Nous avons déja dit, que nous ne doutions point que ce Livre ne fût celui qui avoit été entre les mains de Joſeph & d'Euſebe : La preuve en eſt facile : Joſeph ſuit & abrege ſimplement la narration d'Ariſtée : il rapporte toutes les mêmes circonſtances qui ſont dans nôtre Hiſtoire d'Ariſtée, dans le même ordre, & ſouvent dans les mêmes termes ; il y fait tenir les mêmes diſcours à Demetrius, à Ariſtée, à André & aux autres : il y rapporte en mêmes termes l'Edit du Roi Ptolomée, pour la délivrance des Juifs, le Memoire de Demetrius à ce Prince, la Lettre de ce Prince au Grand Prêtre Eleazar, & la Réponſe d'Eleazar. Il dit, qu'il paſſa ſous ſilence les noms des Septante qui ſe trouvent dans nôtre Ariſtée : il fait la même deſcription des preſens que le Roi envoie à Jeruſalem : il raconte de la même maniere, & dans les mêmes circonſtances l'arrivée & la reception des Septante : il renvoie au Livre d'Ariſtée pour ſçavoir les demandes que le Roi fit aux Septante & leurs Réponſes ; ce qui fait une des principales parties du Livre d'Ariſtée que nous avons : Enfin il ne dit préciſément ſur la maniere dont cette Verſion fut compoſée, que ce qui eſt dans nôtre Exemplaire d'Ariſtée. C'eſt donc ſans fondement que Louis Vivez, Leon de Caſtro, Alphonſe Salmeron, & quelques autres Auteurs, ont crû que le Livre d'Ariſtée, dont Joſeph s'étoit ſervi, étoit differen[t]

different de celui que nous avons. Ils ſemblent n'avoir été de cet avis, que parce qu'ils vouloient défendre l'Hiſtoire des Cellules, à laquelle nôtre Ariſtée eſt contraire : & c'eſt juſtement un des moiens pour prouver que c'eſt ce même Livre qu'avoient Joſeph & Euſebe, puiſque ces deux Auteurs n'en parlent point non plus, & que ſaint Jerôme dit nettement que les Cellules ne ſont point dans Ariſtée. On ne peut donc pas douter de l'antiquité du Livre d'Ariſtée: voions quel jugement on doit porter, & de l'Auteur, & de la verité de l'Hiſtoire qu'il contient.

Pour en dire mon ſentiment avec liberté, je croi premierement, que c'eſt l'Ouvrage d'un Juif Helleniſte d'Alexandrie, & non pas d'un Ariſtée Payen, & Officier du Roi Ptolomée; la preuve en eſt évidente. Cet Auteur parle toûjours en Juif, & qui plus eſt, fait parler les autres de la même maniere, & rapporte quantité de choſes qu'il n'y a qu'un homme inſtruit de la Religion des Juifs, qui pût écrire & expliquer. Premierement il parle par tout de la Loi de Moïſe comme d'un Livre divin, il le dit, il le fait dire à Demetrius; il ſuppoſe que Ptolomée en étoit ſi convaincu, qu'il adora l'Exemplaire qui lui en fut envoié. 2. Quand il rapporte le diſcours qu'il tint au Roi pour obtenir de lui la délivrance des Juifs, il dit, que les Juifs adorent le Dieu qui connoît tout, & qui a tout créé, que les autres hommes, & nous principalement adorons auſſi, quoique nous l'appellions d'un autre nom; ſçavoir, Jupiter: il remontre à ce Prince, que c'eſt ce Dieu qui a donné la Loi des Juifs, & que c'eſt lui qui gouverne ſa perſonne & ſon Roiaume. On voit bien que c'eſt un Juif qui ſe déguiſe; mais d'une maniere qu'il eſt aiſé à reconnoître. 3. Il fait dire à Demetrius dans le Memoire qu'il preſente au Roi, que les Loix des Juifs ſont plus ſages & plus ſaintes que toutes les autres, parce qu'elles ſont divines: c'eſt pour cela que les Ecrivains, les Poëtes & les Hiſtoriens n'ont point fait mention de ces Livres. Quel autre qu'un Juif peut parler ainſi de ces Loix? 4. Dans ce même Memoire, Demetrius remontre au Roi, qu'il faut demander au Grand Prêtre des Juifs, qu'il lui envoie ſix perſonnes de chaque Tribu. Qui l'avoit inſtruit, qu'il y avoit encore parmi les Juifs douze Tribus? Pourquoi demander ce nombre de ſix par chaque Tribu? Ce ne peut être qu'afin que le nombre des Interpretes, fût de ſoixante & douze, pareil à celui du Sanedrim des Juifs: il falloit être Juif, pour ſçavoir ce myſtere. 5. Ptolomée reconnoît dans ſa Lettre le Dieu des Juifs pour le grand Dieu, qui conſerve ſon Roiaume en paix & glorieux. 6. La Deſcription du Temple de Jeruſalem, de ſes parties & des offices des Prêtres & des Levites, & particulierement des habits du Grand Prêtre, eſt l'ouvrage d'un Juif, & quoique l'Auteur feigne avoir été inſtruit de ces choſes par Eleazar, il paroit neanmoins qu'il les ſçavoit par lui-même. 7. Il eſt difficile de croire qu'un autre qu'un Juif eut pû faire tenir à Eleazar, des diſcours auſſi ſubtils ſur les explications myſtiques des Préceptes de la Loi, que ceux qui ſont rapportés dans ce Livre: il ne faut que les lire, pour être perſuadé que c'eſt l'ouvrage d'un Juif; & qu'un homme qui n'auroit pas été inſtruit parfaitement de la Religion, & de la Theologie des Juifs, n'auroit pû ni faire tenir ces diſcours à Eleazar, ni les retenir & les mettre par écrit, quand il les lui auroit entendu dire. 8. La réponſe de Demetrius à la queſtion du Roi, pourquoi les Hiſtoriens & les Poëtes n'avoient point parlé des Livres de la Loi des Juifs, eſt entierement Juive; c'eſt, lui dit il, que cette Loi eſt ſainte, & qu'elle vient de Dieu, & quelques-uns aiant entrepris de s'en ſervir, en ont été détournés par un châtiment divin; car j'ai oüi dire, que Theopompe voulant inſerer dans ſon Hiſtoire quelque choſe de ce qui avoit déja été traduit de cette Loi, en devint aliené d'eſprit pendant plus de trente jours, & qu'aiant prié Dieu dans quelque bon intervalle, de lui déclarer pour quel ſujet ce malheur lui étoit arrivé, il avoit été averti en ſonge, que c'eſt parce qu'il avoit voulu rendre communes & publiques des choſes divines; qu'il avoit auſſi appris que le Poëte Theodecte aiant voulu tirer quelque choſe de ce Livre, pour s'en ſervir dans une piece de Theatre, avoit perdu la vûë, & ne l'avoit recouvrée, qu'aprés avoir reconnu ſa faute, & demandé pardon à Dieu de ſa temerité. Ce diſcours ne peut partir que d'un Juif; & ces prétendus miracles ſont du genie, & de l'invention des Juifs Helleniſtes. Enfin, tout le Livre d'Ariſtée eſt du genie des Juifs, & quiconque le lira ſans prévention, ſera facilement perſuadé que c'eſt l'Ouvrage d'un Juif.

La ſeconde reflexion que l'on peut faire ſur le Livre d'Ariſtée, eſt que ce n'eſt pas une Hiſtoire ſimple & naturelle, mais une narration feinte, & une eſpece de Roman: tout y eſt exageré & affecté. Les pieces qui y ſont rapportées; ſçavoir, l'Edit & la Lettre du Roi, le Memoire de Demetrius, & la Lettre d'Eleazar, ſont écrites d'un même ſtile, & par conſequent de la compoſition, & de la fiction de l'Auteur. La Deſcription des preſens de Ptolomée, eſt écrite en ſtile Romaneſque: les ſoixante & douze Demandes & Réponſes, ſont manifeſtement une invention de l'Auteur. Ce qui y eſt dit de la Loi écrite en lettres d'or, ne peut encore paſſer que pour une fiction. Enfin tout eſt merveilleux & extraordinaire dans cette narration. Cent mille Juifs delivrés aux dépens du Roi: ſoixante & douze perſonnes mandées & envoiées, ſix de chaque Tribu; une Table d'or triangulaire avec des

ornemens magnifiques, des Vaſes d'or & d'argent d'une grandeur ſurprenante; l'Exemplaire de la Loi écrite en lettres d'or; le tranſport des interpretes dans une Iſle éloignée de ſept Stades d'Alexandrie, la Verſion achevée préciſément en ſoixante & douze jours, ſont toutes choſes peu croiables & affectées, qui ſentent plus la fiction que l'Hiſtoire.

La troiſiéme Remarque que l'on peut faire ſur l'Hiſtoire d'Ariſtée, eſt qu'il n'eſt pas aiſé d'accorder cette narration avec l'Hiſtoire du temps, & que l'on y trouve des Anachroniſmes, qu'il eſt difficile d'expliquer. Ariſtée & tous les Auteurs qui ont parlé de la Verſion des Septante, ſuppoſent que c'eſt Demetrius Phalereus qui avoit été Gouverneur d'Athenes, qui prit le ſoin de faire venir les Juifs pour traduire les Livres de la Bible, & ce fut lui, ſi l'on en croit Ariſtée, qui écrivit ſous eux leur Verſion. Or on ſoûtient que Demetrius Phalereus ne peut avoir été en credit ſous Ptolomée Philadelphe, ni même en vie, quand on doit ſuppoſer que cette Verſion a été faite; car Hermippus Hiſtorien contemporain, dont le témoignage eſt rapporté par Diogene Laërce, dans la Vie de „ Demetrius, dit, qu'aprés la mort de Caſſandre, „ Demetrius qui craignoit Antigone, (C'eſt du „ fils de Caſſandre dont il veut parler) ſe retira „ vers Ptolomée Soter, & qu'il demeura aſſez „ long-temps auprés de lui, qu'entr'autres choſes, „ il lui donna conſeil de laiſſer ſon Roiaume aux „ Enfans d'Eurydice, mais que ce Prince ne ſuivit „ pas ſon avis, & qu'il fit couronner le fils de „ Berenice, qui fit aprés la mort de ſon pere arrêter Demetrius, juſqu'à ce qu'il eût pris reſolution de ce qu'il en feroit: que Demetrius mena „ une vie triſte dans ſa priſon, & fut par hazard „ mordu d'un aſpic, peut-être en dormant, ce qui „ fut cauſe de ſa mort, & qu'il fut enterré dans le „ gouvernement de Buziris prés de Dioſpole. Ce témoignage prouve deux choſes qui détruiſent l'Hiſtoire d'Ariſtée; la premiere, que Demetrius n'a point eu de credit auprés de Ptolomée Philadelphe, ni même de liberté ſous ſon Regne, & par conſequent qu'il n'a pas été ſon Bibliothecaire, ni chargé de ſa part, de faire venir les Juifs pour traduire la Bible. La ſeconde, que la Verſion des Septante n'aiant été faite que quelques années aprés le commencement du Regne de Ptolomée Philadelphe, comme il paroît par les circonſtances de l'Hiſtoire d'Ariſtée, Demetrius n'a pû en avoir ſoin, puiſqu'il étoit mort au commencement de ſon Regne.

On répond ordinairement que Ptolomée Philadelphe aiant regné quelque temps avec ſon pere, comme il eſt marqué dans la Chronique d'Euſebe, c'eſt en ce temps-là que Démetrius a pris ſoin de la Bibliotheque d'Alexandrie, & qu'il a fait faire la Verſion de la Bible. C'eſt pour cela que les Voſſius, le Pere Petau, & Riccioli placent l'Epoque de la compoſition de cette Verſion vers la fin du Regne de Ptolomée fils de Lagus, ſous lequel ſaint Irenée & ſaint Clement d'Alexandrie, diſent que l'on y travailla; & comme en ce temps-là Ptolomée Philadelphe regnoit avec ſon pere, on peut auſſi dire avec les autres Auteurs, qu'elle a été faite ſous le Regne de Ptolomée Philadelphe, & par ſon ordre. Mais cette Epoque n'eſt pas ſoûtenable quand on admet l'autorité du Livre d'Ariſtée, qui contient quantité de circonſtances, par leſquelles on fait voir qu'il ſuppoſe que la Verſion des Septante n'a été compoſée que pluſieurs années aprés le commencement du Regne de Philadelphe: car premierement, il ne parle que d'un ſeul Roi, qui eſt Ptolomée Philadelphe, au nom duquel tous les ordres ſont donnés: c'eſt à lui ſeul que Demetrius s'adreſſe pour avoir des Lettres aux Juifs; c'eſt lui ſeul qui leur écrit: c'eſt lui ſeul qui reçoit les Septante, qui leur parle, & qui les renvoie. Si ſon pere eût été encore ſur le Trône, eſt-il poſſible qu'il n'eût eu aucune part à toutes ces choſes? Secondement, la Lettre d'Eleazar eſt adreſſée au ſeul Ptolomée, & il le ſaluë en ces termes: *Si vous, la Reine Arſinoé vôtre Sœur & vos enfans ſont en ſanté, nous en avons de la joie:* paroles dont on peut tirer pluſieurs inductions pour montrer que ſelon Ariſtée, la Verſion des Septante ne peut pas avoir été faite dans le temps que Philadelphe regnoit avec ſon pere; car quand il fut aſſocié à la Couronne, il étoit tres-jeune, & n'avoit point encore de femme ni d'enfans, & il n'a épouſé ſa Sœur Arſinoé, qu'aprés la mort de Ptolomée Ceraunus Roi de Macedoine, *a* à qui elle avoit été mariée aprés la mort de Lyſimaque

a Il n'a épouſé ſa Sœur Arſinoé qu'aprés la mort de Ptolomée Ceraunus Roi de Macedoine.] Athenée rapportant ſuivant la relation de Callixene, la pompe qui ſe fit au couronnement de Philadelphe du vivant de ſon pere, dit que Philadelphe fut couronné de vingt couronnes, ſon pere Ptolomée d'un pareil nombre, & ſa mere Berenice de vingt-trois: il ne parle point de ſa femme ni de ſes enfans, il n'en avoit donc pas encore alors. La premiere femme de Philadelphe, étoit fille de Lyſimaque Roi de Thrace & de Macedoine. Il épouſa en ſuite ſa Sœur Arſinoé ſuivant le témoignage de Pauſanias, d'Eſtienne de Bizance, de Pline, de Plutarque, & d'Athenée. Juſtin & Pauſanias diſent qu'elle avoit été mariée auparavant à Lyſimaque, & enſuite à Ceraunus, qui n'eſt mort qu'à la fin de l'Olympiade 124. par conſequent ſix ans aprés le commencement du Regne de Philadelphe. Dans le Titre de la Lettre d'Eleazar rapportée par Euſebe, il n'eſt point fait mention qu'Arſinoé ſoit Sœur du Roi, mais dans le corps de la Lettre, Eleazar écrit qu'il a offert des Sacrifices pour le Roi, pour ſa Sœur, & pour ſes enfans.

b Il

Lyſimaque Roi de Thrace, frere de Ceraunus. Or Ptolomée Ceraunus n'eſt mort que la ſixiéme année du Regne de Philadelphe, & par conſequent la Lettre d'Eleazar ne peut avoir été écrite ſelon Ariſtée, qu'aprés la mort de Ptolomée fils de Lagus, puiſque Philadelphe n'a regné qu'un an ou deux avec ſon pere. Troiſiémement, Ptolomée parlant dans ſa lettre, des Juifs qui avoient été amenés captifs du temps de ſon pere, dit qu'il ne croit pas que cela ſe ſoit fait par ſon ordre: s'il eût été encore vivant ne ſe ſeroit-il pas autrement exprimé? Quatriémement, il y a pluſieurs endroits, dans leſquels Ariſtée ſuppoſe que Philadelphe étoit puiſſant, renommé, experimenté dans le Gouvernement, & Roi depuis long-temps: par exemple, voici comme il fait parler à ce Prince le ſoixante & neuviéme des Interpretes: *Vous, Sire, qui êtes exercé dans toutes ſortes de Vertus; & qui philoſophés par le bon eſprit que vous avez reçû de Dieu:* & le ſoixante & huitiéme aiant répondu à la queſtion de ce Prince, que les Rois devoient s'appliquer particulierement à la lecture des memoires des Ambaſſades, il ajoûte, *c'eſt par ce moien que vous vous êtes acquis une gloire immortelle:* le ſoixante & quatriéme & le ſoixante & douziéme, diſent auſſi qu'il s'eſt acquis une gloire immortelle par ſon ſage gouvernement. Soſibius pour lui perſuader de delivrer les Juifs, lui remontre qu'il a été élevé à un point de gloire & d'honneur qui ſurpaſſe ſes Anceſtres. Enfin, il y a bien de l'apparence que Ptolomée Philadelphe ne s'appliqua à faire une Bibliotheque, que ſur la fin de ſes jours, *b* quand ſa ſanté ne lui permit plus de s'employer à d'autres occupations. Galien nous apprend *c* que Ptolomée Evergete fils de Philadelphe, acheva ce que ſon pere avoit commencé, & Vitruve nous aſſûre *d* que Philadelphe n'entreprit de faire ſa Bibliotheque qu'à l'imitation de celle des Rois de Pergame. Or le premier des Rois de Pergame qui ait entrepris de faire une Bibliotheque, eſt ſelon Strabon & Pline, Eumenes II. qui n'a commencé à regner que vingt-quatre ans aprés la mort de Lagus, & qui a ſurvécu à Philadelphe; c'eſt pourquoi Euſebe dans la premiere Partie de ſa Chronique Grecque, & George Syncelle & avant eux Africanus, *e* placent l'établiſſement de la Bibliotheque d'Alexandrie à l'Olympiade 132. qui eſt la 30. année du Regne de Philadelphe, à compter depuis la mort de ſon pere, & en fait Bibliothecaire le celebre Grammairien Ariſtophane. Suidas donne cette charge à Zenodote Maître d'Ariſtophane: & en effet Ariſtophane étoit encore en vie 50. ans aprés la mort de Philadelphe, & avant lui Eratoſthene, & Apollonius de Rhodes avoient eu cette charge aprés Zenodote, qui en avoit été pourvû ſous le Regne de Ptolomée, fils de Lagus, & en avoit joüi juſqu'à la fin du Regne de Ptolomée Philadelphe. Cet emploi convient beaucoup mieux à des Grammairiens ou Philologues, qu'à Demetrius Phalereus qui étoit un homme de qualité, & emploïé dans les affaires d'Etat. Ce que nous venons de remarquer que Zenodote avoit été Bibliothecaire de Ptolomée fils de Lagus, n'eſt pas contraire à ce que nous avons dit, que Ptolomée Philadelphe ne s'appliqua à faire la Bibliotheque d'Alexandrie, que ſur la fin de ſa vie, car il y avoit dés le temps de Ptolomée fils de Lagus, une Bibliotheque Roïale à Alexandrie & ce ne fut pas Ptolomée Philadelphe qui l'établit le premier, mais qui s'appliqua ſur la fin de ſa vie, à l'embellir & à l'enrichir, en faiſant chercher de tous côtez, des Livres pour la rendre illuſtre & complete.

Il y a encore un autre Anachroniſme dans l'Hiſtoire d'Ariſtée, qui fait voir que l'Auteur n'étoit pas contemporain. Il dit que le Philoſophe Menedeme étoit à Alexandrie quand les Septante firent leur Verſion: ce Menedeme a vécu ſuivant Heraclide rapporté par Diogene Laërce, 84. ans: il avoit été diſciple de Platon, mort la premiere année

---

b *Il y a bien de l'apparence que Ptolomée Philadelphe ne s'appliqua à faire une Bibliotheque que ſur la fin de ſes jours.*] Strabon dit que Ptolomée n'entreprit ces grands Ouvrages, que quand à cauſe de la foibleſſe de ſon corps, il cherchoit des ſujets de divertiſſement & d'occupation. Ælien dans ſes Hiſtoires Liv. 4. Ch. 15. dit, que Ptolomée étoit devenu ſçavant, quand il avoit commencé à ſe porter mal.

c *Galien nous apprend.*] C'eſt dans ſon ſecond Commentaire ſur le troiſiéme Livre d'Hippocrate des Maladies communes, où il dit, qu'il a trouvé dans la Bibliotheque de Ptolomée Evergete un Livre noté par le Medecin Pamphile, & il ajoûte que Ptolomée Evergete fit chercher à Athenes des Livres de Sophocle, d'Euripide, & d'Eſchile pour mettre dans ſa Bibliotheque.

d *Vitruve nous aſſûre.*) Voici le paſſage de Vitruve In Præfatione Libri 7. de Architectura. *Reges Attalici magni Philologiæ dulcedinibus inducti, cùm egregiam Pergami Bibliothecam ad communem delectationem inſtituiſſent: tunc item Ptolemæus infinito zelo cupiditatiſque ſtudio incitatus, non minoribus induſtriis ad eumdem modum contenderat Alexandriæ comparare.*

e *Euſebe dans la premiere partie de ſa Chronique Grecque, George Syncelle & avant eux Africanus.*] Voici le paſſage d'Euſebe: Πτολεμαῖος ὁ Φιλάδελφος ἐν Ἀλεξανδρείᾳ βιβλιοθήκην κατέστησε τῇ Ὀλυμπιάδι. *Ptolemæus Philadelphus Bibliothecam in Alexandriâ inſtituit, Olympiade* 132. George Syncelle ajoûte: *quæ exeunte deceſſit pariter ex vita.* Joſeph ſemble être de même avis, car il dit, que Ptolomée Philadelphe aiant regné 40. ans, a fait traduire la Loi.

année de l'Olympiade 108. ſuppoſé que Menedeme eût 24. ou 25. ans quand Platon mourut, qui eſt le moins qu'on lui puiſſe donner, il étoit mort la premiere année de la 123. Olympiade deux ans avant que Ptolomée Philadelphe fût aſſocié à la Couronne par ſon pere. Il faut neanmoins avoüer qu'il y a des preuves que Menedeme a vécu plus long-temps, car les Auteurs rapportés par Diogene Laërce, diſent, qu'aprés qu'Antigone eût défait les Gaulois, qui ſous la conduite de Brennus, avoient fait une irruption dans la Gréce, Menedeme ſoupçonné d'avoir voulu livrer Athenes à Antigone, ſe retira auprés de ce Prince, & mourut peu de jours aprés. La défaite des Gaulois par Antigone, arriva la ſeconde année de l'Olympiade 125. qui eſt la ſixiéme aprés la mort de Ptolomée fils de Lagus. Mais quand on ſuppoſeroit ce fait certain, il n'en eſt pas moins contraire à l'Hiſtoire d'Ariſtée, puiſqu'il faut dire ſelon lui, que les Septante n'ont fait leur Verſion que ſur la fin du Regne de Philadelphe, & que Menedeme étoit mort la neuviéme année du Regne de ce Prince. D'ailleurs nous liſons bien dans Laërce, que Menedeme fut envoié en Ambaſſade à Ptolomée fils de Lagus, enſuite à Lyſimaque, & enfin à Demetrius; mais nous ne liſons point qu'il ait été Ambaſſadeur auprés de Ptolomée Philadelphe.

Voici encore une circonſtance plus conſiderable, par laquelle il paroît qu'Ariſtée a confondu les choſes. Il fait dire à Philadelphe que le jour que les Septante ſont arrivés, eſt un jour ſolemnel, parce qu'il a remporté en ce jour une Bataille navale contre Antigone. Cette Bataille doit être celle dont parle Diodore de Sicile dans le 20. Livre de ſon Hiſtoire, qui arriva la troiſiéme année de l'Olympiade 118. ſous Ptolomée fils de Lagus. Or Ptolomée Philadelphe parle ici d'une Bataille qu'il avoit remportée lui-même pluſieurs années auparavant. Nous ne liſons poinr que Philadelphe en ait gâgné aucune contre Antigone ; au contraire aiant envoié du ſecours par Mer aux Atheniens contre Antigone Gonatas, il leur fut inutile, & ils n'eurent aucun avantage ſur lui. Ariſtée ne peut donc parler que de la Bataille remportée par Ptolomée fils de Lagus ſur Antigone le Grand, ou de la celebre Bataille que Ptolomée Ceraunus Roi de Macedoine, fils aîné de Ptolomée fils de Lagus, remporta contre Antigone Gonatas ; or ni l'une ni l'autre ne peut être attribuée à Ptolomée Philadelphe; & par conſequent Ariſtée eſt tombé dans une erreur de fait, qu'un Auteur du temps n'auroit pas pû commettre.

On pourroit peut-être encore trouver quelques autres circonſtances de la narration d'Ariſtée, qui ne s'accordent pas avec l'Hiſtoire du temps; mais ſans nous y arrêter, celles que nous avons remarquées, ſuffiſent pour faire voir que l'Auteur de cette Hiſtoire n'écrit pas des choſes qu'il ait vûës, mais qu'il a inventées & ajuſtées comme il a pû avec l'Hiſtoire du temps, où il a placé cet évenement. Il ſeroit difficile de marquer préciſément le temps dans lequel ce faux Ariſtée a compoſé cet Ouvrage, mais il faut que ce ſoit dans l'eſpace des deux cens ans qui ont ſuivi le Regne de Ptolomée Philadelphe; car Alexandre Polyhiſtor, cité par Euſebe Liv. 9. de la Prep. Evang. Ch. 25. qui a écrit deux cens ans ou environ aprés le Regne de Philadelphe, fait mention d'une Hiſtoire des Juifs compoſée par Ariſtée. Or l'Auteur de la Relation touchant la Verſion des Septante, nous aſſûre qu'il avoit compoſé un Ouvrage ſur ce ſujet, c'eſt donc le même. Ainſi c'eſt cet Auteur qui eſt cité par Alexandre Polyhiſtor, & qui a écrit par conſequent avant lui. Voila ce qu'on doit penſer du temps & de l'Hiſtoire d'Ariſtée, ſur l'autorité duquel ſe ſont depuis fondés tous ceux qui ont parlé de la Verſion des Septante.

C'eſt de lui apparemment qu'Ariſtobule a pris ce qu'il dit de la Verſion Grecque de la Loi, faite ſous le Regne de Ptolomée Philadelphe, quoique cet Auteur ne diſe rien de particulier de la maniere dont cette Verſion a été faite, mais ſimplement que c'eſt par les ſoins de Demetrius Phalereus. Nous avons déja montré que Demetrius n'a pû avoir ſoin de faire faire la Verſion de la Loi, du temps de Ptolomée Philadelphe, parce qu'il étoit diſgracié & arrêté priſonnier. Ainſi l'unique circonſtance marquée par Ariſtobule, ne peut pas être veritable, & il faut qu'il l'ait tirée d'Ariſtée. D'ailleurs on n'eſt pas certain que cet Ecrit d'Ariſtobule, ſoit de celui dont il eſt parlé dans la Lettre des Juifs de Jeruſalem aux Juifs d'Alexandrie, & il y a plus d'apparence que c'eſt quelque Juif Helleniſte plus recent que lui, qui avoit écrit ces Commentaires ſur la Loi de Moïſe, & les avoit mis ſous le nom d'Ariſtobule. Quoiqu'il en ſoit, quand on croiroit cet Auteur irreprochable, on prouveroit ſeulement par ſon autorité, qu'une partie de la Loi avoit été traduite en Grec dés le temps d'Alexandre le Grand, & qu'elle a été depuis traduite toute entiere ſous les Regnes de Ptolomée fils de Lagus, ou de Ptolomée Philadelphe: Le premier eſt en queſtion; & perſonne ne diſconvient du ſecond: On doute ſeulement de la maniere dont elle a été compoſée, & des circonſtances rapportées par le faux Ariſtée.

Philon le Juif ſuit Ariſtée, pour ce qui regarde la compoſition d'une Verſion Grecque ſous le Regne de Philadelphe par ſeptante Interpretes. Il y a oûte ſeulement que les Septante par une eſpece d'inſpiration, & d'eſprit prophetique, traduiſoient tous d'une même maniere, comme ſi quelqu'un

le

le leur eût dicté à chacun d'une maniere inviſible: *Tamquam numine correpti prophetabant, non alia alii, ſed omnes ad verbum eadem, quaſi quopiam diſtante ſingulis inviſibiliter.* Ariſtée dit plus ſimplement, qu'ils conferoient enſemble ſur chaque paſſage qu'ils traduiſoient, & que quand ils étoient convenus, on écrivoit leur Verſion.

Joſeph n'a fait autre choſe, que copier la Relation d'Ariſtée, & il ne paroît pas qu'il eût d'autres Memoires ni d'autres garants de cette Hiſtoire; ainſi ſon témoignage ne doit être compté pour rien en cette matiere, & n'a d'autorité qu'autant que le Livre d'Ariſtée en peut avoir.

Saint Juſtin n'a pas tiré ſon Hiſtoire de la Verſion des Septante de nôtre Exemplaire d'Ariſtée, puiſqu'il rapporte des choſes, qui non ſeulement ne ſont point dans Ariſtée, mais même qui ſont contraires à ſa narration, & à ce qu'en avoient rapporté tous ceux qui avoient écrit avant lui; car Ariſtée, Joſeph & Philon n'ont pas dit un mot des ſoixante & douze Cellules, dans leſquelles il prétend que les ſoixante & douze Interpretes furent enfermés pour travailler chacun à leur Verſion, ni de la conformité de toutes ces Verſions faites ſéparément juſqu'au moindre terme: ce qu'ils n'euſſent pas ômis, ſi la choſe eût été veritable, ou ſi elle eût été inventée de leur temps. Mais ce n'eſt pas ſeulement de leur ſilence, que l'on peut tirer un argument negatif de la derniere force, contre la narration de ſaint Juſtin touchant les ſoixante & douze Cellules, & le miracle de la conformité des Verſions, c'eſt encore de leur témoignage poſitif, puiſqu'ils declarent que les ſoixante & douze Interpretes travaillerent enſemble dans une même Maiſon, & dans une même Sale, & qu'ils confererent mutuellement pour la compoſer. D'ailleurs Ariſtée remarque qu'ils n'avoient apporté qu'un ſeul Exemplaire de la Loi, écrit en caracteres d'or, s'ils euſſent été ſéparés, il leur en auroit fallu à chacun un. Enfin, c'eſt une imagination ſi extraordinaire de renfermer ſoixante & douze perſonnes ſéparément pour leur faire faire la Traduction d'un Ouvrage, qu'il n'y a pas d'apparence qu'elle ſoit tombée dans l'eſprit de Ptolomée. Quel deſſein pouvoit-il avoir? s'il vouloit être aſſuré de la fidélité de la Verſion qu'ils feroient, il ſuffiſoit qu'il les partageât en deux ou trois Bureaux: pourquoi les enfermer tous ſéparément? pouvoit-il deviner qu'ils s'accorderoient tous en travaillant ſéparément? N'étoit-il pas plus naturel qu'ils conferaſſent enſemble pour faire une bonne Verſion? Ne voit-on pas que toute cette Hiſtoire n'a été imaginée que pour rendre la choſe plus merveilleuſe? Mais rien n'a jamais eu moins de vrai-ſemblance, & c'eſt avec raiſon que ſaint Jerôme rejette cette Hiſtoire comme une fable. Il dit, qu'il ne ſçait pas qui en eſt le premier Auteur, mais il aſſûre que c'eſt un inſigne menſonge, qu'il eſt aiſé de convaincre de fauſſeté par les témoignages d'Ariſtée, & de Joſeph: *Neſcio quis primus Auctor ſeptuaginta Cellulas Alexandriæ mendacio ſuo extruxerit; quibus diviſi eadem ſcripſerint cùm Ariſtæus, ejuſdem Ptolomæi ineptiarum, & multo pòſt tempore Joſephus nihil tale retulerint, ſed in una Baſilica congregatos, contuliſſe ſcribant, non prophetaſſe; aliud eſt enim Vatem, aliud eſſe Interpretem.*

Saint Juſtin avoit été trompé par quelques Juifs d'Alexandrie, parmi leſquels cette fable étoit peut-être commune, qui lui avoient montré dans l'Iſle de Pharos quelques veſtiges d'anciennes maiſons, & lui avoient fait accroire, que c'étoient les veſtiges des petites maiſons des Septante, comme quelqu'un lui avoit fait croire à Rome, que la Statuë de Semon Sancus, étoit celle de Simon le Magicien. On ſçait aſſez combien ces ſortes de prétenduës Traditions populaires ſont incertaines, & frivoles, particulierement parmi les Juifs qui ont toûjours été aſſez portés à croire, & à debiter des choſes merveilleuſes, & ſurprenantes, comme le Talmud en fait foi. S. Juſtin trompé par ces Juifs, a donné lieu aux autres Peres de tomber dans la même faute: Ils n'ont fait que ſuivre, & que copier ſaint Juſtin, au témoignage duquel ils s'en ſont rapportez, ſans examiner la choſe. Ainſi leur autorité n'eſt d'aucun poids en cette rencontre. Saint Auguſtin y aiant fait reflexion, en a parlé douteuſement, quoiqu'il n'examinât pas la choſe; mais ſaint Jerôme l'aiant mûrement examinée, en a bientôt connu la fauſſeté.

Il ne nous reſte plus que ſaint Epiphane, dont la narration eſt d'autant plus aiſée à détruire, qu'elle ne s'accorde, ni avec celle d'Ariſtée, ni avec celle de ſaint Juſtin. C'eſt un nouveau Roman, dans lequel l'Auteur a voulu lever quelques difficultez qui ſe trouvoient dans le premier. Il a bien vû qu'il étoit ridicule de faire enfermer ces ſoixante & douze perſonnes toutes ſeules, chacune dans ſa cellule: il a jugé plus à propos de les mettre deux à deux, & leur a liberalement donné deux Valets à chacun, & des Copiſtes. Par là voilà le nombre des ſoixante & douze Maiſons, reduit à trente ſix. Mais pour embellir ſon Hiſtoire, il ne leur donne du jour que par en haut, & y fait travailler ces 72. Interpretes depuis le matin juſqu'au ſoir, ſans qu'ils euſſent la liberté de ſortir. Il a bien prévû auſſi la difficulté que l'on pouvoit faire ſur ce qu'il n'y avoit qu'un Exemplaire de la Loi; il trouve un expedient pour s'en debaraſſer, en ſuppoſant que l'on donna à chaque couple de ces Interpretes, un des Livres Sacrez, & qu'ils les changeoient à meſure qu'ils avoient achevé, juſ-

qu'à ce que chaque Livre eût fait le tour des trente-ſix Cellules. Mais, comme il n'y avoit que vingt-deux Livres, & qu'ils étoient trente-ſix couples d'Interpretes, il faudroit ſuppoſer qu'il y en avoit quatorze à rien faire, ou que les Livres ont été partagés par parties. Pour éviter cet inconvenient on leur fait encore traduire vingt-deux Livres apocryphes. On voit bien que tout cela a été inventé à plaiſir, pour ſauver à quelque prix que ce ſût, l'Hiſtoire des Cellules. Il n'y a pas plus d'apparence à ce qu'on dit, qu'on les amenoit tous les ſoirs dans trente-ſix chaloupes au Palais de Ptolomée, qu'ils mangeoient avec lui tous enſemble, & qu'enſuite on les renfermoit dans trente-ſix Chambres. Rapporter ces circonſtances, c'eſt en faire voir la fauſſeté.

Le Livre d'Ariſtée que ſaint Epiphane avoit vû, eſt certainement different du nôtre, mais il eſt encore moins digne de foi, & plus fabuleux. Il ſuppoſe deux voiages des Envoiez de Ptolomée vers Eleazar, l'un pour avoir les Livres, l'autre pour les faire traduire. Il fait dire à Demetrius, qu'il ſçait qu'il y a pluſieurs autres Livres dans le monde chez les Ethiopiens, Indiens, &c. & entre les Peuples, dont il parle, il nomme les Romains, & ajoûte : *ceux qui ſont dans la Gréce, que l'on n'appelle pas encore Romains; mais Latins :* Remarque impertinente, & qui n'a aucun ſens. Les deux Lettres qu'il fait écrire à Ptolomée, ſont d'un ſtile barbare, & la ſeconde commence, comme nous avons déja remarqué, par une Sentence qui eſt un pur Hebraïſme: *De quelle utilité peut être un tréſor caché, & une ſource bouchée ?* ce qui eſt tiré, ou du moins imité de l'Eccleſiaſtique Chapitre 20. Verſet 32. & Chapitre 41. Verſ. 17. *De quelle utilité eſt une ſageſſe cachée, & un tréſor inviſible ?* Or l'Auteur de l'Eccleſiaſtique eſt plus recent que Ptolomée Philadelphe, & par conſequent ces Lettres ſont ſuppoſées.

Juſques-ici nous n'avons point trouvé de monument irreprochable pour établir l'Hiſtoire de la Verſion de la Bible par 72. Interpretes Juifs envoiés à Ptolomée Philadelphe. Cependant il faut que cette Hiſtoire toute fabuleuſe qu'elle eſt dans ſes circonſtances, ait un fondement veritable. Jamais Ariſtée & les autres Juifs d'Alexandrie ne ſe ſeroient aviſés d'écrire ces choſes, ſi la Loi n'avoit été traduite en Grec par des Juifs, ſous le Regne de Ptolomée Philadelphe. Il faut qu'il y ait une verité qui ait donné lieu à la fable, & qu'effectivement ce Prince ait demandé & fait faire une Verſion Grecque des Livres de la Loi. Cela peut paſſer pour un fait certain, mais les autres circonſtances ſont toutes fauſſes ou incertaines. Il n'eſt pas même certain que cette Verſion ait été faite par ſoixante & douze perſonnes, & c'eſt peut-être, auſſi-bien que le reſte, une invention des Juifs. En effet il eſt aſſez difficile de croire que du temps de Ptolomée Philadelphe, on ait pû trouver ſix perſonnes de chaque Tribu aſſez habiles, & qui ſçuſſent aſſez de Grec pour traduire les Livres Sacrez; car quoi qu'il fût reſté parmi les Juifs quelques Iſraëlites des dix Tribus tranſportés par Salmanazar, il eſt difficile qu'il y en eût de chacune un aſſez grand nombre pour fournir ſur le champ ſix perſonnes propres à traduire la Loi. D'ailleurs à quoi bon ce choix ? pourquoi envoier ſoixante & douze perſonnes pour faire cette Traduction ? douze Interpretes n'étoient-ils pas plus que ſuffiſans pour en venir à bout ? Ce grand nombre n'étoit propre qu'à mettre de la confuſion. Quelques Juifs prévoiant ces difficultez, ont rejetté ce nombre de ſoixante & douze & ont dit que cette Verſion étoit l'Ouvrage de cinq Anciens; ce qui ſeroit plus vrai-ſemblable, ſi nous avions quelque Auteur digne de foi, qui en eût parlé.

Mais dira-t-on, pourquoi cette Verſion a-t-elle toûjours été appellée la Verſion des Septante, ſi ce n'eſt parce qu'elle a été faite par ſoixante & douze Interpretes, nombre que l'on reduit à ſeptante pour la facilité, comme l'on dit, les ſeptante Diſciples de Nôtre Seigneur, quoiqu'ils fuſſent ſoixante & douze. Quelques-uns prétendent qu'elle a été ainſi appellée, parce qu'elle a été approuvée par le grand Sanhedrim, compoſé de ſoixante & douze perſonnes; mais c'eſt un fait avancé ſans preuve, qui n'a aucun fondement dans l'Hiſtoire, & qui n'eſt appuié par le témoignage d'aucun Ancien. Il eſt bien plus vrai-ſemblable que cette Verſion n'a eu ce nom, que depuis que l'on a crû communément ſur la foi du faux Ariſtée, qu'elle avoit été compoſée par ſoixante & douze Interpretes; car ce nom de Verſion des Septante, ne ſe trouve dans aucun Auteur, qui ne ſoit bien poſterieur au temps que le faux Ariſtée étoit ſuppoſé: il ne ſe trouve point dans les Ecrits des Evangeliſtes, ni des Apôtres, quoiqu'ils ſe ſervent de cette Verſion; & ce n'eſt que dans ſaint Juſtin, & dans les Peres qui l'ont ſuivi, que l'ancienne Verſion Grecque des Livres Sacrez, a été ainſi appellée, pour la diſtinguer des autres Verſions plus recentes, dans la perſuaſion où étoient ces Auteurs, qu'elle avoit été faite par ſoixante & douze Interpretes.

§. IV.

§. IV.

Quels Livres de l'Ancien Teſtament ont été traduits par les Septante.

LEs Auteurs qui ſont perſuadés qu'il y a eu effectivement une Verſion Grecque des Livres Sacrez, compoſée par ſoixante & douze Interpretes, ne conviennent pas du nombre des Livres qu'ils ont traduits. Les uns prétendent qu'ils n'ont traduit que les cinq Livres de Moïſe; les autres croïent qu'ils ont traduit tous les Livres qui étoient dans le Canon des Juifs, & il y en a même qui ont avancé qu'ils en avoient traduit d'Apocryphes.

Ceux qui ſoûtiennent que les Septante n'ont traduit que les cinq Livres de Moïſe, le prouvent. Premierement, parce qu'Ariſtée, Ariſtobule, Philon, & Joſeph ne parlent que de la Loi; nom qui ne convient proprement ſuivant le langage des Juifs, qu'aux Livres de Moïſe. Il eſt vrai que ce nom ſe prend quelquefois plus generalement pour tous les Livres des Juifs, mais il faut avoüer qu'Ariſtée le détermine ſouvent aux ſeuls Livres de la Loi donnés par Moïſe, & que Joſeph dans ſa Préface ſur ſes Antiquitez, dit nettement que les Septante ne traduiſirent pas toute l'Ecriture Sainte; mais ſeulement la Loi. Ainſi l'on ne peut douter que Joſeph n'ait entendu Ariſtée, de la Loi ſeule de Moïſe, c'eſt à dire du Pentateuque, & que ce ne ſoit même le ſens naturel du Livre d'Ariſtée: c'eſt pourquoi ſaint Jerôme a eu raiſon de dire dans ſon Commentaire ſur le Chapitre 5. d'Ezechiel, qu'Ariſtée, Joſeph & toute l'Ecole des Juifs, aſſûrent que les Septante n'ont traduit que les cinq Livres de Moïſe; ſentiment que ce Pere embraſſe comme le plus probable: quoiqu'entraîné par le torrent de la coûtume, il donne auſſi le nom de Verſion des Septante, à la Verſion Grecque des autres Livres de la Bible. Sur le Chapitre 16. d'Ezechiel, parlant d'un Paſſage de ce Prophete, qui n'eſt point dans la Verſion „ Grecque: Ceci, dit-il, ne ſe trouve point „ dans les Septante, qui peut-être en traduiſant „ l'Ecriture Sainte d'Hebreu en Grec dans la „ Ville d'Alexandrie, ne l'ont pas voulu mettre „ de peur d'offenſer le Roi . . . . . Quoique „ les Sçavans ſoient perſuadés qu'ils n'ont interpreté que les cinq Livres de Moïſe. Sur le „ Chapitre ſecond de Michée, citant la Verſion „ Grecque de ce Prophete, la Verſion des Septante, dit-il, ſi toutefois elle eſt des Septante, „ car Joſeph & les Juifs diſent qu'ils n'ont traduit, & donné au Roi Ptolomée, que les cinq „ Livres de Moïſe. „

Le même Pere dans la Préface des Traditions Hebraïques ſur la Geneſe, prouve encore, qu'il n'y a que les cinq Livres de Moïſe, qui aient été traduits par les Septante, non ſeulement par l'autorité de Joſeph, mais auſſi par la Verſion même de ces Livres, plus conforme au Texte Hebreu, que celle des autres: Ajoûtez à cela, „ dit-il, que Joſeph qui a écrit l'Hiſtoire des „ Septante Interpretes, dit qu'ils n'ont traduit „ que les cinq Livres de Moïſe, que nous re- „ connoiſſons plus conformes au Texte Hebreu „ que les autres. Ces Paſſages font voir que „ ſaint Jerôme étoit perſuadé que les Septante n'avoient traduit que le ſeul Pentateuque quoiqu'en quelques endroits il cite la Verſion Grecque des autres Livres de l'Ancien Teſtament ſous le nom de Verſion des Septante, parce que c'étoit l'uſage. Les Talmudiſtes diſent auſſi nettement dans le Traité *Megill.* que les Septante n'ont traduit que la Loi de Moïſe.

Secondement, on dit encore pour ce ſentiment, qu'il eſt moralement impoſſible que les ſoixante & douze Interpretes aient pû faire, ſoit en conferant enſemble, ſoit en particulier, la Verſion de tous les Livres qui ſont dans le Canon des Juifs en ſoixante & douze jours. Or ſelon Ariſtée & les autres, ils ne furent pas davantage à faire leur Verſion. Quelques-uns diſent, qu'effectivement ils ne traduiſirent que le Pentateuque dans cet eſpace de temps, & qu'ils firent enſuite les autres Livres, on croit par là pouvoir accorder Ariſtée & Joſeph avec les Peres qui ont dit que tous les Livres Sacrez avoient été traduits par les Septante: mais c'eſt en vain; car Ariſtée, Joſeph & les autres qui ont écrit que les Septante avoient traduit la Loi de Moïſe, ont ſuppoſé comme une choſe certaine, qu'ils n'avoient rien fait davantage, que leur entrepriſe fut achevée, & qu'ils s'en retournerent aprés avoir traduit la Loi, ſans travailler à la Verſion d'aucun autre Livre.

La troiſiéme raiſon que l'on allegue pour faire voir que la Traduction des autres Livres, n'eſt point des Septante, c'eſt la difference du ſtile, qu'il y a entre la Verſion de ces Livres, & celle des cinq Livres de Moïſe. Celle-ci comme l'a remarqué ſaint Jerôme, eſt plus conforme à l'Original Hebreu; elle eſt plus fidéle & mieux faite: celle des autres Livres s'éloigne plus ſouvent du ſens du Texte, & de la verité, & eſt moins bien écrite. On peut même remarquer pluſieurs mots Hebreux traduits d'une maniere dans la Verſion du Pentateuque, & d'une autre dans les autres Livres; ce qui eſt une conviction qu'elles ont été faites par differens Auteurs.

Ceux

Ceux qui ſoûtiennent au contraire que les Septante ont traduit tous les Livres qui étoient dans le Canon des Juifs, ſe fondent premierement ſur l'autorité de ſaint Juſtin, qui dit, que toute l'Ecriture fut traduite par les Septante, de S. Clement d'Alexandrie, qui dit expreſſément que toute l'Ecriture, ſçavoir, les Livres de la Loi, & les Prophetiques ont été traduits par les Septante, de ſaint Irenée, de Tertullien, d'Origenes, de ſaint Auguſtin, de ſaint Epiphane, & de tous les autres Peres qui ont ou écrit, que tous les Livres de la Bible avoient é é traduits par les Septante, ou cité la Verſion des Livres qui ne ſont point de Moïſe ſous le nom de Verſion des Septante. Mais l'autorité des Peres en cette matiere n'eſt pas à préferer à celle d'Ariſtée, & de Joſeph, plus anciens Auteurs, & de qui ils ont tiré cette Hiſtoire. D'ailleurs il étoit naturel de donner le nom de Verſion des Septante à l'ancienne Verſion Grecque de tous les Livres Canoniques, parce qu'on croioit que les cinq Livres de Moïſe qui ſont à la tête, & qui en ſont la premiere & la principale partie, avoient été effectivement traduits par les Septante, comme on a donné le nom de *Pſeaumes de David* au Recueil des Pſeaumes, quoiqu'il y en ait pluſieurs, qui ne ſont pas de lui, parce qu'il y en a plus de David que d'aucun autre. C'eſt pourquoi tel Auteur qui n'étoit pas perſuadé que ces Livres euſſent été traduits par les Septante, ne pouvoit pas neanmoins les citer autrement, parce que c'étoit l'uſage commun, comme nous l'avons déja remarqué de S. Jerôme.

On dit en ſecond lieu, que les Evangeliſtes & les Apôtres citent les Livres Prophetiques auſſi bien que la Loi, ſelon la Verſion Grecque que nous avons. Ils étoient donc déja traduits. Or nous ne liſons point qu'il ſe ſoit fait d'autre Traduction Grecque avant JESUS-CHRIST, que celle des Septante, & par conſequent, il leur faut attribuer la Verſion, dont les Evangeliſtes & les Apôtres ſe ſont ſervis. Cet argument prouve bien que non ſeulement la Loi, mais auſſi les autres Livres de l'Ancien Teſtament étoient traduits en Grec avant JESUS-CHRIST, & que nous avons cette ancienne Verſion; mais il ne prouve pas que les Septante aient traduit ces derniers, car en aucun endroit, ni les Evangeliſtes, ni les Apôtres ne citent cette Verſion ſous le nom des Septante, & il ſe peut fort bien faire que d'autres que les Septante en ſoient Auteurs.

Troiſiémement, on s'appuie ſur cette conjecture pour prouver que les Septante ont dû traduire tous les Livres Sacrez. Demetrius, dit-on, ne cherchoit pas ſeulement les Loix, il demandoit tous les Livres de toutes les nations; Eſt-il croiable qu'il ſe fût contenté de la Loi de Moïſe, & qu'il eût entierement negligé les Livres des Propheres, & les Hiſtoires du Peuple Juif? Eſt-il poſſible que les Juifs qui ſçavoient ſon deſſein, & celui du Roi ſon Maître, ne l'euſſent pas averti qu'ils avoient encore des Livres ſacrez parmi eux, qu'il étoit à propos de traduire, & qui pouvoient être d'un grand uſage pour l'Hiſtoire & pour la Philoſophie Morale? Il n'eſt pas vrai-ſemblable qu'ils ne l'en euſſent pas averti, s'il ne le ſçavoit pas, & que l'en aiant averti, il n'eût pas ſouhaité d'avoir ces Livres. Mais cet argument n'eſt qu'une ſimple conjecture, qui en matiere de fait, n'eſt pas de grand poids. Il ſe peut faire que le Roi & Demetrius n'aient ſouhaité d'avoir que la Loi de Moïſe venerable par ſon antiquité; & qu'ils ne ſe ſoient pas ſoucié des autres Hiſtoires des Juifs. Quoi-qu'il en ſoit, cette conjecture n'a point perſuadé à Ariſtée ni à Joſeph, qu'ils dûſſent ſuppoſer que les Septante avoient d'autres Livres que la Loi de Moïſe.

On dit encore, que ſi les Septante n'euſſent traduit toute l'Ecriture Sainte, Dieu n'auroit pas ſuffiſamment pourvû à ſon Egliſe, pour le bien de laquelle il étoit important que non ſeulement la Loi des Juifs, mais encore plus les Livres Prophetiques fuſſent traduits en Grec; mais cette conſideration eſt de peu de conſequence, parce qu'il importe peu pour l'autorité des Livres Sacrez, par qui ils aient été traduits, pourvû que la Verſion ſoit fidéle & conforme à ſon Original.

Enfin l'autorité de quelques Juifs modernes qui conjecturent que tous les Livres Saints peuvent avoir été traduits par les Septante, & le témoignage de Joſippus ou Joſeph Ben-Gorion, qui aſſûre que les vingt-quatre Livres ont été traduits par les Septante, ne doivent être d'aucune conſideration ſur une choſe auſſi ancienne.

A l'égard des Livres qui ne ſont point dans le Canon des Juifs, ce ſont ou ceux que les Egliſes d'Afrique & de Rome ont reçûs depuis, ou des Livres entierement apocryphes. S. Epiphane veut que les Septante aient non ſeulement traduit les premiers; mais même vingt-deux Livres apocryphes. C'eſt un fait dont il n'a aucun garant, & qui eſt tout-à-fait incroïable. Pour les Livres qui ne ſont point dans le Canon des Juifs; & que nous recevons, il y en a qui ont été écrits en Grec par les Auteurs mêmes, comme le Livre de la Sageſſe &, les Livres des Maccabées. Il ſeroit abſurde de dire que les Septante les ont traduits. On ſçait que le Traducteur de l'Eccleſiaſtique qui avoit été compoſé en Hebreu par Jeſus fils de Sirach, eſt de ſon petit-fils Jaſon plus recent que Ptolomée Philadelphe.

Les

Les Additions Grecques qui ſont aux Livres d'Eſther & de Daniel, ne ſont point des Septante, les premieres ont été faites depuis le tems, où l'on place la Verſion des Septante, la quatriéme année de Ptolomée Philometor; Et les dernieres ſont tirées de la Verſion de Theodotion. Les verſions Grecques des Livres de Tobie, de Judith, & de Baruch peuvent être plus anciennes; mais on ne peut pas dire qu'elles ſoient des Septante, parce qu'il n'eſt pas croiable que les Juifs aient traduit comme des Livres ſaints, des écrits qu'ils rejettoient comme apocryphes. Quelle apparence que dans l'Exemplaire des Livres que l'on devoit traduire, envoié par Eleazar à Ptolomée, l'on y eût inſeré des Ouvrages apocryphes que les Juifs rejettoient? Ce Grand Prêtre n'eût-il pas été conſideré comme un Prévaricateur, s'il eût joint des Livres qu'ils conſideroient comme apochryphes, à des Livres ſacrez?

Uſſerius a prétendu qu'il y avoit eu deux Verſions Grecques avant Jesus-Christ, que la premiere qui étoit la veritable Verſion des Septante, faite ſous le Regne de Ptolomée Philadelphe, étoit conforme au Texte Hebreu, & ne contenoit que les Livres de Moïſe, & que la ſeconde qui portoit fauſſement le nom des Septante avoit été faite aprés la quatriéme année de Ptolomée Phyſcon, & qu'aiant été reçûë communément, elle avoit été miſe dans la nouvelle Bibliotheque d'Alexandrie, faite par Cleopatre. Mais ce ſyſtême qui n'eſt appuié d'aucun témoignage des Anciens, eſt aiſé à détruire. Premierement, parce que Philon & Joſeph ſuppoſent qu'il n'y avoit qu'une ſeule Verſion Grecque parmi les Juifs. Secondement, parce que les Evangeliſtes & les Apôtres citent la Verſion Grecque, que nous avons. Troiſiémement, parce que cette ſeconde Verſion a été inconnuë à ſaint Juſtin, à ſaint Irenée, à ſaint Clement d'Alexandrie, à Origenes, à ſaint Jerôme, à ſaint Epiphane, & à tous les autres Anciens. Quatriémement, parce que ces Anciens ont tous ſuppoſé, que le Juif Aquila étoit le premier qui avoit entrepris de faire une nouvelle Verſion de la Bible, aprés celle des Septante.

Nous ne croïons donc pas qu'il y ait eu deux Verſions Grecques des Livres de la Bible avant Jesus-Christ; mais nous ſommes perſuadés que la Loi de Moïſe ou le Pentateuque a été le premier des Livres des Juifs traduit en Grec ſous le Regne de Ptolomée Philadelphe, & que les Livres ſuivans ont été traduits de temps en temps par d'autres Auteurs, que l'on a fait un Recueil de ces Verſions, dont les Juifs Helleniſtes ſe ſont ſervis communément, même dans leurs Synagogues, & qui eſt devenu celebre ſous le nom de Verſion des Septante depuis qu'ils ont inventé pour la rendre plus autentique, l'Hiſtoire des Septante Interpretes, & enſuite celle des Cellules. C'eſt de cette Verſion que les Evangeliſtes & les Apôtres ſe ſont ſervis, non ſeulement parce qu'écrivant en Grec, il leur étoit plus facile de citer une Verſion toute faite, que de traduire les paſſages de l'Hebreu; mais encore parce qu'ils étoient même obligez de ſe ſervir de la Verſion qui étoit en uſage, & d'autorité parmi les Juifs Helleniſtes. Ainſi les Chrêtiens ont reçû des Juifs la Verſion des Septante, & elle a toûjours été reconnuë & en uſage dans les Egliſes Grecques.

§. V.

Des Verſions Grecques de l'Ancien Teſtament, faites depuis Jesus-Christ, *par Aquila, Symmaque, Theodotion, &c.*

IL n'y a point eu avant Jesus-Christ d'autre Verſion Grecque des Livres de l'Ancien Teſtament, que celle qui avoit cours ſous le nom des Septante; mais depuis l'établiſſement de la Religion Chrêtienne, quelques Auteurs entreprirent de faire de nouvelles Traductions Grecques des Livres de la Bible, qu'ils prétendirent être plus conformes au Texte Hebreu.

Le Juif Proſelyte Aquila de la Ville de Synope dans le Pont, *a* Diſciple de Rabbi Akiba, *b* fut le premier qui conçût ce deſſein, & qui l'executa la 12. année

a *Le Juif Proſelyte Aquila de la Ville de Synope dans le Pont.*] C'eſt ce que ſaint Irenée nous apprend Liv. 3. Chap. 24. & aprés lui l'Auteur de l'Abregé attribué à S. Athanaſe & S. Epiphane.

b *Diſciple de Rabbi Akiba.*) Saint Jerôme dans ſon Commentaire ſur le Chap. 1. d'Iſaïe, dit que les Juifs croient Aquila Diſciple d'Akiba; *quem Magiſtrum Aquila Proſelyti autumant.* Saint Epiphane dit bien des choſes fabuleuſes de cet Aquila; ſçavoir, qu'il étoit Beaupere de l'Empereur Adrien, qui le fit Gouverneur de la Ville qu'il rebâtit à Jeruſalem, & qu'il appella de ſon nom *Ælia*, qu'il avoit été Payen, & converti au Chriſtianiſme par les Chrêtiens revenus de Pella à Jeruſalem, qu'il avoit été chaſſé de l'Egliſe, parce qu'il étoit attaché à l'Aſtrologie judiciaire, & que s'étant fait Juif il avoit appris l'Hebreu, & entrepris une nouvelle Verſion, en haine des Chrêtiens pour détruire celle des Septante, & corrompre les paſſages des Prophetes de Jesus-Christ. L'Auteur de l'Abregé attribué à S. Athanaſe, dit ſeulement qu'Aquila étoit de Synope, & de la Religion des Grecs, qu'il fut baptiſé à Jeruſalem, qu'aiant quitté le Chriſtianiſme, il ſe fit Juif, & qu'il entreprit de faire une nouvelle Traduction de la Bible, ſous l'Empire d'Adrien.

année de l'Empire d'Adrien, & la 128. de nôtre Ere, en traduiſant le Texte Hebreu mot pour mot avec une exactitude par trop ſcrupuleuſe. *c*. Il fit deux Editions differentes de ſa Verſion: *d* la ſeconde étoit plus exacte que la premiere, & ce fut celle que les Juifs eſtimerent le plus, & dont ils ſe ſervirent depuis plus communément *e*.

La ſeconde Verſion Grecque, eſt celle de Symmaque, Samaritain de nation, qui ſe fit Juif, enſuite Chrêtien, & enfin Ebionite. *f* Saint Epiphane dit qu'il la compoſa ſous l'Empire de Severe, & cependant il le fait plus ancien que Theodotion, dont il dit, que la Verſion a été compoſée ſous l'Empire de Commode, qui a regné avant Severe. C'eſt ce qui a donné lieu à l'opinion commune, que la Verſion de Theodotion eſt plus ancienne que celle de Symmaque *g*. Quoiqu'il en ſoit, celle de Symmaque étoit placée dans les Hexaples d'Origenes,

---

Quelques-uns l'ont confondu avec le Paraphraſte Onkelos, mais ils ſe ſont trompés, car on croit qu'Onkelos étoit mort avant la Priſe de Jeruſalem, & Aquila n'a fleuri que depuis.

c *Traduiſant le Texte Hebreu mot pour mot avec une exactitude par trop ſcrupuleuſe.*] Saint Jerôme dit en pluſieurs endroits, qu'il étoit ſçavant, & que ſa Verſion eſt faite mot à mot, mais avec trop de ſcrupule & d'affectation. In Iſaiæ Cap. 49. *De Aquila autem non miror quòd homo eruditiſſimus lingua Hebraica, & Verbum de Verbo exprimens in hoc loco aut ſimularit imperitiam, aut Phariſæorum perverſa expoſitione deceptus ſit.* In Oſeæ Cap. 2. *Aquila diligens & curioſus Interpres.* In Habacuc. Cap. 3. *Aquila interpretatus eſt ut Chriſtianus.* In Iſaiæ Cap. 8. *Biblia in Græcam linguam contentioſè tranſtulit, qui non ſolùm verba, ſed etymologias verborum tranſferre conatus eſt, unde jure projicitur à nobis.* Cependant dans l'Epitre 138. à Marcelle, il lui donne la qualité de *Verborum Hebraorum Interpres diligentiſſimus*; & dans l'Epitre 125. à Damaſe. *Aquila non contentioſius, ut quidam putant, ſed ſtudioſius verbum interpretari ad verbum.*

d *Il fit deux differentes Editions de ſa Verſion.*] Saint Jerôme parle de ces deux Editions, & dit, que la ſeconde eſt plus exacte. In Ezech. Cap. 4. *Aquila verò ſecunda Editio, quam Hebræi κατὰ ἀκρίβειαν nominant, tranſtulit.* In Ezech. Cap. 16. *Juxta interpretationem ſecundæ Editionis Aquilæ.* Ibid. in Cap. 20. *Aquilæ primæ Editio.* In Cap. 40. *Aquilæ ſecundæ Editio.*

e *Ce fut celle que les Juifs eſtimerent le plus, & dont ils ſe ſervirent depuis plus communément.*] S. Jerôme aſſûre que c'eſt celle qu'ils croioient la plus exacte: & ſaint Auguſtin dans le 15. Livre de la Cité de Dieu Ch. 23. dit que les Juifs préferoient la Verſion d'Aquila à toutes les autres. Juſtinien dans ſa Novelle 146. permet aux Juifs de ſe ſervir de cette Verſion s'ils le jugeoient à propos.

f *Symmaque Samaritain de nation, qui ſe fit Juif, enſuite Chrêtien, & enfin Ebionite.*] S. Epiphane & l'Auteur de l'Abregé attribué à S. Athanaſe nous aſſûrent qu'il étoit Samaritain. Euſebe dans le Livre ſixiéme de ſon Hiſtoire, Chapitre 17. & ſaint Jerôme dans ſon Livre des Ecrivains Eccleſiaſtiques, nous apprennent qu'il a été de la Secte des Ebionites, & qu'il avoit même fait un Commentaire ſur l'Evangile de ſaint Matthieu, pour établir ſon hereſie; que ce Commentaire avoit été entre les mains d'Origenes, qui l'avoit reçû de Julienne avec quelques autres Commentaires du même Auteur. C'eſt pourquoi les Ebionites ont été appellés Symmachieus par l'Auteur du Commentaire de l'Epître aux Galates attribué à ſaint Ambroiſe. Peut-être ſaint Irenée a-t-il voulu deſigner Symmaque, quand aprés avoir parlé des Verſions de Theodotion & d'Aquila, il ajoûte qu'ils ont été ſuivis par les Ebionites: *Quemadmodum & Theodotion eſt interpretatus Epheſius, & Aquila Ponticus, utrique Judæi Proſelyti, quos ſectati Ebionæi.*

g *C'eſt ce qui a donné lieu à l'opinion commune que la Verſion de Theodotion eſt plus ancienne que celle de Symmaque.*] Euſebe ni S. Jerôme ne marquent point le temps dans lequel Symmaque a compoſé ſa Verſion. Saint Epiphane la place ſous Severe, mais comme nous avons remarqué, il lui donne le ſecond rang, & la croit plus ancienne que celle de Theodotion, qu'il dit avoir été faite ſous le Regne de Commode plus ancien que Severe. Il eſt vrai que le Commode ſous lequel il ſuppoſe qu'a été faite la Verſion de Theodotion, eſt ſelon lui un ſecond Commode different du premier qui a ſuccedé à Marc Aurele; mais c'eſt une faute viſible, car il n'y a jamais eu de Commode ſucceſſeur de Severe. Le Pere Petau croit qu'au lieu de Severe, il faut Luce Vere, en ſorte que ſelon lui la Verſion de Symmaque a été compoſée ſous le Regne de cet Empereur, & eſt par conſequent plus ancienne que celle de Theodotion, qui n'a été compoſée que ſous Commode. Les raiſons qu'il allegue pour prouver que la Verſion de Symmaque eſt plus ancienne, ſont, 1. Le rang qu'elle tenoit dans les Hexaples aprés celle d'Aquila, & avant celle de Theodotion. Mais on peut répondre qu'Origenes n'avoit pas diſpoſé ces Verſions ſuivant l'ordre de leur antiquité, puiſque les Septante n'étoient qu'aprés les Verſions d'Aquila, & de Symmaque, mais par rapport à l'uſage qu'on en pouvoit faire, & qu'il avoit jugé à propos, aprés avoir placé la Verſion d'Aquila, qui étoit la plus litterale, proche du Texte Hebreu, de mettre immediatement aprés, celle de Symmaque, qui s'éloignoit le plus de la lettre, afin qu'en comparant ces deux extremitez, on pût juger de celles des Septante, & de Theodotion qui avoient gardé un milieu entre ces deux excés. Le Pere Petau dit en ſecond lieu que ſaint Jerôme & les autres Auteurs citent ordinairement la Verſion de Symmaque avant celle de Theodotion; mais il eſt aiſé de voir que ce qui leur a fait garder cet ordre, eſt celui qu'elles avoient dans les Hexaples. L'Auteur de l'Abregé attribué à ſaint Athanaſe a ſuivi ſaint Epiphane, en ce qu'il met Symmaque

genes, avant celle de Theodotion, & les Auteurs qui la citent lui donnent ordinairement le ſecond rang. Sa Verſion étoit plus libre que les autres, & il ne s'appliquoit qu'à rendre le ſens, ſans s'attacher à traduire mot à mot: *b* c'eſt pourquoi elle approchoit plus de celle des Septante, que celle d'Aquila. Saint Jerôme nous apprend dans ſon Commentaire ſur le Chap. 32. d'Ezechiel, qu'il y avoit deux Editions differentes de la Verſion de Symmaque, comme de celle d'Aquila.

La troiſiéme Verſion Grecque aprés celle des Septante, eſt celle de Theodotion, d'Epheſe ſelon ſaint Irenée, & l'Auteur de l'Abregé de l'Ecriture attribué à Saint Athanaſe, & non pas de Synope Ville du Pont, comme ſaint Epiphane l'a crû. On dit qu'il avoit été Diſciple de Marcion, & qu'aiant eu quelque broüillerie avec ceux de ſa Secte, il s'étoit fait Juif. Saint Jerôme dans ſa Préface du Commentaire ſur Daniel, dit que l'Egliſe lit ce Prophete, non ſelon la Verſion des Septante, mais ſelon celle de Theodotion, qui eſt un infidéle qui a vécu aprés la venuë de Jesus-Christ, & que quelques-uns appellent Ebionite, quoiqu'il ſoit Juif. Neanmoins la Verſion de cet Auteur étoit la meilleure des trois, parce qu'il avoit gardé un juſte milieu entre Aquila & Symmaque, en ne s'attachant pas ſi ſervilement à la lettre que le premier, & en ne s'en éloignant pas ſi fort que le ſecond: Auſſi ſa Verſion étoit celle qui avoit plus de rapport pour le ſtile à celle des Septante, comme ſaint Jerôme le remarque. C'eſt pourquoi Origenes s'en étoit ſervi pour corriger la Verſion des Septante.

Il y a eu encore deux autres Verſions Grecques, dont les Auteurs ſont demeurés inconnus, auſquelles on a donné le nom de *Cinquiéme* & *Sixiéme*. Origenes rapporté par Euſebe, nous apprend qu'une de ces deux Verſions fut trouvée à Nicople prés d'Actium en Epire, & l'autre en un autre endroit: Et enſuite parlant de ces deux Verſions, & d'une ſeptiéme ſur les Pſeaumes, il remarque qu'une de ces trois Verſions a été trouvée à Jericho dans un muid, ſous le Regne d'Antonin Caracalla fils de Severe: ce que Zonare entend de la ſeptiéme Verſion; mais ſaint Epiphane & l'Auteur de l'Abregé attribué à ſaint Athanaſe, nous aſſûrent que c'eſt la cinquiéme qui fut trouvée à Jericho la ſeptiéme année de l'Empire de Caracalla, qui eſt la 217. de Jesus-Christ, & que la ſixiéme eſt celle qui fut trouvée à Nicople, par un des amis d'Origenes, ſous le Regne d'Alexandre fils de Mammée, vers l'an 228. S. Jerôme parlant des Auteurs de ces Verſions dans le ſecond Livre contre Ruffin, leur donne le nom de Juifs, auſſi-bien qu'à Aquila, à Theodotion, & à Symmaque, *Aquilæ & Symmachi & Theodotionis, quintæque & ſextæ Editionis Judaïcos Tranſlatores.* Cependant l'Auteur de l'Abregé attribué à ſaint Athanaſe, dit que la Cinquiéme avoit été faite par un des Fidéles de Jeruſalem, & S. Jerôme même la citant dans ſon Commentaire ſur le troiſiéme Chapitre d'Habacuc, avoüe qu'elle eſt favorable aux Chrêtiens. Au reſte ces deux Verſions n'étoient pas de tous les Livres de l'Ecriture ſainte, comme ſaint Jerôme le remarque dans ſon Commentaire ſur le Chapitre 3. de l'Epître à Tite; mais ſeulement de quelques Livres, & principalement de ceux qui étoient écrits en vers.

Outre ces Verſions, il y en avoit une ſeptiéme, mais elle n'étoit encore que ſur quelques Livres,

---

Symmaque ſous l'Empire de Severe, mais il ſe contredit auſſi-bien que ce Pere, quand il dit, que ſa Verſion étoit faite cinquante-ſix ans aprés celle d'Aquila; car celle-ci aiant été compoſée la douziéme année d'Adrien, la 128 de Jesus-Christ, la cinquante-ſixiéme année enſuivant eſt la 184. qui eſt la quatriéme ou cinquiéme de Commode. L'Auteur de la Chronique d'Alexandrie, & les autres n'ont placé Symmaque avant Theodotion, que parce qu'ils ont crû ſur la foi de Saint Epiphane, qu'il avoit vécu ſous Severe. S. Irenée écrivant ſous l'Empire de Commode, parle des Verſions d'Aquila & de Theodotion Livre 3. Chapitre 24. & reprend ces Proſelytes Juifs, c'eſt ainſi qu'il les appelle, de ce qu'ils n'ont pas tradnit le Paſſage d'Iſaïe: *Une Vierge enfantera*, par le mot Grec Παρθένος, qui ſignifie une *Vierge*, mais par celui de Νεανις, qui ſe dit d'une jeune femme. Il ſemble que Theodotion aiant traduit de la même maniere, il auroit dû auſſi parler de ſa Verſion, ſi elle avoit été faite. On cite un paſſage de ſaint Jerôme, tiré de ſa Préface ſur les Evangiles, où il dit, que Theodotion *eſt medius inter veteres & novos*, c'eſt à dire, entre Aquila & Symmaque, mais il peut s'entendre de la nature de la Verſion, & non pas du tems. Ainſi il eſt difficile de determiner, laquelle des deux Verſions eſt la plus ancienne.

b Sa Verſion étoit plus libre que les autres, & il ne s'appliquoit qu'à rendre le ſens, ſans s'attacher à traduire mot à mot.] C'eſt ce que S. Jerôme nous apprend dans ſa Préface ſur Job: *Quinti non & apud Graces Aquila, Symmachus, & Theodotion vel verbum à verbo.* (Voila la Verſion d'Aquila) *vel ſenſum à ſenſu* (c'eſt celle de Symmaque) *vel ex utroque commixtum, & media temperatum genus tranſlationis expreſſerint*; (Voila celle de Theodotion.) Dans ſa Préface ſur les Evangiles: *Non quæro quid Aquila, quid Symmachus ſapiant, quare Theodotion inter novos & veteres medius incedat.*

Livres, & principalement ſur les Pſeaumes: Euſebe en cite cette partie. Cette ſeptiéme Verſion n'eſt pas comme quelques-uns ont penſé, la Verſion de Lucien qui n'étoit pas une Verſion particuliere, mais une Edition de celle des Septante, poſterieure à Origenes.

Enfin S. Jerôme nous aſſûre dans le Commentaire ſur le ſecond Chapitre d'Habacuc, qu'il avoit encore trouvé deux autres Verſions Grecques, des Prophetes, & cite un paſſage de chacune. *Reperi exceptis quinque Editionibus, id eſt Aquilæ, Symmachi, Septuaginta, Theodotionis & quinta in duodecim Prophetis, & duas alias Editiones, in quarum una ſcriptum eſt*, qui lapis de pariete clamavit, quaſi vermis in ligno loquens: *Et in alterâ*: lapis enim de pariete vociferabitur, & *μάλιξ*, de ligno loquetur ea.

§. VI.

Des Hexaples & des Tetraples d'Origenes: du nombre des Editions de la Bible qu'ils contenoient, & de leur ordre. Du travail d'Origenes ſur la Verſion des Septante; & des differentes Editions anciennes & modernes qui en ont été faites depuis.

ORIGENES aiant trouvé les Verſions Grecques de la Bible, dont nous venons de parler, les reduiſit toutes en un corps, & les diſpoſa vis à vis l'une de l'autre en differentes colonnes, à côté du Texte Hebreu, écrit premierement en caracteres Hebreux, & enſuite en caracteres Grecs. C'eſt cet Ouvrage à qui les Anciens ont donné le nom d'HEXAPLES, à cauſe des ſix Verſions qu'il contenoit, & que l'on pourroit avec ſaint Epiphane appeller OCTAPLES, à cauſe des huit colonnes dont il étoit compoſé. Il fit auſſi un autre Ouvrage à quatre colonnes, qui ne contenoit que les Verſions des Septante, d'Aquila, de Symmaque, & de Theodotion, auquel on donna le nom de TETRAPLES.

Il importe peu de ſçavoir lequel de ces deux Ouvrages a été fait le premier, & ſi Origenes a retranché quatre colonnes à ſon premier Ouvrage, pour le rendre plus commode, ou ſi aprés avoir commencé par les Tetraples, qui étoient plus faciles à faire, il les a perfectionnés & augmentés en y ajoûtant le Texte Hebreu en deux colonnes, & deux Verſions nouvellement trouvées: ce dernier neanmoins me paroît plus vraiſemblable *a*, parce que les Verſions qui étoient ajoûtées dans les Hexaples étoient nouvellement découvertes, & même depuis qu'il avoit entrepris les Hexaples.

Il n'y a point de difficulté touchant le nombre des colonnes des Tetraples, & les Verſions qu'ils contenoient. Euſebe & ſaint Epiphane diſent nettement qu'ils étoient compoſés de quatre Verſions; celle d'Aquila étoit à la premiere colonne, celle de Symmaque à la ſeconde, celle des Septante à la troiſiéme, & celle de Theodotion à la derniere.

Il y a plus de difficulté touchant les Hexaples, & le nombre des colonnes, dont ils étoient compoſés. Euſebe, ſaint Jerôme, Ruffin, & ſaint Epiphane nous apprennent qu'ils contenoient outre les ſix Verſions, dont nous avons parlé, deux colonnes du Texte Hebreu *b*, l'une où il étoit en caracteres Hebreux, & l'autre où les mots Hebreux

---

a *Ce dernier neanmoins me paroît plus vrai-ſemblable.*] Mr. de Valois & Mr. Huet prétendent que c'eſt le premier, fondés ſur une correction du Texte d'Euſebe *Hiſt. Eccleſ. Lib. 6. cap. 7.* Car au lieu qu'il y avoit auparavant *ἐν τῇ Τετραπλοῖς ἐπιμελείᾳ*, ſelon Suidas, & le Manuſcrit de la Bibliotheque du Roi, qui veut dire ſimplement, qu'il avoit auſſi diſpoſé les quatre Verſions dans ces Tetraples, comme les autres Interpretes ont traduit, Mr. de Valois a mis dans le Texte ſuivant trois autres Manuſcrits, *ἐπιμελείαις*, & il prétend que ce terme ſignifie neceſſairement, qu'il a fait les Tetraples aprés les Hexaples, dont il vient de parler. Mais cela n'eſt pas deciſif, parce que la correction n'eſt pas indubitable, & que d'ailleurs, ce Verbe peut ſignifier qu'il avoit compoſé les Tetraples outre les Hexaples, ſans qu'il ſoit neceſſaire qu'il les eût fait aprés. Il eſt plus naturel de croire qu'aprés avoir compoſé ſes Tetraples, on lui fournit des Verſions nouvellement découvertes: en effet la ſixiéme Verſion ne fut trouvée qu'en 228. & les Tetraples étoient compoſés quand il fit ſa Lettre à Africanus en 228.

b *Euſebe, S. Jerôme, Ruffin, & S. Epiphane nous apprennent qu'ils contenoient outre les Verſions dont nous avons parlé, ſix colonnes du Texte Hebreu.*] Euſebe Liv. 6. de ſon Hiſt. Eccl. Ch. 16. *Has igitur omnes Interpretationes cùm in unum corpus collegiſſet, & per certa cola ac membra diſtinxiſſet, & ſibi invicem è regione oppoſuiſſet, unà cum ipſo Hebraïco Textu Hexaplorum nobis Exemplaria reliquit.* Ruffin explique plus particulierement le nombre & la diſpoſition de ces colonnes. Liv. 6. de ſon Hiſt. Eccl. *Origenes illos famoſiſſimos Codices primus compoſuit, in quibus per ſingulas columnulas è regione ſeparatim opus interpretis uniuſcujuſque deſcripſit, ita ut primo omnium ipſa Hebraa verba Hebraïcis litteris poneret; ſecundo in loco per ordinem Græcis litteris è regione Hebraa verba deſcriberet, tertiam Aquilæ Editionem ſubjungeret; quartam Symmachi, quintam ſeptuaginta Interpretum quæ noſtra eſt; ſextam Theodotionis*

breux étoient écrits en caracteres Grecs. Ces deux colonnes étoient les premieres, les quatre Verſions diſpoſées, comme dans les Tetraples, faiſoient les quatre colonnes ſuivantes; ſçavoir, celle d'Aquila la premiere, celle de Symmaque la ſeconde; celle des Septante la troiſiéme; celle de Theodotion la quatriéme, & deux autres colonnes de la cinquiéme & ſixiéme Edition, & une autre de la ſeptiéme dans quelques Livres de l'Ecriture. S. Epiphane dit dans un endroit, que le Texte Hebreu écrit en caracteres Grecs, étoit placé à la derniere colonne, en ſorte que les ſix Verſions étoient enfermées entre les deux colonnes du Texte Hebreu. Mais ſaint Jerôme & Ruffin qui avoient vû les Originaux d'Origenes, diſent poſitivement que les deux colonnes du Texte Hebreu, étoient les deux premieres, à côté l'une de l'autre; & ſaint Epiphane même le dit auſſi; outre que la raiſon le demande; car Origenes n'écrivoit en Grec les mots Hebreux, que pour en faire entendre le ſon & la prononciation aux Grecs: pour cela il falloit que ces deux colonnes fuſſent à côté l'une de l'autre.

Quelques-uns ont prétendu que le Texte Hebreu du Pentateuque, écrit en caracteres Samaritains, étoit dans les Hexaples; mais comme pas un des Anciens qui ont décrit les Hexaples, ne l'a dit, c'eſt une temerité de l'aſſûrer. Quand Euſebe dit qu'Origenes avoit recouvré les Ecritures reçûës des Juifs, écrites dans leurs caracteres, *κατὰ Ἑβραίων τυχούσας*; il ne parle point des caracteres Samaritains, mais des caracteres ordinaires Hebreux, & le mot d'*autentiques* *ἀκριβεῖς*, ne tombe pas comme le prétend Voſſius ſur les caracteres, mais ſur les Ecritures mêmes. Ainſi c'eſt en vain que l'on veut ſe ſervir de l'autorité d'Euſebe pour prouver que le Pentateuque Samaritain étoit dans les Hexaples; d'où les témoignages de S. Jerôme, de Ruffin, & de S. Epiphane, l'excluent formellement.

Il ne faut pas non plus s'arrêter à l'imagination d'Uſſerius, qui ſoûtient qu'il y avoit deux Editions des Septante dans les Hexaples d'Origenes, l'une pure, & l'autre corrompuë: cela eſt encore contraire aux témoignages de tous les Anciens qui ne reconnoiſſent qu'une ſeule colonne dans les Hexaples, pour la Verſion des Septante. S. Jerôme même dans ſon Epître à Sunnia & à Fretela, remarque que la Verſion des Septante qui étoit dans les Hexaples, étoit differente de la Vulgate, ou commune.

Les Hexaples étoient donc compoſés de ſix, de huit & même de neuf colonnes; ſçavoir, de deux colonnes du Texte Hebreu, & de quatre colonnes des Verſions dans tous les Livres; Dans pluſieurs, de ſix colonnes des Verſions, & de ſept dans les Pſeaumes, & dans quelques autres Livres, diſpoſées ſuivant l'ordre que nous avons marqué. Cela étant on peut demander pourquoi cet Ouvrage étant de huit ou de neuf colonnes, n'a pas été plûtôt appellé Octaples qu'Hexaples. Quelques-uns ont diſtingué trois Ouvrages differens d'Origenes, les Tetraples compoſez des Verſions d'Aquila, de Symmaque, des Septante, & de Theodotion, rangées ſur quatre colonnes: les Hexaples, dans leſquels il avoit ajoûté à ces quatre colonnes, les deux colonnes du Texte Hebreu: & les Octaples, qu'il avoit augmentés de deux

---

Theodotionis collocaret; & propter hujuſmodi compoſitionem, Exemplaria ipſa nominavit Hexapla. Saint Jerôme in cap. 3. Epiſt. ad Tit. *Nobis cura fuit omnes Veteris Legis Libros quæ vir doctus Adamantius in Hexapla digeſſerat de Cæſarienſi Bibliotheca deſcriptos ex ipſis authenticis emendare, in quibus & ipſa Hebræa propriis ſuis characteribus verba deſcripta, & Græcis litteris tramiſſa à vicino; Aquila item & Symmachus, Septuaginta & Theodotion ſuum ordinem tenent. Nonnulli verò Libri, & maximè ii qui apud Hebræos verſu compoſitiores ſunt, tres alias Editiones additas habent, quas quintam & ſextam & ſeptimam Tranſlationem vocant, auctoritatem ſine nominibus conſecutas. Hoc immortale illud ingenium ſuo nobis labore donavit.* Saint Epiphane dans l'Herefie d'Origenes. *Primum ei ſtudium fuit ſex in unum Interpretationes conferre, Aquilæ, Symmachi, Septuaginta duorum, Theodotionis, unà cum Editione quinta & ſexta; quibus ſingulas Hebraicas dictiones, propriis elementis perſcriptas addidit, tum ex adverſo altera in pagina contextum alterum fecit ex Hebraicis dictionibus Græcis litteris exaratis. Hunc in modum Volumina illa quæ Hexapla dicuntur, compoſuit, quæ præter Græcas Editiones, duas inſuper Hebraici ſermonis columnas continent, alteram Hebraicis ipſis, alteram Græcis elementis conſcriptam; adeo ut Vetus omne Teſtamentum tam Hexaplis ejuſmodi quàm duplici Hebraicorum vocabulorum contextu comprehenſum fuerit.* En cet endroit ſaint Epiphane ſuppoſe que la colonne du Texte Hebreu écrit en caracteres Grecs étoit la derniere, & qu'ainſi les ſix Verſions Grecques étoient enfermées entre les deux colonnes du Texte Hebreu: mais il paroît par le témoignage de ſaint Jerôme & de Ruffin, qu'elles étoient les deux premieres, & ſaint Epiphane ſe retracte dans ſon Livre des Poids & des Meſures, où il dit, que les deux premieres colonnes étoient du Texte Hebreu: *Priores eſſe duas Editiones Hebraicas, ac deinceps Aquilæ, tum Symmachi, inde ſeptuaginta Seniorum; deinde Theodotionis; poſtremò quintam atque ſextam.*

deux colonnes des cinquiéme & ſixiéme Verſions nouvellement découvertes. Mais les Anciens ne diſtinguent que deux Ouvrages d'Origenes differens, les Tetraples & les Hexaples, & font entrer dans les Hexaples, non ſeulement les quatre Verſions, mais auſſi la cinquiéme & la ſixiéme. Il eſt vrai que Ruffin & S. Epiphane lui donnent tantôt le nom d'Hexaples, & tantôt celui d'Octaples; mais c'eſt du même Ouvrage, dont ils parlent. D'autres diſent, que le nom d'Hexaples a été donné à cet Ouvrage, non à raiſon du nombre des colonnes qu'il contenoit, mais par rapport au nombre des Verſions. Si cela étoit y aiant une ſeptiéme Verſion des Pſeaumes, & de quelques autres Livres, il les faudroit appeller Heptaples. La raiſon la plus vrai-ſemblable pourquoi ils ont retenu le nom d'Hexaples, eſt celle qu'en donne le ſçavant Mr. Huet, à preſent Evêque d'Avranches, que la cinquiéme & la ſixiéme Verſion n'étoient pas de tous les Livres de l'Ancien Teſtament, mais ſeulement de quelques-uns: car quoique Euſebe, S. Epiphane & les autres Auteurs en parlent comme ſi elles euſſent été de tous les Livres de la Bible, neanmoins S. Jerôme qui avoit vû l'Original des Hexaples d'Origenes, nous aſſûre dans ſon Commentaire ſur l'Epître de S. Paul à Tite, qu'elles n'étoient que de quelques Livres, & principalement de ceux qui étoient écrits en vers, non plus que la ſeptiéme: *Nonnulli verò Libri & maximè ii qui apud Hebræos verſu compoſiti ſunt, tres alias Editiones additas habent, quam quintam & ſextam, & ſeptimam tranſlationem vocant*; En ſorte que l'Ouvrage d'Origenes étant par tout à ſix colonnes, & n'étant d'un plus grand nombre de colonnes, que dans quelques Ouvrages, a été appellé Hexaples, à cauſe des ſix colonnes qui ſe rencontroient dans tout l'Ouvrage (à l'exception des Lamentations de Jeremie, qui n'étoient point dans les Verſions d'Aquila, & de Theodotion) & non pas Octaples ou Enneaples, parce qu'il n'y avoit que quelques Livres où l'Ouvrage fût à huit colonnes, & encore un plus petit nombre où il fût à neuf. Neanmoins parce qu'il y avoit pluſieurs Livres à huit colonnes, quelques-uns lui ont donné le nom d'Octaples.

Voici la diſpoſition des Hexaples, ſur ce que nous en avons dit, conforme à la Note marginale d'un ancien Manuſcrit du Cardinal Barberin, ſur le Chapitre 11. d'Oſée.

HEXAPLES.

I. *Col.*	II. *Col.*	III. *Col.*	IV. *Col.*	V. *Col.*	VI. *Col.*	VII. *Col. Dans quelques Livres.*	VIII. *Col. Dans quelques Livres.*	IX. *Col. Dans tres-peu de Livres.*
Texte Hebreu écrit en caracteres Hebreux.	Texte Hebreu écrit en caracteres Grecs.	Verſion d'Aquila.	Verſion de Symmaque.	Verſion des Septante.	Verſion de Theodotion.	Cinquiéme Verſion trouvée à Jericho.	Sixiéme Verſion trouvée à Nicople.	Septiéme Verſion.

TETRAPLES.

I. *Col.*	II. *Col.*	III. *Col.*	IV. *Col.*
Verſion d'Aquila.	Verſion de Symmaque.	Verſion des Septante.	Verſion de Theodotion.

Origenes

Origenes ne travailla pas seulement à recueillir & ranger les Versions Grecques de l'Ancien Testament, mais aussi à corriger & perfectionner celle des Septante; car aiant remarqué qu'elle n'étoit pas conforme au Texte Hebreu, que les Exemplaires de cette Version n'étoient pas tous conformes, & qu'il y avoit des endroits corrompus dans l'Edition Vulgate ou commune des Septante, il entreprit de corriger celle qu'il mit dans les Hexaples, & afin de la rendre conforme au Texte Hebreu, en sorte toutefois qu'on pût remarquer ce qui étoit de l'ancienne Version, & ce qui étoit retranché ou ajoûté, il mit une Obele ou un trait couché à côté des mots qui n'étoient point dans le Texte Hebreu, & des Asterisques à côté de ce qu'il avoit ajoûté, tiré de la Version de Theodotion, ou des autres. Voici comme il parle lui-même de ce travail dans le Tome 15. de son Commentaire „ sur S. Matthieu: Il y a, dit-il, de grandes „ differences entre les Exemplaires des Ecritures, soit à cause de la negligence des Copistes, „ soit à cause de la hardiesse de ceux qui se mêlent de corrompre l'Ecriture, ou enfin par la „ faute de ceux qui la corrigeant, y ajoûtent, „ ou en retranchent ce qui leur plaît: Nous „ avons tâché par la grace de Dieu d'apporter „ du remede à cette difference pour l'Ancien „ Testament, en nous servant des autres Editions pour en faire le discernement; car nous „ avons fait la Critique des varietez qui se trouvoient dans la Version des Septante, par le „ moien des autres Editions, en retenant la „ Leçon qui leur étoit conforme. Nous avons „ outre cela marqué d'une barre les choses qui „ n'étoient pas dans le Texte Hebreu, n'osant „ pas les ôter tout-à-fait; & nous en avons marqué d'autres avec des Asterisques, pour faire „ connoître qu'elles n'étoient point dans les „ Septante; mais que nous les avions tirées des „ autres Editions conformes au Texte Hebreu. „ Et dans sa Lettre à Africanus: Si ce n'étoit „ point, dit-il, une espece de vanité, je parlerois du travail que j'ai fait pour avoir l'Ecriture Sainte telle que l'ont les Juifs, & pour „ conferer la nôtre avec la leur; & sçavoir en „ quoi elles different. C'est ce que j'ai executé „ autant qu'il m'a été possible en recherchant le „ sens des differentes Versions, & leurs varietez, „ afin de perfectionner davantage la Version des „ Septante: & un peu auparavant, il avoit dit, „ qu'il avoit mis des Obeles pour marquer ce „ qui étoit dans le Grec, & qui n'étoit point „ dans l'Hebreu, & des Asterisques pour marquer ce qui étoit dans l'Hebreu, & ce qui „ n'étoit point dans le Grec. Saint Jerôme fait mention en plusieurs endroits des corrections, additions & retranchemens qu'Origenes avoit faits à la Version Vulgaire des Septante, & des Obeles & Asterisques, dont il s'étoit servi pour marquer les additions, & les retranchemens. Je vous avertis de ceci, dit-il, dans son Epître à Sunnia & à Fretela, afin que vous sçachiez que l'Edition qu'Origenes, Eusebe de Césarée, & les Auteurs Grecs appellent commune & Vulgate, & que la plûpart nomment presentement de Lucien, est differente de celle qui est dans les Hexaples. . . . . Cette Version commune est aussi celle des Septante; mais la difference qu'il y a entre l'une & l'autre, est que celle-ci a été corrompuë suivant la phantaisie des Copistes en differens lieux, & en differens temps; au lieu que celle qui est dans les Hexaples, & que nous avons traduite, est celle qui a été conservée dans sa pureté, & sans corruption dans les Livres des Sçavans. Ainsi tout ce qui est different de celle-ci, est aussi different du Texte Hebreu. Dans la Préface de son Commentaire sur Daniel, il explique comment cette Version des Septante avoit été renduë conforme au Texte Hebreu par Origenes: Origenes, dit-il, a ajoûté dans l'Edition commune, des choses tirées de la Version de Theodotion, & a marqué ces additions par des Asterisques: il a aussi marqué d'autres Versets avec des Obeles, pour faire connoître qu'ils étoient superflus. S. Jerôme éclaircit encore ceci dans sa Préface sur les Paralipomenes: Non seulement, dit-il, Origenes a composé des Exemplaires des quatre Editions en les décrivant vis à vis l'une de l'autre, afin que celle qui se trouvoit differente, fût corrigée par l'accord des autres; mais ce qui est encore plus hardi, il a mêlé celle de Theodotion avec celle des Septante, marquant avec des Asterisques ce qu'il avoit ajoûté, & avec des Obeles ce qui lui paroissoit superflu. Enfin dans l'Epître 89. à Saint Augustin; Je m'étonne, dit-il à ce Pere, de ce que vous ne lisez pas les Livres des Septante dans leur pureté, & de la maniere qu'ils les ont publiés; mais comme Origenes les a corrigés par des Obeles & des Asterisques, & que vous ne vouliez pas approuver la Version d'un Chrêtien, principalement parce qu'il a tiré ce qu'il a ajoûté de l'Edition d'un homme Juif, & blasphemateur. Voulez-vous être le vrai amateur des Septante, ne lisez point ce qui est marqué par des Asterisques, ou plûtôt raiez-le de vos Exemplaires, pour témoigner vôtre zele pour les Anciens; mais si vous le faites, vous serez obligé de condamner toutes les Bibliotheques des Eglises, parce qu'il n'y a presque pas un seul Exemplaire où ces Additions ne se trouvent. Saint Jerôme

Jerôme ſemble avoir crû que toutes les Additions qu'Origenes avoit faites à la Verſion commune des Septante, étoient tirées de la Verſion de Theodotion; parce qu'en effet c'étoit celle, dont il s'étoit ſervi le plus ſouvent. Mais Origenes lui-même nous aſſûre qu'il en avoit auſſi tiré des autres Verſions. Ruffin dit la même choſe dans „ ſa ſeconde invective contre ſaint Jerôme. Des „ Apoſtats & des Juifs, dit-il, avoient interpreté „ l'Ecriture, & les Juifs ſe ſervoient de leurs Ver„ ſions; de ſorte qu'il arrivoit ſouvent dans les „ diſputes, que les Chrêtiens avoient avec eux, „ qu'ils diſoient qu'on y avoit changé, ajoûté, „ ou retranché quelque choſe: Origenes a donc „ voulu montrer comment les Juifs liſoient l'E„ criture, & il a décrit dans des Pages ou Colon„ nes ſeparées toutes leurs Editions. Il a auſſi fait „ connoître par des marques qu'il a miſes au com„ mencement des Verſets, ce qui étoit ajoûté ou „ retranché dans ces Verſions, & n'a fait qu'in„ ſerer ces Notes dans l'Ouvrage d'autrui, afin „ que nous ſçûſſions ce que les Juifs qui diſpu„ tent contre nous croïent manquer ou être ajoû„ té. . . . . Il a deſigné par des Aſteriſques, „ & par des Obeles, ce que les autres Interpretes „ avoient ajoûté ou retranché, ſans mettre un ſeul „ mot de ſon chef.

Il paroît par ce témoignage, que la Verſion qui étoit dans les Hexaples ſous le nom des Septante, étoit en un ſens la pure Verſion des Septante, & ne l'étoit pas en un autre: elle l'étoit, parce que l'on avoit le Texte des Septante corrigé ſur pluſieurs Exemplaires, & qu'en paſſant ce qui étoit marqué d'Aſteriſques, & en liſant ce qui étoit marqué par des Obeles, on avoit la Verſion des Septante plus correcte, que dans les Exemplaires ordinaires: mais ſi on la liſoit de ſuite en ajoûtant ce qui étoit marqué d'Aſteriſques, & en retranchant ce qui étoit marqué d'Obeles; ce n'étoit plus la Verſion des Septante dans ſa pureté; mais la Verſion des Septante reformée ſur le Texte Hebreu, & les autres Verſions.

Les marques dont Origenes s'étoit ſervi pour faire la diſtinction des choſes ajoûtées, & de celles qu'il falloit retrancher, ſont des Aſteriſques, ou des petites étoiles, pour marquer les additions; & des Obeles, ou des barres, ou lignes en travers, que ſaint Jerôme & Ruffin appellent *virgules*, & auſquelles le premier donne auſſi le nom de *broches*. Ces marques étoient placées avant les mots ajoûtés ou retranchés, & la fin de l'addition ou du retranchement, étoit marquée par une eſpece de dard renverſé, ou par deux points. Nous avons des exemples de ces marques, & des figures des Aſteriſques & des Obeles, dans la Bibliotheque de S Jerôme, particulierement dans l'Edition des Pſeaumes de ce Pere, ſuivant les Septante, & voici comme il s'en explique dans la Préface; *Notet ſibi unuſquiſque, vel jacentem lineam, vel ſigna radiantia, id eſt obelos, vel aſteriſcos: & ubicumque viderit virgulam præcedentem, ab eâ uſque ad duo puncta, quæ impreſſimus ſciat in ſeptuaginta Tranſlatoribus plus haberi. Ubi autem ſtellæ ſimilitudinem perſpexerit, de Hebræis Voluminibus additum noverit. Æquè uſque ad duo puncta juxta Theodotionis dumtaxat Editionem, qui ſimplicitate ſermonis à ſeptuaginta Interpretibus non diſcordat.* Il décrit de la même maniere les Aſteriſques & les Obeles dans ſon Epître à Sunnia & à Fretela: Quand, dit-il, il y a quelque „ choſe de moins dans le Grec, que dans la ve„ rité Hebraïque, Origenes l'a ajoûté, tiré de la „ Verſion de Theodotion; & a mis la marque de „ l'Aſteriſque, c'eſt à dire, une étoile qui éclaire „ & éclaircit ce qui étoit obſcur auparavant; & „ quand il a mis dans la Verſion Grecque, ce qui „ n'eſt point dans l'Hebreu, il a mis devant une „ virgule couchée, que nous pouvons appeller „ en Latin une *broche*, pour marquer qu'il faut „ comme égorger ou percer, ce qui n'eſt point „ dans les Livres autentiques. On trouve de „ ces marques dans les Poëmes des Grecs & des „ Latins. Le même S. Jerôme dans ſa Préface „ ſur Daniel, remarque qu'il a diſtingué l'Hiſtoire de Suſanne, le Cantique des enfans dans la Fournaiſe, & les Fables de Bel, & du Dragon, qui ne ſont point dans l'Hebreu, par une broche qu'il a miſe avant chaque ligne, & qui les égorge pour ainſi dire: *Verù antepoſito eaſque jugulante ſubjecimus.* Saint Epiphane traite amplement de cette matiere; mais il l'embroüille plûtôt qu'il ne l'éclaircit. Il dit premierement que „ l'Aſteriſque étant joint à un mot, fait connoî„ tre que ce mot eſt dans l'Hebreu, & qu'il a été „ exprimé par Aquila, & par Symmaque, & „ quelquefois, quoique rarement, par Theodo„ tion, & que les Septante l'ont paſſé ſans le tra„ duire, parce qu'il eſt repeté deux fois inutile„ ment. Il y a deux fautes dans ce ſeul endroit; car premierement les additions étoient plus ordinairement tirées de la Verſion de Theodotion, que de celle des autres. Secondement, ce ne ſont pas ſeulement des mots doubles, & inutiles qui ſont ômis dans la Verſion des Septante; mais quelquefois des Sentences & des mots neceſſaires. S. Epiphane dit ſecondement, que l'Obele, que les autres appellent une lance, ou une halebarde, ſe place à côté des mots qui ſont dans la Verſion des Septante, & qui ne ſe trouvent pas dans les Verſions d'Aquila & de Symmaque, parce qu'ils ont été ajoûtés utilement par les Septante inſpirés de Dieu. Les Obeles ne marquoient pas les mots retranchés ſimplement dans les Verſions d'Aquila, & de Symmaque; mais ſeulement ceux qui ne ſe trouvoient

trouvoient pas dans toutes les Verſions & dans le Texte Hebreu. Ainſi ſaint Epiphane ſe trompe encore en cet endroit ; mais il le rectifie dans la ſuite, en diſant que toutes fois & quantes qu'il ſe rencontre quelque mot dans les Septante qui n'eſt point dans l'Hebreu, l'Obele, qui eſt à côté, montre qu'il n'eſt point dans la ſource de l'Ecriture.

Saint Epiphane ajoûte à ces deux Notes, le Lemniſque & l'Hypolemniſque dont les autres „ Auteurs ne parlent point. Le Lemniſque eſt un „ trait ou une ligne couchée entre deux points, & „ l'Hypolemniſque, une ligne auſſi couchée avec „ un point deſſous. Il dit que le Lemniſque ſigni„ fioit que le mot ſuivant n'avoit pas de liaiſon „ avec le reſte, & qu'il n'étoit pas dans un ou deux „ Interpretes : que l'Hypolemniſque marquoit au „ contraire, que deux Interpretes avoient mis ce „ mot, & qu'il avoit de la liaiſon avec la ſuite. „ Heſychius dans ſes Scholies ſur le Pſeaume dou„ zième, parle auſſi du Lemniſque, & dit d'un Ver„ ſet, que ne ſe trouvant point dans deux Inter„ pretes, on a mis une marque, que l'on appelle „ Lemniſque, qui eſt une ligne entre deux points, „ que la ligne ſignifie le Verſet, & les deux points „ les deux Interpretes. Quelques-uns ont crû que ſaint Epiphane parloit en cet endroit de deux couples des Septante Interpretes. Si c'eſt là ſon ſens rien n'eſt plus abſurde ; car d'où Origenes auroit-il pû ſçavoir l'avis particulier des Septante Interpretes ? je croirois plûtôt que ſaint Epiphane parle des autres Verſions, & qu'il veut dire que le Lemniſque & l'Hypolemniſque ſervoient à marquer les varietez qui ſe trouvoient entre les Verſions, ou les differentes manieres dont le mot Hebreu étoit traduit. Mais ce Pere ne s'explique pas bien clairement ſur l'uſage du Lemniſque & de l'Hypolemniſque : car dans le paſſage que nous venons d'alleguer, il ſemble dire que le Lemniſque ſervoit à marquer les differences de ſens, & de mots, & que l'Hypolemniſque marquoit que la difference ne conſiſtoit que dans les mots, & qu'ainſi, il falloit ſuivre la Leçon marquée de l'Hypolemniſque, & ne pas ſuivre celle du Lemniſque. Cependant les Exemples qu'il donne de l'uſage du Lemniſque en deux endroits, font voir qu'il étoit employé en des paſſages où la difference n'eſt que dans les mots : car il cite ce Verſet du Pſeaume 70. *ma bouche annoncera vôtre juſtice*, la varieté eſt *vos juſtices*, pour *vôtre juſtice* ; cette varieté ne change point le ſens. L'autre exemple eſt tiré du Pſeaume 71. *ſon nom ſera honorable devant lui, coram ipſo*, la varieté eſt *à ſes yeux* pour *devant lui* : la difference eſt dans les mots, & c'eſt ainſi que S. Epiphane l'explique lui-même en remarquant : *qu'il n'y a rien en ces endroits de défectueux ou different dans le ſens ; mais que c'eſt une même choſe exprimée en differens termes ; que c'eſt en ces endroits qu'il y a un Lemniſque pour marquer qu'il a été ainſi traduit par un ou deux couple d'Interpretes.* Il dit la même choſe dans le Chapitre 17. Ainſi l'on ne peut douter que le Lemniſque, ſelon cet Auteur, ne ſervît à marquer les differences qui étoient entre les Verſions, quant aux mots, & non quant au ſens. A l'égard de l'Hypolemniſque, il eſt certain qu'il marquoit auſſi une difference de Verſion ; mais ſaint Epiphane ne dit pas préciſément ſi cette difference étoit dans le ſens comme dans le terme. Quelques-uns mettent la difference entre le Lemniſque & l'Hypolemniſque, en ce que le Lemniſque marquoit que la difference étoit dans quatre Interpretes, & que le Lemniſque n'en marquoit que deux. Il y a plus d'apparence que l'Hypolemniſque deſignoit une difference de ſens, au lieu que le Lemniſque ne deſignoit qu'une difference dans les termes : c'eſt l'uſage du Lemniſque & de l'Hypolemniſque dans l'ancien Manuſcrit de Marchal. Mais quoique ſaint Epiphane diſe des Lemniſques & des Hypolemniſques des Hexaples, il y a de l'apparence qu'Origenes s'en étoit ſervi rarement, puiſque ſaint Jerôme ne fait mention que des Obeles & des Aſteriſques, & que s'il eût marqué toutes les varietez des Verſions, il eût trop chargé la Colonne de la Verſion des Septante : auſſi les Lemniſques ſont-ils fort rares dans la Verſion Syriaque de Joſué donnée par Maſius, que l'Interprete avoit fait ſur un Manuſcrit des Hexaples de la main d'Euſebe de Céſarée.

Voici les differentes figures des Obeles, Aſteriſques, Lemniſques & Hypolemniſques, comme on les trouve dans les Anciens.

Obele, comme il eſt repreſenté dans ſaint Epiphane, ⨪

Obele, comme il étoit repreſenté dans l'Exemplaire Syriaque de Joſué qu'avoit Maſius. —

Obele, comme il eſt repreſenté dans ſaint Jerôme. ÷

Aſteriſque dans ſaint Epiphane. ⁜

Dans ſaint Jerôme. ※

Dans Maſius & dans le Manuſcrit de Marchal. ⁎

La fin de l'Addition ou du retranchement, eſt marquée dans S. Jerôme par deux points carrez. ⁘

Dans Maſius par cette figure. ⁘

Le Lemniſque dans ſaint Epiphane & dans le Manuſcrit de Marchal. —

L'Hypolemniſque dans le même, & dans le Manuſcrit de Marchal. —

Rien n'étoit plus utile que le travail d'Origenes ſur la Verſion des Septante, s'il fût demeuré dans ſa pureté, & que les Copiſtes euſſent eu ſoin de conſerver les Aſteriſques & les Obeles d'Origenes. Mais comme il étoit fort difficile de les

marquer tous exactement, & que cela demandoit beaucoup de peine & d'application, il arriva bien-tôt bien de la confusion par la negligence des Copistes, comme S. Jerôme le remarque dans son Epître à Sunnia & à Fretela : *Et hinc apud vos & apud plerosque error exoritur, quòd scriptorum virgulis & Asteriscis subtractis, distinctio universa confunditur .... quæ signa dum per scriptorum negligentiam à plerisque quasi superflua reliquuntur, magnus in legendo error exoritur.* Cela vint principalement de ce que la reputation de l'habileté d'Origenes, & de la beauté de son travail fit souhaiter à plusieurs personnes d'avoir la Version des Septante, telle qu'elle étoit dans les Hexaples: on en fit donc des Copies séparées, dont il y a apparence que les Eglises de Palestine où la reputation d'Origenes étoit le mieux établie, se servirent. Il arriva par la negligence des Copistes, & peut-être parce que ceux qui faisoient faire ces Copies, s'en soucioient peu, que les Obeles & les Asterisques étant retranchez ou ômis en plusieurs endroits, les Additions de Theodotion furent confonduës avec l'ancienne Version des Septante: c'est peut-être ce qui a porté saint Jerôme à dire en quelques endroits, qu'Origenes avoit corrompu, & mis de la confusion dans la Version des Septante.

Pamphile & Eusebe voulant remedier à cet inconvenient, firent faire un grand nombre d'Exemplaires revûs & corrigez exactement sur l'Original des Hexaples & des Tetraples d'Origenes, que l'on conservoit dans la Bibliotheque de Césarée. Ces Exemplaires furent appellez les Exemplaires de Palestine, comme saint Jerôme le remarque dans sa Préface sur les Paralipomenes à Chromace, parce que Pamphile & Eusebe les avoient fait faire & publier dans la Palestine, où cette Version fut reçûë & lûë publiquement dans les Eglises.

Quelque tems auparavant Lucien Prêtre d'Antioche qui souffrit le martyre sous l'Empire de Maximin, l'an 311. avoit entrepris une nouvelle Edition de la Version des Septante, corrigée & reformée en quelques endroits sur le Texte Hebreu. Cette Edition étoit appellée la Commune, ou la Lucienne, du nom de son Auteur. On s'en servoit communément depuis Constantinople jusqu'à Antioche, comme saint Jerôme le remarque. Lucien ne fit pas tant d'additions ni de changemens qu'Origenes à la Version commune des Septante, & ne la rendit pas par tout conforme au Texte Hebreu.

Vers le même tems Hesychius Moine d'Alexandrie, fit aussi une revision de la Version des Septante, & en publia une Edition, dans laquelle il fit encore moins de changemens que Lucien. Celle-ci fut reçûë communément dans l'Egypte: en sorte que tout le monde se trouva partagé par ces trois Editions differentes, comme nous l'apprenons de saint Jerôme. Voici son passage qui sert à confirmer & à expliquer ce que nous avons dit de ces Editions. *Alexandria & Ægyptus in Septuaginta suis Hesychium laudat auctorem. Constantinopolis usque Antiochiam Luciani Martyris Exemplaria probat, mediæ inter has Provinciæ Palæstinos legunt Codices; quos ab Origene elaboratos Eusebius & Pamphilus vulgaverunt, totúsque orbis, hac inter se trifaria varietate compugnat.* Il semble que saint Jerôme parle en cet endroit non seulement des particuliers qui se servoient de ces Editions, mais aussi des Eglises entieres, & que comme on lisoit publiquement dans les Eglises de Palestine l'Edition d'Eusebe & de Pamphile; on lisoit aussi à Alexandrie celle d'Hesychius, & à Antioche, & dans les autres Eglises de Gréce, celle de Lucien. Cependant ce même saint Jerôme dans sa Préface sur les quatre Evangiles, parlant de Exemplaires de Lucien, & d'Hesychius, dit qu'ils ne sont soûtenus que par une mauvaise obstination de quelque peu de personnes: *Prætermitto eos Codices quos à Luciano & Hesychio nuncupatos paucorum hominum asserit perversa contentio:* & il ajoûte que ces Interpretes n'ont pas eu droit de changer dans l'Ancien Testament aprés les Septante, & que les corrections qu'ils ont faites dans le Nouveau, sont inutiles : *Quibus utique nec in Veteri Instrumento, post Septuaginta Interpretes emendare quid licuit, nec in Novo profuit emendasse, cùm multarum gentium linguis scriptura antè transfiata doceat falsa esse quæ addita sunt.* Ce qui pourroit encore faire croire que ces deux Editions n'étoient pas en usage dans les Eglises, c'est ce que saint Jerôme dit dans la Préface de son Commentaire sur Daniel; que toutes les Eglises des Grecs & des Latins, des Syriens, & des Egyptiens, lisent l'Edition d'Origenes avec des Asterisques & des Obeles, & ce qu'il assûre dans l'Epître 89. à S. Augustin, que dans les Bibliotheques des Eglises à peine trouve-t-on un ou deux Exemplaires où ne soient les Additions qui sont marquées par des Asterisques. Ce discours semble supposer qu'il n'y avoit que l'Edition des Hexaples qui fût en usage dans toutes les Eglises. Je sçai bien que Mr. de Valois, & Mr. Huet prétendent que ce qui est dit dans ces deux passages, des Asterisques, ne doit pas s'entendre précisément de l'Edition des Hexaples; mais aussi des Additions que Lucien & Hesychius avoient faites à leurs Editions: neanmoins le premier de ces deux passages s'entend formellement de l'Edition d'Origenes, comme ces paroles le font voir: *Sed & Origenes de Theodotionis opere in Editione Vulgata Asteriscos posuit, docens defuisse quæ addita sunt; & rursus quosdam Versus Obelis prænotavit, superflua*

ſua quæque deſignans. Quámque omnes Chriſti Eccleſiæ, tam Græcorum, quàm Latinorum, Syrorúmque & Ægyptiorum, hanc ſub Aſteriſcis & Obelis Editionem legant: & d'ailleurs nous ne liſons en aucun endroit, qu'il y eût des Aſteriſques & des Obeles dans les Editions de Lucien & d'Heſychius. Il y a plus d'apparence qu'il y avoit dans la pluſpart des Egliſes, des Exemplaires de l'Edition des Hexaples d'Origenes, quoique celles d'Egypte ſe ſerviſſent plus communément de l'Edition d'Heſychius, & celle d'Antioche avec les autres Egliſes de Gréce, de celle de Lucien. Mais ſaint Jerôme qui n'approuvoit pas les Editions de Lucien & d'Heſychius, conſideroit ceux qui les défendoient, comme des entêtés & en parloit avec mépris: il ne faiſoit cas que de celle qui étoit dans les Hexaples, parce qu'elle étoit conforme au Texte Hebreu, & que le Texte des Septante y étoit corrigé ſur l'Hebreu. C'eſt ce qu'il témoigne dans ſon Epître à Sunnia & à Fretela. Je „ vous avertis, dit-il, que vous devez ſçavoir que „ l'Edition qu'Origenes, Euſebe de Céſarée, & „ tous les Auteurs Grecs appellent Commune & „ Vulgate, que la pluſpart nomment Lucienne, „ eſt differente de celle des Septante, qui eſt dans „ les Hexaples, que nous avons traduite en La„ tin, & que l'on chante dans les Egliſes de Je„ ruſalem & d'Orient. Remarquez qu'il ne dit pas qu'elle ſe chantât dans les autres Egliſes, & par conſequent que c'étoient celles d'Heſychius, & Lucien que l'on y chantoit, & que c'eſt ainſi qu'il faut entendre la Préface des Paralipomenes adreſſée à Chromace, quoique le Pere Martianai „ ſoit d'avis contraire. Saint Jerôme ajoûte enſui„ te, que comme dans le Nouveau Teſtament, „ quand il y a quelque difficulté entre les Latins, „ & quelque difference entre leurs Exemplaires, „ on a recours au Grec, qui eſt la ſource; de mê„ me dans l'Ancien Teſtament, quand il y a des „ diverſitez entre les Grecs & les Latins, il faut „ avoir recours à la verité Hebraique, afin de ne „ chercher dans les ruiſſeaux que ce qui coule de „ la ſource. Or la Verſion commune, dit-il encore, „ eſt celle des Septante; mais il y a cette diffe„ rence entre l'une & l'autre, que la commune eſt „ une Edition corrompuë ſuivant les lieux, les „ tems, & la volonté des anciens Ecrivains; au „ lieu que celle qui eſt dans les Hexaples, & que „ nous avons traduite, eſt la Verſion des Septante „ qui s'eſt conſervée ſans corruption & ſans faute „ dans les Livres des Sçavans. Ainſi tout ce qui eſt „ different de cette Verſion, eſt auſſi different du „ Texte Hebreu. Il eſt étonnant que ſaint Jerôme prétende ici que la Verſion des Hexaples, ſoit la Verſion même des Septante, puiſqu'il eſt certain, & qu'il le reconnoît lui-même, que cette Verſion étoit mêlée de celle de Theodotion, & qu'en ôtant les additions qu'on y avoit faites, elle n'étoit plus conforme au Texte Hebreu, & par conſequent, qu'elle étoit auſſi corrompuë ſelon ſon principe.

De tout ce que nous avons dit, on peut inferer que du tems de ſaint Jerôme, il n'y avoit déja plus d'Edition de la Verſion des Septante, qui ne fût corrompuë en pluſieurs endroits: L'ancienne Verſion commune ou Vulgate étoit pleine de fautes: celle d'Origenes n'étoit pas la Verſion des Septante pure & ſans mélange; mais une Verſion compoſée de celle des Septante & des autres; & quoiqu'il eût diſtingué les additions & les corrections qu'il y avoit faites par des marques, la negligence des Copiſtes avoit rendu bien-tôt ſa précaution inutile; & d'ailleurs quand on auroit toûjours conſervé la diſtinction de l'ancienne Vulgate des Septante, & de ce qu'Origenes avoit ajoûté, cela n'empêchoit pas qu'il ne fût reſté encore pluſieurs fautes dans le Texte de cette verſion commune. Les Editions d'Heſychius & de Lucien n'étoient pas plus pures, & les corrections qu'ils avoient faites, n'étoient pas approuvées par S. Jerôme, parce qu'ils les avoient faites de leur chef ſans conſulter les anciens Manuſcrits de la Verſion des Septante, & par conſequent il n'y avoit plus dés le tems de ſaint Jerôme d'Edition Grecque que l'on pût conſiderer comme la pure Verſion des Septante.

Depuis le tems de ſaint Jerôme les Egliſes Grecques ſe ſont ſervies des Editions de la Verſion des Septante, qui étoient en uſage parmi elles: il s'en eſt fait de tems en tems de nouvelles Copies, & c'eſt ſur les plus anciens Manuſcrits qu'on a pû trouver, qu'ont été faites les premieres Impreſſions de la Verſion des Septante. Il y en a trois principales Editions que l'on n'a fait que copier dans les autres: La premiere eſt celle d'Alcala ou de la Bible du Cardinal Ximenez, imprimée en 1515. inſerée depuis dans la Polyglotte de Philippe II. de l'an 1571. & dans celle de Paris. La ſeconde eſt celle de Veniſe imprimée par Alde Manuce en 1518. qui a été ſuivie dans pluſieurs Editions d'Allemagne. La troiſiéme eſt celle de Rome, faite par les ſoins du Cardinal Carafe ſur un ancien Manuſcrit de la Bibliotheque du Vatican, imprimée en Grec avec des Scholies Grecques en 1587. L'année ſuivante Nobilius fit auſſi imprimer à Rome le Latin de l'ancienne Vulgate, qu'il avoit recueilli des Ouvrages des Peres Latins, & en 1628. le Pere Morin a fait imprimer à Paris la Verſion Grecque des Septante, ſuivant l'Edition de Rome, avec l'ancienne Verſion Latine, & les Notes de Nobilius. Le Manuſcrit ſur lequel a été faite l'Edition de Rome, eſt écrit en lettres majuſcules ſans diſtinction de Chapitres, de Verſets, ni de mots, & ſans accens ni eſprits: on le croit ancien de prés de douze cens

ans. C'eſt cette Edition que Walton a ſuivi dans les Polyglottes d'Angleterre, qui ſe trouve aſſez conforme à un autre ancien Manuſcrit d'Alexandrie envoié en Angleterre par Cyrille Lucar, ſur lequel Walton a auſſi revû ſon Texte.

De ces trois Editions celle d'Alcala eſt la plus conforme au Texte Hebreu, parce qu'on y a laiſſé quelques additions tirées de la Verſion de Theodotion & des autres, & que l'on en a retranché des endroits qui ne ſont point dans le Texte Hebreu, ni dans les autres Verſions. Ainſi il y a de l'apparence qu'elle eſt une de celles qui avoient été tirées des Hexaples. L'Edition de Veniſe n'eſt pas ſi fort mêlée des additions de Theodotion, & eſt par conſequent plus conforme à l'ancienne Verſion commune des Septante. Mais l'Edition de Rome eſt celle des trois qui approche le plus de la Verſion des Septante, telle qu'elle étoit avant la reforme d'Origenes: car premierement, on n'y trouve point les additions qu'Origenes y avoit faites, tirées des autres Editions marquées par des Aſteriſques. *c* Secondement, on y trouve toutes celles qui ne ſont point dans le Texte Hebreu, & qui étoient dans la Verſion commune des Septante, qu'Origenes avoit marquées par des Obeles. *d* Troiſiémement, on y trouve les mêmes tranſpoſitions qui étoient dans la Verſion commune des Septante. *e* Quatriémement, les paſſages conſiderables, cités par les plus anciens Peres, comme par S. Clement de Rome dans ſon Epître

---

c *On n'y trouve point les additions qu'Origenes y avoit faites, tirées des autres Editions, & marquées par des Aſtriſques.*] Dans le Chapitre 14. du 4. Livre des Rois, il y a vingt Verſets qui concernent la mort d'Abia fils de Jeroboam, qui ſont ômis dans l'Edition de Rome, qu'Origenes avoit ajoûtés en cet endroit dans ſes Hexaples; au lieu que dans la Verſion commune des Septante cette Hiſtoire étoit rapportée dans le douziéme Chapitre du même Livre, comme il paroît par Theodoret, Procope de Gaze, & Luciler de Cagliari. Dans l'Edition de Veniſe, elle eſt au 12. Chapitre, & au 14. Dans le Chap. 20 de Joſué, il y a trois Verſets qui concernent les Villes de refuge, ômis dans l'Edition de Rome, qui ſe trouvent dans celle de Veniſe, qui n'étoit pas dans les anciennes Editions des Septante. Dans Jeremie Chapitre 17. les quatre premiers Verſets que ſaint Jerôme nous aſſûre n'avoir point été de ſon tems dans la Verſion des Septante, & qui ne ſont point dans l'ancien Manuſcrit de Marchal, ne ſont point non plus dans l'Edition de Rome, & ſont dans l'Edition de Veniſe. Dans Iſaïe Chapitre 8. Verſet 4. ces paroles, *Abalienati ſunt retrorſum*, que S. Jerôme, ſaint Baſile, & Procope remarquent avoir été ajoûtées, ne ſont point dans l'Edition de Rome. Le Verſ. 28. du Chapitre 2. n'y eſt point non plus, & ſaint Baſile, S. Jerôme, ſaint Cyrille & Procope remarquent qu'il n'étoit pas dans les Septante. Dans le Chap. 6. Verſet 13. ces derniers mots: *Semen ſanctum erit id quod ſteterit in ea*, que S. Jerôme & ſaint Baſile remarquent n'avoir point été dans la Verſion des Septante, ne ſont point dans l'Edition de Rome; mais le plus conſiderable de tous les paſſages, que les anciens ont remarqué ne ſe point trouver dans la Verſion des Septante d'Iſaïe, quoiqu'ils fuſſent dans le Texte Grec, eſt celui du Chapitre 9. Verſet 6. où on lit dans nôtre Vulgate conformément au Texte Hebreu: *Admirabilis, conſiliarius, Deus, fortis, Pater futuri ſæculi, Princeps pacis.* Ces paroles ne ſont point dans l'Edition de Rome, & cette omiſſion a été remarquée dans la Verſion des Septante par Saint Baſile, par ſaint Jerôme, par ſaint Cyrille, & par Procope: Elles ne ſe trouvent point non plus dans ce paſſage cité par ſaint Cyprien Lib. 2. Des Témoignages à Quirin, & par ſaint Ambroiſe Chapitre 3. ſur ſaint Luc. On en peut encore remarquer pluſieurs autres ſemblables.

d *Secondement, on y trouve toutes celles qui ne ſont point dans le Texte Hebreu, & qui étoient dans la Verſion commune des Septante qu'Origenes avoit marquées par des Obeles.*] Dans le Deuteronome Chapitre 32. Verſet 43. il y a un Verſet entier qui n'eſt point dans le Texte Hebreu, cité par ſaint Juſtin dans ſon Dialogue contre Tryphon, par ſaint Hilaire, ſur le Pſeaume 67. par ſaint Epiphane contre les Ariens. Dans Joſué Chapitre 15. Verſet 60. ce qui regarde les onze Villes de refuge, ne ſe trouvoit que dans les Septante dés le tems de ſaint Jerôme, il eſt dans l'Edition de Rome. Dans le dernier Chapitre du même Livre, on trouve ce que ſaint Auguſtin rapporte *Queſt. 30. ſur Joſué*, des coûteaux de pierre entersés avec Joſué; ce qui n'eſt point dans le Texte Hebreu. A la fin du Chapitre 9. du Livre des Proverbes, il y a une addition que ſaint Cyprien reconnoît pour veritable qui n'eſt point dans le Texte Hebreu. Il y en a une pareille à la fin du dernier Chapitre du ſecond Livre des Rois, & dans le Chapitre 8. du troiſiéme Livre Verſet 53. Celle-ci eſt dans Theodoret & dans Procope. Dans Ezechiel Chapitre 27. Verſet 23. ces paroles: *Ces branches ſeront rétablies*, que ſaint Jerôme remarque devoir être marquées d'un obele, parce qu'elles n'étoient point dans l'Hebreu. Il y en a de ſemblables dans Aggée Ch. 2. Verſ. 20. & 15. Il eſt vrai que preſque par tout ou ces endroits les autres Editions conviennent avec celle de Rome.

e *Les mêmes tranſpoſitions qui étoient dans la Verſion commune des Septante.*] Dans l'Exode depuis le Chapitre 36. juſqu'au 40. il y a des tranſpoſitions, qu'Origenes dans ſa Lettre à Africanus a lui-même remarqué ſe trouver dans les Septante. Dans le Chapitre 4. du Livre 3. des Rois, on lit des choſes qui ſe trouvent au commencement du Chapitre 3. & au Chapitre 9. dans le Texte Hebreu, que Theodoret & Procope de Gaze, liſent en cet endroit. Il y a une tranſpoſition ſemblable dans le Chapitre 3. il y en a une depuis le Verſet 13. du Chapitre 25. de Jeremie juſqu'à la fin du Livre. Les anciens Peres Grecs ont ſuivi l'ordre qui eſt dans l'Edition de Rome.

a *Mais*

Epître aux Corinthiens, & par ſaint Juſtin, ſont aſſés conformes au Texte de cette Edition. Enfin, elle eſt la plus conforme aux anciens Manuſcrits de Marchal, de Maſius & d'Alexandrie. Cependant il faut avoüer qu'il y eſt reſté encore quelques additions tirées des autres Verſions; quelques Notes marginales inſerées dans le Texte, & pluſieurs fautes ſurvenuës par la negligence, ou par la hardieſſe des Copiſtes.

§. VII.

De l'Autorité & de la fidelité de la Verſion Grecque des Septante. Si elle a été divinement inſpirée. Si les Septante ont changé quelque choſe dans leur Verſion. Si elle eſt corrompuë en pluſieurs endroits. Si elle peut paſſer pour authentique.

LA perſuaſion où la pluſpart des Anciens ont été que les Septante avoient fait leur Verſion ſéparément & d'une même maniere, la leur a fait conſiderer comme l'Ouvrage du Saint Eſprit: ceux mêmes qui n'ont pas été de cet avis, l'ont crû trés fidéle, & entierement conforme au veritable Texte Hebreu. Ariſtée dit que la Verſion Grecque, ſe trouva tout à fait conforme à l'Exemplaire Hebreu, & qu'aiant été examinée dans l'Aſſemblée des Juifs, ils avoient déclaré qu'elle étoit ſi fidéle, qu'il n'y avoit rien à ajoûter ni à retrancher. Philon prétend qu'elle étoit ſi exacte, qu'elle répondoit mot pour mot à l'Original, & que l'on avoit exprimé dans la Verſion par autant de mots propres les termes du Texte, en ſorte qu'il y avoit une entiere conformité, & dans les choſes & dans les mots entre l'Original & la Verſion. Neanmoins la Verſion des Septante a toûjours été differente en pluſieurs endroits du Texte Hebreu, & fort ſouvent elle rend plûtôt le ſens que les termes. C'eſt ce que ſaint Jerôme & ſaint Auguſtin ont remarqué. Ainſi ce que diſent Ariſtée & Philon, ne doit pas être pris à la lettre; mais conſideré comme une exageration.

Les differences qui ſe trouvent entre la Verſion des Septante & le Texte Hebreu, peuvent venir de pluſieurs cauſes. 1. Elles pourroient venir de ce que les Septante s'étoient ſervis d'un Exemplaire Hebreu fautif. 2. De ce que les Septante auroient mal lû, ou mal entendu le Texte Hebreu. 3. De ce qu'ils auroient changé de deſſein prémedité le ſens de quelques endroits du Texte, pour des raiſons particulieres. 4. De ce que le Texte Hebreu d'apreſent ſeroit different de l'ancien Texte Hebreu, & par conſequent corrompu. 5. De ce que la Verſion ne ſeroit pas telle qu'elle eſt ſortie de la main des Septante; mais changée & corrompuë en pluſieurs endroits. La premiere de ces raiſons ne peut avoir lieu, parce qu'il n'eſt pas croiable que les Juifs n'aient pas choiſi des Exemplaires corrects pour faire cette Verſion, & d'ailleurs parce qu'il n'y a point d'Exemplaires plus anciens ou du même tems, dont on ſe puiſſe ſervir pour découvrir les fautes qui auroient été dans le Texte Hebreu. Quelques-uns ſe ſont imaginez que les Septante avoient fait leur Verſion ſur le Pentateuque Samaritain. Mais quelle apparence que dans un tems où les Juifs avoient les Livres ſacrez écrits en caracteres Hebreux, & ne ſe ſervoient point d'autres Exemplaires, ils euſſent recours aux Exemplaires Samaritains pour en faire faire une Verſion? Tous les Anciens au contraire nous aſſûrent que ce fut ſur un Exemplaire écrit en caracteres Hebreux ou Chaldaïques, que cette Verſion fut faite. La ſeconde raiſon que l'on peut alleguer des differences du Texte Hebreu, & de la Verſion des Septante, peut avoir lieu en pluſieurs endroits; car il eſt certain qu'il y a pluſieurs paſſages du Texte Hebreu qui peuvent ſignifier differentes choſes, & être traduits differemment. 1. en ponctuant un mot differemment. 2. en changeant une lettre en une autre. 3. parce que les mots Hebreux lûs de la même maniere, peuvent ſignifier differentes choſes. 4. parce que l'Interprete s'eſt trompé en s'écartant du vrai ſens pour en prendre un qui n'eſt pas le plus ſimple & le plus naturel. Il y a bien des endroits où l'on remarque que la difference vient de quelqu'une de ces cauſes. La troiſiéme raiſon n'a aucune vraiſemblance; car il n'y a point d'apparence que des Interpretes qui font profeſſion de faire une Verſion d'un Ouvrage, veuillent de deſſein prémedité en changer le ſens. Ce ſeroit une mauvaiſe foi qui ne ſeroit pas excuſable, & l'on ne voit pas de raiſon ſolide qui ait pû porter les Auteurs de cette Verſion à faire cette falſification.

Cependant les Juifs qui veulent trouver du myſtere par tout, diſent dans le Talmud que les Septante ont changé exprés treize paſſages de la Loi, & ſuppoſent des raiſons arbitraires, & frivoles de ces changemens; mais quand on vient à examiner ces paſſages, on trouve, ou qu'il n'y a point de differences dans le ſens, ou qu'elles ne viennent point d'un deſſein formé, & que les raiſons qu'ils en alleguent, n'ont aucun fondement. *a* La quatriéme

a Mais quand on vient à examiner ces paſſages, on trouve, ou qu'il n'y a point de differences dans le ſens, ou qu'elles ne viennent point d'un deſſein formé, & que les raiſons qu'ils en alleguent, n'ont aucun fondement.] Voici ces treize

quatriéme raiſon; ſçavoir, la corruption du Texte Hebreu, peut avoir lieu dans quelque petit nombre de paſſages; mais la derniere, qui eſt la corruption de la Verſion même en pluſieurs endroits, eſt ſans doute la cauſe de pluſieurs differences. Cette corruption paſſoit pour certaine du tems de ſaint Jerôme, & même avant lui; puiſque non ſeulement Origenes, mais encore Lucien & Heſychius ont travaillé à reformer la Verſion des Septante.

Nous avons déja donné des regles pour faire connoître quand il faut ſuivre le Texte Hebreu, ou la Verſion des Septante, lorsqu'ils ſe trouvent differens; il n'eſt pas neceſſaire de les repeter ici, non plus que ce que nous avons dit de la préference du Texte Hebreu à la Verſion des Septante. Ce qui nous reſteroit à faire, ce ſeroit d'examiner les paſſages dans leſquels la Verſion des Septante eſt differente du Texte Hebreu, & d'en porter nôtre Jugément ſuivant les regles que nous avons établies: c'eſt ce que nous remettons à examiner dans un Article particulier. Nous ajoûterons ſeulement ici à ce que nous avons dit, que quoi qu'il y ait des varietés entre la Verſion des Septante & le Texte Hebreu, pour les raiſons que nous venons d'expliquer, cela n'empêche pas que la Verſion Grecque ne puiſſe paſſer pour une bonne Verſion du Texte Hebreu parce que ces varietés ſont de peu de conſequence, & ne changent rien dans la ſubſtance de l'Hiſtoire ou de la doctrine de l'Ecriture. C'eſt pourquoi l'on ne peut pas dire que l'Egliſe Grecque qui s'eſt toûjours ſervie, & qui ſe ſert encore de la Verſion des Septante, n'ait pas eu, & n'ait pas encore la veritable Ecriture Sainte: car c'eſt toûjours la parole de Dieu en quelque Langue qu'elle ſoit écrite, & les differences ne ſont pas aſſez conſiderables pour empêcher que l'on ne puiſſe reconnoître la Verſion comme le Texte, pour la regle de la veritable Religion. On peut

---

paſſages que les Talmudiſtes alleguent dans le Traité *Megill.* Ils diſent que les Septante au commencement de la Geneſe ont traduit, *Dieu a créé au commencement*, & non pas *au commencement Dieu a créé*, de peur qu'on ne crût qu'il y avoit deux principes, *Bereſith* & *Elohim*, le commencement & Dieu. C'eſt une raiſon frivole, mais le fait n'eſt pas vrai; car il y a dans tous les Exemplaires des Septante *Au commencement Dieu a créé*. Ils ſe trompent encore quand ils diſent que les Septante au Verſ. 26. du même Chapitre, ont traduit: *Je ferai l'homme*, au lieu de *faiſons l'homme*; car il y a par tout dans les Septante ποιήσωμεν. Ils ſe trompent de même ſur le paſſage du Chapitre 11. Verſet 7. où ils diſent qu'il y a dans les Septante, *Je deſcendrai*, au lieu qu'on lit comme dans le Texte Hebreu au pluriel *Deſcendons*, & dans le Chapitre 18. Verſet 12. ils ſe ſont encore trompés, car il y a dans le Grec comme dans l'Hebreu, *que Sara rit en elle-même*. Dans le troiſiéme paſſage *Geneſ.* 2. *Verſ.* 2. les Septante & le Pentateuque Samaritain ont mis, que Dieu avoit achevé ſon Ouvrage le ſixiéme jour, le Texte Hebreu porte le ſeptiéme. Nous avons déja remarqué qu'il n'y a point en cet endroit de difference de ſens, & que la Verſion des Septante éclaircit ſeulement le Texte Hebreu. La difference qui eſt dans le ſixiéme paſſage, *Geneſe Chapitre* 49. *Verſ.* 6. ne vient pas d'un deſſein de changer le Texte; mais de l'ambiguité des mots Hebreux; car le Verbe peut ſignifier *arracher* & *couper les nerfs*, & le nom differemment ponctué ſignifie un *Taureau*, quand on lit *Schor* & un *Mur* quand on lit *Schur*. Ainſi c'eſt cette ambiguité qui a fait traduire à l'Auteur de la Verſion des Septante: *Ils ont coupé les nerfs à un taureau:* au lieu que l'Auteur de nôtre Vulgate & le Paraphraſte Chaldaïque ont traduit: *Ils ont renverſé un mur:* ce qui convient mieux à Simeon & à Levi, qui avoient ruiné la Ville de Sichem, aprés avoir tué ſes Habitans, Hiſtoire dont il eſt parlé en cet endroit. Le ſeptieme paſſage eſt dans l'Exode Ch. 4. Verſ. 20. Mais il n'y a pas de difference de ſens; c'eſt ſeulement un terme plus general, car au lieu que le Texte Hebreu porte que Moïſe mit ſa femme & ſes enfans ſur un âne, la Verſion porte ſeulement *ſur des animaux propres à porter*, ἐπὶ τὰ ὑποζύγια, *Super ſubjugalia*. Le huitiéme paſſage eſt celui dont nous avons déja parlé *Exod.* 12. *Verſ.* 40. touchant le tems de l'habitation des Enfans d'Iſraël en Egypte: c'eſt comme nous avons déja remarqué une explication du Texte. Les Talmudiſtes ſe trompent ſur le neuviéme paſſage. *Exod.* 24. *Verſ* 11. car il n'y a pas de difference en cet endroit entre les Septante & le Texte Hebreu. Celle qui eſt dans le Verſet 15. du Chapitre 16 des Nombres, vient du changement du *Daleth* en un *Reſch*. L'addition qui eſt faite dans le Deuteronome *Chap* 4. *Verſ.* 9 de ces paroles, *pour vous éclairer*, ne change rien au ſens. Les Talmudiſtes ſe trompent encore dans le douziéme paſſage. *Deuteron. Chap.* 17. *Verſ* 3. où il n'y a point de difference entre les Septante & le Texte Hebreu. Enfin dans le paſſage du Levitique *Ch* 11. *V.* 6. L'animal qui eſt appellé dans l'Hebreu *Arnebet*, eſt appellé par les Septante Δάσυπους, que quelques-uns traduiſent un *Lievre*, d'autres un *Lapin*. La ſignification du mot Hebreu eſt auſſi incertaine que celle du mot Grec, & de dire que les Septante ont affecté ce terme Grec, pour ne pas ſe ſervir de λαγὼς à cauſe du Roi Ptolomée fils de Lagus, c'eſt une folie des Talmudiſtes qui ſe trompent ici lourdement en ſuppoſant que la femme de Ptolomée Philadelphe s'appelloit *Arnebet* ou *Lagus*, & que *Daſypus* ſignifie un animal à courts pieds. Voila un échantillon des revéries Rabiniques ſur ce ſujet. Saint Jerôme dit dans ſes Préfaces ſur le Pentateuque, ſur Iſaïe, & ſur les Traditions Hebraïques, que les Septante ont caché à deſſein des myſteres, & particulierement ceux de la Trinité, & de l'Incarnation; mais cela n'a pas non plus de fondement ſolide.

a *La*

peut même dire avec verité, que de toutes les Verſions Grecques, il n'y en a point qui doive avoir plus d'autorité que celle des Septante. Premierement, parce que c'eſt la plus ancienne, & la premiere en uſage parmi les Juifs Helleniſtes. Secondement, parce que c'eſt celle dont les Evangeliſtes & les Apôtres ſe ſont ſervis. Troiſiémement, parce que c'eſt celle qui a été reçûë & autoriſée par les Chrêtiens d'Orient, & ſur laquelle a été faite la Verſion Latine qui a été en uſage en Occident pendant les ſix premiers ſiecles de l'Egliſe. Ainſi c'eſt à bon droit que cette Verſion peut paſſer pour authentique; car ce nom convient à un inſtrument public autoriſé dans les Tribunaux, & reçû dans l'uſage. Or telle a été, & telle eſt encore la Verſion des Septante, & par conſequent elle merite avec juſtice le tître d'authentique.

CHAPITRE VII.

Des Verſions Latines de la Bible & principalement de la Vulgate.

§. I.

Des Anciennes Verſions Latines avant celle de ſaint Jerôme, & particulierement de l'ancienne Vulgate ou Italique.

IL eſt ſans doute que les Egliſes Latines ont eu dés les premiers ſiecles une Verſion de la Bible en leur Langue; car l'Ecriture Sainte étant le fondement de la Religion des Chrêtiens, & la ſource où ils doivent puiſer leur Morale & leur doctrine, l'Egliſe n'a pas pû ſe paſſer long-tems d'une Verſion qui pût être entenduë de tout le monde. Mais comme la Langue Grecque étoit aſſés commune, & que la Latine étoit la Vulgaire, chacun ſe donnoit la liberté de changer ou d'ajoûter à cette Verſion, ou plûtôt d'en faire une nouvelle. C'eſt de là qu'eſt venuë cette grande varieté entre les Exemplaires de la Verſion Latine du tems de ſaint Jorôme, qui pouvoient être conſiderés comme autant de Verſions differentes, ainſi que ce Pere le remarque dans ſa Préface ſur Joſué: *Maximè cùm apud Latinos tot ſint Exemplaria, quot Codices, & unuſquiſque pro arbitrio ſuo, vel addiderit vel ſubtraxerit quod ei viſum eſt.* Saint Auguſtin remarque auſſi dans le ſecond Livre de la Doctrine Chrêtienne Chapitre 11. qu'il y avoit une infinité de Verſions Latines: On peut compter, dit-il, ceux qui ont traduit l'Ecriture Sainte en Grec; mais on ne peut pas compter le nombre des Interpretes Latins; car tous ceux entre les mains de qui ſont tombés des Exemplaires Grecs dés les premiers ſiecles de l'Egliſe, qui avoient quelque connoiſſance des deux Langues, ont entrepris de faire une nouvelle Traduction: *Qui enim Scripturas ex Hebræa Lingua in Græcam verterunt, numerari poſſunt: Latini autem Interpretes nullo modo. Ut enim cuique primis Fidei temporibus in manus venit Codex Græcus, & aliquantulum facultatis ſibi utriuſque Linguæ habere videbatur, auſus eſt interpretari.* Toutes ces Verſions étoient faites ſur des Exemplaires de la Verſion des Septante; aucun de ces Interpretes n'avoit traduit ſur l'Original, & il ne paroît pas même qu'ils l'euſſent conſulté; n'y aiant que peu de Chrêtiens dans l'Egliſe Latine qui ſçûſſent l'Hebreu.

Mais entre toutes ces Verſions Latines, il y en avoit une plus en uſage, que ſaint Jerôme appelle à cauſe de cela Vulgate ou commune, *In Iſaïæ cap.* 14. & 49. Saint Auguſtin l'appelle Italique, & la préfere à toutes les autres, parce qu'elle eſt plus literale & plus claire: *In ipſis autem Interpretationibus Itala præferatur, nam eſt verborum tenacior cum perſpicuitate ſententiæ.* On lui a depuis donné le nom d'Ancienne quand celle de S. Jerôme a commencé à être reçûë dans l'Egliſe, comme il paroît par ſaint Gregoire dans ſa Préface ſur Job, par Caſſien, & par ſaint Eucher qui lui donnent ce nom. C'étoit celle qu'on liſoit, & dont on ſe ſervoit communément dans les Egliſes Latines avant que celle de ſaint Jerôme y fût reçûë. On ne ſçait point qui en étoit l'Auteur, ni quand elle avoit été faite, & on n'en a point d'Exemplaire ancien, mais Nobilius a fait tous ſes efforts pour la rétablir, en faiſant un recueil de tous les paſſages de l'Ecriture, qu'il a pû trouver dans les anciens Peres Latins, & en ſuppléant les autres par une Traduction ſur les Septante, faite d'un ſtile conforme, & autant qu'il a pû dans les termes des fragmens de cette ancienne Verſion. Mais comme les Peres n'ont pas toûjours ſuivi l'ancienne Verſion Vulgate dans leurs citations, & qu'ils ſe ſont donnés la liberté de traduire de leur Chef les paſſages qu'ils citoient, en ſorte que les mêmes paſſages ſont ſouvent cités en differens termes, non ſeulement par pluſieurs Peres; mais encore par le même, & que d'ailleurs on ne peut pas être aſſûré que Nobilius dans les paſſages qu'il a ſuppléés, ait rencontré les mêmes mots dont s'étoit ſervi l'ancien Interprete; on ne peut pas dire que la Verſion qu'il a dreſſée, repreſente tout-à-fait l'ancienne Vulgate Latine: ce qui nous en reſte ſuffit neanmoins pour nous faire connoître que l'Auteur de cette Verſion s'étoit fort attaché à rendre mot pour mot le Grec des Septante ſans conſulter l'Hebreu; elle étoit barbare

bare & obſcure en pluſieurs endroits, & l'Auteur n'avoit pris aucun ſoin de la pureté du langage, quoique ſa ſimplicité, & s'il eſt permis de parler ainſi, ſa ruſticité fût mêlée d'expreſſions hardies, grandes, nobles & ſublimes.

§. II.

Des differens travaux de ſaint Jerôme ſur la Bible. De ſa nouvelle Verſion ſur le Texte Hebreu. S'il a été inſpiré pour la faire: Si elle eſt differente de nôtre Vulgate, & quand elle a commencé à être reçûë dans l'Egliſe Latine.

SAINT Jerôme entreprit à l'imitation d'Origenes, de faire une reviſion du Texte de la Verſion Latine de la Bible. La premiere choſe qu'il fit, fut de corriger les fautes qui s'y étoient gliſſées par l'ignorance ou par la negligence des Copiſtes, & de la reformer ſur la Verſion des Septante, qui étoit dans les Hexaples d'Origenes, en conſervant dans cette Verſion les Aſteriſques & les Obeles. *a* Il entreprit ce travail, étant encore jeune, dans la Ville de Rome, & l'achéva en peu de tems. Il fit même dans la ſuite une ſeconde Edition des Pſeaumes, revûë plus exactement que la premiere. Mais enfin s'étant rendu plus habile dans la Langue Hebraïque, *b* dont il ſe fit inſtruire par pluſieurs Juifs, il entreprit de faire une nouvelle Verſion de quelques Livres de l'Ancien Teſtament ſur le Texte Hebreu, & continuant à traduire les autres à la ſollicitation de ſes amis, il ſe trouva qu'il avoit fait une nouvelle Verſion de tous les Livres qui étoient dans le Canon des Hebreux. *c*

La raiſon qui porta ſaint Jerôme à entreprendre cette nouvelle Verſion, fut la difference qui ſe rencontroit entre la Verſion des Septante, & par conſequent entre l'ancienne Vulgate Latine & le Texte Hebreu. Il étoit perſuadé que la Verſion des Septante étoit corrompuë en pluſieurs endroits, que les autres Verſions Grecques n'étoient pas fidéles; & que d'ailleurs étant faites par des Juifs, il étoit indigne des Chrêtiens de s'en ſervir: que la Verſion

a *La premiere choſe qu'il fit, fut de corriger les fautes, &c. & de les reformer ſur la Verſion des Septante qui étoit dans les Hexaples d'Origenes, en conſervant dans cette Verſion les Aſteriſques & les Obeles.*] Il le témoigne lui-même dans ſon ſecond Livre contre Ruffin dans ſa Préface à Chromace, dans ſa Préface ſur le Livre de Job à Paule & à Euſtochium & dans la Préface ſur ſa ſeconde Edition des Pſeaumes. Il diſtingue auſſi dans ſa Lettre à ſaint Auguſtin, les deux Editions qu'il avoit faites des Livres ſacrés, dont l'une avoit les Aſteriſques & les Obeles, & l'autre étoit une nouvelle Verſion. On pourroit douter s'il avoit revû exactement ſur les Hexaples, & marqué d'Aſteriſques & d'Obeles, la Verſion de tous les Livres de l'Ancien Teſtament, parce qu'il ne parle lui-même que de ſix Ouvrages, ſur leſquels il avoit fait ce travail, ſçavoir, le Livre de Job, les Pſeaumes, les trois Livres de Salomon, & les Paralipomenes. & il ne nous reſte que ſur ces Livres, des Préfaces, où il faſſe mention de cette correction. Saint Auguſtin parlant des Aſteriſques mis dans la Verſion de Saint Jerôme, ne fait mention que de Job & des Pſeaumes. Cependant ſaint Jerôme dans les Livres ſecond & troiſiéme de ſon Apologie contre Ruffin, & dans l'Epître 28. à Lucinius, dit qu'il a revû & corrigé exactement toute la verſion des Septante: & dans l'Epître à Sunnia & à Fretela, il dit, qu'il a traduit la Verſion des Septante qui eſt dans les Hexaples. Enfin dans ſa Lettre 94. à S. Auguſtin qui lui avoit demandé ſa Verſion ſur les Septante, il lui fait réponſe qu'il ne peut faire ce qu'il lui ordonne, parce qu'il n'a pas d'Ecrivains propres, principalement pour copier ſon Edition des Septante, qui eſt diſtinguée avec des Aſteriſques & des Obeles: & il ajoûte qu'il en a perdu une partie par la fraude d'une perſonne.

b *S'étant rendu plus habile dans la Langue Hebraïque.*] Il l'avoit étudiée étant jeune, dans ſa ſolitude, comme il le témoigne dans l'Epître 4. à Ruſticus, & dans l'Epitaphe de Paule: mais il s'y rendit plus habile par la frequentation qu'il eut dans la ſuite avec les Juifs, quand vingt ans après étant revenu dans la Paleſtine, il prit cherement un Juif qui venoit l'inſtruire de la Langue Hebraïque, comme il le marque dans ſa Lettre 65. à Pammachius. Il parle auſſi dans les Préfaces ſur Job, & ſur les Paralipomenes, d'un Juif de Tiberiade, & d'un Juif de Lydde, qui avoient été ſes Maîtres: & dans ſes Préfaces ſur Daniel & ſur Tobie, d'un Juif qui lui avoit enſeigné la Langue Chaldéenne. Dans ſa Lettre 142. au Pape Damaſe, il avoüe qu'il a beaucoup appris des Juifs.

c *Il ſe trouva qu'il avoit fait une nouvelle Verſion de tous les Livres qui étoient dans le Canon des Hebreux.*] Il commença par les Livres de Samuel & des Rois, à la tête deſquels, il mit ſon Prologue general adreſſé à Paule & Euſtochium. Il traduiſit enſuite le Livre de Job, & ceux des ſeize Prophetes. Il y avoit des Exemplaires de ces Ouvrages à Rome dés l'an 393. qu'il écrivit ſa Lettre 52. à Pammachius. Il avoit auſſi achevé vers le même tems la Verſion des Pſeaumes & des Livres de Salomon. Le Livre d'Eſdras a été traduit vers l'an 394. Pour la Verſion du Pentateuque, elle n'a été achévée qu'après la mort de Paule, vers l'an 405. Celles des Livres de Joſué, des Juges, de Ruth, & d'Eſther l'ont ſuivi, & enfin celle des Paralipomenes adreſſée à Chromace. Ceci fait voir la fauſſeté de ce que quelques-uns ont dit, qu'il avoit entrepris cette Verſion par ordre du pape Damaſe, puiſque ce Pape étoit mort avant qu'elle fût commencée.

d *Faſſent*

Verſion qui étoit dans les Hexaples, quoique plus conforme au Texte Hebreu que la commune: n'étoit pas encore exacte par la neceſſité qu'Origenes s'étoit impoſée de conſerver le Texte entier de la Verſion des Septante, & de ne rien ajoûter qui ne fût tiré de quelqu'une des autres Verſions Grecques, & principalement de celle de Theodotion: enfin qu'il étoit plus à propos de chercher la verité dans la ſource, c'eſt à dire dans le Texte original, que dans les ruiſſeaux, c'eſt à dire dans les Verſions. Il croïoit rendre en cela un grand ſervice à l'Egliſe. Premierement, en lui donnant une Verſion de l'Ecriture Sainte dans ſa pureté: Secondement, en mettant les Chrêtiens en état de pouvoir ſoûtenir aux Juifs, que les paſſages de l'Ecriture qu'ils leur citoient, étoient ainſi dans le Texte Hebreu: Troiſiémement, en leur découvrant les corruptions ou changemens que les Juifs qui avoient traduit l'Ecriture, pouvoient avoir faits dans leurs Verſions: Quatriémement en délivrant l'Egliſe Latine de cette grande varieté de Verſions Latines, & de la neceſſité d'avoir recours aux Grecs pour les corriger.

Neanmoins quelque utile que fût ce travail de S. Jerôme, il lui ſuſcita bien des ennemis & des Cenſeurs: il s'en plaint dans preſque toutes ſes Préfaces. Les uns envieux de ſa reputation, le déchiroient comme un falſificateur de l'Ecriture Sainte. D'autres l'accuſoient de préferer l'interpretation des Juifs de ſon tems à celle des Septante, autoriſée par les Evangeliſtes & les Apôtres, & reçûë par les Chrêtiens. D'autres plus équitables étoient perſuadés, que quoique ſa Verſion pût être bonne, il n'étoit pas à propos qu'elle devînt publique, ou du moins qu'elle fût luë dans les Egliſes Latines, parce que ce ſeroit un mépris de la Verſion des Septante & de l'ancienne Vulgate, & qu'il paroîtroit une contradiction entre les Egliſes d'Orient & d'Occident. S. Auguſtin fut de cet avis, & aprés avoir d'abord repris S. Jerôme de ce qu'il avoit fait une Verſion differente de celle des Septante, il avoüa dans la ſuite, qu'elle pouvoit être utile, mais qu'on ne la devoit pas lire dans les Egliſes, de peur qu'elle ne cauſât du ſcandale.

Saint Jerôme mépriſe les reproches & les calomnies de ſes envieux, qui le reprenoient & le déchiroient en public, pendant qu'ils liſoient & admiroient ſon Ouvrage en particulier. Il ſe plaint de l'ingratitude des perſonnes de ſon ſiecle, qui bien loin de reconnoître, & de loüer le ſervice qu'il rendoit à l'Egliſe Latine, lui en faiſoient un crime. Il répond à ceux qui étoient prévenus en faveur de la Verſion des Septante, qu'il n'a point entrepris cette nouvelle Verſion pour condamner celle des Septante, qu'il loüe, qu'il approuve, & qu'il a revûë & corrigée dans ſa jeuneſſe, & que ſi elle étoit reſtée dans ſa pureté, il n'auroit pas entrepris de faire une nouvelle Verſion ſur l'Hebreu, mais qu'étant corrompuë & mêlée dans les Hexaples, des Verſions d'Aquila & de Theodotion, il a jugé plus à propos de traduire tout de nouveau le Texte ſacré, que de ſe ſervir d'une Verſion fautive, ou de l'Ouvrage des Juifs. Enfin il proteſte dans ſa Lettre à Sunnia & à Fretela, que ſon deſſein n'eſt point de changer l'Office de l'Egliſe, & qu'il faut continuer à chanter dans les Égliſes l'ancienne Verſion; mais qu'on peut ſe ſervir de la ſienne en particulier pour entendre l'Ecriture Sainte, & c'eſt ce que ſaint Auguſtin fit lui-même dans les dernieres années de ſa vie, où il conſulta la Verſion de ſaint Jerôme, & s'en ſervit dans les occaſions.

Saint Jerôme dans ſa Verſion ne s'eſt pas tant attaché à la lettre, & à traduire mot pour mot, qu'avoit fait le Juif Aquila dans la ſienne; il ne s'eſt point attaché ſcrupuleuſement aux mots, mais il rend le ſens avec fidélité. Pour éviter d'affecter la nouveauté, & s'accommoder à l'uſage commun, il a ſuivi autant qu'il a pû la Verſion des Septante, & s'eſt ſervi des termes Latins de l'ancienne Verſion Vulgate; en ſorte qu'en quelques endroits ſa Verſion peut paſſer pour une eſpece de reformation ou de correction de l'ancienne Vulgate. Il a évité neanmoins les fautes groſſieres contre la Langue, & a fait ſon poſſible pour conſerver l'élegance de la diction: *Hoc ſequimur*, dit-il dans l'Epître 135. *ut ubi nulla eſt de ſenſu mutatio, Latini ſermonis elegantiam conſervemus:* Mais il a rejetté tous les ornemens étrangers, & une politeſſe affectée, à laquelle il a préferé une ſimplicité naturelle, dont il ne veut pas que le Lecteur s'offenſe: *Nolo*, dit-il dans ſon Epître 103. à Paulin, *offendaris in Scripturis ſanctis ſimplicitate & quaſi vilitate verborum.*

L'érudition de ſaint Jerôme, l'application avec laquelle il a compoſé ſa Verſion, le ſoin qu'il a pris de la perfectionner, le jugement avantageux que les habiles Interpretes Juifs & Chrêtiens en ont porté, & enfin l'approbation univerſelle de l'Egliſe, ne laiſſent pas lieu de douter que ſa Verſion ne ſoit tres-bonne. Mais on n'eſt pas pour cela obligé de la croire exempte de fautes, & faite par l'inſpiration du ſaint Eſprit, comme Melchior Canus, Titelman, Salmeron, le Pere Morin, & quelques autres Auteurs l'ont prétendu. Saint Jerôme n'a jamais eu cette penſée de lui-même: Autre choſe eſt, dit-il dans « ſa Préface ſur le Pentateuque, d'être Prophe- « te, autre choſe d'être Interprete. Dans le « premier cas le ſaint Eſprit prédit des choſes « futures: Dans le ſecond c'eſt l'érudition & « l'abondance des termes qui fait que l'on tra- « duit ce qu'on entend. Et dans ſon Commentaire «

„ ſur le Chapitre 40. d'Ezechiel; Nous traduiſons „ dit-il, les mots Hebreux en Latin, en ſuivant „ quelquefois nos conjectures. Dans le Chapitre „ 19. ſur Iſaïe, il reconnoît lui-même qu'il a pû ſe tromper, & qu'il s'eſt trompé dans ſa Traduction: *Melius reor proprium errorem reprehendere, quàm dum erubesco imperitiam confiteri in errore perſistere in eo quod transtulit, &c.* Il doute quelquefois de la veritable ſignification des mots Hebreux, & ſuit dans ſes Commentaires un autre ſens que celui de ſa Verſion. Saint Auguſtin & les meilleurs amis de ſaint Jerôme ne l'ont pas crû divinement inſpiré pour faire une nouvelle Verſion de la Bible; mais aſſez habile dans la Langue Hebraïque, pour l'entreprendre, & en venir à bout par ſes propres lumieres: auſſi ne peut-on pas dire que la Verſion de ſaint Jerôme ſoit entierement exempte de fautes, & qu'il ne ſe ſoit jamais écarté du veritable ſens du Texte Hebreu. Enfin, pour croire que ſaint Jerôme a été divinement inſpiré dans ſa Verſion, il faudroit que Dieu l'eût revelé, & que l'Egliſe nous l'aſſurât: Or ni l'un ni l'autre n'eſt veritable. Pourquoi donc imaginer une inſpiration divine qui ne nous eſt connuë, ni atteſtée par aucune autorité?

Quelque oppoſition que les envieux & les ennemis de ſaint Jerôme aïent faite pour empêcher que ſes Verſions ne fuſſent reçûës & approuvées, & de quelques moiens qu'ils ſe ſoient ſervi pour les décrier, cela n'a pas empêché que les plus habiles gens, même de ſon tems, ne les approuvaſſent, & ne l'exhortaſſent de continuer & d'achever ſon travail. La Verſion Latine qu'il avoit reformée ſur les Hexaples, fut reçûë dans pluſieurs Egliſes: Celle de Rome ſe ſervit du Pſeautier qu'il avoit reformé ſur les Septante. En Afrique ſaint Auguſtin approuva, & ſe ſervit de la Verſion du Livre de Job, que ſaint Jerôme avoit auſſi corrigée ſur les Septante. Il y eut même des Evêques qui firent lire publiquement dans leurs Egliſes les Verſions qu'il avoit faites ſur le Texte Hebreu, & de ce nombre fut un Evêque d'Afrique, dont ſaint Auguſtin parle dans la Lettre 71. qui aïant fait lire dans ſon Egliſe le Livre de Jonas, de la Traduction de ſaint Jerôme, ſurprit le peuple, parce qu'il n'y trouva plus le mot de *Courge*, qu'il avoit accoûtumé d'entendre prononcer. Lucinius de Betique envoia des Copiſtes à ſaint Jerôme, afin d'avoir des Exemplaires de ſa Verſion, qui ſe répandirent dans l'Eſpagne.

Salvien de Marſeille, & quelques autres Auteurs du cinquiéme ſiecle, ont cité quelquefois l'Ecriture Sainte dans leurs Ouvrages ſuivant la Verſion de ſaint Jerôme. Enfin dans le ſixiéme ſiecle elle devint auſſi commune que l'ancienne Vulgate, & marcha de pair avec elle. C'eſt ce que ſaint Gregoire nous apprend de l'Egliſe de Rome dans ſa Lettre à Leandre, qui ſert de Préface à ſes Morales, où il déclare qu'il explique la Verſion nouvelle (c'eſt celle de S. Jerôme) mais qu'il cite tantôt l'une, tantôt l'autre, afin que comme le ſaint Siege Apoſtolique, auquel il preſide ſe ſert de l'une & de l'autre, ſon travail ſoit auſſi appuié ſur toutes les deux: *Novam verò translationem differo, ſed ut comprobationis cauſa exigit nunc novam, nunc veterem per teſtimonia aſſumo ut quia Sedes Apoſtolica utraque utitur, mei quoque labor ſtudii ex utraque fulciatur.* Il remarque même dans un endroit de ſes Morales, ſur une difference qui eſt entre la nouvelle & l'ancienne Verſion, que la nouvelle eſt plus fidéle & plus conforme au Texte original: *Sed tamen quia hæc nova translatio ex Hebræo nobis Arabicóque eloquio cuncta veriùs transfudiſſe perhibetur.* Liv. 20. Moral. cap. 23. Depuis S. Gregoire, la Verſion de S. Jerôme gagna le deſſus en fort peu de tems, & fut la ſeule dont on ſe ſervit, & en public, & en particulier. S. Iſidore nous aſſûre que de ſon tems, c'eſt à dire vers l'an 630. toutes les Egliſes ſe ſervoient de l'Edition de S. Jerôme, parce qu'elle étoit plus veritable & plus claire: *De Hebræo autem in Latinum eloquium tantummodò Hieronymus Presbyter Sacras Scripturas convertit, cujus Editione generaliter omnes Eccleſiæ uſquequaque utuntur pro eo quòd veracior ſit in ſententiis, & clarior in verbis L. 1. Off. c. 12.* Hugues de Saint Victor déclare que l'Egliſe Latine ne reçoit & n'autoriſe que cette ſeule Verſion. C'eſt auſſi la ſeule que S. Anſelme, S. Bernard, Rupert, Haïmon, Pierre Lombard, Richard de ſaint Victor, & en un mot tous les Auteurs Latins des Bas ſiecles, ont ſuivi communément dans leurs Commentaires, & dans leurs autres Ouvrages, quoiqu'ils faſſent mention & alleguent quelquefois l'ancienne [d], dans l'explication de quelques paſſages.

Les

d *Fuſſent quelquefois mention de l'ancienne.*] Les Conciles de Tolede de 653. 656. & 675. citent l'une & l'autre Verſion. Julien de Tolede préfere la Chronologie des Septante. Pierre Lombard parlant du Paradis Terreſtre, remarque que l'ancienne Verſion portoit *ad Orientem* & non pas *à Principio*. S. Anſelme, Rupert, S. Bernard, Richard de S. Victor, & même des Auteurs poſterieurs comme S. Bonaventure, & ſaint Thomas, citent quelquefois des paſſages ſelon l'ancienne Vulgate ou en font mention.

a *Comme*

Les Exemplaires de la Verſion de ſaint Jerôme s'étant multipliés, il leur eſt arrivé ce qui arrive neceſſairement à tous les Ouvrages, dont on fait pluſieurs Copies, c'eſt à dire, qu'il y eſt ſurvenu des changemens par la negligence & par la faute des Copiſtes. Delà eſt venuë la varieté des Exemplaires Latins de la Verſion de ſaint Jerôme. On travailla beaucoup du tems de Charlemagne à la reforme des Exemplaires de la Bible, comme ce Prince le témoigne lui-même dans ſa Préface de l'Homiliaire de Paul Diacre, où il dit qu'il a fait corriger exactement tous les Livres de l'Ancien & du Nouveau Teſtament corrompus par la mal-habileté des Copiſtes. Depuis ce tems-là Eſtienne ſecond Abbé de Cîteaux aiant trouvé qu'il y avoit de grandes varietez entre les Manuſcrits de la Verſion de la Bible de S. Jerôme, conſulta des Juifs ſur ces varietez, afin de ſuivre dans les Exemplaires qu'il fit faire, la Leçon qui étoit la plus conforme au Texte Hebreu ou Chaldaïque. Enfin comme il ſe gliſſoit tous les jours des fautes dans les Copies que l'on faiſoit de la Bible, des Auteurs des Bas ſiecles entreprirent d'en faire des corrections dans des Ouvrages qu'ils intitulerent *Correctoires Bibliques*, dont il y a deux Manuſcrits dans la Bibliotheque de Sorbonne.

Ces changemens ſont cauſe que Nôtre Verſion Vulgate n'eſt pas entierement conforme à la Verſion originale de S. Jerôme, car quoique ce ſoit la même, cependant il eſt impoſſible que par ſucceſſion de tems, il n'y ſoit arrivé du changement & qu'il ne s'y ſoit gliſſé quelques fautes. Mais dans le fond la Verſion Vulgate dans tous les Livres qui ſont du Canon des Juifs, à l'exception des Pſeaumes, eſt la Verſion de S. Jerôme. Il eſt vrai qu'elle n'eſt pas mot pour mot dans ſa pureté comme dans le Canon de la Verité Hebraïque ou Bibliotheque divine de S. Jerôme, qui a été depuis peu donnée au public par le Pere Martianaï : mais les differences qui ſont entre l'une & l'autre Edition, ne ſont pas fort conſiderables, ſi ce n'eſt que dans les Livres des Rois, & dans celui des Proverbes, il eſt reſté quelques Sentences de l'ancienne Vulgate.

Il ne faut pas neanmoins entendre ceci generalement de tous les Livres qui ſont dans nôtre Canon des Livres Sacrés de l'Ancien Teſtament. Car la Verſion des Pſeaumes, n'eſt pas celle que S. Jerôme avoit faite ſur l'Hebreu, qui ſe trouve dans ſes Oeuvres & dans le Canon de la Verité Hebraïque du Pere Martianaï, mais c'eſt la Vulgate que S. Jerôme avoit revûë exactement, & reformée ſur les Hexaples, en y mettant des Afteriſques & des Obeles qui ſe trouvent encore dans les anciens Manuſcrits de ce Pſeautier, appellé le Pſeautier Gallican. Les Livres de Tobie & de Judith, quoiqu'ils ne ſoient pas du Canon des Juifs, ſont encore de la Verſion de S. Jerôme, auſſi-bien que les additions aux Livres d'Eſther & de Daniel : mais les Livres de Baruch, de la Sageſſe, de l'Eccleſiaſtique, & des Maccabées, ſont de l'ancienne Verſion Vulgate.

§. III.

De la fidélité & de l'autorité de la Verſion Vulgate. En quel ſens elle a été declarée authentique par le Concile de Trente. Si elle doit être preferée à l'Original Hebreu, ou aux autres Verſions.

Quoique l'on ne puiſſe pas dire, comme nous avons déja remarqué, que la Verſion de ſaint Jerôme ſut le Texte Hebreu tût exempte de fautes, & qu'il ait toûjours rendu parfaitement le ſens, il eſt neanmoins veritable de dire que la Verſion eſt exacte & conforme à ſon Original ; car le nombre des paſſages dans leſquels on peut trouver quelque difference de ſens entre ſa Verſion & le Texte Hebreu, eſt tres-petit, & ces differences ſont tres-peu conſiderables. Il y a neanmoins quelques paſſages dans leſquels il a retenu le ſens de l'ancienne Verſion, quoiqu'il en eût donné un autre aux mots Hebreux dans ſes Queſtions Hebraïques, ou pour s'accommoder au ſentiment commun, ou plûtôt parce qu'il avoit lui-même changé de ſentiment, & reconnu que les remarques qu'il avoit faites ſur ces endroits, n'étoient pas tout-à-fait exactes, & que le ſens qu'il laiſſoit dans ſa Verſion, étoit ſoûtenable. Par exemple, il remarque dans ſes Queſtions Hebraïques, que dans le ſecond Verſet du Chapitre premier de la Geneſe, le mot Hebreu ſignifie *incubabat*, plûtôt que *ferebatur*. Cependant il a laiſſé dans la Verſion *ferebatur* ; peut-être parce qu'il a jugé que la remarque qu'il avoit faite, n'étoit pas tout-à-fait ſolide. Il a auſſi retenu des termes de l'ancienne Verſion qui n'apportoient aucun changement au ſens, comme ces paroles de Cain à Abel, tirées du Chapitre 4. Verſet 8. *Sortons dehors*. Enfin il ne s'eſt pas toûjours attaché ſcrupuleuſement au Texte Hebreu, & s'en eſt quelquefois écarté, quoique rarement, & en de petites choſes. Mais il eſt à remarquer qu'il y a pluſieurs de ces endroits, où la difference ne vient pas de ſaint Jerôme, dont la Verſion dans ſa pureté, étoit plus conforme au Texte Hebreu ; mais de la corruption de la Verſion de ſaint Jerôme, comme au Chapitre 3. Verſ 15. *ipſe* pour *ipſa* : au Chapitre 8. Verſet 7. *Et non reuertebatur*, pour *Et reuertebatur* : au Chapitre 26. Verſet 52. *Nos inuenimus*, pour *inuenimus* ; & dans pluſieurs autres endroits que l'on peut remarquer dans le Canon de la Verité Hebraïque, donné par le Pere

Martianaï, en le conferant avec nôtre Vulgate. Mais comme nous avons déja dit, toutes les differences qui ſe rencontrent entre nôtre Vulgate bien correcte, & le Texte Hebreu, ſont de petite conſequence, il y en a peu qui faſſent un ſens different, & il n'y en a point qui concernent la doctrine ou les mœurs. Enfin il y a peu de Verſions plus fidéles & plus conformes à leur Original.

Cela ſuppoſé, on demande en quel ſens elle a été déclarée authentique par le Concile de Trente, dont la definition a été entenduë differemment & a fait naître pluſieurs queſtions entre les Theologiens; car il y en a qui ont prétendu que l'intention du Concile avoit été de la préferer aux Textes Originaux, & de la déclarer la ſeule Ecriture ſainte authentique. D'autres au contraire ſoûtiennent qu'il ne l'a comparée qu'avec les autres Verſions Latines, & qu'il n'a donné aucune atteinte à l'autorité & authenticité des Textes originaux. Quelques-uns ont crû que l'authenticité que le Concile lui attribuë, emporte une exemption entiere de toute faute; & d'autres auoüent qu'il y a des fautes quoique legeres, dans la Vulgate, & qu'on peut les reconnoître & les corriger par le Texte Hebreu ou Grec; en ſorte que le Concile a voulu ſeulement déclarer qu'elle étoit exempte d'erreurs touchant la Foi & les bonnes mœurs.

Voici les propres termes du Decret du Concile dans la Seſſion 4. *Le ſaint Concile conſiderant que l'Egliſe de Dieu pourra tirer un grand avantage, ſi l'on connoît laquelle de toutes les Editions Latines des Livres Sacrés, qui ſont publiées, doit paſſer pour authentique, il ordonne & déclare que cette même ancienne & Vulgate Edition qui a été approuvée dans l'Egliſe par l'uſage de tant de fidéles, paſſe pour authentique dans les Leçons publiques, dans les Diſputes, dans les Prédications, & dans les Expoſitions, & que perſonne n'oſe ou preſume la rejetter ſous quelque pretexte que ce ſoit.* Pour bien entendre ce Decret, il faut ſçavoir ce que ſignifie proprement le terme d'*Authentique*. Ce mot eſt pris des Juriſconſultes, & ſignifie dans le Droit un inſtrument ou un Ecrit qui fait foi en Juſtice, & qui a une autorité publique. Or un Ecrit peut avoir cette qualité, 1. Parce qu'il eſt reconnu pour l'Original écrit de la main de l'Auteur; & en ce ſens un Teſtament eſt cenſé authentique, qui eſt écrit de la main du Teſtateur. 2. Pour une Copie fidéle & bien autoriſée du Texte même en la Langue qu'il a été écrit; & c'eſt peut-être en ce ſens que Tertullien dit que les Lettres authentiques des Apôtres étoient conſervées dans les Egliſes Apoſtoliques. C'eſt dans le même ſens que dans le ſixiéme Concile general les Deputés du Pape demanderent que l'on apportât les Livres authentiques, τὰ αὐθεντικὰ βιβλία, des Ouvrages des Peres que l'on citoit, tirés de la Bibliotheque du Patriarche de Conſtantinople. Ces Livres n'étoient pas les Originaux des Peres, mais des Copies anciennes & dignes de foi. En un mot toutes les Expeditions des Actes ſignées & ſcellées par les Officiers publics, ſont authentiques, parce qu'elles font foi en Juſtice quoiqu'elles ne contiennent pas l'Original de la ſignature des Juges, ou des Parties. Troiſiémement on peut étendre le nom d'authentique à des Verſions que l'on reconnoît être conformes à l'Original, & dont l'on entend que l'on ſe ſerve à la place de l'Original. C'eſt ainſi que des Verſions de pieces écrites en Langues étrangeres, & inconnuës, peuvent paſſer pour authentiques, quand elles ſont certifiées veritables par des gens dignes de foi. Il eſt certain que nous n'avons point d'écriture authentique dans le premier ſens; car on n'a nulle part aucun Original de la main des Ecrivains Sacrés. Dans le ſecond ſens, le Texte Hebreu de l'Ancien Teſtament, & le Grec du Nouveau, peuvent paſſer pour authentiques, parce que ce ſont des copies fidéles autant que ces ſortes d'Exemplaires peuvent l'être des Ouvrages des Ecrivains Sacrés. Dans le troiſiéme ſens, la Verſion des Septante, l'ancienne Vulgate autrefois, & à preſent nôtre Vulgate, peuvent paſſer pour authentiques; parce que ce ſont des Verſions autoriſées & approuvées pour faire foi, & pour être alleguées en public. C'eſt en ce ſens que le Concile de Trente a déclaré nôtre Vulgate authentique, c'eſt à dire, qu'il a voulu que de toutes les Verſions Latines, ce fût la ſeule dont on ſe ſervît publiquement dans les Prédications, Diſputes, ou Conferences. Mais cette qualité d'authentique n'emporte point avec ſoi une conformité entiere, & en tout aux Originaux, tels qu'ils ont été dictés par le Saint Eſprit, ni une exemption des moindres fautes; il ſuffit pour meriter cette qualité, que cette Verſion ſoit moralement conforme aux Originaux, & qu'on ait eu lieu de la préferer aux autres, ſoit à cauſe de ſon antiquité, ſoit à cauſe de ſa fidélité.

C'eſt là toute l'étenduë que l'on peut donner au Decret du Concile de Trente; car premierement, le deſſein de ce Concile n'a point été de préferer ou de comparer la Vulgate avec les Textes Originaux, mais ſeulement avec les Verſions Latines. Il le déclare lui-même en marquant au commencement de ſon Decret, que ſon intention eſt de faire connoître laquelle de toutes les Editions Latines de l'Ecriture Sainte doit paſſer pour authentique: *Ex omnibus Editionibus Latinis, que circumferuntur.* Il y avoit du tems de ce Concile pluſieurs

pluſieurs nouvelles Verſions Latines de la Bible, faites par des Catholiques & par des Heretiques ; Les uns citoient une Verſion, les autres une autre : cette confuſion pouvoit faire tous les jours des conteſtations, & il pouvoit arriver que des Catholiques abuſés par des Verſions heretiques, tombaſſent dans l'erreur : le Concile pour éviter cet inconvenient, préfere à toutes les Verſions Latines, la plus ancienne, celle qui étoit approuvée par un long uſage, que l'on ne pouvoit ſoupçonner d'erreur dans la Foi, & dans les bonnes mœurs, & qui eſt moralement conforme en tout à ſon Original, & ordonne ſeulement qu'elle ſera la ſeule dont on ſe ſervira dans les Prédications, Conferences ou actions publiques ; mais il n'a point entendu déroger à l'autorité & à l'authenticité des Textes Originaux ni au Chapitre. *Ut Veterum* Diſtinct. 19. qui porte qu'il faut examiner les Livres de l'Ancien Teſtament ſur le Texte Hebreu, & ceux du Nouveau ſur le Texte Grec : *Ut veterum Librorum fides de Hebræis Voluminibus examinanda eſt ita novorum veritas Græci ſermonis normam deſiderat.*

Secondement, le Concile en déclarant la Vulgate authentique, n'a point defini pour cela qu'elle fût faite par l'inſpiration du Saint Eſprit, ni qu'elle fût conforme en tout aux Originaux & exempte de toute faute ; car le Concile a lui-même reconnu qu'il y avoit des fautes dans le Texte de la Vulgate, puiſqu'il a ordonné qu'elle ſeroit corrigée, & qu'elle l'a été depuis ; qu'il n'y a rien de cela dans ſon Canon, & que les Theologiens qui ont aſſiſté au Concile nous aſſûrent du contraire.

Troiſiémement, le Concile n'a point défendu aux particuliers d'avoir recours au Texte Hebreu, ou même à d'autres Verſions Latines faites ſur l'Hebreu, pour expliquer les paſſages de l'Ecriture Sainte, & ne les a point obligés de ſuivre toûjours le ſens de la Vulgate : il a laiſſé la liberté aux Interpretes, de s'en écarter pour ſuivre dans leurs Commentaires ou dans leurs Verſions celui du Texte Hebreu, ou celui du Texte Grec, quand ils le jugent à propos. Auſſi les Interpretes de l'Ecriture & les Theologiens les plus Catholiques ſe ſont maintenus depuis le Concile dans cette liberté, & n'ont point fait de difficulté non ſeulement de citer les Textes Originaux, & les Verſions Orientales & Grecques ; mais encore d'abandonner le ſens de la Vulgate, pour ſuivre celui des Originaux & des autres Verſions & ne ſe ſont pas même fait de ſcrupule de compoſer de nouvelles Verſions Latines ſur le Texte Hebreu, & Grec, & de les ſuivre dans les Traductions en Langues Vulgaires. Le Concile a ſeulement ordonné que la Verſion Vulgate ſeroit celle dont on ſe ſerviroit communément dans les Leçons, Diſputes, Prédications, ou Conferences publiques pour éviter la varieté & multiplicité de citations.

Les Theologiens qui ont aſſiſté au Concile de Trente, ou qui en ont fait l'Hiſtoire & l'Apologie, n'ont point donné d'autre ſens au Decret de ce Concile, & ont ſoûtenu contre Calvin, que l'intention du Concile n'avoit point été de préferer la Verſion aux Originaux, de ne reconnoître point d'autre Ecriture divinement inſpirée que la Vulgate, & de la croire exempte de toute faute. Voici comme André Vega, l'un des plus habiles Theologiens qui aſſiſterent au Concile de Trente, refute ſur cela Calvin & Melanchthon dans ſon Traité de la Juſtification Lib. 15. Ch. 9. Mais afin, dit-il, que vous ſortiez de l'erreur « où vous êtes touchant l'approbation que le « Concile a donnée à la Vulgate dans la quatriéme « Seance, & que vous ne vous travailliez point « en vain à cher cher des fautes dans cette Ver- « ſion, écoutez en peu de mots ce que j'ai à vous « dire là-deſſus, & ce que Melanchthon pourra « prendre auſſi pour lui. Le Concile n'a point « approuvé les fautes qu'y troûvent ceux qui « ſçavent un peu les Langues, & qui ont un peu « étudié l'Ecriture : Il n'a approuvé que la Vulgate corrigée, & dont on aura retranché les fautes qui s'y ſont gliſſées par la negligence des Copiſtes, ou des Imprimeurs. Et il n'a point voulu que nous euſſions pour elle une eſpece d'adoration, comme ſi elle étoit deſcenduë du Ciel. « Il ſçavoit que cet Interprete, quel qu'il ait été, « n'étoit point Prophete, & que juſques à cette « heure, nous n'avons point merité que Dieu nous « donnât quelqu'un qui ait pû traduire les ſaintes « Lettres de leur Langue naturelle en une « Langue étrangere avec le même eſprit, par le- « quel elles ont été écrites. Il n'a donc point eu « deſſein de défendre le travail des Theologiens « ſçavans dans les Langues, qui ſoûtiennent « que de certains endroits auroient pû être mieux « traduits ou que le Saint Eſprit nous avoit marqué plus de ſens par les paroles de l'Original, « ou d'autres ſens meilleurs, & revenant mieux « à la ſuite du Texte, que ceux qui ſont exprimés par le Latin de la Vulgate. Mais aiant « égard à l'honneur qui lui eſt dû pour ſon antiquité, & à celui qu'elle a reçû de tous les Conciles de l'Egliſe Latine, qui s'en ſont ſervis depuis pluſieurs ſiecles, & afin que les Fidéles fuſſent aſſûrés qu'on n'en peut tirer aucune erreur « pernicieuſe ; ce qui eſt tres vrai, & qu'on la « peut lire ſûrement, & ſans peril, voulant auſſi « empêcher la confuſion qui naît de la multitude des Traductions, & arrêter la licence que l'on « prenoi-

„ prenoit d'en faire toûjours de nouvelles, il „ nous a ordonné avec beaucoup de sageſſe, „ de nous ſervir de celle-là, dans les Leçons „ publiques, les Diſputes, les Prédications, „ & les Commentaires que l'on feroit ſur l'Ecri- „ ture. Et ce qu'a fait le Concile en la recon- „ noiſſant pour authentique, eſt qu'il a voulu que „ tout le monde fût aſſûré qu'elle n'étoit ſouillée „ par aucune erreur, d'où on pût tirer aucun do- „ gme pernicieux, ou dans la Foi, ou dans les „ mœurs. C'eſt pourquoi il a ajoûté, que nul ſous „ quelque pretexte que ce ſoit, n'eût la hardieſſe „ de la rejetter. Que ce ſoit là l'intention du Con- „ cile, & qu'il n'ait rien voulu faire davantage, „ on le peut inferer des termes mêmes, dont il „ ſe ſert, & de ceux dont il a accoûtumé de ſe „ ſervir pour de ſemblables approbations. Mais „ afin que vous n'en doutiez point, je „ puis avec toute ſorte de verité vous alleguer „ pour témoin, l'Illuſtriſſime & Reverendiſſime „ Cardinal de Sainte Croix, ſi recommandable „ par ſa pieté & par ſon erudition, qui a tant de „ bonté pour tous les gens de Lettres, qui a préſi- „ dé à cette Seance, & à celles qui l'ont ſuivie. „ Car il m'aſſûra la veille du jour que ce Decret fut „ arrêté, & pluſieurs fois depuis, que le Con- „ cile n'avoit en deſſein de rien dire davantage en „ faveur de la Vulgate. Ainſi cette approbation „ que le Concile lui a donnée, ne vous empê- „ chera, ni vous, ni quelque autre que ce ſoit, „ de recourir aux ſources dans les difficultez qu'il „ rencontrera, & de faire part au public de ce qu'il „ y aura trouvé qui pourra aider & enrichir les „ Theologiens Latins, & leur donner moïen de „ rendre la Vulgate plus correcte, & de s'arrêter „ à ce qui ſera plus conforme aux ſources, & au „ ſens du S. Eſprit. Le témoignage de ce Theolo- gien eſt conſiderable non ſeulement par lui-même, mais encore par celui du Cardinal de Sainte Croix, qui aïant depuis été créé Pape, fut appellé Marcel II. Jamais André Vega n'auroit oſé aſſûrer dans un Livre public un fait de cette nature, s'il n'eût été veritable.

Melchior Canus Evêque de Canarie, qui aſſiſta au Concile de Trente peu de tems aprés, ſous le Pontificat de Jules III. Dom Diego Payva d'Andrada, Theologien Portugais, qui y fut ſous le Pontificat de Pie IV. & Alphonſe Salmeron Jeſuite, qui a auſſi été l'un des Theologiens de ce Concile, ſoûtiennent comme Vega, que le Concile n'a point voulu préferer la Vulgate aux Originaux, mais ſeulement aux autres Verſions Latines, & qu'il n'a point défendu de produire diverſes Leçons du Texte Hebreu ou Grec, & de s'en ſervir non ſeulement dit Salmeron, pour édifier les bonnes mœurs; mais encore pour prouver & établir les dogmes de la Foi, & en tirer un puiſſant argument comme du Texte même du Saint Eſprit. Ces Auteurs ont pû apprendre de pluſieurs de ceux qui avoient été auteurs du Decret de ce Concile, de quelle maniere il falloit l'entendre.

Mariana Jeſuite mort en 1624. eſt de même avis & ſe ſert pour le prouver non ſeulement du témoignage de Vega, mais encore de celui de Lainez General des Jeſuites qui avoit aſſiſté au Concile. Enfin, c'eſt ainſi que les plus habiles Theologiens qui ont écrit depuis le Concile ſur cette matiere, comme Genebrard, Ribera, Serarius, Bonfrerius, Sanderus, Adam Contzen, Tannerus, Dominique Bannez, & pluſieurs autres ont entendu le Decret de ce Concile.

Bellarmin ſoûtient contre Calvin, que c'eſt une calomnie de dire que le Concile de Trente a préferé la Vulgate au Texte Hebreu. C'eſt dans le ſecond Livre de la Parole de Dieu Chapitre 10. Un autre menſonge de Calvin, dit-il, eſt que « les Peres aſſemblés à Trente, ont ordonné, qu'il « ne falloit point écouter ceux qui tirent l'eau « pure de la ſource même, & qui convainquent « l'erreur & la fauſſeté par la verité toute claire « & certaine: je l'appelle un menſonge, parce « qu'il n'y a rien de cela dans le Decret du Con- « cile: Car les Peres n'y font aucune mention « des ſources: mais ſeulement de tant de Ver- « ſions differentes Latines, qui ſont entre les « mains de tout le monde, ils en ont choiſi une « qu'ils ont préferée aux autres. Et ſelon qu'il « étoit convenable à la conſtance & à la gravité « de l'Egliſe, ils ont préferé l'ancienne aux nou- « velles, celle qui eſt approuvée par un long uſa- « ge, à celles qui ſont encore toutes recentes, & « pour ainſi dire toutes cruës: & enfin ils en ont « choiſi une entre pluſieurs qui ſemblolent ſe con- « trarier & ſe combattre. C'eſt pourquoi le mê- « me Bellarmin parle ainſi de l'autorité du Texte « Grec du Nouveau Teſtament, Ibid. Ch. 7. « Quant à ce qui touche l'autorité de l'Edition « Grecque du Nouveau Teſtament, on ne peut « poinr dourer que celle qui vient des Apôtres ne « l'emporte ſur toutes les autres, ſi ce n'étoit qu'on « fût bien aſſûré qu'elle a été corrompuë. Et en « cela j'ai le même ſentiment que j'ai témoigné « avoir des Originaux Hebreux; ſçavoir, que les « Exemplaires Grecs ne ſont point tous generale- « ment corrompus, & ne ſont point toutefois de « fontaines ſi pures, qu'il faille neceſſairement « corriger tout ce qui ne leur eſt pas conforme. « comme eſtiment fauſſement Calvin, Kemnitius « & autres. Ce Cardinal dit deux choſes: L'une que le Texte Grec n'eſt pas generalement corrompu; ce qui ſe doit entendre des lieux mêmes où il paroît different du Latin: car il eſt bien clair que lors que le Grec & le Latin, ſont tout-à-fait conformes,

conformes, il ne pouvoit pas venir dans la penſée de ceux qui pour ſoûtenir la Vulgate, ne ſont pas aſſés équitables envers le Grec & l'Hebreu, de dire que le Grec fût corrompu en ces lieux-là, puiſqu'il faudroit que le Latin le fût auſſi. L'autre eſt, que le Texte Grec n'eſt pas tellement pur, qu'il faille toûjours corriger le Latin ſur le Grec. Il ne dit pas qu'il ne le faille jamais, mais ſeulement qu'il ne le faut pas toûjours. Auſſi en reprenant ce qu'il avoit à prouver, il ſe reſtreint toûjours à cela, qu'il y a des endroits où le Latin doit être preferé au Grec, & il ne dit „ jamais qu'il y doive toûjours être preferé. Or „ que les Exemplaires Grecs, dit-il, ne ſoient „ pas toûjours exempts de corruption, mais que „ quelquefois il s'y ſoit gliſſé des erreurs par la „ negligence des Copiſtes, & que ce ne ſoit pas „ toûjours le plus ſeur de corriger le Latin ſur „ le Grec, c'eſt ce que je montrerai par des „ exemples.

Enfin le Cardinal Pallavicin traitant à fond de cette matiere dans ſon Hiſtoire du Concile de Trente, Liv. 6. Chap. 17. ſoûtient premierement que le Concile n'a point comparé l'Edition Vulgate avec l'Hebreu ou le Grec, mais ſeulement avec d'autres Verſions. Secondement, qu'il ſuffit, afin qu'une Verſion ſoit déclarée authentique, qu'elle ne ſoit ni falſifiée exprés en aucune partie, ni differente de l'Original même par inadvertance dans les choſes eſſentielles. Troiſiémement, que le Concile n'a point déclaré que la Verſion Vulgate fût parfaite & exempte de toutes ſortes de fautes. Quatriémement, que le Concile a laiſſé la liberté aux Interpretes Catholiques d'examiner ſuivant la diſpoſition du Chapitre, *Ut veterum*, les Livres de l'Ancien Teſtament ſur l'Original Hebreu, & ceux du Nouveau ſur l'Original Grec, & d'éclaircir & rectifier le ſens de la Vulgate ſur ces Originaux. Il confirme ces propoſitions par les témoignages des Theologiens qui ont aſſiſté au Concile de Trente, que nous venons de citer, dont l'autorité ne laiſſe aucun lieu de douter du deſſein & de l'intention du Concile, qui paroît même aſſés par les termes de ſon Decret.

La raiſon même fait voir que le Concile n'a pas pû définir que le Texte Hebreu & Grec n'étoit point authentique, que la Verſion Vulgate étoit entierement conforme aux Textes Originaux, & enfin qu'elle étoit tout-à-fait exempte de fautes; car ſi cela étoit, il faudroit dire, que les Egliſes d'Occident & d'Orient n'auroient reglé leur Foi pendant les cinq ou ſix premiers ſiecles de l'Egliſe, que ſur une Bible non authentique, puiſqu'elles ne ſe ſont point ſervies de la Vulgate; mais de la Verſion des Septante pour l'Ancien Teſtament, & du Texte Grec, ou d'une Verſion Latine differente de la nôtre pour le Nouveau; & que les Egliſes d'Orient n'en ont jamais eu, & n'en ont point encore qui ſoit authentique. Il faudroit dire auſſi que toutes les autres Egliſes Orientales, qui ne ſe ſont jamais ſervies de la Vulgate Latine, ont été privées d'Ecriture authentique. Une preuve convaincante que le Concile en approuvant la Vulgate comme authentique, n'a pas prétendu qu'il fût neceſſaire pour cela qu'elle fût conforme aux Originaux, c'eſt qu'il n'a pas déclaré authentique la Verſion des Pſeaumes de ſaint Jerôme ſur l'Hebreu; mais l'ancienne Vulgate. Il eſt ſans doute que le Concile a bien ſçû que cette Verſion n'étoit pas conforme à l'Original Hebreu, & que celle de ſaint Jerôme l'étoit davantage: pourquoi donc n'a-t-il pas approuvé celle-ci, puiſqu'il approuvoit la Verſion de ſaint Jerôme pour les autres Livres? C'eſt qu'il n'a pas jugé de l'authenticité par raport à l'exactitude de la Verſion, & par ſa conformité avec le Texte Hebreu; mais par raport à l'uſage de l'Egliſe. Or comme l'Egliſe ſe ſervoit communément de l'ancienne Vulgate ſur les Pſeaumes, & que celle de ſaint Jerôme n'étoit pas introduite, le Concile a preferé la premiere pour ſe conformer à l'uſage preſent. Au reſte ſi le Concile en déclarant la Vulgate authentique, l'avoit déclarée exempte de fautes, il faudroit qu'elle eût été conſiderée dans l'Egliſe avant & aprés le Concile, comme entierement exempte de fautes. Or il eſt certain qu'avant le Concile il y avoit pluſieurs fautes, que Nicolas de Lyre, Paul de Burgos, Driedo, Jerôme ab Oleaſtro, Iſidore Clarius, Sixte de Sienne, & Caïetan ont reconnuës & remarquées; que le Texte de la Vulgate étoit ſi peu exempt de fautes dans le tems du Concile, que les Papes Sixte V. & Clement VIII. l'ont fait depuis reformer en pluſieurs endroits, & enfin que même depuis la correction de Clement VIII. les plus attachés au ſaint Siége, ont avoüé qu'il y étoit encore reſté des fautes; car Luc de Bruges, qui a travaillé ſur cette matiere avec beaucoup d'exactitude, aiant envoié au Cardinal Bellarmin depuis la correction de Clement VIII. les remarques qu'il avoit faites ſur beaucoup d'endroits, qu'il lui ſembloit qu'on auroit pû encore corriger, ce Cardinal lui répondit en ces termes: Je vous remercie du Livre que „ vous m'avés envoié, mais il faut que vous ſça- „ chiés que nous n'avons pas corrigé la Bible Vul- „ gate en tout ce qui auroit pû l'être ſelon la der- „ niere exactitude, & même de deſſein formé, „ nous avons paſſé par deſſus beaucoup de choſes „ qui ſembloient avoir beſoin d'être corrigées. „ Ces fautes ne ſont pas ſeulement des fautes des Copiſtes ou des Imprimeurs que les Correcteurs n'euſſent pas fait difficulté d'ôter, mais plûtôt des fautes de l'Interprete, qu'il n'ont pas jugé à propos

propos de reformer, ce qui eſt ſi vrai, que dans la Préface que Clement VIII. a fait imprimer à la tête de ſon Edition, on y avertit que l'on a changé dans la Vulgate, pluſieurs choſes à deſſein, & qu'on y en a laiſſé d'autres ſans les changer, quoiqu'il ſemblât qu'on le dût faire: *Sicut nonnulla conſultò mutata, ita etiam alia quæ mutanda videbantur, immutata relicta ſunt:* Et on y rend trois raiſons de cette conduite; la premiere, pour éviter d'offenſer le Peuple par trop de changemens: la ſeconde, parce qu'il ſe peut faire que nos Ancêtres aïent eu des Exemplaires Hebreux & Grecs plus corrects que ceux que nous avons à preſent, qui ont peut être perdu de leur pureté à force d'être copiés: *Qui fortaſſe tam longo tempore iidem deſcribendo minùs puri atque integri evaſerunt.* On ne dit pas en cet endroit que le Texte Grec & Hebreu ſoit corrompu par tout où il eſt different de la Vulgate; mais ſeulement qu'il s'y eſt peut-être gliſſé des fautes en quelques endroits à force d'être copiés; raiſon qui a auſſi lieu à l'égard de la Vulgate, dans laquelle il peut être arrivé quelques changemens à force d'en faire des Copies. La troiſiéme raiſon qu'on allegue pour laquelle on n'a pas fait plus de changemens dans la Vulgate, eſt que l'on n'a pas eu deſſein de faire une nouvelle Edition, ni de corriger & reformer l'Interprete de l'ancienne Verſion Vulgate: mais ſeulement de donner cette Verſion exempte des fautes des Copiſtes ou des Imprimeurs. Cependant il y a encore pluſieurs fautes dans le Texte Latin de la Vulgate, dont Luc de Bruges a remarqué une partie dans un Ecrit qu'il publia en 1618. aprés la reforme de cette Verſion. Il ſoûtient dans la Préface, que les Correcteurs de Rome ont encore laiſſé pluſieurs fautes, & il produit le témoignage du Cardinal Bellarmin, & de Bandinus, Directeur de l'Imprimerie du Vatican qui avoit loüé ſon travail, & reconnu qu'il y avoit encore des fautes dans la Bible corrigée par l'ordre de Clement VIII.

Le Concile de Trente en approuvant la Verſion Vulgate, & la préferant aux autres, ordonna qu'on en feroit une impreſſion tres-correcte. Cependant depuis ce Decret du Concile fait en 1546. juſqu'au commencement du Pontificat de Sixte V. qui commença en 1585. il ne parut point de nouvelle Edition de la Bible corrigée & autoriſée. Pie IV. & Pie V. y firent travailler; mais il n'y eut rien d'achevé ſous leur Pontificat: ce ne fut que ſous celui de Sixte V. que l'on acheva cet Ouvrage, & que l'on fit imprimer une nouvelle Edition de la Vulgate corrigée. La methode qu'obſerverent ceux qui y travaillerent, fut de revoir le Texte ſur d'anciens Manuſcrits, & d'avoir recours à l'Hebreu & au Grec, quand il y avoit des ambiguités & des varietés dans les Manuſcrits, pour fixer la Leçon qu'on devoit laiſſer dans le Texte. Quand cet Ouvrage fut achevé, Sixte V. le fit imprimer avec tout le ſoin poſſible dans l'Imprimerie du Vatican, & il nous aſſûre qu'il avoit lui-même corrigé de ſa propre main les fautes de l'impreſſion: Enſuite de quoi il déclara par une Bulle miſe à la tête de cette Edition qui parût à Rome en 1590. ſuivant l'avis des Cardinaux deputés pour ce ſujet ſelon ſa propre ſcience, & avec toute la plenitude de ſa puiſſance, que cette Edition Vulgate de l'Ancien & du Nouveau Teſtament qu'il donnoit, étoit ſans doute la Vulgate déclarée authentique par le Concile de Trente, & imprimée tres correctement, & qui ſeule devoit être lûë dans toutes les Egliſes; faiſant défenſes d'imprimer à l'avenir de nouvelle Edition de la Vulgate, qui ne fût conforme à celle-ci, & même d'ajoûter aucune varieté en marge; ordonnant que tous les Livres de l'Office de l'Egliſe ſeroient corrigés ſur cette Vulgate, le tout à peine d'excommunication majeure reſervée au Pape encouruë *ipſo facto*, & autres portées par la même Bulle, donnée à Sainte Marie Majeure, le premier jour de Mars 1589. Il y eut quelques Exemplaires de cette Edition qui furent diſtribués, mais elle fut auſſitôt ſupprimée; & deux ans aprés Clement VIII. en fit paroître une autre fort differente en pluſieurs endroits, qu'il autoriſa comme la ſeule authentique, & fit défenſes d'en imprimer d'autres par ſa Bulle du 9: Novembre 1592. Jamesius Proteſtant Anglois a recueilli avec une exactitude ſcrupuleuſe les differences de ces deux Editions; elles ſe montent à plus de deux mille: il y en a à la verité qui ne conſiſtent que dans des minuties; mais il y en a pluſieurs qui ſont de quelque conſequence. Clement VIII. s'eſt plus attaché au Texte Hebreu, & ſon Edition eſt certainement bien plus correcte que celle de Sixte, quoiqu'il en ait parlé plus modeſtement dans la Préface qu'il a miſe à la tête.

Au reſte quoique la Verſion Vulgate ne ſoit pas entierement exempte de fautes & de défauts, il faut neanmoins avoüer que le Concile de Trente a eu raiſon de la préferer à toutes les autres Verſions Latines; comme les Proteſtans mêmes qui ont un peu d'équité, ont été obligés de le reconnoître[a]: Premierement, parce qu'elle étoit la plus ancienne

[a] *Comme les Proteſtans mêmes qui ont un peu d'équité, ont été obligez de le reconnoître.*] Theodore de Beze dans ſa Préface ſur le Nouveau Teſtament, Paul Fagius, Loüis de Dieu, Caſaubon, Grotius, Walton.

ancienne de toutes celles que l'on avoit du tems de ce Concile: Secondement, parce que la plus grande partie eſt de ſaint Jerôme, qui étoit un exact & fidéle Interprete: troiſiémement, parce qu'elle étoit en uſage depuis long-tems dans l'Egliſe Latine: Quatriémement, parce qu'elle eſt écrite d'un ſtyle ſimple, noble, naturel, & ſans affectation: Cinquiémement, parce qu'à tout prendre, c'eſt la meilleure & la plus parfaite. C'eſt donc injuſtement que d'autres Proteſtans ſe ſont tant recriés contre le Decret du Concile de Trente, ſoit en lui donnant un autre ſens qu'il n'a, ſoit en déclamant contre la Vulgate.

§. IV.

Des nouvelles Verſions Latines de la Bible.

CE n'eſt que dans le dernier Siecle que l'on a entrepris de faire des nouvelles Verſions Latines de la Bible ſur le Texte Hebreu. Nicolas de Lyre, & Paul de Burgos avoient auparavant corrigé pluſieurs endroits de la Vulgate, & ſuivi le ſens du Texte Hebreu; mais ils n'avoient point fait de Verſion entiere de la Bible.

Sanctes Pagninus Religieux Dominiquain fut le premier qui entreprit d'en faire une nouvelle ſur le Texte Hebreu d'aujourd'hui. Son deſſein fut approuvé par le Pape Leon X. qui promit de fournir aux frais de l'Impreſſion. Il travailla pendant prés de trente ans à cet Ouvrage, qui parut pour la premiere fois à Lyon en 1527. aiant à la tête deux Lettres des Papes Adrien VI. & Clement VII. qui en permettent l'Impreſſion. Quoiqu'il proteſte qu'il ne s'eſt écarté que le moins qu'il a pû de la Traduction Vulgate, & ſeulement dans les endroits où elle faiſoit un ſens different du Texte Hebreu, ſa Verſion eſt neanmoins toute differente de la Vulgate, & il s'eſt attaché ſcrupuleuſement à rendre les termes du Texte ſelon la rigueur de la Grammaire; ce qui fait que ſa Verſion eſt obſcure & barbare en bien des endroits: en quoi il n'a pas ſuivi une des principales regles de la Traduction, qui eſt de ne pas tant s'attacher à rendre les mots que le ſens de ſon Original: il s'eſt même trompé en quelques endroits, & a trop affecté de ſuivre les Explications des Rabins. Il auroit auſſi pû ſe paſſer de changer les noms anciens & communs des hommes & des Villes, pour en ſubſtituer d'autres ſelon qu'on les prononce ſuivant la nouvelle ponctuation. Cependant il faut avoüer que le travail de Pagninus eſt tres-utile, que ſa Verſion eſt exacte & fidéle & tres-propre pour faire entendre la lettre du Texte Hebreu.

Arias Montanus travaillant à l'Edition de la Bible Polyglotte de Philippe II. ſe contenta de revoir la Verſion de Pagninus, & de la reformer dans les endroits, où il ne la croïoit pas aſſés litterale. Il s'eſt particulierement appliqué à rendre par tout les mêmes mots Hebreux par les mêmes mots Latins, & s'eſt attaché avec une exactitude ſcrupuleuſe à traduire ſon Texte ſelon la rigueur de la Grammaire, ſans conſiderer ſi ſa Verſion étoit tolerable en Latin, & ſi elle faiſoit un ſens intelligible. De ſorte qu'elle peut plûtôt paſſer pour une Gloſe Grammaticale, que pour une veritable Verſion; & qu'elle eſt plus propre pour apprendre l'Hebreu aux commençans, que pour être lûë ſéparément.

La Verſion de Thomas Malvenda Dominiquain Eſpagnol, eſt encore plus Grammaticale & plus barbare que celle d'Arias Montanus. Ainſi elle eſt encore moins d'uſage.

Quoique le Cardinal Caïetan ne ſçût point d'Hebreu, il n'a pas laiſſé de traduire une partie de la Bible mot pour mot ſur l'Hebreu avec le ſecours de deux perſonnes ſçavantes dans cette Langue, l'un Juif, & l'autre Chrêtien, auſquels il avoit recommandé de traduire les mots Hebreux ſelon la lettre. Il s'étoit perſuadé que par ce moien il auroit une Verſion entierement conforme à ſon Original; mais il a rectifié en redigeant ſa Verſion par écrit, la barbarie & l'obſcurité qui s'y ſeroient rencontrées, s'il n'avoit fait que rendre le Texte Grammaticalement.

Le deſſein d'Iſidore Clarius Moine du Mont-Caſſin, & enſuite Evêque de Foligno, ſemble avoir été plus raiſonnable & plus facile dans l'execution. Il n'entreprit pas de faire une nouvelle Verſion Latine entiere de la Bible; mais ſeulement de reformer la Verſion Vulgate ſur le Texte Hebreu: il l'a fait en pluſieurs endroits; mais il avoüe lui-même qu'il en a laiſſé quelques-uns où le ſens de la Vulgate eſt peu different de l'Original, pour s'accommoder à la Coûtume, & pour ne pas offenſer les oreilles des Catholiques en changeant entierement la Verſion Vulgate. Il remarque toutefois qu'il a reformé plus de huit mille paſſages dans la Bible.

Voila à peu prés toutes les Verſions de tous les Livres de l'Ancien Teſtament, faites par des Auteurs Catholiques ſur le Texte Hebreu, ſans parler de celles de quelques Livres particuliers, comme de celle des Pſeaumes, faite par le ſçavant Simeon de Muis, qui a conſervé autant qu'il a pû les termes & le ſens de la Vulgate, quand il l'a pû accorder avec le ſens du Texte Hebreu, ſans s'attacher aux Minuties de la Grammaire. Sa Verſion eſt intelligible & Latine ſans affectation d'élegance & ſans barbarie.

Les Proteſtans ſe ſont auſſi ſignalés par les Verſions

ſions nouvelles de la Bible qu'ils ont faites ſur le Texte Hebreu.

Sebaſtien Munſter fut le premier d'entr'eux, qui travailla avec ſoin à faire une nouvelle Verſion Latine de la Bible ſur le Texte Hebreu. Il ne s'y eſt pas ſi ſcrupuleuſement attaché, que Pagninus & Arias Montanus, à la ſignification Grammaticale des mots; mais il s'eſt appliqué à en rendre le ſens en des termes plus Latins. Ainſi ſa Verſion eſt moins barbare, & plus intelligible que les autres, quoiqu'il ne ſe ſoit point écarté du ſens du Texte Hebreu, & qu'il en ait même retenu les Idiotiſmes. Il a conſulté ſur tout les Commentaires des plus habiles Rabins, & a ordinairement ſuivi leurs explications; mais avec diſcernement en faiſant choix de celles qui lui paroiſſoient le plus approcher de la Verité. Mr. Huet lui donne la qualité d'Interprete ſçavant dans la Langue Hebraïque, dont le ſtyle eſt exact & conforme à ſon Original. En effet, ſa Traduction de la Bible, eſt la plus litterale, & la plus fidéle de celles qui ont été faites par les Proteſtans.

Celle de Leon Juda Zuinglien imprimée à Zurich en 1543. & depuis par Robert Eſtienne en 1545. à côté de la Vulgate avec les Notes de Vatable, eſt plus élegante que celle de Munſter; mais l'Auteur s'écarte plus de la lettre, & ſubſtitue en quelques endroits à des mots peu Latins, d'autres termes à la verité plus Latins, mais qui expriment moins bien le ſens & la force du Texte Hebreu. Il ſe donne auſſi quelquefois trop de liberté de déterminer le ſens du Texte Hebreu, ſuivant ſon explication particuliere.

Mais il s'en faut bien qu'il ſe ſoit autant donné de licence que Sebaſtien Châtillon, connu ſous le nom de Caſtalion, qui s'étant mis en tête de faire une Traduction bien Latine de la Bible, a donné un tour entierement profane aux Livres Sacrés. On ne reconnoît plus dans ſa Verſion cette noble ſimplicité, cette grandeur naturelle, cette force infinie que l'on voit dans les Originaux & dans les autres Verſions. Son ſtyle eſt affecté, efféminé, chargé de faux ornemens, en un mot entierement profane, & indigne du ſujet qu'il traite. Il eſt auſſi trop hardi, peu exact, peu fidéle, & aprés tout il ne parle pas toûjours bien Latin.

La Verſion de Tremellius & de Junius eſt plus ſimple & plus naturelle. Les principaux Hebraïſmes y ſont conſervés, & elle répond aſſés exactement au Texte Hebreu, ſans être neanmoins obſcure & pleine de Barbariſmes; mais elle n'eſt pas non plus exempte de défauts. Les Auteurs ont affecté d'y mettre preſque par tout des pronoms relatifs, qui ne ſont point dans l'Hebreu, & ne ſont nullement neceſſaires, ils ne ſe ſont pas toûjours attachés fidélement à ne mettre que ce qui eſt dans le Texte, & ils ont ajoûté des mots pour le determiner au ſens qu'ils lui donnent. Enfin ils ſe ſont éloignés ſans neceſſité des expreſſions de la Vulgate, pour en mettre d'autres qui ſont ſouvent moins bonnes & moins nobles.

André & Luc Oſiander ont été plus reſervés dans les Editions de la Bible qu'ils ont données, où ils ſe ſont contentés d'ajoûter à l'ancienne Vulgate les corrections qu'ils prétendoient qu'on y devoit faire ſuivant le Texte Hebreu, ſans rien retrancher neanmoins de l'ancienne Verſion; mais en inſerant dans le Texte les changemens imprimés en d'autres caracteres: ce qui peut faire quelque confuſion: il eut été plus à propos de mettre en marge les differences du Texte Hebreu.

C'eſt cette methode qui paroît être la plus raiſonnable, & que les plus habiles Commentateurs Catholiques ont ſuivie. Ils n'ont point touché à l'ancienne Verſion Vulgate reçûë & autoriſée dans l'Egliſe pour l'uſage public: mais comme ils ont été perſuadés qu'elle n'étoit pas toûjours exacte, & qu'on n'étoit pas obligé de la ſuivre par tout, ils n'ont point fait de difficulté de remarquer dans leurs Commentaires ou en marge les differences du Texte Hebreu, en faiſant une Traduction litterale des endroits où le ſens eſt different. C'eſt le plan ſur lequel on pourroit ſe propoſer de donner une nouvelle Edition de la Bible Latine, en faiſant imprimer le Texte de la Vulgate tres-correct, & en mettant en marge les differences du Texte Hebreu. Il n'y a que les Pſeaumes où il ſeroit difficile de ſuivre cette methode, à cauſe qu'il y a tant de differences entre l'ancienne Vulgate & le Texte Hebreu dans ce Livre, qu'il ſeroit impoſſible de les mettre en marge ſans beaucoup de confuſion. C'eſt ce qui a obligé Monſeigneur l'Evêque de Meaux de faire imprimer à côté de la Vulgate des Pſeaumes, la Verſion des Pſeaumes de S. Jerôme ſuivant le Texte Hebreu; & Mr. de Muis, dont j'ai ſuivi l'exemple, de reformer le Texte de l'ancienne Verſion, & de mettre cette Verſion reformée à côté de la Vulgate ordinaire. En cela on ne contrevient point à la défenſe faite par Clement VIII. d'imprimer la Vulgate d'une autre maniere qu'elle l'eſt dans l'Exemplaire du Vatican: car cette défenſe ne regarde que les Imprimeurs & Libraires qui impriment ou debitent le Texte de la Vulgate: & pourvû que l'on ne change rien au Texte de la Vulgate en la faiſant imprimer, il n'eſt pas défendu de mettre en marge ou dans des Notes les varietés du Texte Hebreu & du Grec: autrement il faudroit dire que les plus habiles Interpretes de nôtre Siecle auroient contrevenu à la défenſe de Clement VIII. & encouru l'excommunication portée par ſa Bulle.

CHAPITRE

CHAPITRE VIII.

Des Verſions Orientales de la Bible.

§. I.

Des Paraphraſes Chaldaïques.

LA Langue Chaldaïque eſt celle qui étoit en uſage dans l'Aſſyrie, & que les Juifs revenus de Babylone prirent pour leur Langue Vulgaire, en ſorte que dans la ſuite elle devint leur Langue naturelle. C'eſt ce qui donna lieu aux Paraphraſes Chaldaïques du Texte Original de la Bible, qu'on appelle Targum; car la neceſſité de faire entendre aux Juifs le Texte de l'Ecriture Sainte qu'on leur liſoit en Hebreu dans leurs Synagogues, obligeoit les Docteurs de la Loi, de le leur expliquer dans une Langue intelligible à tout le monde. C'eſt delà que prennent leur origine les Paraphraſes Chaldaïques. Mais on n'eſt pas certain du tems qu'on a commencé de mettre par écrit ces ſortes de Paraphraſes: il y a de l'apparence qu'elles n'ont commencé à être en uſage, que quand la langue Hebraïque a ceſſé d'être entenduë par le commun des Juifs: ce qui n'eſt pas arrivé auſſi-tôt aprés la Captivité, comme nous l'avons fait voir; mais long-tems aprés.

La premiere des Paraphraſes Chaldaïques qui nous ſoient reſtées, eſt celle d'Onkelos que quelques-uns font contemporain de Nôtre Seigneur, & que d'autres confondent avec Rabbi Akiba, ou avec l'Interprete Aquila. Mais rien n'eſt certain ſur ce ſujet. Il n'y a pas d'apparence qu'il ſoit le même qu'Akiba, ou qu'Aquila, & on ne peut pas aſſûrer que la Paraphraſe qui porte ſon nom ſoit du tems de Nôtre Seigneur.

La ſeconde Paraphraſe eſt celle de Jonathan Ben-Uziel, Diſciple d'Illel, que l'on fait auſſi contemporain de Nôtre Seigneur, ou de ſes Diſciples. Mais comme le Targum d'Onkelos, n'eſt que ſur la Loi ou le Pentateuque, le veritable Targum de Jonathan n'eſt que ſur les Livres que les Juifs appellent Prophetiques: car celui qui eſt ſur le Pentateuque ſous le nom de Jonathan, eſt ſuppoſé, & plus recent, comme la difference de ſtyle, les mots nouveaux & barbares qui ſe trouvent dans le Targum ſur le Pentateuque & les fables qui y ſont interées, le prouvent; ſans parler de ce qu'il fait mention de la Miſne, de la ville de Conſtantinople, de la Mer de Tiberiade, & de quelques autres choſes qui ne conviennent point au tems où l'on ſuppoſe que Jonathan a vécu.

Ces deux Paraphraſes Chaldaïques ſont les deux ſeules qui ſoient anciennes, & quoiqu'on ne puiſſe pas certainement aſſûrer qu'elles ſoient du tems de Nôtre Seigneur, il y a neanmoins bien de l'apparence qu'elles ſont plus anciennes que la Gemare, comme la pureté du ſtyle Chaldaïque, dans lequel elles ſont écrites, le fait voir. La Paraphraſe d'Onkelos eſt aſſés exacte, & même preſque mot pour mot ſur le Texte Hebreu. Celle de Jonathan eſt plus étenduë & chargée d'additions.

Le Targum ſur les Livres Agiographes attribué par quelques-uns à Joſeph l'Aveugle, que d'autres croient être de differens Auteurs, eſt certainement plus recent que ceux que l'on attribuë à Onkelos & à Jonathan; auſſi bien que le Targum de Jeruſalem, qui eſt écrit d'un ſtyle barbare, & mêlé de quantité de mots empruntés des autres Langues, comme du Grec, du Latin, & du Perſan. On trouve dans ce dernier diverſes Sentences qui ſont dans le Nouveau Teſtament; mais peut-être que l'Auteur les a priſes de là, ou plûtôt que c'étoient des Proverbes en uſage parmi les Juifs.

Il y a encore quelques autres Paraphraſes Chaldaïques, manuſcrites, mais qui ſont toutes aſſés nouvelles, écrites d'un ſtyle barbare & pleines de fables: ſans nous y arrêter, nous remarquerons ſeulement qu'il eſt aſſés ſurprenant que ni Origenes, ni S. Jerôme, ni ſaint Epiphane n'aient parlé d'aucune des Paraphraſes Chaldaïques; ce qui pourroit même faire douter de l'antiquité de celles d'Onkelos & de Jonathan. Quoiqu'il en ſoit, les Juifs diſent des merveilles de ces deux Paraphraſes, & rapportent quantité de miracles pour leur donner de l'autorité, & pour faire croire que ceux qui les ont faites, étoient doüés de l'Eſprit Prophetique; mais ce ſont de leurs fictions ordinaires, ſur leſquelles il n'y a aucun fondement à faire. Il ne faut pas neanmoins tomber dans une extremité oppoſée, en ſoûtenant que ces Paraphraſes ſont abſolument inutiles, & que les Chrétiens ne doivent point s'en ſervir. Ce ſont d'anciennes Verſions ou Explications qui ont divers uſages; car premierement, elles rendent témoignage de la ſincerité du Texte Hebreu, auquel elles ſont conformes, & ſervent à fixer le ſens des mots qui pourroient avoir diverſes ſignifications. Secondement, il y a pluſieurs endroits, où elles éclairciſſent ce qui regarde le Verbe de Dieu, & le Meſſie, particulierement dans la celebre Prophetie de Jacob, où le mot de *Silo*, eſt interpreté par celui de Meſſie dans les Targums d'Onkelos, de Jonathan, & de Jeruſalem. Troiſiémement, elles éclairciſſent des endroits difficiles du Texte, & en expliquent le ſens. Quatriémement, elles apprennent d'anciennes coûtumes

mes & ceremonies uſitées parmi les Juifs. Ainſi l'on en peut faire un bon uſage; mais il ne faut pas toûjours s'arrêter au ſens de ces Paraphraſes qui s'éloignent quelquefois de la lettre, pour avoir lieu d'inſerer quelque moralité, ou quelque Hiſtoire dans le Texte, qui ſont ſouvent de leur invention, & n'ont aucun fondement dans la ſource.

§. II.

Des Verſions Syriaques de la Bible.

LA Langue la plus commune parmi les Chrêtiens Orientaux aprés la Grecque, eſt celle qu'on appelle Syriaque. Ce nom lui eſt donné, parce qu'elle étoit particulierement en uſage dans la Syrie. C'eſt proprement une Dialecte de l'ancienne Langue Aramique ou Chaldéenne, qui ſe peut diviſer en trois differentes Dialectes; celle de Babylone, qui eſt la Langue Chaldaïque dans ſa pureté; celle de Jeruſalem, qui eſt celle qui fut en uſage parmi les Juifs depuis leur retour de la Captivité de Babylone, & celle d'Antioche qui a été en uſage parmi les Chrêtiens de la Comagene & des autres Provinces, qui étoient à l'extremité de la Syrie, où cette Langue étoit la Langue du Païs.

Il n'y a pas de doute que dés les premiers Siecles de l'Egliſe, les Chrêtiens de ces Païs n'aient fait traduire la Bible en leur Langue; car ne ſçachant point de Grec, en celebrant leur Office en Syriaque, il étoit neceſſaire qu'ils euſſent des Verſions de la Bible, qu'ils puſſent lire dans leurs Egliſes, & inſerer dans leurs Offices. Mais il y a de l'apparence que leurs premieres Verſions furent faites ſur la Verſion des Septante. Nous avons déja remarqué que Maſius avoit un ancien Exemplaire d'une Verſion Syriaque de l'Ancien Teſtament faite ſur les Hexaples; mais outre cette Verſion, les Maronites en ont une entiere de l'Ancien Teſtament, faite ſur le Texte Hebreu, dont ils vantent l'antiquité, juſque là, que quelques-uns d'entr'eux diſent qu'elle a été faite en partie du tems du Roi Salomon à la priere de Hiram Roi de Tyr, & que les Livres compoſés depuis Salomon, ont été traduits du tems d'Abgare Roi d'Edeſſe. C'eſt une Verſion à laquelle Gabriel Sionite a ajoûté foi trop legerement. Il n'eſt pas même certain que la Verſion Syriaque citée par ſaint Baſile, & par ſaint Ambroiſe ſur l'Ouvrage de la Création, par ſaint Chryſoſtome & par Theodoret ſur les Pſeaumes, par Procope, & dans des Scholies des Grecs, ſoit la même que celle que nous avons. Quoiqu'il en ſoit, on ne ſçait point qui en eſt l'auteur, ni quand elle a été faite: elle eſt preſentement en uſage dans les Egliſes des Maronites, des Neſtoriens, & des Jacobites d'Orient. Le premier qui l'a publiée, eſt Gabriel Sionite, qui a pris ſoin de l'impreſſion qui en a été faite dans les Polyglottes de Paris. Walton l'a donnée depuis dans ſes Polyglottes d'Angleterre plus correcte, revûë ſur pluſieurs Manuſcrits, & augmentée de la Verſion des Livres de Judith, de Tobie, de Baruch, de la Lettre de Jeremie, de l'Hiſtoire de Suzanne, de celle de Bel & du Dragon, du Cantique des Enfans dsns la fournaiſe, & des 2. & 3. Livres des Maccabées.

Quoique cette Verſion ſoit faite ſur le Texte Hebreu, elle n'y eſt pas toûjours entierement conforme & elle s'accorde en quelques endroits avec le Pentateuque Samaritain, & avec la Verſion des Septante. Neanmoins l'Auteur s'eſt plus attaché à la Lettre du Texte Hebreu, que les Septante n'avoient fait, & comme il y a bien du rapport entre la Langue Hebraïque & la Syriaque, il y a des endroits où il a rendu plus heureuſement le ſens du Texte, que les autres Interpretes n'ont pû faire dans leurs Verſions: elle n'eſt pas toutefois exempte de fautes, il y en a quelques-unes de l'Interprete, & pluſieurs qui viennent de la negligence, ou de l'ignorance des Copiſtes, qui ont confondu pluſieurs lettres qui ſont ſemblables dans le Syriaque, & ont ainſi mis en pluſieurs endroits un nom pour un autre. Dans le Livre des Pſeaumes, l'Interprete Syriaque s'eſt donné la liberté de retrancher les anciens Titres, ou inſcriptions des Pſeaumes, & d'en mettre d'autres, qui ſont comme des Sommaires de ce que contient le Pſeaume. Ces argumens nous font connoître que l'Auteur de cette Verſion n'eſt pas un Juif; mais un Chrêtien, puiſqu'il rapporte pluſieurs Pſeaumes à JESUS-CHRIST & à ſon Egliſe.

§. III.

Des Verſions de la Bible en Arabe.

LA Langue des Arabes qui avoit été renfermée juſqu'au ſixiéme Siecle de l'Egliſe dans l'Arabie, devint enſuite par les victoires des Sarrazins, en uſage dans une grande partie d'Orient & d'Occident, & elle l'eſt encore parmi la plûpart des Peuples Orientaux. Cette Langue eſt tres ancienne, tres abondante, & tres-utile pour bien entendre le Texte Hebreu, parce qu'il y a pluſieurs racines communes à ces deux Langues, & que ſouvent il faut avoir recours à l'Arabe pour entendre des mots Hebreux, dont la ſignification n'eſt

n'eſt pas bien certaine. Il y a même pluſieurs obſervations ou ceremonies, dont il eſt fait mention dans la Bible, que les Livres des Arabes ſervent à expliquer.

Les Verſions Arabes de l'Ecriture ſont de deux ſortes; les unes ont été faites par des Juifs, & les autres par des Chrêtiens. Il y en a une de tout l'Ancien Teſtament attribuée à Saadias Gaon Juif de Babylone, que l'on croit avoir été faite vers l'an 900. de Jesus-Christ. On n'a encore publié de cet Ouvrage, que le Pentateuque, que des Juifs firent imprimer à Conſtantinople vers la fin du ſiecle paſſé. Cette Verſion eſt faite ſur le Texte Hebreu; mais elle eſt ſouvent plûtôt une Paraphraſe qu'une Traduction litterale, & l'Auteur ſuit quelquefois Onkelos, quelquefois les Septante.

Outre cette Verſion du Pentateuque, les Juifs en ont encore une autre en Arabe qui avoit été publiée en Mauritanie en caracteres Hebreux, & qu'Erpenius a fait imprimer en caracteres Arabes à Leyde en 1622. L'Auteur de cette Verſion a ſuivi exactement le Texte Hebreu mot à mot, & avec une exactitude ſcrupuleuſe, ſi ce n'eſt qu'en quelques endroits, il a changé des Phraſes, où l'Ecriture attribuë à Dieu, des choſes qui à la lettre ne conviennent qu'aux créatures, pour ſubſtituer des termes qu'il a crû plus dignes de Dieu, comme quand dans l'Exode Chapitre 29. Verſ. 45. & 46. au lieu de traduire: *J'ai habité au milieu des Enfans d'Iſraël*, il a mis: *Je ferai habiter ma gloire au milieu des Enfans d'Iſraël:* Et dans le Chapitre 3. Verſ. 3. au lieu de ces paroles: *Je ſerai celui qui ſera*, il traduit: *L'Eternel ne paſſera jamais.*

Pocok fait mention d'une Verſion Arabe des Livres des Rois faite par un Juif; mais differente de celle de Saadias, & qu'il lui préfere pour l'exactitude.

Entre les Verſions Arabes faites par des Chrêtiens, il y en a une imprimée dans les Polyglottes de Paris & d'Angleterre, dont on ne ſçait ni l'Auteur ni le tems; tout ce qu'on en peut ſçavoir par conjecture, c'eſt qu'elle eſt poſterieure à l'Alcoran, dont elle a tiré des mots, & même à la Verſion de Saadias, qu'elle ſuit en pluſieurs endroits. Gabriel Sionite nous aſſûre que le Manuſcrit ſur lequel il l'a copiée, étoit ancien de trois cens ans. Cette Verſion eſt en partie faite ſur le Texte Hebreu, en partie ſur les Septante. Le Pentateuque eſt ſur le Texte Hebreu, ou plûtôt ſur la Verſion de Saadias. Le Livre de Joſué eſt ſur l'Hebreu, celui de Job ſur le Syriaque; les autres ſur la Verſion des Septante. Les Livres d'Eſther, de Judith, de Tobie & des Maccabées ne ſont point dans cette Verſion. Auguſtin Evêque de Nebio nous aſſûre qu'il y a parmi les Chrêtiens d'Orient deux Verſions Arabes de l'Ancien Teſtament; l'une de Syrie, & l'autre d'Egypte, & qu'il a ſuivi dans ſon Edition des Pſeaumes l'Edition Syriaque. Cornelius à Lapide eſt témoin qu'il y a dans la Bibliotheque Vaticane, & dans celle de Florence, des Exemplaires manuſcrits de ces deux Verſions, & dit en avoir vû des Verſions Latines faites par Riſius Maronite Archevêque de Damas, dont il ſe ſert dans ſes Commentaires ſur l'Ecriture. L'Edition que nous avons dans les Polyglottes, eſt celle d'Egypte, comme il paroît parce qu'elle eſt differente de celle d'Auguſtin de Nebio, & conforme aux paſſages que cet Auteur cite de la Verſion d'Egypte. Auſſi Gabriel Sionite qui l'a le premier donnée dans les Polyglottes de Paris, avoit reçû ſon Manuſcrit d'Egypte.

Il y a encore pluſieurs autres Verſions Arabes manuſcrites ou imprimées de quelques Livres de l'Ancien Teſtament, comme une Verſion du Pentateuque attribuée à Ibn Sina faite ſur le Syriaque; une autre qui porte le même nom faite ſur les Septante; deux autres Verſions du Pentateuque manuſcrites dans la Bibliotheque d'Oxfort, où il eſt fait mention des Aſteriſques & des Obeles d'Origenes; pluſieurs Verſions des Pſeaumes, dont il y en a deux imprimées, l'une donnée par Auguſtin Evêque de Nebio, imprimée à Genes en 1516. & l'autre par Gabriel Sionite à Rome en 1619. Walton fait encore mention d'une troiſiéme, dont il avoit vû pluſieurs Exemplaires manuſcrits, & d'une Verſion des Prophetes, dont il y a un Manuſcrit dans la Bibliotheque d'Oxfort.

Toutes ces Verſions Arabes ſont faites ſur le Grec des Septante, ou ſur des Verſions Syriaques; & elles ne ſont pas fort anciennes, ni de grande autorité: elles ſont même pleines de fautes. On peut neanmoins quelquefois s'en ſervir utilement pour éclaircir quelques paſſages difficiles.

§. IV.

Des autres Verſions Orientales de la Bible.

L'Evangile aiant été prêché à toutes les Nations, & le fondement de la Religion Chrêtienne étant l'Ecriture Sainte que les Chrêtiens ont toûjours été obligés de lire & en public & en particulier, il ne faut pas douter que dés le commencement de l'établiſſement du Chriſtianiſme dans les differentes Nations, l'Ecriture n'ait été traduite en la Langue du Païs. Saint Auguſtin dans le ſecond Livre de la Doctrine Chrêtienne, remarque que l'Ecriture Sainte a été répanduë dans tout le monde par les Traductions qui s'en ſont

faites en differentes Langues: Et ſur le Pſeaume 105. il dit que c'eſt un grand bienfait de Dieu qu'il ait permis que ſon Ecriture fût miſe en pluſieurs Langues. Saint Jerôme dans ſa Préface ſur les Evangiles adreſſée à Damaſe, eſt encore témoin que de ſon tems l'Ecriture Sainte étoit traduite en pluſieurs Langues. Saint Chryſoſtome dans ſa premiere Homelie ſur l'Evangile de ſaint Jean, dit que les Syriens, les Egyptiens, les Indiens, les Perſans, les Ethiopiens & pluſieurs autres Peuples avoient fait traduire l'Evangile en leurs Langues. Enfin Theodoret dans le cinquiéme Livre des Moïens de guérir les Paſſions des Grecs, eſt témoin que toute la terre eſt remplie de la doctrine des Apotres, & des Prophetes, & que les Livres Hebreux n'ont pas ſeulement été traduits en une Langue; mais en celles des Romains, des Egyptiens, des Perſes, des Indiens, des Armeniens, des Scythes, des Sarmates, en un mot en toutes les Langues qui ſont en uſage parmi toutes les Nations. Socrate & Sozomene nous apprennent qu'Ulphilas Evêque des Goths qui vivoit vers le milieu du quatriéme ſiecle, avoit traduit l'Ecriture Sainte en leur Langue. Le Pape Jean VIII. approuve dans ſes Lettres la Verſion qui avoit été faite de l'Ecriture Sainte en Langue Sclavone. Enfin c'eſt une choſe dont on ne peut douter, que par tout où il y a eu des Chrêtiens qui parloient un langage different du Grec & du Latin, il y a eu des Verſions de la Bible en leur Langue: car quoique le Grec fût la Langue commune dans l'Empire d'Orient, & le Latin dans celui d'Occident, il y avoit toutefois des Peuples, non ſeulement hors de l'Empire, mais même dans l'Empire, qui avoient retenu leur ancien langage, comme les Syriens dans quelques Provinces du Patriarchat d'Antioche, les Egyptiens ou Coptes dans l'Egypte, la Langue Punique en Afrique, &c. Dans ces Païs, quoique les gens plus polis entendiſſent & parlaſſent le Grec, ou le Latin, les Païſans & le petit Peuple parloient l'ancien langage du Païs, & entendoient à peine le Grec & le Latin: c'eſt pourquoi on étoit obligé de leur lire l'Ecriture Sainte, de les prêcher, & de faire l'Office en leur Langue. Nous avons déja remarqué que les Syriens, c'eſt à dire, les Habitans de l'Iſaurie, de l'Oſroëne, & de la Meſopotamie avoient des Verſions Syriaques de l'Ecriture Sainte. S. Jacques de Niſibe en Meſopotamie, & S. Ephrem d'Edeſſe dans l'Oſroëne l'avoient expliquée en Syriaque, & fait pluſieurs Livres en cette Langue pour l'inſtruction des Fidéles. Les Actes du Concile de Beryte en la cauſe d'Ibas Evêque d'Edeſſe nous font connoître que les Evêques d'Oſroëne n'entendoient que le Syriaque; car Uranius Evêque d'Himere en Oſroëne, étant un des Commiſſaires pour l'inſtruction de cette Cauſe, on fut obligé de ſe ſervir d'un Interprete pour traduire en Syriaque, ce que l'on diſoit en Grec; & les deux autres Evêques; ſçavoir, Photius de Tyr, & Euſtathe Evêque de Beryte furent auſſi obligés de ſe ſervir d'Interprete pour entendre ce que diſoit Uranius. On voit auſſi dans le Concile de Conſtantinople ſous Mennas tenu du tems de Juſtinien, que quelques Evêques de delà l'Euphrate avoient ſigné en Syriaque. Cela fait connoître que non ſeulement la Langue Syriaque étoit commune dans la Meſopotamie & dans l'Oſroëne; mais même que la Langue Grecque n'y étoit pas entenduë des Evêques, en ſorte qu'il leur eût été impoſſible d'inſtruire leurs Peuples, & de celebrer l'Office, s'ils n'euſſent eu des Verſions de l'Ecriture Sainte en leur Langue, & s'ils n'euſſent fait l'Office en la même Langue. L'Hiſtoire Religieuſe de Theodoret nous confirme cette verité: il y remarque Liv. 1. Chap. 4. que dans un Monaſtere des Diſciples de ſaint Euſebe qui étoit entre Antioche & Berée, une partie des Moines chantoit l'Office en Grec, & l'autre en Langue du Païs. Dans le Chap. 5. il dit que ſaint Publie né en la Ville de Zeugma ſur le bord de l'Euphrate, mais en deça, aiant établi un Monaſtere à trente ſtades de cette Ville, fut obligé d'y faire chanter l'Office en Grec, par ceux qui entendoient cette Langue, & en Syriaque par ceux qui n'entendoient pas le Grec: ce qui fut continué depuis dans ce Monaſtere. Saint Jerôme dit dans la Vie de ſainte Paule, qu'aux funerailles de cette ſainte Veuve, on recitoit par ordre, des Pſeaumes en Hebreu, en Grec, en Latin, & en Syriaque, non ſeulement durant trois jours, & juſqu'à ce que ſon corps eût été enterré proche de la Creche de Nôtre Seigneur; mais auſſi durant toute la ſemaine: ce qui marque un Office reglé, qui ſe faiſoit en Syriaque, en Grec & en Latin. Il eſt rapporté dans la Vie de ſaint Sabas qui a vécu ſur la fin du cinquiéme ſiecle, faite par un de ſes Diſciples, que quelques Armeniens étant venus trouver ce Saint, il leur donna un Oratoire particulier afin qu'ils y chantaſſent en leur Langue les loüanges de Dieu le Samedi & le Dimanche; & que leur nombre s'étant depuis augmenté, il fit bâtir une nouvelle Egliſe pour les autres Solitaires, & transfera les Armeniens dans l'ancienne, où ils liſoient l'Evangile, & faiſoient toute la Liturgie en leur Langue; qu'enſuite ils venoient communier dans l'Egliſe des Grecs: & que S. Sabas ſe contentoit de leur faire chanter en Grec le Triſagion, pour être plus aſſûré, qu'ils n'y ajoûtoient point, *qui avez ſouffert pour nous*, comme Pierre le Foulon qui avoit uſurpé le Siege d'Antioche, avoit voulu que l'on fît en faveur de l'Hereſie d'Eutychés. Ces Armeniens qui vinrent trouver ſaint Sabas dans la Paleſtine, ne faiſoient le Service

Divin

Divin en leur Langue, que parce qu'on le faiſoit ainſi en leur Païs: & pour lire l'Ecriture Sainte en Armenien, il falloir qu'il y eût une Verſion de l'Ecriture en cette Langue. S. Theodoſe Contemporain de ſaint Sabas, & Abbé d'un Monaſtere vers Jeruſalem, avoit auſſi, ſelon qu'il eſt rapporté par l'Auteur de ſa Vie, un Monaſtere de Grecs, un autre d'Armeniens, un troiſiéme de Beſſes, où ils faiſoient chacun leur Office en leur Langue dans les ſept Heures Canoniales: mais quand ils devoient participer aux Sacremens, chacun entendoit les Ecritures divines en ſon Egliſe & en ſa Langue, & enſuite ils s'aſſembloient tous dans la grande Egliſe des Grecs, où ils recevoient l'Euchariſtie. Les Beſſes étoient des Peuples de Thrace, qui ſelon ce témoignage avoient l'Ecriture & celebroient l'Office divin en leur Langue, qui peut-être étoit la Sclavone.

En Egypte la Langue Grecque n'étoit pas entenduë ni parlée, du moins par le Peuple, dans la Thebaïde & dans les lieux éloignés d'Alexandrie. S. Antoine n'entendoit point le Grec, puiſque des Philoſophes Grecs étant venus conferer avec lui, il ne pût les entendre ni leur parler que par Interprete, comme ſaint Athanaſe le remarque dans ſa Vie. Saint Paphnuce étant auſſi venu le trouver, fut obligé de ſe ſervir d'un Interprete, parce que ſaint Antoine ne ſçavoit pas la Langue Grecque, comme il eſt rapporté dans l'Hiſtoire de ſaint Paphnuce écrite par Pallade. Cependant S. Antoine tout ignorant qu'il étoit de la Langue Grecque, ſçavoit l'Ecriture Sainte par cœur; ſes Diſciples paſſoient leur vie à chanter des Pſeaumes, à étudier l'Ecriture Sainte, à jeûner & à prier. L'Ecriture étoit donc traduite en une Langue qu'ils entendoient, & l'on chantoit l'Office en cette Langue. Ceci ſe confirme par ce qu'on lit dans ſaint Athanaſe, de la Converſion de ſaint Antoine, qui étant entré dans l'Egliſe en même tems qu'on liſoit l'Evangile où Nôtre Seigneur conſeille à ce jeune Riche de vendre tout ce qu'il a, & de le donner aux pauvres pour le ſuivre: touché de ces paroles, il avoit pris reſolution de tout quitter. Il n'entendoit point le Grec; ce n'étoit donc pas en Grec, mais en Egyptien que l'on recitoit l'Evangile dans l'Egliſe où il entra. Nous apprenons la même choſe de Pallade & de Ruffin. Pallade dit que ſaint Jean d'Egypte fut obligé de lui parler par un Interprete; & Ruffin, que ſaint Apollon lui donna trois Moines pour le conduire, lui & ſes Compagnons dans les Monaſteres d'Egypte, qui ſçavoient les Langues Grecque & Egyptienne; ce ne pouvoit être que pour leur ſervir d'Interprete. Enfin il eſt indubitable qu'il y avoit pluſieurs de ces Solitaires de la Thébaïde qui ne parloient & n'entendoient point le Grec, & cependant leur principale occupation étoit de lire l'Ecriture Sainte, de la mediter, & d'en apprendre même une partie par cœur. Il y avoit donc certainement des Verſions de la Bible en Egyptien dés les premiers ſiecles de l'Egliſe. C'eſt cette Langue qu'on appelle à preſent la Langue Copte, que quelques-uns croient venir du nom d'une Ville de la Thebaïde appellée *Copte*; mais il y a plus d'apparence que le nom de *Copte* eſt le même que celui d'*Egypte*, & que par corruption on a prononcé, *Gopte* ou *Copte* pour *Gypte*. Elle eſt à preſent mélée de pluſieurs mots Grecs & Arabes. Il y a encore des Exemplaires Manuſcrits de quelques Livres de l'Ancien Teſtament en Langue Copte, & entr'autres dans la Bibliotheque du Roi, un Pſeautier & un Volume qui contient les douze petits Prophetes & Daniel. On y trouve auſſi un Exemplaire des quatre Evangiles en Langue Copte, écrit par un Evêque de Damiete, il y a prés de cinq cens ans; & un autre Manuſcrit des Epîtres Canoniques, & des Actes des Apôtres, & un Lectionnaire Copte de leur Office. Le Pere Kirker qui avoit vû quelques Exemplaires de la Bible écrits en Langue Copte, croit que les Coptes ont commencé de traduire l'Ecriture en leur Langue vers le tems du Concile de Nicée. Quoiqu'il en ſoit, leur Verſion eſt plus ancienne que les Traductions Arabes, qui n'ont été introduites que depuis que le Copte a ceſſé d'être vulgaire, & que l'Arabe eſt devenu la Langue commune en Egypte; mais on a toûjours retenu les Traductions Coptes pour l'Office Divin, & cette Langue eſt reſtée la Langue des Doctes du Païs, comme le Syriaque dans d'autres Païs, & le Latin parmi nous. Il y a de l'apparence que les Verſions Coptes de l'Ancien Teſtament avoient été faites ſur le Grec des Septante, qui étoit en uſage en Egypte. Les Coptes ſont Monophyſites ou Jacobites, & ont un Patriarche qui reſide au Caire, & prend la qualité de Patriarche d'Alexandrie.

Les Ethiopiens ou Abiſſins dépendent de ce Patriarche; ils ont pris la pluſpart de leurs Livres, & de leurs ceremonies, de l'Egliſe des Coptes, & s'accordent avec eux ſur ce qui regarde la Religion. On ne convient pas du tems qu'ils ont reçû l'Evangile; quelques-uns font l'Eunuque de la Reine Candace baptiſé par ſaint Philippe, l'Apôtre de leur Païs. Scaliger prétend que ce n'eſt que du tems de Juſtinien qu'Adad Roi des Auxumites aiant fait vœu de ſe faire Chrêtien, s'il étoit victorieux du Roi des Omerites, introduiſit la Religion Chrêtienne dans l'Ethiopie, aprés avoir vaincu ce Roi. L'Antiquité de la Religion chez les Ethiopiens, ſemble pouvoir être prouvée par les uſages qui ſont parmi eux, plus anciens que le

le tems de Juſtinien, comme l'obſervation du Sabbath avec le Dimanche, l'abſtinence de ſang & de viande étouffée; mais ils peuvent avoir pris ces Rites des autres Egliſes Orientales, où ils étoient en uſage en conſequence des anciens Canons, dans leſquels ils ſont préſcrits. Ce que nous liſons dans l'Apologie de S. Athanaſe, qu'il ordonna Frumentius Evêque d'Auxume, eſt une preuve qu'il y avoit dés lors des commencemens de la Religion Chrêtienne parmi ces Peuples. Depuis ce tems-là les Egliſes d'Ethiopie ont toûjours été ſoumiſes au Patriarche d'Alexandrie & unis à l'Egliſe d'Egypte. La Langue des Ethiopiens eſt dérivée de l'ancienne Langue Aſſyrienne ou Chaldaïque, c'eſt pourquoi ils ſe vantent d'être Chaldéens. Leur Langue eſt neanmoins differente de la veritable Langue Chaldéenne, quoiqu'elle ſoit mêlée de mots Chaldéens, Hebreux & Arabes. L'Ethiopien qu'ils parlent à preſent, eſt different de l'ancien Ethiopien qui eſt dans leurs Livres. Ils ont auſſi des caracteres differens; les Syriens ou Saints, & les communs. Il eſt certain qu'ils avoient une Traduction entiere de la Bible en leur Langue, & on dit que Mr. Gaulmin avoit un Exemplaire de l'Ancien Teſtament entier en Ethiopien: mais on n'a d'imprimé en Ethiopien des Livres de l'Ancien Teſtament, que les Pſeaumes & le Cantique des Cantiques imprimés à Rome en 1513. à Cologne en 1518. & depuis dans les Polyglottes. Cette Traduction eſt faite ſur le Grec des Septante, ou ſur quelque Verſion Copte, conforme au Texte des Septante. Mr. Ludolfe nous aſſûre que les Ethiopiens ont dans leur Bible, les Livres apocryphes, c'eſt à dire Deutero-canoniques ſelon nous, joints aux Proto-canoniques.

Quoique la Perſe entiere n'ait jamais été convertie à la Religion Chrêtienne, l'Hiſtoire Eccleſiaſtique nous apprend qu'il y a eu pluſieurs Egliſes Chrêtiennes établies dans ce Païs. Nous liſons dans Euſebe, qu'il y eut un Evêque de Perſe qui aſſiſta au Concile de Nicée. Le nombre des Chrêtiens, des Egliſes, & des Evêques s'y multiplia tellement en peu de tems, que Sapor Roi de Perſe excita contre eux une perſecution generale, & fit mourir quantité d'Evêques, de Prêtres, & d'autres Chrêtiens, comme il eſt rapporté dans Sozomene Livre ſecond de ſon Hiſtoire Chap. 8. & ſuivans. La Religion Chrêtienne n'y fut pas neanmoins entierement éteinte, & nous voïons que Theodoſe le jeune entreprit la défenſe des Chrêtiens de Perſe que le Roi vouloit exterminer. Du tems de Coſroës, c'eſt à dire ſous l'Empire d'Heraclius, il y avoit encore quantité d'Egliſes Chrêtiennes dans la Perſe. On ne peut pas douter raiſonnablement que les Chrêtiens de Perſe n'aient toûjours eu une Verſion de la Bible en leur Langue, comme les anciens Peres nous l'aſſûrent; mais il n'en reſte à preſent aucune partie: auſſi-bien la Langue des Perſans a-t-elle changé entierement, & n'eſt preſque plus à preſent qu'un mêlange de differentes Langues. Les Verſions de quelques Livres de l'Ecriture en Perſan que nous avons, ſont tres nouvelles. Le Pentateuque qui eſt dans les Polyglottes d'Angleterre, a été traduit par un Juif nommé Tavoſe ou Tavuſe, ſur le Texte Hebreu pour l'uſage des Juifs, & imprimé en caracteres Hebreux avec le Texte Hebreu, & les Verſions d'Onkelos & de Saadias à Conſtantinople en 1551. Walton avoit deux Exemplaires manuſcrits des Pſeaumes en Perſan; l'un de la Traduction d'un Carme Portugais; & l'autre de celle de quelques Jeſuites, qu'il n'a pas jugé meriter d'être inſerées dans ſes Polyglottes.

Il eſt certain qu'il y a long-tems que la Religion Chrêtienne a été établie dans l'Armenie, & qu'il y a eu dans ce Païs-là des Egliſes tres-floriſſantes. On attribuë l'invention des caracteres Armeniens, & l'ancienne Verſion de la Bible de Grec & de Syriaque en Armenien, à un Hermite appellé Meſrop, que l'on fait Contemporain de ſaint Chryſoſtome; mais c'eſt une Hiſtoire qui ne merite aucune créance. Theodoret nous aſſûre que de ſon tems la Bible étoit traduite en Armenien; & nous apprenons la même choſe des Vies de ſaint Sabas, & de Theodoſe que nous avons citées: mais quand nous n'aurions pas ces témoignages, il eſt certain qu'auſſitôt que la Religion Chrêtienne s'eſt établie en Armenie, il s'eſt fait des Verſions de la Bible en Armenien. De nôtre tems Uſcan Evêque d'Armenie envoié par le Patriarche des Armeniens, a fait imprimer à Amſterdam en 1664. une Verſion entiere de la Bible en Armenien. C'eſt celle qui eſt encore en uſage parmi eux, mais on ne peut pas être aſſûré de ſon antiquité. Cet Evêque étant paſſé en France, fit auſſi commencer à Marſeille, où il mourut, l'impreſſion de pluſieurs Livres de l'Office Eccleſiaſtique en Armenien.

Enfin les Moſcovites, les Iberiens ou Georgiens, & les Peuples de la Colchide ou Mingrelie, ont des Verſions de l'Ecriture Sainte en leurs Langues traduites du Grec; mais qui ne ſont pas fort anciennes.

Quelques-uns ont prétendu que ſaint Jerôme avoit traduit l'Ecriture Sainte en Langue Dalmatique, fondés ſur ce paſſage de ſa Lettre à Sophrone: *Quorum (Septuaginta) translationem diligentiſſimè emendatam olim meæ Linguæ hominibus dederim.* Ce qui leur a fait croire que S. Jerôme étant de Dalmatie, parloit en cet endroit de la Langue de ce Païs: mais il eſt certain, qu'il parle de la Langue Latine, qui étoit la Langue d'Occident, comme il paroît par ſa Préface ſur Joſué, où

où parlant de ſa Traduction d'Hebreu en Latin, il dit qu'il l'offre aux hommes de ſa Langue: *Sciat me non in reprehenſionem veterum nova cudere, ſicut amici mei criminantur; ſed pro virili parte offerre Linguæ meæ hominibus.*

On prétend encore que ſaint Auguſtin fait mention d'une Verſion des Pſeaumes en Langue Punique dans ſon Commentaire ſur le Pſeaume 118. quoiqu'il ne parle point en cet endroit des Pſeaumes Sacrés; mais ſeulement des Cantiques Abecedaires que l'on faiſoit de ſon tems, ſoit en Latin, ſoit en Langue Punique, & qu'il diſe ſimplement que l'on n'obſervoit pas ſi exactement dans ces Cantiques, de commencer les Verſets par une même lettre, comme il étoit obſervé dans le Pſ. 118. *Omnes Octonos Verſus in Hebraïcis Codicibus ab ea quæ illis proponitur littera incipere, ab eis qui illas noverunt litteras nobis indicatum eſt, quod multò diligentiùs factum eſt, quàm noſtri vel Latinè vel Punicè, quos Abecedarios vocant Pſalmos facere conſueverunt.* Il eſt même aſſez incertain ſi l'Ecriture ſainte a été jamais traduite en Langue Punique, parce que la Langue Latine, étoit la Langue la plus commune en Afrique, que l'on parloit dans les Villes, & que la Langue Punique n'étoit que celle des Païſans & des Eſclaves, comme il paroît par pluſieurs endroits de ſaint Auguſtin; car on voit par ſes Sermons, qu'on préchoit communément en Latin dans toutes les Villes d'Afrique, & même dans le Sermon vingt-quatriéme ſur les paroles de l'Apôtre, citant un Proverbe Punique, il dit qu'il le rapportera en Latin, & non en Punique, parce que tout le monde ne ſçait pas la Langue Punique: *Latinè vobis dicam, quia Punicè non omnes noſtis:* ce qui fait voir que tous ceux qui l'écoutoient, ne ſçavoient pas le Punique, mais qu'ils ſçavoient tous le Latin. Le Pſeaume Abecedaire avoit été compoſé par ſaint Auguſtin, comme il le dit, pour faire entendre la cauſe des Donatiſtes aux perſonnes de la condition la plus baſſe, & à ceux qui étoient tout-à-fait ignorans; cependant il l'avoit compoſé en Latin. Il paroît encore par ſaint Auguſtin, que les Evêques ne ſçavoient pas le Punique, & que l'on ne trouvoit pas même facilement des Prêtres qui ſçuſſent cette Langue; car il remarque que Valere ſon Prédeceſſeur n'entendoit pas deux Païſans Africains qui parloient Punique; & par la Lettre 173. que ſaint Auguſtin lui-même, & Criſpin Evêque de Calame aïant à parler devant des Païſans, furent obligés de ſe ſervir d'Interprete: & enfin par la Lettre 209. qu'il avoit choiſi un Prêtre qui ſçût le Punique pour mettre dans le Château de Fuſſale: ce qui fait voir que tous les Prêtres ne le ſçavoient pas: il y a ſeulement un endroit dans la Lettre 84. où il ſemble marquer qu'il y avoit peu de gens dans ſon Païs qui ſçûſſent le Latin; mais il y a faute en cet endroit, & au lieu de ces paroles: *Sed cum Latina Lingua cujus inopia in noſtris Regionibus Evangelica diſpenſatio multùm laborat;* qui n'ont aucun ſens, il faut lire; *Sed cùm Punicæ Linguæ inopia in noſtris regionibus Evangelica diſpenſatio multùm laboret:* car il eſt certain qu'on parloit communément Latin à Hippone, & dans les autres Villes d'Afrique; que c'étoit la Langue Vulgaire, que l'on ſuçoit avec le lait, puiſque ſaint Auguſtin dit qu'il l'avoit appriſe entre les careſſes de ſes nourrices à Tagaſte, d'où il étoit.

En general la Langue Latine étoit entenduë & parlée communément dans tout l'Occident; car comme remarque ſaint Auguſtin en parlant de Rome dans le Livre dix-neuviéme de la Cité de Dieu Chapitre cinquiéme; cette Ville imperieuſe ne ſoumit pas ſeulement à ſa domination, les Nations qu'elle avoit vaincuës; mais elle leur impoſa auſſi une eſpece de neceſſité de ſçavoir ſa Langue. Pline veut que l'on regarde cela comme une utilité que les Romains avoient apportée au Genre Humain, en liant par une même Langue le commerce avec tant de Nations, qui en avoient auparavant de ſi differentes & de ſi barbares. Voici quelle maniere Juſte Lipſe parle de ce progrés de la Langue Latine dans l'Occident. Cette Langue, dit-il, aprés avoir été « reſſerrée prés de ſix cens ans, ſe répandit par « tout, tant par les Colonies, que parce qu'on « communiqua à pluſieurs Peuples le droit de « Bourgeoiſie, & fit en peu de tems de ſi grands « progrés, que Plutarque dit, que de ſon tems « elle ſe parloit par tout. Mais ce fut principale- « ment vers l'Occident & le Septentrion. Car les « Grecs & les Orientaux n'eurent pas la même « facilité à prendre une Langue qu'ils trouvoient « bien moins belle que la leur. Mais pour ceux « d'Afrique, des Gaules, d'Eſpagne, de Pannonie, « d'Angleterre, ils la prirent avec joïe, & cette « nouvelle Langue abolit bien-tôt leurs anciennes: *Et inducto novo paulatim abolitum iverunt veterem ſermonem.* Apulée dans ſes Florides le « témoigne au regard de l'Afrique, & les Ser- « mons de ſaint Cyprien, de ſaint Auguſtin, & « des autres Peres de cette Nation en font foi. « Pour les Gaulois, Strabon dés le tems d'Au- « guſte, dit qu'on ne les devoit point appeller Bar- « bares, aiant pris les coûtumes des Romains « auſſi bien que leur Langue. Il dit la même « choſe des Eſpagnols, & Velleïus de ceux de « Pannonie. Et il paroît par Tacite qu'Agricola « porta les Anglois, qui auparavant dédaignoient « de ſe ſervir de la Langue Latine, de deſirer « même d'y être éloquens.

La Langue Latine étant donc communément entenduë & parlée dans toutes les Provinces de l'Empire d'Occident, & les Païs qui étoient hors de l'Empire, n'aiant reçû que fort tard la Religion Chrêtienne, il ne faut pas s'étonner qu'il n'y ait preſque point eu d'ancienne Verſion de la Bible en Langues particulieres des anciens Habitans de ces Païs & qu'on ait lû l'Ecriture Sainte, & celebré l'Office Divin en Langue Latine qui étoit entenduë de tout le monde. Neanmoins quand les Barbares qui n'entendoient point la Langue Latine, comme les Goths, les Sclavons, les Sarmates & autres ſe ſont convertis à la Religion de JESUS-CHRIST, on a, comme nous avons remarqué, fait des Traductions de l'Ecriture en leurs Langues; mais comme elles n'étoient que pour ces Peuples, elles ſont preſque toutes peries avec eux. Depuis, la face de l'Europe aiant changé, & l'Empire Romain d'Occident aiant été occupé par differentes Nations qui y ont établi pluſieurs Monarchies, & embraſſé le Chriſtianiſme, la Langue Latine que ces Peuples ont appriſe peu à peu, eſt reſtée dans l'Office public. Mais quand dans ces derniers tems la Langue Latine a ceſſé d'être entenduë communément, quoiqu'on n'ait rien changé à la maniere de reciter l'Office, & par conſequent de lire publiquement l'Ecriture en Latin, on a été obligé pour inſtruire le Peuple de prêcher la parole de Dieu, & de faire des Traductions de l'Ecriture Sainte en Langue Vulgaire : c'eſt de quoi nous parlerons dans le Chapitre ſuivant.

CHAPITRE IX.

Des Verſions de la Bible en Langue Vulgaire, & de la Lecture de l'Ecriture Sainte.

§. I.

Hiſtoire des Verſions de la Bible en Langue Vulgaire.

LEs Ecrivains Sacrés ont ſans doute écrit dans des Langues Vulgaires, que l'on parloit, & que l'on entendoit communément de leur tems, dans les Païs où ils écrivoient. Moïſe & les autres Auteurs des Livres de l'Ancien Teſtament avant Eſdras, ont écrit en la Langue de leur Peuple, & afin que tout le Peuple Juif pût s'inſtruire par la Lecture de ces Livres, de la Loi de Dieu, & de l'Hiſtoire des choſes qui lui étoient arrivées. L'Hebreu étant encore commun du tems d'Eſdras & de Nehemie, ils ont auſſi écrit en cette Langue: mais parce que les Juifs étoient plus accoûtumés aux caracteres Chaldéens qu'à leurs anciennes lettres, Eſdras a changé les caracteres Samaritains, dont ils ſe ſervoient auparavant, en caracteres Chaldéens. Quand dans la ſuite la Langue Hebraïque a ceſſé d'être commune parmi les Juifs, on a commencé à traduire les Livres Saints en Langue Chaldaïque, pour les Juifs qui demeuroient en Judée: Et les Helleniſtes, c'eſt à dire, ceux qui habitoient dans les autres Païs, & qui parloient ou entendoient le Grec, ſe ſont ſervis de la Verſion des Septante, & enſuite de celle d'Aquila. Les Evangeliſtes & les Apôtres écrivant dans un tems, que le Grec étoit la Langue la plus commune dans l'Empire Romain, ont emploié pour publier par toute la Terre l'Evangile de JESUS-CHRIST, la Langue qui étoit la plus generale. C'eſt pourquoi tous les Livres du Nouveau Teſtament ſont écrits originairement en Grec, à l'exception de l'Evangile de ſaint Mathieu, & de l'Epître aux Hebreux qui furent d'abord écrits à ce que l'Antiquité nous apprend, en Hebreu ou Chaldaïque; parce qu'ils étoient faits pour des Juifs qui parloient cette Langue, mais ils furent bientôt aprés traduits en Grec, afin qu'ils puſſent être d'uſage à tous les Chrétiens. Quoique le Grec fût aſſez commun dans l'Occident, toutefois parce qu'il y avoit pluſieurs perſonnes qui ne l'entendoient pas, on fit bien-tôt des Traductions Latines des Livres Saints. Les Peuples qui avoient un langage particulier, & qui ne parloient ni Grec ni Latin, comme les Syriens, les Egyptiens, les Ethiopiens, les Armeniens, & les Perſans firent auſſi traduire l'Ecriture Sainte en leur Langue quand ils furent convertis à la Religion de JESUS-CHRIST. Dans la ſuite des tems, l'Arabe étant devenu la Langue Vulgaire dans le Levant, tous ces Peuples firent faire des Traductions de l'Ancien & du Nouveau Teſtament en cette Langue, & dans ces derniers tems, les Grecs mêmes en ont fait faire en Grec Vulgaire. Dans l'Occident tant que la Langue Latine a été entenduë & parlée communément, on ne s'eſt pas mis en peine de faire des Verſions en la Langue du Païs. Mais depuis que le Latin a ceſſé d'être commun dans les Monarchies qui ſe ſont établies aprés la deſtruction de l'Empire des Romains, ce qui n'eſt arrivé que fort tard, chaque Peuple a fait traduire en ſa Langue Vulgaire les Livres Saints de l'Ancien & du Nouveau Teſtament. C'eſt de ces Verſions dont nous avons à traiter dans ce Chapitre: mais comme elles ne ſeroient preſque d'aucun uſage, s'il n'étoit pas permis aux Laïques & principalement à ceux qui n'entendent point le Latin, de lire l'Ecriture Sainte, cela nous engage d'agiter ici la queſtion fameuſe de la Lecture de l'Ecriture Sainte. Nous commençons donc

donc ce Chapitre par un recit Hiſtorique des Traductions de la Bible en Langues Vulgaires, Françoiſe, Italienne, Eſpagnole, Allemande, Angloiſe, &c. Nous examinerons enſuite. Premierement, ſi la Lecture de l'Ecriture Sainte eſt abſolument défenduë aux ſimples Fidéles, & ſi les Livres Saints n'ont été faits que pour être lûs par les Prêtres & par les perſonnes éclairées. Secondement ſi la Lecture de l'Ecriture Sainte peut être utile à tous les Fidéles, & quels ſont les ſentimens des Saints Peres ſur ce ſujet. Troiſiémement, s'il eſt vrai que l'Egliſe dans le dernier Siecle en ait défendu la lecture au Peuple, & même les Traductions de la Bible en Langue Vulgaire; & quel auroit pû être le motif de cette défenſe. Quatriémement, ſi ces prétenduës défenſes ont encore lieu, les raiſons qui les ont fait faire ne ſubſiſtant plus. Tout ce que nous dirons ſur ce ſujet, regarde l'Ancien & le Nouveau Teſtament.

Il y a plus de huit cens ans qu'Otfroy Moine Benedictin de l'Abbaïe de Weiſſembourg & diſciple de Raban, mit l'Hiſtoire de l'Evangile en Langue Teuthonique, afin que le Peuple de ſon Païs qui avoit de la peine à entendre le Latin, pût lire la Parole de Dieu, comme il le témoigne dans ſa Préface à Luitbert Archevêque de Maience. J'ai, dit-il, écrit une partie des Evangiles en François, en y mêlant quelquefois des ſpiritualités & des moralités, afin que ceux, à qui la difficulté d'une autre Langue que la leur fait de la peine, connoiſſent & entendent dans leur propre Langue les ſaintes Paroles & la Loi du Seigneur, & craignent de s'en écarter : *Scripſi namque eorum precum ſuffultus juvamine, Evangeliorum partem Franzciſcè compoſitam, interdum ſpiritualia, moraliáque verba permiſcens, ut qui in illis alienæ Linguæ difficultatem horreſcit, hic propriâ Linguâ cognoſcat ſanctiſſima verba, Dominique Legem ſuâ Linguâ intelligens, inde ſe vel parum quid deviare mente pertimeſcat.* Son Ouvrage n'eſt pas une Traduction des quatre Evangiles; mais une Hiſtoire ou une Concorde Evangelique tirée des quatre Evangiles, & diviſée en cinq Livres. Mathias Flacius Illyricus a fait imprimer cet Ouvrage à Bale en 1571. & nous aſſûre dans ſa Préface qu'il avoit vû à Strasbourg un ancien Pſeautier en la même Langue. Il prétend même que Strabon, Raban, & Haïmon ont traduit la Bible en Langue Vulgaire ſous Charlemagne; mais il n'en donne point de preuve, & je n'ai point lû que ce fait ſoit atteſté par d'autres Auteurs.

Il y a dans la Bibliotheque du Roi un Manuſcrit des Pſeaumes en François ſans Préface ni nom d'Auteur, cotté 8177. que l'on croit être de l'onziéme Siecle; & un autre cotté 7837. qu'on croit être d'environ la fin du douziéme, dont l'Auteur ſe nomme Maître Pierre de Paris, & dedie ſon Ouvrage à Simon le Rat Chevalier Hoſpitalier de Saint Jean de Jeruſalem.

La plus ancienne Traduction Françoiſe de la Bible que nous aïons, eſt celle de Guiars des Moulins Chanoine de Saint Pierre d'Aire au Diocéſe du Teroüane, qui traduiſit depuis l'an 1291. juſqu'à l'an 1294. les Livres Hiſtoriques de l'Ancien & du Nouveau Teſtament contenus dans l'Hiſtoire de Pierre le Mangeur. Il y a pluſieurs Exemplaires de cette Traduction dans la Bibliotheque du Roi notamment celui qui eſt cotté N°. 6819 qui porte en tête un avertiſſement où ſe trouve le nom & la qualité de Guiars des Moulins, & le tems qu'il a compoſé cette Verſion. Il y en a d'autres N°. 6818. 6820. 6821. 6822. 6823. 6825. 6826. & 6828. dont le langage eſt un peu different; mais qui ſont pourtant de la même Traduction. Le manuſcrit 6819. ne contient que la Traduction de l'Hiſtoire de Pierre le Mangeur: les autres ont outre cela, les Pſeaumes, les Proverbes de Salomon & les autres Livres de l'Ancien Teſtament, auſſi-bien que les Epîtres des Apôtres, mais quelques-unes contiennent ſeulement la Traduction de l'Hiſtoire ou Concorde Evangelique de Pierre le Mangeur, c'eſt à dire les quatre Evangiles mêlés enſemble, au lieu que dans les autres les quatre Evangiles y ſont au long & de ſuite.

Les Hiſtoriens nous apprennent que Charles V. Roi de France fit traduire de ſon tems la Bible en François, & que ce fut Nicolas Oreſme Superieur de la Maiſon de Navarre, Docteur de Paris, qui fut chargé d'y travailler. On n'a point preſentement de Manuſcrit qui porte expreſſément le nom de Nicolas Oreſme; auſſi ne fut-il pas le ſeul qui travailla à cet Ouvrage ſelon du Tillet; mais il y a bien de l'apparence que pluſieurs des anciennes Bibles manuſcrites anonymes qui ſe trouvent dans la Bibliotheque du Roi, & dans les autres, ſont de la Verſion de Nicolas Oreſme qui ne fit que ſuivre celle de Guiars des Moulins, & qui peut-être par cette raiſon n'y a pas mis ſon nom. Entr'autres, il y en a une dans la Bibliotheque du Roi N°. 6701. que l'on conjecture être de Nicolas Oreſme, quoiqu'elle ſoit ſemblable à celle de Guiars des Moulins, parce que l'Auteur a changé le mot de Prêtre en celui de Chapelain dans le quatorziéme Chapitre des Actes, & dans le premier de l'Epître à Tite : cette affectation peut faire croire que celui qui a fait ce changement étoit Chapelain du Roi, qualité qui convient à Nicolas Oreſme Tréſorier de la ſainte Chapelle de Paris.

On a du même tems un Manuſcrit de Raoul de Prelles dedié au Roi Charles V. qui eſt une eſpece de Commentaire ſur l'Ecriture Sainte, qui

finit par le Pſeautier. Il y a auſſi quelques anciennes Verſions d'une partie de la Bible en vers dans la Bibliotheque du Roi, qui ſont à peu prés du même tems.

Depuis ce tems-là pluſieurs perſonnes travaillerent à retoucher & à corriger la Verſion Françoiſe de la Bible; & dans le quinziéme Siecle Jacques le Grand Docteur de Paris fit une Verſion, ou plûtôt une Paraphraſe de l'Ancien & du Nouveau Teſtament, dont il y a une partie dans un Manuſcrit de la Bibliotheque de Navarre en deux Volumes. Il y eſt remarqué à la fin de la Table qu'elle a été compoſée en 1462.

La premiere Bible Françoiſe imprimée le fut par l'ordre de Charles VIII. & dediée à ce Prince, & par conſequent avant l'an 1498. c'eſt la Verſion de Guiars des Moulins. On a auſſi un Pſeautier François imprimé ſous le Regne de ce Prince, Mr. Baluze a un ſecond Volume d'une Bible Françoiſe, commençant aux Proverbes de Salomon imprimée l'an 1520. En 1523. Colines Imprimeur de Paris fit auſſi imprimer le Nouveau Teſtament en François.

Mais la premiere Edition d'une Bible entiere en nôtre Langue ſur le Texte de la Vulgate, eſt celle qui fut imprimée à Anvers en 1530. par Martin Lempereur avec le Privilege de Charles-Quint. Mr. Simon l'a pour ſuſpecte, à cauſe que la date de l'année de l'Empire de Charles-Quint, eſt la premiere de ſon Regne qui concourt avec l'année 1519. & à cauſe qu'il eſt fait mention dans le Privilege, que cette Traduction avoit été communiquée à l'Inquiſiteur de la Foi, & à d'autres Theologiens, quoiqu'alors il n'y eût point d'Inquiſition en Flandres; outre que l'Interprete a traduit ces paroles de la Geneſe: *Ipſa conteret caput tuum*, par celles-ci; *Cette ſemence briſera ta tête*: Et enfin parce que dans la Préface les Livres de l'Ecriture y ſont diviſés comme les Proteſtans les diviſent, en Canoniques qui ſont dans le Canon des Juifs, & les autres qui ſont hors du Canon. Mais ces raiſons ſont tres-foibles, comme Mr. Simon l'a lui-même remarqué; car il faut qu'il y ait de l'erreur dans la date de l'année de l'Empire de Charles-Quint; puiſque dans le Privilege de la ſeconde Edition, qui eſt du 21. Novembre 1533. la date de l'année de l'Empire de ce Prince eſt 14. & qu'il y eſt fait mention de la Supplique faite pour ce ſujet en l'année 1530. D'ailleurs il n'eſt point dit dans le Privilege, qu'il y eût alors d'Inquiſition en Flandres; mais ſeulement que cette Bible avoit été communiquée à des Inquiſiteurs ou Examinateurs. La Traduction de ces mots, *ipſa conteret*, ne doit pas paroître extraordinaire, puiſqu'il faut lire dans le Latin, *ipſe conteret*, comme portent les meilleurs Exemplaires de la Vulgate. Et enfin ce qui regarde la diviſion des Livres Sacrés, eſt pris des Préfaces de ſaint Jerôme. La premiere Edition de cette Bible Françoiſe de l'année 1530. eſt dans la Bibliotheque du Roi: la ſeconde qui eſt de l'année 1534. eſt plus ample, & ſe trouve dans les Bibliotheques de ſaint Germain des Prez, & de ſainte Geneviéve. Ces deux Editions ſont plus anciennes que celle de Robert Olivetan, qui eſt la premiere de celles que les Proteſtans ont faites, qui n'a paru qu'en 1535. & qui a été copiée ſur celle-ci. Celle dont nous parlons a été imprimée une troiſiéme fois au même endroit en 1540. & cette Edition eſt dans la Bibliotheque des Jeſuites du College de Loüis le Grand. L'année ſuivante, & en 1544. & 1548. on fit encore imprimer à Paris la vieille Traduction de Guiars des Moulins. La Traduction d'Anvers avoit été revûë par des Theologiens de Louvain, & faite avec aſſez d'exactitude. L'Auteur étoit capable, & y a ajoûté des Notes, où il marque des differences de l'Hebreu & du Grec, & explique quelquefois des paſſages difficiles. Il a fait ſa Traduction ſur la Vulgate, quoiqu'en quelques endroits il ait ſuivi les explications d'Eraſme.

C'eſt cette Bible d'Anvers qui a été comme le fondement & la baſe des Bibles Françoiſes Catholiques & Proteſtantes qui ont paru dans la ſuite. La premiere eſt celle de Robert Olivetan, parent de Calvin, imprimée en 1535. Quoique cet Auteur ſe vante d'avoir le premier traduit la Bible d'Hebreu en François, & qu'il ne parle d'aucune Traduction Françoiſe qui eût été faite avant la ſienne; il n'a fait neanmoins que copier la Verſion d'Anvers en reformant ſeulement les endroits dans leſquels elle étoit differente du Texte Hebreu. Il paroît pourtant qu'Olivetan n'a pas conſulté les Originaux; mais ſeulement les Verſions Latines faites ſur le Grec & l'Hebreu; & il a mal à propos affecté de changer les noms d'Apôtre, d'Evêque, de Prêtre, de Diacre, ou de Calice, conſacrés par l'uſage de l'Egliſe, en ceux d'Ambaſſadeur, de Surveillant, d'Ancien, de Miniſtre, de Hanap. Calvin aïant reconnu pluſieurs fautes dans la Verſion d'Olivetan, crût la devoir retoucher, & en fit une nouvelle Edition qui approche plus de la Vulgate, dans laquelle il a remis les noms d'Apôtre, d'Evêque, de Prêtre, de Diacre, &c. Il s'eſt fait pluſieurs Editions de cette Bible depuis 1550. juſqu'en 1561. avec des Notes, & on a toûjours fait quelques Additions ou changemens, ſoit dans le Texte, ſoit dans les Notes. En 1560. il parut à Geneve une nouvelle Edition de cette Bible revûë par Theodore de Beze, où l'on remit en uſage, les noms d'Ancien, de Surveillant, &c. Dans les années ſuivantes on imprima une Verſion Françoiſe de la Traduction Italienne de Diodati, qui a eu

a eu cours quelque tems parmi les Calviniſtes. En 1588. il ſe fit une autre reformation de la Verſion de la Bible de Geneve, à laquelle Corneille Bertrand, Theodore de Beze, la Faye, Rotan, Jacquemot & Goulart travaillerent. Ils reformerent quantité de fautes des Verſions d'Olivetan, & de Calvin, & rendirent cette Verſion plus conforme au Texte Hebreu & Grec; c'eſt celle-là qui a depuis été en uſage parmi les Calviniſtes, & à laquelle ils ont fait peu de changement. C'eſt celle que les Sieurs Deſmarets Miniſtres de Groeningue ont revûë & fait imprimer avec des Notes à Amſterdam en 1669.

En 1555. Sebaſtien Chaſtillon fit paroître à Bâle une Verſion Françoiſe ſur ſa Verſion Latine de la Bible, dans laquelle il a obſervé la même affectation que dans la Latine, en ſe ſervant de termes extraordinaires, & d'un diſcours lié & periodique. Voila ce qui regarde les Bibles Françoiſes des Heretiques. Revenons à celles des Catholiques.

René Benoît Docteur en Theologie de la Faculté de Paris, Curé de ſaint Pierre des Arcis, & enſuite de ſaint Euſtache, & Profeſſeur en Theologie au College de Navarre, entreprit de faire une Verſion de l'Ecriture Sainte, ou plûtôt de reformer la Traduction Françoiſe de la Bible de Geneve, & la fit paroître en 1566. Mais comme il avoit fait cette reviſion avec aſſez de précipitation, il y laiſſa des expreſſions qui déplurent à quelques-uns de ſes Confreres, & donnerent occaſion de cenſurer cet Ouvrage. René Benoît ſoûmit ſon Livre au jugement de la Faculté, & a celui de l'Evêque de Paris, à qui il appartenoit d'approuver ou de rejetter la Verſion de la Bible, dont il s'agiſſoit. La Faculté cenſura ſon Ouvrage, & comme l'Evêque de Paris ne le condamnoit point, elle s'adreſſa au Pape Gregoire XIII. qui le défendit par ſon Bref du 3. Novembre 1575. comme contenant quantité d'erreurs, d'hereſies, de blaſphemes intolerables, tant dans le Texte que dans les Notes, les Additions, & les Préfaces. René Benoît écrivant au Pape, reconnut lui-même, qu'il y avoit des fautes dans ſa Verſion, dans leſquelles il étoit tombé pour s'être trop preſſé de la donner au public dans un tems qu'il la croïoit neceſſaire, & ſe ſoumit au jugement du Pape, & à celui de la Faculté. Etant enſuite devenu Doïen de la Faculté en 1598. Il renouvella cette proteſtation, & déclara qu'il condamnoit la Bible publiée ſous ſon nom, que le ſaint Siege Apoſtolique & la Faculté de Theologie de Paris avoient condamnée.

Quelque tems aprés les Docteurs de Louvain entreprirent de faire une nouvelle Edition de la Verſion de la Bible entierement conforme à la Vulgate, & exempte des erreurs & des affectations qui ſe rencontroient dans les Bibles des Calviniſtes: ils ſe ſervirent pour cela de l'ancienne Verſion d'Anvers, & de celle d'Olivetan, qu'ils reformerent, comme avoit fait René Benoît, mais avec plus d'exactitude. Cette Verſion fut imprimée avec Privilege du Roi d'Eſpagne, & avec l'Approbation de Molanus Cenſeur des Livres, à Anvers en 1578. à Lyon en 1585. & en pluſieurs autres endroits.

Depuis ce tems-là les Verſions Françoiſes qui parurent parmi les Catholiques, n'ont été pendant long-tems que des Copies de la Verſion de Louvain retouchées en quelques endroits, telle eſt la Bible Françoiſe de Pierre Beſſe, dediée au Roi, & imprimée à Paris en 1608. & celle de Pierre Friſon Penitencier & Chanoine de l'Egliſe de Reims, imprimée à Paris en 1620. Celle de Jacques Corbin Avocat au Parlement de Paris imprimée en 1641. & approuvée par des Docteurs de Poitiers, s'éloigne plus de celle de Louvain que les précedentes, & rend plus à la lettre le Texte de la Vulgate.

Peu de tems aprés François Veron que l'on appelle le Pere Veron, parce qu'il avoit été Jeſuite, quoiqu'il fût ſorti de cette Compagnie, pour être Docteur en Theologie, Prédicateur & Lecteur du Roi pour les Controverſes, deputé par le Clergé pour écrire ſur icelles, & enfin Curé; car ce ſont les qualitez qu'il ſe donne, fit une nouvelle Verſion du Nouveau Teſtament, ou plûtôt une nouvelle Edition de la Traduction des Docteurs de Louvain, revûë & corrigée ſur le Texte de l'ancienne Vulgate publié par Clement VIII. & collationnée ſur le Grec. Cette Edition parut en 1647. dediée au Clergé de France.

La Verſion de Mr. de Marolles Abbé de Villeloin n'eſt pas ſur la Vulgate; mais ſur le Texte Grec ou plûtôt ſur la Verſion d'Eraſme. Il y en a eu trois Editions, la premiere eſt de 1649. la ſeconde de 1653. & la troiſiéme de 1655.

Nous voici venus aux Verſions de ces derniers tems, plus Françoiſes & plus polies que les précedentes: La premiere eſt celle du Nouveau Teſtament que l'on nomme de Mons, parce que la premiere Edition de cet Ouvrage imprimé en 1667. porte le nom de Gaſpar Migeot imprimeur à Mons. La ſeconde eſt la Verſion du Nouveau Teſtament du Pere Amelote, Prêtre de l'Oratoire, dont la premiere partie fut imprimée à Paris en 1666. & dont on a fait depuis pluſieurs Editions. La troiſiéme eſt la Verſion expliquée du Nouveau Teſtament, faite par Mr. Godeau Evêque de Vence, & imprimée à Paris en 1668. La quatriéme, eſt celle de toute la Bible du ſieur Iſaac le Maître, vulgairement appellé de Sacy, faite ſur la Vulgate en pluſieurs Volumes avec des Notes litterales & ſpirituelles, dont une partie a été publiée de

ſon vivant, & qui a depuis été continuée par Pierre Thomas Sieur du Foſſé, & qu'on vient d'achever de donner au public. La cinquiéme, eſt celle du Nouveau Teſtament que le Pere Queſnel Prêtre de l'Oratoire a donnée avec des reflexions morales, qui n'eſt pas beaucoup differente de celle du Nouveau Teſtament de Mons, ſi ce n'eſt qu'il l'a renduë plus conforme à la Vulgate en changeant la pluſpart des endroits où l'on s'en étoit écarté pour ſuivre le Grec. La ſixiéme, eſt celle du Nouveau Teſtament du Pere Bouhours Jeſuite, dont la premiere partie vient de paroître. On peut ajoûter la Verſion des Pſeaumes faite par Mr. de Beaulne Archevêque de Bourges. La Traduction en vers des Pſeaumes par Mr. Godeau; Les Verſions des Pſeaumes ſur l'Hebreu & ſur la Vulgate par le ſieur de Sacy, & quelques autres Verſions nouvelles des Pſeaumes. Toutes ces Verſions ſont aſſez connuës, & nous nous abſtiendrons d'en porter nôtre jugement: on peut voir les Critiques qui en ont été faites, & les Apologies que l'on a compoſées pour les défendre. Paſſons aux autres Verſions de la Bible faites en d'autres Langues Vulgaires.

Il y a environ quatre cens ans que Jacques de Voragine Archevêque de Genes traduiſit toute la Bible en Italien ſur nôtre Vulgate; mais on n'a plus cette ancienne Verſion. La premiere Verſion Italienne de la Bible que nous aions, eſt celle de Nicolas Malhermi Venitien Moine Benedictin, Abbé de ſaint Michel de Lemo, qui la compoſa vers la fin du quinziéme Siecle ſur le Texte de la Vulgate. La premiere Edition eſt de l'an 1471. Il y en a deux autres Editions de l'an 1477. dont l'une a été revûë par Frere Marin de l'Ordre des FF. Précheurs, & il s'en eſt fait depuis pluſieurs autres Editions en Italie. En l'année 1530. Antoine Bruccioli fit une Verſion de la Bible en Italien qu'il dedia à François I. Roi de France, ſur le Texte Hebreu, ou plûtôt ſur la Verſion de Pagninus. Il y en eut enſuite trois Editions en 1539. 1540. & 1541. Vers le commencement de ce Siecle Jean Diodati Miniſtre de Geneve fit une nouvelle Traduction Italienne de la Bible entiere, aſſez conforme à la Traduction Françoiſe de Geneve, dont la premiere Edition parut en 1607. & la ſeconde en 1641. Voilà les Editions de la Bible entiere en Italien. Le Nouveau Teſtament a été traduit par le Pere Zacharie Religieux Dominiquain de Florence, & imprimé ſeparément à Veniſe en 1542. Il y a une Edition des Epîtres & Evangiles en Italien de l'an 1583.

Les Bibles Eſpagnoles ſont plus rares. Il y en a une ancienne manuſcrite en Catelan ou Provençal en trois Volumes dans la Bibliotheque du Roi N°. 6831. 6832. & 6833. Frederic Furius dans ſon Ouvrage intitulé *Bononia*, imprimé à Bâle en 1556. dit qu'il y avoit une ancienne Verſion de la Bible en Langue de Valence, d'où il étoit, faite cent trente ans auparavant, & imprimée il y avoit environ quarante ans; & qu'il y avoit auſſi une ancienne Verſion des Evangiles en même Langue, & une Verſion des Epîtres de ſaint Paul en Caſtillan; mais qu'elles avoient été ſupprimées par l'Inquiſition. Cyprien Valere fait auſſi mention d'une Verſion de la Bible en Langue de Valence, publiée avec la permiſſion des Inquiſiteurs, & principalement de ſaint Vincent Ferrier: mais ſoit que l'Inquiſition ait depuis ſupprimé ces Verſions, à cauſe du grand nombre de Juifs qu'il y avoit en Eſpagne, ſoit pour quelque autre raiſon, ces Verſions ſont perdues ou cachées dans quelques Bibliotheques d'Eſpagne, & il ne s'en trouve point en France. La premiere Verſion Eſpagnole de la Bible que nous aions, eſt celle de Caſſiodore Reyna imprimée en Allemagne en 1569. que Cyprien Valere Calviniſte a fait depuis reimprimer avec quelques changemens à Amſterdam en 1602. & à Francfort en 1622. Cette Verſion a été faite ſur le Texte Hebreu, ou plûtôt ſur la Verſion de Pagninus, & ſur le Grec du Nouveau Teſtament. Les Juifs de Ferrare ont auſſi fait imprimer une Bible en Eſpagnol ſur le Texte Hebreu, dont il y a pluſieurs Editions. Les deux premieres à Ferrare en 1553. & 1559. & la derniere à Amſterdam en 1661. Il y a un Nouveau Teſtament traduit en Eſpagnol par François Enzinas, & dedié à Charles-Quint, dont il s'eſt fait quelques Editions: & une autre Verſion Eſpagnole du Nouveau Teſtament differente des précedentes, imprimée en 1596. Celle de Caſſiodore Reyna a été imprimée auſſi ſeparément en 1625.

Quoique nous n'aïons pas de Verſion de la Bible en Allemand, plus ancienne que celle de Luther, les Proteſtans & les Catholiques conviennent qu'il y en avoit auparavant. Matheſius Lutherien, dit qu'il avoit vû dans ſa jeuneſſe une Bible en Allemand, & que ſon Pere avoit en cette Langue les Evangiles des Dimanches de toute l'année, & quelques Livres du Vieux Teſtament avec des Poſtilles. Walterus autre Lutherien avoüe qu'il y avoit trois Editions de la Bible en Allemand avant celle de Luther, & le Jeſuite Nicolas Schaten Allemand écrivant en 1674. contre un Lutherien, qui lui avoit objecté que la lecture de la Bible en Langue Vulgaire étoit défenduë dans le Diocéſe de Paderborne, lui dit: ſi cela eſt, pourquoi a-t-on fait des Verſions " de la Bible en Allemand avant Luther? pour- " quoi enſuite a-t-on publié la Verſion de Die- " tenberg? pourquoi celle d'Ulenberg eſt-elle " entre les mains de tout le monde? pourquoi "

l'Archevêque

„ l'Archevêque de Maïence a-t-il lui-même fait „ imprimer des Bibles nouvellement traduites „ en Allemand? Il rapporte enſuite les témoignages de Layman, & de Serarius, qui diſent qu'il étoit permis generalement à tout le monde en Allemagne de lire l'Ecriture Sainte en Langue Vulgaire. Enfin il aſſûre que dans le Diocéſe de Paderborne les Catholiques liſent la Bible avec la même liberté que les Proteſtans. On ne peut donc pas douter qu'il n'y eût des Verſions de la Bible en Allemand fort communes, & en uſage avant celle de Luther: mais elles étoient apparemment ſuivant l'uſage, faite ſur la Vulgate.

Luther entreprit peu de tems aprés qu'il eut quitté l'Egliſe de faire une nouvelle Verſion en Allemand ſur l'Hebreu de l'Ancien Teſtament, & ſur le Grec du Nouveau: elle étoit élegante; mais peu litterale & peu exacte. Il s'en eſt fait une infinité d'Editions. Auſſitôt qu'elle parut, Jerôme Emſer Catholique publia une Verſion Allemande du Nouveau Teſtament avec des Notes, dans leſquelles il critique la Verſion de Luther: Et peu de tems aprés, Jean de Dietenberg donna au public une Verſion entiere de la Bible ſur la Vulgate pour l'oppoſer à celle de Luther. Les Zuingliens & les Calviniſtes reformerent l'Edition de Luther, & en firent paroître des nouvelles Editions à Neuſtad en 1588. & à Herborne en 1595. ce qui déplût fort aux anciens Lutheriens. Paul Eber Lutherien en fit auſſi une, imprimée à Wittemberg en 1564. & depuis, Leon Juda & Jean Piſcator Calviniſtes, firent encore de nouvelles Verſions de la Bible en Allemand. Mais ſans nous arrêter à rapporter les Verſions & Editions des Bibles Allemandes faites par des Lutheriens & Calviniſtes, nous remarquerons ſeulement que Gaſpar Ulenberg Catholique en fit une nouvelle, imprimée à Cologne en 1630. qui eſt preſentement commune en Allemagne.

Les Catholiques des Païs-Bas ont fait imprimer dans le dernier Siecle pluſieurs Bibles en Flamand. Il y en a une de l'an 1548. faite par Nicolas van Winghe, qui remarque dans ſa Préface, qu'il s'eſt ſervi d'une Verſion Flamande imprimée en Hollande ſoixante & dix ans auparavant; & par conſequent avant la naiſſance des Proteſtans. Cette Bible a été revûë par les Docteurs de Louvain, & imprimée depuis à Anvers en 1599. & pluſieurs fois. Les Proteſtans de ce Païs-là n'ont point eu d'abord d'autre Verſion Flamande qu'une Verſion faite ſur la Bible Allemande de Luther, juſqu'à ce que ſuivant le projet & l'Ordonnance du Synode de Dordrecht de l'an 1618. il en fut fait une nouvelle qui parut en 1637. elle eſt entierement conforme au Texte Hebreu de l'Ancien Teſtament & au Grec du Nouveau. Les Arminiens qui n'ont pas approuvé cette nouvelle Verſion, ont fait une autre Traduction du Grec du Nouveau Teſtament, imprimée à Amſterdam en 1680.

Les Hiſtoriens d'Angleterre font mention de quelques parties de la Bible traduites dés le commencement du huitiéme Siecle en leur Langue Vulgaire, qui étoit alors la Saxone. Jean de Treviſi nous aſſûre que Bede avoit fait une Verſion entiere de la Bible en Anglois. Il y en a qui diſent qu'Adelme Evêque de Sherbone qui vivoit en 705. avoit fait une Traduction des Pſeaumes en Saxon, & d'autres en attribuent une au Roi Alfride qui vivoit deux cens ans aprés. Nous avons une Verſion des Evangiles en Langue Anglo-Saxone, faite ſur l'ancienne Vulgate avant la reviſion de ſaint Jerôme, donnée par Parker, & imprimée à Londres en 1571. & depuis à Dordrecht en 1665. & une Traduction du Pſeautier en même Langue, donnée par Spelman en 1640. Wielef fit une Traduction de la Bible en Anglois, qui ſe trouve encore dans quelques Bibliotheques d'Angleterre. Sous le Regne d'Henri VIII. il ſe fit pluſieurs Editions de la Bible & du Nouveau Teſtament en Anglois; ſçavoir, celle de Guillaume Tindal, & de Coverdal en 1526. & 1530. & revûë par Matthewes en 1537. Il ſe fit en France en 1538. une impreſſion d'une Bible Angloiſe, mais qui fut ſupprimée, & Henri VIII. fit en 1540. une défenſe de toutes les Bibles Angloiſes, faites juſqu'alors, & chargea Cusbert Tunſtal Evêque de Durham, & Nicolas Heath Evêque de Rocheſter d'en faire une nouvelle, qu'ils publierent en 1541. Mais cette Verſion n'aiant pas encore plû à Henri, il fit en general une défenſe de toutes les Verſions Vulgaires en Anglois, & il ne fut plus permis en Angleterre juſqu'au Regne d'Edoüard VI. de lire la Bible en Langue Vulgaire, ſans en avoir obtenu permiſſion. Sous le Regne de ce Prince, on fit revivre les Editions de Tindal & de Tunſtal & c'eſt de celle-ci qu'eſt tirée la Verſion des Pſeaumes qui eſt dans la Liturgie Anglicane. Sous le Regne de la Reine Marie, quelques Calviniſtes Anglois refugiés à Geneve, firent une nouvelle Verſion de la Bible en Anglois conforme à celle de Geneve, qui fut imprimée en 1560. & depuis avec la permiſſion de la Reine Elizabeth, à Londres en 1598. Les Epiſcopaux firent ce qu'ils pûrent pour la ſupprimer, mais ils n'en pûrent venir à bout. Parker Archevêque de Cantorberi, lui oppoſa une Bible à laquelle pluſieurs perſonnes travaillerent, qui fut communément appellée la Bible des Evêques; elle étoit faite ſur le Texte Hebreu de l'Ancien Teſtament, & ſur le Grec du Nouveau; mais elle s'écartoit quelquefois de l'Hebreu pour s'approcher de la Verſion des Septante. Ce fut pour cette raiſon que le Roi Jacques I. n'approuva pas entierement cette Traduction & qu'il en fit faire une autre plus conforme au Texte Hebreu, qui

fut

fut imprimée en 1612. & reçûë communément dans l'Egliſe Anglicane. Outre ces Verſions, Bootius fait encore mention d'une Bible en ancienne Langue du Païs, imprimée à Londres en 1588. d'une Traduction du Nouveau Teſtament en Irlandois faite par Uſſerius, & d'une Verſion de l'Ancien Teſtament en Irlandois ſur l'Hebreu, faite par l'ordre de Guillaume Bedel Evêque de Kilmore en Irlande, qui vient d'être imprimée en Angleterre. Les Catholiques Anglois ont outre cela une Verſion entiere de la Bible en leur Langue pour leur uſage. Le Nouveau Teſtament a été imprimé en Irlandois en 1602.

Les Peuples du Nord qui avoient embraſſé la doctrine de Luther, n'ont point eu d'autres Traductions de la Bible, que celles qui ont été faites en leur Langue ſur la Bible Allemande de Luther. Celle des Suedois a été faite par Laurent Petri Archevêque d'Upſal, Diſciple de Luther, & imprimée à Holme en 1646. Les Danois en ont eu une en leur Langue dés l'an 1524. qui a été retouchée & imprimée à Coppenhague en 1633. Il y a auſſi une Verſion de la Bible en Iſlandois que l'on prétend être l'ancienne Langue Norwegienne ou Gothe, & une en Finlandois imprimée en 1648. Les Lapons mêmes ont un Pſeautier & quelques parties de la Bible en leur Langue.

Nous n'avons point de connoiſſance d'aucune ancienne Bible Catholique en Polonois. Celle qui a été imprimée en 1563. a été faite par des Sociniens, qui ont auſſi fait imprimer en Lithuanie en 1572. une Bible Polonoiſe traduite par Simon Budni ſur l'Hebreu & ſur le Grec. Sandius fait auſſi mention d'une Verſion du Nouveau Teſtament faite par Martin Czechovius Socinien, imprimée avec des Notes en 1577. Le Jeſuite Vieki travailla par ordre du Pape Gregoire XIII. à une nouvelle Verſion de l'Ecriture en cette Langue. Elle fut imprimée à Cracovie en 1599. avec l'Approbation de Clement VIII.

Les Bohemiens ont la Bible en leur Langue avec des Notes, imprimée en Allemagne depuis 1579. juſqu'en 1601.

Les Hongrois en ont auſſi une en leur Langue, compoſée par George Caldi Jeſuite, & imprimée à Vienne en Autriche en 1626. & une plus ancienne imprimée à Francfort en 1608. & à Oppenheim en 1612.

Enfin l'on peut aſſûrer qu'il n'y a point de Peuple ni de Nation éclairée des lumieres de l'Evangile, qui n'ait la Bible, ou du moins le Nouveau Teſtament, & quelque partie de l'Ancien traduite en ſa Langue.

Voila en abregé l'Hiſtoire des Verſions de la Bible en Langues Vulgaires. Nous n'entrons pas dans un plus grand détail ſur ce ſujet. Ceux qui auront la curioſité d'en ſçavoir davantage, peuvent conſulter le ſecond Tome de l'Hiſtoire Critique des Verſions du Nouveau Teſtament de Mr. Simon, à qui nous devons une partie de ce que nous en venons de dire ici.

§. II.

Si l'Ecriture Sainte a été faite pour être lûë par tous les Fideles, ou ſeulement par les Prêtres & par les perſonnes éclairées dans la Religion.

IL ſeroit difficile de croire qu'il pût être tombé dans l'eſprit des hommes un Paradoxe auſſi extraordinaire que celui-ci: que l'Ecriture Sainte de l'Ancien & du Nouveau Teſtament n'a été faite que pour être lûë par les Prêtres & par les perſonnes éclairées dans la Religion; & que ſa lecture a toûjours été interdite, ſelon l'intention de Dieu & des Auteurs Sacrés, au commun des Juifs & des Chrêtiens, pour leſquels elle doit être un myſtere caché: il ſeroit, dis-je, difficile de croire qu'une penſée auſſi éloignée que celle-là du bon ſens, pût être tombée dans l'eſprit de quelque homme raiſonnable, ſi des Auteurs modernes n'avoient entrepris de ſoûtenir & de prouver ce Paradoxe tout deraiſonnable qu'il eſt: Mais il eſt aiſé de les convaincre du contraire par l'Ecriture même, & par la pratique des Juifs & des Chrêtiens.

Car premierement, ce n'eſt pas pour les ſeuls Prêtres que Moïſe a écrit ſa Loi, c'eſt generalement pour tous les Iſraëlites: c'eſt à eux tous, qu'il adreſſe ſes commandemens, ſes défenſes, ſes avertiſſemens, & ſes ménaces: c'eſt à tout le Peuple qu'il parle, quand il publie les Ordonnances qu'il a reçûës de Dieu. Dans le Chapitre 13. de l'Exode, il lui annonce de la part de Dieu les ceremonies de la Pâque: *Dixit Moſes ad Populum, meminiſſe oportet diei hujus, &c.* Et enſuite il recommande à tous les Iſraëlites d'en inſtruire leurs enfans, & de leur apprendre la raiſon de cette Inſtitution: *Cúmque interrogaverit te filius tuus crat, dicens, quid eſt hoc? reſpondebis ei: In manu forti eduxit nos Dominus de Terrâ Ægypti, de domo ſervitutis*; & un peu aprés, il veut que cette Loi ſoit comme un ſigne attaché à ſa main, & comme un Memoire pendu devant ſes yeux: *Erit igitur quaſi ſignum in manu tua, & quaſi appenſum quid ob recordationem ante oculos tuos.* C'eſt à tout le Peuple d'Iſraël que Dieu fait entendre ſa voix & ſes Commandemens. *Exod.* 20. Et quand il inſtruit enſuite

ſuite Moïſe de quantité d'autres Loix, il lui ordonne de les dire à tous les Enfans d'Iſraël: *Hoc dicet filiis Iſraël, &c. Hæc ſunt judicia quæ proponet eis:* & Moïſe obeïſſant à cet ordre, parle à tout le Peuple, lui fait ſçavoir les Loix de Dieu; tout le Peuple lui répond, & il écrit ces Loix pour tout le Peuple: *Venit ergo Moïſes & narravit Plebi omnia verba Domini atque judicia: Reſpondit que omnis Populus uná voce: Omnia verba Domini, quæ locutus es, faciemus. Et ſcripſit Moïſes univerſos ſermones Domini.* Ce n'eſt pas ſeulement aux Prêtres & aux Anciens qu'il communique les Loix qu'il reçoit de Dieu, c'eſt à tout le Peuple; il l'aſſemble exprés pour lui annoncer ce qui regarde l'obſervation du Sabbath, & la Conſtruction du Tabernacle: *Igitur congregatá omni turbá filiorum Iſraël dixit ad eos..... Et ait Moïſes ad omnem cœtum filiorum Iſraël; Hoc eſt verbum quod præcepit Dominus, dicens, &c.* Quoique le Levitique contienne pluſieurs Loix qui regardent plûtôt les Prêtres & les Levites que le Peuple, cependant à moins que ce ne ſoient des choſes qui concernent uniquement la perſonne d'Aaron, Moïſe parle toûjours par l'ordre de Dieu à tout le Peuple d'Iſraël: *Vocavit autem Moïſem, & locutus eſt ei Dominus de Tabernaculo Teſtimonii, dicens: Loquere filiis Iſraël, & dices ad eos, &c.* Levitic. 1. *Locutúſque eſt Dominus ad Moïſem & Aaron, dicens: Dicite filiis Iſraël.* Levitic. 11. *Et locutus eſt Dominus ad Moïſem, dicens: Loquere Aaron & filiis ejus, cunctis filiis Iſraël: Iſte eſt ſermo quem mandavit Dominus, dicens, &c.* Levitic. 17. *Locutus eſt Dominus ad Moïſem, dicens: Loquere ad omnem cœtum filiorum Iſraël.* Levitic. 19. &c. Dieu parle de la même maniere dans le Livre des Nombres: *Locutus eſt Dominus ad Moïſem, dicens: Præcipe filiis Iſraël,* Num. 5. *Locutúſque eſt Dominus ad Moïſem dicens: Loquere ad filios Iſraël, & dices ad eos, &c.* Num. 6. & en pluſieurs autres endroits. Mais rien ne prouve plus clairement que l'intention de Dieu & de Moïſe étoit que toute la Loi fût lûë par le Peuple, que le Livre du Deuteronome. C'eſt une repetition abregée de toute la Loi, faite par Moïſe avant ſa mort, lûë à tout le Peuple & écrite afin qu'il la lût; *Hæc ſunt verba quæ locutus eſt Moïſes ad omnem Iſraël trans Jordanem in ſolitudine campeſtri,* Deuteron. 1. *Vocavitque Moïſes omnem Iſraëlem, & dixit ad eum: Audi Iſraël ceremonias atque judicia, quæ ego loquor in auribus veſtris hodie, diſcite ea & opere complete:* Deuter. 5. Il leur repete les Commandemens de Dieu: il veut qu'ils les ſçachent pour les accomplir, il leur recommande de ne les pas oublier, & de les apprendre à leurs Enfans: il les avertit que ces Commandemens ſont aiſés à pratiquer, qu'ils les doivent avoir continuellement dans la bouche & dans le cœur; il les écrit afin qu'on les leur liſe. Tout cela eſt dans les Chapitres 30. & 31. du même Livre: *Mandatum hoc quod præcipio tibi hodie, non ſupra te eſt, neque procul poſitum, nec in Cœlo ſitum, ut poſſis dicere, quis noſtrúm valet ad Cœlum aſcendere ut deferat illud ad nos.... ſed juxta te eſt ſermo valdè in ore tuo & in corde tuo ut facias illum, &c. Scripſit itaque Moïſes Legem hanc, & tradidit eam Sacerdotibus filiis Levi... Præcepítque eis, dicens; Poſt ſeptem annos, anno remiſſionis in ſolemnitate Tabernaculorum convenientibus cunctis ex Iſraël, ut appareant in conſpectu Domini Dei tui in loco quem elegerit Dominus, leges verba Legis hujus coram omni Iſraël, audientibus eis, & in unum omni populo congregato, tam viris quàm mulieribus, parvulis & advenis qui ſunt intra portas tuas.* Voila tous les hommes, les femmes, & même les enfans admis à la lecture de l'Ecriture; & la raiſon que Moïſe en apporte, c'eſt qu'afin qu'entendant la Loi, ils l'apprennent, qu'ils craignent le Seigneur leur Dieu, & qu'ils gardent toutes les Ordonnances de ſa Loi; *Ut audientes diſcant, & timeant Dominum Deum veſtrum, & cuſtodiant, impleántque omnes ſermones Legis hujus.* Cela ne s'adreſſe pas ſeulement aux Iſraëlites qui vivoient alors; mais cela s'étend à leurs deſcendans qui devoient habiter au delà du Jourdain: *Filii quoque eorum qui nunc ignorant, ut audire poſſint & timeant Dominum Deum ſuum, cunctis diebus quibus verſantur in Terra ad quam vos Jordane tranſmiſſo pergitis obtinendam.* Enfin Moïſe leur ordonne non ſeulement de mettre dans leur cœur tout ce qu'il leur venoit de dire de la part de Dieu; mais de l'apprendre à leurs Enfans, afin qu'ils obſervent, & qu'ils pratiquent tous les Commandemens de cette Loi: car ce n'eſt pas, ajoute-t-il, une parole qui vous ſoit propoſée en vain: c'eſt vôtre vie, & c'eſt par cette parole que vous prolongerés vos jours: *Ponite corda veſtra in omnia verba quæ ego teſtificor vobis hodie, ut mandetis ea filiis veſtris cuſtodire & facere, & implere univerſa quæ ſcripta ſunt Legis hujus: quia non inaſſum præcepta ſunt vobis, ſed ut ſinguli in eis viverent, quæ facientes longo perſeveretis tempore in Terrâ, ad quam Jordane tranſmiſſo ingredimini poſſidendam.* Moïſe pouvoit-il plus clairement marquer que ſon intention étoit que ſa Loi fût lûë & ſçûë generalement par tous les Iſraëlites, Prêtres, Levites, Laïques, hommes, femmes, enfans, &c.

Secondement, à l'égard des Livres Hiſtoriques de la Bible. Pourquoi les Livres de Joſué, des Juges, des Rois, &c. ont-ils été écrits, ſi ce n'eſt pour apprendre aux Juifs l'accompliſſement des promeſſes que Dieu avoit faites à leurs Peres, pour les inſtruire de ce qui étoit arrivé à leur Nation, & leur faire connoître, que quand ils avoient abandonné Dieu, Dieu les avoit abandonnés, & que quand ils s'étoient convertis, & avoient

eu recours à lui, il les avoit ſecourus & protegés. C'eſt ce que non ſeulement les Prêtres & les Levites, mais auſſi tout le Peuple devoit ſçavoir; & par conſequent il étoit à propos que ces Livres fuſſent entre les mains de tous les Juifs.

Troiſiémement, il eſt encore plus clair, que les Cantiques ou Pſeaumes qui ont été faits, ou pour loüer Dieu, ou pour le remercier, ou pour le prier, & qui étoient chantés publiquement par tout le Peuple, n'ont pas été compoſés pour n'être lûs & recités que par les Prêtres, & les Levites. On y invite en pluſieurs endroits tous les Saints, tous les Juſtes, en un mot tous les Adorateurs du vrai Dieu, tous les hommes, toute la terre à loüer le Seigneur: *Beniſſez le Seigneur*, eſt-il dit dans le Pſeaume 67. *dans les Aſſemblées, vous tous qui êtes de la Race d'Iſraël. Que toute la terre chante les loüanges du Seigneur. Enfans de Dieu loüez le Seigneur. Peuples loüez le Seigneur. Serviteurs de Dieu loüez le Seigneur. Vous tous qui êtes à l'entrée du Tabernacle, loüez le Seigneur. Que ſa loüange ſoit publiée dans l'aſſemblée des Juſtes. Enfans & Vieillards, hommes & femmes louez le Seigneur.* Ce ſont là les expreſſions ordinaires dont ſe ſert le Pſalmiſte.

Quatriémement, les Livres Moraux ont été écrits pour inſtruire generalement tous les hommes & contiennent des préceptes pour les femmes comme pour les hommes, pour les ignorans, & pour les ſçavans, pour les jeunes gens, & pour les Vieillards, pour les grands & pour les petits. Il eſt dit au commencement des Paraboles de Salomon, qu'elles ſont faites pour inſtruire de la Sageſſe & de la Diſcipline, pour donner l'intelligence des paroles prudentes, & pour faire recevoir la doctrine de la Juſtice & de l'Equité, afin que les ſimples deviennent prudens, & les ignorans éclairés & ſçavans, que ceux qui ſont ſages deviennent plus ſages, & que ceux qui ont de la prudence, deviennent encore plus parfaits. Salomon pouvoit-il marquer plus clairement, que ſon principal deſſein étoit d'écrire pour les ſimples, & pour les ignorans, quoique les perſonnes les plus éclairées puſſent auſſi profiter de ſon Ouvrage? Il eſt dit dans le Livre de l'Eccleſiaſte, que l'Eccleſiaſte a enſeigné, qu'il a recherché des paroles utiles, & des ſentences pleines de droiture & de verité, & que ces paroles des Sages ſont comme des aiguillons, ou des cloux pour regler la conduite des hommes.

Cinquiémement, la pluſpart des Prophetes ſont des avertiſſemens, ou des inſtructions, ou des reproches, ou des ménaces que les Prophetes faiſoient au Peuple Juif par l'ordre de Dieu; ce n'eſt pas ſeulement aux Prêtres qu'ils les adreſſoient, c'eſt à tout le Peuple.

Sixiémement, les Juifs ont toûjours été perſuadés que les Livres ſaints devoient être lûs par tous ceux qui faiſoient profeſſion de leur Religion. Moïſe dans le Chapitre 6. du Deuteronome leur recommande cette lecture: *Ces Commandemens que je vous donne aujourd'hui*, leur dit-il, *ſeront toûjours dans vôtre cœur: vous les apprendrez à vos enfans, & vous vous en entretiendrez dans vôtre maiſon, & en voïage, étant couchés, & debout: Vous les attacherez pour ſigne à vôtre main, & ils ſeront pendus à vôtre front, & à vos yeux: Vous les écrirés ſur les poteaux de vos maiſons & ſur vos portes.* Il recommande la même choſe, & en mêmes termes dans le Chapitre 11. On ne peut pas dire qu'il ne parle en ces endroits, que d'une partie de la Loi, & de quelques préceptes particuliers, puiſqu'il parle generalement de tous les Commandemens de Dieu; & quand il ne s'agiroit que des principaux & des plus eſſentiels, pour les ſçavoir, pour s'en entretenir, & pour les mediter, il falloit neceſſairement les lire dans les Livres divins, compoſés exprés par l'ordre de Dieu, pour en donner la connoiſſance à tous les Juifs. En conſequence de cette Loi, les Juifs ont toûjours lû, & en public & en particulier tous les Livres ſacrez, & ils n'ont pû negliger cette lecture, qu'en prévariquant à un Commandement exprés que Moïſe leur en avoit fait de la part de Dieu. C'eſt pourquoi Joſias aiant trouvé dans le Temple un Exemplaire du Livre du Deuteronome, dont on avoit negligé la lecture pendant les troubles qui avoient précedé ſon Regne, auſſi-bien que l'obſervation des choſes preſcrites dans la Loi, témoigna beaucoup de douleur de ce qu'il n'avoit point lû ce Livre, & fit aſſembler dans le Temple les Habitans de Juda & de Jeruſalém, non ſeulement les Prêtres & les Levites, mais auſſi tout le Peuple depuis le plus grand juſqu'au plus petit, & fit lire ce Livre entier en leur preſence; en ſorte qu'ils l'entendirent tous: *Aſcendit in Domum Domini, undique omnes viri Juda & habitatores Jeruſalem, Sacerdotes & Levitæ, & cunctus populus à minimo ad maximum, quibus audientibus in Domo Domini legit Rex omnia verba Voluminis.* Pendant la Captivité, les Juifs, quoique dans une Terre étrangere, n'oublierent pas de lire les Livres de la Loi. Daniel, comme nous avons déja remarqué, la liſoit & la meditoit: Pourquoi les autres Juifs qui avoient de la pieté & de la Religion n'auroient-ils pas fait la même choſe? Aprés le retour de la Captivité, Eſdras pour rendre la Loi plus commune, la fit écrire en caracteres Chaldéens qui étoient plus connus aux Juifs, que leurs anciens caracteres: & pour montrer qu'elle étoit faite pour être lûë & entenduë de tout le Peuple, il la fit lire devant tout le Peuple, hommes & femmes qui étoient capables de l'entendre:

Attulit

Attulit ergo Esdras Sacerdos Legem coram multitudine virorum & mulierum, cunctisque qui poterant intelligere. . . . . & legerunt in Libro Legis Dei distinctè & apertè ad intelligendum, & intellexerunt cùm legerunt. 2. Esdr. 8. De quelque maniere que l'on entende ces paroles, il paroît qu'Esdras étoit persuadé que l'Ecriture sainte devoit être lûë, & entenduë du Peuple. Du tems de Nôtre Seigneur les Juifs lisoient l'Ancien Testament dans leurs Synagogues, d'une maniere qu'ils l'entendoient: puisqu'il est dit dans l'Evangile de saint Luc Chapitre 4. que Jesus étant entré dans la Synagogue de Nazareth, on lui presenta le Livre du Prophete Isaïe, & que l'aiant ouvert, il y lût cinq ou six lignes de cette Prophetie; aprés quoi il ferma le Livre; & que tout le monde aiant les yeux arrêtez sur lui, il leur dit: *Ce que vous entendés aujourd'hui de vos oreilles, est l'accomplissement de cette parole de l'Ecriture; Et tous*, ajoûte saint Luc, *lui rendoient témoignage.* Ils avoient donc compris ce que portoit la Prophetie d'Isaïe que Jesus-Christ avoit lûë: Si c'étoit en Hebreu, ils entendoient donc encore assez d'Hebreu pour comprendre ce qu'on leur disoit, quoiqu'ils ne le parlassent plus: Si c'étoit une Version, on avoit donc intention que la Bible fût entenduë du Peuple. Les Actes des Apôtres nous apprennent qu'on lisoit la Loi & les Prophetes dans toutes les Synagogues des Juifs; car il est dit dans le Chapitre 13. Verset 15. que saint Paul & ceux qui étoient avec lui, étant venus à Antioche de Pisidie, & étant entrés dans la Synagogue un jour de Fête, les Princes de la Synagogue, aprés la lecture de la Loi & des Prophetes, les prierent de faire quelque exhortation au Peuple: Et dans le Chapitre 15. saint Jacques dit que dés les premiers tems Moïse a des Prédicateurs dans les Synagogues de toutes les Villes, où on le lit tous les jours de Sabbath: *Ubi per omne Sabbathum legitur.* Les Juifs Hebreux le lisoient apparemment en Hebreu; mais ils sçavoient assez d'Hebreu pour l'entendre, étant élevés & nourris dans la lecture de l'Ecriture sainte, & encore à présent ils élevent presque tous leurs enfans, de maniere qu'ils entendent l'Hebreu de l'Ecriture. Il y a même parmi eux une celebre Ordonnance qui se trouve dans la Gemare, par laquelle chaque Juif est obligé d'écrire un Exemplaire de la Loi pour son usage. Mais afin de faciliter l'intelligence du Texte à ceux qui avoient quelque peine à l'entendre, les Juifs Hebreux se sont servis de Paraphrases Chaldaïques, qu'on faisoit lire, à mesure qu'on lisoit le Texte en Hebreu. A l'égard des Juifs Helleniſtes qui n'entendoient ni l'Hebreu, ni le Chaldaïque, ils avoient la Version des Septante qu'on lisoit dans leurs Synagogues; & ils se sont servis depuis, comme nous avons dit, de celle d'Aquila. Ce n'étoit pas seulement en public que tous les Juifs lisoient & entendoient la Loi, du tems de Nôtre Seigneur, ils la lisoient aussi en particulier, comme il paroît par plusieurs endroits du Nouveau Testament. Jesus-Christ parlant à tous les Juifs dans le 5. Chapitre de l'Evangile de saint Jean, leur dit de lire l'Ecriture avec soin: *Scrutamini Scripturas:* & qu'ils y trouveroient qu'il y étoit parlé de lui: ils lisoient donc l'Ecriture. En saint Luc Chapitre 16. Abraham dit au mauvais Riche qui le prioit d'envoier le Lazare avertir ses freres: *Ils ont Moïse & les Prophetes; qu'ils les écoutent:* c'est à dire, qu'ils lisent la Loi de Moïse, & celles des Prophetes; car rien n'est plus ridicule que d'entendre ceci avec un nouvel Auteur, de la personne de Moïse & des Prophetes. Dans les Actes Chapitre 17. Verset 11. il est dit que les Juifs de Berée reçûrent la parole de Dieu avec beaucoup d'affection & d'ardeur, & qu'ils examinoient tous les jours, pour voir si ce qu'on leur lisoit, étoit veritable. Saint Pierre dans sa seconde Epître écrite aux Juifs dispersés dans les Provinces d'Asie, leur dit, qu'*ils ont les Oracles des Prophetes, auſquels ils font bien de s'arrêter, comme à une lampe qui luit dans un lieu obscur.* Saint Paul écrivant à Timothée, lui represente comme une grace qu'il avoit reçûë de Dieu, de ce qu'il avoit appris les saintes Lettres dés son enfance: *Et quia ab infantia Sacras Litteras noſti.* Il falloit qu'il les eût appriſes, son Pere étant Payen, de sa mere Eunice, & de Loïde son Aieule qui suivoient en cela l'usage des Juifs. Enfin il est dit dans les Actes Chapitre 8. que l'Eunuque de la Reine Candace étant venu à Jerusalem pour adorer Dieu, lisoit dans son Chariot en s'en retournant, le Prophete Isaïe, & il paroît qu'il entendoit bien les termes de ce qu'il lisoit, quoiqu'il n'en comprît pas le sens. En un mot, c'est une chose certaine que les Juifs ont toûjours été & sont encore fort attachés à la lecture des Livres Canoniques; qu'ils en ont toûjours fait & font encore leur plus grande occupation: Qu'ils les lisent en Hebreu quand ils peuvent l'entendre, si non en Syriaque, en Grec, en Arabe, ou en toute autre Langue, suivant ce qui est dit dans le Talmud de Jerusalem, que celui qui ne peut pas les lire en Hebreu, ne doit pas pour cela ne les point lire; qu'il faut au contraire pour satisfaire à son devoir, qu'il les lise en la Langue qu'il entend. Et c'est pour cette raison que les Juifs anciens & modernes ont fait des Traductions de la Bible en Langue Vulgaire, comme nous avons remarqué. Il n'y a que quelques endroits de la Bible dont les Juifs interdisoient la lecture aux jeunes gens; sçavoir, le commencement de la Genese, le commencement & la fin d'Ezechiel, & le Cantique des Cantiques.

Mais tout le reſte étoit commun à tout le monde, & les enfans mêmes en étoient inſtruits. C'eſt „ la coûtume parmi les Hebreux, dit Origene, „ *Homil. 1. in Cantic.* que les Docteurs & les Sages „ donnent à lire aux enfans tous les Livres de „ l'Ecriture, & même ceux qui contiennent leurs „ traditions, & que l'on reſerve pour un âge plus „ avancé le commencement de la Geneſe, le „ commencement & la fin d'Ezechiel, & le Can- „ tique des Cantiques. Saint Jerôme determine cet âge à trente ans, & ſaint Gregoire de Nazianze à vingt-cinq. Cette exception confirme la regle & l'uſage des Juifs de lire l'Ecriture ſainte, puiſqu'il paroît par ces témoignages, que tous les Juifs l'ſoient dés leur enfance l'Ecriture ſainte, & qu'il n'y avoit que ces quatre endroits d'exceptés, dont la lecture leur étoit permiſe, quand ils étoient dans un âge plus avancé.

Septiémement, les Apôtres, les Diſciples de NÔTRE SEIGNEUR, & les premiers Chrêtiens imitant la pratique des Juifs, ont lû comme eux la Loi de Moïſe, les Prophetes & les autres Livres de l'Ancien Teſtament. L'Apôtre ſaint Paul en recommande la lecture par ces paroles, *Rom.* 15. „ Tout ce qui eſt écrit a été écrit pour nôtre inſ- „ truction, afin que nous concevions une eſpe- „ rance ferme par la patience & par la conſola- „ tion que nous donnent les Ecritures : *Quæcumque ſcripta ſunt ad noſtram doctrinam ſcripta ſunt; ut per patientiam & conſolationem Scripturarum ſpem habeamus.* Il faut ajoûter à ce paſſage celui de ſaint Pierre que nous venons de rapporter, qui s'adreſſe à des Juifs convertis à la Religion Chrêtienne.

Huitiémement, à l'égard des Livres du Nouveau Teſtament, il eſt certain que JESUS-CHRIST eſt venu pour annoncer la Religion à tous les hommes. Il a préché indifferemment la Foi Chrêtienne à toutes ſortes de perſonnes, de tout âge, de tout ſexe, & de toutes conditions : & s'il a fait choix en particulier de quelques-uns, c'étoit des moins éclairés, & des moins ſages ſelon le monde. Son intention a donc é é que ſa doctrine fût connuë des ſimples & des ignorans comme des autres. Les Evangeliſtes ont écrit leurs Evangiles generalement pour l'inſtruction de tous les Fidéles, comme l'Hiſtoire nous l'apprend. *Ces choſes*, dit ſaint Jean à la fin de ſon Evangile, *ont été écrites, afin que vous ſçachiez que* JESUS-CHRIST *eſt le Fils de Dieu, & qu'en le croïant, vous ayez la vie éternelle en ſon nom.* Ces Evangiles ont été mis dans les premiers Siecles entre les mains de tous les Chrêtiens, lûs publiquement dans toutes les Egliſes ; & en particulier par tous les Fidéles. Dira-t-on que c'eſt contre l'intention de JESUS-CHRIST & des Apôtres? Les Lettres de ſaint Paul ne s'adreſſent pas ſeulement aux Paſteurs & aux Miniſtres, mais generalement à tous les Fidéles des Egliſes auſquels il écrit. Quand il a voulu écrire aux ſeuls Paſteurs, comme à Timothée & à Tite, il leur adreſſe ſes Lettres à eux ſeuls : mais quand il écrit aux Egliſes, c'eſt generalement à tous les Fidéles à qui il les adreſſe. Dans l'Epître aux Romains : *A vous tous qui êtes à Rome, qui êtes les bien-aimés de Dieu, & Saints par vôtre vocation.* Dans la premiere aux Corinthiens : *A l'Egliſe de Dieu, qui eſt à Corinthe ; aux Fidéles que* JESUS-CHRIST *a ſanctifiés, & que ſa vocation a rendu ſaints : Et à tous ceux qui en quelque lieu que ce ſoit, invoquent le nom de* JESUS-CHRIST *qui eſt leur Seigneur comme le nôtre.* Dans la ſeconde aux Corinthiens : *A l'Egliſe de Dieu qui eſt à Corinthe, & à tous les Saints qui ſont dans toute l'Achaïe.* Dans celle aux Epheſiens : *A tous les Saints & Fidéles en* JESUS-CHRIST *qui ſont à Epheſe.* Dans celle aux Philippiens : *A tous les Saints en* JESUS-CHRIST *qui ſont à Philippes avec les Evêques & les Diacres.* Dans celle aux Coloſſiens : *Aux Saints & Fidéles Freres en* JESUS-CHRIST *qui ſont à Coloſſe.* Il n'y en a que trois, ſçavoir celle aux Galates, & les deux aux Theſſaloniciens, qui ſoient ſeulement adreſſées aux Egliſes ; mais par le mot d'*Egliſes*, il entend tous les Fidéles qui les compoſoient. Les avertiſſemens qu'il donne & les reprimendes qu'il fait dans ſes Epîtres, s'adreſſent à tous les Fidéles, & non pas aux ſeuls Paſteurs : il leur ordonne même d'avertir leurs Paſteurs de leur devoir, comme dans la fin de l'Epître aux Coloſſiens : *Dites à Archippe, qu'il conſidere bien le miniſtere qu'il a reçû du Seigneur, pour en remplir tous les devoirs.* Il veut, & il commande que ſes Lettres ſoient lûës dans l'Aſſemblée de tous les Fidéles : *Lorſque cette Lettre*, dit-il ſur la fin de l'Epître aux Coloſſiens, *aura été lûë parmi vous, aiez ſoin qu'elle ſoit lûë auſſi dans l'Egliſe de Laodicée, & qu'on vous liſe de même celle des Laodicéens.* Et ſur la fin de la premiere Epître aux Theſſaloniciens : *Je vous conjure*, dit-il, *par le Seigneur, de faire lire cette Lettre à tous les Saints Freres : Adjuro vos per Dominum ut legatur hæc Epiſtola omnibus ſanctis Fratribus.* Il emploie, „ dit Theodoret, une eſpece de ſerment, afin de „ prouver à tous l'utilité qui reviendroit de cette „ ſainte lecture, craignant que ceux qui rece- „ vroient cette Lettre les premiers, ne la commu- „ niquaſſent pas aux autres. Rien n'eſt donc plus „ abſurde, que de ſoutenir que le deſſein de l'Apôtre ſaint Paul, n'a pas été que ſes lettres fuſſent entenduës du Peuple, ſinon par le miniſtere des Prêtres & des Docteurs ; puiſqu'il déclare formellement, qu'il vouloit qu'elles fuſſent lûës par tous les Chrêtiens, & qu'il en conjure ceux à qui il écrit.

Neuviéme-

Neuviémement, nous avons fait voir que la pratique de l'Egliſe a toûjours été dés les premiers Siecles, de faire lire publiquement l'Ecriture ſainte en des Langues entenduës de tout le Peuple, & de la leur laiſſer lire en leur particulier: Que les Peuples qui n'entendoient point le Grec, ni le Latin, ont eu auſſi-tôt aprés leur converſion au Chriſtianiſme, des Verſions de l'Ecriture ſainte en leur Langue Vulgaire, qu'ils liſoient publiquement & en particulier: Que quand le Grec & le Latin ont ceſſé d'être la Langue Vulgaire, les Chrêtiens de toutes les Nations ont fait faire des Traductions de la Bible en leurs Langues; & que s'ils n'ont pas jugé à propos de changer leur ancienne Langue dans la celebration de l'Office Divin pour des raiſons particulieres, ils ont neanmoins voulu que les ſimples Fidéles ne fuſſent pas privés de la conſolation de pouvoir lire & entendre l'Ecriture Sainte. Tout cela fait aſſez connoître que la penſée de l'Egliſe n'a jamais été que les Livres Sacrez ne fuſſent compoſés que pour être lûs par le Clergé, & par les perſonnes éclairées, & que les ſimples en fuſſent exclus, c'eſt à dire privés de la nourriture de la parole de Dieu.

Toutes ces objections que l'on fait contre cette doctrine, ſont fondées, ou ſur de fauſſes ſuppoſitions, que nous avons déja détruites, ou ſur de pitoïables raiſonnemens, qui ne meritent preſque pas de réponſe, qui ſont amplement refutés dans le ſçavant Livre de la Lecture de l'Ecriture ſainte, compoſé par Mr. Arnaud, à qui nous ſommes redevables de la pluſpart des choſes que nous avons dites, & que nous dirons dans la ſuite ſur ce ſujet. Les ſuppoſitions fauſſes déja détruites, ſont que les Livres de l'Ancien Teſtament n'ont pas été compoſés en la Langue Vulgaire des Juifs, ni écrits en caracteres qui leur fuſſent connus; qu'ils avoient été perdus entierement pendant la Captivité; que la lecture en étoit défenduë parmi les Juifs; que les Livres du Nouveau n'ont pas non plus été écrits en Langue Vulgaire, & que l'Egliſe a été pluſieurs Siecles ſans en avoir de Traduction; que le Grec & le Latin n'étoient pas parlés ni entendus communément dans la pluſpart des Provinces de l'Empire; que les Peuples qui n'entendoient pas ces Langues, n'avoient point de Traduction de l'Ecriture ſainte en leur Langue; mais qu'ils la liſoient, & qu'ils celebroient l'Office en Grec & en Latin; Toutes ces ſuppoſitions dis-je, étant détruites, la concluſion que l'on en vouloit tirer, que l'Ecriture n'a point été compoſée pour être lûë de tous les Fidéles, mais ſeulement des Prêtres & des perſonnes éclairées, tombe d'elle-même. Les raiſons qu'on allegue pour défendre ce Syſteme, ſont ſi foibles, qu'il ne faut que les rapporter pour en faire voir l'abſurdité. On dit que les Philoſophes Païens avoient ſoin de cacher leurs maximes & leurs Livres au Peuple, & par conſequent que c'eſt une profanation de mettre l'Ecriture ſainte entre les mains de tout le monde. Quelle conſequence, quand la premiere propoſition ſeroit veritable? Mais il ſeroit difficile de la prouver, puiſque nous voïons que les Livres des Philoſophes étoient entre les mains de tout le monde, & que s'ils vouloient cacher quelques-unes de leurs maximes, ou quelques pointa de leur doctrine, ce n'étoit pas en empêchant que leurs Livres fuſſent communs & lûs de tout le monde; mais en les écrivant obſcurément. On ſe ſert encore du ſecret que gardoient les Païens pour cacher les myſteres de leur Religion, afin d'en conclure que les myſteres de la vraie Religion doivent auſſi être cachés aux Juifs & aux Chrêtiens; comme ſi les Chrêtiens avoient les mêmes raiſons de cacher leurs Myſteres ſaints & ſacrés, que les Païens avoient de tenir ſecretes les infamies, les impietez & les ſuperſtitions de leurs myſteres profanes, qui ne pouvoient être découverts qu'à leur honte; au lieu que ceux des Chrêtiens ne ſçauroient trop être connus pour inſpirer du reſpect: la verité, comme dit un Ancien, ne craignant rien tant que d'être cachée. Il a été un tems dans l'Egliſe, que les Chrêtiens ne vouloient pas que l'on parlât clairement des Sacremens devant les Païens, & les Catechumenes; mais elle n'a jamais rien caché de ſes myſteres aux Chrêtiens baptiſez; & les myſteres, dont elle a recommandé le ſecret à l'égard des Catechumenes, ne ſont point l'Ecriture ſainte, dont elle leur permettoit la lecture, mais la doctrine du Sacrement de l'Euchariſtie. L'Exemple de la conduite de Dieu à l'égard des Juifs, à qui il a donné une Loi figurative, ne prouve point que Dieu ne vouloit pas qu'ils luſſent cette Loi; mais au contraire, qu'il vouloit que ceux mêmes à qui il ne vouloit pas encore découvrir ſes myſteres, puſſent lire l'Ecriture ſainte ſans les appercevoir. Moïſe couvroit ſon viſage, & ne parloit au Peuple que la face voilée. Cela veut-il dire, qu'il ne leur parloit qu'obſcurément? non certes, il n'en uſoit ainſi, que parce que les enfans d'Iſraël ne pouvoient ſoûtenir la vûë de ſon viſage, à cauſe de la gloire & de la lumiere qui en ſortoient, & ſi l'on veut avoir recours à la ſignification myſtique, cela veut dire que les Juifs avoient une eſpece de voile ſur leur cœur qui les empêchoit de comprendre les choſes figurées par la Loi de Moïſe: mais ce voile, comme dit ſaint Paul, a été levé pour les Chrêtiens. On objecte encore que Dieu donna ordre aux Levites de mettre le Livre de la Loi à côté de l'Arche d'Alliance, & qu'il a commandé

mandé aux Prêtres de le lire dans les années de remiſſion; d'où l'on veut conclure que le Livre de la Loi n'étoit connu qu'aux Prêtres & aux Levites; qu'il n'y avoit qu'eux qui en euſſent des Exemplaires, & que le Peuple n'en avoit connoiſſance que par leur lecture: mais ce ſont des concluſions mal tirées; car de ce qu'il y avoit un Exemplaire de la Loi dans le Tabernacle, il ne s'enſuit pas qu'il n'y en eût point de copie parmi le Peuple; c'étoit l'original authentique que l'on y conſervoit avec raiſon: & de ce que les Prêtres liſoient la Loi tous les ſept ans à tout le Peuple, il s'enſuit bien que l'intention de Dieu étoit qu'elle fût connuë au Peuple; mais non pas qu'il ne la lût point en d'autres occaſions; au contraire les Apôtres nous apprennent qu'on liſoit tous les jours de Sabbath les Livres de Moïſe dans les Synagogues.

On objecte à l'égard du Nouveau Teſtament, que JESUS-CHRIST ne s'eſt pas expliqué clairement des veritez du Chriſtianiſme, & qu'il a parlé avec reſerve en figures & en paraboles: & on ne remarque pas que JESUS-CHRIST ne s'eſt ſervi de cette conduite qu'à l'égard de quelques Juifs incredules, & qu'à l'égard de ſes Apôtres & de ſes Diſciples, il leur a découvert clairement ſes myſteres: *Il vous eſt donné*, leur dit-il, *de connoître les myſteres du Roïaume de Dieu: mais pour ceux qui ſont dehors, tout ſe paſſe en paraboles; afin qu'en voiant, ils voient & ne voient point, & qu'en écoutant, ils écoutent & n'entendent pas, & qu'ils ne viennent point à ſe convertir, & que leurs pechez ne leur ſoient point pardonnés.* Ce ſont tous ceux qui ſe convertiſſent à qu'il eſt donné de connoître ouvertement les myſteres du Roïaume de Dieu, & tous ceux à qui on ne les revele qu'en paraboles, ce ſont ceux qui ne ſont pas convertis, & qui ne ſe convertiront pas. Dieu cache ſes veritez aux Prudens & aux Sages de ce monde, pour les reveler à des ſimples & à des petits. Si l'on étend cette maxime à la lecture de l'Ecriture, il s'enſuit que les ſimples & les ignorans humbles en ſont plus capables que les Sçavans, & les Docteurs orgueilleux. Mais ſans nous arrêter davantage à refuter des objections ſi frivoles, écoutons les Oracles de l'Ecriture & des Peres touchant l'utilité que tous les Fidéles peuvent tirer de la lecture de la Bible.

§. III.

De l'utilité que tous les Fideles peuvent tirer de la lecture de l'Ecriture ſainte. Sentimens des Peres ſur ce ſujet.

IL ſemble que c'eſt une eſpece d'impieté de douter de l'utilité de la lecture de l'Ecriture ſainte; car c'eſt douter que la parole de Dieu nous ſoit utile & par conſequent revoquer en doute ſa ſageſſe ou ſa bonté. Il ſe peut faire que l'Ecriture ſainte utile en elle-même, devienne inutile & même nuiſible, à cauſe de la mauvaiſe diſpoſition de ceux qui la liſent; mais de croire que d'elle-même, elle ne ſoit pas utile, & que les Fidéles qui la liſent dans un eſprit de ſoumiſſion & d'humilité, n'en puiſſent pas profiter, c'eſt attaquer directement les Oracles du Saint Eſprit, & la pratique de l'Egliſe: c'eſt mépriſer l'avis que Moïſe a donné tant de fois de la part de Dieu, de lire & de méditer continuellement ſa Loi, de l'avoir à tous momens devant ſes yeux pour s'en ſouvenir: c'eſt n'ajoûter aucune foi à l'Oracle du Pſalmiſte qui nous aſſûre, Pſ. 18. *Que la Loi du Seigneur eſt toute parfaite, qu'elle convertit les ames; que ſon témoignage eſt fidéle; qu'elle inſpire la ſageſſe aux ſimples; que ſes Ordonnances ſont droites, qu'elles répandent de la joïe dans les cœurs; que ſes Commandemens ſont pleins de lumieres, & qu'ils éclairent les yeux:* C'eſt ne faire aucune attention à la priere fervente tant de fois repetée dans le Pſeaume 118. par laquelle on demande à Dieu la grace de mediter continuellement ſa Loi & de l'entendre, & où l'on en explique avec tant de force tous les effets & les avantages: *Que j'aime vôtre Loi, mon Dieu; elle fait tous les jours le ſujet de ma meditation. Je ſuis devenu plus habile que mes Maîtres en faiſant mon étude de vos Ordonnances. Je ſuis devenu plus prudent que les Vieillards, parce que j'ai recherché vos Commandemens. J'ai détourné mes pas des voies qui conduiſent au mal, &c. Vos Préceptes me donnent de l'intelligence, & de la haine pour les voies de la fauſſeté & du menſonge. Vôtre parole eſt une lampe qui éclaire mes pas & une lumiere qui luit dans le chemin où je marche, &c.* Il faudroit copier ce Pſeaume entier, ſi l'on vouloit rapporter ce qui regarde l'utilité que l'on peut tirer de la lecture & de la meditation de la Loi de Dieu. Le Nouveau Teſtament n'eſt pas moins exprés: Les Paroles de JESUS-CHRIST " ſont des paroles de vie, elles ont été écrites afin " que

„ que nous crussions en lui, & qu'en croïant, „ nous eussions la vie éternelle. Tout ce qui „ est écrit, a été écrit pour nôtre instruction, „ afin que nous concevions une esperance ferme par la patience, & par la consolation que „ nous donnent les Ecritures. Toute Ecriture „ divinement inspirée, est utile pour enseigner, pour reprendre, pour corriger, pour „ instruire dans la Justice, afin que l'homme soit parfait & propre à faire toute sorte de bien. C'est ainsi que Jesus-Christ, les Evangelistes, & les Apôtres nous parlent de l'utilité que l'on peut tirer de l'Ecriture sainte. Qui peut aprés cela douter que sa lecture ne soit tres utile à tous les Fidéles qui y apportent un esprit docile & soumis?

Si nous consultons la Tradition de l'Eglise Grecque & Latine sur ce sujet, nous trouverons que les Peres ont d'un consentement unanime exhorté puissamment tous les Fidéles à la lecture de l'Ecriture sainte, & qu'ils en ont montré l'utilité en des termes tres forts, & par des raisonnemens convaincans.

S. Clement, dans sa premiere Epître aux Corinthiens, qui est le plus ancien & le plus autorisé monument que nous aions, aprés l'Ecriture Sainte, parle ainsi à tous les Fidéles de l'Eglise de Corinthe, à qui il écrit, de la lecture & de la meditation de l'Ecri„ ture Sainte. Vous avez lû, dit-il, mes chers „ freres, les Ecritures Saintes, & vous en „ êtes bien instruits: vous vous êtes appliqués „ avec soin à méditer la Parole de Dieu; „ conservez la donc dans vôtre memoire, & „ la repassez souvent dans vôtre esprit. Cet „ avis suppose, que de son tems tous les „ Chrétiens lisoient l'Ecriture Sainte.

S. Irenée, dans le Chapitre 46. du second Livre contre les Heresies, déclare formellement que toutes les Ecritures Prophetiques & Evangeliques peuvent être entendues de tout le monde: *Cùm itaque universæ scripturæ & Prophetica & Evangelicæ in aperto & sine ambiguitate & similiter ab omnibus audiri possint.* Il ajoûte dans le Chapitre suivant que les Ecritures sont parfaites, étant dictées par l'Esprit de Dieu, & par son Verbe: *Scripturæ quidem perfectæ sunt, quippe à Verbo Dei & Spiritu ejus dictatæ*; & il donne ensuite une regle pour les lire, qui est „ de profiter des choses que l'on entend, & de „ remettre à Dieu, celles que l'on ne peut „ comprendre. Dans le 20. Chapitre du cinquiéme Livre, il dit encore que le propre du Chrêtien est de se nourrir de l'Ecriture dans le sein de l'Eglise: *In ejus sinu educari, & Scripturis Dominicis enutriri:* & que cela est marqué, par ce que Dieu dit à Adam qu'il mangeroit de tous les Arbres du Paradis, l'Esprit nous faisant entendre par là que toutes les Ecritures divines devoient être nôtre nourriture: *Ab omni ergo ligno Paradisi escas manducabis, id est ab omni Scriptura Dominica manducate.*

S. Clement d'Alexandrie; aprés avoir dit dans le premier Livre du Pedagogue Chapitre 11. Que la Parole de Dieu est la " santé de nôtre ame. Qu'autrefois c'étoit par " Moïse qu'elle nous tenoit lieu de Pedagogue, & depuis par les Prophetes; mais " qu'enfin le Pere nous a donné son fils bien-aimé que nous devons écouter: il dit au " 3. Livre du même Ouvrage Chapitre 8. Que ce divin Pedagogue nous propose dans l'Ecriture toutes sortes d'instructions, d'exemples, de paraboles pour nous retirer du " mal, & nous porter au bien. Et au Chapitre 11. Il se fait cette objection: Mais " nous ne sommes pas tous, me direz-vous, " capables de cette divine Philosophie. A " quoi il répond en ces termes. Nous ne " sommes donc pas tous capables d'arriver à la " veritable vie? Que me dites-vous donc? " Comment est-ce que vous avez crû? Comment est-ce que vous aimez Dieu & vôtre " prochain, si vous n'êtes point capable de " la Philosophie dont je vous parle? Comment est-ce que vous vous aimez vous mêmes, si vous n'avez point de passion pour " la vraie vie? Mais je n'ai point appris à lire, me direz-vous encore. Si vous ne " sçavez point lire, vous ne sçauriez vous " excuser d'entendre ce qu'on vous lira. " Il enseigne la même chose dans le septiéme Livre des Stromates, où il dit. Que les " Sacrifices d'un Chrêtien sont la priere, les " loüanges de Dieu, & la lecture des Livres " Saints. Et qu'on doit s'attendre de tomber " quand on ne suit pas Dieu qui nous conduit, & qu'il nous conduit par les Ecritures divinement inspirées.

On sçait qu'Origene a étudié l'Ecriture Sainte dés son Enfance, & que c'est une des choses que l'Antiquité a le plus loüé & admiré dans ce grand homme. On ne jugeoit donc pas alors qu'il fût dangereux aux Laïques & aux enfans de lire les Livres Saints. Comme il avoit été nourri & élevé dans cette lecture, il la recommande aux autres, & en fait voir l'utilité. Dans l'Homelie 19. sur saint Mathieu, il dit que la Vigne dont parle Jesus-Christ dans sa Parabole, est l'Ecriture Sainte que le Pere de famille avoit loüée aux Vignerons, c'est à dire, qu'il l'avoit donnée aux Juifs; non seulement aux Prêtres; mais aussi au simple Peuple: il ajoûte que cela est

aussi

auſſi pour nous, que l'Ecriture eſt nôtre Vigne, „ & que les fruits que Dieu s'attend que nous lui „ rendrons de cette Vigne, eſt de nous regler tel- „ lement par ces divines inſtructions, que nô- „ tre vie ſoit irreprehenſible, & qu'il n'y ait „ rien que d'édifiant dans nos mœurs. Et dans le huitiéme Livre ſur l'Epître aux Romains „ Chap. 11. Il dit; Que toutes les Ecritures „ Saintes ſont cette Table dont il eſt dit dans „ le Pſeaume, que leur Table leur ſoit un fi- „ let où ils ſe trouvent envelopez, ce que „ l'Apôtre applique aux Juifs: Que c'étoit „ là la Table du Peuple d'Iſraël, parce que les „ Oracles de Dieu leur ont été confiez, & tout „ ce qui s'appelle le Vieux Teſtament. Que „ chacun d'eux pouvoit s'aſſeoir à cette Table „ pour s'y nourrir de la parole de Dieu, qui „ leur étoit preſentée dans les Livres de la „ Loi & des Prophetes.

Un de ſes plus beaux Ouvrages eſt ſans doute la Refutation du Livre de Celſe contre la Religion Chrêtienne. Ce Philoſophe Païen avoit témoigné du mépris pour les Livres Sacrez, comme étant écrits d'un ſtyle ſimple qui n'avoit rien de comparable à la beauté de celui des Philoſophes. Mais c'eſt par là qu'Origenes releve les Ecritures Saintes audeſſus des plus éloquens Ouvrages des Grecs. Il ſoûtient dans le quatriéme Livre que c'eſt en quoi les Ecritures Saintes „ ſont plus eſtimables de ce qu'elles s'accom- „ modent à la portée des plus ſimples d'entre le „ Peuple: ce que n'ont pû faire, dit-il, ces „ conteurs de fables dont les Grecs font tant „ d'eſtime. Et s'étendant plus au long ſur cette matiere dans le Livre ſeptiéme, il y refute cet- „ te objection en ces termes. Si un Grec, dit- „ il, vouloit inſtruire les Egyptiens & les Sy- „ riens d'une doctrine qui pût guérir les mala- „ dies de leurs ames, il auroit ſoin d'apprendre „ leur Langue, aimant mieux parler en Barba- „ re, ce qui paroît honteux aux Grecs, que „ parlant ſa Langue, être inutile à ces Peuples: „ Ainſi la ſageſſe divine voulant profiter non „ ſeulement aux ſçavans Grecs, comme on les „ eſtime, mais à tous les hommes, elle s'eſt „ rabaiſſée juſqu'à la portée des plus ſimples de „ la multitude infinie de perſonnes qu'elle a eu „ deſſein d'inſtruire: elle a voulu attirer par là „ les ignorans mêmes, & s'en faire écouter en ſe „ ſervant de leur Langue ordinaire. Et elle a eu „ d'autant plus de ſujet d'uſer de cette conduite, „ qu'aprés cette premiere introduction dans les „ Ecritures Saintes, dont tout le monde eſt ca- „ pable, on y peut rechercher des ſens plus „ ſublimes. Car tous ceux qui les liſent recon- „ noiſſent que quand on les examine avec ſoin, „ on y trouve des verités cachées bien plus re- levées que ce qui y paroît d'abord, & qu'on « en trouve d'autant plus qu'on s'y applique da- « vantage. Il eſt donc certain que JESUS-CHRIST « a plus ſervi au genre humain par ce langage « que Celſe appelle ruſtique, que n'a fait Pla- « ton par tous ſes diſcours éloquens. C'eſt donc « être ingrat envers Dieu, ſelon ce Pere, & mal reconnoître la grace qu'il nous a faite en s'abaiſ- ſant juſques à begayer avec nous pour apprendre à tous les hommes les veritez du ſalut d'une maniere proportionnée à la capacité des plus ſimples, que de prétendre qu'il n'y a que les ſçavans & les habiles ſelon le monde qui puiſſent prendre la liberté de lire les Ecritures Saintes, & que les femmes, & les ignorans ſont des profanes à qui il ne doit pas être permis *d'entrer dans ce Sanctuaire*. C'eſt ce qui n'eſt jamais venu dans l'eſprit d'aucun des Peres, & Origene nous fait bien entendre combien il en étoit éloigné, lorſque s'adreſſant à tous les Fidéles ſans diſtinction, il les exhorte en ces termes dans ſon Hom. 9. ſur le Levitique, à lire ſans ceſſe ces Livres divins. Nous vous prions de ne vous « pas contenter d'écouter la parole de Dieu « lors qu'on la lit dans l'Egliſe, mais de vous y « appliquer auſſi dans vos maiſons, & d'y me- « diter jour & nuit dans la Loi de Seigneur. « Car JESUS-CHRIST y eſt preſent auſſi- « bien que dans l'Egliſe, & ceux qui le cher- « chent le trouvent par tout. C'eſt pourquoi il « nous eſt ordonné dans la Loi de mediter la « Loi de Dieu, & quand nous marchons, & « quand nous nous repoſons dans nôtre maiſon, « & quand nous ſommes au lit, & quand nous « nous levons. Il vous vient une penſée dans « l'eſprit, vous êtes tenté de conſentir à un deſir « illicite. Sçachez que cela vous vient de vôtre « ennemi: Chaſſez-le auſſi-tôt de vôtre cœur. « Et que faire pour cela? Vous avez beſoin d'une « main qui vous ſecoure. Que les Livres Saints « ſoient entre vos mains pour les lire: Que les « commandemens de Dieu ſoient devant vos yeux. « Vous ſerez diſpoſé par là à rejetter tout ce qui « vous viendra de la part de vôtre ennemi. A quoi « il ajoûte. Voulez-vous ſçavoir ce qui nourrit nô- « tre eſprit? C'eſt la lecture des Livres Saints, les « prieres continuelles, & les pieuſes inſtructions. «

S. HILAIRE, releve en pluſieurs endroits les avantages que l'on peut tirer de la parole de Dieu, & particulierement dans ſon Commentaire ſur le Pſeaume 118. Reſſouvenons-nous, dit- « il, lorſque nous nous ſommes appliquez à la lec- « ture de l'Ecriture Sainte, pour y trouver ce « que Dieu nous ordonne, & ce qu'il deſire que « nous faſſions pour lui plaire, quelle a été la ple- « nitude d'une intelligence celeſte que nôtre eſ- « prit ſi petit de lui-mêmes'eſt trouvé capable de « recevoir,

» recevoir, & de quelle ſorte nôtre baſſeſſe a été » remplie d'ardens deſirs de joüir de Dieu, il dit, » que l'ame qui goûte comme il faut l'Ecriture a » en elle une nourriture qui lui eſt une ſemen- » ce de la vie éternelle. Il dit que la lecture de l'Ecriture Sainte eſt une ſource de vie, & qu'il » la faut lire & la mediter pour en vivre. C'eſt » avec raiſon, dit-il, que David eſpere, parce » que ſa principale occupation étoit de mediter » la Loi de Dieu. Appliquons-nous donc auſſi » à la lecture des Livres divins. Travaillons à » connoître ce que Dieu demande de nous, & » pratiquons par le reglement de nôtre vie ce » que ſa Loi nous commande. Car c'eſt la me- » ditation de la Loi divine qui fait eſperer au » Prophete, qu'étant ſoûtenu par la miſericor- » de de Dieu il vivra de la veritable vie.

S. Basile, parle en ces termes, de l'avantage que l'on peut tirer de la lecture des Pſeaumes, & generalement de toute l'Ecriture Sainte. » Toutes les Ecritures divinement inſpirées » nous ont été données par le Saint Eſprit, afin » qu'étant comme un magaſin rempli de toutes » ſortes de remedes pour la guériſon de nos » ames, chacun y en pût trouver de propres » pour ſes maladies particulieres. Les Prophe- » tes nous inſtruiſent de certaines choſes; Les » Livres Hiſtoriques nous en apprenuent d'au- » tres: & nous tirons d'autres inſtructions de » la Loi. Le Livre des Proverbes donne auſſi à » l'Egliſe d'autres avis pour le reglement des » mœurs. Mais celui des Pſeaumes ſemble com- » prendre tout ce qui eſt d'utile dans les autres » pour profiter à toutes ſortes de perſonnes. Dans ſa premiere Lettre à S. Gregoire de Nazianze où il décrit d'une maniere admirable quelles doivent être les occupations d'une perſonne qui ſe veut donner tout-à-fait à Dieu, il ne manque pas de marquer pour une des principales la lecture & la » meditation des Ecritures Saintes. Un des plus » grands moiens, dit-il, pour apprendre à ſatis- » faire à ſes devoirs, eſt la meditation & l'étude » des Ecritures divinement inſpirées. Car elles » ſont toutes remplies d'onction; & les vies de » pluſieurs ſaints perſonnages qui y ſont écrites, » ſont comme des images vivantes qui nous » ſont propoſées afin que nous les imitions, & » que nous marchions ſur les pas des grands » hommes de cette Republique divine. Qui- » conque donc ſe ſentira foible en quelque cho- » ſe, s'il ſe rend cette lecture familiere, il y » trouvera des remedes proportionnés à ſes » langueurs & à ſes infirmités. Dans les Regles » abregées queſt. 95. Il dit qu'il eſt utile & » neceſſaire que chacun apprenne des Ecritures » Saintes, ce qui eſt propre à ſon état, & pour » s'affermir davantage dans la pieté, & pour ne ſe laiſſer point emporter aux maximes du monde. Il ajoûte ſur la queſt. 235. Que ceux qui ont la conduite des autres (par où il n'entend point les Prêtres, mais ceux qui avoient quelque charge parmi les Moines, qui en ce tems-là n'étoient pour l'ordinaire que Laïques) doivent apprendre plus de choſes des Ecritures, parce qu'ils doivent ſçavoir ce qui regarde toutes ſortes d'états, afin qu'ils puiſſent faire connoître la volonté de Dieu à tous ceux qui ſont ſous leur charge, & inſtruire chacun de ce qui eſt de ſon devoir. Mais que les particuliers doivent en liſant l'Ecriture en apprendre avec ſoin ce qui les regarde, & le pratiquer. Mais peut-on lire ſans quelque fraïeur ce qu'il dit ſur le Pſeaume 37. Il veut que nous nous imaginions l'Ecriture comme étant preſentée à Jesus-Christ lorſqu'il ſera aſſis ſur ſon Tribunal pour nous juger, & il dit que ce ſera à ces divines regles que nous ſerons confrontez. Ne devons-nous donc pas, ajoûte-t-il, étudier avec grande attention ce que l'Ecriture nous enſeigne. Dans ſon Livre de la virginité, il dit, qu'il ne faut pas que l'Epouſe de la ſageſſe ſoit ignorante, mais qu'elle ſe rempliſſe de la ſageſſe de Dieu par la meditation continuelle de ſa Loi: & qu'elle prenne toutes ſes délices dans la lecture du Vieux & du Nouveau Teſtament qui la conduiront par la main à ſon Epoux. Dans ſa Lettre 284. à une Dame de condition, qui lui avoit demandé des avis ſur ſa conduite, aprés lui avoir declaré que par les avertiſſemens que Dieu lui avoit donnés dans un ſonge, il paroiſſoit qu'il demandoit d'elle qu'elle s'appliquât à regler l'état de ſon ame, & à purifier les yeux avec leſquels elle devoit un jour voir Dieu, il ajoûte: Si vous cherchez vôtre conſolation dans les Ecritures divines, vous n'aurez beſoin ni de moi ni de tout autre, pour vous marquer ce qui ſera propre pour vôtre conduite. Car le Saint Eſprit vous donnera tous les conſeils qui vous ſeront neceſſaires, il vous applanira le chemin par où vous devez marcher & il vous y conduira par la main. Et dans la Lettre ſuivante à une autre Dame de qualité nommée Eleuthere. Je ſaluë, dit-il, vôtre illuſtre fille; Et je vous prie de l'avertir qu'elle perſevere dans la meditation de la parole de Dieu, afin qu'elle conſerve les avantages d'une ſi bonne éducation: & qu'en même tems que ſon corps prendra ſon accroiſſement naturel, ſon ame augmente en vertu par cette divine lecture.

S. Gregoire de Nysse, parle de la même maniere que ſaint Baſile de la lecture de l'Ecriture Sainte. Il dit donc des Pſeaumes, ce que les autres Peres ont dit de tous les Livres de l'Ecritu-

re, qu'ils ſont compoſez d'une maniere ſi admirable, que toutes ſortes de perſonnes ſont en état d'en „ profiter. Car non ſeulement, dit-il, les hommes parfaits, & qui ont les yeux de l'ame purifiez ſont capables des inſtructions que le Saint „ Eſprit y donne, mais les femmes mêmes y „ trouvent autant d'avantage que s'ils n'étoient „ écrits que pour elles. Ils donnent autant de „ joie à ceux qui ſont encore dans l'enfance Chrêtienne que les jouets aux enfans. Ils tiennent „ lieu de bâton & de lit de repos à ceux qui ſont „ caſſez de vieilleſſe: Et ceux qui ſont dans la „ force de l'âge ſpirituel les regardent comme „ un don particulier que le Ciel leur fait. Que „ celui donc qui eſt triſte, & accablé de quelque grande affliction le conſidere comme une „ lettre de conſolation que Dieu lui envoie. Que „ ceux qui font voiage par terre ou par mer, qui „ exercent des arts ſedentaires, & en un mot „ tous les Fidéles, tant hommes que femmes, „ de quelque genre de vie, ou de quelque condition qu'ils puiſſent être, ſains ou malades, „ ſe peuſuadent qu'ils ſe privent d'un grand fruit „ en negligeant de reciter ces divins Cantiques. „ Ils devroient faire même parmi les vrais Chrêtiens la principale partie de la réjouïſſance des „ feſtins & de la joie des nôces.

S. Ambroise s'explique en pluſieurs endroits ſur l'excellence de l'Ecriture Sainte, ſur le beſoin que nous avons de la lire, & ſur le profit que les Chrêtiens en peuvent tirer. Pour nous apprendre que c'eſt dans la lecture des Ecritures divines que nous trouvons nôtre victoire & nôtre joie, il dit que c'eſt ce que figuroient ces trompettes ſacerdotales, qui n'excitoient pas ſeulement les Juifs à vaincre leurs ennemis, mais qui faiſoient leur joie dans leurs jours de Fêtes. *Non ſoli hoſtes harum tubarum ſonitu vincuntur, ſed & delectationes & dies Feſti ſine his eſſe non poſſunt.* Il dit que les Oracles des Prophetes nous doivent toûjours reveiller & nous preſſer de nous hâter pour arriver au Ciel. *Semper te Prophetarum oracula excitent atque commoveant ut ad ſuperiora feſtines.* Que c'eſt être ſage que de ſe plaire dans cette ſainte nourriture. *Sapientia delectatio alimenti cæleſtis.* Que la parole de Dieu rend les hommes Rois en empêchant qu'ils ne ſoient aſſujettis aux paſſions du Siecle. *Sermo ejus principes facit qui non ſubjiciantur illecebris ſæcularibus.* Que l'Ecriture Sainte donne des forces à l'ame & la remplit d'une beauté ſpirituelle: Qu'elle ſoûtient & fortifie les bonnes penſées, & détruit la puiſſance des cupiditez & des paſſions. *Sermo plurimus Scripturarum animam confirmat & quodam ſpiritalis gratiæ odorat vapore. Rationabilia quoque inventa corroborat, diſſolvitque omnem vim irrationabilium poteſtatum.* Qu'elle eſt un grand remede contre l'ennui, & contre les tentations. *Remedium tædiorum omnium Chriſtus & Scriptura divina & in tentationibus unicum refugium.* Et ailleurs. *Verbum Dei repulſorium eſt tædiorum, quo ſopor animæ, ſomnus mentis excluditur.* Que le devoir d'un Chrêtien eſt de mediter toûjours l'Ecriture pour la pratiquer. *Divina intra ſe volvat oracula, atque ad ea quæ complaceant Deo ſuum informet affectum. Sit meditatus in lege, & nulla eum Dei mandata prætereant.* Que comme la terre eſt pleine de remede pour les maladies du corps, l'Ecriture eſt pleine de remede pour les maladies de nôtre ame. *Ita etiam præceptis ſalutaribus replevit ſeriem Scripturarum quibus infirmitas animæ ſanaretur.* Que la parole de Dieu nous eſt toutes choſes. Nôtre medecine, nôtre lumiere, l'eau qui lave nos taches, la ſource de tous nos biens. *Loquere, Domine Jeſu. Verbum tuum medicina eſt. Verbum tuum lumen eſt. Verbum tuum noſtræ colluvionis ablutio eſt. Verbum tuum fons eſt. Tu loqueris & culpa lavatur. Omnia nobis factum eſt Dei verbum.* Que l'Ecriture eſt utile à tout le monde: Que celui qui eſt ſain y acquiert la ſageſſe: Qu'elle preſente à celui qui eſt captif un redempteur qui le délivre: & à celui qui eſt libre un Dieu qui le recompenſe: qu'elle inſtruit & qu'elle édifie toutes ſortes de perſonnes: & que chacun y trouve ou dequoi guérir ſes plaies, ou dequoi ſe fortifier dans la vertu & ſe procurer de nouveaux merites. *Sanus ſapientiam acquirit, captivus redemptorem, liber remuneratorem. Omnes ædificat Scriptura divina. In ea invenit unuſquiſque, quo aut vulnera ſua curet aut merita confirmet.* Que la meditation de la Loi de Dieu eſt nôtre unique ſoûtien dans le tems de l'adverſité, & que c'eſt ce qui fait que nous trouvons de la force lors que nous ſommes le plus accablez par les malheurs de ce monde. *Legis meditatio facit ut tempora tribulationis, tempora quibus humiliamur aliquibus adverſis ſuſtinere & tolerare poſſimus, ut neque humiliato animo, neque dejecto frangamur affectu.* Qu'on trouve dans la lecture des Ecritures Saintes l'onction, la force, & la nourriture. C'eſt ce qu'il fait entendre par la comparaiſon des Athletes, qui ſe frottoient d'huile, s'exerçoient continuellement à la lute, & ſe nourriſſoient de viandes fortes pour ſe rendre plus forts. Il prétend que la lecture des Livres Sacrez doit faire tout cela en nous. *Ungamus olee lectionis mentis noſtræ lacertos. Sit nobis tota die & nocte exercitii uſus in quadam cæleſtium Scripturarum palæſtrâ, artéſque animorum noſtrorum ſalubris ferculorum noſtrorum eſca confirmet.* Que nous nous devons conduire dans toutes nos actions par la lumiere de l'Ecriture; que c'eſt la ſource de nôtre vertu, & le progrés de nos bonnes œuvres. *Arguit Chriſtus eos qui utuntur lucerna ſi non ſemper utantur.*

Numquid

Numquid negligamus verbum Dei, ex quo nobis omnium origo virtutum eſt, univerſorúmque operum quidam proceſſus. Hæc lucerna accenſa ſit in omni verbo, in omni opere. Que les Livres de l'Ecriture ſont autant de dépoüilles qui nous enrichiſſent. Que ce doit être nôtre joie. *Meritò exulta. Sine labore meo inveni ſpolia. Inveni Pentateuchum, inveni Regnorum libros, inveni Prophetarum ſcripta, inveni Chriſtum, inveni Paulum.* Que l'Ecriture nous doit être un feſtin continuel: Qu'on y trouve des viandes plus fortes, comme eſt la Loi & l'Evangile, & d'autres plus douces & plus agréables, comme ſont les Pſeaumes, & le Cantique des Cantiques. *Benè eructat qui plurima & ſuavia Dei præcepta guſtaverit. Habet verbum Dei epulas ſuas, alias fortiores, ut eſt Lex & Evangelium; alias ſuaviores, ut ſint Pſalmi & Cantica Canticorum.* Que qui ſe nourrit tous les jours de l'Ecriture n'a plus faim de tout le reſte. *Ede Scripturarum cæleſtium cibos: ede quotidie ut non eſurias.* Qu'on ne la doit pas lire en courant, & avec peu d'application à ce qu'on en lit. Mais que lors même que nous n'avons plus le Livre entre les mains; nous devons faire comme ceux d'entre les animaux mondes qui ruminent: tirer de même du fond de nôtre mémoire cette paſture ſpirituelle pour la ruminer. *Non perfunctoriè tranſeamus quæ legimus, ſed etiam cùm abeſt codex tamquam animantia munda & ruminantia, de interioribus noſtris ruminandum nobis pabulum ſpirituale promamus.* Il dit que l'Evangile de ſaint Luc eſt écrit pour être lû par tous ceux qui aiment Dieu, ce qui ſe doit rencontrer dans tous les vrais Chrêtiens, ſçavans ou ignorans, de tout âge, & de tout ſexe. „ Cet Evangile, dit-il, eſt adreſſé à Theophile, „ c'eſt à dire à CELUI QUI AIME DIEU. Si vous „ aimez Dieu: c'eſt pour vous qu'il eſt écrit. Re- „ cevez le preſent d'un Evangeliſte, & ce qu'il „ vous donne comme vôtre ami pour gage de ſon „ amitié. Conſervez le avec ſoin dans le trêſor de „ vôtre cœur. Gardez ce précieux dépôt. Conſi- „ derez-le ſouvent: & le liſez ſans ceſſe avec „ grand ſoin. Il faut donc que l'on diſpenſe d'aimer Dieu ceux que l'on prétend ne devoir pas lire l'Evangile. Car il eſt certainement bien étrange, & on auroit eu ſans doute bien de la peine à en perſuader ſaint Ambroiſe ni aucun de tous les Peres, que n'en étant pas moins capable d'aimer Dieu, pour ne ſçavoir que ma Langue marternelle, on me doive priver d'un preſent que m'a fait un Evangeliſte, & d'un gage qu'il m'a donné de ſon amitié, ſelon la penſée de ce Pere, en ne voulant pas que je liſe ce qu'il a écrit pour être lû par tous ceux qui aimeroient Dieu. Eſt-ce qu'il en auroit excepté les femmes & les filles, comme des profanes à qui ce Sanctuaire doit être fermé. Ce ſeroit une folie que d'avoir cette penſée. Il dit que ce ſont les paroles de la doctrine ſacrée, c'eſt à dire les Ecritures ſaintes, qui ſont le mariage ſpirituel des Vierges avec leur divin Epoux. *Sacra Doctrinæ verbis Sponſo innubit æterno.* Que le ſilence leur eſt recommandé pour mieux ſçavoir l'Ecriture. *Nulla divinarum ſententia fugiet lectionem, ſi aurem admoveas, vocem premas.* Et il les exhorte de chercher JESUS-CHRIST dans les Ecritures, parce qu'on ne le trouve mieux nulle part. *Quærite illum in Scripturis, ibi meliùs invenitur.* On auroit pû encore rapporter d'autres paſſages de ſaint Ambroiſe. Mais en voilà ſuffiſamment pour faire connoître ce qu'il penſoit de la lecture de l'Ecriture ſainte.

Il n'y a point de Pere parmi les Latins qui ait recommandé avec plus d'empreſſement la lecture de l'Ecriture ſainte, même aux femmes & aux filles, que S. JERÔME. Voici de quelle maniere il en parle dans ſa lettre à Læta, en lui preſcrivant la maniere dont elle doit élever ſa fille. Il veut que dés qu'elle commencera à croître, elle „ s'occupe à lire l'Ecriture ſainte, & s'inſtruiſe „ dans les Prophetes & dans les Apôtres des nôces „ ſpirituelles qui doivent unir ſon ame à Dieu. Il „ faut (dit-il à ſa ſainte Mere) qu'elle vous rende compte tous les jours de ſa lecture vous en „ rapportant comme un bouquet de fleurs qu'elle „ auroit cuëillies de ſa main. Il faut qu'elle ſçache les Pſeaumes par cœur, qu'elle retire ſon eſprit des penſées du monde en l'occupant de ces „ ſaints Cantiques; qu'elle apprenne à regler ſa „ vie dans les Proverbes de Salomon; qu'elle s'accoûtume par la meditation de l'Eccleſiaſte à fouler aux pieds toutes les vanitez du monde: qu'elle „ obſerve les exemples de courage & de patience „ rapportés dans le Livre de Job: Qu'elle paſſe de là „ aux Evangiles pour les avoir toûjours entre les „ mains: qu'elle s'applique de tout ſon cœur aux „ Actes des Apôtres & à leurs Epîtres. Qu'elle „ liſe enſuite les Prophetes & les autres Livres du „ Vieux Teſtament. Enfin il faut qu'elle reſerve „ pour le dernier à apprendre le Cantique des „ Cantiques afin de le faire ſans peril, de crainte „ que ſi dans ces commencemens elle liſoit ce ſaint „ Livre, la pureté de ſon ame ne ſouffrît quelque „ atteinte & quelque bleſſure pour n'avoir pas „ compris l'Epithalame des nôces ſpirituelles, par- „ ce qu'il eſt écrit en des paroles qui ſemblent „ dépeindre un amour humain.

Le même Saint écrivant à un de ſes amis nommé Gaudence, entre les avis qu'il lui donne pour élever chrêtiennement une jeune fille dont il avoit ſoin, il n'a pas oublié de lui recommander de lui faire lire l'Ecriture ſainte. (Ep. 12.) Lors, „ dit-il, qu'elle aura atteint l'âge de ſept ans, qu'el- „ le ſera capable de honte, qu'elle commencera „ de ſçavoir ce qu'elle doit taire & de douter ſur ce „

» qu'elle doit dire, faites lui apprendre par cœur » les Pſeaumes, & juſqu'à 12. ans qu'elle faſſe le » tréſor de ſon cœur des Livres de Salomon, des » Evangiles, des Epîtres des Apôtres, & des Pro- » phetes. Il parle de la même ſorte à la ſainte Vierge Demetriade qui étoit plus avancée en âge » & en vertu. Outre le tems, lui dit-il, que vous » devez emploier à la recitation des Pſeaumes & à » la priere ſelon l'ordre qui vous eſt preſcrit pour » les heures de Tierce, de Sexte, de None, pour » le ſoir, pour minuit, & pour le matin, que vous » ne devez jamais ômettre, reglez combien vous » devez encore emploier d'heures à apprendre l'E- » criture ſainte, & combien de tems à la lire; regar- » dant cet exercice non comme un travail penible, » mais comme les délices de vôtre ame & ſa plus » précieuſe nourriture. Une des plus grandes loüanges qu'il donne aux Saintes, dont il a écrit la vie, eſt l'ardeur qu'elles avoient à lire l'Ecriture. Apres avoir décrit la pénitence admirable de Sainte Fabiole, il dit qu'elle paſſa juſques à Jeruſalem, & qu'elle demeura quelque tems dans le Monaſtere de ſainte Paule que ce Saint conduiſoit: Sur quoi il parle en ces termes des entretiens qu'il » eut avec elle. Quand je me ſouviens des entre- » tiens que nous eûmes enſemble, je croi la voir » encore. Bon Dieu quelle étoit ſa ferveur, & ſon » attention pour l'Ecriture ſainte! Elle couroit les » Prophetes, les Evangiles, & les Pſeaumes, com- » me ſi elle eût voulu ſe raſſaſier dans une faim » violente: Elle me propoſoit des difficultez, & » conſervoit dans ſon cœur les réponſes que j'y fai- » ſois: Elle n'étoit jamais laſſe d'apprendre, & la » douleur de ſes pechez s'augmentoit à proportion » de ce qu'elle augmentoit en connoiſſance: Car » comme ſi on eût jetté de l'huile dans le feu, elle » reſſentoit des mouvemens d'une ferveur encore » plus grande. Ce Saint en dit autant de ſainte » Paule. Elle ſçavoit, dit-il, par cœur l'Ecriture » ſainte, & bien qu'elle aimât extrémement l'Hiſ- » toire, à cauſe, comme elle diſoit, que c'étoit le » fondement de la verité, elle s'attachoit neanmoins beaucoup davantage au ſens allegorique » & ſpirituel, & elle en faiſoit comme le comble » de l'édifice de ſon ame. Elle me pria fort, qu'elle & ſa fille puſſent lire en ma preſence le Vieux » & le Nouveau Teſtament, afin que je leur en » expliquaſſe les endroits les plus difficiles: & ne » pouvant reſiſter à ſes inſtances continuelles, je » lui promis de lui enſeigner ce que j'en avois ap- » pris non pas de moi-même, c'eſt à dire de la » préſomption de mon propre eſprit qui eſt le plus » dangereux de tous les maîtres, mais des plus » grands perſonnages de l'Egliſe. Je dirai auſſi une » choſe qui ſemblera peut-être incroïable à ceux » à qui ſes admirables qualitez ont donné de la » jalouſie. Elle deſira d'apprendre la Langue Hebraïque, dont j'ai acquis quelque connoiſſance, & elle vint à bout de ſon deſſein, tellement qu'elle chantoit les Pſeaumes en Hebreu, & le parloit ſans y rien mêler de l'élocution Latine; ce que nous voions faire encore aujourd'hui à ſa ſainte fille Euſtochie. Il dit auſſi dans la même Vie, que pour temperer le zele de cette ſainte Femme, qui pleuroit les moindres fautes comme de grands pechez avec une abondance de larmes, qu'il l'avertiſſoit d'épargner ſes yeux, & de les conſerver pour la lecture de l'Evangile: *Ut parceret oculis & eos ſervaret Evangelicæ lectioni.* Et enfin il nous apprend que cela ne lui étoit point particulier, mais que toutes les Filles qu'elle avoit aſſemblées en trois Monaſteres, liſoient auſſi-bien qu'elle les Livres ſacrez. Car elles étoient, dit-il, toutes obligées de ſçavoir par cœur tout le Pſeautier, & d'apprendre tous les jours quelque choſe de l'Ecriture ſainte. Il en dit encore davantage de ſainte Marcelle. Son amour, dit-il, pour l'Ecriture ſainte étoit incroïable, & elle chantoit toûjours: *J'ai caché & conſervé vos paroles dans mon cœur, afin de ne vous point offenſer;* & cet autre Verſet où David parlant de l'homme parfait dit, *Il met toute ſon affection en la Loi du Seigneur, & il la medite le jour & la nuit.* Entendant par cette meditation de la Loi, non pas de repeter ſouvent les paroles de l'Ecriture, ainſi que faiſoient les Phariſiens, mais de les pratiquer ſelon que l'Apôtre nous l'enſeigne lorſqu'il dit: *Soit que vous beuviez, que vous mangiez, ou que vous vous occupiez à quelque autre choſe, faites toutes vos actions pour la gloire de Dieu.* Voilà comme elle liſoit l'Ecriture avant même que d'avoir connu ſaint Jerôme. Mais voici ce qu'il en dit depuis qu'elle l'eut connu. N'aiant écouté que comme en paſſant tout ce que j'avois pû acquerir de connoiſſance de l'Ecriture par une fort longue étude, elle l'apprit & elle la poſſeda de telle ſorte, que lorſqu'aprés mon départ il arrivoit quelque conteſtation touchant des paſſages de l'Ecriture, on l'en prenoit pour juge: mais comme elle étoit extrémement prudente, & ſçavoit parfaitement les regles de ce que les Philoſophes nomment bienſeance, elle répondoit avec tant de modeſtie aux queſtions qu'on lui faiſoit, qu'elle rapportoit comme l'aiant appris de moi ou de quelque autre, les choſes qui venoient purement d'elle, afin de paſſer pour diſciple en cela même, où elle étoit une fort grande maîtreſſe.

L'Auteur de la Lettre à Celancie, entre les avis qu'il donne à cette Dame, & l'un de ceux ſur lequel il inſiſte le plus, eſt de lire ſoigneuſement l'Ecriture ſainte. Le principal de vos ſoins, lui dit-il, doit être de bien ſçavoir la Loi de Dieu, afin que vous puiſſiez voir par ſa conduite

» conduite & ſa lumiere les exemples des Saints
» comme s'ils vous étoient preſens, & y appren-
» dre par les conſeils que vous y trouverez, ce que
» l'on doit faire & ce que l'on doit éviter. Car
» c'eſt un tres-grand ſecours pour faire progrés
» dans la vertu, que de remplir ſon ame de la parole
» de Dieu, & de mediter continuellement ce que
» l'on veut pratiquer: C'eſt pour cela que le Sei-
» gneur commanda autrefois par Moïſe à un Peu-
» ple groſſier & peu accoûtumé à l'obeïſſance,
» d'attacher aux franges de leurs vétemens des
» écriteaux de couleur d'écarlate, ſur leſquels
» étoient marquez ſes Commandemens, afin de
» s'en ſouvenir toutes les fois qu'ils y jetteroient
» les yeux. Et c'eſt ſur le ſujet de ces franges que
» Nôtre Seigneur reprend les Phariſiens, à
» cauſe qu'en pervertiſſant l'uſage qu'on en de-
» voit faire ils s'en ſervoient, non pour ſe ſouve-
» nir des Commandemens de Dieu, mais par
» oſtentation; afin que le Peuple les eſtimât plus
» ſaints en les croiant obſervateurs plus exacts de
» la Loi de Dieu. Mais pour vous qui gardez non
» les commandemens de la lettre, mais les com-
» mandemens de l'eſprit, vous devez prendre ſoin
» de vous en ſouvenir d'une maniere toute ſpiri-
» tuelle, & vous ne devez pas tant avoir ſoin de les
» repeter par memoire que d'y penſer inceſſam-
» ment. Que l'Ecriture ſainte ſoit donc toûjours
» entre vos mains: mais que ce ſoit pour la repaſſer
» continuellement dans vôtre eſprit. Et ne croiez
» pas qu'il vous ſuffiſe de garder les préceptes di-
» vins en vôtre memoire, ſi vous les oubliez en ne
» les gardant pas dans vos actions. Vous ne les de-
» vez ſçavoir & retenir qu'afin d'accomplir ce
» qu'ils vous ordonnent. Car ceux qui ne font
» qu'écouter la Loi, ne ſeront pas pour cela juſtes
» devant Dieu. Mais il n'y a de juſtes que ceux qui
» l'obſervent. Cette divine Loi a une étenduë
» comme un champ large & vaſte. Etant pleine
» de divers témoignages de la verité comme de
» celeſtes fleurs & d'excellens fruits, elle nourrit
» & rend vigoureuſe l'ame de celui qui s'occupe à
» la lire, & lui donne un merveilleux plaiſir. Et
» c'eſt un tres-grand ſecours pour conſerver en
» ſoi la juſtice, que d'être parfaitement inſtruit de
» cette Loi, & de la repaſſer toûjours dans ſon
» eſprit.

S. Augustin a dit tant de choſes & en tant de lieux à l'avantage de cette divine lecture, que je ſerois trop long, ſi je rapportois tout ce qui s'en trouve dans ſes Ouvrages. Il a eu ſoin ſur tout de remarquer en divers endroits, que comme la doctrine de l'Ecriture eſt pour tout le monde, auſſi ſa maniere d'enſeigner eſt proportionnée à toutes ſortes de conditions, & même aux Enfans & aux Païſans, aux Serviteurs, & aux Servantes,

C'eſt ce qui lui fait dire dans le ſixiéme Livre des Confeſſions Chapitre cinquiéme: L'autorité de l'Ecriture ſainte me ſembloit d'autant plus « digne de Foi, plus ſainte, & plus venerable, que « d'une part elle eſt ſimple pour le ſtyle, & pro- « portionnée à l'intelligence des Lecteurs les plus « ſimples & les moins habiles, & que de l'autre « elle renferme dans le ſens caché ſous l'écorce « de la lettre, la ſublime dignité de ſes myſteres « ſecrets; s'expoſant ainſi aux yeux, & à la lecture « de tous les hommes par des termes tres-clairs, « & par des expreſſions tres-baſſes & tres-ordi- « naires, & exerçant en même tems tout l'eſprit « & toute la ſuffiſance de ceux qui ont une plus « haute lumiere & une vûë plus perçante. Ainſi « par un langage ſi populaire, comme par un che- « min public & roial, elle reçoit tous les hommes « dans ſon ſein; & par la pénétration de ſes veritez « obſcures, comme par des routes difficiles à trou- « ver, & par des ſentiers étroits, elle conduit vers « vous quelques perſonnes particulieres. Et quoi- « que le nombre de ces perſonnes ſoit aſſez petit, « il ne ſeroit pas neanmoins ſi grand qu'il eſt, ſi elle « n'étoit élevée à ce haut point d'autorité qu'elle « s'eſt acquiſe ſur tous les Peuples, & ſi elle n'atti- « roit à elle toutes les Nations de la Terre par « l'humilité ſainte de ſon langage. «

C'eſt ce qui lui fait dire dans le Livre cinquiéme de la Geneſe à la lettre, Chapitre 3. en parlant à tous les Fidéles, & les regardant dans la plus grande foibleſſe où ils puiſſent être: Je vous « exhorte de vous avancer en vous ſervant du ſe- « cours que l'Ecriture vous preſente, puiſqu'elle « n'abandonne jamais vôtre foibleſſe, & qu'elle « eſt à vôtre égard comme une mere qui marche « lentement pour s'accommoder à ſon enfant & « le faire marcher avec elle. Elle parle de telle ſor- « te ſelon les differens états des hommes, qu'el- « le ſe mocque des ſuperbes par ſa hauteur à la- « quelle ils ne peuvent atteindre; qu'elle épou- « vante par ſa profondeur ceux qui s'efforcent de « la pénétrer, qu'elle nourrit par les veritez dont « elle eſt remplie les plus grandes ames, & qu'elle « donne aux enfans la nourriture qui leur eſt pro- « portionnée par la familiarité avec laquelle elle « leur parle. «

C'eſt ce qui lui fait dire encore ce que nous avons déja rapporté dans le Chap. 6. du ſecond Livre, en écrivant à Voluſien qu'il exhortoit à lire l'Ecriture ſainte, quoiqu'il ne fût pas encore baptiſé: Que ſa maniere de parler eſt ſi admi- « rable qu'en même tems qu'elle eſt acceſſible à « tout le monde, il n'y en a preſque point qui la « puiſſe pénétrer. Que dans les choſes claires « qu'elle contient, elle eſt comme un ami fami- « lier qui parle ſans fard & ſans artifice au cœur « des ſçavans & des ignorans: & que quand elle «

„ cache les veritez par des expreſſions myſterieu-
„ ſes, elle ne le fait pas par un langage ſuperbe
„ qui ſoit capable de rebuter les petits eſprits, &
„ leur ôter la hardieſſe d'en approcher, comme
„ les pauvres craignent d'approcher les riches,
„ mais elle invite tout le monde par un diſcours
„ ſimple à y venir chercher de quoi ſe nourrir des
„ verités manifeſtes, & de quoi s'exercer à dé-
„ couvrir celles qui ſont cachées, n'aiant cepen-
„ dant dans les unes & dans les autres que le mê-
„ me fond de ſageſſe & de lumiere. C'eſt par
„ là que ſe corrigent les eſprits dereglez, que ſe
„ nourriſſent les eſprits ſimples, & que s'entre-
„ tiennent les plus grands eſprits dans des dou-
„ ceurs ineffables.

C'eſt ce qui fait dire à ce Saint dans le Livre de la vraie Religion Ch. 17. La maniere d'enſei-
„ gner tout ce qu'elle enſeigne, en partie par des
„ raiſons tres faciles à entendre, en partie par des
„ ſimilitudes & des figures contenuës dans des
„ diſcours, dans des faits, & dans des myſteres,
„ eſt tellement accommodée à la portée de toutes
„ les perſonnes que Dieu veut inſtruire & exer-
„ cer, qu'elle comprend parfaitement en elle-mê-
„ me la regle de tout ce que l'on peut enſeigner de
„ raiſonnable & de vrai: car les myſteres qui s'y
„ trouvent, ſe rapportent dans le deſſein de Dieu
„ aux choſes qui y ſont dites le plus clairement.
„ Et s'il n'y avoit que des choſes tres faciles à en-
„ tendre, on n'y chercheroit pas la verité avec le
„ ſoin & le travail qu'elle merite, & on n'auroit
„ pas la joie de l'y avoir trouvée. Et au Chapitre cinquante-uniéme du même Livre qu'il a fait étant nouvellement baptiſé; bien loin de croire qu'il n'appartenoit pas au peuple de lire l'Ecriture ſainte, il exhorte en ces termes tous les Fidéles
„ à la lire. Oubliant, dit-il, & rejettant les folies
„ & les amuſemens des Theatres & des Poëtes,
„ nourriſſons nôtre ame de la meditation & de
„ l'étude des Ecritures divines. Et en éprouvant
„ comme elle eſt fatiguée & tourmentée par la
„ faim & la ſoif d'une vaine curioſité, & comme
„ c'eſt en vain qu'elle cherche à ſe raſſaſier & ſe
„ contenter par des phantômes trompeurs qui ne
„ ſont que comme des viandes peintes; raſſaſions-
„ la, & deſalterons-la par cette viande & ce breu-
„ vage celeſte que cette Ecriture divine nous re-
„ preſente. Inſtruiſons-nous dans cette école ſi
„ noble & ſi digne des enfans de Dieu.

C'eſt ce qui lui fait dire au Livre quinziéme de la Cité de Dieu Chapitre 25. Que Dieu a voulu que l'Ecriture fût proportionnée à la capacité de
„ tous les hommes. Car aiant remarqué que la
„ colere de Dieu n'eſt pas en lui une paſſion qui
„ le trouble, mais un jugement par lequel il punit
„ le crime, il ajoûte: Mais ſi l'Ecriture ne ſe ſer-
„ voit de ces expreſſions familieres, elle ne ſe pro-
portionneroit pas à la capacité de tous les hom- „
mes dont elle veut procurer le bien & l'avanta- „
ge, en étonnant les ſuperbes par ſa hauteur, en „
reveillant les pareſſeux par l'importance de ce „
qu'elle traite, en exerçant les laborieux par ſes „
difficultez, & en nourriſſant les intelligens par „
ſes lumieres. Or elle ne ſeroit pas propre à faire „
tout cela, ſi auparavant elle ne s'étoit abaiſſée, „
& ſi elle n'étoit deſcenduë, pour parler ainſi, „
vers ceux qui ſont couchez par terre. „

C'eſt auſſi à la lecture de l'Ecriture ſainte que ſaint Auguſtin attribuë le commencement de ſa Converſion, & bien loin de s'accuſer d'avoir eu trop de hardieſſe en liſant l'Ecriture ſainte lorſqu'il n'étoit pas encore baptiſé, il ſe plaint dans le ſeptiéme Livre de ſes Confeſſions Chapitre 20. Que les Livres des Philoſophes l'aient rendu „
plus ſçavant, l'avoient auſſi rendu plus vain, & „
qu'au contraire les Ecritures ſaintes l'aient hu- „
milié & adouci ſon eſprit, il avoit remarqué la „
difference qu'il y a entre la vaine confiance en „
ſes propres forces, & l'humble reconnoiſſance „
de ſa foibleſſe, entre ceux qui ſçavent où il faut „
aller, mais qui ne ſçavent pas le chemin qu'ils „
doivent tenir, & ceux qui connoiſſent le chemin „
de nôtre bien-heureuſe patrie, lequel ne nous y „
conduit pas ſeulement pour en avoir la vûë, mais „
nous en donne la poſſeſſion & la jouïſſance. Il „
décrit enſuite dans le Chapitre ſuivant l'effet que cette lecture fit dans ſon ame. Je commen- „
çai donc alors à lire l'Ecriture ſainte avec une „
ardeur extraordinaire, & à reverer ces paroles „
ſi venerables que vôtre Eſprit ſaint a dictées lui- „
même. Mais rien ne me touchoit tant que les „
Epîtres de ſaint Paul, & je vis s'évanoüir en un „
moment toutes ces difficultez qui me faiſoient „
croire qu'en quelques endroits il ſe contredi- „
ſoit lui-même, & que ſes paroles ne s'accor- „
doient pas avec celles de l'ancienne Loi & des „
Prophetes. Je reconnus que ces Ecritures ſi pu- „
res & ſi ſimples ne ſont animées que d'un même „
eſprit, & ne contiennent que les mêmes ſens, & „
j'appris à les conſiderer avec une joie mêlée de „
reſpect & de crainte.

Enfin ce grand Saint ne conſeille pas ſeulement à tous les Fidéles indifferemment de lire l'Ecriture ſainte, il leur repreſente encore, que ce n'eſt pas aſſez qu'ils le faſſent rarement, mais qu'ils doivent s'appliquer tous les jours à cette divine lecture. C'eſt dans le 56. Sermon du Tems où l'on voit aſſez qu'il parle à tous ſes Auditeurs ſans diſtinction d'âge ni de ſexe. Tenez, dit-il, pour tres-certain, „
mes chers Freres, que telle qu'eſt nôtre chair „
lors qu'elle ne prend qu'une fois de la nourriture „
en pluſieurs jours, telle eſt nôtre ame quand elle „
ne ſe nourrit pas tres ſouvent de la parole de „
Dieu. Car comme la faim, & le manquement „

„ de

» de nourriture rend nôtre corps sec & attenué, » ainsi l'ame qui neglige de se fortifier par le pain » de la parole de Dieu, devient foible & aride, » & n'est propre à aucune bonne œuvre. Consi- » derez donc, s'il est juste que nôtre corps qui » n'est formé que de terre, fasse quelquefois par » jour deux repas, & que nôtre ame qui est l'ima- » ge de Dieu, reçoive à peine la parole de la vie » aprés en avoir été privée plusieurs jours, quoi- » que neanmoins il fût raisonnable de mieux trai- » ter en nous l'image de Dieu que nôtre chair. » Car ceux qui ne pensent qu'aux seules neces- » tez & aux seules commodités de leur corps, res- » semblent aux bêtes & défigurent en eux l'image » de Dieu. Il faut donc que la chair soit gouver- » née comme l'esclave, & qu'on ait soin principa- » lement des besoins de l'Ame, puisqu'elle est le- » gitimement la maîtresse. Car si l'on agit autre- » ment, si nous ne reconnoissons pas que nous » avons été faits à l'image de Dieu, & si nous pen- » sons davantage à nôtre chair qu'à nôtre ame, je » crains que le Saint Esprit ne nous fasse ce re- » proche par son Prophete : Lorsque l'homme » étoit dans l'honneur, il ne l'a pas compris ; il a » imité les bêtes qui sont sans raison, & leur est » devenu semblable. Continuez d'écouter dans » l'Eglise comme vous avez accoûtumé la lecture » de l'Ecriture sainte, Et LA RELISEZ ENCORE » DANS VOS MAISONS. Si quelqu'un est telle- » ment occupé, qu'il ne puisse prendre de tems » pour lire l'Ecriture sainte avant son repas, qu'il » ne neglige point en le prenant d'en lire quelque » chose ; afin qu'en même tems que le corps est » nourri d'une viande materielle, l'ame soit nour- » rie de la parole de Dieu, & que tout l'homme, » c'est à dire, l'exterieur & l'interieur, sorte de » Table aiant reçû une nourriture salutaire & » sainte. Car si on ne donne de nourriture qu'au » seul corps, & que l'ame ne soit point nourrie de » la parole de Dieu, c'est rassasier l'esclave, & » laisser la maîtresse languir de faim. Et vous ne » pouvez ignorer combien cela est injuste.

» Et dans le Sermon suivant. Ecoutez les Leçons » divines dans l'Eglise, & lisez les encore dans vos » maisons.

» Et dans le 38. des Saints, Tâchez autant qu'il » vous est possible avec l'assistance de Dieu de » lire souvent dans vos maisons les Leçons divi- » nes, & de les entendre dans l'Eglise avec af- » fection & avec soumission.

Nous voions aussi que saint Augustin suppose que son Peuple faisoit ce qu'il lui recommandoit, c'est à dire qu'il lisoit l'Ecriture sainte : car voici de quelle maniere il lui parle dans le dixiéme Traité sur S. Jean, & l'on a inseré ces paroles dans le Breviaire au Lundi de la quatriéme Semaine de » Carême : Que vendoient dans le Temple ces vendeurs que Jesus-Christ en chassa ? Ils y « vendoient les choses dont les Juifs avoient be- « soin pour les Sacrifices de ce tems-là. Car vôtre « charité sçait que ce Peuple étant charnel, Dieu « avoit voulu qu'il lui offrît des Sacrifices qui « eussent rapport à la dureté de son cœur pour le « détourner du culte des Idoles, de sorte qu'en ce « tems-là on immoloit à Dieu, des bœufs, des « moutons, & des pigeons. Vous le sçavez, par- « ce que vous l'avez lû. NOSTIS QUIA LEGISTIS.

Et dans le premier Sermon sur le Pseaume 36. aiant dit, que Dieu nous avertit, que la pénitence que nous pouvons faire en ce monde avec fruit ne nous servira de rien si nous attendons à la faire aprés la mort : Il ajoûte que nous aurions quelque sujet de nous plaindre que nous n'en sommes pas avertis, s'il l'Ecriture n'étoit point lûë dans toute la Terre, « ou si on n'en trouvoit pas par tout des exemplai- « res à acheter. Il suppose donc que tous les Chrê- « tiens avoient toute liberté d'en acheter, & que « c'étoit leur faute s'ils n'en avoient pas, & s'ils ne la lisoient pas. Et il le suppose si bien, que dans le vingt-huitiéme Chapitre du Livre du Combat Chrêtien, qu'il dit avoir fait d'un style simple pour les ignorans, il les accuse d'une grande negligence pour leur salut, si faute de lire l'Ecriture sainte, ils se laissent tromper par les Heretiques en des choses qui sont claires dans les Ecritures. N'écoutons pas, dit-il, ceux qui disent que « la promesse qu'a fait le Sauveur d'envoier le « Saint Esprit, ne s'est accomplie, ou qu'en Saint « Paul, ou qu'en Montan, ou qu'en Manés. « Ceux qui croient cela, ou sont dans un grand « aveuglement de ne pas voir le contraire dans « l'Ecriture qui est évidente sur ce point, ou dans « une étrange negligence pour leur salut de ne « la pas lire. *Tam cæci sunt isti, ut Scripturas manifestas non intelligant*, aut TAM NEGLIGENTES SALUTIS SUÆ UT OMNINO NON LEGANT. Et aprés avoir refuté cette erreur par le second Chapitre des Actes, il dit : Que les Manichéens & « les Montanistes ne trompoient sur cela que ceux « qui étant dans l'Eglise, étoient negligens d'ap- « prendre leur foi qui est manifeste dans l'Ecri- « ture. Et ce qui est déplorable, dit-il, est qu'aiant « une grande negligence pour s'instruire des Ve- « ritez Catholiques (en lisant l'Ecriture sainte, « comme il avoit marqué auparavant) ils écou- « tent avec grande attention ce que les Hereti- « ques leur disent. *Ipsam Fidem Catholicam quæ in* « *Scripturis manifesta est, nolunt discere, & quod* « *est gravius & multùm dolendum, cùm in Catho-* « *lica Fide negligenter versentur, hæreticis diligen-* « *ter aures accommodant.* «

Mais de tous les Peres, il n'y en a point qui ait parlé plus souvent, plus fortement, & plus éloquemment de l'utilité de la lecture de l'Ecriture sainte

ſainte pour tout le monde, que S. JEAN CHRYSOSTOME. Voici ſes principaux paſſages dans ſa » ſeconde Homelie ſur ſaint Matthieu. Qui eſt-» ce de vous tous qui m'écoutez maintenant qui » me pourroit dire par cœur un Pſeaume, ou » quelqu'autre partie de l'Ecriture, ſi je le lui » demandois? Il ne s'en trouvera pas un ſeul. Et » ce qui eſt encore plus à déplorer, c'eſt que » dans cette indifference pour les choſes ſaintes, » vous avez en même tems une extréme ardeur » pour des choſes déteſtables, & qui ne ſont » dignes que des Démons. Car ſi quelqu'un vous » prioit au contraire de lui dire quelqu'une de ces » chanſons infames, & de ces airs diaboliques » qui ſe chantent ſur le Theatre, il s'en trouve-» roit pluſieurs qui les auroient appris par cœur, » & qui les reciteroient avec plaiſir. Mais com-» ment excuſe-t-on de ſi grands excés? Je ne ſuis » pas Religieux ni Solitaire, me diſent-ils. J'ai » une femme & des enfans, & je ſuis chargé du » ſoin d'un ménage. C'eſt là ce qui perd tout » aujourd'hui, de ce que vous croiés qu'il n'y a » que les Religieux QUI DOIVENT LIRE » L'ECRITURE SAINTE: au lieu que cette » lecture vous eſt beaucoup plus neceſſaire qu'à » eux. Car ceux qui ſont tous les jours expoſez » à tant de combats, & qui y reçoivent tant de » bleſſures ont beaucoup plus beſoin de remedes. » C'eſt donc encore une plus mauvaiſe choſe de » ne pas croire qu'on ait beſoin de l'Ecriture, & » de la regarder comme ſuperfluë, que de ne la » point lire du tout. Il n'y a que le diable qui » puiſſe inſpirer ces penſées. N'entendez-vous » pas ſaint Paul, qui vous dit, que tout ce qui » eſt écrit a été écrit pour nôtre inſtruction? Et » cependant vous ne voudriez par ſeulement » toucher l'Evangile, bien loin que vous vouliez » prendre la peine de le lire pour le pénétrer & » pour le bien entendre. C'eſt ce qui fait qu'au-» jourd'hui tout eſt renverſé. Que ſi vous voulez » ſçavoir combien la lecture de l'Ecriture ſainte » vous apporteroit de profit, conſiderez dans » quelle diſpoſition vous êtes lorſque vous écou-» tez des Pſeaumes, ou lorſque vous entendez » des chanſons diaboliques; lorſque vous êtes à » l'Egliſe, ou lorſque vous êtes au Theatre: & » vous ſerez ſurpris combien vôtre ame étant la » même, eſt neanmoins ſi differente d'elle-même » dans ces rencontres. L'Apôtre nous avertit que » les mauvais diſcours corrompent les bonnes » mœurs. Nous avons donc continuellement » beſoin pour nous garder de cette peſte, d'être » charmez, pour parler ainſi, par les puiſſans » enchantemens de l'Eſprit de Dieu, qui ſont les » Ecritures divines. C'eſt la nourriture de nôtre » ame, c'en eſt l'ornement, c'en eſt la ſeureté. » Et au contraire ne point écouter la parole de Dieu, c'en eſt la faim & la mort. *J'envoierai,* « dit le Seigneur, *la famine ſur la terre. Non la* « *famine du pain ni la ſoif de l'eau, mais la fami-* « *ne & la ſoif de la parole de Dieu.* N'êtes-vous « donc pas bien miſerables d'attirer volontaire-« ment ſur vous le mal même dont Dieu ménace « comme d'un grand châtiment ceux contre qui « il eſt irrité: & de faire ſouffrir à vôtre ame une « faim cruelle & mortelle qui la reduit dans le « plus malheureux état où elle puiſſe être? Car « les paroles ont une force toute particuliere pour « porter nôtre ame au bien ou au mal. Un mot « l'enflamme de colere, & un mot l'appaiſe. Une « parole deshonnête excite en elle une paſſion « brutale, & une parole modeſte & grave la porte « à la chaſteté. Que ſi les paroles communes & « ordinaires ont cette force, pourquoi faites-« vous ſi peu d'état des paroles de l'Ecriture? Ne « comprenez-vous pas que ſi l'avertiſſement « qu'un homme nous donne peut beaucoup pour « nous redreſſer, ce doit être tout autre choſe de « ceux que Dieu nous donne par la grace du S. « Eſprit? Car la parole de Dieu qui ſe conſerve « dans les Ecritures, eſt comme un feu qui em-« braſe l'ame de celui qui l'entend, & qui la pré-« pare à toutes ſortes de biens. Mais quel fruit, « me direz-vous, tirera de la parole de Dieu ce-« lui qui l'entend & qui ne la pratique point? Et « moi je vous dis, qu'il ne laiſſera pas d'en tirer du « fruit: car l'application qu'il aura à cette divine « parole, ſera qu'il ſe reprendra ſouvent, qu'il aura « des remords de ſon mauvais état, qu'il en gé-« mira, & il pourra enfin parvenir juſqu'à vouloir « auſſi accomplir ce qu'il y aura appris. Mais quel-« le eſperance peut-on avoir qu'un homme ſe re-« tirera de ſes pechez, qu'il les reconnoîtra, & « qu'il tâchera de s'en corriger, lorſque dans « l'ignorance où il eſt de la parole de Dieu, il ne « ſçait pas ſeulement qu'il peche? Ne negligeons « donc point d'entendre lire les Ecritures ſaintes; « car c'eſt le diable qui en détourne les Chrêtiens, « parce qu'il ne peut ſouffrir qu'ils aient de l'eſti-« me pour un tréſor qui les peut rendre riches. « C'eſt cet ennemi de nôtre ſalut qui leur perſuade « qu'ils n'ont pas beſoin de s'inſtruire des loix di-« vines écrites dans les Livres ſacrez par la peur « qu'il a que les connoiſſant ils ne les obſervent. « Aiant donc compris ce malicieux artifice du « démon, faiſons en ſorte que la ſcience des Ecri-« tures nous ſerve comme d'un rempart contre « ſes attaques, & qu'étant revétus de ces armes « ſpirituelles, nous ſoions à couvert de ſes coups, « & lui écraſions la tête.

Il entre encore ſur cela dans un plus grand détail en l'Homelie 10. ſur Saint Jean, & il va au devant de toutes les excuſes que les Seculiers & même les gens de métier peuvent apporter pour s'exempter

de

„ de lire l'Ecriture ſainte. Avant, dit-il, que je
„ vous explique les paroles de l'Evangile je vous
„ demande une choſe que je vous prie de ne me
„ pas refuſer. Ce n'eſt pas une choſe bien diffi-
„ cile, & elle vous eſt encore plus avantageuſe
„ qu'à moi. Que deſirai-je donc de vous? qu'un
„ des jours de la Semaine & au moins le Samedi,
„ vous aiez ſoin de lire ce que je vous dois expli-
„ quer de l'Evangile, que vous le repetiez ſou-
„ vent dans vôtre logis, que vous en recherchiez
„ le ſens, que vous remarquiez ce que vous trou-
„ verez clair, ce qui vous paroîtra obſcur, &
„ où vous penſerez qu'il y aura quelque choſe qui
„ ſemblera ſe contredire. Cela nous apportera
„ aux uns & aux autres un grand avantage. Car je
„ n'aurai pas tant de peine à vous faire entrer dans
„ le ſens de l'Evangile, lors que dés vôtre logis
„ vous vous le ſerez rendu familier au moins
„ quant aux termes: & pour vous non ſeulement
„ vous aurez plus de facilité & plus d'ouverture à
„ comprendre la doctrine Evangelique, mais vous
„ deviendrez capables d'en inſtruire les autres.
„ Faute de cela il y en a qui tâchent de retenir &
„ les paroles de l'Ecriture & l'explication que j'y
„ donne ſans qu'ils en tirent beaucoup de fruit
„ quand ils m'écouteroient des années entieres.
„ Et pourquoi? Parce qu'ils le font negligem-
„ ment, & que ce n'eſt pas vaquer avec aſſez de
„ ſoin à cette ſcience du ſalut, que de n'y donner
„ que le tems qu'on eſt à l'Egliſe. Je ſçai bien que
„ pluſieurs prétendent qu'ils n'en peuvent faire
„ davantage à cauſe des affaires publiques & par-
„ ticulieres qui les occupent. Mais c'eſt cela même
„ qui les condamne d'être ſi attachez aux affaires
„ de ce monde, qu'ils ne puiſſent pas prendre du
„ tems pour celles qui leur ſont ſi neceſſaires. Et
„ de plus cette excuſe eſt vaine, puiſqu'ils trou-
„ vent bien du tems parmi leurs occupations pour
„ ſe divertir avec leurs amis, pour aller à la Co-
„ medie, pour voir des courſes de Chevaux où
„ ils paſſent ſouvent des journées entieres. Quoi!
„ quand il s'agit de vous occuper de ces folies,
„ vous ne vous en excuſez point ſur l'accablement
„ de vos affaires, & vous ne rougirez point de
„ vous ſervir de cette excuſe quand on vous preſ-
„ ſera de vous appliquer aux choſes qui vous ſont
„ le plus neceſſaires. Ceux qui ſont dans cette
„ diſpoſition meritent-t-ils de vivre & de voir le
„ jour? Il y a d'autres de ces pareſſeux, qui diſent
„ que faute de Livres ils ne peuvent lire l'Ecri-
„ ture. On voit aſſez qu'il ſeroit ridicule aux per-
„ ſonnes riches d'alleguer cette raiſon: mais
„ comme je vois beaucoup de pauvres qui s'en
„ ſervent, je voudrois bien leur demander, ſi
„ leur pauvreté les empêche d'avoir tous les outils
„ de leur métier. D'où vient donc qu'ils ont tant
„ de ſoin, quoi qu'ils ſoient pauvres, qu'il ne
„ leur manque rien de ce qui eſt neceſſaire à leur
„ art, & qu'ils n'alleguent leur pauvreté, que
„ quand il s'agit d'acheter des Livres qui leur ſe-
„ roient ſi utiles pour le ſalut de leur ame. Aprés
„ tout neanmoins s'il y en a de ſi pauvres qu'ils
„ ne puiſſent en aucune ſorte avoir des Livres de
„ l'Ecriture, ils la pourront apprendre en s'appli-
„ quant avec grande attention à la lecture qu'on
„ en fait dans l'Egliſe & aux explications qu'on
„ y donne.

Il y a encore une autre Homelie ſur le même Evangile de S. Jean, qui eſt la 31. où il traite de la même matiere avec le même zele. Qui eſt-
„ ce de nous, je vous prie, qui étant retourné dans
„ ſa maiſon s'y occupe Chrêtiennement? Qui eſt-
„ ce qui prend la peine de lire les Livres qu'il a
„ chez lui, & s'applique à découvrir le ſens de
„ l'Ecriture ſainte? Certainement perſonne n'oſe-
„ roit dire qu'il le faſſe. Nous trouverons plûtôt
„ des damiers & des dez dans la pluſpart des mai-
„ ſons. Nous ne trouverons de bons Livres nulle
„ part, ou du moins chez fort peu de gens. Et ceux
„ qui en ont, les ont comme s'ils n'en avoient pas,
„ les tenant toûjours enfermez. Tout leur ſoin ne
„ va qu'à en avoir d'écrits ſur de beau parchemin
„ & en de beaux caracteres, & non pas à les lire.
„ De ſorte que ce n'eſt pas pour y chercher quel-
„ que utilité qu'ils les poſſedent, mais pour faire
„ montre de leurs richeſſes; tant la vaine gloire
„ eſt exceſſive! Je ne ſçache qui que ce ſoit de
„ ces vaines perſonnes du monde qui entende les
„ Livres qu'il a. L'Ecriture ſainte ne nous a pas
„ été donnée ſeulement pour la garder dans des
„ Livres, mais pour la graver profondément dans
„ nos cœurs. Cette complaiſance à une poſſeſſion
„ inutile de Livres, conviendroit plûtôt au vain
„ eſprit des Juifs qui ſe contentoient d'avoir l'Ecri-
„ ture ſainte ſur des Tables de pierre, comme elle
„ leur avoit eté donnée, qu'à des Chrêtiens com-
„ me nous qui la devons avoir *écrite ſur des Ta-*
„ *bles de chair, qui ſont nos cœurs*, ainſi que les
„ Diſciples de Nôtre Seigneur la reçûrent
„ par le Saint Eſprit en la naiſſance de l'Egliſe. Je
„ ne vous parle pas de cette ſorte pour vous em-
„ pêcher d'avoir des Livres; mais au contraire je
„ vous exhorte plûtôt, & je vous prie autant que
„ je puis d'en avoir. C'eſt neanmoins à cette con-
„ dition que vous repaſſiez ſouvent dans vôtre
„ eſprit les paroles & les penſées que vous ren-
„ contrez dans l'Ecriture ſainte; afin que par ce
„ moien vôtre ame devienne pure, étant remplie
„ des ſentimens que nous doit donner cette divine
„ parole. Car ſi on a l'Evangile dans une maiſon,
„ Satan n'oſera y entrer. Et combien à plus forte
„ raiſon les Démons & le peché ſeront-ils éloi-
„ gnez d'une ame qui s'eſt renduë l'Ecriture fami-
„ liere? Sanctifiez donc vôtre ame. Sanctifiez

» vôtre corps. Ce bonheur vous arrivera ſi vous » avez toûjours l'Evangile dans le cœur & dans » la bouche. Car ſi des paroles deshonnêtes ſont » capables de corrompre l'ame, & d'y attirer les » Démons, il eſt évident qu'une lecture ſpirituel- » le & ſainte doit ſanctifier l'ame, & y répandre » abondamment la grace du Saint Eſprit. L'Ecri- » ture ſainte eſt comme une voix qui nous vien- » droit du Ciel. Préparons donc nos ames à re- » cevoir d'elle, les remedes dont elles ont beſoin » pour ſe guérir des paſſions. Si nous conſiderons » attentivement quelles ſont les choſes que nous » y liſons, nous nous y appliquerons avec une » grande affection. JE VOUS PARLE TOUJOURS » LA DESSUS, ET JE NE CESSERAI POINT DE » VOUS EN PARLER.

Dans ſon premier Sermon ſur l'Epître aux Romains, que l'Egliſe a choiſi pour les Leçons de ſon Office au ſecond Dimanche d'aprés l'Epipha- » nie. Je ne puis, dit-il, vous diſſimuler, mes Fre- » res, que je ſuis ravi de joïe d'entendre ici preſque » continuellement les Epîtres de ſaint Paul. Mais » ma douleur parmi cette joïe, eſt de voir que » tant de perſonnes ne connoiſſent pas les écrits » de ce Saint homme autant qu'ils devroient. Ils » ſont ſi ignorans ſur ce point, qu'ils ne ſçavent » pas même le nombre de ſes Epîtres. Et ce n'eſt » point qu'ils manquent d'eſprit ni de lumiere; » c'eſt uniquement parce qu'ils ne veulent pas » avoir toûjours dans les mains les écrits de ce » bienheureux Apôtre. Car pour moi qui vous » parle, ſi je comprens quelque choſe dans cette » lecture, ce n'eſt point pour avoir plus d'eſprit » qu'un autre: c'eſt parce que je m'y applique da- » vantage, & que j'ai peut-être pour ce Saint Apô- » tre un peu plus d'affection. C'eſt pourquoi je » ſuis perſuadé, mes tres-chers Freres, que ſi vous » vous appliquiez vous-mêmes à cette lecture, vous » n'auriez plus beſoin de perſonne pour en décou- » vrir la profondeur. Car la parole de JESUS- » CHRIST eſt veritable: *Cherchez & vous trouve- » rez: frappez à la porte & elle vous ſera ouverte.* » Mais parce que la pluſpart de ceux qui ſont aſ- » ſemblez ici, ſont chargez de femme & d'enfans » & du ſoin d'un ménage, ce qui leur ôte le moien » de ſe donner tout entiers à cette divine occupa- » tion, ſervez-vous au moins du travail des au- » tres, & témoignez autant de ſoin pour recevoir » ce qu'ils ont puiſé dans la lumiere de cet Apôtre, » que vous en témoignez pour amaſſer des richeſ- » ſes. Quoi qu'il y ait quelque honte à ne deſirer » que cela de vous, j'en ſerois neanmoins con- » tent. Accordez-le moi donc, & aiez pour les » écrits de ſaint Paul, la même ardeur que vous » avez pour l'argent. Car il ne faut pas vous ce- » ler que c'eſt de l'ignorance des Ecritures, que » ſont ſortis comme d'une miſerable ſource, une infinité de maux. C'eſt de là qu'eſt venuë cette « foule d'Hereſies, ce dereglement des mœurs, « cette inutilité de tant de travaux, & de tant « d'occupations vaines & ſteriles où s'engagent « les Chrêtiens. Un aveugle qui ne voit point le « jour, ne peut qu'il ne s'égare en marchant, & « ceux qui n'ont pas les yeux arrêtez ſur la lumie- « re de l'Ecriture, marchant comme dans les te- « nebres, tombent neceſſairement dans beaucoup « de fautes. «

Il ſe déclare encore davantage ſur l'obligation qu'ont les Seculiers de lire au moins le Nouveau Teſtament dans l'Homelie 9. ſur l'Epître aux Coloſſiens en expliquant ces paroles du Chapitre 3. *Que la parole de Dieu habite en vous avec ple- « nitude.* Ecoutez, vous qui êtes du monde, & « qui avez une femme & des enfans, comment « l'Apôtre vous ordonne de lire l'Ecriture ſainte, « non legerement ni par maniere d'acquit, mais « avec beaucoup d'affection & de ſoin. Car com- « me celui qui poſſede de grandes richeſſes, peut « ſupporter facilement des pertes & des injuſtices: « auſſi celui qui eſt riche des dogmes de la ſainte « Philoſophie, peut ſupporter non ſeulement la « pauvreté, mais toutes les autres calamitez, & « même avec plus de facilité, que les riches du « monde ne peuvent ſouffrir les dommages qui « leur arrivent. . . . . Conſiderez quelle eſt la « penſée de ce grand Apôtre. Il n'a pas dit ſeule- « ment: Que la parole de Dieu ſoit en vous; mais: « *Qu'elle y habite avec plenitude. Inſtruiſez-vous « & exhortez-vous les uns les autres avec toute ſor- « te de ſageſſe.* Il appelle la vertu *Sageſſe*; & c'eſt « avec grande raiſon: car l'humilité & la charité « avec laquelle on fait l'aumône, & ſemblables « vertus ſont la vraie ſageſſe; comme les vices « contraires ſont la vraie folie. N'attendez pas « d'autre maître que la parole de Dieu que vous « avez entre les mains. Nul homme ne vous ſçau- « roit inſtruire comme le fait cette divine paro- « le. Car ſouvent celui à qui on s'adreſſe pour « être inſtruit, cache pluſieurs choſes ou par vai- « ne gloire ou par envie. Je conjure tous ceux qui « ſont engagez dans la vie du monde, d'écouter « cette divine parole, & de chercher dans les Li- « vres, dont elle eſt compoſée, des remedes pour « les maladies de leurs ames. Que ſi neanmoins « vous ne voulez pas les lire tous, alez au moins « le Nouveau Teſtament, & prenez pour vos « Maîtres perpetuels les Evangiles & les Actes des « Apôtres. S'il vous arrive quelque affliction, aiez « recours à ces divins Livres qui renferment les « remedes les plus ſalutaires qu'on puiſſe deſirer « dans les divers maux de cette vie. Allez y prendre « la conſolation dont vous aurez beſoin dans un « accident qui vous ſera arrivé ſoit quelque dom- « mage, ſoit quelque mort, ſoit la perte de quel- «

» qu'un

„ qu'un de vôtre famille. Mais vous n'avez pas
„ beſoin de vous appliquer à faire de diſcerne-
„ ment des remedes qui ſont dans ces divins Li-
„ vres ; vous n'avez qu'à prendre tout ce qu'ils
„ vous preſentent, & à le conſerver dans vôtre
„ eſprit. L'IGNORANCE DE L'ECRITURE SAIN-
„ TE EST LA CAUSE DE TOUS NOS MAUX. Nous
„ allons à la guerre ſans armes ; comment pour-
„ rions nous éviter d'y perir? C'eſt un grand bon-
„ heur de ſortir heureuſement du combat étant
„ bien armez : ſi donc nous ne le ſommes pas,
„ nous ne ſçaurions nous défendre. Ne nous
„ chargez pas de tout ce qui regarde vôtre con-
„ ſervation, ſans vouloir rien faire de vôtre part.
„ A la verité nous ſommes vos Paſteurs: & vous
„ êtes nos brebis ; mais vous n'êtes pas comme
„ ces animaux qui n'ont point de raiſon & qui ne
„ peuvent ſe défendre ; car vous êtes des brebis
„ raiſonnables qui devez emploier vôtre raiſon à
„ vous conſerver.

Mais ce Saint n'a nulle part traité ce point important de la Morale Chrêtienne avec plus de ſoin & plus d'étenduë que dans le 3. des 4. Sermons qu'il a faits ſur ce pauvre nommé Lazare,
„ qui étoit à la porte du mauvais Riche. Je vous
„ avertis, dit-il, quelques jours auparavant du
„ ſujet que je dois traiter, afin que vous le cher-
„ chiez dans vôtre Livre, & qu'aiant ſçû en gros
„ ce que l'Ecriture en dit, vous ſoiez plus capa-
„ bles de bien entendre ce que j'en dirai. Car je
„ vous exhorte toûjours, & je ne ceſſerai jamais
„ de vous exhorter de ne vous contenter pas d'é-
„ couter les inſtructions qui ſe font ici, mais en-
„ core de lire avec aſſiduité l'Ecriture ſainte quand
„ vous êtes dans vos maiſons. J'ai tâché d'inſpi-
„ rer toûjours cette affection à ceux que j'ai en-
„ tretenus en particulier. Et que perſonne ne
„ m'allegue ces excuſes ſi ridicules, ſi honteuſes,
„ & ſi dignes de condamnation : Je ſuis engagé
„ dans des procés ; je ſuis occupé dans les affai-
„ res publiques ; je ſuis artiſan, il faut que je gâgne
„ ma vie par mon travail ; j'ai une femme ; je ſuis
„ chargé d'enfans ; il faut que je vacque au ſoin de
„ ma famille ; je ſuis un homme du monde ; ce
„ n'eſt pas à moi à lire l'Ecriture ſainte, mais à
„ ceux qui ont renoncé au Siecle, qui ſe ſont re-
„ tirez dans des Deſerts, & ſur le ſommet des
„ Montagnes, & qui ménent une vie convena-
„ ble à leur état. Pauvre homme, que me dites
„ vous ? Eſt-ce à cauſe que vous êtes diſtrait &
„ partagé par une infinité de ſoins, qu'il ne vous
„ appartient pas de lire l'Ecriture ſainte ? Au
„ contraire c'eſt à cauſe de vos occupations qu'il
„ vous convient davantage de la lire, & que vous
„ en avez même plus de beſoin que ceux qui ſont
„ retirez du monde pour vacquer à Dieu. Car ces
„ perſonnes là n'ont pas tant de beſoin du ſecours
de l'Ecriture ſainte, que ceux qui ſont engagez
en beaucoup d'affaires qui les tourmentent &
les troublent. Les Solitaires étant delivrez des
affaires & des occupations de la vie civile, aiant
établi leur demeure dans la ſolitude, n'aiant
commerce avec perſonne, s'appliquant à la Phi-
loſophie Chrêtienne avec toute ſorte de repos,
& de tranquilité, étant comme hors de danger
ſur le rivage, jouiſſent d'une grande ſûreté : mais
nous qui vivons au milieu des agitations & des
tempêtes de cette vie, & qui ſommes expoſez à
la neceſſité de commettre une infinité de fautes,
nous avons un extréme beſoin d'être perpetuel-
lement aſſiſtez & ſoûtenus par les exhortations
& les conſolations que l'on trouve dans l'Ecri-
ture ſainte. Ces hommes retirez du monde ſont
éloignez des combats, & par conſequent ſont
exemts de recevoir diverſes bleſſures. Mais vous
qui vous trouvez continuellement dans le peril
du combat ; n'avez vous pas beaucoup plus be-
ſoin qu'eux de remedes puiſque vous êtes ſou-
vent bleſſé. Car vôtre femme vous cauſe de l'im-
patience & de l'aigreur, & vôtre fils vous don-
ne de la triſteſſe, vôtre domeſtique vous met en
colere, & vôtre ennemi vous tend des pieges,
& vôtre ami a de la jalouſie contre vous, & vôtre
voiſin vous fâche, & vôtre égal vous ſupplan-
te, & ſouvent le Magiſtrat vous ménace, & la
pauvreté vous afflige, & la perte de vos pro-
ches vous cauſe de la douleur, & la proſperité
vous enfle, & l'adverſité vous abbat. Enfin nous
ſommes environnez de toutes parts de diverſes
occaſions & de diverſes neceſſitez, de colere, de
ſoins incommodes, de troubles, d'afflictions, de
vaine gloire, de folle préſomption, & nous ſom-
mes comme des gens qui verroient de tous côtés
des fléches en l'air prêtes à tomber ſur eux. C'eſt
ce qui nous doit convaincre de la neceſſité où
nous ſommes continuellement de prendre dans
l'Ecriture ſainte toutes les armes qu'elle nous
fournit pour nôtre défenſe. *Reconnoiſſez*, comme
dit le Sage, *que vous paſſez dans un chemin rem-
pli de pieges, & que vous marchez ſur les toits des
maiſons.* Car les convoitiſes charnelles s'élevent
avec plus de violence contre ceux qui vivent
dans le monde, puiſque la beauté, les parures,
l'affeterie des femmes qu'on y rencontre & qui
arrêtent les yeux, & les diſcours ſi capables de
corrompre, qu'on y entend, troublent la rai-
ſon. Souvent même des chanſons molles & ef-
feminées y mettent l'ame en deſordre lorſque-
le étoit la plus calme & la plus tranquile. Mais
que dis-je? On eſt ſi foible à l'égard des objets
qui plaiſent aux ſens, qu'un peril qui paroît
beaucoup moindre que ceux que je viens de re-
preſenter, peut dans une rencontre inopinée &
fort paſſagere rendre un homme captif. C'eſt ce

» que font quelquefois ces parfums exquis des » femmes mondaines & diſſoluës. Voilà comme » nôtre ame eſt attaquée par divers perils, où nous » avons beſoin de remedes ſurnaturels & divins, » pour être guéris des bleſſures que nous avons » déja reçûës, & nous garantir de celles dont » nous ſommes ménacez. Repouſſons donc bien » loin de nous les traits enflâmez de Satan, les » éteignant & rompant leur coup par une lectu- » re aſſiduë de la parole de Dieu. Car il n'eſt pas » poſſible, non il n'eſt pas poſſible que qui que » ce ſoit ſe ſauve qu'en liſant continuellement » les Livres ſaints, qui ſont l'ouvrage de l'Eſprit » de Dieu. (Paroles qui ſe doivent entendre, ſui- » vant l'uſage, d'une impoſſibilité morale, c'eſt à » dire de la grande difficulté qu'il y a de ſe ſauver » ſans lire l'Ecriture ſainte.) Mais certainement » c'eſt une grace que nous ne ſçaurions aſſez eſti- » mer de pouvoir un jour obtenir le ſalut par l'uſa- » ge continuel d'un remede auſſi ſaint & auſſi ai- » mable qu'eſt la parole de Dieu. Si nous recevons » tous les jours des bleſſures, & que nous n'uſions » d'aucun remede, quelle eſperance de ſalut pou- » vons nous avoir? Il repreſente enſuite à ſes Au- diteurs, que ſi les artiſans ſe laiſſent plûtôt reduire à la derniere pauvreté, que de vendre les outils qui leur ſont neceſſaires pour gâgner leur vie, les Chrêtiens en doivent être de même pour les Li- vres de l'Ecriture: qu'ils ne doivent rien épar- gner pour les avoir, & qu'ils ne s'en doivent jamais défaire, parce que les écrits des Prophetes & des Apôtres ſont à un Chrêtien, ce que l'enclume & le marteau ſont à un forgeron, & que c'eſt par là que nous reformons nôtre ame, & que nous la » renouvellons. Il ajoûte, que la ſeule vûë de ces » ſaints Livres retient de pecher, ceux qui les re- » gardent avec reſpect: qu'auſſi-tôt que quelqu'un » a touché l'Evangile, il regle ſes penſées & ſes » deſirs: & que ſi on y joint une ſoigneuſe lectu- » re, l'ame ſe trouvant comme dans un Sanctuaire » divin, eſt renduë plus pure & plus parfaite par » les entretiens qu'elle a avec Dieu en liſant ſa » ſainte parole. Mais comment, dira-t-on, pour- » rons-nous tirer de l'Ecriture ſainte l'utilité qu'on » nous en promet, ſi nous ne l'entendons pas? Voilà l'objection, & voici ce que ce Saint y » répond. Je réponds, dit-il, qu'on ne laiſſe pas » d'en tirer du fruit, quoi qu'on n'en entende » pas les ſens cachez, & que la ſeule lecture qu'on » en fait, peut contribuer beaucoup à nôtre ſancti- » fication. D'ailleurs il n'eſt pas poſſible qu'on » ignore également tout ce qu'on y lit. Car le » S. Eſprit qui l'a fait écrire, a eu ſoin qu'elle le fût » d'une maniere, que les Publicains, les pécheurs, » les faiſeurs de tentes, les bergers, les autres gens » ruſtiques ſans études & ſans lettres, puſſent être » ſauvez par ces Livres. Afin donc que les plus ſimples ne puſſent prendre la difficulté de les « entendre pour excuſe de ne les pas lire, les cho- « ſes qui y ſont dites ſont accommodées à la portée « de tout le monde, de ſorte qu'un artiſan, un « valet, une pauvre femme, & les plus ignorans « de tous les hommes peuvent profiter de cette « lecture. Car ceux à qui Dieu a daigné inſpirer « de compoſer ces Livres par la grace du S. Eſprit, « ne les ont pas faits comme les Payens pour en « tirer de la gloire, mais pour le ſalut de ceux qui « les liroient ou les entendroient lire. C'eſt pour- « quoi, au lieu que les Philoſophes, les Orateurs, « & les autres faiſeurs de Livres qui n'ont point « connu JESUS-CHRIST, conſiderant moins ce « qui pouvoit être utile aux autres, que ce qui « les pouvoit faire admirer, ont laiſſé dans une « certaine obſcurité au regard des ſimples ce qu'ils « ont pû dire de bon, les Apôtres ont tenu une « conduite toute oppoſée à celle-là: Dieu les aiant « établis les Maîtres de toutes les Nations, ils ont « eu deſſein d'expoſer clairement à tous les hom- « mes ce qu'ils avoient à leur enſeigner, afin que « chacun pût apprendre leur doctrine par la ſeule « lecture. «

Il paroît par la ſuite, que ſaint Chryſoſtome s'attache principalement en parlant ainſi, à ce qui regarde les mœurs, & qu'il n'a point prétendu que l'Ecriture ſainte fût ſi claire par tout, que le commun des Fidéles n'ait ſouvent beſoin de quel- qu'un qui la lui faſſe entendre. Car qui eſt-ce, « dit-il, qui liſant dans l Evangile: Bienheureux « ſont ceux qui ſont doux: bienheureux ſont ceux « qui ſont compatiſſans & charitables; bienheu- « reux ſont ceux qui ont le cœur pur, & autres « choſes ſemblables croit avoir beſoin de maître « pour les comprendre? Tout le monde peut « auſſi entendre ſans beaucoup de peine les pro- « diges, les miracles, & les Hiſtoires. C'eſt donc « un vain prétexte & une fauſſe excuſe pour juſti- « fier ſa negligence & ſa pareſſe, que d'alleguer « l'obſcurité de l'Ecriture pour ſe diſpenſer de la « lire. Vous vous plaignez de n'entendre pas ce « qui eſt dans ces ſaints Livres. Et comment « les entendriez-vous, ne voulant pas ſeulement « vous donner la peine d'y jetter les yeux? Pre- « nez donc la Bible, liſez-en toutes les Hiſtoi- « res, & aiant ſoin de retenir ce que vous en « aurez compris, paſſez pluſieurs fois ſur ce « que vous y aurez trouvé d'obſcur. Que ſi aprés « l'avoir lûë avec beaucoup de ſoin vous n'en « pouvez découvrir le ſens, aiez recours à un « plus habile que vous; cherchez un maître « qui vous inſtruiſe: conferez avec lui de ce « que vous deſirez entendre, en lui témoi- « gnant une grande paſſion d'en être inſtruit. « Et ſi Dieu voit que vous aiez tant de zele « pour entendre ſa parole, il ne mépriſera pas «

» vôtre

» vôtre vigilance & vôtre ſoin. Et même s'il ar-
» rivoit que vous ne puſſiez trouver perſonne qui
» vous donnât l'intelligence de ce que vous cher-
» chez, il vous la donnera lui-même. Souvenez-
» vous de l'Eunuque de la Reine d'Ethiopie.
» C'étoit un homme barbare accablé de ſoins &
» d'affaires, & qui n'entendoit pas ce qu'il li-
» ſoit. Il ne ceſſoit pas neanmoins de lire dans
» ſon chariot. Jugez de là, quelle aſſiduité il pou-
» voit avoir à lire l'Ecriture ſainte dans ſa maiſon,
» y étant ſi appliqué durant le cours d'un voiage.
» Et s'il ne ceſſoit point de lire, quoiqu'il n'en-
» tendît pas ce qu'il liſoit, ſans doute il quittoit
» bien moins ſa lecture aprés l'inſtruction qu'il
» reçût. Or qu'il n'entendît pas ce qu'il liſoit,
» cela paroît par la demande que lui fit le Diacre
» Philippe: Entendez-vous bien ce que vous liſez?
» Et par la réponſe de l'Eunuque qui n'eut point
» de honte de confeſſer ſon ignorance en diſant:
» Comment le pourrois-je entendre, ſi quelqu'un
» ne me l'explique? Il ne laiſſoit pas de lire n'aiant
» perſonne avec lui qui l'inſtruiſit; mais ſon zele
» lui fit meriter que Dieu lui envoiât un maître.
» Que ſi vous ne pouvez vous promettre d'avoir
» ainſi auprés de vous un homme envoié miracu-
» leuſement, n'êtes-vous pas aſſûré de la preſen-
» ce & de l'aſſiſtance du même Eſprit qui avoit
» pouſſé ce ſaint Diacre à le venir trouver? Je vous
» conjure donc, mes tres-chers Freres, de ne pas
» negliger vôtre ſalut. Tout ce qui a été écrit, l'a
» été pour nous ſervir d'inſtruction à nous autres
» qui nous ſommes rencontrez dans la fin des tems
» La lecture de l'Ecriture ſainte eſt un puiſſant
» rempart contre le peché. Et c'eſt un grand pré-
» cipice & un profond abiſme, que d'ignorer l'E-
» criture. C'eſt renoncer à ſon ſalut, que de ne vou
» loir rien ſçavoir des Loix divines. C'eſt ce qui
» a produit les Hereſies. C'eſt ce qui a cauſé la
» corruption des mœurs. C'eſt ce qui a tout ren-
» verſé. Car il ne ſe peut faire, non je vous aſſûre,
» il ne ſe peut faire, qu'un homme qui lit CON-
» TINUELLEMENT & ATTENTIVEMENT l'E-
» criture, n'en tire beaucoup de fruit.

Theodoret, Diſciple de ſaint Chryſoſtome, a ſuivi en ceci comme dans le reſte, les ſentimens de ſon Maître. Dans ſon Commentaire
» ſur Iſaïe, expliquant ces paroles. *Puiſons des*
» *eaux avec joie des fontaines du Sauveur*, il dit
» que ce ſont les Ecritures divines que le Prophe-
» te appelle *les fontaines du Sauveur*, parce que
» c'eſt de là que puiſent avec joie, ceux qui
» ont une Foi ſincere. Et dans ſa Lettre quator-
ziéme pour conſoler une Dame qui avoit perdu ſon mari, il l'aſſûre qu'elle trouvera ſa conſo-
» lation dans la lecture de l'Ecriture ſainte. Car
» c'eſt pour cela, lui dit-il, que dés l'enfance
» elle nous eſt comme une mamelle ſacrée à la-
quelle nous devons être attachez, en la liſant « & la méditant, afin que s'il ſurvient quelque « maladie à nôtre ame, nous y trouvions un « remede ſalutaire par les ſaintes inſtructions « que nous en aurons tirées.

Cassien traitant dans ſa quatorziéme Conference, de la Science ſpirituelle, la fait toute conſiſter dans la ſcience des Ecritures. Il en parle en ces termes dans le Chap. 10. Si vous deſirez acque- « rir la veritable ſcience de l'Ecriture, il faut vous « hâter avant toutes choſes, de vous établir dans « une ferme humilité de cœur, qui vous conduiſe « peu à peu par une charité parfaite, non à cette « ſcience qui enfle, mais à celle qui éclaire & qui « échauffe. Car il eſt impoſſible qu'un eſprit im- « pur puiſſe poſſeder le don de la ſcience ſpiri- « tuelle. C'eſt pourquoi, mon tres-cher Fils, ap- « pliquez tous vos ſoins pour empêcher que vos « études & vos lectures ne vous ſoient enfin, non « pas un moien d'acquerir cette lumiere de « ſcience, & cette gloire future que l'Ecriture pro- « met aux doctes & aux ſçavans; mais l'inſtrument « de vôtre perte éternelle, par la vanité & la pré- « ſomption. Il fait voir dans le même Chapitre « qu'on doit lire l'Ecriture, & même en apprendre beaucoup de choſes par cœur, lors même qu'on a encore peu d'intelligence, parce qu'avec le tems en s'avançant dans la pieté, on y découvrira des veritez qu'on n'y comprenoit pas d'abord. C'eſt « pourquoi, dit-il, il faut lire & apprendre toû- « jours par cœur l'Ecriture ſainte, & ne ſe laſſer « jamais de la repeter & de la relire. Cette médi- « tation continuelle nous produira deux grands « biens. Le premier; que pendant que nous nous « appliquerons de la ſorte à lire & à retenir l'Ecri- « ture, nôtre ame ne ſera point cependant trou- « blée d'aucune mauvaiſe penſée; & l'autre, qu'a- « prés avoir beaucoup travaillé pour la retenir par « cœur, ſans que nôtre ame embarraſſée de ce tra- « vail, pût rien comprendre à ce qu'elle liſoit, lors « qu'étant dégagez des actions exterieures, & de « la vûë des objets ſenſibles, nous y faiſons refle- « xion durant la nuit, dans le ſilence de nôtre mé- « ditation & de la priere, nous y trouvons beau- « coup de ſens qui nous étoient auparavant tres- « cachez; & qu'ainſi Dieu nous revele quelque- « fois dans ce repos, & comme dans ce ſommeil « de nôtre ame, les myſteres qui nous étoient « auparavant entierement obſcurs & inconnus. « C'eſt ce qu'il prouve dans le Chapitre 11. & il en apporte un exemple qui montre que les plus groſſiers, & qui ne ſont capables que des ſens les plus ſimples de l'Ecriture, ne laiſſent pas d'en profiter; mais que ceux qui ſont plus avancez, y trouvent des ſens plus relevez & plus ſpirituels. Lors, dit-il, que nôtre cœur commencera à ſe « renouveller par une étude ſi ſainte, toute la face «

„ de l'Ecriture ſe renouvellera auſſi en quelque „ ſorte pour lui. Elle lui paroîtra plus belle à „ meſure qu'il ſera plus pur; & elle croîtra dans „ lui à proportion qu'il croîtra lui-même. Car „ l'Ecriture ſainte eſt compriſe de chaque homme „ ſelon la capacité, & ſelon la diſpoſition qui ſe „ trouve en lui. Elle paroît terreſtre aux char- „ nels, & celeſte aux ſpirituels. De ſorte que „ ceux qui la croioient auparavant toute envelop- „ pée de tenebres & de nuages, la voient lorſ- „ qu'ils ſont devenus plus purs, ſi remplie de lu- „ miere, qu'ils n'en peuvent ſupporter l'éclat. „ Mais pour éclaircir ceci par quelque exemple, „ il nous ſuffira de rapporter un Commandement „ de la Loi, pour faire voir qu'il n'y a point de „ précepte dans l'Ecriture, qui ne s'étende à tou- „ tes ſortes de perſonnes, & qui ne ſoit pris diver- „ ſement ſelon la diverſité de leurs qualitez & de „ leurs eſprits. Il eſt dit dans la Loi: *Vous ne „ commettrez point de fornication.* Un homme „ charnel & encore engagé dans des paſſions hon- „ teuſes, obéira utilement à ce précepte, en le pra- „ tiquant à la lettre, & ſelon le ſimple ſens de ces „ paroles. Il dit en ſuite que d'autres plus ſpiri- tuels l'entendront du retranchement ou de l'Idolatrie, ou des ſuperſtitions Judaïques, ou de l'hereſie: & enfin qu'au jugement d'un homme parfait, tout ce qui le ſépare de la vûë & de la preſence de Dieu, paſſe pour une fornication tres-impure, quoiqu'elle ſoit ſecrette & ſpirituelle.

S. GREGOIRE Pape dans ſa Lettre à Leandre Archevêque de Seville, fait voir que l'Ecriture eſt propre à être lûë par les plus ſimples & les moins ſçavans, auſſi bien que par les plus ſçavans „ & les plus grands eſprits: parce que ſi elle en- „ ferme des myſteres capables d'exercer les eſprits „ les plus éclairez, elle contient auſſi des veritez „ claires, propres à nourrir les ſimples & les moins „ ſçavans: Qu'elle porte à l'exterieur dequoi al- „ laiter ſes enfans, & qu'elle garde dans ſes plus „ ſecrets replis, dequoi ravir d'admiration les eſ- „ prits les plus ſublimes: étant ſemblable à un „ fleuve dont l'eau ſeroit ſi baſſe en de certains „ endroits, qu'un agneau y pourroit paſſer, & en „ d'autres ſi profonde, qu'un Elephant y nageroit. Il repreſente la même choſe, comme on a vû au même lieu, dans la Préface du vingtiéme Livre de ſes Morales. Et ce même Ouvrage eſt plein en divers autres endroits de vives exhortations à lire l'Ecriture ſainte. Mais rien ne doit plus toucher les ames vraîment pieuſes, que ce qu'il en dit dans ſon Homelie 15. ſur Ezechiel, puiſque mettant tout leur bonheur à aimer Dieu, elles n'ont rien plus à craindre que le refroidiſſement de leur amour. Or c'eſt un des effets que ce ſaint Pape attribuë à la lecture de l'Ecriture ſainte, „ d'empécher que la charité ne ſe refroidiſſe. Aiez grand ſoin je vous en prie, mes chers Freres, de „ bien mediter les paroles de Dieu. Ne negligez „ pas ces divins écrits qui ſont comme des lettres „ que nôtre Créateur nous a adreſſées. On en tire „ un grand avantage: car c'eſt par cette lecture „ que nôtre cœur ſe rechauffe, & que nous em- „ péchons que nôtre amour ne s'éteigne ou ne ſe „ ralentiſſe par le froid de l'iniquité. Ce ſaint „ Pape ne pouvoit ſe déclarer davantage ſur ce ſujet, qu'il fait dans ſa Lettre 40. du Livre 4. en écrivant à un Laïque de grand merite nommé Theodore. Car voici comme il a parlé à ce ſeculier ſur ce ſujet de la lecture de l'Ecriture ſainte. Plus on a d'amitié, plus on eſt libre & hardi à „ dire ce qu'on penſe à ſes amis. J'ai une plainte „ à faire au cœur ſi doux & ſi aimable de mon „ tres-illuſtre fils Theodore, de ce qu'aiant reçû „ de Dieu le talent de l'eſprit, le talent des affai- „ res, le talent de la miſericorde & de la charité „ envers les pauvres, il eſt neanmoins ſi inceſſam- „ ment attaché aux occupations de ce Siecle, & „ à ſatisfaire aux perſonnes qui viennent conti- „ nuellement à lui, qu'il neglige de lire tous les „ jours quelques paroles de ſon Redempteur. „ Car qu'eſt-ce que l'Ecriture ſainte, ſinon une „ Lettre du Dieu Tout-puiſſant qu'il a la bonté „ d'adreſſer à ſa créature? Et certainement en „ quelque lieu que vous fuſſiez, ſi vous receviez „ une Lettre de l'Empereur, à quelque heure que „ ce fût, vous ne differeriez point de la lire, vous „ n'auriez point de repos, & vous ne voudriez pas „ dormir que vous ne ſçûſſiez auparavant ce que „ ſa Majeſté Imperiale vous manderoit. Cepen- „ dant l'Empereur du Ciel, le Seigneur des hom- „ mes & des Anges vous a envoié des Lettres qui „ regardent vôtre propre vie, & vous negligez, „ mon cher & illuſtre Fils, de lire ces divines Let- „ tres, quoique vous duſſiez plûtôt avoir de l'ar- „ deur à apprendre ce qu'elles contiennent. Je „ vous conjure donc de vous y appliquer deſormais „ avec une ſinguliere affection, & de méd ter tous „ les jours les paroles de vôtre Créa eur. AP- „ PRENEZ DANS LES PAROLES DE DIEU QUEL „ EST POUR VOUS LE COEUR DE DIEU; afin de „ vous exciter à ſoupirer avec plus d'ardeur vers „ les biens éternels, & que vôtre ame ſoit enflam- „ mée par de plus grands deſirs, pour la felicité „ du Ciel.

Enfin bien loin que ce Pape ait pris pour un abus & une profanation de l'Ecriture, qu'elle ſoit lûë par les ignorans, il approuve que ceux mêmes qui ne ſçavent pas lire, ce qui ſemble être le dernier dégré de l'ignorance, empruntent les yeux des autres pour ſe la faire lire. Car voici ce qu'il raconte de ſaint Servule dans ſon Homelie 15. ſur les Evangiles: Sous ce portique par où l'on paſ- „ ſe pour aller à l'Egliſe de ſaint Clement, il y avoit „ un

„ un pauvre nommé Servule que pluſieurs de vous „ ont connu auſſi bien que moi; qui dans ſa pau- „ vreté étoit riche en merites, & qu'une longue „ maladie avoit rendu impotent; car il eſt demeu- „ ré paralytique depuis ſa jeuneſſe juſqu'à la fin „ de ſa vie: & bien loin de ſe tenir debout, il ne „ pouvoit pas même ſe lever en ſon ſeant dans ſon „ lit. Il ne lui étoit pas poſſible de porter ſa main „ à ſa bouche, ni de ſe tourner d'un côté à l'autre. „ Il n'avoit que ſa mere & ſon frere pour le ſervir; „ & tout ce qu'il pouvoit recevoir d'aumônes, il „ le diſtribuoit par leurs mains aux pauvres. Il ne „ ſçavoit pas lire: mais aiant acheté l'Ecriture ſain- „ te, il ſe la faiſoit lire continuellement par des „ perſonnes de vertu envers qui il exerçoit l'Hoſ- „ pitalité: de ſorte qu'il l'avoit appriſe parfaite- „ ment autant qu'il en étoit capable, quoi qu'ain- „ ſi que j'ai déja dit, il ne ſçût pas lire.

Je croi devoir joindre aux autres Peres, S. Bernard, qui eſt appellé le dernier des Peres. Rien n'eſt plus édifiant que ce qu'il dit des avantages que l'on tire de la lecture de la parole de Dieu en quelque état que l'on ſoit, dans ſon Ser- „ mon 24. *de Diverſis*. Que le pecheur, dit-il, „ écoute cette parole & ſon ventre en ſera trou- „ blé, c'eſt à dire qu'elle remplira l'ame charnelle „ d'une fraieur ſalutaire. Quand vous ſeriez mort „ dans le peché, ſi vous écoutez la voix du Fils de „ Dieu, vous vivrez. Car ſa parole eſt eſprit & vie. „ Si vôtre cœur eſt endurci, ſouvenez-vous de ce „ qui eſt dit dans l'Ecriture: Il a envoié ſa paro- „ le, & elle fera fondre la glace. Si vous êtes „ tiede, & que vous craigniez d'être vomi de la „ bouche de Dieu, ne ceſſez point de vous ap- „ pliquer à la parole du Seigneur; & elle vous „ enflâmera. Car ſa parole eſt toute de feu. Si „ vous vous plaignez d'être dans les tenebres de „ l'ignorance, écoutez ce que le Seigneur vous „ dira, & ſa parole ſera une lampe qui éclairera vos „ pas, & une lumiere qui luira dans le ſentier où „ vous marchez. Vous me direz que vous en êtes „ d'autant plus dans la douleur, qu'étant plus „ éclairé vous voiez plus clairement vos moin- „ dres fautes. Mais le Pere vous ſanctifiera dans la „ verité qui eſt ſa parole, & on vous dira ce qui a „ été dit aux Apôtres; Vous êtes purs à cauſe de „ la parole dont je vous ai fait part. Quand vous „ aurez lavé vos mains il vous préparera un feſtin „ magnifique, où ce ne ſera pas le pain ſeul qui „ vous nourrira, mais toutes les paroles qui ſont „ ſorties de la bouche de Dieu: & ce ſera par la „ vertu de cette nourriture divine, que vous cour- „ rez dans la voïe de ſes Commandemens. „ Quand vous ſeriez aſſiegé par une armée en- „ nemie qui camperoit à l'entour de vous, & „ qu'elle viendroit fondre ſur vous pour vous „ combattre, prenez l'épée ſpirituelle qui eſt la parole de Dieu, & elle vous fera triompher de „ vos ennemis. Que ſi comme il arrive quelque- „ fois, vous êtes bleſſé dans ce combat, il envoïera „ ſa parole, & vous ſerez guéri, & elle vous tire- „ ra de vôtre langueur. Que ſi vous vous ſentez „ chancelant, invoquez-le & lui criez: mes pieds „ ont tellement chancelé, qu'ils ſe ſont preſque „ détournez de la voïe; & il vous affermira par ſa „ parole. Perſeverez donc à vous nourrir de la „ parole de Dieu: exercez-vous y continuelle- „ ment juſqu'à ce que l'eſprit vous diſe de vous „ repoſer de vos travaux, c'eſt à dire juſques à „ la mort.

Voila les ſentimens des Peres Grecs & Latins touchant l'utilité de la lecture de l'Ecriture ſainte, dont nous avons rapporté les paſſages recueïllis dans le Livre de la lecture de l'Ecriture ſainte, & même la pluſpart des reflexions de l'Auteur de cet Ouvrage. On pourroit encore y ajoûter pluſieurs autres paſſages, mais ceux-ci ſuffiſent pour montrer que c'eſt une Tradition conſtante de l'une & de l'autre Egliſe, que la lecture de l'Ecriture ſainte eſt tres-utile, que non ſeulement il a toûjours été permis à tous les Fidéles de la lire; mais qu'on leur a conſeillé, & qu'on les a fortement exhortés de le faire. Voïons quelles objections on peut faire contre une doctrine ſi conſtante.

Il n'eſt pas à propos, dit-on, que des ignorans, des femmes, & des enfans liſent l'Ecriture ſainte: elle contient des myſteres & des hauteurs qui les ſurpaſſent: ce ſont de petits eſprits qui peuvent prendre de travers le ſens de l'Ecriture, & être ainſi inſenſiblement entraînés dans l'erreur. Ceux qui font ce raiſonnement me ſemblent bien éloignés de l'Eſprit de Dieu, qui nous apprend par le Prophete Roi, & par ſon fils Salomon, que la Loi de Dieu eſt faite pour donner de la ſageſſe aux petits, aux ſimples, & aux ignorans: ils ſont bien éloignés de l'Eſprit de nôtre divin Sauveur, qui dit: *que le ſaint Eſprit l'a envoïé prêcher l'Evangile aux pauvres, & qu'il rend graces à ſon Pere de ce qu'il avoit caché les veritez qu'il prêchoit aux ſages, & aux prudens, & qu'il les avoit revelées aux ſimples, & aux petits.* Ils ſont bien éloignés des Maximes des Apôtres qui nous aſſûrent que Jesus-Christ *n'avoit gueres appellé* dans ſa primitive Egliſe *de ſages ſelon la chair; mais qu'il avoit choiſi les moins ſages ſelon le monde pour confondre les Sages.* Enfin ils ſont bien oppoſés aux ſentimens des Saints, qui ont toûjours conſeillé aux plus ſimples, aux plus ignorans, aux artiſans, aux femmes, aux enfans de lire l'Ecriture ſainte, & à la pratique de l'Egliſe qui la leur a fait lire pendant tant de Siecles. Mais quand on ne s'arrêteroit qu'à l'objection en elle-même, rien n'eſt plus foible ni plus mal raiſonné. L'Ecriture ſainte comme remarquent

les

les Saints Peres, contient une infinité de choſes claires, & ce ſont les choſes qui y ſont les plus claires qui regardent les préceptes moraux & les devoirs les plus eſſentiels de la Religion. Elle eſt écrite d'une maniere ſimple, & qui eſt à la portée de tout le monde. Ses veritez claires ſont propres à nourrir & à inſtruire les ſimples & les moins ſçavans, comme ſes profondeurs ſont capables d'exercer les eſprits les plus éclairés. S'il y a des endroits obſcurs & difficiles, ce ne ſont pas les ſimples qui en abuſent ordinairement, ce ſont des eſprits orgueilleux & ſçavans qui en font un mauvais uſage. Car enfin ce ne ſont pas les ignorans & les ſimples qui ont formé les hereſies en abuſant de la parole de Dieu, ce ſont ordinairement des Evêques, des Prêtres, des perſonnes ſçavantes & éclairées. Ainſi bien loin que l'experience nous faſſe connoître que la lecture de l'Ecriture eſt dangereuſe aux ſimples & aux ignorans, on peut dire qu'elle nous apprend que ce ne ſont gueres que les ſçavans qu elle a fait tomber dans l'erreur, & que les ſimples n'y ont trouvé ordinairement que dequoi s édifier & s'inſtruire.

On objecte encore que c'eſt profaner l'Ecriture ſainte, que de la mettre entre les mains des perſonnes qui en ſont indignes, c'eſt à dire des pecheurs ſoüillés de crimes. Si cela eſt, il faut donc dire que JESUS-CHRIST a profané ſa parole en l'adreſſant aux pecheurs & aux femmes débachées: mais il a lui-même ſatisfait à cette objection, en diſant que *ce ne ſont pas les ſains, mais les malades qui ont beſoin de medecin.* La Loi de Dieu, ſa parole, contenuës dans l'Ecriture ſainte ſont le ſouverain remede pour la guériſon des pecheurs. Pourquoi ne veut-on pas qu'ils ſe ſervent de ce remede?

Mais il y en a, dit-on, qui en abuſeront, comme S. Pierre nous l'aſſûre, en nous avertiſſant que les ignorans & peu fermes dans la Foi, abuſent de l'Ecriture à leur ruine, & la détournent en de mauvais ſens: Hé n'y en avoit-il pas qui abuſoient des Prédications de JESUS-CHRIST? n'ont-elles pas été à pluſieurs une occaſion de devenir plus méchans, ſelon qu'il étoit prédit de lui, qu'il *ſeroit pour la ruine & pour la reſurrection de pluſieurs en Iſraël?* C'eſt auſſi le ſort de l'Evangile, écrit & prêché, lû & entendu. *Il a été*, comme dit l'Apotre 2. Corinth. 2. Verſ. 16. *& il ſera juſqu'à la fin du monde aux uns odeur de mort pour la mort, & aux autres odeur de vie pour la vie. La parole de la Croix eſt une folie pour ceux qui ſe perdent, un ſcandale aux Juifs, & une folie aux Gentils.* Cela a-t-il empêché S. Paul & les autres Apôtres de prêcher l'Evangile indifferemment à tous, Juifs, Gentils, Fidéles, & Infidéles, Juſtes & Pecheurs? De même l'abus que quelques-uns peuvent faire de la lecture de l'Ecriture ſainte par leur mauvaiſe volonté, ne doit point empêcher qu'on ne la conſeille à tout le monde, à l'exception de ceux qu'on prévoit qui la mépriſent & ne veulent pas l'entendre. Ce ſont là proprement ceux dont J. C. parle, quand il dit, qu'*il ne faut pas donner le Saint aux chiens, ni jetter des perles devant des pourceaux.*

On objecte encore quelques paſſages des Peres, mais en petit nombre & pris à contre ſens. On dit que Theodoret rapporte que ſaint Baſile reprit un Officier de Cuiſine de l'Empereur Valens, de ce qu'il ſe mêloit de parler de Religion. Quel rapport a cet exemple à la lecture de l'Ecriture ſainte? Saint Baſile parlant des myſteres de la Foi devant l'Empereur Valens & en étant écouté, fut interrompu & contredit par cet Officier nommé Demoſthenes. Saint Baſile lui dit en ſouriant, voici un ſecond Demoſthenes, mais moins lettré que l'autre. Ce bon mot aiant irrité cet Officier, il menaça le Saint, qui lui fit réponſe, qu'il ſe mêlât de ſes ſauces, & qu'il ne s'imaginât pas qu'aiant les oreilles impures, il fût capable d'entendre les dogmes divins. Saint Baſile ne le reprend donc pas de ce qu'il liſoit l'Ecriture; mais ſeulement de ce qu'il ſe mêloit de dogmatiſer.

On dit que le même ſaint Baſile dans ſon Epître à Chilon, interdit la lecture de l'Ancien Teſtament; qu'Origenes, ſaint Gregoire de Nazianze, & ſaint Jerôme interdiſent auſſi la lecture de quelques Livres de l'Ecriture ſainte aux jeunes gens: à cela il eſt aiſé de répondre que ſaint Baſile ne condamne point dans ſon Epître à Chilon la lecture de l'Ecriture ſainte, qu'il la recommande au contraire, & principalement celle du Nouveau Teſtament; qu'il ne défend pas même celle de l'Ancien; mais qu'il avertit ſeulement ſon Diſciple, que celle de l'Ancien peut quelquefois être nuiſible, non qu'il y ait rien de mauvais; mais parce que l'eſprit de ceux qui en ſont bleſſés eſt infirme: Voici ſes paroles: *Neque lectiones negligas, maximè Novi Teſtamenti; propterea quòd ex Veteri Teſtamento ſæpè detrimentum accidat, non quòd ſcripta ſint nociva, ſed quia eorum qui læduntur mens infirma eſt:* Ce qui ne peut s'entendre de tous les Livres de l'Ancien Teſtament puiſqu'il recommande en cet endroit la recitation des Pſeaumes; mais ſeulement de quelques Livres, comme du Cantique des Cantiques. Or perſonne ne dit que l'on ne puiſſe pas quelquefois interdire aux jeunes gens & aux eſprits foibles la lecture de quelques endroits de l'Ancien Teſtament, dont ils ne peuvent comprendre le vrai ſens, & qui par conſequent leur ſeroient inutiles ou dangereux. C'eſt pourquoi les Juifs, comme nous avons remarqué, ne vouloient pas qu'on lût le Cantique des Cantiques, le commencement

ment de la Geneſe, le commencement & la fin du Prophete Ezechiel, avant que l'on eût atteint l'âge de vingt-cinq ou trente ans. Pour le commencement de la Geneſe, je n'en vois pas la raiſon; mais pour le Cantique des Cantiques, ce n'eſt pas ſans ſujet que l'on en differe la lecture. C'eſt pourquoi ſaint Jerôme aprés avoir conſeillé à Læta de faire lire à ſa fille tous les Livres de l'Ecriture ſainte, & lui avoir preſcrit l'ordre ſuivant lequel elle les doit lire, ajoûte: Enfin il faut qu'elle reſerve pour le dernier à apprendre le Cantique des Cantiques, afin de le faire ſans peril; de crainte que ſi dans les commencemens elle liſoit ce ſaint Livre, la pureté de ſon ame ne ſouffrît quelque atteinte, & quelque bleſſure, pour n'avoir pas compris l'Epithalame des Nôces ſpirituelles, parce qu'il eſt écrit en des paroles qui ſemblent dépeindre un amour humain. Ce conſeil eſt ſage: mais s'enſuit-il de là qu'on doive interdire la lecture de la Bible, ou de tout l'Ancien Teſtament aux Fidéles? c'eſt tout le contraire.

On cite encore l'Auteur de l'Ouvrage imparfait ſur ſaint Matthieu attribué à ſaint Chryſoſtome; mais qui eſt plûtôt de Pelage; lequel reprenant les Docteurs de la Loi de ce qu'ils avoient découvert à Herode, le lieu où devoit naître le Meſſie, dit que leur imprudence nous apprend que les myſteres de l'Ecriture ne doivent pas être découverts aux Impies, mais aux Fidéles. Ce paſſage n'a encore aucun rapport à la lecture de l'Ecriture ſainte. Il s'agit ſeulement de ne pas découvrir les myſteres aux Infidéles que l'on prévoit qui en abuſeroient.

Je ne m'arrête pas à un paſſage de Bede, que l'on allegue encore, qui dit que Nôtre Seigneur étant entré dans la Synagogue, ouvrit le Livre de la Loi, & y lût, mais qu'il le ferma enſuite, & le rendit au Miniſtre, parce qu'il ne faut pas tout dire à tout le monde, & qu'il a laiſſé à la prudence de celui qui enſeigne, de diſpenſer la parole ſuivant la capacité de ſes Auditeurs. Cela n'eſt point encore dit de la lecture de l'Ecriture ſainte; mais de la prédication de la Parole, & c'eſt un avis qu'il donne aux Miniſtres, afin qu'ils s'accommodent à la portée de leurs Auditeurs.

On apporte enfin un paſſage de ſaint Jerôme, qui pourroit mieux venir à ce ſujet. C'eſt dans ſon Epître à ſaint Paulin, où il ſe plaint que tout le monde ſe mêle de l'Ecriture ſainte, que les femmes, les Vieillards, & les Sophiſtes croiant la bien entendre, la déchirent, & veulent l'enſeigner ſans l'avoir appriſe: *Sola Scripturarum ars eſt, quam ſibi omnes vindicant; hanc garrulanus, hanc delirus ſenex, hanc Sophiſta verboſus, hanc univerſi præſumunt, lacerant, docent antequam diſcant.* Mais c'eſt abuſer manifeſtement de ces paroles de ſaint Jerôme, que de les entendre de la ſimple lecture de l'Ecriture ſainte. Saint Jerôme ne ſe plaint pas en cet endroit des ſimples qui liſent l'Ecriture ſainte pour s'inſtruire; mais de ce que tout le monde ſe veut mêler de l'expliquer & de l'enſeigner, que l'on ſe vante d'être habile en cette ſcience ſans l'avoir étudiée, c'eſt ce qu'il appelle l'Art de l'Ecriture ſainte, & il applique le vers ſuivant à ces ſortes de gens, qui ſe mêlent d'écrire ou d'enſeigner ce qu'ils ne ſçavent pas:

Scribimus indocti, doctique Poëmata paſſim.

Enfin ces mots, *Hanc univerſi præſumunt, lacerant, docent antequam diſcant*, expriment aſſez clairement que ſon intention n'eſt que de parler de ceux qui ſe mêlent de faire des Commentaires & des Explications ſur l'Ecriture ſainte, ſans avoir appris les ſciences neceſſaires pour la bien entendre.

§. IV.

S'il eſt vrai que l'Egliſe ait défendu les Traductions de la Bible en Langue Vulgaire & interdit la lecture de l'Ecriture ſainte au Peuple, & quel auroit pû être le motif de cette défenſe. Si elle ſubſiſte encore à preſent. Regles de la Traduction de l'Ecriture ſainte en Langue Vulgaire, & Avis pour la lire avec fruit.

Nous avons montré juſqu'ici par une Tradition conſtante des peres de l'Egliſe Grecque & Latine, que la lecture de l'Ecriture ſainte a toûjours été conſiderée comme tres-utile à tous les Chrêtiens, & que non ſeulement l'Egliſe a permis à tous les Fidéles ſans diſtinction d'âge, ni de ſexe de la lire; mais même qu'elle les y a toûjours exhortés juſqu'à ces derniers Siecles par la voix de ſes Paſteurs, ſans en exclure perſonne: Elle y a exhorté les Enfans, afin qu'à l'imitation de Timothée, ils fuſſent nourris & élevés dans la ſcience de l'Ecriture ſainte. Elle y a exhorté les Catechumenes, & les a admis à entendre la parole de Dieu, quoiqu'elle les ait exclus de ſes myſteres, afin qu'ils conçûſſent de la veneration & du reſpect pour la Religion qu'ils embraſſoient. Elle y a exhorté les femmes, les filles & les jeunes Veuves, afin qu'elles y appriſſent leurs devoirs, & qu'en la méditant continuellement, elles puſſent ſe perfectionner dans la vie ſpirituelle. Elle y a exhorté les ſimples, & les petits, perſuadée que Jesus-Christ les a choiſis même préferable-

ment aux Grands & aux Sages, & que l'Ecriture ſainte quoiqu'elle contienne des myſteres, & des choſes tres-ſublimes, eſt neanmoins accommodée à la portée de tout le monde, & proportionnée à l'intelligence des Lecteurs les plus ſimples, en ſorte qu'un Artiſan, un Valet, une pauvre femme, & les plus ignorans de tous les hommes peuvent profiter de cette lecture. Elle y a exhorté non ſeulement les Moines, les Soliraires, les Vierges, & ceux qui font profeſſion de mener une vie ſpirituelle; mais auſſi ceux qui vivent dans le monde, qui ont famille & emploi, afin qu'ils y trouvaſſent dequoi ſoûtenir leur foibleſſe au milieu des perils, où les occupations de ce monde les expoſent, & dequoi reſiſter aux tentations auſquelles ils ſont continuellement ſujets. Elle y a exhorté les pecheurs, & les perſonnes engagées dans le vice, afin qu'elles y cherchaſſent des remedes à leurs maux, & qu'écoutant la voix de Dieu, & éclairés de ſa divine parole, ils reconnuſſent leur égatement, & embraſſaſſent les moiens de rompre les chaînes de leurs mauvaiſes habitudes. Ainſi ni l'âge, ni le ſexe, ni l'eſprit, ni le défaut de capacité, ni la profeſſion, ni l'état où l'on ſe trouve n'ont jamais été conſiderés dans l'Egliſe comme des raiſons d'interdire aux Fidéles la lecture de l'Ecriture ſainte. Enfin l'Egliſe n'a pas ſeulement exhorté tous les Fidéles à la lire; mais elle les a avertis par la bouche des ſaints Peres, que c'eſt le Diable qui détourne les Chrêtiens de cette lecture: elle a repris & blâmé ceux qui la negligeoient, & elle a déclaré que l'ignorance de l'Ecriture ſainte, eſt une des principales cauſes de tous nos maux, & que c'eſt de là que ſont ſorties, comme d'une miſerable ſource, une infinité de deſordres; que c'eſt de là qu'eſt venuë cette foule d'Hereſies, ce dereglement de mœurs, cette inutilité de tant de travaux & de tant d'occupations vaines & ſteriles, où s'engagent les Chrêtiens: ce ſont les paroles mêmes de ſaint Chryſoſtome.

On dira peut-être que toutes ces maximes ont été bonnes & veritables du tems des Peres, tout le monde pouvant alors lire l'Ecriture ſans danger, parce que les Fidéles avoient un eſprit de foi, de pieté, de docilité, & de ſoumiſſion aux Paſteurs de l'Egliſe; au lieu que dans ces derniers Siecles il s'eſt gliſſé parmi les hommes un eſprit de nouveauté, de temerité & d'orgueil, qui a été cauſe que la pluſpart des ignorans qui la liſoient, ſont tombés dans des erreurs, & dans des nouveautés dangereuſes, & n'ont plus voulu écouter la voix de leurs Paſteurs; & que c'eſt ce qui a obligé l'Egliſe d'interdire la lecture de l'Ecriture ſainte aux Laïques, & d'en défendre les Verſions en Langues Vulgaires. C'eſt ce qu'il nous faut preſentement examiner.

Premierement, à l'égard de la ſuppoſition que l'on fait, que les Peres n'ont permis la lecture de l'Ecriture ſainte aux ſimples Fidéles, que parce qu'ils avoient en ce tems-là un eſprit de docilité & de ſoumiſſion, & que ſi elle eût pû nuire à quelques-uns de ceux à qui ils parloient, ils en euſſent défendu la lecture: cette ſuppoſition, dis-je, n'eſt pas veritable; car l'Egliſe a toûjours été mêlée de bons & de méchans; il y a toûjours eu des Chrêtiens qui ont profité de la lecture de l'Ecriture ſainte & d'autres qui en ont abuſé: cependant les Peres n'ont pas ceſſé pour cela d'exhorter tous les Fidéles à la lire; ils ſçavoient que la parole de Dieu étoit une odeur de vie aux uns, & une odeur de mort aux autres, pour me ſervir des paroles de l'Apôtre: mais ils ſçavoient auſſi que cette raiſon n'avoit pas empêché J. C. & les Apôtres de l'annoncer aux uns & aux autres: C'eſt pourquoi ils n'avoient garde d'en interdire la lecture generalement à tous les Chrêtiens, parce que quelques-uns en pouvoient abuſer: il faudroit qu'ils euſſent été moralement certains que tous ceux à qui ils préchoient, en abuſeroient, ce qui eſt preſqu'impoſſible. Quand ils connoiſſoient par experience que la lecture de quelque Livre particulier de l'Ecriture ſainte ſeroit inutile ou nuiſible à quelques particuliers, ou à une certaine ſorte de perſonnes, ils pouvoient bien leur conſeiller, & même leur ordonner de ne pas lire ces endroits; mais d'interdire pour cela generalement aux Fidéles la lecture de l'Ecriture ſainte, c'eſt ce que les Peres n'ont point fait, & n'ont pas crû devoir faire.

Secondement, c'eſt encore une fauſſe ſuppoſition, que de s'imaginer que les ſimples & les ignorans ſont plus capables que les ſçavans & les perſonnes éclairées d'abuſer de la lecture de l'Ecriture ſainte: ce ſont au contraire ordinairement ceux-ci, qui enflés de leurs lumieres, ſe ſont précipités dans des erreurs en expliquant l'Ecriture ſainte à leur mode; au lieu que les ſimples & les ignorans humbles & dociles ſans vouloir pénétrer plus avant, ſe contentent d'entendre ce qu'il y a de clair pour leur inſtruction, & pour leur édification dans les Livres Sacrez.

La troiſiéme ſuppoſition; que dans ces derniers Siecles, il s'eſt gliſſé parmi les hommes un eſprit de nouveauté, de temerité, & d'orgueil qui a été cauſe que la pluſpart des ignorans qui liſoient l'Ecriture ſainte ſont tombés dans des erreurs & dans des nouveautez dangereuſes, & n'ont plus voulu écouter la voix de leurs Paſteurs, ſemble avoir plus de fondement. Voici ce qui en eſt. Quand les Vaudois ou Pauvres de Lyon parurent à la fin du douziéme Siecle, Pierre Valdo Marchand de Lyon, leur Auteur s'étant érigé en Prédicateur, ſe mêla d'expliquer l'Ecriture ſainte en

la

la Langue Vulgaire, & de prêcher la parole de Dieu. Ceux de ſa ſecte qui étoient tous Laïques l'imiterent, & étant repris par le Clergé, de ce qu'ils préchoient ſans miſſion, s'éleverent contre leurs Paſteurs, & formerent un ſchiſme. Le Pape leur ordonna de demeurer dans le ſilence, & leur fit défenſe d'annoncer publiquement la parole de Dieu: mais on ne lit point qu'il leur ait fait aucune défenſe de lire l'Ecriture ſainte en leur particulier, ni d'en avoir des Verſions. Innocent III. défend bien auſſi aux Laïques dans ſa Decretale *Cùm ex injuncto*, de tenir des Conventicules, & d'y prêcher la parole de Dieu; mais loüe le deſir qu'ils avoient d'entendre l'Ecriture ſainte. Je ne m'arrête pas à la défenſe faite dans un prétendu Concile de Toulouſe de l'an 1228. C. 4. d'avoir des Livres de l'Ancien & du Nouveau Teſtament, ſi ce n'eſt des Pſeaumes, des Breviaires, ou des Offices de la Vierge, & à condition que ces Livres ne ſeront pas traduits en Langue Vulgaire; car il eſt notoire que cette défenſe eſt contraire à l'uſage de l'Egliſe de tous les tems & abuſive. D'ailleurs ce Reglement qui n'eſt pas d'un Concile, mais ſeulement du Cardinal de Saint Ange, n'avoit été fait préciſément que pour le Diocéſe de Toulouſe, & les Païs voiſins où l'abus continuel que les Albigeois & les Vaudois faiſoient de l'Ecriture ſainte, avoit porté ce Cardinal à en uſer avec cette rigueur. Vouloir ſe ſervir de cela comme d'une Regle & d'une défenſe generale, c'eſt une illuſion manifeſte. Enfin qui voudroit ſoûtenir qu'il a été défendu aux Chrêtiens d'avoir des Livres de l'Ancien & du Nouveau Teſtament en Hebreu, en Grec, & en Latin, & qu'ils ne peuvent avoir des Traductions du Breviaire & des petites Heures de la Vierge, c'eſt cependant ce que le Reglement de ce Cardinal défend, & par conſequent il eſt inſoûtenable.

Wiclef, Jean Hus & ſes Diſciples firent le même abus de la Prédication de la parole de Dieu, & un des principaux chefs de leur doctrine examiné dans les Conciles de Conſtance & de Bâle, fut la liberté de prêcher publiquement la parole de Dieu, qu'ils vouloient que l'on accordât aux Laïques. Ces Conciles s'y oppoſerent, ſans neanmoins leur défendre de lire l'Ecriture ſainte en leur particulier; car on ne trouve dans ces Conciles aucune défenſe de lire, ou de traduire l'Ecriture ſainte en Langue Vulgaire, ni aucune propoſition, qui permît cette lecture ou ces Traductions, cenſurée. Mais ces Sectaires appuïant leur doctrine ſur des paſſages de l'Ecriture ſainte mal entendus, en firent des Traductions en Langue Vulgaire, infidéles, ſans aveu & ſans autorité, & s'en ſervant pour établir leurs erreurs, cela donna lieu à quelques Auteurs Catholiques, non pas de condamner abſolument toutes les Verſions de l'Ecriture ſainte, ni d'en défendre entierement la lecture; mais de prendre des précautions pour arrêter le cours des Verſions Heretiques, & empêcher que les Fidéles ne fiſſent un mauvais uſage de la lecture de l'Ecriture ſainte en l'entendant dans le ſens que les Heretiques lui donnoient. C'eſt ce qui a porté Gerſon à deſapprouver les Verſions de toute la Bible en Langue Vulgaire, qui étoient mal faites & mal entenduës. Car ce ſont celles-là ſeules qu'il condamne, & avoüe que celles qui ſont bonnes & fidéles peuvent être utiles étant bien entenduës. *Quemadmodum de Biblia benè & verè in Gallicum tranſlata bonum aliquod, ſi ſobriè intelligatur, poteſt emanare; ſic per oppoſitum innumeri errores evenire poſſunt, ſi malè fuerit traducta, aut præſumptuoſè intellecta refutando ſenſus, & ſanctorum Doctorum expoſitiones. Satiùs eſſet hujuſmodi rem ignorare quemadmodum in medicinis, & in aliis ſcientiis, quas meliùs eſſet prorſus ignorare, quàm parum aut malè ſcire, ſeſe magiſtrum reputando in eis.* Ce ſont les paroles de cet Auteur dans la cinquantiéme Conſideration aux Flateurs des Princes. Ainſi quoiqu'il parle plus durement en d'autres endroits contre les Verſions de l'Ecriture ſainte en Langue Vulgaire, il ne les condamne pas neanmoins toutes abſolument; il avoüe au contraire qu'elles peuvent être utiles, ſi elles ſont veritables & fidéles: il n'en interdit pas la lecture à tous les Laïques, mais ſeulement aux eſprits préſomptueux qui veulent les interpreter à leur mode contre le ſens que les ſaints Peres leur ont donné, & qui s'imaginent être les maîtres de les expliquer à leur phantaiſie. En un autre endroit où il dit plus generalement qu'il faut défendre la Verſion de l'Ecriture en Langue Vulgaire, il en excepte les Moralitez & les Hiſtoires; ce qui comprend preſque tout le Nouveau Teſtament & la plus grande partie de l'Ancien. *Rurſum ſequetur ex præmiſſis prohibendam eſſe Vulgarem Tranſlationem Librorum ſacrorum noſtræ Bibliæ præſertim extra moralitates & hiſtorias.*

Mais quel qu'ait été ſur ce ſujet l'avis de Gerſon, il eſt certain que les inconveniens qu'il a allegués, n'ont point porté l'Egliſe de ſon tems à faire la défenſe qu'il ſouhaitoit. Et bien loin que les Verſions des Livres ſacrez en Langue Vulgaire aient été proſcrites & défenduës parmi les Catholiques, ils n'en ont jamais tant fait, comme nous avons fait voir, en toutes ſortes de Langues pour être lûës de tous les Fidéles, que depuis le tems de Gerſon juſqu'à celui que l'Hereſie de Luther & de Calvin ſe ſont élevées.

Ces Heretiques aiant ſuivi la même methode des Vaudois, des Wiclefiſtes, & des Huſſites, entrepris d'établir leurs erreurs ſur des paſſages de

l'Ecriture ſainte mal entendus, & mal expliquez, & publié pluſieurs Verſions de la Bible en Langue Vulgaire, dans leſquelles ils inſinuoient leurs explications, il s'eſt trouvé des Theologiens Catholiques qui voiant que pluſieurs Fidéles étoient ſéduits & entraînez dans l'erreur, ſoit par la lecture de ces Verſions & de ces explications infidéles, ſoit par les mauvais ſens que les Miniſtres donnoient aux paroles de l'Ecriture, & inſpiroient à leurs diſciples, ont crû qu'il étoit à propos de défendre aux Laïques de lire l'Ecriture ſainte ſans permiſſion: & quelques-uns ont pouſſé la choſe juſqu'à cet excez, de blâmer generalement toutes les Verſions en Langue Vulgaire. Mais il y a toûjours eu quantité de Theologiens Catholiques qui ont été d'un autre avis, & qui ont ſoûtenu que l'Ecriture ſainte pouvoit être miſe entre les mains de tous les Fidéles, & traduite en Langue Vulgaire. Ceux mêmes qui ont crû qu'il n'étoit pas à propos que tout le monde la lût indifferemment, ont apporté pluſieurs exceptions & modifications à cette regle. Eſprit Rothier Dominiquain de Toulouſe, le premier Auteur qui ait fait paroître (ce fut en 1548.) un Traité pour ſoûtenir ce ſentiment, avoüe dans la Lettre au Roi Henri II. qui eſt à la tête de ce Traité, qu'il a beaucoup d'adverſaires, & qu'il s'attend bien qu'on le taxera d'inſolence, d'oſer ſeul improuver ce que perſonne n'a condamné, & ce que pluſieurs ont loué: *Me inſolentem videri, qui ſolus id reprobem quod nemo damnavit, laudavere plerique.* Pierre Soto du même Ordre, dont le Traité contre les Prolegomenes de Brentius, où il ſoûtient cette opinion, parut en 1552. reconnoît qu'entre les Catholiques & les perſonnes pieuſes, il y en a qui croïent qu'il eſt à propos que l'Ecriture ſainte ſoit traduite en Langue Vulgaire, afin que tout le monde la puiſſe lire, & que c'eſt une choſe qui meriteroit bien d'être reglée par le Concile general: *Ceterùm quod ad translationes Scripturæ in diverſas & omnes Linguas, ut ſcilicet ab omnibus legi poſſit, attinet,* DIVERSÆ SUNT CATHOLICORUM ET PIORUM SENTENTIÆ; *& nos dignam credimus hanc rem quæ generalis Concilii auctoritate tractetur.* Enfin il eſt obligé d'avoüer qu'il n'eſt pas juſte de priver le Peuple de toute lecture de l'Ecriture ſainte. Il ne veut pas à la verité, qu'on la lui mette toute entiere entre les mains, perſuadé qu'il eſt, que c'eſt une viande trop ſolide: mais il convient qu'il y a pluſieurs choſes propres à nourrir la pieté, à entretenir la ſcience, & à augmenter la foi des Fidéles, que l'on peut donner à tout le monde, & traduire en toutes ſortes de Langues, principalement ce qui regarde les mœurs & les principaux Myſteres de la Foi, la Vie de JESUS-CHRIST, les Epîtres, & les Evangiles, &c. *Quod ſi quis cauſetur non eſſe æquum omni lectione Scripturæ privare populum, huic etiam reſpondemus non hoc nos agere, ut nihil legant, nihil habeant ſimplices Scripturæ ſacræ. Integram quidem illam cibum dicimus ſolidiorem quàm captui populi conveniat, ſed ſunt in eâ quamplurima quæ ſufficiant ad pietatem & ſcientiam Chriſtianam & ſervandam & augendam in fidelium animis. Hæc Doctorum diligentiâ excerpta ſaluberrimè credimus omnibus tradi poſſe, & in omnium linguas transferri, præcipuè quæ ad mores pertinent, & quæ ad primæ myſteria Fidei: lectiones illæ quæ per annum in Eccleſia leguntur, Miracula Chriſti, &c.* Alphonſe à Caſtro qui approche du même ſentiment dans ſon Traité de la Punition des Heretiques, publié en 1555. avoüe qu'il y a pluſieurs Chrêtiens & Catholiques qui croient que c'eſt un bien de traduire l'Ecriture ſainte en Langue Vulgaire: *Non deſunt tamen* ETIAM CHRISTIANI ET CATHOLICI VIRI, *qui hoc bonum eſſe contendant;* & quoiqu'il ne ſoit pas de cet avis, il le favoriſe neanmoins dans la ſuite, & apporte les modifications ſuivantes à ſon ſentiment. Il trouve bon que l'on traduiſe en Langue Vulgaire, & que l'on donne au Peuple les Evangiles des Dimanches & des Fêtes de l'année, pourvû qu'ils ſoient traduits par des perſonnes habiles & Catholiques, & que les Traductions ſoient bien examinées & ſans ſoupçon d'erreur. Il ſouhaite ſeulement qu'on y ajoûte quelques explications aux lieux difficiles. Il ſemble même permettre dans la ſuite la Traduction & la lecture de tout le Nouveau Teſtament, à l'exception des endroits difficiles des Epîtres de ſaint Paul, & de l'Apocalypſe, & n'interdire que celle de l'Ancien Teſtament. Ambroiſe Catharin qui ne s'eſt pas éloigné du même ſentiment, conclut neanmoins ſa diſpute, en diſant qu'il ne ſeroit pas d'avis que l'on défendît les Verſions qui ſont déja publiées, ſi elles ne ſe trouvoient fautives, trompeuſes & ſcandaleuſes, à cauſe des Notes ajoûtées par les Heretiques: il voudroit ſeulement que l'on mît des Explications aux endroits dont les Heretiques abuſoient, pour en déclarer le ſens Catholique, ou qu'on avertît le Lecteur dans une Préface, de prendre garde de ne ſe pas laiſſer tromper, & qu'on l'inſtruiſît que le plus ſûr eſt de ſuivre avec humilité les Traditions, & les coûtumes des Peres. Et à l'égard des nouvelles Verſions, il ne les rejette pas entierement; mais il veut qu'on n'en permette aucune qui ne porte le nom de l'Auteur, & qui n'ait une approbation de perſonnes doctes & Catholiques. *Si quis enim me conſuleret, quæ jam ſunt edita non prohiberem, niſi fortè mendoſæ invenirentur, ac doloſæ translationes aut per adjecta Hæreticorum Scholia ſcandaloſè: Idque eo conſilio facerem, ne daretur cauſa malignis garriendi in nos, quaſi velimus ſupprimere Evangelicas veritates: ſed illud diligenter*

diligenter curari vellem, ut in eis Scripturæ locis quibus adversùm nos abutuntur Hæretici, declararetur sensus Catholicus, aut in Præfatione admoneretur lector de offendiculis, & instrueretur in cunctis tutissimum esse ritus & observantias Patrum, ac traditiones obedienter sectari. Novas autem Versiones nollem permitti, nisi & nomen Auctoris haberent, & diligenter probatæ à doctis & verè Catholicis testimonium secum ferrent. Il est vrai qu'il ajoûte, qu'il donne cette permission par indulgence, & à cause de la dureté des cœurs; mais ce qu'il appelle dureté des cœurs, a toûjours été consideré dans l'Eglise, comme un sentiment de pieté & de Religion tres-digne d'un Chrêtien : car quel est le fils qui ne souhaite de lire de Testament de son Pere? Quel est le Chrêtien qui ne doive desirer avec ardeur de lire les Livres qui contiennent la Vie & la doctrine de son Maître? Quel est l'homme religieux observateur de la Loi, qui ne prenne plaisir à la lire & à la méditer. Le Cardinal Bellarmin accuse Chemnitius de mentir impudemment, quand il dit que l'Eglise Catholique défend absolument les Traductions de la Bible en Langue Vulgaire; comme il paroît, dit-il, par la Regle quatriéme de l'Index, le Pape y permettant de lire l'Ecriture sainte traduite en Langue Vulgaire à ceux qui la peuvent lire utilement & avec fruit, c'est à dire à ceux qui en auroient obtenu la permission de l'Ordinaire. Il ajoûte qu'elle défend seulement d'accorder cette lecture indifferemment à tout le monde, & de se servir de Langue Vulgaire dans l'usage public de l'Office de l'Eglise : *At Catholica Christi Ecclesia non quidem prohibet omninò vulgares translationes, ut Chemnitius impudenter mentitur; nam in Indice Librorum prohibitorum à Pio IV. edicto, Regulâ quartâ videmus concedi lectionem ejusmodi Librorum iis qui utiliter & cum fructu eâ uti possunt; id est iis qui facultatem ab Ordinario obtinuerint. Prohibet tamen ne passim omnibus sine discrimine concedatur hujusmodi lectio, & ne in publico & communi usu Ecclesiæ, Scripturæ canantur vel legantur Vulgaribus Linguis.*

„ Enfin le Cardinal du Perron dans sa Replique „ soûtient que ce n'a point été le dessein de l'E- „ glise d'ôter au Peuple la connoissance de ce qui „ se dit dans le Service public, & qu'on ne peut „ accuser l'Eglise Romaine d'avoir introduit ex- „ prés une Langue étrangere au Service Chrê- „ tien; mais qu'elle a jugé par de tres-bonnes „ raisons, qu'elle devoit conserver la Langue „ dans laquelle il avoit d'abord été institué, quoi- „ que par la succession du tems elle eût cessé „ d'être Vulgaire.

Les passages de ces Auteurs que je viens de rapporter, font assez voir que si d'un côté ils ont été peu favorables aux Traductions de l'Ecriture en Langue Vulgaire pour des raisons particulieres que nous examinerons dans la suite, ils ont d'autre côté reconnu que l'on ne pouvoit pas absolument cóndamner toutes ces Versions, ni interdire entierement aux Fidéles la lecture de l'Ecriture sainte; qu'ils ont consenti qu'on en mît certaines parties entre les mains de tous les Fidéles, qu'ils pûssent lire sans permission, & que ceux qui en auroient obtenu la permission, pûssent la lire entiere dans des Versions Catholiques: & qu'enfin plusieurs Catholiques n'étoient pas de leur avis, & croïoient qu'il étoit à propos que l'Ecriture sainte fût traduite en Langue Vulgaire, pour être lûë par tous les Chrêtiens qui avoient la liberté de le faire. C'est ce que ces Auteurs avoüent, & cet aveu seul suffit pour faire voir que l'Eglise n'avoit point encore défendu de traduire, ni de lire l'Ecriture sainte en Langue Vulgaire; car s'il y eût eu quelque défense sur cela, ces Auteurs n'eussent pas manqué de la faire valoir, & eussent traité d'Heretiques & de rebelles aux ordres de l'Eglise, ceux qui n'auroient pas été de leur avis, bien loin de les appeller, comme ils font, des personnes pieuses & Catholiques. Pierre Soto étoit tellement persuadé qu'il n'y avoit aucune défense sur ce sujet, qu'il dit que c'est une chose à examiner & à regler dans le Contile. Il veut parler de celui de Trente, auquel il assista. Il n'y avoit donc point eu jusqu'au Concile de Trente, de défense de traduire & de lire l'Ecriture sainte en Langue Vulgaire: nous verrons dans la suite, que ce Concile n'en a point fait non plus, & qu'il a laissé les choses dans le même état qu'elles étoient auparavant, & les Catholiques dans la même liberté de lire & de traduire l'Ecriture sainte.

La Faculté de Theologie de Paris a apporté dans le Siécle passé les mêmes modifications & exceptions que les Auteurs que nous venons de citer, au jugement qu'elle porta, que vû la malice des „ tems & l'abus qu'on faisoit des Versions de l'E- „ criture sainte, elles lui paroissoient dangereuses, „ & qu'il n'étoit pas à propos qu'elles fussent mi- „ ses entre les mains de tout le monde. C'est dans „ la Censure contre Erasme, qui avoit avancé qu'il étoit à souhaiter que l'Ecriture sainte fût traduite en toutes sortes de Langues, que toutes sortes de gens la pouvoient lire indifferemment, & que l'on ne devoit interdire à personne la lecture d'aucun Livre sacré, pas même celle du Cantique des Cantiques. Les Docteurs de la Faculté de Theologie de Paris qui dresserent la Censure des propositions d'Erasme, eurent soin de prendre des précautions pour faire connoître qu'ils ne desapprouvoient pas absolument toute sorte de Versions de l'Ecriture en Langue Vulgaire, ni la lecture que les Laiques pieux en pourroient faire. Car premierement, de crainte qu'on n'abusât de leur Censure, pour

faire croire que les Verſions de l'Ecriture ſainte étoient nuiſibles par elles-mêmes, ils commencent par remarquer que l'Ecriture ſainte eſt ſainte & bonne en quelque Langue qu'elle ſoit miſe: *Quamvis in quamcumque Linguam vertantur Sacræ Litteræ ſuapte naturâ ſanctæ ſint & bonæ.* Secondement, ils ſe ſervent de l'exemple des Vaudois, Albigeois, & Turlupins, pour faire voir qu'il peut être dangereux d'en permettre la lecture ſans explication, à des idiots & ſimples qui en abuſent, & ne la liſent pas avec un eſprit de pieté & d'humilité: *Abſque ullâ explicatione idiotis & ſimplicibus eis abutentibus, nec eas piè & humiliter legentibus.* Troiſiémement, ils ne diſent pas que la Traduction de la Bible entiere, eſt pernicieuſe en elle-même ni en tout tems; mais ſeulement dans le tems qu'ils faiſoient cette Cenſure: *Hac tempeſtate*, & veu la mauvaiſe diſpoſition des hommes & la temerité impudente de pluſieurs: *Perſpectâ hominum malitiâ & rectè perpenſâ multorum hujus temporis impudenti temeritate.* Quatriémement, ils ne parlent pas de la Traduction des Livres de Morale, des Evangiles, des Epîtres des Apôtres; mais ſeulement des Traductions de toute la Bible indifferemment: *Loquendo de omnibus Scripturæ Libris indifferenter.* Cinquiémement, ils avoüent qu'elle peut être utile à quelques-uns; mais qu'on ne doit pas pour cela la mettre temerairement entre les mains de tout le monde. Sixiémement, ils déclarent formellement qu'ils n'interdiſent pas aux plus ignorans la lecture de quelques Livres ſacrés qui avec une explication convenable ſont propres à l'édification des mœurs; pourvû qu'ils les liſent avec pieté & avec ſobrieté, ſans orgueil & ſans arrogance, & qu'ils n'en prennent pas occaſion de mépriſer ou de negliger les Prédications: *Neque eis obiter interdicit uſum quorumdam ſacrorum Librorum qui cum explicatione conveniente ædificationi morum ſint accommodi; ſi ſic tamen tales Libri ab ipſis legantur piè ac ſobriè citra ſupercilium & arrogantiam ut non inde contemnant Prædicationes nec à crebrâ verbi Dei auditione retrahantur.* C'eſt pourquoi la Cenſure de la Propoſition ſuivante, ne tombe que ſur ce qu'Eraſme permettoit à tout le monde la lecture d'Ezechiel, & du Cantique des Cantiques, que les Juifs mêmes avoient interdite à ceux qui n'avoient pas encore atteint l'âge de 30. ans.

Toutes ces précautions qu'ont priſes ceux qui ont dreſſé la Cenſure contre Eraſme, font voir qu'ils n'ont pas crû qu'il y eût de leur tems une défenſe generale de l'Egliſe, de lire ou de traduire l'Ecriture ſainte en Langue Vulgaire; mais ſeulement qu'ils ont jugé plus à propos, par rapport à la malice & à la temerité des hommes de leur tems, de ne pas accorder indifferemment à tout le monde la lecture de tous les Livres de la Bible. C'eſt pourquoi, quand l'on a deferé à la Faculté de Paris dans le même Siécle, des Verſions de la Bible en Langue Vulgaire, elle ne les a pas rejettées préciſément, parce qu'elle les croïoit mauvaiſes en elles-mêmes; mais parce qu'elle les a jugées infidéles ou pleines d'erreurs. C'eſt par cette raiſon qu'en 1553. elle rejetta une Verſion de la Bible en François, dans laquelle on mettoit quelques Livres Canoniques au rang des Livres Apocryphes: & qui contenoit des propoſitions ſcandaleuſes, ſuſpectes d'Hereſie, & même heretiques. Ce fut par le même motif qu'en 1567. elle condamna la Verſion de René Benoiſt; parce qu'il avoit ſuivi celle de Geneve, & qu'il avoit laiſſé quantité d'erreurs, tant dans ſa Verſion, que dans les Argumens, & les Préfaces des Livres, & dans les Notes marginales: *Quòd ſint Biblia Genuenſium paucis immutatis tum in textu tum in argumentis & præfationibus librorum, tum in annotationibus marginum, tum in additionibus ad Textum.* Ils trouverent auſſi à redire dans la conduite de René Benoiſt, en ce qu'il ne s'étoit pas contenté de donner la Bible à tout le monde; mais de ce qu'il avoit aſſûré qu'il étoit comme neceſſaire pour le ſalut de tous les Fidéles de la lire: *Non enim omnibus indifferenter auſus fuit Biblia Gallica proponere proprio judicio, ſed etiam defendere utiliter & quaſi ex neceſſitate ad ſalutem ab omnibus eſſe legenda.* Enfin les Docteurs de Paris reprennent cette Verſion de pluſieurs défauts, & ne la condamnent point par cette ſeule raiſon, que c'étoit une Verſion de la Bible en Langue Vulgaire. Gregoire XIII. ne la condamna auſſi que ſur l'expoſé de la Faculté, comme contenant des Notes pernicieuſes & pleines d'erreurs, d'hereſies, des blaſphémes, tant dans le Texte que dans les Notes.

Il ſemble que la Faculté de Paris ait été plus loin dans le commencement de nôtre Siécle, & qu'elle ait rejetté abſolument toutes les Verſions de la Bible en Langue Vulgaire. Car en 1607. quelques Libraires lui aiant demandé la permiſſion d'imprimer la Bible en François, elle répondit à ce qu'on prétend, par ſes Deputez, qu'elle n'avoit jamais approuvé, & qu'elle n'approuvoit point ces ſortes de Verſions; mais on n'a point d'acte en forme de cette réponſe, ce n'eſt point une réponſe de la Faculté en Corps; mais de quelques Docteurs qui avoient peut-être quelques raiſons d'en uſer ainſi, parce que l'on ne nommoit point l'Auteur de ces Verſions, & qu'il n'y avoit que des Libraires qui s'en mêloient: ce qui pouvoit être ſuſpect. Il eſt vrai que la même Faculté en 1620. ne trouva pas à propos que quelques-uns de ſes membres euſſent approuvé la Verſion de Ftizon, & qu'elle déclara qu'elle n'approuvoit aucune Verſion de la Bible; & qu'en 1641. elle s'éleva contre la Verſion du Sr. Corbin, & écrivit contre

contre à Mr. le Cardinal de Richelieu; mais il ſe peut faire qu'elle ait eu alors des raiſons particulieres d'en agir ainſi, parce que ces Verſions ne lui ſembloient pas aſſez parfaites. Quoiqu'il en ſoit, il y a du tems que cette même Faculté a changé de conduite, puiſqu'elle a reçû & reçoit tous les jours les ſuppliques des Docteurs pour approuver des Traductions de la Bible en Langue Vulgaire tant entiere qu'en parties, & qu'elle leur permet ſans difficulté de le faire, c'eſt un fait notoire & convaincant: pour montrer qu'elle ne croit pas que les Traductions de l'Ecriture ſainte en Langue Vulgaire ſoient défenduës, nuiſibles, & dangereuſes aux Fidéles. La Faculté de Theologie de Louvain a toûjours été beaucoup plus favorable aux Verſions de la Bible en Langue Vulgaire, puiſque non ſeulement elle les a toûjours approuvées; mais qu'elle a été la premiere, comme nous avons vû, à traduire la Bible en François & en Flamand & à publier ces Traductions.

Pour revenir maintenant au point capital que nous avons quitté afin d'examiner les ſentimens des Facultez de Theologie de Paris & de Louvain ſur les Verſions de l'Ecriture ſainte en Langue Vulgaire, & ſur leur Lecture; nous avons fait voir par l'aveu même de Soto, qu'il n'y a point eu juſqu'au Concile de Trente, de défenſe faite par l'Egliſe de traduire, ni de lire l'Ecriture ſainte en Langue Vulgaire. Voions ce qui s'eſt paſſé dans ce Concile ſur ce ſujet. Si les Verſions de la Bible en Langue Vulgaire euſſent été un abus intolerable, s'il eût été à propos d'en interdire la lecture aux ſimples & aux ignorans, ſi l'on n'eût pû ſans cela arreter le progrez de l'hereſie, & empêcher que les hommes ne tombaſſent dans l'erreur, il eſt certain que le Concile de Trente, dont le deſſein étoit de prévenir tout ce qui pouvoit donner du cours & du credit à l'hereſie, eût dû faire un Decret, par lequel il eût défendu nettement ſous des peines tres-rigoureuſes de traduire l'Ecriture ſainte en Langue Vulgaire, & aux ſimples de ſe ſervir de ces Verſions, & de lire la Bible. Or il n'a rien fait de cela. On dira peut-être que le Concile n'y a pas fait attention; mais l'Hiſtoire du Concile nous apprend au contraire que la Queſtion y fut propoſée & agitée, & que le Concile ne jugea pas à propos de rien faire ſur ce ſujet. Car le Cardinal Palavicin rapporte dans la premiere Partie de ſon Hiſtoire Chapitre 12. que comme on deliberoit dans le Concile le 17. Mars 1546. ſur les abus qui regardent les Livres ſacrés, Pierre Paceco Evêque de Gienne, & nommé depuis peu Cardinal, repreſenta comme un abus „ pernicieux, la coûtume que l'on avoit priſe de „ traduire les Ecritures en Langue Vulgaire, & „ de les faire paſſer par là entre les mains du peuple ignorant: à quoi le Cardinal Madrucce répondit civilement; mais d'une maniere vive & pleine de zele & de chaleur: Que l'Allemagne ſe tiendroit fort offenſée, ſi elle apprenoit que les Peres du Concile vouluſſent priver le Peuple de ces divins oracles, que l'Apôtre nous témoigne devoir toûjours être dans la bouche des Fidéles. Paceco objecta que cela avoit été défendu en Eſpagne avec l'approbation de Paul II. Madrucce lui repliqua que Paul II. & tout autre Pape pouvoit ſe tromper en jugeant qu'une Loi étoit ou n'étoit pas utile; mais que S. Paul qui ordonnoit le contraire de ce qu'on attribuoit à Paul II. n'avoit pû ſe tromper. La choſe en demeura là, & l'aſſemblée ſe leva ſans avoir rien reglé ſur ce ſujet. Le Concile ordonna dans la 18. Seſſion que l'on feroit un *Index* des Livres mauvais & pernicieux: il fut dreſſé pendant le Concile & il en fut parlé dans la 25. Seſſion le dernier jour de la tenuë du Concile; mais les Peres n'aiant pas le tems d'en juger, ils ordonnerent que le tout fût remis au jugement du Pape, pour être publié par ſon autorité. Cet Index ne contenoit encore aucunes Regles. Ce ne fut que depuis, que ces Regles furent ajoûtées, & publiées avec l'Index par Pie IV. en 1564. Sixte V. y fit enſuite des Additions qui furent publiées de nouveau avec l'Index & les Regles par Clement VIII.

Voici ce que porte la quatriéme de ces Regles ſur la Verſion & la lecture de l'Ecriture ſainte. Etant donc évident par l'experience, que ſi la „ Bible traduite en Langue Vulgaire étoit permiſe indifferemment à tout le monde, la temerité des hommes ſeroit cauſe qu'il en arriveroit „ plus de dommage que d'utilité, nous voulons „ qu'à cet égard on s'en rapporte au jugement de „ l'Evêque, ou de l'Inquiſiteur, qui ſur l'avis du „ Curé ou Confeſſeur pourront accorder la permiſſion de lire la Bible traduite en Langue Vulgaire par des Auteurs Catholiques, à ceux à qui „ ils jugeront que cette lecture n'apportera point „ de dommage, mais qu'elle ſervira plûtôt à augmenter en eux la foi & la pieté, & il faudra „ qu'ils aient cette permiſſion par écrit. La ſixiéme Regle du même Index défend que les Livres de Controverſe entre les Catholiques & „ les Heretiques de ces tems, écrits en Langue „ Vulgaire, ſoient lûs indifferemment par tout le „ monde, & ordonne que l'on obſervera à cet égard, ce qui a été dit de la Bible traduite en Langue Vulgaire. Sixte V. remarque dans ſon addition, que par la quatriéme regle il n'eſt point donné pouvoir aux Evêques, aux Inquiſiteurs, & aux Superieurs Reguliers d'accorder la permiſſion, d'acheter, de lire, ou de retenir les Bibles traduites en Langue Vulgaire. Il y a pluſieurs reflexions à faire ſur ces Regles.

Premie-

Premierement, qu'on ne les doit point conſiderer comme étant autoriſées par le Concile de Trente, ni émanées de ſon autorité, puiſqu'elles ont été faites depuis le Concile, & que le Concile avoit bien ordonné que l'on fît un Index des Livres pernicieux; mais qu'il n'avoit aucunement parlé de ces Regles, ni de la défenſe de lire l'Ecriture ſainte en Langue Vulgaire. Son intention étoit ſeulement que l'on fît un Index *des Livres ſuſpects & pernicieux qui contenoient une doctrine impure* : ce qui ne peut ſans impieté s'entendre des Verſions Catholiques de la Bible. 2. Que ces Regles ſont émanées du Tribunal de l'Inquiſition, que l'on ne reconnoît point en France. 3. Qu'elles n'ont jamais été reçûës ni publiées, ni en France, ni en Allemagne, ni dans les Païs-Bas. 4. Qu'elles n'ont jamais eu d'execution non ſeulement en France, mais auſſi dans les autres Roïaumes Catholiques; puiſqu'à l'égard des Livres de Controverſe des Catholiques, on en a toûjours laiſſé la lecture libre par tout, & qu'à l'égard de celle de l'Ecriture, quoique la défenſe ſoit generale, on n'a jamais crû qu'il fallût de permiſſion pour lire quelques parties du Nouveau Teſtament, comme les Epîtres & les Evangiles, la Paſſion de NÔTRE SEIGNEUR, &c. On y a encore manifeſtement dérogé, en ce que le Decret porte neceſſité d'avoir cette permiſſion de lire la Bible par écrit: ce qui n'a jamais été en uſage en aucun Païs. 5. Que l'Obſervation de Sixte V. confirmée par Clement VIII. que les Evêques n'ont pas le pouvoir d'accorder la permiſſion de lire l'Ecriture ſainte en Langue Vulgaire, eſt injurieuſe aux Evêques, & une entrepriſe du Tribunal de l'Inquiſition ſur leurs droits. 6. Que cette Regle ne défend nullement les Verſions de la Bible en Langue Vulgaire; mais ſeulement leur lecture: car bien loin de les défendre, elle ſuppoſe qu'il y en doit avoir; puiſqu'elle déclare qu'on peut permettre de les lire à ceux qu'on croit en devoir profiter. 7. Que cette Regle ſuppoſe un fait ſur lequel le Pape s'eſt pû tromper, ſçavoir que la lecture de l'Ecriture ſainte en Langue Vulgaire, fait plus de bien que de mal. Le Cardinal Madrucce a remarqué là deſſus, que tous les Papes peuvent ſe tromper en jugeant de l'avantage ou du dommage d'une Loi: *Quemcumque Pontificem in judicanda Lege conducibili, vel non conducibili potuiſſe falli.* 8. Que la défenſe de lire l'Ecriture étant fondée ſur cette ſuppoſition: *Que la temerité des hommes étoit cauſe qu'il en arriveroit plus de dommage que d'utilité*, dés que cette ſuppoſition n'a plus de lieu, la défenſe doit ceſſer. Or il eſt de notorieté publique, que de mille Catholiques qui liront l'Ecriture ſainte en Langue Vulgaire à preſent, il n'y en a preſque pas un à qui elle apporte plus de dommage que d'utilité. Ainſi ſelon la Regle même, la défenſe de lire la Bible en Langue Vulgaire ſans permiſſion, ne doit plus avoir de lieu à préſent. La Loi ceſſe quand la cauſe & la fin de la Loi ceſſent. *Ceſſat Lex ceſſante fine.*

Il n'y a point eu dans l'Egliſe d'autre Reglement touchant la Traduction & la lecture des Livres ſacrez, que cette Regle de l'Index qui n'a point été reçûë, ni publiée, encore moins executée dans la pluſpart des Roïaumes Catholiques. Elle a été à la verité inſerée dans le troiſiéme Concile de Milan, & dans un Concile d'Avignon trente ans aprés. Mais ces Conciles ne peuvent tout au plus faire Loi que pour leur Province. On ne voit point que les Conciles Provinciaux des autres Païs, aïent reçû ou approuvé cette Regle. Au contraire le Concile de Bourges de l'an 1584. Tit. 4. Chap. 2. & le Concile de Narbone de l'an 1609. reſtreignent la défenſe de lire & de garder les Bibles traduites en François à celles qui ne ſont point approuvées par l'Ordinaire.

Nous avons fait voir juſques-ici, premierement, qu'il n'a point été défendu dans le Siecle paſſé, aux Catholiques de traduire l'Ecriture ſainte en Langue Vulgaire, & que les Verſions fidéles, Catholiques, approuvées par l'Egliſe, ont toûjours éte permiſes: Secondement, que la lecture n'en a point été abſolument défenduë, comme d'une choſe mauvaiſe & dangereuſe generalement à tous les Fidéles; mais qu'à cauſe du mauvais uſage que pluſieurs en faiſoient, quelques-uns ont été d'avis de n'en pas conſeiller la lecture indifferemment à tout le monde: mais d'examiner auparavant les diſpoſitions de ceux entre les mains de qui ils la mettroient. Troiſiémement, que ceux qui ont été de cet avis, ont apporté pluſieurs exceptions & modifications à leur ſentiment, ſoit en déclarant qu'ils permettoient à tout le monde de lire certains endroits de la Bible, comme le Nouveau Teſtament, les Epîtres & les Evangiles, &c. avec des Explications; ſoit en reſtreignant la défenſe de lire les Verſions de la Bible, à celles qui n'étoient point approuvées de l'Ordinaire; ſoit en marquant expreſſément qu'on devoit accorder la permiſſion de lire l'Ecriture ſainte, & en conſeiller la lecture à ceux qu'on jugeoit qui n'en feroient pas un mauvais uſage; ſoit enfin en avoüant que cette défenſe ne pouvoit avoir lieu dans les Païs où l'uſage contraire avoit prévalu, & où il y avoit des Heretiques qui ſe ſeroient ſcandaliſés de ce qu'on en défendoit la lecture, comme Serarius le remarque expreſſément de l'Allemagne. Quatriémement, que quoique quelques Theologiens Catholiques fuſſent d'avis qu'on ne devoit pas permettre indifferemment à tout le monde la lecture des Verſions de toute la Bible, il y a eu

pluſieurs

plusieurs autres Theologiens Catholiques, qui ont été d'avis contraire, & que ceux mêmes qui ont soûtenu cette opinion, ont reconnu que plusieurs gens de pieté n'étoient pas de leur sentiment. Cinquiémement, qu'il n'y a point eu de défense sur ce sujet, émanée de l'autorité de l'Eglise, ou d'un Concile general, ni établie sur un usage general; mais seulement une Regle de l'Index approuvée dans quelques Conciles Provinciaux qui n'a eu nulle part son execution dans toute son étenduë, & qui n'a eu aucun lieu en France, en Allemagne, en Pologne, & en quelques autres endroits.

Il est remarquable à l'égard de la Pologne, que tant s'en faut que les Papes aient eu le dessein d'y faire executer la Regle de l'Index, qu'au contraire Gregoire XIII. pour empêcher le cours des Bibles traduites en Polonois par les Unitaires, donna ordre à Jacques Vieki Jesuite, de traduire la Bible en Polonois; que sa Version fut approuvée par Clement VIII. & qu'aprés la mort du Traducteur, elle fut imprimée par le commandement, & aux frais de l'Archevêque de Gnesne Primat de Pologne. Possevin remarque que cette nouvelle Bible Polonoise vint fort à propos pour éteindre les erreurs des nouveaux Ariens, qui se répandoient dans le Roïaume: *Et ea quidem Versio fuit perutilis & necessaria restinguendis eorum erroribus qui ex falsa novorum Arianorum & aliorum Hæreticorum Versione passim serpebant.*

Un Jesuite Hongrois nommé George Kaldi fit imprimer à Vienne en 1626. la Traduction qu'il avoit faite de la Bible entiere en Langue Hongroise, & trois ans aprés il fit aussi imprimer en la même Langue les Evangiles & les Messes de toute l'année sans y mettre son nom. Des Catholiques ont fait comme nous avons remarqué, des Versions nouvelles de la Bible en Allemand, en Flamand, & en Anglois, qui sont communes dans ces Païs-là, & cela depuis qu'ils sont remplis d'Heretiques, pour opposer à leurs Traductions, & pour détromper le Peuple, de l'illusion qu'ils lui font, en lui voulant persuader faussement que l'Ecriture sainte leur est favorable: ce qui fait voir que bien loin que l'abus que les Heretiques font de la lecture de l'Ecriture sainte, soit une raison d'en interdire la lecture aux Catholiques, c'en est au contraire une de la leur permettre, & même de les y exhorter, afin qu'ils se détrompent par eux-mêmes du soupçon que les Heretiques leur voudroient donner, & afin que ces mêmes Heretiques ne puissent pas reprocher comme ils font aux Catholiques, qu'ils n'interdisent la lecture de l'Ecriture sainte aux Fidéles, & ne leur en dérobent la connoissance, que parce qu'elle est manifestement contraire à leurs sentimens.

Il n'y a point de Roïaume où l'on ait fait en ce Siecle un plus grand nombre de Versions de l'Ecriture sainte en Langue Vulgaire, & où elles aient été plus communes & plus universellement répanduës qu'en France: elles y ont été mises entre les mains de tout le monde; lûës avec fruit par des Fidéles de toutes sortes de conditions; approuvées, & leur lecture conseillée par les Evêques, & par les Docteurs, sans que la pratique de donner ou de demander permission par écrit pour la lire, y ait été en usage, & l'on peut dire, que s'il y a lieu où l'on ait prescrit legitimement contre la Loi de l'Index, c'est assûrément dans ce Roïaume. Dans le commencement de ce Siecle la Version des Docteurs de Louvain étoit répanduë en France, & lûë communément par les Catholiques; mais comme on ne la croïoit pas tout-à-fait exacte, que le langage vieillissoit de jour en jour, quelques personnes entreprirent de la revoir & de la corriger.

Pierre Besse Docteur en Theologie de la Faculté de Paris & Prédicateur du Roi, fut le premier qui y travailla, & publia sa Version dediée au Roi Henri IV. l'an 1608. Il dit dans sa Préface *que sa Traduction a son passeport des Princes, verification des Parlemens, aveu des Docteurs, Approbation des Universitez.* Quelque tems aprés Pierre Frison Penitencier & Chanoine de l'Eglise de Reims, fit aussi une nouvelle Edition Françoise de la Bible, qui parut en 1620. munie de l'Approbation de plusieurs Docteurs. Il témoigne dans sa Préface, que les Versions de la Bible en Langue Vulgaire ne sont point défenduës, & il assûre que *la cause pour laquelle Maître René Benoît fut inquieté, ne fut pour avoir tourné la Bible, mais pour avoir fait imprimer la Traduction de Geneve, laquelle pensant avoir bien corrigée, il y avoit laissé infinies fautes qui furent apperçûës & condamnées par Mr. l'Evêque de Paris & la Sorbonne.* Il a ajoûté à la fin un Traité des moïens de discerner les Bibles Françoises Catholiques d'avec les Huguenotes. Cependant quelques précautions qu'il eût prises, la Faculté de Theologie de Paris ne voulut point approuver sa Traduction; mais elle ne laissa pas d'avoir cours dans le Roïaume, & d'être entre les mains des Catholiques. La même Faculté refusa aussi en 1641. d'approuver la Traduction de Corbin Avocat au Parlement de Paris, & s'opposa même à sa publication en faisant écrire par son Syndic au Cardinal de Richelieu, pour empêcher qu'elle ne parût. Mais ses efforts furent inutiles; cette Version fut publiée avec l'approbation de deux Docteurs de Poitiers; & le Cardinal de Richelieu persuadé que la principale raison qui avoit porté la Faculté de Paris à s'opposer à la publication de la Traduction de

Corbin, étoit la qualité de ſon Auteur, dont la profeſſion n'étoit pas de ſe mêler des choſes ſacrées, prit le deſſein d'en faire faire une par des gens du métier, & choiſit pour ce ſujet quatre Docteurs de la Faculté de Theologie de Paris, qui ſçavoient de l'Hebreu, du Grec, & du Latin, à qui il fit donner penſion du Roi pour y travailler: mais ce deſſein ne fut pas executé.

La Traduction du Nouveau Teſtament du Pere Veron, n'eut pas les mêmes oppoſitions que les précedentes: auſſi y travailla-t-il avec plus d'exactitude. Il la dédia à l'Aſſemblée generale du Clergé de France, à qui il témoigne dans ſa Préface, qu'*il ne voit qu'avec regret & amertume de cœur, que les Peuples aient les Vies des Saints ſi bien écrites en nôtre Langue, fidélement & purement, qui ne ſont que ainſi qu'on exprimés ſur ce argument, ils n'aient celle du Saint des Saints, le Nouveau Teſtament de nôtre Pere, la Bible ſacrée, le Livre de Vie, qu'avec pluſieurs notables défauts qui y ſont demeurés de la premiere Verſion d'Olivetan.* Il a encore fait un Avant-propos entier, pour montrer *la lecture de la Bible en François non défenduë à aucun.* Voici ce qu'il en dit. J'ai fait tout ce que deſſus aux fins que chacun puiſſe plus librement vâquer à la lecture du Livre de Vie. Mais ſur cela il faut que je reſolve briévement cette queſtion. S'il eſt beſoin de quelque congé, permiſſion, ou faculté particuliere, au moins aux artiſans & aux femmes, ou autres ſimples Fidéles, pour lire la Bible? Ou ſi le ſimple Peuple, même les femmes la peuvent lire ſans demander ce congé de l'Evêque, ni même de ſon Curé ou Confeſſeur. Et voici comme il la reſout.

„ Les Miniſtres n'ont attiré & ne maintiennent preſentement en leur parti en France „ pluſieurs milliers du ſimple peuple par autre „ prétexte plus ſpecieux, qu'en leur diſant & „ rediſant, tant en leurs Préches qu'en leurs „ Livres, avec grandes exaggerations, que la „ Bible eſt un Livre défendu parmi les Catholiques, que le Concile de Trente & un certain *Index* expurgatif défendent la lecture „ d'icelle: c'eſt à dire, crient-ils, ils cachent aux „ enfans le Teſtament de leur Pere, que c'eſt „ ôter la lumiere qui dreſſe nos actions, nous „ ſouſtraire le Livre de Vie: Bref que c'eſt un „ ſigne évident que la Bible eſt contraire aux „ Papiſtes, & que l'Egliſe Romaine & les „ Docteurs le ſçavent bien, puiſqu'ils font inhibition de cette lecture. J'entends ces reproches journellement aux Préches de Charenton, & ſi nos Docteurs s'y trouvoient, „ ou liſoient les Livres de nos adverſaires, ils tâcheroient d'ôter cette pierre d'achoppement au pauvre peuple: au moins ne l'affermiroient-ils pas, ou ne la groſſiroient-ils pas en leurs Livres, & quelquefois en leurs Prônes, pour n'être pas occaſion de la perte de tant d'ames, & pour ne faire pas tant de préjudice à l'Egliſe, laquelle ils penſent ſervir par leurs ſentimens ſcrupuleux qui ne ſe peuvent ſoûtenir en bonne Theologie. Mais je m'étonne de ces gens; & porté d'un juſte zele pour la Religion Catholique, & pour la converſion de tant de milliers de ſimples abuſez, je dis. 1. Qu'il eſt certain que le Concile de Trente n'a jamais défendu la Bible, ni requis telle permiſſion pour la lire, ni donné aucune commiſſion pour faire telle défenſe ou pour en traiter. Je dis 2. Que nul Docteur ſans enfreindre tous les principes de la Theologie, ne peut ſoûtenir qu'il y ait aucune défenſe en France de cette lecture, ni neceſſité aucune d'avoir permiſſion de lire la Bible par aucune Loi, Statut ou Regle qui nous oblige. Je le prouve irrefragablement. Car c'eſt un principe certain en nos Ecoles de Theologie, de Driedo, Medina, bref de tous nos Theologiens Scholaſtiques & Moraux, qu'une Loi fût-elle même d'un Pape ou d'un Concile, beaucoup moins une Regle de Deputez, qui n'a été ni promulguée aux Provinces, ni reçûë, ains rejettée par pratique & coûtume contraire, même de pluſieurs années, n'oblige pas. Ce principe eſt certain, & n'y a Theologien qui oſe dire le contraire: autrement naîtroient mille inconveniens, & eux-mêmes ſeroient tranſgreſſeurs de mille Loix. Or la Loi ou Regle 4. de l'*Indice*, n'a jamais été ni promulguée ni reçûë en France, & y a toûjours été & eſt rejettée par pratique & coûtume contraire, & de bien longues années. Donc, &c. La 6. Regle du même Indice porte: *Le même qui eſt ordonné des Bibles en Langue Vulgaire, ſera obſervé és Livres de Controverſe en Langue Vulgaire.* Or il eſt conſtant qu'il n'eſt requis en France aucune permiſſion pour lire les Controverſes en François de du Perron, de Coton & d'autres, & qu'il n'y a aucune défenſe de les lire. Donc il eſt certain auſſi qu'il n'eſt requis aucune permiſſion pour lire la Bible en François, & qu'il n'y a aucune défenſe de la lire. La Regle 4. porte *que les Libraires qui vendront ces Livres à ceux qui n'ont pas ladite faculté de les lire, perdent le prix de leurs Livres & ſeront chaſtiez.* Cela s'obſerve-t-il, & eſt-il reçû en France? 3. L'obſervation ſur cette même Regle porte ainſi: *Par cette Regle 4. n'eſt donnée aucune faculté de nouveau aux Evêques ou aux Superieurs*

„ des

„ *des Reguliers de donner licence d'acheter, de lire,* „ *ou de retenir les Bibles imprimées en Langue Vul-* „ *gaire.* Cela eſt-il reçû? & ſe pratique-t-il en „ France même par les Docteurs les plus ſcru- „ puleux? Cette Regle, comme pluſieurs au- „ tres de direction, eſt comme une Médaille à „ deux faces, elle eſt bonne & utile en quel- „ ques lieux. Mais le ſcandale qu'en prennent „ nos ſéparez, & la ſéparation qui en naît en „ partie en tant de milliers du ſimple Peuple „ ſéduits par les Miniſtres peut être préferable: „ & comme dit fort bien Vaſquez, la coûtume „ peut même abroger une Loi. Il eſt aiſé de re- „ medier au danger qui peut naître de cette lec- „ ture, par de petites Notes ſur les paſſages obſ- „ curs, ou en avertiſſant le Lecteur ſimple, „ de ne s'arrêter qu'à ce qui eſt aiſé, & quant „ à ce qui eſt obſcur, s'en remettre aux Doc- „ teurs, ou demander leur avis ſur les Textes „ difficiles. Or la fin de la Loi ceſſant en ge- „ neral, la Loi perd ſa force. Je conclus donc „ derechef de tout ce que deſſus: *Que chacun* „ *du Peuple peut lire la Bible Françoiſe d'une Ver-* „ *ſion Catholique en France, ſans être obligé à de-* „ *mander aucune permiſſion par aucune Loi ou Regle* „ *Eccleſiaſtique qui y oblige.* Je dis *par aucune Loi* „ *Eccleſiaſtique.* Car le dire de ſaint Pierre de- „ meure en ſon entier. *Entre les Epîtres de nôtre* „ *Frere Paul,* dit ce Saint, *il y a quelques choſes* „ *difficiles à entendre, & que les ignorans & peu* „ *fermes tordent, comme auſſi les autres écritures,* „ *à leur propre perdition.* Ces ignorans & peu „ fermes ou infirmes en la Foi, doivent ſans „ doute prendre garde à eux, & pour cela ſui- „ vre la direction de leurs Superieurs. . . . . „ Hors ce cas de peril, ignorance, inſtabilité, ou „ infirmité en la Foi, qui n'eſt pas general, & „ auquel les Ecritures & le raiſonnement natu- „ rel nous enſeignent de devoir pourvoir par la „ ſuſdite direction, *il n'y a aucune obligation de* „ *demander congé, permiſſion ou direction pour lire* „ *la Sainte Bible d'une Traduction Catholique, comme* „ *eſt par exemple celle des Docteurs de Louvain,* „ *de Beſſe, de Friſon, & la preſente.* A la lec- „ ture deſquelles tout Fidéle eſt exhorté, & „ même dés ſa premiére jeuneſſe. L'exemple „ de Timothée rapporté avec approbation & „ loüange par ſaint Paul, y convie un chacun. C'eſt ainſi que cet Auteur parle dans un Livre dedié à l'Aſſemblée du Clergé de France de l'an 1646. lui qui par ſon emploi, ſçavoit combien il étoit important pour la Converſion des Heretiques & l'inſtruction & l'édification des Catholiques, de permettre à tout le monde la lecture de l'Ecriture ſainte.

Le Sieur de Marolles Abbé de Villeloin dedia auſſi la troiſiéme Edition de la Verſion du Nouveau Teſtament au Clergé de France, & *il s'éleva* dans l'Epître Dedicatoire contre l'Ecrit qu'un Auteur avoit compoſé, pour prouver qu'on devoit défendre au Peuple la lecture des Livres ſacrez ſous ce Titre; *Le Sanctuaire fermé aux profanes.* Dieu ſoit beni, dit l'Abbé « de Marolles, de ce que la lampe n'eſt point « cachée ſous le boiſſeau, & de ce que le voile « étant rompu, le Pere des lumieres a bien « voulu que les Myſteres nous fuſſent revelés. « Je ſuis ravi de joie de ce qu'enfin le pain étant « laiſſé en la poſſeſſion des étrangers, n'eſt plus « arraché d'entre les mains des enfans naturels. « Ceux qui leur donnent le nom de Profanes les connoiſſoient mal. Ils ne ſçauroient « être enfans & profanes en même tems. Les « profanes, à proprement parler, ſont les im- « pies & les païens qui ſe mocquent de nos myſ- « teres, & qui trouvent du ſcandale & de la « folie en la Croix de Jesus-Christ. Donner « à vos Peuples une conſolation ſi ſalutaire que « celle-ci, ce n'eſt point donner aux chiens les « choſes ſaintes, ou bien il faudroit par la mê- « me raiſon leur denier l'uſage des Sacremens, « parce qu'ils en peuvent abuſer. Il s'étend bien « plus au long ſur cette matiere dans la Préface, & il y propoſe expreſſément cette queſtion; *S'il eſt neceſſaire ou même convenable que toutes ſor-* *tes de perſonnes aient la liberté d'ouïr & de lire les* *Ecritures en Langue Vulgaire*; & il entreprend de prouver par l'autorité & l'exemple des Saints Peres, & par toutes ſortes d'Auteurs anciens & nouveaux, qu'on ne doit point ôter cette liberté.

L'Aſſemblée du Clergé de 1655. ou du moins quelques Prélats de cette Aſſemblée, & entr'autres Mr. de Marca, jugeant qu'il étoit à propos de faire une Traduction plus Françoiſe du Nouveau Teſtament, jetta la vûë ſur le Pere Amelotte Prêtre de l'Oratoire, & le chargea d'y travailler: il la fit, & la premiere partie de ſon Ouvrage parut en 1666. dediée à Mr. de Perefixe Archevêque de Paris, & approuvée par pluſieurs Prélats, qui en recommandent la lecture, ſans exprimer qu'il fût beſoin de permiſſion. Ce Pere fait entendre dans ſa Préface, que « l'Egliſe qui ſe gouverne differemment ſelon les « tems & ſelon les lieux dans la diſtribution « qu'elle fait de cette viande Celeſte à ſes En- « fans, a fait quelquefois diſtinction entre les « Laïques & les Prêtres, lorſque la contagion « de certaines hereſies s'échauffe; mais qu'au- « jourd'hui la gloire de Jesus-Christ ſur « nos Autels conſume les tenebres, & ébloüit « les yeux des Sacramentaires, l'Egliſe lui donne « la liberté de traduire la Bible pour la conſola- « tion des perſonnes vertueuſes qui ne ſçavent «

» pas les Langues conſacrées par le Titre de la
» Croix, & pour ſervir même quelquefois aux
» Doctes, par la lumiere que toute Langue don-
» ne à une autre.

Ce qui ſe paſſa dans l'Aſſemblée du Clergé de l'an 1660. & dans la Faculté de Theologie de Paris touchant le Miſſel du Sieur Voiſin, ne regarde point préciſément la Traduction de l'Ecriture ſainte; mais celle de l'Office de la Meſſe: & d'ailleurs ce Miſſel ne fut condamné par le Clergé & par la Faculté, que parce qu'on y trouva pluſieurs endroits qui parurent mal traduits, que la Faculté cenſura comme des erreurs, & que l'on ſuppoſa que l'on avoit eu deſſein en faiſant cette Traduction, d'introduire l'uſage de dire la Meſſe en Langue Vulgaire. C'eſt ce que l'Aſſemblée même inſinuë dans ſa Lettre circulaire du 11.
» Janvier 1661. où elle déclare que l'eſprit de
» l'Egliſe eſt, que les Fidéles ſoient inſtruits de
» la verité de la Majeſté des Divins Myſteres par
» les Curez & Prédicateurs, jugeant que leur
» avancement dans la doctrine & dans la pieté,
» ſeroit plus grand & plus aſſûré par ces inſtruc-
» tions, que ſi ce divin Sacrifice étoit celebré en
» Langue Vulgaire, ainſi que les Heretiques ont
» voulu fauſſement perſuader qu'il étoit neceſ-
» ſaire pour inſtruire les Peuples. A quoi ſe rap-
porte auſſi neceſſairement ce qui eſt dans un Decret de cette Aſſemblée du 24. Janvier 1661.
» où il eſt dit, que l'arrêté de l'Aſſemblée du 7.
» Decembre, portant la ſuppreſſion du Miſſel
» de Mr. Voiſin, a été fait pour la conſervation
» de l'uſage univerſel de l'Egliſe, confirmé par
» le Concile de Trente, que l'on a voulu changer
» au grand ſcandale du public par les Traductions
» du Miſſel en Langue Vulgaire. Jamais le Concile de Trente n'a penſé à défendre les Traductions du Miſſel en Langue Vulgaire, pour être lûës en particulier: il a ſeulement maintenu l'ancien uſage de celebrer la Meſſe dans l'Egliſe d'Occident en Latin. Ainſi puiſque l'Aſſemblée ſuppoſe qu'on vouloit introduire une nouveauté contraire à la défenſe du Concile de Trente, il faut qu'elle ait été perſuadée qu'on vouloit par cette Traduction du Miſſel, introduire cet uſage, & que ç'ait été là le motif de ſa défenſe. En effet avant ce tems-là feu Mr. l'Archevêque de Roüen François de Harlay, avoit fait imprimer avec l'approbation de l'Aſſemblée du Clergé de 1650. une Traduction & une Explication du Canon de la Meſſe en François: Le Pere Veron, le Sr. d'Hilaire, le Sieur de la Milletiere, le Sr. Catalan avoient auſſi fait imprimer la Meſſe & le Canon en François avec Approbation des Docteurs: & s'il faut remonter plus haut dés le tems du Roi Charles V. le Miſſel avoit été traduit par l'ordre de ce Prince. Enfin depuis l'Aſſemblée de 1660. on a imprimé pluſieurs fois avec l'Approbation des Evêques & des Docteurs, l'Office & le Canon de la Meſſe, & on l'a même mis par ordre du Roi, & à ſes dépens entre les mains des nouveaux Convertis. Mais ſans s'arrêter davantage à cette Queſtion qui ne regarde qu'indirectement celle que nous traitons, nous nous contenterons de remarquer que l'Ordonnance de l'Aſſemblée du Clergé de 1660. & 1661. ne parle point du tout des Traductions de l'Ecriture ſainte.

Quand la Verſion du Nouveau Teſtament de Mons parut, elle ne fut point attaquée par ſes adverſaires, préciſément à cauſe que c'étoit une Verſion du Nouveau Teſtament en Langue Vulgaire, on chercha d'autres raiſons pour la condamner, comme on peut voir dans l'Ordonnance de Mr. de Perefixe Archevêque de Paris du 20. Avril 1668. dans celles de quelques autres Evêques, & dans les Remarques du Pere Annat, ſur l'impreſſion & la publication de cet Ouvrage; & perſonne ne s'eſt élevé contre la Verſion expliquée de Mr. Godeau Evêque de Vence, ni contre l'Exhortation ſuivante qu'il fait dans ſa Préface à tous les Chrêtiens de lire l'Ecriture ſainte. Voici, leur dit-il, le Teſtament du Fils de Dieu vôtre Pere « & vôtre Juge que je vous offre. Je ne puis douter que la lecture ne vous en ſoit agréable. Vous « verrez qu'il vous y laiſſe un patrimoine tout « divin, qui eſt ſa verité, & qu'il en fait le partage d'une façon admirable. Car encore qu'elle « ſoit une, il l'accommode toutefois à la condition & aux devoirs de chacun, afin que tous « en pratiquant ces préceptes, vivent en paix, « & puiſſent parvenir à la poſſeſſion de ſon heritage qui eſt la vie éternelle. Le Fils de Dieu a « pris ſoin de nous y enſeigner clairement & diſtinctement tout ce que nous lui devons, auſſi « bien que tout ce que nous devons à nôtre prochain & à nous-mêmes. C'eſt ce que contiennent les Evangiles. Les Epîtres Apoſtoliques en « ſont un Commentaire & une Explication plus « étenduë & plus diſtincte, qui ne laiſſe rien dans « la vie Chrêtienne que nous devons méner ſur « la Terre, qui n'y ſoit expliqué, & dont la regle « ne s'y trouve. C'eſt donc le Livre que VOUS « devés ETUDIER NUIT ET JOUR: c'eſt le Livre « que vous devez non pas écrire ſur vos mains, ni « avoir continuellement devant vos yeux, mais « que vous devés imprimer dans vos cœurs. . . . « Recevez donc avec ce cœur nouveau ce Nou- « veau Teſtament que je vous preſente. LISEZ-LE « AVEC CE CŒUR. Il vous fera bien-tôt connoître « que les autres Livres, en comparaiſon de celui- « ci, ne vous content que des fables. Il portera « dans vos eſprits la veritable lumiere, qui ne vous « ébloüira pas par un faux éclat, mais qui vous « éclairera d'une maniere effective & aſſûrée. «

» H

» Il ne vous flattera point, mais il vous fera » connoître quels vous êtes, & quels vous de» vés être.

Ce qui s'eſt paſſé en 1688. touchant le Miſſel traduit par le Sieur le Tourneux, dont la publication fut défenduë par une Sentence de l'Official de Paris, n'a encore rien de commun avec les Verſions de l'Ecriture ſainte. Le Promoteur allegua des raiſons particulieres pour le faire défendre; Sçavoir, qu'il n'avoit point été approuvé par l'Ordinaire, qu'il étoit ſans nom d'Auteur, & que la Traduction n'étoit pas fidéle en quelques endroits. En parlant des Verſions en Langues Vulgaires de l'Ecriture ſainte, auſſi bien que de celles des Ouvrages des Peres, & des Offices divins qui ſont reprouvées, il dit nettement que ce ſont ſeulement celles *qui ne ſont point approuvées par les Evêques*. Il eſt vrai qu'aiant enſuite apporté des raiſons qui ſembloient contraires generalement à toutes les Verſions, feu Mr. l'Archevêque de Paris, pour ôter cette impreſſion de l'eſprit du public, fit une nouvelle Ordonnance, dans laquelle le Promoteur déclara que l'Egliſe *n'avoit condamné des Verſions de l'Ecriture & des Peres de l'Egliſe, que celles qui étoient ſans noms d'Auteurs, & qui n'étoient pas autoriſées de la permiſſion des Archevêques, lorſqu'on leur en avoit porté les plaintes, & qu'ils avoient reconnu dans l'examen qu'ils en avoient fait, qu'elles contenoient une mauvaiſe doctrine*. Il ajoûte enſuite, *que ſa requiſition n'avoit jamais été ſi generale, qu'il ne l'eût renfermée dans les Traductions qui n'ont pas été autoriſées dans le Diocéſe*.

Enfin, c'eſt depuis pluſieurs années une choſe conſtante dans l'Egliſe de France, qu'il n'eſt point défendu à des Docteurs, à des Eccleſiaſtiques, à des Religieux, & à des perſonnes de pieté qui ont les lumieres neceſſaires, de traduire en Langue Vulgaire les Livres de l'Ecriture ſainte, les Ouvrages des Saints Peres, & les Traités de Controverſe; & il n'eſt pas moins conſtant, qu'il eſt permis à tous les Fidéles de lire ces Verſions, quand elles ſont approuvées par des Evêques & par des Docteurs, ſans en demander de permiſſion particuliere. Toute la France eſt pleine de ces Traductions qui ſont entre les mains de tout le monde; que tous les Chrêtiens de quelque condition ou profeſſion qu'ils ſoient liſent avec fruit & avec édification. La Faculté de Theologie de Paris donne tous les jours permiſſion aux Docteurs de les approuver en ſon nom, les Prélats les plus ſaints les autoriſent de leurs Mandemens, & exhortent le Peuple à les lire ſans diſtinction d'âge, de ſexe, ni de condition. On en a diſtribué par ordre du Roi un nombre infini d'Exemplaires aux Nouveaux Convertis, & bien loin qu'on ait crû que cette lecture étoit capable de les confirmer dans leur erreur, on n'a pas crû qu'il y eût de moïen plus efficace pour les en faire entierement revenir: c'eſt une choſe publique & notoire. Aprés cela pourroit-on douter que la Loi, s'il y en avoit jamais eu aucune qui eût défendu la lecture de ces Traductions, ne fût entierement abrogée, & que tous les Fidéles ne jouïſſent de l'ancienne liberté qu'ils avoient de lire l'Ecriture ſainte & les Livres de pieté pour leur inſtruction, & pour leur édification?

Auſſi les raiſons qui avoient pû faire croire à quelques-uns, que les Traductions de l'Ecriture ſainte en Langue Vulgaire, devoient être ſupprimées, & leur lecture interdite aux ſimples Fidéles & qui avoient porté à faire la Regle de l'Index, ne ſubſiſtent-elles plus, & par conſequent la Loi doit ceſſer. Ces raiſons peuvent être rapportées à deux principales; La premiere, le grand nombre de Traductions Heretiques de la Bible, infidéles, alterées en pluſieurs endroits, & preſque toûjours accompagnées d'Argumens & de Notes qui portoient à l'erreur; dont les Heretiques avoient rempli le monde, & qu'il n'étoit pas facile de diſtinguer des Verſions Catholiques de la Bible; de ſorte que les Fidéles étoient expoſés à prendre les fauſſes opinions des hommes pour la parole de Dieu, & l'Evangile de l'erreur pour celuï de la verité. Dans cette circonſtance quelques Evêques jugerent à propos de défendre generalement les Traductions, & d'en interdire la lecture aux ſimples, ſauf à permettre la publication & la lecture de celles qu'ils approuveroient. Or ce motif ne peut plus être preſentement allegué; les Bibles Heretiques n'étant plus en uſage parmi les Catholiques, qui ont pluſieurs Traductions des Livres de l'Ecriture ſainte, & principalement du Nouveau Teſtament, qui ſont approuvées & reconnuës pour tres-Catholiques. La ſeconde raiſon portée dans la quatriéme Regle de l'Index, & alleguée par la Faculté de Theologie de Paris, eſt l'experience que l'on avoit que la lecture de la Bible étoit plus dommageable que profitable aux ſimples, non par elle-même; mais à cauſe de la temerité de ceux qui la liſoient, qui vouloient ſe rendre juges de la doctrine, interpréter l'Ecriture ſainte par leur propre ſens, ſe mettre audeſſus de la Tradition, ne croire que ce qu'ils croïoient trouver dans l'Ecriture ſainte, & la prendre pour l'unique regle de leur Foi. Cet eſprit d'indocilité & de préſomption joint à beaucoup d'ignorance, que l'on ſuppoſe avoir regné en ce tems-là, pouvoit cauſer beaucoup de deſordre, rendre la lecture de l'Ecriture ſainte plus nuiſible que profitable, & entraîner les ſimples dans l'erreur: il eſt vrai qu'il falloit travailler à déraciner du cœur des Fidéles, cette mau-

vaiſe diſpoſition, & leur apprendre à lire l'Ecriture dans un autre eſprit; mais comme on ſuppoſe que ce vice étoit general, & qu'il étoit difficile de le reformer promptement, on crut être dans la neceſſité de défendre pour un tems la lecture de l'Ecriture ſainte aux ſimples, & juſqu'à ce qu'on ſe fût aſſûré de leur docilité, & de leur ſoumiſſion. Mais graces à Dieu les choſes ont bien changé de face, ces tems malheureux ne ſont plus; les Catholiques ſont dans d'autres diſpoſitions; bien inſtruits des veritez de la Religion, ils ne cherchent dans l'Ecriture, qu'à ſe confirmer dans la Doctrine de l'Egliſe: ils ne la liſent que pour s'inſtruire de leurs devoirs; ils en ſont tous édifiés; elle n'eſt à preſque perſonne un ſujet de ſcandale & de chûte, & elle eſt une ſource de vie & de benediction pour pluſieurs. C'eſt ce que l'experience d'apreſent contraire à celle qui eſt rapportée dans la Regle de l'Index, fait aſſez connoître: & par conſequent la Loi de l'Index, quand elle auroit eu quelque force, ceſſe d'être Loi, puiſque la raiſon ſur laquelle elle eſt fondée, & qui eſt nettement exprimée dans la Loi, n'a plus de lieu, & que le contraire a ſuccedé. Car ſi l'on a eu quelque fondement de défendre la lecture de l'Ecriture ſainte en Langue Vulgaire, parce qu'on étoit perſuadé qu'elle apportoit plus de dommage que d'utilité, à combien plus forte raiſon eſt-on obligé d'en permettre la lecture, quand on reconnoît clairement, qu'elle ne fait tort à perſonne, & qu'elle eſt utile à une infinité de Chrêtiens? Enfin au lieu qu'on a cru, il y a ſix-vingts ans, qu'il étoit à craindre que les Catholiques ne ſe pervertiſſent, ſi on laiſſoit l'Ecriture ſainte entre les mains de tout le monde, il eſt certain depuis long-tems, que d'une part cela n'eſt plus à craindre; & que de l'autre ce ſeroit mettre un grand obſtacle à la Converſion des Heretiques, & à l'édification des nouveaux Catholiques, ſi on en vouloit interdire la lecture: car comme le Pere Veron l'a remarqué le plus ſpecieux, dont les Miniſtres ſe ſont toûjours ſervis & ſe ſervent encore pour retenir pluſieurs ſimples dans leur parti, eſt de leur dire que la Bible eſt un Livre défendu parmi les Catholiques, qu'ils cachent aux Enfans le Teſtament de leur Pere; que c'eſt ôter la lumiere qui conduit nos actions, & nous ſouſtraire le Livre de vie; en un mot, que c'eſt une preuve évidente que la Bible eſt contraire à la Doctrine de l'Egliſe Romaine, & que les Docteurs le ſçavent bien, puiſqu'ils en interdiſent la lecture. Les Nouveaux Convertis accoûtumés à lire la Bible, & y aiant toûjours trouvé des inſtructions ſalutaires, & peut-être même des lumieres qui leur ont fait reconnoître leur erreur, étant rentrés dans l'Egliſe, ont continué de la lire: on les a aſſûrés, qu'on ne les priveroit point de la conſolation de lire la parole de Dieu: on leur a mis entre les mains des Verſions Catholiques de la Bible & particulierement du Nouveau Teſtament & des Pſeaumes, en leur ôtant les Bibles Huguenotes. Quel ſcandale ſeroit-ce pour eux, quelle occaſion de chûte, ſi on leur faiſoit entendre dans la ſuite, que la lecture des Livres ſaints en Langue Vulgaire, eſt défenduë dans l'Egliſe, & qu'ils ne la peuvent plus lire ſans permiſſion? Enfin une derniere raiſon pour conſeiller la lecture de l'Ecriture ſainte, & qui regarde particulierement le tems preſent, c'eſt le grand nombre de Livres des faux Myſtiques, qui ne contiennent que de vaines ſpiritualitez, ſouvent dangereuſes, & toûjours inutiles, & incapables de nourrir l'eſprit, & de toucher le cœur. Quel abus ne ſeroit-ce pas de priver les Fidéles du pain ſolide de la parole de Dieu, pour ne les repaître que de chimeres? Quel remede plus prompt & plus efficace peut-on apporter, pour les tirer de l'illuſion où ils ſont, que de leur mettre entre les mains l'Ecriture ſainte, & de leur en conſeiller la lecture? Ils y apprendront à craindre Dieu, à eſperer en ſes promeſſes, à veiller continuellement ſur eux-mêmes, à travailler à leur ſalut avec crainte & avec tremblement, à ſouhaiter ardemment d'être avec JESUS-CHRIST, & de poſſeder un jour la Vie éternelle, principes que ces faux Myſtiques détruiſent ou affoibliſſent par leurs idées particulieres: ils y trouveront des Inſtructions, des Préceptes, & des Exemples de vertus & de pieté ſolide, exprimés d'une maniere ſimple & naturelle, au lieu des conſiderations abſtraites, des meditations creuſes, & des penſées obſcures exprimées en termes myſterieux qui ſont le ſujet des Livres de ces faux Spirituels. Toutes ces raiſons font voir que non ſeulement les motifs qui ont pû porter autrefois quelques perſonnes à ne pas approuver les Traductions de l'Ecriture ſainte en Langue Vulgaire & à en interdire la lecture au commun des Fidéles, non ſeulement ne ſubſiſtent plus; mais même que d'autres motifs tres-preſſans ont ſuccedé, qui obligent d'approuver comme on fait, ces Verſions, & d'en conſeiller la lecture à tous les Fidéles.

Pour achever ce que nous avons à dire ſur les Traductions de l'Ecriture ſainte en Langue Vulgaire, il ne reſte plus qu'à marquer en peu de mots, quelles ſont les conditions que doivent avoir ces Verſions pour être bonnes & utiles, & dans quelles diſpoſitions doivent être ceux qui les liſent, afin d'en profiter.

La premiere & la plus eſſentielle condition d'une Verſion de la Bible, eſt qu'elle ſoit fidéle, c'eſt à dire qu'elle rende le ſens de ſon Original avec exactitude. Cette Loi eſt generale pour toutes

tes les Verſions; mais on doit d'autant plus être regulier à l'obſerver dans la Verſion de l'Ecriture ſainte, qu'il eſt plus dangereux & plus criminel d'y manquer; parce que ce ſeroit donner ſes propres penſées pour la parole de Dieu, & tromper ainſi les hommes dans une choſe de la derniere importance. C'eſt pourquoi on doit beaucoup moins ſe donner de liberté en traduiſant l'Ecriture ſainte, qu'en traduiſant tout autre Ouvrage, & il faut s'attacher beaucoup plus à la lettre, & ſe ſervir autant qu'on peut des mêmes expreſſions. Il n'eſt pas neanmoins neceſſaire, de s'arrêter ſi ſervilement à la lettre, & à conſerver certains mots, que la Verſion devienne inintelligible & barbare. On ne fait des Traductions, que pour faire entendre l'Original à ceux qui ne ſçavent pas la Langue dans laquelle il eſt écrit: ſi elles ſont obſcures, embarraſſées, & qu'elles n'expriment pas clairement le ſens, elles deviennent inutiles: c'eſt pourquoi il faut autant qu'on peut, ſe ſervir de termes connus & en uſage, & de phraſes uſitées dans la Langue qu'on traduit, qui répondent aux termes de l'Original, & qui en expriment nettement le ſens: & quand on ne trouve point de mot propre qui réponde à celui de l'Original, on peut ſe ſervir de pluſieurs termes équivalens qui expriment la choſe: En ce cas on n'eſt point cenſé rien ajoûter au Texte, parce qu'on ne fait qu'exprimer dans toute ſon étenduë la force des termes de l'Original. Il n'en eſt pas de même quand le Texte étant obſcur, on l'écrit dans la Verſion par des termes ajoûtés, ou quand le ſens en étant ſuſpendu, on le determine dans la Verſion, ou quand étant ſuſceptible de pluſieurs explications, on s'arrête à l'une plûtôt qu'à l'autre. Quand on peut conſerver dans la Verſion avec quelque grace, le ſens de l'Original dans toute ſon étenduë, il eſt à propos de le faire & de mettre en marge les explications & les differences. Mais comme ſouvent cela ne ſe peut, & qu'il faut neceſſairement pour faire un ſens, ou ajoûter au Texte, ou ſe determiner à ſuivre un ſens plûtôt qu'un autre, l'uſage eſt en ces occaſions, de mettre les termes qu'on ajoûte en d'autres caracteres, d'inſerer dans le Texte le ſens que l'on juge le plus naturel, & de marquer en marge les autres explications dont le paſſage eſt ſuſceptible. Pour ce qui eſt du ſtyle des Traductions de l'Ecriture, il faut tâcher d'y conſerver autant qu'on peut, cette noble ſimplicité des Auteurs ſacrés, & cette éloquence veritable, proportionnée aux perſonnes & au ſujet. On doit donc éviter avec ſoin les termes & les manieres qui pourroient reſſentir l'éloquence humaine, & ſur tout les affectations de certains termes mondains & recherchés, indignes de la ſimplicité, & de la gravité de la parole de Dieu: il faut toûjours ſe ſervir d'expreſſions ſimples & naturelles; mais qui n'aïent rien de bas & de trivial; car ce ſeroit un autre excés qui rendroit la parole de Dieu mépriſable, ſi l'on n'y conſervoit point cette Majeſté toute divine qui ſe rencontre dans l'Original. Il faut encore par la même raiſon, n'emploier que des termes propres & uſités, & conſerver autant qu'on peut, la pureté & la politeſſe de la Langue, afin qu'elle ſe puiſſe lire agréablement. Mais il faut neanmoins prendre garde, comme dit ſaint Auguſtin, qu'en voulant donner un agrément humain à des paroles toutes divines, en tâchant d'y ajoûter le nombre, on ne leur faſſe perdre beaucoup de ce poids & de cette gravité qui les rend ſi venerables: *Sed cavendum ne divinis gravibúſque ſententiis, dum additur numerus, pondus detrahatur.* Voila une partie des conditions que doivent avoir les Traductions de l'Ecriture ſainte en Langue Vulgaire pour être utiles & parfaites.

Il naît ici une Queſtion; ſçavoir ſi l'on doit ſuivre dans ces Traductions uniquement le Texte de la Vulgate, ou ſi l'on peut avoir recours aux Originaux Grecs & Hebreux. Ceux qui veulent qu'on s'arrête à la Vulgate, ſe fondent ſur ce qu'aiant été déclarée authentique par le Concile de Trente, il ſemble qu'il n'eſt pas permis de s'en écarter, ou du moins qu'il eſt plus à propos de s'y conformer entierement. Ceux au contraire qui ſoûtiennent qu'il faut ſuivre les Textes originaux, ſe fondent ſur ce qu'il eſt toûjours plus à propos quand on fait une Traduction, d'avoir recours à la ſource, que de s'arrêter à une Verſion; parce qu'en traduiſant ſur l'Original, on eſt moins ſujet à s'éloigner du vrai ſens, que quand on traduit ſur une Verſion qui peut avoir déja ſes défauts. La déciſion de cette Queſtion dépend de ce que nous avons dit de l'authorité de la Vulgate & de la pureté du Texte Hebreu de l'Ancien Teſtament, auſſi bien que de ce que nous dirons dans la ſuite, de celle du Texte Grec du Nouveau Teſtament. Comme le Concile de Trente en déclarant la Vulgate authentique, ne l'a point préferée aux Textes originaux, ni prétendu qu'elle fût exempte de fautes, il n'a point défendu qu'on eût recours dans les Verſions en Langue Vulgaire aux Textes originaux: & comme le Texte Hebreu de l'Ancien Teſtament & le Grec du Nouveau, ne ſont pas toûjours corrompus dans les endroits où ils ſont differens de la Vulgate, qu'ils ne ſont pas auſſi toûjours exemts de fautes ſurvenuës par la negligence des Copiſtes; que les differences ne ſont quelquefois fondées que ſur les differentes ponctuations, leçons, ou ſignifications d'un mot; il n'eſt pas vrai qu'on ſoit obligé de ſuivre toûjours ou les Textes originaux ou la Verſion Vulgate, & il eſt au contraire

raiſonnable

raiſonnable de ſe ſervir en ces occaſions, des regles que nous avons données pour diſcerner quand il faut ſuivre le Texte Hebreu ou les Verſions, & de celles que nous donnerons dans la ſuite, pour diſcerner s'il faut ſuivre le Texte Grec du Nouveau Teſtament, ou la Vulgate. Ainſi ce n'eſt pas un défaut dans une Verſion de la Bible en Langue Vulgaire, d'être en quelques endroits conforme aux Textes originaux, & en d'autres à la Vulgate, comme ce n'en eſt pas un aux Interpretes, de ſuivre tantôt dans leurs Commentaires, le ſens des Textes originaux, & tantôt celui de la Vulgate. C'eſt ainſi qu'en ont uſé la pluſpart des Traducteurs de nos jours, & ceux mêmes qui ont fait leurs Traductions ſur le Texte de la Vulgate, qui n'ont point fait difficulté de s'en écarter en pluſieurs endroits pour ſuivre le ſens des Originaux; & il n'y en a pas un qui n'ait quelquefois préferé le Grec à la Vulgate: il ſemble même qu'il ſeroit plus à propos de faire les Verſions en Langue Vulgaire ſur les Textes originaux, ſauf à s'en écarter dans les lieux où l'on a ſujet de croire qu'ils ſont corrompus. Cependant de quelque maniere qu'on en uſe, il eſt toûjours certain qu'un bon Traducteur de l'Ecriture ſainte, ne doit pas s'arrêter ſeulement à la Vulgate; mais qu'il doit conſulter les Originaux, & qu'autrement il ſera expoſé à faire quantité de fautes dans ſa Verſion.

Nous n'avons plus qu'un mot à ajoûter des diſpoſitions dans leſquelles doivent être les ſimples pour lire l'Ecriture ſainte avec fruit. La premiere & la principale, eſt qu'ils la liſent dans une entiere ſimplicité de cœur, dans le deſſein de s'inſtruire des veritez de la Religion, & des Préceptes de la Morale, afin de les croire & de les pratiquer. Celui qui ne cherche dans l'Ecriture ſainte, que ſon ſalut, l'y trouvera, & la ſcience même qu'il n'y cherchoit pas: Et celui qui n'y cherche qu'à ſatisfaire un vain deſir de ſçavoir, eſt en danger de devenir plus ignorant & plus aveugle en devenant plus préſomptueux. La ſeconde diſpoſition où doit être celui qui veut lire l'Ecriture ſainte, eſt de profiter des choſes claires qui s'y trouvent, & à l'égard des difficultez qu'il y rencontre, de ne s'en point étonner, & de ne point s'efforcer de les vouloir pénétrer; mais ſe contenter d'en admirer la profondeur. Car comme remarquent les Saints Peres, dont nous avons rapporté les paſſages, l'Ecriture ſainte a une ſimplicité qui s'abbaiſſe juſqu'aux ames les plus ſimples, & une hauteur, qui exerce & qui éleve les plus élevés. Il y a un grand nombre de veritez claires & évidentes, & il y a auſſi des obſcuritez. Mais ce qui doit conſoler les ſimples dans cette obſcurité, c'eſt que ſelon ſaint Auguſtin, les choſes les plus neceſſaires au ſalut, y ſont propoſées d'une maniere ſi claire, que tout le monde peut les y trouver ſans peine; & on a encore cet avantage; que ce qui eſt dit obſcurément en quelques endroits, eſt expliqué clairement en d'autres. La troiſiéme diſpoſition, eſt un eſprit de docilité & d'humilité, par lequel celui qui lit l'Ecriture ſainte, ſe défiant de ſes propres lumieres, & perſuadé des veritez que l'Egliſe lui enſeigne, bien loin de s'ériger en nouveau Dogmatiſte, & de ſe ſervir de l'Ecriture pour autoriſer des nouveautez, demeure inviolablement attaché à la foi de ſes Peres & de ſes Paſteurs, & ne lit l'Ecriture que pour être confirmé dans la doctrine ancienne de l'Egliſe Catholique. La quatriéme diſpoſition eſt d'avoir l'eſprit droit & le cœur pur, afin de ne pas corrompre par malice la pureté de l'Ecriture ſainte, & de ne pas abuſer par une dépravation manifeſte, de ce qu'il y a de plus ſaint, pour favoriſer le déreglement. Il y a des perſonnes à qui les nourritures les plus ſaines deviennent un poiſon, à cauſe de la mauvaiſe habitude de leur corps; & il y a de même des eſprits qui tournent en mal les choſes les plus ſaintes & les plus excellentes. La cinquiéme diſpoſition, eſt d'avoir un grand reſpect & une profonde veneration pour l'Ecriture ſainte, en ne la conſiderant pas comme un Livre humain, mais comme la Parole de Dieu même. Cette diſpoſition eſt d'autant plus neceſſaire que le mauvais uſage que l'on fait de l'Ecriture ſainte, vient ordinairement du peu de reſpect qu'on a pour elle: & en effet, quel fruit pourroit tirer de l'Ecriture ſainte, une perſonne qui n'auroit pas de la veneration pour elle, & qui la liroit comme un Livre profane? & au contraire, comment un Chrêtien qui la reſpecte & qui l'admire, peut-il en être ſcandaliſé, ou s'en ſervir pour ſcandaliſer les autres? Quand les Fidéles ſeront dans les diſpoſitions que nous venons de marquer, il n'eſt pas à craindre que la lecture de l'Ecriture ſainte leur ſoit huiſible; il eſt au contraire impoſſible qu'elle ne leur ſoit tres-utile, & qu'ils n'en tirent un grand fruit pour leur ſalut. Ils peuvent même dans ces diſpoſitions lire ſans danger tous les Livres de la Bible. Neanmoins il y en a, comme nous avons déja remarqué, qui ſont moins utiles, & d'autres qui ſont plus utiles, & preſque neceſſaires aux ſimples: Le Nouveau Teſtament (à l'exception de l'Apocalypſe) & principalement les Evangiles ſont de ce dernier genre. Il n'eſt pas permis à un Chrêtien de les ignorer. Les Pſeaumes ſont encore de même nature dans l'Ancien Teſtament. On y peut joindre les Proverbes, l'Eccleſiaſte, l'Eccleſiaſtique, & une partie des Livres Hiſtoriques, ſans leſquels on ne peut bien ſçavoir l'œconomie de la Religion. Les Livres des Prophetes ſont plus obſcurs, mais ils contiennent quantité de veritez, d'inſtructions, d'exhortations, d'avertiſſemens, & de reprimandes,

Epiſt. 137 ad Volus. De Doct. Chriſt. l. 2. c. 9. n. 14.

reprimandes, dont on peut tirer un grand fruit. Il n'y a que le Cantique des Cantiques dans l'Ancien Teſtament, & l'Apocalypſe dans le Nouveau, dont la lecture puiſſe être moins utile, & même interdite à des eſprits foibles qui pourroient s'en ſcandaliſer.

CHAPITRE X.

Du ſtyle, des ſens de l'Ecriture ſainte, & des differentes manieres de l'interpreter.

§. I.

De l'Eloquence de l'Ecriture Sainte.

CE ne ſont pas ſeulement les Païens, qui ne trouvant point dans les Livres ſacrez cette politeſſe & cet agrément qui ſe recontrent dans les Auteurs Grecs & Latins, les ont conſiderés comme des Ouvrages barbares & mépriſables: il y a eu même des Chrêtiens, & il y en a peut-être encore qui ne s'arrêtant qu'aux termes & aux mots de la Verſion Latine, & ne les trouvant pas auſſi élegans que ceux des Auteurs profanes, ni le diſcours ſi plein de figures, ont été ou ſont portés à croire qu'il n'y a point d'éloquence dans l'Ecriture ſainte, & que le ſtyle en eſt bas & rampant. Mais tous ceux qui ſçavent bien juger des choſes, & qui connoiſſent en quoi conſiſte la veritable éloquence, ſeront facilement perſuadés qu'il n'y a point d'Ouvrage où il y en ait plus, que dans les Livres de l'Ancien & du Nouveau Teſtament. Pour en être convaincu & lever tous les doutes qu'on pourroit avoir ſur ce ſujet, il faut examiner en quoi conſiſte l'éloquence. C'eſt l'art de dire les choſes d'une maniere capable d'inſtruire, de plaire, & de toucher, *docere*, *delectare*, *movere*; afin de reüſſir, il faut faire comprendre ce qu'on dit, faire en ſorte qu'on ſe plaiſe à l'entendre, & trouver le moïen d'émouvoir les paſſions: le premier ſe fait par une narration ſimple & naturelle: le ſecond par les ornemens du diſcours, & par le tour agréable qu'on donne aux choſes que l'on dit: le troiſiéme par des figures expreſſives & par des expreſſions vehementes, qui excitent des mouvemens dans l'eſprit du Lecteur ou de l'Auditeur. Il faut encore dire les petites choſes d'un ſtyle ſimple, les mediocres d'un ſtyle plus relevé, & les grandes, d'un ſtyle grand & ſublime. C'eſt en cela que conſiſte la veritable éloquence, & non pas dans l'élegance des termes, dans le tour des phraſes, dans la cadence des mots, & dans de vains ornemens du diſcours; car ces choſes changent avec le tems, & ſont tres-differentes en differentes Langues: au lieu que la veritable éloquence eſt la même dans tous les tems & dans toutes les Nations. Ce n'eſt donc pas une preuve qu'il n'y ait point d'éloquence dans les Livres de l'Ecriture ſainte; parce que leur Verſion eſt pleine de termes barbares, & qu'on y a negligé la politeſſe & l'élegance du diſcours; car premierement on ne doit pas attribuer aux Auteurs ſacrés les défauts de la Verſion de leurs Livres qu'ils ont écrits en une autre Langue, dans laquelle ils ſe ſont ſervis des termes propres, comme Origenes le remarque, Liv. 7. contre Celſe. Si, dit-il, les Grecs parlent avec plus d'agrément; il ne faut pas juger auſſitôt qu'ils parlent mieux que nos Auteurs qui s'énoncent avec une modeſte ſimplicité; puiſque les Prophetes nous ont laiſſé des Livres écrits en Hebreu avec les ornemens qu'ils peuvent avoir en leur Langue. Il ne faut pas, dit ſaint Jerôme dans ſa Lettre à Paulin, que vous vous offenſiez dans l'Ecriture ſainte de la ſimplicité, ou pour ainſi dire, de la baſſeſſe des termes, qui vient de la faute des Interpretes. Secondement, cette baſſeſſe apparente a été quelquefois jugée neceſſaire pour rendre l'Ecriture ſainte plus intelligible & plus familiere aux ſimples, comme remarque encore ſaint Jerôme dans le même endroit, & dans le Chapitre 40. ſur Ezechiel, où il dit, qu'il a été obligé de mettre *cubitus* au maſculin, & non pas *cubitum* au neutre, pour la facilité & la ſimplicité de l'intelligence, & ſelon l'uſage du Peuple; parce qu'il ne s'eſt pas tant appliqué à éviter les fautes du diſcours, qu'à éclaircir ce qu'il pouvoit y avoir d'obſcur dans l'Ecriture ſainte. Saint Auguſtin fait la même remarque dans le troiſiéme Livre de la Doctrine Chrêtienne, en diſant que ſouvent la maniere de parler Vulgaire eſt plus propre pour bien ſignifier les choſes, qu'une expreſſion plus pure: *Plerumque loquendi conſuetudo Vulgaris utilior eſt ſignificandis rebus, quàm integritas litterata.* Il pouſſe cela ſi loin, qu'il trouve meilleur qu'on laiſſe dans le Texte le mot barbare *Oſſum*, que celui de *Os* dans ce paſſage: *Non eſt abſconditum Os meum* Pſ. 138. Mais ſaint Jerôme n'a pas été en cela tout-à-fait de ſon avis & a crû que quand on ne changeoit rien au ſens, il falloit éviter les fautes, & conſerver la proprieté & la pureté de la Langue, dans laquelle on écrivoit: *Et nos hoc ſequimur, ut ubi nulla eſt de ſenſu mutatio, Latini ſermonis elegantiam conſervemus.... Eadem igitur interpretandi ſequenda eſt regula, quam ſæpè diximus, ut ubi non ſit damnum in ſenſu, Linguæ in quam transferimus, lvpvia & proprietas conſervetur. Epiſt.* 135. Troiſiémement, ce Pere ſuivant ce principe a fait ſa Verſion plus pure & plus élegante que n'étoit les précedentes

dentes Verſions Latines, & en a retranché les ſoleciſmes & les barbariſmes les plus groſſiers; mais il a conſervé les Hebraïſmes, & même quelques mots communs & anciens; ce qui fait que ceux qui ne s'attacheroient qu'au tour, & à la pureté du Latin, la pourroient trouver moins élegante. Mais il faut avoüer, & c'eſt une quatriéme reflexion, qu'en pluſieurs endroits cette maniere de traduire eſt bien plus noble, qu'une baſſe affectation de Latinité, & qu'il a rendu beaucoup plus heureuſement, & plus fortement le ſens, que s'il eût pris un autre tour: Pour en être convaincu, il ne faut que comparer la Verſion de ſaint Jerôme avec les autres Verſions, où l'on a le plus affecté d'obſerver la pure Latinité; & l'on verra que celle de ſaint Jerôme a une éloquence plus mâle & plus touchante. Comparés par exemple ce commencement d'Iſaïe: *Audite Cœli & auribus percipe Terra, quoniam Dominus locutus eſt. Filios enutrivi & exaltavi: ipſi autem ſpreverunt me. Cognovit bos poſſeſſorem ſuum, & aſinus præſepe Domini ſui; Iſraël autem me non cognovit & populus meus non intellexit: Væ genti peccatrici, populo gravi iniquitate, ſemini nequam, filiis ſceleratis, dereliquerunt Dominum, blaſphemaverunt ſanctum Iſraël, abalienati ſunt retrorſum:* Comparés, dis-je, cette Verſion, avec celle-ci de Leon Juda: *Audite Cœli, auſculta Tellus, quoniam Dominus loquitur. Filios educavi & evexi: ipſi autem perfidè deſciverunt à me. Agnoſcit bos Dominum ſuum & aſinus præſepe Heri ſui; at Iſraël non agnoſcit. Populus meus ſeſe non intelligit. Heu gentem ſceleſtam, populum iniquitate onuſtum, ſemen malitioſum, filios perditiſſimos! Deſeruerunt ipſum Dominum, ipſum Sanctum Iſraëlis irritaverunt & à tergo defecerunt.* Cette ſeconde Verſion eſt à la verité plus Latine, mais elle eſt bien moins forte & moins élegante que la premiere. On peut faire la même comparaiſon en pluſieurs autres endroits des Prophetes & des Pſeaumes, & l'on verra preſque par tout, que la Verſion Vulgate a quelque choſe de plus grand & de plus noble que toutes les autres Verſions, quoique peut-être de moins exact ſelon la Grammaire. Cinquiémement, le Grec du Nouveau Teſtament eſt à la verité mêlé de quantité d'Hebraïſmes; mais cela ne fait rien à la beauté de la narration ſimple, naturelle & digne du ſujet qui y eſt traité.

Sans nous arrêter davantage à ce qui regarde les termes de l'Ecriture ſainte, examinons ſi l'on y trouve toutes les parties de la veritable éloquence, que nous avons diſtinguées aprés Ciceron. La premiere eſt d'inſtruire par la netteté & la clarté de la narration. Or qui peut douter que les Ecrivains ſacrés n'excellent en ce genre? Y a-t-il quelque narration écrite d'une maniere plus ſimple & plus naturelle, & en même tems plus grande & plus noble, que celle de la Création du monde? Où trouvera-t-on une Hiſtoire écrite avec plus de juſteſſe & de naïveté, que celles de la Geneſe & de l'Exode? Quoique les autres Livres Hiſtoriques ne ſoient pas ſi élevés, on y a toûjours conſervé la même ſimplicité, ſans baſſeſſe. Quels Hiſtoriens ſont comparables dans la narration de la vie d'un homme, aux quatre Evangeliſtes? La ſeconde partie de l'Eloquence, qui eſt de plaire, peut être bonne & mauvaiſe; car on peut plaire, ou par une veritable beauté, ou par de faux agrémens: un diſcours plaît par ſa veritable beauté, quand tout y eſt convenable à la perſonne & au ſujet; qu'il n'y a rien de ſuperflu; que l'expreſſion eſt grande & noble, & la penſée juſte & élevée. Il plaît par de faux ornemens, quand il eſt accompagné de vains ajuſtemens, d'un faux brillant, de figures recherchées avec affectation, de fauſſes penſées que l'on fait valoir. L'Ecriture ſainte n'a pas à la verité ces faux ornemens; auſſi n'eſt-ce pas un défaut d'éloquence de n'avoir pas dequoi plaire en ce dernier genre: mais elle a aſſez dequoi plaire par ſa propre beauté ſimple & naturelle. Sa narration plaît par ſa juſteſſe; ſes inſtructions ſont agréables par la maniere vive & noble, dont elles ſont propoſées; il n'y a rien de languiſſant, rien de bas, rien de ſuperflu; tout y convient aux perſonnes & au ſujet. Les choſes y ſont expliquées par des deſcriptions, & par des comparaiſons hardies à la verité ſelon l'uſage des Orientaux; mais juſtes & nobles. Enfin le diſcours eſt orné de figures neceſſaires, ſimples & naturelles: c'eſt par là que l'Ecriture eſt capable de plaire à ceux qui ſe connoiſſent à la veritable éloquence. Troiſiémement, rien n'eſt plus propre pour émouvoir & pour toucher, que les expreſſions de l'Ecriture ſainte, elle inſpire de l'admiration par la maniere ſublime avec laquelle elle s'exprime ſur les choſes divines: elle imprime la terreur par la vehemence & la force de ſes expreſſions: elle excite l'amour de la vertu, & la haine du vice par les peintures naïves qu'elle fait de l'une & de l'autre: elle étonne par la force de ſes ménaces; elle releve le courage par la douceur de ſes conſolations: elle donne de l'ardeur par le feu tout divin dont elle eſt remplie. Enfin on peut dire qu'il n'y a point de Livre plus propre à perſuader l'eſprit, & à émouvoir le cœur, que la pluſpart des Livres de l'Ecriture ſainte. Mais ce qui eſt de plus admirable dans l'éloquence de l'Ecriture ſainte, c'eſt qu'elle eſt toûjours proportionnée aux perſonnes & au ſujet: les petites choſes y ſont dites d'un ſtyle ſimple, les mediocres d'un ſtyle plus relevé, & les grandes d'un ſtyle ſublime, & tout y eſt d'un ſtyle grave, ſerieux, majeſtueux, & convenable à la dignité du ſujet & des perſonnes.

Rien

Rien n'eſt plus judicieux que ce que dit ſaint Auguſtin ſur l'éloquence des Auteurs ſacrés dans le quatriéme Livre de la Doctrine Chrêtienne » Chap. 6. Quelqu'un demandera peut-être, dit-il, » ſi nos Auteurs, dont les Ecrits divinement inſpi- » rés compoſent le Canon, ne doivent pas ſeule- » ment être eſtimés ſages, mais auſſi éloquens. » Cette Queſtion me paroît facile à reſoudre, & » le paroîtra à ceux qui ſeront de mon avis; car » quand je les entens, je ne trouve rien qui ne me » paroiſſe non ſeulement plus ſage; mais auſſi plus » éloquent: & j'oſe dire que tous ceux qui enten- » dent bien ce que ces Auteurs diſent, compren- » nent auſſi qu'ils n'ont pas dû parler autrement. » Car comme il y a une éloquence qui convient » aux jeunes gens, & une autre qui convient aux » perſonnes avancées en âge, & qu'on ne doit » point appeller éloquence, celle qui ne convient » pas à la perſonne qui parle; il y a de même une » certaine éloquence qui ſied aux hommes dignes » de reſpect & tout divins. Ils ont parlé avec cet- » te éloquence. Une autre éloquence ne leur au- » roit pas été bienſeante, & cette éloquence ne » conviendroit pas à d'autres: *Nec ipſos decet alia* » *nec alios ipſa:* Elle leur convient à eux, & plus » elle paroît vile aux autres, plus elle ſurpaſſe » l'autre éloquence, non par une vaine enflûre, » mais par une ſolide grandeur. Je pourrois, ajoû- » te-t-il, ſi j'avois le loiſir, montrer que toutes les » beautez & les ornemens de l'éloquence, dont » ſont enflés ceux qui préferent la Langue de leurs » Auteurs à celle des nôtres, ſe trouvent auſſi » dans l'Ecriture ſainte. Mais ce qui me plaît dans » l'éloquence des Auteurs ſacrés, n'eſt pas ce » qu'ils ont de commun avec les Poëtes & les » Orateurs des Gentils, j'admire bien plus avec » étonnement qu'ils ſe ſont ſervis de nôtre élo- » quence par une autre éloquence qui leur eſt pro- » pre, de maniere qu'elle ne leur manque pas, & » que ce n'eſt pas ce qu'il y a de plus grand en » eux; parce qu'il n'étoit pas à propos qu'ils la con- » damnaſſent, ni qu'ils en fiſſent parade. Le pre- » mier auroit été à ſuppoſer, s'ils l'avoient évité » & on pourroit croire le ſecond, ſi cette éloquen- » ce étoit trop viſible dans leurs Ouvrages. Dans » les lieux mêmes, où les Sçavans la décou- » vrent, les choſes y ſont dites d'une maniere, » qu'il ſemble que les paroles dont on ſe ſert pour » les dire, n'ont pas été choiſies par celui qui » les dit, mais qu'elles ſont nées naturellement » des choſes mêmes. C'eſt une ſageſſe qui ſort » du cœur du Sage, comme de ſa maiſon, & » l'éloquence qui eſt ſa domeſtique inſeparable, » la ſuit ſans y être appellée. Il donne enſuite pluſieurs exemples de l'éloquence de Saint Paul, & en voici quelques-uns de l'éloquence de la pluſpart des Auteurs ſacrés.

Dans le commencement de la Geneſe, il y a un trait d'éloquence ſublime, que le ſçavant Critique Longin a admiré & cité pour exemple de ce genre d'écrire: *Dieu dit que la lumiere ſoit faite, & la lumiere fut faite.* Cette expreſſion, comme remarque ce même Critique eſt la plus ſublime & la plus éloquente que l'on pût choiſir pour exprimer la Toute-puiſſance & l'empire abſolu de Dieu dans la création de la lumiere & des autres créatures. Cette autre expreſſion, *Dieu dit: faiſons l'Homme à nôtre image*, eſt encore un trait d'éloquence pour faire connoître l'excellence de l'ouvrage que Dieu alloit faire. Que peut-on de plus touchant, que peut-on de plus ſimple, & en même tems de plus noble, que la narration du Sacrifice que fit Abraham de ſon fils Iſaac? elle n'eſt point ornée de reflexions & de diſcours inutiles; mais les ſentimens de la nature y ſont peints d'une maniere admirable & capable de toucher les cœurs les plus durs; Dieu dit à Abraham; *Prenés vôtre fils, ce fils unique, Iſaac, que vous aimés: Tolle filium tuum unigenitum Iſaac quem diligis:* Tous ces mots portent & font ſentir combien ce commandement de Dieu devoit toucher Abraham: mais peut-on rien de plus ſage, & en même tems de plus capable d'émouvoir, que la réponſe que ce pere fait à ſon fils, quand il lui dit: *Mon Pere, voila du bois, & du feu; mais où eſt la victime de l'holocauſte? Dieu y pourvoira, mon fils*, lui répond-il. C'eſt là où l'on peut dire que la ſageſſe eſt jointe à une grande éloquence. Que l'on compare la ſimple narration de Moïſe en cet endroit, avec celle de l'Hiſtorien Joſeph, & l'on verra la difference qu'il y a entre la vraie & la fauſſe éloquence. Je n'ajoûterai plus qu'un trait d'éloquence de la Geneſe, quoique tout en ſoit plein; c'eſt celui de la reconnoiſſance de Joſeph & de ſes Freres. *Joſeph*, dit l'Hiſtorien ſacré, *ne pouvoit plus ſe retenir, & élevant ſa voix avec larmes: Je ſuis, dit-il, Joſeph. Mon Pere vit-il encore? Ses freres ne lui pouvoient répondre tant ils étoient épouventés: il les appella doucement, & les aiant fait approcher: Je ſuis, leur dit-il, Joſeph vôtre frere que vous avez vendu en Egypte.* Peut-on une peinture plus naturelle, plus vive, & plus touchante, des ſentimens de tendreſſe de Joſeph pour ſon pere, & d'amitié pour ſes freres? Il leur fait ſentir vivement le tort qu'ils avoient eu, & l'injure qu'ils lui avoient faite, & leur marque en même tems qu'il étouffe le reſſentiment qu'il en pouvoit avoir. Il n'y a point d'Orateur qui eût pû exprimer ces paſſions plus naturellement & en moins de mots.

La narration du Livre de l'Exode eſt ſimple dans les choſes qui ſont purement Hiſtoriques, mais égale & bien ſoûtenuë. Le Cantique de Moïſe aprés avoir paſſé la Mer Rouge, eſt d'une éle-

vation merveilleuſe. Les Commandemens de Dieu, & les Loix ſont énoncées en des termes graves & ſerieux, & ſi on les compare avec toutes les autres Loix, on connoîtra facilement qu'elles l'emportent autant ſur elles par la nobleſſe de l'expreſſion, que par la ſageſſe de la diſpoſition. Il en eſt de même du Levitique & des Nombres, & du Deuteronome qui a cet avantage pour l'éloquence, qu'il contient un Cantique à la loüange de Dieu, auquel il n'y a rien d'égal dans les plus excellens Orateurs ou Poëtes, ſoit pour la nobleſſe, ſoit pour la varieté des figures: Voici le commencement qui fera juger du reſte: *Cieux écoutés ce que je vais dire: Que la Terre entende les diſcours de ma bouche: que ma Doctrine s'y répande comme la pluïe, que mes paroles découlent comme la roſée, qu'elles ſoient comme une groſſe pluïe ſur les herbages, & comme une pluïe douce ſur les herbes tendres, &c.* Tout le reſte eſt de même elevation, plein de riches comparaiſons, de nobles deſcriptions, & d'une majeſté qui répond à la grandeur des choſes, & qui imprime du reſpect & de l'admiration.

Je ne dis rien des autres Livres Hiſtoriques, ſi ce n'eſt qu'il n'y a point d'Hiſtoire moins chargée de vains ornemens, dont la narration ſoit plus ſimple, & que cependant il n'y en a point qui ſe faſſe lire plus agréablement: on y trouve même de tems en tems des traits d'éloquence ſublime qui frappent, & touchent l'eſprit des Lecteurs. Il faudroit n'avoir aucun goût de l'éloquence, pour ne pas reconnoître qu'il y en a infiniment dans les Livres de Job & des Pſeaumes, & que le genre d'écrire ſublime y regne par tout. Je n'en tire point d'exemple particulier, parce qu'il eſt difficile de juger quels ſont les endroits les plus éloquens, tout étant d'une pareille élevation. Il ſuffit de dire qu'on ne trouve dans aucun Auteur profane, tant de grandeur, tant de varieté, tant de figures, de deſcriptions, de comparaiſons qu'il y en a dans ces Livres.

Les Proverbes & l'Eccleſiaſte ſont dans le genre de maximes & de ſentences, ce qu'il y a de plus pur & de plus éloquent. Nous n'avons rien qui en approche dans les Livres des Philoſophes. Si l'on cherche de la tendreſſe & de la délicateſſe, on en trouvera plus dans le Cantique des Cantiques, que dans les pieces des profanes.

Si la principale partie d'un Orateur eſt de toucher & d'émouvoir, comme les Anciens l'ont remarqué, on peut dire qu'il n'y a point de Peuple, ni de Nation qui ait eu de plus excellens Orateurs, que les Juifs: car il n'y en a point qui ait des écrits auſſi touchans que ceux des Prophetes des Juifs. Les ſeules Lamentations de Jeremie en ſont une preuve évidente. Où trouvera-t-on un ſeul Auteur qui ait dépeint d'une maniere auſſi pathetique, la deſolation de ſa Ville? En voici un trait, où tout l'art ſemble être épuiſé. *O vos omnes qui tranſitis per viam attendite & videte ſi eſt dolor ſicut dolor meus.* Voila l'extréme abandonnement caracteriſé de la maniere du monde la plus expreſſive: celui qui ſe plaint eſt ſi malheureux, qu'il n'a perſonne à qui s'adreſſer; il eſt obligé d'implorer le ſecours des Paſſans, & ſa miſere eſt ſi grande, qu'il n'a pas beſoin de la leur expliquer pour les exciter à compaſſion; il leur demande ſeulement qu'ils le regardent, & qu'ils voïent s'il y a une affliction pareille à la ſienne.

Dans le Nouveau Teſtament les Evangiles ſont pleins d'expreſſions nobles, & la narration eſt par tout également ſoûtenuë. Les Cantiques de la Vierge Marie, & du Prophete Zacharie rapportés par ſaint Luc, ſont tres éloquens & tres-convenables au ſujet. Rien n'eſt plus élevé que le commencement de l'Evangile de ſaint Jean. Les Actes des Apôtres ſont pleins de diſcours, non ſeulement perſuaſifs; mais auſſi faits avec art. Que peut-on de plus artificieux, que celui de ſaint Paul dans l'Areopage, où cet Apôtre prenant occaſion de l'inſcription d'un Autel dreſſé au Dieu inconnu, leur dit pour ſe concilier leur bienveillance, qu'il leur annonce ce Dieu qu'ils adorent ſans le connoître? Il leur en apprend d'abord ce que la raiſon en peut découvrir aux hommes, & ce que leurs Poëtes dont il apporte l'autorité, en avoient dit. Il paſſe enſuite à des choſes plus inconnuës, & parlant toûjours avec la même autorité, il ſe fait écouter. Qu'y a-t-il encore une fois de plus éloquent que ce diſcours de ſaint Paul dans l'Areopage? Où peut-on trouver plus d'art, plus d'adreſſe, plus de tour pour venir à ſon but, & pour émouvoir les Atheniens? Il n'en paroît pas moins dans le diſcours qu'il fit en preſence du Roi Agrippa, & du Gouverneur Feſtus, & dans la Replique qu'il fit au Roi Aggrippa. Les Epîtres de cet Apôtre ſont pleines de figures & de traits tout-à-fait éloquens, comme ſaint Auguſtin le fait voir dans le Chap. 7. du quatriéme Livre de la Doctrine Chrêtienne: & les Epîtres Canoniques des autres Apôtres, quoiqu'elles ne ſoient pas ſi élevées, ſont écrites avec beaucoup de facilité, de netteté, de douceur, & d'un ſtyle tres-propre à inſtruire & à toucher. Et par conſequent l'on peut dire que l'Ecriture ſainte a dans toutes ſes parties une éloquence veritable & convenable aux perſonnes & au ſujet.

On peut objecter contre cette verité ce paſſage de ſaint Paul du Chapitre 2. de la premiere aux Corinthiens, où il dit, qu'étant venu vers eux " pour leur annoncer l'Evangile de JESUS-CHRIST, " il n'y étoit pas venu avec des diſcours ſublimes " d'une éloquence & d'une ſageſſe humaine: "

" Non

» *Non in ſublimitate ſermonis aut ſapientiæ*, & » qu'il n'a point emploié en leur parlant, les » diſcours perſuaſifs de la ſageſſe humaine; mais » les effets ſenſibles de l'Eſprit & de la vertu de » Dieu : *Non in perſuaſibilibus humanæ ſapientiæ » verbis, ſed in oſtenſione Spiritus & Virtutis.* Et », dans le Ch. 11. de la ſeconde aux Corinthiens, », il déclare qu'il eſt mal-habile dans ce qui re», garde le diſcours, mais non pas pour ce qui », regarde la ſcience: *Etſi imperitus ſermone, non » tamen ſcientiâ.* Mais ſaint Paul ne veut pas en cet endroit blâmer toute éloquence, ni déclarer qu'il ne s'en eſt point ſervi; il fait ſeulement entendre aux Corinthiens, qu'il falloit quelque choſe de plus fort & de plus puiſſant pour faire croire aux hommes la verité de nos Myſteres, que l'éloquence & la ſageſſe humaine, & que les diſcours n'auroient eu aucun effet, s'ils n'euſſent été ſuivis & accompagnés de ſignes manifeſtes de la vertu de Dieu : *Domino cooperante & ſermonem confirmante ſequentibus ſignis.* Marc. 16. Verſ. 20. C'eſt » là le but & le deſſein de l'Apôtre, dans le pre» mier paſſage. Saint Paul, dit ſaint Jerôme dans » le premier Livre de l'Apologie contre Ruffin, » inſtruit de la ſcience des Hebreux, & nourri » aux pieds de Gamaliel, qui étant devenu Apô» tre, a été appellé ſon maître, mépriſoit l'élo» quence des Grecs, ou plûtôt la diſſimuloit par » humilité ; afin que le fruit de ſa Prédication, » ne fût pas attribué à la force de perſuader de ſon » diſcours; mais à la vertu des ſignes. Il mépri» ſoit les richeſſes étrangeres, lui qui étoit riche » dans les ſiennes propres. Mais s'il eût été ſi » fort ignorant, jamais Feſtus, devant le Tribu» nal duquel il parla, ne lui eût dit : *Paul, vous » êtes inſenſé; vôtre grande litterature vous fait » devenir fol.* Quand ſaint Paul dit donc qu'il eſt mal-habile dans le diſcours; cela ne doit s'entendre que de l'élegance des mots, ou plûtôt il dit ceci par une figure aſſez en uſage chez les Orateurs, de diſſimuler, ou de diminuer l'opinion qu'on pourroit avoir de leur éloquence, afin de faire valoir davantage ce qu'ils diſent; & en effet, il ne ſe peut rien de plus éloquent, que l'endroit » même où ſaint Paul dit qu'il ne l'eſt pas. Etant » obligé, remarque ſaint Auguſtin, de ſe vanter » en cet endroit, en faiſant entendre que c'eſt » une eſpece de folie, avec quelle ſageſſe, avec » quelle éloquence le fait-il? Son diſcours n'eſt » pas ſeulement grand en lui-même; mais il a toutes les graces que peuvent lui donner la varieté des figures, & la force de l'expreſſion, comme tous ceux qui liront ce Chap. 11. de la ſeconde aux Corinthiens, en ſeront facilement convaincus.

S'il y a quelques Peres qui ſemblent avoir écrit que les Auteurs ſacrés n'étoient pas éloquens, & que l'Ecriture ſainte étoit d'un ſtyle ſimple, ils n'ont pas parlé de la veritable éloquence: ils ont ſeulement voulu dire que les Ecrivains ſacrés n'avoient point affecté cette éloquence profane qui conſiſte dans de vains ornemens du diſcours; mais ils n'ont point prétendu qu'il n'y eût pas de veritable éloquence dans les Livres ſacrés, & que leur ſimplicité fût une ſimplicité baſſe & mépriſable: ils y ont au contraire reconnu un caractere inimitable de grandeur & de majeſté tres-compatible avec cette ſimplicité naturelle.

Nous n'ajoûterons à ce que nous avons dit juſqu'ici de l'éloquence de l'Ecriture ſainte, que ces belles paroles de Pic de la Mirande dans une Lettre à Hermolaus Barbarus : L'Ecriture ſainte, « dit-il, n'eſt pas ſeulement capable de perſuader « & d'émouvoir; mais elle contraint, elle agite, « elle force: les paroles de la Loi paroiſſent groſ- « ſieres & barbares; mais elles ſont vives, animées, « toutes de feu, perçantes, & pénétrantes juſqu'au « fond de l'ame, & elles transforment l'homme « tout entier par un changement merveilleux. « On ne peut pas juger plus ſainement du ſtyle de l'Ecriture ſainte, & ce ſentiment eſt beaucoup plus digne, non ſeulement d'un Chrêtien; mais auſſi d'un habile homme, que celui de quelques Grammairiens, qui ont eu aſſez mauvais goût pour mépriſer le ſtyle de l'Ecriture ſainte, & détourner les Chrêtiens de ſa lecture, de peur qu'ils ne corrompiſſent leur ſtyle. Rien au contraire n'eſt plus propre, que l'Ecriture ſainte, à former & à élever l'eſprit, & à lui donner du goût pour la veritable éloquence.

§. II.

De la clarté & de l'obſcurité de l'Ecriture ſainte. Des cauſes de cette obſcurité en quelques endroits, & des moiens de la ſurmonter.

LA Queſtion touchant la clarté ou l'obſcurité de l'Ecriture ſainte, peut être traitée, ou par rapport à la Controverſe, ou par rapport à la Critique. L'état de cette Queſtion par rapport à la Controverſe, eſt de ſçavoir, ſi toutes les verités de Foi ſont contenuës clairement dans l'Ecriture ſainte, en ſorte que pour s'en inſtruire, on n'ait pas beſoin de la Tradition, & de l'Autorité de l'Egliſe. Par rapport à la Critique, on demande ſi les Livres de l'Ecriture ſainte ſont écrits d'une maniere claire; ſi cette clarté eſt égale dans tous les Livres, s'il n'y a pas pluſieurs endroits difficiles & obſcurs, & quelles peuvent être les cauſes de cette obſcurité. Sans entrer ici dans la Queſtion de Controverſe, nous nous arrêterons à

celle de Critique, & nous l'expliquerons par les reflexions suivantes.

La premiere, que les Auteurs sacrés aiant écrit par l'inspiration du Saint Esprit, des choses que Dieu vouloit être revelées, & connuës aux hommes, il ne se peut pas faire qu'ils aient eu intention de les écrire d'une maniere obscure & inintelligible; il est à croire au contraire qu'ils ont parlé le plus clairement qu'il leur a été possible. Il est vrai qu'il peut y avoir eu des tems où Dieu ne voulant pas que certaines verités fussent connuës de tout le monde, ne les a pas révelées si clairement; mais seulement d'une maniere figurée & énigmatique. C'est ainsi que les Prophetes parloient assez souvent, & que Jesus-Christ même a parlé devant le commun des Juifs; Il parloit en paraboles, afin qu'en entendant, ils ne compriſſent point; mais il s'expliquoit ouvertement à ses Disciples, à qui il étoit accordé de connoître les Mysteres du Roiaume des Cieux. Au reste quoique le sens de la Prophetie ne fût pas facile à découvrir avant son accompliſſement, & que les paraboles de Nôtre Seigneur ne pûssent pas être expliquées facilement par tous ceux qui l'écoutoient, toutefois & les Prophetes & Nôtre Seigneur s'énonçoient en termes ordinaires, & s'il y avoit de l'obscurité, ce n'étoit pas dans les mots; mais dans le sens de la Prophetie ou de la Parabole; ils vouloient bien que leur discours fût entendu, mais ils ne vouloient pas que la verité cachée sous leurs paroles, fût compriſe de tout le monde.

La seconde reflexion est, que Jesus-Christ étant venu pour instruire les hommes de toutes les verités que Dieu leur vouloit reveler, & aiant permis que sa Vie & sa Doctrine aient été écrites par ses Evangeliſtes, & par ses Apôtres dans des Livres qui devoient être le fondement & la regle de la Religion Chrêtienne, il étoit convenable à sa Providence, que ces Livres fussent écrits d'une maniere claire, nette & préciſe, afin que les Chrêtiens pussent y trouver sans peine les veritez qu'ils étoient obligés de croire, & les maximes qu'ils devoient pratiquer. Rien ne semble plus contraire à la bonté & à la Sageſſe de Dieu, que de supposer que les Livres qu'il a donnés aux hommes pour les instruire des veritez qu'il est necessaire qu'ils sçachent pour leur salut, sont écrits d'une maniere si obscure par l'ordre de Dieu même, que tres-peu de personnes en peuvent comprendre le vrai sens.

La troisiéme reflexion, c'est que les veritez les plus importantes au salut, soit pour ce qui regarde la Foi, soit pour ce qui regarde les mœurs, sont exprimées dans l'Ecriture sainte d'une maniere assez claire pour être entenduës facilement des esprits dociles, & qui cherchent la verité sans prévention. C'est ce que saint Auguſtin remarque dans le second Livre de la Doctrine Chrêtienne Chap. 9. Les préceptes, dit-il, pour bien vivre, & les regles « de ce qu'on doit croire, sont clairement dans l'E- « criture sainte; & dans sa Lettre à Volusien, que « les choses qui sont neceſſaires au salut, & la Foi « sans laquelle on ne peut bien vivre, ne sont pas « fort difficiles à découvrir dans l'Ecriture sainte. « Saint Chryſoſtome dit la même chose en plusieurs endroits; & cette maxime n'est pas contraire à la doctrine de l'Egliſe touchant la Tradition: car quoique les principaux Articles de Foi, & les plus importantes verités de la Morale soient contenuës assez clairement dans l'Ecriture sainte, il ne s'ensuit pas delà que tout y soit compris, & que la Tradition n'en soit pas neceſſaire, soit pour confirmer, soit pour expliquer l'Ecriture sainte, soit enfin pour refuter les fausses explications que les Heretiques donnent aux passages les plus clairs & les plus évidens.

La quatriéme reflexion, c'est que tout n'est pas d'une égale clarté dans l'Ecriture sainte. Il y a des Livres sacrés plus faciles à entendre les uns que les autres, & un même Livre clair en quelques endroits, est obscur en d'autres. Les Livres Hiſtoriques n'ont presque pas d'obscurité, les Hiſtoires y étant rapportées d'une maniere si simple & si naïve, que tout le monde les peut entendre. S'il y a quelque difficulté, c'est sur des points de Chronologie, ou sur des circonſtances qui ne changent rien au fond de l'Hiſtoire. Les Livres Prophetiques sont plus obscurs dans ce qui regarde l'évenement des choses qu'ils prédiſent; mais ils sont auſſi pleins de quantité de préceptes, d'avertiſſemens, de conseils, & de faits, qui n'ont aucune difficulté. Les Livres Sapientiaux, à l'exception du Cantique des Cantiques, ne contiennent presque rien que des veritez de Morale, intelligibles à tout le monde. Le Livre de Job est plus obscur; mais son obscurité ne vient que de l'étudition qui se trouve dans cet Ouvrage, & de la maniere figurée & Poëtique, dont il est écrit. Les Pseaumes ont leurs difficultez en quelques endroits; mais il y en a tant d'autres dont le sens est évident, que ceux-là ne sont presque rien en comparaiſon; particulierement, si sans s'arrêter à la Vulgate, on conſulte les Verſions faites sur l'Hebreu. Si l'on vient au Nouveau Teſtament, y a-t-il quelque Hiſtoire au monde, qui soit écrite avec plus de simplicité, & de clarté, que celle des Evangeliſtes? s'il y a des obscurités, ce n'est pas dans la narration de l'Evangeliſte; mais dans la sublimité de la doctrine de Jesus-Christ. Il y a dans les Epîtres de S. Paul, quelques endroits difficiles à entendre; mais combien y a-t-il d'inſtructions, de préceptes, de conseils, & d'autres veritez, qui sont de la derniere évidence. Les Epîtres Canoniques sont encore plus claires. Enfin l'Apocalypſe, quelque obscure qu'elle soit dans ses prédictions, est claire dans les avis qu'elle donne au commencement aux Anges des Egliſes à qui ils sont adreſſés.

La

La cinquiéme reflexion, c'eſt qu'il y a à la verité des endroits difficiles & obſcurs dans l'Ecriture ſainte: ce qui peut venir, ou du diſcours ou des choſes mêmes. Du diſcours. 1. Quand la ſignification des mots eſt équivoque dans l'Original, ou n'eſt pas bien certaine. 2. Quand il ſe rencontre des Idiotiſmes particuliers de la Langue Hebraïque ou Helleniſtique, qui ne ſont pas communs aux autres Langues. 3. Quand la conſtruction des termes eſt embarraſſée, & qu'ils ſont des ſens differens, étant differemment joints enſemble. 4. Quand il eſt ſurvenu des fautes dans le Texte, qui en ont alteré le ſens. 5. Quand la differente prononciation ou ponctuation d'un mot Hebreu, en change la ſignification, & fait un ſens different. 6. Quand le ſtyle eſt de lui-même obſcur, à cauſe des figures des Metaphores, allegories, &c. Les Oeuvres Poëtiques où ces figures ſont plus en uſage, ſont pour cette raiſon plus difficiles à entendre que les autres. 7. Quand l'Auteur paſſe d'un tems à un autre, d'un ſujet à un autre, d'une perſonne à une autre & interrompt ſa penſée pour en prendre une autre. Ces tranſitions ſont ordinaires dans les Pſeaumes, & dans les Livres des Prophetes, & troublent ſouvent ceux qui ne ſont pas accoûtumés à ce genre d'écrire. Les choſes mêmes cauſent de l'obſcurité. 1. Quand elles ſont au deſſus de la portée de l'eſprit de l'homme & des connoiſſances qu'il peut avoir naturellement, tels que ſont les Myſteres de la Religion Chrêtienne. 2. Parce que leur intelligence dépend de certaines choſes que l'on ne ſçait pas ou que peu de gens ſçavent. Il y a par exemple, des endroits dont on ne peut entendre le ſens, qu'on ne ſoit inſtruit de quelque Coûtume, ou de quelque Ceremonie qui étoit alors en uſage parmi les Juifs ou les Syriens. Il y en a bien qu'on ignore; d'autres qu'on ne ſçait que par conjecture, & d'autres enfin qu'on ne découvre qu'avec beaucoup d'étude. L'Hiſtoire Sainte eſt renduë obſcure & pleine de difficultés, & de contradictions apparentes par les circonſtances qui ne ſont pas exprimées, que l'on ignore, ou que l'on ne découvre qu'avec peine; par l'ignorance de la ſituation veritable des lieux, des noms des Provinces & des Villes, & par les autres difficultés qui ſe rencontrent dans la Geographie ancienne. Elle a auſſi ſes difficultés touchant la Chronologie, ſoit pour accorder ſes époques avec l'Hiſtoire profane, ſoit pour concilier les contrarietés apparentes qui ſe trouvent dans ſa narration, l'ignorance où l'on eſt de pluſieurs autres choſes, dont la connoiſſance eſt neceſſaire pour entendre parfaitement le ſens des Auteurs ſacrés en certains endroits, comme des noms & des proprietés des plantes & des animaux; des poids & des meſures anciennes, de la valeur & du prix des monnoies, des arts & des ſciences profanes, des coûtumes des Païs, des mœurs des Habitans, de leurs Loix, & de leurs Magiſtrats, des Proverbes, & des maximes communes parmi le Peuple, des Sectes & des opinions differentes qui avoient cours alors, &c. L'ignorance, dis je, de toutes ces choſes, ou l'étude qu'il faut faire pour s'en éclaircir, rendent pluſieurs endroits de l'Ecriture ſainte, difficiles à entendre & à expliquer, & font que l'on a beſoin de Commentaire.

Pour vaincre ces difficultez, & percer l'obſcurité des Livres ſaints: il faut. 1. Quand le mot Hebreu eſt équivoque, ſuivre la ſignification qui convient mieux à la ſuite du diſcours, & qui eſt conforme aux anciennes Verſions. 2. Il faut apprendre l'Hebreu & le Grec, & ſe rendre familiers les Idiotiſmes des Juifs. 3. Il faut ſuivre la conſtruction qui fait le meilleur ſens. 4. Quand on trouve qu'il y a des varietés de Leçons dans le Texte, il faut ſuivre celle qui eſt la plus autoriſée, & s'il eſt fautif, il faut le reformer ſur les anciennes Verſions, comme nous avons remarqué. 5. Nous avons auſſi donné des Regles pour vaincre les difficultez qui peuvent venir de la difference de la ponctuation d'un mot. 6. L'on ſurmontera celles qui viennent des Metaphores, des allegories, & des autres figures des Livres Poëtiques, en s'y accoûtumant peu à peu. 7. Quand on eſt averti que les Livres Prophetiques & les Pſeaumes ſont pleins de ces tranſitions d'un tems, d'un ſujet & d'une perſonne à une autre, on y prend garde, & l'on connoît par les choſes mêmes, quand l'Auteur a fait ce changement.

Il eſt plus difficile de percer l'obſcurité qui vient des choſes mêmes, particulierement celle qui eſt fondée ſur la hauteur & la ſublimité de nos Myſteres. Il ne faut pas s'efforcer de la vouloir pénétrer, il faut ſeulement ſe ſoûmettre à l'autorité divine, & croire qu'on n'entend point, perſuadé qu'on doit être, que les choſes de Dieu ſont infiniment au deſſus de la portée de l'eſprit de l'homme. Mais dans les obſcuritez qui dépendent des connoiſſances humaines, de l'Hiſtoire, de la Chronologie, de la Geographie, des mœurs, & des coûtumes des Peuples, des Arts & des Sciences, il faut s'appliquer à l'étude de ces choſes, & les approfondir autant qu'il eſt neceſſaire pour l'intelligence de l'Ecriture ſainte. Mais on doit éviter la trop grande curioſité ſur ces choſes, & garder de la moderation dans cette étude. S'il eſt beſoin pour expliquer l'Ecriture, d'avoir recours à des points d'érudition profane, & de traiter des Queſtions évidentes qui les regardent pour l'intelligence du Texte; il faut le faire ſobrement, & quand la neceſſité y oblige: & ne pas faire l'acceſſoire du principal, en traitant avec étenduë des queſtions de Geometrie, de Geographie, de Chronologie, de Critique, ou de Philologie à l'occaſion d'un paſſage de l'Ecriture, comme ont fait inconſidérément

ment quelques Interpretes. Mais on ne peut se dispenser, s'il l'on veut se rendre habile dans l'Histoire sacrée, & en applanir les difficultez, d'étudier avec soin la Chronologie sacrée & profane, la Geographie sacrée, & ce qui regarde les ceremonies, les usages, les mœurs, les Loix, & les coûtumes des Juifs.

Aprés tout, il faut avoüer que quelque précaution que l'on prenne, quelque étude que l'on fasse, il y aura toûjours dans l'Ecriture sainte des obscuritez & des difficultez insurmontables, capables d'exercer les personnes les plus habiles & les plus éclairées. C'est ce que S. Augustin explique admirablement dans sa Lettre 137. à Volusien. « La profondeur de l'Ecriture sainte, dit-il, est si « grande, que je pourrois y profiter tous les jours, « quand j'aurois fait tous mes efforts pour la sçavoir parfaitement, en commençant dés mon enfance, & en continuant jusqu'à une extréme « vieillesse, & en y donnant toute mon étude & « mon application entiere, sans être aucunement « détourné. Ce n'est pas, ajoûte-il, qu'il soit difficile d'y trouver les choses qui sont necessaires au « salut; mais parce que, quand chacun y aura « puisé la Foi sans laquelle on ne peut pas vivre « bien & religieusement, il reste encore une infinité de choses cachées sous des voiles mysterieux, à apprendre pour ceux qui veulent faire « du progrés dans cette science. Car il y a une « hauteur si élevée de sagesse, non seulement dans « ses paroles; mais aussi dans les choses qu'il faut « comprendre, que les personnes les plus âgées, les « plus subtiles, & qui ont le plus d'envie d'apprendre, trouvent qu'il leur arrive ce qui est dit dans « un endroit de l'Ecriture: *Quand l'homme croit « avoir achevé, il ne fait que commencer:* & quelques pages aprés. La maniere de parler de l'Ecriture, est si admirable, qu'en même tems qu'elle est accessible à tout le monde, il n'y a presque personne qui la puisse pénétrer. Dans les « choses claires qu'elle contient, elle est comme « un ami familier qui parle sans fard & sans artifice au cœur des sçavans & des ignorans. Et « quand elle cache quelques veritez par des expressions mysterieuses, elle ne le fait pas avec un « langage superbe qui soit capable de rebuter les « esprits tardifs, & leur ôter la hardiesse d'en approcher, comme les pauvres craignent d'approcher des riches; au contraire elle invite tout le « monde par un discours simple, à y venir chercher « dequoi se nourrir des veritez manifestes, & dequoi s'exercer à découvrir celles qui sont cachées, n'aiant cependant dans les unes & dans les « autres, que le même fond de sagesse & de lumiere. Mais de peur qu'on y eût du dégoût si toutes « choses s'y trouvoient sans peine, on y en rencontre de difficiles à pénétrer, afin que cela excite « l'envie de les découvrir, & que les aiant découvertes, on s'en renouvelle la connoissance, & on « les goûte avec plus de plaisir. C'est par là que se « corrigent les esprits déreglez, que se nourrissent « les esprits simples, & que s'entretiennent les plus « grands esprits dans des douceurs ineffables. «

Le même Saint en parle de la même maniere dans son Commentaire sur le Pseaume 8. Nous « pouvons, dit-il, entendre les Ecritures saintes « par les Cieux que le Prophete dit être l'Ouvrage des doigts de Dieu. Car le S. Esprit est le « doigt de Dieu, & c'est par cet Esprit que les « Ecritures du Vieux & du Nouveau Testament « nous ont été données. Or Dieu a abbaissé les « Ecritures jusques à la capacité des enfans qui sont « encore à la mammelle, selon ce qui est dit dans « un autre Pseaume que Dieu a abbaissé les Cieux, « & qu'il est descendu: & il a fait cela à cause de ses « ennemis, qui étant ennemis de la Croix, leur « éloquence orgueilleuse n'en pouvant souffrir « l'humilité, lors même qu'ils disent des choses « vraies, ils les disent d'une maniere qui ne peut « servir aux enfans qui sont encore à la mammelle. «

Rien n'est plus beau que ce que dit saint Gregoire sur ce sujet dans sa Lettre à S. Leandre Archevêque de Seville, en lui envoiant ses Morales sur le Livre de Job. Comme la parole de Dieu, dit-il, « renferme des mysteres capables d'exercer les « esprits les plus éclairés, elle contient aussi des « veritez claires, & propres à nourrir les simples & « les moins sçavans. Elle porte à l'exterieur dequoi alaiter ses enfans, & elle garde dans ses plus « secrets replis, dequoi ravir d'admiration les « esprits les plus sublimes: semblable à un fleuve, « dont l'eau seroit si basse en certains endroits, « qu'un agneau y pourroit passer, & en d'autres si « profond, qu'un Elephant y nageroit. Il represente ce même avantage de l'Ecriture dans la « Préface du 20. Livre de ses Morales en ces termes. L'Ecriture, dit-il, est incomparablement « audessus de toute autre doctrine, non seulement en ce qu'elle n'annonce que des choses « vraies, qu'elle nous appelle à une patrie toute « celeste, qu'elle change le cœur de ceux qui la « lisent, en les détachant des desirs terrestres pour « les porter aux desirs du Ciel, mais aussi en ce « qu'au même tems que par son obscurité elle « exerce les intelligens & les parfaits, elle caresse « & elle console par sa douceur les imparfaits & « les foibles: qu'elle n'est ni assez obscure pour « que l'on doive s'éloigner de la lire, ni assez facile « à entendre pour que l'on doive la mépriser; que « plus on se la rend familiere, moins on en a de « dégoût, & plus on la médite, plus on la cherit; « qu'elle aide nôtre ame par la simplicité de ses « paroles, & par la sublimité des sens qui y sont « renfermez, qu'elle semble croître, & s'élever à « proportion que ceux qui la lisent s'élevent & « croissent

croiſſent en intelligence: en ſorte que les plus ignorans, & les moins ſpirituels y entendent quelque choſe, & que les Sçavans la trouvent toûjours nouvelle.

§. III.

Des ſens de l'Ecriture ſainte.

LE ſens d'un Auteur, ou d'un Livre, eſt à proprement parler, ce que les termes dans leſquels il s'énonce, ſignifient ſimplement & naturellement. Mais les mêmes termes peuvent avoir deux ſignifications, l'une prochaine, & l'autre éloignée. Toute Metaphore a deux ſignifications, ou deux ſens; le premier ſens eſt celui que les termes ont ſuivant l'uſage ordinaire; le ſecond eſt celui de la choſe ſignifiée par les termes metaphoriques: par exemple, dans cette Metaphore: *Vicit Leo de Tribu Juda: Le Lion de la Tribu de Juda a remporté la victoire*; Le premier ſens eſt celui qui répond à l'idée du terme de *Lion*: mais le ſecond ſens eſt celui qui répond à l'idée, pour laquelle on emploïe le nom de *Lion* en cet endroit, c'eſt à dire, à Jesus-Christ, qui eſt ce Lion dans le ſens éloigné des termes, & dans l'intention de l'Auteur. Il en eſt de même des Paraboles & des Similitudes: elles ont un ſens Hiſtorique qui convient à des choſes qui ſont arrivées, ou qui peuvent arriver; & en même tems elles en ont un autre qui convient à la choſe que l'on veut faire comprendre ſous la parabole ou la ſimilitude. Le recit de la Parabole ou de la ſimilitude eſt tellement approprié à la choſe, que l'on veut expliquer, qu'il eſt facile de connoître que le but de celui qui parle, n'eſt point de s'en tenir à cette deſcription; mais de faire comprendre autre choſe. L'Hiſtoire du Mauvais Riche & du Lazare a deux ſens; un ſens Hiſtorique qui contient un fait arrivé, & un ſens Moral; ſçavoir, une inſtruction aux Riches d'être charitables envers les Pauvres, s'ils veulent éviter les ſupplices de l'Enfer, & poſſeder le Roïaume des Cieux: ces deux ſens ſont tous deux propres & naturels; le premier eſt le fondement du ſecond; & l'Hiſtoire eſt racontée, de ſorte que l'on comprend auſſi-tôt, qu'il ne faut pas s'arrêter au premier ſens, & que Jesus-Christ veut faire entendre quelque choſe de plus ſublime que le fait qu'il rapporte. Il en eſt de même des Paraboles du Samaritain, de l'Enfant Prodigue, & des autres: elles contiennent la deſcription d'un fait vrai-ſemblable; & en même tems elles ont un autre ſens plus ſublime, que les termes mêmes marquent aſſez: ils peuvent bien s'appliquer au fait rapporté; mais en les conſiderant, on découvre qu'ils ont rapport à quelqu'autre choſe. Il en eſt encore de même de la figure & de la choſe figurée. Toute figure devant avoir rapport à la choſe figurée, quand on parle de la figure, ſi on la conſidere comme figure, on parle en même tems de la choſe qu'elle repreſente. Ainſi ce qu'on dit a neceſſairement deux ſens propres & naturels; l'un qui convient à la figure, & l'autre à la choſe figurée. Quelquefois on parle plus ouvertement de la figure, que de la choſe figurée; mais auſſi quelquefois on choiſit exprés des termes qui conviennent mieux à la choſe figurée qu'à la figure, pour faire connoître que ce qu'on dit n'eſt que figure, & qu'on ne doit pas s'y arrêter. L'Ancien Teſtament eſt la figure du Nouveau: toutes les choſes qui arrivoient aux Hebreux, étoient des figures de tout ce qui devoit arriver à Jesus-Christ & aux Chrêtiens: *Omnia in figurâ contingebant illis*, dit l'Apôtre. Mais quoique les principales perſonnes & les principaux évenemens de l'Ancien Teſtament ſoient des figures; il y en a de plus claires & de moins claires: il y en a qui n'ont été écrites que comme des Hiſtoires, & qu'on a laiſſées à interpreter; & il y en a d'autres qui ſont écrites, en ſorte qu'on voit clairement qu'elles ne ſont que des figures, & dont la narration porte naturellement & neceſſairement l'eſprit à quelque choſe de plus relevé; telles ſont pluſieurs des Prophetïes de l'Ancien Teſtament touchant Jesus-Christ & ſon Egliſe: elles peuvent avoir deux ſens, celui de la figure & celui de la choſe figurée: ce dernier n'eſt pas un ſens arbitraire, mais propre & neceſſaire; parce que les termes mêmes font connoître que l'intention de l'Auteur eſt de repreſenter ſous la figure quelque choſe de plus ſublime; comme par exemple, quand il eſt parlé du Regne de David, ou des Nôces de Salomon, en des termes ſi grands & ſi magnifiques, qu'il eſt viſible que l'Auteur a eu intention de parler de quelque choſe de plus ſublime, c'eſt à dire, du Regne de J. Christ & de ſon union avec l'Egliſe, auſquels ce qu'il dit du Regne de David & des Nôces de Salomon, convient beaucoup plus naturellement.

Le premier de ces deux ſens peut être appellé le ſens litteral, ſi l'on entend par la lettre la ſignification immediate des termes; & le ſecond, ſpirituel, ſi par eſprit on entend la ſignification plus éloignée, mais naturelle & neceſſaire des termes. La lettre eſt le ſens que les Juifs charnels donnoient à la Loi; l'eſprit eſt le ſens que les Chrêtiens comprennent ſous ces termes. Saint Paul ſemble prendre de cette maniere, les termes de lettre & d'eſprit, quand il dit *que la lettre tuë, & que l'eſprit vivifie*; car la lettre qui tuë, n'eſt pas la lettre bien entenduë dans tous les ſens qu'elle peut avoir; mais la lettre mal entenduë ſelon les Juifs, quand on s'arrête à la figure ſans faire attention à la choſe figurée. L'eſprit n'eſt pas un ſens allegorique, & qui n'eſt point fondé ſur la

lettre; mais le ſens excellent & ſublime compris dans la lettre. C'eſt ainſi que JESUS-CHRIST parlant à ſes Diſciples, leur dit: *Quæ dixi vobis ſpiritus & vita ſunt*; *Ce que je vous ai dit, eſt eſprit & vie.* Les termes dont il s'étoit ſervi, ſignifioient naturellement ce qu'il vouloit dire; mais les Capharnaïtes entendant mal ces termes, n'en avoient pas compris l'eſprit. Que ſi l'on entend par le ſens ſpirituel, un ſens arbitraire, & qui n'a aucun rapport, ni aucune connexion neceſſaire avec les termes, & que l'on étende la ſignification du ſens litteral, à tout ſens propre & naturel, ou pourra dire que le ſens Prophetique eſt auſſi litteral. Les Rabbins appellent le premier ſens, le ſens *ſelon le ſon*, & le ſecond, le ſens *ſelon l'allegorie*. Origenes dit que le premier eſt ſelon la lettre, κατὰ τὸ ῥητὸν, & l'autre ſelon l'intelligence, κατὰ ἀναγωγὴν. On peut auſſi appeller le premier κατὰ λέξιν, ſelon les termes, & le ſecond κατὰ χῆμα, ſelon la figure. On donne encore au ſens ſpirituel les noms de *Myſtique*, & d'*allegorique*, mais on en peut diſtinguer de pluſieurs ſortes, les uns évidens, neceſſaires, & ſignifiés naturellement par les termes qui forcent d'y donner ce ſens; d'autres plus obſcurs & plus incertains, parce que la lettre ne contraint pas de les entendre ainſi; d'autres qui ne ſont que des adaptations, ou des appropriations: & d'autres enfin purement arbitraires, & qui dépendent de l'imagination des hommes: ceci eſt clair, & ſera facilement expliqué par des exemples. Ces paroles du Pſeaume 2. *Filius meus es tu, ego hodie genui te*: *Vous êtes mon fils, je vous ai engendré aujourd'hui*, s'entendent neceſſairement de JESUS-CHRIST dans le ſens de la choſe figurée. Ces termes mêmes, auſſi bien que les autres expreſſions de ce Pſeaume, font comprendre qu'à l'occaſion des ennemis de David, de ſa victoire, & de ſon Regne, il eſt parlé des ennemis de JESUS-CHRIST, de la victoire qu'il a remportée ſur eux, & de l'établiſſement de ſon Egliſe: que l'un n'eſt que la figure, & que l'autre eſt la choſe figurée. Tous les Interpretes conviennent que ce dernier ſens eſt propre, naturel & neceſſaire: mais pluſieurs l'appellent litteral: d'autres ne veulent pas lui donner ce nom, parce qu'ils n'appellent litteral, que le ſens de la figure ou de la parabole; & qu'ils donnent le nom de myſtique, au ſens plus ſublime, quoiqu'il ſoit clairement marqué & exprimé par les termes. C'eſt un ſens myſtique du premier genre, ſens propre, ſens intelligible, ſens neceſſaire. Il n'en eſt pas de même d'autres ſens myſtiques qui ne ſont pas exprimés auſſi clairement: car quoique l'on ne puiſſe pas douter qu'ils ne ſoient veritables, on ne peut pas dire qu'ils ſoient neceſſaires, c'eſt à dire qu'en liſant les termes, on les conçoive neceſſairement. Tel eſt le ſens que ſaint Paul donne à ces paroles du Livre des Rois dans ſon Epître aux Hebreux: *Ego ero illi in Patrem, & erit ille mihi in filium*: *Je ſerai ſon pere, & il ſera mon fils.* Il n'y a rien dans le Livre des Rois qui force d'entendre ceci de JESUS-CHRIST, au contraire, il ſemble dit uniquement de Salomon. Neanmoins on ne peut pas douter de la verité du ſens myſtique ſelon lequel il a rapport à JESUS-CHRIST, puiſque l'Apôtre S. Paul lui donne ce ſens. Il y a des ſens qu'on peut croire ne convenir que par appropriation, & que les Interpretes appellent *Accommodatitii*; telle qu'eſt l'application que S. Paul dans ſa premiere aux Corinthiens, fait aux Paſteurs de l'Egliſe, de ce paſſage du Deuteronome: *Non alligabis os bovi triturenti*: *vous ne lierez point la bouche du bœuf qui foule le bled*: qui s'entend à la lettre, des bœufs qui foulent le grain. Il n'eſt pas neceſſaire de dire qu'il ait un autre ſens: il ſuffit que l'on puiſſe l'appliquer au ſujet que traite S. Paul. Enfin il y a des explications allegoriques purement arbitraires, qui n'ont aucun fondement ſur la lettre & ſur l'Hiſtoire, dont les Livres de Philon, d'Origenes & de quelques Peres ſont remplis, comme par exemple, quand ſelon quelques-uns, Loth eſt la figure de la perſonne de J. C. & ſes deux filles les deux Teſtamens, ou que ſelon Origenes Loth eſt la Loi, ſa femme le Peuple d'Iſraël, ſes filles Jeruſalem & Samarie, & quantité d'autres qui ſont des jeux d'eſprit, capables de divertir & de reveiller l'Auditeur ou le Lecteur, & non pas des Explications veritables du Texte.

Le Sens ſpirituel ou myſtique ſe diviſe ordinairement en trois eſpeces, l'Allegorique, le Tropologique, ou Moral, & l'Anagogique; l'Allegorique eſt quand on interprete une Hiſtoire de l'Ancien Teſtament, de JESUS-CHRIST, de l'Egliſe, ou de quelque autre verité du Nouveau: le Tropologique ou Moral, eſt quand on ſe ſert d'une Hiſtoire de l'Ancien ou du Nouveau Teſtament, pour donner des inſtructions touchant les mœurs: l'Anagogique eſt celui qui a rapport à l'autre Vie & à la Beatitude éternelle. Caſſien donne pour exemple de ces trois ſens, le nom de Jeruſalem; car, dit-il, Jeruſalem peut s'entendre en quatre manieres, ſelon l'Hiſtoire; c'eſt une Ville des Juifs, ſelon l'Allegorie, c'eſt l'Egliſe de JESUS-CHRIST, ſelon l'Anagoge, c'eſt la Cité Celeſte, & ſelon la Tropologie, c'eſt l'Ame de l'Homme. Saint Auguſtin eſt le premier des Peres qui ait diſtingué ces quatre ſens dans le premier Livre de la Geneſe à la lettre. Origenes n'en diſtingue que trois, le litteral, le ſpirituel & le Moral. S. Jerôme dans ſa Lettre à Hedibia, en admet auſſi trois, l'Hiſtorique, le Tropologique, & le Spirituel. Dans l'Hiſtorique on obſerve l'ordre des choſes; dans la Tropologie, on interprete par rapport à la Morale, ce qui s'eſt paſſé charnellement dans le Peuple Ancien, afin d'en tirer du profit pour nôtre ame. Dans la Theorie ſpirituelle, on quitte les choſes terreſtres, pour ne

parler

parler que de la Beatitude future, & des choſes Celeſtes. S. Cyrille & S. Gregoire ſuivent auſſi cette diviſion ; mais celle de S. Auguſtin eſt la plus juſte & la plus commune.

Il faut encore remarquer que l'on peut traiter differemment l'Allegorie, la Morale & l'Anagoge ; car on peut ou donner ces ſens à l'Hiſtoire même de l'Ecriture ſainte, ou ſeulement s'en ſervir comme d'une comparaiſon, ou d'un exemple pour traiter des Veritez de Doctrine ou de Morale. De cette ſeconde maniere, on ne prétend point donner le ſens de l'Ecriture ſainte ; mais faire des reflexions utiles ſur l'Hiſtoire qui y eſt rapportée. On applique par exemple l'Hiſtoire de Rahab & des deux Envoïez de Joſué qui ſe retirerent chez elle, au Nouveau Teſtament, en comparant ces deux Envoïez aux Apôtres, envoïez par JESUS-CHRIST dans le monde figuré par Jericho, & on dit, que comme les Envoïez de Joſué ſauverent cette femme débauchée à cauſe de ſa foi, en lui donnant pour ſignal & pour aſſûrance de ſon ſalut, un cordon de couleur d'écarlate ; de même les Apôtres ont délivré l'Egliſe auparavant proſtituée à toutes ſortes de déreglemens & de ſuperſtitions du Paganiſme, en lui donnant pour gâge de ſon ſalut le Sang de JESUS-CHRIST figuré par ce cordon de couleur d'écarlate. On ne croit pas que Theodoret & les autres Peres qui ſe ſont ſervis de cette Allegorie, aient été perſuadés que ce fût là le ſens & la ſignification naturelle de cette Hiſtoire ; c'eſt ſeulement un tour qu'ils ont pris pour dire des veritez, qui regardent l'Evangile, d'une maniere capable d'attacher l'Auditeur ou le Lecteur, dont l'eſprit eſt ſurpris d'autant plus agréablement dans cette Allegorie, qu'il s'y attend moins. Quand on rapporte une Hiſtoire pour ſervir d'exemple de vertu, ou de vice, que l'on en fait remarquer les circonſtances, que l'on fait des reflexions Morales ſur le ſujet & que l'on prend de là occaſion de donner des inſtructions Morales, comme ſaint Chryſoſtome & S. Gregoire font en pluſieurs endroits, ce n'eſt pas ce ſens ſpirituel & myſtique que l'on donne à l'Hiſtoire ; c'eſt plûtôt un Commentaire Moral ſur l'Hiſtoire même. Quand enfin on emploie quelque fait arrivé ſur la terre, pour le comparer à ce qui nous arrivera dans la vie future, comme l'introduction du Peuple d'Iſraël dans la Terre promiſe, avec l'entrée des juſtes dans le Paradis ; ce n'eſt pas que l'on prétende qu'il y ait un rapport naturel & neceſſaire entre l'un & l'autre ; c'eſt ſeulement une comparaiſon, dont on veut ſe ſervir pour élever l'eſprit des Auditeurs ou des Lecteurs à des veritez plus ſublimes & plus utiles pour leur ſalut.

Ces choſes étant ſuppoſées, il eſt facile de reſoudre toutes les Queſtions que l'on fait ordinairement touchant les ſens de l'Ecriture ſainte. On demande premierement, ſi l'Ecriture ſainte a pluſieurs ſens, ſi elle en a un autre que le litteral, & ſi le ſens ſpirituel, eſt un vrai ſens de l'Ecriture. Nous avons fait voir qu'il y a des endroits dans l'Ecriture, metaphoriques, paraboliques, allegoriques, & prophetiques, qui ont deux ſens veritables, propres & neceſſaires, le ſens des termes & celui de la Metaphore ; le ſens Hiſtorique de la parabole, & le ſens Moral ; le ſens de la figure, & celui de la choſe figurée ; le ſens Hiſtorique & le ſens de la Prophetie. Il faut donc avoüer qu'il y a des endroits de l'Ecriture ſainte qui ont veritablement deux ſens, le litteral & le ſpirituel ; mais ſi l'on entend par le ſens ſpirituel & allegorique un ſens arbitraire, & qui n'eſt point ſignifié mediatement, ni immediatement par les termes, comme une allegorie bien imaginée ſur un fait qui naturellement n'y a point de rapport, une Hiſtoire pure & ſimple, qu'on fait ſervir de figure, ſans qu'il paroiſſe qu'elle ſoit rapportée dans ce deſſein, une action dont on ſe ſert pour déduire un point de Morale, une promeſſe de biens purement temporels, que l'on explique des biens éternels, & tant d'autres applications ou appropriations que l'on fait de divers paſſages de l'Ecriture ſainte ; il eſt vrai de dire que ce ſens ſpirituel & arbitraire, quoique propre quelquefois pour édifier, n'eſt point le vrai ſens de l'Ecriture.

On demande en ſecond lieu, ſi l'on peut tirer une preuve & former un argument du ſens myſtique. Cette Queſtion ſe reſoud comme la précedente. Si par le ſens myſtique & ſpirituel, on entend des ſens naturels, propres & neceſſaires de la choſe figurée, on peut s'en ſervir alors pour établir une doctrine, & en tirer des preuves & des argumens. Mais ſi par le ſens myſtique, on entend un ſens arbitraire, on ne peut, comme remarque S. Auguſtin, s'en ſervir pour établir aucun dogme, ni en tirer aucune preuve, ſi ce ſens myſtique n'eſt exprimé clairement en d'autres endroits de l'Ecriture ſainte.

La troiſiéme Queſtion dépend auſſi de la même diſtinction. On demande ſi tous les endroits de l'Ecriture ont des ſens myſtiques ; ſi on l'entend des ſens arbitraires, il n'y en a point qui n'en ſoient ſuſceptibles ; mais ſi on l'entend des ſens propres & naturels, il n'y en a que quelques-uns, & principalement ceux de l'Ancien Teſtament, qui aient un ſens litteral & un ſens myſtique.

Quatriémement, on demande ſi un même paſſage de l'Ecriture, peut avoir pluſieurs ſens litteraux. La reſolution de cette Queſtion dépend de l'idée qu'on s'eſt formée du ſens litteral. Si par le ſens litteral on entend le ſens immediat des termes, il ſera vrai de dire qu'un même paſſage n'a qu'un ſeul ſens litteral ; mais ſi l'on donne le nom de ſens litteral aux ſignifications propres, naturelles & neceſſaires d'un diſcours, un même paſſage en pouvant avoir deux, celle des termes, & celle de la choſe ; celle de la figure, & celle de la

choſe figurée, il eſt vrai qu'un même paſſage de l'Ecriture peut avoir pluſieurs ſens litteraux.

Cinquiémement, on demande lequel des deux ſens, du litteral ou du myſtique, eſt le premier & le principal, ou celui qui a été le plus dans l'inrention du Prophete & du Saint Eſprit. Si l'on parle du ſens de la choſe figurée, & qu'il ſoit évident par les termes, que ce qui eſt écrit eſt une figure, il eſt viſible que c'eſt le ſens myſtique qui eſt le principal, puiſque le ſens de la figure n'eſt que pour la choſe figurée dans l'intention du S. Eſprit & du Prophete: comme la principale intention de celui qui fait une ſimilitude ou une parabole, n'eſt pas de raconter cette ſimilitude ou cette parabole, mais la choſe qu'il veut expliquer ſous ces voiles. Cela étant ainſi, il faut avoüer que le ſens Prophetique eſt celui qu'on doit principalement rechercher dans les Propheties. Mais comme pour bien entendre la choſe figurée, il faut expliquer la figure qui n'eſt emploiée que pour la faire comprendre, comme pour entendre bien les choſes repreſentées ſous des ſimilitudes ou des paraboles; il faut premierement entendre le recit de la ſimilitude ou de la parabole: il eſt neceſſaire d'expliquer premierement le ſens Hiſtorique, ſur lequel le ſens prophetique eſt fondé; & quiconque trouveroit cela étrange, ſeroit auſſi ridicule que celui qui trouveroit mauvais, qu'on expliquât l'Hiſtoire du mauvais Riche & du Lazare, ou les paraboles du Samaritain & de l'Enfant prodigue, qu'on en fit entendre tous les termes, & qu'on les appliquât à ceux qui ſont nommez dans ces Hiſtoires ou dans ces paraboles, quoique l'on voie clairement qu'elles ont été écrites pour ſignifier quelque choſe de plus grand & de plus relevé. Il ne faut pas non plus s'imaginer que quand un paſſage de l'Ancien Teſtament eſt cité dans le Nouveau par les Evangeliſtes ou par les Apôtres comme une Prophetie de JESUS-CHRIST, il ſoit défendu d'y chercher un ſens Hiſtorique qui ſerve de fondement à la Prophetie. Ce ſeroit une impieté de douter de la verité du ſens que le Saint Eſprit y donne par la bouche des Evangeliſtes & des Apôtres; mais ce ſeroit une choſe inſoûtenable, que de prétendre que quelques-unes de ces Propheties n'ont aucun autre ſens dans le lieu d'où elles ſont priſes. On peut dire même que ceux qui s'obſtineroient à défendre cette prétention, & qui ſoûtiendroient que les Evangeliſtes & les Apôtres auroient mal raiſonné ſi quelques-unes des Propheties qu'ils ont apportées pour prouver que JESUS-CHRIST étoit le Meſſie, pouvoient convenir à d'autres qu'à lui: on peut, dis-je, aſſûrer, que ceux qui raiſonneroient ainſi, feroient grand tort à la Religion & donneroient des armes à nos ennemis. Car étant évident d'un côté, que les Apôtres & les Evangeliſtes citent comme des Propheties de JESUS-CHRIST, des paſſages qui s'entendent ou ſe peuvent entendre ſelon le ſens de la lettre, d'autres que de JESUS-CHRIST: ſi toutes les Propheties ne doivent avoir qu'un ſens pour ſervir de preuves & être de veritables Propheties, les Juifs ne manqueront pas d'inferer que les Evangeliſtes & les Apôtres en ont voulu impoſer en citant des paſſages qui ont tout un autre ſens. Si on veut leur ſoûtenir qu'ils n'en ont point d'autre, on ſe rendra ridicule, & on les confirmera dans leur erreur, en défendant ſi mal la cauſe de la Religion. Mais ſi on répond que ces paſſages ont deux ſens, l'Hiſtorique & le Prophetique, le ſens de la figure & de la choſe figurée; ſi on le prouve par ces paſſages mêmes, par l'aveu des anciens Juifs & des Rabbins modernes; ſi on leur montre qu'il eſt aiſé de découvrir le ſens ſpirituel, qu'il eſt marqué clairement en bien des endroits; que ſouvent même les termes & la lettre conviennent proprement & naturellement à JESUS-CHRIST, & ne peuvent convenir à d'autres, que dans des ſens impropres & Metaphoriques: on défendra par là ſolidement les preuves que les Evangeliſtes & les Apôtres ont alleguées, & on païera les ennemis de l'Egliſe, de raiſons qui leur paroîtront du moins vrai-ſemblables, ſi leur obſtination ou leur prévention les empêche d'en être entierement perſuadez. Il eſt certain qu'il y a dans le Nouveau Teſtament quantité de paſſages citez comme des Propheties de JESUS-CHRIST, qui ont un autre ſens dans le lieu d'où ils ſont pris, c'eſt un fait dont perſonne ne diſconvient: & ſi quelqu'un s'aviſoit d'en demander des exemples, il ſeroit facile de lui en apporter pluſieurs. En voici quelques-uns qui ont déja été alleguez par les Auteurs qui ont traité de ces matieres. Saint Matthieu dans le premier Chapitre de ſon Evangile, allegue comme une Prophetie du maſſacre des Innocens par Herode, ces paroles du Prophete Jeremie: *Un grand bruit a été entendu dans Rama, on y a oüi des plaintes & des cris lamentables, Rachel pleurant ſes enfans, & ne voulant point recevoir de conſolation de leur perte.* Ces paroles ſelon la judicieuſe remarque de Monſeigneur l'Evêque d'Avranches, ſignifient dans le premier ſens les calamitez qui arriverent du tems de ce Prophete aux Bethléemites, & la cruauté avec laquelle les Babyloniens en uſerent alors avec eux. Et dans le ſecond ſens, elles marquent le maſſacre des Enfans de Bethléem par l'ordre d'Herode. Il y a une autre citation toute ſemblable quelques verſets auparavant, tirée du Chapitre 2. de la Prophetie d'Ozée. *J'ai rappellé mon fils d'Egypte.* Car ce paſſage ſuivant la remarque de Bonfrerius, & de tous les Interpretes, s'entend à la lettre dans Ozée, du Peuple d'Iſraël; & ſelon le ſens ſpirituel, de JESUS-CHRIST. Dans le Chapitre 13. du même Evangile Verſ. 35. il eſt dit que JESUS-CHRIST parloit en paraboles, afin d'ac-

d'accomplir ce qui a été dit par le Prophete : *J'ouvrirai ma bouche pour dire des paraboles; Je publierai des choſes inconnuës depuis le commencement du monde.* Le Prophete qui eſt cité en cet endroit, dit Bonfrerius, eſt Aſaph, de qui eſt le Pſeaume 77. Il a dit ceci de ſoi, dans un ſens litteral, & dans un ſens allegorique de JESUS-CHRIST, dont il étoit la figure. L'Evangeliſte ſe ſert de même comme d'une Prophetie de la Paſſion de JESUS-CHRIST, de cette Loi de l'Exode : *Vous ne briſerez point ſes os*, qui s'entend dans l'Exode de l'Agneau Paſchal. Les Evangiles ſont pleins de ſemblables citations de paſſages de l'Ancien Teſtament, qui dans les endroits d'où ils ſont tirez, ont un ſens Hiſtorique ſur lequel eſt fondé le Prophetique, ſuivi par les Evangeliſtes. On ne peut pas dire que ce ſoient de ſimples applications qu'ils en font, ou des adaptations; puis qu'ils déclarent que c'eſt le ſens de la Prophetie; qu'ils diſent que l'évenement dont il eſt parlé, eſt arrivé afin que cette Prophetie fût accomplie; & qu'ils s'en ſervent de preuves pour montrer que JESUS-CHRIST eſt le Meſſie. Dira-t-on qu'ils ont mal entendu la Prophetie ou qu'ils ſe ſont ſervis d'une fauſſe preuve? Ce ſeroit une impieté inſupportable. Dira-t-on que le paſſage qu'ils alleguent n'a point d'autre ſens que celui qu'ils lui donnent? Cela eſt évidemment faux. Il faut donc dire qu'il a deux ſens, l'un Hiſtorique, & l'autre Prophetique, tous deux veritables, tous deux réels, tous deux ſelon l'intention du S. Eſprit. Les Apôtres S. Pierre & S. Paul ſe ſervent auſſi tres-ſouvent de paſſages de l'Ancien Teſtament dans un autre ſens que celui qu'ils ont dans les endroits d'où ils ſont tirez, ſans qu'on les puiſſe accuſer de mal raiſonner, & d'apporter de méchantes preuves de ce qu'ils alleguent. C'eſt ce que S. Jerôme remarque dans ſon Apologie à Pammachius, dans laquelle pour ſe juſtifier de ce que dans ſes Livres contre Jovinien, il avoit apporté quelques preuves contre cet Heretique, qui ne paroiſſoient pas directes & concluantes, il allegue l'exemple des Peres Grecs, d'Origenes, de Methodius, d'Euſebe, & d'Apollinaire qui s'étoient ſervis contre les ennemis de la Religion, d'argumens qui paroiſſoient problematiques : *Conſiderate*, dit-il, *quibus argumentis, & quàm lubricis problematibus diaboli ſpiritu contexta ſubvertant.* Il ajoûte qu'il ne veut pas ſe ſervir de l'exemple des Latins, comme de Tertullien, de S. Cyprien, de Minutius, de Victor, de Lactance, & de S. Hilaire, de peur qu'on ne croïe qu'il a deſſein d'accuſer les autres plûtôt que de ſe défendre. Mais pour montrer qu'il avoit eu raiſon d'en uſer comme il avoit fait, il apporte l'exemple de l'Apôtre S. Paul. „ Toutes les fois, dit-il, que je le lis, il me ſemble „ que ce ne ſont pas des mots que j'entends, mais „ des éclats de tonnerre. Liſez ſes Lettres & principalement celles qu'il a écrites aux Romains, aux Galates, aux Epheſiens, dans leſquelles il combat ſes adverſaires : & vous verrez avec quelle adreſſe & quelle prudence il emploie les paſſages de l'Ancien Teſtament, dont il ſe ſert. *Videbitis eum in teſtimoniis quæ ſumit de Veteri Teſtamento, quàm artifex, quàm prudens, quàm diſſimulator ſit ejus quod agit.* Ses paroles paroiſſent ſimples & d'un homme groſſier & ruſtique, qui ne ſçait ni dreſſer des embuſcades ni les éviter : mais de quelque côté que vous les regardiez, ce ſont autant de foudres. Il s'attache à ſon ſujet; il prend par tout ſon avantage; il ſe retire quelquefois pour mieux charger ſon ennemi, il fait ſemblant de fuïr pour le vaincre. Que ſeroit-ce ſi nous voulions prendre de là occaſion de le calomnier & de lui reprocher que les témoignages dont il ſe ſert contre les Juifs ou contre les autres Sectes, ont un autre ſens dans les lieux d'où ils ſont tirez, & un autre dans ſes Lettres? *Calumniemur ergo illum, atque dicamus ei, Teſtimonia quibus contra Judæos vel ceteras hæreſes uſus es, aliter in ſuis locis, aliter in Epiſtolis tuis ſonant.* Ce raiſonnement de S. Jerôme prouve, que quoique l'Apôtre S. Paul ſe ſoit ſervi de pluſieurs paſſages de l'Ancien Teſtament pour combattre les Juifs, qui ont un autre ſens dans le lieu d'où il les a pris, que celui qu'il leur donne; il ne faut pas croire pour cela, que les argumens qu'il en tire ne ſoient d'aucun poids, parce que, comme dit le même Pere en d'autres endroits, un même paſſage de l'Ecriture a pluſieurs ſens: *In verbis ſingulis multiplices latent intelligentiæ*, & que le ſens de la choſe figurée, ſuppoſe celui de la figure. Je ne m'arrêterai point à rapporter des paſſages tirez des diſcours de S. Pierre & de S. Paul, qui ſont dans les Actes, ou dans les Lettres de ce dernier Apôtre, pour montrer qu'ils ſe ſont ſervis comme de Propheties, de paſſages qui ont ou qui peuvent avoir un autre ſens dans les lieux d'où ils ſont tirez, parce que c'eſt une choſe conſtante & dont perſonne ne doute. Tous les Interpretes citent ordinairement pour exemple, ce paſſage du Livre des Rois allegué dans le premier Chap. de l'Epître aux Hebreux: *Je ſerai ſon Pere, & il ſera mon Fils: Ego ero illi in Patrem & ille erit mihi in Filium*, qui eſt dit Hiſtoriquement de Salomon dans le Livre des Rois, & que S. Paul applique à J. C. dans le ſens Prophetique.

Sixiémement, on demande de quelle utilité peut être le ſens myſtique, quel uſage on en doit faire, & comment on en peut abuſer. Il faut encore ici mettre de la difference entre les ſens allegoriques, veritables & imaginés. A l'égard de ceux que nous ſçavons être veritables, ſoit par les termes mêmes, ſoit par l'autorité des Auteurs ſacrés, on ne peut s'égarer en les ſuivant; mais pour ceux qui dépendent de l'imagination des Interpretes, on

peut en abuſer en pluſieurs manieres. 1. En negligeant ou même en détruiſant le ſens de la lettre, pour ne debiter que des allegories. C'eſt ce défaut que les Anciens ont tepris dans Origenes: ils l'ont accuſé d'avoir détruit par ſes allegories la verité de l'Hiſtoire, & d'avoir rendu le ſens de la lettre, mépriſable: Et en effet ce Pere en quelques endroits ne fait pas difficulté de dire que le ſens de la lettre n'eſt pas édifiant; qu'il ne faut pas s'y arrêter; mais qu'il faut entendre ce qui eſt dit, d'une maniere allegorique. On l'accuſe en particulier d'avoir allegoriſé ce qui eſt dit dans l'Ecriture, du Paradis Terreſtre en ſorte qu'il détruiſoit entiérement la verité de l'Hiſtoire, en ſubſtituant des Anges à la place des Arbres, des Vertus Celeſtes à la place des Fleuves, & enfin d'avoir crû que tout ce qui eſt dit du Paradis Terreſtre n'eſt qu'une allegorie. 2. On abuſe du ſens allegorique, en voulant faire croire que ce ſens arbitraire eſt le veritable ſens de l'Ecriture ſainte, que l'Auteur ſacré ou du moins le Saint Eſprit a eu en vûë. C'eſt vouloit faire paſſer les productions de ſon eſprit pour des Oracles ſacrez; ce que ſaint Jerôme réprend encore dans Origenes, qui ſe promene, dit ce Pere dans la Préface du cinquiéme Livre de ſon Commentaire ſur Iſaïe, dans les eſpaces de l'Allegorie, & qui interpretant les noms à ſa fantaiſie, fait des Sacremens de l'Egliſe, des productions de ſon eſprit: *Ingenium ſuum facis Eccleſiæ Sacramenta:* Et dans le Commentaire ſur le 29. Chapitre de Jeremie, aprés avoir apporté une explication allegorique d'Origenes, qu'il appelle *Delirus Interpres*, il réprend ſes Diſciples de ce qu'en entendant ces choſes, ils croïent entendre des Myſteres divins. Saint Auguſtin remarque judicieuſement ſur ce ſujet dans le premier Livre de la Doctrine Chrêtienne Chap. 36. que ceux qui tirent des paroles de l'Ecriture, un ſens utile pour édifier la charité de Dieu & du prochain; en ſorte toutefois qu'ils ne diſent pas ce que l'Auteur ſacré a voulu dire en cet endroit, ne ſont pas à la verité dans une erreur pernicieuſe; mais qu'ils ſont neanmoins trompés, & quoiqu'ils ſe trompent en édifiant la charité, il faut toutefois les corriger & leur montrer combien il leur ſeroit plus utile de ne pas abandonner le droit chemin, de crainte qu'à force de ſe tromper, ils ne tombent dans le précipice. 3. On abuſe encore du ſens allegorique, en recherchant des allegories forcées, & éloignées, qui n'ont aucun fondement dans l'Ecriture ni dans l'Analogie des figures de l'Ancien & du Nouveau Teſtament. 4. En s'attachant trop à ces ſens myſtiques, & allegoriques, & en les conſiderant comme la meilleure maniere d'interpreter l'Ecriture ſainte. C'eſt une erreur bien grande de negliger le ſens litteral, qui eſt certainement celui des Auteurs ſacrés & du Saint Eſprit, pour s'appliquer uniquement à des ſens purement arbitraires, & qui n'ont aucune regle certaine; c'eſt quitter des viandes ſolides, pour ſe repaître d'imaginations. Ces ſortes de Commentaires donnent beaucoup de peine aux Interpretes, parce qu'ils font un terrible effort d'imagination pour fournir toûjours des inventions nouvelles, & apportent peu de fruit aux Auditeurs & aux Lecteurs; que ces Allegories continuelles appliquent beaucoup, inſtruiſent peu, & touchent encore moins. Il n'eſt pas neanmoins défendu de ſe ſervir de tems en tems d'allegories, pour reveiller le Lecteur ou l'Auditeur, & ſoûtenir ſon attention, pourvû qu'on en uſe ſobrement: & encore dans ces occaſions, il eſt bien plus à propos d'emploier celles qui ſont connuës & en uſage dans l'Egliſe, & autoriſées dans les Ecrits des Saints Peres, que d'en produire de nouvelles de ſa propre invention.

§. IV.

Des differentes manieres d'interpreter l'Ecriture ſainte, & des differentes ſortes de Commentaires ſur la Bible.

LEs manieres d'interpreter l'Ecriture ſainte peuvent être differentes, ou quant à la forme & à la methode, ou quant au ſujet & à la matiere. Nous commencerons par diſtinguer les differentes manieres d'interpreter l'Ecriture ſainte par rapport à la methode: Nous parlerons enſuite des differentes matieres qui peuvent être traitées dans les Commentaires de l'Ecriture.

La premiere methode d'expliquer l'Ecriture ſainte, eſt celle qu'on appelle *Paraphraſe*, quand on rend le Texte en d'autres termes, d'une maniere plus étenduë, & en y ajoûtant ce qui peut ſervir à l'éclaircir. Cette methode eſt ancienne parmi les Juifs qui interpretoient le Texte Hebreu en le paraphraſant en Chaldaïque, comme nous avons dit. Elle a été moins en uſage parmi les anciens Chrêtiens, & ce n'eſt preſque qu'en ces derniers tems, que quelques Interpretes s'en ſont ſervis pour expliquer quelques Livres de l'Ecriture ſainte. Elle peut neanmoins avoir ſon utilité, particulierement dans les Livres, & les endroits les plus difficiles de l'Ecriture ſainte, qu'une bonne Paraphraſe peut rendre tres-intelligibles: mais elle a cela d'incommode, qu'elle determine le ſens du Texte, ſans en rendre de raiſon, en ſorte qu'il faut ſuivre aveuglément, pour ainſi dire, la penſée du Paraphraſte, ſans qu'on puiſſe être perſuadé par ſa propre connoiſſance, s'il a ſuivi le veritable ſens. C'eſt pourquoi il eſt à propos de joindre un Commentaire à la Paraphraſe, pour rendre raiſon

ſon de l'interpretation que l'on a donnée dans la Paraphraſe.

La ſeconde methode que l'on peut ſuivre, eſt de faire des *Scholies* ou des Notes courtes que l'on met ordinairement à la marge, pour éclaircir les endroits les plus difficiles, ſoit en remarquant les differentes Leçons du Texte, ou des Verſions, ſoit en expliquant la propre ſignification des termes, ſoit en éclairciſſant en peu de mots la difficulté qui ſe trouve dans le Texte, ou en marquant ſuccinctement les differens ſens que l'on y peut donner. Origenes avoit fait de ces ſortes de Scholies ſur toute la Bible, dans leſquelles il éclairciſſoit briévement & ſuccinctement les endroits qui lui paroiſſoient obſcurs & difficiles. C'eſt le premier des trois ſortes d'Ouvrages que ce Pere avoit faits ſur l'Ecriture ſainte, ſuivant le témoignage de S. Jerôme dans le Prologue de la Verſion des Homelies d'Origenes ſur Ezechiel: *Primum ejus excerptáque Græcè χόλια nuncupantur, in quibus ea quæ ſibi videbantur obſcura, atque habere aliquid difficultatis, ſummatim, brevitérque perſtrinxit.* C'eſt ce que ce même Pere appelle dans ſon Commentaire ſur ſaint Matthieu: *Commaticum Interpretationis genus*; parce qu'il faut que ces Scholies ſoient écrites d'un ſtyle concis & ſerré. Depuis Origenes cette maniere d'expliquer l'Ecriture a été aſſez negligée par les autres Peres, qui ont fait la pluſpart des Commentaires fort diffus ſur le Texte de l'Ecriture ſainte. Cependant on peut dire qu'elle eſt tres-utile pour l'explication de la lettre, & que c'eſt avec raiſon que dans les derniers Siecles, pluſieurs habiles Interpretes ont ſuivi cette methode, & donné de ſçavantes Notes marginales ſur l'Ecriture ſainte.

La troiſiéme methode, eſt celle des *Gloſes* ou des Explications interlinaires ou marginales introduites par Walafride Strabon Moine de Fulde, Diſciple de Raban, qui vivoit dans le neuviéme Siecle, dont la Gloſe a été long-tems communément en uſage dans l'Egliſe, ſous le nom de *Gloſe ordinaire*: mais comme il n'avoit fait preſque qu'abreger le Commentaire de ſon Maître Raban, ſa Gloſe n'eſt pas une explication litterale du Texte, mais un Recueil de diverſes penſées des Peres, que Raban avoit inſerées dans ſes Commentaires. La Gloſe interlinaire qui devroit être une ſimple explication des mots obſcurs du Texte, renferme auſſi des ſens myſtiques & des remarques aſſez inutiles. C'eſt pourquoi ces Gloſes qui avoient été fort eſtimées dans les tems où l'on n'étoit pas ſi éclairé, ont été negligées & mépriſées dans la ſuite, & on ne s'eſt plus ſervi de cette methode qui eſt incommode pour le Lecteur.

On peut compter pour une quatriéme methode les *Poſtilles*: c'eſt un mot barbare derivé des mots *Poſt illa*; parce que l'on mettoit à la tête de l'interprétation *Poſt illa verba*, pour marquer l'endroit où l'explication avoit rapport. Ce nom a été donné communément dans le douziéme & le treiziéme Siécle aux Commentaires qui ſe faiſoient ſur la Bible, de quelque nature qu'ils fuſſent; & quoiqu'il ſemble ne convenir qu'à des Notes courtes & litterales, on l'a ſouvent donné à des Commentaires diffus & allegoriques ou moraux. Ainſi les Poſtilles ne peuvent pas paſſer à proprement parler, pour une eſpece particuliere de Commentaire.

La cinquiéme methode d'expliquer l'Ecriture ſainte, la plus commune dans l'Antiquité, & dont les Peres ſe ſont le plus ſouvent ſervis, eſt l'*Homelie*, ou diſcours au Peuple, que les Latins appelloient autrefois Traitez, & que l'on appelle à preſent Predication, Prône, ou Sermon; car le ſujet ordinaire des Predications des Peres, étoit l'explication de l'Ecriture ſainte. On la liſoit dans l'Egliſe, & ils l'expliquoient à meſure qu'on la recitoit. Cette pratique avoit été en uſage parmi les Juifs: les Apôtres l'avoient retenuë, & toute l'Egliſe l'a pratiquée dés les premiers Siecles. Dans ces Homelies, les Peres interpretoient d'abord ordinairement la lettre du Texte, quand elle pouvoit avoir quelque difficulté, pour la rendre intelligible au Peuple, & paſſoient enſuite à l'Allegorie ou à la Morale. Ils negligoient neanmoins quelquefois le ſens litteral, & ſouvent ne s'y arrêtoient que tres-peu: ils ne ſe mettoient pas même beaucoup en peine d'examiner s'ils ſuivoient le vrai ſens, pourvû que celui qu'ils donnoient, fût propre à inſtruire les Fidéles de quelque verité, ou à édifier leur charité: ainſi il ne faut pas demander dans ces Homelies toute l'exactitude d'un Commentaire litteral.

La ſeptiéme methode d'interpreter l'Ecriture ſainte, eſt appellée *Commentaire*: car quoique ce terme ſoit general & convienne à toute explication, on le prend pour une interprétation d'une juſte étenduë, faite avec ſoin & avec application. Nous avons depuis Origenes, quantité de Peres Grecs & Latins qui ont fait de ces Commentaires ſur la Bible; c'étoit leur principale étude, & le travail auquel ils s'appliquoient le plus ordinairement. Mais ces Commentaires ſont fort differens les uns des autres: car il y a des Peres qui ne ſe ſont attachés que fort peu à la lettre, pour s'étendre ſur des allegories & des moralitez, comme Origenes, S. Ambroiſe, S. Auguſtin; & il y en a d'autres qui en ont fait la principale partie, comme S. Jerôme, S. Chryſoſtome, & Theodoret: & d'autres enfin qui s'y ſont uniquement arrêtez, comme la pluſpart des nouveaux Commentateurs.

La huitiéme methode d'expliquer l'Ecriture ſainte, eſt celle que les Auteurs du huitiéme, du neuviéme Siécle & des ſuivans, ont emploïée en compilant les Commentaires des differens Auteurs,

teurs. Ces ſortes de Recueils ont été appellés *Chaînes*, parce qu'ils ſont compoſez de pluſieurs paſſages de differens Auteurs joints & comme enchaînez enſemble. Saint Jerôme avoit déja fait autrefois quelque choſe de ſemblable, en inſerant dans ſes Commentaires les interpretations de differens Auteurs; mais Caſſiodore, Bede, Raban, &c. parmi les Latins; & parmi les Grecs, Procope de Gaze, Nicetas, ou Olympiodore, & pluſieurs autres ſe ſont exercez à ce travail, qui ne demandoit preſque que des yeux pour lire, & des doigts pour copier. On ne doit pas neanmoins le mépriſer: car outre que par ce moien on a conſervé quantité de fragmens des anciens Commentaires, il eſt avantageux de pouvoir voir de ſuite & dans un même Livre la penſée de pluſieurs Auteurs ſur le ſens d'un paſſage. Mais pour rendre ces Recueils plus utiles, il faudroit qu'ils fuſſent faits avec choix, & que l'on n'y inſerât que de bons Commentaires: ce que la pluſpart des Faiſeurs de Chaînes qui n'étoient pas fort habiles, n'ont pas ſçû diſcerner. Les dernieres Compilations que l'on a faites, ſoit de pluſieurs Commentaires entiers & de ſuite dans la grande & tres-grande Bible, & dans les grands Critiques d'Angleterre, ſoit de Commentaires abregez & coupez, comme on a fait dans l'Abregé des Critiques, ſont d'un tres-grand uſage. Mais les premiers ſont incommodes, en ce que l'on y trouve les mêmes choſes repetées dans differens Commentaires, & le dernier en ce qu'il eſt plein de confuſion & d'obſcurité. Ce ſont neanmoins de tres-bons Ouvrages, & dont on ne peut ſe paſſer, quand on veut ſe rendre habile dans l'Ecriture ſainte.

La dixiéme methode d'expliquer l'Ecriture ſainte, eſt par *Queſtions* ou Demandes & Réponſes. Saint Auguſtin, Theodoret, & quelques autres Auteurs Eccleſiaſtiques ont fait de ces Queſtions ſur pluſieurs Livres de la Bible: ils y traitent des Queſtions les plus importantes que l'on peut faire ſur ces Livres, & y éclairciſſent les plus grandes difficultez. Cette Methode eſt tres-commode & tres-utile, pourvû que l'on ſe borne à traiter les Queſtions qui peuvent être utiles pour l'intelligence du Texte, ſans agiter des Queſtions curieuſes qui n'ont que peu ou point de rapport à ſa matiere.

L'onziéme methode eſt de faire de longs diſcours ou Traitez ſur le principal ſujet d'un Livre de l'Ecriture ſainte, & de s'étendre ſur cette matiere. C'eſt ainſi que pluſieurs Peres ont fait des Commentaires ſur l'Ouvrage des ſix jours, c'eſt à dire ſur l'Hiſtoire de la Création du monde, rapportée au commencement de la Geneſe, dans leſquels ils ſe ſont beaucoup étendus ſur diverſes queſtions que l'on pouvoit former ſur ce ſujet: d'autres ont pris de certaines matieres qu'ils ont traitées ſur certains Livres, comme S. Ambroiſe, du Jeûne à l'occaſion de l'Hiſtoire du Prophete Elie; de l'Uſure ſur le Livre de Tobie, &c. De même dans le tems que la Scholaſtique a commencé, les Theologiens, comme Richard de S. Victor, au lieu d'expliquer le Texte de la Bible, ont traité des Queſtions de Theologie & de Philoſophie dans leurs Commentaires, ſi toutefois on peut appeller Commentaires, des Traitez qui ne ſont pas faits pour l'explication d'un Livre, mais ſur d'autres matieres.

La douziéme methode d'expliquer l'Ecriture ſainte, eſt par des Sommaires ou Abregez. C'eſt ainſi que Pierre Comeſtor l'a voulu rendre familiere par ſon Hiſtoire Scholaſtique, où il a renfermé un abregé de toute l'Hiſtoire ſacrée & profane, avec quelques explications des Peres. Ce Livre a été autrefois d'un grand uſage dans les Siécles d'ignorance & de tenebres: mais à preſent ces ſortes d'Abregez ne ſont plus que pour les commençans, à qui l'on veut donner une teinture de l'Ecriture ſainte.

Enfin la derniere eſpece de Methode pour expliquer l'Ecriture ſainte, eſt de traiter dans des Ouvrages ſéparés, des matieres qu'il faut ſçavoir pour l'entendre, comme de l'autorité des Livres ſacrés, des Auteurs du Texte, des Verſions, & de la Geographie, de la Chronologie ſacrée, des poids, des meſures, des Loix, des Coûtumes des Juifs, & de quantité d'autres matieres, qui ont un rapport neceſſaire au Texte de l'Ecriture ſainte, que l'on ne peut bien expliquer quand on les ignore, & avec l'aide deſquelles, il eſt aiſé d'applanir preſque toutes les difficultez qui s'y rencontrent. Ce ſont ces Traitez que l'on appelle vulgairement *Prolegomenes*, *Apparat*, ou *Diſſertations Preliminaires* ſur la Bible, qui ſont tres-anciens & d'un merveilleux uſage, comme nous avons fait voir dans la Préface de ce Livre-ci.

Les Commentaires de l'Ecriture ſainte par rapport à la matiere, peuvent être diviſés en *allegoriques* ou *myſtiques*, *dogmatiques*, *moraux* & *litteraux*. Les allegoriques ſont ceux dans leſquels ſans s'arrêter à la lettre, on debite des ſens allegoriques & myſtiques, du genre de ceux qui ſont arbitraires. Cette maniere d'interpreter l'Ecriture ſainte, a paſſé des Juifs aux Chrêtiens: elle étoit en uſage chez les premiers dés avant le tems de NÔTRE SEIGNEUR. Le Juif Ariſtobule s'en étoit ſervi dans ſes Commentaires ſur le Pentateuque de Moïſe. S. Paul inſtruit de la ſcience des Juifs, ſe ſert ſouvent d'allegories dans ſes Epîtres, & principalement dans ſon Epître aux Galates Chapitre 4. Verſ. 24. où parlant des deux Enfans d'Abraham, l'un né de la ſervante, & l'autre de la femme libre; il dit que ceci eſt une allegorie, ἅτινά ἐστιν ἀλληγορούμενα, & que ces deux femmes ſont les deux Teſtamens, c'eſt à dire, comme l'explique S. Chryſoſtome, qu'elles ſont la figure des deux Teſtamens, comme Saint Paul le dit en cet endroit. Les Juifs d'Alexandrie cultiverent plus que

que les autres cette maniere d'interpreter l'Ecriture ſainte. Philon remarque que les Therapeutes avoient d'anciens Commentaires des Auteurs de leur Secte, tous pleins d'allegories, & qu'ils interpretoient l'Ecriture ſainte, d'une maniere figurée par allegories, ſuppoſant que toute la Loi étoit comme un animal, dont le corps étoit les paroles, & dont l'ame étoit le ſens caché & myſtique. Cet Auteur a lui-même embraſſé ce genre d'écrire, & s'y eſt uniquement appliqué. C'eſt par lui, comme remarque Photius. *Cod.* 105. que la maniere d'interpreter l'Ecriture ſainte allegoriquement, s'eſt introduite dans l'Egliſe avec tant d'excés. Les Maîtres de l'Ecole d'Alexandrie Pantænus, S. Clement, & principalement le fameux Origenes, l'ont miſe en vogue dans l'Egliſe Grecque & Latine. Car c'eſt ſur ce dernier que la pluſpart des Peres Grecs & Latins juſqu'à Diodore de Tarſe, ſe ſont formés pour commenter l'Ecriture ſainte, & ſouvent ils n'ont fait que copier & traduire ſes Commentaires & ſes autres Traitez. Dans les Siécles ſuivans les Peres n'ont pas quitté tout-à-fait l'allegorie, & quoiqu'ils aïent eu plus de ſoin d'expliquer la lettre, ils ont joint preſque toûjours des explications allegoriques au Texte, les uns plus, les autres moins; & ils ont fait quelquefois des Commentaires purement allegoriques. S. Jerôme avoüe qu'étant jeune, charmé des interpretations myſtiques, il avoit fait un Commentaire purement allegorique ſur le Prophete Abdias, qui avoit eu ſes Lecteurs & ſes Approbateurs. Mais il reconnut dans la ſuite que ce Commentaire n'étoit pas digne de la reputation qu'il avoit euë, & il dit lui-même qu'il s'étonnoit à cette occaſion, comment il ſe pouvoit faire que quelque mal qu'un homme écrivît, il trouvât un Lecteur qui eût auſſi mauvais goût que lui; que ſon Livre en avoit trouvé un qui le loüoit en ſa preſence, pendant qu'il en rougiſſoit; que cet homme élevoit juſqu'au Ciel ſes ſens myſtiques, pendant qu'il baiſſoit la tête pour ne pas faire connoître la honte qu'il en avoit: *Fateor, miratus ſum quòd quantumvis aliquis malè ſcripſerit, invenit lectorem ſimilem ſui: ille prædicabat, ego erubeſcebam: ille quaſi myſticos intellectus ferebat ad Cœlum; ego demiſſo capite confiteri pudorem meum prohibebar.* S. Auguſtin avoit entrepris dans ſa jeuneſſe un Ouvrage de pareille nature ſur la Geneſe: mais il avoüe dans ſes Retractations, que ſon apprentiſſage avoit ſuccombé ſous un poids ſi peſant, & qu'il avoit été obligé de quitter ce travail avant que d'avoir achevé le premier Livre. Cela fait voir combien il eſt difficile de réüſſir dans ces Commentaires allegoriques, où il faut que l'eſprit fourniſſe toûjours de nouvelles inventions, & que tout le Syſtême ſe ſoûtienne par tout également. Cette difficulté n'a pas neanmoins empêché quelques Peres de s'attacher uniquement à l'Allegorie dans leurs Commentaires, & ceux qui comme S. Bernard ont eu beaucoup de pieté & de fonds de Religion jointes à un eſprit ſublime, & à un ſolide jugement, y ont réüſſi; mais ceux à qui quelqu'une de ces parties a manqué, ont facilement échoüé dans l'execution d'une entrepriſe ſi difficile. Les plus anciens Commentaires des Juifs ſur l'Ecriture ſainte qu'on appelle *Midraſchim* & *Rabboth*, non ſeulement ſont pleins d'allegories & de jeux d'eſprit; mais encore de fables & de ſuperſtitions Juives qu'ils debitent ſous le nom ſpecieux de Tradition. C'eſt la methode qu'ont ſuivie les Talmudiſtes ou Rabaniſtes qui ſe ſont auſſi ſervis de la methode Cabaliſtique que nous avons expliquée, pour trouver des ſens myſterieux & cachés dans l'Ecriture ſainte. Mais ce ſont, comme nous avons fait voir, de vaines ſubtilitez, & l'on peut aſſûrer que ces anciens Commentaires des Juifs ne peuvent être d'aucun uſage. Auſſi les nouveaux Juifs ont-ils ſuivi une autre methode dans leurs Commentaires ſur la Bible. Nous n'ajoûterons rien ici à ce que nous avons dit dans le Paragraphe précedent, de l'utilité & de l'uſage qu'on doit faire de l'Allegorie: ce que nous en avons dit en cet endroit, ſuffit pour faire connoître ce qu'on doit penſer des Commentaires allegoriques: ils peuvent être utiles, propres pour inſtruire, pour édifier, & pour divertir l'Auditeur ou le Lecteur, mais ils ne ſervent de rien pour l'intelligence du Texte.

Les Commentaires dogmatiques éloignent encore davantage pour l'ordinaire, le Lecteur, de l'interpretation du Texte: ce ſont des Traités particuliers ſur des dogmes, ou ſur des ſciences particulieres, & non pas des explications de l'Ecriture. Il eſt du devoir d'un Commentateur d'expliquer les paſſages de l'Ecriture qui regardent la doctrine & les mœurs, ſelon le ſens de l'Egliſe; mais de faire une longue digreſſion, & un Traité exprés ſur un dogme à l'occaſion d'un paſſage, c'eſt paſſer les bornes d'un Commentaire, & entreprendre un autre Ouvrage. Neanmoins quelques Peres, & entr'autres S. Cyrille d'Alexandrie l'ont fait dans leurs Commentaires, & pluſieurs Modernes ont auſſi groſſi les leurs, de Queſtions ſur les Controverſes de Religion, ou ſur d'autres matieres, & les ont rendus par là incommodes & ennuieux: il y en a même qui ne ſe contentant pas d'agiter les Queſtions qui regardent la Theologie, y ont mêlé des Queſtions de Philoſophie, d'Hiſtoire, de Critique, de Philologie, de Grammaire, &c. Nous avons pluſieurs de nos nouveaux Commentateurs qui ſont tombés dans ce défaut, & pluſieurs Juifs qui ſouvent ſur un mot, font une longue digreſſion, & mettent dans leurs Commentaires, tout ce qu'ils ſçavent, ſoit de

Philoſophie, de Mathematique ou d'autre ſcience.

Les Commentaires Moraux ſont plus utiles, & s'écartent moins de la lettre & du ſujet; car ou la Morale que l'on debite, eſt compriſe dans le ſens naturel de la lettre de l'Ecriture ſainte, & alors c'eſt une explication litterale, ou on ſe ſert d'une Hiſtoire & d'un exemple de l'Ecriture pour enſeigner une vertu, & pour détourner du vice; & alors c'eſt une application que l'on fait du ſens litteral & Hiſtorique qui ne peut être que tres-utile, particulierement quand on explique l'Ecriture ſainte au Peuple. C'eſt cette methode que S. Chryſoſtome a emploiée d'une maniere excellente dans ſes Homelies au peuple, car aprés avoir expliqué exactement le ſens litteral & Hiſtorique, il fait ſur la fin une Exhortation morale, fondée ſur l'Hiſtoire rapportée dans le Texte, ou ſur quelque endroit particulier. Il y a une troiſiéme maniere de Commentaire moral qui revient au Myſtique: c'eſt quand la Morale n'eſt pas fondée ſur le ſens Hiſtorique & litteral des termes, mais ſur le ſens allegorique qu'on leur donne. C'eſt ainſi que ſont compoſés les Commentaires moraux de S. Gregoire, & de quelques autres Peres, qui ſont tres-utiles pour l'édification des Fidéles; mais qui ne ſont pas des interprétations de l'Ecriture.

Enfin les Commentaires litteraux ſont ceux dans leſquels on s'attache à expliquer le vrai ſens des paroles de l'Ecriture ſainte. Ce qui ne ſe doit pas borner ſeulement à la ſignification immediate des termes & des mots; mais s'étendre à tous les ſens propres, naturels & neceſſaires du Texte de l'Ecriture; ainſi le ſens allegorique du premier genre, entre dans ces Commentaires auſſi bien que le ſens des mots. Quoique les premiers Peres ſemblent plus s'être appliqués au ſens allegorique, qu'au ſens litteral dans leurs diſcours & dans leurs Commentaires adreſſés aux Chrêtiens, ils n'ont pas negligé ni mépriſé pour cela le ſens litteral de l'Ecriture ſainte, comme il paroît par les Traitez dogmatiques qu'ils ont faits contre les Juifs, ou contre les Heretiques, dans leſquels ils ont bien connu qu'il ne falloit pas ſe ſervir de ces ſens arbitraires qui ne prouvent rien, mais du ſens naturel & neceſſaire des Propheties, ou des paſſages qu'ils emploioient pour prouver des dogmes. C'eſt ainſi que S. Juſtin dans ſon Dialogue contre Tryphon, éclaircit le ſens naturel des Propheties, & examine leur ſignification propre, & que S. Irenée dans ſes Livres contre les Heretiques, oppoſe aux Explications allegoriques, que les Valentiniens & Gnoſtiques donnoient aux paroles de l'Ecriture ſainte, pour prouver leur doctrine fabuleuſe, le ſens naturel & veritable des mêmes paſſages, dont ils abuſoient. Les autres Peres en ont uſé de même, quand ils ont eu affaire contre des Heretiques, perſuadés qu'ils étoient, qu'il n'étoit pas à propos, comme dit S. Auguſtin, *Lib. 1. contra adv. Leg. c.* 13. de ſe ſervir de ces ſens allegoriques contre des Infideles qui aiment la conteſtation: *Non eſſe hunc ſenſum contentioſis & infidelibus ſenſibus ingerendum*; & que jamais, comme dit S. Jerôme, une parabole & une explication douteuſe d'un enigme, ne peut ſervir pour autoriſer des dogmes: *Pius quidem ſenſus, ſed numquam Parabola & dubia ænigmatum intelligentia poteſt ad auctoritatem dogmatum proficere.* In Mat. c. 13. C'eſt pourquoi ils ſe ſont attachés dans leurs Ouvrages dogmatiques, au ſens litteral de l'Ecriture; mais dans leurs Commentaires qui étoient ou des Homelies au Peuple, ou des Ouvrages faits pour l'inſtruction & l'édification des Fidéles, ils ſe ſont donnés la liberté d'apporter des ſens allegoriques & arbitraires, ſans beaucoup s'arrêter à la lettre. Un des premiers qui s'y eſt attaché, eſt Diodore de Tarſe, de l'Ecole duquel ſortirent pluſieurs celebres Commentateurs qui s'appliquerent ſerieuſement à expliquer le ſens litteral du Texte; entre leſquels S. Chryſoſtome eſt ſans difficulté celui qui a le plus excellé en ce genre, & qui en a fait connoître la beauté & l'utilité. Depuis lui l'Egliſe Greeque a été feconde en Sçavans Hommes, qui ſe ſont appliqués à la même étude, & ont tiré de ſes Commentaires, des Explications litterales de l'Ecriture ſainte, comme Theodoret, Theophilacte, Oecumenius, Procope de Gaze, & pluſieurs autres, ſans ômettre le ſçavant Iſidore de Damiette, qui dans ſes Lettres fait aſſez connoître qu'il avoit beaucoup travaillé pour ſe rendre habile dans le ſens litteral de l'Ecriture ſainte. Mais quelques-uns, comme Theodore de Mopſueſte, pouſſerent trop loin le principe de Diodore de Tarſe. Parmi les Juifs, il s'éleva quelque tems aprés le Talmud, une Secte d'habiles gens qui furent appellés *Caraïtes*, du nom *Caraï*, qui ſignifie un homme ſçavant dans l'Ecriture ſainte. On croit que l'Auteur de cette nouvelle Secte, fut un Juif nommé Anan, qui vivoit vers le mil eu du huitiéme Siécle de l'Egliſe. Ceux de cette Secte rejettoient les prétenduës Traditions des autres Juifs, & s'arrêtoient uniquement au Texte de l'Ecriture ſainte, qu'ils expliquoient à la lettre ſuivant les Regles de la Grammaire, & par les lumieres de la raiſon, en rejettant les allegories & les explications cabaliſtiques, dont les autres ſe ſervoient. Les Caraites furent d'abord fort odieux aux autres Juifs, qui les accuſerent d'être Saducéens, & Samaritains, quoiqu'effectivement ils fuſſent bien differens des uns & des autres, & qu'ils ne differaſſent des autres Juifs, qu'en ce qu'ils rejettoient les prétenduës Traditions & les allegories, pour s'attacher uniquement à l'explication litterale du Texte de l'Ecriture ſainte. Mais quelque averſion que les Juifs aient témoigné avoir contre les Caraites,

raïtes, les plus habiles Rabbins des derniers tems, comme Rabbi Kimhi, Aben-Esra, ont suivi à peu prés leur methode en s'attachant dans leurs Commentaires, à expliquer avec exactitude le sens de la lettre, & en marquant la signification de chaque mot, & le sens naturel de chaque passage. C'est aussi à l'interpretation du sens litteral de l'Ecriture sainte, que les plus habiles Interpretes des derniers tems, se sont attachés dans leurs Commentaires, en expliquant les termes du Texte suivant la signification qu'ils ont dans l'Hebreu & dans le Grec, en le comparant avec les anciennes Versions; en examinant quand il y a quelque difference entre le Texte & les Versions, quel est le sens qu'on doit suivre, & qui convient mieux à ce qui précede, & à ce qui suit; en comparant un passage avec d'autres passages semblables de l'Ecriture; en cherchant le veritable sens du Texte par la suite du discours, & par l'intention de l'Auteur; en éclaircissant les doutes qui se peuvent rencontrer dans la construction du discours; en donnant à entendre les Hebraïsmes, & les manieres de parler particulieres aux Auteurs sacrés; en levant les difficultez qui se trouvent, soit dans la doctrine, soit dans l'Histoire, dans la Chronologie & la Geographie, soit dans les termes des Arts, des Sciences, des plantes, des animaux, &c. & enfin en n'oubliant rien de ce qui peut contribuer à l'intelligence du sens propre & naturel du Texte de l'Ecriture sainte. Ce n'est pas ici le lieu de parler des Commentateurs de l'Ecriture sainte en particulier, ni de porter nôtre jugement sur leurs Commentaires: c'est un dessein trop vaste, qui se trouvera executé dans nôtre Bibliotheque des Auteurs Ecclesiastiques, où nous parlons amplement de ceux qui ont commenté l'Ecriture dans chaque Siécle: il suffit ici d'avoir donné une idée des differentes sortes de Commentaires, soit par rapport à la methode, soit par rapport à la matiere, qui ont été & sont en usage parmi les Juifs & parmi les Chrêtiens. Il ne nous reste qu'à rapporter les Regles que l'on doit suivre pour bien interpreter l'Ecriture sainte, & c'est ce que nous allons faire dans le Paragraphe suivant.

§. V.

Des Regles qu'on doit suivre pour bien intrepreter l'Ecriture sainte.

LA Regle la plus necessaire pour ne se pas égarer dans l'Interprétation de l'Ecriture sainte, sur les choses qui regardent la Foi & les mœurs, est de suivre dans ces choses le sens de l'Eglise, & l'Interprétation unanime des Peres: Cette Regle „ est du Concile de Trente, où il est dit dans la Session IV. Que pour arrêter les esprits petulans, " le Synode ordonne qu'aucune personne se fiant " à sa propre prudence, ne détournera l'Ecriture " sainte dans les choses qui regardent la Foi & les " mœurs & l'édification de la Doctrine Chrêtien- " ne, à son propre sens, contre celui que Nôtre Me- " re la Sainte Eglise, à qui il appartient de juger du " sens & de l'Interprétation des Ecritures saintes, " tient & a tenu toûjours, ou contre le consente- " ment unanime de tous les Peres: *Ad coërcenda " petulantia ingenia, decernit (Synodus) ut nemo suæ prudentiæ innixus in rebus Fidei & morum ad ædificationem Doctrinæ pertinentium, sacram Scripturam ad suos sensus contorquens & contra sensum quem tenuit & tenet sancta Mater Ecclesia, cujus est judicare de vero sensu & interpretatione Scripturarum sanctarum, aut etiam contra unanimem consensum Patrum, ipsam Scripturam sacram interpretari audeat.* Mais quelque necessaire que soit cette Regle pour empêcher les esprits perulans de debiter de nouveaux dogmes sous prétexte d'expliquer l'Ecriture sainte, l'intention du Concile n'a point été d'empêcher les Inrerpretes des Livres sacrez, d'éclaircir des passages obscurs de l'Ecriture sainte que les Peres n'avoient pas bien entendus, & de découvrir par la connoissance des Langues & des Sciences, le vrai sens d'un passage que les Peres n'avoient pas tous bien compris. Le Concile s'explique lui-même en restreignant sa defense d'expliquer l'Ecriture sainte contre le consentement unanime des Peres, aux choses qui regardent la Foi & les mœurs, desquelles dépend l'édification de la Doctrine Chrêtienne. *In rebus Fidei & morum ad ædificationem Doctrinæ pertinentium;* & en déclarant qu'il n'a fait cette défense que pour arrêter des esprits petulans; *Ad coërcenda petulantia ingenia:* c'est à dire les Novateurs en maniere de doctrine; ce qui ne peut avoir d'application aux Theologiens Catholiques, qui par le secours des Langues & des connoissances, & par le raisonnement découvrent le sens d'un passage difficile, quand ce sens n'est point contraire à la doctrine de l'Eglise, quoiqu'il ne soit pas commun dans l'Antiquité. Car enfin, pourquoi ne se pourra-t-il pas faire que quelqu'un éclaircisse un passage de l'Ecriture, qui ne l'a pas encore été jusqu'à present, qu'il leve des difficultez qui n'avoient pas encore été bien resoluës, & qu'il trouve le veritable sens, dont on s'étoit écarté, ou faute de sçavoir les Langues, ou faute d'application & de Critique, ou enfin par trop d'attache aux anciennes explications. Plusieurs Peres se sont plus attachés au sens allegorique qu'au litteral: il y en a eu peu qui sçûssent les Langues originales, qui consultassent le Texte Hebreu, & qui s'appliquassent à la Critique: ils sont presque tous de different sentiment sur les sens des endroits difficiles.

Pourquoi ne ſera-t-il pas permis à ceux qui ſont venus depuis: & qui ont été plus éclairés qu'eux dans la connoiſſance des Langues, qui ont plus étudié les mœurs & les coûtumes des Juifs, & les autres Sciences qui peuvent ſervir à éclaircir l'Ecriture: pourquoi, dis-je, ne leur ſera-t-il pas permis d'emploïer utilement ces connoiſſances pour donner de nouveaux éclairciſſemens au Texte ſacré? Saint Jerôme a été bien éloigné de croire qu'il ne fût point permis d'apporter de nouvelles explications de l'Ecriture inconnuës aux anciens Peres, & même contraires à celles que tous les Auteurs Chrêtiens avoient données auparavant, puiſqu'il s'écartoit ſouvent des explications reçûës & autoriſées par les Chrêtiens pour ſuivre les remarques » des Hebreux. J'ai puiſé, dit-il dans la Lettre » 138. à Marcelle, ce que j'ai écrit, dans les ſources des Hebreux, ſans m'arrêter aux ruiſſeaux » des opinions communes, & ſans me laiſſer étonner par cette multitude d'erreurs dont le monde » eſt plein, n'aïant d'autre deſſein que de ſçavoir » & d'enſeigner ce qui eſt veritable. *Hæc nos de intimo Hebræorum fonte libavimus, non opinionum rivulos perſequentes, neque errorum, quibus totus mundus repletus eſt, varietate perterriti, ſed cupientes & ſcire, & docere quæ vera ſint.* Et quand on lui reprocha d'avoir quitté les Interprétations des Chrêtiens pour ſuivre celles des Hebreux, il s'en défendit par l'exemple de ſes Prédeceſſeurs, Origenes, S. Clement & Euſebe qui avoient cité & ſuivi les Interprétations des Juifs. S. Auguſtin n'étoit pas non plus perſuadé qu'on ne pût donner aucune nouvelle explication aux Livres de l'Ecriture, puiſqu'au contraire il aſſûre qu'avec application & avec meditation on y peut tous les jours découvrir de nouvelles choſes. C'eſt pourquoi il ne deſapprouve pas la Verſion nouvelle que Saint Jerôme avoit faite ſur le Texte Hebreu, & il dit, que quoique les Interpretes n'aïent qu'une même foi, il eſt neceſſaire neanmoins qu'ils expliquent differemment pluſieurs paſſages de l'Ecriture, à cauſe de leur obſcurité, qui eſt même cauſe qu'un même Auteur l'explique differemment en differens endroits. Enfin il n'y a point de Peres ni de Commentateurs de l'Ecriture, qui ſe ſoient faits une Religion de n'apporter aucune explication qui ne fût autoriſée par le conſentement unanime des Peres: il n'y en a preſque point au contraire parmi ceux qui ont travaillé de leur chef, & qui n'ont pas ſimplement copié les autres, qui n'aïent apporté quelques nouvelles explications, quelquefois plus heureuſes & plus veritables, que celles qu'on avoit données juſques à eux: Il y en a pluſieurs de cette nature dans preſque tous les Commentateurs Catholiques qui ont écrit même depuis le Decret du Concile de Trente.

Apol. adv. Ruf. L. 1.

Ep. 28. ad Hieron.

Ce n'eſt donc pas aſſez pour être habile Interprete de l'Ecriture ſainte, d'avoir beaucoup de docilité & de ſoumiſſion à la doctrine de l'Egliſe & aux ſentimens des Peres; il faut encore ſçavoir les Langues, dans leſquelles les Livres ſacrez ont été écrits originairement, c'eſt à dire l'Hebreu & le Grec. C'eſt la premiere Regle que S. Auguſtin donne pour parvenir à l'intelligence de l'Ecriture ſainte. Il dit, que pour avoir une connoiſſance des Ecritures divines, il faut ſçavoir, outre le Latin, l'Hebreu, & le Grec, afin d'avoir recours aux Exemplaires originaux, ſi la varieté des Interpretes rend le ſens douteux: *Et Latinæ quidem Linguæ homines quos nunc inſtituendos ſuſcepimus, duabus aliis ad Scripturarum divinarum cognitionem opus habent, Hebræâ ſcilicet & Græcâ, ut ad Exemplaria præcedentia recurratur, ſi quam dubitationem attulerit Latinorum Interpretum infinita varietas.* Lib. 2. de Doctr. Chriſt. c. 11. n. 16. Il ajoûte que la connoiſſance de l'Hebreu eſt d'autant plus neceſſaire qu'il y a des mots Hebreux du Texte reſtés dans la Verſion, & qu'il eſt difficile de traduire tous les mots d'une Langue en une autre. S. Jerôme dans ſa Lettre 28. à Lucinius Beticus, établit cette Regle qui a été inſerée dans le Decret de Gratien: que le ſens veritable des Livres de l'Ancien Teſtament doit être examiné ſur le Texte Hebreu, & celui des Livres du Nouveau ſur le Texte Grec: *Ut Veterum Librorum fides de Hebræis Voluminibus examinanda eſt, ita & Novorum Græci ſermonis normam deſiderat.* C'eſt la methode que ce Pere a ſuivie dans ſes Commentaires, & dans ſes Verſions, où il s'eſt arrêté au ſens du Texte Hebreu. Les autres Peres, comme Origenes, S. Chryſoſtome, & même parmi les Latins, S. Hilaire, S. Auguſtin & S. Gregoire, ont auſſi eu ſouvent recours aux Textes originaux, & aux Verſions faites ſur ces Textes, pour expliquer divers paſſages de l'Ecriture ſainte. Enfin l'on a toûjours conſideré la ſcience de la Langue Hebraïque & de la Grecque, comme neceſſaire pour bien entendre & pour bien interpreter l'Ecriture ſainte. Le Pape Clement V. en a été tellement perſuadé, que dans ſa Clementine *De Magiſtris*, il a crû ne pouvoir rien ordonner de plus avantageux pour l'Egliſe, que de faire établir dans toutes les Univerſitez, des Profeſſeurs des Langues Hebraïque, Arabique, & Chaldéenne, afin qu'ils puſſent former des perſonnes capables de bien entendre l'Ecriture ſainte. La Faculté de Theologie de Paris étoit anciennement ſi fort perſuadée de la neceſſité de l'étude des Langues, qu'elle fit un Decret en 1530. par lequel elle ordonna qu'à l'avenir perſonne ne ſeroit admis dans la Faculté, qu'il ne fût ſuffiſamment inſtruit de ces Langues, conformément à la Clementine I. *De Magiſtris*, & au Chapitre *Ut Veterum*. L'experience même fait voir la difference qu'il y a entre les Commentateurs qui ſçavent les Langues, & ceux qui ne travail-

travaillent que ſur les Verſions, & combien il y a plus d'exactitude, de verité, de ſolidité, & de nouvelles découvertes dans les premiers que dans les derniers.

Un Commentateur ne doit pas ſe contenter de lire les Originaux, il faut qu'il conſulte auſſi les Verſions & les differentes Leçons du Texte qui peut quelquefois être fautif, & reformé par les Verſions ou par d'autres Exemplaires. C'eſt ce que S. Auguſtin remarque encore dans le ſecond Livre de la Doctrine Chrétienne Chap. 14. Le grand nom-
„ bre, dit-il, des Interpretations diſcutées & exa-
„ minées par la comparaiſon des Exemplaires,
„ peut être d'un grand uſage, pourvû qu'il n'y ait
„ pas de faute dans l'Exemplaire; car la premiere
„ choſe à quoi on doit emploïer ſes ſoins quand on
„ veut bien ſçavoir l'Ecriture ſainte, eſt de corriger les Exemplaires: *Plurimum hic quoque juvat Interpretum numeroſitas, collatis Codicibus inſpecta atque diſcuſſa, tantùm abſit falſitas; nam Codicibus emendandis primitus debet invigilare ſolertia eorum qui divinas Scripturas noſſe deſiderant, ut emendatis non emendati cedant, ex uno duntaxat interpretationis genere venientes.* Nous avons déja donné les Regles qu'on doit ſuivre à l'égard du Texte & des Verſions, que nous ne repeterons pont ici.

Pour bien entendre l'Ecriture ſainte, il faut encore, ſelon S. Auguſtin, avoir égard à la diſtinction des mots, qui étant differemment ſéparez par des points & des virgules, font des ſens differens, & cauſent une ambiguité: mais elle eſt ordinairement éclaircie, ou par le Texte original, ou par ce qui précede & ce qui ſuit, qui determine à une ponctuation plûtôt qu'à une autre. Ainſi cette difficulté n'eſt rien en comparaiſon de celles qui naiſſent des Tropes, des Paraboles, & des figures qui ſe trouvent dans l'Ecriture ſainte. Il ne ſuffit pas, comme nous avons dit, d'entendre les termes, il faut découvrir le ſens éloigné du Trope, de la Parabole, & de la figure. C'eſt à quoi l'Interprete doit principalement s'appliquer.

La connoiſſance des Sciences & des choſes qui peuvent avoir rapport à l'Ecriture ſainte, comme de l'Hiſtoire, de la Chronologie, de la Geographie, des mœurs & des coûtumes des Juifs, des noms des plantes, des animaux, des pierres précieuſes; en un mot de tous les termes des Arts & des Sciences qui y ſont emploiez, eſt auſſi neceſſaire pour bien expliquer l'Ecriture ſainte, & un habile Interprete, ne peut ſe diſpenſer d'étudier ces matieres. Mais il faut, comme nous avons remarqué, qu'il traite de ces choſes ſuccinctement, & qu'il ne s'y donne pas tout entier.

Les Commentaires de ceux qui ont écrit ſur la Bible, ſont d'un grand ſecours à ceux qui veulent entendre ou expliquer aux autres ces Livres ſacrez. Il y a une infinité de difficultez applanies, d'obſcuritez éclaircies, de queſtions examinées dans les Commentaires des Anciens & des Modernes, qu'un ſeul homme ne pourroit pas ſeulement effleurer, quand il travailleroit ſur l'Ecriture ſainte depuis ſon enfance juſqu'à une extréme vieilleſſe. On doit préferer les Interpretes Catholiques; mais on peut ſe ſervir auſſi tres utilement des Juifs & de ceux qui ont écrit hors du ſein de l'Egliſe. On ſçait aſſez combien les Rabbins, & particulierement Aben-Eſra & Kimhi, peuvent ſervir à l'intelligence de la lettre de l'Ecriture. Perſonne n'ignore, que Nicolas de Lyra, Iſidore Clarius, Eugubinus, de Muis, Lorin, Tirin, Menochius, & tant d'autres Commentateurs ont beaucoup profité de leurs lumieres, & ont même tiré de leurs Explications des avantages conſiderables en faveur de la Religion Chrétienne. On ne peut non plus diſconvenir, que les Commentaires des Heretiques, ne puiſſent auſſi beaucoup ſervir pour l'intelligence de l'Ecriture ſainte, & que les Commentateurs Catholiques ne les aient ſouvent conſultez & ſuivis. Enfin l'on peut dire que cette pratique eſt autoriſée par les plus anciens Commentateurs de l'Ecriture ſainte. Car dés le commencement de l'Egliſe, les ſaints Peres n'ont point fait de difficulté de ſe ſervir des Juifs & des Heretiques pour l'intelligence de l'Ecriture ſainte de l'Ancien Teſtament. Saint Clement d'Alexandrie les cite ſouvent & ſe ſert de leurs paroles. Origenes cite auſſi tres-ſouvent dans ſes Commentaires des Explications des Juifs & des Heretiques, & ne fait pas de difficulté de les donner comme bonnes. Ecoutons ce que S. Jerôme dit là-deſſus. Origenes, dit-il, S. Clement, « Euſebe, & pluſieurs autres Anciens voulant ſe « ſervir de quelques paſſages de l'Ecriture pour « prouver ce qu'ils avancent, ont coûtume de dire, « un Juif me diſoit ceci, j'ai appris d'un Juif, les « Juifs ſont de cet avis. Origenes cite même le Patriarche Huillus Juif qui vivoit de ſon tems, & « finit ſon trentiéme Tome ſur Iſaïe par une expli- « cation de ce Juif, avoüant qu'aiant été auparavant d'un autre ſentiment, il en a changé ſur ce « qu'il a appris de lui la verité. Il allegue auſſi le « témoignage d'Huillus pour montrer que le Pſeaume 89. & les onze ſuivans ſont de Moïſe. Enfin « en interpretant le Texte Hebreu, il a ſoin de remarquer quelle eſt la penſée & l'interpretation « des Juifs. Saint Jerôme qui eſt celui, de tous les « Peres qui a le plus heureuſement travaillé ſur l'Ecriture ſainte, avoit fait une étude toute particuliere non ſeulement du Texte Hebreu, mais auſſi des ſentimens des Juifs. Il prit un Juif pour Maître, & s'inſtruiſit des traditions des Hebreux ſur l'Ecriture, dont il a fait un recueil ſur la Geneſe. Ruffin a beau lui reprocher cette érudition Juive, il ſe mocque de ſes reproches, & il ſe ſçait bon gré à ſoi-même de l'avoir acquiſe avec beaucoup de travail. Il ſe

ſert auſſi tres-ſouvent des Commentaires des Heretiques & les copie mot pour mot ſans les nommer. Mais il faut l'entendre parler lui-même ſur ce ſujet pour ſa juſtification. Dans les Commentaires que j'ai faits ſur l'Epître aux Epheſiens, j'ai dit-il, ſuivi Origenes, Didyme & Apollinaire, qui ont ſouvent des dogmes contraires, ſans perdre neanmoins la veritable Foi, c'eſt là l'ouvrage des Commentateurs: Ils expliquent les Ecrits des autres, & éclairciſſent par un diſcours facile tous les endroits qui ſont obſcurs. Ils rapportent les ſentimens de pluſieurs Auteurs, & diſent, quelques-uns expliquent ainſi ce paſſage; d'autres l'interpretent en cette maniere: ceux-ci établiſſent le ſens qu'ils donnent ſur ces autoritez, ou ſur ces raiſons, afin que le Lecteur prudent aprés avoir lû les explications des autres, juge lui-même de ce qui eſt de plus vrai, & qu'il rejette les méchantes, comme le banquier fait la fauſſe monnoïe. Accuſera-t-on celui qui met dans un même Commentaire les explications differentes de pluſieurs Auteurs, d'avoir des opinions contradictoires?

Ceci fait voir qu'il eſt à propos qu'un Interprete rapporte dans ſon Commentaire les differentes explications d'un même paſſage quand elles ont toutes leur vrai-ſemblance. Il peut dire ſon avis ſur celle qu'il préfere, mais il n'eſt pas juſte qu'il diſſimule les autres, & qu'il veuille qu'on s'en rapporte à ſon jugement: c'eſt ce que S. Jerôme prouve en cet endroit, où il maltraite fort Ruffin, qui l'avoit repris de cet uſage. Je m'étonne, dit-il, qu'une perſonne qui ſe vante d'être l'Ariſtarque de ce Siécle, ait ignoré des choſes que les enfans ſçavent: *Illud miror quod Ariſtarchus noſtri temporis puerilia iſta neſcieris*, & il continuë à juſtifier la maniere, dont il en avoit uſé. En quoi ai-je peché, lui dit-il, pour avoir expliqué un mot ambigu en differentes manieres? . . . Quel préjudice fait-on à la Foi de l'Egliſe, en apprenant aux Lecteurs en combien de manieres un Verſet eſt expliqué par les Hebreux? Ne me doit-il pas être permis de remarquer ce que j'ai appris des Juifs? Il dit enſuite la même choſe des Heretiques, ou de ceux qu'il conſidere comme tels, c'eſt à dire d'Origenes & d'Apollinaire. Didyme, dit-il, & Apollinaire ont fait des Ouvrages que j'ai ou traduits ou imitez. J'en ai averti dans la Préface. J'ai dit auſſi qu'Origenes avoit fait trois Volumes ſur cette Epître aux Epheſiens, & que je l'avois ſuivi en partie, & tiré des Commentaires de ces Auteurs, ce que j'avois jugé à propos; que j'en avois retranché pluſieurs choſes, & que j'y en avois ajoûté d'autres, afin que le Lecteur ſtudieux pût voir par la Préface, que cet Ouvrage étoit & des autres & de moi. Si je ne peux montrer dans les Originaux Grecs que j'ai traduits, les défauts qui ſont dans mes Explications, j'avoüerai ma faute, & je conſidererai comme étant de moi, ce qui n'eſt point des autres. S. Jerôme n'eſt pas le ſeul qui ſe ſoit ſervi des Juifs & des Heretiques pour expliquer l'Ecriture. Tous les Peres Grecs n'ont-ils pas conſulté & cité les Verſions du Juif Aquila, de Theodotion, & de Symmaque? Ne les ont-ils pas ſuivis quelquefois? S. Chryſoſtome & Theodoret n'ont-ils pas embraſſé des ſens donnez par Theodore de Mopſueſte? Enfin a-t-on jamais fait un crime aux Catholiques d'avoir tiré des Juifs & des Heretiques, des lumieres pour éclaircir la verité, pour expliquer des endroits difficiles de l'Ecriture, & pour prouver la Religion? Et n'a-t-on pas au contraire congratulé ceux qui l'ont fait, d'avoir arraché un bien d'entre les mains d'injuſtes poſſeſſeurs, pour le reſtituer à l'Egliſe à qui il appartient de droit?

Outre ces ſecours qui dépendent des Sciences acquiſes, il faut emploier ſa raiſon pour découvrir le vrai ſens de l'Ecriture ſainte; mais il faut bien ſe donner de garde d'abuſer de ce principe, en ſoûtenant avec les Sociniens, qu'il ne faut admettre comme veritable, que ce que la raiſon ou l'experience des ſens nous fait connoître, en ſorte qu'il n'y a point d'autre ſens veritable de l'Ecriture ſainte, que celui qui nous enſeigne des choſes conformes aux lumieres de la raiſon, ou à l'experience des ſens, & que tout ce qui paroît contraire à ces deux principes, doit être rejetté comme un ſens faux que l'on ne peut donner à l'Ecriture ſainte. Il faut, dis-je, ſe bien donner de garde d'admettre un principe ſi dangereux, & de ſe ſervir de ſa raiſon pour juger de la verité, ou de la fauſſeté des choſes contenuës dans l'Ecriture ſainte. C'eſt une maxime certaine, qu'il peut y avoir des veritez que l'eſprit de l'homme n'eſt pas capable de concevoir, ni de comprendre, puiſque ſes lumieres étant finies & bornées, il eſt tres-poſſible & même comme neceſſaire, qu'il y ait bien des choſes au deſſus de ſa portée. Il eſt encore certain que Dieu nous peut reveler des veritez, qui nous ſont cachées, & qu'il ſuffit qu'il les ait revelées, pour que nous ſoions perſuadés de leur verité. Ainſi ce n'eſt pas une raiſon ſuffiſante de rejetter une verité exprimée clairement par les termes de l'Ecriture ſainte, & ſoûtenir qu'ils doivent avoir un autre ſens, parcequ'on trouve de la difficulté à accorder ce ſens propre & naturel de termes avec les principes de la raiſon, & l'experience des ſens; car étant conſtant que Dieu ne peut pas reveler une fauſſeté pour une verité; quand il eſt évident qu'il a revelé telle & telle choſe, toute raiſon d'en douter ceſſe, & les difficultez que le raiſonnement peut former, ne doivent être d'aucune conſideration. La Foi en Dieu détruit, comme dit ſaint Paul, tous les raiſonnemens humains, & toute la hauteſſe qui s'éleve contre

contre la ſcience de Dieu, & reduit en ſervitude tous les eſprits pour les ſoûmettre à l'obeïſſance de Jesus-Christ. Mais le raiſonnement ſert d'une autre maniere à découvrir le ſens de l'Ecriture ſainte, quand on l'emploïe pour rechercher la ſignification des termes, c'eſt à dire, pour ſçavoir quel eſt le ſens de tel & tel paſſage: à quoi le raiſonnement peut beaucoup contribuer; car 1. On juge du ſens d'un paſſage par l'intention de l'Auteur, & par le but qu'il s'eſt propoſé. La raiſon nous fait connoître en quel ſens ce qu'il dit, peut ſervir à prouver, à ſoûtenir, ou à expliquer ce qu'il a avancé. 2. C'eſt par le raiſonnement, que l'on juge ſi ce paſſage expliqué en un tel ſens, a ou n'a pas de liaiſon ou de rapport avec ce qui précede & ce qui ſuit. 3. C'eſt encore par la raiſon, que l'on compare un paſſage de l'Ecriture avec un autre, & que l'on juge par cette comparaiſon, du ſens qu'il doit avoir. Enfin c'eſt par le raiſonnement, que l'on connoît ſi ce paſſage expliqué en ce ſens, eſt conforme à l'Analogie de la Foi, c'eſt à dire, s'il n'eſt pas contraire, ou en lui-même, ou par les conſequences qu'on en peut tirer, à des veritez de Foi établies dans d'autres endroits de l'Ecriture. Voila les principales Regles qu'on doit ſuivre pour bien interpreter l'Ecriture ſainte.

A l'égard de la methode qu'il eſt à propos de ſuivre dans un Commentaire de l'Ecriture ſainte, on en doit juger par rapport aux differens deſſeins que l'on peut avoir. Si l'on veut ſimplement donner l'intelligence du Texte, on peut ſe contenter de faire des Scholies ou des Notes marginales pour expliquer les endroits qui peuvent arrêter le Lecteur; mais ſi l'on veut inſtruire à fond de la ſcience de l'Ecriture ſainte, il faut faire des Commentaires plus amples, où l'on traite les matieres avec plus d'étenduë. Si l'on explique l'Ecriture ſainte, par rapport à la Morale, on peut le faire en deux manieres, ou en y donnant des ſens allegoriques & myſtiques, ou en expliquant la lettre, & tirant du ſens litteral toutes les Moralitez que l'on en peut tirer par des reflexions, & en traitant enſuite avec plus d'étenduë les points de Morale qui ont plus de rapport à l'Hiſtoire. Il paroît plus d'eſprit dans les Commentaires du premier genre; mais les derniers ſont plus ſolides: les premiers peuvent être plus agréables; mais les derniers ſont plus profitables. Il faut que les uns & les autres ſoient éloquens & bien écrits; mais il n'eſt pas beſoin qu'ils ſoient pleins d'érudition: au lieu qu'il n'eſt pas neceſſaire que les autres Commentaires qui ſont uniquement deſtinés à l'explication du ſens litteral, ſoient écrits avec éloquence, pourvû qu'il n'y manque rien de l'érudition Juïve, Eccleſiaſtique & profane, neceſſaire pour l'intelligence du Texte.

CHAPITRE XI.

De la Diviſion de la Bible en Chapitres, Verſets & autres parties.

IL ne s'agit point ici de la Diviſion des Livres entiers de la Bible, dont nous avons déja traité; mais de la Diviſion particuliere de chaque Livre en Chapitres, en Verſets & autres parties.

Dans l'Antiquité la plus reculée non ſeulement ces Diviſions n'étoient pas en uſage; mais il n'y avoit pas même de diſtinction de Phraſes & de mots; comme il ſe voit dans les anciennes Inſcriptions, & dans les plus anciens Manuſcrits. Mais comme rien ne ſoulage davantage le lecteur que ces diſtinctions, on s'en eſt ſervi utilement dans la ſuite, principalement dans les Livres qui ont été le plus d'uſage. Origenes ſemble être le premier qui dans ſes Hexaples diviſa les Livres ſacrez en differens Verſets, comme Euſebe le témoigne dans le Livre ſixiéme de ſon Hiſtoire Chap. 16. Origenes, dit-il, aiant recueilli en un ſeul Corps " toutes les Interpretations des Livres ſacrez, les " a diſtinguées en membres κῶλον, & rangées par " colonnes avec le Texte Grec. Heſychius attri- " buë auſſi à Origenes l'invention de la diſtinction des Livres ſacrez en membres ou Verſets, ce que les Grecs appellent κῶλον ou στίχος. Il y a neanmoins lieu de croire qu'il y avoit déja quelques diſtinctions dans les Livres ſacrez avant Origenes, & l'on ne peut douter que les Livres qui ſont compoſez de Sentences ou en Vers στιχηρὰ, ſçavoir Job, les Pſeaumes, les Proverbes, l'Eccleſiaſte, & le Cantique des Cantiques n'aient été écrits dés le commencement par Verſets, la matiere l'exigeant ainſi. S. Jerôme à l'imitation d'Origenes, diſtingua le premier parmi les Latins, les Livres de l'Ecriture ſainte en membres ou Verſets: *Verſuum cola*, comme il le témoigne dans ſa ſeconde Apologie contre Ruffin. J'ai diſtingué, dit-il, " les Paralipomenes, par des membres de Verſets, " *verſuum cola*, pour éviter la confuſion & l'embar- " ras. Dans le Prologue ſur Joſué, il avertit le Lec- " teur de conſerver la diſtinction par membres " qu'il a obſervée pour éviter la confuſion, s'il " veut que ſon travail ne ſoit pas perdu. Dans ſa " Préface ſur Iſaïe, il dit, que quand on verra les " Prophetes écrits par Verſets, il ne faut pas s'ima- " giner qu'ils ſoient compoſez en vers, & ſemba- " bles aux Livres des Pſeaumes & de Salomon; " mais que comme on a coûtume de diſtinguer les " Ouvrages de Demoſthene, & de Ciceron, par " des membres & des parties de membres *per cola* " *& commata*, quoiqu'ils aïent écrit en proſe & " non

" non pas en vers, de même pour pourvoir à l'u-
" tilité des Lecteurs, il a distingué son interpre-
" tation nouvelle, par une nouvelle maniere d'é-
" crire. Et dans sa Préface sur Ezechiel, Lisez,
" dit-il, ce Prophete selon nôtre Version, dans la-
" quelle, il est écrit par membres *per cola*, & par-
" ties de membres, *& commata*; ce qui rend le
sens plus intelligible au Lecteur. Cassiodore dans
sa Préface sur les Leçons divines, nous assûre aussi
que S. Jerôme est le premier qui ait suivi cette
distinction de Versets dans les Exemplaires Latins.
S. Augustin s'étoit servi d'un Exemplaire distin-
gué par Versets, dans son Livre intitulé *Le Miroir*.
Quelques-uns prétendent qu'avant S. Jerôme il y
avoit déja des distinctions de Versets dans le Texte
sacré, & que ce Pere en fit une nouvelle suivant les
sentences & les membres des sentences, ce qu'il
appelle proprement *cola & commata*, & ils le prou-
vent par S. Jerôme même, qui dans le Prologue de
ses Commentaires sur Isaïe, parle de huit Versets
qui sont dans la Vulgate du Ps. 13. & ne se trou-
vent point dans l'Hebreu. Ces huit Versets sont
fort courts, & ne répondent point à la distinction
de S. Jerôme. Il parle aussi dans la Lettre à Sunnia
& à Fretela, d'un Verset qui ne contenoit que ces
mots, *grando & carbones ignis*. Enfin il fait men-
tion sur le Chap. 21. d'Ezechiel & sur le 63. d'Isaïe,
de ce grand nombre de Versets.

On peut donc distinguer quatre principales divi-
sions de la Bible en Versets, l'ancienne division
qui avoit lieu avant S. Jerôme, celle de S. Jerôme,
celle d'Origenes suivie par Hesychius & par Ni-
cephore, & celle d'aujourd'hui prise des Massore-
tes. La premiere est la plus nombreuse de toutes;
la troisiéme l'est un peu moins, la seconde l'est
encore moins, & la derniere contient beaucoup
moins de Versets que toutes les autres. C'est la
derniere qui est la plus nouvelle, quoique quel-
ques Juifs l'attribuent à Esdras. Mais Elias Levita
convient qu'autrefois la Loi étoit écrite de suite &
sans distinction de Versets, & que l'invention de la
distinguer en Versets, est venuë des Massoretes,
qui se sont servis pour les marquer, de points, qu'ils
ont appellés *Silluc*, Pause; ou *Soph Pasuc*, fin d'un
Verset. Robert Estienne est le premier qui ait suivi
exactement dans les Bibles Latines la distinction
des Massoretes.

Outre cette distinction de l'Ecriture sainte par
Versets, les Juifs ont une autre division des Livres
de la Bible en differentes Sections, qu'ils appel-
lent *Parscioth*, qui sont de deux sortes, grandes
& petites. Les grandes qui sont de quelque usage,
sont des divisions d'un Livre en une certaine quan-
tité de parties assez grandes. La Genese par exem-
ple, est divisée en douze de ces parties, & tout le
Pentateuque en 53. Dés le tems de S. Hilaire & de
S. Jerôme, le Livre des Pseaumes étoit partagé en
cinq. C'est selon cette division que les Rabbins
alleguent la Loi, en citant les premiers mots par
où commence chaque partie. Les petites parties
qu'ils appellent *Schimoth*, sont tantôt plus longues,
tantôt plus courtes, & ne sont d'aucun usage. En-
fin les Massoretes divisent encore les Livres de la
Bible en Sections qu'ils appellent *Sidra*.

Les Grecs & les Latins n'ont point eu autrefois
de distinction de Chapitres dans la Bible: cela
paroît par leurs Commentaires, dans lesquels ils
ne suivent point la distribution des Chapitres, &
où pour marquer l'endroit où ils sont demeurez
de leur explication, ils n'alleguent jamais le Cha-
pitre, mais le Passage ou l'Histoire. Il est bien
probable, que jusqu'au cinquiéme Siecle il n'y
avoit point, ni chez les Grecs, ni chez les Latins,
de distinction de Sections ou de Chapitres dans
les Livres de la Bible, à l'exception des quatre
Evangiles: mais peu à peu la commodité les in-
troduisit, parce que pour faciliter l'intelligence du
Texte, on mettoit à la tête de chaque Livre, des
Titres ou Sommaires de ce qu'ils contenoient.
Comme ces Titres répondoient à differentes par-
ties, il falloit aussi distinguer ces parties. Cassiodo-
re qui est le premier qui a parlé clairement de ces
Titres, dit dans le Chap. 1. de l'Institution des
Lettres divines, que les Titres de l'Octateuque
avoient été faits par ses Ancêtres; que n'en aiant
point trouvé de faits, sur les Livres des Rois & des
Paralipomenes, il en avoit composé. Il en avoit
aussi dressé pour les Livres de Salomon, & pour
ceux de Tobie, de Judith, d'Esther, & des Macca-
bées; mais les Livres des Prophetes n'en avoient
point encore; on en a fait ou trouvé depuis. Ces
Capitules ont été en usage jusqu'au onziéme Siè-
cle: ils étoient beaucoup plus courts que nos Cha-
pitres, & ne contenoient qu'un seul sujet indiqué
par le Titre ou Sommaire.

Enfin Hugues le Cardinal Religieux Domini-
quain qui vivoit dans le 13. Siécle, est le premier
qui faisant travailler à une Concordance de la
Bible, a partagé les Livres sacrez en Chapitres,
comme ils le sont à present. Sa division qui est
assez commode, fut bientôt reçûë & suivie dans
les Bibles manuscrites, & dans les imprimées.
Nous parlerons ailleurs de la division du Nou-
veau Testament.

Fin du Premier Tome.

005643421